UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class Book Volume

335.05 RE R3

Ja 09-20M

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/revuesocialistes2318thom

LA REVUE SOCIALISTE

TOME XXIII

LA

REVUE SOCIALISTE

Fondée par Benoît MALON

DIRECTEUR :

Georges RENARD

TOME XXIII

(JANVIER-JUIN 1896)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
10, Rue Chabanais, 10
1896

335.05
RE
v. 82

PIERRE LEROUX

Un parti qui se respecte se doit à lui-même d'honorer ses morts. Et c'est pourquoi nous nous associons de cœur au double hommage qui va être rendu à la mémoire de Pierre Leroux, lors du centenaire de sa naissance, en 1897. La ville de Boussac (Creuse), où il a fini ses jours en 1871, a décidé de lui élever un monument; sa famille et ses amis méditent de réimprimer ses œuvres, monument de papier aussi durable et glorieux qu'aucun autre (1).

Pierre Leroux a été un grand remueur d'idées; il a eu le mérite de lancer dans la circulation le mot de *socialisme,* qui a fait depuis lors une certaine fortune; il n'a cessé de prêcher la solidarité humaine; il a réclamé une philosophie intégrale, embrassant tout l'homme et cherchant à unifier toutes les branches du savoir; il a été l'inspirateur de George Sand et de Lamennais; fidèle au peuple et à lui-même, tandis que ses collaborateurs du *Globe* devenaient ministres de Louis-Philippe, il ne se soucia d'être ni académicien, ni préfet, ni décoré, ni riche; il fut en revanche, après le coup d'État de 1851, exilé, étouffé sous un silence haineux, menacé de mourir de faim; il fut puni, suivant un vieil usage qu'il serait temps d'abolir, d'avoir eu le caractère aussi ferme que l'intelligence étendue.

Sans doute le socialisme, depuis le penseur qui en a été le parrain, sinon le père, s'est modifié en se développant. Il est devenu plus précis, plus scientifique, plus pratique. Mais, qu'importe? Ce n'est pas une raison, parce que nous sommes plus avant sur la route, pour mépriser les efforts de ceux qui l'ont frayée. Nous pouvons

(1) Adresser les adhésions et souscriptions, soit à M. le maire de Boussac, soit à M. Louis Pierre-Leroux, 5, rue de l'Assomption, Paris.

133410

saluer, sans nous croire obligés de les reprendre toutes à notre compte, les théories toujours généreuses, quoique parfois fumeuses, des romantiques du socialisme. Nous devons surtout estimer et garder l'esprit de justice qui animait l'éloquence de ces poètes et de ces apôtres de la régénération humaine.

N'oublions pas que, dans la maturité de Pierre Leroux, la République paraissait encore en France une lointaine utopie ; que Musset écrivait (1) : « Est-ce à nous qu'on propose un président civil, à nous qui portons encore sur les épaules les marques du pavois impérial ? Est-ce chez nous qu'on veut élire ces despotes éphémères qui règnent un ou deux ans, nous qu'une proclamation de Napoléon faisait partir hier pour la Russie ? » Sachons gré aux hommes d'avant-garde, qui, devançant leur époque, ont annoncé et préparé la nôtre.

GEORGES RENARD.

---

(1) *Lettres de Dupuis et Cotonet.*

La Banque d'État en Suisse

Sources consultées : *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, du 23 octobre 1894. — Banque d'État ou banque privée ? Matériaux rassemblés par le Département fédéral des finances. — Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale, Amtliches stenographisches Bülletin,* volumes de mars-avril et de juin 1895. — *Die Bundesbank, von Gustav Müller,* article paru dans l'*Helvetia,* janvier 1895. — *Die projektierte schweizerische Bundesbank,* conférence faite à la Société industrielle et commerciale de Berne, par M. le conseiller national Hirter, et imprimée dans le journal le *Bund*, nos des 20, 21 et 22 mars 1895. Du même journal, articles sans signature, des 22 et 23 février 1895 : *Die Staatsbank.* — Du *Vorwaerts* de Bâle, 17 avril, correspondance intitulée : *Welsche Stimmen und Bundesbank,* etc.

I

Faut-il renouveler le privilège de la banque de France ? Telle est la question qui se posera sous peu au monde politique. Un résumé de la discussion que le projet d'une banque d'État fait naître en Suisse pourra n'être pas inutile à consulter. La chose a provoqué, dans la presse comme aux Chambres, des débats très vifs, qui ne prendront fin que lorsque le peuple aura prononcé souverainement.

Après énonciation de l'article constitutionnel qui confère à la Confédération le droit de créer une banque centrale, nous nous proposons de donner une esquisse historique de la fondation et du développement des banques suisses et de la législation qui leur est applicable ; puis nous exposerons les arguments contre et pour la banque d'État, pour terminer par un aperçu des délibérations parlementaires et par l'analyse de la loi votée, en premier débat, au Conseil national et au Conseil des États.

L'ancien article 39 de la Constitution fédérale disait :

La Confédération a le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions générales sur l'émission et le remboursement des billets de banque.

Elle ne peut cependant créer aucun monopole pour l'émission des billets ni décréter l'acceptation obligatoire de ces billets.

Le nouvel article 39, que le peuple accepta le 18 octobre 1891, par 231,578 voix contre 158,615, a la teneur suivante :

Le droit d'émettre des billets de banque et toute autre monnaie fiduciaire appartient exclusivement à la Confédération.

La Confédération peut exercer le monopole des billets de banque au moyen d'une banque d'État placée sous une administration spéciale, ou en concéder l'exercice, sous réserve du droit de rachat, à une banque centrale par actions à créer, qui serait administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération.

La banque investie du monopole aura pour tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent et de faciliter les opérations de paiement.

Le bénéfice net de la banque, déduction faite d'un intérêt ou d'un dividende équitable à servir au capital de dotation ou au capital-actions, et après prélèvement des versements à opérer au fonds de réserve, revient, au moins pour les deux tiers, aux cantons.

La banque et ses succursales seront exemptes de tout impôt dans les cantons.

L'acceptation obligatoire des billets de banque et de toute autre monnaie fiduciaire ne pourra être décrétée par la Confédération qu'en cas de nécessité, en temps de guerre.

La législation fédérale édictera les dispositions relatives au siège de la banque, à ses bases, à son organisation et à l'exécution de cet article en général.

L'article adopté, il s'agit de choisir entre la banque d'État pure et une banque centrale par actions, sous la surveillance et le contrôle de l'État. Pour éclairer la situation, un peu d'histoire ne sera pas de trop.

Dans sa conférence sur le projet de banque fédérale suisse *(Die projektierte schweizerische Bundesbank)*, M. le conseiller national Hirter, citant lui-même M. Sandoz, inspecteur des billets de banque, fournit les renseignements suivants : En Suisse, la plus ancienne banque d'émission est la *banque cantonale de Berne*, de 1834. Suivirent Zurich, 1836 ; Saint-Gall, 1837 ; la *banque du commerce* à Genève et la *banque cantonale vaudoise*, 1845 ; la *banque de Genève*, 1848. De 1850 à 1860, on voit apparaître la *banque cantonale fribourgeoise*, la *banque hypothécaire thurgovienne*, la *banque de Glaris*, la *banque cantonale de Neuchâtel*, la *banque argovienne*, la *banque cantonale du Valais*, les *banques de Lucerne, de Soleure*.

[Nous lisons dans le *Vorwaerts*, de Bâle, 17 avril 1895 :

Après la révolution de 1845, le régime radical de Druey fonda la banque cantonale vaudoise, afin de réagir contre la fuite des capitaux organisée par les conservateurs. Lorsque ces derniers, rendus plus avisés par des pertes sensibles sur les fonds étrangers, se furent convaincus que la banque cantonale par actions donnait de hauts dividendes, ils s'y rallièrent par pur patriotisme pécuniaire *(Sackpatriotismus)*. La banque cantonale vau-

doise est aujourd'hui une citadelle que les deux partis défendent à la vie et à la mort, par amour des dividendes.

Quant aux banques de Genève, M. Ernest Pictet écrivait, le 27 octobre, au *Journal de Genève* que « l'aventure » de la banque d'État était pour lui un « cauchemar ».

Bon signe.]

En 1862, seize banques d'émission, 37 millions de capital versé, 13 millions en circulation, émission à peine supérieure au tiers du capital. En 1869, vingt et une banques, circulation de 18 millions, 6 fr. 85 par tête de population. En 1879, trente-six banques, 83 millions de circulation, 29 fr. 70 par tête.

Jusqu'à l'ordonnance de 1850 sur les monnaies, les billets de banque suisses variaient non seulement de dessin et de format, mais même de système monétaire. Tandis que la banque de Bâle énonçait ses valeurs en francs, celle de Saint-Gall parlait florins *(Gulden)* et celle de Zurich écus de Brabant *(Brabanterthaler)* ! Ce qui entravait le passage des billets d'un canton à l'autre et les empêchait de rendre les services qu'on aurait pu en attendre.

Pour remédier, dans une certaine mesure, à ce gros inconvénient, les banques de Bâle, Zurich et Saint-Gall signèrent, déjà en 1852, une convention pour l'échange de leurs billets. Puis la banque de Saint-Gall s'entendit avec celles du Toggenbourg et de Thurgovie. Ces arrangements partiels étaient insuffisants. En 1876, vingt banques signèrent un « concordat » par lequel elles s'engageaient à l'acceptation réciproque de leurs billets. La circulation augmentant, le public en vint à se demander : « Quelles garanties m'offrent les banques en temps de crise ? » Une enquête, en 1881, prouva que la situation était assez grave : La couverture moyenne était, il est vrai, de 43 °/o, mais une banque n'avait que 15 °/o, d'autres 28 ou 31 °/o, réserves absolument insuffisantes.

Les anxiétés de la guerre franco-allemande, dont la Suisse subit le contre-coup, avaient attiré sur ce point l'attention des autorités. Déjà alors on examina s'il ne fallait pas soumettre à une loi unique toutes les banques d'émission, ou même créer un monopole, en faveur d'une banque d'État ou d'une autre banque. La Constitution de 1874 reconnut à la Confédération le droit de prescrire des mesures générales sur l'émission et le retrait des billets, mais interdit en même temps le monopole et le cours forcé. Toutes les banques continuèrent donc à émettre, sous certaines conditions.

La loi de 1881, encore en vigueur, précisa ces conditions : En première ligne, la Confédération n'assume aucune responsabilité pour le remboursement des billets. Chaque banque est tenue d'accepter ses

propres billets en tout temps, ainsi que ceux des autres banques, aussi longtemps que celles-ci remplissent leurs obligations. Aucune banque ne peut émettre des billets pour un montant supérieur au double du capital versé, et l'Assemblée fédérale se réserve de fixer un maximum d'émission que les banques ne pourront dépasser. Les banques doivent posséder une encaisse métallique équivalant au 40 °/o des billets en circulation, et indépendante de la caisse servant aux affaires courantes. Les 60 °/o restants sont garantis par des titres, ou par les cantons.

Cette loi marquait un progrès sensible. De 1883 à 1892, l'émission augmenta rapidement. En 1883, capital versé, 115 millions, émission 123 millions. En 1892, capital 141 millions, émission 177. Les proportions qu'a prises l'émission ont fait de nouveau réfléchir. Fallait-il laisser ce droit entre les mains de toutes les banques qui se conforment à la loi de 1881, ou le réserver à la Confédération ?

Si l'on songe qu'en 1893 la circulation des billets atteignait 56 francs par tête de population, alors qu'en 1871 elle n'était que de 9 francs ; si, d'autre part, on considère que l'or, l'argent et le billon suisses ne représentent que 19 francs par tête (or, 22 millions, argent 11 millions, monnaie divisionnaire 25 millions), on est forcé de convenir que les billets sont devenus un moyen de paiement tout à fait courant, bien que personne ne soit légalement obligé de les accepter, et que l'État doit y vouer une attention particulière. Comme le fait remarquer le docteur Heller, rapporteur de la majorité de la commission du Conseil national *(Bulletin sténogr. offic.,* mars-avril 1895*)*, le billet de banque est une monnaie, bien que les savants discutent son essence juridique, comme les théologiens la trinité. Les billets circulent comme argent. L'homme qui, payé en billets, les refuserait, serait considéré comme un chicaneur. Or la Confédération, qui bat monnaie, n'a en circulation qu'environ 60 millions, tandis que les banques ont émis tout près de 180 millions de billets. N'y a-t-il pas là une contradiction, une atteinte aux droits régaliens ? La restitution du billet de banque à l'État est une question de bon ordre, voire de haute moralité.

Les billets n'ont pas eu dès l'origine ce caractère d'argent comptant. Primitivement, le billet de banque était le simple récépissé, négociable du reste, d'un dépôt fait en espèces dans les caves de telle ou telle banque. L'expérience apprit qu'en temps normal ces dépôts n'étaient jamais retirés tous à la fois, que les reçus restaient plus ou moins longtemps en circulation. Il suffisait par conséquent d'une couverture métallique partielle, le surplus pouvant être placé en titres portant intérêt et facilement réalisables. La banknote est ainsi devenue un billet de la banque sur elle-même, en faveur du porteur, et l'émission, un crédit que le public fait à la banque, sans intérêts. Et comme l'État,

par une législation spéciale, par sa surveillance et son contrôle, ajoute à la confiance du public, le succédané de l'argent est devenu, en fait, son équivalent. Il est même préféré aux écus, vu leur pesanteur. Il pénètre dans toutes les classes de la population. Mais aussi l'intérêt de l'État se trouve lié au crédit de la banque, à son pouvoir de paiement. L'État ne peut se soustraire à la responsabilité morale de protéger, en temps de crise, les billets de banque, en les couvrant de son propre crédit ou en imposant le cours forcé, qui dispense temporairement la banque de l'obligation de rembourser en espèces. (Gustav Müller, *Die Bundesbank.*)

Quatre-vingt deux mille signatures avaient été réunies en faveur d'une banque d'État, par l'infatigable docteur Joos, quand M. Keller présenta au Conseil national une motion dans le même sens. Cette motion aboutit à l'adoption, par les Chambres et par le peuple, du nouvel article 39, article rédigé de manière à grouper tous les partisans du monopole des billets, sous la forme d'une banque d'État ou d'une banque centrale par actions.

II

Que font les autres pays?

La Belgique a une banque fondée par l'État, mais dont le capital, de 50 millions, est fourni par les particuliers. Circulation, 400 millions. L'État nomme le gouverneur et le vice-gouverneur. Les autres administrateurs sont désignés par les actionnaires. L'Allemagne a sa *Reichsbank,* fille de l'ancienne banque de Prusse. Capital-actions, fourni par les particuliers, 120 millions de marks; circulation, 980 millions. Le gouvernement se réserve la nomination de tous les directeurs et administrateurs. Les actionnaires ont seulement le droit de choisir les censeurs, dont la compétence est peu étendue. L'employé de la banque impériale est employé de l'État, non d'une Société privée. La banque allemande est presque une banque d'État. Elle ne fonctionne que depuis vingt ans, eh bien! conservateurs et libéraux sont d'accord pour la transformer en pure et simple banque d'État, à l'expiration de son privilège, en 1904. (M. Feller, *Amtliches stenogr. Bulletin,* mars-avril 1895, page 688.)

Si les banques les plus anciennes et les plus importantes, la banque d'Angleterre (1694) et la banque de France (1800), sont des établissements privés, c'est qu'elles datent d'une époque où l'État était considéré comme incapable de remplir des tâches sociales. La banque de France travaille sur un capital de 182 millions et a une émission de 3,200 millions. Le gouverneur et son remplaçant sont désignés par le gouvernement, les quinze régents par les deux cents plus gros action-

naires. Est-ce un régime idéal? Il ne manque pas de voix en France pour se plaindre que la banque favorise trop la grande industrie, la haute finance, et pour demander que ses milliards profitent à l'ensemble de la population.

L'Italie a le système des banques privées, sous la surveillance théorique de l'État. Les résultats ne sont pas brillants. Administrations et autorités déclinent tour à tour les responsabilités. Ce système hybride s'est montré, en Italie, le pire des systèmes. De même en Espagne, en Portugal et dans les républiques hispano-américaines.

III

On allègue contre la banque d'État des considérations d'équité à l'égard des banques actuelles d'émission. La loi de 1881 a répondu par avance en disant : « L'autorisation d'émettre des billets de banque ne crée aucun droit à une indemnité en faveur des banques d'émission pour le cas où le droit d'émission serait abrogé, en tout ou en partie, par des dispositions constitutionnelles ou légales, ou restreint par arrêté fédéral. » La loi garantit donc la Confédération contre toute demande d'indemnité; mais les défenseurs des banques actuelles proposent de leur accorder un droit de préférence lors de la souscription du capital de la banque centrale, droit proportionnel à leur circulation présente.

Ainsi les banques d'émission devraient jouir d'un privilège ! « Ce serait, dit le docteur Joos, les chasser par une porte et leur permettre de rentrer par l'autre, avec tambours et trompettes. » *(Amtl. stenogr. Bülletin,* mars-avril 1895, page 628.) Et le Conseil fédéral, dans son message du 23 octobre 1894 : « Nous voulons absolument éviter à la banque future les conséquences fâcheuses de la spéculation, des coups de bourse et des assemblées d'actionnaires. La concession réclamée dépouillerait la Confédération, pour vingt ou trente ans, de la souveraineté qu'elle vient de reconquérir. Les banques demandent, en effet, une garantie ou privilège de cette durée. Trouverait-on dans le peuple une majorité en faveur d'une loi qui monopoliserait, au profit des banques actuelles, le droit d'émission pour trente années, et qui obligerait peut-être l'État à *racheter* ce monopole, les trente ans expirés? » Du docteur Joos : « N'empiétons point sur les législatures à venir. Aujourd'hui que, dans le domaine social, tout est en mouvement, ne nous lions pas pour une série d'années ! »

Les banques cantonales finiront par se résigner à ce que le droit d'émission passe au souverain qui bat monnaie et à *une* banque d'État à fonder par lui. Ce à quoi elles ne consentiront jamais, c'est que ce droit leur soit retiré à elles, qui sont généralement des banques d'États,

pour être remis à une Société privée par actions, comme l'article 39 en donne la possibilité.

IV

Les autres pays n'ont pas de banques d'État proprement dites. Il est vrai, répond le Conseil fédéral, que toutes les banques centrales par actions sont des banques privées, à l'exception de la banque de Russie, que d'ailleurs nous ne proposons pas de prendre pour modèle. Toutefois, la banque de l'empire allemand, bien que son capital-actions ait été fourni par des particuliers, est sous l'influence prépondérante de l'État.

Au surplus, l'exemple des États étrangers n'est pas concluant. Nous avons l'habitude d'adapter nos institutions aux besoins de notre république démocratique et non de copier l'étranger. Le Conseil fédéral cite encore feu le professeur Nasse, une des premières autorités en matière de banque :

Si les grandes banques centrales de presque tous les États civilisés sont entre les mains de Sociétés par actions, cela est dû en premier lieu au développement historique. Pendant longtemps l'émission de billets était une opération de banque privée, au même titre que la création de lettres de change, et ce n'est que peu à peu que le billet de banque a revêtu le caractère de monnaie qu'il a maintenant. Aujourd'hui que le *caractère public* de l'émission des billets de banque est reconnu, on commet une *inconséquence* en confiant ce service public à une Société privée, et il ne faut pas s'étonner dès lors de ce que, dans bien des milieux, on exprime avec toujours plus de force le désir de transformer la banque de l'empire en une banque d'État pure. (Erwin Nasse : *Die Kündigung des Privilegiums der Reichsbank und der Privatnotenbanken*. Preussische Jahrbücher, tome 63, livraison 5, page 515 et suivantes.)

L'enseignement qu'il est permis de tirer des exemples que nous offrent les autres États, c'est que, *même pour un État omnipotent, il est extrêmement difficile de reprendre le monopole des billets de banque, une fois qu'il a été donné à une puissante Société par actions.*

Les Associations ouvrières se sont déjà prononcées ou se prononceront certainement pour la banque d'État. Citons comme exemple la résolution votée, déjà en décembre 1894, par l'assemblée des délégués des sections bernoises du Grutli et d'autres Sociétés :

En principe, la banque d'État est préférable à une banque privée. Il n'est pas dans l'intérêt du peuple que l'émission des billets et le gain qui en découle soient abandonnés au capital privé.

Bien plus, les adversaires eux-mêmes de la banque d'État ont jugé prudent de modifier leurs positions. En 1880, M. Cramer-Frey, qui

réclame aujourd'hui une banque *mixte,* se faisait le champion d'une banque centrale purement privée, dans sa brochure *Die Regulierung des Banknotenwesens in der Schweiz*. M. Cramer-Frey s'est expliqué quand un indiscret lui demanda les motifs de cette évolution : M. Cramer-Frey continue ses préférences à la banque absolument privée ; mais, par esprit de conciliation, poussé aussi loin que possible, il proposera un système mixte !

Par pur esprit de conciliation, MM. Cramer-Frey, Ador et de Graffenried ont donc élaboré divers projets de banque par actions, sous la surveillance fédérale. Dans ces projets, l'assemblée des actionnaires nomme en grande partie le conseil d'administration, approuve ou désapprouve les comptes, etc. Ce seraient donc les actionnaires qui détermineraient la part de l'État aux bénéfices ! Or la Suisse a fait récemment, avec les assemblées d'actionnaires, des expériences qui nous ont rendus méfiants. On a beau prendre toutes les précautions, ne permettre que le vote nominatif, soumettre le transfert des actions à l'approbation des autorités, cela n'empêche pas, quelque jour, les influences étrangères à l'intérêt du pays de peser sur les assemblées d'actionnaires. Les assemblées d'actionnaires du Nord-Est et du Jura-Simplon ont donné ce spectacle édifiant.

« Réservez 10 millions au capital privé, dit M. Keller, ils tomberont probablement en un petit nombre de mains. Il y aurait tout au plus cinq cents porteurs de ces parts privées. Ce n'est pas la peine de faire une exception pour cinq cents personnes. »

L'article 39 réservant aux cantons au moins les deux tiers des bénéfices, il ne reste guère de place pour les capitaux privés. Veut-on absolument intéresser le capital privé à la banque d'État, elle déviera de son but principal, elle cherchera le gain des actionnaires, plus que l'utilité générale. Même si la Confédération et les cantons fournissent une part du capital, même s'ils sont représentés à la direction, les assemblées générales d'actionnaires subsisteront, la spéculation et les jeux de bourse persisteront, comme dans les Sociétés de chemins de fer, et il faut que cela finisse !

Comme l'a dit M. J.-J. Keller, conseiller national, le 18 décembre 1892, à la fête démocratique de Bülach, si nous voulons résolument la banque d'État, c'est que la banque de la Confédération et les banques cantonales (qui deviendront ses succursales), doivent avoir pour principe de ne poursuivre aucuns buts intéressés ni fiscaux, mais de s'efforcer de satisfaire, à aussi bas prix que possible, les besoins de crédit et d'argent du peuple suisse, d'être, en d'autres termes, *de véritables banques populaires*. Il s'agit essentiellement de sauvegarder les intérêts des débiteurs ; les capitalistes savent déjà se tirer d'affaire. Si les banques populaires ne cherchent à gagner que leurs frais d'admi-

nistration et un modeste versement au fonds de réserve, elles forcent, par cette conduite, les autres banques à suivre leur exemple et, par là, augmentent indirectement la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Les cantons ayant droit aux deux tiers des bénéfices, et les actionnaires à l'intérêt de leurs actions, que resterait-il à la Confédération? Les risques. Comme l'écrit, dans l'*Helvetia,* M. Gustav Müller, une banque centrale par actions en possession du monopole, les gains et les périls se répartiraient de telle sorte que la part du lion, en fait de gains, écherrait au capital privé, les périls à la Confédération.

Si l'État est incapable de gérer une banque, qu'il renonce aussi à la nationalisation des chemins de fer, inscrite au programme de tous les partis suisses; qu'il se hâte de rendre les postes, télégraphes et téléphones à l'industrie privée!

Il ne faut pas se méfier de la Confédération, a dit M. Vigier, au Conseil national. Les services qu'elle organise marchent bien. Le système postal suisse a servi de modèle à beaucoup d'États. Le télégraphe et le téléphone fonctionnent correctement, tandis que les chemins de fer, entreprises privées, soulèvent des plaintes aussi justifiées que nombreuses.

L'article 3 du projet primitif attribuait à la Confédération seule la fourniture des capitaux. Le Conseil national a réservé une part aux cantons. Il a estimé que les cantons qui ont des banques, et les cantons en général, doivent avoir un intérêt dans la banque d'État. Ils lui réserveront ainsi meilleur accueil. Le Conseil national a fixé la part des cantons aux 2/5 du capital, soit 10 millions sur 25. Les cantons ne sont pas forcés d'user de leur droit. Si un canton s'abstient, la Confédération y suppléera; mais ce n'est guère à prévoir, car les cantons trouveront là un placement de tout repos, une obligation d'État rapportant du 3 1/2. Les fonds des pauvres, les fonds d'écoles, qui doivent être représentés par des titres sûrs, rencontreront toutes les garanties dans la banque de la Confédération. Il va sans dire que les cantons ne pourront, sous aucun prétexte, transmettre leurs parts à des particuliers.

V

On redoute les influences politiques? A quoi le Conseil fédéral répond très sensément :

Nous sommes loin de vouloir nier la *possibilité* d'une influence quelconque de personnages ou de partis politiques sur la banque investie du monopole, et les dangers qui pourraient en résulter. Nous savons que par-ci, par-là, on a

peut-être l'espoir de pouvoir abuser de la banque d'État au profit d'opinions et influences politiques. Mais nous croyons que ce danger existe tout aussi bien pour la banque privée concessionnée et dirigée par l'État, que pour la banque d'État pure. Ou bien serait-il vrai que des Sociétés privées par actions — banques et chemins de fer — n'eussent jamais été influencées par des partis et personnages politiques ?

Les expériences faites jusqu'à maintenant avec nos nombreuses banques cantonales ne sont pas défavorables au principe des banques d'État et des banques dirigées par l'État. Dans le canton de Zurich où, depuis les grandes luttes politiques de 1860 à 1870, le parti démocratique et le parti libéral se sont assez régulièrement remplacés au pouvoir, la banque cantonale n'a jamais ressenti ces influences. On a même vu, les premières années après 1870, alors que le parti démocratique possédait une majorité incontestée au grand conseil et au gouvernement, un conseil de banque dont la plupart des membres appartenaient à la fraction libérale. Plus tard, c'est le contraire qui eut lieu : on vit un conseil de banque en majorité démocratique sous un régime libéral. Il y a tantôt un quart de siècle que la banque cantonale zurichoise est fondée, elle est dirigée par un conseil de banque nommé par le grand conseil, elle est placée sous la haute surveillance de cette dernière autorité : elle est donc dirigée, administrée et surveillée par l'État. Mais jamais on n'a osé prétendre que l'on y ait eu des préférences pour des amis politiques, ou que la politique ait joué un rôle dans les affaires de la banque. A cet égard, nous n'avons également rien appris de défavorable sur les autres banques cantonales.

Banque privée ou banque d'État, ajoute le Conseil fédéral, il faut que notre banque centrale d'émission soit organisée de manière à échapper aux influences politiques. L'administration doit être indépendante, elle ne doit pas être un simple service de l'administration fédérale. La direction sera confiée non à des politiciens, mais à des financiers et hommes d'affaires. L'Assemblée fédérale aura, cependant, la haute surveillance, au nom de l'État fédéral.

Ce qui est très important, c'est que la banque d'État soit une pure banque d'émission, de virement et d'escompte, et qu'elle s'interdise d'accorder des crédits à découvert. Sur ces bases, il n'est pas à craindre qu'elle devienne un asile pour les politiciens ruinés, un instrument docile aux mains des partis.

La banque d'État laissera aussi de côté les opérations hypothécaires, qui immobiliseraient un trop fort capital, et qui rentrent mieux dans les attributions des cantons, et même des districts, puisque ces opérations exigent la connaissance exacte des localités et des emprunteurs.

On redoute les influences politiques ? Ces influences sont surtout sensibles en Italie, malgré le système des banques privées. Le souvenir de la *Banca romana* et des millions que lui ont « empruntés » certains personnages politiques, n'est pas encore effacé. On fait grand bruit des pertes

subies par certaines banques cantonales qui sont des banques d'États, celle de Berne, par exemple. On affirme, sans preuves, que cela ne serait pas arrivé à des banques privées. Or, à Berne, les pertes furent bien plus le résultat d'un défaut de surveillance que d'une ingérence politique. Avec une bonne loi, comme celle du conseiller fédéral Hauser, on préviendra de telles ingérences. Selon M. Gustav Müller, l'histoire des banques cantonales suisses n'établit point le danger des influences politiques, tandis que l'histoire des grandes Sociétés par actions démontre le pouvoir néfaste de groupements d'intérêts privés, absolument contraires, non seulement à l'intérêt public, mais encore à l'intérêt des Sociétés elles-mêmes.

L'avantage d'admettre le capital privé, nous dit M. Keel, consiste à admettre ses représentants, c'est-à-dire des hommes d'expérience, des commerçants, à participer à l'administration de la banque. Il est bon qu'on entende leur voix, et ils pourront remplir un rôle utile.

Il est clair que la direction et l'administration auront une influence décisive sur la prospérité de la banque, qu'elle soit d'État ou par actions. Afin d'en mieux discréditer le principe, les adversaires de la banque d'État la gratifient d'une organisation défectueuse, lourdement bureaucratique. Or, en Allemagne, où les employés de la banque impériale sont employés de l'État, personne ne se plaint de cette bureaucratie. Pourquoi l'État serait-il moins capable qu'une Société privée de mettre à la tête de la banque des hommes au courant des affaires ? Ne sera-ce pas plus honorable pour les employés de servir les intérêts généraux plutôt que les intérêts d'une Société d'actionnaires ?

La crainte de la bureaucratie n'est pas fondée, car le projet de loi fait droit à la part de vérité que renferme l'argumentation de M. Keel : La banque d'État sera surveillée, contrôlée par une administration spéciale, composée d'hommes compétents, par un conseil de vingt-cinq membres, nommés pour quatre ans, et dans lequel les places de banques principales et les diverses contrées de la Suisse devront être représentées d'une manière équitable. Le conseil élit dans son sein, pour quatre ans, une délégation de cinq membres, plus spécialement chargée de la surveillance et du contrôle. La surveillance des succursales est exercée par des comités locaux, que le conseil choisit, de préférence parmi les commerçants et les industriels notables de la place et des environs. Le comité de direction, autorité exécutive de la banque, est nommé, lui, par le Conseil fédéral, qui désigne aussi les directions locales. Les fonctions de député sont incompatibles avec celles de membre du conseil de banque, du comité de direction et des directions locales.

VI

Ce qu'on objecte surtout à la banque d'État, ce sont les dangers de guerre. Consultés à ce sujet par le Conseil fédéral, deux juristes, MM. Forrer et Hilty arrivent l'un et l'autre à la conclusion que la propriété privée, en temps de guerre, court moins de risques que la propriété de l'État. Ils reconnaissent toutefois que l'ennemi peut, sans offenser le droit des gens, et contre délivrance de bons, mettre la main sur la propriété privée. L'envahisseur ne se ferait certainement pas scrupule de saisir la part de l'État dans une banque par actions, dans une banque mixte.

Ne prendrait-il que la part de l'État ?

Le Conseil fédéral répond :

Il est vrai que la conférence de Bruxelles et toute une série de professeurs de droit international déclarent la propriété privée inviolable en temps de guerre ; mais l'intérêt suprême des belligérants comporte de si nombreuses exceptions à cette règle, que cette inviolabilité se réduit à une chimère. C'est une loi de guerre absolue que tous les objets dont la destruction ou l'appropriation paraît opportune ou nécessaire sont détruits ou pris, et, parmi ces objets, il faut ranger le numéraire et les valeurs de toute espèce, comme aussi les armes, canons, chevaux et vivres. Ce sont les autorités militaires qui décident de semblables mesures.

L'envahisseur prendra, par voie de réquisition ou de contributions, tout ce qui peut servir aux opérations de guerre, soit pour l'approvisionnement de ses troupes, soit pour ôter à l'envahi les moyens de continuer la lutte. Il fera ce que fit Davout, en novembre 1813, quand il « emprunta » à la banque de Hambourg 7 1/2 millions de marks, ou Manteuffel à Francfort, en 1866, quand il leva *sur les particuliers* une contribution de guerre de 15 millions de thalers, que les Francfortois durent acquitter en un ou deux jours. Voilà comment la guerre respecte la propriété privée !

Quant aux bons dont le paiement est abandonné aux soins de la providence, ils constituent une preuve singulière de l'inviolabilité de la propriété privée et nous rassurent médiocrement sur le sort d'une banque privée en temps de guerre. En 1871, à l'arrivée des Allemands, la banque de France ne s'est pas fiée à ses prérogatives de banque privée, mais a prudemment mis en sûreté ses réserves métalliques. Quand les caisses d'une banque privée n'auront pas été déposées en lieu sûr, l'ennemi pourra les vider, contre un bon autorisant la banque à se faire rembourser par l'État vaincu. Selon Forrer, cette possibilité devient une certitude lorsqu'il s'agit d'une banque mixte, d'une banque par actions dans laquelle l'État serait intéressé.

La banque de France a donc eu raison de ne point se fier au droit des gens, que les docteurs interprètent tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Après chaque guerre ils modifient leurs points de vue. Si la guerre éclatait aujourd'hui et qu'une banque d'État fût confisquée, il se trouverait demain des théoriciens pour écrire que le droit des gens permet cette confiscation, et si après-demain une banque privée avait le même sort, les professeurs de droit international érigeraient en droit de guerre cette nouvelle confiscation. (M. Curti, au Conseil national, 4 avril 1895.)

On nous objecte que les Allemands rendirent ce qu'ils avaient pris aux succursales de Mulhouse et de Strasbourg lorsqu'on leur rappela que la banque de France n'était pas une banque d'État. M. Hirter réplique :

Je crois que les Allemands ont eu d'autres motifs. Ils savaient qu'ils voulaient annexer l'Alsace et n'avaient aucune raison d'affaiblir financièrement le pays qu'ils entendaient faire leur.

Quand on a fondé les banques cantonales, on ne s'est pas arrêté aux risques de guerre, et pourtant le chemin que doit suivre l'envahisseur pour venir à Berne passe à côté de ces établissements cantonaux. Il ne faut pas exagérer les dangers de guerre. Si l'on devait en tenir compte anxieusement, il y aurait urgence à réorganiser nos banques cantonales, qui ont aussi en dépôt de l'argent d'État. Ce serait d'ailleurs fonder la règle sur l'exception que de devancer les opinions d'un envahisseur, en matière de droit international, et d'y conformer nos institutions. (Von Philippovich, *Verlaengerung des Reichsbankprivilegiums*. Iéna, 1890.) Si nous ne parvenons pas à éviter la guerre, si, malgré sa neutralité, la Suisse est entraînée dans le tourbillon d'une conflagration générale et que les autorités fédérales ne se sentent plus en sûreté dans la capitale, elles auront soin de ne pas laisser dans la banque d'État des caisses remplies à la disposition de l'ennemi. La direction prévoyante d'une banque privée prendra les mêmes mesures que la banque d'État. L'ennemi trouvera caisses et portefeuilles vides.

Dans le même ordre d'idées, on allègue qu'il est dangereux de confondre le crédit de l'État et celui de la banque, que les deux crédits doivent rester distincts, qu'il faut limiter la responsabilité de l'État en donnant à la banque une personnalité juridique indépendante. Il vaut mieux, dit-on, que les pertes soient supportées par des actionnaires que par l'État. Touchante sollicitude, esprit d'abnégation qui étonne de la part des champions du capitalisme. Nous dirons avec M. Hirter :

Comment la banque impériale allemande se tirerait-elle d'un mauvais pas ? L'État, qui en a la direction, n'aurait-il pas le devoir d'intervenir et de rétablir des conditions normales ? Je crois qu'aucun doute n'est possible. Celui qui a

la direction n'a pas seulement la responsabilité morale, mais bel et bien la responsabilité totale, du moins aux yeux du peuple.

Les partisans mêmes d'une banque privée sont forcés de reconnaître que si cette banque est une banque centrale d'émission, l'État doit s'y intéresser, y avoir la haute main. Mais alors il devient responsable. Si la banque périclitait, l'État serait obligé de faire des sacrifices pour maintenir le crédit du pays. Donc, que l'État soit moralement ou juridiquement responsable, cela revient au même. En revanche, la garantie formelle de l'État sera d'un haut prix pour les personnes qui auront affaire à la banque, et pour le crédit des billets.

M. Heller, rapporteur de la commission de la banque d'État, a dit au Conseil national : « De même que l'État, dans un de ces moments où son existence serait en jeu, à l'une de ces heures où il s'agit d'être ou de ne pas être, mettrait la main sur tous les capitaux disponibles, même sur ceux d'une banque privée, de même l'État, quand il le faudrait absolument, viendrait au secours de la banque nationale d'émission, fût-ce une banque privée. Si l'on crée cette banque selon les propositions Ador et Cramer-Frey, sous le nom de banque *fédérale (Bundesbank)*, et que ses billets disent : *La banque fédérale paiera au porteur à vue* — et que cette banque ait des malheurs, la Confédération pourra-t-elle l'abandonner et dire : « C'est « une banque privée, cela ne me regarde pas ? » Assurément non. Que la banque centrale d'émission soit une banque privée, une banque mixte ou une banque d'État pure, les obligations de l'État, en cas de crise intense, sont sensiblement les mêmes. »

Autre objection : « Certaines banques cantonales fonctionnent à la satisfaction générale, c'est vrai, mais la banque de la Confédération aura des difficultés autrement considérables à surmonter ». Elle aura pour les vaincre des compétences et une autorité plus grandes.

VII

M. Max Wirth est un partisan décidé de la banque d'État *(Die Notenbankfrage in Beziehung zur Waehrungsreform in Oesterreich-Ungarn)*. Or M. Wirth n'est pas le premier venu ; il a publié divers ouvrages, des principes d'économie politique, un manuel des banques, une histoire des crises commerciales et agricoles, une histoire de la monnaie, une étude sur les sources de la richesse, etc. Nous lui empruntons les arguments qui suivent :

La liberté des banques d'émission a donné de mauvais résultats. Elles ne peuvent émettre de billets sans couverture totale que si la population a confiance, et la population n'a confiance que si l'émission

est surveillée par l'État. Du moment que cette surveillance est nécessaire, il est plus logique de donner aux banques d'émission la forme sous laquelle la circulation des billets pourra se développer de la manière la plus sûre et la plus avantageuse, et pour l'État et pour la population.

L'expérience et la logique prouvent que, sous le régime de la liberté ou de la pluralité des banques d'émission, les billets ne jouissent pas d'autant de confiance que ceux d'une banque centrale; que ces derniers circulent en beaucoup plus grand nombre, beaucoup plus longtemps, et qu'elle en peut opérer le remboursement avec moins de numéraire.

L'expérience apprend aussi que les banques d'État (comme l'ancienne banque de Prusse) méritent plus de confiance et sont plus utiles à la masse de la nation que les banques privées d'émission, même puissantes et centralisées. Car, dans les banques privées, ce sont les intérêts des actionnaires et des milieux où se recrutent les conseils d'administration qui prédominent. Si la banque centrale n'a pas les mêmes intérêts que l'État, elle favorisera toujours les millionnaires et les gros négociants. Les directeurs de banques qui ne dépendent pas de l'État s'occupent généralement bien peu de la classe moyenne et de la classe ouvrière. L'État, au contraire, a tout intérêt à protéger les couches sociales les plus nombreuses, cela d'autant plus qu'elles aussi font crédit à la banque en acceptant ses billets.

Une révolution s'opère en ce moment sur le marché monétaire international. L'argent perd sa valeur et ne servira bientôt qu'à la frappe divisionnaire. L'or devient le seul métal monétaire international. Mais l'or est relativement rare. Plus le crédit des banques d'émission est solide — ce qui arrive lorsqu'elles s'appuient sur l'État, sur le peuple tout entier — moins il leur faut d'or pour s'acquitter des engagements résultant des transactions internationales, et plus elles pourront faire usage de billets, effets de change et chèques. Bonne garantie pour le maintien de la réserve d'or.

VIII

Résumer les débats qui ont eu lieu aux Chambres serait répéter les arguments, contre et pour, que nous venons d'énumérer. Nous relèverons cependant quelques points touchés par les orateurs.

Le rapporteur français de minorité, M. Ador *(Bullet. sténogr. offic.*, mars-avril 1895, page 603), considère la banque proposée « comme un premier pas très dangereux dans la voie du socialisme d'État. Or, ajoute M. Ador, étant adversaire de l'idée socialiste en Suisse *(et pas ailleurs?)*, je ne puis accepter la responsabilité de la création d'un

système que je considère comme pouvant devenir plus tard, entre les mains du socialisme d'État, un puissant instrument pour la réalisation de ses vœux.

« Ce puissant instrument qu'on appelle une banque d'État, est le postulat des postulats du parti socialiste. Une fois au pouvoir, ne pourra-t-il pas arriver à se servir de la banque d'État comme il l'entendra ?

« J'admire la prudente tactique du parti socialiste; il me fait l'effet du chat qui joue avec la souris. Il est tranquille et rentre ses ongles, il est mollement assis dans un coin (?) à regarder la souris, et cette souris c'est nous, qui serons pris *(M. Ador représente la haute finance)*, et qui deviendrons la proie du chat, qui se borne aujourd'hui à demander la banque d'État, parce qu'il sait bien qu'une fois organisée il saura s'en servir. »

Puissiez-vous être bon prophète, monsieur le conseiller!

M. Scherrer-Füllemann railla ceux qui tremblent devant le socialisme et lui rendit un hommage formel :

Je n'appartiens pas, dit-il, au parti socialiste, mais je n'hésite pas à dire que ce parti est un facteur nécessaire au développement social et politique de notre pays, et aussi des autres. Qui a secoué les partis bourgeois de manière à leur faire étudier des problèmes si longtemps négligés? Uniquement le parti socialiste, en Europe et hors d'Europe. Nommez-moi un seul des « postulats » social-politiques que vous avez pris en mains et réalisés, et qui n'ait d'abord été mis en avant dans les cercles socialistes! Les partis politiques aujourd'hui dominants ne déploient une certaine activité dans le domaine social que grâce au parti socialiste tant décrié — voilà ma conviction. A supposer que les socialistes arrivent au pouvoir, ils ne pourraient y arriver, en Suisse, qu'appuyés sur le principe démocratique de la majorité. Alors, n'y eût-il pas de banque d'État, ils pourraient en créer une s'ils la trouvaient nécessaire à la réalisation de leur système.

Dans la séance du 3 avril, M. le docteur Joos rappela au Conseil national les origines du mouvement en faveur de la banque d'État :

Ce fut, dit-il, l'*Union ouvrière suisse (der Schweizerische Arbeiterbund)* qui exprima le vœu que l'on créât une banque d'État. Je proposai la chose à l'Assemblée fédérale, qui la renvoya aux calendes grecques. Alors je commençai à réunir des signatures et trouvai quelques collaborateurs à Zurich. C'étaient, en première ligne — *nomen est omen* — M. Hermann Greulich, secrétaire ouvrier, auteur des projets de monopole du tabac et de traitement gratuit des malades par l'État; en seconde ligne, M. Lang, procureur de la République; M. Robert Seidel, rédacteur de l'*Arbeiterstimme;* M. Bodmer, conseiller municipal; mon collègue Curti et finalement ma petite personne *(meine Wenigkeit)*.

Ce *consortium* (1) (hilarité) décida de récolter les 50,000 signatures néces-

(1) On appelle d'ordinaire *consortium* une entente de banquiers et de gros financiers.

saires pour faire passer aux mains de l'État une émission de billets de 180 millions. Car nous étions convaincus que les intérêts de la grande majorité du peuple ne marchent pas d'accord avec ceux des banques actuelles d'émission... Nous eûmes le grand bonheur de grouper 82,000 signatures, qui eurent pour résultat la motion Keller. J'avais résolu de ne pas remettre ces signatures immédiatement au Conseil fédéral, mais de voir venir les choses. Je m'étais dit : « Pendant que j'attendrai, comme Fabius cunctator (hilarité), les destins s'accompliront, grâce aux 82,000 signatures. » Vis-à-vis des banques privées d'émission, j'ai depuis longtemps cette opinion : *Ceterum censeo Carthaginem esse delendam.*

En la séance du 4 avril (*Amtl. stenogr. Bulletin*, mars-avril 1895, page 687), M. Hess cita le rapport d'une commission constituée à Zurich, lorsqu'il s'agit de créer une banque cantonale d'État. Les objections furent les mêmes qu'aujourd'hui, celle-ci en particulier : Le crédit de l'État sera compromis. Il l'est si peu que lorsque l'État de Zurich emprunte, à des conditions avantageuses pour lui, les souscripteurs sont légion. Même des savants, comme Boehmert, professeur d'économie politique au Polytechnicum, développèrent les théories qu'on nous oppose. Boehmert affirmait que la banque cantonale de Zurich ne pourrait jamais lancer dans la circulation plus d'un million en billets. L'émission est maintenant de 24 à 25 millions. Le reste à l'avenant.

Les discours se multiplièrent, allemands, français, italien. Fraternisation des langues qui est une des particularités de l'Assemblée fédérale et démontre la possibilité des États-Unis d'Europe. M. Bruni, député du Tessin, se prononça pour la banque d'État, que certaines gens prétendent une conception purement germanique : *Tutto considerato, io non esito a dichiararmi per la banca di stato pura.*

Finalement, l'entrée en matière fut votée par 75 voix contre 54. Les hommes sont faillibles, les majorités aussi; mais lorsque, sur une question de cette gravité et après des débats sérieux, une aussi belle majorité se forme, n'y a-t-il pas là une présomption favorable ? Notons que les *oui* se recrutent dans tous les partis, de l'extrême gauche à la droite catholique.

Le 18 juin et les jours suivants, discussion des articles. La minorité de la commission proposa un capital de fondation de 30 millions, un tiers fourni par la Confédération, un tiers par les cantons, le reste par le capital privé. Longs débats de principe, pour ou contre le capital privé.

Le docteur Joos fit rire même ses adversaires en affirmant que le peuple saurait distinguer entre une banque d'État pure, sans capitaux privés, et une banque d'État *impure*. Puis il fit un petit calcul, sur les

bases suivantes : La minorité de la commission demande 35 francs d'intérêt par action de 1,000 francs, en faveur du capital privé. Cela fait 350 francs pour 10,000 francs, 3,500 francs pour 100,000 francs, 35,000 francs pour un million, 350,000 francs pour dix millions, participation du capital privé. Mais, comme le capital privé réalise aujourd'hui les bénéfices que la minorité veut bien réserver aux cantons et à la Confédération, il faut multiplier 350,000 francs par 3, le capital de fondation proposé étant de 30 millions. Bénéfice total, 1,050,000 francs, que l'on peut hardiment, vu les répartitions extraordinaires, porter à 1,100,000 francs. Divisé par les 365 jours de l'année, ce chiffre donne 3,013 francs par jour, que la banque d'État pure enlèverait aux banques privées. Gagner du temps, voilà le but des objections. Le temps est bien ici de l'argent, 3,000 francs par jour. Il vaut la peine de prolonger la résistance.

Par 84 voix contre 26, le capital privé fut exclu. En votation finale, le 26 juin 1895, la loi dans son ensemble fut votée par 89 voix contre 27, 3 abstentions, et envoyée au Conseil des États, qui vient de l'examiner dans sa session de décembre. M. Isler a présenté le rapport de majorité et proposé l'adhésion au système du Conseil national ; MM. Blumer et Odier, deux projets différents de banque mixte. Le 13 décembre, par 24 voix contre 17 et 2 abstentions, le Conseil des États a adhéré, sauf une ou deux modifications, aux décisions du Conseil national.

En second débat, les deux Chambres tomberont facilement d'accord sur tous les articles, vu que les divergences sont minimes. Mais les adversaires de la loi demanderont probablement le referendum, et la lutte sera chaude.

IX

Résumons, pour terminer, les principales dispositions de la loi, dont nous avons déjà donné le premier article et ce qui a trait à l'administration de la banque. La banque a son siège à Berne. Elle peut fonder des succursales, après entente avec les gouvernements cantonaux. Dans la création des succursales, la préférence sera donnée aux banques cantonales existantes ou à créer. Le fonds-capital, divisé en parts de 10,000 francs, est de 25 millions. Les deux cinquièmes sont réservés à la participation des cantons; la Confédération se chargera des trois cinquièmes restants et des parts qui ne seraient pas réclamées par les cantons. La Confédération se procurera l'argent voulu par l'émission de titres de rente qui ne pourront être dénoncés par le créancier. Chaque canton a droit à au moins dix parts, chaque demi-canton à cinq, et, pour le surplus, à une quote-part proportionnelle

au chiffre de sa population. La Confédération répond de tous les engagements de la banque.

Les opérations de la banque sont limitées à l'émission des billets, aux virements et à l'escompte ; en conséquence, elle est autorisée aux opérations suivantes, à l'exclusion de toute autre.

1° Escompte de lettres de change sur la Suisse, à l'échéance de trois mois au plus, et portant au moins deux signatures notoirement solvables.

2° Achat et vente de lettres de change sur l'étranger, à l'échéance de trois mois au plus et portant au moins deux signatures notoirement solvables.

3° Avances à intérêts sur dépôt de titres et valeurs (avances sur nantissement) à l'exclusion d'actions, pour un terme maximum de trois mois.

4° Achat, pour son propre compte, d'obligations de la Confédération, de cantons ou d'États étrangers, stipulées au porteur et facilement réalisables ; toutefois, ces achats ne seront faits qu'en vue d'un emploi temporaire des fonds de la banque.

5° Dépôts en comptes courants avec ou sans intérêt.

6° Achat et vente, pour son propre compte et pour le compte de tiers, de matières d'or et d'argent et avances sur ces matières.

7° Émission de certificats d'or et d'argent, selon règlement à établir.

8° Virements, émission de mandats et recouvrements.

9° Garde et gestion de titres.

La banque est tenue :

1° D'accepter sans frais, dans toutes ses succursales, des paiements au compte de la Confédération et de ses services et d'effectuer les paiements pour compte desdits, également sans frais, mais seulement jusqu'à concurrence de l'avoir de la Confédération ;

2° De recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération ou placées sous son administration.

Les billets sont fabriqués, retirés et détruits sous la surveillance du Département fédéral des finances. Ils sont émis en coupures de 50, 100, 500 et 1,000 francs. Dans des circonstances extraordinaires, l'Assemblée fédérale peut autoriser momentanément l'émission de coupures plus petites. Le montant de l'émission est fixé par l'Assemblée fédérale, sur préavis du Conseil fédéral. La contre-valeur totale des billets en circulation doit être représentée soit par des espèces légales, soit par des lingots d'or, soit par des monnaies d'or étrangères, soit enfin par des effets escomptés sur la Suisse et sur l'étranger. La réserve métallique doit s'élever au tiers, au moins, du montant de l'émission. La banque est en outre obligée de posséder, en tout temps,

la couverture des engagements à courte échéance (échus ou exigibles dans les dix jours). Cette couverture doit consister en effets escomptés sur la Suisse ou sur l'étranger, en espèces ou en lingots d'or. La banque est tenue de rembourser ses billets, au pair et en espèces légales. Elle remboursera intégralement tout billet détérioré quand le porteur en présentera un fragment plus grand que la moitié ou fournira la preuve, s'il présente un fragment moindre, que le reste du billet a été détruit.

Les comptes de la banque sont soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale. Sur le bénéfice net, il sera prélevé 15 °/o, qui seront portés au fond de réserve. Sur le surplus, un dividende pouvant aller à 3 1/2 °/o du fonds-capital sera payé à la Confédération. Le reste du bénéfice reviendra, pour un quart, à la Confédération; pour trois quarts aux cantons, d'après la décision du Conseil national, ou en totalité aux cantons, selon le Conseil des États. La banque publiera, à la fin de chaque semaine, l'état de son actif et de son passif, et, à la fin de chaque année, ses comptes annuels.

Nous omettons les dispositions pénales, sauf celle-ci, qui est nouvelle, originale et sévère :

> Celui qui aura fabriqué et répandu, à titre d'annonce, de réclame ou de simple plaisanterie, des imprimés ou vignettes imitant les billets de banque sera puni de l'emprisonnement jusqu'à trois mois, ou de l'amende jusqu'à cinq cents francs.

Aux dispositions transitoires, nous trouvons que la banque commencera ses opérations aussitôt le capital versé et quatre succursales organisées. Le retrait des anciens billets s'effectuera dans un délai de deux ans et demi.

HENRI MAYOR.

Législation Ouvrière

COMPARÉE

Sous la pression des idées de rénovation sociale inspirées et soutenues par le processus économique, les dispositions législatives et jurisprudentielles concernant les relations entre le capital et le travail se transmuent chaque jour. Maintes fois, soit dans son Mouvement social, soit dans des études spéciales très documentées dues à Malon, à Rouanet, etc..., la *Revue Socialiste* a signalé les transformations juridiques déjà opérées ou en voie de réalisation ou proposées tant en France qu'à l'étranger.

Mais de ce mouvement international des choses économiques introduites ou à introduire dans la légalité, aucun tableau d'ensemble n'a encore été dressé, où fussent présentées, à côté l'une de l'autre, sur chaque question, et la solution donnée par les diverses légalités nationales ou consacrée par la pratique, et celle qui paraîtrait la plus satisfaisante au point de vue rationnel et juridique. Nous n'avons pas la prétention de combler cette lacune. Tout au plus allons-nous dresser une table des matières, dont la facture nous a d'ailleurs été suggérée par notre éminent collaborateur Guillaume De Greef, qui nous recommanda comme guide un gros livre tout récemment publié par l'un de nos jeunes confrères du barreau de Bruxelles, M. Georges Cornil, lauréat de la Faculté de droit de Paris pour le concours Rossi de 1894. (1)

(1) Le prix fut partagé entre M. Hubert-Valleroux, qui soutint la thèse dite libérale, et M. Georges Cornil, qui se déclara interventionniste décidé et adopta pour son mémoire devenu livre le titre exact du sujet du concours :

Du Louage de services ou contrat de travail. — *(Étude sur les rapports juridiques entre les patrons et les ouvriers)*, par *Georges Cornil*, avocat à la cour de Bruxelles. — (Prix : 8 fr., chez l'éditeur Thorin, 4, rue Le Goff. Paris.)

Le travail de M. Cornil est plus qu'un mémoire très érudit, c'est une œuvre importante et précieuse à une époque où l'on n'a plus le temps de s'informer suffisamment. Chaque chapitre est précédé de quelques pages de références bibliographiques, où sont mentionnés les livres ou articles de revues publiés en différentes langues sur la question traitée.

Au lieu de nous livrer à des recherches qui demanderaient des mois, nous n'avons qu'à suivre le livre de M. Cornil, sans toutefois nous astreindre ni à tout dire ni à adopter toutes les solutions bâtardes qu'il semble préconiser, précisément parce qu'il n'est pas socialiste, et qu'il n'a guère fait que disjoindre, pour les approuver, quelques fragments de l'interventionnisme parlementaire. Et nous en aurons assez dit sur l'esprit qui anime M. Georges Cornil, quand nous aurons indiqué qu'il a, en passant, approuvé le coup de main de M. Dupuy contre la Bourse du Travail de Paris, — qu'il a déploré la liberté absolue des grèves et s'est déclaré partisan du projet Trarieux destiné à la restreindre, — qu'il est opposé au mandat impératif des conseillers prud'hommes; qu'il trouve « *trivial* de dire que l'ouvrier devenu vieux et infirme n'est fondé à réclamer aucune indemnité de son patron », — qu'il laisse au seul patron le soin d'élaborer en toute puissance les règlements d'ordre intérieur des ateliers; — que dans son avant-propos il reproche à la magistrature « la tendance humanitaire de sa jurisprudence » !

A l'en croire, cette propension correctrice du juge endort « la vigilance du législateur et lui dissimule les plaies ou bosses de son œuvre ». C'est là un raisonnement du même genre que celui des révolutionnaires intransigeants qui préconisent l'abstention électorale, sous prétexte que les palliatifs parlementaires endorment la vigilance populaire, amènent les déceptions et reculent l'avènement de la révolution justicière. A notre sens, la moindre réforme démocratique avance l'heure de la justice, et la moindre interprétation humanitaire d'un texte légal par un tribunal avance l'heure de son amélioration législative.

Si c'est l'opinion publique qui crée aux élections les courants réformistes, c'est elle aussi qui, s'emparant inconsciemment de l'esprit des juges, leur inspire parfois une certaine interprétation atténuée de la loi, notamment quand il s'agit d'accidents professionnels. Alors la magistrature a une tendance à accorder plus facilement et plus sérieusement des dommages-intérêts aux victimes ouvrières. Nous avons eu beau promener la lanterne de Diogène à travers les recueils d'arrêts judiciaires, nous n'y avons guère trouvé d'autre trace humanitaire.

Quant à cette autre affirmation de M. Cornil que, pour le respect du principe de l'égalité il ne faut pas de privilège en faveur d'une classe de citoyens, partant pas de législation spéciale aux ouvriers, cette affirmation n'est sans doute qu'une précaution de langage à l'intention du rapporteur du concours Rossi, M. Fernand Faure, ou bien, — à moins d'être un contre-sens démenti pour tout le livre lui-même, elle ne peut raisonnablement signifier que ceci : les rapports

juridiques entre patrons et ouvriers doivent découler des principes généraux du droit égal pour tous, et n'en être que des corollaires logiques qu'il serait grand temps de formuler, puisque le louage de services ou contrat de travail est « la charte fondamentale ou la charte de vie de la plus grande partie de la population ». Eh bien! soit! Nous acceptons la question ainsi posée et délimitée. Tant que le salariat existera, quelles sont et quelles doivent être ses relations légales avec le patronat. (Nous écrivons « légales », parce qu'il n'est au pouvoir de personne d'enrayer les conséquences révolutionnaires de cette vériré psychologique : « Notre ennemi, c'est notre maître »).

Sur ce terrain, M. Cornil, décidément trop imbu du droit ancien et moderne, trouve oiseux de changer, voire même de discuter, la vieille expression commune à tous les codes : « louage de services ». Cependant la terminologie « louage de services » et un peu celle de « contrat de prestation de travail » n'ont-elles pas un sens plus étroit et de quasi-reconnaissance de la force supérieure du capital. Tandis que la formule plus digne « contrat de travail », adoptée par le nouveau projet de code civil allemand, relève moralement le travailleur et, au moins théoriquement et nominalement, place le travail sur le même plan que le capital.

*
* *

La force obligatoire des contrats est fondée sur le consentement libre des parties contractantes. Mais dans le louage de services les deux parties en présence sont : « un sac d'argent et un estomac ». — Tous les contrats les plus usuels du droit civil, vente, échange, louage de choses, mandat, dépôt, cautionnement, etc, — font l'objet de dispositions nombreuses destinées à maintenir l'égalité et l'indépendance des cocontractants et à prévoir les motifs de rescision et de dommages et intérêts pour cause d'erreur, de violence ou de dol.

L'absence de dispositions similaires sur le contrat de prestation de travail équivaut à la protection du capital contre le travail.

Avec l'intention au moins officielle d'enrayer les abus inévitables dus à l'état d'infériorité endémique du salarié, les patrons ont pris l'initiative d'institutions tout à la fois dangereuses et inefficaces, parce que, comme les caisses de prévoyance, les cités ouvrières, le patronage, etc., elles augmentent la dépendance de l'ouvrier et font dégénérer le patronat en despotisme patriarcal. Sous prétexte d'humanité et d'anoblissement du salariat, l'on n'aboutit qu'à la féodalisation de l'industrie.

Pour une foule de raisons dont les deux principales sont le trop grand nombre de sans-travail et d'ouvriers non affiliés, les associations

ouvrières corporatives n'ont pu, malgré leur développement, atténuer suffisamment les maux résultant de l'infériorité constitutive du prolétariat.

Ne serait-ce qu'au nom de l'ordre public et de l'intérêt général, et sans aborder la question de mesure, l'intervention du législateur est donc nécessaire pour rétablir et maintenir l'équilibre entre les deux parties contractantes, le patron et l'ouvrier.

*
* *

La *formation*, la *preuve* et la *fin* du **contrat du travail** peuvent être envisagées sous trois aspects différents : 1° dans leurs *conditions de validité*, lesquelles embrassent les questions relatives à la capacité des parties contractantes, à la réglementation et à la rémunération du travail; — 2° dans leurs *effets* (droits et obligations des parties — infortunes ouvrières et responsabilités patronales); — 3° dans les *différends* entre patrons et ouvriers.

I

Conditions de validité du louage de services

A. — DE LA CAPACITÉ DES PARTIES CONTRACTANTES

La question ne se pose que pour les mineurs et les femmes mariées.

En France, depuis la loi du 9 avril 1881, la *femme mariée* n'a plus besoin de l'autorisation maritale pour placer ses économies à la caisse d'épargne et en opérer des retraits partiels ou totaux. Il y a donc illogisme à soumettre encore la femme mariée à l'obligation de l'autorisation du mari pour contracter un louage de services juridiquement valable.

Les lois française (1851), allemande et autrichienne et surtout la loi hongroise de 1884 sur l'industrie déterminent rigoureusement les conditions légales du *contrat d'apprentissage*. Que n'en font-elles autant pour le contrat de travail de l'adulte?... Mais tous les métiers ne nécessitent pas un apprentissage et souvent l'apprentissage est terminé avant l'âge de la majorité. Il s'agirait de mettre le droit écrit d'accord avec la pratique économique, tout au moins en appliquant à tous les mineurs sans distinction, orphelins ou non, ce principe du droit

romain, qui faisait l'éducation juridique du pupille en le faisant agir personnellement sous *l'auctoritas tutoris* ; à défaut du tuteur, en cas de contestation avec le patron, il serait assisté d'un tuteur *ad hoc* désigné par le conseil des prud'hommes (projet de loi sur les conseils de prud'hommes adopté par la Chambre des députés).

Du consentement. — Comme tous les contrats, le louage de services est régi par les articles 1109 et suivants du code civil, qui prescrivent notamment que tout contrat sera entaché de nullité si l'une des parties verse dans une erreur ou est victime de violence ou de dol. Mais les tribunaux ne font pas application de ces articles dans les conflits économiques. Ils attendent sans doute qu'une loi leur en donne l'ordre dans telles ou telles espèces à déterminer.

Cependant la législation du travail (1) se trouve aujourd'hui amorcée dans tous les pays, et, de ce fait, la liberté du consentement des parties contractantes dans un louage de services industriels est déjà protégée par toute une série de réglementations opérantes.

B. — LIMITATION DU TRAVAIL

Le code russe interdit de conclure un louage de service pour plus de cinq ans.

Le code civil allemand remanié permet un engagement de dix ans.

Les codes belge, espagnol, italien, suisse répètent la disposition de notre article 1780 : « On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée. »

Pour n'être pas accepté en bloc et être supporté, grâce à des louages successifs, l'esclavage de l'ouvrier n'en est pas moins réel. L'article 1780, très populaire au lendemain de la Révolution, doit évidemment être gardé, mais il ne suffit plus, car il promet simplement à l'ouvrier de changer de maître, et de chercher les chaînes les moins dures. — Peu importe la maison industrielle ou commerciale dont il fait partie, le serf du dix-neuvième siècle n'a encore d'autre adoucissement à son esclavage que la liberté très relative du déplacement.

Quant aux autres conditions légales de validité du contrat de travail imposées par les diverses législations des pays civilisés, elles sont de date récente, restreintes encore et très combattues, en ce qui concerne les adultes, peu sérieusement contestées en ce qui concerne les femmes et les enfants. Toutes on été ou seront édictées au nom de l'intérêt général et de la morale publique.

(1) L'Office du Travail d'Angleterre vient de livrer à la publicité une œuvre d'ensemble sur la législation du travail dans un grand nombre de pays. L'examen a porté sur les cinq points suivants : âge d'admission au travail industriel ; durée de la journée légale ; le travail supplémentaire ; le travail de nuit ; le travail du dimanche.

Travail des Femmes et des Enfants

La loi française de 1874 ne protégeait la femme que jusqu'à l'âge de la majorité. La loi de 1892 a étendu cette protection à la femme même majeure.

D'autres législations restreignent leur protection aux enfants et aux filles et femmes mineures. Telle la Belgique.

Comme il faut savoir se borner, M. Cornil prend dans chacune de ces deux catégories deux législations types, la France et la Belgique, et signale seulement quelques particularités des autres. — Mais à toutes nous tenons à adresser le même reproche : elles contiennent trop d'exceptions (surtout à l'interdiction du travail de nuit) qui ne viennent pas confirmer la règle. De plus, elles laissent trop de latitude aux inspecteurs du travail, lesquels ont, en outre, le vice rédhibitoire d'être des fonctionnaires nommés par le gouvernement, au lieu d'être des délégués élus par les ouvriers syndiqués.

I. — LÉGISLATIONS PROTÉGEANT NON SEULEMENT LES ENFANTS ET LES FILLES MINEURES, MAIS AUSSI LES FEMMES MAJEURES

France

Conditions d'admission spéciales aux enfants : treize ans accomplis. — Les enfants de douze à treize ans peuvent cependant être admis au travail, s'ils sont pourvus d'un double certificat : 1° d'études primaires; 2° d'aptitude physique. (Jusqu'à seize ans l'inspecteur peut exiger le renvoi d'un enfant dont la faiblesse serait constatée par un médecin.)

Durée maxima du travail quotidien : onze heures. (Le travail de nuit est interdit.)

Repos hebdomadaire : un jour par semaine quel qu'il soit.

Faculté laissée au gouvernement de déterminer, par des règlements d'administration publique, les genres de travaux à interdire totalement ou à autoriser partiellement sous certaines conditions.

Sanctions pénales : amendes ridiculement bénignes : de 5 à 15 francs pour la première contravention, de 16 à 100 francs en cas de récidive.

Ces pénalités frappent seulement l'employeur. Pourquoi, à l'instar de la loi belge, n'y aurait-il pas une peine à encourir par les pères, mères ou tuteurs qui engageraient les services de leur enfant ou pupille contrairement aux prescriptions de la loi et des règlements d'administration publique. Il y a bien une loi du 7 décembre 1874 qui punit les parents ayant loué leurs enfants à des directeurs d'établissements ambulants.

En dehors de la critique de la journée de onze heures trop longue pour les enfants et les femmes, deux autres lacunes principales sont à signaler :

1° Le repos pour les femmes accouchées n'est ni obligatoire, ni indemnisé.

2° Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes employés dans les magasins et boutiques n'est pas réglementé.

Angleterre

Toutes les lois, diverses selon les industries, ont été réunies et codifiées le 27 mai 1878 *(Factory and Workshop act)*.

Le principe de la réglementation du travail est étendu aux établissements commerciaux.

Allemagne

Age minimum d'admission des enfants : treize ans. — Repos dominical. — Journée de onze heures. — Interdiction du travail de nuit.

Suisse

Enfants. — Age d'admission : quatorze ans. — De quatorze à seize ans, le temps réservé à l'enseignement et celui du travail ne doivent pas, réunis, dépasser onze heures. — Jusqu'à dix-huit ans interdiction du travail de nuit et du dimanche.

Femmes. — Interdiction absolue de tout travail la nuit ou le dimanche.

Mariées, elles doivent pouvoir quitter l'ouvrage au moins une heure et demie au milieu du jour.

Après l'accouchement, abstention obligatoire de tout louage de services pendant huit semaines.

Hollande

Défense d'employer les enfants de douze à seize ans et les femmes de tout âge, la nuit, le dimanche, ou plus de onze heures par jour.

Luxembourg

Aucun travail de nuit. — De douze à quatorze ans, journée maxima de huit heures; — de quatorze à seize ans, dix heures.

Suède

Jusqu'à dix-huit ans défense de travailler la nuit. — De douze à quatorze ans, journée maxima de six heures ; de quatorze à dix-huit ans, dix heures.

Norvège

Age minimum : quatorze ans. — De quatorze à dix-huit ans, journée de dix heures.

Repos de six semaines pour les femmes en couches.

Russie

Depuis 1890, protection des adolescents jusqu'à dix-sept ans et des femmes de tout âge; — travail de nuit toléré dans certaines industries.

Autriche

De douze à quatorze ans, journée maxima de huit heures. — Travaux dangereux interdits aux femmes et aux enfants.

États-Unis

Pas de loi fédérale, mais chaque État possède une loi de réglementation.

L'État du Colorado prescrit l'octroi de sièges aux femmes employées.

II. — LÉGISLATIONS RESTREIGNANT LEUR PROTECTION AUX ENFANTS ET AUX FILLES MINEURES

Belgique (1)

La loi belge du 13 décembre 1889 ne vise que le travail qui s'exécute : 1° dans les mines, minières, carrières et chantiers ; — 2° dans les usines, manufactures, fabriques ; — 3° dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que dans ceux où le travail se fait à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques ; — 4° dans les ports, débarcadères, stations ; — 5° dans les transports par terre ou par eau.

La loi ne s'applique donc pas aux ateliers de couture et de modes, où le surmenage peut fleurir tout à son aise.

La protection s'étend jusqu'à seize ans pour les hommes, jusqu'à vingt et un ans pour les femmes. — Cependant la femme adulte ne peut être employée pendant les quatre semaines qui suivent son accouchement.

L'emploi des enfants au-dessous de douze ans est totalement interdit.

(1) La *Revue Socialiste* publiera très prochainement un article de notre ami *Émile Vandervelde*, professeur à l' « Université nouvelle » de Bruxelles et membre de la Chambre des Représentants, sous ce titre : *L'Inspection du Travail en Belgique.*

Les restrictions à l'autorisation d'emploi varient selon l'industrie, selon le sexe et selon l'âge. Ainsi la réglementation est différente : pour les personnes du sexe masculin, de douze à quatorze ans et de quatorze à seize ans ; — pour les personnes du sexe féminin, de douze à seize ans et de seize à vingt et un ans. — La durée moyenne du travail des six jours ouvriers est de douze heures.

Sanctions pénales. — Pour le patron, amende de 26 francs à 100 francs par personne employée en contravention ; — pour les pères, mère ou tuteur, amende de 1 franc à 25 francs.

En cas de récidive l'amende est portée au double.

Tout obstacle apporté à la surveillance des inspecteurs est puni d'une amende de 26 francs à 100 francs. La première récidive est frappée d'une amende double. — Puis, si l'industriel persiste, on peut lui appliquer les peines sévères de la rébellion.

Hongrie

Hormis la nuit et dans les industries insalubres et dangereuses, les enfants peuvent être employés : de dix à douze ans avec autorisation de l'autorité ; — de douze à quatorze ans, huit heures par jour ; — de quatorze à seize ans, dix heures par jour.

Italie

De neuf à quinze ans, nécessité d'un certificat de santé et interdiction de tout travail insalubre ou dangereux. — De neuf à douze ans seulement, la durée maxima du travail quotidien est fixée, soit huit heures.

Espagne

Durée maxima du travail *de jour :* cinq heures, de dix à treize ans ; — huit heures, pour les garçons jusqu'à quinze ans, pour les filles jusqu'à dix-sept ans.

Danemark

Les enfants de dix à douze ans peuvent travailler six heures et demie ; ceux de quatorze à dix-huit ans, douze heures.

Le travail des Adultes hommes

France. — Un décret du gouvernement provisoire de 1848 avait fixé la journée de travail à dix heures à Paris et à onze heures en province. — Le 9 septembre ce décret fut abrogé et remplacé par un autre fixant la durée maxima de la journée de travail à douze heures. Mais un décret du 17 mai 1851 apporta tant d'exceptions à cette limitation que la plupart des travaux industriels y échappent.

Le Sénat vient d'adopter une proposition de loi fixant à onze heures la durée maxima du travail journalier pour les ouvriers adultes employés concurremment avec des femmes et des enfants dans un même établissement industriel.

A la Chambre, MM. Dumonteil, Argeliès, Basly et Dron ont proposé la journée de dix heures (huit heures dans les houillères). — Le groupe socialiste a naturellement déposé un projet conforme à la revendication des Trois-Huit.

Autriche. — Dans la grande industrie, journée légale de onze heures, coupées par un intervalle minimum de repos d'une heure et demie.

Suisse. — La loi fédérale sur les fabriques, du 23 mars 1887, fixe à onze heures la durée régulière d'une journée. Cette durée est réduite à dix heures la veille des dimanches et fêtes.

Le travail de nuit n'est admissible qu'à titre exceptionnel dans les industries nécessitant une fabrication ininterrompue ; de plus il est facultatif pour les ouvriers.

États-Unis. — Aucune loi fédérale, sinon pour les facteurs de postes et les ouvriers des ateliers et chantiers fédéraux, dont la journée légale est de huit heures.

Dans les États de New-York, de l'Illinois et du Wisconsin, la journée normale est fixée à huit heures, par une loi sans caractère coërcitif !

*
* *

La *Revue Socialiste* ayant déjà exposé sous forme historique ou démonstrative les raisons économiques et sociales qui militent en faveur de la réglementation du travail des hommes comme des femmes et des enfants, nous nous bornons à rappeler une parole prononcée dès 1840 par M. Villemain, ministre de l'Instruction publique : « Non seulement la Société a le droit d'intervenir mais c'est son devoir, c'est sa dette et même une dette arriérée. » Et nous empruntons à M. Cornil une seule observation d'ordre juridique.

La réglementation du travail de tous les ouvriers sans exception ne serait que la mise en application précise, en ce qui concerne le louage de services, du vague article 1728 de notre code civil qui prescrit au preneur d'user de la chose louée en bon père de famille.

C. — DE LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

La *participation aux bénéfices,* même devenue obligatoire et contrôlable par les intéressés, ne serait, selon la véridique et spirituelle expression de M. Paul Leroy-Beaulieu, qu'un condiment du salariat.

De même la *coopération* ne parviendra pas à supprimer le salariat, à cause des nombreux obstacles qui s'opposent au développement des Sociétés coopératives et qui ont été luminemment exposés en 1893 dans la *Revue d'économie politique* par M. Ch. Gide lui-même. — Sous l'influence des mœurs, de l'opinion publique et du législateur, ces deux palliatifs ou plutôt correctifs se juxtaposeront peut-être de plus en plus, à des doses variées, à la rémunération du travail par le système du salaire, mais d'eux-mêmes, par leur force propre, ils ne supprimeront pas le salariat.

Enfin, la coopération (trop souvent les coopératives sont encore à base capitaliste et patronale), et surtout la participation aux bénéfices ne sont que des moyens de mieux attacher la classe ouvrière à la société actuelle, ou il faudrait une bien perspicace intervention du législateur pour empêcher que l'élément « société » ne nuisît pas à l'élément « louage de services », que la qualité d'associé ne fût pas préjudiciable à la qualité d'ouvrier libre, c'est-à-dire ne vincule pas l'indépendance de l'ouvrier en aggravant pour lui les conséquences de la résolution de son engagement.

Certes nous ne demandons la mort légale ni de la coopération ni de la participation aux bénéfices ; bien au contraire nous réclamons à leur égard une réglementation plus libérale et plus protectrice des bénéficiaires. Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater que, dans l'exposé des motifs de l'ordonnance qui défendit d'abord au peintre en bâtiments Leclaire d'instituer en faveur de son personnel la participation aux bénéfices, il y avait une forte part de vérité, hypocritement interprétée dans l'intérêt capitaliste :

Le préfet de police de 1842 dit textuellement que « l'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et régler son salaire. *L'ouvrier ne doit pas pactiser avec son maître.* »

FIXATION DU TAUX DU SALAIRE

L'ouvrier ne doit pas pactiser avec le maître. Voilà, à défaut de la disparition successive de la petite industrie et de la forme d'association mixte qui lui est propre, et des autres raisons économiques qui entravent le développement des unions mixtes, voilà le motif moral qui force à la distinction, partant à la division des associations de patrons et des associations d'ouvriers. En effet, les associations de patrons ont surtout à s'occuper de commerce, tandis que les associations ouvrières ont évidemment souci avant tout de la répartition des bénéfices entre le capital et le travail, c'est-à-dire de la fixation du taux des salaires.

Au législateur de briser la résistance des cours et tribunaux à l'action des syndicats sur les conditions du travail.

La fixation du taux des salaires et la réglementation des heures de travail rentrent sans conteste dans la catégorie des intérêts généraux dont la défense appartient légalement aux syndicats professionnels. Mais ce droit est encore dépourvu de sanction, puisque la jurisprudence se refuse à déclarer les syndicats recevables à poursuivre en justice l'exécution des conventions intervenues entre patrons et syndicats ouvriers. Il y a contradiction manifeste à reconnaître à un syndicat représentant d'une collectivité ouvrière la faculté de conclure des conventions collectives et de lui refuser en même temps le droit d'agir pour en obtenir le respect. — Et l'on ose se plaindre de la fréquence des grèves !

Minimum légal du salaire. — N'existe encore qu'en Amérique, dans l'État de New-Mexico, pour les mineurs (4 dollars par jour), dans l'État de New-York pour les ouvriers employés par l'État (2 dollars par jour) et pour les travailleurs pris à l'heure (25 cents par heure).

Les administrations communales de quelques villes anglaises (150), belges et hollandaises inscrivent dans les cahiers des charges des entrepreneurs de travaux municipaux le minimum de salaire à payer aux ouvriers occupés.

Paris s'est vu refuser la même faculté.

MODE DE PAIEMENT DES SALAIRES

Truck-system. — Le paiement du salaire autrement qu'en espèces est interdit en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Norvège, en Suisse et en Russie. La France attend que le Sénat et la Chambre se soient mis d'accord sur les moyens de répression des abus frauduleux du patronat.

Payement des salaires dans les cabarets. — Il est interdit en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Autriche.

En France, toujours manque d'accord entre la Chambre et le Sénat.

Payement du salaire à de longs intervalles. — L'usage suffit généralement à obliger les patrons à payer à la semaine, à la quinzaine ou tout au moins au mois. Mais des prescriptions ont été édictées en ce sens par les législations belge, suisse, autrichienne, allemande, russe et américaine.

MESURES DESTINÉES A ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES

Privilège. — En *France,* les ouvriers n'ont un privilège que sur l'actif d'un entrepreneur de travaux publics ou d'un failli.

En *Allemagne* et en *Belgique,* les ouvriers ont dans tous les cas un privilège.

Insaisissabilité et incessibilité. — En *France,* depuis la loi du 11 janvier 1895, la portion cessible ou saisissable des salaires, ne dépassant pas annuellement 2,000 francs, est fixée à un dixième.

En *Belgique,* les salaires ne peuvent être cédés pour plus de deux cinquièmes, ni saisis pour plus d'un cinquième.

L'*Angleterre* interdit radicalement toute saisie, mais ne défend pas la cession.

En *Autriche,* le salaire est insaisissable pour les deux tiers de son montant.

En *Hongrie* est seulement saisissable la quotité de salaire dépassant un florin et demi par jour.

En *Espagne,* l'on ne peut saisir les salaires inférieurs à vingt-quatre réaux (6 francs) par jour.

Aux *États-Unis,* pas de loi fédérale. Mais la plupart des États de l'Union se sont ralliés au principe de l'insaisissabilité d'une portion du salaire.

Formation et preuve du contrat de travail

A. — FORMATION

Les bureaux de placement et les bourses du travail ont pour but de faciliter la mise en présence des parties contractantes. Les offices du travail et bureaux de statistique sont destinés à les éclairer.

BUREAUX DE PLACEMENT

Tous les bureaux de placement, à titre onéreux, devraient être interdits. Dans les cartons de la Chambre française dorment plusieurs projets de loi supprimant les agences commerciales de placement sans indemnité, avec un délai de grâce de cinq ans au maximum, et organisant le placement gratuit par l'intermédiaire des bourses du travail, des syndicats ouvriers, et, à leur défaut, par les municipalités.

BOURSES DU TRAVAIL

Il n'en existe encore qu'en Suisse, en Belgique, — et surtout en France, où malheureusement elles ont été trop soumises à la tutelle ou à la surveillance administrative, voire même aux ingérences policières.

Des essais infructueux ont été tentés dans les autres pays latins.

Les bourses du travail ont besoin de la reconnaissance d'utilité publique et de la personnification civile.

OFFICES DU TRAVAIL

Ils forment une sorte d' « observatoire des conditions du travail », et peuvent se ramener à deux types, le type suisse et le type américain.

Suisse. — Le secrétariat ouvrier suisse, subsidié par le gouvernement, est une émanation directe des ouvriers, dont il est l'organe officieux destiné, non seulement à recueillir des renseignements statistiques, mais encore, et avant tout, à en déduire des conséquences pratiques, à étudier les questions d'économie sociale, et à formuler avec autorité et compétence les revendications ouvrières.

États-Unis. — France. — Angleterre. — Belgique. — Institutions officielles, dirigées par des fonctionnaires, et se bornant à réunir, à grouper et à publier des faits et des matériaux.

B. — PREUVE

France. — Depuis 1868, le maître n'est plus cru sur parole pour la quotité des salaires dus. Mais en fait, ce rétablissement de l'égalité entre le patron et l'ouvrier n'a de sanctions que lorsque les salaires donnés ne dépassent pas 150 francs. En effet, d'après l'article 134 du code civil, la preuve testimoniale n'est admise qu'au-dessous de 150 francs.

Au delà, la preuve écrite est exigible. Or, cette dernière n'existe presque jamais. De sorte qu'en fait, l'ouvrier doit se contenter du salaire que le patron débiteur voudra bien reconnaître. — Dans le louage de services, tous les moyens de preuves devraient être admissibles, quel que soit le taux de la réclamation.

II

Effets du contrat de travail

RÉGLEMENTS D'ATELIER

Une question préjudicielle se pose. Quelle est la force obligatoire des *règlements d'atelier ?*

Nous ne contestons pas que, même établi par le patron seul, un règlement d'atelier, à la condition qu'il lui soit connu avant tout engagement, doit être observé par l'ouvrier. Mais le changement du règlement, après l'entrée de l'ouvrier, devrait pouvoir lui suffire comme motif légal de résiliation.

Cependant, la loi devrait être changée, et l'élaboration des règlements d'atelier confiée concurremment au patron et aux ouvriers employés par lui. En cas de désaccord, le conseil des prud'hommes statuerait.

France. — Pas encore de législation à ce sujet, comme toujours par la faute du Sénat et du gouvernement.

Allemagne. — Le règlement obligatoire de chaque fabrique doit être soumis à l'examen des ouvriers et au contrôle par l'administration. — Les amendes sont permises, mais ne peuvent être employées qu'au profit des ouvriers.

Autriche. — Les règlements, également obligatoires, sont simplement communiqués aux ouvriers et revêtus du visa de l'autorité industrielle.

Suisse. — Règlement obligatoire. — Les ouvriers sont appelés à donner leur avis sur ses prescriptions, avant la ratification de l'autorité. — Le produit des amendes est employé dans l'intérêt des ouvriers. — Le cas échéant, le gouvernement cantonal peut ordonner la revision d'un règlement.

LIVRETS

Obligatoires en Autriche et en Hongrie, facultatifs en Belgique, les livrets sont interdits en Allemagne et en France, excepté pour les enfants mineurs. Mais, dans ces deux pays, tout ouvrier peut, lors de son départ, exiger du patron, un certificat relatant *exclusivement* la nature et la durée du travail auquel il a été employé.

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'*Allemagne,* l'*Angleterre,* l'*Autriche* et la *Suisse* sont les seules nations ayant déjà légiféré sur la matière.

En *France,* les meilleurs projets déposés sont dus au président de la République, quand il n'était encore que député, et au ministre actuel de la justice, M. Louis Ricard. Ils sont toujours sur le métier sénatorial. Ces projets ont la plus grande envergure, parce qu'ils embrassent toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, quelles qu'elles soient.

A défaut d'une loi organique, la magistrature française, assez libérale en l'espèce, bien qu'elle laisse le fardeau de la preuve à l'ouvrier.

se base sur l'article 1382, pour rendre le patron civilement responsable de la plupart des accidents survenus dans son exploitation : *In lege aquilia et levissima culpa venit.*

Il ne rentre dans notre cadre ni d'examiner les projets très embrouillés, déposés aux divers Parlements des nations civilisées, ni de discuter la jurisprudence de leurs tribunaux. — Le point de savoir si la responsabilité civile du patron est délictuelle ou contractuelle, c'est-à-dire si elle se fonde sur l'article 1382 du code civil, ou sur le contrat de louage de services, est une pure question d'école, un beau sujet pour les conférences d'avocats stagiaires. En pratique, à part peut-être la prescription, les conséquences sont les mêmes pour le patron, que sa faute soit lourde ou vénielle. — Naturellement, si sa faute est trop lourde, il est condamné à une plus forte indemnité. — L'on a écrit des volumes pour définir les différents genres de fautes susceptibles d'augmenter ou d'atténuer les conséquences pécuniaires de la responsabilité légale du patron. Mais, c'est là encore une question d'école, qui doit être laissée à l'appréciation des tribunaux.

Malheureusement, cette appréciation est très élastique et varie selon les conceptions particulières des juges. D'où la nécessité d'une loi spécifique qui laisserait moins de latitude à la jurisprudence, et ferait peser le fardeau de la preuve tout entier sur le patron. Autrement, l'ouvrier serait privé de toute indemnité trois fois sur quatre. (D'après des statistiques dressées en Suisse, la preuve de la faute ne peut être fournie dans 75 cas sur 100 pour les fabriques, et dans 90 cas sur 100 pour les mines.)

Un accident survient. Il doit y avoir présomption légale en faveur de la victime, et ce ne doit pas être à elle à prouver la responsabilité de son employeur. C'est à celui-ci à démontrer que toutes les précautions possibles ont été prises, ou qu'il y a eu faute de la victime.

Même dans ce dernier cas, nous conclurions à la responsabilité du patron, qui doit surveiller ses ouvriers en « bon père de famille ». Et nous ne consentirions, non pas à effacer, mais seulement à limiter cette responsabilité qu'en cas de faute très lourde, ou plutôt de délit de la part de l'ouvrier victime.

Quelle raison pourrait bien empêcher le législateur d'établir une présomption de responsabilité à charge du patron, alors qu'il fait peser une semblable présomption sur le locataire, par exemple : art. 1733 et 1734 du code civil ? — Mieux encore : L'instituteur le plus prévenant, le meilleur maître de pension est responsable de tous les accidents survenus aux enfants confiés à sa garde, même au milieu de leurs jeux. Il doit une indemnité aux parents d'un enfant qui se serait blessé en jouant, en se promenant, ou même sans bouger. Et le patron ne serait pas responsable des accidents des ouvriers qui l'enrichissent !

— Est-ce trop demander qu'aux directeurs d'industries incombe la même responsabilité qu'aux directeurs d'école ?...

L'on a édifié de belles théories sur le « risque professionnel », l'on s'est ingénié à rechercher de spécieux prétextes pour faire rentrer le plus possible d'accidents sous cette rubrique, et, pour diminuer ainsi la quantité des fautes imputables au patron. Voilà encore une discussion oiseuse, car c'est au patron à éviter les risques et à en garantir ses ouvriers. (La garantie du risque professionnel n'est pas plus illogique que, dans le contrat de vente, la garantie en cas d'éviction.)

Le patron doit toujours une indemnité; car, dans le contrat de louage de services, comme dans le contrat de louage de choses, l'objet du louage doit rester en bon état et en sécurité. En contractant, l'ouvrier a sous-entendu que le patron devait, à chaque instant, pouvoir le restituer, le rendre à lui-même, valide, comme il l'a reçu.

Bref, le patron devrait être condamné, dans tous les cas, à payer une indemnité aux victimes de son exploitation. — Et toute clause élisive ou limitative de la responsabilité du patron doit être réputée nulle et de nul effet. (Même il serait loisible à l'ouvrier d'attaquer tout contrat, en vertu duquel il lui aurait été payé une indemnité évidemment insuffisante.)

Enfin, les inspecteurs du travail devraient pouvoir intenter eux-mêmes une action contre le patron, lorsque l'ouvrier victime s'abstiendrait par intérêt ou timidité.

De plus, comme elles présentent au moins le même caractère d'urgence que les matières énumérées par l'article 404 du code de procédure civile, il est indispensable que les demandes en indemnités puissent être inscrites au rang des affaires sommaires.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

L'assurance contre les accidents peut avoir un double but :

1° Protéger le patron contre les conséquences de sa responsabilité *(assurance de responsabilité)*;

2° Mettre l'ouvrier à l'abri des suites de l'accident, en cas d'irresponsabilité du patron *(assurance-réparation)*.

Nous ne nous arrêtons pas à ce deuxième cas, puisque nous avons affirmé le principe de la responsabilité du patron dans toutes les espèces d'accidents survenus au cours du travail, admettant seulement parfois des atténuations de responsabilité et par conséquent des diminutions d'indemnité.

Quant au premier but : « protéger le patron contre les conséquences de sa responsabilité », il est la reconnaissance implicite que les risques professionnels sont uniquement à la charge des patrons;

car il est de règle générale, consacrée par la cour de cassation, qu'on ne peut, par une assurance, se garantir contre les conséquences de son dol ou de sa faute lourde. Donc l'ouvrier, victime d'un accident et ayant reçu une indemnité de la Compagnie d'assurances où il a été assuré par son patron, peut en plus intenter une action en dommages-intérêts à son patron, si la cause de l'accident dont il a été victime est imputable à une faute lourde du patron, dol, insouciance manifeste, ou avarice, etc.

Combinées, les primes de l'*assurance de responsabilité* sont naturellement payées par le patron, et celles d'*assurance-réparation* par les ouvriers à l'aide de retenues.

Eh bien, voilà un abus que la loi devrait interdire. L'ouvrier, n'ayant pas de responsabilité, n'a pas à s'assurer; ce soin incombe au patron seul.

Sans entrer dans une oiseuse détermination juridique du contrat d'assurance, nous devons cependant rappeler que, d'après une jurisprudence constante, l'ouvrier n'a pas contre l'assureur une action subrogatoire, mais une action directe, c'est-à-dire que, malgré le paiement des primes par le patron, le droit à l'indemnité repose sur la tête de la victime seule, et la Compagnie d'assurances doit la liquider entre ses mains. Mais la jurisprudence est femme; elle varie, et bien fol est qui s'y fie. La loi française devrait donc être rédigée à l'exemple des législations italienne et allemande qui consacrent ce principe de l'action directe, en dehors du patron, de l'ouvrier assuré contre l'assureur.

ORGANISATION DE L'ASSURANCE

Sa généralisation

Ceci n'est pas un traité d'assurances. Nous ne pouvons donc pas examiner les modes multiples qu'elles peuvent revêtir. Et nous nous bornons à constater que l'indifférence ou le mauvais vouloir des intéressés ont rendu à peu près stériles les encouragements prodigués à la mutualité, et les nombreux efforts du législateur tendant à développer l'usage de l'assurance réparatrice de toutes les infortunes du travail et éventualités fâcheuses de la vie, accidents, maladies, chômages, infirmités, etc.

Aujourd'hui, l'on ne peut plus hésiter. Il faut rendre obligatoires les assurances ouvrières (1), et entrer résolûment dans la voie tracée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. La Suisse s'y prépare. Et aussi

(1) Voir l'article publié dans la *Revue Socialiste* d'octobre 1894, par Pierre Boz, sur « l'Assurance obligatoire ».

la France, par la loi du 29 juin 1894, sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, et par le vote de la Chambre, du 10 juin 1893, en faveur du système de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail.

La liberté, même subventionnée, a fait banqueroute. Il n'y a plus d'autre ressource que de recourir immédiatement et partout à l'assurance obligatoire — voire même à l'occurence (par exemple : droit à une pension de retraite), à ce que M. Cornil appelle dédaigneusement l'assistance obligatoire et que nous nous nommons une juste solidarité obligatoire.

Assurance préventive

La moitié des accidents du travail et des maladies professionnelles pourraient être conjurés par des mesures préventives. A l'assurance curative ou réparatrice, il faut donc tout d'abord juxtaposer, pour qu'elle l'inutilise, l'assurance préventive.

Là encore l'initiative privée s'est révélée impuissante et inefficace. L'Allemagne, le Danemark, la Norvège, l'Espagne et l'Italie ont, d'ores et déjà, une loi relative aux mesures préventives des accidents. On le voit, les législations se préoccupent plus de protéger l'ouvrier contre les accidents que contre les maladies professionnelles. Et cependant les conséquences de ces dernières sont beaucoup plus meurtrières. Mais voilà : l'accident frappe ou émeut, et par conséquent force l'attention du législateur. Tandis que la maladie, plus discrète, ne sollicite guère que l'attention du patient, qu'elle mine lentement, obscurément et sans éclat, mais sûrement (1).

En *France,* les lois spéciales sur les « appareils à vapeur », les « établissements dangereux, insalubres et incommodes », les « chemins de fer » ont avant tout pour but la protection du voisinage et du public, et ce n'est que par répercussion, et non par sollicitude, que les conditions légales requises profitent un peu aux ouvriers.

Seule la loi de 1810 sur les mines, minières et carrières n'a pas été inspirée uniquement par l'intérêt des tiers. De plus elle a été heureusement complétée par une loi (à amender cependant) du 8 juillet 1890 rendant obligatoire l'institution, qui n'est que facultative en Angleterre, des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Enfin, depuis le 12 juin 1893, la France est dotée d'une loi d'ensemble concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Évidemment cette loi est à refaire, doit être rendue plus sévère pour l'employeur, et entourée de garanties plus sûres, telle que l'élection

(1) Voir le beau livre de notre ami et collaborateur le docteur Julien Pioger : *La Question sanitaire.* — Paris. Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot.— Prix : 3 francs.

des inspecteurs sanitaires par les intéressés, c'est-à-dire par les ouvriers eux-mêmes.

Des différentes manières dont le contrat de travail finit

En France et dans la plupart des pays, le contrat de travail est soumis aux dispositions du droit commun relatives à la nullité et à la résolution légitimes des contrats, et les faits autorisant les parties à la rupture du contrat sont laissés à l'appréciation du juge. Ce qui est un danger.

Comme en Hongrie, la loi devrait contenir une nomenclature limitative des faits autorisant une rupture du contrat sans indemnité.

De plus, pour ne citer que l'exemple le plus récent, l'attitude de M. Rességuier à Carmaux, à elle seule, justifierait le vote d'une loi punissant les renvois d'ouvriers motivés uniquement par le caprice autoritaire du patron, ou basés, par exemple, sur l'opinion politique ou l'affiliation de l'ouvrier à un syndicat.

De même, une loi fixant les délais de congé aurait les plus heureux résultats. Cette loi existe déjà en Suisse, en Autriche, en Hongrie et en Russie, et a été incorporée dans le projet de code civil allemand.

La loi française du 27 décembre 1890 ne renferme aucune prescription relative aux délais de prévenance et a le tort de s'en rapporter aux usages locaux; mais elle est fondée sur un principe excellent, à savoir la reconnaissance du droit à une certaine indemnité à l'ouvrier congédié sans motif légitime, même avec l'observance du délai de congé en usage dans sa corporation.

Non seulement nous ne trouvons pas excessif : 1° que l'ouvrier ne puisse pas renoncer à l'avance au droit éventuel de postuler des dommages et intérêts; 2° que le patron soit tenu à une indemnité en cas de résiliation de son fait du contrat de travail; 3° que l'ouvrier puisse toujours librement quitter son patron. Mais nous voudrions que l'ouvrier eût toujours droit à une indemnité, même s'il y a eu contre lui des motifs légitimes de renvoi.

Bref, la loi devrait stipuler : 1° de très rares motifs de renvoi sans indemnité; par exemple, incapacité professionnelle absolue, c'est-à-dire au fond tromperie sur l'objet du contrat; — 2° les cas de renvoi légitimes, et le minimum et le maximum entre lesquels la jurisprudence fixerait l'indemnité due à l'ouvrier congédié; — 3° les prétextes illégitimes de renvoi; — 4° de forts dommages-intérêts pour l'ouvrier

en cas de renvoi soit illégal, soit mensongèrement attribué à une cause réputée légale.

III

Des différends entre patrons et ouvriers

A. — DIFFÉRENDS INDIVIDUELS

En Allemagne et en Autriche, il existe des tribunaux industriels statuant sur les contestations pouvant surgir entre un patron et un ouvrier. Mais l'organisme rationnel, destiné à départager le patron et l'ouvrier, en cas d'interprétations divergentes des divers détails du louage de services, a surtout trouvé sa forme naturelle en France et en Belgique dans l'institution des **Conseils de Prud'hommes.**

Cependant : 1° la prud'hommie devrait être étendue aux ouvriers mineurs, aux employés et aux ouvriers agricoles ;

2° L'appel des décisions du conseil de prud'hommes devrait être enlevé au tribunal de commerce.

N'est-ce pas une criante anomalie que de donner à une juridiction exclusivement patronale le droit de réformer des jugements rendus par une juridiction mi-patronale, mi-ouvrière ?

La nouvelle loi française en élaboration, par un hommage logique rendu à l'unité de la justice et à l'égalité de tous les citoyens, restitue l'appel des jugements des conseils de prud'hommes aux tribunaux ordinaires de droit commun. — Mais nous serions plutôt partisan de déférer les appels devant l'assemblée générale du conseil des prud'hommes, non compris ceux de ses membres qui ont pris part au premier jugement. — Au fond, devant la juridiction civile, les juges de première instance et les juges d'appel sont des magistrats de carrière, des fonctionnaires de même espèce, simplement un peu plus nombreux en appel. Qu'y aurait-il donc d'illogique à ce que les juges d'appel des contestations entre employés et employeurs fussent de même essence que les juges de première instance, des magistrats élus et compétents, simplement un peu plus nombreux ?

L'on a beaucoup critiqué ces dernières années le *mandat impératif* souvent imposé aux prud'hommes ouvriers par leurs électeurs. Nous ne voyons pas en quoi l'indépendance du prud'homme est entravée

par le fait d'avoir promis d'adopter telle ou telle jurisprudence. Est-ce que tous les juges, quels qu'ils soient, n'ont pas pour guides et la loi et une certaine jurisprudence? Les assemblées d'électeurs de conseillers prud'hommes ont parfaitement le droit de nommer les candidats qui s'engagent à telles ou telles interprétations. Autrement le vote ne peut être qu'un vote aveugle. Ici, le corps électoral ouvrier joue un rôle analogue à l'un de ceux qui, au civil et au criminel, sont attribués à la cour de cassation; il fixe la jurisprudence. — Le fait d'avoir pour l'éclairer une boussole indicatrice ne vincule pas le juge ouvrier; son indépendance reste entière et a encore libre jeu dans le choix de la jurisprudence à appliquer aux diverses espèces qui se présentent à son jugement. Loin de blâmer le mandat impératif, nous voudrions le voir reconnu et sanctionné par la légalité.

B. — DIFFÉRENDS COLLECTIFS

Ego sum qui sum Dominus, telle a toujours été la pensée avouée ou secrète de tout patron. Quand il cède bénévolement aux réclamations de ses ouvriers, tenez pour certain qu'il y a intérêt. Et encore a-t-il soin d'indiquer que, s'il daigne octroyer une amélioration ou céder à une réclamation, c'est par pure grâcieuseté, par condescendance paternelle, par respect même de son autorité.

De nos jours, cette conception autoritaire du patronat est battue en brèche de tous côtés. Aussi les conflits économiques et politiques entre patrons et ouvriers se sont-ils multipliés. Comment y mettre fin? Par la conciliation et l'arbitrage, c'est entendu. Mais encore faut-il que le seigneur patron y consente. Et, à défaut d'arbitrage légalement obligatoire et sérieusement entouré de toutes les garanties possibles de justice, il ne reste aux exploités, pour amener à composition leur exploiteur, d'autre issue que la grève.

I. — DE LA GRÈVE

En France, le droit de coalition et de grève a seulement été reconnu à l'ouvrier depuis la loi du 21 mai 1864, qui a cependant laissé subsister les entraves des articles 414 et 415 du code pénal, et n'a pris aucune précaution contre les entraves administratives et gouvernementales.

Enfin, le Sénat, encouragé par le défunt ministère Ribot-Leygues-Trarieux, a proposé d'introduire dans la législation française une loi anglaise (peu appliquée) renouvelée d'un édit du bas-empire romain, et frappant de peines sévères les ouvriers qui délaisseraient,

pour faire grève, un service d'intérêt public, gaz, chemins de fer, etc., etc..... Ce projet est allé rejoindre les neiges d'antan.

Subsiste l'urgente nécessité : 1° d'empêcher la judaïque assimilation d'une déclaration de grève à une résiliation du contrat de travail; 2° d'assurer le libre exercice du droit de grève. — Sur ce fonctionnement nous ne pourrions mieux dire que l'exposé des motifs de la proposition de loi (1) tendant à organiser le droit de grève présentée à la Chambre par nos amis Guesde et Jaurès :

Messieurs,

La loi a reconnu, a dû reconnaître le droit de grève, que ceux-là même sont obligés d'admettre en théorie qui s'efforcent de l'annihiler dans la pratique.

Mais elle ne l'a pas *organisé*. Et c'est à sa non-organisation, à l'état d'anarchie dans lequel il a été systématiquement laissé, que doivent être attribués tous les désordres, toutes les violences, auxquels du dedans et du dehors il donne lieu ou sert de prétexte.

Qui dit *grève* dit *action* ou *inaction collective*. On ne fait pas grève individuellement. Un travailleur qui se refuse au travail n'est pas un gréviste.

La grève, c'est le refus collectif du travail — qu'il résulte des réclamations des salariés non satisfaites par les salariants ou des exigences des salariants non acceptées par les salariés. Elle est de *droit collectif*. Et c'est parce que ce *droit collectif* a été abandonné à l'*usage individuel* qu'il a entraîné les conséquences pathologiques que tout le monde connaît.

Pour lui restituer un caractère organique ou normal, il faut qu'il ne puisse plus être exercé que collectivement, qu'il devienne *d'usage exclusivement collectif*.

Or, les collectivités, toutes les collectivités sont soumises à une règle supérieure en dehors de laquelle, incapables de sauvegarder les droits et les intérêts de leurs membres, elles disparaissent elles-mêmes : c'est, comme expression de la volonté générale, la majorité faisant loi. Cette loi des majorités régit et domine la collectivité sociale dont elle est — on peut le dire — sous la République, l'unique loi, mère de toutes les autres.

C'est la majorité de la nation — plus ou moins exactement dégagée par le suffrage universel — qui, devenue la souveraineté nationale, décide et de la forme et du personnel et de la politique gouvernementale, déterminant le mode et la quotité de l'impôt, de tous les impôts, d'argent et de sang. C'est elle qui dispose des choses — et des hommes, — de nos libertés et de nos vies. Et ce n'est que sur cette *volonté du plus, obligatoire pour le moins*, qu'est fondé ce que l'on appelle *l'ordre* à la fin du dix-neuvième siècle.

Il n'en est pas différemment pour les collectivités ou Sociétés financières, industrielles, commerciales. La majorité des actionnaires ou des actions ici, la majorité des administrateurs là, fait loi, la loi devant laquelle tous doivent s'incliner et contre laquelle il n'y a pas de recours.

(1) Ce projet a déjà été signalé et commenté par notre directeur (page 633 de la *Revue Socialiste* de mai 1895).

Lorsque, par exemple, saisis d'une série de revendications par leurs ouvriers — *les travailleurs du dessous*, — les membres de la Régie d'Anzin ont, après délibération ou sans, décidé, à la majorité des voix, soit de faire droit à ces revendications, soit de les repousser, — le *oui* ou le *non* s'impose à la minorité, qui ne se réclame pas de la liberté individuelle pour passer outre et qui, si elle s'avisait de jouer jusque-là les Droits de l'Homme et de l'anarchie, ne tarderait pas à se voir rappeler à l'ordre — et à son devoir de soumission — par les tribunaux issus, *via* Consulat et Empire, de la Révolution française.

Ce qui est bon, ce qui est nécessaire pour les employeurs, n'est ni moins bon ni moins nécessaire pour les employés. Il ne saurait y avoir deux lois, surtout dans une société qui nie les classes : une, pour la classe possédante; une autre, pour la classe dépossédée; l'une, lorsqu'il s'agit de profits à gérer et à défendre; l'autre, lorsqu'il s'agit de salaires.

Le suffrage qui, substitué aux violences individuelles, a été introduit comme l'élément par excellence de l'ordre et de la paix, et dans la Société (avec majuscule) que ne veut pas connaître l'anarchisme de M. Yves Guyot, et dans toutes les autres associations à base et à fin capitalistes qui vivent sous le couvert de celle-ci, — doit être étendu aux associations ouvrières et régler leur action collective. Il doit être notamment appliqué à l'exercice du droit de grève.

A cet effet, nous proposons que lorsqu'éclate un différend entre les ouvriers et ouvrières d'une usine, d'une concession minière, d'un chantier, et leurs employeurs, une réunion générale ait lieu de ces *associés de fait* dans le travail et dans la misère — travail commun, misère commune, ne permettant qu'une commune défense; que le cas leur soit soumis et qu'après délibération, si la grève est déclarée, votée à bulletins secrets, elle devienne, de par la loi des majorités, obligatoire pour tous.

Et immédiatement, parce que le travail aura été admis au bénéfice de ce droit des majorités monopolisé aujourd'hui par le capital, sans qu'il soit besoin de le rétablir à coups de gendarmes, de soldats, de juges — et quelquefois de cadavres, — voici l'ordre plus que garanti, créé *a priori* et définitivement.

Convaincus de leur solidarité indispensable et de l'impuissance des poings et des triques, les intéressés, quelles que puissent être leurs divergences de vues, ne penseront plus — parce qu'il n'y a pas d'autre solution — qu'à se convertir mutuellement. Ce sera la volonté, régulière et pacifique, du nombre remplaçant l'usage ou l'abus anarchique de la force individuelle ; ce sera *l'état social* succédant à *l'état de nature*.

D'autre part, aucun motif, aucun prétexte à l'entrée en ligne de la force publique, respectueuse de la libre décision intervenne, qu'elle ne pourrait qu'être appelée à sanctionner qu'au cas — qui ne se produira pas, on peut en être certain — où les patrons, réduits à eux-mêmss, s'aviseraient de faire du désordre avec cet ordre ouvrier.

Plus de Ricamarie! plus d'Aubin, plus de Fourmies! Dissipé le cauchemar du sang français versé par des mains françaises, qui pèse aujourd'hui sur notre armée — devenue enfin nationale, c'est-à-dire consacrée exclusivement à la défense de la nation!

La marche ou la continuation de la grève, du conflit désormais pacifique, sera réglée, comme sa fin, de la même façon, par le même procédé organique :

la volonté de la majorité demandée au scrutin et sauvegardant toujours l'intérêt général, puisque ce sont les intéressés qui auront la parole, qui feront eux-mêmes leurs destinées.

Cela dit, c'est avec confiance que nous soumettons à la Chambre la proposition de loi suivante qui, dans un état de choses basé sur l'antagonisme des intérêts, est de nature à réaliser le maximum d'ordre social :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les travailleurs des deux sexes sont considérés comme constituant — du fait seul de leur emploi — des Sociétés ouvrières par ateliers, usines ou concessions minières.

Art. 2. — Ces Sociétés ouvrières sont, pour la gestion des intérêts de leurs membres, assimilées aux Sociétés capitalistes par actions.

Les décisions, prises en assemblée générale, sur convocation personnelle de tous les sociétaires, sont valables et exécutives pour tous.

Art. 3. — En cas de contestation ou de différend entre les ouvriers ou ouvrières et leurs employeurs, la question sera portée devant l'assemblée générale, qui en délibérera et se prononcera par un vote, à bulletin secret, sous enveloppe fermée.

Art. 4. — Si, à la majorité des voix, l'assemblée décide d'user du droit de grève, la cessation du travail sera générale et obligatoire jusqu'à ce qu'une autre assemblée réunie à la demande d'un quart des ouvriers ou ouvrières en cause, en ait, également à la majorité, décidé autrement.

Art. 5. — La commission exécutive, nommée en assemblée générale et faisant fonction de conseil d'administration, pourra toujours, quand elle le jugera convenable, prendre l'initiative d'une nouvelle réunion plénière.

Art. 6. — Au cas où des propositions viendraient à être faites par les employeurs ou si, usant du droit qui lui est conféré par la loi, le juge de paix intervenait pour proposer l'arbitrage, la commission exécutive devra, dans un délai de deux ou trois jours au plus, réunir l'assemblée générale et lui soumettre la situation nouvelle.

Art. 7. — Tout employeur qui, par manœuvres, promesses ou menaces aura tenté de détourner de ses devoirs un ou plusieurs des ouvriers ou ouvrières liés par l'assemblée générale, sera passible d'une amende de 50 à 500 francs et d'un emprisonnement de cinq jours à un mois. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5,000 francs et l'emprisonnement à un an.

II. — CONCILIATION ET ARBITRAGE (1)

Angleterre. — Grâce aux *Trade-Unions,* la conciliation et l'arbi-

(1) Voir sur cette question l'article publié dans la livraison d'avril 1895 de la *Revue Socialiste* et, chez l'éditeur Alcan, le beau livre de M. *Hector Depasse,* membre du conseil supérieur du travail et directeur de la prévoyance et de l'assurance sociale au ministère du commerce et de l'industrie, sous ce titre : *Du travail et de ses conditions* (Chambres et conseils du travail). — Nous y avons constaté la même ardente sympathie pour le monde ouvrier, la même éloquence enflammée, les mêmes aspirations libertaires que nous avons précédemment signalées en rendant compte de son livre *Transformations sociales.* — M. Depasse considère les conseils du travail comme des écoles mutuelles d'éducation économique et « humaine » entre patrons et ouvriers. Et ce n'est pas lui qui se plaindra des ravages causés par l'instruction et des prétentions ouvrières. Loin de reconnaître au patron la moindre prérogative autoritaire, il prétend qu'il n'existe pas une question de discipline, d'heures, de salaires, d'organisation du travail qui ne doive, le cas échéant, être résolue par l'arbitrage. Il renverserait plutôt portes et murailles afin de livrer passage à l'instruction et à la discussion contradictoire des conditions du contrat de louage et de services, et à la démocratie économique, et au principe inviolable et sacré de la République, en quoi elle consiste réellement et véritablement : l'esprit de liberté et de critique.

trage y furent pratiqués de bonne heure, mais *accidentellement*. — En 1860, un premier conseil *permanent* de conciliation et d'arbitrage fut constitué par les bonnetiers de Nottingham. — En décembre 1890, un conseil *général* permanent de conciliation composé de douze patrons et de douze ouvriers fut institué pour les sept cents industries diverses de Londres. L'exemple fut suivi dans les principaux centres manufacturiers. — En 1893, à la suite de la grande grève des houilleurs, terminée par l'arbitrage officiel de lord Rosebery, M. Gladstone transforma en comité permanent le comité accidentel qu'avait présidé lord Rosebery. Et son gouvernement déposa un projet de loi destiné à généraliser la conciliation officielle.

Belgique. — Outre de nombreux conseils permanents, dus à l'initiative privée, la Belgique possède, du moins sur le papier, depuis 1887 une organisation légale et officielle de l'arbitrage. Mais ces « conseils de l'industrie et du travail » sont avant tout pour le gouvernement des *corps consultatifs*, et ce n'est qu'*accessoirement* et sans autorité qu'ils peuvent être appelés à tenter de la conciliation.

Allemagne. — Depuis 1890, les tribunaux industriels peuvent, éventuellement, remplir le rôle de conseils d'arbitrage.

Autriche. — A côté de l'action conciliatrice des inspecteurs d'industrie et des chambres de commerce, une loi de 1883 a institué des commissions arbitrales de corporations.

États-Unis. — Nombreux « tribunaux volontaires industriels » permanents, soit privés, soit officiels.

A Paterson dans le New-Jersey, un comité permanent d'arbitrage a été fondé par l'accord de la chambre de commerce et des chevaliers du travail.

France. — Comme partout, quelques rares institutions de conciliation dues à l'initiative privée, aujourd'hui presqu'unanimement jugées insuffisantes et aussi précaires que les interventions des pouvoirs municipaux ou gouvernementaux.

Quant à la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers, *aqua simplex*, elle se borne à recommander l'entremise conciliatrice du juge de paix, et à permettre à ce dernier, en cas de grève seulement, d'inviter les parties belligérantes à nommer des arbitres. — Jaurès vient de proposer que cette faculté d'intervention du juge de paix devienne préventive, c'est-à-dire se manifeste avant que le différend ait abouti à la grève.

En même temps, Jaurès a demandé que la loi sur la conciliation et l'arbitrage fût affichée au siège de tous les syndicats, puis dans chaque atelier à côté du règlement de travail qui lui est particulier. Cet affichage rendra peut-être la loi plus familière aux patrons comme

aux ouvriers. De même la loi de 1884 sur les syndicats sera peut-être mieux respectée, quand une amende correctionnelle sera applicable à tout employeur convaincu d'avoir congédié un « meneur » syndiqué. Quelques conflits du moins pourront ainsi être atténués sinon entièrement prévenus.

D'aucuns ont songé à rendre l'arbitrage obligatoire. *Distinguons.* Dans tout arbitrage il y a deux phases : 1° la mise en présence et la discussion des prétentions de chaque partie ; 2° la sentence.

Rendre la sentence exécutoire, équivaudrait à supprimer le droit de grève, et à permettre à un gouvernement sans scrupule, d'abuser de la police et de porter la terreur chez les réfractaires. Puis où est aujourd'hui, je ne dis pas le tribunal arbitral infaillible mais simplement incontestablement impartial ou, selon les belles et fortes expressions de jadis, « moult preudomme, bon justicier et droicturier » ?

Mais, à condition qu'il n'y ait pas de sentence contraignante, l'on peut et l'on doit, comme M. Émile Ollivier le proposait déjà en 1864, frapper d'une peine ceux qui refuseraient de se soumettre à une tentative de conciliation, soit devant des personnes désignées par les parties intéressées sur l'invitation du juge de paix, soit devant les conseils permanents du travail. — Telle est, en deux mots, l'économie du projet qui va être soumis aux Chambres au nom du gouvernement par M. Mesureur, ministre du commerce et de l'industrie.

Les chambres du travail, avec attributions à la fois consultatives et arbitrales, seraient divisées en sections, lesquelles seraient composées de représentants élus par les patrons et les ouvriers de la même profession.

C'est, en somme, l'institution belge des conseils de l'industrie et du travail, complétée par l'obligation imposée aux chambres du travail de ne pas se borner à émettre des vœux et à répondre aux demandes d'avis, mais encore de prévenir les différends collectifs entre employeurs et employés et d'en faciliter la solution.

Aux sentences pas d'autre sanction que l'insertion au *Bulletin de l'Office du travail,* et l'affichage dans les communes qui sont le siège du différend. Mais, afin de décourager les refus absolus de se soumettre à une tentative de conciliation, sous prétexte que l'objet du litige n'est pas susceptible d'arbitrage, parce qu'il doit dépendre uniquement de l'autorité arbitraire du patronat, tout employeur coupable d'opposition négatrice aux offres de conciliation et d'arbitrage serait passible d'une peine correctionnelle.

Voilà pour les conflits du travail les seules mesures susceptibles d'être adoptées par la majorité actuelle de la Chambre. Ceci ne veut pas dire qu'une autre majorité plus radicale ne pourrait pas, tout en continuant à renier le socialisme, aller jusqu'à prononcer la confisca-

tion au moins provisoire contre le patron récalcitrant, ainsi que l'ont proposé les citoyens Avez, Dejeante, Fabérot, Groussier et Toussaint, dont le projet tend à la mise en régie des établissements des patrons récalcitrants, c'est-à-dire à la remise de l'exploitation aux ouvriers eux-mêmes sous le contrôle de l'État.

* * *

En terminant cette trop rapide revue des lois ouvrières et des mesures à prendre pour qu'elles ne restent pas figées dans leur texte, nous avons à peine besoin d'ajouter que les réformes préconisées, en tant que réparatrices du passé et peut-être préparatrices de l'avenir, ne résoudraient pas la question sociale, puisqu'elles seraient encore dans le sens du régime actuel de la société, et, comme le dit très bien Jaurès, traduiraient même et consacreraient à nouveau la dualité des forces antagonistes. Mais nous avons des pensers plus hauts et plus généreux, et le tenace espoir de la prochaine disparition de l'antagonisme des intérêts, et la conviction que les rêves socialistes d'aujourd'hui seront bientôt une réalité bienfaisante.

ADRIEN VEBER.

SONNETS SOCIALISTES

Vers les Terres-Nouvelles

Qu'il est doux de partir vers de nouveaux rivages,
Loin des pays maudits que la foudre a brûlés,
Sur le vaste navire où résonnent, mêlés,
Les rires des enfants et les discours des sages ;

Et, quand s'éteint aux cieux la pâleur de la lune,
Sous le ciel, pur encor de ce sommeil sacré,
Comme un marin veilleur, aux aguets sur la hune,
De voguer, en chantant, vers l'horizon doré !

Qu'il est doux d'émigrer vers les terres nouvelles,
Les terres sans passé, sans morts et sans souillures,
Où l'espoir fleurit, seul, dans les airs caressants !

Amis, fendons la mer des avirons puissants !
Le flot, par nous meurtri, nous rit de ses blessures,
Et des clartés d'amour à nos yeux se révèlent.

Le Demain

Le demain seul importe, et qu'à ceux qui viendront
Brille un soleil plus doux en un ciel plus limpide ;
Si je m'éteins, ainsi qu'une flamme rapide,
Un plus durable éclat décorera leur front.

Faisons-leur du bonheur de nos peines secrètes ;
Plongeons-nous dans la mer des âges, qui recèle,
Comme un divin trésor, la vie universelle ;
Sous les flots orageux des perles se secrètent.

Que me fait, d'aujourd'hui, l'illusoire misère,
Et la froide prison dont l'espoir me libère ?
En route ! reprenons notre éternel départ !

Envolons-nous, dans les lumières rayonnantes,
Comme un agile essaim d'abeilles bourdonnantes,
Vers les fleurs et le miel des étés de plus tard !

L. Legouis.

LES DÉSHÉRITÉS

PETIOTE

Je faisais alors quelques études très sommaires et très libres — une simple échelle de tons caractéristiques, des notes à l'aquarelle purement indicatives — d'un assez joli coin de la cressonnière de Veules. Il s'agissait d'un effet d'aurore; aussi étais-je installé devant mon chevalet dès le petit jour, guettant la première lueur de par delà l'horizon, le premier reflet de demi-clarté rosant et pâlissant de vert tendre l'orient du ciel, encore alourdi de gris nocturne au-dessus de ma tête, et embrumé de paresseuses vapeurs s'attardant au couchant.

Le même bruit de volet matinalement rabattu contre le torchis à solives bitumées d'un mur de pauvre chaumière normande, saluait de son clac égayé, chaque matin, depuis que je venais là, ce bout du nez du jour en train de monter vers nous.

C'était la *petiote* qui ouvrait. Je ne pouvais tarder à la voir à la besogne, active, bonne travailleuse, gentiment courageuse, *vous brassant plus d'ouvrage qu'elle n'était grosse et grande,* comme disait, par plaisanterie sympathique, la solide fermière de l'exploitation rurale à herbeuse cour du pays de Caux toute plantée de pommiers, à quelques mètres seulement de distance, au retour de la limpide nappe d'eau de la cressonnière.

Quel âge pouvait-elle bien avoir, cette *petiote?* Quoique peintre, et, par conséquent, habitué à juger des physionomies ou des allures de tout ce qui permet d'exprimer l'être humain justement parce qu'il l'exprime, j'étais incapable de m'en faire, même approximativement, la moindre idée. Elle avait à la fois douze ou treize, ou quatorze ans, l'âge d'une gamine marquée tôt, enfantinement vieillotte, de la campagne, des miséreux pays de la côte, et, aussi bien, la trentaine, peut-être même *avec en plus*.

Très brune — elle avait eu pour père un marin venu de Gascogne, — maigrelette et chétive, comme arrêtée dans sa croissance par un fardeau trop pesant à porter, elle eût tenu du diablotin, du fadet ou de la précoce et fatale sorcière sous l'embroussaillement de sa crinière de jais nerveuse, volontaire, surplombant le front perdu dans son ombre en un assaut d'émeute, elle eût tenu de tout cela sans la candeur, la juvénile insouciance, la soumission attendrissante, la naïveté et la douceur infinies de deux yeux qu'aucun salissement ou simple éraillement de la vie, de la fatalement rude, endolorissante réalité, n'avaient troublés, ni ternis et fatigués de louches enregistrements visuels.

— C'est d'avoir porté trop jeune ses petits frères, qui l'a rendue gringalette comme ça, disait encore la fermière.

Elle ajoutait, avec un soulèvement d'épaules de commisération :

— A présent, ce sont les petits d'un de ses frères qu'elle a sur les bras ! Paraît que c'est sa destinée de vivre pour les autres !

Nous avions été vite amis, la petiote et moi. Ma peinture l'intriguait.

Quel drôle de métier de portraiturer ainsi les arbres et les plantes, et la terre, et l'eau... et jusqu'aux nuages !... Enfin ! puisque les Parisiens avaient ce goût-là, à leur aise, n'est-ce pas ? Il en faut pour tous les désirs !

Et quand je lui opposai les tableaux religieux de l'église de Veules :

— Ça, c'est des saints et des saintes ! C'est le bon Dieu ou la bonne Vierge, ou la passion de Notre-Seigneur ! On ne les verrait pas sans cela... Tandis que le reste est toujours à votre disposition. Suffit d'ouvrir ses *quinquets*.

Elle avait de ces mots d'argot de marin qui, sous la paysanne, montraient la fille et sœur de ces grands enfants de la *mê*, que sont les pêcheurs et les matelots.

D'abord, elle s'était contentée de venir à pas furtifs lorgner, par dessus mon épaule, de plusieurs mètres derrière moi, muette et retenant sa respiration, ce que je pouvais bien *manigancer* assis bas sur un tout minuscule pliant, contre ce châssis dressé obliquement.

Hé donc ! *c'était-il pas de vrai* la cressonnière que je *tirais*, tout de même que les photographes de la saison des bains, ces gens qui se tenaient droit devant leur *machine... qu'on ne bouge plus !*

Elle s'en haussait sur les pointes des pieds, dans l'herbe, la main droite, puis la gauche, puis de nouveau la droite, placées en abat-jour devant les sourcils, au-dessus des yeux.

Amusé de son manège, de sa curiosité finissant par l'emporter sur la retenue timide, je l'avais interpellée en riant :

— Vous pouvez approcher : ça ne mord pas.

Elle avait eu un instinctif mouvement de retraite, une secousse de recul effarouché. Mais la bravoure l'avait emporté :

— Oh ! je *savons bin.*

L'intonation révélait par son forcé un peu rauque qu'elle n'était pas aussi rassurée qu'elle eût désirée le faire croire.

Une demande de ma part la familiarisa :

— Vous ne vendriez pas du lait ?

— Que si.

— Pourriez-vous m'en apporter une tasse, avec un croûton de pain, pour mon déjeuner ?

— Ça se pourrait tout de même.

— Voilà qui est répondu en fille de Normandie.

Elle hésitait :

— Pour combien que vous en souhaiteriez ?

— Cinq sous ?... Est-ce assez ?

— Que oui.

Elle se grattait la tempe :

— Mais ce n'est pas encore l'heure de la *rousse.*

— De quelle rousse ?

— Hé ! notre vache, donc ! Ce n'est pas encore son heure de la traire.

— Soit ! Je ne suis pas pressé. J'ai à travailler avant. Le soleil est comme la rousse, il a aussi son heure.

Elle fit un petit salut :

— Dans ce cas, à votre désir.

J'avais fourni un aliment à l'activité de la ménagère ; avec la perspective de quelques sous de bonne prise à empocher, toute crainte s'était évanouie. La *petiote* avait sa raison d'être *aux alentours* du monsieur de Paris, devenu une pratique à servir.

Je la fus près d'un mois, cette pratique. Et voilà comment et pourquoi nous nous trouvâmes amis.

Elle causait facilement, m'intéressait. C'est de cette façon que j'ai appris de sa bouche son histoire, que je l'ai retenue dans une case de ma cervelle, et c'est parce que, en ayant été intéressé, je la crois intéressante, que, si vous le voulez, je vais vous la rapporter.

Imaginez-vous qu'elle vous vient dans une bouffée de brise du large, qui, après s'être élancée d'un bond vers la falaise, s'est roulée au ras de son tapis gazonneux court et dru et des fougères ; puis, après avoir courbé les herbes folles, a repris sa course par les moissons et les fourrages, les vergers et les rubans de peupliers bavards : brise marine et campagnarde, sainement salée et comme gonflée encore, saturée d'émanations agrestes.

La côte, tel est le cadre nécessaire de ce récit ; la vie de la côte,

telle est sa raison d'être, sa raison de prendre corps, de pousser sa floraison d'art. C'est un envoi du bord de la mer, tout de simplicité attendrie, d'impuissante et d'autant plus infinie pitié.

La petiote est à mes yeux le type délicatement touchant de l'humble vaillante. C'est ainsi que sa frêle personne est fixée dans mon souvenir, et je ne fais que me souvenir en traçant ces lignes.

Écoutez-la donc.

L'impression la plus lointaine qu'elle retrouvât au fond de sa mémoire d'enfant, la première image qui s'y débrouillât, lorsqu'elle cherchait à se rappeler ce temps, et en éclairât le nébuleux par une sorte de persistante phosphorescence conservant aux idées la subtile plasticité, le sublimé de vision d'où elles découlaient, c'était le baptême d'un bateau de pêche à marée basse, la quille dans la vase, le pont vu d'en haut et en une attitude penchée, les regards plongeant, du bord d'un quai, celui du port de Saint-Valéry-en-Caux.

Ce bateau, qui ne devait jamais revenir de son unique voyage, elle le revoyait comme si c'était de la veille, avec ses flancs verts, d'un vert cru, ses bastingages blancs à l'intérieur, jusqu'au plancher gratté et ciré, battant neuf. Les deux mâts de la barque, passés au savon noir, semblaient d'autant plus gros qu'ils n'avaient pas encore tous leurs gréements. A la proue, la *poupée,* grossièrement sculptée, avait beaucoup de succès auprès de la grouillante marmaille à tignasses couleur de blé de tout port normand.

Des gens allaient et venaient sur le pont du bateau, affairés, et, parmi eux, *le père,* engagé pour le voyage, faisant partie de l'équipage, *le père,* qui devait rester là-bas avec les autres... qui n'était jamais revenu.

Les prières et l'eau bénite de monsieur le curé n'y avaient rien fait. Le destin est plus fort, la malechance se moque bien de tout ce qu'on peut dire ou faire. Quand c'est votre tour, c'est votre tour.

La mère, déjà alitée, retenue par le mal qui avait eu aussi raison d'elle, était demeurée à Veules. La petiote, portant un frère dans ses bras, le plus jeune, mais déjà très fort, pesant son poids — Henri, marin de l'État, mort de la dysenterie aux colonies, — avait traîné tout le long du chemin pour venir, cramponné à sa jupe, l'autre, plus âgé d'un an, — François, le père des deux petits qu'elle élevait à présent, disparu, on avait dit tombé d'une vergue dans le Pacifique.

Elle constatait, sans pensée de révolte, pliée sous la fatalité despotique des choses :

— Les marins, ça ne fait pas de vieux os.

La barque était amarrée le long du quai, sortie du bassin de retenue, depuis une huitaine. Elle n'avait pas désempli depuis ce jour,

soumise aux admirations de tous les habitants, marins ou autres, qui ne cessaient de lui rendre visite.

Elle le savait par *le père, notre petiote,* l'équipage était prêt à la sortie, ayant embarqué ses filets, ses barils pour le hareng, son sel pour le saler, ses petits tonneaux goudronnés qui flottent retenant les filets.

Chacun y était pour sa part dans ces choses, le bateau appartenant seul à l'armateur et la mise en état du reste étant faite par l'association des hommes du bord, qui partagent, au retour, les bénéfices. Chacun aussi — la *petiote* avait fait plusieurs voyages, chargée comme un mulet, à cette occasion —, chacun avait embarqué également ses provisions de bouches, ses pommes de terre, son biscuit, son cidre, etc.

C'est qu'aussi on devait partir le jour même, à la mer pleine, qui était vers les quatre heures de l'après-midi.

On n'attendait plus que M. le curé pour le baptême. On faisait par avance la haie sur le quai. De ce quai, des groupes de femmes à voix à la fois claquante et chantante, criarde et traînante, adressaient de dernières recommandations, poings sur les hanches, ou bras emportés dans forces gestes. Des vieux qui avaient cessé de naviguer, mais d'expérience, donnaient des conseils entendus, indiquaient des trucs de métier, suivant d'un œil expert l'équipage terminant ses préparatifs. Des gamins se laissaient glisser du quai sur le pont, les cuisses serrées contre les deux montants de l'échelle, tout d'une coulée, à cheval et le dos tourné aux échelons. Ceux-là étaient fiers de ce droit dû à la présence d'un parent à bord. La *petiote* n'eût pas demandé mieux que de descendre aussi. Mais la garde de ses frères, trop petits pour les dégringolades, l'obligeait à rester où elle était, en bonne mère de famille bien sérieuse.

Enfin, l'on se signala, les uns aux autres, l'arrivée du curé et de son bedeau. Ce dernier portait sur son bras l'étole du prêtre et son surplis. De l'autre main, il tenait suspendu un récipient de métal blanc, où un goupillon plongeait dans l'eau bénite.

L'équipage s'était placé de chaque côté du capot, à l'arrière, têtes nues, chapeaux ou bérets tenus contre la cuisse.

Le bedeau disposa gravement une serviette sur la couverture du capot, en guise de nappe d'autel, plaça bien au milieu une croix et une statuette de la vierge, et, de chaque côté, deux assiettes, l'une remplie de sel, la seconde de seigle. Pendant ce temps, le curé avait revêtu son étole. Il ouvrit un gros livre de prière.

Tous ces détails revenaient à la brave petite, pressée par moi de questions sur cette cérémonie amusante, de couleur locale. J'insistai, je la poussai, réveillai ces particularités brouillées comme en un

lointain confus de la mémoire. Elle retrouvait, ressaisissait des bribes se complétant, s'équilibrant, se remettant et se maintenant sur pieds l'une par l'autre.

Après avoir aspergé êtres et choses d'eau bénite, autour de lui, M. le curé avait entamé les prières. Le bedeau faisait les réponses d'une voix caverneuse qu'on devait entendre de l'autre quai, en face. Tous les marins baissaient la tête, par respect. Les vieilles femmes marmottaient rapidement, les jeunes se signaient, imitées par gamins et gamines.

Tout ce monde fit, d'un même mouvement, le signe de la croix lorsque le prêtre, prenant de nouveau le goupillon, se mit à bénir successivement les mâts, les cordages, ainsi que toutes les ouvertures de descente du pont, marchant et secouant le saint liquide, aspergeant un peu partout.

Il revint vers le capot, où son aide s'occupait à mêler le sel et le seigle des deux assiettes en une seule. Alors, le capitaine passa cette dernière à M. le curé, qui, prenant le mélange à poignées, le semait en demandant à la divinité — par cet usage symbolique — que les vivres ne fissent jamais défaut à bord. L'homme d'église allait, venait, semait dans tous les coins, suivi du capitaine attaché à ses pas, ainsi que cela doit avoir lieu.

Une fois M. le curé remonté sur le quai, avec le bedeau chargé comme à l'arrivée de l'étole, du surplis et du récipient au goupillon dans l'eau bénite, ça avait été le tour du capitaine-inspecteur de descendre faire la visite pour voir si rien ne manquait, avant de délivrer le permis de partir. Et alors, les hommes de l'équipage, de se donner du mouvement à qui mieux mieux, afin d'achever l'arrimage et les derniers détails du gréement en deux temps, trois mouvements. Le coup de *fion,* de la fin, comme ils disent.

La mer venait, en courant de ruisseau de plus en plus rapide, dans une dépression de la vase. Des crêtes parallèles de petites vagues moutonnaient au bout du chenal, au pied du phare, entre les extrémités de pierre des deux jetées. Le fond fangeux du bassin ne tarda pas à disparaître. La marée montait, montait, élevant le bateau au niveau du quai. Dessus le pont, on nouait des cordages, on attachait des voiles, qu'on hissait après, pliées, ou pendantes, flasques.

La *petiote* savait ce qu'il en était, ayant déjà fait la conduite au père. Mais les deux petits, qui assistaient à ce spectacle pour la première fois, ouvraient des yeux ronds, grands ainsi que s'ils voulaient tout avaler, et cela sans discontinuer.

— C'était la *mê,* monsieur! c'était la *mê* qui les tentait!

Et la *petiote* s'essuyait les yeux du coin de son tablier saisi à deux mains :

— C'était d'être marin qui les tenait déjà! Il paraît que ça les grise, les hommes! Ils ne peuvent pas y résister! C'est hérité des pères. De la chair à poissons, monsieur! rien que de la chair à poissons! Une vraie malédiction pour les veuves... et les sœurs!

Le besoin étranglant de la plainte avait raison de son ordinaire vaillance.

C'est qu'aussi elle ne se lamentait pas seulement sur le passé, sur hier; mais sur demain, sur ce qui l'attendait lorsque les deux petits êtres, laissés à sa charge par le frère, seraient en âge de suivre père et grand-père, pris par la nostalgie du large.

La mer était pleine, l'instant venu de sortir du port. La barque, maintenant, avait son pont plus haut que les dalles du bord du quai. Elle se balançait doucement, avec de légers craquements.

Le capitaine commanda :

— Envoie la corde.

Un marin lança de la proue la grosse corde de halage. Ce fut à qui se jetterait dessus et en saisirait une partie pour s'atteler et gagner de cette façon les quelques sous de la sortie.

Les gamins eussent bien voulu être de la partie ; mais il n'y avait pas place pour eux. Ils devaient se contenter d'accompagner l'équipe improvisée, éloignés par les cris et les menaces du gardien des jetées, qui les accusait de gêner la manœuvre. La *petiote* et ses frères suivaient, mêlés à la bruyante bande de la *graine de matelots*.

La barque avançait d'un glissement lent, solide, bien assuré. Comme elle s'engageait dans le chenal, le tourbillon des galopins et galopines prit son élan par le brise-lame, dans le but d'atteindre le bout de la jetée et d'y occuper les bonnes places avant l'arrivée des traîneurs de la corde. Ils montèrent sur les bancs, s'assirent sur le parapet, *aux premières loges*.

« Je fis bien faire de la place à mes deux frères. Moi je voyais de derrière, entre leurs épaules », se souvenait, comme si elle y était encore, la *petiote*.

Les gens de la corde se rapprochaient, tirant de toutes leur forces. Un peu plus loin, les deux mâts du bateau, dont on développait les grandes voiles, venaient, remorqués par cette longue grappe humaine inclinée dans un commun effort de traction. On n'apercevait que ces mâts, le bateau étant masqué par la ligne de faîte de la jetée. Ils se balançaient à la lame. Ils saluaient en avant, en arrière, se penchaient de droite et de gauche.

— Le voilà! le voilà!

On entendit :

— Quittez la corde!

Elle frottait durement sur le parapet de bois, cette corde ; on la tirait d'en bas, du pont du bateau.

— Les voilà ! les voilà ! Voilà le bout du beaupré !

Tous *ceux* du halage s'étaient groupés dans le dos de la marmaille.

Des adieux, des souhaits, des appels derniers se croisaient :

« Jusqu'à bon retour !... Bonne chance !... Bon vent !... Bonne pêche !... Bonne santé, père !... »

Bons et *bonnes* revenaient à chaque mot, causés par un vouloir de favorable augure, un besoin d'encouragement autant pour soi-même que pour les partants auxquels on les adressait.

La barque était hors du chenal, en *mê*. Ses voiles se gonflaient, prenaient la brise en un souple arrondissement.

— Jusqu'à bon retour ! Jusqu'à bon retour !

Elle s'abaissait dans un creux des vagues ; remontait, soulevée par un bombement de la mouvante nappe liquide, pour s'enfoncer, s'élever de nouveau.

— Bonne pêche !

Elle s'éloignait, diminuait, fuyant vers l'horizon, derrière la ligne duquel elle finit par disparaître, s'évanouir.

Alors, la *petiote* et ses deux *petits* s'en étaient retournés, avaient regagnés Veules, traînant les pieds dans la poussière de la route que la fatigue faisait paraître interminable, semblant ne plus finir. Une vraie route de misérables pour eux, car les choses ne sont que par rapport à nous, font cadre, un cadre harmonié, à l'état psychologique sous l'empire duquel nous les traversons ; les choses participent, à nos yeux, de nos tristesses ou de nos joies, de tout ce qui remue, secoue, exalte ou déprime, écrase notre être intime, et extériorisent tout cela, le dressent en milieu adéquat, en paysage sympathiquement même.

Cette route impitoyable, s'allongeant, s'allongeant devant la fatigue, dure aux pieds traînés, d'une indifférence féroce en face de l'éreintement geignard, pleurard, prêt au sanglot, de pauvres gosses sur les dents, était bien la route logique devant mener au foyer de misère, à la triste chaumière d'où *le père* venait de sortir en marche vers la mort, et où la mort, pour *la mère,* couvait lamentable, se préparait à son œuvre méchante, tissait, dans l'ombre froide d'un coin de grabat, les vêtements de deuil de trois orphelins.

La bronchite chronique suffoquait là, asphyxiait la pauvre femme percluse aussi de rhumatismes exaspérés par l'approximité de la nappe liquide de la cressonnière et la fraîcheur chargée d'humidité, qui planait à sa surface, enveloppait ses bords vers la tombée du jour. Elle n'avait gardé de la vie que la souffrance, depuis des années qu'elle était la proie, gémissante et palpitante d'agonie torturée, du mal qui la

déchirait de ses griffes, mordait sa chair d'insupportables brûlures, tordait ses nerfs et broyait ses os.

Hé bien! ce n'était pas encore assez! La louche fatalité, l'acharné destin n'avait pas son compte! La mesure n'était pas suffisamment pleine. Il restait de la place pour cette dernière goutte après laquelle tout ne pourra plus que déborder. Les malheureux ne le sont pas à demi. Ce fut la souffrance morale qui porta le coup de massue.

Les mauvaises nouvelles ne connaissent pas les obstacles si souvent dressés sur le chemin de venue des joies. Les mauvaises nouvelles ont tous les éléments à leur service, toutes les forces de la nature à leur disposition. Les songes les remuent en leur onde trouble et comme glacée d'effroi. Les ouragans hurleurs, les tempêtes lugubres en leurs lamentations éperdues, les plaintes du vide nocturne effaré, de l'espace aux prises avec la rage, la tourbillonnante malédiction des vents, les apportent, facteurs empressés à l'infernale besogne. Des gens, incapables d'un pas pour vous venir en aide, feront plusieurs lieues afin de vous les apprendre. La première voisine qui se trouvera à portée de vous enfoncer maladroitement le fer aigu dans le cœur, vous assassinera, lancée par une irrésistible excitation de ses nerfs. Le venin veut se répandre, toutes les inconsciences le serviront en cela.

C'est ainsi qu'on fut informé de la mort du père.

« Votre homme ne reviendra plus... Ils ont tous péri... Ceux de la barque de Chaplon les ont vu sombrer sans pouvoir leur porter secours, tant la mer était mauvaise... Qu'est-ce que vous aller devenir, avec vos trois petits ? »

Il n'y eut pas de réponse.

— Hé! *la mère!*... Qu'avez-vous!... Dites! nous sommes là!... Est-ce que vous ne nous entendez pas?... Est-ce que vous ne nous voyez pas?

— C'est le coup. Faut lui jeter de l'eau à la face.

— Elle rouvre les yeux.

Elle ouvrit les yeux, la pauvre suppliciée, mais ce fut tout. Elle ne devait plus sortir de son mutisme. Plus un geste ne devait lui permettre de crisper, de contorsionner et d'extravaguer sa douleur. Une attaque avait eu raison du rhumatisme lui-même. La paralysie avait tué la souffrance morale, parce que, probablement, la souffrance morale, l'indicible chagrin, l'infini de l'angoisse touchaient à la dernière possibilité de tension des forces humaines.

Persiste, traîne encore, cadavre arrivé brisé au fond de l'abîme! Tu ne périras pas, puisqu'il reste en toi un recoin capable de souffrir, où loger le hideux chagrin. On te laisse un souffle pour respirer le malheur! un souffle que la paralysie ne te donnera pas le faible et dernier soulagement d'exhaler en soupir, de râler en sanglot! Con-

centre, accumule ta désespérance sans bornes, statue de la désolation! l'existence veut les luttes sans trèves, les combats sans merci! Elle est dure aux faibles, cruelle aux vaincus! Elle ne sourit qu'aux bien armés, à ses soldats farouches et sans miséricorde, comme elle, aux impitoyables, aux forts!

La *petiote* ne revoyait bien du passé noyé dans l'éloignement, après le baptême de la barque et le départ, l'enfoncement vers l'horizon du père, que ces prunelles rendues subitement fixes de la mère, que la rigidité, subitement exsangue, qui l'avait renversée, très raide et d'aspect cadavérique, sur sa misérable couche, à l'annonce de *la nouvelle*. Il se produisait comme un trou, un enfoncement de brume confondante d'imprécision, une lacune rongeant de son gris de brouillard les faits et les époques, entre la sortie du bateau vert cru, à la coque peinte de neuf, les derniers signaux de conduite du bout de la jetée, et la scène gravée en ineffaçables sillons de feu, en éternelles brûlures d'eau-forte, sous la voûte cranienne, la scène de la mort sous les flots de là-bas apportée par un groupe de gens à la chaumière.

Ils se tenaient en demi-cercle ahuri, ces gens, debout devant le lit de misère où la paralysie faisait planer une sorte de fascinant effroi. Ils le masquaient à peu près de leurs grands corps gauchement balancés d'un pied sur l'autre, ce lit, aux trois petits, à elle et ses frères, oubliés à l'autre bout de la pièce. Elle devait se pencher en suivant les mouvements stupidement mécaniques, pour pouvoir ne pas perdre de vue, continuer à apercevoir, par les vides demeurés entre eux, ces prunelles de catalepsie dirigées vers son coin, ces prunelles n'ayant pas perdu la mémoire, elles, de couvée à l'abandon, privée de toute protection maternelle due aux petits.

— Ah! mon bon monsieur! que ses yeux se désolaient!

La *petiote* se passa la main devant le front avant de prononcer, un léger plombé s'accusant dans le tiré de ses traits :

— Il y a longtemps de ces choses; bien des événements, des chagrins sur des chagrins, des malheurs sur des malheurs sont venus depuis!... C'est égal! c'est toujours ça qui est là! que je retrouve ainsi qu'au premier jour, lorsque je ferme les paupières... Tenez! c'est plus fort que moi, ça m'en cause la chair de poule!

Elle frémissait, frissonnait, en effet, ne parvenant pas à s'empêcher de trembler toute.

Elle détourna la tête :

— Pauvre mère! pauvre mère! Il y en a dont la croix est aussi trop lourde, voyez-vous, mon bon monsieur!

Ce brave cœur, qui ne savait pas se plaindre, qui acceptait toutes les duretées de l'existence en ce qui le concernait, se soulageait indirectement dans cet apitoiement, ces pieux regrets pleurants sur

son père, sa mère, ses frères, sur tous ceux qui aurait dû être sa force et que la cruauté déconcertante du sort avait rendu cause de sa faiblesse imméritée. Elle ne se lamentait qu'à leur occasion, se lamentant ainsi indirectement, inconsciemment en eux.

La mère immobilisée et annihilée par le mal, la *petiote,* déjà apprentie ménagère et bonne d'enfant instinctivement maternelle, en sa qualité de sœur aînée, dut s'improviser, du jour au lendemain, petite maman et soutien unique de famille. Il lui fallait trouver dans la caressante, apaisante ou encourageante tendresse émue de son cœur et de ses naïves entrailles de vierge à peine adolescente, ce trésor d'affection jeté sans compter, cette chaleur communicative transfusant en quelque sorte la vie, abritant et conservant, permettant d'autre vie à ses dépens, que la paralysie avait éteinte en son naturel foyer, martyrisant ce qui pouvait s'épuiser encore en efforts d'amour désespérés sous l'enserrement refroidi d'une enveloppe engagée aux trois quarts dans le sépulcre.

Elle veilla aux nécessités de toute la maison, *notre petiote,* comme on dit gentiment en terres du pays de Caux. Elle donna à la mère les soins de propreté que son état exigeait. Elle en fit aussi son enfant, une sorte de grand enfant qu'il fallait faire manger et boire avec toutes les précautions imaginables. Elle leva, coucha, lava, blanchit et raccommoda ses frères. Elle cultiva le jardinet de la chaumière. Elle y planta les choux de la soupe quotidienne. Elle fit cette soupe, accrochant, de toute la force de ses maigres bras, la marmite trop lourde au cran bien haut de la crémaillère, se dressant sur la pointe des pieds pour y atteindre.

Elle apprit le travail du filet, afin de gagner le prix du lard réclamé par cette soupe. Un champ de pommes de terre *à eux,* qu'elle plantait, piochait, *rechaussait,* et arrachait de ses mains, comme elle suffisait au jardin, complétait l'uniforme nourriture de toute l'année. On buvait de l'eau, faute de pommiers pour le cidre.

La mère dura six long mois, après lesquels son regard d'angoisse s'éteignit, sa prunelle douloureuse se ternit. On put fermer dessus des paupières abritant enfin un sommeil de paix.

La *petiote* suivit, tenant un frère par chaque main, le corps porté au cimetière.

Quand la bière de sapin eut été descendue et posée au fond du trou, et que la terre fraîchement remuée, qui faisait bourrelet en cadre mamelonné autour, eut été poussée de la bêche dessus, quand il ne resta plus qu'à se retirer, laissant ce qui avait été tout, et pour qui vous aviez été tout au monde, à la désagrégeante destruction de la vie de la mort, — des voisines emmenèrent de là les trois orphelins.

Toutes sortes de gestes et d'exclamations, de soupirs, d'échange d'impressions apitoyés, leur firent cortège jusqu'à la chaumière. On y pénétra même avec eux. Il y eut des conférences d'une émotion verbeuse, d'un excité d'empressement haussant les tons en même temps qu'il précipitait et entrechoquait les paroles aux prises, dans la demi-obscurité de la chambre aux volets encore demeurés dans leur clôture de deuil et où la clarté du dehors ne parvenait que de la porte.

Trois orphelins! ça remuait les femmes et leur mettait du vertige au cœur, ça leur serrait l'estomac. Elles ne savaient que faire, à quoi se résoudre.

Il n'y avait plus qu'à s'en aller chacun chez soi, à ses occupations, et on restait là quand même, sans *raison raisonnable* à pouvoir se donner de la chose. On restait à cause de cette pensée, qu'une fois partis, les petits, les *orphelins,* se trouveraient seuls, livrés à eux-mêmes.

Qu'allaient-ils devenir!

Et le retour sur soi-même, sur les siens prenait à la gorge les mères, étranglant :

« Si c'était les miens! Qui me dit que ça n'arrivera pas aux miens! Personne n'est assuré contre le malheur! Pauvres êtres! Pauvres êtres! »

Les larmes confusément amenées se répandaient, confusément aussi, et sur ses enfants à soi, et sur les trois de la défunte de cette chaumière vide de mère.

— *Petiote,* tu es la plus grande, c'est à toi à avoir soin de tes deux frères.

Le besoin de recommandation vous rassurant faisait oublier que la *petiote* ainsi enseignée était *petite mère* depuis longtemps qu'elle saurait bien l'être pour ses plus jeunes, après l'avoir été d'eux et de sa mère infirme.

N'importe! ça partait de l'attendrissement et l'attendrissement ramène à l'instinct, aux rapports naturels, au normal de l'existence. Les grandes personnes doivent se surveiller, être dans la tranquillité du quotidien de l'existence courante pour prendre sur l'élan premier, de ne pas traiter en enfant le jeune être venu trop tôt, fait homme ou femme avant le temps. N'importe! c'est le sentiment qui parle à sa façon et qui parle bien, puisqu'il est bonté et douceur.

— Oui, madame... Oui, madame.

La petiote loin de se sentir humiliée par ces recommandations, y trouvait comme une caresse, un réconfortant encouragement.

— Elle est si sage, si grande fille!

— Il faudra bien l'aimer, bien lui obéir, vous petits.

— Ils sont très gentils, madame.

Et elle leur tapotait maternellement la joue, entrée dans son rôle.

Le soir, on leur apporta de quoi à souper. On les installa à table. Après, on vînt s'informer, à travers la porte, s'ils étaient couchés, s'ils se trouvaient bien, n'avaient pas peur.

La *petiote* répondait pour tous :

— Nous allons dormir, madame. Je les ai près de moi. Bonne nuit, madame.

Durant plusieurs jours, on s'activa pareillement autour de leurs personnes. On fit ce qu'on put. Mais la vie, la rude, éreintante et accaparente vie des *accoucheurs* de la terre, reprit ses droits, imposa son joug despotique, rentra dans son lit régulier. La corvée de chacun plia de nouveau chacun sur la tâche dominatrice.

La *petiote* n'avait rien de mieux à faire que de suivre le commun exemple. L'oisiveté laisse seule place à la mélancolie déprimante, à l'amère volupté des peines ressassées, on pourrait presque dire savourées. La tenue en haleine de la tâche de tous les instants ne permet que le cri arraché par le déchirement de la douleur, le sanglot de la minute présente. Une fois les yeux rougis essuyés de l'angle du tablier, force est de rengaîner son tourment et de se laisser reprendre dans l'engrenage à mille roues du déterminisme des choses vous tenant par tous les contacts, toutes les nécessités de marche à l'unisson qui solidarisent tous et tout.

Elle reprit le train train du ménage et des soins à donner à ses frères, du plantage des choux, du piochage des pommes de terre, du lever de la lourde marmite jusqu'au cran de la crémaillère au-dessus du feu de bois de la vieille cheminée à manteau montant en retrait derrière la dernière solive enfumée du plancher. Elle se tint des après-midi entières, navette passant et repassant, attachant maille nouvelle à maille nouvelle, devant les filets à raccommoder que les pêcheurs pressés n'avaient pas le temps de remettre au point eux-mêmes ou de faire remailler par leur femme.

— On gagnait encore, en ce temps, ses huit, dix et, parfois même, douze sous par jour à ce travail, mon bon monsieur. On s'en tirait. Malheureusement, ça ne dura pas. C'était dans le moment que les machines vinrent faire cette concurrence qui a tué le métier. On a beau y aller de tout son cœur et de tout ce qu'on peut de ses doigts, on n'a pas le dessus quand les machines se mettent de la partie. On s'userait les bras jusqu'aux coudes, qu'on serait encore en deça. Faut chercher à gagner son pain d'une autre façon quand l'occasion se rencontre.

Et la *petiote* m'expliqua qu'elle avait combiné, durant des années, les travaux, trop mal payés, du filet, et ceux des champs.

Elle allait en journées aux époques de presse, lors de la moisson ou de la récolte des pommes.

— Voilà la façon qui fait que j'ai pu élever les frères, monsieur... Ah! dame! faut pas être fainéant! J'ai brûlé bien de l'huile pendant les jours courts. En tous temps, je me suis levée avant le soleil. Ça a bien tombé que je ne fusse pas dormeuse de mon naturel. Le lit, voyez-vous, ce n'est pas bon pour les pauvres. Ça vous conduit tout droit à la ruine et à la mendicité, sans qu'on sans doute. C'est sournois, le lit! Ça ne dit rien, ça se fait tout doucereux, tout Sainte-Nitouche. C'est comme l'eau qui dort! Rien de pis!... Pas de ça! pas de ça! Sur ses pieds, on voit clair dans son ouvrage de la journée. Couchée, c'est trouble, mauvais!

Elle riait d'un franc rire de vaillante :

— Quand nous roulerons sur les écus, je m'offrirai une fois la *grasse matinée,* afin de savoir, comme on dit, ce qu'il en retourne.

Puis, pivotant sur elle-même, en un tour de valse gamine :

— On peut bien se souhaiter de ces aventures-là, n'est-ce pas?

Elle secoua délibérément la tête :

— Bah! ça finira toujours par arriver... comme *le paradis, à la fin de nos jours!...* On aura le temps de dormir, alors! J'irai...

Sa voix s'assombrit. Elle devint subitement grave :

— ..... J'irai auprès de ma pauvre mère... puisque le père, lui...

Son geste révélait sa pensée très loin, fouillant, perdue, un là-bas très vague, très mal défini : le là-bas du mouvant cimetière sans tombes, sans place marquée, de l'éternellement ballottant, entraînant en ses courants, du dissolvant et disséminant Océan.

Le père, lui, était enseveli au sein de l'insondé, de l'inconnu; partout et nulle part, sous les houles, les batailles de lames; mêlé à la panthéistique vie dynamique de l'abîme, confondu avec les indescriptibles tourbillons, les remous de diffuse matière, qui s'y jouent.

Un soupir, arraché du plus profond de la poitrine, exhala des douleurs plus récentes :

— Où est-il, lui aussi, le frère!

Encore un que les marées se disputaient, secouaient de leurs flux et reflux!

Henri, mort aux colonies, avait une tombe comme les autres, une pierre à inscription, un tertre de gazon où l'imagination pouvait se raccrocher. Mais François, le père des deux petits qu'elle élevait à présent!

Elle ne savait que ceci de sa personne : noyé dans le Pacifique.

Toujours le sans bornes, l'indéterminé des mers, de la masse liquide continuellement mobile, jamais la même.

Où était-il ! où pouvait-il être, ce pauvre François !... Où !!..... Qui saurait le dire !

— On se donne bien du mal, monsieur, et c'est pour la *mê* qu'on travaille ! Il faut qu'elle nous les prenne tous et tous !

Elle chassa ces pensées, d'un mouvement de main résolu :

— Bref ! j'avais pu les conduire jusqu'à leurs dix-huit ans, avec notre bonne volonté d'utiliser nos mains, — car, une fois les premières communions faites, Henri et François se louaient aussi pour des journées aux champs —; j'avais pu nous mener à bien, jusqu'à l'époque où l'on s'engage sur *leurs* maudits bateaux.

Elle se crispa, toute raidie :

— La fatalité qui n'avait que tardé un peu, et qui revenait nous *retomber sur le casaquin,* quoi !

Et après une reprise d'haleine :

— Donc, les frères partirent, à une année d'intervalle... Il faut que ce qui doit arriver arrive. Chacun a son heure et son destin.

Elle sembla me prendre à témoin, vouloir m'emmener à sa suite dans les réflexions qui la commandaient elle-même, la tenaient, distraite, en un bercement de songerie :

— Qu'auraient-ils pu faire, de vrai ! en se conduisant autrement !... Quand on n'a aucun bien, ni sou ni terre, rien de rien à soi !... Que faire de son corps !... Moi, j'aurai aimé à les penser sur la ligne du chemin de fer. C'est sûr, et l'on vit de ça ! Mais ça demande des protections et des démarches... Les protections, ce n'est pas à la main des gens dans notre cas. Est-ce qu'on est connu de quelqu'un ! Est-ce qu'on oserait demander de l'aide ! Est-ce qu'on sait se retourner ! Des démarches ! ah ! bien, oui !

Fallait causer de ça à ces deux garçons, timides comme des enfants de cinq ans, et sauvages à ne pas savoir répondre à des questions !... Ah ! bien, oui !

Elle devait revoir ce passé évoqué dansant dans le vide, devant ses yeux fixes, aux prunelles comme brouillées de cette vision tirée de l'intérieur, de ce retourné de vue recréante :

— Ce n'était bon que pour la *mê !* La *mê* n'exige que des bras solides et du bon courage ! C'est le champ des sans terre. La *mê* n'oblige pas qu'on soit propriétaire. La chance du coup de filet est pour tous !... Il n'y a pas de reproche à leur faire ! C'était dans les choses écrites !

Et, me retrouvant au retombé de son rêve :

— Voyons ! mon bon monsieur, n'est-ce pas votre avis !

Hé ! oui ! c'était inévitable ! Les déshérités de nos côtes sont la proie fascinée des flots, le butin, marqué d'avance, de la mer, qui a, à sa façon, son droit d'épaves ! La société, le sol du pays les repoussent.

La mer, elle, a l'air de les appeler. Ils y vont! Ils cèdent à cette attirance du large, de l'au delà promis par l'horizon. Le mal, la souffrance, le désespoir se dressent ici, implacables. La mer dit : « J'ai du champ pour tes aspirations, de l'inconnu pour tes rêves. Tu ne sais que trop ce qui t'attend si tu restes. Viens! je suis l'imprévu, le peut-être, le coup de dé du joueur à son dernier écu! Je suis la possibilité! Je suis l'espoir. Tu es prisonnier en un bagne, viens! Je suis le libre espace! Tu veux la vie! Regarde comme je suis tumultueusement vivante! Vois ces barques glissant sur ma nappe, leurs voiles gonflées d'un franc souffle salé! Le chemin est facile. Écoutes ces chants et ces joyeux chocs de verres, par la porte entrebâillée de ce cabaret :

Gentil matelot,
Veux-tu naviguer?
Veux-tu naviguer?

« Ils te convient, comme je te convie, ces compagnons gais de cœur! Le rythme de mes flots ne fait que répéter leur refrain. Allons! entonne :

Gentil matelot,
Veux-tu naviguer?
Veux-tu naviguer?

« La mer est vaste, si elle est profonde. On peut avancer loin dessus, si l'on ne coule pas en ses vertigineux sans fonds. A vous les quatre coins du monde! A vous toute la surface liquide du globe, c'est-à-dire les trois quarts! A vous tout, justement parce que vous n'avez rien. » Comment résister!... Il y a bien la mort gluante et froide des noyés qui guette, ricanante! Mais la chienne d'existence qu'on a à protéger contre elle vaut-elle la peine seulement d'y penser!

Gentil matelot,
Veux-tu naviguer?
Veux-tu naviguer?

A moi, la mer! Mon amour pour toi est celui de l'Écriture : « Fort comme la mort! »

Les frères partis, la *petiote* se trouva bien seule. Le mal d'ennui s'empara d'elle. L'intérieur de la chaumière avait des silences soulignés par une sonorité de vide qui lui serrait le cœur, lui causait des impressions de froid courant par tout le corps.

Rien de plus tyranniquement obsédant que le mal d'ennui dans la solitude, la nostalgie comme retournée, produite par l'absence d'être chéris vivant au loin leur vie si proche hier, presque vôtre.

C'est plus que si l'on était, ainsi qu'eux, en des contrées étrangères : il semble qu'on soit étrangère et perdue, soi, sous son propre toit, sous son ciel de naissance, dans le milieu qui ne devrait, pour ainsi dire, faire qu'un avec vous.

Le travail du filet, définitivement, ne rapportait plus de quoi payer le boulanger. Il n'y avait qu'à y renoncer, à s'avouer vaincu par les machines. Les journées pour les champs ne se présentent qu'une faible partie de l'année, surtout lorsqu'il s'agit de bras de femme. La petiote se rongeait de son impuissance à s'occuper, à employer sa bonne volonté, et cela ne faisait qu'envenimer son ennui.

— Se sentir le cœur vaillant à l'ouvrage, et prête à tout pour gagner son pain, et se heurter, quoi qu'on fasse, à des impossibilités, il faut avoir passé par là pour savoir l'état où ça vous met, m'expliquait la *petiote,* toute contractée et étranglée d'émotion par ce souvenir gravé profondément en son cerveau.

Pourtant, elle était prête à tout, à tout ! pour échapper à cette souffrance qui la minait. Sa bonne volonté n'eût reculé devant rien.

Aussi finit-elle par traverser toutes sortes de métiers, de ces métiers qui n'en sont pas et qui ne répondent qu'à un besoin du moment.

Elle coula des lessives, fuma le hareng après les *passages,* durant le branle-bas qui suit le retour des barques. Elle fabriqua des *lainages* à vendre aux baigneurs... Mais, là encore, les machines l'obligèrent à la retraite. Elle alla à la pêche des crevettes, par les creux de rochers. Elle porta sur le marché de Saint-Valery des bottes de cresson de la cressonnière. Elle conduisit des ânes de promenade loués à des Parisiens pendant la saison des bains.

Pas moyen de se débrouiller. C'était toujours à recommencer et recommencer sans espoir.

Des années suivies d'autres années, aussi désespérément arides les unes que les autres, se traînèrent ainsi, sans autre éclair de satisfaction, à longues distances, qu'une lettre d'Henri ou de François ; un retour de deux ou trois jours, en congé, au pays. Elle les revit bien chacun huit jours en tout.

Une fois, François lui envoya un petit coffret décoré, sur le couvercle et les côtés, de mignons coquillages collés les uns à côté des autres, de coquillages roses ou nacrés formant des dessins géométriques.

— Je veux vous le montrer, monsieur !

D'un élan elle s'était jetée dans la chaumière. Elle me rapporta le pauvre petit coffret avec toutes sortes de précautions, bien délica-

tement soutenu à bouts de doigts, en marchant sur la pointe des pieds, afin d'éviter les secousses :

— Il est intact, monsieur, et aussi neuf qu'au premier jour. Je le tiens enfermé dans l'armoire, entre des plis de ma pile de draps.

Elle leva le couvercle :

— Leurs lettres, à tous les deux, sont toutes là. C'est pour les petits après moi.

Une larme coula sur sa joue, tandis qu'elle me parlait, les yeux attachés sur les papiers à écriture passée :

— Ce coffret a été longtemps mon seul ami. Je l'ai porté avec moi à Rouen.

Son séjour à Rouen, sur lequel elle revenait souvent dans ses conversations, et toujours avec un sursaut de révolte persistante, une amertume de souvenir bien légitimement, rancuneux, inépuisables, jamais satisfaits par ces retours irrités; son séjour à Rouen avait eu lieu lors du mariage de François avec *une* de Fécamp, et avait duré plus d'un an et demi, jusqu'au décès de cette malheureuse, morte des suites de la mise au monde avant terme du dernier des petits à la charge aujourd'hui de leur tante.

Elle était revenue pour les élever, une fois son frère veuf, avec la même simplicité de dévouement qui lui avait fait laisser la chaumière au nouveau ménage le soir de la noce où elle logea chez la fermière sa voisine, devant chercher à se placer dans une filature et partir le surlendemain pour Rouen, dans ce but.

— Cette année et huit mois douze jours, mon bon monsieur, ont été un véritable enfer sur la terre ! Tout ! tout ! vaut mieux que cette existence de miséreux de filature !... tout !... Vous ne pouvez pas vous imaginer cela, vous autres ! Les bourgeois n'ont pas idée de ces choses ! Mille fois plutôt la vie des bêtes ! mille fois mieux encore être morte !... Oui, j'ai eu, à bien des reprises, moi qui vous parle, la pensée d'en finir ! Je me suis rendue plusieurs soirs hors du faubourg où je logeais — la filature était aux environs de la ville —. Je me suis rendue plusieurs soirs sur le bord de la Seine, décidée à m'y jeter... C'était au bout d'un champ défoncé où l'on vidait toutes sortes de détritus, de vieux pots cassés, de boîtes de fer-blanc, de tessons de bouteilles... C'est là, devant mes yeux, comme si j'y étais. La rivière coule en travers. Je m'asseyais sur ce relevé des terres, très basse, presque accroupie, les bras croisés sur les genoux, et pleurant, la tête appuyée dessus, la figure cachée..., je me lamentais des heures. Des soirs, j'entendais sonner minuit, une heure, aux horloges. Ça se répétait de plus en plus éloigné, à cause du grand nombre d'églises. Une nuit, j'étais déjà entrée dans l'eau, je n'avais plus qu'à me laisser aller en avant : le courant m'emportait, c'était fini, si je me penchais d'un

rien !... Ce fut le bruit apeurant de *la chaîne* qui m'arrêta... Vous savez, le remorqueur? Ça fait peur la nuit, ce grondement au milieu de l'eau. Quand on a été si près de la chose, et qu'on a manqué son coup, il n'y a plus à songer à faire le plongeon. Ça vous fait trop froid. La peur vous tient. Voilà pourquoi je me suis laissée vivre après cette aventure. Je me suis abandonnée... Il est arrivé ce qu'il a voulu... Mais, monsieur, quelle abomination! J'en avais pourtant traversé de rudes, avant que d'être *rattacheuse* à la filature! Je me croyais trempée de bonne trempe, *ferrée à glace,* comme Henri se plaisait à dire après son premier voyage! Je me pensais prête pour toutes les *dures!* Ah! bien! j'avais compté sans la filature! Tenez! je ne me sens pas capable de souhaiter quoi que ce soit qui approche de rien à ma pire ennemie. Les nègres d'Afrique, si vous voulez le savoir, malgré tout ce qu'on raconte d'eux, les nègres d'Afrique, les esclaves qu'on bat *comme plâtre,* ne doivent pas se plaindre à côté!

Elle s'en cabrait, frémissante :

— Oui, oui! je préférerai gratter la terre avec mes ongles, pour m'y creuser une fosse, que de recommencer cette existence!... J'en ai vu devenir folles! J'en ai vu qu'il a fallu attacher et emporter comme un paquet dans un asile! Hé bien! autour d'elles, on les enviait! On se disait les unes aux autres : « Elle ne savent plus, ne comprennent plus, elles sont bien heureuses!... » Beaucoup boivent, afin de ne plus savoir.

Elle se tordait les bras, poings serrés :

— J'étais devenue ahurie, idiote. Je *rattachai* par l'habitude. On se laisse crever sans plus même avoir la pensée de se plaindre. Seulement, en soi, ce que l'on concentre de sourde colère!... On est ennuyée en dedans, quoi!... On est par trop malheureuse, aussi!... La filature, *ils* disent que le bagne est préférable; je me figure qu'*ils* ont raison... Oh! ce qu'on voit, ce qui se passe là-dedans!... Je préfère ne pas y songer! Quand j'ai de mauvais rêves, que ça me cause une sueur glacée, on peut être sûr que c'est à la filature que je me croyais revenue!... J'en saute parfois tout d'un trait à bas de mon lit. Je me réveille debout au beau milieu de la chambre, comme si je cherchais à me sauver... Non, non, non! Je ne saurai trop le répéter : qui n'a pas été dans un milieu de filatures ne peut pas s'imaginer! Un vrai troupeau de misère et de souffrance!... Ça ce sent, ça ne s'explique pas!... Puisqu'on se prétend civilisé, ces infamies-là, ça devrait être défendu!

Elle secoua la tête :

— Mais à quoi bon m'acharner à vous rapporter cela! Ça ne peut rien vous dire! Il faut y avoir passé! C'est bête de s'entêter malgré sa volonté, comme je fais!

Elle n'en continua pas moins. Elle avait beau ne pas vouloir, c'était plus fort qu'elle. Ça l'hypnotisait, ce souvenir de la lugubre vie ouvrière du faubourg de Rouen.

Elle me conta par saccade, en un décousu de fièvre, l'enfournement à la filature au coup de cloche, les heures mortelles devant le métier automatiquement despotique, les repas de charcuterie détraquant les estomacs déjà capricieux, reserrés de manque, d'avoir pâti. Elle me fit assister à l'écoulement morne des sorties pour regagner le taudis malsain achevant l'anémie de corps étiolés en des salles mal aérées, mortelles aux poitrines affaiblies.

Elle me cria, toute d'une exaltation confinant à la crise de nerfs :

— Et pas une main tendue, pas un regard sympathique échangé, pas un cœur capable de s'entendre avec le vôtre, dans cette foule! Est-ce qu'on sait seulement ce que c'est que les autres, lorsqu'on ne s'intéresse même plus à soi!

Elle me fit revivre, à force d'obsession gravant les moindres détails en son souvenir, elle me fit revivre le grouillement abruti et veule de ce dessous d'humanité hâve, déguenillé, sans pensée, dévié même jusque dans ses instincts, enfoncé même au-dessous de l'animalité, n'obéissant plus qu'aux impérieux besoins de la durée, tirant la chaîne de la nécessité en une promiscuité quotidienne d'efforts en commun les laissant pourtant isolés, trop exécrés pour les unir.

Oublier! oublier! échapper au milieu environnant et à son souvenir! Voilà l'unique tendance de ces misérables. Oublier et s'oublier eux-mêmes! voilà ce dont ils ont soif. L'alcool est là pour y répondre. En marche vers l'ivresse!

Où va ce troupeau hagard, par la fange des voies charbonneuses des centres de fabriques ou d'usines, par les ruelles louches?

Il va aux débits flanquant les angles de longs murs, de façades couleur de sang ou de vin; il va à la soûlerie assommée et à son néant ami.

Ce que le débordement de tendresse de la *petiote* ne parvenait pas à comprendre, c'était la passivité de la souffrance côte à côte sans irrésistible élan de consolation, à défaut de secours impossibles. Elle conservait l'horreur de cela, plus que de tout le reste :

— Sûrement, monsieur, on a à en supporter de rudes à la campagne... Mais au moins on y existe les uns pour les autres. On trouve une face humaine à qui parler. Vous plaignez et on vous plaint. Tandis que là-bas, en *leur* ville de malheur, c'est tout ainsi que si on était seule au monde. Vous pleurez, on ne tourne seulement pas la tête; on passe sans quitter de siffler entre ses dents. Crève, chien! après toi, un autre... et un autre. Chacun à son tour! Ils appellent ça : la

fatalité !... Ah ! mon bon monsieur ! puissiez-vous ne jamais vous trouver dans le cas de voir les gens par trop malheureux !

Elle montra le poing au vide, du côté du là-bas maudit, du Rouen des filatures :

— Non ! non ! jamais *les petits* n'iront là !... Je les préfèrerai !... je crois que je les préfèrerai marins !...

Elle éclata en sanglots :

— Dussent-ils périr comme père et oncle, et grand'père !...

Elle pleurait tant qu'elle pouvait :

— Oui, monsieur, comme leur père, comme le pauvre François dont j'ai appris la mort que vous savez, quelques mois après mon retour à Veules !

Elle s'essuya soudain les yeux, du coin de son tablier :

— Mais ce n'est pas tout ça ! de perdre son temps à larmoyer son soûl ! Au bonjour, monsieur ! faut que j'aille travailler !

RIOUX DE MAILLOU.

LA PHILOSOPHIE SOCIALISTE[1]

C'est un grand honneur que m'ont fait les initiateurs du collège libre des sciences sociales, en m'appelant à exposer ici les principes généraux d'une doctrine officiellement proscrite, dont les Académies mettent au concours la réfutation. L'esprit de large tolérance et de haute impartialité dont ils ont fait preuve me permettra de contribuer au progrès d'idées qui me sont chères et cette perspective me remplit d'une joie profonde dont je les remercie ardemment. Mais je redoute que mon inexpérience professorale n'affaiblisse la force des théories que j'ai à vous présenter.

Quelque fondées, en effet, que puissent être, à certains égards, les critiques formulées contre les méthodes et les résultats de l'enseignement officiel dans nos lycées et nos écoles supérieures, cet enseignement n'en est pas moins l'instrument de production intellectuel par excellence, pour les heureux du sort ou les privilégiés de la fortune qui ont pu l'acquérir. Je n'ai pas été de ceux-là, et l'autodidacte se ressent toujours des tâtonnements auxquels l'ont condamné les soucis matériels de la vie, quand il s'est efforcé de suppléer, par l'étude solitaire, aux méthodes d'acquisition scientifique puissantes qui lui firent défaut à ses débuts. Mais j'attends beaucoup du concours de vos sympathies, auxquelles je fais appel, pour me permettre de mener à bien une tâche difficile, que je n'ai pas acceptée sans défiance ni hésitations.

I

Tout d'abord, messieurs, je dois justifier le cadre du développement historique et critique que j'ai choisi pour vous exposer les résultats généraux du socialisme. Nos adversaires, principalement les tenants de l'économie politique libérale, ont si bien dénaturé nos tendances, qu'il peut sembler étrange à quelques-uns que je ne procède pas, tout

(1) Leçon d'ouverture faite le 20 décembre 1895 au Collège libre des sciences sociales, 8, rue de Tournon.

de suite, par l'exposé d'un système social ingénieusement bâti, agrémenté de détails abondants sur la Salente idyllique, dont on croit que chacun de nous a un plan dans sa poche.

Car c'est bien sous ces traits qu'on représente le socialisme : un projet de Constitution divisé par titres, chapitres, sections, articles et paragraphes, embrassant et fixant, une fois pour toutes, l'ensemble des fonctions économiques, politiques et domestiques, qu'à tour de rôle, les membres de la communauté seront appelés à remplir.

J'ai le regret de vous déclarer que je n'ai pas le plus petit projet de Constitution de ce genre à vous offrir.

Le socialisme est avant tout une philosophie explicative de l'histoire : toute son ambition est de démontrer que la forme sociale contemporaine, déterminée et caractérisée par le système de production capitaliste, n'est pas le dernier mot de la civilisation; qu'engendrée par des conditions économiques données, elle devra suivre les transformations inéluctables du système de production en vigueur, lequel n'est ni plus stable ni plus immuable que les systèmes qui l'ont précédé.

A nos yeux, les lois économiques sont l'expression de rapports mouvants et temporaires, nés d'hier, en voie de disparition aujourd'hui, pour faire place demain à des rapports nouveaux. Pour les économistes, au contraire, les lois économiques sont des lois « naturelles », préexistantes; les phénomènes auxquels elles donnent lieu sont toujours identiques à eux-mêmes, dans le temps et dans l'espace. Ils n'ont pas de date. Rien ne les distingue d'une période, d'un milieu ou d'un autre. L'échange, la valeur, le capital, le profit, ces catégories aux formes en voie d'évolution constante sont régies par des lois aussi immuables dans leur manifestation, à n'importe quelle époque de l'histoire, que la loi de la pesanteur.

Quand Bastiat veut nous montrer l'origine du capital, sa formation par l'épargne de valeurs d'utilité, son accumulation croissante par la transformation des valeurs d'utilité en valeurs d'échange, il prend deux hommes, les premiers venus, détachés de tout milieu social, isolés du reste de l'univers, et c'est entre ces deux hommes, qui ne sont d'aucun temps, ni d'aucun pays, qu'il prétend faire fonctionner, pour l'expliquer, le mode de production capitaliste contemporain. La scie et le rabot sont à ses yeux un capital de même espèce que l'usine d'une Société anonyme.

Dans un livre de polémique récent, M. Yves Guyot dit expressément que le chef de tribu, disposant, dans la société patriarcale, des armes, du bétail et des provisions; que le châtelain du moyen âge, percevant des redevances sur ses serfs, sont des capitalistes au même titre que le possesseur d'un établissement métallurgique. La seule différence qu'il voie entre eux, c'est que la propriété du capitaliste moderne est

légitime, tandis que celle du chef de tribu et du châtelain sont le produit de la force et du pillage.

L'économiste est amené, en effet, à ne voir dans le passé qu'un amoncellement de violences sans règles, qu'un tissu de contre-sens sociaux. L'ordre « naturel » est la société capitaliste. Tout ce qui l'a précédé n'a été que des essais informes de société, qu'un chaos d'horreurs et d'erreurs. Dans le dictionnaire d'économie politique, on lit à ce mot : Économie politique : « L'avènement de la science économique a eu pour très grands résultats pratiques d'amener l'abandon de tous les systèmes « artificiels », fruits malheureux des erreurs des hommes. » Milieu « artificiel », milieu « naturel », telle est, non pas la succession, mais l'opposition. Le présent est le milieu « naturel », le passé est le milieu « artificiel ».

On comprend qu'ayant une semblable conception de l'histoire les économistes nous traitent de haut, que M. Léon Say, à l'Académie des sciences morales et politiques, se gausse de nous. Mais vous sentez combien une pareille métaphysique est de nature à obscurcir la compréhension des faits. Les chercheurs les plus consciencieux, les analystes les plus subtils ont été aveuglés par cette taie philosophique qui les empêche d'envisager les phénomènes économiques dans leur devenir. De là les interminables controverses des livres d'économie politique. Chaque auteur s'acharne à creuser le sens verbal des définitions courantes, à trouver des définitions nouvelles aux faits qu'il isole, sectionne, dépèce, sans chercher le lien, le rapport historique, l'ordre de succession qui les explique. De là, la variété des contradictions. Vous ne trouverez pas deux économistes d'accord sur les propositions importantes de l'économie politique, parce que ce labeur de scolastique, où les mots deviennent des entités, ne peut enfanter que le désordre et la confusion.

Ce qui constitue l'originalité de la doctrine socialiste contemporaine, c'est que, renonçant aux vaines définitions verbales des économistes et aux constructions utopiques non moins vaines des premiers socialistes du siècle, elle cherche à établir la place qu'occupent dans l'histoire les rapports sociaux et les phénomènes économiques actuels, à saisir leur origine, pour mieux comprendre, avec les tendances directrices de l'heure présente, l'avenir qui leur est réservé.

Le socialisme est donc, comme je vous le disais il y a un instant, une philosophie de la formation des sociétés, et voici, sommairement esquissés, les principaux résultats auxquels elle aboutit.

II

Parmi les phénomènes dont l'ensemble constitue la vie sociale

proprement dite, c'est celui qui se manifeste le premier qui doit, par voie de causalité naturelle, déterminer tous les autres. Le phénomène le plus simple peut seul donner l'explication des phénomènes secondaires, plus complexes, dont l'apparition a dû être postérieure à celui-là, sur lequel les autres sont venus se greffer, subissant, dans le temps et dans l'espace, les modifications diverses par lesquelles il est passé.

Ce phénomène simple, c'est le phénomène économique.

Aussi haut qu'on remonte dans les antécédences sociales, toujours, à la base, on constate un arrangement économique, si rudimentaire soit-il, qui satisfait aux besoins primitifs des sociétés. *Primo vivere, deinde philosophari.* Cet adage de la sagesse vulgaire est aussi le dernier mot de la prévoyance sociale. Les besoins physiologiques précèdent les besoins spirituels. Avant d'être un animal politique et religieux, l'homme est un animal économique. La production des subsistances est antérieure à la création des systèmes juridiques et moraux. Il faut que la société vive, pour qu'elle soit. Et elle ne peut vivre que si elle est assurée de la production et de la reproduction immédiates de la vie (1).

La production des subsistances est le premier pas fait par l'homme, sortant de l'animalité, vers la civilisation. La coopération économique est la première manifestation sociale du groupement humain, la structure, par conséquent, sur laquelle se moulent les phénomènes ultérieurs..

Le second facteur, immédiatement après la production des subsistances, est la concurrence qui naît pour l'appropriation des produits entre catégories d'individus, associés par une communauté d'intérêts similaires. En d'autres termes, l'appropriation des moyens de subsistance provoque immédiatement la formation de classes, dont l'importance va toujours grandissant, à mesure que, le système de production se perfectionnant et les autres phénomènes sociaux se compliquant, les richesses s'accumulent au sein des sociétés.

La lutte des classes, messieurs, est le grand fait général, issu directement du système de production en vigueur. Elle domine l'histoire. Les bouleversements sociaux de toute nature la masquent parfois, sous des apparences d'ordre religieux, juridique ou politique. Mais il est facile de dépouiller les grands événements historiques de ces apparences. Quand on scrute, par une analyse minutieuse, les conditions économiques d'une époque donnée, les formes de propriété existantes, l'état différent des individus qui composent la société à cette date, avec la communauté d'intérêts qui les lie, les divergences qui les séparent,

(1) Engels.

toujours, au fond de la révolution religieuse, juridique et politique, on trouve le mobile économique déterminant qui a suscité les revendications et les résistances, exalté le courage des uns, l'éloquence des autres.

Les phénomènes d'ordre politique ou moral, tels que le droit, la religion, les doctrines sociales, les systèmes philosophiques, légalisent, sanctifient, justifient les rapports sociaux issus du procès de la production, mais ne les créent point originellement.

Non que je méconnaisse l'importance des phénomènes politiques, intellectuels. Aux heures psychologiques, au contraire, ils sont ou apparaissent comme les facteurs déterminants les plus irrésistibles des grandes transformations révolutionnaires. Mais, quelque influence qu'ils exercent, on ne saurait la comparer à l'action des forces productives et au conflit de classes auquel l'évolution économique donne lieu.

Le philosophe, le prêtre, l'homme d'État, l'économiste, le littérateur expriment les besoins de leur époque. Leur œuvre résume les tendances des classes dont ils formulent, avec plus ou moins de conscience, les manières de penser, de sentir, les idées générales, les revendications. La pensée humaine, pour originale qu'elle paraisse, est toujours de son milieu. Sans les modifications subies par le mode de travail, sans le développement de la production, les intérêts de classe qui en sont résultés, les combinaisons juridiques, politiques et religieuses qui s'en sont suivies, le fond d'idées et de croyances où elle baigne et se nourrit, la pensée la plus hardie n'existerait pas. La pensée d'un homme supérieur, expression très haute de l'intellectualité de son temps, peut s'élancer dans le champ de la spéculation, voire même de l'utopie ; elle ne sortira pas, pour cela, du cadre étroit des idées, c'est-à-dire des possibilités de l'époque où il a vécu et qu'il reflète.

Aristote fut, certes, un observateur et un généralisateur génial, Platon un esprit audacieux : quelque prodiges d'analyse qu'Aristote ait déployés dans l'étude des rapports sociaux de la Grèce antique, pour éperdue que se soit envolée, dans la région du rêve et de la poésie, l'imagination de Platon, ni l'un ni l'autre n'ont entrevu la possibilité d'un ordre social affranchi de l'esclavage. Tous considéraient alors que, pour que puisse vivre une humanité, il faut des esclaves pour la nourrir, des outils humains pour lui créer les loisirs sans lesquels, à leur sens, il n'y avait pas de société normale.

Préjugé déplorable! disent de nos contemporains. Non, messieurs ! mais conséquence des nécessités du système de production en vigueur, dont Platon et Aristote subissaient la manière de penser, engendrée par les rapports sociaux. Ces deux grands philosophes ne pouvaient franchir les siècles qui les séparaient de l'époque où la

suppression de l'esclavage deviendrait une nécessité imposée par les excès de la forme de travail servile, parvenue au terme de son développement.

Sans doute, à tous les âges, on trouve des penseurs, des hommes d'État, qui semblent s'évader, en arrière ou en avant, de l'idéalité contemporaine, selon qu'ils expriment les tendances d'une classe décadente ou d'une classe ascendante. Mais pour rétrogrades ou révolutionnaires qu'ils semblent ou se croient, leur œuvre, intellectuelle ou politique, faite avec et sur les matériaux de leur époque, reste dans la limite des possibilités pratiques de leur temps, dont ils ne peuvent s'écarter.

Je prendrai deux exemples, choisis à des périodes bien éloignées; on verra comment, dans les deux cas, les uns et les autres sont impuissants à enrayer l'évolution sociale ou à la précipiter.

Les apologistes du moyen âge et de la féodalité sont aujourd'hui l'expression des rancunes et des intérêts de la propriété foncière nobiliaire, détrônée depuis un siècle par la propriété industrielle de la bourgeoisie et menacée d'une transformation radicale dernière par les progrès de la propriété financière, qui engloutira les deux. Les critiques acerbes de l'antisémitisme, les anathèmes au libéralisme des écrivains catholiques n'ont pas d'autre inspiration. A Athènes, Aristophane déclamant dans ses comédies contre la prépondérance des marchands et la souveraineté de la populace était l'écho des mêmes intérêts fonciers. Les uns et les autres, à plus de deux mille ans de distance, s'épuisent en regrets superflus sur la disparition des vieilles familles terriennes. Aristophane et ses coreligionnaires actuels attribuent au relâchement de l'esprit religieux, aux idées subversives embrassées par la jeunesse, ce qui est le fruit d'une dissolution naturelle de formes sociales épuisées. Car ce n'est ni Périclès, ni Cléon qui avaient corrompu le peuple et rendu à jamais impossible le retour à la constitution de Solon, pas plus que Luther n'a effrité le ciment de la réglementation catholico-féodale; mais le progrès du commerce, la prépondérance maritime des flottes athéniennes dans la mer Égée, le développement de l'industrie; la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, l'impulsion donnée aux échanges par l'affluence des métaux précieux — ces grands faits économiques, aux deux époques, créent une forme de propriété nouvelle, avec des rapports politiques et sociaux, juridiques et religieux adéquats. En d'autres termes, la classe des marchands et des industriels ayant conquis, par la richesse, la prépondérance économique, elles conquièrent la prépondérance politique, parce que l'État doit être toujours l'expression des classes les plus riches. Et l'impuissance des réacteurs, attachés aux intérêts des classes décadentes ou en voie de disparition très prochaine, éclate

d'une façon saisissante aux deux époques : En Grèce, les Spartiates, vainqueurs d'Athènes à Égos-Potamos, replacent à la tête du pouvoir athénien les représentants de l'ancien régime ; en France, les coalisés, après Waterloo, imposent la domination politique des débris de la noblesse. Quel changement profond opèrent-ils ? Aucun.

Et ainsi s'expliquent aussi les avortements des tentatives révolutionnaires prématurées. A Rome et en France, les Gracques et les partis extrêmes de la Révolution poursuivaient, de très bonne foi, l'amélioration du sort de la plèbe. Non seulement ils furent impuissants à la réaliser, mais encore ils aboutirent à des résultats diamétralement opposés à leurs desseins. Il ne surnagea rien des plébiscites votés sous Tibérius et Caïus Gracchus, si ce n'est le transfert de la judicature du Sénat aux chevaliers, cette exécrable aristocratie d'argent qui devint, à partir de ce jour, la maîtresse absolue de la République, et put opprimer à son aise Latins et provinciaux que les Gracques avaient voulu soulager. Il ne resta rien, non plus, après 93, des mesures votées en faveur du peuple, si ce n'est l'impulsion donnée à la vente des biens nationaux : on vendit tout, non seulement les biens des nobles et du clergé, mais les spéculateurs s'emparèrent encore des biens des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, et les décrets concédant des parcelles aux patriotes qui se faisaient tuer à la frontière restèrent lettre morte.

III

Mais je sens l'objection que formulent peut-être intérieurement quelques-uns de vous : Le développement humain est donc conduit par une force aveugle, brutale, impassible, et les volontés ardentes, exaltées jusqu'au martyre, se heurteront éternellement et vainement au mur d'airain de la fatalité, sans que les dévouements, les sacrifices dont l'histoire nous fournit de si beaux exemples puissent l'ébranler ni l'apaiser? La culture des nobles sentiments, l'espoir en de jours meilleurs sont donc stériles? L'humanité, décapitée dans sa foi à l'idéal et à l'action, n'aurait donc plus qu'à attendre, dans la quiétude morne d'un pessimisme indifférent, la venue des formes sociales supérieures, dont elle ne peut hâter ni retarder l'apparition ?

Messieurs, je m'efforce de tracer les limites entre lesquelles se meuvent les efforts des individus et des générations, et de vous montrer les causes internes qui les déterminent. Mais, de ce que nous savons que ces efforts sont bornés comme l'idéal qui les soutient est lui-même déterminé, il ne s'ensuit pas qu'ils soient moins grands, ni moins nobles, ni moins efficaces. La science contemporaine analyse les éléments physiologiques de la pensée : elle ne rétrécit pas, pour cela, le champ des spéculations théoriques les plus hautes, pas plus qu'elle

ne comprime le génie des penseurs, parce que ceux-ci connaissent la loi organique de leur entendement. Après comme devant, l'idéal et l'effort qu'il suscite, éclairés par les constatations de la science, restent des facteurs précieux de progrès. Selon notre théorie, aucun effort n'est perdu. Les grandes transformations sociales sont l'aboutissant d'une longue série de modifications partielles, survenues dans la constitution économique; les irrésistibles poussées intellectuelles et morales, qui, à un moment donné, renversent les barrières en apparence les plus solides, ne sont que le total des efforts infructueux, l'addition des tentatives héroïques mais malheureuses, dont les échecs ont préparé l'heure psychologique où la forme nouvelle éclot de la forme dissoute, ou, plus exactement, métamorphosée. Gardez-vous donc de croire ou de redouter que la doctrine dont je vous expose très sommairement quelques points soit incompatible avec un idéal juridique. Je crois, au contraire, que rien de grand ne se fait dans le monde sans le dévouement à un noble idéal. Si je ne le croyais pas, je ne serais pas ici. Mais je vous montre comment se forme l'idéal et dans quelles limites il est contenu. Je ne saurais trop le répéter, il n'y a pas, dans le développement historique des sociétés, un effort généreux inutile, si minime soit-il. Les hommes de 93, par exemple, ne purent réaliser, parce que le système de production capitaliste s'y opposait, l'idéal impossible de la petite propriété paysanne. Mais, de leurs efforts, surgit Babeuf, l'ancêtre du socialisme contemporain, qui se relie à nous par Buonarotti, Teste, Voyer d'Argenson, Blanqui et la pléïade des socialistes sous le gouvernement de Juillet; de sorte qu'il n'y a pas de solution de continuité, dans la chaîne des efforts, pas plus qu'il n'y a solution dans la chaîne des temps. Les Gracques ne purent reprendre aux patriciens les biens volés de l'*ager publicus;* mais, souvenez-vous du mot de Mirabeau : « Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des nobles. Mais, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et, de cette poussière, naquit Marius »...

J'ai été entraîné, peut-être plus qu'il ne convenait, dans cette ébauche de cours où je laisse tant de points dans l'ombre, à illustrer par quelques exemples l'importance du facteur économique, toujours présent et influant, d'une façon décisive, sur les événements qui lui sont en apparence les plus étrangers. C'est que, messieurs, la théorie économique de l'histoire aboutissant à la constatation de la lutte des classes est très violemment combattue, aujourd'hui. Avant que Marx en dotât le socialisme, cette explication historique était cependant officielle dans notre enseignement.

La remarquable génération d'historiens qui enseignaient sous la Restauration, les Guizot, les Augustin Thierry, Monteil, Mignet, Michelet ne se faisaient pas faute de constater les antagonismes de

classe dont les éclats tragiques remplissent le monde. C'est Guizot, je crois, qui a dit : « La lutte des ordres (ou des classes) fait toute l'histoire. » Mais, ce que ni Guizot, ni Thierry, ni les autres n'avaient vu, c'est que la formation des classes est rigoureusement déterminée par l'évolution du système des forces productives. Ce sera la gloire de Marx d'avoir montré comment les classes se forment, et cette découverte géniale le place au moins au rang de Darwin, à qui il ressemble par tant de côtés. Avant Darwin, en effet, Gœthe, Lamarck, Owen, Geoffroy Saint-Hilaire avaient conçu la notion du transformisme. Mais, ils n'expliquaient pas « comment » la variété des espèces se produit. Il était réservé à Darwin de fournir une des grandes lois qui président aux variations : la sélection par la concurrence vitale des individus. D'où vient que la théorie sociologique de Marx, si simple et, en même temps, si large et qui complétait, en lui fournissant les bases scientifiques qui lui manquaient, une théorie historique si féconde, à laquelle nous devons les plus beaux travaux du siècle, car Guizot, Augustin Thierry, Michelet n'ont pas été remplacés, que je sache; d'où vient, dis-je, que cette théorie n'ait pas eu la fortune échue à la théorie zoologique de Darwin ?

Vous le devinez sans peine. La théorie de Darwin accueillie, d'ailleurs, à ses débuts, vous savez avec quelle violence, ne bouleversait que l'opinion courante sur l'origine des espèces. La loi de Marx, qui montre les sociétés humaines régies par le procès de la forme de travail et dominées par les conflits sociaux qu'il engendre, bouleverse toutes les idées reçues en matière d'immutabilité sociale. De là le silence fait d'abord sur son œuvre et ensuite les caricatures qu'en ont tracées ses détracteurs en prétendant la réfuter. Mais au lieu de la réfuter, ils l'ont confirmée, car ils ont apporté un fait nouveau à l'appui de l'origine sociale, partant toute économique, des concepts. Il est certain, en effet, que la théorie de la lutte des classes a été envisagée, par ses adversaires, bien moins au point de vue des probabilités qu'elle présente, que des conséquences sociales qu'elle peut avoir. On a prétendu que l'énoncer seulement suffit pour faire œuvre malsaine, pousser à la révolte, à la haine, les classes ouvrières surexcitées. M. Léon Say affirmait, naguère encore, à la tribune, que Marx était, de par sa constatation, un fauteur de guerre civile. Toutes ces considérations, étrangères à la science, sont évidemment inspirées par des préoccupations intéressées, partant antiscientifiques. Dès lors, ceux qui les mettent en avant n'apportent-ils pas une preuve de plus à l'assertion de Marx, d'après laquelle les concepts sociaux sont déterminés par les facteurs économiques ?

Dans l'examen historique auquel nous allons procéder cette année des diverses doctrines économiques, nous vérifierons si, oui

ou non, la théorie de Marx repose sur un ensemble de faits suffisants pour nous permettre de l'adopter.

IV

En attendant, les divers systèmes sociologiques en faveur dans les Académies laissent sans solution une foule de questions importantes que celle-là résout. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns : l'évolution des diverses formes de famille matriarcale avant l'établissement du patriarcat, la dissolution du patriarcat et la formation de l'État, ce sont là autant de points importants qui font l'objet des hypothèses les plus contradictoires, j'allais dire les plus extravagantes, alors que Morgan en a donné depuis vingt ans une théorie lumineuse. Mais Morgan, qui n'était ni socialiste ni antisocialiste, après quarante années passées chez les Peaux-Rouges et les Indiens du Pacifique à étudier la constitution des familles primitives, est arrivé à confirmer les conclusions essentielles de Marx, qu'il ne connaissait pas. On a pris au savant américain quantité des faits innombrables, par lui recueillis, en se gardant de l'explication économique qu'il donne de l'évolution familiale primitive. D'où l'incertitude et la confusion qui règnent toujours en matière d'évolution préhistorique.

Une autre révolution sociale, également capitale, sur laquelle les documents abondent, la substitution du servage à l'esclavage, reste inexplicable pour quiconque ne saisit pas la nécessité d'ordre économique qui a amené le morcellement des latifundia et provoqué l'institution du colonat romain, forme transitoire entre l'esclavage et le servage.

La constitution économique du moyen âge et la lutte de classes, qui a transformé cette civilisation, sont mieux connues ; mais ici, encore, on se trouve en présence de deux théories contradictoires irréductibles, quand il s'agit de fixer les causes qui ont présidé à la formation des classes et préparé l'organisation sociale contemporaine. Pour les catholiques, c'est la perversion des idées religieuses ; pour les autres, c'est le progrès des idées scientifiques et une vue plus exacte des lois naturelles qui régissent la société : un même fait d'ordre intellectuel exprimé dans des termes différents.

La vérité plus complète, — car l'abandon des idées religieuses et le progrès des idées générales ont eu assurément leur part d'action dans l'évolution du moyen âge — c'est que le progrès de la production des valeurs d'échange, en abattant, sur quelques points, les barrières des marchés autonomes directement approvisionnés par les producteurs, rompit le cadre de la production individualiste et parcellaire.

La création d'un marché plus grand nécessita des ateliers plus vastes, arracha les ouvriers à la production d'utilités pour leur faire produire des marchandises. Dès lors, aux classes confusément rivales

de la période du début succèdent des classes nettement antagonistes. Dès le treizième siècle, l'évolution se précipite vers le dénouement, accélérée par les progrès mécaniques et l'extension du marché, avec une progression régulière que rien ne saurait enrayer.

Ce dénouement, messieurs, vous le connaissez : c'est le triomphe de la grande industrie, partant de la bourgeoisie. Triomphe bienfaisant, en somme, acheté au prix de bien de misères et de douleurs, mais qui prépare l'avènement de l'ordre socialiste, dont l'ordre capitaliste est la préface indispensable.

Avec l'avènement du système de production marchande, en effet, le monde ne s'est pas arrêté. La victoire remportée par la bourgeoisie sur la noblesse ne clôt pas l'ère des transformations. Aujourd'hui comme hier, les facteurs de dissolution sociale subsistent, les antagonismes immanents à la forme de production se manifestent. Tant que ne sera pas résolue la contradiction intime du mode de travail actuel, qu'on le veuille ou non, le conflit de classes qui en résulte ira s'exaspérant. Or, comme cette exaspération a toujours provoqué les modifications sociales antérieures, nous affirmons qu'elle doit, aujourd'hui comme hier, provoquer la dissolution ou — si vous préférez — la métamorphose de la forme sociale présente.

V

L'antagonisme de classes contemporain résulte, ai-je dit, du système de production capitaliste. Comment ?

Ce système consiste à produire pour le marché international des marchandises dont le prix de vente dépasse la somme des frais avancés par le capitaliste pour les fabriquer (1). Le quantum de plus-value ainsi réalisé s'appelle le profit, source de plus-value nouvelle, car il se transforme à son tour en capital reproductif de marchandises, ou de plus-value.

La plus-value s'obtient par le surtravail que le capitaliste impose à l'ouvrier qu'il emploie. L'ouvrier produisant comme trois et recevant comme deux, par exemple, un est le surtravail ou la part du produit qui lui échappe. Et c'est là que gît la contradiction.

Le salarié ne pouvant racheter son produit, la masse des marchandises, en encombrant le marché, engendre une lutte forcenée, d'abord entre le capitaliste, d'une part, l'ouvrier autonome et le petit industriel, de l'autre, au terme de laquelle les deux derniers sont éliminés et rejetés violemment dans les rangs de la classe salariée ; ensuite, entre les capitalistes eux-mêmes, luttant, par le bon marché,

(1) Je fais abstraction ici de la distinction, dont il sera parlé plus tard, entre le prix de la force de travail et sa productivité.

c'est-à-dire par la diminution des frais de production, ou l'accroissement de la productivité ouvrière, à qui restera maître du marché saturé. La loi du développement capitaliste est donc contradictoire. Elle ne pousse pas seulement les capitalistes à s'entre-dévorer : elle engendre encore la destruction du capitalisme lui-même, puisque, à chaque progrès réalisé, l'écart entre les forces de consommation et les forces de production va grandissant, le stock des marchandises invendues augmentant à mesure que le surtravail s'étend à des foules de salariés asservis, qui peuvent de moins en moins racheter les produits fabriqués. En vain, cherche-t-on à créer de nouveaux marchés, en ouvrant des débouchés lointains, coloniaux ou autres. Les marchandises ne sont pas apparues sur un point, qu'elles y affluent aussitôt et que la production capitaliste s'y implante, avec sa caractéristique : l'engorgement causé par la prélibation du capitaliste.

Et, tandis que se poursuit ce développement d'un système productif, oscillant entre deux crises, que deviennent les agents, les facteurs de cette surproduction latente et progressive ?

D'un côté, les ouvriers autonomes ont été expropriés de leurs instruments de travail par la concurrence capitaliste ; avec eux, les petits industriels ont été enrégimentés dans de vastes usines, dans d'immenses ateliers où le groupement augmente leur productivité. Mais, disciplinés par la coopération et atteints par les crises de surproduction qui les jettent par milliers sur le pavé, l'antagonisme entre leurs intérêts et les intérêts capitalistes, jadis obscurément pressenti, leur apparaît très nettement : la progression des richesses qu'ils fabriquent se traduit pour eux en progression de misère et d'insécurité, parce que, dépossédés de l'instrument de travail, ils le sont par là même, et de plus en plus, de leurs produits.

De l'autre, la même conception se dessine dans la conscience sociale des possédants. Ceux-ci étaient jadis des propriétaires fonciers, des industriels, des marchands, des financiers, aux intérêts souvent rivaux. Par l'extension du système de production, ils deviennent des capitalistes tout courts ; les divergences d'intérêts s'effacent, avec la disparition de revenus différents, leur classe s'unifie et, devant la classe des salariés, se dresse, toute puissante, la classe des salariants.

Mais ce n'est pas tout : la forme de propriété subit, à son tour, une transformation parallèle à celle qui unifie la classe capitaliste. D'individuelle et personnelle qu'elle était au début, elle se transforme en propriété indivise et collective de classe, par les progrès de l'association des capitaux et des Sociétés anonymes. De sorte que la part même de direction et de collaboration personnelle, que l'entrepreneur d'industrie apportait jadis à l'œuvre de la production, est confiée à des directeurs, des ingénieurs, à des salariés dont le nombre croissant ne

tardera pas à diminuer les avantages considérables qui pouvaient leur faire illusion jusqu'ici sur la véritable catégorie sociale à laquelle ils appartiennent.

Tel est donc, en résumé, le procès de la production capitaliste : sa loi est d'exproprier progressivement tout ce qui reste de producteurs autonomes et indépendants, d'accroître sans cesse, par l'écrasement des capitalistes les plus faibles, la masse des capitaux accumulés en un nombre de mains de plus en plus réduit ; de s'asservir des foules ouvrières de plus en plus nombreuses et, par le surtravail qu'on est contraint de leur imposer, d'élargir sans cesse l'écart entre les capacités de consommation et les forces de production, d'autant plus puissantes que l'armée des producteurs s'augmente — jusqu'à ce que, si une transformation ne surgissait d'ici là, il ne restât plus qu'une poignée de capitalistes associés, obligés de réduire progressivement la production, à mesure que la faim tuerait les sans-travail. Le terme final du développement capitaliste serait la régression, le retour à la barbarie, si, d'ici là, la contradiction n'était pas résolue, si on ne supprimait pas la prélibation capitaliste en rendant aux salariés la libre disposition du fruit de leur productivité.

Les sociétés ne se laissent pas, en effet, acculer à ces impasses. La contradiction de la forme de travail contemporaine gît dans la dépossession des salariés de l'instrument de travail. En d'autres termes, c'est la propriété actuelle de classe qui contient l'essor des forces productives et génère la misère par surproduction. La société contemporaine supprimera la forme de propriété qui s'oppose à ce que, chacun jouissant des fruits de son travail, la capacité de consommation puisse s'augmenter et rester toujours en équilibre avec les forces de production. Pour cela, il suffira d'administrer la propriété de classe au profit de tous, en d'autres termes, de substituer la propriété sociale à la propriété capitaliste.

VI

Ce sera la grandeur de la classe prolétarienne, courbée depuis tant de siècles sous le joug du travail servile, d'accomplir cette révolution; de clore, non point l'ère des transformations, sans doute, ni de supprimer les douleurs et les souffrances, sans lesquelles il n'y aurait pas de joies, mais de mettre fin à la lutte sociale barbare pour l'acquisition des moyens de subsistance. Car l'affranchissement du prolétariat, c'est la fin des classes économiques et la disparition de l'État, qui en est l'expression politique. En se libérant, le prolétariat libère le monde des soucis angoissants de la vie inférieure. En s'asseyant à son tour au banquet social, pour y assouvir les besoins de son estomac, de son cœur et de son esprit, il y apportera, non seulement tous les biens

matériels que permet d'espérer le libre essor des forces productives, mais encore, par surcroît, les trésors intellectuels et moraux latents au fonds de ce réservoir inépuisable de vies et de formes nouvelles que sera l'humanité, affranchie de la guerre fratricide des classes.

Les possédants ne perdront rien à voir disparaître leurs privilèges. La noblesse, en renonçant à sa prépondérance politique en 1789, n'a-t-elle pas gagné en sécurité des personnes, en abondance de richesses, en jouissance de toutes sortes au triomphe de la bourgeoisie? De même, les possédants actuels, condamnés, par une loi de solidarité humaine, supérieure à la lutte des classes, à souffrir une part des maux et des douleurs que leur prépondérance économique déchaîne, s'exonéreront de bien des misères qui les rongent.

Mais les classes sont aveugles. Il semble que, pour être définitif, il faut que le progrès soit le prix d'une laborieuse conquête. Si donc je suis certain du but final, je reste perplexe sur le concours qu'on peut attendre des bonnes volontés des possédants sollicités.

Par contre, il est un facteur qui, pour être déterminé lui-même par des causes plus lointaines, n'en a pas moins, à son heure, une importance décisive dans la direction efficace imprimée aux efforts sociaux : je veux parler de la science. L'explication économique de l'évolution, vous disais-je, il y a un instant, ne diminue en rien l'action considérable que les phénomènes intellectuels et moraux exercent sur les événements. Elle précise seulement la limite qui les contient. Ainsi que vous le verrez, au cours de la vérification que nous allons faire, de tout temps, en des conditions de milieu économique données, des concepts scientifiques nouveaux ont surgi des entrailles de la nécessité, qui ont donné aux générations la force intellectuelle et morale suffisante pour briser la fragile enveloppe des formes de civilisation vieillies.

Il est facile de reconnaître déjà, à plus d'un signe apparent que les concepts sociaux issus de la mentalité créée par le système de production capitaliste craquent de toutes parts. Une génération de penseurs, dont nous ne sommes que les bégayants précurseurs, se lève à l'horizon. Je la salue avec respect. C'est elle qui illuminera la marche triomphale du prolétariat vers la terre promise.

Si, au cours de la revue rétrospective que nous allons faire cette année pour établir la légitimité scientifique de nos espérances, je puis décider quelqu'un de vous à s'enrôler plus tard dans l'élite intellectuelle et morale dont tout annonce la venue et à se consacrer au service de la cause prolétarienne, qui est la cause de l'humanité et de la science, je serai récompensé au centuple de mes modestes efforts.

GUSTAVE ROUANET.

Le Paradis des Ouvriers

L'AUSTRALIE

Le directeur de la *Revue Socialiste* me demande un article sur le mouvement socialiste en Australie. Tâche assez difficile! Car la question s'est déjà présentée à moi bien des fois : Y a-t-il, dans le vrai sens du mot, un mouvement socialiste dans ce pays d'outre-mer ? Et comme je n'ai jamais pu me résoudre à donner une réponse affirmative à cette question, j'ai mis en tête de mon article le nom emphatique par lequel l'imagination poétique des journalistes aime à indiquer ce continent prétendu si prospère.

Loin de moi l'intention de soutenir que le parti ouvrier australien soit un pouvoir insignifiant. Loin de moi de vouloir prétendre que les branches diverses de ce parti n'aient pas eu, ou n'aient pas à présent, plus d'influence sur la législation et le gouvernement de ces vastes colonies que les fédérations de leurs frères n'en peuvent avoir sur ceux de l'Europe. Au contraire, les quelques événements de l'histoire des colonies australiennes que j'aurai occasion de rappeler prouvent suffisamment l'importance de cette émancipation partielle du travail, qui doit son origine aux conditions exceptionnelles du développement de ces pays. Mais il faut avoir l'imagination fertile d'un journaliste pour exagérer à ce point de nommer cette émancipation imparfaite et mal dirigée un mouvement socialiste.

Voyons d'abord par quelles démarches politiques le parti ouvrier des colonies s'est acquis le pouvoir qu'il tient si fermement jusqu'à ce jour. Il faut avouer que ceux qui ont fait le plus pour l'indépendance du travail dans ce pays se sont habilement servis des conditions favorables offertes par l'état d'impuissance où se trouvait le capitalisme dans cette société naissante. Et pourtant, on ne peut songer sans regret

aux avantages, maintenant à jamais perdus, qu'offraient ces conditions primitives, pour établir tout de suite un parti ouvrier sur la base radicale et compréhensive du socialisme scientifique. Si les conquêtes matérielles du travail en Europe n'ont pas été si étonnantes, ce n'est pas que les apôtres du mouvement socialiste y aient montré moins de courage ou de sens pratique ; mais c'est que la puissance de cet ennemi implacable, le capitalisme, y était bien plus formidable qu'aux antipodes. Et ce qu'on n'y a pas gagné immédiatement pour soi, on peut espérer le gagner avec usure pour ses enfants, puisqu'au lieu d'obtenir un gain matériel immédiat on a fait croître dans la classe ouvrière une force invincible, la force morale d'un idéal, la force d'une conviction bien fondée ; celle de la libération de l'humanité souffrante, par la systématisation des premières conditions de la vie.

En Australie, au contraire, on a de tout temps épuisé ses énergies à obtenir de petites concessions de l'ennemi, concessions, il est vrai, qui ont sans doute amélioré la situation des membres de la classe ouvrière, mais qui ont, d'autre part, trop fréquemment fait oublier le grand but final de la guerre impitoyable entre les deux principes du travail et du capitalisme, c'est-à-dire l'émancipation complète du travail, la régénération de l'humanité moderne par le socialisme. C'est une guerilla interminable, une série infinie d'escarmouches, qui n'aboutira jamais à une grande bataille décisive, qui ne laissera jamais au parti ouvrier le temps de se préparer mentalement aussi bien que pratiquement à la lutte finale, l'inévitable révolution qui mènera à la liberté économique. Et les représentants du capitalisme en Australie, faute du pouvoir absolu dont jouissent encore leurs frères du vieux monde, se voyant réduits à la ruse et à la diplomatie, s'empressent de faire des concessions aux demandes impératives de cette jeune étourdie grisée de son succès : la classe ouvrière. En grande pompe et cérémonie, ils lui concèdent, de temps à autre, quelque petite loi, quelque vague promesse, quelque privilège innocent, quelque aumône chétive, tout en prétendant qu'au milieu de tous les autres soucis du ménage social c'est un sacrifice assez grand pour un gouvernement que de se mêler de petites affaires de ce genre gourmand : le peuple.

Les ministres et les membres « respectables » des Parlements, avec une condescendance étonnante, donnent la main aux candidats du parti ouvrier, qui se pâment de leur indépendance et de leur influence, et ne s'aperçoivent pas du clin d'œil que se font derrière leur dos ces prétendus serviteurs de l'intérêt public. Ces candidats du parti ouvrier se sont tout à fait réconciliés avec les règles parlementaires. Il leur paraîtrait absurde de parler dans l'assemblée législative dont ils font partie des idées fondamentales du système social auquel ils se

flattent d'aspirer dans leurs moments idéalistes. Ce système est pour eux le beau rêve du royaume des cieux à venir ; ils en parlent avec enthousiasme devant quelque socialiste sincère récemment sorti des rangs ouvriers du vieux monde, pour montrer avec orgueil qu'eux aussi ont leur mouvement socialiste ; mais, dans la pratique des discussions parlementaires où ils se mêlent chaque jour, l'épée luisante de l'idéal est prudemment gardée au fourreau, et l'on ne se sert que du fleuret moucheté de l'opportunisme. Et puisque le capitalisme, grâce à l'imperfection des systèmes de représentation, a, presque dans tous les cas, l'avantage de la majorité, et, en outre, l'appui très effectif du gouvernement exécutif, il se contente, en bon escrimeur, de se laisser toucher légèrement de temps en temps par son adversaire, pour pouvoir tirer avantage à son tour de la confiance en soi qu'il a ainsi fait naître chez l'autre. Le gouvernement, par exemple, veut gagner les votes du parti ouvrier pour un budget qui contient des articles contraires à notre programme. Un des représentants du parti ouvrier se lève, pour démontrer qu'au lieu de dépenser l'argent pour le profit de tel et tel, il faudrait l'employer dans l'intérêt des ouvriers mal à l'aise de tel ou tel métier. Le gouvernement a immédiatement en réserve quelque petit chemin de fer projeté, qui, en réalité, n'aura d'autre utilité que de gaspiller de l'argent et sauver le gouvernement, mais qui, pour le moment, va ouvrir toute une province à défricher, et donner du travail à des milliers d'hommes. Et le candidat du travail, aveuglé par cette simple ruse, applaudit, croyant qu'il a forcé la main au gouvernement. C'est ainsi que les gouvernements successifs des colonies ont dépensé inutilement des millions qui n'ont profité à personne, leur devise étant toujours : après nous le déluge !

Et le déluge est venu, sous forme d'un malaise si général, si terrible, que des multitudes entières de gens ont été réduites à la pauvreté la plus absolue. Si les gouvernements, au lieu de prétendre venir au secours des pauvres par des travaux inutiles, avaient étudié les vraies conditions de bien-être d'un pays, ils auraient compris qu'un grand nombre d'hommes pouvaient être employés utilement dans quelque grand projet d'agriculture, et le sol, assez fertile dans plusieurs parties de l'Australie, serait devenu une source intarissable de prospérité. Mais on était beaucoup trop occupé du jeu important d'être gouvernement ou opposition, pour avoir le temps d'analyser une question d'intérêt public si peu personnelle. Et l'on s'efforçait plutôt de contenter toutes les demandes bruyantes des différents intérêts individuels, qui augmentaient d'insolence à mesure qu'on leur témoignait plus de respect. La cause publique, la vraie prospérité de ces vastes contrées, fut de jour en jour sacrifiée au besoin immédiat de satisfaire à ces demandes impérieuses des intérêts de certains groupes.

Il faut l'avouer, la classe ouvrière n'a pas montré dans ces escarmouches politiques beaucoup plus de bon sens ou de considération pour les intérêts de l'humanité que la bourgeoisie. En effet, vivant pour la plus grande partie dans des conditions tant soit peu bourgeoises, les ouvriers ont développé l'esprit bourgeois en eux-mêmes, cet esprit égoïste de petit aventurier toujours guettant l'occasion de s'enrichir par tous les moyens, cet esprit ennemi de l'idéalisme, de la solidarité. Le chercheur d'or se figure qu'il est le citoyen le plus utile que la nation ait jamais produit. Il exige que les lois soient subordonnées à ses intérêts, que les revenus de l'État soient dépensés à lui faciliter ses entreprises, que tous les métiers vraiment utiles soient traités par le gouvernement comme moins importants que le sien. Et cela, parce que ses efforts, dans une société aussi mal organisée que la nôtre, créent une prospérité artificielle qui lui semble tout à fait réelle. Dans son aveuglement, il ne voit pas qu'au lieu d'ajouter en vérité aux trésors qui font le bonheur du peuple il ne fait que consommer les produits des vrais travailleurs, qu'il achète libéralement avec un article qui n'a aucune valeur intrinsèque. Et les gouvernements, entraînés par l'ivresse de cette prospérité fictive, se plongent avec hardiesse dans l'abîme de la dette publique, soutenus par la confiance que leur inspire la pensée de ces richesses fabuleuses, reposant dans le sol à portée de tout le monde. Il est évident que cet or ne profitera jamais à la prospérité publique, puisque le travail perdu par toute l'armée des mineurs représente bien plus que la valeur de l'or obtenu ; de sorte que, même du point de vue étroit de l'économie politique bourgeoise, on ne saurait découvrir une source de vraie prospérité dans cette poursuite de richesses chimériques.

Mais, de ce spectacle désolant d'un monde poursuivant un fantôme, tournons nos regards vers les actions plus sensées de la classe ouvrière, qui lui ont conquis ce pouvoir et cette influence dont elle jouit en dépit de toutes les folies qu'elle a commises. Nous pouvons supposer connu de tout le monde comment le premier mouvement pour la journée de travail de huit heures fit misérablement naufrage en 1833. Le second effort vers ce but, commencé dans la colonie de Victoria, en 1856, par les ouvriers eux-mêmes, eut un succès éclatant. Ce mouvement, commencé par les ouvriers du bâtiment et du fer, n'avait aucun autre but que la journée ouvrière normale, et partait de cette assertion qu'un climat comme celui de Victoria, en réalité fort semblable à celui de Lisbonne ou de Marseille, ne permet pas à l'artisan qui travaille à la forge ou au soleil brûlant de s'exposer impunément à une telle chaleur pendant le même nombre d'heures que dans les climats dits tempérés. L'ouvrier sacrifiait volontiers quelques heures de gages — tout ce qu'il demandait, c'était une journée normale. Les

employeurs ne s'y opposaient guère : la journée normale fut introduite dans ces métiers sans coup férir. Bientôt après vinrent les charrons. Mais la grande bataille ne fut livrée qu'en 1859. Les mines d'or furent une source de désappointements continuels : toute une armée d'aventuriers et de désœuvrés inondait la colonie, la multitude des bras cherchant du travail se multipliait tellement, qu'un des plus grands employeurs, l'entrepreneur du nouveau chemin de fer du gouvernement, essaya d'introduire une réduction de gages et en même temps une prolongation de la durée du travail. Les ouvriers auraient consenti à une petite réduction des gages ; mais, quant à la journée normale, M. Don, leur champion au Parlement, s'exprima en ces termes : « Nous avons cloué notre bannière au mât ; quand on l'aura trouée de balles, nous nous battrons encore pour les trous que les balles auront laissés. » C'était sérieux, et les charrons seuls, en conséquence d'une division interne, perdirent la bataille. Depuis ce jour-là, la ligue des métiers, *« the Amalgamated Trades Association »*, fondée en 1856, devint un corps puissant, qui a, dans le cours des années, assisté mainte jeune union ouvrière dans la conquête de la journée normale.

Le mouvement n'a presque pas eu de secours du pouvoir législatif, à Victoria. En 1856, lorsque sir Andrew Clarke fut ingénieur en chef des travaux publics, il fit en sorte que le seul entrepreneur obstiné (celui qui devait bâtir le palais du Parlement) n'obtînt pas la permission d'ordonner un *lock out* (grève forcée), pour faire la guerre à outrance. Mais il fut décidé que ses pertes à cause de la journée de travail réduite lui seraient restituées par l'État. En 1859, au contraire, l'attitude du gouvernement fut exactement l'opposé. Depuis ce temps, quelques lois sur le travail ont été proposées au Parlement, ayant pour seul but la codification de la protection des femmes et des enfants, une protection qui n'est pas accordée en réalité. Une durée excessive du travail, un paiement minime, et le travail des enfants, voilà la règle dans la branche des modes.

La journée normale, qui maintenant est si générale qu'à peine un quart des ouvriers en est encore privé, cette journée normale a été conquise par les ouvriers eux-mêmes, et les boulangers, qui n'entamèrent la guerre qu'en 1884, trouvant qu'ils avaient assez longtemps payé pour la journée réduite de leurs camarades, et que ceux-ci pourraient très bien le faire pour eux à leur tour, écrivaient sur leur bannière : « Celui qui veut être libre doit se battre pour soi ». Il n'y eut pas de précipitation dans le mouvement : en 1879 il n'y avait, à Melbourne, que dix-sept métiers qui avaient la journée normale ; mais dès 1884 cela augmentait toujours, de sorte qu'en 1890, le 21 avril, soixante bannières représentèrent autant d'unions ouvrières dans la

marche solennelle des métiers ; que le Parlement prit un jour de vacances, et que le gouverneur et les principaux fonctionnaires prirent place à la table préparée par les ouvriers.

Quelle influence la journée normale a-t-elle eue ? La statistique a prouvé incontestablement que les salaires, qui montent ou baissent pour toutes sortes de causes, n'ont subi nul changement par la journée de huit heures. La question des sans-travail, plus pressante en Australie qu'ailleurs, parce que les conditions sociales y sont moins durables, et que le nombre de ceux qui cherchent du travail, mais sont peu enclins à en trouver, y grandit parfois d'une manière inquiétante, cette question n'est point résolue par là. L'exemple le plus remarquable est celui des boulangers. En 1883 ils travaillaient encore quinze heures, en 1884 d'abord dix heures, ensuite huit heures ; les salaires n'ont ni baissé ni monté d'un shilling à la suite de cette réduction ; le pain n'en est pas devenu plus cher d'un centime, et pas plus de la moitié des ouvriers qui chômaient dans ce métier n'ont trouvé du travail. Ce sont les petits entrepreneurs qui sont atteints, ceux qui travaillent avec un capital insuffisant, ou des machines surannées. Ils ont été forcés de renoncer à leur commerce, ou bien de s'associer à des entrepreneurs en gros. Ceux-ci, au contraire, florissent toujours ; la journée de huit heures n'y a rien fait. Si l'on demande : Est-ce que l'ouvrier travaille plus en huit heures qu'en dix heures ? — la réponse est facile : Au temps de la journée de dix heures, l'ouvrier faisait deux repas, tandis qu'avec la journée de huit heures il n'en fait d'ordinaire qu'un seul. La différence pour l'employeur n'est donc en réalité qu'une différence de trois quarts d'heure. Et l'entrepreneur du palais du Parlement, dont nous venons de parler, ne perdit que 1,800 livres, sur un contrat de 400,000 livres, par l'introduction de la journée réduite.

Et il faut constater que dans tous les pays, en Angleterre aussi bien qu'ailleurs, l'on ne saurait trop louer le physique remarquable de l'ouvrier australien, son extérieur fort et robuste, l'air de bien-être de sa femme et de ses enfants, leur mine calme, leur conduite pleine d'ordre et leur contentement visible.

Les samedis, après-midi, se tiennent les ventes des lots à bâtir. L'ouvrier y va régulièrement ; il y achète sa terre, où il bâtit sa maison, et où il demeure en propriétaire. Il a, en outre, son palais du peuple et ses parcs nationaux. Les colons australiens, à en croire les libraires, qui doivent le savoir mieux que personne, achètent comparativement plus de livres que les Anglais ou aucun autre peuple. Les revues anglaises sont plus lues aux antipodes qu'en Angleterre. La bibliothèque publique de Melbourne est pleine d'ouvriers tous les samedis. Sir John Coode y trouva six cent cinq visiteurs, ce qui est environ deux fois plus de personnes que ne peut en contenir la grande salle du British

Muséum. Sur un million d'habitants, Victoria a deux cent vingt-neuf bibliothèques publiques; le collège des ouvriers de Melbourne compte plus de deux mille étudiants et 50 °/o d'entre eux sont d'excellents artisans ou ouvriers.

Ces quelques faits pourront donner une idée de la vraie signification de la journée normale pour notre société.

Mais il est à regretter que ces circonstances favorables soient, d'un autre côté, la cause de bien des erreurs. La lutte pour les petites concessions a accaparé les regards de l'ouvrier australien. Il perd de vue le vrai principe socialiste pour des intérêts égoïstes de classe, qui le mènent à des raisonnements absolument faux. Au lieu d'avancer vers l'idéal de l'égalité économique universelle, il s'égare en toutes sortes d'absurdités protectionnistes, et exige que l'État cède à toutes ses folles demandes. A force de se nommer socialiste et de réclamer en même temps des droits ultra-antisocialistes, il déshonore le drapeau glorieux du socialisme. Un triste exemple de cet égarement se présente dans la persécution à laquelle les races asiatiques sont exposées de la part de l'ouvrier australien. Sa devise est : « l'Australie pour les Australiens ». Mais il se garde bien de vous expliquer ce qu'il entend par « les Australiens ». Ce seraient donc cette poignée d'usurpateurs anglo-saxons, qui ont pris possession d'un énorme continent appartenant, par le droit naturel, à tout le monde ! Avec la magnanimité d'un voleur en grand, ils consentiraient que les Allemands, les Danois, les Suédois, les Norvégiens, enfin les races tant soit peu parentes, s'y établissent paisiblement à leur côté. Déjà les Italiens sont plus ou moins suspects. Mais quant à ces peuples si étranges, aux yeux de ses orthodoxes préjugés, les Hindous couleur chocolat, les Afghans très bruns, les Chinois et les Japonais jaunes, toutes populations qui, pour son intelligence bornée et obstinée, ne sont que des sauvages, le soi-disant Australien s'est entêté à ne jamais les tolérer. S'il est vrai que les immigrants de race mongole ne sont pas précisément les représentants de la plus haute civilisation, on ne saurait nier qu'ils sont industrieux à un degré incompréhensible à l'Européen, que ce sont des jardiniers incomparables et qu'ils font des travaux que le climat rend nuisibles et odieux aux blancs. Et, au point de vue de la culture et de l'intelligence, l'Afghan et l'Indien, soit mahométan, soit hindou, soit bouddhiste, ne le cèdent en rien aux Européens. Nous avons rencontré parmi ces immigrants de race orientale des hommes d'une éducation, d'une largeur d'esprit, d'une intégrité, d'un courage moral, d'une érudition, d'un libéralisme philosophique, comme on n'en trouve que très rarement chez nous. Sans doute, il y a des différences eutre nos ouvriers et les Asiatiques pour ce qui regarde la manière de vivre, différences qui rendent difficile, à ceux qui se sont, sans raison, accou-

tumés à se considérer comme les élus de la race humaine, de traiter en frères, ou même en camarades, ces concurrents exotiques. Ce ne sont que les mieux élevés d'entre eux qui pourraient travailler à la réconciliation des intérêts de ces éléments sans affinité; mais, malheureusement, il ne semble pas se trouver de démocrates assez éclairés, parmi les amis de l'ouvrier en Australie, pour comprendre ainsi la situation. De sorte que, de part et d'autre, s'entretient une haine qui est aussi sotte et peu raisonnable que le patriotisme mal compris qui, en Europe, sépare encore trop souvent l'ouvrier français et l'ouvrier allemand.

En Queensland, la question des races importées est encore plus compliquée, et ressemble, en quelque sorte, à celle qui se présente en Amérique. La culture du sucre y a conduit à l'importation des Canaques, c'est-à-dire des indigènes des îles de la mer Pacifique. Ce travail était trop dur pour la constitution européenne, et l'intérêt commercial créa cette sorte de demi-esclavage inséparable de l'exploitation des peuples barbares. Soudain l'ouvrier crut découvrir un concurrent dans le Canaque et exigea que le gouvernement supprimât l'importation des travailleurs de couleur. Ce fut un coup terrible pour la culture du sucre.

La principale production de l'Australie est la laine. Il s'ensuit que les tondeurs de laine forment une classe d'ouvriers très importante dans ce continent. En outre, ces ouvriers ont formé une fédération très forte, qui a organisé les grèves les plus remarquables que l'Australie ait connues. Il est inutile de discuter ici l'utilité des grèves en général. En effet, il est presque impossible de se former une idée précise de ces guérillas, quand on n'y est pas présent. Mais il nous semble toujours que la plupart des grèves sont de nature à retarder le mouvement socialiste plutôt qu'à l'accélérer. Pour cette raison, nous trouvons difficile de nous enthousiasmer à ce sujet. Pourtant il faut avouer que l'union des tondeurs de laine, et leurs redoutables escarmouches avec le capitalisme, ont beaucoup contribué à établir le pouvoir et l'influence des unions ouvrières en Australie.

Cet esprit de petite entreprise, qui est inséparable d'une société incapable de suivre un grand idéal, a conduit les colons à toutes sortes d'expériences de nature quelque peu socialiste. Il faut savoir très, très peu d'histoire, il faut avoir le cœur jeune et plein d'espoir, la tête pleine de chimères et d'idées illogiques, pour jamais croire qu'on va réformer le monde, en s'en séparant et en établissant quelque part, à la campagne ou en pays lointain, un petit monde à soi, qui servira de modèle à la société égarée. Ce beau projet a été fait à maintes reprises et a toujours échoué sur la réalité inerte, incapable d'enthousiasme. Et rien de plus naturel que ce mauvais succès d'une

idée puérile. On ne se sépare pas impunément de la société où l'on est né, où l'on a grandi. Des liens invisibles nous attachent à notre entourage, et quiconque tâche de les rompre de force doit s'attendre à souffrir cruellement des conséquences. Ainsi ces individus ramassés de ci et de là, et unis seulement par une idée abstraite, se trouvent bientôt mal assortis, et, sans même vouloir se l'avouer, regrettent dans l'intimité de leur cœur tout ce qu'ils ont quitté. La société ne se réforme que par la croissance graduelle des idées. Ce qui fut hérésie hier, demain sera la doctrine de tout le monde. La révolution est faite par ceux qui s'efforcent de retarder le progrès incessant de l'émancipation de l'humanité. Ce qui nous paraît encore aujourd'hui un désir hardi, demain tout le monde se sera accoutumé à l'envisager comme un droit tout naturel; et c'est pour cela même que la plupart des hommes ne semblent pas concevoir clairement l'énorme progrès que nous faisons d'une année à l'autre; car ce que nous croyons tout naturel, nous croyons l'avoir possédé toujours, et nous oublions les jours où nous nous en passions forcément. Y a-t-il aucun intérêt à passer en revue la triste histoire de la colonie socialiste des Australiens au Paraguay? Il y avait là des hommes qui méritaient mieux que d'être entraînés dans cette folle entreprise, cette recherche du pays de Cocagne dans une contrée absolument inconnue à la plupart d'entre eux. Mais aussi, nous trouvons que ces hommes auraient dû savoir quelle serait la conséquence. Même les *village settlements,* un projet de colonisation socialiste dans la colonie même de l'Australie du Sud, quoique moins chimérique que cette émigration mal avisée vers l'Amérique méridionale, firent naufrage de la même manière.

Attendons que le peuple australien, philosophe-enfant, ait aussi épuisé la source des fantaisies qui débordaient en Europe lors du commencement du mouvement socialiste; et, quand elle aura rassasié de désappointements ce jouvenceau, il viendra se ranger sous le drapeau du socialisme révolutionnaire et international. D'ici là, tout ce que nous pouvons faire, c'est de jeter la semence de nos idées partout où le sol est prêt à la recevoir.

W. Siebenhaar.

Revue de la Presse Étrangère

Il faut croire que la pensée socialiste n'est pas en baisse, car de toute part se fondent de nouvelles revues qui, sans arborer le pavillon socialiste, déclarent très nettement leur volonté d'étudier les questions sociales sans parti pris bourgeois. Ce parti pris leur paraît insuffisant, ils le disent. Le parti pris marxiste leur semble préférable, quoiqu'ils ne lui ménagent pas leurs critiques. C'est l'esprit qui circule à travers une nouvelle revue américaine : *The American journal of sociology* (1). Essayons, à travers la multiplicité des articles, de tendances souvent variées, de dégager l'idée directrice. Naturellement, on choisira de préférence les articles qui concordent avec notre propre point de vue. Mais le fait même que ces articles sont très nombreux et qu'ils sont des plus remarquables en dit beaucoup.

I

Un fait frappe d'abord : c'est que la sociologie, dont le nom seul amenait naguère un rire sur les lèvres imbéciles, est aujourd'hui populaire. « La sociologie a une place d'honneur dans l'esprit des hommes modernes. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, force est bien de le reconnaître. » Cette pénétration des études sociologiques dans toutes les sphères de l'activité humaine peut se résumer en quelques brèves

(1) *The American journal of sociology*. — Chicago : I. L'ère de la sociologie. — II. La place de la sociologie parmi les sciences. — III. Sociologie et économie politique. — IV. Sociologie chrétienne. — V. Statique et dynamique sociales. — VI. Sociologie et cosmologie. — Dans les mêmes numéros, de juillet à septembre, paraissent aussi : Notre république est-elle une faillite ? par Harry-Prat Judson. — Rapports de l'anthropologie et de l'étude de l'Histoire, par Ceorges-E. Fellows. — Socialisme chrétien anglais et américain, par Paul Monroë. — La fédération civique de Chicago, par Albion-W. Small. — L'Université américaine, par Emil-G. Hirsch. — La manipulation de l'opinion publique, par J.-W. Jenks. — Associations locales, par Josiah Strong. — Une revue des revues. — Des mélanges de sociologie. — Des « seminar notes », tribune ouverte de l'enseignement sociologique. Le *American journal of sociology* paraît, pour le début, chaque deux mois. Il se propose, sans doute, de devenir mensuel et même bi-mensuel. C'est ce qui arrivera, semble-t-il, s'il est répondu à son appel à toutes les forces vives des universités américaines et des universités étrangères.

formules : 1) A notre époque, le fait de l'association humaine est plus frappant et relativement plus efficace qu'à aucune autre époque précédente. 2) Ce qui combat pour ou contre nous ne nous apparaît plus comme une force de la nature ou un décret divin, mais comme un produit de la volonté humaine socialisée. Qu'on explique comme on voudra le contrat social, personne ne doute plus de son existence. 3) Des millions d'hommes ont pris une connaissance fragmentaire des relations sociales et travaillent à transformer leur maigre savoir en un système défini de politique. L'opinion populaire est intoxiquée de cette splendide demi-vérité : que la société sera ce que nous la ferons. Il existe, à l'heure actuelle, une philosophie sociale d'une extraordinaire puissance dans le cerveau et dans le cœur de la masse. Cette philosophie est calme, consciente et audacieuse. 4) A cette philosophie sociale populaire correspond une véritable « gravitation » sociale. C'est-à-dire que tous, savants, artistes, administrateurs, fonctionnaires, « scholars », emboîtent le pas. C'est la pensée populaire qui marche en avant, les sociologues professionnels ne font que la préciser. 5) De tout cela résulte une demande de plus en plus forte et impérieuse d'une authentique philosophie sociale. L'humanité, a-t-on dit depuis longtemps, a perdu ses titres. Elle demande à les retrouver. 6) Beaucoup d'hommes de science sentent, en conséquence, le besoin d'une rénovation de l'intellect social. Rien ne prouve mieux ce besoin que l'immense succès de la tentative de Marx. On critique son œuvre, on ne peut s'en passer. Elle a joué et joue encore en sociologie le rôle illuminateur qu'a joué la tentative d'Epicure en cosmologie et celle de Darwin en biologie. « Nous avons eu, remarque M. Kidd, ces trente dernières années, une théorie de l'évolution sociale fondée sur une conception économique mise en avant par un travailleur presque en dehors des professeurs officiels de cette science. Je veux parler des vues de Karl Marx sur la société moderne et de sa théorie de la *surplus-valeur* qui en est le fond. C'est une vue tellement exclusive et tellement incomplète (elle néglige des forces évolutives d'une force bien autre) qu'elle ne prendra sans doute pas une place d'honneur dans la future sociologie, la sociologie de l'avenir. Et pourtant, si étrange que cela paraisse, la généralisation de Marx exerce une extraordinaire influence, directe ou indirecte, sur les professeurs même d'économie politique : tous en sont imbus. Plus on la réfute, plus elle prend de force. A quoi tient le secret de cette influence grandissante ? Simplement à ceci : Qu'il a le premier réussi à jeter une grande ligne directrice, un vrai rayon de lumière à travers l'histoire. Voici enfin une loi naturelle opérant dans la société, avec une puissance et une largeur qui dépasse l'intellect borné des purs économistes. Marx se trouve, du coup, tellement élevé au-dessus de ses critiques, que sa théorie subsiste, comme

une force politique et sociale, en dépit et à cause même des attaques dont elle est l'objet dans le cercle étroit de l'économie politique traditionnelle. »

Ce témoignage d'un écrivain peu sympathique au socialisme était précieux à recueillir. Il constate un fait : l'extraordinaire puissance d'expansion de la théorie marxiste, non seulement parmi les populations ouvrières, mais surtout parmi les « scholars », auxquels elle apporte enfin un peu de lumière et tout au moins un solide terrain de discussion. Il ajoute un jugement tout à fait personnel : que la généralisation de Marx n'aura pas une place d'honneur dans la sociologie de l'avenir. Cela regarde nos descendants. Place d'honneur ou non, elle aura certainement sa place. C'est ainsi que, même après les découvertes de Lavoisier, la théorie du phlogistique ne peut être passée sous silence dans une histoire philosophique de la chimie. 7) De toutes ces constatations, on peut conclure que l'ère de la sociologie est enfin arrivée. L'Amérique paraît un terrain propre à la culture de la nouvelle science (1).

Quelle est maintenant la place de la sociologie parmi les sciences? On sait que les opinions diffèrent sur ce point. Les plus célèbres, ou du moins les plus récentes, sont celles d'Auguste Comte et d'Herbert Spencer. Inutile de remonter à Aristote, même à Bacon, d'Alembert, Ampère, Hegel.

Herbert Spencer classe la sociologie parmi les sciences concrètes. Il la met à côté de la botanique et de la zoologie, car sa biologie n'est pas autre chose. La sociologie est une science plus complexe, voilà tout. C'était bien la pensée qu'exprimait déjà le titre « Descriptive sociology ».

Auguste Comte ne trace pas de ligne de partage entre les sciences abstraites-concrètes et les sciences concrètes, au sens du moins où l'entend Herbert Spencer. Sa classification des sciences n'est pas une classification formelle et logique, c'est une classification génétique, un arbre généalogique, un ordre de filiation. Pour lui, la sociologie n'est pas une science de pure description et de classification (au fond, il n'en reconnaît pas de telles), mais une science du même genre que la mécanique, la physique, la chimie, la biologie (en un sens tout différent de celui de Spencer). La biologie est la science de la vie et, comme telle, s'occupe de tout ce qui a vie. Les principales branches sont donc la vie végétale et la vie animale. Pourtant la biologie n'est ni la botanique, ni la zoologie, ni l'ensemble des deux. Elle ne se contente pas de décrire et de classer, elle pose ou tente de poser des lois d'évolution. De même la sociologie, quoique plus complexe, n'est pas une

(1) L'ère de la sociologie. Editorial.

simple description, c'est une véritable physique et dynamique sociale. S'il faut absolument prendre parti entre Spencer et Comte, Comte aurait la préférence (1).

Naturellement, vient alors la question des rapports de la sociologie et des autres sciences morales. La sociologie est, semble-t-il, destinée à les relier entre elles, à leur fournir un fil directeur dont elles manquaient un peu. Quelle pauvre science, malgré son luxe de statistique, que l'économie politique pure ! Et quel chaos que la prétendue science historique où l'on trouve jusqu'à de pseudo-sciences fragmentaires qui s'intitulent pompeusement : science homérique, science biblique !

Sans doute, les économistes nous ont rendu de grands services en collectionnant et classant des faits qu'ils appellent économiques, pour les distinguer des faits génétiques, psychiques, moraux, religieux, esthétiques, scientifiques, juridiques et même politiques. Mais ces faits économiques abstraits sont, pour dire vrai, des faits qui n'existent pas. On suppose des producteurs, des distributeurs, des consommateurs de richesse, qui ne soient que cela et rien autre chose. La statue de Condillac était, certainement, moins artificielle que l'homme économique. Tous les faits sociaux impriment leur marque les uns sur les autres et se pénètrent mutuellement. Il n'y a pas de faits économiques bruts. Si quelque vue féconde, celle de Marx, par exemple, n'intervient, l'économiste pur reste incapable même de colliger les faits qui lui sont chers ; à supposer qu'ils soient exactement colligés, il est impuissant à en dégager des lois. Les plaisanteries (appelons les choses par leur nom) qu'on propose sous le nom de loi de l'offre et de la demande, loi de Ricardo, loi de Malthus, peuvent être couramment comparées aux lois de Kepler, ou aux lois d'Ampère. Ces dernières n'en sont pas diminuées et les premières n'en reçoivent pas plus d'éclat. La vérité est que ces prétendues lois économiques sont de pitoyables truismes, comme en conviennent leurs auteurs, quand ils sont en veine de sincérité, ce qui leur arrive parfois. Logiquement, le lien qui unit l'économie politique à la sociologie générale est un lien de subordination. Il n'y a pas de lois économiques pures, mais de simples transcriptions, des transpositions en style économique des lois sociologiques générales. Que ces dernières lois soient trouvées, il s'en faut. Reste à les chercher, c'est la seule recherche vraiment féconde qui s'impose. C'est quelque chose de savoir le but où l'on tend.

Puisque tous les faits sociaux forment une synthèse pour ainsi dire indissoluble, sont étroitement solidaires les uns des autres, il est

(1) La place de la sociologie, par Lester-F. Ward, Washington. — Il y est fait un magnifique éloge du génie scientifique de la France, génie inventif et organisateur par excellence.

bon de les étudier à la lumière les uns des autres, d'en marquer la subordination. C'est à quoi les auteurs de l'*American journal of sociology* ne manquent pas.

Voici d'abord les rapports de l'anthropologie et de l'histoire (1). Où est le temps (est-il si lointain) où les plus célèbres professeurs des universités d'Amérique faisaient leur leçon, le doigt sur le texte d'un manuel écourté d'histoire, dans lequel l'humanité semblait commencer à la déclaration des États-Unis ou, pour élargir un peu le champ, à la découverte de l'Amérique par Colomb, vers 1492. L'auteur préconise l'étude de l'anthropologie générale, de l'évolution des races, comme le préliminaire indispensable et le soutien constant des études proprement historiques. Il respecte, comme il doit, la critique consciencieuse des textes et estime, comme il peut, les résultats relativement mesquins que les plus beaux travaux en ce genre ont produit en Amérique. Ce qu'il dit de l'Amérique peut se dire de l'Europe.

Voici ensuite les rapports de la sociologie et de la cosmologie (2). Ces rapports paraissent, à première vue, plus lointains. Et, pourtant, n'est-il pas vrai qu'Épicure, en brisant la voûte flamboyante des cieux, a élargi, du même coup, la conception de la vie sociale. Newton n'a pas fait de sociologie. Quelle influence le système de Newton n'a-t-il pas exercé sur les vues sociales des philosophes du dix-huitième siècle? Voltaire et Condillac ne s'y sont pas mépris. Ils ont donné comme introduction à leur œuvre historique l'exposition du système du monde. Ces hommes, trop dédaignés de nos épigraphistes modernes, ont véritablement par là renouvelé l'histoire. Ils furent les précurseurs de la sociologie moderne. Herbert Spencer est dans le même cas et c'est ce qui donne à son œuvre sociologique sa véritable portée; ses déclarations de préférence personnelle et ses polémiques à côté se perdent dans le vaste courant de la doctrine de l'évolution universelle. Ce monde n'est plus un monde de hasards individuels, mais un monde de lois. L'homme a sa place dans la nature. Et il se trouve que les progrès de l'homme et de la société sont strictement proportionnés au degré auquel l'intelligence humaine substitue des réalités aux apparences, des lois aux mythes. L'homme prend une conscience de plus en plus nette de son rôle dans l'univers. Il n'est pas, comme le voulait l'éloquent pessimisme de Pascal, suspendu entre rien et tout, un zéro au regard de l'infini, un tout au regard du néant, un monstre incompréhensible. Il n'a besoin ni d'être abaissé ni d'être élevé. Il est tout juste ce qu'il est : un organisme relativement très perfectionné, surtout par la vie sociale; peut-être, comme l'indique ingénieusement l'auteur,

(1) *Rapports de l'Anthropologie et de l'Histoire*, par George-E. Fellows, université de Chicago.

(2) *La Sociologie et la Cosmologie*, par Lester-F. Ward, Washington.

le seul organisme de ce genre qui se soit produit à travers l'immensité des mondes et, en ce sens, le centre de l'univers. Ce n'est pas là du géocentrisme ni de l'anthropocentrisme, c'est une induction scientifique, appuyée sur de nombreuses probabilités philosophiques, qui peuvent presque supprimer tout doute en un esprit raisonnable.

D'où il résulte qu'il n'y a proprement ni optimisme, ni pessimisme. On dit que les puissants instincts du cœur réclament l'optimisme, que les froides lueurs de la raison recommandent le pessimisme. Cette antinomie est superficielle. La vraie relation de l'homme à l'univers, une fois connue, optimisme et pessimisme s'évanouissent. Ce sont des états purement passifs, réceptifs. Il semble que la nature agisse sur nous. C'est, au contraire, à nous à agir, dans la mesure de nos forces, sur la nature. La nature, comme on disait au dix-huitième siècle, est trop grande dame. Elle ne nous veut ni mal, ni bien. Elle est parfaitement indifférente. Mais il n'est pas indifférent que nous nous en servions dans un sens ou dans l'autre. En lui obéissant, nous sommes ses maitres : *Non nisi parendo vincitur,* le mot est vieux et connu, il n'en est pas plus mauvais. L'optimisme conclut à ne rien faire, parce qu'il n'y a rien à faire, en effet, dans le meilleur des mondes possibles; le pessimisme conclut à ne rien faire, parce que rien ne peut améliorer le pire des mondes; le « mélioriste » dit : Fais quelque chose, parce qu'il y a beaucoup à faire, et que ce beaucoup peut être fait.

Tel est le large esprit qui circule à travers l'*American journal of sociology*. Il mérite, comme c'est son ambition proclamée, de devenir un facteur important du développement de la sociologie scientifique, un lien mondial entre les intelligences de bonne volonté.

II

Parmi les revues allemandes, *die Neue Zeit* tient une place à part : les rédacteurs de la revue sont décidément marxistes, mais il faut s'entendre sur ce mot. L'œuvre commune de Marx et de Engels, avec ses grandes lignes si impérieusement tracées, renferme pourtant des germes féconds d'un développement presque indéfini. Le marxisme, puisqu'il est convenu de se servir de ce terme, s'est considérablement élargi depuis quelques années. La curieuse et importante discussion contradictoire entre J. Jaurès et P. Lafargue, que publie, en traduction, avec des notes, le *Neue Zeit,* en est la preuve. Une entente n'est pas loin de se faire entre la conception purement marxiste, le matérialisme historique, comme on l'appelle, et la conception idéaliste française, puisque c'est le nom dont on se sert, développée par J. Jaurès, après B. Malon et G. Renard. En vérité, comme le remarque finement J. Jaurès, l'école de Marx qui, d'après la logique hégélienne, affirme

l'identité des contradictoires, la synthèse progressive des antithèses provisoires, peut, sans se compromettre, accepter, sauf des nuances de détail, la synthèse des deux points de vue : le point de vue matérialiste et le point de vue idéaliste du développement historique.

Cette synthèse possible posée, il n'en reste pas moins que chaque penseur a son originalité propre, chaque revue sa direction, ou, pour mieux dire, son idée directrice spéciale. Et c'est à bon droit que le *Neue Zeit* s'inscrit en faux contre les interprétations abusives qu'on a faites de la doctrine de Marx telle qu'elle ressort nettement de ses écrits. Il n'est pas exact de résumer le matérialisme historique de Marx en cette formule : La civilisation, politique, religion, art, littérature, n'est que le réflexe dans le cerveau humain des conditions économiques. A chaque page de ses écrits, Marx, et de même Engels qui pourtant est plus oratoire et par conséquent plus tranchant, proteste en quelque sorte d'une façon anticipée contre cette interprétation abusive des formules qu'il a mises en circulation, avec quel prodigieux succès, on ne l'ignore pas. Il n'est pas question de réflexe, mais de coordination et de subordination. Cela fait une différence. Marx, si nous interprétons bien les notes du *Neue Zeit*, a nettement distingué, et le premier, en sociologie, les caractères coordonnés et ceux qu'on doit nommer subordonnés. De tout temps, avant lui, on avait marqué la solidarité de tous les faits sociaux sans exception : Montesquieu et Taine, pour ne citer que des philosophes français, ont usé et même abusé jusqu'à la décrier auprès des esprits difficiles de cette méthode. Spencer l'a poussée jusqu'au ridicule avéré, jusqu'au grotesque humoristique inconscient, comme Mikailowski l'a montré dans sa critique, parue ici-même, de l' « Introduction à la science sociale ». Marx, à cette coordination trop facile, qui, loin de nous faire sortir du chaos nous y plonge plus profondément, substitue la subordination au sens vraiment scientifique et non purement logique du mot. Ce sens n'a pas besoin d'être précisé. On le trouve très bien défini, quand il s'agit de biologie, dans les œuvres des transformistes français, complets ou mitigés, dans Ch. Letourneau, par exemple, et dans E. Périer. Les comparaisons tirées de la biologie, sans les trop presser, deviennent, en effet, presque indispensables ici. Marx déclare donc, et les rédacteurs du *Neue Zeit* y insistent : que le mode de production des choses matérielles nécessaires à la vie (ce qu'on nomme assez inexactement les facteurs économiques, car Marx n'a cessé de cribler des flèches de son ironie puissante ces « facteurs économiques ») est un caractère dominateur auquel les autres caractères politiques, religieux, intellectuels et artistiques sont subordonnés. Comme il faut, pour répandre sa pensée, des mots-drapeau, on peut adopter, pour résumer cette conception de l'évolution hnmaine, tout à fait originale, l'expression reçue : maté-

rialisme historique. Mais c'est à la condition qu'on n'accablera pas Marx et son école sous le vocable « matérialisme historique », comme les spiritualistes français ont longtemps accablé Condillac et sa féconde école (Taine en est en partie) sous l'épithète déshonorante de sensualistes (1).

Comme curiosité littéraire et historique, il faut citer aussi : Heine et Marx, avec un fac-simile d'une lettre de Heine. Cette correspondance de Heine et de Marx ne peut jeter nulle nouvelle lumière sur la figure socialiste de Marx, admirablement éclairée d'ailleurs. Il n'en est pas de même du profil socialiste de Heine ; Heine, comme il le dit souvent lui-même, s'étant contenté de jouer au jeu des ombres chinoises et de profiler le monstre sur le mur, façon de lui faire une bonne réclame. C'est ainsi qu'il parle de son socialisme. On a soupçonné la sincérité de Heine. Qu'entend-on précisément par sincérité ? Ce qui n'est pas douteux, c'est que Heine, tout le long de sa douloureuse vie et surtout aux dix dernières années de son agonie, n'a cessé de décocher aux adversaires du socialisme des traits artistement envenimés, comme il n'en part habituellement que de la main des femmes qui se sont proposé de faire souffrir l'homme. Par le caractère passionné de ses attaques, Heine est féministe au suprême degré ; mais il faut bien avouer que, par la direction de ces flèches mortelles toujours bandées au même but, courant sans dévier à la même cible : l'antisocialisme, il a donné un bel exemple de virilité intellectuelle.

III

Les *Lettres Socialistes* de notre directeur Georges Renard ont fait ces derniers mois le tour de la presse étrangère. Chaque traduction ou commentaire critique a son cachet original. Nous ne pouvons qu'indiquer les journaux ou revues, en marquant les nuances. Le *Clarion,* par la plume aussi alerte en français qu'en anglais de notre confrère M. Thompson, donne non une traduction proprement dite, mais, ce qui vaut mieux à notre sens, — car rien ne se transporte d'une langue à une autre — une adaptation des *Lettres Socialistes,* spécialement de la *Lettre aux femmes.*

(1) C'est cet esprit marxiste, tel qu'on a tenté de le définir, qui circule à travers les articles suivants détachés entre beaucoup d'autres, et sur lesquels on espère revenir : Notre nouveau programme, de Karl Kautsky. — Les travailleurs et la lutte électorale en Angleterre, d'Ed. Bernstein. — Grande et petite propriété d'Edouard Adler. — Le congrès des Trade-Unions de Cardiff et sa signification, d'Ed. Bernstein. — Le programme agraire, de K. Kautsky. — Dernier travail de Fr. Engels. Notes au troisième volume du *Capital,* de Karl Marx. — L'affranchissement de l'art, de Erich Sehlaikjer. — Huxley, ami et disciple de Darwin, de Edw. Aseling. — Le mouvement ouvrier aux États-Unis, de V. H. Sorge. — Les grèves en Suisse depuis 1860, de Hans Schmid. — Le congrès de Breslau, de Eduard David et K. Kautsky.

Le *Grutli* (Suisse) les reproduit avec des remarques qui conviennent particulièrement à la Suisse. Elles paraissent dans un journal serbe. Elles sont traduites en italien par M. Gambarotta et sont éditées en brochures par la *Lotta di classe* (de Milan), avec cette introduction du traducteur Guglielmo Gambarotta :

« Écrire l'éloge de Georges Renard me semble inutile. Ces *Lettres Socialistes* peuvent donner une idée de sa valeur à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'assister à ses cours de l'Université de Lausanne ou de lire quelques-uns de ses romans, de ses travaux philosophiques ou de ses articles de journal. Ces *Lettres Socialistes,* que j'offre en traduction au public italien, ont pour but, comme l'indique l'auteur, de montrer aux divers groupes sociaux en quoi la question sociale les regarde spécialement, noble but et pleinement atteint. En France, quand elles parurent dans la *Revue Socialiste,* où Renard a succédé à Malon comme directeur, ces lettres firent grand bruit. En Italie, elles soulèveront le même intérêt. C'est ce que je me permets de leur prédire, pour le bien de la cause sainte qu'elles défendent et à laquelle tous nos efforts et tous nos vœux doivent être consacrés. »

Il futuro sociale de Rome, annonçant une série d'études, « La Femme », profite de l'occasion pour citer les *Lettres,* et en même temps pour analyser plusieurs articles de la *Revue,* entre autres l'*Histoire du Trade-Unionisme,* de Jules Magny; *Jean-Paul Marat avant 1789,* de Louis Héritier.

Der Socialist, de Berlin, cite les *Lettres* en même temps qu'il reproduit des articles de Julien Pioger (La Vie et la Pensée).

Der Sozialdemokrat, de Berlin, en donne le sommaire.

Die Frauenbewegung (Le Mouvement féministe), dirigé par MMmes Minna Gauer et Lily von Gigycki, nous apporte la traduction de la *Lettre aux femmes.*

Le *Giornale degli Economisti* donne d'amples fragments des *Lettres* et les soumet à sa critique impartiale, mais peu décidée en faveur du socialisme. Généreux sentiments, idées nettes exprimées en une langue classique, mais irréalisables, dit-il en concluant. C'est l'antithèse connue de la théorie et de la pratique. Comment ce qu'on s'accorde à juger juste ne serait-il pas éminemment pratique ?

(A suivre.) PIERRE BOZ.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

La Chambre est partie en vacances avec la satisfaction du devoir accompli. Elle a, en effet, discuté, voté et digéré l'énorme gâteau budgétaire. Ce pantagruélique *réveillon* financier n'a pas eu de suites fâcheuses : on ne signale point de mal aux cheveux, ni de pesanteur stomacale, ni d'acidités marquées entre la Chambre et le Sénat, les deux parties essentielles de l'appareil digestif parlementaire. Beaucoup de ceux qui célébrent la naissance du mystique enfant Jésus par de vastes ingurgitations solides et liquides ne pourraient certainement pas en dire autant.

La discussion du budget n'a pas été, cette année, très intéressante. On voulait en finir, car cette loi de finances préparée par l'ancien ministère ne donnait pas la mesure des intentions, dit-on, réformatrices du ministère actuel. Il était trop tard pour procéder à un remaniement. Les rapiéçages dans ces cas-là ne valent rien : il faut que les dispositions de détail s'harmonisent avec un certain nombre de pensées directrices.

Nous attendons M. Doumer au budget de l'année prochaine, avec l'espérance que les projets de réforme annoncés à plusieurs reprises viendront au monde sains et vigoureux.

Il est difficile de raconter par le menu cette longue discussion aride. Signalons, comme incident, l'intervention de Chauvière à propos de l'accaparement des cuirs par un syndicat de financiers. La Chambre a été obligée de voter le relèvement des crédits affectés à l'équipement et à la chaussure des troupes, à cause de l'augmentation considérable de prix subie déjà par cet article. Voilà un exemple probant de la néfaste puissance des capitaux coalisés, employés au détriment social par quelques spéculateurs. En attendant, MM. les bourgeois, admirateurs d'Yves Guyot et de la société capitaliste, vous

paierez vos bottines le double plus cher. Cela vous aidera à comprendre le danger de la possession individuelle des moyens de production et des matières premières.

Nous ne parlerons que pour mémoire des diverses questions, interpellations relatives à l'imbroglio Arton-Dupas-Ribot. L'austère Ribot et l'honnête homme de province à Paris, Loubet, semblent cette fois-ci bien près d'être convaincus d'avoir menti à plusieurs reprises, mais il est vrai que le mensonge politique n'est point très lourd sur la conscience — surtout quand on l'a pratiqué pour la cause sacrée de l'opportunisme.

Ce dernier, édition algérienne, vient de subir, après tant d'autres, un rude assaut. Viviani et Millerand ont raconté le régime de brigandage qui règne, sous le sourire encourageant des préfets, dans notre grande colonie africaine. Juifs usuriers, sauterelles, politiciens opportunistes — trois fléaux — le dernier est pire. Cette terre est desséchée et ravagée par ces trois formes de parasitisme. A cet égard, l'histoire des phosphates est merveilleuse. Il faut la lire pour comprendre qu'on ne doit pas lâcher sans muselière, loin d'une surveillance assidue, des fonctionnaires recommandés par Étienne ou Thompson, ou des maires comme Bertagna. Espérons que la lumière éclatante, faite aujourd'hui sur les actes de la bande, donnera au gouvernement assez d'énergie pour agir.

Il nous semble, en effet, qu'après quelques actes de bravoure ou de haute réclame, M. Bourgeois se laisse aller peu à peu à la décevante illusion de désarmer le centre. Il semble moins désireux de satisfaire les groupes avancés. Radical dès l'abord, il tourne, peu à peu, aux fadeurs de la concentration. La main qui gouverne devient molle. Doux, le préfet dictatorial du Tarn n'est point mis en disponibilité, mais envoyé à Tulle en disgrâce. Sée, préfet de la Haute-Vienne, qui a publié une lettre scandaleuse contre le gouvernement, à propos de je ne sais quelle mesure de défaveur prise contre lui, n'est point révoqué. Bertagna, l'habile Algérien, n'est suspendu de ses fonctions de maire qu'après le gros scandale de l'interpellation sur l'affaire des phosphates. Bertrand, le scandaleux procureur d'Albi, requiert toujours contre les honnêtes gens et contre les républicains. Contre ces gens-là, contre tous les tripoteurs et tous les réactionnaires, pratiquez, M. Bourgeois, la politique du *poing fermé* et non pas celle de la *main tendue*. Vous vous en trouverez bien.

Docteur A. Delon.

REVUE DES REVUES

Philosophie et Littérature

Le mois dernier, à propos d'un discours de M. Léon Say, nous indiquions comment l'Académie des sciences morales et politiques entend par « science sociale » l'art de dénigrer de parti pris le socialisme ; cette étrange définition paraît contenter certains esprits.

Dans un des récents numéros de la Revue internationale de Sociologie, M. J. Faucher (docteur en droit) a, sévèrement, en quelques traits de plume, jugé les « récriminations » de la *Revue socialiste.*

Nous sommes, paraît-il, coutumiers de « certains procédés pamphlétaires, railleurs, injurieux, qui donnent lieu de croire que les revendications sociales sont inspirées uniquement par la haine et par l'envie ».

Je sais bien que c'est là une affirmation, sans cesse reprise et assez démodée, une façon entortillée de nous appeler « partageux », que c'est l'argument ordinaire des adversaires qui nous ignorent et que le *Siècle* ou le *Temps* l'éditent chaque jour ; mais, dans une publication scientifique, dans une « revue de sociologie », qui doit à ses lecteurs un examen impartial des diverses doctrines, de telles phrases déconcertent. Notez qu'il ne s'agit point d'un article théorique où M. J. Faucher (docteur en droit) expose des vues personnelles, mais bien d'une *Revue des Périodiques,* que l'on croirait devoir être faite de résumés précis, de brèves analyses, comme il est d'usage dans les publications scientifiques, à la Revue philosophique, par exemple.

Ce n'est point à dire que le critique ne doive point se permettre de critiquer ; mais au moins, avant de dire ce qu'il pense de la pensée des autres, qu'il prenne la peine d'exposer celle-ci.

M. J. Faucher (docteur en droit), parlant au nom de la Revue internationale de Sociologie, qui compte parmi ses collaborateurs des socialistes comme Enrico Ferri, Ch. Andler, Georges Renard (1), le docteur Letourneau, etc., après cette affirmation bizarre « le socialisme

(1) Afin que la *Revue Socialiste* ait les mains tout à fait libres pour répondre à la polémique imprévue engagée contre elle par la *Revue internationale de sociologie,*

paraît souvent plus séduisant en théorie qu'en pratique », nous reproche d'être des « pamphlétaires railleurs et injurieux »; notre doctrine est, selon lui, « mêlée à des récriminations au-dessus desquelles la véritable science paraissait planer jusqu'à ce jour »; puis, il nous donne des conseils : « Si la *Revue socialiste,* dit-il, veut rester digne de Benoît Malon et des préoccupations idéalistes dont elle a quelquefois fait preuve, il faudra qu'elle renonce aux polémiques de personnes, comme elle en a menées contre plusieurs ministres de ce temps et que, par contre, *elle retire le qualificatif d'amis* à ceux qu'elle ne mentionne que pour dire qu'ils ont défendu et glorifié la Commune. » (Lisez : les Députés socialistes belges). Suit, en deux pages, une « réfutation » du socialisme, à propos des articles de Jaurès, une ingénieuse critique basée sur ces deux arguments puissants et neufs : « L'épargne perdrait la plus grande partie de son utilité, le jour où il ne serait plus possible de l'affecter à des placements productifs. Il faut tenir compte de l'égoïsme et de l'insubordination qui *font* le *fond* de la nature humaine. »

Nous laisserons de côté la dialectique de M. Faucher, son opinion nous importe peu; mais nous tenons à marquer notre étonnement de la façon dont il la manifeste.

La Revue internationale de Sociologie est, dit-elle, une publication purement scientifique. Cela semble signifier qu'elle a pour but l'étude approfondie et impartiale des problèmes sociaux et de leurs diverses solutions, qu'elle doit exposer sans passion les diverses doctrines, s'intéresser à tous les systèmes, tenir ses lecteurs au courant de la marche des idées, leur fournir les moyens de se former une opinion. Serait-ce l'influence des discours de M. Léon Say? Voilà qu'elle oublie son caractère doctoral, laisse là sa gravité, pose sa robe et sa toque, saute de sa chaire et retrousse ses manches. La race des poètes n'est point la seule irritable : les sociologues de métier ont le sang prompt. Il convient de les rappeler au respect de leur propre caractère.

Puis, que nous reproche-t-on? D'avoir une opinion? de la crier bien haut? d'attaquer des ministres? de réclamer la nationalisation du sol? de respecter la mémoire de ceux qui combattirent pour la Commune? Mais n'est-ce point là le strict devoir d'une revue *socialiste* et quelle raison d'être aurait-elle, si tous ses collaborateurs ne se dévouaient à cette tâche?

Georges Renard a envoyé au directeur de cette dernière Revue la lettre suivante, qu'elle a insérée dans son numéro de décembre :

« Monsieur le directeur,

« Je vous prie d'effacer de la liste de vos collaborateurs mon nom que j'y avais maintenu sur votre demande formelle. Je ne saurais être à la fois directeur de la *Revue Socialiste* et collaborateur d'un recueil où cette Revue a été appréciée d'une façon qui me paraît manquer de mesure et d'équité.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments distingués. G. R. »

Certes, des « préoccupations idéalistes » nous hantent; mais ce ne seraient que chimères, utopies sans consistance, si elles ne s'appuyaient sur les revendications de ceux qui souffrent, si elles n'étaient point l'espoir d'un lendemain meilleur. Certes, une haine est en nous et c'est celle de l'injustice; nous n'avons pas la prétention d'être des impassibles et de laisser passer la vie sans sentir battre notre cœur. Certes nous défendons aujourd'hui la Commune; comme notre directeur actuel, notre maître Malon, dont nous sommes fiers de continuer l'œuvre, y paya jadis de son corps et c'est son amour pour les hommes qui lui avait mis le fusil aux mains.

M. Faucher (docteur en droit) nous reproche d'avoir une doctrine et de l'exposer. Pourquoi lui-même se permet-il, dans une revue *scientifique,* de n'être point seulement un *savant* et de devenir polémiste ? Serait-ce que la REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLIOGIE se fatigue de son rôle contemplatif et veut-elle aussi entrer dans la lutte ? Telles de ses pages (1), dans les numéros de septembre et d'octobre 1895, peuvent le laisser supposer. Fort bien; mais alors qu'elle laisse là son masque de sérénité, qu'elle cesse d'appeler à elle, au nom de la science, des hommes qu'elle entend combattre.

*
* *

Dans son numéro du 15 décembre 1895, la *Quinzaine* publie, en indiquant prudemment qu'elle « laisse, *cela va sans dire,* à leur auteur la responsabilité de ses opinions », des *Notes,* de Maurice Barrès, *sur les idées fédéralistes.*

C'est un résumé très précis et rigoureux des arguments que notre ami développa à diverses reprises dans des articles, des conférences, des brochures.

Après avoir indiqué comment, dans tous les partis, « de Le Play à Allemane », la décentralisation compte des défenseurs, Barrès insiste sur « notre point de vue », la façon dont les socialistes entendent le fédéralisme.

« L'École de Nancy, écrit-il, disait en 1861 : « L'idéal en pareille « matière serait de réserver à l'Etat et à ses agents de tous les degrés « la connaissance et la solution de toutes les affaires d'intérêt général, « ou, pour nous servir d'une expression plus précise encore, les affaires « d'intérêt national; d'abandonner aux assemblées locales, communales « et régionales et à leurs délégués la connaissance et la solution des « affaires d'intérêt local. » Georges Renard a fort heureusement res- « serré cette idée dans une formule qui s'impose : « A la commune les

(1) P. P. 802-885. — Si le socialisme se réalisait, « le soleil de la civilisation aurait cessé d'éclairer l'univers ». « Le socialisme (des politiques) n'est pas une utopie, mais un mauvais mensonge. »

« intérêts communaux ; à la région, les intérêts régionaux ; à la « nation, les intérêts nationaux. »

Mais il y a plus, le fédéralisme ne nous fournit point seulement une nouvelle méthode d'activité politique, il est aussi « un sûr moyen de transformation sociale ».

« Si on pouvait bouleverser la société par l'autorité, un réformateur devrait être centralisateur. Mais c'est impossible dans les circonstances actuelles, et nous avons l'intime conviction que les réformes sociales ne s'accompliront que partiellement. Nous demandons, en conséquence, que les champs d'application soient restreints et multipliés... Il faut que la commune libre, la région libre soient des laboratoires de sociologie. C'est là que nous aurions des expériences politiques et économiques tentées dans de modestes proportions, puis généralisées, non à coup de décrets ou de lois d'ensemble, mais par l'imitation spontanée des villes et des régions voisines, témoins des bons ou des mauvais effets obtenus ici ou là. »

Et, à l'appui de cette idée, Barrès nous montre d'une part, en Suisse, les bons résultats de l'expérimentation sociologique ; d'autre part, en France, la mauvaise impression produite par l'annulation d'un vote du conseil municipal de Roubaix tendant à établir une pharmacie municipale dans cette ville. « Je vis bien, dit-il, que beaucoup de députés étaient peu satisfaits du *veto* que le gouvernement leur demandait. Et comment, en effet, contester la vérité des paroles que prononça Guesde quand, au cours du vigoureux exposé de ses convictions, il s'écriait : « Persister dans une pareille attitude reviendrait à forcer le socialisme à se faire révolutionnaire en l'empêchant d'être évolutionniste. »

Retenons cette formule de conclusion qui résume notre commune doctrine :

« L'autonomie communale et régionale dans l'unité nationale, c'est la seule solution et la meilleure transition. »

*
* *

Albert Métin publie en ce moment dans la Revue Blanche, sur le socialisme en Angleterre, une forte étude précieuse par sa rigueur analytique et l'intérêt de ses documents. Nous tenons à la signaler dès maintenant à nos lecteurs ; mais un semblable travail vaut d'être présenté dans son ensemble, nous y reviendrons le mois prochain.

*
* *

*Le XX*e *Siècle,* organe de la démocratie catholique, discute avec une courtoisie, dont nous le remerçions, les articles que Walras, Jaurès et G. Renard ont publiés dans notre Revue. P. L.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE LIBRE. — *Le Cuivre,* pièce en trois actes, en prose, de MM. Paul ADAM et André PICARD.

THÉATRE DES ESCHOLIERS. — *Entre Mufles,* comédie en cinq actes, en prose, de M. Maurice TALMEYR.

Le Cuivre, que nous ont donné, ce mois-ci, MM. Paul Adam et André Picard, est une des pièces les plus maladroites, les plus confuses et les plus fatigantes qui soient; mais elle soulève un grand sujet, celui de la guerre, de la guerre hideuse et néfaste.

Chose singulière, depuis que l'humanité se connaît, depuis ses premiers balbutiements, elle travaille à s'entre-dévorer; elle ne veut vivre que de son propre carnage; il lui faut se rafraîchir dans son propre sang, s'y mirer, s'y tremper à loisir. Un moment toutefois, au siècle dernier, quelques-uns, parmi les penseurs, imaginèrent que cette frénésie pourrait cesser un jour, que les peuples, devenus majeurs, renonceraient à se chamailler, comme des gamins pour leurs jouets; ils entrevirent, dans le lointain, les rayons d'une aurore caressante qui semblaient dorer l'horizon et, lorsque l'ange éternel vint fermer leurs paupières, ils sourirent en s'endormant, heureux d'avoir cru saluer la paix. Dans sa *Vie de Voltaire,* Condorcet remarquait que les *guerres étaient devenues moins fréquentes* et c'est à ce grand homme qu'il faisait honneur d'un si beau résultat. Les guerres moins fréquentes! Condorcet écrivait cela à la veille même du plus sauvage déchaînement qui ait jamais précipité les hommes les uns contre les autres, ironique soufflet si violemment lancé, avec tant d'autres, à la philosophie que la plupart de nos philosophes d'aujourd'hui, glacés de timidité, se déclarent impuissants à formuler aucune conclusion.

Et puis voilà que pour certains, qui se disent savants, la guerre

est chose non seulement fatale, mais bienfaisante : elle possède un tas de mérites : elle est industrieuse, créatrice de dévouement, d'énergie, d'héroïsme; c'est dans la boucherie et l'assassinat que se puisent la douceur et la bonté; nous ne sommes jamais plus gentils et plus tendres qu'en déchirant quelques ventres à coups de baïonnette; le spectacle de dix ou douze mille crânes, largement fendus à grande volée de mitraille, avec force étalage de cervelles en bouillie, est un merveilleux agent de progrès; il n'a certes pas perdu son temps celui qui est rentré, plus ou moins éclopé, à son foyer avec la satisfaction de penser qu'il a enlevé bras et jambes à des inconnus et il peut proclamer qu'il se sent meilleur. Ainsi, nous assistons à la réhabilitation des fléaux que ce nigaud de Malthus avait déjà entreprise. En vérité, il y a des moments où l'envie me prend de mettre le feu aux quatre coins de la ville : on n'apprécie pas suffisamment le bienfait des incendies. D'abord, ils ont la beauté, la *sublime horreur* et il serait injuste de leur en refuser l'éclat. Joignez à cela l'émotion des gens brûlés, cette délicieuse émotion que nous ne savourons plus qu'à peine, tant nous sommes blasés; joignez encore l'admirable stoïcisme des pompiers qui se font tuer en sauvant leurs semblables, et si vous ne sortez pas tout à l'heure, une torche à la main, c'est qu'en vérité vous ne vous souciez pas du bonheur des humains. J'en ai autant à vous dire des inondations; car les débauches d'eau et de feu sont également salutaires, et, d'une épidémie cholérique avec douleurs, cadavres, enterrements, abnégation des médecins et des infirmiers, j'ai tous les éléments nécessaires pour vous tracer le plus réjouissant des tableaux.

Or, dans le *Cuivre,* les auteurs nous présentent des gens qui professent les théories connues que je viens de rappeler. Il y est question d'un différend entre deux États de l'Amérique du Sud, le Quesitado et la République équatoriale. Nous ignorons absolument ce que les peuples désirent et quel est leur intérêt, et peut-être eux-mêmes l'ignorent-ils également, mais nous connaissons très bien l'intérêt d'un certain Vogt, banquier, qui a acheté des cuirassés de rebut pour les revendre au Quesitado et qui ne les revendra que si la guerre éclate. Il lui faut donc la guerre sous peine de ruine. De plus, ce Vogt a une sœur Anna, qui veut la guerre aussi, d'abord par intérêt et puis parce qu'elle aime la bataille; c'est celle-là surtout qui se plaît au carnage, qui renifle avec volupté l'odeur du sang, qui remettrait le feu à Rome pour s'enivrer du bruit des sanglots; c'est celle-là qui va répétant avec de grands gestes : « Je suis le Mal! je suis la Vérité! »

Car il faut vous dire que cette gentille personne, que nous avons vue au début de la pièce s'exprimer avec simplicité, comme vous et moi, devient soudain une manière de prophétesse, prend le ton lyrique et se met à psalmodier de sombres et brûlantes paroles. On rencontre

quelquefois de telles gens dans la vie courante, des membres de l'Armée du salut, par exemple, ou quelque apôtre illuminé des doctrines de Swedenborg. D'abord, ils semblent doux et inoffensifs, et causent comme des individus ordinaires; puis, subitement, à table, en visite, à la promenade, ils ont une crise et se lèvent pour se soulager d'une profession de foi ou d'un prêche. Leurs yeux deviennent hagards, leurs cheveux se hérissent, leur voix est rauque, ils esquissent de grands gestes à tout renverser. A condition qu'on ne les contrarie pas, ils ne sont pas nuisibles, sinon aux verres et aux assiettes. L'accès passé, les voilà calmes. Transportez cela au théâtre, et vous obtenez le personnage symbolique, celui qui prétend au privilège de dire toutes les énormités sans faire rire. Anna Vogt est de cette trempe, de par la volonté des auteurs et sans aucune explication préalable : elle symbolise l'esprit du mal et veut la guerre.

Mais la paix et la guerre dépendent, on ne sait trop comment, d'un Anglais, Humphry, directeur d'une mine de cuivre. Cet Humphry, qui est à demi-fou, qui a même été enfermé, est un socialiste, un philanthrope qui, par suite de ses théories, désire la paix. J'en veux un peu aux auteurs d'avoir fêlé le cerveau de ce philosophe qui représente la raison et la vertu; est-ce qu'ils ont eu peur que, sous les traits d'un homme sensé, l'honnêteté ne parût pas vraisemblable? A côté de cet Humphry, mettez une jeune Russe, Sonia Danilof, qui a lu Tolstoï, et qui rêve la paix perpétuelle, le mépris de la gloire brutale; elle a un fiancé nommé Caldas, qui est officier du Quesitado; conséquente avec ses théories, elle le supplie de renoncer au métier militaire.

Humphry et Sonia, voilà les éléments justes et bons de la pièce. Vogt et sa sœur, voilà, avec quelques comparses, les éléments perfides et mauvais. Le sujet du drame, c'est la lutte entre ces différents êtres, entre le bien et le mal. Le combat n'est pas très long. Anna Vogt, dans une scène que les auteurs ont cru écrire sous une forme sérieuse, exerce la séduction de ses charmes sur Humphry, qui devient amoureux d'elle et qui ouvre la boîte de Pandore. La guerre éclate; Vogt vend ses cuirassés et sauve ainsi sa fortune. Au dernier acte, les différents personnages assistent, du haut d'une terrasse, à un combat naval où s'engloutissent des milliers de gens qui croient servir leur patrie, sans se douter qu'ils meurent afin d'enrichir un banquier inconnu et pour les beaux yeux d'une donzelle. De même, on voit apparaître au loin, portée au bout d'une pique, la tête de Caldas, qui a été massacré pour avoir écouté Sonia et refusé de servir au moment de la guerre. Pendant qu'Anna Vogt, heureuse du mal, se réjouit à la vue des meurtres qu'elle a causés, Sonia murmure en pleurant le nom de son fiancé : « Caldas! Caldas! »

Tel est ce drame d'une conception forte et intéressante, d'une

exécution gauche, plein d'obscurité, et qui fait souvent rire là où il voudrait faire pleurer. Les critiques ont dit qu'on y reconnaissait la satire de nos expéditions coloniales : celles du Mexique, celles de Tunis, du Tonkin et de Madagascar, lesquelles, sous couleur d'intérêt général, sont toujours faites pour emplir les poches de quelques gredins. C'est vrai. Mais la satire porterait bien davantage encore si, au lieu de mettre aux prises deux républiques imaginaires, les auteurs s'étaient contentés de peindre la réalité. A quoi bon tant de précautions ? On pouvait montrer quelques financiers... — j'allais écrire étourdiment financiers français, comme si ces gens-là avaient une patrie, — envoyant leurs esclaves, c'est-à-dire les pauvres, crever de fièvre en assassinant des négrillons sous des latitudes brûlantes.

Entre mufles, de M. Maurice Talmeyr, au contraire du drame précédent, est une pièce sobre, arrêtée, précise, mais sèche comme de la cendre. Sans tendresse, ni grâce, ni charmes, il faudrait, du moins, de l'éclat et un large comique pour plaire ; or les mots passent rarement la rampe et M. Talmeyr a moins bien réussi que dans ses chroniques. Il nous a peint, de façon caricaturale, un petit monde politique de radicaux véreux et vils dans la banlieue parisienne et il a mis en opposition des personnages cléricaux, qui sont vertueux. Vous voyez que l'œuvre est de tendance nettement réactionnaire. Ce ne serait pas là une raison suffisante de ne pas la louer, si elle avait plus de mérite au point de vue dramatique; mais, de toute façon, je ne pourrais m'empêcher de trouver un peu bien ridicule qu'on s'amuse à railler des libres-penseurs pour manger du gigot le vendredi saint : M. Talmeyr a cherché là une misérable querelle.

Il s'agit d'un journaliste radical de banlieue nommé Mazaron, et qui, en sa qualité de radical, a toutes les tares : paresse, sottise, perfidie, mauvaise éducation et le reste. Sa femme ne vaut pas mieux naturellement : fourbe, vile, l'allure canaille et, de plus, deux amants. Ils ont une fille qu'ils n'ont pas élevée eux-mêmes et dont l'éducation a été faite au loin par une tante très dévote. Il faut donc que cette fille soit une perle pour rentrer dans le système de l'auteur et c'est elle en effet qui aura toute la délicatesse de la famille. Malheureusement — on n'est pas parfaite pour refuser du gigot le vendredi — elle prend un amant et la voilà enceinte. Que faire ? La mère, adroite et fausse, trouve aussitôt un niais de fiancé qui, sans se douter de rien, prendra la fille grosse des œuvres d'un autre. Mais c'est ici que la délicatesse de la jeune dévote apparaît : elle repousse le subterfuge et avoue tout à celui qu'elle va épouser. Cette scène de l'aveu, bien jouée par Mlle Rose Syma, n'est pas sans noblesse ; elle a ému. La jeune fille va même plus loin : acceptée malgré tout par son fiancé, elle le repousse parce qu'elle ne veut pas de sa pitié ; elle préfère se lancer

dans la haute noce et devient la maîtresse d'un banquier. La pièce se termine sur ce mot âprement ironique de l'infidèle et hypocrite et libre-penseuse Mme Mazaron à son mari : « Vois-tu, cet enfant-là, c'est bien malheureux que je n'aie pas pu l'élever moi-même ; il n'y a que moi qui aurais pu en faire une honnête femme. »

Et je réponds à M. Talmeyr : Mme Mazaron est une coquine, soit. Mais, si votre cher milieu clérical, à grand renfort de catéchisme et de dîners maigres, n'est arrivé à jeter dans la société qu'une courtisane de plus, convenez que l'éducation athée des Mazaron aurait bien livré au monde un produit d'une valeur morale équivalente. D'où je suis forcé de conclure que votre fable ne démontre rien du tout. Mais qu'elle est sommaire ! Et qu'elle est sèche !

GASTON STIEGLER.

CRITIQUE MUSICALE

Théatre de l'Opéra. — *Frédégonde,* opéra de M. Gallet, musique de MM. Guiraud et Saint-Saens. — Partition, piano et chant, chez Paul Dupont, éditeur.

Dans une revue comme celle-ci, qui s'adresse à des penseurs épris de Beau et de Vrai, l'analyse d'une œuvre musicale ne saurait être simplement une affaire de banal compte rendu et de froide dissection.

Le génie, ou même le talent, dans l'art, se mesure, en effet, non pas tant par la perfection donnée aux formes, ou la satisfaction offerte aux sens que par le sublime de l'idée émise et la noblesse des sentiments éveillés; et, pour tous ceux que préoccupent l'avenir et le bonheur de l'humanité, la musique, cette exquise charmeuse qui ravit l'esprit et va au plus profond de l'être, est l'idéale voix capable de parler au cœur du peuple et de lui ouvrir les superbes et vastes horizons des salutaires recueillements et des enthousiasmes féconds, le but rêvé du musicien de progrès devant être, non de contenter le goût blasé d'un public doré, avide de tromper son désœuvrement et son ennui, mais de faire hurler les colères des foules, ou pleurer et vibrer les joies populaires.

Dans cet ordre d'idées, il y avait un drame intense d'intérêt et merveilleux d'impression à tirer des événements extraordinaires dont la France mérovingienne a été le théâtre; période de mélange de mœurs et de races diverses, de transition entre la pure barbarie de l'état de nature et la forme semi-barbare de la théocratie, époque de désordres où le meurtre était l'unique sanction du meurtre, où tous les pouvoirs sociaux, aristocratie, sacerdoce, royauté se livraient aux plus terribles passions et aux actes les plus féroces, que dominent la rivalité et la haine de deux femmes idéalement belles et monstrueusement mauvaises, fleurs éclatantes cachant sous leurs corolles veloutées des parfums empoisonnés.

Il aurait fallu buriner de main solide ces types inoubliables qui apparaissent, à travers les siècles, comme des personnages fantastiques,

démesurément grossis, véritables géants du crime et de la violence : Frédégonde, la vivante ambition, la sanguinaire perfide, aux emportements de tigresse, aux ruses de démon ; Brunnehilde, l'esprit de vengeance jamais satisfaite, l'implacable orgueilleuse ; Hilpéric, l'homme demi-sauvage que les jouissances de luxe exaspèrent, qu'une caresse ou un regard de femme affole et annihile.

La musique trouvait ainsi un cadre merveilleux pour étaler les passions et fixer fortement les caractères.

Au lieu de la peinture vigoureuse et vraie de ces temps troublés, M. Louis Gallet s'est borné à découper quelques tranches d'histoire, à les aligner les unes après les autres de façon plus ou moins habile, à inventer de toutes pièces un dénouement de pure convention, la mort du jeune prince Mérowig par amour pour Brunnehilde dont il va être séparé, lorsqu'il suffisait, pour être moins banal, de conserver la réalité, le fils d'Hilpéric proscrit, traqué, réduit au vagabondage se faisant poignarder par son compagnon pour ne pas tomber au pouvoir de ses ennemis.

On ne trouve nulle trace d'étude de caractère ; aucun effort pour dégager la synthèse philosophique du choc des passions et du heurt des intérêts, pour parler une langue forte et éloquente ; ainsi comprise, la pièce est sans saveur et sans portée ; la tragédie terrible est devenue un monotone mélodrame.

La musique vaut mieux que le livret ; la faiblesse du drame excuse, d'ailleurs, et justifie même l'absence de souffle véritablement grand et inspiré, le manque d'éclats fulgurants à travers la trame sonore de la partition.

Il ne faut pas oublier, en effet, que dans une œuvre musicale, l'unité de composition est indispensable pour assurer l'unité d'impression. Le drame lyrique génial doit sortir tout entier de l'esprit du génie, et, chez les musiciens visant à créer une composition éternellement durable, il est nécessaire que le verbe surgisse de la pensée en même temps que fleurit au cœur la mélodie et s'épanouit au cerveau l'harmonie destinées à l'habiller, le présenter, le faire valoir. En un mot, le musicien dramatique de génie doit être, en même temps, un grand poète, un écrivain puissant.

Il ne peut donc être question, dans *Frédégonde,* de chef-d'œuvre à tendance réformatrice, ou d'étincelant tempérament. L'œuvre de génie ne se fait pas sur commande, et une idée neuve, une formule nouvelle, en art, il en éclôt à peine une demi-douzaine par siècle.

Mais cet opéra n'est, à vrai dire, ni meilleur, ni pire que beaucoup d'autres d'un succès honorable.

On regrette de ne pas trouver dans les passages de force et de passion la vibrante envolée qui enlève : la scène de l'envahissement de

Paris par l'armée d'Hilpéric est trop froidement traitée, l'instrumentation est terne et incolore (page 42 de la partition); dans la première entrevue de Frédégonde et de Brunnehilde, la triomphante et la vaincue (pages 52 et suiv.), les voix et l'orchestre rendent insuffisamment les colères contenues et les emportements dissimulés des personnages; le grand hymne guerrier qui termine le troisième acte (pages 190 et suiv.) manque, sinon de grandeur, du moins de couleur, de variété, d'émotion.

Mais on rencontre, au cours de la partition, maints passages agréables et dignes d'intérêt :

Mélodies empreintes d'élégance et de charme : la scène d'amour entre Mérowig et Brunnehilde (pages 104 et suiv.); la belle déclaration voluptueuse d'Hilpéric à Frédégonde (page 237); et, çà et là, de courtes et jolies phrases, fleuries d'harmonieuse émotion (pages 80, 132, 139).

Dessins d'orchestre distingués et colorés : la ritournelle très marquée qui souligne le caractère impératif de l'ordre donné à Mérowig par son père (page 91); le joyeux chœur de bienvenue aux glorieux époux (pages 180 et suiv.); l'accompagnement des astucieuses insinuations de Frédégonde auprès d'Hilpéric dans le grand duo du troisième acte (pages 242 et suiv.); au dernier acte, l'allegro animato (page 291), où les puissantes gammes enharmoniques des basses martèlent le rythme syncopé des autres parties.

Harmonies sonores et intéressantes : l'entrée et l'arioso de Prétextat (page 150); la délicate marche nuptiale (page 166); au cinquième acte, l'andantino mystérieux du prélude (page 261), et la majestueuse entrée du roi (pages 279 et suiv.).

L'interprétation n'est que convenable. Mlle Lafargue est douée d'un organe limpide et agréable, mais elle interprète le personnage de Brunnehilde sans âme et sans passion. Bonne chanteuse? Si vous voulez. Artiste? Non.

Je préfère Mme Héglon qui, à une fort belle voix, joint certaines qualités de diction. Mais, hélas! elle non plus n'est pas un tempérament.

M. Renaud a fort bien chanté le rôle d'Hilpéric; M. Alvarez n'est que suffisant dans celui de Mérowig.

Les décors sont superbes, somptueuse reconstitution de ce siècle violent dont le pittoresque peut impressionner l'artiste, mais dont la triste férocité épouvante l'homme de cœur.

HENRI HOLLEVILLE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le Collège libre des Sciences sociales ; la Verrerie ouvrière ; la Fédération des transports ; une Maison du Peuple à Lille ; la Bourse du travail de Paris ; les Sociétés ouvrières. — *Belgique* : La Conférence Millerand.

FRANCE

Le Collège libre des sciences sociales. — L'enseignement des lois ouvrières commence à prendre une place à part dans les Facultés de Droit, et les deux cours de « législation ouvrière » et de « questions ouvrières » ouverts en 1891, par l'École libre des sciences politiques, sont fort suivis. Le premier, principalement juridique, est professé par M. Georges Paulet, chef de bureau au ministère du commerce. Le second, professé par M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, ouvre sur l'avenir des horizons variés, tous naturellement antisocialistes.

Mais tous ces cours sont, ou trop exclusivement juridiques, ou trop partiaux, trop empreints d'*einsigkeit,* dirait un Allemand. *Timeo hominem unius libri.* Il manquait toujours des cours de sociologie générale. Le comité d'initiative et de perfectionnement du *Collège libre des sciences sociales* a voulu combler cette lacune. Et, avec un remarquable libéralisme, il a fait appel à des représentants de toutes les doctrines dont « il n'est pas une qui ne prenne sa source dans notre état moral économique ». L'on verra, par les statuts et le tableau des cours que nous publions dans notre supplément, que l'enseignement des diverses doctrines juxtaposées a été confié, non à des adversaires de ces doctrines qui, malgré eux, les dénatureraient, mais à des partisans convaincus, qui les exposeront en toute franchise et sincérité.

Le comité de perfectionnement est composé de MM. *Aulard,* professeur à la Faculté des Lettres de Paris; — *Bourgeois* président du conseil des ministres; — Marquis *De Castellane;* — *Debidour,*

inspecteur général de l'Université ; — Docteur *Delbet,* député ; *Frank,* — directeur de *la Liberté;* — *Funck-Brentano,* professeur à l'École des Sciences politiques ; — *Jay,* professeur agrégé à la Faculté de Droit; — *De Lamarzelle,* sénateur; — *Lavisse,* professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; — *Le Cour Grandmaison,* sénateur; — *Lorin,* publiciste ; — *Nogues,* ancien officier de marine.

Notre ami *Rouanet* a été chargé du cours de *socialisme théorique.* Sa leçon d'ouverture fut fort applaudie. La présente livraison la reproduit sous ce titre : *La philosophie socialiste.*

La Verrerie ouvrière. — Nous avons reçu les deux communications suivantes :

La première, des verriers de Carmaux, adressée au citoyen Rodolphe Simon :

Nous vous remercions profondément du concours que la *Revue Socialiste* nous a apporté pendant plus de quatre mois de lutte. Le combat n'est pas terminé et nous vous prions d'aider, par une incessante propagande, à l'édification de la Verrerie ouvrière où nous devons enfin, après de longues épreuves, trouver le travail et la liberté.

Bien que les organisations ouvrières et coopératives soient appelées plus directement à préparer l'œuvre nouvelle, celle-ci intéresse tous les socialistes, tous les républicains qui veulent maintenir le droit politique et syndical des travailleurs.

Par vous, citoyen, au nom de la solidarité ouvrière et de la République sociale, nous faisons une fois de plus appel à tous.

Veuillez agréer, citoyen, avec nos remerciements, l'expression de notre profonde reconnaissance.

Pour le comité de défense des verriers et similaires de Carmaux et du Bousquet-d'Orb.

Le président, GERVIER. *Le secrétaire,* M. GIDEL.

La seconde communication émane du comité d'action de la Verrerie ouvrière, qui, pour des raisons économiques, sera installée à Albi.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES, CHAMBRES SYNDICALES, ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION, AU PROLÉTARIAT

Le but que nous poursuivons, citoyens, est nettement défini par les procès-verbaux de nos assemblées générales et ceux des séances du comité d'action de l'édification de la Verrerie ouvrière de Carmaux.

Nous voulons opposer à la tyrannie patronale, qui s'est si bien manifestée à Carmaux, l'organisation des travailleurs et donner la preuve que le prolétariat peut se passer de l'ingérence capitaliste dans la production.

Ceci dit, citoyens, nous devons vous expliquer le fonctionnement du comité d'action, ce qu'il désire faire, et comment il le fera :

Le comité d'action comprend 45 membres choisis dans l'assemblée du 17 novembre, rue de Flandre, nº 4, dont 5 membres pris parmi ceux du comité d'initiative, 20 délégués des syndicats présents à l'assemblée, 10 Sociétés coopératives de consommation et 10 Sociétés coopératives de production. Les pouvoirs du comité d'action ont été confirmés dans l'assemblée générale du 24 novembre, après la discussion et le vote des statuts de la Société fondée sous le patronage de la Verrerie ouvrière de Carmaux.

La mission du comité consiste donc, dans sa partie administrative, à poursuivre l'exécution des statuts et à procéder à la nomination de trois administrateurs de la Verrerie, lesquels sont : le citoyen Hamelin, de la Fédération des Travailleurs du Livre; le citoyen Andouillé, de l'Égalitaire, et le citoyen Granger, de l'Imprimerie Nouvelle. De leur côté, les verriers ont désigné six administrateurs, qui sont : les citoyens Charpentier, Gidel, Aucouturier, Renoux, Renault, Oulmière.

Dans la partie financière, le comité a pour devoir de poursuivre l'émission d'une souscription et l'émission d'actions pour parfaire le capital de 500,000 francs prévu par les statuts.

Souscription

La souscription consiste dans une première émission de 2,500,000 tickets à 20 centimes donnant le droit au souscripteur d'entrer gratuitement dans toutes les fêtes et réunions qu'organiseront les syndicats et les coopératives en faveur de l'usine ouvrière de Carmaux.

Elle donnera le droit, en outre, à la répartition, par voie de tirage au sort, d'un certain nombre de lots d'une réelle valeur qui resteront comme le souvenir de cette grande lutte des verriers de Carmaux pour la sauvegarde de leurs libertés syndicales, de leur dignité et de leurs droits d'hommes et de citoyens.

Les tickets sont réunis en fascicule de cinquante, enfermés dans une couverture.

Ils seront envoyés *franco* à toutes organisations et à *toute personne* nous en faisant la demande ; mais, afin d'éviter les complications administratives, nous prions nos correspondants de bien vouloir nous adresser le montant des tickets en même temps que la demande.

Conversion des souscriptions en actions libérées

Par décision des assemblées générales des 17 et 24 novembre, il est convenu que les syndicats et associations coopératives acceptent l'ordre du jour Jaurès ainsi conçu :

« 1º De mettre en œuvre les résolutions fermes adoptées par l'assemblée et de faire procéder d'urgence, et conformément aux statuts, à l'établissement de la Verrerie ouvrière ;

« 2º De recueillir, par l'intermédiaire de toutes les organisations coopératives et syndicales, les fonds nécessaires. Les sommes recueillies par chacune devant lui être remises en actions libérées de la Verrerie, sous la condition que les dividendes seront consacrés à une œuvre générale d'intérêt économique et social qui sera déterminée par l'ensemble des organes intéressés. »

Que ces syndicats et associations recevront, réparti au prorata de leurs

demandes de tickets, le nombre des actions libérées provenant du capital recueilli par la souscription.

Les groupes ont donc le plus grand intérêt à répandre avec diligence les tickets de souscription, puisqu'ils recevront en retour au moins pour une valeur égale d'actions libérées.

Fonctionnement financier

Le rapport, présenté au comité d'action par la sous-commission des voies et moyens, indique d'une façon précise que les fonds recueillis seront immédiatement déposés en banque et que la comptabilité la plus scrupuleuse sera tenue et soumise à la vérification d'une commission de contrôle.

Le comité, dans une de ses séances, a décidé que cette commission serait prise en dehors de ses membres et choisie par les syndicats mêmes et les coopératives.

Les demandeurs de tickets pourront envoyer les fonds, soit par mandat de poste, soit par dépôt en banque, soit par tout autre moyen qu'ils jugeront convenable.

Lots

En dehors des lots importants achetés directement par le comité, ceux que nos amis voudront bien nous envoyer seront les bienvenus.

La liste des donateurs sera remise à la presse, au fur et à mesure de leur réception, et les lots seront exposés au siège social, 110, rue Vieille-du-Temple.

Nous comptons particulièrement sur les organisations coopératives pour les dons en nature.

Le tirage aura lieu le 30 juin prochain.

Comités provinciaux

Dans les villes de trente mille âmes, dans les centres importants, et *partout où il sera possible,* les organisations ouvrières sont invitées à s'établir en comités de leur région, correspondant directement avec le comité d'action à Paris et pourront envoyer des délégués, afin de participer à nos travaux. Ils exerceront dans leur ressort le même rôle et auront les mêmes attributions que le comité d'action de Paris ; ils auront à organiser la propagande par la presse, par les réunions, les fêtes, etc., et enfin, à prendre toute initiative, afin d'obtenir des résultats.

Conclusions

L'œuvre est grande, camarades, elle marquera une époque nouvelle dans la constitution économique du prolétariat ; nous devons donc agir avec la plus grande activité et donner l'exemple de ce que peuvent obtenir notre force et notre entente.

Le secrétariat répondra à toutes les lettres d'où qu'elles parviennent, des groupes aussi bien que de nos amis isolés.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de vous mettre, au plus tôt, en rapport avec notre comité, en adressant toute la correspondance, ainsi que les lots et les demandes de tickets, au citoyen Guérard, secrétaire, 110, rue Vieille-du-Temple, Paris, et les fonds au citoyen V. Jaclard, trésorier, à la même adresse.

La Fédération des Transports. — Pendant que les Fédérations ouvrières se confédèrent, les syndicats d'industries similaires s'unissent et se groupent solidairement. Tels les syndicats se rattachant à l'industrie des transports : chemins de fer, omnibus, tramways, bateaux, fiacres, camionnages, etc. — Les citoyens Guérard, Deville, Manon, Marthonet, Calmels composent le comité fédéral.

Une Maison du Peuple à Lille. — Elle a été inaugurée sous la présidence du citoyen Carrette, maire de Roubaix, assisté du citoyen Jules Guesde et de deux de nos amis de Belgique, les citoyens Edmond Picard, sénateur, et Émile Vandervelde, député.

La Bourse du travail de Paris. — Le conseil des ministres a décidé sa réouverture en même temps que l'envoi aux parquets d'instructions destinées à empêcher que l'enquête à laquelle il est procédé sur la condition des fondateurs de syndicats ne soit pas accompagnée de mesures de police que les intéressés trouvent à juste raison vexatoires.

Dans notre prochain numéro nous donnerons le décret de réouverture de la Bourse du travail et le réglement général intérieur, tel qu'il est sorti des délibérations du conseil municipal.

Les Sociétés ouvrières. — M. Mesureur, ministre du commerce, vient de rappeler à son administration que, par un décret du 4 juin 1888, les Sociétés d'ouvriers français, constituées selon les formes prévues par l'article 19 du code de commerce et la loi du 24 juillet 1867, étaient autorisées à prendre part aux marchés de travaux ou de fournitures de l'État, soit de gré à gré, quand ils n'excèdent pas 20,000 francs, soit par adjudication, lorsqu'ils s'élèvent à une somme supérieure.

Il a invité tout particulièrement les différents services de son département à s'efforcer de mettre les Sociétés ouvrières à même de profiter de la faculté et des avantages de ce décret, en l'interprétant vis-à-vis de celles-ci de la façon la plus large et la plus favorable.

La conférence MILLERAND *à la* MAISON DU PEUPLE DE BRUXELLES. — Nous regrettons que le défaut de place, qui nous force d'ailleurs à ajourner les trois quarts de ce bulletin, c'est-à-dire toute la partie concernant l'étranger, nous empêche également de reproduire la conférence faite à Bruxelles par Millerand sous la présidence de Vandervelde. La Maison du Peuple était trop petite pour contenir toute la foule accourue pour saluer Millerand, et applaudir son beau discours sur le Socialisme international.

ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

L'Évolution des Croyances et des Doctrines politiques, par Guillaume de Greef, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, Mayolez et Audiarte, Bruxelles. — F. Alcan, Paris, 1895.

La partie documentaire de ce volume, l'Égypte, le Pérou, le Mexique a paru dans la *Revue Socialiste*. L'idée directrice de ces études est ainsi résumée par l'auteur dans sa préface : « Al. Bain et James Sully ont analysé la croyance au point de vue de la psychologie de l'individu ; l'école issue de Herbart, et particulièrement Lazarus, Lotze, Steinthal ont fait de la croyance la base de leur psychologie collective ou *Volkers psychologie* sur laquelle ils ont tenté d'édifier la science des sociétés. Ni la psychologie individuelle, ni la psychologie collective n'expliquent complètement la structure et la vie des organismes sociaux ; toutefois les facteurs psychiques y interviennent dans une large mesure. Ils y interviennent surtout quand ils sont constitués, intégrés en quelque sorte. Les croyances des sociétés sont une des formes coordonnées et relativement stables de leur unité consciente ou inconsciente ; elles concourent à l'expression de leur continuité dans le temps et dans l'espace ; elles condensent leurs émotions et leurs idées ; surtout elles sont en rapport étroit avec leur activité volontaire. »

Ainsi est délimité le domaine de la politique au sens large. « La politique est précisément cette partie de la sociologie qui a pour objet les manifestations de la volonté collective. A tous les stades de leur existence, les sociétés possèdent un capital relativement fixe de croyances relatives à leur conduite et à leur gouvernement volontaires dans le sens le plus large de ces mots, c'est-à-dire en y englobant même leur activité réflexe et instinctive. » La statique et la dynamique sociale sont en effet, semble-t-il, des cas plus complexes de la statique et de la dynamique psychologiques. « Pas plus que la volonté individuelle, la volonté collective n'est une entité indépendante ; elle est un mode supérieur et final d'adaptation des organes sociaux à leur milieu ; elle n'est pas un commencement, elle est une fin, le résultat d'un processus aux phases successives et multiples. » La fiction du libre arbitre est désastreuse en psychologie. L'invention des idées-forces en sociologie ne paraît pas moins abusive. Il faut prendre parti : accepter le déterminisme universel ou mettre avec Épicure, Guyau, Fouillée et même, quoiqu'avec des nuances, Renouvier, le hasard au sens tout à fait vulgaire, l'indétermination, au cœur du monde.

Guillaume de Greef ne paraît pas séduit par cette psychologie des idées-forces. Il y soupçonne un peu de supérieure et artistique logomachie. Il pose le déterminisme social : « Connaissant l'organisation d'une société et l'état de son milieu, nous pourrions à coup sûr prédire en quel sens elle se résoudra à agir conformément à son caractère. »

Ainsi, d'une part le libre arbitre est exclu de la psychologie; d'autre part, les idées-forces sont mises avec tous les ménagements désirables à la porte de la sociologie. Il se trouve alors que la psychologie, qui obscurcissait la sociologie, vient au contraire l'éclairer. Il y a tout profit. « C'est dans ces relations et ces analogies entre la psychologie individuelle — et spécialement les phénomènes volontaires qui en sont les manifestations les plus hautes — et la sociologie que nous trouvons la transition naturelle entre ce qui peut être considéré comme différenciant en partie qualitativement cette dernière des phénomènes embrassés par la série hiérarchique des science antécédentes. »

Du même coup, suivant la profonde conception de Comte, qu'Herbert Spencer n'a pas réussi, semble-t-il, à ébranler malgré les polémiques de sa « classification des sciences », la psychologie reçoit de nouvelles lumières ; elle reste un appendice de la dynamique cérébrale. « L'exécution de l'acte est, en somme, la phase la moins importante et la moins intéressante de la volonté individuelle ou collective ». C'est quelque chose *comme le décret paru à l'Officiel*. Et l'auteur poursuit avec ingéniosité cette comparaison qui nous semble excellente et qui renferme un sens profond. « Bien plus essentielles sont les croyances en rapport avec nos représentations des besoins et des désirs, en rapport avec la recherche du bonheur et l'aversion de la peine. » Autrement dit, dans l'analyse de la volonté sociale, comme dans l'analyse de la volonté individuelle, ce sont les premiers stades seuls qui importent et qui emportent le reste : ce reste n'est lettre vivante qu'à condition d'avoir de fortes bases vitales. Autrement c'est lettre morte. Superstructure et façade qui, jusqu'ici, accapare l'attention des philosophes. *Quid leges sine moribus ?*

Ce n'est pas que Guillaume de Greef néglige, tant s'en faut, les mœurs pétrifiées dans les lois et dans les institutions. Il ne dédaigne pas à ce point les Fustel de Coulanges et les Taine. Il les remet simplement à leur place, une place plus qu'honorable. Quand il s'agit des civilisations les moins avancées, nous demandons justement aux actes et aux institutions politiques des peuples le secret de leurs croyances. Comment faire autrement ? On y est bien forcé. Mais c'est un pis aller provisoire. « L'étude des croyances et des doctrines politiques n'embrasse dès lors pas toute la science politique, mais seulement un de ses départements les plus importants, et jusqu'ici le plus négligé au profit du domaine gouvernemental et exécutif dans le sens le plus étroit et avec la conception la plus fausse de ces mots. »

Il importait d'autant plus de revendiquer les droits de la physique sociale (cette expression n'est pas plus mauvaise qu'une autre) en face de la psychologie individuelle et de cette autre psychologie appelée psychologie des peuples, que le transformisme social paraissait un peu négligé.

« Nous rencontrerons à chaque pas dans cette étude spéciale, dit l'auteur, les grandes lois sociologiques abstraites qui se dégagent des phénomènes de l'histoire des civilisations particulières et en forment le nœud constant et

indissoluble qui les rattache à l'ordre à la fois statique et dynamique de l'univers ». Taine et Renan, pour ne citer que des noms français, avaient, on ose le dire, non d'après la lettre, mais d'après l'esprit même de leurs œuvres, le plus profond dédain pour Auguste Comte et son école. Parlant sans cesse de l'avenir de la science et abusant à satieté des noms de leurs illustres amis les savants, ils apportaient à l'étude de l'histoire une tournure d'esprit fort peu scientifique. C'est ce qui fait leur gloire. Ils fournissent dès maintenant des pages de choix aux anthologies littéraires, on les apprend par cœur dans les écoles et on a raison. On peut pourtant demander, sinon mieux, au moins autre chose.

Nous ne craignons pas d'affirmer que c'est dans des ouvrages, comme ceux de Ch. Letourneau, de Guillaume de Greef surtout, et de leurs émules que les esprits curieux iront de préférence désormais chercher leurs renseignements et leurs inspirations. Or, cette inspiration est bien, sauf des divergences de détail, celle d'Auguste Comte et de son école.

La phraséologie même d'Auguste Comte, si puissante, si exactement modelée sur les détours sinueux de la pensée fondamentale, si merveilleusement lucide, malgré ses longueurs voulues, on la retrouve avec plaisir dans ce nouvel ouvrage de Guillaume de Greef.

Même pour les intelligences préparées, l'histoire universelle, depuis que Bossuet et Prévost-Paradol ne suffisent plus, reste un prodigieux chaos. On ne saurait, à ce compte, plus mal passer son temps qu'à l'étude de l'histoire : les anatomies prétendues méticuleuses de Fustel de Coulanges, de Taine et de l'école universitaire française laissent percer, malgré le souci de l'étude consciencieuse des textes, un fond de préjugés bourgeois qui peut passer pour écœurant. Même les sociologues, comme Herbert Spencer et A. Espinas, semblent renier, dans leurs professions de foi publiques, le résultat qui se dégage de leurs belles études. Ils parlent admirablement des sociétés animales, même des sociétés de sauvages, ou encore de ces petites sociétés à système clos : les fous, les enfants. Brusquement, comme conclusion, ils donnent un manifeste de la Chambre des Lords ou une circulaire de recteur d'académie.

On demande un peu d'unité dans la pensée, un peu de logique, pour ne pas dire de bonne foi. Ce sont ces qualités (il y en a d'autres encore) qu'on trouvera dans la nouvelle œuvre de Guillaume de Greef : l'érudition n'a jamais perdu ses droits, il est inutile de les réclamer.

*
* *

La théorie des transports, par Charles H. Cooley, de l'Université de Michigan. — Publications de l'*American economic Association*, Swan Sommenschein, London, 1895.

Ce volume traite des transports au point de vue technique d'abord. Puis les transports sont rattachés à l'organisation sociale, politique et économique. Il se termine par une théorie marxiste de la valeur, du profit et des salaires. Quoique rattachée au sujet spécial des transports, cette partie forme un tout. Suivant le mot connu, elle existe solidairement, mais aussi solitairement. On pourrait la détacher comme modèle d'exposition et de discussion lucide.

Pierre Boz.

*
* *

Le Chômage moderne, *causes et remèdes,* par M. Thury, ingénieur, professeur à l'Université de Genève. — (1 vol. in-12, 2 fr. 50, à Paris, chez Félix Alcan.) — Ch. Eggimann et Cie, éditeurs, 25, rue du Rhône, à Genève.

M. Thury n'aime ni la spéculation, ni l'énorme accumulation des produits fabriqués pour la seule satisfaction du capitalisme. Et, cependant, il n'est pas socialiste; mais il est homme et rien d'humain ne lui est étranger.

Comme remède aux terribles conséquences du chômage, l'auteur propose d'établir, dans chaque pays, des *camps de travail* dans lesquels les travailleurs seraient tenus de donner annuellement, entre certaines limites d'âge, un nombre déterminé d'heures et de jours. En retour, ils auraient droit à une somme de produits déterminée par le temps de service utile et l'activité correspondante. Ils pourraient, ensuite, utiliser leurs parts, soit directement, soit par vente ou échange.

Ainsi se trouverait résolue la question du *droit à la vie,* dont la société entière est responsable envers ses membres.

Ces *camps de travail,* organisés communalement pour l'agriculture, nationalement ou régionalement pour l'industrie, ne ressembleraient en rien aux ateliers nationaux de 1848, qui n'étaient, au fond, que l'organisation de l'aumône officielle.

« Laissons, dit M. Thury, la concurrence s'exercer librement sur tout ce qui est accessoire; de là viendra le progrès; là sera le champ libre dont l'homme a besoin. Réservons un domaine : celui des choses nécessaires à la vie, et que de ce domaine la spéculation soit absolument exclue ; car il ne doit pas être permis de spéculer sur la vie de son prochain. »

*
* *

Mme Georges Renard. — **Contes de Bretagne** (illustrés par Mlle Berthe Gay). — Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs, 25, rue du Rhône, Genève. Prix : 3 fr. 50.

Dans les premiers jours de l'année, alors que, volontaires ou forcées, déplaisantes ou agréables, vous reviennent à l'esprit les réminiscences de vos relations, connaissez-vous une joie plus délicate que celle de retrouver un ami en lisant ses pages et de converser mentalement avec lui, et, si vous êtes en famille, de communier en lui. Aussi m'est-ce un remords d'avoir aujourd'hui la plume hésitante, c'est-à-dire de n'avoir pas veillé pour écrire nos impressions le jour où doucement nous lûmes les contes bretons de Mme Georges Renard. Grâce à ses vivantes descriptions, grâce à la variété et à la simplicité si attachante de ses récits, nous avons eu la vision de l'aride mais prenante beauté des côtes granitiques de l'Armorique ; — notre imagination eut l'évocation de la vieille Bretagne, et de ses mœurs encore restées naïves et touchantes.

Avec quelle mélancolie dans le dénouement, le *Secret* rappelle les loyales traditions de l'honneur chevaleresque de certaines familles nobles et les déviations de ce sentiment d'orgueil chez leurs descendants contemporains!

Bien mieux que le *Secret,* la *Légende du Château de Coëtfrec* symbolise la fin économique et morale de la caste nobiliaire. En vain les seigneurs sortent de leurs tombes et veulent résister au flot populaire ; celui-ci les submerge ; la féodalité à vécu. Ainsi disparaîtront toutes les classes privilégiées.

Vieille maison est une histoire de revenant en quête de prières. Mais là la légende passe au second plan et cède le pas à la description psychologique et au tableau de genre. A la fin, tous les bruits mystérieux s'expliquent.

Malgré l'espace, l'âme d'un marin naufragé vint réclamer la prière des morts à l'heure même du naufrage. Du moins, la nuit même de la mort de son mari, Célestine Amice eut une terrible hallucination.

Moins poignante, mais tout aussi triste l'*histoire macabre.* Pendant un enterrement, le cercueil tombe, se brise, et la défunte apparaît. Cependant, comme de son vivant la malheureuse persécutée avait promis de sortir de sa bière pour se venger, depuis ce temps-là, « chaque dimanche après vêpres, le curé dit des prières en breton, pour apaiser cette âme irritée ».

Les bonnes gens de la campagne ont parfois le préjugé méchant ; il court aussi sur leur compte de bêtes histoires qui ne sont malheureusement pas toujours des légendes, si l'on en croit les confidences qui s'échangent *entre médecins.*

Enfin voici deux chefs-d'œuvre, deux idylles délicieuses, d'une exquise fraîcheur de sentiments. Hermann et Dorothée, pardon le peintre Léon Breteuil et Yvonne Le Brékir sont *mariés par la mer.* Placide et Marie-Reine sont unis par le *miracle de Saint-Guirec.*

Demoiselle d'honneur, qui termine le livre, n'a plus ni la saveur bretonne, ni l'allure d'un conte ; c'est presqu'une œuvre pédagogique, où sont mis en présence les résultats de deux systèmes d'éducation. Les lettres des jeunes échappées de pension n'en sont pas moins attrayantes, puisqu'il s'agit encore d'amour, et leur gentil babil est si amusant.

Et maintenant, en dehors des fines remarques et des traits qui émaillent le style facile de ces contes, voulez-vous savoir ce qui les relie avec intérêt les uns aux autres, ce qui les anime et les vivifie les uns par les autres ? Ne serait-ce pas tout simplement la conception du bonheur moral, personnelle à l'auteur ?

Cette conception se trahit suffisamment par la recherche affectée de l'amour partagé et unique dans la chaumière et dans la mansarde, comme dans les villas et les châteaux, et par une latente, mais constante, distinction entre la sensualité vulgaire et l'amour qui est à la fois le plus noble, le plus désintéressé et le plus « porte-bonheur » des sentiments.

A. V.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

LETTRES SOCIALISTES

VI

AUX MILITAIRES

Oui, nous autres socialistes, nous, les prétendus buveurs de sang, nous souhaitons ardemment la mort de la guerre, cette survivance des âges barbares; oui, nous voulons que tous les hommes réconciliés communient un jour dans l'amour et l'harmonie ; oui, au nombre des utopies horribles que nous travaillons à réaliser, nous mettons la paix universelle et, pour la faire sortir des brouillards du rêve, nous réclamons deux choses : une vaste fédération de peuples libres et, dans chaque peuple, la justice entre citoyens, condition préalable et garantie de la justice entre États.

Nous sommes donc les adversaires implacables du militarisme; nous le détestons parce qu'il tue la liberté, parce qu'il gaspille le sang et l'argent des nations, parce qu'il réveille et entretient les sauvages instincts de l'humanité primitive, parce qu'il dépense stérilement, à cultiver l'art hideux de s'entr'égorger, une somme prodigieuse d'énergie et d'intelligence que nous voudrions voir employée à l'amélioration, et non à la destruction, de la vie sur la terre. C'est notre espérance, notre foi, notre certitude que le militarisme disparaîtra comme achève de disparaître l'esclavage.

Il semble, de la sorte, que nous n'ayons à nous occuper de l'armée que pour la condamner, pour lui crier : « Tu es une chose mauvaise, condamnée à périr. » Eh bien! non. Nous ne pouvons pas, sans manquer à l'équité ainsi qu'au bon sens, traiter le présent comme si nous vivions déjà dans l'avenir plus ou moins lointain. Même en gardant nos regards fixés sur ce qui doit être et sera un jour, nous

devons tenir compte de ce qui est. Il ne faut pas, à force de considérer le point d'arrivée, perdre de vue le point de départ.

Or, les peuples ont encore entre eux des haines, des rancunes, des préjugés, des ambitions rivales, frontières invisibles qui les séparent plus que des fleuves ou des montagnes. Chaque nation est menacée par ses voisines; elle ne peut, sous peine de suicide, s'abandonner sans défense; elle est obligée de rester debout et en armes; l'organisation militaire est ainsi un mal provisoire, nous l'espérons, mais nécessaire.

La politique du parti socialiste est de réduire progressivement ce mal au minimum. Et d'abord *plus de guerres, sinon défensives*. Toute guerre de conquête est en opposition avec ce principe de justice internationale, que notre siècle aura eu l'honneur de dégager, de formuler, de populariser, si ce n'est d'appliquer : à savoir que tout homme et tout groupe d'hommes a droit de choisir la nation à laquelle il veut appartenir. C'est une bien humaine, mais bien misérable contradiction que celle des pays qui réclament avec ténacité, au nom de ce droit imprescriptible, des provinces annexées malgré elles, et qui, au mépris du même droit, annexent, contre le gré de ceux qui les habitent, des contrées éloignées, dites colonies. Comment ne pas être révolté de ce double visage de l'égoïsme national? Honte et malheur au peuple comme à l'individu qui trouve juste ou injuste qu'on violente la volonté d'autrui, suivant que lui-même en profite ou en pâtit! On a faussé sur ce point, comme sur bien d'autres, la conscience publique; les socialistes se font un devoir de la redresser.

Puisque la réalité leur prouve qu'un peuple peut être forcé de combattre, sous peine d'être asservi ou démembré, ils ne sauraient rêver, pour le moment, la suppression du service militaire; mais ils peuvent demander, et ils demandent, qu'il devienne plus égal pour tous, moins long, moins dur à ceux qui le subissent; ils demandent surtout qu'il tende à se détruire, en se démocratisant, en faisant rentrer, de plus en plus, l'armée dans la nation, en transformant peu à peu les troupes permanentes en milices temporaires, capables de donner leur vie pour repousser l'invasion de leur contrée natale, incapables de la vendre ou de la laisser prendre pour aller porter chez les autres le meurtre et le pillage.

Aussi, ne conseillerons-nous pas une *grève de soldats*. Tolstoï, approuvé par les anarchistes et par un petit nombre des nôtres, a beau dire aux jeunes hommes qui sont appelés sous les drapeaux : « Refusez l'obéissance, laissez-vous punir, emprisonner, frapper, tuer même; mais refusez d'apprendre à tuer : l'Évangile le défend. Soyez de doux et indomptables réfractaires, d'héroïques et patients insoumis. » Nous repoussons, avec l'immense majorité du parti socialiste, l'idée de cette révolte passive et individuelle, et cela pour bien des raisons.

La première est l'intérêt vital de la patrie. Il se peut que la patrie se fonde un jour dans l'humanité, comme les anciennes provinces (Bretagne, Artois, Gascogne, etc.) se sont fondues dans l'unité française. Mais on ne démolit pas sa maison, sous prétexte qu'on pourra plus tard en posséder une plus vaste et plus magnifique. Il se peut (et c'est, sans doute, la forme sous laquelle s'opèrera l'harmonie du globe) que les États actuellement existants apprennent à s'unir par un lien souple et solide, sans perdre cependant leur personnalité, comme les cantons de la Confédération suisse, et je conçois fort bien un peuple renonçant à son existence isolée pour former, avec un ou plusieurs autres, un groupe plus grand, plus prospère, plus résistant. Mais alors même la patrie subsiste; elle a sa raison d'être et l'aura toujours.

La patrie n'est pas un mot vide, une entité abstraite. Elle contient le pays où nous sommes nés, où nous avons grandi, où nous nous sommes éveillés à la pensée, à la vie, et, quelque bonnes raisons que nous puissions avoir de nous proclamer citoyens du monde, nous n'en tenons pas moins par les fibres les plus sensibles de notre cœur aux lieux témoins de notre enfance, aux choses qni ont commencé par être pour nous tout l'univers. Et la patrie n'est pas seulement le pays natal agrandi ; elle représente encore un fonds commun d'intérêts, de traditions, d'espérances, une parenté plus étroite entre les âmes et même entre les corps.

Détruire l'amour de la patrie serait une entreprise aussi déraisonnable qu'impraticable. Ce qu'il faut faire, c'est l'épurer et l'élargir, en conservant, mais en étendant de plus en plus aux autres groupes d'hommes les sentiments de bienveillance et la solidarité naturelle qui nous attachent à nos compatriotes.

Les socialistes aspirent, non pas à supprimer le patriotisme, mais seulement à le transformer. Ils veulent en extirper la sotte haine de l'étranger et la remplacer par l'émulation entre peuples, par la lutte féconde à qui fera rayonner sur la terre plus de lumière et plus de justice. Et à ceux qui combattent, sans la comprendre, cette transformation que les télégraphes, les chemins de fer, les multiples échanges de denrées et d'idées entre toutes les nations rendent de plus en plus visible et rapide, à ceux qui essaient en vain d'entraver une évolution nécessaire qui est en somme un progrès, je conseillerais volontiers de ne pas recourir à d'enfantines déclamations contre la force des choses. Le vrai moyen de ne pas laisser périr ce qu'il y a de légitime et de bon dans la conception de patrie, c'est d'abord de faire en sorte que le citoyen sous les armes fasse son service dans la région où il a vécu, qu'il garde ainsi sous les yeux les êtres avec lesquels il a les liens les plus étroits, qu'il se sente chargé de défendre contre les violences

possibles tout ce qu'il connaît et aime le mieux ; c'est ensuite que tous les hommes appelés sous les drapeaux, ayant également profité des avantages de la société dont ils font partie, soient également tenus par cela même de participer à ses périls ; c'est que beaucoup d'entre eux ne soient plus autorisés, comme aujourd'hui, à considérer la patrie comme une mère partiale, qui en temps ordinaire a parmi ses enfants des favoris et des souffre-douleur, et qui en temps critique réclame d'eux tous même protection et même dévouement.

Que les adversaires des socialistes songent à cela, au lieu de les traiter de sans-patrie, et qu'ils comprennent que le socialisme, tout en se proclamant international, ne cesse pas d'être national. Est-ce que d'ailleurs le mot même d'*international* n'implique pas l'existence de plusieurs nations et partant de patries diverses ?

C'est pourquoi nous n'irons pas dire à un citoyen d'un pays quelconque : « Tes frères sont en danger. Ils vont mourir pour la défense commune, pour empêcher un abus de la force, pour dérober leurs biens, leurs femmes, leurs enfants à la convoitise et à la tyrannie de maîtres étrangers. Mais que t'importe ? Tant pis pour eux ! Toi, reste les bras croisés. Regarde-les se battre. Ce n'est pas ton affaire. » Le refus de prendre part à la lutte est, en de telles circonstances, la négation du devoir social le plus élémentaire. Il rompt toute la solidarité avec ceux dont on veut bien partager les prospérités, mais non pas les dangers. Il est la banqueroute frauduleuse d'un profiteur, d'un parasite, qui, durant des années, a reçu du pays où il vivait mille aliments du corps et de l'esprit et qui se dérobe au moment de payer sa dette. Il le frappe de déchéance ; il équivaut à une mort civile.

J'entends bien Tolstoï célébrer, comme un martyr, un chrétien implacablement logique qui, en Russie, refusa d'être soldat par ce motif que l'Écriture a dit : « Tu ne tueras point, » et qui mourut de froid, de faim, de maladie dans sa prison. Je puis admirer la force d'âme du malheureux, sa ténacité de conviction. Mais qui donc, dans un cas au moins douteux où le salut de l'État et un précepte de l'Église sont en pleine opposition, osera s'arroger le droit de dire aux autres : « Faites-vous martyrs ! Faites-vous emprisonner en temps de paix, fusiller en temps de guerre. De vos larmes et de votre sang germera un jour la moisson de la fraternité humaine. » On peut, en toute sécurité de conscience, s'offrir soi-même comme victime ; mais c'est tout autre chose de vouer d'autres hommes à toutes les rigueurs du code militaire, de les convier à un sacrifice mortel et probablement inutile. Qu'avant de parler ils tournent sept fois leur langue dans leur bouche, ceux qui prêchent si hardiment cette espèce de suicide ! C'est en pareille occurrence qu'il est permis de rappeler le vieux dicton : « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs. »

Sans compter (et c'est ma seconde raison pour repousser l'idée de se soustraire au devoir militaire) que je craindrais chez beaucoup de ces révoltés soi-disant évangéliques (s'il y en avait jamais beaucoup) des motifs moins nobles que la volonté de respecter la vie de leurs semblables. Qui recule ainsi devant la nécessité de prendre les armes, même quand les siens sont en cas de légitime défense, pourrait bien être un lâche, s'il n'est pas un héros; un pur et simple égoïste, s'il n'est pas un monstre de vertu.

En 1870, quand la France agonisante se débattait sous l'étreinte de ses vainqueurs du moment, nous en avons vu, par centaines, des hommes jeunes et vigoureux, qui avaient une répugnance invincible à porter le fusil et l'uniforme, et qui se dérobaient avec une énergie digne d'une meilleure cause. Le mépris populaire les avait baptisés des *francs-fileurs,* et je ne crois pas qu'en fuyant la bataille ils tremblassent pour les jours d'autrui.

Aussi, pour supprimer la guerre, le socialisme ne compte-t-il point sur des protestations isolées que la féroce discipline des armées aurait vite étouffées, sur des dénis individuels d'obéissance qui peuvent provenir de sources fort équivoques. Il place son espoir dans un désarmement concerté, général, simultané, qui deviendra possible quand les travailleurs, déjà unis par la communauté des intérêts et des programmes, déjà accoutumés à se tendre la main par-dessus les frontières, auront profondément transformé le régime actuel et mis fin du même coup à la vieille politique de conquête qui en est encore un élément essentiel.

En attendant, les socialistes peuvent déplorer et réprouver ce reste de sauvagerie qui les condamne à dépenser une partie de leur vie dans l'étude des moyens de détruire celle d'autrui; mais, comme tous les autres citoyens, ils sont obligés de se soumettre aux conditions du monde où le hasard les a fait naître et, tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'atténuer les vices d'une institution qui ne peut disparaître qu'avec notre société d'antagonismes violents et organisés. S'ils s'adressent aux soldats et aux officiers, ce n'est point pour leur dire : « Jetez vos armes ! Quittez casernes et forteresses ! Désertez ! » Non, ils prétendent seulement chercher, avec eux et pour eux, comment on peut rendre meilleure, plus utile à tous, plus conforme aux principes démocratiques l'existence qui leur est faite; quelle est la limite de leurs droits et de leurs devoirs réciproques; dans quelle mesure il est loisible de concilier leur triple état de citoyens, d'hommes et de militaires.

*
* *

Bien que l'armée soit un grand corps dont tous les membres sont

étroitement solidaires, c'est ici, plus que partout ailleurs, qu'il est impossible de tenir le même langage à tous ceux qui la composent. S'il est une institution où éclate d'une façon criante la division de notre société contemporaine en classes, c'est à coup sûr celle-là.

D'une part les soldats, auxquels j'adjoindrai les sous-officiers. Vous me direz qu'ils sont recrutés dans la nation entière; que dans les régiments sont incorporés côte à côte fils de paysans, d'ouvriers, de bourgeois, de nobles même, puisque, cent ans après la nuit du 4 Août, il existe encore en France des gens qui se croient et se disent nobles. Vous ne manquerez pas d'ajouter que le service militaire est obligatoire et égal pour tous les Français; que, par conséquent, il n'y a pas lieu de distinguer entre ceux qui figurent sous les drapeaux.

Eh bien! j'en suis fâché, je maintiens une distinction nécessaire. Je ne cite que pour mémoire (1) les mille expédients, imaginés pour que les jeunes gens bien nés puissent passer à travers les mailles du filet qui semble prendre toute la jeunesse : temps de service réduit pour ceux qui ont tel ou tel diplôme; places dans les bureaux réservées à ceux qui sont, comme on dit, bien appuyés; facilités de réforme accordées à ceux qui savent se faire protéger, témoin les milliers de demandes dont sont assaillis députés, sénateurs, préfets, généraux, au moment où se réunit le conseil de revision, menacé plus d'une fois de dégénérer en instrument électoral.

Mais, n'y eût-il aucun passe-droit légal ou illicite, est-ce qu'on n'aperçoit pas du premier coup d'œil une différence profonde entre les soldats — y compris les sous-officiers — et les officiers? Est-ce que les premiers ne sont pas au régiment des passants, je veux dire des citoyens armés qui, une fois leur temps fini, rentrent dans la vie civile, astreints, je le sais, à reprendre l'uniforme en certaines époques déterminées ou en cas de danger national, mais enfin pouvant aller, venir, parler, agir, voter, se marier, exercer une profession en pleine et entière liberté.

Toute autre est la condition des officiers. Nous avons en réalité (et le fait n'est point particulier à la France) *une armée de miliciens commandée par des professionnels*. Pour ceux-ci, le métier militaire est une carrière; pour eux, la guerre est l'exercice normal de leur activité, la chose qu'ils doivent désirer et désirent afin d'avancer en grade. Ils forment dans la nation et dans l'armée même une classe à part, presque une caste. En faut-il des preuves? Considérez l'esprit de corps qui les lie entre eux et avec les officiers des pays voisins. Considérez le costume particulier qu'ils portent à perpétuité, obligés qu'ils sont de demander une permission pour s'habiller comme tout le monde. Con-

(1) Voir à ce sujet Urbain Gohier : *Sur la guerre* (Paris, Chamuel, éditeur).

sidérez leur origine qui les rattache à la classe riche. On peut les compter ceux qui sortent de familles pauvres, et rien de plus naturel. Il en coûte gros pour mener à bien les études qui donnent accès aux écoles spéciales, et ils sont de plus en plus rares les officiers qui ne sortent pas de ces écoles ! Ce n'est un secret pour personne que ce qui reste de noblesse en France se précipite sur Saint-Cyr ou Saumur, et que dans la cavalerie, par exemple, les gens titrés sont en proportion infiniment plus grande que dans la population du pays. Il subsiste ainsi, dans notre démocratie, comme un anachronisme vivant, un souvenir atténué des siècles où au-dessus des manants s'épanouissait une aristocratie guerrière, reconnaissable au privilège qu'elle avait de porter l'épée et de fournir dès l'âge de quinze ans des colonels et des chefs de tout grade.

Ce caractère de classe, que garde le corps des officiers, est, en quelque sorte, officiellement constaté et garanti. Que l'on compare l'ordinaire et la solde du pauvre diable qui touche un sou par jour avec ceux d'un officier supérieur, et qu'on se demande si, en conscience, la distance énorme qui sépare les deux sommes et les deux régimes correspond bien à la différence de dangers, de fatigues, voire même de savoir et de valeur sociale qui existe aujourd'hui entre les deux hommes. Que l'on fasse attention à ce règlement, qui ne permet pas à un officier de se marier, si la fiancée n'apporte pas une dot assez considérable pour empêcher toute intrusion populaire dans une élite jalousement préservée des vulgaires contacts. Qu'on songe qu'un lieutenant ou un capitaine ne se prive guère de tutoyer ses hommes et parfois de les injurier, tandis que ceux-ci doivent partout et toujours lui témoigner une déférence imposée qui n'a rien à voir avec la courtoisie; car, si l'on osait invoquer la courtoisie en ces matières, on se heurterait à ce rapport, hélas ! très authentique, d'un noble commandant de spahis (1) : « Le maréchal des logis X... subira huit jours de consigne au quartier *pour s'être permis d'adresser une carte de visite* au chef d'escadrons commandant provisoirement le régiment. Le maréchal des logis apprendra qu'*il ne peut y avoir échange de politesses qu'entre officiers,* et ceux-ci n'ont à attendre de la troupe qu'un dévouement muet et des marques de respect. »

Qu'on médite encore cette affiche qui s'étala naguère sur les murs de certains quartiers de Paris (2) :

HOPITAL MILITAIRE DE VINCENNES

Adjudication de la fourniture des denrées et objets de consommation nécessaires à l'hôpital de Vincennes pendant l'année 1896.

(1) Cité par Hamon, *Psychologie du militaire professionnel.*
(2) Voir *la Justice* du 15 septembre 1895.

L'adjudication aura lieu le mercredi 9 octobre 1895, à une heure, dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire de Vincennes...

Désignation des denrées...

Crayons ordinaires, enveloppes diverses, encriers, porte-plumes, encre noire, *cercueils pour officiers, cercueils pour sous-officiers et soldats, croix mortuaires pour officiers, croix mortuaires pour sous-officiers et soldats*, etc.

Voyez-vous l'esprit de caste, l'esprit de privilège et d'inégalité, séparant jusque dans la tombe MM. les officiers du vil troupeau des soldats ?

Je passe sous silence, ne voulant apporter à l'appui de ma thèse que des témoignages officiels, les aveux imprudents de ceux qui saluent dans l'armée un engin de répression contre les revendications des foules, un rempart de l'ordre capitaliste, un moyen de faire taire à coups de canon les réclamations des déshérités. Les pavés sanglants de Fourmies, où les fusils Lebel firent merveille, savent de quelle façon l'armée fonctionne comme organe de classe.

On comprendra donc que je parle tour à tour aux deux groupes qui s'y trouvent plus encore superposés qu'unis l'un à l'autre.

*
* *

AUX SOLDATS

Le discours suivant fut adressé par un mien ami à des conscrits socialistes, qui partaient pour rejoindre leur corps. Je ne dirai ni où, ni quand, ni par qui. Mettez que je l'ignore ou que j'ai eu peur de compromettre l'orateur et les conscrits aux yeux de l'ombrageuse autorité militaire.

« Mes camarades,

« Vous voici, pour trois longues années, arrachés à vos familles, à votre vie ordinaire, à votre jeune liberté ! Je vous félicite de n'avoir pas cru, comme tant d'autres, que la meilleure façon de célébrer ce grave changement dans votre existence était d'étaler une joie folle, d'arborer à vos casquettes des rubans et des cocardes aux couleurs voyantes, de vous griser de vins et de chants également frelatés. Ces éclats de gaieté, ce tapage de gros rires pouvaient convenir aux mercenaires qui jadis se laissaient racoler pour un morceau de pain par les sergents du roi; ils étaient une explosion d'allégresse bien naturelle chez des aventuriers, ravis de vendre leur peau pour la certitude de manger tous les jours et pour l'espoir de faire souvent ripaille aux dépens du pays ennemi ou ami; parfois aussi ils déguisaient, sans parvenir à la cacher, la tristesse navrée de pauvres garçons qui avaient besoin de s'étourdir pour étouffer le regret de la maison paternelle et

de l'indépendance perdue. Vous, je vous en félicite encore, vous partez sérieux, dignes, tranquilles, sachant que vous devez vous soumettre à une pénible nécessité sociale, mais l'envisageant en face avec un sang-froid et une résolution virils.

« Vous serez de bons soldats, étant de bons citoyens; vous tiendrez à honneur d'accomplir votre devoir aussi bien que personne; vous ne voudrez pas qu'il soit dit que vous, les ouvriers de la société future, vous déclinez votre part d'ennui, de travail, de dévouement. Nous autres socialistes, nous devons à nos principes de donner l'exemple de la vertu civique; ce serait bien la peine d'attaquer l'égoïsme et la corruption de nos adversaires, si nous étions incapables de prouver que nous valons mieux qu'eux !

« Vous apprendrez donc, mes amis, à manœuvrer et à manier les armes : cela peut servir un jour à la frontière et (qui sait ?) ailleurs aussi. Une loi athénienne ordonnait à tout citoyen de prendre les armes en cas de guerre civile. Si paradoxal que cela paraisse, c'était peut-être fort sage. J'ai toujours pensé que l'obligation pour chacun de payer en pareil cas de sa personne empêcherait les détenteurs du pouvoir de recourir si aisément à la violence et aux solutions sanglantes. J'ai, par suite, idée que, le jour prochain où tout citoyen aura passé par le régiment et saura se servir d'un fusil, la grande masse du peuple ne se laissera plus maîtriser et dépouiller par une petite minorité; le service universel, c'est en peu d'années la force publique nationalisée, soustraite pour jamais à ceux qui la captaient et la détournaient à leur profit.

« Le régiment vous sera encore une école d'endurance : vous aurez sans doute à y supporter bien des fatigues, bien des tracasseries, bien des corvées désagréables, bien des règlements puérils et tyranniques. Je n'ai point de recette à vous offrir pour éviter tout cela. Mais, quand on est forcé de subir une chose, il faut du moins s'efforcer d'en tirer le meilleur parti possible et je veux vous dire ce que vous pouvez faire du régiment dans votre intérêt et dans celui de la justice sociale.

« Travaillez d'abord à en faire une école de fraternité. Campagnards et citadins, bourgeois et prolétaires, unis de force pour une tâche commune, obligés de vivre ensemble nuit et jour, profitez de l'étroite et subite solidarité qui vous lie les uns aux autres pour vous mieux connaître, vous mieux juger, vous mieux aimer. Elle vous sera plus d'une fois pénible, cette promiscuité de la caserne, où les âmes délicates et nobles risquent d'être froissées par des contacts grossiers ou malveillants. Mais réagissez contre les répugnances dont vous pourrez être assaillis; n'oubliez pas que, si la lutte des classes s'impose au socialisme, la disparition des classes est le but suprême qu'il pour-

suit, et qu'il ne se présentera jamais entre vous et les jeunes hommes de votre âge une meilleure occasion de pénétration mutuelle.

« Parmi vos camarades, vous trouverez des *fils de famille,* comme dit une vieille locution où vit encore incrusté l'orgueil des gens riches. Peut-être quelques-uns se montreront-ils sottement méprisants à votre égard, fiers qu'ils seront de leur savoir livresque, de leur élégance mondaine, de leurs manières raffinées. Prouvez-leur que vous avez appris par la vie des choses qu'ils ignorent; que vous avez des idées hautes et que vous savez les défendre; que vous vous sentez au cœur autant et plus de courage, de générosité, de fierté que ces beaux fils de la bourgeoisie dégénérée : je vous garantis que vous forcerez vite l'estime des plus dédaigneux et la sympathie des plus intelligents.

« Mais, parmi vos compagnons de hasard, vous rencontrerez surtout des esprits timides, encore noués, enfoncés dans l'ignorance ou dans l'aversion des doctrines nouvelles. Vous qui avez la chance d'avoir déjà des opinions raisonnées, c'est à ceux-là qu'il faudra vous attacher. A vous de les instruire, de les gagner, de les convertir! Le soir, à la chambrée, les jours de congé, quand vous promènerez votre oisiveté dans la ville ou la campagne, causez avec eux; expliquez-leur les mystérieux ressorts de la société qui vous environne; montrez-leur par quel mécanisme invisible la richesse créée par les travailleurs s'en va dans la poche de ceux qui ne font rien; enseignez-leur que le temps est proche où chacun aura part aux biens de toute sorte, aux voyages, aux loisirs, au savoir, aux jouissances de corps et d'esprit qui ont été jusqu'ici le lot d'une petite minorité; montrez-leur l'horizon où blanchit déjà l'aurore des jours de justice et de bonheur; bref, soyez leurs maîtres de socialisme, leurs initiateurs aux espoirs d'aujourd'hui, leurs préparateurs aux luttes de demain.

« Et puis faites encore du régiment une école d'abnégation. Ennoblissez le sacrifice en le rendant volontaire. Oh! je sais que c'est une tâche difficile; que la discipline est dure, réglant votre vie comme papier à musique, vous réduisant de longues heures à l'état d'automates, endormant dans votre âme toute initiative par une abrutissante monotonie. Mais, puisque la discipline est la condition même de toute armée, et qu'il ne dépend pas de vous de rendre l'armée inutile, pliez-vous à ce qui vous sera justement ordonné, afin de n'être point pliés par force et de pouvoir vous redresser, une fois votre besogne accomplie. Consentez de bonne grâce à cette diminution provisoire de votre liberté; mais avec le désir de l'épargner aux autres le jour où vous aurez reconquis dans leur plénitude votre franc-parler et votre libre allure.

« Est-ce à dire que cette soumission à vos chefs doive être sans limites ? J'ignore s'il subsiste en France des partisans de l'obéissance absolue; mais je sais que cette théorie servile est incompatible avec vos

titres d'hommes et de citoyens, auxquels vous ne renoncez pas en devenant soldats ou sous-officiers. Vous n'êtes les esclaves de personne : vous êtes les serviteurs à temps de cette chose impersonnelle et redoutable, cruelle parfois, mais nécessaire encore à l'existence des sociétés, que l'on appelle la Loi. Et la Loi commande à ceux qui vous commandent; elle détermine leurs droits comme les vôtres; et vous ne pouvez être astreints, souvenez-vous en, qu'aux actes que la Loi autorise. Votre obéissance ne saurait être irraisonnée.

« Elles sont sauvages, atroces, impies, elles sont vraiment d'un autre âge, et presque d'une autre humanité, ces paroles échappées à la naïve forfanterie d'un souverain qui se croit encore au temps où il n'y avait que des sujets, et point de citoyens : « *Vous m'appartenez* « *corps et âme*. Il n'existe, aujourd'hui, pour vous, qu'un ennemi : « c'est *mon* ennemi. Avec les menées socialistes actuelles, il peut « arriver que je vous ordonne de tirer *sur vos propres parents, sur vos* « *frères et même* (que Dieu nous en préserve!) *sur vos pères et vos* « *mères. Eh bien! alors, même, vous devrez, sans hésiter, obéir à mes ordres.* » Où est-il celui qui, dans notre France républicaine, oserait, je ne dis pas répéter, mais seulement approuver publiquement ces folles déclarations, plus efficaces que vingt pamphlets pour déshonorer et tuer l'esprit militaire et monarchique? Il faut s'estimer plus qu'un homme pour s'arroger, sur des hommes, un pouvoir aussi monstrueux et, chez nous du moins, l'on ne croit plus à ces dieux de chair, à ces idoles aux pieds d'argile dont l'orgueil se repait de sacrifices humains.

« Aussi, qu'un individu quelconque, fût-ce un général ou un soi-disant prince, vous ordonne, comme cela s'est vu dans notre histoire, comme d'insatiables affamés de servitude semblent le souhaiter encore, de faire aveuglément contre vos concitoyens le métier de machines à tuer; qu'il veuille vous transformer en auxiliaires de son ambition, en agents et en complices d'un coup d'État, c'est, alors, sans hésiter, qu'il faut faire grève et résister. Le chef qui donne de pareils ordres se met, par là même, hors la loi. C'est un criminel auquel vous ne devez plus rien que la rébellion. Un régiment de ligne « se distingua », en 1851, au moment où Louis Bonaparte assassina la République, par une nuit de décembre, et s'empara de la France par surprise, comme un bandit; ce haut fait fut consigné dans les annales du régiment. Or, que fit plus tard un de ses colonels? Il biffa le passage et écrivit en marge : *Rayé par moi, colonel, comme indigne de figurer dans l'historique d'un régiment français* (1).

« Mais, en cas de guerre civile, que faire? Ah! mes amis, puissiez-vous ne jamais être englobés, ni comme acteurs, ni comme

(1) Voir *la Justice* du 5 décembre 1896.

témoins, dans ce terrible déchirement d'un peuple armé contre lui-même, coupé en deux tronçons par des haines fratricides! Puissiez-vous ne jamais connaître l'ivresse de sang, la folie de colère, qui précipite les uns contre les autres des hommes parlant même langue, ayant, en dépit des dissensions passagères, une indissoluble communauté d'intérêts, de patrimoine, de souvenirs, d'espérances! Quand on a eu le malheur de voir une fois avec quelle facilité la brute humaine, dans ces luttes qui soulèvent les pavés des villes, reparaît sous le vernis du civilisé, on souhaite ardemment de ne plus assister jamais à ce réveil des barbaries ancestrales.

« Et pourtant qui peut assurer que, par l'impatience des uns, par l'aveugle opposition des autres aux réclamations les plus justes, la poudre n'aura plus à parler dans le règlement de nos querelles intérieures? Oh! c'est alors qu'elle est cruelle, difficile, angoissante, la situation des soldats!

« Leur dirons-nous d'obéir à leurs chefs? — Et si leurs chefs sont divisés eux-mêmes, comme il arrive d'ordinaire en ces époques troublées? Ou bien, s'ils veulent faire d'eux les instruments d'un ambitieux ou d'un parti!

« Leur dirons-nous de rester les yeux attachés sur la loi, comme le marin sur le phare qui le guide dans la tempête? — Mais, est-ce qu'en ces temps d'orage la loi n'est pas voilée, incertaine, obscurcie? Est-ce qu'on peut savoir toujours quelle est la volonté générale, puisque souvent l'issue de la bataille révèle seule de quel côté était la majorité, qui, dans les États démocratiques, faute de mieux, fait la loi? Où était la légalité dans la journée du 29 juillet 1830? Du côté du roi insurgé contre la nation ou du côté de la nation insurgée contre le roi? J'ai beau chercher d'après quel principe on peut dicter aux soldats la conduite à suivre en de telles circonstances, je n'en vois qu'un : Qu'ils obéissent à leur conscience!

« Par quel miracle, quand l'unité est brisée dans la nation, pourrait-elle subsister dans l'armée nationale? En vérité, dès que la guerre civile éclate, le lien du devoir militaire est rompu. Chaque soldat redevient citoyen et, partant, maître de sa destinée. Il a le droit de choisir à son gré son drapeau. Il va où le mène sa conscience. Il est libre de demeurer neutre, s'il veut. Mais les armes qu'il a reçues pour défendre ses frères contre l'étranger, nul ne peut exiger qu'il les emploie à combattre une partie d'entre eux. Dans l'un comme dans l'autre camp il ne peut plus y avoir, légitimement, que des volontaires, et, il faut le dire sans crainte, c'est là, malgré toute l'horreur de la guerre civile, ce qui la relève, l'ennoblit, lui assigne une valeur morale bien plus haute qu'à n'importe quelle guerre de conquête ou de dynastie; ceux qui y prennent part ne sont plus des engins de

tuerie fonctionnant au hasard, ce sont des êtres pensants, sachant pourquoi ils se battent, défendant une idée, scellant de leur sang leurs convictions, affirmant au prix de leur vie leur volonté de maintenir ou de créer ce qu'ils croient juste.

« Donc, dans ces crises où se débat parfois tout l'avenir d'un peuple, si quelque officier vous ordonne de tirer sur des concitoyens, que les fusils ne partent pas, ou qu'ils partent en l'air! Et que, à la première occasion, chacun de vous reprenne sa liberté! Il se trouvera, parmi vos chefs, des gens pour vous menacer. Mais alors, quoi que vous fassiez, il y a des balles à recevoir, et, danger pour danger, mieux vaut risquer la mort pour soutenir une cause qui vous est chère que pour exécuter, en esclaves-bourreaux, une consigne qui peut être le contre-pied de vos opinions.

« ... Laissons là, voulez-vous, ces tristes perspectives, ces extrémités terribles, où j'espère que vous ne serez jamais acculés par la nécessité.

« J'aime mieux supposer que vous accomplirez en pleine tranquillité vos années de service. Et, destinés comme vous l'êtes à rentrer dans la vie normale, je n'ai pas besoin, je pense, de vous mettre en garde contre le sot mépris du militaire pour le civil, contre cette morgue ridicule que tant de nigauds endossent avec l'uniforme. On m'a conté que, lors des grandes manœuvres annuelles, des paysans, à l'approche des soldats, ferment leurs portes, cachent leur provision de vin, de viande, de fruits, comme s'ils étaient à la veille d'une invasion nouvelle. Que rien dans votre manière d'être ne justifie cette crainte qui accuse l'armée! Que tout trahisse votre respect de cette société laborieuse qui peine pour vous nourrir et vous habiller, tandis qu'en échange vous travaillez à vous mettre à même de la défendre. Songez, en un mot, que votre seule raison d'être est sa prospérité, son salut; que vous n'existez que par elle et pour elle!

« Garantis de l'orgueil par la saine conception de votre rôle, préservés de la corruption par le souci tenace de servir et de propager votre idéal social, vous serez moins exposés à rapporter dans vos foyers, le jour béni où vous pourrez enfin y revenir, ce que tant d'autres ont gardé de leur trop long séjour au régiment : une volonté brisée, l'habitude de la paresse et de la débauche, l'incapacité de reprendre un travail régulier et non commandé. Non, camarades, si vous souffrez, comme je le crois, j'allais presque dire, comme je le souhaite, des minuties et des sévérités de la discipline, de la compression incessante, de l'ennui quotidien, cette maladie de langueur que suent les murs des casernes; eh bien! que vos rancœurs accumulées renforcent en vous la haine de l'injustice et l'amour de la liberté; reportez sur la guerre, sur la guerre criminelle et stupide, vos colères

rentrées contre ce que vous aurez subi à cause d'elle. Jurez-vous d'employer plus tard toute votre énergie à la combattre, et, en attendant, prenez la résolution, autant que cela dépendra de votre influence et de vos votes, de rendre moins longue, moins inégale, moins dure pour les générations qui vous suivront la pénible servitude dont aura pâti votre jeunesse.

« Un grand écrivain disait, en parlant de l'*armée permanente* (1) : « Elle est aveugle et muette. Elle frappe devant elle du lieu où on la « met. Elle ne veut rien et agit par ressort. C'est une grande chose que « l'on meut et qui tue ; mais aussi c'est une chose qui souffre. »

« Il faut que cela cesse d'être vrai. Le service militaire est devenu obligatoire pour tous ; tous sont ainsi obligés de le juger d'après leur expérience personnelle ; cette expérience même est ce qui le condamnera. On a (du moins à demi) démocratisé l'armée : c'est un acheminement à la transformer en milices, puis à la supprimer.

« Soldats socialistes, considérez-vous comme les artisans de cette grande œuvre pacifique et allez, sous le drapeau de la patrie, travailler pour l'humanité. »

*
* *

AUX OFFICIERS

J'aurais beaucoup à leur dire ; mais on me communique quelque chose qui me dispensera de leur parler longuement : c'est une lettre d'un vieux démocrate à son neveu sortant de Saint-Cyr.

« Mon cher enfant,

« Te voici officier. Faut-il t'en féliciter, ou t'en plaindre ? Tu sais que j'aurais préféré pour toi une autre carrière ; c'est un piteux outil qu'un grand sabre par le temps qui court ; et j'aurais voulu que tu ne fusses pas réduit à souhaiter pour ton avancement meurtres, incendies, bombardements, pillages, tout ce que comporte la guerre. Mais quoi ! Tu n'étais pas de force à entrer dans les grandes écoles civiles ; tu ne te sentais pas de taille à devenir artiste ou littérateur ; tu avais horreur du commerce ; tu avais peur de l'inconnu grand ouvert devant les jeunes énergies qui sont résolues à se conquérir toutes seules leur place au soleil. Tu as choisi la voie plate et régulière, quoique par instants sanglante, qui mène à la retraite ou à la mort sans qu'on ait la peine de faire œuvre d'initiative personnelle. Que ta volonté soit faite, même quand elle est une abdication à perpétuité de ton vouloir. Seulement tu me permettras, au moment où tu commences ton existence

(1) Alfred de Vigny, *Servitude et grandeur militaire* (Chapitre II).

nouvelle, de te donner quelques avis quasi paternels, dont ma vieille expérience et mon affection pour toi croient devoir te munir.

« Le premier ennemi auquel tu vas avoir affaire, c'est l'ennui. Ne ris pas. Il est plus redoutable que tu ne penses. Il a fait et il fera plus d'une victime parmi tes camarades. Et vraiment se peut-il rien imaginer de plus monotone, de plus mécanique, que la vie de garnison, à laquelle vous êtes tous condamnés en temps de paix, mes pauvres garçons ? Une fois votre service terminé (et cela n'est pas long, et cela, à force d'être répété, devient de jour en jour moins intéressant), que faire tout le long de la longue journée ? Je sais bien, il y a le café, le billard, le jeu ; il y a les cartes, l'absinthe, les femmes, et quelles femmes ! Parbleu ! oui. C'est la destinée ordinaire. Mais gare à l'engrenage ! On est jeune, on rougirait de vivre comme un ladre ou un Joseph ; on veut s'amuser et briller comme les autres ; on prend modèle sur tel ou tel qui a un nom, une fortune, un air fringant et fendant ; on ne veut pas être en reste d'entrain, de générosité, d'élégance ; et, quand on est pauvre, on jette par les fenêtres l'argent qu'on n'a pas ; on fait des folies et des dettes, et voilà dès lors un malheureux de plus voué pour des années et des années aux usuriers, à la solde mangée d'avance, aux expédients, à la misère. J'ai vu de pauvres diables ainsi poussés à bout escroquer la caisse du régiment ; les autres, suivant la coutume de notre société bourgeoise, ont le mariage pour suprême ressource ; ils guettent une dot ; ils prennent comme pis-aller une femme légitime, aussi riche que possible. Mais combien en est-il qui tirent un bon numéro à cette loterie ? Heureux ceux à qui cette vente au plus offrant de leur maturité galonnée n'apporte pas de nausées et de chagrins inattendus !

« Donc avant tout, défie-toi de l'ennui ; et, pour t'en sauver, travaille ! Il est passé le temps où il suffisait à un officier d'être brave et de savoir mener ses hommes au feu. La guerre est plus que jamais un problème formidable, puisqu'elle est devenue un problème à multiples inconnues. Sans doute elle fut et sera, tant qu'elle durera, un art qui ne s'apprend que sur le terrain ; mais elle est de plus une science compliquée, où il faut calculer les moyens de nourrir et de faire mouvoir des masses énormes, où il faut prévoir les effets d'explosifs et d'engins inventés d'hier, qui sont aux armes de l'époque de Napoléon Ier ce qu'étaient les canons et les arquebuses aux piques et aux arcs du moyen âge.

« Ah ! je le sais, nul ne peut dire dans quel ordre ou quel désordre s'opérera le choc de ces armées semblables à des peuples en migration, de ces millions de soldats plus nombreux que les hordes de Tamerlan ou d'Attila. Les expériences passées, même les plus récentes, ne permettent pas de préjuger l'avenir. Tout est changé, incertain,

troublant. Et, quant aux manœuvres qu'on exécute à grands frais et à grand fracas chaque année, elles sont, pour tout homme de bon sens, des parades brillantes qui ne prouvent rien, des exercices, utiles peut-être pour éblouir les foules et pour ne pas les laisser s'endormir dans une paix trompeuse, mais incapables de révéler la stratégie qui sera demain victorieuse. Jamais plus qu'aujourd'hui les règles et les traditions n'ont été reléguées forcément au rang des antiquailles; jamais plus qu'aujourd'hui n'apparut clairement la nécessité d'imaginer des méthodes nouvelles pour des conditions nouvelles.

« En prévision de la guerre future, de ce sphinx mystérieux qui peut nous dévorer tous, sois de ceux qui veulent au moins apprendre à l'École de guerre le peu qu'on peut savoir ou deviner de cette terrible énigme. Ce jeu d'échecs, où des forteresses et des régiments représentent les cases et les différentes pièces, vaut bien après tout le jeu de billard, et l'officier qui essaie de s'y débrouiller peut échapper ainsi aux miasmes empoisonneurs de la vie de garnison; il y fait entrer, comme un souffle ragaillardissant, un peu d'intelligence et d'intérêt.

« Si tu n'arrives pas à être de ceux qui pénètrent jusqu'aux secrets ressorts de la gigantesque machine qu'est une armée moderne, eh bien! défends-toi encore contre la torpeur envahissante en te dévouant à tes hommes.

« *Tes hommes!* Une expression bien peu démocratique, bien entachée du vieil esprit féodal et autoritaire, bien répugnante même, si elle signifie dans ta pensée des hommes soumis à tes caprices, des espèces d'esclaves publics punissables et corvéables à ta volonté. Une expression qui contient en deux mots le résumé de tes devoirs, si tu la comprends comme il sied de la comprendre, si tu entends par là des hommes que tu dois aimer, respecter, instruire, si tu te considères comme ayant à leur égard un rôle de frère aîné, et, pour ainsi dire, charge d'âmes.

« Je ne te demande pas d'abdiquer l'autorité que ton grade te confère : point d'armée sans discipline et il serait fou d'accepter l'une en rejetant l'autre. Mais je te demande d'user de ton pouvoir en le réglant par la justice et en le tempérant par la pitié.

« L'officier qui s'ennuie devient vite un officier qui néglige son service; il ferme les yeux; il laisse faire; il semble bon enfant; puis, tout à coup, qu'une saute d'humeur le rembrunisse, qu'une observation d'un supérieur l'irrite, c'est un brusque retour de rigueur, c'est une éruption de sévérités pleuvant et ricochant au hasard, c'est une cascade de punitions iniques et impatiemment supportées, parce qu'elles sont contraires aux libertés qu'on a permises. Mauvais officier, celui qui se laisse aller à ces intermittences de relâchement et de raideur! Ne sois jamais cet officier-là.

« Songe que tes hommes ne sont pas, comme toi, militaires par goût, par vocation, par intérêt ; qu'ils sont malgré eux arrachés à leurs familles, à leurs fonctions civiles ; qu'ils en souffrent et qu'ils comptent les mois et les jours jusqu'à leur lointaine délivrance. Songe encore qu'ils ont à porter le sac et le fusil, qu'ils sont mal nourris, mal couchés, assujettis aux longues marches, aux dures corvées, aux fatigues de tout genre. Songe enfin qu'en temps de guerre ils sont plus exposés que toi, sinon aux balles, du moins à la faim, aux intempéries, aux maladies, et que blessés, mutilés, débilités, ils ne peuvent guère compter, comme toi, sur un emploi lucratif leur permettant de vivre à l'aise aux frais de l'État. J'ai connu un capitaine qui mettait de sa poche pour améliorer l'ordinaire de sa compagnie. Si tu ne peux en faire autant, tu peux du moins leur adoucir la tristesse des longues journées de caserne et la dureté de l'obéissance perpétuelle.

« Tes hommes, après tout, sont des hommes et des citoyens, tes égaux. Il s'en trouve même parmi eux plus d'un, sois en sûr, qui est ton supérieur par l'intelligence, le savoir, le caractère. Et quand même ils seraient tous tes inférieurs en réalité, comme ils le sont par une convention temporaire, ce serait une raison pour toi de leur donner l'exemple de la politesse, de la bonté, de la patience, de la noblesse morale.

« Le corps des officiers de chaque régiment devrait organiser pour les illettrés, pour les cerveaux frustes, pour les demi-barbares qui leur arrivent souvent du fond des faubourgs ou des campagnes, des cours roulant sur toute espèce de choses bonnes à savoir (histoire, géographie, sciences, beaux-arts, langues vivantes, instruction civique surtout). Peut-être conviendrait-il d'y adjoindre des ateliers où l'on enseignerait et pratiquerait certains métiers. Le temps passé sous les drapeaux ne serait plus alors du temps perdu pour l'esprit et pour l'adresse manuelle. Le régiment, devenu une école d'adultes, rendrait à la société, non plus des paresseux ankylosés par une oisiveté intellectuelle de trois ans ou abrutis par les puérilités de l'astiquage et la digestion difficile de la théorie, mais des paysans dégrossis, des ouvriers plus habiles, des citoyens plus utiles, mieux informés du monde où ils doivent vivre, plus dignes d'un peuple qui se pique d'être civilisé. Quel rapprochement s'ensuivrait entre les maîtres et les élèves ! Quelle circulation d'idées et de sentiments fraternels du haut en bas de l'échelle hiérarchique ! Que d'huile dans les rouages grinçants de la colossale mécanique ! Et comme il serait coupable, l'officier qui, pouvant répandre lumière et joie sur ses subordonnés, s'enfermerait dans un isolement hautain ou se dégraderait dans une basse débauche !

« Tout cela, je ne me le dissimule pas, peut paraître insolite et étrange dans le milieu spécial où tu vas évoluer. Le monde militaire, comme le monde judiciaire, est toujours en retard d'un siècle ou deux, en fait d'humanité, sur la moyenne de la société environnante. On brûlait légalement des juifs et des hérétiques du vivant de Montesquieu et de Voltaire. On faisait coucher les soldats trois dans le même lit et on les disciplinait à coups de plat de sabre, dix ans seulement avant la Révolution. De nos jours encore, quel répertoire de coutumes sauvages que le code de sang qui régit l'armée : « Art. 222. — Voies de fait envers un supérieur sous les armes... Mort. — Art. 223. — Voies de fait envers un supérieur pendant le service ou à l'occasion du service... Mort. » Et ce refrain lugubre revient à chaque pas. Quand le coupable n'est pas supprimé, il est mis en cellule, affamé, parfois torturé. Rappelle-toi l'affaire Chédel, qui est d'hier. Un chasseur au 3e bataillon d'infanterie légère, pour une absence d'un jour et demi, est garrotté sur une barre transversale, bras et jambes rudement ramenés sur le dos, dans l'attitude du pigeon qu'on fait cuire ; cela s'appelle *la crapaudine*. On le laisse ainsi des heures et des heures ; on le bâillonne pour étouffer ses cris, et, comme il a le tort de mourir au cours de ce supplice ingénieux, le conseil de guerre acquitte les auteurs du meurtre, attendu « qu'ils ont agi suivant la tradition du bataillon ». Cela s'appelle la justice militaire.

« Féroce pour les petits, elle sait se faire douce et indulgente pour les gros. Un soldat est condamné à mort pour avoir jeté les boutons de sa tunique à la tête d'un colonel, un autre à un an de prison pour avoir dit à son caporal des paroles injurieuses. Mais en revanche on tolère qu'un gradé tutoie et injurie ses inférieurs, les traite comme des laquais ; et quand un simple lieutenant se permet de frapper un soldat, on lui donne huit jours d'arrêt et la pression seule de l'opinion publique force le général commandant la division de lui infliger soixante jours de forteresse. Il n'est pourtant pas difficile de trouver dans le code militaire un article prévoyant le cas et prescrivant un châtiment plus sévère. Mais au conseil de guerre les officiers sont jugés par des officiers et il y paraît.

« Telle est l'inégalité révoltante que l'usage autorise, à défaut de la loi. Et cela quand l'officier est dix fois plus coupable que le soldat. Quoi de plus lâche, en effet, qu'une injure à quelqu'un qui ne peut pas la rendre ! Quoi de plus odieux qu'une brutalité envers un pauvre être qui risquerait sa vie à faire seulement mine d'y répondre !

« N'attends pas, mon cher enfant, qu'un souffle de colère vengeresse balaye les iniquités sanctionnées par un code abominable que tu es contraint de subir et que tu peux être appelé à faire exécuter demain. Limite, non par la loi ni par l'usage, mais par ta conscience,

le pouvoir qui t'est dévolu. Des abus d'autorité presque assurés de l'impunité déshonorent ceux qui les commettent et il n'en faudrait pas beaucoup de pareils à ceux que je signale pour déshonorer tout à fait le métier militaire. Souviens-toi qu'en pays démocratique non seulement le respect et la courtoisie ne se comprennent point sans parfaite réciprocité, mais que c'est au plus haut placé à les mériter des autres en les pratiquant le premier.

« C'est encore à ta conscience que je fais appel pour limiter ton obéissance. Tu as engagé, mais non aliéné, pour jamais ta volonté. Un point existe au delà duquel tu peux la reprendre. Le jour où l'on te commanderait quelque chose d'illégal ou d'injuste, je t'estime assez pour croire que tu n'hésiterais pas à briser ton épée plutôt que ton honneur. Plus heureux que le soldat, tu as le droit de donner ta démission : chose grave, il est vrai, mais qui met seulement en jeu ta carrière, non ta liberté ni ta vie. Et il est des circonstances où ce droit se transforme en devoir. L'histoire rappelle avec éloge les noms des gouverneurs de province ou de ville qui, lors de la Saint-Barthélemy, désobéissant aux ordres du roi Charles IX, refusèrent de se faire massacreurs de protestants. On cite, en 1830, la lettre si digne (1) du comte Raoul de la Tour du Pin, capitaine de la garde royale, qui, désobéissant aux ordres du roi Charles X, refusa de se faire massacreur des Français, soulevés contre un coup d'État. Nous avons vu, sous la troisième République, le commandant Labordère refuser, à son tour, de se faire le complice d'un attentat projeté contre la souveraineté populaire.

« Toi aussi, le jour où il s'agirait de marcher contre tes frères, de tirer l'épée contre tes concitoyens, pèse mûrement ta résolution; défais-toi de tout préjugé de classe. S'il est question de te lancer, par exemple, contre des ouvriers en grève, dis-toi que tu es un bourgeois d'origine et d'éducation; que tu es, à la fois, juge et partie dans la cause pendante; que tu as mille raisons secrètes de leur donner tort; que tu ne peux être sûr de toi-même, du bien-fondé de l'arrêt intérieur que tu porterais contre eux; et, dans le doute..... abstiens-toi. Mieux vaut rentrer dans la vie civile, même avec la perspective d'y gagner péniblement ton pain, que de ramasser une croix ou un galon dans le sang de ceux qui sont tes compatriotes, tes compagnons d'armes, tes soldats de la veille et du lendemain. C'est assez d'être prêt à disputer aux ennemis de l'extérieur l'entrée de ton pays; ne te laisse point ravaler au rôle de bourreau, fonctionnant machinalement au profit d'une petite minorité de riches privilégiés. Qui sait si, la cocarde et le drapeau que tu combattrais aujourd'hui, tu

(1) Voir Corre, *Militarisme* (page 23).

ne serais pas obligé de les saluer demain comme emblèmes d'une légalité nouvelle ?

« Et maintenant, mon cher enfant, puisse l'avenir t'épargner l'horreur des repentirs cuisants où l'on se demande, en regardant ses mains rougies, ses mains souillées d'une tache ineffaçable, si l'on a été assassin, croyant être homme de guerre ! Puisse arriver aussi le temps où l'officier, cet être à part, qui, comme le prêtre, se distingue du reste de la nation par son costume, sa manière de vivre, son vœu d'obéissance quasi monastique, ne sera plus, comme il l'est déjà en Suisse, dans une nation jadis si militaire et toujours si résolue à se bien défendre, qu'un citoyen comme un autre, revêtant l'uniforme par exception, investi (si possible, par la confiance de ses hommes) d'une autorité passagère, promenant, quelques jours par an, son uniforme dans de pacifiques manœuvres, mais n'usant point stérilement toute son activité, toute son intelligence, toute sa vie en vue de batailles de plus en plus problématiques ! Puisse enfin (et je ne puis rien souhaiter de meilleur à toi, à la France, au monde), puisse cette longue veillée des armes, où l'Europe s'épuise et se ruine, être le prélude d'un désarmement général et durable, qui fera, peut-être dans un siècle ou deux, des panaches, des obus, des mitrailleuses, d'étonnants objets de musée, pareils aux flèches empoisonnées et aux tomahawks des Peaux-Rouges ! »

GEORGES RENARD.

Le Parti Socialiste Allemand

En 1895

Les partis socialistes jouissent d'une réputation méritée d'activité, de persévérance et de ténacité; leurs membres font preuve d'un esprit de sacrifice qui ne s'est jamais démenti. Si nous considérons le parti démocrate socialiste allemand, nous pouvons dire que sa conduite, pendant l'année qui vient de s'écouler, confirme cette opinion.

Nous n'avons pas de faits d'armes éclatants à relater. Pour des raisons dont l'exposé nous entraînerait en dehors de notre sujet, le mouvement ouvrier allemand se développe avec une uniformité, une régularité qui réduit au minimum les accidents brusques, les événements extraordinaires inhérents à une action révolutionnaire. Une marche méthodique et bien disciplinée, une agitation continuelle, poursuivie avec zèle, sans jamais devenir violente, un accroissement constant du nombre de ses adhérents, tels sont bien les traits caractéristiques du parti. Si donc le coloris brillant, les traits hardis, signes distinctifs de l'extraordinaire, font défaut dans notre récit, il témoignera en revanche du devoir sévèrement accompli par chacun des combattants, de leur fidélité à l'idéal commun, de leurs souffrances et des persécutions qu'ils ont subies; il dira aussi que le résultat final de tant d'efforts est au plus haut point réjouissant.

I

L'avant-dernier congrès, tenu à Francfort, avait indiqué au parti la direction à suivre pour l'année 1895. L'examen de la question agraire fut considéré comme le plus important des points à débattre. On nomma une commission chargée de présenter des propositions relatives à l'agitation dans les campagnes et de préparer un programme agraire pour le prochain congrès.

Les autres décisions concernaient la presse, l'organisation du parti, l'activité de la députation au Reichstag, ainsi que les affaires courantes et les questions de tactique traitées à nouveau dans chaque congrès.

Deux conflits occupaient les esprits, tandis que les délégués du prolétariat allemand étaient réunis à Francfort.

L'un, de nature politique, était la lutte contre le projet de loi sur les menées subversives ; nous remportâmes sur ce point un succès éclatant. Nous reviendrons sur cette affaire, la plus importante pour le progrès qu'ait traitée notre Parlement, à propos de l'action parlementaire de la députation socialiste.

L'autre conflit, de nature économique, était la mise à l'index des grandes brasseries berlinoises par les ouvriers de cette ville. Les lecteurs de la *Revue Socialiste* se souviennent encore du résultat : huit mois de lutte aboutirent à un compromis honorable pour les ouvriers. L'organisation capitaliste dut céder devant l'organisation prolétarienne. Ces messieurs du syndicat des propriétaires de brasserie n'oseront plus désormais appeler leurs ouvriers en champ clos.

Dans un État organisé comme l'Allemagne, toute lutte économique est en même temps une lutte politique. En effet, deux facteurs rendent difficile la lutte économique : une législation rétrograde et l'arbitraire des organes administratifs. Ces facteurs opposent, en général, tant d'obstacles à la propagande qu'ils rendraient toute agitation impossible, si le tort matériel fait au parti n'était amplement compensé par le redoublement d'énergie révolutionnaire qu'ils provoquent dans les classes populaires.

En 1895, le gouvernement impérial a cru devoir inaugurer une nouvelle politique contre le socialisme. Son premier assaut, la proposition d'une loi contre les menées subversives, ayant mal réussi, il chercha dans de vieilles lois depuis longtemps inappliquées et dans une interprétation nouvelle des lois en vigueur, les armes qu'il lui fallait pour une nouvelle entreprise.

La longue liste des persécutions officielles a commencé par la dissolution du comité d'agitation des associations de femmes socialistes (Frauenvereine). A cette dissolution s'ajouta bientôt celle des associations féminines elles-mêmes. En Bavière, les assemblées populaires auxquelles les femmes assistent sont immédiatement dissoutes. Ces actes furent provoqués, au dire de l'administration, par ce fait que les femmes prenaient une part active à la politique. Or, d'après la loi, il est interdit aux femmes d'appartenir à des associations dont le caractère politique est évident. Il leur est également interdit de prendre part à des assemblées où sont traités des sujets politiques.

Le comité directeur du parti socialiste a répondu à ces poursuites

en éditant une feuille volante dans laquelle il réclame l'égalité juridique pour les femmes, et, dans ce but, le droit de suffrage universel et direct sans différence de sexe. 180,000 exemplaires de cette feuille furent répandus.

Les soins paternels de l'administration s'étendent jusqu'aux enfants. Le ministre saxon de l'intérieur interdit la présence des enfants dans les fêtes d'associations politiques ou religieuses. Les enfants ne doivent plus être tolérés dans les excursions à la campagne, ni dans les cortèges de ces associations. Il est à peine besoin de faire remarquer que toutes ces interdictions ne sont appliquées qu'au parti socialiste.

Toutes ces chicanes n'étaient que les avant-coureurs de mesures plus sévères. Dans le procès d'Essen, un certain nombre de mineurs furent condamnés à un total de dix-huit années de travaux forcés, soi-disant pour parjure. Leurs dépositions, dans un procès pénal sans importance, avaient été contredites par un témoin. Immédiatement, ils furent accusés de parjure par le procureur général. Ce magistrat allégua que des deux dépositions, toute preuve de la véracité de l'une ou de l'autre faisant défaut, celle des socialistes était nécessairement fausse pour cette seule raison qu'ils étaient socialistes; c'est à la suite de ce raisonnement lumineux de simplicité que nos camarades furent condamnés par le tribunal.

Il y eut mieux encore. Quelque ingénieux juriste découvrit un nouveau genre de délit, tout de suite baptisé d'un nom latin, le *dolus eventualis*. Il découvrit que la loi permet de poursuivre, non seulement les personnes qui ont commis un délit, mais aussi celles dont les paroles ou les écrits pourraient être compris dans un sens délictueux par leurs lecteurs ou leurs auditeurs. C'est grâce à cette nouvelle interprétation de la loi que les procès de lèse-majesté et d'outrage à la police tombèrent drus comme grêle sur les socialistes. Non seulement toute une série de rédacteurs furent condamnés à des peines de trois mois à un an de prison, entre autres Liebknecht, un vieillard de 70 ans, mais aussi des écrivains et des savants éminents des partis bourgeois furent accusés de lèse-majesté. Tel fut le sort du professeur Delbrück, le très conservateur directeur des *Preussische Jahrbücher* (les Annales prussiennes), la *Revue des Deux Mondes* allemande, et de M. Förster, le rédacteur de la *Ethische Cultur,* une revue de morale libre. Ce dernier, fils du célèbre astronome directeur de l'observatoire de Berlin, fut condamné à trois mois de forteresse.

Les perquisitions, les dissolutions de réunions, les confiscations de journaux, dont le parti socialiste fut victime pendant l'année dernière, sont trop nombreuses pour pouvoir être contées en détail. Pour donner une idée des condamnations prononcées pour cause politique,

nous reproduisons ici le tableau sommaire qu'en donne chaque année le comité directeur du parti, sans d'ailleurs prétendre qu'il soit complet.

MOIS	TRAVAUX FORCÉS		PRISON SIMPLE				AMENDES
	Années	Mois	Années	Mois	Semaines	Jours	
							Fr.
Octobre.....			4	8	2	1	6.535
Novembre.....			6	2	2	1	4.200
Décembre.....			4	10	4	3	3.162
Janvier.....			4	6	2	3	3.300
Février.....			13	6	3	1	4.522
Mars.....			7	5	3	2	4.607
Avril.....			2	9	3	1	4.310
Mai			3	8	3	»	2.965
Juin			8	9	3	1	3.265
Juillet.....			3	6	4	»	3.938
Août.....	18	6	4	5	3	2	1.845
Total.....	18	6	58	74	32	15	42.649

Ce tableau ayant été établi au commencement d'octobre 1895, il ne comprend pas les condamnations de la fin de l'année. L'histoire des dernières poursuites pour lèse-majesté remplirait un volume à elle seule.

La police qui autrefois ne s'occupait que des réunions publiques et des individus, cherche maintenant à atteindre l'organisation même du parti. Le 1er décembre 1895, le préfet de police, se basant sur une loi du 11 mars 1850, oubliée de tout le monde, dissout les six associations d'électeurs socialistes de Berlin, bases de l'organisation locale, ainsi que les comités centraux élus par les socialistes allemands et chargés de différentes fonctions spéciales; enfin, il dissout le comité directeur lui-même tête de tout le parti.

Le coup était dur, mais il n'a pas trouvé le parti mal préparé à le recevoir, car il ne l'atteignait pas pour la première fois. Le numéro du *Vorwaerts,* annonçant l'acte du gouvernement, rappelait en même temps que, juste vingt-deux ans auparavant, la même mesure avait frappé les socialistes. Le procureur général d'alors, M. de Tessendorf, un grand pourfendeur de socialistes, prophétisa : « Détruisez les organes centraux du parti et vous détruirez le parti lui-même. » Le gouvernement fit sienne cette idée enfantine, et voilà qu'aujourd'hui cette même idée semble être de nouveau la base de sa politique; n'est-ce pas là une excellente illustration de la phrase : « Ils n'ont

rien appris, ni rien oublié. » Aurait-on cru possible que nos gouvernants chercheraient à écraser un parti fort par des moyens dont ce parti se riait alors qu'il venait de naître, après l'avoir vu triompher de la loi contre le socialisme et planter son drapeau sur tant de nouvelles positions !

Dans les cercles gouvernementaux on n'a pas encore pu s'affranchir des illusions, et notre parti n'a pas la faiblesse de croire que ce gouvernement soit capable de profiter des expériences qu'il fait. Il savait que les poursuites ne cesseraient pas après le rejet de la loi sur les menées subversives, mais, qu'au contraire, on chercherait « en haut lieu » à se venger de la défaite subie par une application plus sévère des lois en vigueur.

C'est pour cette raison, qu'à l'avant-dernier congrès, on donna la consigne d'éviter, autant que possible, la fondation d'entreprises nouvelles à forme commerciale. On veut par là empêcher que la police puisse mettre la main sur le matériel appartenant au parti, et acquis au moyen des sommes péniblement épargnées, centime après centime, par des milliers de prolétaires. C'est déjà assez que les militants paient de leur personne en supportant la prison et les amendes dont on cherche à les accabler.

Cependant, là où les exigences de l'agitation le rendaient indispensable, il fallut bien procéder à la fondation de nouveaux journaux; on l'essaya en Alsace-Lorraine, sans résultat malheureusement. Le gouvernement avait supprimé, il y a deux ans, la *Volkszeitung* (gazette du peuple), de Mulhouse. Cette année la création de deux organes, l'un en allemand pour l'Alsace, l'autre en français pour la Lorraine, a échoué à cause des lois policières et d'exception établies par le gouvernement impérial français et soigneusement conservées en Alsace-Lorraine par le gouvernement allemand.

D'ailleurs les persécutions n'ont fait aucun tort au développement du parti ni au renforcement de l'idée socialiste. Un coup d'œil sur les résultats de la propagande intense et variée que nous faisons le démontrera.

II

LES ÉLECTIONS, LA PRESSE, L'AGITATION ET LA CAISSE

Dans le courant de l'année dernière de nombreuses élections complémentaires eurent lieu. Ce fut l'occasion d'une propagande vigoureuse pour nos idées. Elles ont amené une augmentation du nombre de nos députés au Reichstag, et font toucher du doigt le rapide accroissement des voix socialistes.

L'union de tous les partis contre nous nous a fait perdre un siège (Lennep-Mettmann) quoique le nombre des électeurs socialistes de ce cercle se fût accru de plus de deux mille depuis 1893. En revanche, nous avons gagné un mandat à Dresde-Campagne et un à Dortmund ; dans ces deux cercles le nombre des socialistes a fini par dépasser le total des électeurs de tous les autres partis réunis. Dans un troisième cercle, où le parti s'était présenté pour la première fois il y a huit ans seulement, il est devenu le plus nombreux.

Les socialistes n'ont négligé aucune occasion d'augmenter le nombre de leurs représentants dans les Parlements des différents États allemands. La Saxe, le grand-duché de Bade et le Würtemberg avaient leurs élections générales en 1895. Nos camarades firent de grands préparatifs et leurs efforts furent couronnés de succès. La Saxe compte maintenant, dans sa Chambre des députés, quatorze socialistes, la Bavière cinq, le Würtemberg deux, Bade trois, la Hesse quatre, Saxe-Altenburg quatre et cinq autres Parlements chacun un.

La participation des socialistes aux élections communales devient également toujours plus forte. Dans presque tous les États de l'Allemagne, spécialement en Saxe, et malgré les restrictions du droit de vote, les socialistes ont pénétré dans les municipalités. Malheureusement le parti ne s'est pas encore occupé de publier une statistique à ce sujet, de sorte que nous ne pouvons donner aucune indication exacte sur le nombre des conseils communaux où nous possédons des représentants.

Une grande activité a été déployée pour l'élection des conseils de prud'hommes. Sauf trois exceptions parvenues à notre connaissance, les candidats socialistes ont partout remporté la victoire dans l'élection des prud'hommes ouvriers. A Offenburg, par exemple, la liste socialiste obtint 264 voix contre 6, à Pforzheim 1,648 contre 160. C'est Chemnitz qui nous a donné le plus beau résultat ; les efforts inouïs tentés par nos adversaires leur rapportèrent 99 voix, alors que les candidats socialistes en obtenaient 3,679. En plusieurs endroits nous avons obtenu des sièges dans l'élection des prud'hommes patrons. A Francfort-sur-le-Mein, tous les assesseurs du tribunal sont socialistes.

Nous aurions certainement des résultats encore plus réjouissants à enregistrer dans ce domaine, si la loi n'avait rendu facultatif l'établissement des tribunaux de prud'hommes. Des localités importantes, avec une nombreuse population industrielle, en sont encore à solliciter l'octroi de cette institution.

L'état de la presse socialiste n'a pas beaucoup changé ; deux feuilles politiques, paraissant six fois par semaine, ont été fondées. Le total de nos journaux quotidiens s'élève maintenant à trente-neuf ; le parti dispose en tout de soixante-dix-neuf organes politiques et de

cinquante-trois organes des syndicats ouvriers. Il faut ajouter à cette liste la revue scientifique hebdomadaire la *Neue Zeit* (le temps nouveau); deux feuilles humoristiques, le *Wahre Jacob* (le vrai Jacob) et le *Süddeutscher Postillon* (le postillon de l'Allemagne du Sud); enfin un illustré hebdomadaire d'éducation et de récréation le *Neue Welt* (le monde nouveau); beaucoup de nos journaux politiques l'ajoutent comme supplément à leur numéro du dimanche.

Les almanachs à bon marché, généraux et provinciaux, sont un des meilleurs de nos moyens de propagande; ils se vendent surtout dans les campagnes. L'almanach du *Neue Welt,* édité par le comité directeur, augmente sa vente d'année en année; la variété de son contenu et son bas prix lui permettent de défier toute concurrence.

L'organe principal du parti est naturellement notre feuille centrale, le *Vorwaerts* (en avant). Il a produit l'année passée un bénéfice net de 69,420 francs versés à la caisse du parti; c'est 10,040 francs de plus que l'année précédente. Ce journal est trop répandu et ses informations sont trop exactes pour ne s'être pas attiré la haine du gouvernement et de tous les soutiens de l'*ordre*. Il est si bien informé, par des amis inconnus et haut placés, de tout ce que le gouvernement cherche à cacher au peuple, circulaires confidentielles des ministres et ordres secrets émanant du cabinet de l'empereur, qu'on l'a surnommé, non sans raison, le *Moniteur impérial*. Le gouvernement attaque avec une telle furie ce *moniteur impérial* qu'on croirait qu'il s'agit d'exterminer le dragon de la fable, dont la mort doit faire disparaître le mal dont souffre le monde. Le *Vorwaerts* a continuellement au moins un de ses rédacteurs en prison; les amendes pleuvent; il en a eu cette année pour 8,037 fr. 50, c'est autant que le fisc a pris à la caisse du parti.

La maison d'édition et de librairie appartenant au parti et qui porte aussi le nom de *Vorwaerts* n'est pas moins florissante. Fondée le 1er novembre 1890 avec une somme de 3,152 fr. 50, son inventaire s'élève maintenant à 66,250 francs, sans qu'elle ait jamais eu recours à l'aide financière du parti. Le chiffre d'affaires de l'année dernière a été de 185,000 francs et le bénéfice net de 23,062 fr. 50; sur cette somme, 17,500 francs ont été versés à la caisse du parti et le reste porté à compte nouveau.

Cette librairie a été fort active. Voici les titres des œuvres principales éditées cette année avec le nombre d'exemplaires imprimés; cette liste donnera une idée de la lecture préférée de l'ouvrier socialiste allemand :

Bebel, *le Suffrage universel* (20,000 exemplaires).

Marx, *la Guerre de classe en France* (3,000 exemplaires).

Kessler, *Ce que veut la Démocratie sociale* (20,000 exemplaires).

Mehring, *Gustave Adolphe* (32,000 exemplaires). Cette brochure est dirigée contre l'espèce de culte rendu par la bourgeoisie piétiste allemande à Gustave Adolphe, ce roi de Suède qui a soi-disant sauvé le protestantisme écrasé par les catholiques.

O. Schmidt, *le Chômage* (10,000 exemplaires).

Enfin elle a publié en petits cahiers les principaux discours prononcés au Reichstag pour et contre la loi sur les menées subversives; on a vendu 173,000 de ces cahiers.

Outre ces œuvres nouvelles, auxquelles d'autres se sont ajoutées depuis le mois de juillet, la librairie a réimprimé des œuvres anciennes. Elle a écoulé entre autres, trois éditions à 2,000 exemplaires, du *Manifeste communiste par Marx et Engels;* quatre éditions, à 10,000 exemplaires, de Bracke, *A bas les démocrates-socialistes;* 10,000 exemplaires de Kautsky et Schönlank, *Principes et revendications socialistes*; 17,000 exemplaires de Liebknecht, *Savoir c'est pouvoir*; 20,000 *Programme du parti* et 12,000 *Statut organique du parti.* Elle a réédité les publications suivantes : Dietzgen, *Avenir du socialisme*; Lafargue, *Capitalisme et communisme*; Braun, *les Syndicats d'accaparement;* Fischer, *l'Est de Londres;* Krause, *le Développement des idées historiques;* Muller, *l'École primaire en Prusse.*

Enfin les règlements d'exécution, nécessités par la loi sur les métiers (loi de protection ouvrière) et adoptés dernièrement par le Conseil fédéral, ont rendu nécessaire un supplément au recueil des lois que le parti publie à bas prix, afin de permettre aux prolétaires de s'orienter dans le domaine de la législation. En dernier lieu le compte rendu du congrès de Breslau a été publié en plusieurs éditions comprenant 40,000 exemplaires.

La librairie du *Vorwaerts* s'est également efforcée de répondre au vœu, si souvent exprimé par les socialistes allemands, de posséder pour les enfants des prolétaires un livre de lecture qui satisfît au désir de s'instruire tout en tenant compte de nos idées. Elle nous a apporté, pour cadeau de Noël, un volume, superbe comme exécution, intitulé *Das Buch der Jugend* (le livre de la jeunesse); cet ouvrage répond parfaitement au but qu'on s'était proposé.

Pour être complet, nous devons encore rappeler que, suivant les instructions du comité directeur, la librairie a mis à la disposition des socialistes des milliers de brochures et de feuilles volantes destinées à être distribuées gratuitement; elle à également remis aux associations manquant d'argent et ayant à lutter contre des difficultés spéciales, les livres nécessaires pour fonder des bibliothèques socialistes ou agrandir celles qu'elles possèdent déjà.

Comme dans toutes les affaires de caractère administratif, le parti démocrate-socialiste allemand fait preuve dans sa gestion financière de

la plus grande ponctualité et de l'exactitude la plus minutieuse. Le détail des sommes reçues est publié dans le compte rendu annuel en un tableau indiquant la date et le lieu de chaque versement.

Comme de juste, ce sont les plus grandes villes qui fournissent le plus d'argent. Berlin a versé l'année dernière plus de 60,000 francs à la caisse centrale. Nous sommes heureux de constater que nos camarades habitant de petites villes industrielles ou même la campagne ne restent pas en arrière. Il est venu de l'argent de beaucoup de localités dont on connaissait à peine l'existence politique.

La recette de 1894-1895 a dépassé de 6,787 fr. 50 la recette de l'année précédente. Elle s'est élevée à 309,312 fr. 50. Avec le solde de 1893-1894, le parti disposait d'une somme ronde de 312,500 francs.

Voici, en arrondissant les chiffres, quel fut l'emploi de ces fonds :

40,000 francs ont été consacrés à l'agitation générale au moyen de feuilles volantes, de distributions de brochures, de réunions publiques, de conférences, etc., etc.

13,750 francs ont été dépensés pour indemnités aux membres du parti renvoyés des fabriques ou atteints dans leurs intérêts économiques pour cause de participation active au mouvement socialiste.

18,750 francs ont servi à payer nos frais de prison et de procès.

26,250 francs ont été déboursés pour les élections, 16,900 pour frais d'administration, 53,750 pour subventionner la presse socialiste.

30,000 francs ont servi à indemniser ceux de nos députés au Reichstag qui ne possèdent pas les moyens de vivre tout en exerçant leur mandat, les députés allemands ne recevant pas de traitement.

19,800 francs ont été prêtés à des compagnons, à des éditeurs de journaux ou à des associations dans une mauvaise situation financière.

Les archives du parti ont coûté 1,250 francs ; 1,000 francs ont passé à divers.

Enfin 78,750 francs ont été capitalisés en vue des élections générales ou d'autres circonstances exceptionnelles.

Il restait en caisse, au moment de la clôture des comptes (31 août 1895), une somme de 8,750 francs.

III

AU REICHSTAG

Plus qu'en d'autres pays, la lutte entre le vieil ordre de choses et le nouveau prend, en Allemagne, la forme d'une guerre des classes.

L'on sent bien que Marx était Allemand ; il semble que l'influence de sa puissante personnalité et de ses idées se soit fait sentir jusque

dans les partis réactionnaires. Dès que, sur quelque point, les vagues de la lutte sociale s'élèvent plus hautes que d'habitude, ces partis se réveillent et leur union intime contre nous illustre la doctrine qu'ils repoussent; elle prouve le caractère de lutte des classes qu'a pris le conflit des intérêts sociaux.

S'ils se bornaient à cette union, ils ne se distingueraient pas des partis réactionnaires d'autres pays, mais ils vont encore plus loin. Même là où, par hasard, quelque point de leur programme est identique à une des revendications socialistes, ils s'allient à l'opposition contre ces derniers. S'ils n'avaient besoin du peuple, cet éternel révolté, ils sacrifieraient leur programme plutôt que de voir effacer par une paix apparente leur position carrément opposée à celle du parti subversif.

Quoique le mécontentement des électeurs les force toujours davantage à tenir compte de la politique du parti socialiste, ils se défendent, cependant, toujours des pieds et des mains contre tout contact avec ce dernier. Nous les avons vus, entraînés par le courant socialiste, nous rendre les services d'un cheval de renfort, tout en protestant contre l'idée de faire, ne fût-ce qu'un signe de tête, au socialisme.

Ceci explique pourquoi notre députation au Reichstag n'a presque rien pu créer de positif dans le domaine législatif. Elle était majorisée par l'ensemble des autres partis et ses propositions ont pris le chemin de la corbeille aux vieux papiers. Mais, malgré tout, l'activité du groupe socialiste n'a pas été stérile. Il a prouvé, par ses revendications toujours clairement formulées, la possibilité de solutions pratiques. La continuelle critique exercée par notre groupe sur l'état économique et politique du pays et sur la conduite des personnes, même de la plus haut placée, a été d'une grande importance pour le progrès des idées socialistes.

L'ouverture de la session fut retardée par la chute de Caprivi, qui refusait de soutenir la loi contre les menées subversives. C'est par un décret impérial, contresigné par le nouveau chancelier Hohenlohe, que le Parlement fut convoqué pour le 5 décembre 1894.

Le discours du trône annonça que le devoir principal de l'État est : *de protéger les classes les plus faibles de la société;* le même discours demande : *un complément au droit pénal pour la protection de l'ordre social,* et : *de nouveaux impôts;* ce sont là les exemples destinés à illustrer le principe.

En même temps la presse capitaliste proclamait que la lutte contre le socialisme formerait le fond de la politique nouvelle. Elle motivait ce renouvellement des hostilités de la manière la plus perfide par l'attentat de l'anarchiste Caserio. Cette politique nouvelle fut inaugurée par une série d'incidents qui donnent une idée précise, claire et complète de la situation.

Le premier de ces incidents fut la grande scène d'indignation jouée par les partis réactionnaires à la première séance de la session. Quelques députés socialistes, peu respectueux, avaient eu l'insolence de ne pas se lever pendant le hourra à l'empereur, proposé par le président. Ce dernier, M. Levetzow, déclara, aux applaudissements de tous nos adversaires, que le fait de rester assis *n'était conforme ni aux mœurs allemandes, ni à l'habitude du Parlement, et qu'il insultait aux sentiments des députés; il regrette que le règlement ne lui donne pas les moyens de censurer ces procédés.* Une énergique protestation de nos camarades porta à son comble l'indignation patriotique des hurleurs de hourras.

Déjà dans la séance suivante, le procureur général de Berlin demanda au Reichstag l'autorisation de poursuivre Liebknecht pour crime de lèse-majesté. Sa demande ayant été renvoyée à une commission, celle-ci proposa de ne pas entrer en matière. L'autorisation de poursuivre fut, en définitive, refusée par cent soixant-huit voix contre cinquante-huit. En revanche, on adopta une proposition des droites réunies (conservateurs, libéraux-nationaux et cléricaux) augmentant le pouvoir disciplinaire du président dans ce sens qu'il peut exclure de la salle des séances les membres qui troublent gravement l'ordre. C'est donc une restriction de la liberté de la parole au Reichstag et, en général, de nos libertés politiques déjà si limitées.

Un autre incident très important se produisit dans la séance du 23 mars 1895.

Inspiré par l'empereur, le président Levetzow demanda à la Chambre l'autorisation de transmettre les vœux de cette dernière au prince de Bismarck, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. Notre parti donna alors lecture de la déclaration suivante :

La politique financière et douanière poursuivie par le prince Bismarck, a favorisé uniquement la classe possédante et a causé de grands dommages au peuple allemand ; elle a eu pour résultat fatal le renchérissement des objets absolument nécessaires à la classe ouvrière. Le prince Bismarck n'a eu d'autre ligne de conduite que de favoriser des intérêts particuliers et d'agrandir le fossé qui sépare les classes et les nations. Il a cherché à écraser ses adversaires et, en particulier, le parti socialiste, en les mettant hors la loi au moyen de lois d'exception. Il n'a, par conséquent, aucun droit à la reconnaissance d'une assemblée qu'il a si souvent traitée avec mépris. Comme représentants du parti le plus nombreux en Allemagne, nous repoussons la proposition du président.

La droite fit, pendant cette lecture, un tapage épouvantable et d'autant plus ridicule que ses grands chefs, comme Hammerstein et Stœcker, avaient travaillé activement, en secret il est vrai, à la chute de Bismarck.

Tous les partis libéraux et de protestation (centre, libéraux, parti du peuple, Polonais, guelfes) se prononcèrent contre le désir de M. de Levetzow, dont la proposition fut repoussée par cent soixante-trois voix contre cent quarante-six. Ce vote entraîna la démission du président et du vice-président de la Chambre.

La fraction socialiste profita de cette occasion pour se prononcer énergiquement contre les allures autocratiques et romantiques de l'empereur; ce dernier avait cru devoir envoyer à Bismarck un télégramme d'indignation exprimant son mépris pour le vote du Reichstag. Le parti proposa à la Chambre une résolution qui, après avoir critiqué de la manière la plus vive, dans ses considérants, les expressions employées par l'empereur, demandait : *que le chef de l'État exerçât son influence sur les affaires publiques uniquement par l'intermédiaire du chancelier responsable.* Cette proposition ne fut pas même discutée. Le nouveau président, le baron de Buol, refusa de la mettre à l'ordre du jour, en alléguant cette circonstance que le télégramme de l'empereur, n'étant pas contresigné par le chancelier, était une manifestation personnelle et ne pouvait, par conséquent, être soumis aux délibérations de la Chambre.

Ces incidents marquent bien l'opposition entre nos idées et celles des classes régnantes; cette opposition ressort encore plus vivement de la discussion des projets de loi et de diverses propositions.

Les délibérations commencèrent par la discussion du budget pour 1895-1896. Le total des dépenses fut fixé à 1,561 millions, soit à 17 1/2 millions de moins que ne portait le projet du gouvernement.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans les détails, nous nous contenterons de constater que la majeure partie de cette somme est affectée à des institutions antiprogressistes et est payée par les classes pauvres de la population. En effet, les recettes provenant des douanes et des impôts de consommation s'élèvent à 784 millions et les dépenses totales pour l'armée et la marine sont évaluées, pour l'année courante, à 730 millions. Aussi le parti a-t-il agi conformément à ses principes, en votant contre l'ensemble du budget, comme il l'a fait déjà tant de fois, et en faisant valoir dans la discussion de détail les droits des petits contre la prodigalité d'usage lorsqu'il s'agit d'institutions anti-humanitaires.

Lors de la première lecture du budget, notre porte-parole a prouvé, de la manière la plus évidente, que la réforme sociale annoncée à coups de grosse caisse en 1890 était complètement enrayée, à en juger par le peu de lois insuffisantes qu'elle a produites, et que même certaines de ces lois ont été revisées depuis dans le sens d'un recul; c'est le cas, par exemple, de la loi sur le repos du dimanche. La protection réclamée par les ouvriers leur est refusée, dans l'intérêt de

la classe capitaliste. Enfin, pour empêcher les travailleurs d'exprimer leur juste mécontentement, on cherche à leur fermer la bouche au moyen de lois répressives.

A propos du budget de la chancellerie impériale, nos députés attirèrent l'attention sur le temps de travail excessif et malsain en usage dans la boulangerie et la pâtisserie. Ils demandèrent que le gouvernement prit enfin au sérieux la limitation du temps de travail dans cette industrie. L'année précédente, la commission pour la statistique du travail, après avoir mis en lumière les conditions épouvantables du travail dans la boulangerie, avait recommandé de limiter à douze heures (douze heures !) par jour le travail des ouvriers et à dix heures celui des apprentis occupés depuis moins d'une année, enfin de garantir un repos nocturne ininterrompu de huit heures au minimum. Jusqu'à présent le gouvernement n'avait rien fait pour répondre à ce vœu. Son représentant a cependant déclaré avec beaucoup d'emphase qu'on s'occupait activement de cette question et qu'une solution était prochaine.

Le budget des affaires étrangères donna l'occasion au groupe socialiste de faire front d'une manière énergique contre la dilapidation des fonds publics, provoquée par la politique coloniale bismarckienne.

Ces dépenses coloniales augmentent d'année en année. Le luxe des aventures d'outre-mer dévore les millions de la nation et ne profite qu'à quelques grands armateurs et à quelques gros négociants. L'abandon de la politique coloniale est d'autant plus justifié que nos conquêtes africaines sont, en elles-mêmes, sans valeur et qu'elles se développent à rebours, par la faute d'une administration qui ne sait que brutaliser les indigènes. Le groupe socialiste a naturellement repoussé tous les crédits coloniaux.

Au budget de l'intérieur les députés socialistes ont critiqué les rapports des inspecteurs de fabrique. Ils démontrent en détail l'insuffisance de la plupart de ces rapports et demandent qu'on y remédie. Ils blâment la réunion de l'inspection des chaudières à celle des fabriques, pratique saxonne imitée par l'administration prussienne ; il en résulte une surcharge de travail pour les inspecteurs trop peu nombreux. Le parti n'a pas seulement critiqué cet état de choses, mais il a demandé l'augmentation du nombre des inspecteurs, après les avoir déchargés de l'inspection des chaudières, la nomination d'inspectrices, l'adjonction à l'inspectorat d'ouvriers et d'ouvrières, l'extension de cette inspection à de nouveaux établissements et, en général, l'extension des lois protectrices ouvrières à la petite industrie, au travail à domicile et à la navigation fluviale et maritime. Enfin il recommande la création d'offices du travail suivant le projet de loi proposé par le parti, en 1890.

Le groupe socialiste saisit une occasion nouvelle de rappeler au Parlement une proposition faite par lui en 1892, sous forme d'une loi complète pour la protection des marins. Le naufrage de l'*Elbe*, un navire d'émigrants, avait causé la mort de centaines de personnes ; cette catastrophe mit en lumière la négligence inouïe de certaines grandes Compagnies de navigation. Le parti était donc autorisé à renouveler ses demandes au sujet du contrôle des constructions navales et pour la protection des marins. Le ministre donna l'assurance que le gouvernement s'occuperait d'une revision des lois régissant cette matière.

A propos du budget de la guerre, la fraction socialiste renouvela une de ses revendications de principe en soumettant au vote du Reichstag la résolution suivante :

Le Reichstag demande aux gouvernements allemands confédérés de déposer une loi préparant l'instruction militaire de la jeunesse et la transformation de l'armée actuelle en une armée de milices.

Notre porte-parole motiva et justifia cette proposition par l'exemple de l'armée suisse. Il démontra que cette organisation permet d'appeler le peuple entier sous les armes et donne une armée qui ne se laisse jamais employer ni dans une guerre offensive, ni contre le peuple ; elle rend impossible les mauvais traitements infligés aux soldats. Ces mauvais traitements sont et seront toujours le fruit amer du système militaire actuel. Pour remédier immédiatement à ce mauvais côté du militarisme moderne, les orateurs socialistes demandèrent la mise en vigueur du projet de procédure pénale militaire déposé par eux il y a déjà vingt-cinq ans. Nos députés blâmèrent en même temps l'emploi d'une quantité de soldats aux travaux de la moisson ; ils forcèrent le ministre à avouer qu'en Prusse seulement, 12,054 soldats avaient été prêtés à 3,331 propriétaires pour une durée de sept jours en moyenne.

Les propositions émanant de notre parti furent naturellement repoussées. Leur mérite consiste à avoir posé certaines questions et à en avoir provoqué la discussion publique.

Au budget de la dette, le parti a demandé que les 562 millions empruntés à 4 °/o et les 972 1/2 millions empruntés à 3 1/2 °/o fussent transformés en un seul emprunt à 3 °/o, conformément au taux actuel de l'intérêt. Cette conversion économiserait 10 millions de francs par an. Les différents États de l'empire pourraient alors convertir leurs dettes au même taux. Comme la Prusse, la Bavière, Bade, le Würtemberg et la Hesse ont emprunté ensemble 6,979 millions à 4 °/o, cela ferait une économie annuelle de 69 millions de francs. Les cléricaux s'opposèrent à cette proposition dans l'intérêt de l'Église et de

ses fondations, dont les revenus mobiliers diminueraient. Il en fut de même des conservateurs pour des raisons de politique agraire. Le ministre des finances chercha à prouver que l'Allemagne ne trouverait plus d'argent pour ses emprunts futurs et serait par là dépourvue de moyens financiers contre ses ennemis de l'est et de l'ouest. Le parti ne put lutter contre tant de craintes pour l'Église, l'agriculture et la patrie; sa proposition fut repoussée.

Notre groupe dut ensuite prendre position contre les nouveaux impôts proposés par le gouvernement. Parmi eux nous rencontrâmes de vieilles connaissances. C'était d'abord, sous une forme légèrement différente, l'impôt sur le tabac déjà rejeté par le Reichstag. On espérait cette fois-ci en tirer 40 millions de francs ; mais ce projet fut repoussé à une grande majorité. En revanche, l'impôt sur l'eau-de-vie fut accepté. On tirera désormais de cette boisson du prolétariat allemand 185 millions au lieu de 170.

Mais le combat le plus sérieux que le socialisme ait soutenu a été la lutte contre le projet gouvernemental sur les menées subversives.

C'était une œuvre pitoyable et archi-réactionnaire que cette loi nouvelle. L'application exacte de quelques-uns de ses articles aurait suffi pour paralyser toute initiative scientifique, artistique et politique. Pour permettre à nos lecteurs d'en juger, nous nous contenterons de leur donner deux échantillons de ces aggravations du code pénal. D'après le projet, était menacé des travaux forcés : « Celui qui attaque publiquement, par des expressions offensantes et d'une manière menaçante pour la paix publique, la religion, la monarchie, le mariage, la famille ou la propriété. » Était puni comme calomniateur : « Celui qui répand des nouvelles fausses ou travesties sachant ou *ayant dû comprendre d'après les circonstances* qu'elles sont fausses ou travesties. »

Le caractère par trop exagéré et tendancieux de ce projet en provoqua la chute. L'hostilité de la classe capitaliste et de son empereur Guillaume contre tout progrès et toute tentative d'émancipation des travailleurs s'y trouvait exprimée trop crûment. Il devait forcément ouvrir les yeux aux intéressés. La science et le travail s'allièrent ; ils se soulevèrent contre ce nouvel attentat à la liberté de penser. Il en résulta que la loi si pompeusement lancée échoua misérablement le 11 mai 1895.

La fraction socialiste observa la même attitude négative à l'égard de plusieurs autres projets provenant d'autres partis.

Elle vota entre autres choses contre une proposition du centre tendant à restreindre encore davantage la liberté d'industrie par rapport au colportage et aux industries foraines. Le parti ne voulut pas rendre l'existence encore plus difficile à ces petits commerçants qui par milliers parcourent les routes avec leur marchandise. La plupart du temps, ils

adoptent cette profession si fatigante de colporteur après avoir tout essayé.

Notre groupe se prononça contre un autre projet clérical demandant l'organisation des chambres de maîtres de métier, exigeant des preuves de capacité pour les artisans et interdisant le travail dans les prisons.

Il s'attaqua de la manière la plus vive et la plus mordante à une autre proposition restreignant l'activité des Sociétés de consommation qu'on vantait si fort au temps de Lassalle comme une panacée contre le socialisme. Notre parti démontra combien était mesquine l'idée de sauver, par de si piètres moyens, la petite industrie menacée par la concurrence puissante de la grande industrie moderne.

La députation socialiste dut également faire front contre deux projets des agrariens.

Le premier concernait la question monétaire et proposait l'introduction du bimétallisme. L'orateur socialiste déclara que l'adoption de cette mesure provoquerait une dépréciation de la monnaie et, par conséquent, une hausse des prix; cette hausse est désavantageuse pour les salariés et n'est avantageuse que pour les hobereaux endettés, ceux-ci remboursant en argent déprécié moins qu'ils n'ont emprunté en or. Une proposition fut adoptée demandant d'abord la convocation d'une conférence monétaire internationale destinée à préparer le retour au bimétallisme.

Le second projet était une nouvelle édition de la proposition du comte Kanitz. A quoi visait-il ? Simplement à demander l'intervention de l'État pour élever artificiellement le prix du blé. L'État devait servir d'intermédiaire entre l'étranger producteur de blé et l'acheteur allemand. Il devait acheter tout le blé importé et le revendre aux consommateurs au prix moyen en Allemagne pendant la période 1850-1890. C'était un moyen sûr de maintenir le prix du blé à l'intérieur des frontières douanières allemandes à un taux bien supérieur à son prix sur le marché mondial. Car ce dernier prix est actuellement de beaucoup plus bas que le prix moyen de 1850-1890. Les agrariens espéraient se soustraire à l'influence de la concurrence étrangère. Le prix de leurs produits aurait haussé, c'est tout ce qu'ils demandent, que leur importe après cela que l'ouvrier allemand meure de faim !

Pour cette fois leur entreprise n'a pas encore réussi; leur projet fut renvoyé à une commission. Il est probable que toutes les tirades insolentes de nos hobereaux ne réussiront pas à former une majorité en faveur d'un projet qui veut jeter des millions à quelques centaines de gros propriétaires aux dépens de tout le reste du peuple.

Tels furent les projets les plus importants combattus par notre parti. Nous mentionnerons encore quelques propositions faites par

notre groupe, entre autres celle abolissant les lois d'exception françaises conservées en Alsace-Lorraine, et y introduisant les lois constitutionnelles allemandes, ainsi que la loi sur les fabriques, et celle conférant dans tous les États allemands le droit de suffrage à tous les individus âgés de vingt ans, sans différence de sexe ; cette dernière fut rejetée.

L'abolition des lois dictatoriales en Alsace-Lorraine fut acceptée après un débat violent; cette décision a encore besoin de l'approbation du Conseil fédéral pour devenir définitive.

Une série d'autres propositions socialistes relatives à l'Alsace-Lorraine ne furent pas mises en délibération. On renvoya à la prochaine session les projets socialistes suivants :

1° Le projet de faire profiter les députés de l'immunité parlementaire pendant la détention définitive, tandis qu'ils n'en jouissent actuellement que pendant la détention préventive;

2° La proposition de demander au gouvernement l'élaboration d'une loi pour la protection des mineurs;

3° Le projet d'étendre les compétences des tribunaux de prud'hommes aux employés de commerce, et de conférer aux femmes comme aux hommes l'électorat et l'éligibilité pour ces tribunaux.

IV

LE CONGRÈS DE BRESLAU

Le parti socialiste allemand, avec une idée très nette de notre état social, n'a jamais considéré son activité aux Parlements impérial et locaux comme un but en soi. Les résultats pratiques obtenus par ce moyen ne sont pour lui qu'un faible acompte sur le succès final.

Là où les revendications socialistes ne remportent pas la victoire, nos idées gagnent en puissance et en influence ce que le capitalisme leur refuse en satisfactions matérielles. Quelle que puisse être l'issue du combat qu'il livre aux puissances conservatrices de la société, le socialisme allemand considère ce combat comme un moyen destiné à pousser l'esprit humain dans une nouvelle direction et à étendre, toujours davantage et à des cercles toujours plus vastes de la population, l'intelligence des problèmes de notre temps.

Mais, pour remplir ce grand devoir, le parti doit travailler sans cesse à sa propre éducation, au perfectionnement de ses idées politiques, économiques et tactiques. La première condition du succès est d'avoir des principes clairs et d'être familier avec les questions que le parti cherche à résoudre.

Un regard sur l'ordre du jour du dernier congrès nous dira comment les socialistes allemands cherchent à remplir cette tâche. Cet

ordre du jour comprend cent six propositions provenant de toutes les parties de l'empire et touchant aux sujets les plus divers. Ces propositions concernent surtout le programme du parti, son organisation (congrès, employés et établissements du parti), la presse (organe central, compte rendu annuel, littérature éducative, agence de correspondance, brochures), l'agitation, la tactique, la fête de mai et l'action parlementaire.

L'activité des partis bourgeois est au zèle avec lequel ces sujets furent traités ce que la lumière d'une chandelle est à la lumière électrique. Malgré tout ce que nos adversaires ont pu dire de scissions imminentes, d'intolérance, d'intransigeance, ces questions furent débattues dans un esprit fraternel et conciliant. Le principe commun l'a emporté sur les inévitables divergences individuelles. Sur les murs de la salle du congrès des citations de grands réformateurs exprimaient la ligne de conduite commune et traduisaient les nobles sentiments qui, dans cette assemblée, l'emportèrent sur les mesquines questions de personnes. On y lisait : « La liberté et la vérité, voilà les véritables soutiens de la société » (Ibsen). — « La cause des travailleurs est en vérité la cause de l'humanité tout entière » (Lassalle). — « Les grandes réformes n'ont pas consisté à faire quelque chose de neuf, mais à détruire quelque chose d'ancien » (Bukle). — « De toutes les accusations qu'on lance contre le socialisme, il n'y en a aucune qu'on n'ait lancée contre le christianisme » (St. Mill). — « Le mouvement ouvrier allemand est l'héritier de la philosophie allemande » (Engels). — « L'égalité est la pierre de touche de la justice et toutes deux sont l'essence de la liberté » (Seume). — « Sans passion, aucune des grandes émancipations, dont la suite forme l'histoire universelle, n'aurait pu être exécutée » (Lassalle). — « Demander la longueur de la journée de travail, c'est demander le degré de la civilisation » (Brentano).

Inspirés par les hautes pensées de leurs précurseurs et de leurs contemporains, les membres du congrès n'oublièrent pas que l'homme isolé peut être sujet à des erreurs et que, par conséquent, il doit se soumettre à la volonté collective du parti. Et si un choc d'opinions éclatait joyeux et vif, dans la discussion de la question agraire, par exemple, cela ne voulait pas dire qu'on fît la paix avec le véritable ennemi : l'État monarchique et policier des exploiteurs. Le vétéran Liebknecht avait, dans un discours vigoureux, souhaitant la bienvenue aux délégués, jeté à la face des meneurs de l'État la honte de leur politique. Ses paroles s'adressaient aussi bien au chef de l'État, rêvant toujours l'écrasement des socialistes, qu'à ses ministres responsables, quand il s'écria :

Un nouveau mouvement commence contre nous. On insulte la démo-

cratie sociale et on lui jette le gant pour un combat à mort. Eh bien, les insultes ne peuvent nous atteindre. Quant aux calomnies dont on veut nous abreuver, nous sommes trop haut placés pour que la boue qu'on nous jette puisse nous toucher. Si on nous offre le combat, eh bien, nous combattrons !... La logique des faits est de notre côté, elle dépasse la force de quelque homme que ce soit, même s'il avait des millions de baïonnettes à sa disposition. Le combat ne nous effraie pas. La lutte sera d'autant plus courte, elle sera d'autant plus vite passée qu'elle aura été conduite avec plus de vigueur. Nous savons que nous vaincrons. La victoire est dans notre main, pourvu que nous ne nous livrions pas nous-mêmes ! *(Tempête d'applaudissements.)*

Ce discours, qui valut à l'orateur quatre mois de prison, caractérise bien l'état d'esprit qui règne dans tout le parti à l'égard du représentant de l'État et de ses organes. La démocratie sociale, disciplinée comme elle l'est, se gardera de toute provocation. Mais, si l'oppression devenait trop dure, si on osait toucher d'une manière criminelle au seul droit réel que possède le peuple allemand, au suffrage universel, alors la patience de ce peuple prendrait fin. Et l'empereur, dont le cerveau est plein de tant d'idées autocratiques et moyen âge, pourrait être atteint plus vite qu'on ne croit par le sort qui atteindra un jour tous ses collègues par la grâce de Dieu : l'abdication.

Un débat approfondi sur la question agraire, déjà traitée dans l'avant-dernier congrès, conduisit à ce résultat que le programme rédigé par la commission agraire fut rejeté, au moins sous sa forme actuelle. Mais ce rejet n'a pas divisé le parti comme le monde bourgeois l'avait espéré. On se sépara dans l'idée qu'il est possible d'élaborer un programme qui satisfasse, plus que l'ancien, à toutes les exigences de la pratique et de la théorie.

En outre, furent traitées toute une série de questions, nous relevons les plus importantes. On recommanda aux ouvriers allemands de fêter le 1er mai d'une manière digne et imposante, en autant de lieux que possible, par la cessation du travail. On décida d'envoyer de nombreux délégués au congrès international de 1896. Le congrès s'occupa de l'industrie à domicile et du sweating-system, qu'on cherchera à combattre par l'extension des lois de protection ouvrière et par l'abolition du marchandage. Ces revendications seront portées au Reichstag par la députation socialiste. Enfin on décida de commencer dans tout le pays une agitation générale contre la loi sur les domestiques, une loi qui rappelle par trop le moyen âge.

Les délégués du prolétariat avaient eu devant eux un travail considérable. Mais, lorsque leurs travaux furent terminés, ils quittèrent Breslau affermis dans leur conviction socialiste, plus intimement unis et munis d'idées plus mûres ; Breslau, cette ville où reposent les restes de Lassalle, Breslau la capitale du pays qui, de tous les États allemands,

vit la première révolte des prolétaires : cette révolte des tisserands, que Heine a chantée dans des vers immortels, que le dramaturge Hauptmann a symbolisée dans une pièce émouvante.

Quels que soient les obstacles opposés au mouvement socialiste, quelles que soient les divergences d'opinion au sujet de la prochaine tâche à exécuter, « nous sommes et nous restons, ainsi que l'a déclaré Singer en clôturant le congrès, unanimes contre nos adversaires. Qu'ils en prennent note ! »

La forte volonté et l'esprit de sacrifice du parti socialiste ne se démentent pas. Ce sont ces qualités qui le rendent toujours plus fort et qui lui permettront de vaincre les vieux partis. Le roi Stumm, ce grand industriel, concurrent de Krupp, qui, pendant les parties de chasse impériales, complote avec Guillaume l'extermination des socialistes, n'y changera rien.

H. Thurow.

Post-scriptum. — *Les socialistes allemands et la fête du dix-huit janvier.* — Les usages imposés par les gouvernements ne peuvent se maintenir longtemps à une époque comme la nôtre, riche en révolutions et en progressives transformations des esprits. C'est surtout le cas, lorsque ces décisions d'en haut sont contraires au courant général des idées réformatrices.

Qui aurait prévu, il y a vingt-cinq ans, que les fêtes instituées par les traîneurs de sabre, pour célébrer leurs victoires, n'attireraient plus l'attention de la masse du peuple allemand ; qu'elles seraient même considérées par beaucoup comme une insulte à l'esprit allemand ! Qui aurait cru que le petit-fils de Guillaume Ier, entouré de ses généraux, des conseillers de gouvernement et de ses conseillers auliques, de ses poètes de cour et de ses sous-officiers serait seul à fêter l'anniversaire de la proclamation de l'empire ! Qui aurait pressenti que Bismarck, l'homme tant vanté par les patriotes, le puissant ministre de l'empereur victorieux, terminerait sa vie, oublié, à Friedrichsruhe !

Le monde entier s'est ri des efforts maladifs de Guillaume et de tout le parti militaire pour transformer *la fête du dix-huit janvier* en une fête populaire.

C'est en vain qu'on a promené dans les rues les étendards de 1870-1871 ; on les a à peine remarqués, encore moins applaudis. Il n'y a que la bannière sans aigle, la bannière rouge de la démocratie sociale, qui soit capable de réveiller l'enthousiasme.

Les discours de l'empereur, ses évocations des temps « glorieux » d'autrefois ne trouvèrent pas d'échos. Seules les paroles des chefs socialistes, si souvent menacés d'écrasement, résonnent encore dans les cœurs.

L'abîme qui sépare le prolétariat allemand de ses gouvernants est trop évident pour pouvoir être caché.

Et d'où vient cette différence dans les pensées et les idées d'en haut et d'en bas ?

Nous avons déjà fait allusion au puissant courant progressiste et révolu-

tionnaire qui emporte les projets de la réaction. Mais ce courant, que la transformation économique et la science a engendré, qui l'a dirigé, fortifié, fait triompher? La démocratie sociale.

Le parti socialiste, dont les représentants d'alors protestèrent contre la guerre elle-même et contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, n'a cessé de combattre le faux patriotisme des Déroulède allemands. Il a discrédité l'esprit militaire. Il s'est mis en travers de toutes les manifestations et de toutes les velléités guerrières. Il a renforcé et répandu l'idée d'une paix indispensable à la réalisation de son idéal économique et politique.

Et dans cette propagande il a montré non seulement combien il est favorable à la civilisation, mais encore quelle est sa puissance.

Lorsque, dernièrement, tout l'appareil officiel et patriotique fut mis en mouvement pour fêter l'anniversaire de Sedan d'une manière offensante pour la France, qui ne se souvient de l'attitude fière et imposante prise par la démocratie sociale? Malgré les injures et les excitations sans mesure des feuilles capitalistes, et malgré — ce qui est pire — les nombreuses condamnations infligées à nos camarades, le parti s'est opposé au fanatisme patriotique et a protesté énergiquement, au moyen d'assemblées populaires, d'articles de journaux, etc., contre la célébration des anniversaires de bataille.

Et le socialisme n'y a pas, comme nos adversaires le prétendent, perdu de son prestige et de sa puissance ; mais, au contraire, y a gagné.

Voici, d'ailleurs, comment le *Vorwaerts* résume les bienfaits qu'ont apportés à l'Allemagne la guerre et la fondation de l'empire :

« Le plus puissant parti allemand mis hors la loi.

« Des milliers d'années de prison infligés aux défenseurs des droits populaires.

« Les impôts doublés et triplés.

« L'armée permanente doublée.

« La police triplée.

« Le pain du pauvre rendu plus cher au profit des hobereaux.

« Douze mille millions dépensés pour des casernes, des fusils, des canons et des sabres.

« Huit milliards que les droits protecteurs et les primes d'exportation ont fait passer des poches du peuple travailleur dans celles de la minorité régnante.

« La presse bâillonnée.

« La confiance du peuple dans la justice ébranlée, d'après l'aveu du ministre de la justice.

« Le suffrage universel, le seul bien que nous devions à l'empire, en danger.

« L'empire allemand célèbre aujourd'hui son vingt-cinquième anniversaire. Nous comprenons les dithyrambes et l'encens de ceux à qui il a fait du bien. Il ne doit pas s'attendre aux hommages ni à la joie des autres. Et ces autres c'est : le peuple allemand. »

TH.

LA QUESTION AGRAIRE

ET LE CONGRÈS DE BRESLAU

Dans ses deux derniers congrès, la Sozial Democratie allemande a abordé l'étude du problème agraire. L'Europe tout entière a suivi avec intérêt cette discussion et l'issue a donné lieu à bien des commentaires. A notre tour, nous voulons essayer de définir les tendances en présence et de juger les résultats obtenus. Le congrès d'Erfurt vit se poser la question agraire et mit en présence Bebel et Vollmar. La question se compliqua même quelque peu de l'animosité personnelle des deux leaders. Pourtant leur but était le même. Dans les agglomérations industrielles, le socialisme a cause gagnée; il faut maintenant qu'il gagne la campagne.

L'attitude des paysans vis-à-vis du mouvement socialiste universel varie suivant les régions de l'Europe. En France et en Suisse, où la propriété est très morcelée, ils ont été jusqu'ici une digue résistante. Mais là où le sol est presque monopolisé, où des grands propriétaires absents du pays en ont accaparé la possession et en dépensent les revenus dans de lointaines capitales ou sur des plages à la mode, les paysans constituent l'avant-garde de l'armée révolutionnaire. On l'a bien vu par l'Irlande et, depuis quelques années, en Sicile, en Andalousie et dans l'Alfold hongrois. La misère des cultivateurs y est affreuse. Ils sont exploités par des intendants sans scrupules qui prennent des deux mains sur ce qu'ils doivent à leur maître et sur ce qu'ils devraient aux ouvriers. Les salaires sont dérisoires et la famine y est fréquente. Certains propriétaires, afin d'enrayer la baisse des produits qu'ils exportent, laissent une partie de leurs champs en friche et interdisent de les cultiver. En Andalousie et en Sicile, on a vu des soldats faire feu sur des paysans dont le crime était de labourer le champ de leur seigneur. Au Midi on constate de temps à autre un excès quelconque. En Allemagne, au contraire, la situation économique des campagnards diffère suivant les régions de l'empire.

Le droit agraire libéral qui régit actuellement l'Allemagne permet

au cultivateur de s'endetter sans limites et encourage ainsi l'exploitation et l'usure; il constitue ainsi la tare de la politique agraire allemande. C'est la liberté sans le correctif d'une organisation coopérative professionnelle. Cet ultra-individualisme, dès que se manifeste la misère qui en est la conséquence, se lance dans la solution communiste d'une intervention secourable demandée à l'État.

En Mecklembourg, le paysan ne peut acquérir la propriété d'un fonds : on est encore en pleine féodalité. Dans les vieilles provinces prussiennes, le servage a été aboli, mais un lien personnel étroit unit encore le paysan à la noblesse terrienne, hautaine, ignorante et rétrograde, mais honnête, dévouée et s'occupant des intérêts agricoles à tous les instants. Elle se retrempe dans la sincérité de ses vieilles convictions chrétiennes, faisant subsister entre elle et les paysans des rapports presque familiaux. Le paysan rend au centuple les quelques politesses qu'il reçoit ainsi et envoie son seigneur au Reichstag avec les autres députés conservateurs des campagnes prussiennes.

Dans le Sud, il y a des domaines nobles immenses. Mais le nombre des paysans propriétaires est beaucoup plus grand. Quand on parcourt les riantes campagnes des provinces rhénanes, du Palatinat, de Baden, du Wurtemberg, de la Bavière et de la Saxe, on y trouve presque partout une population prospère, instruite, patriote et presque satisfaite de son sort. L'expansion du socialisme n'y est donc pas facile, mais simplement possible à force de luttes et de sacrifices.

Dans l'Allemagne du Nord, l'aristocratie terrienne traverse une crise redoutable. La concurrence des pays d'outre-mer rend de plus en plus pénible l'écoulement de ses produits. Beaucoup de jeunes gens s'endettent à l'armée et se livrent aux usuriers. Là où les biens familiaux ne sont pas des majorats ou des fidéicommis inaliénables, ils tombent souvent aux mains des capitalistes, qui y font de la culture industrielle et y font régner des mœurs correspondantes. Entre patron et ouvrier, c'est l'antagonisme industriel.

Dans le Sud et l'Ouest, la petite propriété subit une crise analogue. Le cultivateur est endetté et en veut aux usuriers juifs qui l'exploitent. L'antisémitisme y est en progrès. Ces phénomènes vont s'étendre; la classe des petits propriétaires est condamnée à disparaître sous le triple effort de l'usure, de la concurrence étrangère et des machines agricoles.

La question agraire est ainsi depuis un an la grosse préoccupation des partis en Allemagne. Dans le sein du centre catholique, deux partis se sont formés. L'un a pris parti pour le système du comte de Kanitz faisant de l'État l'acheteur universel, le pourvoyeur unique et le régulateur du marché agricole, l'autre est resté fidèle un protectionisme et au *statu quo*.

Cette même division s'est retrouvée depuis le congrès d'Erfurt entre les socialistes allemands. Le socialiste David défend l'opinion que, si l'évolution économique conduit nécessairement à la ruine de la petite industrie, il n'en est pas de même de la petite propriété, le petit paysan pouvant lutter avantageusement contre le capital. Kautsky proclame que, dans une organisation socialiste, il n'y a plus de place pour la propriété individuelle et qu'il faut en prendre son parti.

Ce double courant s'était déjà manifesté au congrès d'Erfurt, où la conception de Bebel s'était heurtée à celle de Vollmar. Pour Bebel, la solution tenait tout entière dans ces trois mots : nationalisation du sol. Il n'y a pas de doctrine plus généralement admise par les économistes réformateurs, ni qui trouve une base philosophique plus solide. Elle est enseignée dans presque toutes les universités allemandes et Charles Secrétan et Walras professaient à l'université de Lausanne que l'appropriation individuelle du sol était insoutenable en droit naturel.

Vollmar pense que ces mots magiques ne suffisent pas, qu'actuellement ils heurtent de front les sentiments les plus intimes et les plus tenaces des campagnards. Son système consiste à reculer la nationalisation comme un idéal lointain et à s'attacher surtout aux mesures transitoires. Il leur donne ainsi une importance considérable et presque indépendante du but final qu'ils doivent servir à atteindre.

Autant Bebel est entêté à défendre sa thèse unique de la nationalisation, autant Vollmar se renferme dans ses mesures immédiates. Bebel heurte l'individualisme campagnard. Vollmar pousse la tactique jusqu'à le seconder et le servir.

Le congrès d'Erfurt ne prit pas de résolution, il confia à une commission le soin de rédiger un projet de programme agraire qui serait discuté à Breslau. Les partisans de Vollmar considérèrent à bon droit cette résolution comme un succès, Bebel étant hostile à tout programme agraire spécial.

Entre les congrès de Breslau et d'Erfurt, la presse socialiste allemande a discuté la question agraire et il parut, à la lecture des journaux, que c'était plutôt le système de Vollmar qui y trouvait un écho favorable. Deux publicistes distingués, Schippel et le docteur Schoenlank, contribuèrent surtout au succès de cette campagne.

Enfin le congrès de Breslau se réunit. Les mandats étaient précis. Le système qui bornait toutes les réformes agraires à la nationalisation était écarté aussi. La base de la discussion devait être le rapport de la commission. C'était une commission modèle, que celle nommée par le congrès d'Erfurt. Chacun de ses membres avait abandonné ses vues personnelles pour travailler avec ardeur suivant le mot

d'ordre du congrès d'Erfurt. Des séances de la commission sortit le projet suivant, sur lequel le congrès de Breslau avait à se prononcer :

1° Suppression de toute servitude héréditaire pesant sur le sol ;

2° Maintien et extension de la propriété du sol par les corporations publiques, communes, provinces, etc., sous le contrôle de la représentation nationale ;

3° Location des terres qui sont la propriété des corporations publiques aux syndicats de petits agriculteurs et de valets de ferme ;

4° Reprise des hypothèques par l'État ;

5° Crédit organisé par l'État pour les communes qui désireraient entreprendre des travaux utiles à l'agriculture ;

6° Assurance contre l'incendie, assurance du bétail et des récoltes organisée par l'État ;

7° Maintien des droits d'affouage et de vaine pâture généralisés et attribués à tous les habitants d'une même commune ;

8° Liberté de la chasse pour le cultivateur sur les terrains qu'il loue comme sur ceux qu'il possède. Indemnité aux cultivateurs pour les dégâts commis par le gibier.

Avant d'entrer dans une discussion approfondie au sujet des opinions émises au congrès, il est nécessaire d'insister sur le caractère hautement scientifique de ses délibérations.

Cette ampleur sociologique ne s'est pas démentie un seul instant au cours du débat.

Quelques jours avant l'ouverture du congrès, Bebel écrivait qu'il maintenait son opinion première ; mais, qu'en considérant la faute du congrès d'Erfurt comme un fait acquis, il croyait devoir défendre l'œuvre de la commission. Se basant sur les études spéciales qui avaient précédé son élaboration, il suppliait les futurs congressistes de se rallier à ce programme, qui devait résoudre la question et empêcher les candidats de la démocratie socialiste de rédiger eux-mêmes un programme agraire spécial approprié aux régions où ils sollicitaient un mandat.

Le congrès n'a pas répondu à l'espoir de Bebel, il a rejeté le projet de la commission.

La discussion a été introduite par le rapporteur, le docteur M. Quarck, de Francfort-sur-Mein. Après avoir exposé au congrès le programme, que nous avons reproduit ci-dessus, il y joignit la proposition de confier au comité directeur le soin de demander aux principaux savants du parti une série de travaux, qui devaient constituer le commentaire doctrinal du programme.

Ayant ainsi terminé sa mission, Quarck défendit l'œuvre de la commission. « Un dilemme se pose, dit-il : révolution ou réforme, mais ce dilemme est faux, car l'un n'exclut pas l'autre. On peut être révo-

lutionnaire et réformiste en même temps. Nous ne voulons pas conquérir les voix des ruraux, nous voulons mettre à les convaincre la persévérance déployée jadis pour conquérir les travailleurs des villes. » L'orateur s'est ensuite attaché à réfuter l'opinion que le petit cultivateur propriétaire serait un irréductible ennemi du socialisme, en faisant remarquer que la concentration des biens fonciers l'avait déjà prolétarisé partout dans une large mesure. La démocratie socialiste doit s'intéresser à tous les souffrants, elle puisera dans la question agraire des forces nouvelles pour accomplir sa mission sociale.

En réponse à cet exposé Schippel s'est livré à une critique acerbe de chacun des articles du projet, prétendant n'y voir qu'une lutte en faveur des privilèges des possédants, lutte dont l'argent des ouvriers et des contribuables ferait les frais. Ce projet, disait-il, offre une ressemblance évidente avec celui déposé, il y a deux ans, au Parlement autrichien par ce comte de Falkenhayn, dont les mains sont tachées du sang des mineurs autrichiens fusillés à Ostrau. Craignons, disait-il, par des promesses intéressées, de plagier le programme et la démagogie des antisémites ; que le petit cultivateur qui vient à nous sache que nous n'entrevoyons pour lui un avenir heureux que dans un État où il vivra déchargé de sa propriété.

Le début de la séance suivante fut marqué par le dépôt de la proposition Kautsky, signée entre autres par Auer, Schippel et Singer, et dont voici le texte :

« Le programme proposé par la commission agraire est à rejeter. Car ce programme assigne comme but à la classe rurale l'amélioration de sa situation actuelle, c'est-à-dire la consécration de sa propriété privée et contribue ainsi à augmenter son fanatisme de propriété personnelle ; il néglige l'intérêt du prolétariat tout entier pour le sacrifier à l'intérêt actuel et immédiat de la culture. Cependant, l'intérêt de la culture, comme celui de l'industrie, n'est à l'heure actuelle que l'intérêt de la classe possédante qui exploite le prolétariat.

« Plus loin encore, le projet de la commission agraire donne à la classe possédante de nouveaux moyens de domination et alourdit ainsi son despotisme de classe. Enfin, ce projet impose à l'État des obligations qui ne lui conviendront que le jour où le prolétariat aurait acquis le pouvoir politique. Le congrès reconnaît que la culture doit avoir sa législation différente de la législation industrielle et que ces lois sont à créer par la démocratie socialiste, si celle-ci veut arriver à un résultat tangible par sa propagande dans le plat pays. Dans ce but, il prie le comité directeur du parti de rédiger une série d'études sur la matière et de les éditer. »

Malgré une proposition d'ajournement des Bavarois, le congrès passa outre et continua la discussion.

Dans un remarquable discours, Bebel, après avoir vidé une affaire personnelle avec Schippel, réfuta l'objection du renforcement de l'État bourgeois par l'introduction de mesures socialistes et fit remarquer que la nationalisation des hypothèques procurait un inventaire complet de la dette agraire. Bebel défendit également la constitution d'un domaine agraire collectif et, après avoir constaté que tous les critiques n'avaient de leur côté fait aucune proposition sérieuse, il conclut à l'adoption du projet.

C'était au tour de Kautsky maintenant à défendre son ordre du jour. Le commentateur du programme des socialistes allemands le fit avec une clarté remarquable et d'une manière qui reflétait la dialectique du marxisme le plus intransigeant.

Nous menons, dit-il, une lutte qui doit nous conduire à disposer un jour de la puissance politique, et tous nos efforts doivent converger vers ce but. Nous avons admis le principe de la lutte des classes, et c'est à ce principe que nous devons ramener les revendications du prolétariat agricole. Chez les domestiques et chez les journaliers, c'est chose faite. Pour les petits cultivateurs, qui ne font de la culture qu'à leurs heures de repos ou de chômage, il faut surtout s'adresser aux intérêts prédominants chez eux de l'ouvrier industriel. Reste le paysan fanatique, ami de la propriété privée, qui doit être prolétarisé avant de se rallier au socialisme. Le protéger, c'est renforcer l'ennemi, tandis qu'une législation protectrice du travail améliore le nombre et la situation de ceux qui défendent nos idées.

Nous n'insisterons pas sur les remarques pour et contre produites par quelques orateurs de moindre importance, et nous mentionnons la déclaration de la citoyenne Zedkin, que le programme socialiste ne pouvait, ni directement ni indirectement, venir en aide à la propriété privée. Liebknecht défendit l'œuvre de la commission comme le credo des revendications agraires renforçant, par l'unité doctrinale en cette matière, l'unité générale du parti.

Sckoenlank abonda dans ce sens et supplia le congrès de ne pas oublier que la démocratie socialiste était le parti de tous les opprimés et de tous les déshérités, et qu'une politique agraire pratique ne pouvait que lui recruter de nombreux adhérents. Prohme développa un thème analogue.

Après les dernières observations des rapporteurs, le congrès rejeta la proposition par 63 voix contre 158 et adopta l'ordre du jour Kautsky.

Le socialisme allemand, si uni jusqu'en ces derniers temps, s'est donc séparé sur la question agraire en deux fractions antagonistes. Un pareil phénomène ne s'était pourtant présenté ni en France, lorsque le dixième congrès guesdiste rédigea le programme de Marseille, ni en

Belgique, quand le parti ouvrier élabora son programme agricole. Il faut attribuer ce fait au caractère réformiste de ces deux partis et à l'influence qu'a exercé sur eux la nature même du problème qu'ils s'évertuaient de résoudre. En Allemagne, au contraire, la persistance de l'idée marxiste en sa forme primitive est manifeste et elle y met tout autant obstacle aux tendances réformistes qu'aux spécialisations du programme.

La propagande agraire est pour le socialisme une nécessité et un devoir. Une nécessité, parce qu'il ne saurait rester uniquement le parti des ouvriers industriels et des intellectuels sans rendre impossible son but final : la conquête du pouvoir politique. On ne s'imagine pas, en effet, un gouvernement s'appuyant sur les travailleurs de l'usine contre les travailleurs de la glèbe. Les ruraux ont beau avoir la réputation d'être le rempart des institutions que la raison condamne, il faut cependant qu'ils entrent dans la majorité politique ou dans la minorité agissante qui établira l'ordre social nouveau. Le socialisme a pour devoir de s'adresser aux campagnes, s'il veut justifier sa raison d'être : harmoniser les institutions sociales avec le mode de production et bannir ainsi la misère du monde.

Tous les partis socialistes organisés se sont rendus à l'évidence de cette remarque et la question agraire est au premier plan de leurs préoccupations.

Mais comment rendre les paysans socialistes? La doctrine socialiste répondait : exproprier les possédants et rétrocéder les instruments de travail à la collectivité. C'est dans l'interprétation de cette réponse que gît le conflit actuel. Cette affirmation suppose, en effet, comme substratum, qu'il se soit constitué à la faveur d'une concentration permanente un véritable monopole. Cette condition préliminaire n'est que partiellement atteinte dans le domaine agraire. Les groupements sociaux n'y sont pas assez nettement scindés en camps antagonistes pour que le principe moteur primordial y soit la lutte des classes. Certains socialistes le comprirent, devinrent réformistes, s'éprirent de réformes immédiates et allèrent jusqu'à oublier leur but final. Ils prêtèrent ainsi le flanc aux attaques de ceux qui les traitaient de démagogues. Ils oublièrent la lutte des classes et le principe de contingence.

Nous avons entendu, en des régions de propriété morcelée, des orateurs socialistes négliger de défendre contre les fermiers les droits des ouvriers agricoles. Ne s'est-il pas vu des socialistes militants allant jusqu'à admettre l'inapplicabilité du minimum de salaire en matière agricole, parce qu'ils admettaient que la crise agricole mettait les cultivateurs dans l'impossibilité de le payer. Cette condescendance est une erreur et, disons-le franchement, une bassesse indigne des socialistes.

Il ne faut jamais mettre en poche le principe du minimum de salaire et, lorsqu'après avoir établi les principes d'équité qui président à sa fixation, on est obligé de reconnaître que son paiement conduirait l'employeur à la ruine, il faut oser dire que la culture de cet employeur est impossible, parce qu'elle jure avec les règles les plus élémentaires de l'économie rurale moderne.

La question est plus générale. Le cultivateur a toujours passé pour aimer la glèbe. La pratique de son rude métier le courbe vers le sol qu'il aime d'un amour fanatique et il le veut tout à lui. Peu lui importe qu'il divise le sol, qu'il le morcèle en parties trop petites pour savoir y établir une culture rationnelle, il s'en moque, pourvu que le sol soit à lui. Cet amour de la terre existe. Il n'est plus aussi accentué qu'on veut bien le dire. Mais tel qu'il est, quelle doit être à son égard l'attitude du socialisme ?

L'amour de la terre s'en va, et nous pouvons en donner des preuves irréfutables. Sous l'empire de la dépression économique, le cultivateur a été acculé à vendre sa terre ou il a été saisi. Le nombre de ventes croît chaque année dans des proportions considérables. En d'autres circonstances, le cultivateur a émigré; enfin, dans quelques districts, on a employé la commassation, qui est précisément la négation de ce fanatisme de possession d'une portion déterminée. D'un autre côté, les organisations collectives en se multipliant ont enlevé au paysan une partie du *mien* personnel et étroit pour le lui faire retrouver dans le *nôtre* syndical et coopératif, et tout le monde reconnaît que ces institutions sont en progrès.

Ces remarques éclairent la question et nous montrent jusqu'où va encore l'amour de la terre. Il est en décroissance, mais il existe encore.

Placés devant ce fait, les socialistes devront se rappeler qu'ils sont des démocrates et non des démagogues, et qu'ils doivent à l'occasion oser marcher à l'encontre des erreurs de la foule. Au sein d'une masse aussi peu développée que celle des ruraux, la majorité du nombre n'a pas toujours le bon droit pour elle. Les socialistes doivent oser dire la vérité à ceux qu'ils veulent recruter et, dans le cas présent, il faut oser leur dire : « Votre fanatisme, à l'égard de votre lopin de terre, est un non sens.

« Votre croyance à la possibilité de la petite culture en notre époque est une erreur. »

Ces remarques faites, toute mesure transitoire d'un programme spécial se conçoit et s'explique, puisque sa portée est déterminée avec précision.

Deux dangers sont donc à craindre :

1° L'isolement d'une mesure appartenant à un tout complet;

2° L'exposé de cette mesure, en accordant une importance primordiale à ses conséquences indirectes.

Ces écueils n'ont pas été évités par les socialistes français, que Gide qualifiait de néo-collectivistes. Ils se sont mépris sur la portée et le rôle des réformes transitoires préconisées par eux.

Il faut, en effet, remarquer que, dans tout programme agraire, il y a des points sur lesquels l'accord peut se faire avec des non socialistes, mais cet accord se fait sur la réforme et non pas sur la tendance dont elle découle. Si cet accord se maintient jusqu'au sein d'une assemblée délibérante, la loi qui en résulte ne résoud rien et les divergences d'hier se transforment en divergences de vue dans l'application.

Le parti socialiste ne peut donc jamais séparer sa tendance collectiviste de chacune des réformes immédiates qu'il préconise. S'il tombe dans cette erreur, il perd sa raison d'être et son caractère fondamental. C'est pourquoi nous avons approuvé, qu'au réformisme de Wollmar on opposât l'intransigeance marxiste.

Heureusement, l'étude du problème agraire nous familiarise avec des solutions neuves et pratiques que le socialisme peut très bien admettre, parce qu'elles convergent vers la nationalisation du sol, et qu'elles font l'éducation sociale des ruraux en vue des évolutions économiques prochaines.

Au nombre de ces réformes, nous citons la reconstitution progressive des biens communaux mis à la disposition des associations de cultivateurs, le placement d'une grande partie de l'avoir des personnes civiles créées par la loi en biens fonciers, la constitution d'une banque hypothécaire d'État, faisant rentrer dans le domaine collectif, sans les exposer à des enchères publiques, les biens pour lesquels l'intérêt hypothécaire n'aura pas été acquitté. Enfin, la commassation avec l'option locale organisée par voie de référendum pourrait arrondir et développer le domaine communal, en même temps qu'un droit croissant d'expropriation. Dans le même ordre d'idées, on pourrait également autoriser le paiement en nature des droits de succession ou de mutation. Enfin, dans le même ordre d'idées, le législateur pourrait isoler ce qu'il y a de socialiste dans le principe du homestead, en décidant de rendre insaisissable le petit domaine rural enlevé à son propriétaire pour cause de saisie ou de vente judiciaire, mais en décrétant qu'à la mort du possesseur le bien viendra s'adjoindre au domaine communal.

Parallèlement à cette constitution d'un domaine agraire collectif, il faudra procéder à l'éducation de la masse agricole par le développement de la coopération et de l'idée syndicale, l'érection en services publics régionaux ou communaux des industries auxiliaires de l'agriculture du côté des petits fermiers, par l'acquisition d'un matériel

agraire communal confié à un syndicat d'ouvriers du côté des travailleurs.

Telle nous semble devoir être la direction agraire du mouvement socialiste, réformiste sans s'écarter de son idéal collectiviste, ayant la ressource de montrer qu'indirectement il conduit à des avantages momentanés, quelquefois favorables à l'ultra-individualisme campagnard, mais toujours collectiviste, rapprochant avec ténacité le stade final du sol nationalisé et ne trahissant jamais le principe moteur de la lutte des classes.

Et ici il est urgent de discuter une objection de Kautsky. Lorsqu'il affirme que toutes les réformes préliminaires à la nationalisation, même celles dont la tendance ne saurait être mise en doute, doivent fatalement augmenter la force de l'État bourgeois et sa domination, il se trompe. Son raisonnement paraît exact, aussi longtemps qu'on ne se demande pas quel organe présidera à ces fonctions nouvelles de l'État.

Évidemment, l'État, dans sa forme actuelle, ne saurait mener à bonne fin cette attribution économique. Sous peine de trahir sa mission, il devra créer un organe *ad hoc,* nommé par un corps électoral professionnel, et dès ce moment nous constatons un changement dans la conception de l'État et une tendance marquée vers sa constitution sous forme de fédération fonctionnelle.

Nous ne partageons donc pas la crainte de Kautsky. Conçu et appliqué dans le sens que nous venons d'indiquer, un programme agraire est possible. Le congrès de Breslau a bien des fois côtoyé la vérité. L'intransigeance des deux fractions et une mauvaise position de la question ont fait avorter le débat.

Les assises internationales du socialisme discuteront la question à Londres cette année. Nous espérons que, d'ici là, une étude plus approfondie des situations et la discussion théorique que nous sommes en droit d'attendre dans l'intervalle feront triompher le système que nous préconisons.

HUBERT LANGEROCK.

DEUX VOIX

Nous ne sommes pas envieux,
Poètes frais éclos ; les vieux
Qu'une gloire auguste environne
Sur leur front saint ont la couronne ;
A leur table plus d'un s'assied,
Plus d'un s'y gave comme il sied.
Socialistes peu farouches
Et moins qu'on ne croit malappris,
Nous savons de l'Art pur le prix.
On ne voit point nos regards louches
Tenter d'ôter le pain des bouches
D'où tant de beaux vers sont partis.
Ils sont les grands, nous les petits.
Mais faut-il toujours que le jeune,
Domptant ses justes appétits,
Jeûne.

Nous ne sommes pas envieux,
Penseurs, lutteurs nouveaux; les vieux
Ont subi plus d'un dur martyre.
Suivons, le gouffre au gouffre attire.
Ils ont eu l'exil éclatant,
Et le Panthéon les attend
Au sortir de l'Arc de l'Étoile;
Ils sont morts purs et triomphants
En chantant les petits enfants;
Sur eux le firmament s'étoile.
Les sorts sont ainsi répartis,
Ils sont les grands, nous les petits.
Petits ou grands, toutes rumeurs
Tombent, adorable accalmie,
Au grand cri de la grande Amie :
Meurs.

PAUL BUQUET.
(D'après Robert Seidel.)

TABLEAU A TROIS PANS

L'OUVRIER — LE PATRON — LE BOURGEOIS

L'OUVRIER

Sans se permettre de lever les yeux pour regarder le mouvement de la rue, elle coud, affairée, la ménagère diligente, assise sur une chaise basse au seuil de sa maisonnette très propre. Pourtant la chaleur est lourde, en ce mois d'août, et une sueur vient aux doigts, rouillant l'aiguille, vient aux tempes, appliquant sur la peau moite les fines mèches défrisées. Si lourde elle est, cette chaleur, que les abeilles, elles-mêmes, en oublient de butiner, s'attardent paresseuses et endormies sur les fleurs de laurier rose, de capucines, qui décorent de façon si éclatante le jardinet de six mètres carrés précédant l'entrée.

Elle est jeune, la ménagère, vingt et un ans à peine; toute fluette, une frimousse gamine, deux yeux étincelants qui n'ont pas besoin de verre pour y voir clair; une foison de cheveux noirs, aussi soigneusement coiffés que ceux d'une bourgeoise inactive. Ce n'est pas cependant que les occupations lui manquent! Et la journée de douze heures serait bien trop courte, si l'on ne pouvait empiéter sur la nuit. Lorsqu'elle y songe, elle s'étonne que certaines femmes se plaignent de la lenteur du temps.

Ne faut-il pas, le matin, se lever bien vite, préparer le déjeuner avant le départ du mari pour la fabrique où il travaille comme ouvrier? C'est l'enfant, ensuite, le chéri de deux ans, qui gazouille en son berceau, attendant qu'on lui fasse sa toilette. Un peu longue, celle-ci. Elle exige tant de précautions, cette chevelure de soie, qui s'entête sous le peigne à friser follement! Ils veulent une douceur si patiente,

ces membres délicats aux os mal soudés, qu'il s'agit d'insinuer dans ces horribles gaines qui sont des vêtements; désespoir du lutin qui ne se gêne point pour le faire voir, allez! En outre, il faut tout dire : encore émerveillée de cette poupée vivante, qui chaque jour devient plus drôle, la petite maman s'attarde bien un peu avec son merveilleux jouet.

Une matinée, ce n'est rien ! L'enfant à peine habillé, c'est le ménage à mettre en ordre: le carreau frotté comme un miroir, chaque meuble essuyé avec un soin jaloux, le grand lit soigneusement bordé, et la courte-pointe neuve étirée à n'y pas apercevoir une ride. Dame! c'est qu'il n'y a pas deux manières d'aimer son intérieur. L'aimant, on met sa fierté à ce qu'il soit cité en exemple par toutes les commères du pays. Et puis, ce n'est pas malin d'en faire un appât pour garder le mari, l'empêcher de ressortir trop souvent, une fois sa journée faite. Mon Dieu! que les femmes sont folles, celles qui n'y songent pas!

C'est si simple, pourtant. Deux belles pièces ensoleillées; bien tenues, cela vaut un palais. Une chambre à coucher: le triomphe du ménage, celle pour laquelle, au moment du mariage, on a fait des folies et vidé la tirelire... Le mobilier nécessaire; plus une bibliothèque remplie de livres, fierté du maître de la maison; tout cela en bon noyer massif pouvant durer une vie. A côté, le berceau; plus fragile, plus élégant, avec ses rideaux de fraîche mousseline — pourquoi pas? le blanchissage qu'on fait soi-même n'est pas une affaire. Au mur, la photographie du couple : lui, ses habits neufs; elle, sa toilette de noce; sur la cheminée, une pendule un peu massive.

L'autre pièce, beaucoup moins meublée, parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois, sert de cuisine, de chambre à manger, de chambre pour travailler; car, lorsque l'enfant dort, il faut se garder de faire du bruit autour de son sommeil. Là on a transporté la table ronde couverte d'un tapis, sur laquelle trône d'habitude le panier à ouvrage de la jeune femme, l'écritoire, les journaux à un sou de son mari. Les murs étant un peu nus, simplement recrépis à la chaux, on les a très bien décorés. Rien que des portraits; découpés dans les périodiques illustrés; mais ce ne sont pas ceux des premiers venus. Orateurs illustres, députés, journalistes défendant la cause des humbles, penseurs, philosophes; ils sont tous là, les Maîtres choisis, les grands façonneurs d'âme et de pensée, ceux auxquels on doit sa fierté de citoyen, son orgueil d'honnête homme. Cent fois regardés avec une reconnaissance enthousiaste, presque avec attendrissement, ils sont le coin bleu et ensoleillé d'une vie qui sans eux serait uniquement matérielle, simple chasse au pain journalier. Sans eux, on serait de purs manœuvres, on ignorerait les ivresses contenues dans un beau livre. C'est pourquoi on vénère ces images, à l'égal de ces reproductions qui, pour certains,

représentent les saints. Saints laïques, soit! révolutionnaires, soit encore! Et après ?

. . . . . .

Toujours elle coud, la petite femme, et toujours elle se hâte ! La souple étoffe blanche lui coule entre les doigts, la longue aiguillée de soie s'insinue rapide entre les plis légers. Une petite robe, oui vraiment; un de ces fourreaux droits dans lesquels les enfants s'empêtrent avec tant de grâce, évoquant l'image en raccourci d'une élégante du premier empire !

Il sera si mignon là-dedans; le blanc, c'est sa couleur habillée. Ce n'est pas parce qu'elle est la mère; mais *le sien,* tout le monde le regarde. Elle ne peut pas l'emporter aux provisions avec elle sans que chaque fournisseur s'exclame, veuille s'en emparer, lui offrir quelque friandise. Et jamais malade! pas une indisposition depuis sa naissance! Elle est une heureuse mère.

Une heureuse femme également. Son mari est encore amoureux d'elle; de plus, il passe pour le plus laborieux, le plus habile de la fabrique. C'est à lui qu'on confie de préférence les ouvrages délicats; le contremaître lui-même a dû en faire l'aveu. Sans lui on serait obligé de faire venir des étrangers pour certaines pièces qu'il est seul à réussir. Avec cela, pas buveur, pas querelleur; ne détestant pas le plaisir, certes! mais ne comprenant le bon temps qu'entouré de tous les siens. Jamais il ne lui est arrivé de dissiper sa paie au cabaret; il aime bien mieux l'employer à s'acheter des livres. Encore, cela était bon au premier temps du mariage; mais depuis que l'enfant est venu, on est bien obligé de se restreindre de ce côté-là. Le moins possible, cependant; c'est si bon, une soirée d'hiver côte à côte : elle, sa couture aux doigts; lui, lisant à haute voix quelqu'une de ces belles pages qu'il veut lui faire admirer et aimer avec lui. Car il a entrepris son éducation et il est fier de son intelligence alerte, rapide à saisir ce qui est nouveau. Il ne veut pas qu'elle soit une femme vulgaire, bavardant avec les voisines. Il veut pouvoir s'entretenir avec elle de ses enthousiasmes et de ses espoirs; il désire qu'elle lise le journal, non seulement au feuilleton et à la troisième page, mais encore à la partie politique qu'il lui explique, lorsqu'elle y trouve des obscurités. Et peu à peu il lui a insufflé, à elle aussi, ce grand amour de justice et de liberté qui est la religion des maîtres de son esprit. Elle sait ce qu'il attend de l'avenir et elle l'attend avec lui; elle n'ignore pas qu'il connaît ses responsabilités, ses droits d'homme libre, et combien il est résolu à les défendre; elle approuve les liens de fraternelle solidarité qui l'unissent à ses camarades...

La belle petite robe empire est presque terminée. Satisfaite de son œuvre, la jeune femme s'accorde cinq minutes de répit, des sourires

plein les yeux à l'adresse de la rayonnante lumière estivale, à l'adresse des fleurs parfumées, à l'adresse même des volets soigneusement clos sur la méridienne de l'enfant.

Les mains croisées sur l'ouvrage, elle le contemple en pensée, le bien chéri, tel qu'il sera dimanche prochain, dans la splendeur de sa toilette neuve.

Une pareille robe, cela exige un chapeau frais, n'est-ce pas? Blanc comme le reste du costume, avec un gros nœud de ruban... Palpitante de convoitise, elle regarde maintenant à travers la palissade du jardinet; il est là, le chef-d'œuvre désiré, dans la boutique d'en face, qui est celle d'une modiste. Depuis des jours et des jours, ses yeux la guettent à la même place, cette coiffure enfantine, sans doute placée là pour tenter sa coquetterie de mère. Cinq francs quatre-vingt-quinze. Plusieurs fois elle l'a marchandée, sans que la madrée boutiquière veuille démordre de son prix.

Cinq francs quatre-vingt-quinze, c'est une somme tout de même, pour un simple caprice! C'est le coût d'une note d'épicier, d'une note de boucher — plus nécessaires dans le ménage qu'un objet de toilette, car son mari, l'estomac délabré par le métier, a besoin d'une nourriture soignée...

Il est joli, ce chapeau. Devant, c'est un petit retroussis à la crâne, le plus drôle du monde. Chapeau de mousquetaire, tel que devait en porter ce d'Artagnan dont elle a lu l'histoire. Et cela lui paraît si bouffon, cette allure « casseur de vitres » pour son conquérant de vingt-quatre mois, qu'elle en rit toute seule.

Cette fois, c'est bien décidé; lorsque son mari rentrera, elle prendra son courage à deux mains, elle lui avouera l'envie qui la tient d'avoir cette fanfreluche. Qui sait? Peut-être ne voudra-t-il pas lui faire le chagrin de l'en priver.

Tout de même, son cœur bat un peu; car elle l'a accoutumé à plus de raison de sa part, et peut-être va-t-il être surpris de la découvrir si coquette? Mais, bah! Pour l'enfant, elle se sent capable de toutes les audaces!

Cinq heures, une cloche lointaine... Vite! vite! elle rassemble son ouvrage, le roule dans une serviette blanche — car cette surprise, exécutée avec ses économies du mois, ne doit pas être aperçue avant son complet achèvement. Juste le bébé chantonne doucement dans la maison enténébrée, il est temps de le lever pour recevoir le père.

Les volets écartés, le joyeux soleil entre à flots dans la chambre et le petit, son pied rose dans sa main comme un jouet articulé, rit à ce rayon doré, rit à sa jolie maman qui se penche pour le saisir. Il gazouille; adorable charabia qu'elle seule peut traduire; qu'elle trouve d'ailleurs d'une clarté parfaite, s'indignant lorsque le père a la compréhension tardive.

Un grincement à la petite porte du jardinet, ensuite un bruit de pas. C'est lui, l'attendu, au retour du travail. Il traverse la première pièce, va droit à la seconde. Mais elle, qui déjà s'élançait son enfant au bras, toute fière et joyeuse, demeure stupéfaite. Étranglées dans la gorge, les paroles de bienvenue; figée subitement la flexion du corps tout de suite incliné pour le baiser d'arrivée...

Jamais, depuis qu'ils sont mariés, elle ne lui a vu cette figure contractée, ce pli soucieux à la lèvre, cette pâleur d'angoisse. Elle veut questionner, elle ne trouve aucun mot; incapable de traduire ce qu'elle éprouve, d'un geste machinal elle atteint une chaise minuscule fermée par une planchette, y dépose l'enfant. Lui n'a pas un coup d'œil pour cette tête bouclée, sur laquelle tombe d'habitude son premier regard; c'est uniquement sa femme qu'il contemple immobile. Et plus ça dure, plus elle sent qu'un malheur imminent la menace, quelque chose qui va s'abattre sur elle, à la façon d'un faucon fondant sur sa proie. Soudain lui, d'une voix basse et triste, mais où ne transparaît cependant aucune note hésitante :

— Le patron s'est mal conduit. La grève est décidée.

Au premier abord, elle n'est frappée que du seul mot de *grève;* mot qui pour elle résume un inconnu terrible. Mais elle se raidit, questionne avec une anxiété contenue :

— Il y a donc du nouveau ?

— Sans doute. Tu connais le camarade élu maire de la commune aux élections de dimanche dernier ? Ce matin, il se présente à la fabrique pour prendre le travail à l'heure habituelle. Au lieu de le laisser s'installer à son ouvrage, le surveillant l'arrête, le fait monter au bureau où, dit-il, le patron veut lui parler. Dix minutes plus tard, nous le voyons revenir, la figure consternée. Sous prétexte que, pendant la période électorale, il s'est « absenté sans permission », le patron le jette à la porte. Tu penses, quel émoi ! Tout de suite je propose de former une délégation, d'aller demander qu'on le reprenne; on me nomme porte-parole de la troupe. Nous montons au bureau : le patron refuse de nous recevoir. Par l'entremise du surveillant, nous le supplions de vouloir au moins accepter un arbitrage qui dictera à tout le monde la conduite à tenir; nous jurons de nous soumettre, quel que soit le verdict. La réponse ne se fait pas attendre : pas plus d'arbitres que de délégués; et il est intolérable que nous osions poser des conditions; et ceux qui s'entêteront à défendre le nouveau maire seront considérés comme rebelles et comme lui mis à pied. Tu comprends, ce n'est pas juste ; le patron outrepasse son droit; il nous est impossible, à nous, d'accepter de pareilles mises en demeure. Nous sommes décidés à déclarer la grève.

... Longtemps il parle, l'ouvrier, longtemps elle l'écoute muette,

trop persuadée de son bon jugement en ce cas grave, pour risquer des objections. Mais, comme après tout elle n'est qu'une femme, elle ne peut s'empêcher de songer à ce qui va se produire. Pas de travail, pas de salaire, par conséquent disette complète; obligés de vivre au jour le jour, du reste confiants en leur jeunesse et en l'habileté du mari, jamais ils n'ont pu amasser d'autres économies que celles dépensées au moment du mariage. Le crédit ? Oui certes, on leur en fera plus qu'à personne, car aucun commerçant n'a eu à se plaindre d'eux pour un paiement en retard. Même, un des premiers principes que son mari lui ait enseignés, c'est que la stricte honnêteté exige de ne point faire tort à qui vit d'un petit commerce. Mais, précisément parce qu'elle a été ainsi habituée, parce qu'elle a pris goût à ces mesures d'ordre, il lui sera pénible de déchoir aux yeux des fournisseurs. Au fond, c'est peu de chose; un scrupule dont elle est presque confuse. Mais si la grève allait durer de façon qu'on manquât des provisions les plus nécessaires ? Eux, passe encore. Mais si l'enfant devait en pâtir et tomber malade ?

L'imagination est mauvaise conseillère ; elle pousse à la faiblesse et à la lâcheté. Or, ce n'est pas le moment de se montrer faible ni lâche. C'est pourquoi, dans un grand élan de fierté, la petite femme relève la tête :

— Vous avez bien fait ! dit-elle, le patron est trop injuste. Il ne faut pas lui céder !

Maintenant elle fait bonne contenance. Elle explique qu'elle va travailler pour fournir de l'argent au ménage. Avant son mariage elle était couturière ; un bon métier qu'on peut faire sans quitter son logis ; elle va le reprendre.

Lui, songe tout bas qu'il n'y aura guère de robes neuves à coudre dans les mois qui vont suivre ; mais il lui est reconnaissant plus qu'il ne saurait dire de sa crânerie devant la mauvaise fortune. Et, comme il doit ressortir aussitôt, attendu qu'il est à une réunion de camarades, où l'on ne voudrait pas discuter sans lui, il se contente pour tout remerciement de lui ouvrir ses bras et de la serrer bien fort. Sûr, de tous les baisers échangés depuis qu'ils se connaissent, c'est peut-être le meilleur et le plus amoureux...

Il est fort pressé ; en deux bonds le voilà dehors. Aussi longtemps qu'elle peut l'apercevoir dans cette petite rue en enfilade, elle le suit des yeux ; lorsqu'il est enfin disparu, elle rentre dans sa cuisine. A ce moment elle aperçoit, sur la table, un objet dont la blancheur éclate.

Alors, alors seulement, reconnaissant la serviette protectrice de la petite robe empire, voyant se reculer bien loin son rêve d'innocente et légitime coquetterie, elle sent son cœur, gros à étouffer, fondre dans sa poitrine, ses yeux ruisseler de larmes désespérées.

Ainsi, par un infime détail, un détail presque ridicule, comparé à ce qui les menace, sa jeune expérience fait l'apprentissage de l'aveugle Injustice.

LE PATRON

(Trois mois plus tard)

Au sommet de la colline dominant la ville, un château genre anglais. Le style, ultra-moderne, du plus pur quatre-vingt-quinze — verre, briques, ardoises, fer, — l'aménagement, résultat d'une civilisation portée à sa plus grande puissance.

L'électricité sous toutes ses formes, une profusion d'eau chaude et froide circulant à chaque étage, un système de ventilation partant des sous-sols, aboutissant aux greniers à hautes fenêtres pointues, distribuant dans les moindres recoins la température appropriée à la saison et au temps qu'il fait. Aucun sacrifice à l'élégance inutile, à la beauté simplement artistique d'un contour ou d'une ligne ; mais le souci perpétuel d'un confort intelligent, d'une hygiène savante.

Autour du bâtiment, un parc immense, égayé d'arbres toujours verts, velouté de gazons fins époussetés comme des tapis, si bien que, malgré l'hiver approchant et l'absence de fleurs, la nature demeure élégante. Les fleurs, elles ont élu domicile dans le vestibule, en de vastes jardinières ; dans les deux salons, en de précieuses potiches ; et même — raffinement qui paraît une anomalie — dans le sévère et somptueux cabinet de travail. Oui vraiment, les bronzes farouches de la cheminée encadrent une palette aux couleurs vives : chrysanthèmes royaux en gerbes hautes sur tige.

Car il aime les fleurs, le possesseur du château, tout comme il aime ce qui est luxueux, ce qui coûte beaucoup de soins aux autres, beaucoup d'argent à lui-même ; de cet argent qui jamais ne lui a donné aucune peine, sa fabrique se chargeant de lui en fournir à profusion.

Assis dans son fauteuil à dossier ouvragé, les coudes appuyés à sa large table aux tiroirs multiples, il songe à cette grève qui dure depuis trois mois. Trois mois que la haute cheminée de l'usine a cessé de se profiler rouge sous les ciels nocturnes ; que les machines bâillent inactives et rouillées ; qu'une farouche équipe de gendarmes monte la garde à tous les carrefours ; qu'à chacune de ses sorties en ville pèse sur lui le muet reproche des femmes, l'indomptable défi de leurs maris, sentinelles inactives postées sur chaque porte.

A la seule pensée de ces révoltés, les durs yeux métalliques flamboient de colère ; le front bossué d'énergie se sillonne d'un pli farouche ; les mains pétrissent un fin coupe-papier d'ivoire mis par

cette pression trop brutale en danger sérieux. Et son indignation est d'autant plus profonde qu'elle est mêlée d'étonnement. Quoi ! avoir cru régner sur une armée asservie et s'apercevoir que l'armée est sa propre maîtresse !

Un léger coup à la porte ; un entrez ! cinglant comme un coup de fouet. Paraît le contremaître de la fabrique, lequel s'en vient faire son rapport.

— Rien de nouveau, Honoré ?

— Encore rien, patron.

— Aucune agitation sur la voie publique ?

— Pas jusqu'à présent, patron. La ville est morne, paisible ; on dirait un jour d'enterrement.

— As-tu suivi mon ordre, essayé de les persuader un à un de reprendre le travail ?

— J'ai tout essayé, patron. Rien n'a servi de rien. Voulez-vous mon avis ? Ce sont des enragés calmes ; il ne sera pas aisé d'en venir à bout.

Un geste plus nerveux que les autres, suivi d'un craquement : le coupe-papier s'est rompu. Dépité, le patron jette les deux fragments dans une corbeille placée sous la table, se relève la face empourprée et crie :

— Pourtant ils souffrent assez pour désirer céder !

— Certes ! patron, ils souffrent. Voici l'hiver proche ; pas de bois, pas de charbon, aucun argent pour en acheter. Guère de provisions ; les fournisseurs, qui jusqu'ici ont fait crédit, commencent à en avoir assez, endettés eux-mêmes, sur le bord de la faillite. Dans peu ce sera la misère noire, les femmes n'oseront plus se montrer... Les enfants sont pâles, vraiment cela fait pitié...

— Au diable les enfants ! Qu'avaient-ils besoin d'en faire... Dis-moi, Honoré, quelles nouvelles des meneurs ?

— Toujours en prison, patron. Celui qui a une toute jeune femme et un enfant de deux ans a, paraît-il, de mauvais moments...

— Tant mieux. C'est bien fait. On a même été trop doux pour lui; moi, je lui aurais donné le double ! Des gens qui ne vivaient que par moi !... Honoré, tu as une belle écriture; assieds-toi là, mon garçon, prends une plume, écris sous ma dictée :

Dernières nouvelles de la grève : Des informations minutieuses et particulières nous permettent d'annoncer à nos lecteurs que, malgré les perfides manœuvres d'une certaine presse, le patron ne cèdera sous aucun prétexte. Et, tout en lui envoyant notre respectueux témoignage d'admiration pour sa rare énergie, nous ne saurions trop l'encourager dans cette voie de vaillante résistance. Il est inadmissible, en effet, lorsqu'on a été comme lui le père de ses ouvriers, qu'on puisse avoir l'air d'accepter leurs conditions, même cour-

toises. Le plus tendre des pères ne pardonne à ses enfants rebelles que sous une seule condition : une amende honorable en toute humilité et toute repentance. Une fois encore donc, remercions le grand patron, resté fort dans une époque dégénérée, qui a su maintenir son droit, ne point courber la tête devant les rugissantes fureurs de la démagogie.

... C'est fini, Honoré. Passe-moi le papier que je me relise... *de la démagogie*... Pas un mot à reprendre. Fais envoyer cela à tous les grands journaux, ordonne que cela passe de suite. Par télégramme, annonce de nouveaux envois de fonds : je sais que les directeurs sont un peu à court... Fais comprendre — discrètement — que je suis tout à leur service. Ah !... Profite de ce que tu seras tout rendu pour télégraphier encore au préfet, que, l'ordre étant menacé, il serait bon d'envoyer de la troupe... Maintenant va ! je ne te retiens plus.

Et le patron impatient agite sa main droite, de façon telle qu'il est impossible de discerner si c'est pour indiquer la porte ou pour faire un salut d'adieu.

Resté seul, il paraît très excité, arpente son cabinet à grands pas, fébriles. Parfois il s'arrête brusquement, l'œil perdu dans le vague ; parfois il repart soudain comme mû par un violent ressort intérieur. Mille sentiments l'agitent, dont plusieurs ne sont pas pour lui plaire. En lui-même c'est un dialogue qui ne va guère à sa fantaisie et auquel il ne demanderait pas mieux que de se dérober. Mais il n'a pas encore assez dompté ses pensées secrètes et elles ne lui obéissent pas mieux que ses ouvriers. C'est pourquoi, résolu à faire cesser coûte que coûte une obsession qui le gêne, il se campe face à la glace, se regarde lui-même dans les yeux avec des lueurs de menace et se signifie tout haut d'un ton péremptoire :

— Eh bien ! s'il le faut, je me ruinerai jusqu'au dernier sou ; mais je les ferai crever de besoin ! — Au moins, on ne me dira pas que je me serai laissé vaincre par mes ouvriers.

Puis il se rassied, calmé, désormais confiant en sa force — qui, tout entière, réside en son implacable et monstrueux Orgueil.

LE BOURGEOIS

C'est un doux intérieur familial, tout ouaté de bien-être. L'on y respire une atmosphère d'honnêteté candide, de vertus ménagères, de bonté un peu crédule. La bise de novembre fait rage, un ouragan de neige se prépare ; volupté aiguë, car ces choses mauvaises sont reléguées bien loin, derrière les doubles vitres, derrière les épais rideaux si gais à la lumière. Le feu de bois danse et s'alanguit dans la

vieille cheminée; la lampe est discrètement accueillante sous son abat-jour rose, pomponné de dentelles; le plateau du thé étale, avec la coquetterie de ses serviettes brodées, la saine gourmandise de ses tartines au pain bis.

Ce thé de cinq heures! Quelle oasis délicieuse dans l'âpre désert de la vie hivernale! Rien que d'y pouvoir songer, quel adoucissement aux heures interminables du bureau! Car, il est bureaucrate, l'habitant de ce logis, et depuis tant d'années, tant d'années, qu'il a fini par conquérir une situation tout à fait confortable. Par exemple, ce n'a pas été sans peine, et elles ont été longues, les étapes qu'il a dû fournir pour gagner son petit paradis! Cent fois, il eût perdu patience, sans le courage paisible, sans l'affectueux réconfort de cette parfaite ménagère qui s'affaire pour lui éviter toute peine autour du friand goûter. La bonne femme! si préoccupée des autres, si oublieuse d'elle-même, restée si jeune de caractère, si pure de pensée, malgré sa figure déjà ridée, malgré ses cheveux déjà blanchis.

Et il se recroqueville, le vieil homme, également ridé, également blanchi, roulé dans sa robe de chambre, chaussé de ses pantoufles, tout au fond de son fauteuil Voltaire; afin d'y savourer, plus commodément, son bonheur actuel. Vraiment, il ne songe guère à regretter sa jeunesse, et, jamais, en aucun temps de sa vie, l'existence ne lui parut plus digne d'être vécue qu'en ce moment précis.

Tous leurs enfants sont hors d'affaire. L'aîné, bien marié, heureux en ménage, déjà père de famille, fort considéré comme ingénieur civil. Le second, un avocat dont on parle, et qui fera du chemin. Le troisième, sur le point de terminer sa médecine. La dernière, enfin, la chérie, la Benjamine de dix-huit ans, la petite tard venue, reproduction affinée de ce que fut sa mère, suprême orgueil du vieux couple, constante adoration des grands frères.

— Femme, où donc est notre fille, qu'elle ne vient pas nous servir le thé?

— En courses avec sa belle-sœur, mon ami. Tu comprends, à cette époque de l'année, il faut déjà songer aux petits ouvrages pour les étrennes.

Et, comme elle lui présente une tasse fumante, qu'il se penche un peu pour l'atteindre, les deux vieux se sourient, avec malice, en hochant la tête. Ce leur est une attitude si naturelle de paraître ignorer les surprises qu'on leur prépare; ils savent si bien feindre la joie, l'étonnement, pour ajouter au plaisir qu'on a de leur faire fête!

Muets, ils dégustent la boisson chaude, par petites cuillerées. Pourquoi parleraient-ils? Pourquoi emploieraient-ils des mots, alors que depuis tant d'années leurs pensées se comprennent si bien, à travers le silence?

Un journal est sur la table, encore entouré de sa bande. Un peu grand, fatigant à lire, un peu cher pour s'y abonner; mais grave, austère, bien pensant; le seul, prétend le père — et aussi les grands frères — qu'on puisse abandonner sans danger sur la table de famille; le seul dont la langue ne risque jamais d'effaroucher ces dames.

— Voyons les nouvelles! Veux-tu que je t'en fasse lecture à haute voix?

Elle fait signe qu'elle veut bien, s'installe, toute heureuse, sous la lampe, avec son ouvrage : une merveilleuse broderie, destinée au ménage de son fils aîné.

Lui, tousse pour s'éclaircir la voix; il a toujours eu la coquetterie de passer pour un fin diseur; de plus, il est encore heureux de faire des frais pour elle :

Nouvelles de la grève. Des informations minutieuses et particulières nous permettent d'annoncer à nos lecteurs.....

— Hein! chérie, quel bon journal! Nous sommes renseignés presque aussi bien que les ministres!

L'innocente plaisanterie leur a servi déjà bien des fois; mais, quand même, elle flatte leur passion de « savoir ce qui se passe ».

..... d'annoncer à nos lecteurs, que, malgré les efforts des meneurs, malgré les perfides manœuvres d'une certaine presse, le patron ne cèdera sous aucun prétexte.

— Qu'en dis-tu, ma femme? Voilà un homme admirable qui sait ce qu'il veut! Ces ouvriers! tous paresseux, gaspilleurs, ivrognes, insatiables; réclamant le Pérou! Pas de danger qu'ils éprouveraient la moindre reconnaissance pour celui qui s'est conduit avec eux comme le meilleur des pères. — Le journal l'affirme en toutes lettres; regarde au bas de la page! — Ma parole! C'est à se demander à quoi sert le gouvernement! Il n'y aurait pourtant qu'une chose à faire : les fourrer tous au bloc.....

— Mais ces femmes qui souffrent, mon ami, ces enfants qui pâtissent!

— Graine de gueux, tout cela; pas besoin de les plaindre. Et ces meneurs! En voilà qui mériteraient la potence! Sans eux, jamais les ouvriers n'oseraient quitter le travail... Dans notre jeune temps, te souviens-tu? jamais on n'eût osé prévoir des choses pareilles! D'un côté, un homme bon, bien élevé, riche, un homme du monde enfin; de l'autre, des gens sortant on ne sait d'où, vivant d'on ne sait quoi. Et il se trouve des députés, des avocats, pour les soutenir contre

leur chef naturel, contre celui qui, bien mieux qu'eux, sait ce qui leur convient! Tout est bouleversé, ma chère; nous courons à un cataclysme.....

C'est fini; le fauteuil Voltaire n'a plus de charmes. Maintenant le vieillard s'agite, en fureur, à travers la chambre :

— On ne respecte plus rien. Il n'y a plus ni subordonnés ni maîtres; rien que des électeurs! Le plus infime employé finit par se croire l'égal de son patron. Il se permet d'avoir des opinions, de voter à sa guise! Pour un oui, pour un non, on se met en grève, et arrive que pourra!

— Pauvre patron, si cruellement affligé par ces misérables ingrats....

— Que veux-tu, mon amie..., c'est à vous dégoûter pour jamais de vouloir faire le bien!

Tous deux alors se taisent, violemment émus de compassion pour cet homme qu'ils se figurent vieilli avant l'âge par un labeur incessant; et qui, à cent lieues de distance, sans même savoir qu'ils existent, servi par leurs préjugés de classe, par leur éducation faussée — a fait d'eux ses Dupes.

Mme Georges Renard.

Les Élections Communales

En Belgique [1]

Pour apprécier à leur juste valeur les résultats des élections communales qui ont eu lieu dans notre pays, le 17 novembre dernier, il importe, tout d'abord, de connaître dans ses grandes lignes le régime électoral en vigueur.

La loi communale nouvelle, votée en 1895, sous l'impression des succès électoraux des socialistes, a eu pour but avoué de leur fermer la porte des hôtels de ville.

Elle maintient le principe du suffrage de tous, mais elle refuse le droit électoral à tous les hommes âgés de moins de trente ans et à tous ceux qui n'ont pas trois ans de résidence dans la commune.

Ces deux dispositions sont extrêmement défavorables aux socialistes, parce que leur propagande a pénétré surtout dans les jeunes couches de la population et que, d'autre part, dans la région industrielle, beaucoup d'ouvriers passent fréquemment d'une commune dans une autre.

Ajoutez à cela que la loi communale subordonne à des conditions très rigoureuses l'octroi du double vote aux ouvriers pères de famille, tandis qu'elle accorde quatre voix à tous les bourgeois payant un certain cens.

Pour donner une idée des modifications que ces diverses mesures entraînent dans la composition du corps électoral, bornons-nous à citer l'exemple de Bruxelles, où, sur un corps électoral émettant quarante-deux mille votes, les électeurs à une et à deux voix disposent de onze mille suffrages de moins, et les électeurs à plusieurs voix de douze mille suffrages de plus, qu'aux élections législatives.

Dans de pareilles conditions, la lutte était extrêmement difficile pour

(1) Cet article paraît en même temps dans *Sozial Praxis*, Centralblatt für Sozialpolitik, Berlin.

le parti ouvrier. Néanmoins, il est parvenu à conquérir la majorité dans soixante-dix-huit communes et, grâce à la représentation proportionnelle, qui fonctionne dans le cas où aucune des listes n'obtient la majorité absolue, il existe une minorité socialiste dans deux cent dix communes.

Cette proportion paraît assez faible, quand on songe qu'il y a environ deux mille six cents communes en Belgique; mais il faut tenir compte de ce que celles-ci sont, en grande majorité, de petites communes rurales, où il n'y a guère de luttes politiques, tandis que les communes où les socialistes sont représentés constituent, pour la plupart, de vastes agglomérations industrielles.

Le gouvernement n'a pas fait dresser la statistique officielle des résultats des élections communales; aussi avons-nous dû nous borner à relever les résultats des chefs-lieux de province, d'arrondissements et de cantons, ainsi que de tous les bourgs dont la population est d'au moins 5,000 habitants. Dans ces communes, la lutte a un caractère bien tranché et il n'y a pas de contestation possible sur la couleur politique des élus. Comme on le verra, notre statistique établit dans quelle proportion les 3,344,875 Belges (la moitié du pays) qui habitent ces trois cent une villes ou communes sont respectivement administrés par les catholiques, les libéraux et les socialistes, ou par une coalition de deux de ces partis, ligués contre le troisième.

Nous avons classé les communes en six catégories :

1° Cent soixante-deux communes, comptant ensemble 1 million 178,630 habitants, sont administrées par les catholiques;

2° Soixante-huit communes, comptant ensemble 824,935 habitants, sont administrées par les libéraux;

3° Dix communes, comptant ensemble 97,094 habitants, sont administrées par une coalition antisocialiste de catholiques et de libéraux;

4° Vingt-neuf communes, comptant ensemble 272,290 habitants, sont administrées par une coalition de radicaux et de socialistes;

5° Dix-neuf communes, comptant ensemble 208,892 habitants, sont administrées par des socialistes;

6° Treize communes, comptant ensemble 763,034 habitants, sont administrées par un conseil dans lequel les trois partis sont à peu près d'égale force.

Les communes de cette dernière catégorie sont, en général, les plus importantes. C'est le cas, par exemple, pour Bruxelles, Gand et Liège, où les catholiques, les libéraux et les socialistes disposent, à peu de chose près, du même nombre de voix.

Quant aux communes socialistes et radicales-socialistes, elles se concentrent presque toutes dans les provinces du Hainaut et de Liège,

où la classe ouvrière est tellement compacte que les quatre voix de la bourgeoisie ne parviennent pas à l'écraser.

Au moment où j'écris, j'ai sous les yeux la carte électorale qui vient d'être dressée par une entreprise particulière.

Les communes catholiques sont marquées en jaune, les communes libérales en bleu, les communes socialistes en rouge.

La tache jaune, piquée à peine de quelques points bleus, couvre les deux Flandres et les provinces d'Anvers et de Limbourg.

Les communes libérales et catholiques sont à peu près en nombre égal dans le Brabant et les Ardennes (provinces de Namur et Luxembourg).

La zone rouge coïncide avec les bassins houillers de Liège et du Hainaut, mais elle déborde en beaucoup de points ces frontières naturelles.

Les communes socialistes sont fort nombreuses dans les vallées de la Vesdre (industrie lainière), de la Sambre et de la Meuse (métallurgie et carrières), de la Semoys (ardoisières et culture du tabac), ainsi que dans la région agricole de Nivelles, où domine la grande propriété, et sur les hauts plateaux des Ardennes, où le régime des biens communaux facilite aux paysans la compréhension des idées collectivistes.

Le dénombrement de ces petites communes acquises au socialisme est fort malaisé et le chiffre de soixante-dix-huit que nous indiquions tout à l'heure est certainement au-dessous de la réalité. Dans beaucoup de villages, en effet, on a recensé, comme libéraux, des ouvriers résolument socialistes. Il faudra attendre, pour nous faire une idée plus exacte de la situation, le prochain *congrès des conseillers communaux socialistes*.

Le parti ouvrier, qui pénètre pour la première fois dans les conseils communaux — une seule petite commune était administrée par des socialistes avant les élections dernières — se préoccupe d'assurer l'unité d'action et la bonne marche des administrations ouvrières.

Le conseil général du parti a décidé de former une fédération des communes socialistes, dont le bureau central aura pour mission de réunir les documents, de fournir les renseignements et de donner les consultations juridiques dont les administrations locales auront besoin.

De plus, comme il n'est pas douteux que le gouvernement s'efforce, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de restreindre l'autonomie des communes administrées par les socialistes, la fédération deviendra forcément le centre de la résistance contre les empiètements du pouvoir central.

Enfin, la fédération s'occupera d'activer et de faciliter, par une

action commune, la réalisation des réformes inscrites au programme communal du parti ouvrier.

Nous croyons devoir nous borner, pour le moment, à ces indications sommaires, sauf à y revenir lorsque les administrateurs socialistes auront mis la main à la pâte.

En somme, le parti ouvrier a le droit de se féliciter des résultats de la première bataille qu'il ait engagée sur le terrain communal.

Malgré les obstacles résultant de la législation électorale, il a conquis un assez grand nombre de communes importantes, et peut-être faut-il se féliciter de ce que, dans beaucoup de communes, les socialistes, dont l'éducation administrative est encore à faire, soient représentés au conseil, sans avoir conquis d'emblée la majorité.

A un autre point de vue — la défense des écoles publiques contre les cléricaux — le résultat des élections n'a pas été défavorable aux adversaires du cléricalisme. Il était à craindre que les progrès du socialisme ne produisissent une réaction, au détriment des libéraux et au profit des catholiques. Cette éventualité ne s'est pas produite. Le parti libéral conserve la plupart de ses positions et les échecs qu'il a éprouvés, sur certains points, sont largement compensés par des victoires sur d'autres points. Vaincu par les socialistes dans la plupart des localités industrielles, il a tout au moins résisté à l'assaut des catholiques, presque partout où c'était contre eux qu'il avait à se défendre.

Émile Vandervelde.

Le Prélude du Mouvement Socialiste en Italie

(Notes rétrospectives, 1830-1870.)

I

Encore aujourd'hui dans les revues socialistes — même les plus consciencieuses — les renseignements sur le mouvement social en Italie s'arrêtent, en général, aux derniers et plus éclatants événements, sans les raccorder à leur origine et à leurs causes principales. Il en résulte pour les lecteurs un manque de connaissances historiques qui les empêche d'apprécier les événements à leur juste valeur, et un désir presque jamais satisfait d'éclaircir certains points qui restent obscurs, sinon parfois inexplicables. Il ne doit donc pas sembler complètement inutile de remplir en quelques pages cette lacune; et comme la *Revue Socialiste,* sur les traces de son illustre fondateur, a toujours témoigné à l'Italie beaucoup d'intérêt et d'impartialité, j'aime à croire que les *notes* qui vont suivre y pourront trouver place.

D'ailleurs, le sujet doit être traité d'une façon tout à fait objective ; et, en observant la plus rigoureuse exactitude dans l'énonciation des faits et des circonstances historiques, laisser le lecteur parfaitement libre d'en tirer logiquement ses déductions.

Jusqu'en 1860, il n'y avait en Italie aucune trace d'organisation prolétarienne, même dans les classes ouvrières des grandes villes. Le motif en est aisé à comprendre.

L'Italie, depuis plus de trois siècles, avait complètement perdu toute personnalité nationale. Les dominations étrangères y étouffaient toute conception et aspiration d'ordre politique et économique.

Ce fut seulement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, presque en même temps que les encyclopédistes de France, qu'en

Italie, aussi, des penseurs et des écrivains touchèrent, avec beaucoup de circonspection, aux spéculations philosophiques et économiques, la politique en étant forcément bannie, ou s'y cachant sous les formes d'une exposition très savante, mais aussi abstraitement doctrinaire.

Filangieri, Beccaria, P. Verri, M. Pagano se rapprochèrent plus hardiment de la critique française, et, dans l'économie et la philosophie, de même que dans le droit public, eurent des pages encore aujourd'hui remarquables de positivisme moderne. Mais l'essor de leurs ailes était avarement mesuré par la vigilance des dominateurs, toujours prêts à couper court à toute contrebande intellectuelle.

La révolution française eut un énorme retentissement en Italie. Même à travers les plus grandes confusions et les plus étranges contradictions, le sommeil qui, depuis trois siècles, pesait sur cette « expression géographique », fut troublé et dissipé pour toujours.

Dès lors, l'Italie sortait virtuellement du tombeau où elle semblait ensevelie depuis Michel Ange et Ferruccio. La Sicile et toute l'Italie méridionale, jusqu'à Naples, d'abord, et ensuite les autres régions italiennes comprirent que le droit des peuples à se délivrer de l'oppression étrangère et à se reconstituer en nation se trouvait impliqué dans l'appel de la grande révolution, et, après les sanglantes guerres napoléoniennes, après les invasions, après les vengeances sauvages de la réaction triomphante, le peuple italien, même écrasé sous le linceul funèbre de la Sainte Alliance, se retrempa dans la vision de son droit, et, malgré les échafauds et les galères, trouva la force de se vouer à la résurrection de la patrie.

Mais la période de la révolution nationale devait être très longue, autant que semée de difficultés et de luttes sans pareilles.

Presque un demi-siècle — de 1821 à 1870 — s'écoula avant que l'unité politique de l'Italie pût entrer dans le droit public comme un fait accompli.

Il s'ensuivit que, surtout jusqu'en 1860, toutes les classes du pays furent complètement absorbées par le travail révolutionnaire, ayant pour but principal la reconstitution nationale par l'expulsion de l'étranger.

Dans cette période révolutionnaire, les hautes classes furent même en première ligne.

Il y avait là pour elles non seulement une question de sentiment, de liberté, de dignité personnelle, mais aussi des intérêts et des convoitises à réaliser. Reconstituer la patrie était certainement un noble horizon ; mais chasser les patrons étrangers pour y substituer leur domination sur le peuple n'était pas pour elles moins profitable.

La bourgeoisie, en général, faute d'expérience politique et d'orientation sur les questions sociales, ne visait naturellement, à son tour,

qu'à cette question d'unité. D'ailleurs, la domination étrangère fermait soigneusement toute porte aux agitations de nature économique, qui, après 1830, venaient de surgir en France, en Allemagne, en Angleterre.

Ouvriers et paysans, dans cet état de choses, ne pouvaient avoir que des aspirations instinctives ; mais, à leur tour, ils étaient enveloppés et entraînés par la question principale de l'indépendance de la patrie.

D'ailleurs, à cause de l'ignorance presque absolue, où les maintenaient les maîtres du pays, les prêtres et les hautes classes nationales, seulement un nombre bien petit d'entre eux étaient à même d'apprécier à leur juste valeur les questions politiques et économiques, et dans ces conditions ils se donnaient, plus que jamais, à l'action révolutionnaire pour l'unité de la patrie.

Le reste viendra plus tard, disait-on. Seul le cours de la vie publique dans le pays aurait pu développer dans les masses l'esprit d'observation et de comparaison indispensable à l'organisation intellectuelle, à côté de l'instruction primaire. Mais, comme nous venons de le dire, avant 1860, il n'y avait aucune sorte de vie publique ; c'était plutôt le contraire. La vie nationale ne pouvait être que souterraine : la vie de la conspiration pour l'insurrection.

II

Cependant, bien que la situation dans son ensemble ait été, de 1821 à 1860, telle que nous venons de la décrire, il se tromperait fort celui qui penserait que la question sociale ne fut, même dans ce temps-là, aucunement comprise en Italie.

A cet égard, il faut se rappeler, que, si la révolution nationale italienne, de 1848 à 1860, s'est faite — en apparence du moins — par le concours de tous les partis politiques, ce fut bien autre chose dans les temps antérieurs, qui furent les plus sombres, les plus difficiles, et dans lesquels on peut dire que l'idée de l'unité italienne a été véritablement enfantée.

C'est dans les années qui vont de 1831 à 1844 que cette grande idée de la résurrection de tout un pays, à cause de l'acharnement féroce avec lequel elle avait été combattue et poursuivie, parut une entreprise presque désespérée, et fut regardée comme un rêve d'utopistes, ou comme un prétexte à la démagogie pour troubler la paix du monde.

Il n'y a pas d'exemples dans l'histoire d'une férocité égale à celle avec laquelle l'idée italienne a été traquée en Italie, non seulement par l'Autriche dominante, mais surtout par les gouvernements indigènes,

tels que le royaume du Piémont (dynastie de Savoie), le souverain pontife de Rome et le royaume de Naples (Bourbons).

L'histoire avait déjà enregistré la répression atroce du mouvement qui éclata à Rimini, en 1831, contre le gouvernement pontifical; moins connues, mais plus implacables encore, furent les répressions du gouvernement du Piémont (roi Charles-Albert, le *Magnanime)* contre les tentatives de 1834 dans la Haute-Italie, en conséquence de l'expédition mazzinienne, communément dite *de Savoie*. Nombre de patriotes furent fusillés à Alexandrie, à Turin, à Novare et ailleurs, comme *coupables,* suivant le libellé littéral des sentences rendues par les tribunaux piémontais, d'avoir *tenté de réunir l'Italie sous un seul gouvernement.*

Et Mazzini et Garibaldi furent *condamnés à mort,* par contumace, pour le même motif, avec en surplus l'appellation de *malfaiteurs de première classe.* (Voir les Archives fiscales à Turin.)

De leur côté, les Bourbons étaient impitoyables contre tout mouvement italien, et, en 1844, le monde resta terrifié par l'exécution sommaire, faite à Cosenza (en Calabre), des frères Bandiera et de leur troupe, qui avaient débarqué sur les côtes du *Tirrein,* en déployant la bannière *tricolore.*

Si donc l'idée italienne a persisté, au milieu de difficultés semblables, jusqu'à pénétrer dans l'esprit du peuple et à s'imposer plus tard même à ses plus atroces ennemis, c'est qu'elle faisait partie d'un programme plus haut encore, plus intégral, plus conforme aux lois du progrès, envisagées non seulement du point de vue politique, mais aussi du point de vue de la régénération sociale et de la rénovation morale.

Seul un vaste programme plein d'avenir pouvait résister à l'avalanche de désastres et de massacres dont on l'avait accablé jusqu'en 1845.

Eh bien! le programme de la « Jeune Italie », plus tard « parti républicain italien », le programme de Giuseppe Mazzini avait toutes ces qualités-là. Et c'est précisément ce programme et ce parti qui, soutenus par la foi de ses apôtres et l'héroïsme de ses martyrs, ont réussi à soulever tout un peuple, forçant la dynastie de Savoie à prendre la tête du mouvement, pour éviter d'être entraînée dans la ruine générale qui allait frapper les autres pouvoirs despotiques.

III

En effet, le programme de Mazzini ne se bornait pas seulement à la reconstitution de fait de l'Italie une, à l'expulsion de l'étranger pour

y substituer un régime indigène quelconque; mais, tenant compte des traditions italiennes antérieures aux trois derniers siècles d'oppression et des nouveaux horizons d'avenir social qui sortaient brillants du mouvement révolutionnaire européen, il appelait le peuple italien, non seulement à se donner une patrie, non seulement à vouloir qu'elle fût maîtresse de ses destinées par une organisation politique républicaine, mais à reconnaître que l'indépendance, l'unité, la liberté de la patrie ne devaient être qu'une grande et solide plateforme pour la solution de la question sociale.

La preuve en est que, dès 1835, en adressant aux Italiens un de ses mémorables appels, Mazzini s'exprimait en ces termes précis :

Les tentatives révolutionnaires faites jusqu'ici ont eu un résultat négatif pour la raison que les chefs du peuple lui ont toujours parlé d'indépendance de l'étranger, de liberté politique, de droits politiques, *oubliant que toutes les révolutions dans leur essence sont sociales*. Le régime politique n'est que la *forme* des changements; et on n'a pas le droit de convier des millions d'hommes à sacrifier leur tranquillité et même leur vie sans leur fixer nettement un but d'amélioration collective à la fois morale et économique, une mission d'éducation vraiment fraternelle pour tout le monde sans exception.

Et encore :

La question du régime politique est secondaire : il n'a pour objet que la mise en pratique des changements préparés par le temps. On peut différer d'opinion à ce sujet *sans réduire pour cela l'importance de la question sociale*. Car la question sociale est l'âme de tout ce qui arrive aujourd'hui dans le monde...

Mazzini, et par conséquent le parti républicain italien, même avant 1848, étaient bien au courant du mouvement d'émancipation qui devait, quelques lustres après, s'affirmer si puissamment, en marchant tout droit, comme au premier but, à la conquête de l'indépendance du pays; ils avertissaient à grands cris la nation qu'il n'était pas question seulement de se donner des maîtres indigènes à la place des tyrannies étrangères qu'on allait chasser, mais qu'il s'agissait d'un véritable renouvellement de l'Italie, pour la mettre en état de remplir son rôle dans la révolution sociale qui se préparait chez tous les peuples civilisés.

Pour mieux apprécier la valeur de cette juste conception que Mazzini avait du mouvement social, toujours avant 1848, il faut lire un autre mémorable appel adressé par lui en 1840, de son exil à Londres, aux classes bourgeoises et aux travailleurs italiens.

Il est difficile de trouver, en ce temps-là, des descriptions plus vraies, plus synthétiques de la condition des travailleurs du monde entier, une affirmation plus prophétique du *futur* social qui s'appro-

chait. Qu'il nous soit donc permis d'en citer ici un fragment, pour donner une idée de l'importance du document :

Dans tous les pays — écrivait donc Mazzini en 1840 — l'ouvrier n'est pas libre contractant, mais esclave. Sans terres, sans capitaux, sans crédit, il est traité comme un coupable, s'il tâche de suppléer par l'association au défaut perpétuel de ces éléments d'indépendance. Il est forcé de se procurer les moyens de vivre par le travail de chaque jour; et, placé devant d'autres hommes riches en or, en terres, en crédit, il n'a qu'à choisir entre la faim et le salaire qu'on lui offre, quel qu'il soit. Un salaire presque toujours insuffisant pour les besoins de vivre ; toujours inférieur à l'importance du travail; un salaire susceptible de diminution chaque fois que l'ignorance des employeurs, la concurrence ou des événements inattendus donnent au capitaliste un profit inférieur à ceux qui ont été prévus.

Les bras de l'ouvrier peuvent tripler et même quadrupler le capital du propriétaire; ils ne peuvent augmenter le salaire de l'ouvrier. De là l'impossibilité de toute épargne ; de là la misère absolue et irréparable de milliers de familles dans toutes les crises qui périodiquement troublent le commerce et l'industrie.

Même l'introduction des nouvelles machines détermine une diminution dans l'activité et l'emploi des ouvriers.

A l'ouvrier, dans ces crises, il ne reste que l'humiliation de la misère et l'avilissement de l'aumône, quel que soit le nom dont on veuille l'appeler, et cela même seulement où il y a quelque pitié chez les particuliers ou quelque prudence dans les gouvernements. A défaut de quoi nous avons les troubles, les émeutes et alors nous voyons les répressions les plus injustes et les plus féroces ; parce que les hommes qui les commandent n'ont jamais éprouvé les horreurs de la misère, et parce qu'ils observent seulement les faits, jamais les causes des faits.

La société, organisée comme elle l'est actuellement, ne peut donner à l'ouvrier aucune possibilité d'économiser pour les jours dans lesquels l'homme a le plus besoin de confort : les jours de l'impuissance au travail.

La société, réglée exclusivement par les propriétaires de terres et de capitaux, pèse exclusivement — par un système d'impôts indirects, injustes, énormes, funestes à la consommation et, par conséquent, à la production — sur les classes qui, par cette organisation sociale, n'ont aucun moyen de sortir de l'esclavage.

Prisonnier de la loi inexorable du salaire, le travailleur parcourt, sans droits et sans espérances, une existence de détresse et de privations, pour finir ses jours, flétri par l'aumône et englouti par l'hôpital.

Une vie misérable et un lit de mort à l'hôpital : voilà ce que la société du dix-neuvième siècle assure aux deux tiers de l'humanité, dix-huit cents ans après que la voix d'un saint, une voix appelée divine, a déclaré tous les hommes égaux, frères et fils de Dieu.

. . . . . .

Aujourd'hui le peuple s'est réveillé : réveillé à la conscience de ses droits et de sa puissance. Depuis 1830, le mouvement, concentré d'abord dans les

classes aisées, s'est propagé avec une rapidité merveilleuse, avec une énergie toujours croissante jusqu'aux entrailles des nations, jusqu'aux millions de travailleurs qui jusqu'ici avaient été les spectateurs presque indifférents des changements politiques.

Ils veulent : ils obtiendront. En France, deux insurrections victorieuses à Lyon, dix émeutes, des associations de toutes espèces, secrètes et publiques, politiques et économiques. En Angleterre, des révoltes et des incendies à Bristol, à Glasgow; et ailleurs de puissantes organisations.....

D'un côté, l'esprit des travailleurs, bien que sans aide et encouragement d'aucune sorte, a conquis, en peu d'années, des facultés qui semblaient le privilège exclusif des autres classes. Nous avons aujourd'hui des journaux et des brochures écrits par de véritables ouvriers, qui expriment très sensément les maux et les besoins de leur classe ; de l'autre côté, nous avons les penseurs de toute l'Europe forcés, par l'esprit de l'époque, par le pressentiment de grands changements, à s'occuper aujourd'hui du peuple, comme jadis ils s'occupaient exclusivement du patriciat ou de la bourgeoisie. La société est séparée en deux camps : immobilité et privilège sont les mots d'ordre dans l'un ; progrès et démocratie sont les mots d'ordre dans l'autre. Dans le premier, toute élévation du peuple à la vie sociale est combattue, traquée, maudite; dans l'autre, cette élévation, on la reconnaît comme juste et fatale; on l'accepte, on la veut.

Mais ensemble ces deux camps reconnaissent qu'un élément nouveau, l'élément des travailleurs, du peuple, s'est constitué dans la société et demande aux autres classes d'y être intégré selon la justice et le droit.

. . . . . .

Prenez garde! Des événements surviendront ; mais ils seront tels que trop tard vous regretterez de n'avoir pas tâché, en temps utile, de les diriger. Le peuple est bon : le peuple suivra confiant, si on le mène dans le bon chemin, et il suivra même les hommes des autres classes, s'il les rencontre loyaux et désintéressés, désireux et capables de bien faire. Mais malheur, s'il est forcé de combattre seul; malheur, s'il doit marcher à la conquête de ses droits entre l'inimitié des uns et la méfiance des autres! Pourrez-vous empêcher qu'au moment de la victoire il se rappelle ses longues souffrances, l'interminable oppression exercée sur lui par les autres classes? Pourrez-vous exiger qu'il ne pense pas au sang versé par ses fils pour vous, chaque fois que vous l'avez appelé à combattre — pour une liberté qui ne lui a apporté aucune amélioration, pour une patrie qui lui contestait tout droit effectif — pour vous conquérir ou conserver des droits qui n'étaient jamais les siens ?

Pourrez-vous vous plaindre si, lorsque vous demanderez au peuple le baiser de paix, vous l'entendrez répondre : « Qu'est-ce que vous avez fait pour moi? Vous saluez en moi, aujourd'hui, non pas la justice de ma cause, mais seulement ma puissance. »

IV

Nous n'en sommes certainement encore ni au socialisme scientifique de nos jours, ni à de véritables organisations socialistes ; mais la

conception nette de la question sociale et de son avenir éclate absolument dans ces lignes-là. D'autant plus que, si le socialisme avait déjà grandi en France, par la propagande de Fourier, de Proudhon et de L. Blanc, on ne peut pas dire que cela constituât encore un véritable mouvement socialiste, avec une organisation de la masse, avec un programme intégral et une discipline bien arrêtée.

Il faut donc tenir compte des préoccupations assez claires de la question sociale, que nous trouvons, même avant 1848, dans l'œuvre de Mazzini et le programme du parti républicain.

Il le faut aussi pour la raison que, dans le premier essai de gouvernement républicain fait à Rome, en 1849, nous trouvons bien affirmé le dessein d'accomplir des réformes sociales dans la mesure du possible, c'est-à-dire un *minimum* rationnel.

Le directoire, ou mieux le triumvirat de la République romaine, — dans lequel Mazzini était l'inspirateur, A. Saffi et Armellini plutôt des collaborateurs — dès que fut établie la République, en attendant que l'Assemblée constituante pourvût le nouvel État d'une Constitution régulière, faisait décréter la promulgation de trois lois de caractère évidemment social, eu égard au temps et à l'état de guerre dans lequel se trouvait la République romaine, menacée à l'ouest par l'expédition de Bonaparte, au nord par les Autrichiens, au sud par les troupes du royaume de Naples.

Dans une de ces lois-décrets, on lit :

Considérant que le devoir de la République est de venir en aide aux classes prolétariennes ;

Considérant qu'il est avant tout nécessaire d'arracher maintes familles à des habitations insuffisantes et insalubres ;

En attendant l'étude et l'application des mesures nécessaires à cet objet, tant pour Rome que pour les départements de la République ;

Vu la nécessité de donner un exemple de moralité républicaine, en consacrant à l'assistance publique les édifices que la tyrannie destinait jadis aux tourments de l'humanité,

L'Assemblée, sur la proposition du triumvirat, décrète :

Article premier. — Les édifices jadis occupés par le saint office sont dès à présent destinés comme habitation aux familles du peuple, *contre de petites locations en faveur de l'administration.* (Suivent d'autres articles pour l'application du décret.)

Dans une autre loi du même genre, on lit encore, et nous traduisons en abrégeant :

Considérant que, pour accroître la moralité et le bien-être des travailleurs des champs : c'est-à-dire pour améliorer en même temps la production du sol et pour émanciper ceux qui le travaillent, il faut que les propriétés foncières de l'État, et celles qui lui devront appartenir par les lois ultérieures

DE LA RÉPUBLIQUE soient assignées à titre d'emphytéose aux familles des travailleurs de la terre.

L'Assemblée décrète :

ART. A. — Les propriétés foncières provenant des corporations religieuses et des legs, les biens de mainmorte de toutes espèces, qui vont être mis sous la régie de la République, seront, sans retard, répartis proportionnellement entre les familles des cultivateurs qui en feront la demande ; et ils leur seront assignés en emphytéose libre et à racheter, à volonté, par les cultivateurs mêmes.

ART. B. — Chaque famille de travailleurs agricoles, composée d'au moins trois personnes, recevra comme terrain de culture une quantité de terre représentant le travail de *deux bœufs* : c'est-à-dire vingt mille mètres carrés de terre cultivable.

ART. C. — Les vignes seront données en culture à l'individu, à part de la famille ; et seront assignées en raison de la moitié de la mesure susdite.

Dans la troisième loi sociale, on lit encore, et nous traduisons, toujours en résumant :

Considérant que le but principal de la République doit être le soulagement économique du peuple ;

Considérant que la taxe du sel nuit à l'agriculture, au pâturage, à la pêche, à l'industrie moyenne et petite, au commerce et surtout à la santé du prolétariat...

L'Assemblée décrète :

La régie du sel est abolie.

Le sel de l'État sera mis en vente à un prix minimum de cinq centimes la livre.

La production et le commerce du sel sont déclarés libres.

Ce décret sera applicable vingt-quatre heures après sa promulgation dans toute la République.

Après l'invasion française (expédition Oudinot) la République romaine affirmait la solidarité entre les peuples par des décrets dans lequels on lit :

Convaincu que le peuple de France n'est pas responsable des agissements de son gouvernement,

Confiant dans le peuple et dans la sainteté du principe républicain,

Le triumvirat décrète :

Les étrangers, et surtout les Français demeurant à Rome pacifiquement, sont mis tous sous la protection de la République : et on punira comme coupables ceux qui en useront avec eux contrairement aux lois de l'hospitalité.

Et, après le *30 avril*, il parut un autre décret, dans lequel on lisait :

Considérant qu'entre le peuple français et la République romaine il n'y a et ne peut y avoir aucun état de guerre...

Que les soldats français, commandés et trompés, ne sont pas responsables des actes de leur gouvernement,

Le triumvirat décrète :

Article premier. — Les Français faits prisonniers le 30 avril sont libres, et seront renvoyés au camp français ;

Art. 2. — Le peuple romain, à leur départ, saluera les vaillants soldats de la République sœur.

Nous le répétons : même ces lois-là ne sont pas encore du socialisme intégral. C'est vrai.

La concession de la terre en emphytéose laissant aux concessionnaires la liberté de racheter leur part respective, c'est-à-dire d'en faire une propriété privée, ouvrait la voie à la spéculation, à la vente successive de ces mêmes parts, et par conséquent perpétuait la possibilité pour les riches de reconstruire à nouveau de grandes propriétés, en exploitant les petits propriétaires pauvres; de façon qu'on serait revenu au bout de quelque temps aux anciens maux. Tout cela est visible aujourd'hui, à la claire lumière de la science sociologique; mais, en tenant compte des temps et des conditions de la République romaine de 1849, on doit reconnaître dans ces décrets la vision assez nette de la question sociale. Si ce n'était pas encore le plein socialisme, c'en était certainement l'antichambre.

La République romaine tomba écrasée par la force matérielle, mais dans l'éclat de sa vigueur, de ses projets, de sa mission civilisatrice.

V

Dès lors le mouvement pour l'indépendance italienne sembla changer de caractère.

La dynastie de Savoie et les classes conservatrices, ne pouvant plus tenir tête à l'aspiration nationale que trente années d'apostolat, de luttes et de martyrs avaient rendue irrésistible, se décidèrent à en tirer profit, pour empêcher, au moins, la victoires des idées de république et de justice sociale, qui faisaient partie intégrante du programme initial du mouvement italien.

Les circonstances et l'impatience, hautement humaine, des Italiens à se reconstituer en patrie, aidèrent cette stratégie tour à tour dynastique, conservatrice et diplomatique.

L'empereur des Français, le funeste Napoléon III, poussé par le besoin de trouver une diversion à son despotisme intérieur, de se faire tolérer par la bourgeoisie française à l'aide de la gloire militaire, et par d'autres motifs facilement concevables, dès 1853, s'entendait avec le

gouvernement du Piémont, c'est-à-dire avec Victor-Emmanuel II et Cavour.

Moins de dix années suffirent pour mener à bien les choses. En 1859 et 1860, l'Italie retrouvait son unité politique.

C'était une unité et une indépendance bien relative; mais, grâce à l'oppression étrangère et au démembrement de la nation depuis trois siècles, ce fait historique devait parler plus au sentiment qu'à la raison du peuple.

L'Italie sortait de son tombeau ; mais elle gardait encore le suaire de la monarchie avec toutes les conséquences morales, politiques et sociales qui en découlent.

C'était à peine le cadre ; il manquait le tableau : le peuple libre et souverain.

Naturellement tous ces événements étaient faits plus pour éblouir le peuple, que pour le faire raisonner, et il était bien difficile dans de telles conditions que le mouvement social trouvât un milieu favorable.

Mazzini et le parti républicain étaient encore plus que jamais sur la brèche, tâchant de rappeler le peuple à ses devoirs. Mais il y avait encore à couronner l'unité politique, question absorbante ! On eut Venise — désastreusement, il est vrai, — en 1866 ; quant à Rome, l'aspiration la plus puissante de la nation, on tarda jusqu'en 1870 ; et la façon dont la ville éternelle fut réunie à l'Italie n'était pas de nature à accroître la gloire de la monarchie, ni à satisfaire l'amour-propre des Italiens. Hélas ! ce fut précisément le contraire, un très mélancolique contraire !

Et cependant, l'opinion publique, ne regardant encore une fois qu'aux faits et pas aux raisons des faits, les acceptait tels quels, en acquittant les gouvernants par le *bill d'indemnité* de la résignation.

Mais pendant que tout cela se passait, de 1860 à 1870, se déployait en France le mouvement de l'Internationale, suivi de près par la Commune de Paris, en 1871.

Nous verrons, dans la seconde et dernière partie de ces *notes,* l'influence que ce mouvement et cet événement eurent en Italie dans le développement et la marche du socialisme, pour arriver à ce qu'il est dans le présent, à ce qu'il va être dans un prochain avenir.

FÉLICE ALBANI.

Mme ÉMILIE DE MORSIER

Mme de Morsier est morte le 12 janvier dernier, après une longue et cruelle maladie. Elle laisse des regrets profonds, auxquels la *Revue Socialiste* tient à honneur de s'associer et de donner place dans ses colonnes.

Deux des personnes qui l'ont le mieux connue, Mme Isabelle Bogelot, son infatigable collaboratrice, et Amilcare Cipriani, le vaillant socialiste italien, nous adressent à son sujet des lignes émues, dont, faute de pouvoir les reproduire intégralement, nous détachons les passages les plus saillants.

Mme Bogelot rappelle (1) que le nom de Mme de Morsier est intimement lié à trois œuvres capitales, ayant toutes trois pour but de relever la condition matérielle et morale de la femme :

1° *La Fédération britannique et continentale contre la réglementation de la prostitution;*

2° *L'Œuvre des libérées de Saint-Lazare;*

3° *Le Congrès international des œuvres et institutions féminines,* tenu à Paris, en 1889, et dont elle fut l'organisatrice et la secrétaire générale.

Mme Bogelot montre comment son amie fut toujours inspirée par un puissant amour de l'humanité, par un tenace sentiment de justice; puis, frappée de l'activité féconde d'une vie passée à travailler pour les autres, elle termine ainsi :

Pleurons Émilie de Morsier; mais n'osons pas dire qu'elle est partie trop tôt. Comme un brave ouvrier, elle avait rempli sa tâche personnelle; à d'autres, à ses amies particulières, de poursuivre l'œuvre commencée et à faire — en souvenir d'elle et en communion de pensée avec elle — tout le bien qu'elle rêvait. Elle a fini de souffrir, ou du moins je l'espère. Manifester nos regrets

(1) Voir le *Journal des Femmes* (numéro 50).

serait de l'égoïsme : c'est songer à notre douleur et nullement au repos qu'elle a si bien gagné.

D'autre part, Cipriani insiste sur le côté socialiste de cette existence de dévouement.

Ce n'est pas, dit-il, une biographie que j'écris, c'est un devoir d'ami que j'accomplis. Je dois à mon excellent ami Benoît Malon l'honneur d'avoir connu cette femme supérieure; elle ne lui a survécu que de trois ans et tous deux laissent derrière eux un vide qui sera difficilement comblé.

Dans la triste période d'intrigues, de chantages, de hontes que nous traversons, les yeux se tournent de plus en plus vers l'idée nouvelle qui porte en ses flancs un monde nouveau. Et c'est à ce monde nouveau, déjà si fortement ébauché, que Mme de Morsier avait voué son intelligence, sa plume, sa parole, son grand cœur.

Elle aurait pu briller au premier rang dans la vie frivole et banale des salons; elle dédaigna ces succès faciles et préfèra se vouer au soulagement des abandonnées. Elle avait tout pour convaincre et séduire une foule : intelligence vive, brillante, solide, nourrie de faits et d'idées; éloquence passionnée, entraînante, dont l'effet était doublé par son beau visage aux traits fins et réguliers, par son abondante chevelure blonde, par son allure majestueuse, par la douceur ferme d'un regard où transparaissait une âme ardente et bonne.

Elle vint au socialisme par le sentiment plus encore que par le raisonnement. Lorsqu'elle en connut les doctrines, elle put s'écrier comme le peintre italien : Et moi aussi, je suis socialiste (1).

Naturellement, ce fut la situation de la femme qui l'attira. Elle comprit que, pour la femme tombée, le relèvement est souvent possible, toujour désirable et, sans se soucier des sarcasmes, elle se donna tout entière à cette tâche

(1) Quelques citations préciseront le sens dans lequel Mme de Morsier fut socialiste. Elle disait, dans un discours prononcé en 1885 :

« Il faut que la femme soit indépendante de l'homme...

« Il faut que l'ouvrière puisse gagner sa vie, pour ne pas être condamnée à la faim ou à la honte.

« Il faut que la femme instruite puisse choisir librement une profession, afin que son avenir ne soit pas à la merci d'un mariage.

« Il faut que la jeune fille riche renonce aux préjugés de son milieu et comprenne que sa fortune serait mieux employée à soulager les misères de l'humanité qu'à enrichir des communautés ou à doter un mari oisif.

« Il faut que l'épouse sache que les devoirs de la famille ne la dispensent pas du devoir social, auquel chaque être humain doit apporter sa part, si petite fût-elle..... »

Elle sentit aussi à quel point la société est responsable des crimes individuels, qu'elle laisse ou fait commettre. Elle disait en 1892, avec une grande hauteur de vues :

« Il y avait dans la législation criminelle juive — du temps des Rois — un usage qui contient un grand enseignement. Lorsqu'un homme était trouvé assassiné dans un champ ou sur une route, on sommait tous les habitants du territoire de paraître, et, devant ce cadavre, on leur faisait prêter serment de n'avoir été pour rien dans la mort de cet homme.

« En face de tous les crimes qui se commettent dans notre société civilisée, ne vous semble-t-il pas aussi entendre quelquefois une voix qui vous crie : — Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? »

(Note de la Direction.)

délicate et presque scabreuse. Elle tendit une main secourable aux victimes de la débauche masculine. Elle allait elle-même porter aux pauvres filles sortant de Saint-Lazare des vêtements, de l'argent, de bonnes paroles, l'assurance qu'elles n'étaient point rejetées à la merci du hasard sur le pavé de la grande ville. Elle écrivait des brochures, donnait des conférences pour réunir autour d'elle les bonnes volontés hésitantes. Qui pourrait compter les malheureuses qu'elle a empêchées ainsi de retomber dans la boue ?

Les multiples soucis de ce patronage, ses devoirs de mère et d'épouse ne suffisaient pas à son appétit d'action et de travail. Elle laisse encore une très belle traduction des œuvres de Mazzini et un opuscule, plein de cœur comme tout ce qu'elle a écrit, opuscule dont je ne saurais ni parler ni me taire, parce qu'il me concerne.

Elle a traduit, en outre, plusieurs ouvrages de l'anglais ; et, des lettres, toujours très élevées, qu'elle a éparpillées au cours de sa généreuse existence, on pourrait, on devrait faire un volume, qui serait une lecture attachante et un réconfort moral.

Portée au mysticisme, comme bon nombre de femmes, elle avait l'esprit trop large pour ne pas admettre qu'on pût penser autrement qu'elle sur l'au delà mystérieux de la vie, et elle n'a point refusé son amitié à des libres-penseurs, à des matérialistes, voire à des athées comme celui qui écrit ces lignes.

Ce fut une femme enthousiaste et courageuse, dont l'exemple a fait autant que la chaude parole pour la cause qu'elle avait embrassée.

Sa perte n'est point seulement irréparable pour sa famille et ses amis ; elle est un deuil pour toutes les femmes et pour le socialisme.

AMILCARE CIPRIANI.

UN MARIAGE SOCIALISTE

On accuse couramment les socialistes de vouloir tout remettre entre les mains de l'État. La vérité est que, en rendant à la collectivité, surtout dans le domaine économique, certaines choses qui doivent lui appartenir, ils veulent aussi restituer à l'individu, dans le domaine politique, religieux, civil, beaucoup de prérogatives que l'État leur paraît détenir indûment.

Ainsi, beaucoup d'entre eux estiment que l'État non plus que l'Église n'a point à intervenir dans le mariage, du moment qu'il cesse d'être l'association de deux fortunes ou de deux positions, afin de redevenir, ce qu'il devrait toujours être pour le bien de l'espèce et des époux, l'union de deux êtres humains qui se sont choisis en pleine liberté. Sans empêcher ceux qui le désirent de chercher une consécration officielle, légale ou ecclésiastique, ils réclament le droit de s'en passer, et cela non point dans le désir de diminuer la valeur morale ou de rabaisser l'importance de l'acte accompli, mais, au contraire, en vue d'accroître l'une et de rehausser l'autre. En fondant la famille sur l'amour, sur la confiance mutuelle, sur un engagement, solennel sans doute, mais affranchi de toute sanction extérieure, ils dégagent la création d'un nouveau foyer domestique des bas calculs d'intérêt et des vilaines idées de chaîne qui s'y trouvent trop souvent associés. On peut, si l'on veut, taxer d'imprudence les parents et les fiancés qui ont une foi aussi profonde dans la parole jurée, bien qu'il faille peu compter pour empêcher la désunion possible sur le lien fragile établi par la loi; mais on ne saurait sans injustice méconnaître ce qu'a de noble et de généreux l'appel exclusif fait en pareille matière à l'honnêteté et à l'affection réciproque.

Tel est le sens de la fête intime qui a eu lieu, le 10 janvier dernier, dans les bureaux de la *Revue Socialiste*.

Mlle Héna Mink, la plus jeune fille de notre amie Mme Paule Mink, et filleule de notre vénéré maître Benoît Malon, épousait en union libre un jeune et vaillant militant du parti socialiste, M. Henri Jullien.

Devant une assemblée de parents et d'amis, qui remplit la salle décorée de fleurs et de plantes vertes, M. Rodolphe Simon, administrateur de la *Revue Socialiste* (en l'absence de M. Georges Renard, directeur) reçoit le jeune couple.

La mère de la mariée, Mme Paule Mink, très impressionnée, dit quelques mots :

Mes amis, je vous ai priés de vous réunir ici pour vous présenter ma fille et le jeune homme qu'elle aime, le citoyen Henri Jullien, qui désirent se marier en union libre et ont tenu à vous faire part de leur résolution.

Si j'ai consenti à une telle union, qui sera celle de l'avenir, c'est que je connais très bien le jeune homme auquel ma fille va s'unir et que je le sais loyal et fier, incapable d'une lâcheté et d'une vilenie. L'union libre est la plus sérieuse de toutes; car elle n'a pour consécration que la conscience des deux époux, pour sanction que le respect de leur propre dignité.

Le citoyen Rodolphe Simon, en quelques paroles émues, félicite les jeunes gens de l'exemple qu'ils donnent et du courage qu'ils montrent en contractant une union libre, « la plus belle et la plus noble de toutes », dit-il. Il rappelle le souvenir de Benoît Malon et souhaite tout le bonheur possible aux deux jeunes conjoints.

Le docteur Blatin, ancien député, grand-maître de la franc-maçonnerie l'année dernière, se lève alors et fait un discours tout empreint d'une noble et douce philosophie, que nous regrettons bien de ne pouvoir reproduire tel qu'il a été prononcé :

Jeunes gens, dit-il, en commençant, vous inaugurez une ère nouvelle ; dans le monde social nouveau nous n'aurons besoin ni de maire, ni de curé, ni de notaire pour nous unir, nous ne prendrons conseil que de notre cœur ; la sanction, nous la trouverons dans notre honneur, et le bonheur nous sera donné, parce que nous serons loyaux et bons, sincères et honnêtes en notre amour comme en toutes choses.

Tous les assistants serrent les mains des jeunes époux et les félicitent.

Un lunch est ensuite offert aux mariés, à la famille, aux amis et invités, par M. Rodolphe Simon, et la journée se termine à Auteuil, par un dîner intime chez M. Argyriadès, directeur de la *Question sociale*.

Revue de la Presse Étrangère

La Riforma sociale, dans ses numéros d'août à décembre, nous apporte, comme d'habitude, un nombre considérable d'articles de fonds (1). La question du salaire fait le sujet de plusieurs d'entre eux. Après une période de long repos, la doctrine du salaire, chez les économistes purs, est entrée, sous l'impulsion du socialisme, en une phase de vives discussions. Depuis plus de cinquante ans, remarque M. Giuseppe Siragusa, on trouverait difficilement un économiste pur qui ne fasse pas dépendre le salaire d'un rapport entre la population ouvrière et le capital du pays. Ce qu'on résume en parlant d'un « fond de salaire ». Ce fameux « fond de salaire » était passé, comme « l'offre et la demande », à l'état de loi économique, ainsi qu'on nomme abusivement ces grossières généralisations empiriques. Mais voici que, vers la fin du siècle, cette doctrine, jusqu'alors unanimement acceptée, donne des signes non équivoques de dissolution complète. C'est l'histoire de cette dissolution que nous présente M. Giuseppe Siragusa dans une série d'articles qui forme un volume assez compact. Après avoir

(1) Giuseppe Signorini. Un socialiste au dix-huitième siècle (Giambattista Vasco). — Duca G. Avarna. Études sur la législation sociale en Autriche. — Bèla Földes. L'économie politique en Hongrie. — Rodolfo Benini. La bureaucratie d'État en Italie, de 1859 à 1891. — Docteur M. Morasso. Question sociale et sexuelle. — Giuseppe Siragusa. La doctrine du salaire (fond-salaire, résidu-salaire). — Adolfo Jensen. Les consommations de l'ouvrier danois. — Aldo Contento. Les résultats de l'application de la loi française sur le travail des femmes et des enfants. — T.-S. Nitti. L'économie des hauts salaires. — Docteur Marx Hirsch. Le développement des Associations professionnelles des travailleurs en Grande-Bretagne et en Allemagne. — Docteur Erasmo Malagodi. Collectivisme en action. — G.-Ricca Salerno. Niccolo Palmeri et la question agraire en Sicile. — Avv-Ernesto Artom. La transformation de la force de travail humain. — Luigi Albertini. Les banques populaires italiennes et le congrès de Bologne. — Carlo Lessona. École civile et école militaire.

exposé et critiqué les conceptions de Smith, Ricardo, James Mill, Mac Culloch, Malthus, Senior, Cherbuliez, Cairnes, l'auteur s'arrête, comme à la plus nette formule, au théorème de Stuart Mill. On peut le résumer ainsi : La loi de l'offre et de la demande n'a rien à voir avec la détermination du taux des salaires. Celui-ci dépend de la quantité du capital ou des autres fonds destinés à soutenir et à rétribuer le travail. Ce qui, traduit en langage populaire, signifie : L'ouvrier est entre les mains du capitaliste et ce dernier peut, à son gré, donner ou refuser de l'argent. L'auteur part de là pour faire l'histoire des modifications apportées à la théorie par Hermann, Bernhardi, Rœsler, Longe, Brentano, Stanley, Jevons, Villey, Beauregard, Chevallier, Marshall, Sidgwick, Walker. Elles peuvent, en négligeant les nuances, se résumer dans ces trois propositions : 1) Le prétendu fond de salaire n'est pas indépendant de la qualité économique des travailleurs. 2) Le prétendu fond de salaire n'est pas indépendant de l'efficacité des agents naturels et de toutes les inventions et améliorations qui conduisent à une augmentation de productivité de l'industrie. 3) Le prétendu fond de salaire n'est pas indépendant du nombre des travailleurs. La question, en dernière analyse, se pose donc ainsi, et c'est une question vitale : Est-ce le « capital », est-ce le « produit », qui est la source du salaire ? De la réponse dépendent les diverses solutions du problème ouvrier. Une erreur de théorie peut aboutir à une faillite dans les faits. Plus simplement, si la théorie du « fond de salaire capital », sans être une loi scientifique, était pourtant l'expression exacte « des convoitises capitalistes » et la déclaration de guerre au monde du travail, comment éviter une révolution sociale ? C'est cette dernière question, à laquelle toutes les autres aboutissent, que se pose avec anxiété M. J.-S. Nitti, dans deux beaux grands articles sur « l'Économie des hauts salaires », où il flétrit au passage ces étranges économistes qui donnent comme une loi la nécessité des très bas salaires, non seulement pour le profit de l'entrepreneur, mais pour la tenue morale de l'ouvrier et son intérêt bien entendu. S'appuyant sur les recherches statistiques de Gould, Waxweiler, Carroll D. Wright, l'auteur croit pouvoir affirmer, d'une part, que la loi qui porte que le coût du travail n'est pas proportionnel à sa rémunération a une base aussi solide que possible ; d'autre part, que c'est un fait indiscutable qu'il existe une tendance au nivellement du coût de production dans les divers pays. Les conclusions de l'auteur ressemblent donc beaucoup, en définitive, à celles de M. P. Leroy-Beaulieu, qui prétend que le simple développement des lois économiques, en système capitaliste, et sans ingérence des pouvoirs publics, tend à une égalité croissante des conditions. On sait, de reste, que peu de socialistes prennent au sérieux cette thèse.

La *Scuola positiva,* parmi les études proprement juridiques (1) que renferment ses numéros de juillet à décembre, nous offre des articles qui nous intéressent particulièrement, tels que l'étude de J. Dallemagne sur le transformisme social de Guillaume de Greef et celle d'Enrico Ferri sur la théorie sociologique de M. Tarde. Dans le premier article, l'auteur, après une analyse remarquable du livre de Guillaume de Greef, où il garde constamment l'attitude objective, discipline indispensable de l'esprit, croit y voir deux illusions ou plutôt deux désillusions (pour le lecteur). La première est due à l'abus de la méthode synthétique qui nous promène sur les sommets et nous fait négliger les petits faits pratiques dont se compose la vie. La seconde tient à l'abus de la comparaison de la société avec un organisme complexe. Du reste, l'auteur rend pleine justice à l'érudition, à l'ampleur, à l'originalité du travail de notre collaborateur. E. Ferri n'est pas pleinement satisfait des lois de l'imitation et de la logique sociale de Tarde. Il y trouve trop de fantaisie et de métaphysique.

La *Rivista di Sociologia,* de Palerme, est à sa deuxième année. C'est une des plus jeunes revues italiennes, c'est aussi une des plus vaillantes. Elle n'arbore pas le pavillon socialiste. Ce n'est donc pas le cas de dire que le pavillon couvre la marchandise. Mais de fait tous les articles ont une tendance socialiste marquée et sont tous très remarquables (2). Dans « les tendances des gouvernements et de la société moderne à l'ordre social de l'avenir », M. Errico de Marinis soumet à sa critique pénétrante les diverses conceptions socialistes et anarchistes. Il montre que l'anarchisme, cette espèce de mutualisme économique, absolument spontané, sans mécanisme administratif supérieur et sans régulateur de la vie économique, est une révolte désespérée contre l'anarchie réelle de la société actuelle avec sa lutte pour l'existence, sa concurrence, sa loi de l'offre et de la demande et

(1) E. Ferri. La théorie positiviste du dol et la cassation.— J. Dallemagne. Le transformisme social de G. de Greef et l'organisation de la liberté de Prins. — E. Florian. La fonction des motifs propres de l'exécuteur dans la responsabilité de l'instigateur. — L. Rinieri de Rocchi. La classification des délinquants et le Rapport sur les prisons anglaises. — E. Ferri. La théorie sociologique de Tarde. — E. Florian. La statistique des motifs déterminants des délits et crimes.

(2) Errico de Marinis. Les tendances des gouvernements et de la société contemporaine et l'organisation sociale de l'avenir. — Alfredo Nicetoro. Examen d'un cent de criminels; essai de psychologie criminelle. — Cesare Garibaldi. De la méthode mathématique en économie politique. — G. Sergi. La régression cérébrale et la première éducation. — G. Flamingo. Le déterminisme individuel et les sciences sociales. — S. Sartori. Le courant protectionniste en Angleterre. — Guillaume de Greef. La méthode positive dans les sciences sociales. — Aw. Celso Ferrari. Les défauts de notre système représentatif. — Alfredo Tortori. L'activité acquisitive (poursuite de la richesse) humaine et l'unité du droit privé.

le reste. Il conclut à l'organisation collectiviste, sans s'y arrêter pourtant. Car, certainement, l'organisation collective ne sera pas la dernière. C'est le secret de l'avenir : un système unique d'organisation économique et sociale ne subsistera pas longtemps sans de graves altérations ; les nationalités s'affirmeront de nouveau, dans un sens plus profond, les haines éteintes et la guerre exclue. Puis une nouvelle unité surgira sur la négation successive des nouvelles constitutions économiques nationales. C'est le devenir sans fin. Où s'arrêtera-t-on ? On ne s'arrêtera pas. Dans « les Tendances de la pensée contemporaine et la Science de l'avenir », le même auteur explique les régressions intellectuelles de Comte, de Spencer, de Hœckel. On connaît la profession de foi solennelle que faisait récemment l'illustre naturaliste d'Iéna. Il déclarait que son monisme avait pour but de resserrer le lien entre la religion et la science, d'apaiser les conflits inutiles entre les deux formes les plus hautes de l'intelligence humaine, plus simplement de réconcilier les prêtres et les savants. L'auteur n'accepte pas ces conclusions et croit que l'unité intellectuelle du monde se fera dans ce que Guyau nommait si finement l'irréligion de l'avenir. G. Flamingo, dans la régression cérébrale et la première éducation, reprend les mêmes idées, au point de vue pédagogique. Cesare Garibaldi, dans « la Méthode mathématique en économie politique », fait l'exposé critique des travaux de Cournot, de Walras, de Stanley Jevons, sujet déjà traité par L. Winiarsky, dans la *Revue socialiste*. Ces articles, d'une clarté parfaite, mériteraient mieux qu'une simple mention. On voudrait surtout pouvoir traduire intégralement le chapitre consacré à l'œuvre de Cournot, ce génie philosophique, original et modeste, que tant d'illustres professeurs ont mis au pillage, sans toujours lui rendre un hommage de reconnaissance bien dû dans ce cas.

Il pensiero italiano, comme l'indique son titre, donne la synthèse du mouvement des idées en Italie. On y trouve donc des articles de tout genre (1), poésies, critiques d'art et littéraires, d'une part, et, d'autre part, des études de philosophie sociale. Parmi les premières, on remarquera la curieuse étude de Zino Zini sur « le Génie à deux », étudié dans le cas particulier des frères de Goncourt. Le départ de ce qui revient à chacun dans l'œuvre commune y est fait très finement, non d'après des conjectures en l'air, mais suivant des hypothèses d'un caractère vraiment scientifique, puisqu'elles se contentent de relier les faits connus, tels qu'ils sont consignés dans le journal des Goncourt,

(1) Zino-Zini. Le génie à deux (études sur les frères de Goncourt). — G.-B. Plini. Le mouvement social et les États modernes. — Emma-Boghem Conigliani. Le Philippe V d'Alfieri et le Don Carlos de Schiller. — Achille Dina. Récentes interprétations naturalistes de l'Histoire. — Guillio Pisa. Diderot. — G. Prever. Origine et caractère de la pensée bouddhiste. — Celso Ferrari. Le privilège économique.

ou tels qu'ils ressortent de la comparaison des œuvres écrites en collaboration, et des œuvres du frère survivant. Le « Diderot », de Guilio Pisa, est, de même, une étude très complète de notre grand polygraphe du dix-huitième siècle, à propos des volumes réédités ou récemment parus de E. Scherer, Taine, P. Albert, E. Bersot, Joseph Reinach, B. Collignon. L'auteur accepte, peut-être trop facilement, le jugement presque unanime (Taine excepté et peut-être aussi Bersot), que portent les critiques français sur leur grand ancêtre : incohérences, contradictions, des lueurs de génie, pas une œuvre complète. Je me suis toujours demandé ce que nos critiques entendent par une œuvre complète : est-ce, par hasard, une tragédie ou une comédie en cinq actes? Il est très vrai que, sans être méprisables, les drames de Diderot ne sont pas des œuvres définitives. Mais je cherche, en vain, quelque chose de plus définitif que le *Neveu de Rameau,* pour ne citer que celui-là. En France, conclut l'auteur, l'admiration pour Diderot va croissant. Au culte de Voltaire, s'ajoute le culte de Diderot. Sans avoir l'esprit ailé et rapide de Voltaire, Diderot a peut-être laissé une trace plus profonde là où il est passé. Ce fut la cervelle la plus philosophique du dix-huitième siècle. *Il pensiero italiano* renferme, dans chaque numéro, une « Revue critique des œuvres de philosophie scientifique », publiée sous la direction du professeur Enrico Morselli. C'est un recueil de documents inappréciable.

PIERRE BOZ.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Certaines faiblesses, à l'égard des préfets compromis dans des aventures réactionnaires, quelques défaillances dans maintes discussions, la continuation des vaillances policières contre les manifestants du Père-Lachaise (célébration de l'anniversaire de la mort de Blanqui), l'attitude de M. Cavaignac dans l'interpellation relative à l'expédition de Madagascar et le refus formel opposé par le ministre au projet d'une commission d'enquête chargée de fouiller et de fouailler les négligences ou les culpabilités avaient refroidi sensiblement les rapports, jusqu'alors sympathiques, entre le parti socialiste et le ministère Bourgeois. Il semblait que le nouveau gouvernement, déviant de sa ligne primitive, allait, de concessions en concessions, dérailler en plein opportunisme et nous donner quelque chose comme le ministère d'un Dupuy bien élevé, ou d'un Ribot moins hypocrite.

M. Bourgeois a dû sentir le vent et comprendre la nécessité d'une orientation quelque peu différente. Il a profité de l'occasion qui s'offrait à lui, à Lyon, pour exprimer, dans un langage qui frappe par un ton de netteté simple et de franchise, le programme du gouvernement. Ce programme n'est certes point, comme certains menus de repas de gala ou certaines professions de foi, une liste interminable et indigeste. Il est court, se contente d'un engagement formel sur quelques points, et particulièrement promet l'introduction dans le prochain budget de l'impôt à taux progressif sur le revenu! Voilà évidemment quelle sera la question ardente des prochains débats. On bataillera ferme pour et contre; et déjà tous les Yves Guyot de l'Académie des sciences morales et politiques s'apprêtent à diriger contre les projets de M. Doumer leurs raisonnements de boutiquiers pédants.

Quant à nous, nous souhaitons de grand cœur le vote et l'application de cette réforme. Qu'on réalise au plus tôt le programme radi-

cal; nous y aiderons volontiers, afin d'en prouver la vanité. La démocratie ne renoncera, en effet, à l'illusion radicale, que lorsqu'elle aura cru saisir le fantôme qui danse devant son imagination éblouie et pu constater qu'il est fait de vent et de fumée. Alors seulement on comprendra la nécessité d'une révolution économique.

C'est bien, en effet, la révolution économique, et non l'application même consciencieuse de cataplasmes réformistes sur les jambes de bois sociales, qui pourra résoudre la grave question du chômage, dont Vaillant a fait, au palais Bourbon, dans la séance du 21 janvier, un exposé magistral. On raconte que la Chambre n'écoute pas attentivement notre savant ami. Triste constatation, non pour Vaillant, mais pour les députés; indice du niveau moral et intellectuel du Parlement. On aime mieux les amuseurs de tribune, les cabotins de la parole, les bellâtres pommadés qui frisottent leurs cheveux et leurs périodes. Les hommes sérieux, qui ont toute une vie réfléchi à de graves problèmes et qui ont tenté de faire prévaloir les solutions nécessaires, non pas seulement dans la tranquille chaleur d'une salle de séances, mais au péril de leur vie, les armes à la main, dans les poignantes agitations de la rue, méritent bien, sinon l'attention, au moins le respect du troupeau d'arrondissement — en quête de bureaux de tabac. Le discours de Vaillant est un exposé complet, solide de la question; il mérite d'être lu. Malheureusement, M. Doumer, tout en promettant de tenter quelque chose, n'a point accepté le vaste plan d'études ou de réformes proposé par Vaillant pour atténuer le mal momentanément.

« Car, a-t-il dit, nous ne vous demandons pas une solution définitive; cette solution, la révolution seule pourra la donner. »

Nous comptons également sur la révolution pour nous débarrasser des scandales toujours jaillissants et éclaboussants qui éclatent, chaque matin, sous le ciel et attestent que la société capitaliste attend le fossoyeur. Bien fin serait celui — à l'exception des coupables — qui s'y reconnaîtrait dans cet imbroglio d'escrocs et d'escroqueries distingués : après le Panama, la queue du Panama avec Arton, non encore extradé, et Cornelius Herz, le moribond ressuscité; les chemins de fer du Sud, dont la gloire pâlit à côté de tant d'affaires neuves : les phosphates algériens et l'Algérie entière traitée par la bande Étienne-Thomson comme un simple gisement de phosphates; le mystère des conventions avec Raynal, l'homme qui se trompe d'un milliard au bénéfice des Compagnies; l'affaire Lebaudy et l'arrestation sensationnelle de de Cesti, l'ami de Constans, de de Civry, l'escroc-patriote, directeur d'un grand journal militaire, de Jacques Saint-Cère, un aventurier de la presse bien pensante; la comédie Dupas-Ribot-Loubet; l'emprunt tonkinois; la ferme de l'opium; la fausse liste des cent quatre, publiée par la *France*, etc. C'est à propos d'une de ces affaires

que notre ami Mirman a fait à la tribune un début remarqué : il a critiqué, dans une forme nerveuse et distinguée, les mœurs politico-financières du règne opportuniste, la faiblesse et la mollesse de tous acceptant le sénateur Hébrard, par exemple, comme président de l'Association des journalistes (on sait que ce sénateur a reçu 1,600,000 francs de la Compagnie du Panama et qu'il dirige le *Temps*, organe principal des « honnêtes gens » et de la pudibonderie hypocrite en honneur dans certaine secte). Mirman rappelle aussi la touchante intimité d'Yves Guyot et du baron de Reinach, le suicidé. L'exécution fut courageuse et cuisante.

Naturellement les coupables restèrent cois ; le parti opportuniste ne vint point défendre les siens. Mirman put les traiter comme il voulut, les ébouillanter et les râcler sans pitié, comme.... Ma foi ! cherchez la comparaison vous-mêmes.

En terminant, quelques mots de médecine. On parle d'une maladie qui vient d'envahir le Sanatorium institué au palais du Luxembourg, en vertu de la Constitution de 1875. Ce sont des accès subits avec convulsions, impulsions fatales, divagation anti-démocratique. Les malheureux, qui croient arrêter la marche du socialisme, ont adopté l'article premier de la proposition de loi Merlin-Trarieux ayant pour objet d'interdire les coalitions (grèves) dans les exploitations de l'État et des Compagnies de chemins de fer. De plus, ils viennent de détruire par l'adoption d'un contre-projet de M. Bérenger toute l'économie du projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, voté par la Chambre en 1893, après quinze ans de renvois et de remaniements, voté déjà en première lecture par le Sénat.

C'est donc une déclaration de guerre. Le socialisme en a bien vu d'autres ! Cette coalition des béquilles et des crachoirs ne l'émeut guère.

Dr A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE DES INDÉPENDANTS. — *L'Ornière,* pièce en trois actes, par Mme Marya CHÉLIGA.

VAUDEVILLE. — *La Bonne Hélène,* comédie en deux actes, en vers, par M. Jules LEMAITRE.

Mme Chéliga est une féministe de volonté formelle, d'idées précises, avec un esprit net, semblable à un bloc délimité par des faces dures et des arêtes vives. En elle, rien de flottant ou de vague ; elle connaît son but et y court. Sa pièce, l'*Ornière,* est comme elle. Vous diriez un syllogisme : majeure, mineure, conclusion, et voilà. Sachez que nous ne sommes pas au théâtre pour faire des grâces, mais pour établir des démonstrations.

Toute différente est la nature de M. Jules Lemaître. D'ordinaire, il se plaît à discuter, mais c'est moins pour chercher une preuve, que pour se divertir à causer. Où va-t-il? souvent lui-même l'ignore, et je crois qu'il ne s'en soucie guère. Un chemin qui le mènerait directement quelque part lui ferait horreur; il a peur de la ligne droite, parce qu'elle est droite. Ce qu'il lui faut, ce sont les inflexions d'une route souple qui puisse lui montrer à chaque détour un nouveau panorama, et amuser cet enfant, amateur d'école buissonnière.

Or, il est arrivé que Mme Chéliga et M. Lemaître, ce géomètre et cet attrapeur de papillons, se sont rencontrés ou à peu près. Mais oui, c'est ainsi; ils ont presque traité le même sujet. Eh quoi! l'*Ornière,* un drame sombre, qui se déroule de nos jours, en 1896, qui met en mouvement des gens à veston, des décadents, des symbolistes, qui demande à changer le Code Napoléon, ce serait le même sujet que la *Bonne Hélène,* une pochade sur les mœurs grecques d'il y a trois mille ans, où l'on blague Homère et Corneille, où les héros casqués brandissent de burlesques épées, où les princesses, faciles et narquoises, dénouent si gentiment leur ceinture; eh quoi! ces deux œuvres si

opposées auraient jailli d'une inspiration semblable ! Voilà une coïncidence dont les auteurs seraient les premiers à s'étonner. Écoutez pourtant : je vais essayer de vous montrer l'analogie.

L'*Ornière* de Mme Chéliga, c'est le mariage, le mariage selon nos mœurs : indissoluble, ou du moins difficile à rompre. M. Paul Hervieux avait déjà dit *les Tenailles*. O chaste hyménée, les écrivains contemporains ont pour toi des images bien peu aimables ! Où est le temps où l'on parlait de *tes doux liens* et de *tes tendres feux?* Aujourd'hui, combien les symboles ont changé ! Des tenailles qui nous maintiennent au fond d'une ornière ! Donc, l'héroïne de Mme Chéliga, Élyane, a épousé un très vilain monsieur, qui la néglige, qui la trompe et qui la garde néanmoins par intérêt pour profiter de sa dot. Elle souffre de froissement, de jalousie, d'abandon, et, comme elle a besoin de consolation, elle a pris un amant. Seulement, le mensonge pèse à sa nature franche et, pour mettre fin à une situation fausse, elle veut divorcer et épouser celui qu'elle aime. Elle s'ouvre de ce projet à sa tante, une matrone respectée qui professe les opinions de la bourgeoisie moyenne, et qui lui répond en conséquence :

— Une femme malheureuse en ménage a devant elle trois partis à prendre : la résignation avec la prière; la rupture ouverte avec le départ, et, s'il est possible, la création d'une nouvelle existence; enfin, la consolation discrète avec un amour que l'on cache à demi et que le monde accepte tacitement.

Et la tante ajoute : « C'est ce dernier parti qui est le plus sûr et le meilleur. » Mais Élyane a assez de la fourberie; elle veut l'indépendance même au prix du scandale; elle divorcera. Je crois bien que, dans la vie ordinaire, elle y parviendrait aisément, puisque son mari a envers elle des torts graves et avoués, et puisque le ménage est sans enfants. Mais alors la fable serait trop simple et ne comporterait plus sa morale. Élyane, je l'ai dit, s'est considérée comme libre, dès qu'elle a été trompée, et elle a pris un amant. Cet adultère est révélé au mari par un certain poète décadent, vil, cynique, et vraiment plus coquin que nature. Aussitôt le mari, fort de ses droits — article 324 du Code Napoléon — tire un coup de revolver sur sa femme et la tue.

— Le jury m'acquittera, n'est-ce pas? dit-il.

C'est bien possible. Vous reconnaissez là le sujet et le dénouement de la *Femme de Claude,* et la contre-partie de l'abominable *Tue-la!* Seulement, Dumas avait été obligé de créer une femme perverse et odieuse avec un mari noble et sympathique. Mme Chéliga a fait le contraire en s'efforçant d'attirer tout notre intérêt sur son Élyane : c'était une condition nécessaire à sa thèse.

L'auteur demande l'abolition d'un féroce article du Code, article contre lequel protestent tous les esprits libres et avancés, ou même

simplement équitables. D'une part, les juges condamnent l'épouse infidèle à une amende insignifiante, ou à quinze jours de prison, condamnation qui, dans la pratique, est d'ailleurs presque abolie. D'autre part, la loi permet que, pour la même faute, cette femme soit punie de mort, pourvu que le bourreau soit son mari. Rien n'est plus illogique, rien n'est moins humain. Cette tolérance constitue un encouragement à la vengeance et une sorte de consécration du droit antique, grâce auquel l'épouse était la propriété de l'époux. Rien n'est plus contraire à l'esprit de nos mœurs modernes. L'adultère n'est ni un crime que le mari puisse punir de sa propre autorité, ni un délit que la loi doive atteindre. C'est simplement la rupture d'un contrat, rupture que les magistrats doivent consacrer officiellement par une déclaration de divorce, rien de plus.

Dira-t-on que le mari trompé est excusable d'avoir frappé dans l'emportement de son indignation, qu'il a pu voir rouge, suivant une expression courante ; qu'il s'est trouvé sous une influence si forte, si dominatrice, qu'il n'a pu se contenir? C'est au fond le raisonnement que chacun se fait de façon plus ou moins consciente. Mais, si l'on pose la question sur ce terrain, il est facile de démontrer que toute faute commise l'a été nécessairement, que tout criminel a été déterminé dans sa conduite par des raisons péremptoires assez faciles à analyser, et qui ont donné à son acte un caractère impératif. C'est cette espèce d'obligation que les anciens, avec leur merveilleux sens philosophique et poétique, avaient symbolisé sous les traits de la Fatalité. Cette Fatalité, la société ne peut, dans la pratique, en tenir compte et innocenter les coupables, à moins d'abdiquer le droit de punir et de cesser de se défendre. Et si elle fait sur ce point une exception en faveur des maris, c'est que la loi a été rédigée par eux; ils se sont accordé à eux-mêmes cette petite concession du meurtre, pour le bénéfice de leur amour-propre et la sauvegarde de leur vanité, motif compréhensible chez de faibles mortels, mais indigne de la gravité sereine que la convention accorde au législateur.

Mme Chéliga, dans sa pièce à thèse, a combattu le bon combat. Elle l'a fait avec plus de force que d'agrément et avec une intention trop visible. L'art consiste surtout à imposer des conclusions au spectateur en le charmant et sans qu'il s'aperçoive qu'on a prétendu lui donner une leçon. L'intention de l'auteur est trop constamment visible, comme un échafaudage qui serait resté une fois la maison construite. Toutefois, l'œuvre est rapide, concentrée et intéressante.

J'ai dit que la *Bonne Hélène* ressemblait à l'*Ornière*. Ce n'est pas par l'exécution, comme on pense; c'est par l'idée de pardonner à la femme infidèle, c'est par la morale indulgente qui découle des deux fables. M. Jules Lemaître nous transporte à Troie, au temps d'Homère.

Hélène, cause de la guerre interminable, a trompé son amant Pâris comme elle avait trompé son mari Ménélas. Ce n'est point sa faute ; elle est bonne fille et, pour elle, dire non et faire souffrir, ce serait vraiment conscience. On pourrait dénombrer individuellement tous les princes troyens sans en trouver un seul qui n'ait été heureux de ses royales complaisances, depuis l'imberbe Cléophile jusqu'au vénérable grand-prêtre et à l'octogénaire Priam. Et voilà la femme pour laquelle tant de héros s'égorgent depuis dix ans ! Pâris, en apprenant cette extrême fragilité, bondit comme tout à l'heure le mari d'Élyane, et veut frapper sa maîtresse, lorsque Vénus apparaît soudain et se met à parler comme l'auteur de l'*Ornière* ou à peu près ; ce n'est pas du tout le même style, j'en conviens, mais c'est la même indulgence. Elle dit de jolies choses sous une forme peu austère. Elle dit qu'il ne faut pas détruire la beauté, que le don de la femme est le plus précieux que nous aient fait les immortels, qu'il faut aimer le plaisir, qu'il viendra des temps tristes — les nôtres — où l'amour passera pour un péché, mais que ce sera l'âge mauvais des *plumitifs,* et qu'il serait meilleur si l'on enfermait l'homme dans une morale moins stricte.

Et tout cela est écrit avec grâce en gentils vers qui sentent fort leur dix-huitième siècle, à la fois aisés et soignés, et c'est agréable comme de l'Homère revu par Béranger.

GASTON STIEGLER.

LES GRANDS CONCERTS

ET L'ÉDUCATION MUSICALE

Il y a un peu plus de trente ans que feu Pasdeloup fonda les concerts dits *populaires,* dans le but de rendre familiers à tous les chefs-d'œuvre de la musique symphonique, et aussi les ouvrages des compositeurs dramatiques, qui n'étaient pas au répertoire des théâtres lyriques.

Avant cette époque, il n'existait, à titre régulier, que la Société des concerts du Conservatoire de musique (aujourd'hui dans sa soixante-neuvième année d'existence), fondée par Habeneck ; mais, la salle du Conservatoire étant de petites dimensions, toutes les places étant retenues par abonnement à l'année, il a toujours été difficile d'y avoir accès.

Depuis Pasdeloup, très éclectique dans ses programmes (il le fallait bien pour commencer), entreprenant, on peut le dire, l'éducation musicale du peuple parisien, essayant le premier, après lui avoir fait admirer les anciens maîtres, de lui révéler et Wagner, alors tant conspué depuis la chute ignominieuse et mémorable de *Tannhæuser,* en 1862, et Berlioz, encore aujourd'hui presque totalement inconnu hors Paris (et même dans Paris) ; depuis Pasdeloup, dis-je, M. Édouard Colonne fonda, en 1872, à l'Odéon, le *Concert populaire* et bientôt émigra au Châtelet, où il est encore. Quelques années plus tard, aux Champs-Élysées, M. Charles Lamoureux entreprenait ses concerts, toujours très suivis, du Cirque d'été. Et ces derniers temps (à la fin de 1892), M. Eugène d'Harcourt inaugurait, rue Rochechouart, les *Concerts éclectiques populaires,* dans une salle de concerts, pourvue d'un très bel orgue, construite et aménagée à ses frais.

Enfin, cet hiver, l'Opéra, reprenant une antique coutume longtemps abandonnée, donne, presque tous les dimanches, en matinée, une séance de musique.

Voilà donc à Paris — exception faite du Conservatoire — quatre concerts, chaque dimanche, accessibles au grand public et qui répondent à un besoin tous les jours plus vif. Mais, d'où vient-il, ce besoin ? Comment se fait-il que, chaque dimanche, six ou huit mille personnes se pressent à ces auditions dépourvues totalement de la pompe théâtrale et, parfois même, purement instrumentales ? Il y a, sans doute, à cela des causes multiples : d'une part, l'enseignement de la

musique a pris — à tort ou à raison (1) — une très grande part dans l'éducation moderne. Chacun, aujourd'hui, sait lire la musique; combien savent tapoter du piano, ou râcler un peu de violon! Je ne prétends pas que tous ceux-là soient nés musiciens (oh! non!); mettons que parmi eux il y en ait un sur cent, et ce sera peut-être exagéré (combien sort-il d'artistes d'une classe de dessin de cent élèves?...). Mais cet « un pour cent » représente, néanmoins, quelques milliers de personnes, à Paris seulement. Quant aux Sociétés musicales, fanfares, orphéons, etc., on doit leur accorder une influence sensiblement égale à zéro sur le développement du sentiment musical.

Une autre cause, en ces dix ou quinze dernières années surtout, a contribué beaucoup à donner au public français une certaine curiosité des choses de la musique. La puissante originalité du génie wagnérien; l'impossibilité, jusqu'aux représentations de *Lohengrin* (en 1891) d'entendre et de *voir* en même temps, au théâtre, les drames lyriques de R. Wagner, ont contribué à attirer la foule aux concerts dominicaux. Si l'on n'avait pas la faculté de jouir de la représentation intégrale de *Tannhæuser*, de *Tristan et Yseult*, de la *Walkyrie* ou de *Parsifal*, on pouvait du moins en entendre des fragments, des tableaux, des actes même tout entiers, et pénétrer ainsi — trop faiblement, hélas! et un peu à tâtons — dans le temple du dieu inconnu. Et tous ces artistes, tous ces lettrés, qu'attirait le génie fascinateur du maître de Bayreuth, apprenaient, en même temps, à connaître ou à approfondir Beethoven, Glück, Weber, Schumann, Berlioz, et quelquefois l'œuvre d'un jeune inconnu, français ou étranger. Voilà des causes indéniables de la fortune dont jouit actuellement la musique. Et cette fortune ne fera que grandir (chaque saison, on le constate sensiblement), la musique ayant été jusqu'ici délaissée pour la littérature ou les arts plastiques. Pour beaucoup ç'a été une éducation entière à faire, une initiation lente, difficile, à accomplir à force de patience. Mais, combien les efforts sont récompensés par les infinies jouissances que procure cet art incomparable!

M. d'Harcourt, le fondateur des Concerts éclectiques populaires, eut une excellente idée (en 1893-94) qui mériterait d'être reprise chaque année; il fit, en une série de concerts, comme une revue générale, un cours d'histoire de la musique, du seizième siècle jusque vers 1830. On pourrait, je crois, commencer cette anthologie par le *Jeu de Robin et Marion*, ce délicieux opéra-comique d'Adam de la Halle, vieux de six cents ans, et suivre jusqu'à notre époque le progrès de l'art dans l'instrumentation comme dans la composition; partant du

(1) Plutôt à tort, car rien n'est plus antimusical que l'enseignement de la musique par le piano. On ferait beaucoup mieux de cultiver surtout les aptitudes vocales que *tout le monde* possède plus ou moins... Mais, sur ceci, je reviendrai peut-être quelque jour

simple et du primitif pour arriver insensiblement aux œuvres polyphoniques les plus complexes. Les différentes phases de l'histoire de la musique, une fois connues par quelques œuvres caractéristiques permettant de comparer, dans chacune d'elles, les maîtres contemporains, il est tout naturel de chercher ensuite à pénétrer en entier, ou partiellement, l'œuvre de tel ou tel de ces maîtres. Il serait à désirer que l'on adoptât, dans cet ordre d'idées, une coutume étrangère qui consiste à composer exclusivement, ou à peu près, une séance de musique avec une œuvre importante ou une série de pièces choisies d'un seul compositeur. Cela, du reste, se fait quelquefois à Paris, sous le nom de *festival*. M. Lamoureux a souvent consacré des séances presque entières à R. Wagner. M. Colonne a exécuté, l'hiver dernier, presque toutes les œuvres non scéniques d'Hector Berlioz, chacune intégralement. Ces trois derniers mois, il a fait entendre, en neuf séances, les *Symphonies* de Beethoven, que MM. d'Harcourt et Lamoureux inscrivent aussi à leurs programmes. Trop de variété nuit, évidemment, à l'intérêt d'un concert et, quelque intéressantes que soient les « danses anciennes » qui peuvent divertir agréablement (telle la Loïe Fuller) les vieux abonnés de l'Opéra de la vue des instrumentistes en habit noir sur la scène, il serait préférable de les regarder et de les ouïr, ces menuets et ces passepieds, dans la pièce de Glück ou de Rameau, dont on les a détachés. Mais je ne pense pas que les grands concerts de l'Opéra, qui ont obtenu et obtiendront (je le leur souhaite nonobstant) un très grand succès, s'élèvent jamais à la hauteur de leurs rivaux. Il y a toujours, dans ce qui touche à notre Académie nationale de musique, une préoccupation *opportuniste,* si j'ose dire, du conventionnel, de la routine et du juste milieu, qui fait que jamais, à moins que les choses — et les hommes — ne changent, il n'en sortira rien d'absolument artistique et indépendant. Que dire d'un programme qui fait entendre l'admirable *Chasse fantastique de Saint-Julien l'Hospitalier* (écrite par M. Erlanger, d'après la *légende* en prose, de Flaubert), entre une *Symphonie* de M. Widor et des fragments (les meilleurs, me direz-vous !) de la *Muette de Portici?* Mais l'Opéra va reprendre somptueusement..... *Orphée* ou *Armide?* pensez-vous. Non! la *Favorite,* tout simplement !.....

Il n'en est, heureusement, pas de même dans les autres concer et, si l'éclectisme préside toujours à la composition de leurs programmes, ceux-là n'admettent que des œuvres d'une réelle valeur, qui ont assumé la lourde tâche de conduire la foule à la jouissance suprême de chefs-d'œuvre purs qui s'appellent : les *Symphonies,* de Beethoven; la *Damnation* ou *Roméo et Juliette,* de Berlioz; *Parsifal,* de Wagner *Psyché,* de César Franck, ou les *Impressions d'Italie,* de Gustave Charpentier!

J.-G. Prod'homme.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* La Bourse du travail de Paris ; la Bourse coopérative ; la Durée du travail et le salaire. — *Belgique :* Le Congrès national des mineurs ; un Congrès national d'instituteurs socialistes ; les Règlements d'atelier ; la Grève des fileuses de Gand. — *Allemagne :* Mandats publics et financiers ; les Femmes allemandes à leurs sœurs de France. — *Angleterre :* La journée de huit heures dans les travaux communaux. — *Hongrie :* Socialisme municipal. — *Pologne :* Le Bulletin officiel du parti ouvrier. — *Suisse :* Le Referendum militaire ; Socialisme communal ; Effets du monopole de l'alcool ; Nationalisation des chemins de fer ; la Société des employés de chemins de fer et bateaux à vapeur ; l'Union ouvrière de Lausanne ; le Congrès du parti socialiste.

FRANCE

La Bourse du travail de Paris. — Nous donnons ci-dessous le décret de réouverture de la Bourse du travail de Paris et le règlement général intérieur, tel qu'il est sorti des délibérations du conseil municipal.

ARTICLE PREMIER. — La Bourse du travail de Paris, ainsi que ses annexes, a pour objet de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques et par la publication de tous renseignements intéressant l'offre et la demande du travail.

Il y est annexé des bureaux mis à la disposition des syndicats ouvriers et des salles pour les réunions corporatives.

ART. 2. — Les syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés, légalement constitués et fonctionnant suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1884, sont admis à occuper un local dans la Bourse du travail et peuvent y établir un bureau de placement gratuit pour les membres de leur profession.

ART. 3. — Les syndicats adressent leurs demandes d'admission dans les

locaux de la Bourse au préfet de la Seine, qui statue sur l'admission en se conformant aux dispositions du règlement général délibéré par le conseil municipal en vertu de l'article 9 ci-après.

Les demandes doivent contenir, pour les syndicats, l'engagement de se conformer aux prescriptions des décrets et règlements qui régissent la Bourse.

Art. 4. — Les syndicats, admis à la Bourse du travail, s'administrent librement et prennent telles dispositions qui leur paraissent utiles pour tout ce qui concerne l'organisation de leurs bureaux, de leurs réunions ou assemblées et de leurs services de placement gratuit.

Art. 5. — La salle d'embauchage installée dans les bâtiments de la Bourse du travail est ouverte aux patrons, ouvriers et employés de toute profession, syndiqués ou non. Généralement, quiconque aura une demande ou une offre de travail à faire y aura libre accès.

Art. 6. — La grande salle de la Bourse sera réservée à des réunions corporatives et professionnelles, ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des intérêts professionnels et économiques des ouvriers.

Cette salle peut être également affectée aux cérémonies intéressant le travail.

Art. 7. — La ville de Paris a la faculté d'installer à la Bourse un bureau central et permanent de placement gratuit municipal, un bureau de statistique du travail et de publier un *Annuaire* et un *Bulletin* de la Bourse du travail, contenant tous renseignements et informations relatifs au travail et au placement des ouvriers. La ville de Paris pourra également ouvrir à la Bourse du travail une bibliothèque et installer des cours et conférences. Ces services seront publics; les ouvriers, syndiqués ou non, auront libre accès dans les bureaux de statistique et de placement municipal, les salles de bibliothèques, de cours et de conférences.

Art. 8. — Les services de la Bourse du travail, ouverts au public, sont administrés par le préfet de la Seine, conformément aux délibérations du conseil municipal de Paris. Le préfet nomme à tous les emplois administratifs. Il a la surveillance et la garde de l'établissement. Il assure le paiement, le contrôle et la liquidation des dépenses faites sur les crédits inscrits au budget de la ville de Paris. Il veille à l'observation des décrets et règlements qui régissent la Bourse du travail.

Art. 9. — Un règlement général, délibéré par le conseil municipal de Paris, arrêtera, conformément aux dispositions du présent décret, l'administration intérieure de la Bourse et toutes les mesures propres à assurer son bon fonctionnement.

Art. 10. — Il est *institué une commission consultative de la Bourse du travail de Paris.*

Cette commission est composée de vingt membres, dix membres délégués par les syndicats admis à la Bourse, six membres du conseil municipal de Paris, nommés par cette assemblée ; deux représentants de la préfecture de la Seine, désignés par le préfet; deux représentants de l'office du travail, désignés par le ministre du commerce.

Art. 11. — La commission consultative de la Bourse donne son avis

sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'administration intérieure de la Bourse qui lui sont soumises par le préfet de la Seine.

Elle peut prendre l'initiative d'émettre des avis qu'elle transmet au préfet de la Seine qui les communique au conseil municipal :

1° Sur l'admission et l'exclusion des syndicats ;

2° Sur la distribution des locaux ;

3° Sur le roulement à établir pour l'attribution des salles de réunion ;

4° Sur la publication de l'*Annuaire* et du *Bulletin* de la Bourse du travail ;

5° Sur les plaintes et les réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse du travail.

Elle établit un état de dépenses prévisionnelles de la Bourse du travail pour l'exercice suivant et présente, chaque année, un rapport sur le fonctionnement et la situation matérielle de l'institution.

Voici les principales dispositions du règlement intérieur adopté par le conseil municipal (l'article 15, qui prévoyait la publication d'un *Annuaire* et d'un *Bulletin,* sous le contrôle de la commission du travail, a été ajourné) :

La Bourse du travail, établie dans les immeubles situés rue du Château-d'Eau, 3, rue de Bondy, 26, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35, est mise par la ville de Paris à la disposition des syndicats, groupes corporatifs, unions, fédérations de métiers d'ouvriers et employés, constitués conformément à la loi du 21 mars 1884, ayant leur siège à Paris et dans le département de la Seine, dans les conditions prévues par le décret du 7 décembre 1895.

Les demandes d'admission sont adressées au préfet ; elles devront contenir l'engagement de se conformer aux prescriptions du décret du 7 décembre 1895, du présent règlement, ainsi que du règlement d'ordre intérieur.

Les organisations ouvrières admises à la Bourse s'administrent librement, sans aucune immixtion de l'administration. Elles prennent telles dispositions qui leur paraissent utiles pour l'organisation des travailleurs.

Une délégation, composée d'un membre par organisation, établit le règlement d'ordre intérieur fixant les rapports des syndicats entre eux.

Les organisations admises à la Bourse du travail ont la faculté d'établir un bureau de placement gratuit pour les membres de leur profession.

La commission consultative prévue à l'article 10 du décret du 7 décembre donne son avis :

1° Sur l'admission ou l'exclusion des syndicats, groupes corporatifs, unions, fédérations de métiers ;

2° Sur la distribution des locaux ;

3° Sur le roulement à établir pour la distribution des salles de réunion ;

4° Sur la publication de l'*Annuaire* et du *Bulletin de la Bourse du travail ;*

5° Sur les plaintes et les réclamations des personnes ayant accès à la Bourse du travail ;

6° Elle établit chaque année, après avis et rapport de la délégation des organisations admises à la Bourse du travail, un état des dépenses prévision-

nelles pour l'exercice suivant, et présente un rapport sur le fonctionnement et la situation matérielle de l'institution.

Un régisseur est chargé par le préfet de la Seine d'assurer les services financiers de la Bourse.

Il paye chaque mois les allocations pour permanence, il assure le paiement, le contrôle et la liquidation des dépenses faites sur les crédits inscrits au budget de la ville de Paris.

Il lui est formellement interdit de s'immiscer, *sous aucun prétexte,* dans la gestion intérieure des organisations admises à la Bourse du travail.

La Bourse du travail est ouverte de six heures du matin, en été, et de sept heures, en hiver, jusqu'à minuit.

Tous les ouvriers, syndiqués ou non, y ont accès.

Des subventions. — En outre des articles du budget, relatifs au personnel administratif et au matériel, une subvention municipale annuelle est accordée aux organisations ouvrières admises à la Bourse du travail.

La majorité du conseil municipal, — placée dans ce dilemme : ou mettre sur pied ce règlement très critiquable ou bien n'en pas adopter et laisser la Bourse fermée, — a préféré transiger pour arriver à des résultats pratiques. Seuls les citoyens Berthaut, Chausse, Faillet et Weber, qui représentent au conseil municipal le parti ouvrier socialiste révolutionnaire, ne se sont pas ralliés aux précédents décret et règlement.

Au nom des autres socialistes du conseil, les citoyens Breuillé, Fournière, Picau et Landrin ont également affirmé que les conditions imposées par le gouvernement ne donnaient qu'une demi-satisfaction aux syndicats, mais qu'en la circonstance les syndicats étaient les seuls juges.

A l'heure où nous écrivons, nous ne savons encore si la majorité des syndicats parisiens acceptera le régime du décret ministériel modifié par le règlement municipal. Mais de fortes protestations se sont produites, et elles ont été nettement condensées et formulées par le citoyen Bossoubre, rapporteur de la commission exécutive de la Bourse libre du travail de la rue de Bondy, et par notre ami Guérard, secrétaire du syndicat des chemins de fer.

Le ministre qui a fait le décret du 7 décembre, M. Mesureur, « a obéi à un juste mouvement de réparation à l'égard des syndicats », d'après le citoyen Faillet lui-même. Voilà précisément pourquoi, puisqu'il y a un petit progrès et un relâchement des lisières gouvernementales, nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous les syndicats de rentrer à la Bourse du travail. On peut être révolutionnaire et se servir de tous les atouts de la légalité.

Il n'en est pas moins vrai que Faillet et Landrin, au conseil municipal, Vaillant, dans la *Petite République,* Bossoubre et Guérard,

dans les assemblées syndicales et journaux corporatifs, ont eu raison de rappeler et de mettre en opposition les actes et les paroles de jadis avec les actes et les paroles d'aujourd'hui.

En 1893, M. Dupuy a fermé la Bourse du travail sous prétexte que quelques syndicats qui y avaient été admis ne voulaient pas se conformer à la loi de 1884, — en réalité, parce qu'il ne lui convenait pas que les syndicats eûssent la libre direction et l'administration des services que comporte la Bourse du travail. Or, aujourd'hui, décret ministériel et règlement municipal reconnaissent au préfet le triple droit d'admission, de surveillance et de garde, sous le contrôle, il est vrai, d'une commission consultative. Mais cette commission est mixte, c'est-à-dire composée de dix ouvriers, de six conseillers municipaux et de quatre fonctionnaires, et ses avis n'obligent pas plus le préfet, que dans l'ordre communal les délibérations du conseil municipal. Selon le ministère au pouvoir, nous assisterons à de belles fluctuations de l'opinion préfectorale.....

Et cependant le 3 février 1887, M. Mesureur, alors président du conseil municipal, inaugurant à *La Redoute* la Bourse provisoire du travail, a prononcé ces paroles :

« Nous avons tenu à vous faire aujourd'hui les honneurs de cette maison communale dans laquelle, demain, *vous serez chez vous.* »

Et dans la séance du conseil municipal de Paris, du mercredi 30 mars 1892, pendant laquelle a été discuté le règlement de la Bourse du travail, en vue de l'installation dans l'immeuble de la rue du Château-d'Eau, M. Poubelle, préfet de la Seine, s'est exprimé ainsi :

On me demande à qui la Bourse sera ouverte, mais elle le sera aux chambres syndicales.

Il y a, je le sais, à côté des syndicats formés conformément aux dispositions de la loi de 1884, il y a d'autres groupes qui ne sont pas constitués régulièrement. *Mais en quoi cela me regarde-t-il ?* Le conseil municipal pouvait distinguer entre les groupes légalement constitués et ceux dont la formation n'est pas régularisée : il n'a pas cru devoir entrer dans ce détail. D'un autre côté, M. le procureur de la République, chargé de veiller à l'observation de la loi, n'a pas dissous ces groupes. *Je m'en tiens là.*

Et le 22 mai 1892, nous assistions à la plus belle fête ouvrière qu'il nous ait été donné de voir, à l'inauguration de l'édifice de la rue du Château-d'Eau, et nous avons entendu M. Sauton, qui avait remplacé M. Mesureur, élu député, à la présidence du conseil municipal, s'écrier, dans le même esprit que son prédécesseur aujourd'hui ministre :

Le conseil municipal, APRÈS UN MUR EXAMEN, disait-il, a reconnu qu'il y avait lieu de laisser aux Chambres et aux groupes corporatifs la *direction et l'administration* des services que comporte la nouvelle institution.

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de faire aujourd'hui, au nom du conseil municipal, les honneurs de cette maison communale qui, maintenant, EST LA VOTRE.

Au nom de la ville de Paris, je vous remets cette Bourse centrale du travail avec la confiance qu'elle sera entre vos mains un instrument de pacification sociale qui, tout en assurant le triomphe de vos justes revendications, contribuera, *par les relations que vous serez amenés à nouer avec les travailleurs des autres pays,* à établir un jour la paix universelle.

La Bourse coopérative. — Contre les deux institutions bourgeoises et capitalistes, la Bourse des valeurs et la Bourse du commerce, le prolétariat socialiste parisien a désormais dressé la Bourse des syndicats, du Travail selon la locution ordinaire, et la Bourse des Sociétés coopératives de consommation.

Ne s'en tenant plus simplement à une action étroitement mercantile, les associations coopératives de consommation, suivant le mouvement de solidarité socialiste provoqué par les événements de Carmaux et la fondation de la Verrerie ouvrière, ont fondé une Bourse coopérative. Et voici, d'après l'un de nos amis de l'*Egalitaire,* une des plus puissantes coopératives parisiennes, les bénéfices économiques et politiques espérés par les fondateurs de la Bourse coopérative :

La Bourse coopérative des Sociétés ouvrières de consommation est à la fois une agence centrale commerciale de ces Sociétés et une sorte de fédération des coopératives. De là un double but : d'abord augmenter nos bénéfices, notre force, par la mise en commun de certains frais ; ensuite, faire de la coopération un instrument de progrès social et de solidarité ouvrière.

La Bourse devra s'entourer de tous les renseignements commerciaux nécessaires aux achats de denrées à de bonnes conditions. Elle fournira le cours de ces denrées, dressera des statistiques de la consommation par rapport à la production et favorisera, dans la mesure du possible, le développement des Sociétés ouvrières de production.

Les Sociétés adhérentes conserveront toute leur autonomie. La Bourse n'aura pas le droit d'acheter pour son compte personnel ; mais, créant un trait d'union entre les coopératives, elle rendra possibles les achats en commun, favorisera les transactions, etc.

Son action sur les intérêts généraux de la classe ouvrière sera encore plus sensible. L'union des Sociétés coopératives marque, à notre avis, un grand pas dans la voie du progrès social. C'est un événement qui vient de s'accomplir et la classe ouvrière ne tardera pas à s'en apercevoir. Il prouve que l'esprit un peu routinier des coopérateurs d'autrefois est disparu. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'entretenir, parmi les travailleurs, une classe privilégiée, une sorte d'aristocratie. Il faut, sans négliger les bienfaits donnés à chacun par nos associations, que notre but principal soit la *solidarité ouvrière, la défense du prolétariat, la lutte contre les gros capitalistes.*

Quant à la lutte politique, nous entendons y rester étrangers, en ce sens que nous ne voulons pas fabriquer des candidats aux fonctions électives. Mais

nous ne voyons aucun inconvénient à mener, avec nos camarades des syndicats, le combat économique.

Nous avons déjà assuré l'existence de la verrerie de Carmaux. Ce que nous avons fait pour les verriers, nous le ferons pour d'autres. Rien de ce qui intéresse la cause sociale ne nous laissera insensibles. Nous avons des capitaux ; ils se multiplieront et ils profiteront à tous les prolétaires. Voilà notre idéal.

La durée du travail et le salaire. — Statistique publiée par l'Office du Travail :

INDUSTRIES	DURÉE MOYENNE DU TRAVAIL	SALAIRES MOYENS HOMMES	SALAIRES MOYENS FEMMES
Mines	9 h. 1/2	4.25	1.65
Industries textiles :			
Linière	11 h.	3.12	2.15
Soie	11 h. 1/4	3.35	1.90
Laine	11 h. 1/2	3.60	2.35
Coton	11 h. 3/4	3.15	2.35
Imprimerie	10 h. 1/4	4.15	2.20
Cordonnerie	11 h.	3.85	2.15
Ganterie	10 h. 1/2	4.65	2.95
Bonneterie	11 h.	3.30	1.75
Chapellerie	10 h. 1/2	3.50	2.15
Sucreries	11 h. 1/4	3.75	1.70
Raffineries	11 h. 1/4	3.50	1.85
Distillerie	10 h. 1/2	3.85	1.80
Vins et liqueurs	10 h. 1/2	3.45	2.25

BELGIQUE

Le congrès national des mineurs. — La Fédération nationale des mineurs belges a tenu, en novembre, à Charleroi, un congrès d'une grande importance, parce que, outre les questions d'organisation syndicale, une question vitale figurait à son ordre du jour.

Il était, en effet, question des moyens à employer pour obtenir des patrons une augmentation de salaires, que les ouvriers mineurs estiment devoir être la conséquence d'une augmentation des prix de vente.

Le savant député sociologue Hector Denis assistait à ce congrès et a formulé un vœu résumant les aspirations des congressites :

A. Établissement périodique de la statistique des prix et des salaires dans la *Revue du travail.*

B. Rechercher les bases fondamentales d'un système d'échelles mobiles à appliquer par les soins des conseils de conciliation ou du

comité mixte des patrons et ouvriers, en tenant compte des circonstances de lieu et de temps.

C. Établir la relation fondamentale entre un certain taux de salaire et un certain prix de vente de la tonne, principalement à l'égard des ouvriers à la veine.

D. Établir la loi des variations suivant laquelle le salaire s'élèvera ou s'abaissera avec les prix.

E. Fixer les époques de revision des salaires et les moyens les plus favorables d'ajuster les salaires aux prix.

Examiner particulièrement si des comités permanents de patrons et d'ouvriers ne réussiront pas mieux à maintenir des échelles mobiles en se réunissant fréquemment qu'avec le système primitif qui réglait automatiquement et d'une fois, pour l'avenir, les variations corrélatives des prix de vente et des salaires.

F. Établir le meilleur mode de constatation des prix d'après les écritures et par les soins d'experts impartiaux.

G. Rechercher le moyen d'assurer un minimum de salaire dans le système des échelles mobiles qui soit compatible avec les conditions de concurrence intérieure et extérieure.

Le congrès a résolu d'adresser à tous les directeurs de charbonnages une pétition demandant une augmentation de salaire indéterminée.

Il a été décidé de n'avoir pas recours aux grèves partielles et d'essayer tous les moyens de conciliation avant d'engager une grève générale sur laquelle devra, en tout cas, se prononcer un nouveau congrès.

L'assemblée des délégués mineurs était présidée par le député mineur Cavrot. Étaient présents également les députés Maroille, A. Defuisseaux et Callewaert.

Un congrès national d'instituteurs socialistes. — En France, les instituteurs ne pourraient même pas s'assembler librement, sans ingérence administrative, pour traiter des questions professionnelles. Dans la monarchique Belgique, les instituteurs socialistes osent non seulement ne pas cacher leur opinion, mais encore se réunir en congrès. — Ce congrès s'est tenu à Bruxelles, à la Noël ; il n'a pas été public.

Ont pu y prendre part les personnes régulièrement convoquées et munies d'une carte d'adhérent portant les signatures des membres du comité organisateur.

L'ordre du jour portait :

1° Les cantines scolaires ;

2° La propagande socialiste par l'image ;

3° Fondation d'une caisse de résistance pour les membres du

corps enseignant qui seraient frappés en raison de leurs opinions politiques ;

4° Création de sections de la fédération des instituteurs socialistes dans la partie wallonne du pays ;

5° Les syndicats d'instituteurs et la direction des écoles.

La députation socialiste de la Chambre a été représentée au congrès par plusieurs de ses membres, notamment par les citoyens Bertrand, Defnet et Roger.

Voici les résolutions adoptées relativement aux cantines scolaires.

Le congrès recommande aux communes socialistes l'organisation de cantines scolaires et de services similaires destinés à l'entretien des enfants en âge d'école.

Il estime qu'il y a lieu d'appliquer dans ces organisations les principes suivants :

1° Les cantines doivent être établies dans toutes les écoles officielles et être accessibles à tous les enfants en âge d'école sans autre formalité qu'une inscription préalable.

Si les ressources communales étaient insuffisantes, on pourrait, temporairement, restreindre les distributions aux seuls enfants reconnus nécessiteux par les autorités scolaires.

2° Le service doit être assumé par la commune elle-même ou par un conseil placé sous la surveillance, le contrôle et l'autorité du conseil communal.

3° Le repas donné aux enfants doit être un repas complet (tartine, potage, plat de viande, légumes). Des vêtements doivent être distribués au début de l'hiver.

4° Autant que possible, les repas seront surveillés par des instituteurs rétribués à cet effet.

Le congrès invite le groupe des représentants socialistes à déposer un projet de loi accordant des subsides spéciaux aux communes organisant des cantines scolaires.

Nous suivrons, avec le plus vif intérêt, les progrès de la Fédération belge des instituteurs socialistes qui, au surplus, a la noble ambition de devenir internationale. Aujourd'hui, nous extrayons, du manifeste adressé aux instituteurs de tous pays, le programme des réformes à revendiquer :

I. — RÉFORME EN FAVEUR DES ENFANTS

a) Gratuité complète de l'enseignement à tous les degrés : primaire, moyen et supérieur.

b) Plus d'enseignement différent, suivant les différentes classes sociales : écoles uniformes pour tous.

c) La communauté doit garantir aux élèves la nourriture, le vêtemeut et le logement.

d) Enseignement obligatoire, éducation intégrale.

e) L'enseignement sera soumis partout à l'inspection de l'État. Celui-ci aura de même à veiller aux conditions hygiéniques des locaux scolaires et à la capacité professionnelle des maîtres : dans ce but, institution d'un conseil supérieur des écoles.

f) La communauté donne l'instruction moyenne et supérieure à tout élève qui a fait preuve des aptitudes nécessaires.

II. — RÉFORMES EN FAVEUR DU PERSONNEL

a) Traitement minimum, égal pour les deux sexes, garanti par l'État. Augmentations annuelles.

b) Revision complète des règlements concernant les pensions.

c) Aucun instituteur ne pourra être révoqué, ni déplacé pour motifs politiques.

d) Communication aux intéressés de tous rapports et de toutes plaintes.

e) Représentation des instituteurs dans tous les conseils où leurs connaissances professionnelles leur permettent de se rendre utiles (administration de la caisse des pensions, conseils des écoles, etc.).

f) Institution de conseils d'arbitrage, dont les membres seront pris, par moitié, parmi les instituteurs et élus par eux.

g) Liberté complète d'écrire et de parler rendue à l'instituteur hors de l'école (retour au droit commun).

III. — RÉFORMES EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT

A. — Locaux et institutions

a) Des écoles, en nombre suffisant, établies dans des centres bien choisis et situées dans des endroits favorables. Mode de construction hygiénique et logique.

b) Matériel construit d'après les derniers perfectionnements.

c) Plaines de jeux publiques, bains scolaires, salles de gymnastique et de lecture, colonies sanitaires, cantines et pharmacies scolaires. Organisation du service médical. Institution ou extension des champs d'expériences, des fermes modèles et des laboratoires agricoles.

d) Réorganisation rationnelle des jardins d'enfants. Jardinets et plaines de jeux.

e) Réorganisation des écoles d'adultes. Enseignement professionnel, écoles maternelles, écoles ménagères (soins à donner aux enfants et aux malades).

f) Soirées familiales à l'école (Elternabende).

B. — Livres classiques

a) Refonte des livres classiques au point de vue de l'amour du prochain, de la glorification du travail, de la souveraineté populaire, de l'égalité des humains.

b) Histoire de l'humanité et du progrès.

c) Géographie basée sur l'ethnologie. Répartition du travail dans le monde. Centres de production. Condition des travailleurs.

d) Hygiène comme branche principale d'enseignement. Applications de

cette science aux métiers et aux professions. Alimentation ; soins à donner aux enfants.

e) Calcul. Valeur du travail et production. Forces mécaniques et rendement. Comptabilité agricole.

f) Les sciences naturelles comme branche principale. Étude du corps humain. Les applications des sciences à l'agriculture et à l'industrie.

g) La morale. Droits de l'humanité. Le bonheur. Altruïsme. Critique du patriotisme mal compris (chauvinisme).

h) Travaux manuels, gymnastique, natation, musique, éducation esthétique du peuple.

C. — Méthodes.

a) Suppression des concours, des distributions de prix, des médailles et de tous systèmes de récompenses honorifiques de l'application et du goût de l'étude.

b) Éducation intuitive : étude des objets sur place. Gratuité des voyages scolaires. Entrée libre dans toutes les institutions de la communauté.

c) Réorganisation des musées scolaires.

d) Faculté donnée aux conseils d'instituteurs de juger et d'apprécier les méthodes et les procédés d'enseignement. Mise à l'essai des méthodes.

Les règlements d'atelier. — Cette question va prochainement être discutée par la Chambre belge. A ce propos, le groupe parlementaire a prié, tous ceux qui se croyaient à même de le renseigner d'une façon précise et sûre, d'adresser à Vandervelde les réponses aux questions suivantes :

1° *Connaissez-vons des cas où le système des amendes constitue un moyen détourné de réduire les salaires ?*

2° *Où les contremaîtres infligent des amendes à certains ouvriers, dans un but de vengeance ou de vexation ?*

3° *A des femmes ou à des filles pour exercer sur elles une pression illicite.*

4° *Y a-t-il, d'après vous, des industries où la suppression des amendes présenterait, pour les ouvriers, plus d'inconvénients que d'avantages ?* — notamment, parce que le patron n'aurait plus d'autres moyens d'action que le renvoi.

La grève des fileuses de Gand. — Les administrateurs des filatures de Gand, dont le ministre de Bruyn et le sénateur millionnaire Vercruysse-Bracq, gagnent chacun 40,000 francs par an. Et, pour un salaire de famine, leurs ouvrières, par une chaleur de 28 à 30 degrés, dans une atmosphère de vapeur et d'humidité boueuse, travaillent comme des enragées « sans même avoir, souvent, le temps de sortir pour faire leurs besoins », dominées et harcelées qu'elles sont par les métiers qui les commandent. Celles que de précoces rhumatismes ne renvoient pas de l'usine ne peuvent même plus caresser leurs chétifs enfants, car leur main est devenue trop dure, et les pliants sont ouverts jusqu'à la chair vive, par l'action constante de l'eau chaude et boueuse et du fil.

Beaucoup souffrent du mal spécial au métier : le *waterkesker* (le cancer de l'eau).....

Enfin voici, à titre d'exemple, l'un des relevés hebdomadaires des amendes infligées dans un atelier de linières :

Bott..., pour avoir mordu dans une tartine pendant les heures de travail	0.25
Now..., pour avoir tenu en main un petit bâton	0.25
Colp..., pour s'être lavée dix minutes avant l'heure.	0.25
Patt...., pour avoir causé avec une compagne.	0.25
Cra...., pour avoir quitté ses métiers pour satisfaire un besoin naturel	0.25
Bail...., pour avoir prêté dix centimes à une camarade.	0.25
Pap...., pour avoir été boire du café entre les métiers d'une autre ouvrière	0.25
Van Ack..., pour avoir été demander une prise de tabac.	0.25
Laud... (une petite fille), pour avoir ri	0.25
Cas..., pour une bobine jetée dans les carreaux.	0.75

Les esclaves se sont révoltées; elles réclament des règlements plus humains, un ordonnancement du travail moins exténuant, moins « tenaillant », et une augmentation de salaire. — Comme ces pauvres exploitées ne sauraient être remplacées que par des gens de métier, leur victoire est certaine, si les souscriptions répondent aux chaleureux appels du Parti ouvrier et du *Peuple* de Bruxelles.

ALLEMAGNE

Mandats publics et financiers. — En Allemagne se discute beaucoup le projet de loi déposé par le ministère Bourgeois interdisant le cumul du mandat législatif avec les fonctions de directeur et membre du conseil d'administration d'entreprises financières; on s'est, en général, montré favorable à cette loi que plusieurs journaux ont réclamée pour le Parlemand allemand.

Ces discussions auraient conservé un caractère platonique si nos amis n'étaient venus à la rescousse disant qu'il fallait commencer par exclure des conseils municipaux les nombreux membres intéressés à la prospérité de Compagnies financières et d'entreprises industrielles dont ils défendent les intérêts au détriment de ceux des contribuables.

Pour donner plus de force à cet argument, notre confrère le *Vorwaerts* a publié une longue liste des échevins et des membres du conseil municipal de Berlin qui font partie de grandes Sociétés industrielles étant en rapport d'affaires avec la ville de Berlin, soit qu'il s'agisse d'entreprises de transport, de pavage, de brasserie, de bâtiments municipaux, de canalisation, etc., etc., sans compter les membres du conseil d'administration de plusieurs banques intéressées à l'émission d'emprunts communaux.

Tant que la loi électorale des trois classes subsistera pour les conseils municipaux, il sera impossible aux socialistes de battre en brèche l'influence des capitalistes, auxquels cette loi a réservé expressément une place dans les assemblées communales.

Les femmes allemandes à leurs sœurs de France. — L'Union internationale des femmes pour la paix est désormais en bonne voie de progrès. Le comité allemand vient de répondre à l'adresse qu'il avait reçue du comité français parlant au nom de l'Angleterre et de la France et que nous avons publiée dans l'un de nos précédents bulletins. — Ce manifeste, que nous communique la citoyenne Eugénie Potonié-Pierre, flétrit la guerre et la gloire militaire au nom de la religion et de l'humanité, et est signé des noms suivants :

Mme Lina Morgenkern, présidente du groupe des femmes allemandes pour la paix, présidente de l'Union pour soutenir les misères populaires de 1866, directrice des cours pour l'enseignement de l'hygiène et des soins à donner aux malades, présidente de la Société pour élever gratuitement les filles pauvres pour le ménage et l'économie domestique, rédactrice en chef et éditeur de *Deutsche Hausfrauen Zeitung*. — Baronne Bertha von Suttner, présidente de la Société de paix et d'arbitrage, en Autriche. — Mme Louise Stromer, membre de l'Union internationale des amies de la jeune fille, de la Société de protection de la jeunesse et de l'Union des femmes berlinoises. — Mme Marie-Hofmann Gera. — Mme Marie Melliex, membre de la Société de la paix, secrétaire d'honneur de l'Union des femmes de Berlin. — Mlle Marie Bauber. — Doctoresse en médecine Franzisca Tiburtius. — Docteur Olga Arendt, née à Morgensters. — Mme Clara Roth, artiste sculpteur en bois, de la Société des femmes mariées. — Mme Bertha Holzapfel, membre de plusieurs sociétés philanthropiques. — Mme Minna Urbach. — Mlle Florentine Cohn. — Mme Anna Franc. — Mme Emma Pfundlner. — Mme Dr Frânkel. — Mme Werthem. — Mme Élise David. — Mme Louise Ginsberg. — Mme Dora Bauer. — Mme Dr Hedwig Nisdorf. — Mme Minna Friedley. — Mme Rose Hildesheimer. — Mme Bennarck. — Mme Nanny Rückwardt. — Mme Alvine Péters. — Mme Marie Nagel. — Mme Anna Barach. — Mlle Élise Perlbach. — Mme Clara Hamburger. — Mme Mathilde Schlemm, membre du comité de la Ligue allemande de la paix, à Hambourg. — Dora Alswede, Hambourg, membre de la Société allemande de la paix, etc...

ANGLETERRE

La journée de huit heures. — Le *conseil communal* de Manchester, suivant l'exemple du conseil du comité de Londres, a décidé que tous les ouvriers au service de la ville ne feront que des journées de huit heures.

Notre République démocratique va-t-elle longtemps encore se

laisser distancer par la monarchique Angleterre dans la voie des réformes attendues depuis si longtemps par le prolétariat ?

HONGRIE

Socialisme municipal. — Les électeurs d'Oroshaga, en Hongrie, ont envoyé au conseil communal cinq socialistes.

Cette victoire de nos amis a complètement désorienté la bourgeoisie. De même que la presse, aussi spirituelle que bourgeoise, se moque des cabaretiers de Roubaix, la presse autrichienne rit de voir un allumeur de reverbères parmi les élus de la commune hongroise.

POLOGNE

Depuis quelque temps paraît irrégulièrement, à Londres (N° 7, Beaumont Square, Mile End) le *Bulletin officiel du parti socialiste polonais,* lequel reflète le mouvement socialiste dans les trois parties de la Pologne. — Nous venons de recevoir les numéros 4 et 5, parus le trimestre dernier. Nous les analyserons prochainement.

SUISSE

Le referendum militaire. — Le peuple suisse n'a pas voulu du projet de centralisation militaire qui lui a été soumis. D'abord au lieu de la majorité nécessaire des deux tiers des cantons, il ne s'est trouvé que cinq cantons : Berne, Zurich, Argovie, Bâle-Ville et Thurgovie pour donner leur sanction à cette grave innovation. Ensuite, le peuple dans ses comices a voté dans le même sens que les cantons pris à part : le corps électoral, dans son ensemble, a rejeté cet amendement à la Constitution à la majorité de 77,000 voix.

Socialisme communal. — Trois communes du canton du Valais possèdent un moulin communal et une boulangerie municipale dont le gérant est désigné tous les trois ans par le vote des électeurs de la commune. Cette expérience de sociálisme municipal donne les meilleurs résultats.

Effets du monopole de l'alcool. — Voici quelques indications au sujet de la diminution de consommation de l'alcool, tirées du discours du directeur du Bureau fédéral des alcools : La consommation d'alcool fut estimée officiellement, en 1885, à 127,680 quintaux à 95-96 degrés. Le docteur Milliet l'estime à 106,000 quintaux ou en chiffres ronds à 250,000 hectolitres à 50 degrés, ce qui donne pour la

population de l'époque 8 litres 5 par tête. Pour 1894 l'administration compte 174,000 hectolitres à 50 degrés, soit par tête 5 litres 8.

Par contre, en 1894, on consomma par tête 20 litres de vin et un hectolitre de bière en plus qu'en 1885. La consommation de bière a monté de 1,072,000 litres en 1883 à 1,522,000 en 1893. La consommation de l'alcool a donc considérablement diminué en Suisse, alors cependant que, comme le montre l'écrit dont nous parlons, elle possédait une tendance à s'accroître, pour des motifs qui n'auraient pu être écartés sans le monopole de l'État.

Le monopole de l'alcool en Suisse est, en réalité, un monopole de fabrication dont la protection exigea que l'importation des alcools étrangers fût exclusivement réservée à l'État.

Il ne peut être question d'une concurrence des distilleries intérieures avec celles de l'étranger. Ce n'est qu'au désir des agriculteurs suisses de ne pas voir disparaître les bénéfices provenant de la distillerie qu'il faut attribuer le fait que la Confédération fut portée à exercer législativement, du moins en une certaine mesure, son monopole de fabrication. Cette fabrication indigène fournit un quart de la quantité demandée par le pays et se fait, à l'aide de substances renfermant de l'amidon, dans des distilleries privées d'importance moyenne répandues sur toute la surface du territoire et faisant l'objet d'une concession.

Cependant ce quart coûte à peu près à la Confédération deux fois et demie autant que les produits d'importation. Cependant depuis sa fondation, le monopole a donné un profit net de six millions de francs comme moyenne annuelle. (Rapport du Conseil fédéral pour 1894, p. 128.) Ce bénéfice, sous déduction d'une part de 5,400,000 francs pour amortissement de l'emprunt pour l'alcool, est distribué aux cantons, qui doivent utiliser un dixième de leur part à combattre l'alcoolisme et ses suites.

Nationalisation des chemins de fer. — D'après la *Question sociale* d'Argyriadès :

Le comité pour la nationalisation des chemins de fer s'est réuni à Zurich; il a arrêté le projet d'initiative suivant pour servir de base à la discussion :

« L'article 26 de Constitution fédérale est conçu comme suit :

« La construction et l'exploitation des lignes de chemins de fer servant au trafic général des voyageurs et des marchandises appartiennent à la Confédération.

« Les lignes suisses des chemins de fer de l'État sont placées sous une administration autonome qui dépend d'un conseil de chemin de fer nommé par le peuple.

« Les sièges des directions des Compagnies actuelles deviennent les sièges des directions d'arrondissement des chemins de fer. Le personnel des chemins

de fer de l'État est mis sur le même pied que les autres employés fédéraux. Les caisses de secours qui existent actuellement au bénéfice du personnel continuent d'être administrées sans qu'il soit rien changé à leur destination. Le produit net de l'exploitation des lignes de l'État sera consacré à faciliter le trafic, à réduire les tarifs, à amortir la dette des chemins de fer et à compléter le réseau.

« Dans l'extension du réseau suisse, la Confédération prendra en considération toute particulière le percement du Simplon et l'établissement des lignes de Grisons.

« Une loi fédérale réglera les détails relatifs à l'organisation, l'exploitation, l'administration et l'inspection des chemins de fer de l'État, il en sera de même de la construction et de l'exploitation des lignes privées. La loi fédérale règle également les contributions à fournir par les contrées intéressées à l'établissement de lignes nouvelles.

« Article 26 *bis*. — La Confédération a, en tout temps, le droit d'acquérir les lignes existantes.

« Pour déterminer le prix d'achat, on prendra comme base une somme représentant vingt-cinq fois la moyenne du produit net du compte d'exploitation pendant les dix années qui ont précédé la reprise de l'exploitation. Pour le calcul du produit net, on tiendra compte des facteurs suivants : alimentation suffisante des caisses de secours, entretien d'un personnel suffisant convenablement rétribué; mise sur pied normal des lignes, des travaux d'art, du matériel roulant et du mobilier, prestations matérielles et autres avantages accordés par la Confédération et les cantons; durée limitée des concessions. On déduira, de la somme représentant vingt-cinq fois le produit net moyen, le montant nécessaire pour mettre la ligne dans un état complètement satisfaisant et spécialement les sommes qu'absorberait la mise en bon état des travaux d'infra et de superstructure, des travaux d'art, des rails, du matériel roulant, la reconstruction et l'agrandissement des gares.

« Si le prix d'acquisition de tout le réseau, calculé sur ces bases, n'atteignait pas les deux tiers des frais d'établissement primitif, le prix pourrait être augmenté jusqu'à concurrence des deux tiers de ces frais. Le tribunal fédéral est compétent pour statuer sur toutes les contestations.

« Article 26 *ter*. — Avant le rachat, la Confédération est autorisée à entreprendre l'exploitation de certaines lignes. Elle reprendra, dès le 1er janvier 1898, et sur le pied actuel, l'exploitation du Central, du Jura-Simplon, du Nord-Est et de l'Union-Suisse. Elle reprendra tout le personnel et paiera aux Compagnies, de 1898 à 1902, une annuité représentant le produit net pour les années 1888 à 1897, calculé conformément à l'article 26 *bis*.

« Au 1er janvier 1903, la Confédération prendra l'ensemble des chemins de fer en toute propriété. Le prix d'acquisition, tel qu'il ressortira à cette date, sera soldé par la reprise de la dette des Compagnies en obligations et par le paiement du reste, soit en espèces, soit en titres de la Compagnie. »

La Société des employés de chemins de fer et bateaux à vapeur. — L'union du personnel des entreprises de transport, par des assemblées successives tenues à Lucerne, à Olten, à Zurich, et dernièrement à

Lausanne, vient d'affirmer sa parfaite cohésion solidaire. Il était devenu nécessaire de répondre, — par de solennelles protestations, par des démonstrations entourées de la plus grande publicité, — aux tentatives de division habilement semées par les Compagnies à l'aide de concessions partielles octroyées çà et là comme des grâces patriarcales. Le syndicat des employés des Compagnies de transport et son organe *La Vapeur* gardent une fidélité inébranlable au drapeau de la solidarité et aux revendications qui y sont inscrites.

L'union ouvrière de Lausanne. — Voulant pénétrer dans le public « bien pensant » et y faire juger plus sainement le socialisme, l'« union ouvrière » de Lausanne avait confié cette délicate mission à notre directeur. Nous donnons, d'après le *Grütli,* le résumé de la remarquable conférence faite par M. Georges Renard dans la salle du Musée industriel, sous ce titre : « Trois crimes du socialisme. »

I

Nous voulons *détruire la liberté?* Tout réglementer, encaserner le genre humain, enfermer le monde dans un réseau serré d'obligations mesquines? — Mensonge et calomnie. Nous voulons au contraire que cesse l'actuel servage, nous proclamons hautement notre amour de la liberté — ce qui n'empêchera pas la presse bourgeoise, de Paris et même de Lausanne, d'aller répétant que nous cherchons à tuer l'initiative individuelle. Sous le régime actuel, est-il libre l'ouvrier qui n'a que ses bras pour vivre? Sous l'aiguillon de la faim, doit-il, oui ou non, subir les conditions du capitaliste? *Et le capitaliste n'est pas fautif,* mais bien le système économique qui nous régit : Un patron voudrait-il accorder à ses ouvriers la totalité des produits de leur travail, ce patron serait ruiné par la concurrence.

Est-il libre, le journaliste qui dépend d'un comité de rédaction, d'un bailleur de fonds? Cet homme a peut-être des instincts généreux. Il doit les refréner pour ne pas déplaire. Il voudrait flageller une injustice. On lui impose silence. C'est un manœuvre de lettres, un serf.

En France, en Allemagne, en plusieurs cantons suisses, l'employé est-il libre vis-à-vis de l'État? Peut-il, sa tâche remplie, redevenir citoyen, parler et écrire selon ses convictions?

II

Quand tout le monde aura son pain assuré, le travail n'aura *plus de stimulants,* l'apathie universelle règnera, les champs resteront en friche, les machines chômeront? — Jamais de la vie. Qui voudra mourir de faim? Qui refusera de travailler? Tous mettant la main à la pâte, le travail de chacun en deviendra moins long et moins pénible. C'est mathématique. Plus de parasites et plus de surmenage! Plus d'oisifs trouvant dans leur berceau des titres qui les dispensent de travail! Chacun pouvant choisir sa profession, selon ses aptitudes et ses goûts, le travail deviendra plus attrayant, plus facile. Les écoles secondaires et supérieures ne seront plus encombrées de nigauds qui se traînent

péniblement à la queue des classes, faute de goût pour les études et faute d'aptitudes. En revanche, les enfants vraiment doués pourront faire leur chemin. Aujourd'hui, que de génies enfouis, ignorés, forces perdues, à qui l'air et la lumière ont manqué pour s'épanouir ! Si beaucoup de grands hommes furent d'humble naissance, qui dira le nombre de ceux que la misère a empêchés de se manifester ? Par une sélection portant sur des millions de cerveaux, le socialisme fera éclore tous les talents, pour le plus grand bien de l'humanité.

C'est la calomnier, cette humanité, que de dire qu'elle travaille et peine uniquement pour le gain matériel. Il est d'autres stimulants, que le socialisme ne supprimera nullement : l'amour de la gloire, de la famille, de la patrie, de l'humanité. Ajoutons-y le fait que l'ouvrier aura le sentiment de travailler à son propre bien-être, alors que maintenant, comme l'abeille, il travaille à la fortune d'autrui.

III

Nous réduisons tout à une *question d'estomac,* nous sommes sans idéal ; vandalisme et socialisme sont synonymes ? Notre triomphe serait celui de l'ignorance et ferait reculer la civilisation ? — Et les milliers d'ouvriers qui ont faim et soif de science, et la devise de notre journal, et les prolétaires qui affluent aux conférences populaires, et qui lisent afin de combler les lacunes de leur instruction, et qui forment des Sociétés de chant, et qui jouent des pièces de théâtre ! Sont-ce des Vandales ? Un professeur à l'Université, un partisan décidé de la culture littéraire et artistique, accorderait-il toute sa sympathie à un mouvement qui aboutirait à la barbarie ?

C'est chez nous que l'idéalisme s'est réfugié, et c'est nous qu'on accuse de le proscrire ! Nous voulons les musées accessibles au peuple, ouverts à des heures qui lui conviennent, et nous serions des Vandales ?...

Le congrès du parti socialiste. — Réunis à Berne les 21 et 22 décembre, les cent délégués du parti socialiste ont voté la nationalisation des chemins de fer, — la démocratisation de l'armée en attendant sa disparition, — des extensions à l'assurance contre la maladie et les accidents, — et l'introduction du système proportionnel pour les élections du Conseil national. (Avec le système proportionnel, le parti socialiste aurait trente à quarante députés, sur environ deux cents dont se compose l'Assemblée législative fédérale.) Enfin le congrès a repoussé toute modification tendant à pousser de préférence l'activité ouvrière vers l'organisation de Sociétés coopératives de production et de consommation.

ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

Les Causes de la Folie, prophylaxie et assistance, par le docteur Edouard Toulouse. — Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, Paris.

Nous avons lu avec intérêt cet ouvrage très étudié. L'auteur s'élève avec raison contre l'étiologie banale, *simpliste* qui a encore beaucoup trop crédit en médecine. Pour lui, la cause de la folie comprend « l'ensemble des conditions étiologiques » qui lui donnent naissance. « Entre les symptômes objectifs d'une maladie et les causes qui semblent l'avoir déterminée, il y a toute une série de phénomènes qui s'enchaînent et se commandent mutuellement et que nous ne connaissons guère. »

Le fait, journellement constaté, de différences fondamentales dans la modalité morbide chez des individus divers exposés aux mêmes prétendues causes de telle ou telle maladie, constitue bien une preuve suffisante de la nécessité de faire intervenir un autre facteur qu'on appelle la prédisposition. Nulle part, d'ailleurs, la prédisposition n'est mieux admise que dans la folie, aussi n'est-ce point dans l'énumération de toutes les formes ou causes de cette prédisposition que nous suivrons l'auteur ; ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est que l'étude « des faits débarrassée des opinions préconçues », amène l'auteur à envisager la question de la cause et de la prophylaxie de la folie comme une question d'intérêt public, c'est-à-dire comme un des côtés de la question sociale. Il suffit, en effet, de réfléchir au rôle de l'hérédité, du milieu social et des influences morales pour comprendre combien il serait désirable de voir restreindre les mariages avec des « candidats à la folie » ; on devine de même l'importance d'une éducation et d'un genre de vie appropriés aux susceptibilités psychologiques de chaque individu ; enfin on aperçoit le danger social de notre vie moderne de plus en plus agitée, fiévreuse et empoisonnée de toutes façons.

Tout cela est vrai, dira-t-on ; mais qu'y faire ? Assurément, il ne suffit pas de constater le mal, de le considérer comme le résultat d'une « loi naturelle » et de conclure avec les bons économistes qu'il n'y a qu'à « laisser faire ». Ici, comme partout, la science nous montre le remède en nous dévoilant la genèse du mal.

En effet, plus nous apprendrons à reconnaître l'enchaînement des causes

qui aboutissent à la folie, mieux nous saurons faire le nécessaire pour en combattre l'influence néfaste. Il nous semble, par exemple, que vulgariser et préciser la notion de l'hérédité de la folie constitue un moyen de restreindre les mariages avec des descendants de fous, au moins tout aussi efficace que des lois restrictives. De même, répéter sans cesse les dangers des excès et du surmenage au point de vue des maladies de toutes sortes (voir notre *Question sanitaire*), et de la folie en particulier, n'est-ce pas le plus sûr moyen d'éveiller une crainte salutaire chez tous, de modérer les intempérants, de combattre le surmenage ?

La folie nous menace, la dégénérescence nous gagne, voilà ce que nous crient tous les hommes compétents. Mais ce n'est point une fatalité contre laquelle il n'y a rien à faire. Non, non, la faute en est à de mauvaises habitudes (alcoolisme, surmenage) que nous pouvons combattre ; le danger provient de défauts inhérents à notre organisation sociale, que nous pouvons réformer, voilà aussi ce que nous répètent de même les hommes compétents. A l'œuvre donc, et ne nous arrêtons pas devant l'immensité de la tâche ! Déjà, pour nous encourager, de nombreux documents nous donnent la preuve et la mesure de ce qu'on peut obtenir par une sage application des enseignements de la science. Voilà pourquoi nous pensons que de bons livres comme celui du docteur Toulouse ont une portée et une utilité sociales qu'on aurait grand tort de méconnaître. Car, comme nous l'avons déjà dit et comme on ne saurait trop le répéter, « la science de la vie sera la grande réformatrice de la civilisation, comme l'expérience est la grande éducatrice de l'humanité ».

Docteur Julien Pioger.

*
* *

J.-J. Rousseau. — **Du Contrat social.** — Édition critique, avec une introduction et des notes par M. Edmond Dreyfus-Brisac. — (Un fort volume in-8°, chez Félix Alcan, 1896.)

L'œuvre la plus profonde et la plus solide de l'idéalisme politique au dix-huitième siècle n'avait pas encore, du moins en France, son édition critique : M. E. Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement,* vient de nous la donner.

Rousseau a porté le *Contrat social* dans son esprit et dans son cœur, pour ainsi dire, toute sa vie : il y pensa toujours ; il n'est pas un de ses écrits qui ne l'annonce ou ne le complète ; et l'on sait que c'est le noyau d'un grand ouvrage qu'il avait médité sur les *Institutions politiques.* — M. Dreyfus-Brisac a eu soin de rapprocher des passages les plus importants du *Contrat social* ceux des autres écrits de Rousseau où il touche aux mêmes questions : son commentaire fait ressortir l'unité d'une pensée qui, longuement mûrie, a trouvé dans le *Contrat social* sa forme définitive et son expression lapidaire.

Ce commentaire nous fait aussi apparaître Rousseau comme un de ces génies « profiteurs » — les plus grands peut-être — en qui se résume et s'achève l'œuvre collective et séculaire des générations, et par qui se réalise la féconde synthèse de la tradition et du progrès. Cet « autodidacte » est l'élève

des Aristote, des Machiavel, des Hobbes, des Spinoza, des Montesquieu ; ce révolutionnaire est un classique.

Classique, hélas ! en un autre sens, Rousseau ne l'est guère ; mais il doit le devenir. Il faut sans doute un certain recul pour qu'un auteur mérite d'être étudié dans les classes et ce ne serait pas une bonne méthode pour hâter le progrès de demain de s'inspirer exclusivement des idées d'hier ; mais le dix-neuvième siècle va finir ; le dix-septième est bien loin ; n'est-ce pas au dix-huitième à devenir le siècle classique par excellence ?

Jadis on a porté le *Contrat social* ouvert parmi les barricades : on en a proclamé ou condamné les principes avec passion ; il faut maintenant l'étudier patiemment, le lire et le comprendre. Le *Contrat social,* bien lu et bien compris, est, sinon le catéchisme politique de la démocratie moderne, du moins l'évangile de la souveraineté populaire. Il doit être commenté, discuté et le livre de M. Dreyfus-Brisac rend cette discussion plus facile.

Un dernier mérite du volume : il est orné de plusieurs reproductions de manuscrits ; elles permettent de pénétrer dans l'intimité du travail de l'écrivain ; on y voit, à la multiplicité des ratures et à la délicatesse des retouches, que, bien que du dix-huitième siècle, Rousseau connaissait la propriété des termes et avait le respect de sa pensée aussi bien que Bossuet.

X.

*
* *

Paradoxes psychologiques, de M. Nordau. — 1 vol. chez Alcan, Paris. Prix : 2 fr. 50.

Ce livre très brillant et écrit d'une manière humoristique contient d'excellents chapitres consacrés à l'amour phonographique, à l'esthétique évolutionniste, à la critique de cette philosophie facile qu'est le pessimisme et à la littérature de fiction, dont l'action sur la vie n'est d'ailleurs pas *incomparablement plus grande* que l'action inverse, quoi qu'en dise l'auteur.

D'autre part, je ne voudrais pas encourager le goût de la *symétrie,* et je constate avec plaisir que tous les arbres de nos parcs n'ont pas encore la forme de ceux *régularisés* par Bouvard et Pécuchet ; mais je trouve que « l'esprit humain » n'est pas seul responsable de la douce manie de certains décorateurs. M. Nordau dit que rien dans la nature n'est absolument symétrique. Peut-être bien ; seulement beaucoup de choses le sont *sensiblement,* et cela suffit pour expliquer notre tendance à grouper un très grand nombre de nos créations, deux par deux, — *pour la symétrie.*

Et puis, ailleurs, pourquoi M. Nordau condamne-t-il notre habitude de *généraliser?* Au fond nous n'avons pas le droit, dit-il, de prétendre qu'il y aura un *demain.* Jusqu'à ce jour il y en a toujours eu, mais c'est tout ce que nous savons ! Sans doute, mais il y a des certitudes qui nous sont indispensables, à nous qui voudrions vivre heureux dans un monde que nous nous contenterions de connaître *à notre manière.* En tous cas, avoir ces certitudes, c'est excessivement commode. M. Nordau le reconnaît, du reste, sans peine. Pour finir, il se demande, sans espoir, s'il y a vraiment une « vérité objective » (!)

Essayons toujours de mettre un peu d'harmonie dans toutes nos vérités « subjectives » (et respectives). Si nous réussissons, ce sera déjà bien joli. C'est égal, le livre de M. Nordau est intéressant; et si l'auteur, par endroits, *s'amuse,* on peut accorder qu'il vaut mieux s'amuser à jongler avec des *Paradoxes* qu'avec des boules et des poignards, suivant la coutume.

*
* *

Les Sciences sociales en Allemagne (Les Méthodes actuelles), par C. Bouglé. — 1 vol. chez Alcan, Paris, 1896. Prix : 2 fr. 50.

Dans cet ouvrage M. Bouglé montre ce que Lazarus entend par sa *Psychologie des peuples;* il expose *la Science de la morale,* de G. Simmel; l'*Économie politique,* de A. Wagner, et la *Philosophie du Droit,* de von Jhering; puis il termine par un rapprochement entre l'état des sciences sociales en Allemagne et leur situation en France. Il résume les idées de ces quatre auteurs avec toute la clarté désirable; son livre est admirablement écrit et son étude sur Lazarus est un petit chef-d'œuvre. Mais malgré cela, après avoir lu son livre, on serait bien embarrassé de se faire une opinion très nette des méthodes exposées. Cela n'est pas la faute de M. Bouglé : cela résulte de la trop grande généralité des idées émises par les sociologues en cause, lesquels n'indiquent que les grandes lignes de leurs systèmes. Dans tout l'ouvrage de M. Bouglé, on ne trouvera pas plus de cinq ou six faits *particuliers* et le lecteur craint de se prononcer sur des procédés qui n'ont pas été, devant lui, mis en œuvre. Je sais bien qu'une *introduction* à la science de la morale n'est pas cette science même et que, dans les *fondements* d'une économie politique, on ne peut guère indiquer que quelques principes généraux. Mais mon incertitude n'en est pas moins réelle.

Les quatre écrivains étudiés sont d'accord pour reconnaître que la psychologie est l'âme des sciences sociales. Pour eux, décrire les événements, noter les signes extérieurs de la vie des sociétés, faire avec soin de nombreuses statistiques, ce n'est pas expliquer l'histoire. Wagner considèrera une organisation économique comme expliquée, s'il sait pour quels motifs égoïstes, honorifiques, moraux, les hommes ont dû l'adopter de préférence à quelque autre.

L'action du physique sur le social ne va pas sans l'entremise du psychique, dira-t-on encore, et la « faim ne mettrait pas le monde en branle, si elle n'était pas sentie ». (Mais où est le matérialiste enragé qui contestera cela?) « Force nous est donc, pour comprendre l'histoire, de connaître les sentiments, c'est-à-dire de les faire revivre en nous. » Cela serait excellent, en effet. Ceux qui y parviennent font preuve d'ailleurs d'une sensibilité vive et d'une riche imagination. Mais est-ce bien là le travail du savant, ou n'est-ce pas plutôt un travail *à côté* en quelque sorte, et qui se produira en son esprit, sans qu'il le veuille? Car la notation exacte d'un très grand nombre de *signes* n'est-elle pas le seul moyen d'arriver à une *loi?* Il y en a peut-être d'autres et l'*introspection* même peut aider à comprendre l'âme des foules; mais il me paraît certain que les résultats obtenus par déduction, par analogie, ou par simple divination, seront sans valeur, tant qu'ils n'auront pas été vérifiés par l'observation. Nos

auteurs voudraient, de quelques causes profondes, — (étant donné comme *condition* un certain état de la science, de la morale et du droit) — *déduire* logiquement le phénomène économique, par exemple. Ces causes fondamentales seraient des *fins*, des *besoins*, donnés à titre de *faits* par l'histoire. On ne peut, certes, condamner *a priori* l'emploi de la déduction dans les sciences sociales; mais on a le droit de rester défiant, tant que cette méthode n'a pas fait ses preuves. On ne trouve pas un seul exemple de cette déduction dans le livre de M. Bouglé. On n'y voit pas non plus comment *se composent* ces forces psychologiques qui sont les besoins, les désirs, les fins. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître chez Lazarus, Wagner et von Jhering, partisans de l'abstraction, un même souci de l'exactitude. Leurs principes abstraits n'ont rien de métaphysique : ils sont simplement l'expression de ce qu'il y a de commun à toute une catégorie de faits observés. Ces savants voudraient rester positivistes sans manifester pour les idées la même défiance que certains adeptes de l'école historique. L'espace me manque pour dire tout le plaisir que j'ai eu à lire l'excellent ouvrage de M. Bouglé. Mais j'espère bien que l'incomplet même de mon compte rendu obligera les curieux d'acheter et de lire ce livre lui-même.

H.

*
* *

Un Socialiste pratique : Robert Owen, par Auguste Fabre, avec une introduction de Charles Gide. — Nîmes, bureaux de l'*Émancipation*, 4, place de l'Aspic. Prix : 1 franc.

Ce petit ouvrage est digne de l'attention de tous les socialistes, tant à cause de l'illustre précurseur dont la vie est racontée tout au long qu'à cause de la personnalité même de l'auteur M. Auguste Fabre est un des esprits les plus originaux et les plus vigoureux qui soient à Nîmes. Ayant longuement étudié Fourrier, Robert Owen et les essais des communistes américains, M. Fabre a pensé que la réalisation pratique de l'idéal communiste entrevu par les grands penseurs socialistes du commencement du siècle pourrait être atteinte par la coopération, entendue dans le sens le plus large du mot et embrassant peu à peu, non seulement la consommation, mais aussi la production, aboutissant donc à une sorte de collectivisme libertaire.

Considérant que Robert Owen est un de ceux qui ont, non seulement conçu, mais réalisé un essai d'organisation communiste, M. Fabre, qui s'attache très volontiers au côté pratique des questions, a consacré à ce grand précurseur une longue et intéressante étude. Cette étude est certainement la meilleure qui existe en France; car elle a été entièrement faite d'après des documents anglais complètement inconnus en France et peu connus même en Angleterre.

C'est dans cet ouvrage que l'on trouvera les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur l'œuvre de Robert Owen à New-Lanark, sur l'organisation de la colonie communiste de New-Harmony, en Amérique.

Le génie pratique, les grandes conceptions et la haute moralité de Robert Owen sont mises en lumière dans cet ouvrage d'une façon très intéres-

sante. Notons que Owen niait absolument la légitimité du capital, du profit, de même que toutes les formes de la propriété individuelle. M. Gide, dans la préface qu'il a écrite en tête du volume, reconnaît que, par suite, le collectivisme marxiste peut réclamer Owen parmi ses pères.

M. Gide, fidèle à une vieille habitude, a décoché en passant quelques méchancetés presque aimables au socialisme en général et à Jaurès en particulier; mais il ajoute quelque part une large et haute pensée, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire :

« Il faudrait mentionner encore, à l'actif d'Owen, une autre idée : celle de l'*Internationalisme,* qui touche de si près au socialisme et qui en représente peut-être le côté le plus lumineux, celui par lequel il pourra rallier le plus d'esprits généreux. »

A. Delon.

*
* *

Bibliothèque de la « Critica sociale ». — Filippo Turati, *I sobillatori* (les meneurs).

De cette bibliothèque de propagande que recommandent assez les noms des auteurs, une brochure, entre autres, a un cachet particulier d'actualité : *I sobillatori* (les meneurs), par Filippo Turati. Le premier chapitre, *Éducation servile,* met en lumière, d'après Aristote et H. Spencer, cette loi que la psychologie d'un individu, d'une classe, est dépendante des conditions sociales. Une vie d'esclave crée une âme d'esclave, dès qu'elle se poursuit à travers plusieurs générations. Ainsi devient possible la tyrannie bourgeoise par l'assentiment et l'adoration tacite ou expresse des opprimés. C'est le mythe poétique de Caliban. Ceux qui échappent à la loi sont des héros ou des martyrs. Dans le second chapitre, *Sélection servile,* sont établies les lois de la dégénérescence physique et morale des classes asservies (les révoltés mis à part) ; une seconde loi contrebalance les premières, on veut parler de la loi de dégénérescence des classes parasites : Alphonses du travail, Alphonses de l'amour, Alphonses de l'art et de la science, ces derniers, les moins connus (la scène ne les a pas popularisés) mais non moins curieux que les autres et beaucoup plus nombreux qu'on ne pense. *I sobillatori* (les meneurs) sont le sujet du troisième chapitre. Il a donné son titre à la brochure. On appelle *sobillatori* les hommes élevés dans la classe bourgeoise qui, sous la pression de circonstances multiples, ou par un parti pris héroïque de la volonté, se sont évadés de leur classe et se sont constitués meneurs du mouvement ouvrier. On les distingue immédiatement de ceux qu'on est convenu d'appeler les bohêmes et surtout les réfractaires. Ce sont ceux qui ont passé à l'autre rive « avec armes et bagages ». On les qualifie parfois de « déclassés » et l'expression est exacte. Elle comporte un bon sens : n'est pas « déclassé » qui veut dans ce sens-là ; il y faut une instruction solide, une rare force de caractère, une endurance stoïque, une extraordinaire puissance acquise à supporter les calomnies de la classe désertée d'une part, et d'autre part à ne pas tenir compte des suspicions ombrageuses. Les meneurs sont accusés couramment d'avoir le cœur rongé

d'envie, l'âme haineuse, d'exciter à la guerre civile et sociale. Cette dernière accusation seule est assez exacte ; ils prêchent, en effet, la révolte, ils ne renient pas la parole du Christ : « Je suis venu apporter la guerre au monde ». Ils savent aimer et haïr, l'un ne va pas sans l'autre. Ce sont des êtres de transition, produits d'un monde social en décomposition d'un côté, de l'autre en voie de recomposition. Les meneurs actuels sont les organisateurs futurs.

*
* *

Essais et Études, par Émile de Laveleye. Deuxième série, 1875-1882. Gand, J. Vuylsteke. — Paris, Félix Alcan, 1895.

Ce volume continue la série des articles de polémique sociale qu'Émile de Laveleye sema un peu partout. Comme tous les hommes d'action, l'auteur, en dehors de ses grands ouvrages, ne dédaignait pas de se prodiguer. On le consultait de toutes parts et il répondait volontiers. D'où l'infinie variété de ces essais jetés au vent de la presse. La propriété privée en temps de guerre, l'avenir religieux des peuples civilisés, l'Afrique centrale, l'Angleterre et la Russie en Orient, le Crédit agricole, l'Économie politique en Angleterre, le président Garfield, l'Instruction supérieure des femmes, le vice patenté, tels sont les titres principaux de ces essais. On y est conduit par une main sûre à travers le dédale des questions les plus complexes d'économie sociale.

Dans « l'avenir religieux des peuples civilisés », Émile de Laveleye soutient cette thèse, chère aux protestants libéraux, que la fécondité religieuse des peuples modernes n'est pas épuisée. Il n'admet pas le matérialisme athée. Comme le catholicisme, si puissant qu'il soit politiquement, bat moralement de l'aile, et comme le protestantisme, surtout libéral, a fait faillite, il se rabat sur l'espoir d'un nouveau culte mieux en rapport avec les besoins et avec l'esprit des sociétés modernes. Quel est ce culte ? Il ne le dit pas, il serait bien embarrassé de le dire.

Les articles qui traitent de la politique extérieure belge sont du plus haut intérêt : on y voit, ce que nous ne soupçonnons pas en France, que les questions religieuses, cléricalisme mis à part, y jouent un grand rôle. En effet, en France, tout libéral ou radical a rompu définitivement avec l'Église. En Belgique, il n'en est pas de même. Il faut prendre parti sur le culte à rendre à Dieu, à un dieu patenté. L'indifférentisme, ce qu'on appelle un peu sommairement l'athéisme matérialiste, n'est pas de mise. Aussi Émile de Laveleye réclame-t-il, ici encore, un nouveau culte. Quel culte ? Il ne le dit pas davantage. Il cite Edgard Quinet et Michelet qui étaient toqués de la même idée. Il est triste de constater que ces merveilleux poètes en prose (Michelet, Quinet) aient si violemment combattu des églises dont ils étaient au fond les plus fervents adeptes. Ils blaguaient le confessionnal et voulaient le reconstituer à leur profit. Ils n'y ont guère réussi.

Les questions coloniales sont étudiées à fond dans l'Afrique centrale, et la conférence géographique de Bruxelles, l'Angleterre et la Russie en Orient, la question égyptienne en 1882, le Congo en 1882.

Plusieurs articles : *Cliffe Leslie et les tendances nouvelles de l'économie poli-*

tique en Angleterre, de l'organisation du crédit agricole en Belgique, l'Histoire de l'agriculture en Italie, sont un véritable résumé de science sociale.

Des considérations d'esthétique, de pédagogie, d'éthique pratique sont présentées avec verve dans les articles: *De la modernité dans l'art, l'Instruction supérieure pour les femmes, le Vice patenté et le proxénétisme légal.*

L'auteur conseille aux peintres de suivre l'exemple de Munkackzy, qui, sans négliger l'exécution, ne négligeait pas le choix des sujets. « Si l'art, dit-il, doit « conserver quelque importance comme élément de civilisation dans les « sociétés de l'avenir, ce n'est pas en se bornant à être une gastronomie de « l'œil pour quelques millionnaires amateurs ». Tous ceux qui ont assisté aux exhibitions milliardaires et puffistes des toiles de Munkackzy trouveront sans doute l'exemple naïvement choisi.

L'instruction supérieure des femmes nous montre ce que tout le monde sait : qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre un jeune homme de quinze ans et une fille du même âge. La plus médiocre jeune fille dégotera tous les garçons aux examens, qu'il s'agisse d'accentuation grecque, d'équations algébriques, de formules atomiques, même de dissertations sur les plus ardus problèmes de métaphysique. J'en appelle à tous ceux qui ont quelque expérience personnelle ; les jeunes filles sont renversantes en fait d'instruction, quand elles s'en mêlent. Mais la question n'est pas là. L'auteur se demande très justement: Que feront les femmes, incontestablement plus ferrées que les hommes sur les sciences, les lettres et le reste, que feront-elles de cette force sociale mise entre leurs mains ? Il constate avec regret que le parti catholique jouit seul du privilège d'avoir discipliné les forces intellectuelles de la femme et d'en avoir tiré parti.

Sur le vice patenté et le proxénétisme légal, l'auteur n'est pas éloigné de partager les idées du sénateur Bérenger. Ces questions, dès qu'on ne s'en tient pas à une affaire de police, sont très complexes. J'ai toujours admiré l'intrépidité des gens qui tranchent en cette matière : De quel bois sont-ils faits ? Ont-ils des rentes ? Ont-ils fait sept ans de service militaire (mariage prohibé) ? Ont-ils navigué des mois sur les navires de l'État ou autres ? Je ne tiens pas plus aux lupanars que l'auteur, mais les moyens qu'il propose pour les supprimer paraissent enfantins. D'une question sociale il fait une question morale dans le sens le plus pauvre et le plus protestant du mot.

*
* *

La réforme de notre vie politique de parti (die reform unseres politischen Parteilebens), par C. von Massow. — Berlin, 1895, librairie Otto Liebmann.

Cette brochure considérable, un véritable livre, fait suite à l'ouvrage *Réforme ou Révolution,* du même auteur, qui eut dernièrement un si grand succès. M. C. von Massow est conseiller d'État, vieux-prussien et catholique, « chrétien-évangélique ». Il est antisocialiste. Il en est d'autant plus intéressant de connaître son jugement sur le parti socialiste. Disons-le tout de suite, ce jugement est tellement laudatif, et admiratif même, qu'on ose à peine le repro-

duire ici. Bien entendu, il s'agit non de la doctrine socialiste qui est détestable, mais de la tactique socialiste qui est excellente, des membres du parti socialiste qui sont actifs et instruits.

L'auteur fait ensuite de curieux pronostics sur l'avenir de la social-démocratie en Allemagne. Elle obéira à la loi de la chute des graves. Autant vouloir supprimer la pesanteur que de prétendre arrêter ses progrès. Un moyen reste pourtant. C'est un problème de transformation des forces. Qu'on accorde résolument les réformes pratiques proposées et cette force de mouvement uniformément accéléré fera marcher la machine gouvernementale. La sève vitale, conclut l'auteur, doit monter de bas en haut dans le corps politique. C'est à la nation à pousser ses élus, à ne pas leur laisser le loisir de se reposer. Pour cela il ne faut pas qu'elle dorme elle-même. Ce n'est pas en robe de chambre et en pantoufle qu'on fait les affaires publiques. Un peuple politiquement libre ne peut vraiment l'être qu'en étant politiquement actif. Que chacun fasse son devoir, à sa place, et les voies pourront être ouvertes à l'avenir. Autrement, gare au terrible mot : Trop tard!

*
* *

Une épitre sociale au peuple allemand, par Carl Warnemunde. — Berlin, librairie du *Bureau Bibliographique,* 1895.

Cette brochure est une réponse à la question : Quel sera l'État futur allemand? Ce sera un État chrétien. Mais l'auteur l'entend dans un sens un peu différent du socialisme chrétien. Jésus n'est pour lui que l'apôtre de l'humanité. État chrétien veut seulement dire État juste. Christ est un symbole.

*
* *

Pourquoi j'ai déserté les drapeaux, apologie d'un soldat allemand d'un an, par lui-même. — Zurich, magasin de librairie (J. Schabelitz) 1895.

L'idée de patrie est soumise ici, à propos d'un cas réel ou fictif (il n'importe), à une critique serrée. Ne peut-on aimer son pays sans être « bon soldat »? Tout « bon soldat » est-il, de ce fait, un « bon patriote »? Ce ne sont pas des questions aisées à résoudre. L'auteur entre ensuite sur le service militaire en Allemagne en des détails d'un grand intérêt.

*
* *

La Monarchie, par le professeur Ludwig Gumplowicz, de l'Université de Groz. — Imprimerie de la *Neue deutsche Rundschau.* Berlin, 1895.

Cette étude fait suite aux précédentes études analysées dans notre *Revue de la Presse étrangère.* L'auteur a déjà examiné la propriété. Il fait actuellement l'histoire antique de la monarchie. Même méthode et conclusions analogues.

La méthode est excellente, c'est celle de l'évolution. De plus, en pareil sujet, elle est nouvelle et de tout point originale. L'auteur, pour définir la monarchie, remonte aux sociétés animales. Il suit l'évolution du règne du plus fort : le plus membré, le plus habile, le plus beau, le plus riche. Lucrèce avait tracé ces grandes lignes, mais sans préciser. L'auteur précise et fournit des documents curieux empruntés à ses propres ouvrages et aux travaux de Darwin, Brehm, on voudrait ajouter Espinas. Les conclusions sont socialistes, mais d'un socialisme qu'on a déjà eu occasion de définir : le socialisme à vues lointaines, disons le socialisme tendant vers l'anarchie.

*
* *

Les événements de Sicile et leurs causes, par le docteur Napoleone Colajanni. — Palerme, Remo Sandron, éditeur, 1895.

La *Revue socialiste* a publié déjà un des chapitres de ce volume : les Tribunaux militaires et la Conclusion. C'est le résumé le plus complet et le plus vivant de cette tentative de révolution sociale, hélas! avortée, qui eut pour théâtre la Sicile et dont les répercussions sur la vie italienne tout entière durent encore. Au point de vue historique, c'est une œuvre d'une originalité rare comme furent originaux les mouvements que le livre raconte : véritable révolte d'esclaves de la glèbe qui nous fait remonter bien plus haut que le servage.

*
* *

Technique et Économie, par le docteur Alberto-Francesco Labbiola. — Librairie de la *Rassegna*. Naples, 1895.

Ce travail est une thèse inaugurale. On y trouve toutes les grandes qualités de clarté requises. La première partie traite du machinisme. Comment se distingue la machine de l'instrument ; la machinerie ouvrière et ses caractères ; l'instrument, organe essentiel de la machinerie ouvrière ; l'élément force et l'élément travail humain ; avantages de la machinerie ouvrière, même quand elle réclame la main-d'œuvre ; les moteurs appliqués à la machine ; extension en puissance de la machine ; avantages des moteurs mécaniques ; perfectionnement des transports ; construction de la machinerie, d'abord manouvrière, ensuite mécanique ; avantages techniques ; conséquences technico-économiques de la construction mécanique de la machine ; système manufacturier nécessaire à la naissance de la machine ; division du travail (action et réaction mutuelle de la machine sur la division du travail, le système manufacturier avec la division du travail a seul rendu possible la construction des machines) ; la machine révolutionne l'organisation industrielle ; grandes usines, grande industrie, leurs avantages sur e marché ; les grands marchés, action de la machinerie sur leur formation ; formation des grands centres industriels et manufacturiers, centralisation des usines en correspondance avec de puissantes machines motrices, tels sont les principaux points traités dans la première partie.

La seconde partie est plus spécialement économique. Elle analyse les différents effets de l'introduction des machines dans le monde du capital et dans le monde du travail.

*
* *

Manuel de l'American economic Association pour 1895. — Marmillon et Cie, New-York, 1895.

Ce manuel résume en 200 pages environ le mouvement économique (et même socialiste) dans l'Amérique du Nord, mais toujours au point de vue objectif de la statistique et de la législation. Tant mieux si des conclusions socialistes s'en dégagent. Après une introduction sur le but et les moyens de l'*American economic Association,* le volume donne « l'appel moderne aux forces légales dans la vie économique », discussion du socialisme d'État, par John B. Clarck; *la grève de Chicago,* étude toute personnelle, et qui complète les conclusions du rapport officiel, par Carroll D. Wright; *les Sans-Travail,* par Davis R. Dewey; *Population et Capital,* par Arthur T. Hadley; *les Instruments de crédit,* par David Kinley; *le Commerce des États-Unis avec l'Est,* par Worthington C. Ford, collègue de Carroll D. Wright à la commission du travail des États-Unis; *le Pape et l'Encyclique sur le travail,* par John Graham Brooks; *la Concurrence comme base de l'économie politique,* par Frédéric C. Hicks; *la Théorie des dépenses publiques,* par Henry C. Adams; *la Base éthique de la distribution des richesses et ses rapports avec l'impôt,* par T. N. Carver; *la Statistique comme instrument d'investigation en sociologie,* par Richmond Mayo-Smith; *Rapports de la sociologie et de l'économie politique,* par Albion W. Smoll; *l'École historique* (Wilhelm Roscher) une vue rétrospective, par W. J. Ashley; *l'Enseignement de l'économie politique dans les écoles secondaires,* par Simon N. Patten. Presque tous ces travaux répudient le socialisme d'État. Presque tous sont pour la loi de l'offre et de la demande. Et pourtant il est impossible de lire, par exemple, *la grève de Chicago,* par Carroll D. Wright, pour ne citer que ce travail, sans être amené à cette conclusion : qu'une différence de tempérament seule sépare les socialistes d'adversaires qui acceptent presque toute la matière et même la forme du socialisme, qui déclarent pourtant n'être pas animés moralement du même esprit.

*
* *

La Révolution dans le droit, par Augustin Martinez Cavero. — Madrid, librairie Hernandez.

Ce volume est une étude à la fois juridique et philosophique. Les conclusions en sont nettement socialistes.

Pierre Boz.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

L'IDÉALISME SOCIAL

I. La réaction mystique, signe de révolte contre la science analytique. — II. Désarroi de la jeunesse pensante. — III. Ceux qui aspirent à l'idéal. — IV. L'Idéalisme confirme la théorie de l'évolution. — V. Le devenir individuel et le devenir collectif. — VI. L'action de l'utopie sur le développement social. — VII. Le sens actuel de l'évolution sociale. — VIII. A la conquête de l'univers.

L'agitation idéaliste est à présent sinon apaisée, du moins clarifiée et précisée. Les violences mystiques de certains littérateurs, qui signalèrent au public les débuts de cette effervescence, ne sont plus guère de mode aujourd'hui, sauf pour quelque rare attardé, de talent purement expressif et par cela même incapable de renouveler son magasin d'idées. Ces passionnettes d'adolescents sont entrées dans l'oubli : de ceux qui s'éprirent alors, avec un délicieux petit frisson de la vierge Marie ou de la déesse Isis, confondues ensemble sous une fallacieuse image, combien en reste-t-il qui regarderaient ce passé déjà lointain, plus lointain pour eux que pour nous, peut-être, sans éprouver ce sentiment peu honorable, mais très réel, que nous donne la vue, après vingt ans de séparation, de la femme mûre dont s'est réjouie notre première jeunesse ! Celle à qui fut préférée l'abandonnée d'aujourd'hui, celle dont l'austérité fut l'objet de haines d'autant plus bruyantes qu'elles devaient être moins durables, toute question de sincérité mise à part, poursuit ses silencieux labeurs dans la paix qui lui est nécessaire, récompensant de son éternelle beauté, dont les multiples voiles qui la couvrent sont un attrait de plus, ceux qui surent lui demeurer fidèles.

Maudite dès les genèses théogoniques, la science se loue de n'être plus que méconnue, elle qui fut persécutée. Combattue et, ce qui est pis, annexée par les religions, elle leur survit; elle achève sa lumineuse trouée dans leurs ténèbres de terreur et dans leurs nuages de rêve.

Mais toujours le mystère trouve des refuges dans l'inexploré, toujours le songe éveillé hante les cerveaux, héritiers de mille siècles et plus d'incapacité à distinguer les objets d'avec leur ombre. En vain les autels s'écroulent, livrant aux constructeurs de laboratoires leurs

matériaux abandonnés, en vain le scalpel de l'anatomiste remplace le couteau du sacrificateur, en vain le calice où le pain se divinisait est renversé par la cornue où se dissocient les éléments ; chassé des religions positives aux cultes trop grossiers, le rêve humain s'affine, l'idéal s'épure et, s'élevant toujours plus haut, se flatte d'échapper aux clartés de la science. Cette noble chasse dans la forêt de l'inconnu, si formidablement symbolisée par les désespérantes légendes du moyen âge, souhaitons qu'elle ne cesse jamais, afin que toujours grandisse la science et que toujours s'élève l'idéal.

Que les idéalistes cessent donc d'être injustes. Sans la science qui le contraignit à fuir vers de plus hauts sommets, que serait le rêve ? Ce qu'il fut à l'aurore de la pensée : une terreur animale du fauve qui passe, du flot qui monte, de la forêt qui bruit. Nier la science, jeter l'anathème sur le siècle où un Charcot a pu renouveler impunément les prodiges de Simon le magicien, c'est ressembler à ces brutes d'Israélites qui, dans le désert, regrettaient les oignons et la matraque des Égyptiens.

Des érudits de vingt ans, plus soucieux de la forme que de la substance, du mot que de la pensée, manifestent les nécessaires et en somme toujours bienfaisantes révoltes de toute génération montante contre celle qui la précéda. Et le haro scolaire, le « conspuez » frappe où ? Sur la routine universitaire, l'ânonnement des métaphysiciens qui n'ont rien ajouté à Pythagore et à Platon, l'insuffisance des maîtres de la jeunesse, l'absurdité des dogmes, la politique des religions ? — Non. Sur la science, à laquelle on fait un grief de n'avoir point donné de règles morales à la vie désemparée de ce temps-ci.

Ces règles, cependant, où des penseurs de cabarets à musique allaient-ils les chercher ? Dans la somme de Thomas et les divagations de Thérèse. C'était, proprement, la philosophie de Gribouille, et le piment d'hérésie dont s'assaisonnaient ces régals d'âmes distinguées ne faisait qu'en souligner davantage l'absurdité.

II. — Pour s'être annoncée et même, dès l'abord, manifestée par d'incohérentes révoltes où s'attestaient surtout des impatiences de paresseux intelligents, la revendication idéaliste en est-elle moins légitime ? Pour avoir perçu les idées et les faits avec des yeux artistes vissés à l'occiput et hypnotisés de visions caduques, et non avec un cerveau philosophique projeté en avant du front comme pour entraîner tout l'être vers les vérités à découvrir, a-t-elle perdu tout droit à notre attention et à notre sympathie ?

Toute révolution s'annonce par des émeutes de gamins ; en suit-elle moins son cours, nous prive-t-elle pour cela d'un seul de ses résultats ? Le ridicule, et parfois l'odieux, qui toujours précède et

longtemps côtoie les grandes poussées de l'humanité, ne doit pas nous masquer le but où elle tend, avec l'inconscience, mais aussi avec la sûreté de la plante poussant ses racines vers une source nourricière. Ici, nous entrevoyons, sinon un but, du moins une direction que suivent avec une méthode, qui sans cesse s'améliorera, les intelligences naguère disciplinées et dirigées par l'Église, aujourd'hui abandonnées de l'Université. Celle-ci, d'ailleurs, comme celle-là, étant un produit du milieu mental et social, ne peut lui rendre que ce qu'elle en a reçu. Quand le navire sombre, le capitaine n'est pas plus en sûreté que le dernier des mousses.

Si l'on veut assister aux péripéties de cette débâcle d'âmes, toute provisoire, il faut observer d'abord le jeune homme contemporain et le suivre dès l'éveil de ses sentiments et de ses pensées. Dans la famille, il reçoit un enseignement tout de forme, d'attitudes et d'habitudes, qui peut se fixer dans cette courte formule : décence et probité. « Discute-t-on les règles du whist ? » fait dire Stendhal à son politique modèle. Les règles du jeu social où notre jeune homme est appelé à faire sa partie ne comportent que ces deux vertus nécessaires, mais passives. Son hérédité, bien plus que les leçons, le plie à ce sommaire dressage moral, qui n'est pas d'une qualité supérieure à celui grâce auquel les animaux familiers de l'appartement n'incommodent leur maître ni par des incongruités ni par des larcins, mais le laisseraient avec sérénité étrangler par un intrus. Il a pour père un honnête homme, parbleu ! plus préoccupé de batailler pour sa vie et celle des siens, que de songer aux destinées de l'espèce, et dont tous les actes de la vie de relation, accomplis sous les yeux de son fils, seront inévitablement de cruels et ironiques démentis aux maximes de morale active qu'on enseigne par surcroît aux jeunes gens, morale qui passe des livres aux lèvres et s'évanouit en paroles. Sa mère, qui en doute ! est une non moins honnête personne, qui ne pense à l'au-delà individuel, que pour le faire osciller, selon le rythme réglé par son confesseur, entre ces deux pôles : le ciel et l'enfer, avec une prudente résignation à un purgatoire d'où l'on sort moyennant des prières mercenaires marquées en chiffres connus.

Que peuvent édifier sur ce tuf incertain les écoles, même dites supérieures ? Rien, puisque, par surcroît, les matériaux à leur disposition ne sont que débris dispersés de l'ancien édifice. Songez cependant au sérieux de la jeunesse en matière de certitude, et qu'à cet âge plus qu'à tout autre le besoin d'absolu est impérieux. Si le cerveau de notre jeune homme est de quelque qualité, ce sera le chaos, un douloureux chaos où tourbillonnera la pensée. Il prendrait bien volontiers dans la religion qu'on lui enseigna les règles de conduite qu'il sent indispensables et qu'il cherche avec tant d'ardeur, mais il lui

faudrait en même temps accepter les dogmes que sa raison rejette. Il a vu, d'autre part, le caractère purement hypothétique des philosophies ; y eût-il manqué, ses maîtres se fussent chargés, par leur enseignement, de le fixer dans l'incertitude sur ce point. Et c'est la certitude, l'absolu, qu'il lui faut. L'âge venant, qui amène la fatigue, il se résignera peut-être à l'humilité d'esprit par laquelle on retourne sans révolte aux croyances enfantines, ou bien à balancer nonchalamment sa pensée lasse à travers les hypothèses métaphysiques, qui sont le plus noble passe-temps de quiconque a renoncé à vivre avec les hommes, ou pour eux. Mais, pour l'instant, il ne faut point lui parler de ces repliements peureux ou égoïstes de l'esprit. Il veut une règle de vie, parce qu'il veut vivre ; il la veut générale et non personnelle, parce qu'il ne veut ni ne peut vivre seul. D'instinct, il s'attache au lien de solidarité que lui prouveront peut-être, plus tard, l'étude et la réflexion, et il n'entend pas séparer sa destinée de la destinée collective. Il est à cette époque de l'existence où la solitude est impossible, inconcevable même. Les joies, les peines, les travaux, rien des actes de la jeunesse ne se produit dans la solitude, que peuvent seuls supporter sans en souffrir les vieillards et les malades. Quelques critiques qu'on ait faites de leur morosité actuelle, on n'a pu reprocher à nos jeunes gens d'être moroses solitairement. Ce n'est pas leur silence, certes, qui nous a instruits de cette disposition ; ils nous en ont fait eux-mêmes la confidence à grand bruit de brochures, de revues et de conférences.

Dans ce désorientement inquiet, surgit un jour le point où peut se fixer l'esprit. La lecture de Darwin ou plus simplement, pour les jeunes gens de culture au-dessous de la moyenne, quelque ouvrage de vulgarisation arrête les incertitudes pour un temps. La très attachante théorie de l'évolution énumère ses preuves, échafaude ses hypothèses si plausibles, au grand soulagement de l'inquiet penseur novice. S'il trouve en son propre fonds de quoi vivifier la théorie et la muer en doctrine, tout ira bien et il aura trouvé le repos de l'esprit en même temps que la règle de conduite qu'il cherchait et que ni l'éducation familiale, ni l'instruction universitaire, ni le dogme religieux n'avait pu lui donner.

Cette théorie lui suffira dans deux cas très opposés. S'il est pratique et terre-à-terre, volontiers égoïste, il la prendra dans sa lettre morte et l'acceptera si bien qu'il en fera la justification de tout ce qu'il entreprendra pour rendre agréable sa propre existence, fût-ce au prix du malheur d'autrui. Il entrera dans la lutte pour la vie comme un homme de proie et fera taire dans un bruit de phrases scientifiques ce qu'il avait pu hériter de conscience ; selon le mot d'Alexandre Weil, il maximera ses pratiques autant qu'il pratiquera ses maximes. Il ne

sera ni un Lebiez ni un Raskolnikoff ; car tout criminel violent est un malade, un dégénéré, et lui entend être parfaitement équilibré. Il se contentera d'être une franche canaille, quand son intérêt sera en jeu, et un bon garçon, pour se conserver d'agréables relations.

Si, au contraire, une héréditaire passion de logique et de justice se joint en lui à une volonté ferme, il animera le mécanicisme de la théorie évolutionniste ; aux luttes entre individus de même espèce, il substituera instinctivement la solidarité des individus dans l'espèce pour la lutte collective contre les autres espèces, puis s'élèvera au concept supérieur de la solidarité de tous les êtres animés ; il découvrira, sans les avoir lus, Spencer et Guyau, et, de la loi physiologique, il fera découler, par analogie, la loi psychologique et la loi morale. De ces deux adolescents, ne nous occupons plus : le premier est perdu, et le second sauvé.

Entre ces deux robustes, l'un d'une robustesse physiologique de carnassier, l'autre d'une robustesse cérébrale d'homme de l'avenir, se place le débile ou plutôt délicat jouvenceau qu'il faut déterminer à vouloir ; car il n'emprunte son ressort d'énergie qu'aux êtres dont il est entouré. Véritablement, il mérite d'être encouragé, soutenu, dirigé. Son âme est tendre, il répugne à l'action à causes des violences où elle conduit, le rêve l'épuise faute de s'alimenter aux sources de la réalité. Il cherche, dans l'art et dans la littérature, la beauté et l'harmonie qu'il n'a point découvertes dans la vie, et il satisfait dans l'esthétique son besoin d'absolu. Mais comme il est de naissance un aristocrate de l'esprit, comme, d'autre part, il est à l'âge où l'on ne peut rêver que tout haut, la littérature artiste et l'art littéraire cesseront bientôt de lui suffire. Il introduira sa préoccupation morale et philosophique dans son œuvre ou dans son rêve ; et si son œuvre sera fatalement un rêve, son rêve ne sera pas une œuvre. Dominé par son souci esthétique, il verra les choses de la pensée avec des yeux d'artiste. Il lui faudra des images, comme aux enfants, et les plus étranges, les plus étrangères voire les plus anciennes enluminures de l'art le plus naïf auront ses préférences. Et, par une réaction bien compréhensible, l'image déformera en lui l'idée, car l'image ne sera pas pourlui un document de ce qui fut, mais un modèle de ce qui doit être encore. Les cathédrales, les liturgies, les thaumaturgies, les magies, les frissonnants mystères des religions et de leurs multiples hérésies, embellis par le recul du temps et de l'espace, deviendront ses thèmes favoris, et il marchera vers l'avenir à reculons, les yeux fixés sur le passé.

Il n'est point question ici de cette fugitive sorte d'esthètes dont l'unique occupation fut de vider de pensées un vocabulaire, déjà oublié, qui ne fut jamais appris. Cette mode a été purement littéraire, au sens étroit du mot, et les jeunes gens qui l'ont portée peuvent être

comparés sans offense à ces gamins qui poussent des cris sans cause et sans signification, pour la seule joie de se sentir vivre et bruire, et redoublent de tapage et d'incohérence si d'aventure les grandes personnes s'arrêtent à les écouter.

III. — Notre jeunesse studieuse compte un nombre sans cesse croissant d'étudiants pauvres pour qui la science acquise devra être un gagne-pain. Ils sont plus laborieux que leurs camarades riches ou simplement aisés et les statistiques de ces dernières années l'établissent en chiffres éloquents : la proportion des jeunes gens qui achèvent leur médecine est de beaucoup plus élevée que celle des jeunes gens qui achèvent leur droit. La médecine est une profession ; le droit peut en donner une, mais il peut simplement rendre un possédant apte, vaille que vaille, à devenir un dirigeant ou, plus simplement encore, à gérer ses propriétés et à les défendre contre les prétentions de ses voisins.

Pour les étudiants pauvres, que notre système d'instruction publique recrute de plus en plus, les difficultés du présent sont un présage des misères de l'avenir; quelle que soit l'insouciance de cet âge, nul d'entre eux n'ignore que, si le diplôme est une garantie de savoir, il n'est pas une garantie d'existence. Le talent qui n'est pas servi par les circonstances peut conduire son homme à l'asile de nuit.

A mesure que s'éclairent les classes populaires, les carrières libérales s'encombrent. Les discours et l'exemple des aînés sont plutôt décourageants. Pour parvenir, chacun doit se précipiter dans la mêlée, y combattre ses égaux et se soumettre aux puissants. L'âme fière du jeune homme qui se prépare à cette lutte compte avec angoisse les heures de liberté qui lui restent. Bientôt il devra, comme ses aînés, s'incliner devant le riche imbécile qui veut qu'on répare sa carcasse usée par la débauche; bientôt, il devra renoncer à telle théorie épousée et caressée avec amour, parce qu'elle déplaît à tel parvenu de la science, dispensateur du pain de demain. Où trouvera-t-il une consolation, si sa faiblesse prévoit la résignation prochaine à l'humilité et au mensonge? Où un légitime réconfort, s'il se sent disposé à résister, s'il préfère le pain rare de l'indépendance.

Les enfants du peuple qui ne sont pas sortis de ses rangs ont un refuge d'esprit créé par leur détresse même, et ils ont pour idéal de transformer cette détresse en bien-être. Comme, d'une part, leur pensée s'exprime toujours par une parole ou par une action et qu'ainsi leur vie de relation est beaucoup plus développée que dans les autres classes de la société, où chacun met un masque à sa pensée; comme, d'autre part, l'espoir de conquérir le bien-être individuel leur est enlevé à mesure que se transforme l'industrie et que l'usine à vapeur se substitue à l'atelier manuel, l'idéal dans la classe ouvrière n'est pas

individuel, mais collectif. Ajoutez qu'elle a cessé de croire aux récompenses de l'au-delà. Au lieu de lutter les uns contre les autres, en vue de la richesse, au lieu que chacun travaille à sa propre amélioration morale en vue du paradis, ils associent leurs pensées et leurs efforts pour la conquête collective du bien-être. C'est là, en effet, leur seul espoir : jadis, l'artisan pouvait devenir patron. Aujourd'hui l'ouvrier sait qu'il ne sera jamais actionnaire. Aussi, à la force collective du capital, oppose-t-il judicieusement la force collective du travail et voit-il dans le socialisme l'idéal libérateur.

Les métaphysiciens n'ont que des sarcasmes et des mépris pour la bassesse de cet idéal. Il leur sied bien de se moquer et de dédaigner, à eux qui sont affranchis du souci torturant que donne la question du pain quotidien. Ils montrent ainsi la beauté de leur âme et donnent la mesure de leur intelligence. A supposer que le socialisme ne fût qu'une question de ventre, les ouvriers qui poursuivent cet idéal auraient encore une bien grande supériorité morale sur les sectateurs de n'importe quelle religion basée sur la récompense personnelle et à plus forte raison sur les froids théoriciens de la lutte pour l'existence. L'ouvrier, dans le socialisme, poursuit sa propre libération par la libération de tous les travailleurs; si restreint qu'il paraisse aux magnifiques rêveurs qui tutoient Sirius et sondent l'infini sans perdre une bouchée de leurs repas confortables, son but a pour moyens l'association des forces, la solidarité des individus, la lutte contre les abus de la force et de la puissance représentées par l'argent. Tout cela, moyens et but, est tout de même d'une qualité supérieure à la prétendue théorie scientifique qui, prenant les hommes en société pour des cristaux ou des mollusques, leur impose la lutte individuelle comme condition essentielle du progrès général. Les ouvriers veulent parvenir en s'aidant mutuellement, et ils donnent volontiers leur vie à cet idéal collectif. Ceux qui les dénigrent prêchent le « parvenir » individuel aux plus forts, aux plus insensibles, aux moins scrupuleux, et ceux-ci ne s'élèvent qu'en abaissant leurs frères, ne se pourvoient qu'en les affamant.

Mais, on le sait, même réfléchi en sa forme la plus rudimentaire dans les cerveaux des ouvriers les moins cultivés, le socialisme n'est pas une simple solution industrielle. Encore que l'économique soit la base théorique et pratique du socialisme, elle n'est pas le tout, mais la partie. Le socialisme entend répondre non seulement aux cris des affamés de pain, mais encore aux cris des affamés d'ordre, de paix, de justice, de liberté personnelle et sociale. Il est un terme d'évolution, non seulement de l'organe économique de la société, c'est-à-dire de son ventre, mais encore de tous ses autres organes, c'est-à-dire de son cerveau et de son cœur.

Il faut aussi parler d'une moitié de l'humanité dont, jusqu'à présent, le besoin d'idéal s'est satisfait de la façon la plus grossière et la plus imparfaite. Les femmes qui ne trouvent pas dans la religion et ses fétichismes cette satisfaction n'ont pour ressource que le libertinage ou la littérature, et pour elles la littérature est, neuf fois sur dix, un libertinage de l'esprit qui conduit infailliblement à celui du corps, sauf obstacles qui ne tiennent en rien à la vertu.

Blâmer les femmes d'être ainsi, les accabler sous une hautaine réprobation de moraliste impeccable en paroles, serait folie autant qu'injustice. Elles sont ainsi, parce que la société les a faites ainsi. Leur faute est la nôtre à tous et l'on peut même dire que, si les hommes se prétendent plus conscients qu'elles, ils avouent ainsi une plus grande part de responsabilité dans le mal qu'ils subissent et dont, par un juste retour, ils sont eux-mêmes frappés. En dépit de ses allures révolutionnaires, Proudhon fut le servile écho de la pensée de son époque et, comme tel, il n'imagina pour la femme que deux fonctions : celle de ménagère et celle de courtisane. C'était juger la question en économiste mâtiné de catholique, l'un obscurcissant et brouillant l'autre.

En dépit de Proudhon, en dépit de l'opinion qu'il reçut du public et lui rendit, fortifiée d'une incomparable dialectique, la femme devient autre chose dans l'ordre social. D'abord, les faits ont produit une autre catégorie que nulle objurgation ne pourra supprimer : l'ouvrière. Non seulement la femme pauvre qui gagne son pain en s'exténuant à la machine à coudre ou dans une fabrique, mais la femme qui accomplit un travail de bureau, de magasin, d'administration publique, d'art, de littérature. Économiquement, la femme tend à son autonomie personnelle et, par voie de conséquence, sort de plus en plus, socialement, du cadre des préjugés moraux actuels. Ensuite, ces faits ont amené une modification dans les idées mêmes de celles qui sont incorporées à la famille aussi fortement en apparence que naguère, mais dont la révolte s'annonce déjà par des symptômes significatifs. La femme affirme son individualité en face des contraintes qu'y opposent des lois et des mœurs qui seront demain caduques. Elle va à l'émancipation par le chemin normal, elle qui vécut tant de siècles de la vie sexuelle : Elle veut choisir celui à qui elle se donnera et, si elle s'est trompée, ou si simplement elle n'aime plus, elle entend révoquer son choix et se reprendre et se redonner ou se garder, librement. Elle sait vouloir sortir de cet égoïsme à deux qu'est l'amour, ou plutôt n'y pas limiter son idéal affectif. Elle sait distinguer autre chose en l'homme que le mâle, dont elle n'entend plus être la passive femelle ; elle veut voir en lui l'humanité et s'associer à lui pour préparer le destin collectif. En un mot, elle aspire à devenir un humain complet.

Croit-on qu'à celle-ci, qui s'élève au niveau des plus intelligents et des meilleurs, l'amant, la cuisine, le confessionnal ou le roman-feuilleton suffira? Croit-on que, si fatiguée qu'elle soit par un travail quotidien de douze heures, celle-là abdique son droit de penser et d'agir en personne indépendante? Ce n'est plus seulement comme épouses et comme mères qu'elles maudissent la guerre et jettent des paroles de paix et de raison sur l'humeur belliqueuse des hommes, mais parce qu'elles commencent à contenir dans leur cerveau une part de la conscience sociale. Leur misère et leur servitude, fussent-elles riches et adulées, éclatent à leurs yeux et elles veulent vivre d'une autre vie. Les révoltées d'Ibsen ne sont pas une invention littéraire. Elles représentent une avant-garde de la moitié de l'humanité aspirant à la vie complète, et elles ne veulent plus entendre nos mensonges intéressés. Il faut que les hommes, en tant qu'individus, se résignent à n'être plus tout l'idéal pour les femmes. Il est brisé, le jouet qui les fit tant souffrir, comme nous-mêmes souffrîmes tant des poupées qu'elles furent et que beaucoup trop d'entre elles sont encore. L'amour n'y perdra rien. Privé de son bandeau, il ne s'en conduira que mieux.

IV. — Les restaurateurs actuels de l'idéalisme, en leurs égarements mystiques, littéraires, ou plus simplement politiques, se prononcent contre la science. Elle peut dédaigner leurs attaques, mais non mépriser le sentiment qui les anime. Ou, pour mieux dire, il appartient à ceux qui n'ont jamais cru au divorce de la science et de la philosophie, mais, au contraire, ne voient dans la philosophie que la synthèse des sciences réunies, de démontrer que l'idéalisme n'est en rien contraire à l'esprit scientifique, que, comme phénomène, il a son explication et sa justification scientifiques, qu'il est une preuve vivante de la vérité de la théorie évolutionniste, et que même il est un des facteurs essentiels de l'évolution vers le mieux.

Qu'est-ce, en effet, qu'un idéal?

Une construction de l'esprit, qui, peut être irréelle et irrationnelle, chimérique et extravagante, mais dont les matériaux se trouvent dans la réalité. La bête de l'Apocalypse avait sept têtes et dix cornes, elle ressemblait à un léopard, ses pieds étaient les pieds d'un ours, et sa gueule celle d'un lion. Jean de Pathmos, en construisant ce bizarre animal, d'ailleurs symbolique, imagine, c'est-à-dire représente par image, quoi? Un animal, c'est-à-dire un être réel. Il lui donne plusieurs têtes et plusieurs paires de cornes; mais têtes et cornes existent aussi dans la nature. Des pieds et des gueules, cela existe aussi. L'arbitraire, l'irréel, c'est qu'il ait composé un animal impossible à concevoir tel qu'il le représente. Le moyen âge eut aussi toute une faune de dragons, d'hippogriffes, de licornes, de mélusines dans son cerveau

débile, ou plutôt enfantin. De telles conceptions arbitraires viennent de l'incapacité de relier ensemble l'effet et la cause. Ces animaux étaient les instruments du miracle, de la magie, de la sorcellerie; ces désordres de l'imagination prouvent-ils quelque chose contre l'imagination? D'ailleurs, ces monstres n'étaient pas en eux-mêmes un produit de l'invention ignorante des foules, mais vivaient par une tradition déformée, à mesure qu'elle se transmettait. Des monstres aussi bizarres avaient existé dans la période quaternaire, et les traditions orales en avaient gardé le souvenir, y ajoutant et en retranchant selon le caprice des imaginations déréglées. Saint Jean et les imagiers du moyen âge n'étaient donc que les traducteurs d'une tradition qui s'était faussée en se transmettant à travers une longue série de générations incapables d'aller à la preuve et de discerner le possible de l'impossible, le réel de l'irréel.

Il semble que l'humanité ait été condamnée à marcher vers ses destinées, tout en tenant ses regards attachés vers ce qui fut et qu'ainsi se soit formé le lien qui rattache le passé à l'avenir. Souvent, pour ne pas dire toujours, des innovations n'ont eu de faveur auprès du peuple qu'en se présentant comme des retours à d'antiques usages. C'est l'histoire de toutes les hérésies chrétiennes, qu'on voit s'attacher les foules en prétendant remonter à la source du christianisme. Pour se donner plus d'antiquité et, par là, plus de noblesse, nombre de sectes, surtout en Amérique, en sont venues à reléguer l'Évangile au second plan et à chercher leurs inspirations maîtresses dans l'Ancien Testament. Et remarquez, admirez comme ce qui semble un retour, une représentation du symbolique serpent qui se mord la queue, est en réalité un retour en agrandissement, en spirale, et comme jamais l'humanité, tout en paraissant remonter à ses sources, ne fait qu'y puiser les moyens de s'en éloigner davantage : Les puritains de Cromwell et de la Nouvelle-Angleterre cherchent dans la Bible l'idéal républicain, qui nous reviendra formulé dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans quel chapitre de la Bible les puritains, qui réduisent le prêtre à son minimum d'influence, non seulement sociale, mais encore sacerdotale, prennent-ils leur républicanisme? Dans le chapitre du livre de Samuel, où les théocrates protestent avec tant de force contre l'établissement d'une royauté qui les relègue au second rang. Les hommes de la Révolution française croient imiter Rome et Sparte, et cependant un de leurs premiers actes est l'abolition de l'esclavage, ce qui eût bien étonné les héros de Plutarque, dont on pensait avoir emprunté les idées en même temps que les noms.

On peut dire, sans hardiesse, que l'idéal est une espérance faite de souvenirs. On conçoit alors que l'avenir soit formé de la combinaison du passé et du présent. L'esprit humain n'invente ni ne crée.

Inventer, créer sont des mots que nous appliquons aux combinaisons qui, des choses anciennes font naître des choses nouvelles. Ainsi se conforme l'esprit aux faits, dont il est d'ailleurs l'émanation et l'expression. Ainsi se fortifie dans le domaine de la pensée la loi d'évolution reconnue exacte dans le domaine des faits. De même qu'il n'y a pas de formation spontanée en géologie, ni de génération spontanée en biologie, il n'y a pas création spontanée de la pensée, et lorsque celle-ci devance ou déforme ses visions et ses souvenirs, par aspiration vers l'avenir ou regret du passé, lorsqu'en un mot l'idéal s'affirme, il fournit une preuve de plus à la théorie de l'évolution.

L'idéalisme étant une irrésistible tendance à une vie meilleure, plus complète, prolonge en esprit les réalités actuelles. N'est-il pas, par là même, la forme pensée de l'évolution? Qu'est-ce donc qui empêche qu'il n'en devienne l'agent conscient? Ne l'est-il pas, d'ailleurs, ne l'a-t-il pas été de tout temps? En France, où l'idée politique a toujours précédé le fait, n'avons-nous pas vu, notamment, les légistes poser, dès le quatorzième siècle, le principe de l'égalité de tous devant la loi! Dans le monde moral, est-ce que le christianisme n'avait pas posé, après les philosophies antiques, d'ailleurs, le principe de l'égalité des hommes dans la vie supra-terrestre!

Appliqué à la morale, à la politique, à la sociologie, l'idéalisme éclairé par la science peut avoir la valeur et l'utilité de l'hypothèse dans les sciences naturelles. Cette force, alimentée par la connaissance du réel, disciplinée par la raison, doit être un des propulseurs essentiels de l'évolution individuelle et collective. La mépriser ou la négliger, c'est la laisser aux mains inexpérimentées de ceux qui ne cherchent pas des enseignements dans le passé, mais des exemples. Les esprits scientifiques qui ne se sont pas confinés dans le domaine qu'ils explorent et sentent la nécessaire relation qui existe entre toutes les parties de la connaissance, en même temps que la part d'action qui incombe à l'homme pour se déterminer dans le sens de son développement, ces esprits-là n'ont jamais condamné l'idéalisme, qu'il s'appelle métaphysique en philosophie, hypothèse dans les sciences ou utopie en sociologie. Il est plus urgent que jamais qu'ils fassent partager leur conviction sur ce point à tous ceux qui ont une influence quelconque sur la pensée de ce temps, si l'on ne veut voir tomber aux négations stériles et aux scepticismes antiscientifiques, pires encore, de belles intelligences déréglées ou découragées. Le monde moral et social flotte en ce moment à l'abandon entre les deux écueils également périlleux du mysticisme, qui n'est que l'idéalisme non éclairé, et du matérialisme, qui est l'évolutionnisme inorganique. Plantons un phare sur chacun de ces écueils et ces moyens de perdition deviendront des moyens de salut.

V. — Le sentiment le plus tenace dans l'homme est assurément celui de sa propre éternité. Le besoin de se survivre naît pour ainsi dire avec l'éveil de la conscience au sortir même de l'animalité pure. Aussi, l'homme a-t-il eu pour premier idéal un peu relevé sa propre survie. Il lui est difficile de penser qu'étant aujourd'hui il ne sera plus demain. Tant que l'esprit humain a pu croire au mystère d'outre-tombe et le supposer animé, chaque groupement d'hommes s'est forgé un idéal de survie, calqué sur ses mœurs et sa cérébralité actuelles. Le besoin très idéaliste de justice et d'égalité trouvait là une satisfaction suffisante. La mort réparait les iniquités du sort, la vie n'était qu'une épreuve. Le Walhalla, les Champs-Élysées, le Paradis s'ouvriraient devant les forts, les justes, les doux. Les mal vivants seraient tourmentés éternellement. La morale trouvait, autant que la religion, son compte à ces croyances réparatrices.

Sont-elles permises, à présent que la science fouille les cieux sidéraux et les enfers géologiques ? Où donc à présent se réfugiera l'homme qui ne veut pas mourir tout entier, où donc logera sa pensée qu'il croit éternelle, celui qui consent déjà avec tant de répugnance à abandonner sa carcasse aux vers du tombeau ? Que celui qui sépare la pensée du corps et croit qu'elle est elle-même un corps susceptible de vivre sans les organes indispensables à la vie ne pousse pas plus avant cette lecture. Il a son idéal à la mesure de son esprit; point n'est besoin pour lui d'en découvrir un autre. Ce travail est fait pour ceux qui, avant de cesser de croire aux hypothèses spiritualistes, plaçaient tout leur idéalisme dans la survie personnelle et qui, depuis que leur raison ne leur permet plus de croire, en sont venus à nier toute possibilité d'idéal et à s'en désespérer.

Quel idéal, donc, adopter ? Quel domaine rendre aux rêves et aux aspirations de notre contemporain, à présent qu'il sait que sa destinée personnelle s'arrête à la tombe; que, si haut que sa pensée se soit élevée, elle s'arrête avec la vie; que, quelque grande situation qu'il ait acquise, il la lui faut quitter; que, de même qu'il ne fut pas avant sa naissance, il ne sera plus après sa mort, qu'un peu de pourriture, puis de cendre, puis plus rien !

A quoi bon, dès lors, l'effort, le sacrifice ? Puisque la vie n'est qu'un moment, pourquoi les contraintes ? Puisque le mal peut ne pas trouver ses sanctions, non plus que le bien, pourquoi les renoncements et pourquoi pas le déchaînement des appétits ? Nos aïeux ont été de grandes dupes. Sachons mieux nous conduire. Forts, écrasons les faibles. Faibles, appelons la ruse à notre aide. Puisque rien n'est devant l'impassible nature, qui nous jette un matin sous le soleil et un soir nous enfouit sous la terre, puisque le vice et la vertu, le crime et l'héroïsme, la paresse et le labeur sont des expressions indifférentes de

notre manière d'être, prenons-en ce qui nous sert et rejetons le reste. La société périra ! dit-on. Bah ! elle durera toujours autant que nous. Que nos neveux se débrouillent. Quel droit ont-ils à notre sollicitude, puisqu'au regard de la nature le droit n'existe pas !

Tel est le langage que prêtent aux incroyants les politiques des dogmes religieux pour qui la divinité est une sorte de gendarmerie. La réplique est vraiment trop facile, et si les zélateurs des religions n'ont que ce motif pour les retenir eux-mêmes sur la pente de l'incroyance générale, ils ont bien tort de ne pas venir renforcer les rangs de la libre pensée. Si les religions sont un frein aux appétits et aux violences des primitifs, pourquoi la statistique criminelle est-elle plus élevée dans les régions rétrogrades de la France, qui sont en même temps celles où la religion a le plus d'empire, que dans les régions plus éclairées ? Pourquoi donc, dans l'histoire, relève-t-on de véritables périodes criminelles, qui sont en même temps celles où la foi religieuse était la plus ardente ?

La science découvre chaque jour que la moralité et la criminalité sont le résultat de l'inculture ou de la régression partielle du cerveau. Sauf excitation, frénésie, folie passagère par contagion, les foules sont incapables de crime et encore plus incapables, pris individuellement, l'immense majorité des individus qui composent cette foule. La sociologie nous apprend de son côté que, le cercle de solidarité de l'homme primitif étant plus restreint que le cercle de solidarité du civilisé, la trahison et le meurtre coûteront moins à celui-ci qu'à celui-là. Même, si le meurtre ou la trahison est commis au détriment d'un étranger — et est étranger quiconque n'appartient pas à la tribu, qui, quelquefois, se compose d'une douzaine de membres — ce sera une action méritoire dont le primitif se vantera hautement. Ne faisons, d'ailleurs, pas sonner trop haut notre supériorité sur le primitif : notre cercle de solidarité est encore très restreint et une guerre, le restreignant davantage, peut nous faire une vertu du meurtre de notre semblable. De ce que chacun de nous est condamné par la nature à disparaître, il ne s'ensuit pas que l'humanité disparaisse avec nous. Incessamment renouvelée par la mort et la naissance des individus éphémères qui la composent, elle n'en forme pas moins un tout vivant et agissant, une sorte d'être réel, que nous contenons d'autant plus en nous par l'intelligence que nous le connaissons mieux. Connaître, en effet, c'est posséder en esprit.

On juge du degré de culture d'un homme à sa conversation : Vous parle-t-il de sa femme, de son chien, de sa maison, de sa santé ; se fait-il le centre de l'univers et n'admet-il dans son cosmos réduit que ce qui est lui, lui appartient ou le touche, vous êtes fixé. Vous avez en face de vous un primitif qui n'a pas encore pris conscience du monde

extérieur, et par conséquent de la parcelle de ce monde qu'il croit s'être appropriée. Vous parle-t-il au contraire de vous, des vôtres, puis de la politique, des inventions et découvertes récentes, d'industrie, d'art, vous savez que vous avez affaire à un homme susceptible de contenir dans son cerveau une part plus ou moins grande du monde extérieur, et par conséquent de sa propre personnalité. Dans le premier cas, il ne connaît même pas son prétendu domaine, il ne possède pas sa propre conscience; tandis que, dans le second, il possède en esprit ce qu'il connaît. L'homme conscient, en dépit de la grossière apparence, possède donc une individualité plus affirmée et plus autonome que celui qui est esclave de son ignorance.

Celui-ci, en effet, est nécessairement livré sans défense à toutes les erreurs de son jugement imparfait. Les lois de la nature lui étant inconnues, il croira aux effets sans cause, aux miracles; rapportant tout à lui-même, il ne pourra mettre en doute sa propre éternité et il se forgera pour le temps d'après sa mort des félicités à la mesure de ses instincts et de ses sentiments. Il ne s'élèvera même pas, par la bonté, jusqu'à la moralité de saint François d'Assise, qui ne pouvait admettre l'éternité de l'enfer. Pourvu que sa place au paradis lui soit assurée, à lui et à ceux de son tout petit cercle de solidarité, l'enfer peut flamber le reste de l'humanité sans qu'il en prenne souci. Si on lui disait : « Il y a un paradis, mais tu n'y entreras jamais », il nierait l'existence de ce paradis et, retournant au matérialisme animal de ses ancêtres, il demanderait qu'on mît à manger et à boire dans sa tombe et qu'on y engloutît tous ses biens avec lui.

Celui-là, au contraire, s'il doute de la réalité des dogmes et des philosophies qui lui promettent la survie, même s'il ne peut croire que la pensée survive à la destruction du cerveau et que l'individu puisse sentir et désirer alors qu'il ne possède plus d'organes et n'existe plus même à l'état d'individu, celui-là a la résignation plus facile. Conscient de la solidarité qui le lie à l'espèce, il veut laisser trace de son passage par un bienfait. Il ne se satisfait pas de la seule satisfaction de ses sens. Le cerveau étant, chez lui, plus développé qu'eux, il cherche de préférence les satisfactions cérébrales et, comme ce développement le porte à songer à l'espèce plus qu'à sa propre personne, c'est dans les satisfactions de l'espèce qu'il trouve les siennes propres. En une manière, il ne renonce pas à la survie. Il la transforme et l'épure. Au lieu de se survivre dans un bonheur égoïste, qu'il se sentirait d'ailleurs incapable de goûter, il se survit dans l'espèce enrichie de la part de bonheur qu'il aura contribué à lui procurer. Cette pensée, qui lui a donné une règle de vie où le devoir a trouvé en soi ses récompenses, suffit à lui rendre très doux le passage de la vie à la mort.

N'est-il pas là tout entier, le véritable idéalisme, sans rien qui choque la raison, bien au contraire, et additionné de toutes les utilités morales et sociales qu'il engendre naturellement. L'homme qui atteint à cette noble conception, au lieu de rêver à son devenir personnel, que tout lui dit devoir s'arrêter à la mort, rêve au devenir du monde dont il est et auquel sa culture l'a porté à s'intéresser plus qu'à lui-même. Il susbtitue à l'idéal individuel, qu'il sait irréel et inutile, l'idéal collectif, qui satisfait pleinement sa raison et lui procure la plus haute satisfaction morale qu'il puisse imaginer. N'est-il pas ainsi plus réellement et plus complètement idéaliste que le dévot qui achète en bonnes œuvres et surtout en prières une part du paradis?

Ne l'est-il pas aussi plus noblement! Quelle comparaison établir entre l'égoïste crédule qui paie de menus sacrifices temporaires une éternité de joie, et l'altruiste conscient qui donne tout, fait sa joie d'agir ainsi et trouve dans cette joie une récompense tellement suffisante qu'il ne demande même à personne de lui en savoir gré.

Au devenir individuel opposons donc en toute confiance le devenir collectif, qui nous intéresse davantage à mesure que nous entrons plus avant dans la connaissance du monde. Accomplissons d'une manière réfléchie les tâches et les sacrifices que nous croyons nécessaires. Ainsi procédèrent les martyrs, les héros et les génies de l'humanité; c'est parce qu'ils ont incarné et affirmé la conscience collective, que leur œuvre n'a pas été vaine et que nous sommes entrés dans l'héritage qu'ils nous ont assuré.

Suivons l'instinct du peuple, cet instinct sauveur de l'espèce. Il a un idéal collectif qui fait la grandeur de chacun, tout en promettant la victoire à tous. Il appelle à l'œuvre commune toutes les intelligences et toutes les énergies. Il est, il fut, il sera toujours l'inépuisable réservoir de force et de vie. Les héros, les martyrs, les génies n'ont été que les interprètes de sa pensée et de sa volonté. Leurs actes, leurs sacrifices, leurs prophéties aujourd'hui vérifiés leur ont été inspirés par le besoin qu'avait le peuple qu'on agît en son nom, qu'on se sacrifiât pour lui, qu'on créât l'avenir pour ses enfants. Si ce besoin n'avait pas existé, quelque persévérance, quelque hardiesse qu'ils eussent mises dans leurs actes et dans leurs œuvres, actes ni œuvres n'eussent compté pour rien dans le bilan de l'humanité. Si Empédocle descendit dans les profondeurs de l'Etna pour arracher à la nature un secret qui angoissait ses concitoyens, ce fut un grand homme; s'il s'y précipita pour illustrer son nom, ce fut un fou. L'histoire n'a pas que ces incertitudes; elle a aussi ses injustices : n'avons-nous pas vu notre patriotisme local, en ses jours de mauvaise foi, comparer l'héroïsme de Rostopschine à la démence d'Erostrate! Mais qu'importe à celui qui se satisfait en accomplissant son devoir!

L'humanité n'écoute et ne suit que ceux qui émanent directement d'elle, lui ressemblent, synthétisent sa manière actuelle d'être, de sentir, de désirer, expriment en vouloirs précis les sentiments et même les sensations qu'elle éprouve. Il arrive ainsi, bien souvent, qu'elle prend pour guides et pour chefs des gens qui ne la traduisent et ne la servent qu'un court moment et la desservent et la trahissent ensuite. Trop souvent son libérateur devient son maître. Trop souvent elle décerne des couronnes au bouffon et traîne un héros aux gémonies. Jamais elle n'accorde sa confiance à ceux qui ne lui sont pas contemporains et devancent leur temps. Elle les méconnaît ou les persécute, mais leur règne viendra quand sera née la génération à laquelle ils s'adressaient. Doivent-ils pour cela renoncer ?

Au contraire. Outre qu'ils ne le pourraient, les vérités d'ordre élevé donnant une trop pure joie à ceux qui ont la chance d'en être les interprètes, ils savent que leur évocation de l'avenir n'est pas inutile au présent, qu'elle n'a pas seulement la valeur d'une platonique annonciation, mais qu'elle peut hâter l'événement prévu. A mesure que la conscience générale s'éveille dans un plus grand nombre d'esprits, l'humanité accède de plus en plus aux vouloirs déterminateurs de sa propre destinée. Ce ne sont plus alors seulement, comme aux âges d'insouciance, les transformations géologiques, climatériques et nutritives qui règlent son évolution : la pensée acquise aide son industrie, en intensifie les efforts, en multiplie les effets utiles; elle réalise l'idéal voulu : parce que, dans cet état de conscience, l'idéal perd son caractère chimérique et arbitraire; il prend pour point de départ les réalités mieux connues et judicieusement combinées en synthèse; en cet état de conscience, la volonté est réellement de l'action en puissance, l'homme ayant rapproché, les connaissant mieux, ces deux termes : le vouloir et le pouvoir. Il se produit ainsi un échange incessant. Les faits observés, connus, classés, créent l'idée, qui, à son tour, agit sur eux avec d'autant plus de force qu'elle connaît leur relation entre eux et a pénétré le sens de leur évolution.

En présence d'un tel idéal : prévoir notre destin et contribuer à le réaliser, nous pouvons sans regret laisser provisoirement le devenir cosmique et le devenir universel aux cogitations des métaphysiciens de l'école, de même que nous leur avons abandonné sans retour le devenir individuel. Nous pouvons les laisser rêver des prolongements, que d'ailleurs ils n'apportent pas, au parlage abondant des philosophies mortes. Ils peuvent édifier des ombres de rêves sur des nuages de songes. Si haut qu'ils croient aller, le télescope ironique du premier observatoire venu saura leur envoyer l'expression de l'indifférence générale pour leurs stériles travaux. Quand la connaissance enfin achevée de l'infiniment petit permettra à la science d'aborder celle de

l'infiniment grand, de cette science il surgira à temps une philosophie pour s'aventurer dans ces régions aujourd'hui inaccessibles et où l'esprit le plus robuste prendrait inutilement le vertige. Lorsque nos successeurs en seront au point d'entreprendre cette exploration avec fruit, les métaphysiques seront mortes depuis longtemps.

Nous qui voulons le rêve sain et utile, plongeons les racines de notre idéal dans la réalité. Jusqu'à présent, les égoïstes et les ignorants ont seuls fait montre d'idéalisme. Ne nous attardons pas à les désillusionner, laissons-les se coiffer magistralement de la couronne de carton doré qui fait les rois de maisons de fous, et allons résolument à la découverte des vérités de demain. Sur mille qui entreprendront cette conquête sur l'avenir et y trouveront la joie de l'esprit, un seul, peut-être, reviendra chargé de glorieux butin. Qu'importe! puisque celui-là nous rapportera la part de mille. Son salaire de gloire ne lui sera payé que lorsque ses os seront en poussière. Qu'importe encore ! puisque, ainsi que les autres, il aura eu la joie de l'entreprise. N'eussent-ils, tous les mille, à leur actif, que la beauté de l'entreprise et n'en eussions-nous retiré aucun avantage positif, qu'ils n'en auraient pas moins travaillé efficacement à l'ennoblissement de l'humanité.

VI. — L'utopie apparaît dans la littérature sociale en même temps, non que les malaises sociaux, ils sont coexistants à toute société, mais que leur mise en lumière par une culture supérieure. Le premier protestataire contre l'inégalité sociale et les maux qu'elle entraîne ne fut assurément pas une victime de cette inégalité, mais un témoin éclairé, personnellement désintéressé, à qui précisément le loisir que lui donnait son indépendance permit de réfléchir sur ces maux. La protestation des victimes, quand l'oppression est devenue intolérable, se traduit par des révoltes toujours vaincues, tant que ne s'y est pas associée la protestation des esprits éclairés et désintéressés sous la forme de l'utopie. C'est en ceux-ci que naît et s'incarne la conscience sociale. Elle se manifeste par une vue prochaine et locale, et ce sont alors des réformes, des améliorations qui s'en suivent. Apporte-t-elle un plan de rénovation qui entraînerait une subversion totale, elle n'est plus de son époque ni de son milieu. Elle s'est trop extériorisée dans le temps et dans l'espace. Utopie elle restera, jusqu'à ce que les faits réalisent une partie de ses prophéties.

Cependant, il est à remarquer que, si opposée que paraisse l'utopie au concept social qui lui est contemporain, elle se rattache à lui, ou plutôt lui demeure enchaînée par des côtés essentiels qui lui donnent une marque de date et de localité. Platon prend les institutions de Sparte pour modèle de sa république, d'où les poètes sont bannis, mais non les esclaves, qu'il se garde bien d'affranchir. Thomas

Morus, dans son *Utopie,* se montre fils de l'Angleterre alors uniquement agricole. Campanella, dans sa *Cité du soleil,* révèle son état en proposant à la société l'idéal monastique. Rabelais ne fait pas exception. La bonne compagnie qui vivra en toute liberté dans sa joyeuse et docte abbaye est mise à l'abri du besoin par une rente du prince, et le « fais ce que vouldras » n'existe pas pour ceux dont le labeur produira cette rente.

Si l'on passe aux utopistes modernes, on voit que leur époque, le moment même où ils écrivirent, les marqua d'un signe aussi caractéristique. Pour ne retenir ici que les plus géniaux, les plus novateurs, Saint-Simon et Fourier, on est frappé de l'influence que prit leur temps sur eux. Ainsi justifient-ils cette vérité que nulle pensée ne se crée, mais est la transformation par combinaison nouvelle des pensées qui la précédèrent et sans lesquelles elle ne se produirait pas. Saint-Simon et Fourier devaient donner comme point de départ à leur pensée le point d'arrivée de la pensée contemporaine. C'est parce qu'ils sont partis du connu pour aller à l'inconnu que leur recherche audacieuse n'a pas été vaine. Ils ont prolongé en esprit les réalités dont ils étaient les témoins informés et sagaces. Ils ont erré dans les espaces, certes, mais ils ont rapporté de leur course vagabonde des trésors qui nous sont à jamais acquis. Si leur utopie a son point de départ dans les faits ambiants, leur philosophie s'abstrait-elle au moins du temps et du milieu ? Saint-Simon ni Fourier ne sont pas contradictoires à ce point, et leurs principes philosophiques reflètent exactement les deux aspects essentiels de la pensée de leur temps. Le néo-christianisme, qui encombre inutilement la doctrine du premier et la fera sombrer sous la direction plus théologique que sociologique du père Enfantin, vient à l'heure où les jésuites triomphants soulèvent la protestation des esprits vraiment religieux et où s'ébauchent, en réaction, divers essais de rénovation du catholicisme. Le second emprunte sa philosophie à l'utilitarisme anglais élargi par le sensualisme du dix-huitième siècle, et en fait la base de tout son système. Tous deux sont, quoi qu'ils disent, des fils de la Révolution française, dont ils représentent les deux grands courants avec le même point de contact : une foi ardente, indéfectible, au progrès continu, indéfini de l'espèce humaine.

Saint-Simon émancipe la femme. Il en fait l'égale, la complémentaire de l'homme. Pour lui le couple est l'individu parfait, sans que l'homme ni la femme abdique sa personnalité, au contraire. Cette vue d'avenir n'est pas encore vérifiée, dira-t-on, un peu légèrement. Pourtant le développement de l'ordre industriel, également prévu par Saint-Simon, nous montre un nombre croissant de femmes pour qui la famille n'est plus ni une protection ni une contrainte, puisque le salaire leur assure — à quel prix, hélas ! — l'indépendance person-

nelle. Nous allons donc à grands pas vers la preuve que le génie de Saint-Simon n'a pas été en faute. Il existe, d'autre part, un si grand nombre de femmes, — nombre qui va sans cesse en augmentant à mesure que l'instruction publique modifie l'éducation privée et générale, — encore incorporées socialement à la famille, qui aspirent non à en sortir, mais à y être libres et même à être libres d'en sortir si elle s'oppose au complet développement de leur personnalité. Sur ce point encore, la vue d'avenir de Saint-Simon se vérifie et la preuve totale n'en est plus qu'une question d'années.

Les disciples de Saint-Simon, qui se recrutèrent dans l'élite intellectuelle de l'époque, connurent, grâce à lui, grâce à ses indications, le sens de l'évolution industrielle qui s'annonçait à peine. Éclairées par son génie, leurs connaissances économiques, industrielles et scientifiques les mirent à même d'être les organisateurs du régime capitaliste qui domine et dirige aujourd'hui le monde industriel. Saint-Simon, on le voit, fit mieux que prédire l'avenir. Il donna l'impulsion première au mouvement d'association des intelligences et des capitaux par lequel le dix-neuvième siècle a opéré dans les rapports sociaux une révolution sans précédent et sans équivalent dans l'histoire et dont les conséquences sont incalculables. Sans méconnaître les vices et les inconvénients du régime capitaliste auquel l'égoïsme et la paresse d'esprit des dirigeants et des possédants refusent seuls le caractère transitoire qui est son essence même, vices et inconvénients aggravés précisément par la résistance qu'opposent à l'évolution du régime les minorités qui en sont les illégitimes bénéficiaires, les esprits clairvoyants savent qu'il aura été le moyen inévitable, nécessaire, par lequel les producteurs accèderont enfin à la vie sociale.

Ici, nous saisissons la puissance de l'utopie, quand elle est formulée par un cerveau qui a pu devenir le récepteur de la pensée maîtresse de son temps et la rendre agrandie au temps qui le suit. L'utopiste n'annonce pas seulement les faits. Son action les prépare et ses successeurs, couvrant la France de chemins de fer et d'usines, les réalisent. Ils tracent le canal de Suez et la révolution économique, de locale, devient mondiale, avec des répercussions qui changent en quelques années toutes les conditions de la politique internationale. Le plus grand nombre, dont se préoccupa Saint-Simon, marche vers son amélioration matérielle et morale par un dur chemin ; mais il faut bien se dire que nul autre ne pouvait lui être ouvert. L'idée de l'association pour la production ne pouvait trouver sa première application par en bas. Quand le jour vient, c'est toujours les sommets qui sont éclairés les premiers. Mais bientôt le soleil monte dans l'horizon, et nulle partie de la plaine où gémissent les laborieux ne demeurera dans l'ombre.

Fourier participe avec Saint-Simon aux progrès dont notre siècle a été le témoin. Par sa théorie de l'accord des individus en qui l'émulation se substitue à la concurrence, par sa métaphysique de l'intérêt bien entendu, par sa magistrale réhabilitation des passions, il concourt à une révolution morale parallèle à la révolution matérielle qu'annonce et prépare Saint-Simon. Celui-ci, d'ailleurs, rompt ouvertement avec le renoncement chrétien. Leur révolte contre la morale héréditaire est d'une telle qualité qu'elle ne fait pas un seul libertin. Elle n'affranchit que ceux qui sont dignes de la liberté.

Selon Fourier, nos passions ne sont nuisibles à nous et à autrui que parce que notre ignorance ou bien les entrave dans leur essor légitime ou bien les laisse sans emploi utile. Harmonisons ces nécessaires mouvements de l'être humain au lieu de les opposer en nous et entre nous, et ils nous donneront la plénitude de la vie. Le plaisir ininterrompu devient une corvée aussi rebutante que le travail sans repos comme sans variété. Les hommes de pur loisir sont forcément inintelligents dans le choix de leurs plaisirs, dans l'emploi de leurs passions. Ces passions sont purement mécaniques, la raison ne les règle pas. Ces plaisirs sont peu variés et, partant, plus sensuels que cérébraux. Nos sens se fatiguent et se rebutent plus vite que notre cerveau : aussi n'aurons-nous de véritable jouissance dans nos plaisirs qu'autant que notre intelligence y saura introduire de la variété. Il en est de même pour nos travaux. Fourier observe fort justement que le même geste professionnel, rendu nécessaire à la production rapide par la division à l'extrême du travail, amène des déformations physiologiques et même une dépression cérébrale. Alternons les travaux, l'hygiène et le plaisir y trouveront leur compte en même temps que notre intérêt. Par la variété, transformons en plaisirs nos travaux, et nous serons étonnés de notre puissance de production et de jouissance. Cette admirable leçon d'équilibre physique et mental donné par Fourier : le travail devenu un plaisir et le plaisir ayant cessé d'être une servitude, n'est-ce pas le programme de la vie normale complète ! Voici, déjà agrandi et rendu plus pratique, le programme de Thélème qui se précise : nos pédagogues s'en inspirent, notre enseignement public, vaille que vaille, y puise des principes et des méthodes, qui se classent et se perfectionnent lentement : la piscine et les jeux scolaires, l'atelier de menuiserie et les promenades, les colonies de vacances et les leçons de choses habituent l'enfance à cette attrayante variété dans les occupations utiles. L'idéal de l'homme, avant qu'il soit longtemps, se formera des souvenirs de l'enfant, et le citoyen réalisera en l'adaptant à sa taille la règle de vie de l'écolier.

Fourier avait au plus haut degré le sentiment de l'ordre en même temps que celui de la liberté. Ce double sentiment (contradictoire

seulement pour les esclaves de l'arbitraire organique, qui est l'autorité, et de l'arbitraire inorganique, qui est la licence) domine toutes ses combinaisons sociologiques idéales : l'homme peut devenir le directeur et l'utilisateur de ses passions, il peut se gouverner lui-même, il le doit : voilà pour l'ordre. C'est dans les conditions matérielles du bien-être qu'il trouve les moyens de se mouvoir de manière à satisfaire complètement ses besoins et ses passions : voilà pour la liberté. Comment établira-t-il cet accord ? Tout homme est, selon lui, supérieur aux autres dans une branche quelconque de l'activité humaine. Tel est meilleur géomètre, et tel meilleur danseur. Loin de répugner aux hiérarchies, Fourier les multiplie, afin que chacun y trouve la sanction de sa primauté dans le genre où il excelle et où, par voie de conséquence, il donne à l'humanité son maximum d'utilité. Il en crée, de ces hiérarchies, autant qu'il peut imaginer de modes de l'action et de la pensée. Les ambitions les plus déréglées, les plus dangereuses naguère pour l'ordre et la paix de la communauté, sont par lui ainsi satisfaites en même temps qu'accordées. Il laisse au pape sa tiare et couronne le marmiton devenu un savant hygiéniste, sous le nom de gastrosophe. Le bâton d'un chef de musique ne s'oppose pas au sceptre d'un monarque et ne lui est pas inférieur. Ne sourions pas : il y a là une image à la fois poétique et saisissante de la diversité dans l'égalité. A l'avenir de démontrer que cette leçon n'aura point été perdue.

VII. — Par ce que l'utopie a pu donner, au temps où les sciences sociales se cherchaient encore, on peut imaginer ce que donnerait l'idéalisme social qui aurait pour base solide l'ensemble des phénomènes sociaux observés, classés et finalement rattachés les uns aux autres par une vue philosophique. Ce prolongement en esprit des réalités sociales actuelles serait fructueux, à la condition d'être éclairé par la théorie de l'évolution, qui est aujourd'hui l'hypothèse la plus satisfaisante, et servi par une méthode rigoureusement scientifique. Ce serait, dira-t-on, renvoyer les rêveurs à l'école. Certes, mais à l'école des faits qui seuls peuvent alimenter le rêve et le féconder. Appelons toutes ces sciences à former notre idéal. Plus elles y auront contribué, plus nous aurons de chances qu'il soit conforme à la réalité de demain.

On sait aujourd'hui que nul phénomène social n'est isolé, que nulle institution sociale n'évolue à part. Nos croyances et nos mœurs, notre industrie et nos arts, nos conflits de classes, de nations et de races, nos codes forment un tout dont chacune des parties se rattache aux autres et en dépend plus ou moins étroitement. Telle découverte géographique entraîne des conséquences économiques, lesquelles entraînent à leur tour des conséquences politiques, morales et sociales.

Encore qu'il faille se défier des comparaisons, on peut dire avec

Spencer que plus les sociétés en se perfectionnant acquièrent de ressemblance avec les individus des espèces supérieures, plus elles manifestent la solidarité qui lie tous leurs organes. Dans les sociétés primitives, chaque groupe, chaque famille est un organisme complet, mais rudimentaire, et quasi-autonome. On pourrait, dans les peuples ainsi organisés, tailler des peuples indépendants qui vivraient de leur vie propre, comme vivent certains fragments d'animaux rudimentaires. L'organisme de nos civilisations est plus délicat. De même qu'on ne peut blesser un animal des espèces supérieures sans qu'il y ait influence sur les autres parties non atteintes de l'organisme, de même toute modification sociale, toute perturbation en apparence insignifiante se répercute sur toutes les parties du corps social et y produit les plus lointaines conséquences.

Prenons un exemple dont nous sommes journellement frappés, car il nous donne le tableau d'une apparente contradiction dont se sont à maintes reprises douloureusement émus certains partisans du développement pacifique de la civilisation : En même temps que le régime démocratique achève ses conquêtes dans l'ordre politique, le militarisme se développe dans toute l'Europe, et chaque frontière est une forteresse. Mais est-ce le régime militaire de l'ancien régime, où une nation de vingt-cinq millions d'hommes se gardait ou même faisait des conquêtes avec une armée de cent mille soldats ? Non, quelque réveil apparent de barbarie qu'attestent les budgets de guerre croissant, on est forcé de reconnaître l'influence de la démocratie sur la constitution même des armées modernes, où, sauf les cadres, il ne se rencontre plus de militaires professionnels. L'égalité pour tous du service militaire, en même temps que les réductions successives de la durée de ce service tendent à faire des armées européennes des gardes nationales excellentes pour la défense territoriale, mais de moins en moins aptes à la guerre de conquête. Pour un temps, les citoyens se militarisent, mais on prévoit déjà l'instant où, logiquement, c'est les armées qui se civiliseront. Osera-t-on, alors, faire de ces forces, devenues conscientes, l'instrument des ambitions des uns ou des rancunes des autres, et ne trouvera-t-on pas dans la notion du droit des nationalités, désormais entrée dans le cerveau de chaque peuple souverain, une protection suffisante pour chaque frontière !

Il faut signaler aussi une autre conséquence, heureuse pour l'avenir, de l'excès actuel de militarisme. Sans l'armée, que d'hommes eussent vécu toute leur vie dans l'étroit et rudimentaire cercle d'activité et de solidarité que constitue le village ! Le soldat revient au pays avec d'autres mœurs, de nouveaux goûts, des aspirations jusqu'alors comprimées. Il n'y restera pas longtemps dans ce petit groupe où il ne trouve pas de quoi satisfaire l'individu nouveau qu'il est devenu.

Il fuira vers la ville, vers un cercle d'action plus étendu et y complètera son acquis social. Que s'il reste au village, ce sera non pour se plier aux mœurs anciennes, mais pour les modifier et les rapprocher de la vie normale des sociétés en marche vers plus de civilisation, c'est-à-dire vers plus de bien-être.

Qu'il reste ou qu'il émigre, dira-t-on, cet homme nouveau aura contracté des besoins qui lui seront des souffrances. Eh ! toute satisfaction n'est-elle pas payée d'une souffrance ! Il rapportera au pays les vices des grandes villes, cela est inévitable. Mais il rapportera aussi un cerveau préparé à recevoir, sinon en lui-même du moins dans sa très proche descendance, un enseignement d'hygiène physique et morale qui, finalement, transformera en passions utiles les vices dégradants du primitif ivre de son contact avec la civilisation et qui n'a pris nécessairement d'elle, au premier abord, que ce qui était le plus à sa portée, c'est-à-dire le mauvais et même le pire.

On voit, par cet exemple indiqué sommairement, les objections particulières prévues devant trouver réponse ailleurs, quelle solidarité étreint les diverses parties du corps social et les phénomènes qui les manifestent. Il va donc de soi qu'on ne peut songer à réformer ou à transformer l'une quelconque de ces parties, non seulement sans les connaître toutes et dans leurs caractères propres et dans leurs points de contact, mais encore sans être préoccupé de l'influence qu'aura sur les autres institutions la réforme, transformation ou suppression de l'une d'entre elles.

Toutes ces précautions étant prises, dans quel sens peut-on formuler utilement un idéal social ? Évidemment dans le sens de la plus vive aspiration de l'humanité. Cette aspiration est d'apparence complexe. Il faut savoir la ramener à l'unité. D'instinct, l'humanité cherche la sécurité ; ce besoin de sécurité la fait conservatrice. Mais elle veut aussi le bien-être ; et ce besoin de bien-être la rend novatrice. Si donc on parvient à lui démontrer que les formes sociales ne sont pas éternelles, qu'elles sont faites pour l'homme et non lui pour elles, qu'enfin leur organisation actuelle diminue à mesure les chances de sécurité, elle deviendra volontiers révolutionnaire.

L'insécurité actuelle ne peut être niée ; elle est la caractéristique même de notre régime de transition. Les économistes eux-mêmes, sciant là encore la branche sur laquelle ils reposent, tirent argument de cette insécurité contre le socialisme en démontrant que l'accumulation capitaliste, si elle fait des classes, ne fait pas des castes, puisque la richesse ne séjourne pas plus de trois ou quatre générations dans une même famille. Ce circulus bourgeois suffit à les contenter. Du moment qu'il y a roulement dans l'injustice et dans l'inégalité, leur sentiment de la justice et de l'égalité se déclare satisfait.

Ceux qui font de la sécurité sociale la somme des sécurités personnelles ont le droit d'être plus exigeants; la misère du petit-fils ne les console pas des rapines de l'aïeul. Ils ne la considèrent ni comme une indemnité ni comme une rançon, car si l'avarice de l'un créa une fortune que la prodigalité de l'autre dissipe, on ne voit pas en quoi ces deux vices, également méprisables, profitent à l'humanité. L'argent volé par l'aïeul aux laborieux ne sera pas rendu aux laborieux par le petit-fils prodigue, mais servira à augmenter la démoralisation publique, non seulement par le scandale d'une richesse mal employée, mais encore et surtout par l'œuvre de dépravation que cet argent accomplira sur ceux qu'il aura seulement effleurés. Non, le fils prodigue ne rend pas à la société les millions du père avare. Ce n'est pas au travail ni à l'art, ni à la science qu'il consacre cet or acquis par droit de naissance; il ne connaît que le travail louche des parasites, il calque sur eux, sur leur abjection tout le reste de l'humanité; il ne connaît en fait d'art que les poses lascives des danseuses et à la science il ne donne que son corps délabré à soigner. Ses libéralités sont pernicieuses, elles provoquent un malsain pullulement d'escrocs, de filles et d'entremetteuses.

La sécurité sociale ne peut donc se trouver que dans la solidarité des membres utiles de la société. C'est aux œuvres de production que la solidarité doit s'exercer; de même que, par leur moyen, la richesse publique s'accroît, de même, par leur but, elles doivent donner à chacun la garantie qu'il aura sa part de cette richesse. Cette garantie, les possédants, qu'ils travaillent ou non, la trouvent dans le système des actions et des obligations; les risques mêmes que pourrait courir leur capital sont atténués par le système des assurances. Il faut que l'ordre social trouve de semblables garanties pour les producteurs que l'organisation actuelle a séparés du capital. Par quel moyen le régime capitaliste donne-t-il de telles garanties à ses bénéficiaires? Par la pratique de l'association, qui implique solidarité. Le socialisme, en étendant ce moyen à tous les producteurs, ne va donc pas contre les faits actuels; il suit leur mouvement et les fait servir à tous au lieu d'en laisser le bénéfice à la minorité. C'est donc dans l'association intégrale, avec ses garanties contre les risques de toute nature, que les producteurs trouveront la sécurité qui leur fait de plus en plus défaut.

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain. Si l'association devait correspondre à une diminution de liberté pour l'individu, s'il devait s'incorporer passivement à une sorte de machine sociale, bon nombre d'entre les meilleurs préfèreraient l'indépendance affamée à cette situation humiliante de rouage abondamment graissé, mais graissé à heure fixe. On aura beau objecter que la substitution de la machine

à l'outil oblige les producteurs à subir une étroite discipline industrielle et que le socialisme, qui n'a pas créé cette discipline, ne pourra pas davantage la supprimer, puisque c'est grâce à elle qu'ils se procureront abondance et loisir; il n'en demeurera pas moins que l'homme veut être libre et qu'un rouage, si bien graissé qu'il soit, n'est pas libre. La question sociale repose sur la question économique, mais la question économique n'est pas toute la question sociale. C'est la question même de la satisfaction complète de l'individu dans tous ses désirs, autant qu'il peut trouver en soi et dans l'effort combiné de ses semblables les moyens de les satisfaire. Il est entendu que la liberté n'est pas la faculté donnée ou reconnue à chacun d'agir à son caprice, fût-ce aux dépens de ses voisins. Une telle conception de la liberté est la négation même de la liberté. Le « fais ce que vouldras » doit devenir la devise de l'humanité, parvenue dans son ensemble à l'état conscient, mais seulement lorsque chacun saura ne rien vouloir qui soit contraire à l'intérêt de tout ou partie du corps social, c'est-à-dire seulement lorsque la conscience, étant développée en chacun de nous, y aura établi des sanctions intérieures assez puissantes pour se substituer sans péril aux sanctions extérieures. Il faut bien que les plus impatients amis de la liberté absolue en conviennent : un tel état de perfection individuelle et sociale est en notre temps le privilège douloureux d'une infime minorité. Il faut bien encore qu'ils conviennent de ceci : cette élite intellectuelle et morale peut résister à la persécution qu'exerce nécessairement la masse contre elle; mais elle ne résisterait par à une poussée de cette masse soudain privée des sanctions extérieures qui la soutiennent autant qu'elles la contiennent.

La loi est donc aujourd'hui et devient chaque jour davantage une garantie de liberté, à mesure qu'un plus grand nombre de citoyens concourent d'une manière de plus en plus consciente à faire œuvre de législation. De même, l'association est aujourd'hui et tend à devenir davantage une garantie de sécurité à mesure qu'un plus grand nombre de producteurs y participeront. Mais, de même que nous pouvons prévoir un temps où l'état conscient sera celui de l'unanimité, et où par conséquent les sanctions intérieures se substitueront aux sanctions extérieures, de même nous pouvons prévoir un temps où l'association des efforts et moyens de production nous aura fait si riches de toutes les choses aujourd'hui appelées marchandises que, leur abondance leur ôtant toute valeur relative, chacun pourra user de ces produits sans aucune limite que celle même de ses besoins éclairés par sa raison. On voit de reste sans qu'il soit besoin de passer ici en revue les autres formes sociales, comment serviront réciproquement à leurs fins respectives l'évolution de la liberté et l'évolution de la propriété; comment une augmentation de sécurité concourra à donner plus de liberté, et

comment une augmentation de liberté favorisera les initiatives utiles à l'accroissement de la puissance matérielle de l'humanité. Cet échange vivifiant, que chaque progrès rendra plus efficace, en même temps que plus actif, peut ouvrir au rêve éclairé par la science les plus magnifiques perspectives. A mesure que, pénétrant la loi de solidarité des phénomènes sociaux, l'esprit humain s'élèvera davantage aux vues d'ensemble génératrices d'efforts utiles vers le mieux, la loi de solidarité des individus se fera mieux connaître à lui, toute pensée sera réellement un acte en préparation et non plus le miroir brisé où se reflètent en désordre les ruines du passé et les constructions du présent. Voir l'avenir, ce sera le faire.

VIII. — Douter de l'avenir serait douter du présent. L'avenir a ses éléments dans les mouvantes réalités du présent. On ne peut supposer l'impossible, c'est-à-dire que la société est à jamais cristallisée dans ses formes actuelles, ou l'absurde, c'est-à-dire qu'elle pourrait évoluer en sens inverse de la direction générale suivie depuis ses origines jusqu'au temps présent.

Quel siècle verra la liberté si consciente, que les lois elles-mêmes n'auront plus besoin d'en être l'expression et la sanction? Quel siècle verra la production si active, en même temps qu'harmonieusement réglée, que toute notion de tien et de mien sera devenue un atavique instinct des temps de lutte pour la vie enfin disparus? Il importe véritablement fort peu. Cent ans ou mille ans ne sont rien en regard de l'existence promise aux sociétés de l'avenir. Ceux qui savent prévoir les progrès savent aussi s'attendre aux régressions, progrès et régressions ayant été jusqu'à présent et devant être éternellement l'inévitable rythme qui a scandé la marche de l'humanité. Pour la réalisation de l'idéal social qu'il nous est permis d'entrevoir, en nous gardant bien de la puérile précision de détails où s'échouèrent tous les utopistes, la question du temps ne saurait exister. Il nous suffit de savoir que, dans ses grandes lignes, l'avenir sera conforme au plan dont nous lisons l'esquisse dans le présent. Laissons le souci de la date à ceux que préoccupe le souci des détails, et vivons notre beau rêve.

A quoi bon le vivre! diront certains, puisque, véritablement clairvoyants de l'avenir, nous savons que, si magnifique soit-il, il aura son lendemain d'apogée, sa décadence graduelle et sa fin. Est-ce donc pour augmenter le désespoir des plus audacieux rêveurs que vous encouragez leur audace! Ne savons-nous pas que l'humanité qui est fixée sur notre planète est condamnée à disparaître le jour où le soleil cessera de tout vivifier? Oui, cette terre sur laquelle nous aurons basé nos glorieux espoirs sera un jour un globe mort promenant son inutilité dans les espaces obscurs. Les savants nous disent à quelques

siècles près à quelle date le soleil aura cessé de nous envoyer ses derniers rayonnements. Voilà donc où auront abouti les grandioses réalisations et les espérances plus grandioses encore ! Puisque tout meurt, les mondes comme les individus, c'est donc la mort qui est le terme de nos espérances. Vaniteux philosophe, ose donc nous déclarer que ceux à qui tu promets de si glorieux destins ne mourront pas ! Si ton idéal a une mesure dans le temps et dans l'espace, s'il ne nous ouvre pas l'infini, comme domaine et comme durée, qu'est-ce donc qui le distingue du grognement d'un porc affamé ? Il n'y a plus alors entre cette expression du besoin animal et ton idéalisme qu'une différence de quantité, mais non de qualité. Et cette quantité, si grande la fasses-tu, a pour lugubre limite la limite de toute chose. Puisque tel est notre destin, laisse-nous rêver les mensonges qui adoucirent nos souffrances passées. Et si nous ne pouvons plus y croire, hélas ! trop instruits par tes pareils, laisse-nous plutôt revenir à l'inconscience primitive qui fera refleurir peut-être en nous les illusions consolantes. Ne nous as-tu tant portés en dehors et au-dessus de nous-mêmes qu'afin de nous mieux montrer et de plus loin notre misère future et le néant qui y mettra fin ! Puis-je être heureux, si je sais que, dans autant de milliers d'années qu'il te plaira, l'espèce à qui tu m'as enfin intéressé doit misérablement périr de froid et de faim ? Toute vérité est une désillusion : Comment, alors, osas-tu faire reposer l'espérance sur la vérité ! Tu ne chevauchas donc la chimère que pour la conduire aux vérités désespérantes ! Tu ignoras donc que le bonheur se mesure aux possibilités que nous avons de réaliser notre idéal. La brute repue est heureuse. Mais de quelle réalité repaîtras-tu les fils de l'intelligence, toi qui ne peux ignorer que la connaissance des choses augmente la distance qui sépare le réel de l'idéal, comme si un dieu jaloux voulait nous châtier de cet empiètement sur son domaine ! Si tu veux supprimer cette distance, ose nous promettre l'éternité. Cela, tu ne le peux, puisque tu prétends ne parler qu'au nom de la vérité !

— Hommes de peu de foi, quels miracles nouveaux vous faut-il donc pour vous donner confiance ! Regardez en arrière et considérez l'immensité du chemin parcouru depuis que la vie organisée parut sur ce globe. Comptez que l'homme est le dernier-né des enfants de la terre. Estimez la distance qui vous sépare de l'homme primitif de Neanderthal. Supposez que vous êtes à mi-chemin de votre évolution ascendante, et voyez ce qui vous reste à acquérir et à connaître... D'ailleurs, à votre aise ! Souhaitez, si vous le pouvez, le retour à l'inconscience de la monère et à l'insensibilité du cristal. Mais non, vous ne le pouvez : vous êtes les prisonniers de votre destin, les ôtages de votre gloire. Il vous serait plus facile, dès aujourd'hui, de réaliser les rêves les plus audacieux, de recréer un dieu réel, de rebâtir un

paradis dans les cieux et de vous y abîmer tous dans une éternité de délices que de revenir seulement à la période des cavernes. Homme, quoi que tu fasses, tu es la proie de l'idéal, et il t'emportera malgré toi toujours plus loin, toujours plus haut. Semblable au pêcheur du conte arabe, tu as délivré le génie colossal qui était renfermé dans une fiole minuscule, ton cerveau : Si tu n'es le maître de ton génie, il te servira malgré toi. Mais non, tu ne résisteras point. Tu prendras conscience de la poussée inconsciente de tout vers la perfection. Tes faibles organes, tu les multiplieras et les intensifieras. Tes os eux-mêmes seront renouvelés par des chimies qu'on n'ose encore prévoir. Tu parviendras, si tu le veux, et il faudra bien que tu le veuilles, à des longévités qui dépasseront celles des mythes hébreux. Ton organisme renouvelé connaîtra d'autres moyens de nutrition et de moins grossières jouissances. Et, tandis que tu conquerras le temps, tu conquerras aussi l'espace. Si tu ne trouves le moyen de rallumer le soleil qui s'éteint, ou de t'en allumer d'autres, tu quitteras cet univers vieilli et, colon ailé, tu peupleras les espaces sidéraux.

Plus haut, encore plus haut! Quoi! tes ancêtres, ces grossières brutes, ont rêvé des dieux que notre mentalité dépasse à peine, et tu ne pourrais être dieu! Encore une fois, si la lâcheté de cœur et d'esprit te tient, regarde en arrière. Tu veux l'infini de temps et d'espace. Tu l'auras. Oui, tout ce que tu imagines, tu le pourras. Ton rêve se projettera en réalités splendides d'où tu t'élanceras encore plus loin, encore plus haut. Ivre de puissance, tu ne seras pas rassasié encore : tu ne le seras jamais. Toujours tu désireras et toujours, entends-tu! ta satisfaction engendrera de nouveaux désirs. L'infini est ton domaine, puisque tu sais qu'il existe. Chacune de tes conquêtes en appellera d'autres, et si tu meurs, c'est que, lassé enfin, tu auras voulu l'abîmement glorieux de tout dans le magnifique désespoir de jamais étreindre l'absolu.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

L'Agiotage sur les Mines d'Or

LA DERNIÈRE CRISE DE SPÉCULATION

Les valeurs des mines d'or ont subi, pendant ces derniers mois, une dépréciation sensible. Les metteurs en scène des coups de théâtre de l'agiotage avaient avancé aux joueurs des sommes énormes, dans les prix usuraires les plus doux et sans qu'il fût question d'échéance inquiétante. Lorsque les engagements téméraires furent pris sur toute la ligne, les banquiers qui avaient fait les avances fermèrent brusquement les guichets de report à la clientèle ahurie, et l'acculèrent à la ruine immédiate.

Le désastre fut grand. Pensez donc : des milliers et des milliers de spéculateurs alléchés et enfiévrés par les gains d'une période de hausses extravagantes avaient acheté, à coups de crayon sur le carnet des intermédiaires, des millions de titres, parce qu'ils étaient convaincus qu'en cas de baisse ils n'auraient qu'à payer des reports, en attendant une liquidation favorable. Mais, lorsque le crédit se dérobe, il faut, coûte que coûte, lever les titres avec des ressources disponibles suffisantes, ou donner l'ordre de vendre, en réglant sur l'heure la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Les acheteurs à terme ou, pour mieux dire, les joueurs pouvaient raisonnablement s'attendre à payer des différences, de 10 ou de 20 °/₀ sur la somme engagée ; ils n'avaient pas prévu la baisse terrifiante et soudaine de la moitié ou des deux tiers sur le total de leurs achats fictifs. Celui qui s'était engagé sur mille actions, par exemple, et qui ne redoutait qu'une perte de cinq francs ou de dix francs par action en cas de malechance, s'est vu, du jour au lendemain, dans l'obligation de payer des différences quinze ou vingt fois plus fortes.

Il serait difficile d'indiquer le nombre et la qualité des victimes de l'acte de brigandage perfidement prémédité et impunément commis sous la protection des lois du bon régime capitaliste. La chronique des feuilles soumises à l'influence des détrousseurs les plus honorés

de la fortune nationale a répandu l'opinion que le désastre n'avait atteint, en somme, que quelques maisons de la coulisse et leur clientèle de viveurs et de divettes. En admettant que cela fût exact, ce ne serait pas l'excuse du vol. Mais c'est une erreur. La petite bourgeoisie et la petite épargne ont été atteintes au vif, à côté de personnes moins intéressantes.

Le monde est cruel pour qui peut paraître à l'abri du besoin. Parmi les ménages de la classe moyenne, beaucoup de pères de famille qui n'oseront pas se plaindre ont laissé faiblir leur conscience ; ils se voient obligés de chercher un complément de salaire par n'importe quel moyen ; ils pensent aux spéculations hasardeuses pour échapper aux menaces de la misère. Ce sont de malheureux employés d'administration, ou d'autres besoigneux en habit noir, appartenant aux professions libérales, ingénieurs, avocats, médecins, professeurs, artistes, qui, dans l'espérance de gains immédiats, se sont jetés sous les serres des vautours de la Bourse. La modeste épargne a été également compromise. Amorcés par les vantardises de quelques spéculateurs soi-disant heureux, beaucoup de petits commerçants, de bonnes gens de province, de cultivateurs ayant perdu la foi dans le vieux bas de laine, avaient acheté des titres, non pour jouer, mais avec la vaniteuse persuasion de savoir faire le placement fructueux de leurs économies. Aux heures de panique insensée, ce sont ces gens-là qui sont les premiers pris de vertige ; ils font, sans s'en douter, le jeu des baissiers ; ils passent, tous à la fois, l'ordre de vendre à vil prix, à n'importe quel prix, les titres payés au taux surfait des périodes de hausse. C'est un fait établi : jamais on ne voit de petits achats au comptant en période de baisse.

Au mois de novembre dernier, l'affolement était si général, que les rois de la finance, bons princes, ont daigné réparer en partie le mal qu'ils avaient fait ou laissé faire ; ils sont apparus en dieux sauveurs, dès qu'ils se sont aperçus que la tempête allait engloutir les clients qui seront de meilleur rapport dans un avenir prochain. Le péril du krack fut donc conjuré. L'alarme, quoique chaude, ne dépassa pas les bornes de ce que les économistes appellent une simple « crise de spéculation ».

Le jeu sur les valeurs de mines d'or fut la première explication officielle de la crise. Les troubles en Arménie, la campagne désastreuse de l'armée italienne contre le négus, les progrès continuels de l'insurrection cubaine, les paroles intempestives du président des États-Unis à l'adresse de l'Angleterre pour faire respecter la doctrine de Monroë dans le Vénézuéla, la dépréciation des fonds d'État, qui était la conséquence de ces divers incidents de politique extérieure, et finalement les troubles audacieux organisés au Transvaal, furent les prétextes de

circonstances dont l'agiotage s'est servi pour justifier les vols scandaleux dont le public a été la victime bénévole et résignée.

Il est permis aux naïfs d'avoir des doutes sur les mobiles qui déterminèrent M. Cleveland à prononcer un discours dont le ton cassant fit opérer à New-York et à Londres des coups de bourse abominables. Mais personne ne se méprend sur les causes du conflit armé entre les Boers et les bandes de la Compagnie anglaise du Sud de l'Afrique. L'intervention préméditée des gros spéculateurs dans cette affaire a été tellement manifeste qu'on ne pense même pas à la nier.

Beaucoup d'acheteurs au comptant des mines d'or ne voulaient pas se laisser dépouiller comme les acheteurs à terme, et s'obstinaient à garder en portefeuille leurs titres, en dépit des manœuvres des puissants spéculateurs jouant à la baisse. L'acheteur au comptant préfère en France risquer de tout perdre plutôt que lâcher à moitié prix; l'idée ne lui vient pas qu'il pourrait se racheter avec avantage. Pour vaincre cette obstination et combiner un coup qui fit enfin lâcher prise aux plus opiniâtres, la haute finance associée de Johannesburg et de Londres n'a pas hésité à faire envahir en pleine paix le territoire d'une République sud-africaine, au risque d'une conflagration générale en Europe. Qu'importent les vies humaines sacrifiées, pourvu que les grands spéculateurs puissent sans péril ramasser des millions !

Les barons financiers qui font des coups de bourse ne se contentent pas de profiter des circonstances favorables créées par les événements fortuits; ils se sentent assez forts pour modifier à leur gré les événements et les circonstances; ils dressent au grand jour les embûches où doivent tomber inévitablement la petite spéculation et la petite épargne.

LE BRIGANDAGE DES TROP PUISSANTS AGIOTEURS

La propagande socialiste peut-elle négliger de dire la vérité sur les voleries légales que le régime capitaliste autorise ? Non. Il y a des recrues à faire parmi les victimes de l'agiotage.

Les crises périodiques de spéculation se produiront inévitablement toujours dans une société où il n'y a guère d'autre mobile que l'intérêt individuel. Partout, aujourd'hui, la fraude triomphe, parce que la fraude hardie peut seule faire acquérir la richesse et asseoir l'indépendance matérielle, si nécessaire à l'indépendance de l'esprit. La petite bourgeoisie, cette classe moyenne dont les préjugés sociaux montent encore la garde autour des lois qui conservent les privilèges des plus forts, finira bien par comprendre qu'elle aussi est une dupe, et qu'elle est opprimée et spoliée de même façon que la classe laborieuse déjà dépossédée de tout instrument de travail. Les petits capi-

taux, si rien ne vient les protéger, seront absorbés par les gros, à brève échéance.

Au fond, la lutte historique entre les parasites mieux armés et les producteurs asservis par le respect traditionnel des situations dominantes, dure toujours. La lutte se modifie dans sa forme et par les moyens ; mais, si l'on analyse les résultats, son caractère féroce ne change pas.

Notre vénéré maître, Benoît Malon (1), qui aimait à s'abriter derrière les aveux des adversaires du socialisme pour démontrer l'urgence de ses applications expérimentales, citait, en exposant la démoralisation financière de notre époque, un article publié, il y a quelques années, par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste français :*

> Personne n'ignore le brigandage qui se commet sous le couvert de la fondation de Sociétés par actions. Rien n'est plus éhonté ni plus criminel. C'est un des symptômes les plus tristes de la démoralisation publique.
>
> Ce qu'étaient autrefois, dans les temps les plus reculés du moyen âge, les grandes compagnies d'aventuriers et de brigands qui rançonnaient les marchands ou pillaient les campagnes, les Sociétés par actions le sont aujourd'hui, non pas toutes, sans doute, mais beaucoup d'entre elles, avec plus de sécurité, plus d'impunité, plus de loisirs et plus de jouissances pour leurs fondateurs et leurs directeurs. C'est une organisation méthodique du pillage.

L'agiotage criminel s'opère sur les actions des bonnes comme des mauvaises Sociétés. Dans les crises de spéculation sur les mines d'or, ce sont les meilleures valeurs minières qui servent à préparer les coups les plus canailles. L'industrie des barons modernes ne consiste pas à faire émettre sur les marchés financiers du papier sans valeur intrinsèque. La haute banque se respecte quelquefois; elle abandonne ces procédés de vulgaire fripon aux coulissiers de bas étage et aux naufrageurs de pacotille.

Les moyens d'information sont trop nombreux et trop rapides aujourd'hui pour qu'il soit possible d'ameuter la cohue des joueurs généralement bien informés et d'attirer la petite épargne soupçonneuse, si la spéculation ne s'agite pas sur un terrain solide. La haute banque opère à coups sûrs. Dans les batailles livrées entre pirates de la Bourse de Paris, ou corsaires du Stock-Exchange de Londres, il n'y a que les faibles et les imbéciles qui restent sur le carreau. Les puissants financiers ne courent que le risque de garder provisoirement en portefeuille un paquet de valeurs industrielles payées au-dessus du juste prix ; ils revendent à la première reprise. Plus la valeur repose sur des bases larges et solides, et plus elle permet d'élever l'échafaudage des cours

(1) *Le Socialisme intégral,* deuxième partie, chap. V.

dont la chute brisera les reins de ceux qui, montés au haut des échelles, voudront en redescendre tous à la fois.

Les actes de brigandage des barons modernes revêtent un caractère insupportablement odieux. Le brigandage féodal n'allait pas sans péril. Les seigneurs voisins exerçaient des déprédations et des représailles contre lesquelles il fallait se défendre, la lance au poing. Le brigandage mercantile du quinzième et du seizième siècle était pratiqué par des aventuriers au cœur solide, qui bravaient mille dangers à travers les mers inconnues de l'Asie et de l'Amérique.

Mais le brigandage agioteur, qui fait la spéculation sur tout ce qui se mobilise et tout ce qui s'échange, ne demande que des consciences sans scrupule.

M. Édouard Drumont manque de largeur de vue synthétique, en n'attribuant qu'aux fidèles d'une confession religieuse les maux qui résultent des excès de l'agiotage pour l'ensemble de la nation ; il crie aux Français chrétiens :

> Le seul auquel la Révolution ait profité est le juif. Tout vient du juif ; tout revient au juif.
>
> Il y a là une véritable conquête, une mise à la glèbe de toute une nation par une minorité infime, mais cohésive, comparable à la mise à la glèbe des Saxons par les soixante mille Normands de Guillaume le Conquérant.
>
> Les procédés sont différents, le résultat est le même. On retrouve ce qui caractérise la conquête : tout un peuple travaillant pour un autre, qui s'approprie, par un vaste système d'exploitation financière, le bénéfice du travail d'autrui. Les immenses fortunes juives, les châteaux, les hôtels juifs ne sont le fruit d'aucun labeur effectif, d'aucune production ; ils sont la prélibation d'une race dominante sur une race asservie (1).

Mais n'y a-t-il pas beaucoup de chrétiens qui, en matière de combinaisons financières, sont aussi juifs que les plus rapaces des israélites ? La finance juive n'est pas restée étrangère aux liquidations de quinzaine qui ont dévalisé un si grand nombre d'imprudents. Mais il n'y a pas seulement des sémites qui aient réussi déjà des coups de bourse et qui en préparent de nouveaux. Les fervents catholiques et les puritains protestants participent sans remords aux syndicats capitalistes dirigés à Paris et à Londres par des aigrefins audacieux ; comme les juifs, ils ne voient rien d'immoral à recueillir périodiquement des gains fabuleux avec la mise en exploitation des mines d'or de l'Afrique du Sud. Car, en sus des majorations habituelles pratiquées au moment de l'émission des actions, la spéculation sur les valeurs minières sert de paravent à d'autres manœuvres bien plus malhonnêtes, qu'il s'agit de dévoiler.

(1) *La France juive* (introduction).

En exposant la vérité sur le krack des mines d'or, peut-être convaincrons-nous quelques victimes de la « crise de spéculation » d'hier, ou de celles de demain, que le régime socialiste seul peut mettre un frein à la rapacité des agioteurs et à leurs voleries périodiques.

LE KRACK DES MINES D'OR

Les mines d'or du Transvaal ont des croyants de foi inébranlable et des adversaires de parti-pris aveugle. Qui dit vrai?

Pour tirer, des fautes et des dangers du milieu économique dominant les volontés humaines, une leçon qui touche les hommes de bon sens et de raison, les socialistes devraient craindre les erreurs de fait dans l'exposé de leurs critiques.

Les socialistes n'ont pas été les seuls à parler de krack. Et pourtant, si l'on entend par le mot *krack* la déconfiture irrémédiable et complète de tel ou tel groupe de valeurs cotées à la bourse, on ne peut pas dire qu'il y ait eu dernièrement un krack sur les mines d'or. L'événement se chargera de prouver aux personnes mal informées que la spéculation s'opère sur une industrie minière de grand avenir. Les menus coquins de la Bourse, coulissiers d'occasion et intermédiaires de hasard, ont rempli hier leur périlleux office; ils continueront demain leur besogne; ils encombreront le marché, si rien ne les arrête, de papiers n'ayant d'autre garantie que l'existence problématique de claims (1) imaginaires. Mais tout n'est pas fantasmagorie dans les actions de mines d'or.

Pourquoi les socialistes, par horreur instinctive et louable de tout ce qui touche à la spéculation, ne verraient-ils pas les choses telles qu'elles sont? La vérité indifférente doit démontrer, mieux que l'opinion préconçue, la malfaisance des grands capitaux individuels.

Il n'y a pas eu de krack général sur les mines d'or, parce qu'il ne peut plus y en avoir.

On va répétant que ce qui se passait hier à la Bourse à propos des mines d'or est l'éternel recommencement des succès éphémères de la banque de Law. On a évoqué le souvenir de la médaille frappée en 1720; elle représente un homme devant des paquets de titres et contemplant avec amour une action à travers une loupe qui décuple la valeur. Mais la médaille a son revers : un torrent impétueux et un arbre desséché, auquel se cramponne un malheureux, tandis qu'un autre se précipite dans les eaux roulant déjà des cadavres. L'inscription est la suivante : « Le jeu est découvert, la roue a tourné, la fraude a pris une fin terrible. »

(1) Le claim est un rectangle de 150 × 400 pieds anglais, ou de 1 hectare 82 ares 40 centiares, dans le sol duquel le chercheur d'or a obtenu l'autorisation exclusive d'exploitation minière.

C'est toujours, en effet, la même chose, quant au résultat final pour les gogos, et ce n'est pas tout à fait la même chose. Examinons de près les agissements des grands financiers de nos jours; leur habileté semble supérieure, puisqu'ils échappent aux responsabilités pénales.

Le système de banque avec billets productifs d'intérêt que Law vulgarisa ne manquait pas d'ingéniosité. Mais, dès que Law voulut monopoliser le commerce colonial de la France, le nombre des valeurs émises par sa banque ne fut plus en proportion avec la réalité des valeurs offertes en garantie. Ce n'est pas le même cas pour les mines d'or bien cotées à Johannesburg et à Londres, et dont les actions ont servi de principal instrument aux manœuvres criminelles des barons de notre époque toujours barbare.

La dépréciation habilement concertée de toutes les valeurs de l'Afrique du Sud, quoiqu'elle ait produit des effets partiels identiques, n'est pas comparable non plus au krack de l'Union générale de janvier 1882. Les affaires combinées par le catholique M. Bontoux avaient été trop majorées pour résister aux attaques du judaïsme international. La majoration des valeurs soutenues par l'*Union générale* et la *Banque de Lyon et de la Loire* était basée sur les avantages des privilèges et des concessions que M. Bontoux et M. Savary se flattaient d'avoir obtenus. Les détrousseurs patentés du marché national parvinrent, en provoquant une panique folle, à dissoudre la *Banque de Lyon et de la Loire,* et à écraser l'*Union générale,* le jour où les privilèges accordés contre le gré des véritables archiducs d'Autriche, les Rothschild de Vienne, furent contestés ou retirés.

Les rois de l'argent ont-ils le sommeil tranquille ? Si jamais vient le jour des justices populaires, la petite épargne française peut-elle oublier que le krack de l'*Union générale,* qui fit d'abord déplacer visiblement une somme de cinq milliards et qui causa indirectement par la suite des ruines incalculables, salua le passage au pouvoir du grand ministère Gambetta? La haute banque n'avait voulu entendre parler, ni du rachat des chemins de fer, ni de la conversion de la rente dont les projets devaient être défendus par M. Allain-Targé, ministre des finances.

Il n'est pas étonnant qu'un ministère de tempérament réformateur ait rencontré, au mois de novembre, dès ses premiers pas, un embarras financier pour compromettre le crédit public et paralyser les affaires commerciales.

Les mines d'or ont bon dos; on leur fait remplir le rôle de bouc émissaire, et l'opinion publique les accable complaisamment du poids de tous les péchés du peuple d'Israël.

En fait, la valeur intrinsèque des mines d'or qui existent — et il y en a beaucoup au Transvaal — était au mois de novembre ce qu'elle était quelques semaines auparavant. L'exploitation de ces mines est

devenue une industrie dont la prospérité dans un avenir prochain n'est pas niable. La régularité de la production, l'accroissement continu des rendements mensuels, la distribution périodique de dividendes, les développements de travaux miniers, constatés par des rapports officiels, démontrent que rien ne peut plus faire sombrer certaines industries aurifères, tant que le métal précieux conservera sa valeur conventionnelle dans le monde civilisé.

Les capitaux disponibles entre les mains des gens bien renseignés n'ont pas craint de manifester leur confiance à l'heure la plus critique. Ce sont les achats au comptant par la haute banque qui ont arrêté le mouvement de baisse, lorsque les râfles ont été terminées.

Ce qui prouve aussi qu'il n'y a pas eu, à proprement parler, de krack des mines d'or, et que l'avilissement des actions aurifères n'était qu'une manœuvre en vue de spolier la petite épargne, c'est l'intervention officieuse et restée muette du ministre des finances. Les principaux établissements de crédit, où l'on n'ignorait pas la cause véritable de cette panique machinée, repoussèrent discrètement « l'immixtion insolite » de M. Doumer, selon l'expression employée par les organes de la haute banque. M. le baron de Rothschild, M. Magnin, M. de Verneuil, et l'on ne sait quels autres vautours royaux de la banque et de la Bourse, n'eurent pas à se mettre en frais d'éloquence pour convaincre le successeur de M. Rouvier que, ni de près, ni de loin, il n'y avait rien, dans la dépréciation momentanée des mines d'or, qui justifiât l'intervention gouvernementale exercée au moment du krack des cuivres et de la crise du Comptoir d'Escompte.

Il était inutile de mobiliser la réserve des forces financières de la France pour rendre la solidité au marché de Paris. On s'est contenté de féliciter le ministre de sa vigilance, et on l'a prié de se tenir bien sage. L'affaire ne regardait pas le gouvernement. Conformément à la bonne doctrine libérale de la vieille économie politique, il fallait laisser le capital vivre avec ses antinomies, et le crédit se corriger lui-même de ses propres erreurs.

Au lieu d'une intervention gouvernementale sans efficacité et d'un caractère purement officieux, il eût été, en effet, peut-être plus logique de mettre en mouvement l'appareil judiciaire. N'y a-t-il pas dans le code pénal des articles qui condamnent sévèrement les fraudes de l'agiotage ?

Les naïfs et les ignorants qui se sont emballés contre les mines d'or et qui ont jugé à propos de crier au krack, par instinct impulsif et généreux, mais maladroit, ont fait tout bonnement le jeu de la haute banque; ils ont aidé à provoquer la panique parmi les petits épargnants qui ont vite lâché ce qu'il eût été avantageux de retenir.

Les critiques déraisonnables sont loin de nuire à la spéculation

jouant à la baisse. « Dépasser le but, c'est manquer la chose », comme il est dit dans la vieille chanson de « Chère tante Rose ». Les annonces à grands fracas de kracks formidables, qui ne sont en réalité que des fluctuations de cours réglées comme du papier à musique sur les lignes duquel les doubles et les triples croches tantôt montent jusqu'aux notes les plus aiguës, et tantôt descendent jusqu'aux tons les plus graves, sont faites plutôt pour attirer que pour écarter l'incurable gogo, qui n'est pas joueur de profession et qui est la proie désignée de l'agiotage frauduleux.

L'intérêt social est d'exposer la vérité sur les mines d'or de l'Afrique du Sud, sans parti-pris, avec l'esprit d'étude impartiale de ce facteur nouveau parmi les phénomènes économiques les plus révolutionnaires de la décadence capitaliste. A la prochaine reprise des cours, les loups-cerviers de la Bourse et du Stock-Exchange vont organiser effrontément une nouvelle battue. Que des événements de politique européenne, complications en Orient ou ailleurs, viennent à l'aide des agioteurs pour faciliter et excuser leurs opérations, et l'on assistera à d'autres brigandages financiers, dont on rejettera la responsabilité sur les exploitations minières qui sont le prétexte et non la cause du mal. Et la haute finance célébrera derechef la même fête, si profitable aux gros et si ruineuse pour les petits.

La fièvre de l'or, l'ardeur des convoitises qu'elle allume, les espérances de rapide fortune qu'elle entretient offrent à la spéculation un champ merveilleux de manœuvres troublantes et déconcertantes. Il ne s'agit pas seulement de rechercher l'origine d'un scandale que les usages tolèrent avec indifférence, tandis que le gouvernement demeure ébahi et impuissant; il faut faire voir aussi que ce scandale financier, qualifié sans raison de krack des mines d'or, sera périodiquement organisé pendant on ne sait combien d'années.

S'il y avait eu un krack des mines d'or semblable à celui de l'*Union générale* ou de l'ancien *Comptoir d'Escompte,* il ne serait plus question depuis longtemps de la fantasmagorie des richesses du Transvaal. Mais la base des agiotages scandaleux de l'heure actuelle n'est pas fantasmagorique. L'Eldorado du Witwatersrand au Transvaal n'est pas une chimère. Tandis que la passion du jeu fait passer sur les marchés d'Europe un vent de folie amoncelant les ruines, l'industrie aurifère continue de se développer méthodiquement, graduellement et imperturbablement.

LA VRAIE CAUSE DE L'AGIOTAGE

Des crises financières beaucoup plus graves ont déjà troublé les entreprises minières de l'Afrique du Sud ; il serait absurde d'affirmer

qu'il ne s'en produira plus. Ce qu'il est permis d'avancer avec quelque conviction raisonnée, mais sans l'assurance des prophètes, c'est que, si l'on assistait à un nouveau krack temporaire des mêmes valeurs industrielles, la débâcle ne peut pas être définitive.

La première crise sévit au Cap en 1882, lors de l'effondrement des mines de diamant qui étaient travaillées à ciel ouvert. Les ouvrages s'écroulèrent et furent détruits d'un seul coup. L'exploitation diamantifère fut suspendue pour longtemps. L'action de Beer's ancienne, qui valait alors 250 francs, et qui, dédoublée, vaut aujourd'hui de 6 à 800 francs, revint à 25 francs, prix de l'émission.

La seconde crise eut lieu après la découverte de la mine fameuse de Sheba, dont la richesse fit tourner la tête de tous les colons de l'Afrique du Sud. L'engouement fut très vif et de courte durée : un véritable feu de paille. Une panique générale tua le crédit et la démoralisation fut complète ; car, il faut des capitaux patients et de longs labeurs pour tirer le premier revenu de la mine d'or la plus authentique.

En mars 1888, l'industrie diamantifère provoqua une troisième crise. Les Compagnies du diamant fusionnaient ou se syndiquaient. Chaque combinaison capitaliste était saluée par un bond vers le ciel des actions amalgamées. La spéculation s'était lancée trop en avant, aussi bien sur les valeurs de diamant que sur les mines d'or du district transvaalien de Witwatersrand, où l'on se bousculait pour démarquer des claims. Il se produisit alors dans les banques locales du Cap et de Johannesburg ce que l'on a remarqué au mois d'octobre dernier sur les marchés de Londres et de Paris. Les banques qui avaient lancé à toute vapeur le train de la spéculation firent fonctionner brusquement les freins d'arrêt. Tous les capitaux disponibles se trouvant engagés dans des avances sur les titres des mines, le marché fut étranglé au premier cri d'alarme. Les voitures télescopèrent. Ce fut une bouillie générale.

Ces débâcles successives ne calmaient pas la spéculation. La troisième crise n'était pas restée localisée dans l'Afrique du Sud ; elle avait eu son contre-coup en Europe, où les valeurs diamantifères avaient déjà trouvé une nombreuse clientèle, surtout à Londres. On s'imaginait que la crise serait longue. Dès le mois d'août de la même année 1888, la spéculation se remettait en route en chauffant les machines sans souci du prochain déraillement. Ce fut un « boom », selon l'expression anglaise, tel que le monde n'en avait jamais vu. Les hommes compétents l'avaient annoncé. Le marché fut en délire pour les valeurs de diamant, et en *delirium tremens* pour les mines d'or. En moins de six mois, certaines valeurs aurifères acquirent des plus-values de dix, de vingt, de cinquante fois leur prix d'émission, et même de leur

capital nominal dont le premier penny n'avait pas été versé. Des Compagnies nouvelles furent créées, par centaines, sans études préalables, ni, quelquefois, sans délimitation précise des claims qu'elles auraient pu posséder. Alors, comme aujourd'hui encore, des spéculateurs sans vergogne voulurent profiter des résultats acquis sur des mines en exploitation réelle pour lancer des entreprises réputées similaires et n'ayant aucune base sérieuse. Les mêmes causes ramènent invariablement les mêmes effets. Les banques, surchargées d'engagements, coupèrent tout d'un coup les crédits au mois de février 1889. Une baisse aussi déraisonnable que la hausse organisa la panique, et fit écrabouiller tout, bons et mauvais titres. Les Sociétés de crédit prirent vite goût à l'exercice qui consiste à lancer en avant toutes leurs troupes et à tirer dessus au fort de la mêlée. Ce n'est peut-être pas d'une loyauté excessive, mais c'est très lucratif pour les Sociétés de crédit, sinon pour leur clientèle.

Mais cette quatrième crise devait encore être passagère. La spéculation étrillée par les mines d'or suivit la vogue qui allait, à ce moment, vers les explorations et les opérations fabuleuses de M. Cecil Rhodes, l'aventurier anglo-saxon qui rappelle les Fernand Cortez et les frères Pizarre, le mineur aux mains calleuses devenu ministre de la reine d'Angleterre, l'âme de la grande Compagnie anglaise du Sud de l'Afrique la célèbre *Chartered*.

Les pharisiens de Londres étaient jaloux des lauriers remportés par leurs hardis confrères africains. Chaque matin, des Compagnies nouvelles apparaissaient et remplissaient d'annonces mirifiques les quatrièmes pages des journaux anglais. Les apports des promoteurs de chaque entreprise s'évaluaient à des prix fantastiques. Le marché fut inondé par un déluge de titres, invendables dès le lendemain de leur création. Ajoutez à la valeur de ces innocentes émissions de papier, les primes honnêtes prélevées par les intermédiaires, et l'on peut se faire une idée de l'argent soutiré au bon public des trois royaumes unis.

L'agiotage avait attribué même aux meilleures entreprises minières une valeur hors de proportion avec le résultat qu'il eût été raisonnable d'espérer après plusieurs années de développement. Une simple éventualité, qui ne figurait pas au programme des prévisions, servit de prétexte à la haute banque de Londres pour soulever la tempête imminente. La sécheresse désolait le Transvaal ; il n'y a plus d'herbes pour les animaux employés aux charrois, ni plus d'eau pour le traitement du minerai. Le prix des denrées triple et quadruple à Johannesburg. Les ouvriers cafres désertent les mines. Les salaires montent. Les batteries s'arrêtent faute de charbon. La population oisive ne vivant que de jeu, obligée de se créer des ressources de subsistance, liquide

à tout prix une masse de titres sans regarder à la valeur d'avenir. Le marché de Londres surchargé, saturé de titres de valeur douteuse, se trouvait incapable de porter secours aux banques du Transvaal. Les malandrins, dont l'estimable profession est de jouer à la baisse, quand il n'y a plus rien à grapiller en jouant à la hausse, pesèrent sans pitié sur les cours.

Cette cinquième crise de spéculation abattit les plus fermes courages. Il a fallu attendre que la France, un jour, en s'éveillant, découvrit le Transvaal, vers la fin de 1894. Le concours financier du marché de Paris, dont l'exemple donne le branle aux marchés des autres capitales du continent, ouvre enfin à l'agiotage un champ d'opérations sans limite.

La haute banque internationale s'est déjà fait la main aux fructueuses crises de spéculation sur les mines d'or. Pendant l'année 1895, on a remarqué deux mouvements de hausse, suivis de réactions accentuées. La panique de novembre a surpris les gens qui ne peuvent ou ne veulent pas voir le caractère criminel des vols commis par l'agiotage. Il est évident que les mêmes coups ne pourraient pas se recommencer, s'il n'y avait pas, dans les mines d'or, un terrain admirable pour attirer la spéculation et l'agiter jusqu'à la démence.

LA VÉRITÉ SUR LES MINES D'OR

Des mines d'or véritablement merveilleuses ont été découvertes dans le Sud de l'Afrique. Il est ridicule de paraître en douter. On ne comprendra jamais le ressort puissant de l'agiotage contemporain, si l'on néglige d'examiner de près les transformations industrielles qui s'opèrent au Transvaal. Une augmentation du stock d'or est prochaine. La valeur du métal jaune détermine, dans le régime capitaliste, la valeur de toutes les marchandises. Une révolution financière devient possible. Pourquoi les socialistes resteraient-ils volontairement aveugles, sous prétexte que le danger ne les touche pas, et que les affaires de l'agiotage ne les regardent pas ? A notre humble avis, la question est, au contraire, des plus intéressantes pour quiconque s'occupe de sociologie expérimentale et positive. La mise en exploitation des mines d'or a déjà eu pour effet de faire transformer d'urgence la loi française sur les Sociétés. L'action de vingt-cinq francs va faciliter l'association des petites épargnes. Nul ne saurait prévoir dès à présent les conséquences de l'abondance du métal jaune. Il est possible que ce facteur économique fasse sentir son influence révolutionnaire avant cinq ans.

Que les socialistes tournent leurs regards du côté de Johannesburg. Notre intention n'est certes pas de faire une sotte réclame en faveur des gisements aurifères plus ou moins problématiques que les

Compagnies concurrentes se flattent de posséder dans le Sud de l'Afrique. Il ne sera question ici que des exploitations minières de Johannesburg, parce que l'existence de celles-ci n'est pas contestable. Ce sont les résultats acquis dans le district de Witwatersrand qui sont l'excuse sans cesse invoquée de toutes les extravagances de la spéculation.

La zone réputée aurifère de ce district s'étend au sud-est de Prétoria, capitale de la République du Transvaal. La première découverte de l'or dans la contrée remonte en 1854. C'est un Africain, Boër, d'origine française, nommé Marais, ayant travaillé aux mines d'Australie, qui découvrit par là des paillettes de métal dans les alluvions d'une petite rivière.

Le gouvernement du Transvaal craignit de voir son territoire envahi par les populations voisines d'origine anglo-saxonne. Il interdit d'abord les travaux des chercheurs d'or. Mais les découvertes se multipliaient. Il fallut bientôt se résigner à laisser faire les « prospectors ».

Lorsque, en septembre 1886, le gouvernement du Transvaal fit proclamer « champs d'or » les territoires de plusieurs fermes du Witwatersrand, il n'existait encore, sur l'emplacement où s'élève Johannesburg, qu'une trentaine de tentes et de maisons en fer et en roseaux. Cette agglomération d'aventuriers s'appelait le « camp Ferreira », du nom du premier explorateur. Les premiers stands de la nouvelle ville, offerts à bail à des prix qui variaient entre 1 fr. 25 et 5,000 francs, suivant leur situation, se revendirent quelque temps après, de 30 fr. à 20,000 francs. Johannesburg s'accrut et s'accroît avec une rapidité extraordinaire; elle compte aujourd'hui plus de 60,000 habitants.

Le pays n'est pas beau. Le Witwatersrand, mot qui signifie en langue boër « chaîne de collines aux blanches eaux », est situé sur un plateau aride et pelé, dont les ondulations moutonnent au-dessus de 2,000 mètres d'altitude. Le climat est salubre; il convient à l'Européen.

La cause du développement inouï de Johannesburg est la découverte de ce que les spécialistes appellent le *Main Reef,* filon principal de conglomérat aurifère, sur une longueur de 50 kilomètres. Cette veine est accompagnée de quatre filons parallèles plus petits, appelés *leaders,* dont la valeur est proportionnellement plus grande, étant données l'uniformité de la composition géologique et la richesse de la teneur par tonne de minerai abattu.

Les premiers essais du broyage de ces diverses couches aurifères se faisaient d'abord sur la crête des affleurements. En creusant les puits d'extraction, on s'aperçut que les filons s'inclinaient et paraissaient converger vers le centre d'une immense cuvette souterraine. Des puits furent creusés loin de la ligne des affleurements et dans le bassin des filons du conglomérat dans l'espérance de les retrouver. Les filons ont été recoupés à différentes profondeurs. Il y a beaucoup de Com-

pagnies formées pour l'exploitation des couches aurifères à niveau profond, connues sous le nom anglais de *Deep-Level*.

Il n'y a pas encore de Compagnie des mines *Deep-Level* qui ait distribué de dividende ; mais, sur un grand nombre de points, les travaux de développement minier sont poussés avec la certitude de la réussite finale. Les essais de broyage ont donné des résultats encourageants. Les mines sont reconnues « payantes », c'est-à-dire capables de payer un beau revenu, déduction faite de tous les frais qui sont toujours considérables.

Car, ce n'est pas tout d'avoir mis à jour une mine d'or, même riche. Il s'agit ensuite de réunir des capitaux suffisants pour entreprendre l'exploitation industrielle : et ce n'est pas une mince affaire. Il faut foncer des puits pour développer la mine, faire venir sur les lieux une machinerie puissante pour le broyage du minerai, établir une usine pour traiter les résidus au cyanure, construire des bureaux et des baraquements pour le personnel des employés et des ouvriers mineurs. Tout cela représente des avances énormes ; si l'on y ajoute le prix des claims toujours majoré par la spéculation, on se rend exactement compte du temps et de la patience nécessaires avant de pouvoir toucher le premier chèque des revenus.

Il est prudent de ne citer aucun nom de mine, de crainte d'erreur, et pour se préserver même de l'apparence d'une invitation à risquer quelques économies personnelles dans ces lointaines entreprises. Mais, pour peu que l'on accorde créance aux renseignements officiels parvenus du Transvaal, il est indéniable que les rendements augmentent chaque mois avec une progressivité régulièrement croissante.

Voici les chiffres contrôlés par la chambre des mines de Johannesburg sur la production aurifère du district de Witwatersrand seul. L'once pèse, on le sait, 31 grammes 0912, et sa valeur est fixée à 91 francs dans les chiffres suivants :

En 1887,	34.897	onces d'or	=	3.140.307 fr.
En 1888,	230.640	—	=	20.782.530 fr.
En 1889,	382.364	—	=	34.175.970 fr.
En 1890,	494.756	—	=	44.528.040 fr.
En 1891,	728.613	—	=	65.658.010 fr.
En 1892,	1.210.862	—	=	110.488.442 fr.
En 1893,	1.478.473	—	=	134.547.993 fr.
En 1894,	2.024.159	—	=	182.198.469 fr.
En 1895,	2.277.635	—	=	207.264.285 fr.

Dès que les Compagnies qui ont augmenté le nombre des pilons

de leur moulin, pour arriver bonnes premières, ou dont l'outillage perfectionné va se mettre en mouvement, apporteront la somme de leur production, le rendement augmentera dans des proportions énormes.

La particularité qui oblige à reconnaître que l'on se trouve en présence d'un phénomène industriel et économique d'un genre nouveau, c'est que les veines de conglomérat aurifère, autant qu'elles ont pu être expérimentalement analysées, présentent, assure-t-on, d'une manière générale, des dimensions de largeur à peu près régulière, et des teneurs d'or de richesse approximativement égale par tonne de minerai abattu et traité. Les mines d'or de Californie et d'Australie ne présentaient pas la même uniformité de composition. Si la supposition d'une inclinaison des couches dans le sens d'une immense cuvette, dont quelques bords seulement seraient reconnus et démarqués, devenait une certitude, les générations vivantes n'auraient pas à s'occuper de la durée de l'exploitation des mines.

Ce qui vient d'être exposé n'est relatif, bien entendu, qu'à l'exploitation minière du Witwatersrand qui est la base magnifique des opérations de l'agiotage sur tous les marchés financiers à propos des mines d'or. Les naufrageurs qui lancent des affaires nouvelles mettent d'ordinaire en avant un nom exotique de mine, sans trop se perdre en détails jugés inutiles sur l'endroit où elle est située. L'agiotage se complaît aux confusions, et laisse croire que les papiers de mines d'or, de tous les districts du Transvaal, de toutes les autres régions du Sud-Est africain, de l'Australie, de l'Amérique, et d'on ne sait où, se valent, puisque, à certaines heures, la hausse enfle les chiffres de la page entière de la cote.

A l'heure actuelle, dans le Sud de l'Afrique, il n'y a en exploitation grandiose et sérieuse que les mines touchant aux affleurements des filons découverts au Witwatersrand, et dont les claims sont démarqués, généralement vers le sud, dans la direction du centre idéal d'un plafond souterrain comparable à la cuvette d'un vaste lac comblé par des bouleversements géologiques. Les Compagnies qui opérent dans le district, mais dont la propriété se trouve loin des affleurements reconnus, n'ont, pour le moment, qu'à battre monnaie de leurs espérances. Rien ne démontre encore que la cuvette aurifère en question existe réellement. Le fameux *Main Reef,* en compagnie de ses *leaders,* s'enfonce peut-être ou se perd dans le sol à des profondeurs inaccessibles.

Il peut arriver que les richesses minières découvertes ailleurs que dans le district de Witwatersrand soient reconnues et exploitées prochainement avec le même succès ; mais, à cet égard, la preuve est loin d'être faite d'une manière sûre.

LE POUR ET LE CONTRE DE LA SPÉCULATION

Les renseignements qui abondent sur les mines d'or du Transvaal ne permettent pas de s'arrêter aux critiques formulées contre les excès de la spéculation par les hommes animés de parti-pris qui vont jusqu'à nier l'existence même des mines exploitées. Cette dénégation, il faut le répéter, est absurde, parce qu'elle ne peut convaincre personne ; elle va à l'encontre des intérêts qu'elle se flatte de servir, en suscitant le doute indispensable aux manœuvres de l'agiotage.

Les petits épargnants ne sont pas aussi moutons de Panurge, aussi sottement et incorrigiblement gogos que les spirituels chroniqueurs aiment à les dépeindre, sans le moindre esprit d'observation, du reste. La grande majorité, sinon l'unanimité, des braves gens dépouillés à la Bourse par les crises périodiques de spéculation n'ignorent pas qu'il existe au Transvaal un district où fourmillent à cette heure plus de quinze mille blancs et plus de soixante mille Cafres occupés par les travaux des mines ; que les charpentiers et les maçons gagnent de 100 à 150 francs par semaine à Johannesburg, sans pouvoir suffire aux besoins de la population croissante ; que la plupart des bonnes mines sont aujourd'hui pourvues de capitaux suffisants pour terminer les constructions de surface et les galeries du sous-sol sans avoir à se préoccuper des hauts et des bas qui convulsionnent les marchés financiers ; que les établissements de crédit les plus solides et les plus puissants du monde se sont intéressés à la prospérité des industries minières du Transvaal, comparables, par la régularité progressive de leur exploitation, aux autres affaires industrielles de même genre sous des latitudes plus rapprochées de Paris et de Londres.

Les interventions gouvernementales pour éclairer l'opinion publique et les propositions législatives tendant à laisser introduire sur le marché français les actions de 25 francs, qui est le prix nominal universellement adopté pour lancer les entreprises minières, sont considérées, par la petite épargne du pays, comme la confirmation officielle de ce que les bulletins et les journaux financiers lui ont appris des richesses du Transvaal.

Il ne faut donc pas être surpris que le spectacle des prodiges qui se sont accomplis en quelques années aux environs de Johannesburg, et qui paraissent devoir se reproduire sur divers autres points de l'Afrique du Sud, aient fait déjà rappeler la définition éblouissante, développée par Proudhon dans son ouvrage de dernière heure : *Le Manuel des opérations de la Bourse :*

Par sa nature, écrit le grand satirique des filouteries de l'agiotage, la spéculation est essentiellement aléatoire, comme toutes choses qui, n'ayant

d'existence que dans l'entendement, attendent la sanction de l'expérience. La spéculation est, à proprement parler, le génie de la découverte. C'est elle qui invente, qui innove, qui pourvoit, qui, semblable à l'esprit infini, *crée de rien* toutes choses. Elle est la faculté essentielle de l'économie. Toujours en éveil, inépuisable dans ses ressources, méfiante dans la prospérité, intrépide dans les revers, elle avise, conçoit, raisonne, définit, organise, commande, *légifère ;* le travail, le capital, le commerce *exécutent*. Elle est la tête, ils sont les membres ; elle marche en souveraine, ils suivent en esclaves.

L'œuvre coloniale réalisée par l'influence de la spéculation dans le Witwatersrand semble justifier une définition dont le lyrisme s'envole jusqu'au septième ciel de la spiritualité mystique. Il n'est pas douteux, en effet, que, sans la perspective des gains exceptionnels à recueillir rapidement, jamais on n'aurait pu attirer vers Johannesburg les cent millions de livres sterling qu'il a fallu pour préparer et commencer l'exploitation des richesses minières du district. Et pourtant, la médaille symbolique relative à la banque de Law pourrait se graver de nouveau pour caractériser la spéculation contemporaine sur les mines d'or, en donnant à son revers un sens encore plus décevant et plus terrifiant ; il faudrait y peindre l'image des horribles suicides qui sont la contre-partie fatale des fortunes scandaleusement acquises.

A la définition enthousiaste de Proudhon sur la spéculation, les socialistes ont le devoir d'opposer l'éloquence passionnée de Mirabeau apostrophant les agioteurs et flétrissant l'agiotage. Écoutez, écoutez la véhémente *Dénonciation au roi sur l'agiotage,* qui, selon la belle image de notre vénéré maître Benoît Malon, révéla le tribun dont la voix puissante allait dominer les premiers coups de tonnerre de l'ouragan révolutionnaire :

C'est l'ennemi le plus redoutable de votre royauté, c'est l'agiotage que je dénonce à Votre Majesté ; il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'État, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance ; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossible jusqu'à vos bienfaits. Nous ne saurions vous déguiser, sire, qu'il a des protecteurs au pied de votre trône. Peut-être hélas ! vous persuaderont-ils que l'agiotage a été jusqu'ici un palliatif nécessaire et que mes principes ou les faits que j'allègue sont autant d'erreurs.

Sire, il s'agit de l'honneur ou du salut de la France.

... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris sur des effets dont le produit éventuel égare l'imagination ne peut engendrer que la plus abominable des industries. Eh ! quelle compensation offre-t-il, quand son résultat unique, son dernier produit, est un jeu effrené, où des millions n'ont d'autre mouvement que de passer d'un portefeuille dans un autre, sans rien créer, si ce n'est un groupe de chimères que la folie du jour promène avec pompe et que celle du lendemain fera évanouir.

... Détruire l'agiotage, c'est sauver l'État, c'est pourvoir à sa sûreté, c'est

rétablir le bon ordre, c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'autorité son empire, aux lois leurs forces ; c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix à l'extérieur, la ramener à l'intérieur des familles, restituer les talents à leur véritable usage, la considération aux choses utiles et décentes.

Les apostrophes de Mirabeau sont de circonstance comme au siècle dernier. L'agiotage ne peut pas, il est vrai, occasionner aujourd'hui les fluctuations énormes d'autrefois sur les prix des produits alimentaires. La rapidité des communications et la multiplicité des moyens de transport préservent aujourd'hui les consommateurs des exagérations qui affamaient périodiquement jadis le pauvre monde par les jeux de Bourse sur les denrées. D'ailleurs, la préservation est loin d'être complète : on joue toujours sur les céréales, les farines et les cafés comme sur les rentes d'État et les mines d'or. Et, lorsque la coalition internationale des capitaux s'en mêle, le prix des objets d'utilité première, comme le cuivre, le pétrole, ou les cuirs, s'élève artificiellement par des agissements coupables, sans parvenir à secouer l'indifférence des pouvoirs publics en prostration hypnotique devant les immortels principes de la liberté commerciale.

Les mêmes immortels principes autorisaient et favorisaient, à la fin du siècle dernier, l'agiotage sur les assignats, les biens nationaux et les subsistances des armées. Ils autorisent et favorisent aujourd'hui l'agiotage sur les valeurs mobilières dont l'expansion universelle et l'éclosion sans fin assurent aux plus riches la domination sur les peuples, les prêtres et les rois !

Le commerce de l'or est la base la plus large et la plus solide des opérations criminelles de l'agiotage. Sous le régime capitaliste, aucune autre matière n'est comparable au précieux métal pour exciter les appétits de gain et enfiévrer les rêves de fortune. La consommation et l'usage du produit paraissent illimités. Sa valeur échappe aux dépréciations inattendues qui menacent les autres marchandises. L'or est l'étalon monétaire accepté pour tous les échanges commerciaux sur toute la surface du globe.

Aussi, dès qu'il s'agit de gisements aurifères, les chiffons de papier, mis en circulation pour en représenter les espérances ou les désillusions, deviennent la proie de l'agiotage. C'est avec les mines d'or que le jeu infernal de la Bourse, à propos de tout et à propos de rien, peut remplir de joie et glacer d'épouvante, tour à tour, les cœurs que l'appât du gain facile a mordus. Une nouvelle vraie ou fausse câblée de Johannesburg provoque à Londres et à Paris une hausse ou une baisse de cent francs en un jour, de plusieurs centaines de francs en une semaine sur l'action émise à vingt-cinq francs. C'est la poussée délirante, ou le recul affolé, d'une minute à l'autre. Jamais la spéculation raisonnable et l'agiotage insensé n'avaient eu un terrain aussi

propice pour accomplir de grandes merveilles, et commettre en même temps les plus exécrables forfaits.

EST-IL POSSIBLE DE RÉFRÉNER L'AGIOTAGE ?

Les sages crient : « Assez de claque-dents et d'émotions meurtrières. Que la spéculation, qui eut son heure d'utilité attractive, laisse désormais poursuivre en tranquillité le développement industriel qui va s'opérer avec méthode par la vertu magique des apports de l'épargne. »

Le conseil est parfait. Voilà un plan à suivre. Mais comment va-t-on calmer la frénésie de l'agiotage ? La cote des mines d'or est un champ de fertilité inépuisable. L'agiotage n'abandonnera jamais volontairement son plus beau domaine. Les coups de Bourse qui ruinent et qui tuent ont devant eux une mirifique carrière ; on n'aperçoit pas d'obstacle à l'horizon pour les arrêter.

Les pouvoirs publics peuvent-ils et doivent-ils rester indifférents devant les coups audacieux des flibustiers milliardaires qui se sont embusqués dans les grands établissements de crédit pour détrousser les petits rentiers, les petits commerçants, tous les petits propriétaires capables d'économie et d'épargne, pour voler cette classe bourgeoise moyenne, dont l'aisance où la gêne se répercute instantanément sur les salaires des travailleurs déjà spoliés de toute propriété personnelle et familiale ?

L'intervention gouvernementale se bornera-t-elle à quelque entretien discret et oiseux entre le ministre des finances nationales, et tel ou tel baron de la finance cosmopolite, qui daignera promulguer un avis bienveillant sur les crises de spéculation, les kracks et les débâcles périodiques ?

Tant que le régime capitaliste dominera les législateurs et les gouvernements, le problème restera insoluble.

Le système économique du capitalisme s'appuie surtout sur l'idée des bénéfices individuels que peuvent donner l'achat et la revente, à terme ou à prime, de tout ce qui se négocie à la Bourse.

L'agiotage a pour effet immédiat de favoriser la hausse des valeurs sur lesquelles on joue le plus. Si l'agiotage produisait la baisse, le jeu manquerait bientôt d'aliment. Or, ce sont les valeurs d'État sur lesquelles l'agiotage se porte avec une activité sans relâche. Républiques et monarchies ont également recours aux emprunts d'État pour développer leur outillage économique. C'est l'État qui, partout, donne l'exemple d'une spéculation sur la prospérité de l'avenir, et qui est le premier intéressé au développement et au soutien de l'agiotage. Le jeu est la clé de voûte du système financier du capitalisme. Sous le régime

économique présent, on ne peut pas songer à mettre fin aux errements et aux abus qui sont le ressort indispensable de la défense du crédit public. Les inconvénients d'un essai d'impôt très minime sur les opérations de Bourse sont apparus tels qu'il a fallu le réduire à peu près à rien, en attendant sa suppression complète. En fait, l'agiotage est devenu l'objet de règlements administratifs qui en rétablissent la légalité, en dépit de la loi.

Les tentatives officielles de moralisation de l'agiotage font sourire les grands agioteurs, qui voient leurs pratiques devenir ainsi des institutions sociales reconnues d'utilité publique.

Les emprunts d'État et les emprunts faits aux établissements de crédit contrôlés par l'État pour le compte des départements et des communes constituent l'élément essentiel du jeu immoral de l'agiotage.

Les opérations de Bourse ne peuvent donc être contrariées sans grave inconvénient, si l'on ne se préoccupe d'abord de l'extinction graduelle des dettes communales, départementales et nationales. Le régime capitaliste ne s'oriente guère vers cet aboutissant. On veut croire, au contraire, que, dans l'acheminement systématique vers la banqueroute, l'accroissement indéfini de la Dette publique aura pour conséquence l'abaissement non moins indéfini du taux de l'intérêt. On voit même dans le développement des Sociétés par actions une transformation excellente du droit de propriété.

Les capitalistes estiment et font répandre l'opinion que la société n'a pas à souhaiter, pour la propriété individuelle des capitaux, une transformation qui en modifie plus heureusement le caractère abusif. Des raisonnements de ce genre pourraient à la rigueur se soutenir pour justifier la conservation routinière des petits capitaux de placement considérés comme la garantie d'un repos personnel honorablement gagné par le travail. Mais le sens commun et le simple instinct de justice sociale s'élèvent contre la spécieuse argumentation capitaliste en matière de dettes publiques, parce qu'elle tend surtout à légitimer les possessions individuelles des capitaux énormes qui sont les armes invincibles des voleurs les plus honorés de la féodalité ploutocratique.

Ce ne sont pas, certes, les placements des capitaux modestes qui font les coups de Bourse ; c'est contre eux que ces coups sont dirigés. La petite propriété mobilière n'a pas à s'inquiéter de la mise en pratique des doctrines socialistes.

Le socialisme poursuit la transformation en propriété collective de tout ce qui, en matière financière, industrielle et agricole, a cessé d'être l'instrument de travail personnel, la propriété de jouissance particulière, et la garantie d'indépendance du travailleur, pour devenir l'instrument d'oppression entre les mains de ceux qui s'imaginent avoir acquis le droit de vivre en exploitant le travail des autres.

Aux maux produits par les privilèges et les abus des capitaux agioteurs, il n'y a guère d'autre remède que la solution socialiste : la reprise graduelle et méthodique des établissements de crédit, en accordant une équitable indemnité aux petits capitaux de prévoyance individuelle. Les dettes publiques pourraient alors s'éteindre par remboursements échelonnés dans les conditions légalement déterminées. Les crises de spéculation sont la résultante d'un milieu social corrompu par l'influence exagérée de la richesse personnelle. Morte la bête, mort le venin. Le système financier étant socialement changé, l'agiotage disparaîtrait à brève échéance, s'il n'était radicalement supprimé du même coup.

RÉFORMES IMMÉDIATEMENT POSSIBLES

Mais, en attendant la socialisation de la Banque de France et des autres grands établissements de crédit, — ce qui ne s'accomplira pas sans quelque patience et beaucoup d'attention, — le législateur guidé vers l'évolution intelligente, prévoyante et sûre, doit-il, peut-il, rester les bras croisés en face des scandales de l'agiotage sur les mines d'or ?

La coupure de vingt-cinq francs accordée pour faciliter l'association des petits capitaux va faire développer en France, dans des proportions inouïes, les titres de propriété mobilière. Cette extension de papier-monnaie n'aura pas seulement pour effet d'éparpiller à l'infini les titres de possession individuelle minime ; l'accroissement du nombre des petites actions va faciliter aussi dans des proportions incalculables l'accaparement des valeurs mobilières entre les mains des puissants ploutocrates. La moindre réflexion suffit pour faire mesurer combien ces accaparements, effectués à la sourdine et sans limitation possible, constituent un danger public. La vie des nations est mise en péril. Une manœuvre criminelle concertée entre puissants financiers cosmopolites peut, en cas de guerre, susciter brusquement des paniques plus désastreuses et plus meurtrières que la perte d'une bataille et l'écrasement d'une armée.

« Nous n'aurons pas la guerre, mon mari ne veut pas fournir l'argent », disait dernièrement, dans un salon ministériel, la femme d'un haut baron de la finance internationale. Et cette femme pouvait sans orgueil tenir un tel langage devant les ambassadeurs des grandes puissances européennes !

Avec le système financier actuel, la haute banque internationale peut ébranler et tuer le crédit de n'importe quel État, quand elle le voudra. Tout est menacé en France par l'accaparement des valeurs mobilières : institutions républicaines, indépendance de la nation et unité de la patrie.

Cela ne peut durer. Il faut se défendre n'importe comment contre

l'agiotage criminel, si les considérations de prudence diplomatique empêchent d'y couper court brutalement. Les nations ne vivent pas isolées; leurs lois sont de plus en plus solidaires.

Auguste Chirac, sans préoccupation du milieu social à modifier au dedans et au dehors des frontières, proposait d'assujettir à un impôt de 3 °/₀ toute opération de jeu à la Bourse. Il estimait à quatre-vingts milliards la somme des enjeux annuels. La taxe aurait dû, en conséquence, procurer une recette de deux milliards quatre cents millions. Le budget se trouvait équilibré en théorie. Dans la pratique, on a dû reconnaître que pareil impôt ne donnerait rien du tout, parce que tous les joueurs passeraient leurs ordres à Londres, à Bruxelles, ou ailleurs.

Auguste Chirac, dans l'intention de réglementer l'échange des valeurs mobilières, proposait, en outre, un système d'actions dont les titres munis de coupons n'auraient été négociables qu'au comptant. Il se dégage de ce système un peu compliqué une idée qui pourrait, ce semble, être mise en pratique : l'interdiction formelle des ventes à terme des actions de mines d'or, sauf représentation intégrale de la somme engagée. Il est bon de faire remarquer que les intermédiaires sérieux et consciencieux ont pris d'eux-mêmes l'initiative de cette mesure rigoureuse à l'égard de leur clientèle. Pourquoi l'interdiction des ventes à terme, c'est-à-dire la nécessité d'acheter au comptant, ne serait-elle pas immédiatement généralisée et imposée aux agents de change et aux coulissiers?

Ce serait une première gêne apportée aux hausses mensongères que nul achat ferme ne justifie, et aux baisses ruineuses que rien n'explique. Il n'y aurait qu'à tenir la main à ce que les articles du Code pénal, 421 et 422 (1) fussent appliqués au moins pour la circonstance, si l'on ne veut, ou plutôt si l'on ne peut s'empêcher de les laisser lettres mortes vis-à-vis de la spéculation sur les autres valeurs que les mines d'or.

Pourquoi, au fait, ne pas appliquer aussi l'article 419 qui punit sévèrement « tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public auront opéré la hausse ou la baisse du prix des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce »?

(1) Article 421. — Les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'article 419 (emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs. Les coupables pourront être de plus mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus).

Art. 422. — Sera réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention, où avoir dû s'y trouver au temps de la livraison.

Au mois de novembre, tandis que la diplomatie, assemblant les escadres près des Dardanelles, semblait devoir rouvrir la question d'Orient, en pleine crise de spéculation sur les mines d'or, une nouvelle qu'on disait câblée de Johannesburg annonçait que les essais de broyage du premier minerai retiré des mines à niveau profond *(Deep level)* avaient donné des résultats décevants. Sur cette nouvelle, les actions d'une Compagnie de premier ordre dégringolèrent en une seule séance du Stock-Exchange, à Londres, de 31 livres sterling à 22 livres. L'action avait atteint, quelques jours auparavant, le cours de 45 livres (1125 francs). La nouvelle fut démentie le surlendemain. Lorsque de pareils coups s'opèrent impunément sur les titres les mieux cotés, on comprend à quelles invraisemblables variations sont soumises les valeurs plus douteuses.

Pourquoi laisser impunis ceux qui faussent par de tels moyens le jeu de la spéculation ? Qui oserait prendre publiquement la défense des coquins qui répandent ces bruits coupables ? Quelques poursuites judiciaires, suivies de condamnations inexorables, donneraient à réfléchir aux agioteurs qui aiment trop la pêche en eau trouble.

Pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas l'initiative d'un envoi d'ingénieurs et de commis de finance dans les contrées de l'Afrique du Sud, afin de fournir au public français quelques renseignements exacts sur les affaires sud-africaines et sur les mines pour l'exploitation desquelles on fait appel à l'épargne nationale ?

L'État défend les particuliers contre l'entreprise d'un simple filou qui convoite le porte-monnaie du voisin : pourquoi accorder l'immunité aux agioteurs dont les manœuvres frauduleuses poursuivent cyniquement le but d'extorquer les économies de milliers de citoyens ?

Le gouvernement devrait prohiber l'introduction sur le marché français de toute valeur industrielle dont le fond n'aurait pas été l'objet d'un rapport qui présente des garanties de sincérité parfaite. Les individualistes, gardiens jaloux de la liberté de voler le pauvre monde, prétendent que le soin de fournir au public des renseignements sur telle ou telle affaire industrielle ne saurait constituer une attribution de l'État, qui encourrait les responsabilités les plus graves en cas de mécompte.

Le Parlement n'a pas hésité pourtant à compromettre l'État dans des entreprises privées, comme le percement de l'isthme de Panama. La garantie d'un minimum d'intérêt, donnée par l'État sous prétexte d'utilité publique, n'est-elle pas souvent accordée à des entreprises de chemins de fer dirigées par de véritables flibustiers ?

Pourquoi écarter l'intervention désintéressée et irresponsable de l'État, lorsqu'il s'agit de préserver l'épargne nationale des pièges grossièrement tendus ? Pourquoi le gouvernement de la République ne

pourrait-il pas prendre quelques précautions pour empêcher le drainage des ressources financières du pays ?

On répondra que les sages avis n'ont pas manqué à l'épargne française. La presse, en effet, prise dans son ensemble n'avait pas été éclairée par les mêmes arguments persuasifs qui la touchent d'ordinaire. Elle n'avait pas les mêmes motifs de dire unanimement du bien des mines d'or, comme elle en avait dit des conventions des chemins de fer, ou des écluses de Panamá.

Elle a ignoré les bonnes affaires du Transvaal, qui se passaient de son concours, et s'est retournée systématiquement contre elles, avec fureur, comme les chiens aboient à la lune, proie hors d'atteinte. La cause est entendue à demi-mot par ceux qui savent comment et de quoi vivent la plupart des journaux. Dans la presse française, on ne recommande généralement que les mines dont l'existence est encore à l'état de problème algébrique à plusieurs inconnues. Lorsqu'une valeur minière du Transvaal est introduite sur le marché de Paris, il y a beaucoup à parier qu'elle a atteint le maximum de hausse raisonnable. Les marchés de Londres et de Johannesburg savent conserver les actions dont la marge de plus-value n'est pas encore rognée. Les bonnes affaires restées entre les mains des Anglais se passent volontiers des réclames de la presse parisienne. La méfiance devrait être la règle chez nous, quand une Compagnie étrangère promène dans nos foires l'ours ou le rossignol qu'elle n'a pas su faire danser ou chanter ailleurs.

Les bulletins financiers de la presse départementale sont, pour la plupart, de véritables coupe-gorges; ils organisent le pillage effronté de tous les petits épargnants qui se laissent séduire par des mensonges savamment réitérés.

Il est vrai que, tout en laissant passer le torrent des nuisances du régime capitaliste, le gouvernement a essayé d'en canaliser le cours par la publication des rapports officiels demandés au consul de France à Pretoria. Malheureusement, les rapports fameux de M. Aubert, d'intention si louable, ont laissé systématiquement dans l'ombre tous les points obscurs de la question. L'agent consulaire de France a servi, lui aussi, sans le vouloir les manœuvres criminelles de l'agiotage. Il a parlé de toutes les mines d'or en généralisant les résultats acquis et en ne disant la vérité sur aucune. M. Aubert a capitalisé le chiffre fantastique de tous les papiers mis en circulation pendant ces dernières années, pour le mettre en regard du total des revenus distribués. Le public français ne s'est pas arrêté aux avis du consul de France à Pretoria, parce que ses critiques, très justes au fond pour les entreprises douteuses, n'étaient pas équitables pour celles que l'on savait bonnes. Et l'acheteur au comptant, la seule victime intéressante des

crises de spéculation, croit toujours être bien informé; il s'imagine toujours placer son épargne sur les bonnes, sur les meilleures mines d'or.

Les derniers défenseurs de la vieille Économie Politique, en faillite et en déroute de toutes parts, s'obstineront à répéter qu'un agent consulaire n'a pas qualité pour faire le triage entre les bonnes et les mauvaises affaires industrielles du Transvaal, et qu'il avait le devoir de se tenir strictement sur le terrain des observations générales, c'est-à-dire de ne porter préjudice, ni même ombrage aux voleries d'émission de papier, en les faisant connaître nominativement. C'est aux particuliers, paraît-il, qu'il appartient seulement de se prémunir contre les attaques des filous. Dans cet ordre d'idées, on approuve sans réserve la constitution en France d'une banque spéciale française qui se donne le programme de fournir au public les renseignements les plus sûrs sur les affaires sud-africaines, par l'intermédiaire d'une agence représentative créée à Johannesburg et composée d'ingénieurs et d'administrateurs financiers de grande expérience et de grande capacité technique.

Pourquoi le gouvernement de la République ne pourrait-il pas en même temps réaliser le programme économique poursuivi par une institution de crédit, qui fonctionnera au gré de la haute banque ?

L'intervention désintéressée de l'État peut seule offrir la garantie de l'impartialité parfaite dans le choix et le jugement des entreprises industrielles que l'épargne nationale est appelée à développer.

N'est-il pas ridicule de s'arrêter à l'application des règles ordinaires de la neutralité gouvernementale en matière industrielle, quand il s'agit d'un phénomène économique absolument exceptionnel ?

Quoi ! l'État resterait indifférent à l'émigration des richesses mobilières nationales vers les régions sud-africaines, où la découverte de l'or renouvelle les prodiges dont la Californie a été le théâtre, il y a cinquante ans ?

Si des établissements particuliers de crédit public peuvent seuls rendre un service d'intérêt général, puisqu'il touche une quantité innombrable d'intérêts privés, n'y a-t-il pas, dans cette constatation, la preuve que l'heure est arrivée de les organiser en services nationaux ?

Et qui donc peut répondre que, tout en rendant des services dont le public se réjouira, les nouveaux établissements de crédit, fondés pour faciliter les transactions sur les mines d'or, ne serviront pas d'instrument aux gros faiseurs qui règlent à volonté la hausse ou la baisse, et qui se livrent impunément aux attaques les plus violentes contre l'épargne par des procédés et des manœuvres de brigands ?

Est-ce que la situation du marché ne continuera pas d'être faussée

aux yeux des petits? Est-ce que les spéculateurs de marque, les hauts barons de la finance ne continueront pas de se faire reporter dans des proportions formidables en dehors de tout contrôle, de manière à pouvoir surprendre encore, par la soudaineté de crises de spéculation préméditées, le menu fretin des joueurs et des acheteurs au comptant?

Quels que soient les côtés d'où l'on envisage la question, on est obligé de revenir toujours à l'idée des solutions socialistes : reprise du monopole de la Banque de France, organisation d'institutions de crédit sous le contrôle de l'État qui, au lieu de consolider et d'agrandir la puissance financière de la haute banque, serviraient à favoriser et à développer les industries productives de la nation, avant celles de l'étranger.

L'abolition de la vénalité des charges de notaire et d'agents de change, et la réforme judiciaire parallèle compléteront un jour l'œuvre de la socialisation des établissements de crédit. L'État pourra alors moraliser les échanges et prévenir les crimes de l'agiotage.

Mais, dès à présent, les pouvoirs publics ne pourraient-ils pas appliquer, à l'égard des individus malfaisants de la haute banque, qui font à volonté la hausse et la baisse artificielle, tantôt par des achats fictifs, tantôt par des ventes à découvert, les lois punissant ceux qui répandent de fausses nouvelles, ceux qui sèment des renseignements inexacts, pour préparer les coups de Bourse?

Si, sous prétexte que les gouvernements monarchiques et la Convention elle-même ont dû reconnaître leur impuissance contre la rage de parier sur les valeurs cotées à la Bourse, le gouvernement de la République borne son action tutélaire à solliciter l'intervention obligeante et volontaire des gros financiers, nos véritables souverains, il sera établi encore une fois que les organismes sociaux du régime capitaliste ne répondent plus aux besoins des sociétés modernes, et qu'il est temps de recourir aux expériences et aux solutions prévues par le socialisme scientifique.

Le bien, comme le mal, tout converge, tout nous achemine vers l'éclosion du régime socialiste. L'évolution financière est mûre. Les excès de l'agiotage sur les mines d'or ruinent et déclassent un tas de petits possédants honteux de s'être laissé prendre aux pièges tendus par les grands spéculateurs. Les nouveaux déclassés vont souffrir plus que les prolétaires de naissance, puisqu'ils connurent le bien-être. C'est toute une semence de révoltés instruits et ardents qui se lève pour saluer avec nous l'aurore de la République sociale.

JUSTIN ALAVAILL.

LA SCIENCE

Quel cœur puissant, quel large esprit peut, en ses vers,
Rendre la majesté de l'immense univers,
Et chanter dignement la splendeur souveraine
Du grand libérateur de la souffrance humaine,
D'Épicure? Personne, aucun mortel du moins.
Mais ses œuvres sont là, majestueux témoins
De ce qu'a fait pour nous ce dieu. Non, Dieu lui-même
N'eût pas imaginé cet étonnant système
Qui porte désormais le beau nom de savoir.
Sous l'œil de cet esprit lumineux, on put voir,
O prodige! la vie en proie aux flots funèbres
Soudain rentrer au port et sortir des ténèbres.

LUCRÈCE, VI.

LA NATURE

Mais entends donc parler la Nature! Sa voix
D'impatience enfin s'élève et te dit : Vois!
Que me veulent, mortel, ces plaintes acharnées?
Tu hurles à la mort. Tes premières années
Ne sont plus. Tout, plaisir, joies où le cœur se fond
Fût-il jeté par toi dans un vase sans fond?
Rien ne s'en est-il donc déposé dans ton âme?
— Si fait! et j'ai fort bien joui de tout. — Infâme,
Ingrat! sors donc de table en disant : Grand merci!
La mort, c'est l'éternel repos, non le souci.
Tu te sens, devant l'homme et la nature immense,
Pris de dégoût : Toujours tout, dis-tu, recommence.
Tu n'as su profiter de rien, tonneau percé;
Vois l'avenir que tu rêves dans ton passé.

Cesse de vivre et de peiner. Ton court passage
Sur la terre est déjà trop long. Le rabâchage
Dont ton orgueil se plaint est l'éternelle loi
Du monde. En faut-il faire un autre exprès pour toi ?
Tu l'as dit : Quand tout est fini, tout recommence.
Tu me parais frappé de sénile démence,
Tu n'es plus jeune enfin ; mais supposons ton corps
Florissant, tous tes nerfs bandés, tous tes ressorts
Souples ; mettons aussi qu'à l'extrême vieillesse
Tu pousses, sans vieillir jamais ; je ne te laisse,
Dusses-tu même, allons au mieux, ne pas mourir,
Que blanc et noir ou noir et blanc, c'est à choisir.
Que peux-tu riposter à ce réquisitoire ?
La Nature a parlé, réponds. — C'est mon histoire.

LUCRÈCE, III.

RENAN A LUCRÈCE

S'agacer et s'user sur notre énigme humaine,
Voilà ta fonction, ô poète ici-bas,
Mortel reniant Dieu qu'un esprit divin mène.
Mais la plus faible plume et le plus lourd compas
Qu'ait jamais manié le plus sot architecte
Mieux que toi traceront le plan de l'univers ;
Et la simplicité de ligne où se délecte
Leur médiocre prose égalera tes vers.
A force de plier ton esprit à l'étude,
Penses-tu mettre à nu l'énorme platitude
De ces dogmes éclos du cerveau des songeurs ?
La superstition, l'ignorance, deux sœurs !
Tu le dis, et tu plains la ridicule engeance
Des prêtres peuplant tout de leurs maigres bons dieux,
Et déchaînant, au nom du Seigneur, la vengeance :
Flamme au fond des enfers et foudre au fond des cieux.
Tu voudrais délivrer l'homme, Europe, Amériques,
Du bas empressement pour ces dieux chimériques,
Qui dote l'univers d'autels et de sorciers,
De dogmes s'affirmant en rites carnassiers,
Et fonder, ô rêveur, chez l'Arabe et le Khurde,
L'impossibilité de se plaire à l'absurde.

AMOUR

Ils ne veulent pas voir, dans leur orgueil grotesque,
Que l'amour qu'ils s'en vont chantant d'un ton pompeux,
N'est que la plus étrange et subtile arabesque
Que l'Art compose avec tout notre arbre nerveux.

La moelle en a fourni les branches ; et ses jeux
Font briller le rameau d'or de l'amour dantesque ;
Mais sa racine tend en bas et s'en va presque
Toucher le fond du vice et des désirs fangeux.

Le cerveau fait vibrer, instrument précieux,
L'amour de l'âme avec ses désirs anxieux ;
La moelle cependant s'use et se désagrège ;

La femme devient laide et l'homme devient vieux ;
Puis tout s'éteint : la mort ou la vieillesse abrège
Ce poème étonnant qui montait vers les cieux.

PHOTOGRAPHIE

Si nous pouvions dans nos œuvres rendre la vie
Avec tous ses détails infinis, et d'un trait
Sinueux et profond la fixer, ce serait
A faire dans le ciel mourir les dieux d'envie.

Cette chimère en vain par nous est poursuivie.
Même dans le plus fort et plus puissant portrait
Nous n'en saisissons rien qu'un vain contour abstrait
Et cette immense joie hélas ! nous est ravie.

Tristes créations et pauvres créateurs !
Il faut, bon gré mal gré, que nous soyons auteurs ;
Au bas de l'œuvre il faut mettre notre paraphe.

Nous avons beau dépenser là tout notre cœur,
Tous nos sens ; une voix, tout bas, d'un ton moqueur,
Nous dit : O romancier ! — pas même photographe !

PAUL BUQUET.

LA VOCATION

I

Au tournant de la traîne qui va de Plaimpied à Saint-Baudel, Henri Chadot se trouva face à face avec sa cousine Marguerite. Il eut un involontaire sursaut de contrariété. « Encore elle! » Puis, son mouvement de mauvaise humeur dompté, il reprit son allure tranquille de feinte indifférence. Négligemment, du bout de sa canne, il écartait les cailloux de son chemin.

Marguerite Chadot s'était arrêtée, brusque. Comme honteuse, elle se tenait immobile, les bras pendants, la tête basse. Un cercle d'ombre lui entourait les yeux, et, sur sa figure pâlie, pleurait un grand air de souffrance. Quelques minutes, ils restèrent ainsi l'un devant l'autre, muets. Enfin, d'une voix défaillante, elle interrogea :

— Henri, c'est toujours vrai?

— Toujours vrai...

— C'est demain?

— Demain...

Ses paupières battirent, précipitées. Elle porta la main droite à son corsage, comme si elle eût étouffé.

De gros soupirs lui soulevaient la poitrine par bonds; la tête renversée, sa gorge roulait des sanglots, très blanche au crépuscule. Lentes, ces houles se ralentirent, et, la parole plus calme, elle murmura :

— Où vas-tu?

— Je me promène.

— Veux-tu que je me promène avec toi?

Chadot hésita, imperceptiblement. Il supputa, en un calcul rapide, des chances contraires. Le geste vague, il répondit :

— Ça m'est égal...

II

Sa rhétorique finie à Saint-Gaultier, et ses deux mois de vacances terminés, Henri Chadot entrait, le lendemain, au grand séminaire de Bourges. Il s'était juré d'être prêtre.

Pendant ses classes, toutes de vie douce et facile, l'horreur du travail manuel lui était venue. Jamais il n'eût pu retourner à la terre. On parlait bien dans les cours supérieurs d'élèves sortis de Saint-Gaultier qui ne prenaient pas la soutane. Ils se lançaient dans le monde, se faisaient recevoir bacheliers, ensuite avocats, médecins, pharmaciens; mais, outre que les maîtres affirmaient que ceux-là étaient perdus, Chadot avait une trop vive répulsion du moindre effort pour essayer de les suivre.

Plus souvent à la cure qu'à la ferme, le temps des vacances, il goûta bientôt l'existence du curé de campagne. La monotonie béate des journées où l'on ne s'inquiète de rien agréait à son tempérament flou. Il ne comprenait pas de meilleur plaisir que les repas minutieux, savamment discutés avec la cuisinière, et les longues parties de bête-ombrée, en compagnie des confrères du voisinage.

Comme il était bon fils, il se voyait près de ses parents, désormais rentiers, pasteur d'une excellente paroisse, coulant des jours d'heureuse tranquillité.

Cependant un point faible dans son vouloir le troublait parfois. Ce n'avait d'abord été, jusqu'à leur séparation, qu'amitié entre cousin et cousine, élevés porte à porte. Ils s'aimèrent après les dix premiers mois d'absence. Une tendresse indécise chez Chadot; dans tout l'être une douceur pâmante, par la seule présence de Marguerite. Celle-ci adorait son cousin. Elle avait une passion saine et forte. Impatiente, elle attendait qu'il eût achevé ses études et embrassé une profession libérale pour l'épouser. Marguerite était ambitieuse, citait les noms de ceux qui avaient réussi. Chadot souriait, approuvait, la tête grisée. Elle lui donnait du courage, et quelquefois il était saisi d'un ardent désir de bataille.

Il voulait des difficultés à vaincre, des périls à affronter, des misères à endurer. L'ardeur de l'action bouillonnait dans son sang, il eût défié l'univers. Ces flambées s'éteignaient vite. Il retombait dans son apathie, décidé à ne plus voir Marguerite. Le charme était si puissant qu'il n'avait pas la force de s'en aller. Il s'excusait en pensant qu'il serait toujours temps d'arrêter les projets d'avenir, et jouissait du bonheur présent. Presqu'au but il sentait fléchir sa volonté. En cette fin de vacances, il avait évité sa cousine, esquivant les rencontres seul

à seul et, quinze jours avant de partir, sous prétexte de retraite, il avait demandé un lit au presbytère.

Et ce soir-là, son dernier soir, il refaisait le chemin qu'ils avaient si souvent ensemble parcouru, dans le cœur comme un remords et le regret du bonheur enfui.

III

Un suprême frisson inonde la campagne de pourpre et d'or. Les champs roux se teignent de lueurs d'incendie et dans les arbres palpitants éclatent d'aveuglantes étincelles. La terre crie son enthousiasme; c'est une fanfare de joie où la matière, la plante, l'animal, l'homme confondent les voix, les bruits, les cris, les soupirs, un délire de notes montant en gammes vertigineuses vers l'infini. Et le soleil énorme, fauve dans un tumulte de rayons, de flammes et de rumeurs, s'enfonce à l'horizon.

Et tout se tait.

Se fondent dans le bleu sombre les couleurs de triomphe, et la lumière crépusculaire, lente, s'épanche tremblante. Calme, la nuit s'allonge sur la nature recueillie pour le sommeil et l'amour. De petits cris d'oiseaux dans les buissons. Une alouette trille très loin, le chant d'un laboureur invisible s'élève grave et doux, se balance, s'éloigne, s'éteint.

Ils marchent en silence, un espace froid entre eux, la figure assombrie. Chadot, les muscles raidis, les nerfs tendus à se briser, se cramponne à sa volonté défaillante. « Je veux, je veux ». Il s'étourdit de ce mot, s'en fait une cuirasse, inaccessible à aucune autre pensée. Marguerite guette un instant favorable. Elle pressent le combat. Humble, soumise, elle appelle.

— Henri!

— Quoi?

Brusquement leurs regards se mêlèrent. Il faiblit, une poussée chaude dans le cœur, l'énergie à la débâcle, les lèvres balbutiantes. Il subit l'effroi de sa défaite possible, se redresse, tremblant encore de la vision de son avenir perdu, poings fermés, la bouche tordue, méchante, criant violemment :

— Non, non, finis, va-t-en!...

Marguerite fit un pas vers lui, frémissante.

— Eh bien! je ne m'en irai pas. Tu m'écouteras jusqu'au bout. Car, enfin, ce n'est pas vrai, dis, que tu vas à ton grand séminaire? C'était pour savoir ce que je dirais, si je t'aimais bien, si je m'accrocherais à toi, afin que tu ne partes pas. Voyons, réponds! Dis-moi quelque chose! Fâche-toi!

Elle s'approchait, effleurant de sa main le bord de sa manche.

— Henri, pardonne-moi, je deviens folle...

Et elle disait en désespoir la détresse de leur amour. Elle exaltait les mois de vacances parmi les longues flâneries et les fleurs.

— Te souviens-tu, lorsque nous allions te chercher dans la voiture de l'oncle Baptiste? Comme nous nous serrions au fond, sous la capote! Tu me prenais les mains dans les tiennes et durant tout ce voyage nous ne parlions pas, tant le bonheur nous étouffait! Et deux mois à nous! J'étais trop heureuse! Tous les soirs, je te rencontrais au même coin de la traîne. Ah! les belles paroles que tu me soufflais doucement... Dans mon lit, je ne dormais plus, et la nuit était toute rose, avec des musiques qui chantaient si bien que je croyais mourir de plaisir.

Chadot écoutait, indifférent, le cœur fermé. Il n'avait plus peur.

Elle continuait très près, évoquant la vie d'avenir, les années d'ivresse, d'amour, la joie des enfants, l'orgueil du travail.

Elle lui jeta les bras autour du cou, le serrant passionnément. Elle essayait de le faire asseoir pour le vaincre. Ses lèvres bégayaient et elle pleurait abondamment.

— Mon petit Henri, mon petit Henri!

D'une secousse brutale, Chadot se dégagea de son étreinte et, pendant que Marguerite tombée désespérément se lamentait, il s'élança comme un fou à travers la calme campagne crépusculaire. La voix rauque de terreur, noir sur le fond clair du couchant, il s'enfuyait éperdu, hurlant dans le silence :

— Tu es la tentation! Va-t-en! Va-t-en!

Cependant Vénus scintillait tendrement.

LOUIS LUMET.

L'INSPECTION DU TRAVAIL

En Belgique [1]

Le docteur H. Braun a pu dire, avec infiniment de raison, que, si la Belgique est à peu près au niveau de l'Angleterre au point de vue industriel, elle retardait de cinquante ans, au moins, au point de vue de la législation sociale.

Avant les grèves et les émeutes ouvrières de mars 1886, la réglementation industrielle était absolument inconnue, dans notre pays, même pour les femmes et les enfants. Tout au plus pourrait-on dire qu'elle existait, à l'état embryonnaire, dans un arrêté royal du 29 janvier 1863, sur la police des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

Primitivement, cet arrêté n'avait d'autre but que de veiller à la sécurité générale; mais, peu à peu, des préoccupations sociales se font jour dans les décisions administratives : la liste des établissements considérés comme dangereux finit par s'étendre à la plupart des fabriques ; on subordonne les autorisations administratives à l'accomplissement de certaines prescriptious en faveur du personnel, et nous allons voir bientôt que les règlements de police de 1863 se lient intimement aux lois ouvrières votées depuis 1886.

A partir de cette époque, en effet, le gouvernement conservateur, sous la pression des événements, de l'opinion publique et des organisations ouvrières, abandonne dans une certaine mesure les principes de non-intervention qui, jusqu'alors, étaient communs aux deux partis qui se succédaient au pouvoir.

(1) Cet article paraît en même temps dans *Sozial Praxis*, du Dr Jastrow (Berlin).

Pendant la période qui s'étend de 1886 à 1894, les Chambres votent successivement les lois suivantes :

1° Loi du 16 août 1887, portant réglementation des paiements et salaires (interdiction du *truk system)*.

2° Loi du 18 août 1887, limitant la cessibilité du salaire à deux cinquièmes et sa saisissabilité à un cinquième.

3° Loi du 16 août 1887 instituant, dans toute localité où l'utilité en est constatée, un conseil de l'industrie et du travail nommé pour moitié par les patrons, pour l'autre moitié par les ouvriers, dans le but de délibérer sur leurs intérêts communs, de prévenir et, au besoin, d'aplanir les différends qui peuvent naître entre eux.

4° Loi du 13 décembre 1889, concernant le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels.

Les deux principes dominants de cette loi, c'est qu'elle s'applique exclusivement à la grande industrie et qu'elle s'abstient absolument de réglementer le travail des adultes, fût-ce même des femmes.

Elle interdit le travail des enfants âgés de moins de douze ans ; le travail des femmes âgées de moins de vingt et un ans, dans les travaux souterrains des mines et carrières; elle interdit enfin de faire travailler les adolescents de moins de seize ans et les femmes de moins de vingt et un ans plus de six jours par semaine et plus de douze heures par jour. En outre, le gouvernement a le droit de prendre des arrêtés fixant la journée de travail à moins de douze heures, dans les établissements dangereux, insalubres et incommodes.

Quelques arrêtés royaux ont été pris dans ce sens, notamment dans l'industrie textile où la journée maximum, pour les travailleurs visés par la loi, a été fixée à onze heures et demie ; mais, d'une manière générale, on peut dire que la loi de 1889, de même que les autres lois sociales votées depuis 1886, sont restées à peu près lettre morte, par suite de l'inertie des parquets, de la faiblesse du gouvernement et, surtout, de l'organisation vraiment dérisoire de l'inspection du travail.

C'est seulement en septembre 1894, après la revision de la Constitution, l'établissement du suffrage *généralisé,* que le gouvernement, à la veille des élections législatives, publia une série d'arrêtés royaux, relatifs à la police industrielle et à l'inspection du travail :

1° Règlement relatif à la salubrité des ateliers et à la protection des ouvriers contre les accidents de travail.

Ce règlement, en date du 18 septembre 1894, codifie et complète, par des mesures nouvelles, « les dispositions éparses prescrites par les arrêtés d'autorisation, en vue de protéger la santé et la vie des travailleurs employés dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes ».

2° Réorganisation de l'inspection du travail et du service de surveillance des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Cet arrêté royal, daté également du 18 septembre 1894, s'efforce d'organiser l'inspection du travail — qui se bornait jusqu'alors à une demi-douzaine d'inspecteurs attachés à l'administration centrale — en utilisant trois catégories de fonctionnaires, déjà pourvus d'autres fonctions : les agents de l'administration des mines, les inspecteurs chargés de la surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et les inspecteurs des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

En effet, aux termes de l'arrêté de 1894, « l'administration des mines est chargée de surveiller l'exécution de la loi du 13 décembre 1889, concernant le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les mines, les minières, les carrières et les établissements métallurgiques ». — L'inspecteur de l'administration centrale, ainsi que les inspecteurs et les délégués du gouvernement en province, chargés de la surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, veilleront également à l'application de la loi sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels affectés à la fabricatiou ou à la préparation des denrées alimentaires. — Enfin, pour les autres industries, le service de l'inspection du travail sera assuré : « 1) par le personnel de l'inspection des établissements dangereux, insalubres et incommodes; 2) par des fonctionnaires de l'État, portant le titre d'inspecteurs du travail et ayant leur résidence en province; 3) par des délégués du gouvernement, ayant également leur résidence en province. »

Tous ces fonctionnaires ont pour mission d'inspecter les établissements, de proposer des mesures nouvelles et de constater les infractions aux lois et règlements sur la matière.

Le vice fondamental de cette organisation, c'est que, dans l'état actuel des choses, la plupart des fonctionnaires chargés de l'inspection du travail sont déjà surchargés d'autres besognes et ont une compétence technique très différente de celle qu'on est en droit d'exiger d'un inspecteur du travail : on peut, en effet, être un excellent ingénieur des mines, posséder des aptitudes spéciales pour découvrir les vices d'une chaudière ou les falsifications usitées en matière de denrées alimentaires, et ne pas connaître grand chose aux besoins des ouvriers et aux mesures, réglementaires ou législatives, qu'il convient de prendre en leur faveur.

Aussi, l'un des premiers projets de loi, déposés par les députés socialistes élus en octobre 1894, concerne la réorganisation de l'inspection du travail, par l'adjonction de délégués ouvriers aux fonctionnaires délégués parl e gouvernement.

D'autres projets, émanant soit des socialistes, soit des démocrates chrétiens, ont pour but de remédier à l'insuffisance flagrante de notre législation industrielle, en organisant l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse, en limitant la journée de travail des adultes, en accordant la reconnaissance légale aux syndicats professionnels, etc.

Jusqu'à présent, aucun de ces projets n'a été mis à l'ordre du jour. Le gouvernement a donné le pas à des projets politiques dirigés contre le socialisme : loi électorale communale, beaucoup plus restrictive que le régime en vigueur pour les élections législatives, et loi scolaire rendant la religion obligatoire dans toutes les écoles publiques.

Mais, indépendamment de ces mesures prises directement contre le socialisme, les chefs de la majorité catholique, adoptant une tactique déjà employée dans d'autres pays, se préparent — d'ici aux élections législatives prochaines — à faire du socialisme d'État contre le socialisme démocratique, en votant une série de lois en faveur des classes ouvrières.

C'est dans ce but que, le 12 novembre 1894, au lendemain des succès électoraux remportés par la sociale-démocratie, on fonda l'*Office du travail,* destiné surtout à la préparation des lois ouvrières.

L'Office du travail a pour mission :

1° De recueillir, de coordonner et de publier tous renseignements relatifs au travail, notamment en ce qui concerne l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en Belgique et à l'étranger, les accidents du travail, les grèves, le chômage, les effets des lois qui intéressent spécialement l'industrie et le travail;

2° De concourir à l'étude des mesures législatives nouvelles et des améliorations à introduire dans la législation existante;

3° De veiller à l'exécution des lois relatives au travail.

Cet Office du travail se rattachait au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, auquel on ajouta, dès lors, la dénomination de ministère du travail.

Mais, en mai 1895, le gouvernement, constatant les exigences toujours croissantes de ces divers services, divisa ce département en deux ministères qui comprennent : l'un, l'agriculture, l'hygiène et les travaux publics; l'autre, l'industrie, le travail et les mines.

L'ancien chef du département, M. Léon de Bruyn, qui était, au fond, adversaire d'une réglementation sérieuse du travail et ne se résignait que contraint et forcé à l'application des principes interventionnistes, resta à la tête du ministère de l'agriculture et des travaux publics.

M. Albert Nyssens, antisocialiste, cela va sans dire, mais partisan, de longue date, de l'intervention de l'État en matière industrielle, fut nommé ministre de l'industrie et du travail (25 mai 1895).

Il n'est pas douteux que la fondation du ministère du travail ne soit le prélude de modifications plus ou moins importantes dans notre législation sociale. Déjà le nouveau ministre a déposé, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi sur les règlements d'ateliers. Les lois sur les syndicats professionnels et la réglementation du travail des adultes ne tarderont pas, sans doute, à être mises à l'ordre du jour. L'Office du travail s'occupe activement de la question de l'assurance obligatoire. Bref, les partisans du socialisme d'État — comme vaccine du socialisme — iront aussi loin que le leur permettra la majorité dont ils dépendent.

Je dois ajouter que, vraisemblablement, ils se heurteront à de vives résistances. Les conservateurs ne demandent pas mieux que de voter des lois ouvrières, mais à condition qu'elles ne gênent pas les industriels et qu'elles ne grèvent pas sérieusement le budget de l'État.

Dès à présent, l'attitude du nouveau ministre soulève des plaintes assez vives dans le monde industriel. Les journaux de l'opposition libérale conservatrice se plaignent amèrement de ce que les lois sociales commencent à être sérieusement appliquées, et l'on raconte que les collègues de M. Nyssens se prennent à trouver que le ministère du travail devient par trop agissant.

Le prétexte à tout ce tapage, ce sont deux circulaires, dont il convient de féliciter le ministre du travail, tout en se demandant comment des mesures aussi anodines peuvent soulever pareille opposition.

L'une d'elles engage les fonctionnaires de l'inspection à compléter les données des formulaires prescrits, par de fréquents rapports manuscrits, faisant part, au ministre, des observations intéressantes qui leur seront suggérées par leurs visites dans les établissements.

L'autre — en date du 31 juillet 1895 — constate « qu'il n'y a guère actuellement — et encore dans une mesure limitée — que les industriels patrons et gérants qui aient des rapports directs avec l'inspecteur ou le délégué. Les ouvriers ne le connaissent généralement que pour l'avoir vu circuler dans l'établissement dans l'exercice de ses fonctions ; ils ignorent son nom et son adresse, souvent même sa qualité.

« Ils n'osent souvent pas aborder publiquement l'inspecteur lors de sa visite dans l'établissement et préfèrent s'abstenir de s'adresser à lui. »

Dans le but de remédier à cet état de choses, le ministre du travail a fait imprimer des avis ainsi conçus :

Le fonctionnaire chargé de l'inspection du travail dans cet établissement, est M. (nom et adresse).

Il se tiendra chez lui à la disposition des ouvriers, le ... entre ... et ... heures du soir.

La circulaire enjoint aux inspecteurs de demander, à titre officieux, aux industriels l'affichage de cet avis, aucune disposition légale ou réglementaire ne permettant jusqu'ici de l'exiger.

Quand on compare ces injonctions aux conseils de modération excessive, que M. de Bruyn donnait jadis à ses fonctionnaires, on se rend compte qu'un esprit nouveau règne au ministère de l'industrie et du travail.

Pour la première fois, en Belgique, on a vu, depuis que M. Nyssens est entré au ministère, des fonctionnaires du gouvernement assister officiellement aux congrès ouvriers, fussent-ils socialistes, et en faire des comptes rendus impartiaux et fidèles.

Aussi, le nouveau ministre du travail est-il, et sera-t-il, de plus en plus, attaqué par les conservateurs, qu'il veut protéger contre l'envahissement du socialisme, en accordant aux ouvriers une partie de leurs revendications.

En revanche, s'il persévère dans l'attitude qu'il a prise, peut-il compter sur l'appui des socialistes, qui savent bien qu'une concession en entraîne une autre, et que, plus la condition du prolétariat s'améliore, plus grande est son énergie à réclamer des améliorations nouvelles.

*
* *

Les circulaires de M. Nyssens, ministre de l'industrie et du travail, relatives à l'inspection des fabriques ont eu récemment les honneurs d'un débat parlementaire.

Comme il ne se trouvait personne à la Chambre des représentants pour prendre l'initiative de l'attaque, c'est un sénateur catholique de Gand, M. Vercruysse, qui s'est chargé d'attacher le grelot.

A la séance du 19 décembre 1895, faisant à peine allusion aux circulaires qui servaient de prétexte à son interpellation, il s'en est pris surtout aux tendances du ministre, prédisant au gouvernement les éventualités les plus sombres, s'il s'engageait plus avant dans les voies de la réglementation industrielle.

« N'oublions pas — a-t-il dit — que l'industrie est une sensitive, qu'elle ressemble au crédit, qui ne revient plus quand il est perdu; qu'elle ne pousse et ne prospère que là où elle n'est pas contrariée. Elle réclamera, elle protestera, elle se défendra, mais ce qu'il y aurait de pis, c'est qu'elle ne se retire peu à peu. Ne savons-nous pas que les maisons de Verviers créent des succursales en Allemagne, comme celles des Flandres et du Hainaut en créent en France ? »

D'autres orateurs — tout ce que le Sénat compte encore de Manchestériens — ont brodé sur le même thème, et l'on peut résumer comme suit les critiques qu'ils ont formulées :

1° Le ministre a fait trois circulaires en six jours, ce qui dénote une tendance déplorable à tout réglementer ;

2° Ces circulaires semblent s'occuper plutôt des griefs des ouvriers contre les patrons, que des griefs des patrons contre les ouvriers ;

3° Les inspecteurs n'ont pas le droit de conseiller aux ouvriers de se faire affilier à des Sociétés de prévoyance, parce que certaines de ces Sociétés ont une couleur politique et sont dirigées par des prêtres ;

4° En demandant aux industriels l'autorisation de faire connaître aux ouvriers, par voie d'affiche, les jours et heures où ils seraient chez eux pour recevoir des réclamations, les inspecteurs du travail encouragent la délation et froissent, dans leurs sentiments les plus intimes, les sensitives de l'industrie.

Un seul des opposants a eu la franchise de reconnaître que, dans les circulaires du ministre, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, et que la campagne dirigée contre lui par les industriels avait surtout pour but de réagir contre ses tendances interventionnistes.

M. Nyssens, mollement appuyé par certains membres de la droite, chaudement félicité par quelques autres et surtout par les socialistes, a répondu clairement et nettement.

Il n'a pas eu de peine à montrer que la Belgique, qui était, il y a quelques mois encore, à la queue des nations industrielles, au point de vue de l'inspection du travail, restait encore, pour les sensitives capitalistes, un habitat beaucoup plus favorable que les pays d'alentour.

Et, s'attachant surtout à démontrer la nécessité qu'il y a pour les inspecteurs à entrer en relations avec les ouvriers, autrement qu'à l'usine, il a cité le fait suivant, qui n'a pas laissé de faire impression sur le Sénat :

« J'ai attaché — a-t-il dit — à l'administration centrale de l'inspection du travail un médecin chargé de s'occuper particulièrement des questions d'hygiène. Dès son entrée en fonctions, je l'ai chargé d'étudier avec la plus grande attention un fait qui m'avait été signalé par un médecin de Bruxelles, à savoir qu'on fait emploi, dans certains établissements, de sulfure de carbone, dans des conditions telles que nombre d'ouvrières et d'ouvriers sont fréquemment intoxiqués.

« Ce matin même, l'inspecteur est venu me dire qu'il avait,

jusqu'ici, découvert, à Bruxelles même, treize ouvriers exerçant le même métier, qui avaient été intoxiqués par le sulfure de carbone. Et, parmi les victimes, il y a une femme âgée de vingt-trois ans, frappée de paralysie étendue et qui, depuis onze mois, est incapable de tout travail ! Une autre victime très gravement atteinte est un homme âgé de trente-deux ans.

« Comme je demandais à mon inspecteur-médecin si les ouvriers atteints dénonçaient la situation antihygiénique dans laquelle leur travail s'effectue, il me répondit : « *L'une des premières choses que me « demandent les malades, c'est le silence vis-à-vis du patron.* »

Après les explications du ministre, les non-interventionnistes, eux-mêmes, ont dû passer condamnation et se borner à faire des réserves ; mais le débat s'est élargi, malgré eux. Le principe même de la réglementation a été hautement affirmé, notamment par M. d'Ursel, catholique, Janson et Picard, socialistes, et, dérogeant aux traditions parlementaires, c'est un membre de l'opposition, M. Janson, qui a proposé un ordre du jour approuvant le ministre.

Sa rédaction n'ayant pas été trouvée assez large, il s'est rallié à un autre ordre du jour, ainsi conçu :

Le Sénat, approuvant les déclarations de M. le ministre de l'industrie et du travail, concernant les principes qui inspirent l'action de son département, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour, auquel plusieurs membres reprochèrent, non sans raison, d'être équivoque, parce qu'il ne se prononçait pas formellement sur le principe de l'intervention de l'État, fut adopté par trente-six voix contre cinq et douze abstentions.

ÉMILE VANDERVELDE.

Lettres sur la Législation directe [1]

Par Rittinghausen

PREMIÈRE LETTRE, DU 18 NOVEMBRE 1855

Monsieur,

Les bons démocrates ont lu avec un véritable plaisir les différents articles du *Prolétaire* qui enseignent aux peuples de ne plus abdiquer, à la prochaine révolution, la souveraineté dans les mains d'un dictateur ou à l'avantage d'une Assemblée législative quelconque. Les événements ont démontré (ce qui, du reste, est conforme à la nature des choses) que l'abolition des privilèges et des monopoles ne peut pas se faire par les soins des privilégiés par excellence, comme le seraient un dictateur ou de prétendus représentants du peuple. Il est naturel que le dictateur exagère au contraire le privilège, jusqu'au point de se décréter, comme Louis Napoléon, élu de la Providence.

Les représentants ne poussent pas la folie moins loin et nous avons vu en France une Assemblée refuser des juges à dix mille prévenus, qui furent envoyés aux pontons par une simple décision parlementaire et sans avoir été entendus.

L'Assemblée trouvait fort simple de se placer au-dessus des droits imprescriptibles de l'humanité et de faire découler, comme de juste, de son inviolabilité la violabilité de la gent commune, et il faut avouer

(1) Les lettres qui suivent ont été publiées par Rittinghausen, le grand promoteur de *la Législation directe par le peuple,* dans le journal socialiste *le Prolétaire,* au cours des années 1855 et 1856. Bien que datant d'une époque déjà ancienne, elles traitent de questions qui ne sont pas encore résolues à l'heure qu'il est et qui restent à l'ordre du jour. Il nous a paru utile et intéressant de les réimprimer pour nos lecteurs.

Note de la Direction.

qu'elle avait raison, car on n'a jamais tort quand on est ce que la nature des choses a voulu qu'on soit.

Si vous faisiez, par exemple, la folie de repeupler l'Europe de lions et de tigres, ces bêtes féroces n'auraient-elles pas le droit de vous dévorer? N'est-ce pas la même chose par rapport aux représentants? Vous faites en eux des privilégiés inviolables, des hommes irresponsables de leurs actes législatifs, des égaux du bon Dieu, par conséquent; ayez donc aussi le bon goût de vous laisser manger par le privilège. Cette résignation ne vous va pas? Tant mieux! Mais alors ayez le bon sens de ne plus fabriquer par vos votes des privilégiés en faveur d'autrui et à votre détriment. C'est absolument trop naïf, et cela se comprend aussi peu que l'on comprend bien le député qui se sert de son privilège contre vous. Contre qui s'en servirait-il, si ce n'est pas contre vous?

Mais si j'approuve hautement, monsieur, la négation de pouvoir que vous exprimez dans votre journal, je crois d'un autre côté absolument nécessaire de dire nettement ce que l'on veut. Il faut, en un mot, déployer le drapeau et rallier vos lecteurs autour d'un principe.

Vous ne voulez ni du despotisme d'un seul ni du système représentatif; vous voulez donc la législation directe par tout le peuple; car il n'y a que ces trois formes de gouvernement ou d'administration, et celui qui ne veut pas des deux premières doit nécessairement vouloir la troisième, à moins qu'il n'appartienne à la classe des gens qui trouvent convenable de n'avoir pas d'opinion. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne pas le dire hautement? car la netteté de l'idée est utile à la propagande; elle l'est surtout lorsque la propagande s'adresse au prolétariat.

L'ouvrier ne sait pas toujours au juste qu'il n'y a que trois espèces dans l'intervention sociale et que, par conséquent, celui qui en déteste deux, se déclare nécessairement pour la troisième, et lorsque vous lui dites : Je ne suis ni absolutiste, ni parlementaire, — il devinera aussi peu ce que vous voulez, qu'il pourra deviner votre état si vous lui dites : Je ne suis ni orfèvre, ni cordonnier, ni fabricant d'étoffes. N'est-il pas plus simple et plus utile de dire tout de suite : Je suis maçon? Cela nous fait gagner du temps et cela épargne aux autres un travail d'esprit quelquefois gênant tout en gravant la chose beaucoup mieux dans la mémoire.

Législation directe par le peuple! Cette expression est d'une justesse frappante, pendant que l'expression gouvernement direct du peuple, par laquelle on désigne quelquefois la même chose, est impropre pour désigner le système dans lequel le peuple se réserve de décider lui-même de ses propres affaires. On appelle généralement *gouvernement* l'ensemble du pouvoir exécutif et la charge de ce pou-

voir, quelque réduit qu'il soit, le peuple en masse ne peut pas l'exercer. Il ne peut pas se mettre à la place de chaque employé, mais il peut faire lui-même les lois, prendre les décisions administratives, ce qui est compris tout entier dans le mot *législation*.

Signé : Votre Abonné.

DEUXIÈME LETTRE, DU 16 DÉCEMBRE 1855

MONSIEUR,

Vous avez eu la complaisance de communiquer à vos lecteurs une lettre par laquelle je vous engageais à vous déclarer hautement pour la *Législation directe* par le peuple. Adversaire de la dictature et du système parlementaire, vous n'avez pas d'autre parti à prendre, vous disais-je, car il n'y a que trois espèces d'intervention sociale, et celui qui rejette l'organisation de la société par un *seul* (un dictateur) ou par *plusieurs* (des représentants) se déclare par cela même et nécessairement pour la législation directe par *tout le peuple,* « à moins qu'il n'appartienne à la classe des gens qui trouvent convenable de n'avoir pas d'opinion ».

Le *Prolétaire* n'a pas voulu admettre cette conclusion d'une rigide justesse, et il répond que, d'après son opinion, « le peuple doit proclamer *l'indépendance des communes;* qu'il comprendra, sur ce terrain restreint, ses intérêts directs et qu'il s'organisera mieux qu'en se soumettant aux votes d'une majorité nationale d'où la tyrannie pourrait encore sortir ».

Cette réponse, monsieur le rédacteur, ne fait qu'éluder la question. Supposons la commune *libre,* pourrait-elle s'organiser ou plutôt le peuple de la commune pourrait-il s'organiser, si la législation générale du pays restait ce qu'elle est, si rien n'était changé dans la constitution de la propriété, du crédit, de l'impôt, du clergé, de l'autorité judiciaire et administrative ? Évidemment non ! Qu'est-ce que la commune dans l'État ? C'est une fraction qui ne s'organise plus elle-même, car tous les éléments dont se compose l'organisation sociale lui sont donnés par l'État; elle ne peut que les utiliser et chercher à en tirer autant de profit que possible.

Aussi feriez-vous dans la commune les plus beaux projets d'organisation du travail; vous parleriez, aussi savamment que le bon Dieu lui-même, d'association, de crédit gratuit ou à bon marché, de tout

ce que vous voulez, enfin, au beau milieu de votre discours le plus séduisant, l'impitoyable État vous ordonnerait peut-être de rejoindre quelque régiment dans une Crimée de l'époque, ou il vous ferait descendre de votre tribune, en vous donnant par-dessus le marché, le bon conseil de ne plus dire deux ou trois mots à quatre ou cinq de vos meilleurs amis, et cela sous le prétexte qu'il lui a plu de proclamer à votre barbe et tambour battant *l'état de siège*. Non, le temps où la commune faisait un État dans l'État, est heureusement passé pour toujours; l'idée de le faire revenir est on ne peut pas plus malheureuse; elle est l'opposé de cette grande et belle idée de la solidarité universelle, qui anime la démocratie de nos jours; avec elle, tout changement dans l'organisation sociale devient une utopie.

Si vous admettez (et il faut bien l'admettre) que la commune ne peut pas s'attaquer en législateur à la propriété actuelle, au crédit, à l'armée, au clergé, à l'autorité judiciaire et administrative, je vous demanderai qui se chargera de cette besogne ? Sera-ce une Chambre ? Mais vous la rejetez! Est-ce un dictateur ? Mais vous n'en voulez pas !

Je vous disais plus haut que vous éludiez de répondre; j'ajouterai ici que vous êtes néanmoins partisan de la législation directe et que vous avez, par conséquent, tort de reculer devant le « oui » que j'aurais voulu entendre de votre bouche.

Si je vous disais : Je n'appartiens pas à l'espèce humaine, — est-ce que j'en ferais moins partie à cause de ce caprice frondeur? Certainement non! je continuerais à être homme comme auparavant.

Permettez-moi de vous dire que vous cessez tout aussi peu, malgré votre dénégation, d'être partisan de la législation directe, eussiez-vous même soin de multiplier votre dénégation à l'infini. Et cela par ordre de la logique. Il n'y a pas une grande différence d'opinion entre le *Prolétaire* et moi : cette différence ne peut porter que sur des détails insignifiants.

Vous voulez que le peuple s'organise lui-même dans la commune, qu'il y tranche toutes les questions d'organisation sociale. Ce n'est pas possible, si vous considérez la commune comme fraction *indépendante* de l'État, agissant *sans* lui et, en cas de besoin, même *malgré* lui. Aussi renoncez-vous à *l'indépendance* des communes. Mais supposons que la commune s'y prenne autrement. Supposons qu'elle dise : Je veux transformer la propriété, organiser le crédit, le travail; seule je suis aussi impuissante qu'une goutte d'eau dans l'océan; mais, si je pouvais parvenir à mettre toutes ces questions à l'ordre du jour, à les faire discuter à la même heure dans toutes les communes du pays et à centraliser les votes, nous serions irrésistibles, surtout si nous avions soin de nous préserver des dictateurs, des Chambres législatives, et si nous chargions tout simplement quelques hommes sans initiative per-

sonnelle du soin de déterminer l'heure de la discussion générale dans tout le pays, de proclamer le résultat et d'exécuter notre volonté.

Si vous voulez procéder de cette manière à votre œuvre d'organisation par la commune fractionnée en sections, afin qu'on puisse délibérer, oh! alors, vous réussirez, monsieur, et je n'ai plus rien à dire; mais cela, c'est la législation directe par le peuple, comme elle a été proposée par celui qui, le premier, a présenté cette idée à la démocratie européenne. Le problème à résoudre était d'arriver *à la plus grande somme de souveraineté individuelle et communale,* tout en créant une centralisation sans danger, mais assez forte pour imposer la solution qu'elle seule peut donner aux grandes questions du travail, de la propriété, du crédit, de toute l'organisation générale, de l'humanité enfin.

La législation directe atteint ce but. La centralisation qu'elle donne, reposant sur le vote direct de tous et dans toute affaire, ne peut pas être dangereuse pour l'individu et pour la commune, qui n'a personne à consulter dans ses propres affaires; pendant que, par la même raison, elle est irrésistible quand il s'agit de grandes questions qui, comme celles que nous venons de nommer, sont du ressort de toute la nation et non de celui d'une petite partie du pays.

Agréez, monsieur, etc., etc.

Signé : Votre Abonné.

TROISIÈME LETTRE, DU 20 AVRIL 1856

MONSIEUR,

Le grand parti qui combat pour la législation directe par le peuple, c'est-à-dire qui pose en principe que le peuple doit légiférer et prendre toutes les décisions administratives sans l'intermédiaire de représentants ou de dictateurs, ce parti, disons-nous, a eu le sort que toute opinion aura toujours. On a exprimé des avis différents sur l'organisation de la législation directe. Ceux qui, les premiers, ont proclamé le principe réclament l'application de ce principe dans toute sa pureté et je pense, moi, qu'ils ont raison. D'autres, qui sont venus plus tard, convertis le plus souvent par le raisonnement, mais quelquefois aussi par le prestige que le succès donne à une opinion, ont voulu faire fléchir le principe et ceux-là, je crois, ont tort.

Les lois ne peuvent pas sortir des masses, disent les derniers; il faut, par conséquent, nommer une assemblée qui fera *les projets de loi*

pour les soumettre ensuite au peuple, qui votera *l'acceptation* ou le *rejet*.

Vous ne réfléchissez pas, répondent les nôtres, que toute commission est incapable de faire un bon projet de loi, d'abord parce qu'elle représente nécessairement un intérêt particulier contre l'intérêt général, ensuite, parce qu'elle est composée *de privilégiés* qui chercheront à faire prédominer par tous les moyens possibles *le privilège*.

Supposons que cette organisation de la législation directe eût existé en 1848 en France, qu'aurait-on fait? On aurait nommé dans la commission législative et par le suffrage universel les Falloux, les Montalembert, les Grammont, les Thiers, les Baroche, les Rouher, comme on les a fait entrer, en effet, par le même suffrage universel et grâce à leurs mensongères professions de foi, dans la Constituante de 1848 et dans l'Assemblée de 1849. Et, entrés dans la commission législative, quel rôle auraient-ils joué? Ils auraient commencé par gagner du temps et cela aurait été d'autant plus dangereux que les révolutions périssent non seulement par les mauvaises mesures qu'elles prennent, mais fort souvent aussi *par ce qu'elles ne font pas;* ils auraient fait ensuite de fort mauvais projets de loi que le peuple aurait naturellement rejetés, peut-être même avec des manifestations d'une juste colère; ils auraient créé sciemment le chaos pour avoir ensuite le droit apparent d'appliquer les grands moyens de salut public, comme ils disent. D'accord avec les administrateurs, les employés, ils auraient, par l'intrigue et la force, enlevé au peuple son droit d'adopter ou de rejeter les propositions de ses commis devenus ses maîtres. C'est trop évident, il n'y a plus rien à ajouter.

Pour qu'une loi soit bonne, elle doit naître dans les masses dont elle est destinée à incarner, pour ainsi dire, les intérêts; elle ne doit nullement sortir du cerveau d'un privilégié à un degré quelconque. Mais comment est-ce possible? dira-t-on. Rien de plus facile et il faut bien que ce soit ainsi, puisque cela s'est fait durant des siècles dans des temps fort reculés et chez des nations qui n'avaient ni la presse ni nos moyens de communications rapides. Si ces nations ont perdu la législation directe, il faut en accuser l'immense pouvoir que la possession exclusive de toutes les connaissances mettait à la disposition des riches qui seuls avaient les moyens de s'instruire, dans une époque où l'imprimerie n'avait pas encore été inventée. Nous chercherons à démontrer, en peu de mots, comment on procédera et nous nous servirons d'un exemple qui donnera en même temps une idée de la simplification que *l'action législative directe du peuple* introduira nécessairement dans la législation. Que le lecteur se fasse également cette question, s'il est possible d'arriver par une Chambre quelconque à la solution de pareils problèmes.

Les démocrates éclairés trouvent que la *rente* prélevée par le propriétaire foncier sur le peuple est un privilège écrasant, une injustice qu'il faut abolir. Ils se mettent en campagne, éclairant le peuple par la presse, les meetings, les clubs, par tous les moyens imaginables enfin. Ils montrent (ce qui est déjà fait par la science) que l'abolition de la rente par de prétendues compensations et par l'impôt, qui retombent toujours comme de nouvelles charges sur le travailleur, est une chimère et qu'il n'y a qu'une seule mesure efficace contre la rente, c'est de faire du sol du pays une propriété nationale. Nos démocrates feront ensuite signer une adresse par laquelle ils demandent une nouvelle loi sur la propriété foncière. Dès que cette adresse aura un certain nombre de signatures, soit cent mille, soit deux cent mille, selon le chiffre fixé par le *peuple* des différents pays pour la prise en considération, la commission exécutive, *sans initiative,* qui forme le gouvernement central et qui est nommée par le suffrage universel, sera obligée à mettre le sujet précité sur l'ordre du jour et à convoquer, dans un délai déterminé, la nation pour qu'elle fasse *acte de législation.*

On ne discutera pas sur un projet de loi que personne n'aura le droit de déposer; mais, dans chaque section, le président commencera par poser *la question de principe.* C'est la seule qui puisse nous faire arriver à une législation *démocratique* et *humanitaire,* qui puisse nous faire sortir du labyrinthe que la chicane et l'oppression appellent *des codes.* C'est cette vérité qui engage les législateurs bourgeois à toujours *écarter* les questions de principe; ils savent parfaitement bien, qu'après avoir obtenu ce résultat on a beau s'occuper et s'occuper de nouveau des questions subordonnées, que la société restera toujours la même, qu'elle restera société bourgeoise.

Mais la question de principe sera-t-elle bien posée par *les présidents de section* qui seront, du reste, toujours *recevables?* Oui, elle le sera, d'abord parce qu'il n'est nullement difficile, pour un homme quelque peu intelligent, de dégager *une question de principe* et que chaque membre de la section aura le droit de réclamer, dès que le président ne montre ni assez d'intelligence ni assez d'intégrité, ensuite parce que les hommes qui sont les promoteurs de l'acte législatif auront eu soin de dresser un tableau des trois ou quatre questions auxquelles un sujet législatif peut donner lieu, et que ce tableau, répandu dans toutes les chaumières, pourra guider le peuple, qui ne serait jamais embarrassé de choisir *la véritable* question de principe, si par hasard chacun des différents partis lui en recommandait une autre.

Dans notre cas *la question de principe* serait celle-ci : « *Le sol du pays sera-t-il propriété particulière ou appartiendra-t-il à la nation ?* » Escamotez-la donc, réactionnaires ! lorsqu'elle aura été indiquée dans les sections du peuple.

Les débats commencent, les orateurs des partis se mesurent et la section vote. Supposons maintenant que la réponse du pays soit celle-ci : « *Le sol sera propriété particulière* ». Dans ce cas tout est dit, le pays continuera à servir humblement la rente au propriétaire foncier, et il n'y aura rien à changer au code civil qui contient la meilleure organisation de la propriété particulière qu'il soit possible d'imaginer. Mais une pareille réponse n'est pas à craindre, et le sol du pays sera infailliblement déclaré *propriété nationale*. Par conséquent, le travail législatif du peuple continue et la seconde question posée par le président serait celle-ci : « Le sol sera-t-il racheté ou confisqué ? » La réponse n'est pas douteuse et on votera le rachat.

Viendrait la troisième question :

« *Le sol étant propriété nationale, comment sera-t-il exploité ? par l'État ? par la province ? par la commune ?* » Réponse : *par la commune*.

C'est décidé, la question d'exploitation par la commune est renvoyée aux communes elles-mêmes, qui pourront nommer les meilleurs agronomes pour diriger la culture, qui décideront enfin, mais toujours *par la législation directe,* quel mode sera adopté pour le partage des produits. Tout cela serait peu difficile, et nous le démontrerions sans peine, si cela entrait dans le but de cette lettre qui évidemment ne peut pas s'occuper de l'organisation sociale tout entière.

Il y aurait encore un dernier point à traiter, soit qu'on voulût le faire entrer dans la loi même qui nous occupe, soit qu'on voulût en faire le sujet d'une loi particulière. La question à poser serait celle-ci :

« *Quelle est la somme que les communes devront garantir aux propriétaires expropriés ?* » La réponse n'offrirait aucune difficulté. On n'aurait qu'à fixer une certaine fraction, d'une estimation cadastrale.

On voit que toutes ces questions s'enchaînent d'une manière tellement naturelle à la question de principe que l'on ne trouverait pas une section dans laquelle une majorité permettrait de les poser autrement.

La science législative se réduit à peu de chose. Recherchez dans le sujet le plus vaste *la question de principe* et résolvez-la. Si vous la résolvez *bien,* tout est dit ; ce qui reste se borne à deux ou trois questions de détails, au milieu desquelles les plus aveugles ne pourront pas s'égarer. Si vous résolvez *mal* la question de principe, tout est dit encore. Faites alors ce que le caprice et l'imagination vous dictent, tout aboutira au même résultat *pour le peuple ;* il restera pauvre, dépouillé et opprimé.

Là, où la majorité écarterait la question de principe elle-même, où, par conséquent, elle aurait voulu escamoter cette question au profit de la propriété individuelle, la minorité aurait soin de faire

constater son opinion dans les procès-verbaux de la séance et de faire classer ses votes dans le tableau de votation, ce qui est facile, puisque dans une discussion populaire il n'y aura jamais plus de deux ou trois opinions en présence. Les dissidents, isolés dans le sentiment de leur faiblesse, s'effacent toujours au milieu d'une lutte entre des milliers ou des millions.

Mais à la troisième question, me dira-t-on, le peuple ne peut-il pas se décider pour l'exploitation du sol par l'État, au lieu de la confier à la *commune ?*

Peut-être oui ! mais, nous ne le croyons pas. Dans ce cas, l'État sera obligé d'affermer les terres aux cultivateurs et d'abandonner la culture à la routine. J'ai avancé que le sol serait livré à la commune, parce que cela s'accorde le mieux avec la culture rationnelle restant toujours à la hauteur de la science.

Ce mode seul permet d'ailleurs l'action directe du peuple dans l'exploitation du plus précieux instrument de travail. La solidarisation des communes s'organiserait, bien entendu, avec rapidité.

Je pense, monsieur, que j'ai établi d'une manière claire et précise : que la loi peut naître librement dans l'intelligence des masses, sans qu'un gouvernement ait besoin de circonscrire cette intelligence des masses dans le cadre étroit d'un projet de loi, fruit suspect, véreux du calcul intéressé de quelques privilégiés. Tout le progrès est à ce prix. Quant à la centralisation des votes de toutes les sections du peuple, je ne la touche pas ici. Vos lecteurs doivent savoir comment elle s'opérera.

Il me reste encore à examiner le programme de législation directe publié par le *Prolétaire*. Ce sera, si vous voulez bien le permettre, monsieur, le sujet d'une autre lettre.

Recevez, etc...

Signé : Votre Abonné.

QUATRIÈME LETTRE, DU 4 MAI 1856

MONSIEUR,

Je n'ai pas l'intention de faire une critique complète du programme de législation directe publié par le *Prolétaire*. Je ferai de la critique à grands traits ; c'est en général, je pense, la bonne manière de l'exercer.

Le Prolétaire veut *l'indépendance entière de la commune,* qui administrerait ses propres affaires par la législation directe, et qui *ferait régler*

« les rapports des communes entre elles par une commission nommée temporairement à cet effet et dont la mission cesserait après décision prise ».

Dans l'idée du *Prolétaire,* cette commission n'aurait évidemment pas d'autre mission que celle de préparer des mesures qui n'auraient un effet légal qu'après l'adoption par le vote direct du peuple et dans chaque commune. S'il n'en était pas ainsi, la commission serait une véritable Chambre, et le *Prolétaire* rejette toute Assemblée législative.

Votre programme, monsieur, repose sur cette supposition que la commune n'a plus qu'à administrer et que tout le travail de l'organisation sociale est achevé; que la propriété est transformée, que le travail et le crédit sont organisés, que la solidarité des communes est établie; car les bases de cet immense travail législatif doivent être jetées par l'État, comme je l'ai démontré par rapport à la propriété foncière dans ma lettre précédente. Ce ne serait, certes, pas votre commission nommée par les communes qui pourrait élaborer des projets de loi sur la propriété, le crédit, etc. J'ai fait voir déjà ce que valent les commissions de ce genre et il ne faut jamais perdre de vue que les élections *politiques* porteront toujours aux affaires, non les hommes les plus sensés, les plus instruits, mais les citoyens les plus intrigants, les plus habiles dans la plus mauvaise acception du mot. Ajoutons encore qu'il pourrait arriver que, grâce à l'indépendance de vos communes, telle ou telle commune voterait, par exemple, *contre* une nouvelle organisation de la propriété, pendant que telle autre l'accepterait. Que deviendrait dans ce cas l'homogénéïté des institutions sociales ! Que deviendraient la solidarité, l'ordre, la paix entre les communes ! Vous auriez l'anarchie la plus complète dans l'organisme social, et les institutions qui diffèrent se font la guerre pour se détruire. Que deviendrait, au milieu de tout cela, la liberté individuelle ? Les citoyens seraient parqués dans leur commune, qu'il ne serait pas facile de quitter pour s'établir dans une autre. Au lieu de marcher vers la solidarité humaine, nous détruirions le peu de solidarité qui existe aujourd'hui dans chaque État. La commune indépendante dans le sens indiqué, c'est le moyen âge; depuis longtemps le monde lui a tourné le dos, et c'est justice.

Cette explication s'adresse plutôt à l'un ou à l'autre de vos lecteurs qu'à vous, monsieur, car je suis convaincu que vous êtes de mon avis ? Vous admettez que la transformation de la société, l'organisation du crédit, etc. doivent avoir lieu *avant* qu'il soit possible de déclarer (selon vous) l'indépendance des communes. Eh bien ! qui se chargera de cette besogne ? La fraction du peuple qui fera la révolution, me direz-vous. A cela, monsieur, il n'y a que cette réponse à faire : une fraction du peuple, après une révolution heureuse, peut imposer de ces choses qui ne touchent *qu'en apparence* à l'organisation

de la société, parce que l'instinct social, tout en devenant ombrageux par ses innovations, ne s'en effraie pas trop; mais vous ne verrez jamais qu'une grande nation s'assujettira aux mesures par lesquelles quelques hommes ou quelques milliers d'hommes assemblés dans une capitale chercheraient à trancher des questions aussi vitales que l'est, par exemple, la transformation de la propriété foncière.

Eussent-ils trouvé la solution la plus rationnelle, on ne l'accepterait pas. Vingt-quatre heures après elle serait calomniée, dénaturée par la critique malveillante, méconnue de tout le pays, qui serait en feu d'un bout à l'autre, et ne voudrait ni attendre ni admettre des explications. Il n'y a qu'un seul moyen de transformer la propriété bourgeoise et d'organiser le travail. Ce moyen, c'est de résoudre le problème, non par la volonté d'une poignée de révolutionnaires, non par une décision parlementaire, que les intéressés, restés en dehors des discussions et des votes, ne peuvent ni comprendre ni respecter, — mais par une décision de tous les intéressés, c'est-à-dire : *de tout le peuple assemblé dans ses sections*. Au contact intellectuel et électrisant de tous, l'idée s'épure, l'intrigue disparaît, la résistance contre le juste s'évanouit; car l'arme la plus terrible dont elle dispose, la calomnie, le mensonge tombe de ses mains; chacun se sent disposé à écarter et forcé d'abandonner la partie déraisonnable, excentrique de ses prétentions et par cela même l'accord s'établit le plus souvent comme par enchantement.

J'abandonne la critique de votre programme; mais veuillez me permettre, monsieur, de toucher quelques points qui se rapportent à notre sujet. La législation directe par le peuple est le levier le plus puissant que jamais on ait appliqué pour lever hors de ses gonds un monde décrépit et destiné à périr. Elle donne au prolétaire cet enthousiasme qui naît de la certitude qu'on est soi-même l'artisan de son avenir,— cet enthousiasme que, dans l'époque révolutionnaire de 1789 et par la même raison, le régime constitutionnel a inspiré à la bourgeoisie. Jetez un regard sur les accusés d'Angers; écoutez ces dépositions d'administrateurs, qui nous révèlent qu'à Telazé, qu'à Pont-de-Cé tous les ouvriers, sans exception, sont affiliés à la *Marianne;* rappelez-vous l'effroi comique de ce législateur qui dit : « *Ils veulent prendre tout, monsieur le président, ma place* (ils veulent faire des lois), *la vôtre* (ils veulent juger), *celle de tout le monde enfin !* » Souvenez-vous enfin de cette question : « Quelle était votre intention ? » « *Faire des lois !* » répondit-on. Une femme se suicide pour ne pas déposer contre les accusés. Les enfants mêmes deviennent les martyrs héroïques de leur nouvelle conviction, comme ce jeune Fournier que le président du tribunal correctionnel de Paris, dans un procès de la *Commune révolutionnaire,* cherche à toucher en lui lisant une lettre de son frère.

« Mon frère m'écrit que jamais l'ouvrier ne règnera », s'écrie avec énergie le jeune accusé, « si, il règnera ! »

Et ses vœux hardis, son mépris pour la pitié des juges le conduisent pour deux années en prison et peut-être à Cayenne.

Mais les démocrates lettrés croient-ils étendre cet enthousiasme, en lançant au peuple des mots d'ordre qu'il ne peut pas comprendre ? On ne s'explique pas la manie qui pousse les démocrates français à débaptiser *la législation directe par le peuple,* et à la décorer de dénominations impropres qui ne servent qu'à dérouter bien des esprits, à tel point que beaucoup de ceux qui sont d'accord croient se combattre, et que, d'un autre côté, ceux qui se combattent se croient quelquefois d'accord.

Venue d'Allemagne sous un nom parfaitement juste et qui ne laisse aucun doute sur l'idée même, *la législation directe par le peuple* est devenue, sous la plume de Considérant, de Charassin, de Benoît (du Rhône), de Félix Pyat et sous celle d'une foule d'autres encore, *le gouvernement direct du peuple par le peuple lui-même.* Aujourd'hui elle devient *la pantocratie,* dans un article publié dans le journal *l'Homme,* sous ce cri de guerre : « *Plus de gouvernement !* »

Je vois sourire l'éminent vétéran de la démocratie belge, M. de Potter, qui vient d'écrire deux articles intéressants sur la nécessité des définitions exactes dans toute discussion sérieuse. Dans un troisième article il pourrait, pour compléter son travail, se soulever contre ce penchant baroque de troubler la clarté d'idées acquises au domaine public par l'invention tardive d'absurdes dénominations. On comprend que le peuple fasse *de la législation directe,* mais on ne comprend pas qu'il puisse exercer directement le *gouvernement,* c'est-à-dire exécuter lui-même, en masse, toutes ses décisions. Et quel est le *gouvernement* que M. B. Colin veut abolir. Cette dénomination *ordinairement* renferme aussi l'idée *d'administration,* et il est impossible de trouver la ligne de démarcation qui sépare la dernière de l'idée de gouvernement prise dans son acception *la plus étroite.* Eh bien ! notre écrivain veut-il abolir l'administration ? Ce serait de la folie. Et s'il n'a pas cette intention, que devient alors son cri de guerre : « Plus de gouvernement ! » Une exclamation bonne à effrayer de vieilles femmes. Le mot de gouvernement vous gêne, est mal sonnant, parce qu'il porte trop haut, ne vous en servez plus ni pour l'affirmation ni pour la négation.

Et, puisque le nom vénéré de M. de Potter est sorti de ma plume, je finirai par le rattacher à la législation directe que l'auteur de *l'Histoire philosophique, politique et critique du christianisme* paraît avoir pressentie (en 1835) dans le passage suivant (Introduction § 1) :

« Il faut songer à élever l'édifice sous lequel le genre humain trouvera un abri. J'y consens volontiers. Nul ne se rangera de meilleur

cœur, ni surtout de meilleure foi, sous la nouvelle bannière humanitaire autour de laquelle, avec celle des autres, ma propre conviction m'aura appelé.

« *Mais de cela seul que le nouvel édifice devra réellement convenir à tous, il ne peut être tracé, exécuté et achevé par personne exclusivement; de ce que le principe social sera l'expression de l'intelligence et de la conscience générales, il ne saurait être improvisé par l'esprit et le sentiment d'un seul, ce principe maître, cet édifice s'élèvera de l'accord et par les efforts de tous. Travaillons donc dans ce sens, que chacun apporte à la masse des idées humaines ses idées individuelles.*

« Car de principe universel, universellement reconnu, je n'en vois nulle part; de doctrines avouées par tous, je n'en aperçois que les germes et, pour ainsi dire, la simple possibilité. »

Complétons l'idée de l'auteur et demandons-nous : L'intelligence des masses, comment prendra-t-elle part à ce travail de reconstruction ? Est-ce par la discussion littéraire ? Cela est impossible ; les masses n'auront jamais le temps d'écrire ni celui de tout lire. — Est-ce par la discussion devant le peuple assemblé ? — C'est le seul moyen ; mais dans ce cas est-ce par *les discussions frivoles du club,* qui lui-même ne se prend pas au sérieux, parce que ses décisions n'influent en rien sur la marche des affaires ? — Évidemment non ! — Que reste-t-il donc encore ? La discussion sérieuse, grave, dans les sections du peuple législateur.

Agréez, monsieur, etc.

CINQUIÈME LETTRE, DU 1er JUIN 1856

Monsieur le rédacteur,

Les lecteurs du *Prolétaire* approuveront ma résolution de ne pas répondre aux incriminations personnelles contenues dans les lettres de M. D..., qui exprime le désir d'ouvrir avec moi, dans les colonnes de ce journal, une discussion sur la législation directe par le peuple.

Grande a été ma surprise de retrouver sa proposition dans le dernier numéro de votre journal ; car n'étais-je pas entré, moi, en pleine discussion depuis longtemps ? Est-il d'usage de délivrer des permissions spéciales dans la polémique des journaux ? et n'est-il pas, au contraire, admis généralement que, par cela même qu'un citoyen exprime ses opinions dans un journal pour faire de la propagande, il appelle lui-même la réfutation, si la réfutation est possible ?

Voici quelles sont les opinions politiques que j'ai exposées comme

les miennes! Je suis, en général, un adhérent zélé de la législation directe par le peuple, c'est-à-dire je veux que le peuple légifère lui-même et prenne lui-même toutes les décisions administratives sans l'intermédiaire de représentants ou de dictateurs.

M. D... entend-il attaquer le droit du peuple à cette législation directe ? Je ne le pense pas.

En particulier, je suis du nombre de ceux qui veulent l'organisation suivante de la législation directe :

Les affaires purement communales seront réglées par les citoyens de la commune, les affaires du département par tous les citoyens de ce département, tout ce qui concerne l'État entier, enfin, est du ressort de tout le peuple.

A la tête de l'État, il y aurait une commission exécutive, sans initiative dans la législation, et qui serait chargée seulement d'exécuter les lois que le peuple ferait lui-même. Elle pourrait être destituée par le suffrage universel qui l'aurait nommée.

Le département et la commune auraient également leur commission administrative, nommée par le vote universel, et révocable par les citoyens.

Les lois se feraient comme je l'ai exposé dans ma lettre du 20 avril. Les citoyens qui voudraient prendre l'initiative d'une mesure législative commenceraient par faire pénétrer leurs idées dans les masses.

Tous ceux qui penseraient comme eux, et ceux qu'ils pourraient convertir, signeraient une adresse par laquelle on inviterait la commission exécutive à mettre le sujet en question à l'ordre du jour du peuple. Un certain nombre de signatures (nombre fixé par le peuple) conférerait à une demande le droit de discussion devant le peuple.

La loi sortirait des discussions populaires, comme je l'ai expliqué également dans ma lettre du 20 avril. Je n'ai donc pas à y revenir. La seule chose omise dans la lettre citée, c'est la division du peuple en sections de mille citoyens, pour que les débats soient possibles, ainsi que l'indication de la manière de voter et de centraliser les suffrages de la nation entière (1). Cette omission a été volontaire, car ces détails avaient été communiqués par M. D... lui-même. Notre adversaire avait même présenté ces détails comme renfermant dans l'idée des nôtres toute l'organisation de la législation directe. C'est exactement comme s'il nous disait : l'organisation du système représentatif, selon les partisans de cette forme gouvernementale, c'est de convoquer cent et quelques députés dans une grande salle et de les faire voter par appel nominal ou par assis et levé.

(1) Voyez *la Législation directe par le peuple et ses adversaires*, par M. Rittinghausen. Prix : 50 centimes. Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais. Paris.

Que notre adversaire se donne maintenant la peine de nous réfuter. Quels sont les points de ce programme qui seraient irréalisables, et pourquoi le seraient-ils ? Nous le défions d'en trouver un seul.

Il s'agit, dit-il, de nous développer les moyens pratiques de votre système, en d'autres termes, comment, le cas échéant, le peuple prendra-t-il possession de la chose publique ? Et quels moyens devra-t-il employer pour arriver à l'organisation complète et radicale de la démocratie ?

Il est incompréhensible que l'on puisse m'adresser une pareille question, après tout ce qui avait été dit sur cette matière. Le moyen d'arriver à l'organisation complète et radicale de la démocratie, c'est justement la législation directe par le peuple. C'est elle qui transformera la propriété, qui organisera le travail et le crédit, etc., etc., comme je l'ai démontré, par rapport à la propriété foncière, comme je pourrais le démontrer aussi par rapport au travail et au crédit, si cela entrait dans le cadre de cette discussion. C'est même uniquement la législation directe qui pourra organiser tout cela ; elle n'est pas un but, elle est le *moyen,* elle est la machine par l'emploi de laquelle l'esprit des masses doit s'incorporer dans les lois, exactement comme les Chambres législatives sont la machine par laquelle l'esprit bourgeois a su créer la société actuelle. Sans la législation directe, les masses seront toujours impuissantes, elles ne compteront pas dans l'État; elles resteront les dupes de leurs mandataires, quel que soit le nom dont on décorera ces derniers.

Pouvais-je aller plus loin que de faire fonctionner la législation directe devant M. D... dans la question la plus vitale de l'organisation démocratique, dans la question de la propriété foncière ? Qu'il me relise, et il verra que j'ai fait marcher devant lui le système autant qu'on peut faire marcher une chose qui n'existe pas encore en réalité, mais seulement en projet. Plus tard, lorsque la législation directe par le peuple aura été introduite, elle marchera autrement que sur le papier, elle donnera ses résultats. Qu'aurait répondu l'inventeur des chemins de fer, si M. D..., après avoir jeté un regard sur les plans, lui avait dit : « Je crois en vos plans; mais, avant de me laisser gagner à votre projet, il faut marcher devant moi, c'est-à-dire envoyer un convoi chargé de Bruxelles à Liège. » L'inventeur, stupéfait, se serait tu, probablement, ou il aurait répliqué : « Aidez-moi à faire la voie ferrée d'abord, et ensuite nous marcherons. »

Maintenant, que veulent dire ces mots : Comment le peuple prendra-t-il possession de la chose publique ? M. D... veut-il savoir de quelle manière le peuple se dotera de la législation directe, comment il arrivera à se régir lui-même ? Eh, mon Dieu, c'est bien simple. Les

partisans de la législation directe feront une propagande active ; ils chercheront à devenir bien, bien nombrenx, le plus nombreux possible, et alors... qui pourra s'opposer à leurs vues ? En un mot, notre système s'introduira comme toujours une nouvelle forme de gouvernement s'impose. M. D... doit connaître assez l'histoire pour que je n'aie pas besoin d'être plus clair.

Maintenant, serons-nous un jour les plus nombreux ? Le doute n'est plus permis aujourd'hui. Le parlementarisme est mort et abandonné presque partout, il perd journellement et rapidement du terrain.

La dictature démocratique est un non-sens, elle n'a jamais existé et elle n'existera jamais.

Que reste-t-il donc encore ?

Au risque de déplaire encore à M. D..., nous disons : rien, rien que la législation directe ; car, en dehors de ces trois formes de gouvernement, il n'y a plus rien, et on ne peut pas admettre que la démocratie abdiquera et que les peuples se renfermeront dorénavant dans une résignation stupide. Seulement, je prie mon adversaire de ne plus m'accuser d'allures à la Bonaparte, quand je répète que tout le monde est forcé de choisir entre les trois formes de gouvernement citées. Est-ce donc par ma faute ? Est-ce que je suis, moi, la cause de ce qu'il n'y a que trois formes de gouvernement, qu'il n'y en a pas quatre, ou même une demi-douzaine de plus ? Ai-je créé le monde et les nécessités sociales ? Il est par trop évident, ce me semble, que non. Pourquoi donc m'avoir fait responsable de ce que les nécessités sociales décident sans nous consulter, de ce que je ne fais que constater, de ce que M. D... peut constater lui-même, s'il veut se mettre à la recherche d'un quatrième terme à ajouter à ces trois :

1. Un seul (empereur, roi, pape, dictateur).

2. Plusieurs (États-généraux, une seule Chambre ou deux Chambres avec cens électoral, ou suffrage universel).

3. Tous (législation directe par le peuple. Nous avons donné notre avis sur l'organisation de cette dernière ; que M. D... nous expose de quelle manière il veut l'organiser, lui).

Signé : Votre Abonné.

SIXIÈME LETTRE, DU 19 JUILLET 1856

Celui de vos abonnés qui a soutenu la thèse de la législation directe par le peuple avait dit ceci en résumé : « Il faut que les nations

fassent elles-mêmes les lois qui sont appelées à les régir. Les lois, jusqu'ici, ont été faites soit par un seul homme, un monarque absolu, soit par des délégués du peuple ou d'une partie du peuple, représentants, députés, sénateurs, etc. »

Les monarques absolus ont fait des lois à leur profit, les délégués du peuple ont fait les lois au profit de la classe privilégiée, au profit de la classe la plus influente, tantôt l'aristocratie, tantôt la bourgeoisie. Le peuple, quand il n'a pas été dompté par un monarque, a été trompé par ses prétendus mandataires. Il doit en être et il en sera toujours ainsi; il y a un proverbe qui dit : « On ne fait bien ses affaires que soi-même ». Pourquoi le peuple ne ferait-il pas lui-même les lois qui doivent le régir ? Pourquoi continuerait-il à déléguer son pouvoir à quelques individus, délégation qui, en fait, équivaut toujours à une dépossession ? Il faut, disait cet abonné, que le peuple fasse ses affaires lui-même, il faut organiser la législation directe par le peuple.

Est survenu un autre de vos abonnés qui a dit au premier : « Il ne suffit pas de mettre des mots en avant, il ne suffit pas de venir parler de législation directe; de présenter un système vague après tant de systèmes sans caractère pratique immédiat, comme ceux qui ont été déjà présentés. Il faut au peuple du positif. Expliquez-nous nettement ce que vous entendez par la législation directe par le peuple. Nous pourrons alors débattre ensemble votre projet dans le *Prolétaire*. »

En parlant ainsi, cet abonné parlait le langage de la raison, un langage que devraient comprendre tous les démocrates. Ne pensez-vous pas, monsieur, que si les révolutions contemporaines ont avorté, si elles n'ont produit que des résultats incomplets, si elles ont été suivies de réactions exécrables, c'est parce que les hommes, en général, ne savent pas au juste ce qu'il convient de faire pour remplacer l'édifice social actuel, c'est parce que les démocrates eux-mêmes n'ont pas une idée tout à fait nette de ce qu'il y a à mettre au lieu et place du régime qui nous domine ? Je sais que ce n'est pas une petite affaire de substituer à l'état social actuel un ordre social au sein duquel régnerait la justice, dans lequel, par exemple, les travailleurs pourraient vivre convenablement, et dans lequel aussi les parasites n'absorberaient pas la meilleure part des produits du travail. Mais précisément parce que la tâche est difficile, il est du devoir de chaque homme, et surtout de chaque travailleur, d'étudier avec soin le problème à résoudre, de ne pas se laisser aller à des illusions, de ne pas accepter d'emblée et sans examen les systèmes qui se présentent. Il faut examiner, discuter, apprécier en vue de savoir. Quand un certain nombre de travailleurs *sauront* ce qu'il y a à faire pour arriver à un état meilleur, il ne leur restera qu'à vouloir.

Pouvoir alors, ne sera qu'un jeu. Ainsi interpellé sur la manière

dont il croit convenable et possible d'organiser la législation directe par le peuple, le premier de vos correspondants a répondu en résumé : « Que ce problème, difficile en apparence comme toutes les choses nouvelles, se résoudrait facilement dans la pratique. » Il a dit : Qu'en l'absence de rois, de dictateurs, de sénateurs, de représentants, etc., chargés aujourd'hui de faire des lois, quand on voudrait établir des règles sur une matière quelconque, ceux qui le jugeraient nécessaire commenceraient par développer leur idée à leurs concitoyens, soit dans des réunions libres, soit par la voie de la presse. Lorsque l'idée aurait pénétré dans les masses, les adhérents signeraient une adresse pour inviter une commission exécutive à mettre le sujet à l'ordre du jour du peuple. Un certain nombre de signatures conférerait à une demande le droit d'être discutée devant le peuple (1). Le pays tout entier serait divisé en sections d'environ mille citoyens. Dans chacune, on commencerait par discuter et voter la question de principe, c'est-à-dire le point fondamental à résoudre, sauf à débattre ultérieurement les questions de détails. Les résultats des délibérations de l'ensemble des sections populaires seraient réunis en un centre, et la décision de la majorité ferait loi pour tous ! »

Telle est, à larges traits et sans entrer dans les détails, la manière dont les choses doivent s'arranger pour que le peuple tout entier fasse lui-même des lois. L'auteur de ce projet a de plus combattu l'idée de laisser à certaines personnes choisies par le peuple le soin de préparer les projets de loi sur l'ensemble desquels le peuple n'aurait qu'à voter. Il veut que la loi soit faite dans chaque section populaire, chaque section votant d'abord sur la question de principe, et ensuite sur chaque point de détail.

Le résumé que je viens de faire est sans doute incomplet ; mais il suffit, pour montrer que les explications demandées par un de vos abonnés, sur la mise en pratique de la législation directe, ont été données par l'auteur des lettres que vous avez insérées.

J'aurais voulu voir, soit le *Prolétaire,* soit l'abonné qui a demandé ces explications, les discuter, les apprécier, les admettre, ou les combattre, au lieu de se borner à dire que la demande d'explications avait été accueillie par une fin de non-recevoir. La discussion eût pu jeter quelque lumière sur une question qui intéresse à un haut degré l'avenir des peuples.

Évidemment, il y a eu dans tout cela un malentendu. Je suis d'autant plus fondé à le croire que, dans sa réponse au défenseur de la législation directe, le second abonné s'écrie : Il faut dire aujourd'hui

(1) Voir dans *la Revue Socialiste* de juillet 1895, le Fonctionnement du Droit d'initiative en Suisse (Article de Henri Mayor). *(Note de la Direction.)*

à peine de n'être pas écouté : « Prolétaires, hommes du peuple, la révolution future ne peut être radicale que si elle est faite par vous ; vous seuls pouvez affranchir l'humanité ; étudiez donc, apprenez à connaître les choses par vous-mêmes, à les juger et surtout, quels que soient les systèmes qu'on vous présente, ne vous prononcez jamais qu'en parfaite connaissance de cause ; car c'est par le développement de votre intelligence, par l'étude de toutes les questions qui se rattachent à la révolution que vous apprendrez à vous conduire vous-mêmes, que vous sauverez le monde avec vous ! ! ! »

Évidemment, celui qui écrit ces lignes ne veut pas s'opposer à ce que le peuple fasse ses affaires lui-même. Mais, une fois ce principe admis, il reste à se mettre d'accord sur la manière dont le peuple exprimera sa volonté ! Le peuple n'est pas un individu. C'est un être multiple ; pour que son opinion se forme, s'exprime, il faut qu'il discute et vote. Supposez qu'un jour donné, comme en 1848, en France, par exemple, le pouvoir tombe et que le peuple soit maître du terrain. Consentirez-vous à ce qu'un dictateur ou un gouvernement provisoire s'empare du pouvoir et fasse la loi ? Voudrez-vous voir rétablir les Assemblées délibérantes ? Voulez-vous, au contraire, que le peuple *lui-même* discute et vote les lois ?

Celui qui a écrit les lignes que je viens de transcrire se prononcerait certainement pour ce dernier parti. Il veut donc la législation directe par le peuple. La discussion ne pouvait donc porter que sur la méthode à suivre par le peuple pour la confection des lois. L'auteur des lettres que vous avez publiées a présenté sa manière de voir sur ce point et, je le répète, il est à regretter que la méthode qu'il a developpée n'ait pas été discutée par son contradicteur.

Signé : Votre Abonné.

RITTINGHAUSEN.

Le Socialisme et la Psychologie du Raisonnement

En examinant à fond les différents arguments lancés contre le socialisme, lesquels, sans être certainement des plus solides, sont toutefois le plus communément acceptés et, sans doute, les plus aptes à persuader tous ceux qui peu ou prou s'intéressent à ces sortes de questions, on arrive à comprendre comment ces arguments viennent s'appuyer sur des raisonnements assez curieux, dont il est intéressant d'étudier la psychologie pour leur ôter tout fondement de vérité.

Pour peu que l'on veuille se donner la peine d'observer les hommes vaquant à leurs affaires et réglant leurs intérêts, qu'on les suive dans leur ménage, dans les écoles, dans la vie publique, et que d'étape en étape on les accompagne à travers toutes les manifestations de leur activité pensante, on ne tardera pas à se convaincre que, dans le monde, il n'y a pas une manière de raisonner absolue, générale, mais qu'il y a autant de manières de raisonner, souvent contradictoires, qu'il y a de situations différentes pour les individus. Ainsi, un tel raisonne au barreau d'une manière tout autre que lorsqu'il traite ses affaires privées ou bien qu'il s'occupe d'éducation ou d'administration, etc. et ce n'est pas pour se conformer aux situations différentes qu'il change de raisonnement, mais plutôt (et c'est même le cas ordinaire) tout simplement à cause de la différence qui existe entre les objets à propos desquels le raisonnement a lieu. A côté de la psychologie des combinaisons mentales qui forment la moyenne du raisonnement, nous devons donc essayer d'étudier la psychologie de tant d'autres raisonnements qui varient soit avec les individualités psychiques différentes, tant organiques que professionnelles (par exemple, les militaires, les prêtres, les honnêtes gens, les criminels, etc.), soit avec les

circonstances et les causes extérieures déterminantes (telles que la politique, la science, les arts, l'amour, etc.). En regard du socialisme, phénomène extrêmement complexe et compréhensif, la pensée prend une forme toute spéciale, ce qui nous permet de constituer une psychologie du raisonnement antisocialiste.

Une doctrine qui s'applique et s'attaque à ce que la vie a de plus essentiel, c'est-à-dire aux usages, aux coutumes, aux mœurs depuis longtemps établis, ainsi qu'aux institutions vieillies et aux anciennes règles d'éducation et de morale, une doctrine, qui propose une nouvelle orientation de la société, par là même, inquiète et bouleverse la pensée, et ne lui permet plus de se guider au moyen d'inductions et de déductions, celles-ci dérivant naturellement de celles-là ; pliant alors sous le faix du grand travail qui l'obsède, l'intelligence accentue davantage les défauts inhérents à la moyenne du raisonnement dont nous nous servons dans la routine de notre existence quotidienne.

Jamais la *loi d'inertie,* qui domine si tyranniquement nos cerveaux, ne s'est exercée aussi puissamment que dans les discussions touchant au socialisme. Cette loi d'inertie, appelée par Lombroso, *misonéisme,* lorsqu'elle agit dans le monde moral, devient presque féroce, chaque fois qu'elle se trouve en face du nouveau représenté par la réforme de fond en comble de toute une constitution sociale. L'homme qui, par inertie, ne peut se résoudre à changer l'heure de son dîner ; qui, étant habitué à voir une personne habillée d'une certaine façon, trouve, par misonéisme, que tout autre habillement lui sied mal ; qui se trouve embarrassé, si le journal qu'il est habitué à lire a changé de format, même en mieux ; qui montre une intolérance psychique pour tout ce qui diffère du passé, sauf pour le plaisir assez médiocre que lui procurent certaines petites nouveautés ; cet homme se révolte à l'idée qu'une société nouvelle, par une reconstruction générale, puisse être substituée à celle d'aujourd'hui dans sa forme extérieure et dans ses fonctions les plus habituelles, le plus généralement observées et les plus constatées. Et avec les arguments qui s'offrent à lui les premiers et qui lui paraissent les plus propres à servir de réfutation, il cherche à masquer son aversion pour tout l'ensemble des principes contenus dans cette idée même.

Par le seul fait qu'on voit toujours des riches et des pauvres, des capitalistes et des salariés, et qu'on sait que depuis longtemps ils existent avec toutes les causes et les conséquences d'une telle division, c'est-à-dire la propriété privée de la terre et des fabriques, les armées permanentes, le pouvoir entre les mains des propriétaires, la banque, la Bourse, etc., on ne peut se faire à l'idée qu'un tel état de choses puisse disparaître ni même qu'il puisse y tendre sans en éprouver un ébranlement mental des plus violents.

Pour vaincre cette inertie, il faudrait un travail de réflexion très énergique ; mais voici qu'aussitôt surgit la loi *du moindre effort,* qui complète celle du misonéisme, laquelle empêche que ce travail énergique ne s'accomplisse. Tandis que ces deux lois constituent ce que j'appelle la plate-forme principale de la psychologie des objections les plus communes contre le socialisme, d'autres faits psychiques nous montrent les raisons qui donnent du crédit à ces objections mêmes et en justifient l'importance, malgré leur nullité substantielle.

Le principal d'entre ces faits, selon moi, c'est le défaut d'imagination chez la plus grande partie des hommes, lequel étant uni à l'impression extraordinaire que produit en eux ce qui est, ne permet pas de concevoir un ensemble de relations sociales tout différent de celui qui existe actuellement. L'opinion qui considérait les hommes primitifs et inférieurs comme doués d'une imagination vive a été rejetée parmi les antiquailles de la métaphysique. Tout au contraire, il a été reconnu que l'imagination est la qualité qui appartient aux intelligences les plus développées et l'on en est arrivé à dire, par exemple, que le génie de Darwin n'est qu'une imagination sans bornes.

Le défaut d'imagination (et entendez par imagination l'aptitude à se représenter mentalement quantité d'images, d'événements et de choses) exclut nécessairement la possibilité de croire qu'une société fondée sur des bases autres que la société actuelle puisse avoir un mécanisme dont le développement suive une marche pratique et normale. La plupart des hommes ne vivent que dans le présent ; au-delà de ce qui est, ils ne peuvent imaginer une institution, un gouvernement, un régime économique quelconque. C'est grâce à cette lacune de leur cerveau que le socialisme a été placé au nombre des rêves et qu'on l'a gratifié du nom d'utopie. Des imaginations aussi bornées créent le phénomène déjà observé par Bain, à savoir : « Que toute tentative de réforme d'une institution commence toujours par apparaître comme la négation de cette institution même ; ce qui, étant appliqué au socialisme, donne lieu aux lamentations monotones sur la destruction de la patrie, de la famille, de la morale qui suivrait l'établissement du régime socialiste.

Ni la foule des esprits cultivés, ni la foule des ignorants n'a aucune idée de la relativité de la morale, de la famille et de la patrie. Elle est persuadée, l'une aussi bien que l'autre, que la morale, la famille et la patrie sont des termes absolus, qui ne peuvent être susceptibles de modifications.

Et maintenant passons au préjugé sur la raison d'être des choses.

C'est à ce préjugé que l'on est redevable de la vénération dont les lois, les institutions et les arrangements en vigueur sont entourés,

même quand le raisonnement en dévoile la bêtise et l'iniquité. Une loi, se dit-on, doit être nécessairement le fruit de longues études et de méditations lentes ; donc, si elle a été acceptée et sanctionnée, c'est qu'elle a été reconnue bonne et utile aux intérêts généraux. La maxime si profonde de Beccaria : « Que la raison n'a jamais donné des lois aux nations », n'a pas d'écho dans l'opinion commune.

Il est très rare, même parmi les personnes instruites, d'en trouver qui avouent que la plupart des institutions sociales reposent sur des raisons futiles et injustes. Un tel préjugé les éloigne naturellement des réformes et il a pour effet d'inspirer une grande vénération pour la société telle qu'elle est. Nul doute que ces états psychiques ne soient les mêmes qui déterminent les objections les plus habituelles adressées au socialisme. Il est facile de s'en persuader, lorsqu'on analyse ces objections, en les mettant en rapport avec les croyances, les convictions et les affirmations ordinaires de ceux-là mêmes qui les soutiennent. Les contradictions et les inconséquences qui résultent de cette confrontation nous prouvent évidemment que ces objections s'appuient sur des conditions psychiques spéciales antérieures au raisonnement à l'aide duquel on peut discuter et réfuter ces objections mêmes.

J'ai déjà indiqué les causes qui ont donné lieu à cette vieille et banale accusation faite au socialisme d'être utopique et j'ai à peine touché à cette autre accusation que le socialisme entraîne avec soi : la destruction de la patrie, de la famille et de la morale. De l'analyse que nous allons faire de ces argumentations et de bien d'autres encore, dont on se sert pour combattre le socialisme, on verra ressortir le substratum psychologique ci-dessus indiqué.

Quand nous entendons crier à l'utopie et demander à grands cris un programme positif ; quand nous entendons sans cesse répéter que les propositions concrètes des socialistes ne sont pas pratiques ; que les socialistes sont de purs idéalistes, etc. ; si, au lieu de faire partie de ce monde, nous n'en étions que les visiteurs descendus de quelque planète lointaine, à bon droit nous pourrions croire que ceux qui affichent de telles prétentions et nous adressent de tels reproches sont des gens habitués à n'avoir foi que dans des hommes sérieux, à ne donner leur suffrage qu'à des hommes éprouvés, et qu'ils sont loin de se laisser guider par un optimisme ingénu et poétique. Mais que devons-nous penser, quand il nous est donné de constater que ces déclamateurs sont, au contraire, les gens les moins pratiques et les optimistes les plus incorrigibles ?

Ne sont-ce pas, en réalité, les mêmes qui, après avoir vu tomber un grand nombre de systèmes de gouvernement, après avoir été ainsi mis à même de reconnaître l'inutilité de bien des lois et des institutions, et de juger du mal qu'elles ont causé, ne cessent pourtant de leur

accorder une entière et aveugle confiance ? Ne sont-ce pas les mêmes dont Spencer fait mention dans son livre : *De la Bienfaisance,* qui, après avoir été trompés, volés par des hommes politiques, par des administrateurs, par des directeurs de banques, continuent néanmoins à les honorer de leur confiance et à remettre entre leurs mains leurs intérêts ? Ne sont-ce pas les mêmes qui, au milieu du chaos si compliqué des causes qui produisent les maux dont la société est affligée, se proposent ingénument d'y apporter remède, soit en modifiant quelque article insignifiant du code, soit en allégeant quelques impôts, soit en appliquant d'autres palliatifs sans importance ? Ne sont-ce pas ces mêmes optimistes, décrits par Max Nordau, qui fondent leur espoir sur le millionième de chance de gain que leur offre le jeu public de la loterie ? Oui, ceux qui considèrent le socialisme comme une utopie et qui lui demandent un programme pratique, ce sont justement toutes ces bonnes gens dont je viens de parler, si crédules, si utopistes, si peu pratiques, si ingénument optimistes. La réfutation de leurs prétentions et de leurs reproches se trouve tout entière dans la seule psychologie de leur raisonnement.

Et la même chose peut se dire de leurs invectives contre la proclamation de *la lutte des classes.*

Ceux qui crient contre les socialistes, parce que les socialistes soutiennent que toute notre organisation sociale est la preuve évidente que l'humanité est en proie à la lutte des classes ; qu'elle est divisée en exploités et en exploiteurs ; que le pouvoir est entre les mains des propriétaires qui en usent à leur avantage ; ceux-là ne sont-ils pas ces pères de famille, ces magistrats sévères, ces maîtres, ces hommes de lettres, etc., qui ne cessent de nous répéter les vieux aphorismes : *l'homme est un loup pour l'homme; charité bien ordonnée commence par soi-même ; ta mort, c'est ma vie; l'intérêt crée l'amour ; chacun pour soi et Dieu pour tous,* et ainsi de suite en glanant dans la riche moisson des formules individualistes ?

Et de la même source provient ce refrain toujours répété que le socialisme sera le destructeur de la liberté et la cause d'une monotonie intolérable. Mais ici encore une critique impartiale et avisée nous montre que l'erreur contenue dans de telles objections a sa racine dans la psychologie du raisonnement qui la détermine. La fatigue, inhérente à la pensée, et le défaut d'imagination empêchent la plupart des hommes de chasser l'illusion, fortement enracinée en eux, que notre vie sociale est pleine de variété et que nos actions sont libres, ce qui les porte à croire qu'une existence sociale est monotone et asservie, une fois que l'état des choses, duquel justement dérive l'illusion actuelle, a cessé d'exister.

Si, au lieu de perdre notre temps à disputer sur la valeur de

certaines argumentations qui nous exaspèrent et nous épuisent à cause de leur évidente inconsistance, nous remontions au point de départ de ces argumentations, nous nous convaincrions que c'est sur ce point qu'il faut diriger tous nos efforts pour triompher des difficultés. Étudions donc la psychologie du raisonnement et c'est seulement après avoir constaté qu'une erreur, ou ce que nous considérons comme tel, dépend de tout un ensemble de préjugés, que nous pourrons efficacement combattre les objections dont on nous crible. Avec un tel système, plus d'un, parmi ceux qui combattent de bonne foi le socialisme, pourra être converti. D'autres sans doute résisteront, surtout si c'est le misonéisme qui les retient. De ceux-ci toutefois nous ne devons pas nous inquiéter, parce que, si nous sommes dans le vrai, le rude contact des faits qui s'imposent à tout et à tous, finira par les forcer aussi de venir à notre cause.

ADOLPHE ZERBOGLIO.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Ces « petites folles » de sénateurs viennent encore de faire un coup de tête. Qui s'y serait attendu ? En enfants gâtés de la République opportuniste et de la Constitution de 1875, les voilà en pleine bouderie et en pleine fâcherie ! Ils ne peuvent supporter ni Bourgeois ni Ricard ; ils n'en veulent plus, c'est fini, bien fini ; ils menacent de casser tous leurs joujoux, même le tourniquet constitutionnel ou le pantin présidentiel ; cette fois-ci, on verra à qui on parle ; c'est fatigant à la fin, quand on approche de la maturité, que de subir la férule des pédagogues ministériels ou la domination des camarades de la cour parlementaire voisine.

On sera ferme, vous verrez !

Caprice d'enfant de riche choyé, dorloté, — orage nerveux de petite maîtresse incommodée par la tension électrique de l'atmosphère ! — ruade du gris coursier agacé par la pétulance de son cavalier de douze ans — emballement de la bicyclette sénatoriale sur la pente dangereuse du suffrage restreint — tout cela est d'importance menue ; ça se calme vite ; et c'est ce qui est arrivé. A l'apparition du censeur, M. Bourgeois, les mutins sont rentrés dans l'ordre.

Il est difficile de rêver gaminerie plus inconsistante ! Voilà MM. les sénateurs qui, après deux crises de goutte réactionnaire (adoption du projet Merlin-Trarieux, supprimant le droit de grève des ouvriers des chemins de fer et des usines de l'État ; — renvoi à la commission, ce qui veut dire ajournement indéfini, du projet relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail) ne songent même plus au repos et à la douce flanelle des frictions. Ils veulent lutter en

guerre ouverte et contre la Chambre et contre le ministère. Ils choisissent une occasion admirable.

M. Ricard, ministre de la justice, conformément aux ordres du jour solennellement votés par la Chambre, semble vouloir poursuivre pour de vrai les coupables nombreux qui ont coopéré, avec le concours d'hommes politiques haut cotés, à la spoliation des actionnaires, du département du Var et de l'État, dans la fameuse affaire des chemins de fer du Sud. Voilà que, pour un motif quelconque, on nomme un nouveau juge d'instruction, chargé de mener l'affaire rondement. Le prédécesseur semblait mou; gendre modèle, il tenait au courant de l'affaire son beau-père, M. Trystram, un sénateur opportuniste, qui traite familièrement Rouvier et qui est au mieux avec Jules Roche. Une intimité avec ces personnages de haute volée, sur lesquels Mazas exerce une sorte d'attraction hypnotique, parut peut-être suspecte : le glaive de la justice semblait dégénérer en vulgaire grattoir. Pour éviter certains grattages, un autre magistrat est donc délégué à l'instruction de l'affaire.

Il paraît que ce n'est pas tout à fait conforme aux mille et une chinoiseries du code de procédure. Ça s'était toujours fait — on n'y prenait point garde. Mais, dès que furent en jeu les intérêts des aigles au vol hardi de l'opportunisme, on vit se lever des bancs du Sénat des nuées d'avocats girondins, procéduriers subtils, rats nourris dans le grignotement silencieux des codes, qui découvrirent — que le mode de nomination mis en usage dans cette circonstance avait brusquement cessé d'être régulier.

On interpelle le ministre de la justice, Ricard le Hardi; le ministère se trouve mis en minorité et blâmé par les fougueux sénateurs — peu émus par les jambes ouvrières broyées dans les engrenages des usines, mais qui, à l'exemple de Pierre l'Ermite, se lèvent au cri de : « *Constans le veut !* » et se joignent à la grande croisade entreprise pour délivrer les chéquards. Ce fut un jour de foi ardente ! La beauté de l'âme sénatoriale se révéla dans toute sa mystique ferveur. Quand on menace d'arrêter un dévot du chèque ou un frère en syndicat d'émission, tout le Sénat s'émeut — tout le Sénat se sent atteint et de vaillantes poitrines, cuirassées d'un superbe dédain pour l'honnêteté vulgaire — celle des épiciers ou des charretiers, — s'offrent aux coups du Le Poitevin perfide.

Nous ne raconterons pas à nos lecteurs par le menu les quatre interpellations, deux à la Chambre et deux au Sénat, qui se terminaient régulièrement d'une façon toute opposée : les premières par l'approbation, les autres par le blâme du ministère. M. Bourgeois, dans cette crise, s'est conduit en homme d'État, avec autant d'énergie que d'habileté. Il s'est gardé de céder ou de faire des concessions. Son langage,

lors de l'interpellation Chaudey, fut si cinglant, sa défense des droits de la Chambre et du suffrage universel si fière que, dès le lendemain, le Sénat se soumettait avec mauvaise humeur. Mais la mauvaise humeur est permise aux vaincus.

Ce coup hardi a doublé la popularité réelle du ministère et prouvé que, selon le conseil de Jaurès, la démocratie et la Chambre n'avaient qu'à vouloir fermement pour assurer la prédominance de leurs volontés.

La barre d'acier de la volonté sénatoriale était en toc. C'est le moment de marcher sur l'ennemi, l'ennemi déconsidéré par une révolte puérile, par le ridicule de sa capitulation et un essai de défense des corrompus contre la tardive justice. Défaite matérielle, défaite morale, sympathie avouée pour les coquins, c'est une banqueroute pour le Sénat. Qu'on l'achève en lui présentant les trop rares projets de réforme que votera la Chambre. Il les adoptera sans difficultés, comme le valet tremblant devant la menace du maître ; ou, s'il les repousse, qu'on fasse appel au pays et l'avorton de M. Wallon sera renvoyé — enfermé dans un bocal d'eau-de-vie — au musée des monstruosités politiques.

Le conflit entre les deux Chambres fut l'événement capital du mois de février. Cela commençait à sentir la poudre ; l'aggravation du conflit ne nous eût point déplu ! La secousse eût été forte ; la Révolution proche, peut-être. Les plus mauvaises institutions ont du bon quelquefois !

Le commencement du mois de février a été marqué par la mémorable discussion relative aux conventions scélérates et à la responsabilité encourue par Raynal dans cette triste affaire. Tous les journaux ont constaté le grand succès obtenu par Rouanet, la puissance toujours croissante des facultés oratoires et dialectiques de notre collaborateur. Son discours est un excellent exposé de la question. Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur présentant un résumé de ces fortes pages : la doctrine traditionnelle du parti républicain, en fait de chemins de fer, a toujours consisté dans le maintien de la possession et de l'exploitation des lignes entre les mains de l'État.

Malgré les protestations républicaines, le principe de la concession du monopole des voies ferrées à la féodalité industrielle et financière fut voté le 10 mai 1838 ; en 1848, la tradition républicaine est reprise ; on formule un projet de rachat ; mais le 2 Décembre intervient, inspiré par la haute banque menacée ; les conventions sont prorogées par un simple décret pour une période de 99 ans. En 1871, les Compagnies de chemins de fer cherchent à voler les caisses de l'État, en exigeant, au moyen de faux, le paiement de sommes qui n'étaient point dues. Dès que les républicains redeviennent les maîtres, divers projets de

rachat sont déposés. A ce moment, la situation de la plupart des Compagnies, et surtout de l'Orléans, était telle que l'État pouvait s'emparer à bon compte de la plupart des réseaux, racheter l'Orléans sans bourse délier, avec un bénéfice annuel de 2,500,000 francs.

On laisse échapper cette occasion unique et on conclut les conventions, sous le prétexte, démontré faux par Rouanet, que les finances du pays étaient alors dans une situation critique, que l'État ne pouvait emprunter à un taux avantageux pour construire les nouvelles lignes. Or, la Compagnie du Nord, qui est très prospère et ne recourt pas à la garantie d'intérêt, paie 0 fr. 50 de plus d'intérêt pour cent que les Compagnies besogneuses qui empruntent avec la garantie de l'État. De plus, à ce moment, les Compagnies pouvaient être mises en demeure de construire immédiatement 2,000 kilomètres de voies ferrées concédés depuis longtemps. Il n'était donc pas nécessaire de conclure les conventions.

Mais, dit le rapporteur Darlan, les Compagnies ont remboursé à l'État 550 millions de dettes.

Première remarque, la dette des Compagnies s'élevait à 800 millions. Sous des formes diverses, l'État renonce à une partie de sa dette, mais il reçoit, dit-on, un remboursement effectif de 550 millions. Oui, mais en vertu du mécanisme même des conventions, c'est l'État qui paie aux Compagnies l'intérêt de 550 millions qu'elles ont empruntés pour rembourser l'État. Moyen commode de payer ses dettes! En réalité, l'État est dans la même situation que s'il avait emprunté les 550 millions au public, puisqu'il en paie l'intérêt. Ce remboursement est donc une « mystification », selon l'expression de l'orateur.

Nous ne pouvons, on le comprendra, résumer tous les détails d'une discussion aussi complexe; signalons cependant deux autres points importants de l'argumentation de notre ami : Au moment de la discussion des conventions, les frais de publicité faits par les Compagnies montent subitement de 127,000 francs à 407,000 francs, et nous apprenons qu'entre autres feuilles vendues le *Temps* et les *Débats* touchaient chacun une annuité de 72,000 francs, pour défendre les intérêts des seigneurs féodaux de la voie ferrée.

Mais Rouanet termine par l'annonce d'une véritable découverte : il prouve « que dans le rapport de M. Rouvier, en 1883, la partie la plus importante, la partie essentielle de la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans a été rédigée, non pas par M. Rouvier, mais dans les bureaux de la Compagnie d'Orléans, et que c'est M. Raynal qui la lui avait transmise ».

Cette constatation fera rêver les contribuables, étonnés d'apprendre que les conditions mêmes d'un marché aussi important ont été rédigées à loisir par une seule des deux parties en présence, l'autre (l'État)

acceptant, aveuglément et sans une seule rature, toutes les perfidies de rédaction longuement méditées et couvées par les scribes et les avocats de l'Orléans.

Pelletan, Delaporte ont confirmé et renforcé encore l'argumentation de Rouanet; Raynal n'a pu remonter le courant de méfiance et d'antipathie qui s'était formé contre lui. Néanmoins, la Chambre veule n'a eu le courage ni de proclamer la nullité des conventions entachées de fraude ni d'ordonner une seconde enquête, faite dans l'esprit et selon les vues indiquées par Millerand il y a plusieurs mois, c'est-à-dire en vue non de dissimuler, mais de découvrir la vérité.

Une fois de plus, l'immoralité des conventions a été prouvée. Espérons que le pays, spolié et vendu, saura s'en souvenir.

Docteur A. Delon.

REVUE DES REVUES

Philosophie et Littérature

Les découvertes sont choses rares, aussi ai-je regretté de n'avoir pu, le mois dernier, signaler celle que proclama récemment M. Yves Guyot.

Les débats des philosophes sur la conception du devoir sont venus aux oreilles de celui-ci; tant d'efforts et depuis tant d'années lui ont donné de la pitié. Il a voulu, lui aussi, apporter au problème sa solution, et ce n'est pas sans une certaine ironie à l'égard de ses devanciers qu'il nous l'affirme définitive.

Bien des penseurs avant lui, il est vrai, s'étaient, à travers les siècles, efforcés de donner une raison d'être aux règles de notre conduite ; mais, je vous en prie, quelle foi avoir en des hommes, fussent-ils des génies, qui ne sont point économistes? Encore M. Yves Guyot consent-il avec bienveillance à excuser particulièrement « Socrate, Antisthène, Platon, Aristote, Épicure » : ce sont de bien vieilles gens, puis, ils devaient être peu documentés et l'on comprend qu' « ils se soient bornés à quelques prescriptions qui ont peu varié à travers les diverses civilisations : faire du bien à autrui, contenir ses passions, honorer ses parents, respecter les autres ». Mais, il ne s'agit plus de ces vieilles sornettes : M. Yves Guyot est venu. Qu'importent les règles de la morale, si nous en ignorons le fondement, le « grand ressort », et c'est ce « grand ressort » que le directeur du *Siècle* vient de découvrir et de mettre à nu (Nouvelle Revue, 1er janvier 1896).

Cette merveilleuse force, ce principe qui justifie nos actes et donne à nos résolutions une valeur morale, c'est simplement — nul ne s'en était douté jusqu'alors, et pour cause — la concurrence.

La question que je pose, dit M. Yves Guyot, est celle-ci : « Y a-t-il, dans nos civilisations actuelles, une majorité de gens dont la profession consiste à faire du bien à autrui ; qui engagent toute leur activité, leur vie, leur force, leur intelligence à cet altruisme, pour qui cet altruisme est obligatoire, car il est doublé d'une sanction efficace ?

« Si je fais cette démonstration, j'aurai le droit de dire : « Voilà le « ressort moral de nos civilisations modernes. »

L'affirmation est au moins hardie. Qu'un grand nombre d'hommes soient bons, cela prouve que la race humaine est bonne, mais en quoi cela est-il la démonstration de tel ou tel principe ? Que chacun soit animé d'excellents sentiments à l'égard de ses semblables, cela n'indique en aucune façon l'origine de ces sentiments. Nous sommes tous parfaits, soit ; il s'en suit que notre espèce est parfaite ; mais comment pouvez-vous déduire, de là, la cause de cette perfection ? Dire qu'il y a beaucoup de blé dans un champ, ce n'est nullement montrer ce qui détermine cette abondance.

M. Yves Guyot a oublié de relire un traité de logique et il a eu tort : il y aurait trouvé d'excellentes règles de méthode. Aussi pourrions-nous nous arrêter dès les premières lignes de son article : une question mal posée ne saurait être résolue. Mais ne s'agit-il pas d'une découverte, d'un « ressort » jusqu'ici inconnu ? Voyons au moins sa description :

« Dans les civilisations avancées, dit M. Yves Guyot, le producteur travaille pour les autres, il ne doit donc pas se conformer à ses propres goûts, à ses caprices, mais aux désirs de ses semblables. Ce n'est point une notion abstraite de devoir, mais son propre intérêt qui l'oblige à penser à autrui. « Il se préoccupe du bien-être des autres à tout instant, et il ne demande même pas à l'humanité la moindre reconnaissance pour le mal qu'il se donne pour elle. Bien plus. Il ne trouvera pas mauvais qu'un concurrent essaie de faire mieux que lui et il s'efforcera de le surpasser pour le plus grand profit d'inconnus... Son sentiment embrasse l'humanité tout entière. Il ne se borne pas à essayer de faire jouir de ses produits ses compatriotes, il s'efforce de les envoyer sur tous les points du globe ». Tous, artisans, commerçants, capitalistes, industriels n'ont qu'une préoccupation : « fournir aux besoins d'un plus grand nombre de personnes, rendre service... Cet industriel qu'on représente comme féroce, ce bourgeois qu'on représente comme égoïste, concentre toutes ses préoccupations, fait converger toutes ses combinaisons, d'un côté, pour faire vivre des ouvriers et, de l'autre côté, pour conserver et augmenter ses clients. A certains moments, il sacrifie le résultat de ses efforts antérieurs pour leur plus grande satisfaction. Quelquefois il va jusqu'à la ruine, et, au

déclin de la vie, il se trouve avoir dépensé son énergie, son intelligence, ses aptitudes professionnelles inutilement, et être plus pauvre qu'à son début. »

C'est surtout dans les rapports entre le capital et le travail que M. Yves Guyot découvre l'influence morale de la concurrence. L'intérêt même de l'industriel lui « commande l'altruisme ». Pour retenir chez lui ses ouvriers, pour les empêcher d'aller au voisin, il ne recule devant aucun sacrifice et presque toujours « si les employeurs sont coupables, c'est de trop de philanthropie..... Quelques déceptions que leur aient procurées leurs efforts altruistes, la plupart persévèrent. Ils voudraient voir autour d'eux tout le monde prospère. Ils voudraient voir *tous les ménages unis, tous les hommes sobres, toutes les femmes économes, tous les visages souriants.* »

Il est inutile d'insister plus longuement sur l'essai philosophique de M. Yves Guyot. Les précédents extraits suffisent à en faire sentir toute la force comique. Les plaisanteries de pince-sans-rire, où Alphonse Allais excelle, ont cette même allure, avec moins de lourdeur.

Comment admettre que le directeur du *Siècle* ait pris au sérieux son rôle de moraliste d'occasion et d'inventeur de doctrines? Lui, qui cite, sans reprendre haleine, « Socrate, Antisthène, Platon, Aristote, Épictète, Épicure », ignorerait la morale utilitaire et ses théoriciens au point de nous annoncer gravement, comme une nouveauté, que l'intérêt est le mobile de nos actions? Peut-on sans rire prétendre que l'on a découvert la lune?

M. Yves Guyot, il est vrai, ne parle point de l'intérêt. Mais, puisqu'il s'agit ici de la recherche d'un principe, d'un « grand ressort », on ne saurait confondre l'effet avec la cause et, la concurrence n'existant que par l'intérêt, ce dernier seul nous intéresse.

Quant aux merveilleux effets décrits par M. Yves Guyot, cet amour des hommes les uns pour les autres produit par le ferment même de la lutte, ce dévouement fraternel, fruit d'un désir d'écrasement, leur optimiste fantaisie n'est que réjouissante.

Félicitons M. Yves Guyot d'avoir, pour un jour, égayé la philosophie.

*
* *

A signaler dans le MAGAZINE INTERNATIONAL (janvier 1896) un article de Otto Ackerman sur la mort et l'œuvre du poète socialiste Léopold Jacoby.

P. L.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE DE L'ŒUVRE. — *Raphaël,* pièce en trois actes, de M. ROMAIN COOLUS; *Salomé,* pièce en un acte, de M. OSCAR WILDE.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — *Grosse Fortune,* comédie en quatre actes, de M. HENRI MEILHAC.

VAUDEVILLE. — *Manette Salomon,* de M. EDMOND DE GONCOURT.

Des mauvais ménages et encore des mauvais ménages ! Le théâtre contemporain, qui n'est guère fait que pour les bourgeois, ne peut s'en passer. Il a l'air d'un vieil enfant, passablement ramolli, qui agite une marotte en rabâchant d'une voix baveuse : adultère ! adultère ! Ce mot sans cesse à la bouche, les yeux fixés sur cet éternel sujet, il passe tranquillement à travers la vie sans rien voir. La vie lui crie : tout change ; le monde se renouvelle peu à peu ; trop de gens souffrent qui n'ont pas mérité leurs souffrances et les hommes commencent à avoir la conscience tardive de cette injustice ; un souffle puissant d'espoir et de pitié enfle les poitrines des peuples et amollit le cerveau des penseurs ; bien des questions ont été semées, à tous les vents, par des mains hardies et ne réussissent pas à germer faute de lumière ; le théâtre est un merveilleux flambeau ; il y a cent ans, Voltaire et Beaumarchais s'en servirent avec un rayonnant éclat par lequel de grandes idées sont encore illuminées aussi bien que leur nom. Personne, aujourd'hui, ne se lèvera-t-il pour une œuvre si belle ? Alors le théâtre contemporain, juché sur une table de nuit, écarte un coin de rideau, jette un coup d'œil sur une alcôve, et s'esclaffe de rire. Ne l'injuriez pas trop ; il vous répondrait, sans doute, que les bourgeois ne permettent qu'on leur parle ni religion, ni philosophie, ni propriété, ni vie sociale, quelle que soit d'ailleurs la forme matérielle et saisissante que l'on parvienne à donner à ses idées; qu'après tout il faut amuser les bourgeois, puisque ce sont eux qui payent; que la censure est là, prête à rogner ce qui serait intéressant, nouveau et audacieux ; et qu'en somme il est plus commode et plus profitable de

regarder tout bonnement dans les draps de ses voisins. Et voilà comment l'adultère triomphe et s'étale sur la scène.

Le malheur est que l'adultère ne comporte qu'un nombre restreint de situations : tromperies du mari par la femme, ou bien de la femme par le mari, ou bien tromperies réciproques, rien de plus, et, sauf quelques modifications de détails, nous avons la malchance de voir toujours la même pièce. *Le Volant, les Tenailles, Viveurs, l'Ornière, la Bonne Hélène,* aujourd'hui encore, *Raphaël, Grosse Fortune,* il me semble que je sers, à mes lecteurs, toujours le même poisson dont la sauce est à peine changée chaque fois. Vraiment, en entrant au théâtre, je crois m'asseoir à ces banquets officiels où l'on compose, invariablement, le même menu et où les convives voient revenir, avec résignation, les mêmes plats, les mêmes fricassées convenues qu'il est de bon ton d'apporter et auxquelles les délicats ne peuvent toucher.

Raphaël, le plat de M. Romain Coolus, est relevé d'un certain piment ; mais ce piment, mélange de sucre et de poivre, combiné par un cuisinier pince-sans-rire, est d'une saveur incertaine qui ne saurait me satisfaire. J'ai cru d'abord qu'il s'agissait d'une cocasserie, puis j'ai vu pleurnicher une femme qui semblait, réellement, malheureuse et je n'ai plus su si l'auteur prenait ou non son sujet au sérieux.

Daniel, un bourgeois aisé, a aimé une jeune fille de son monde, nommée Louisa ; mais, comme il est convaincu qu'il ne faut pas d'amour dans le mariage — c'est l'opinion que Balzac a toujours soutenue — comme de plus sa passion, pas très ardente apparemment, pouvait attendre, il l'a contenue, en effet, jusqu'à l'éteindre ; et alors, sûr d'être guéri de son amour, n'éprouvant plus pour Louisa qu'une bonne amitié, il l'a épousée. Cette manière d'agir est peut-être fort raisonnable, mais j'aime trop les fleurs nouvelles pour vous la recommander jamais. Le mariage fait, Daniel s'est empressé de donner un amant à sa femme et, entre elle et lui, il vit dans une paix sereine.

Cette situation a été très exploitée au théâtre. On se rappelle *Le plus heureux des trois,* de Labiche ; *la Parisienne,* de Becque ; *la Paix du foyer,* d'Auguste Germain ; *la Paix du ménage,* de Maupassant. Mais d'ordinaire l'auteur donne au mari une demi-inconscience, que l'on admet volontiers, d'après cette convention que les maris sont de purs idiots, ou bien il donne à entendre qu'il badine et se moque de son sujet. J'avais cru d'abord que M. Coolus avait adopté ce dernier parti et son début m'avait assez amusé. Mais j'ai connu depuis qu'il est grave et se fâcherait de n'être pas pris au sérieux.

Louisa, nature inquiète, n'a pas la belle tranquillité de son mari. Elle se lasse un beau jour d'un amant qui n'est plus tout jeune, et en choisit un autre, Raphaël, qui n'est qu'un blanc-bec, un Chérubin ou un Fortunio, mais par l'âge seulement, et sans le relief d'une silhouette

joliment dessinée. Aussitôt toute la maison est désorganisée. Le premier amant pleure d'être évincé; le mari est désolé de perdre ses habitudes; la femme, elle-même, est malheureuse, parce que Raphaël a l'inconstance naturelle à un adolescent, et elle se met à gémir déplorablement. C'est alors que le mari intervient, la console, la supplie de renouer avec son premier amant, le seul vrai, le seul bon, celui qui les rendait si heureux l'un et l'autre. Et la pauvre femme agit ainsi, après avoir beaucoup pleuré.

On veut que je pleure avec elle, à la fin de la pièce, après que, pendant les deux premiers actes, j'ai pris les deux personnages pour de joyeuses poupées ? Ma foi non; je loue le naturel du dialogue et l'esprit de l'auteur — pas lorsqu'il fait de méchants calembours — mais je crois qu'il fera sagement de choisir des thèses moins paradoxales et de traiter ses sujets plus franchement.

Grosse Fortune n'a pas laissé une impression beaucoup meilleure, quoique la pièce soit exécutée avec infiniment plus d'art; mais il lui manque l'entrain, le brio, l'éclat dont M. Meilhac a souvent paré des œuvres, peu importantes d'ailleurs par le fond. Dans *Raphaël* nous avons vu le mari, la femme et l'amant; dans *Grosse Fortune,* légère variante, nous verrons le mari, la femme et la maîtresse. Je n'ai plus grand chose à vous en dire : Un pauvre diable d'employé, au moment de se marier, hérite d'une fortune de quarante millions; il n'en épouse pas moins la pauvre fille qu'il aimait, et les voilà tous deux lancés dans la fête, dans la haute vie, faisant courir et menant la sotte existence de ces richards imbéciles qui n'ont pas quatre idées dans la tête et ne savent à quoi s'occuper, car ce sont des âmes communes et des esprits sans grandeur. Au milieu de cette dissipation, le ménage a grand chance de ne pas rester uni; le femme pourrait prendre un amant et le mari une maîtresse sans que nous en fussions étonnés; mais l'auteur a voulu que la femme restât pure et que l'époux, seul coupable, tombât dans les griffes d'une coquine. Soit. L'épouse trahie s'enfuit chez sa mère, où son mari vient la rechercher et il redevient amoureux d'elle en lui voyant sur le dos une robe de pensionnaire; il demande son pardon et l'obtient. C'est la fortune, la maudite grosse fortune qui l'a corrompu, car il n'était pas méchant de son naturel.

J'ai cru, comme conclusion logique, que M. Meilhac allait lui faire rendre ces quarante millions, qui d'ailleurs ont été mal acquis, on a pris soin de nous le dire. Pour bien faire il faudrait, en effet, que les millions allassent aux pauvres et qu'une loi fût édictée empêchant ces héritages accablants de venir faire le malheur des honnêtes gens. C'est, en somme, une conclusion très socialiste qui se dégage de *Grosse Fortune,* mais que M. Meilhac n'a pas formulée. Peut-être est-il socialiste sans le savoir. Du moins son œuvre proteste contre l'accumulation

des richesses dans les mêmes mains, au point de vue de la bonne harmonie des ménages. Je ne jurerais pas que les ménages médiocres fussent plus heureux, mais il ne me déplaît pas de voir un bourgeois accuser la fortune au nom du bonheur.

L'Œuvre avait donné, en même temps que *Raphaël,* une pièce en un acte : *Salomé,* qu'Oscar Wilde avait autrefois écrite en français. C'est une sorte de mystère, composé avec un éclat fatigant. Sarah Bernhardt avait dû le jouer autrefois; on l'a donné évidemment pour attirer l'attention sur l'auteur qui s'est acquis, par son triste procès, une célébrité plus grande qu'il n'en avait gagné par ses ouvrages. Beaucoup de gens de lettres, qui apprécient en Oscar Wilde un homme de talent, voudraient l'arracher aux tortures qui lui sont infligées et le faire sortir de prison. C'est cette pensée qui a amené la représentation de *Salomé,* œuvre où l'excès de rhétorique ne détruit pas le mérite. A quoi le gouvernement anglais pourrait répondre que le talent n'est pas une excuse et que la justice doit être égale pour tous; et sur ce terrain il aurait beau jeu.

Soit; mais on doit saisir l'occasion pour représenter à l'Angleterre que trop d'inhumanité souille encore aujourd'hui ses mœurs; que son *hard labour,* plus de cent ans après Beccaria, déshonore ses lois répressives; que, pour punir les délits, la privation de la liberté est un châtiment pleinement suffisant; qu'il est barbare de l'aggraver par des peines corporelles; que ses romanciers ont protesté depuis longtemps contre des sévérités outrées et que des lamentations trop effroyables s'échappent de ses geôles. La hautaine Angleterre nous répliquerait sans doute de regarder ce qui se passe chez nous et de mieux surveiller Biribi, où l'on torture souvent des hommes qui ne sont même pas coupables, mais seulement indisciplinés. Nous conviendrions alors que les gouvernements ne valent guère mieux des deux côtés de la Manche et nous demanderions avec plus d'énergie encore un adoucissement des mœurs.

Du moins voici une pièce qui tranche sur la banalité des sujets ordinaires; *Manette Salomon* est l'étude saisissante de la conquête de l'homme par la femme, de la destruction d'un génie d'artiste et d'un noble cœur par l'influence d'une petite bourgeoise rapace, d'âme sèche et d'esprit étroit. Ce n'est pas une œuvre sociale agitant les grandes questions qui appellent l'attention des penseurs et l'examen des réformateurs. M. de Goncourt, qui croit peu au progrès, ne s'intéresse guère au mouvement d'idées qui fait l'angoisse de ce temps troublé. Il n'a pas apporté la contribution de son intelligence à la marche en avant qui nous entraîne. En revanche, il applique d'une façon remarquable son talent d'observation aiguë aux drames intimes qui nous bouleversent; il peint avec une exactitude précise le tableau

de certaines mœurs qui lui sont familières et il sait faire vivre un monde assez circonscrit et spécial qui parle, se meut, évolue sous nos yeux avec beaucoup de vérité et de relief.

Coriolis est un peintre de talent, mais inquiet, tourmenté, impatient de saisir le fugitif idéal, et qui trouve dans un de ses modèles, un modèle vulgaire que bien d'autres avant lui avaient vu et laissé passer avec indifférence, il y trouve, dis-je, la beauté rêvée qui sera le stimulant de son douloureux génie. Le corps splendide de Manette sera pour lui la vision inspiratrice toujours présente qui fera nettement apparaître devant lui les figures de beauté jusque-là vaguement entrevues et dont son pinceau docile dessinera sans effort le tracé. Chose rare, l'homme et l'artiste peuvent en même temps être amoureux. Manette est douce, tranquille et raisonnable. Elle assure le repos de son amant, lui crée une existence paisible et respecte son travail. Il semble qu'il va être heureux auprès d'elle et achèvera de développer son talent.

Mais, hélas ! l'esprit bourgeois et positif est entré avec l'ordre et la régularité pour glacer son foyer et couper les ailes à son idéal. Manette a le cœur froid; Manette a de vilains instincts juifs, sans grandeur et sans élévation; elle méprise les camarades pauvres de Coriolis; elle le détache du rapin qui ne travaille qu'à ses heures et ne sait pas gagner d'argent; elle est dure pour les animaux; elle se montre petite et mesquine dans mille infimes détails; elle souhaite que son amant produise en vue des succès de salon; et enfin elle le rabaisse jusqu'à sa taille médiocre et vile. En Coriolis, l'homme seul demeure lié à la femme, mais l'artiste se détache et périt peu à peu pour se fondre en un bourgeois.

Il est fâcheux que ce beau sujet ne soit pas montré au théâtre par des procédés plus frappants et plus scéniques et qu'il se déploie en une série de tableaux entre lesquels le spectateur est trop souvent obligé de mettre lui-même le fil; mais l'œuvre très littéraire, très spirituelle, n'en conserve pas moins les belles qualités d'une peinture puissante.

GASTON STIEGLER.

CRITIQUE MUSICALE

Théatre de l'Opéra-Comique. — *La Jacquerie,* opéra de Édouard Blau et Simone Arnaud, musique de Ed. Lalo et Arthur Coquard; partition, piano et chant, chez Choudens, éditeur.

Théatre de l'Opéra. — Reprise de *la Favorite* et de *Coppelia.*

La mort d'Ambroise Thomas.

Vous connaissez la révolte des Jacques, ces serfs campagnards du seizième siècle, soulevés contre l'oppression des seigneurs, et anéantis dans leur rébellion; premier rayon, vite obscurci, du beau soleil de la liberté.

C'est à cet épisode sanglant de notre histoire qu'est emprunté le sujet de la dernière nouveauté représentée à l'Opéra-Comique, sujet très dramatique et très empoignant, malheureusement affadi par une intrigue d'amour sans saveur et sans vraisemblance, ajoutée à l'action par la tendre imagination de librettistes désireux sans doute de plaire aux âmes sensibles.

A cette époque, il est vrai, nous apprennent les contes dorés de l'antique légende, les rois épousaient des bergères; il pouvait donc bien être aussi permis aux nobles demoiselles d'être férues de l'amour le plus vif, quoique souvent le plus innocent, pour le beau jeune inconnu, seigneur ou vilain, qu'elles apercevaient au cours d'une promenade, ou à qui le bien heureux hasard d'une maladie ou d'une blessure à guérir faisait franchir la grille du couvent, où leur gracieuse jeunesse s'épanouissait à l'abri des fracas et des luttes de la vie.

Mais, si des aventures de ce genre trouvent leur place dans des pièces de pure imagination ou de tendre émotion, point n'en est besoin dans de terribles drames vécus, figurant une étape dans la longue et âpre lutte de l'opprimé contre l'oppresseur, mettant aux prises les privilèges égoïstes des uns avec les légitimes aspirations des autres, marquant d'une trace de sang leur place dans le morne martyrologe de ceux qui ont souffert et sont morts pour une idée ou pour un progrès.

Alors elles alourdissent l'action et lui nuisent, en faisant dévier l'intérêt, et, ce qui est pis, en rendant indécis et flottants des personnages de premier plan, constamment hésitants entre leur devoir

— vérité historique — et leur amour conventionnel — invention de dramaturge.

Mais, à part cette critique, la *Jacquerie,* outre quelques scènes mouvementées et intéressantes, et des récitatifs d'une bonne envolée dramatique, offrait deux caractères opposés et bien tranchés, deux types d'instinct et de tempérament divers que l'on rencontre à toutes les époques révolutionnaires.

Ce contraste est bien souligné dans la musique.

Robert, l'agitateur policé, au calme raisonné, sachant toujours garder de la mesure, parlant plutôt de pitié que de vengeance, faisant appel au cœur plutôt qu'à la passion, chante des mélodies distinguées et agréables, revêtues d'un sobre accompagnement (pages 49, 143, 196 de la partition).

Guillaume, le révolté violent, le bûcheron au cœur dur comme son dur labeur, l'homme des bois farouche, hurle des airs d'une sombre couleur, martelés d'accords énergiques, tumultueux comme les colères dont son âme est remplie (pages 60, 154, 204).

Quatre siècles plus tard, on retrouvera ces deux types de révolutionnaires, et ils porteront les noms de Girondins et de Jacobins.

Comme *Frédégonde,* la *Jacquerie* a été écrite en collaboration. Saint-Saëns avait tenu, comme un suprême hommage d'amitié, à mettre au point l'œuvre posthume de son bon camarade Guiraud; Arthur Coquard, l'un des représentants les plus sympathiques de la jeune école française, a suivi l'exemple de l'illustre maître et il a recueilli pieusement la partition commencée par son ami Lalo, pour la terminer et la sauver ainsi de l'indifférence et de l'oubli réservés aux œuvres inachevées.

On reconnaît, au premier acte, dans la suavité tendre des mélodies et dans l'ardent coloris de l'instrumentation, les belles qualités du gracieux auteur de *Namouna* et du *Roi d'Ys.*

Les trois autres actes sont la part de Coquard; la musique en est distinguée et nerveuse, de sincère émotion; elle renferme des pages d'une très belle inspiration.

Je me contenterai de citer le chœur de la Fête de Mai (pages 106 à 123), au parfum frais de grâce mélodique, avec des répons d'une gaîté de clair soleil, et de courtes phrases d'une saveur de jeunesse heureuse et de printemps; et la marche féodale qui sert de prélude au quatrième acte, de rythme intéressant, de bonne allure, de large sonorité, coupée par une agréable mélodie des violons.

Malgré une interprétation brillante, une mise en scène très soignée, la *Jacquerie* n'a pas tenu l'affiche. Ce drame n'était pas à sa place à l'Opéra-Comique, dont le public spécial préfère les tendres bluettes aux émouvantes épopées.

Sur la scène d'un théâtre lyrique ou à l'Opéra, son succès aurait été plus vif et plus franc.

Mais le théâtre lyrique, dont la nécessité se fait pourtant sentir, chaque jour, plus grande, est toujours à l'état de projet, et l'Opéra ne peut monter toutes les œuvres intéressantes qui sont produites, si absorbé déjà par les nombreux chefs-d'œuvre de son magnifique répertoire.

Notre Académie de musique doit être, en effet, le temple de tout ce qui a été composé de beau et de grand, dans tous les styles et par toutes les écoles.

Son rôle est d'être pour la musique ce qu'est le Louvre pour la peinture et la sculpture, superbe musée des productions musicales, où les auditions des belles œuvres des maîtres puissent permettre de suivre la magnifique évolution de l'art lyrique, d'étudier son histoire par la comparaison des diverses manières et des différentes méthodes de conception et de facture, qui toutes procèdent intimement l'une de l'autre dans une admirable et suggestive progression, depuis les simples et délicates compositions de Rameau jusqu'aux prodigieux monuments de Berlioz et de Wagner.

Dans cet ordre d'idées, je suis de ceux qui ont applaudi à la résurrection de la *Favorite,* ouvrage plutôt d'inspiration émue que de profonde science, mais qui peut être considéré comme l'un des plus purs chefs-d'œuvre du romantisme italien.

Cet opéra est, en effet, à sa place sur notre première scène lyrique, tout autant que *Don Juan, Freyschutz, Guillaume Tell, Faust, Aïda, Tannhauser, La Walkyrie,* comme le seraient *Alceste, Fidelio, Les Troyens* ou les *Maîtres chanteurs.*

Il faut le prendre tel qu'il est, avec ses défauts et ses qualités; d'ailleurs, ses tendres romances sont populaires, et il ne faut pas médire de tous ces airs gracieux qu'ont murmurés, tant de fois et depuis si longtemps, les jolies lèvres des Jenny ou des Lisette chantant leur gaîté et leur jeunesse dans les chambrettes ensoleillées, sous les toits où jasent et répondent les pinsons jaseurs.

La *Favorite* est accompagnée par *Coppelia,* le délicat ballet de Léo Delibes, bijou musical à la ciselure fine, plaisir des yeux et ravissement des oreilles, parlant aux sens par la gracieuse légèreté des danses, la voluptueuse floraison des femmes, le chatoiement des étoffes et des lumières, pénétrant au cœur par la douce suavité des mélodies et la fraîcheur épanouie de l'orchestration.

La muse de Delibes était soignée, élégante, distinguée, charmeuse; elle était d'esprit bien français, comme celle d'Ambroise Thomas, qui vient de mourir comblé de tous les honneurs, entouré de tous les respects.

L'œuvre de ce compositeur heureux est celle d'un travailleur

consciencieux, d'un artiste probe et bien doué, d'un homme veinard à qui tout réussit, sans doute parce qu'il a su rester dans la sphère où ses moyens et ses facultés pouvaient le mieux s'exercer, sans chercher à atteindre les hautes cimes azurées jusqu'où le génie s'élève pour y trouver l'idéal de ses rêves, mais sachant aussi éviter les gouffres et les précipices où risquent de tomber ceux qui veulent monter, sans la trempe et la force nécessaires, jusqu'aux régions inexplorées de l'art; son inspiration, sage et calme, un peu timorée et d'essence trop bourgeoise, se serait d'ailleurs égarée dans ces horizons trop vastes.

Son chant ne fut pas celui du rossignol, qui lance ses trilles sonores et ses roulades éperdues dans le silence des nuits étoilées pour annoncer la splendide clarté des aubes nouvelles; mais celui de la cigale, la douce cigale des prés fleuris, qui chante gentiment et sans façon au soleil.

Et cette chanson est joyeuse et folle, comme dans le *Caïd;* ou bien elle est émue et attendrie, comme dans *Mignon,* qui fait pleurer et rêver les filles de France; parfois même, elle élève le ton et prend une belle envolée, c'est alors l'air de la folie, dans *Hamlet,* ou le prélude de *Françoise de Rimini.*

Il m'a semblé intéressant de donner ici la liste des œuvres dramatiques (1) d'Ambroise Thomas. On peut la considérer comme très complète, et peut-être, comme inédite :

La Double Échelle, op.-c., 1 acte (1837). — *Le Perruquier de la Régence,* op.-c., 3 actes (1838). — *La Gipsy,* ballet en 2 actes (1839). — *Le Panier fleuri,* op.-c., 1 acte (1839). — *Carline,* op.-c., 3 actes (1840). — *Le comte de Carmagnola,* gr. op., 2 actes (1841). — *Le Guerrillero,* gr. op., 2 actes (1842). — *Angélique et Médor,* op.-c., 1 acte (1843). — *Mina,* op.-c., 3 actes (1843). — *Betty,* ballet en 2 actes (1846). — *Le Caïd,* op.-c., 2 actes (1849). — *Le Songe d'une Nuit d'Été,* op.-c., 3 actes (1850). — *Raymond,* op.-c., 3 actes (1851). — *La Tonelli,* op.-c., 2 actes (1853). — *La Cour de Célimène,* op.-c., 2 actes (1854). — *Psyché,* op.-c., 3 actes (1857). — *Le Carnaval de Venise,* op.-c., 3 actes (1857). — *Le roman d'Elvire,* op.-c., 3 actes (1860). — *Mignon,* op.-c., 3 actes (1866). — *Hamlet,* gr. op., 5 actes (1868). — *Gilles et Gillotin,* op.-c., 1 acte (1874). — *Françoise de Rimini,* gr. op., 5 actes (1882). — *La Tempête,* ballet en 2 actes (1889).

Il me reste à parler d'Ambroise Thomas au point de vue scolastique, comme directeur du Conservatoire, et, en même temps, de dire quelques mots de notre grande école de musiciens. Mais cette chronique est déjà longue, et le sujet vaut la peine qu'on s'y arrête; ce sera pour une autre fois.

HENRI HOLLEVILLE.

(1) Il a composé en outre de très nombreux chœurs orphéoniques, romances, mélodies, motets, dont la nomenclature serait trop longue à énumérer.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Paroles gouvernementales; les Employés des chemins de fer; les Travailleurs municipaux de Paris; un Cours sur le Socialisme pendant la Révolution ; Congrès féministe international. — *Belgique :* L'Arbitrage international. — *Italie :* L'Afrique et les Socialistes. — *Angleterre :* La *Women's Trades Unions League ;* le Congrès international socialiste. — *Suisse :* Exemple de liberté ; une Grève évitée. — *Autriche :* Le Mouvement syndical. — *Allemagne :* La Grève du vêtement.

FRANCE

Paroles gouvernementales. — Depuis que dans les sphères officielles l'on fait au socialisme l'honneur de le croire menaçant et dangereux, jamais paroles aussi libérales ne furent prononcées par des hommes ayant la responsabilité du pouvoir. Dans ce bulletin social nous n'avons à sonder ni les consciences ni les nécessités parlementaires. Mais nous devons constater que, de même que certains hommes sont venus au socialisme par dégoût des compromissions opportunistes d'un certain radicalisme, de même M. Bourgeois a renoncé à chercher ses ministres et sa voie politique en dehors des éléments purs de la gauche, les socialistes y compris. Nous lui pardonnons volontiers de ne pas être des nôtres et d'avoir parfois usé contre nous de précautions oratoires peut-être exagérées. Il nous suffit, pour le moment, qu'une parcelle de la pensée socialiste soit installée au gouvernement, et que le ministère n'oublie jamais les paroles prononcées à Châlons par MM. Bourgeois et Mesureur.

M. BOURGEOIS : ...Nous pensons au pauvre paysan, courbé sur sa charrue, nous pensons à cet homme brûlé par le soleil pendant de longues et dures journées, à ce qu'il a souffert, nous pensons à l'ouvrier des villes et à ses durs labeurs, et alors nous, qui avons hérité du travail de nos pères, nous estimons que nous devons nous tourner vers ceux qui peinent, qui n'ont pas eu la

chance d'arriver au monde avec ce je ne sais quoi d'accumulé qui nous aide à lutter avantageusement contre les difficultés de la vie, et nous nous disons que nous devons être pour eux ce qu'ont été pour nous nos parents, nos pères. Nous devons être pour eux la famille qui leur a manqué.

On a dit de nous que dans nos projets nous avons l'intention de porter atteinte à la liberté individuelle. Ne serait-ce pas porter atteinte aux principes de 1789? Nous en sommes les fils légitimes et nous seuls avons le droit de parler en leur nom.

La formule de la Révolution française, qui commence par ces mots : « Liberté, Égalité », n'est pas seulement une formule froide et dure, elle se complète par un troisième mot dont il faut faire une réalité agissante : « la Fraternité ».

Non, nous ne voulons pas porter atteinte à la liberté humaine ; mais cette liberté ne peut exister, si l'on ne dégage pas l'homme de toutes les servitudes de la matière qui l'étreint.....

Il ne s'agit pas de diminuer, mais de fortifier la liberté de l'homme pour la rendre plus efficace.....

Supposez que dans une petite masure, perdue au milieu de la campagne, en plein hiver, au milieu des neiges, un foyer est allumé et que quelques-uns seulement peuvent s'y réchauffer les mains. Croyez-vous que de cet état de choses votre conscience serait satisfaite? Non, n'est-ce pas? Eh bien, nous, nous voulons que la masure devienne une vaste maison où tous ceux qui l'auront mérité pourront entrer librement, et où la flamme soit assez claire et assez haute pour que chacun sente pénétrer en lui, non seulement une chaleur physique, mais la chaleur du cœur, qui lui fera trouver dans la justice sociale une réalité et qui, cette justice étant satisfaite, fera disparaître tout sentiment de haine contre les autres.....

Nous n'avons rien à craindre des idées, mais tout à espérer d'elles.....

M. Mesureur : ...Nous sommes un gouvernement qui se préoccupe avant tout des abandonnés, des pauvres, des petits, et c'est pour cela que nous faisons un socialisme sage, pratique, avec la prévoyance qu'il importe à la science socialiste d'apporter dans toutes les études économiques.....

Nous voulons que les citoyens s'associent à tous les points de vue dans la lutte des idées d'ailleurs très légitimes; nous voulons que les travailleurs puissent se coaliser, former des groupes, se sentir les coudes en présence de la coalition patronale, très légitime aussi, avant d'établir librement un débat avec chances de succès.....

Nous pouvons disparaître bientôt dans un accident de la vie parlementaire; nous n'en aurons pas moins démontré que les républicains progressistes et socialistes ont droit au pouvoir, car ils sont capables de gouverner. Le pays peut les appeler; ils ne sacrifieront rien de ce qui fait ses intérêts et sa gloire.....

Assurément ce n'est pas là du socialisme révolutionnaire, tendant à la substitution de la propriété sociale et collective à la propriété capitaliste; ce n'est même pas tout à fait notre conception du socialisme parlementaire. Mais enfin ce « désir de faire avancer d'un pas

cette grande marche en avant, non pas seulement de la démocratie française, mais de l'humanité tout entière », se retrouve, voilé, comme il convient, jusque dans les harangues du président de la République, au cours de son récent voyage à travers la France. Et les paroles prononcées par M. Félix Faure, rapprochées des paroles ministérielles, donnent l'impression qu'un heureux changement s'est infiltré dans l'orientation politique, je n'ose encore écrire sociale, de la République.

A un dithyrambe du vice-président de la chambre de commerce de Lyon, en faveur des œuvres d'initiative privée et contre toute intervention du législateur, M. Félix Faure a très franchement répliqué qu'il faut au moins « que la législation apporte son concours à l'initiative privée ». Et, avec beaucoup de finesse, il a ajouté :

Je ne prendrai d'autre exemple que ce que je vois dans cette ville même. Est-ce que la chambre de commerce de Lyon, qui représente la collectivité des commerçants lyonnais, ne prend pas par la main l'humble et le déshérité pour en faire un boursier dans les écoles que vous avez créées?

Ne sentez-vous pas la nécessité pour chaque citoyen, surtout pour le pauvre qui ne peut pas toujours se suffire à lui-même pour se préparer à la vie, de rencontrer l'appui de la grande famille commerciale que vous êtes?

N'exagérons rien, vivons ensemble comme les enfants de la même patrie et songeons que ce que vous faites à Lyon, il faut songer à le faire pour la France entière.

Vous êtes acquis aux œuvres de solidarité et de haute humanité.

Messieurs, vous avez donné un grand exemple ; permettez aux autres de le suivre.

Les employés des chemins de fer. — Simple constatation : Le principal argument apporté au Sénat par MM. Trarieux, Monis, Demôle et consorts, pour y faire voter une disposition législative enlevant aux employés des chemins de fer le droit à la grève, a été l'argument patriotique. Or, au grand meeting de protestation ouvrière contre le Sénat, tenu le 1er mars, au Tivoli-Wauxhall, le bureau du syndicat avait donné mandat à son secrétaire général, le citoyen Guérard, de rappeler une fois de plus qu'il avait toujours été entendu qu'au cas où la guerre éclaterait pendant une grève les employés reprendraient le service à la première signification du gouvernement.

Les travailleurs municipaux de Paris. — L'arrêté du conseil municipal de Paris en date du 13 juillet 1895, réglant les conditions du travail dans les divers services de la municipalité, a été récemment approuvé par le préfet de la Seine.

Pour être admis dans ces services, il faut : 1° être Français ; 2° habiter Paris depuis cinq ans au moins.

Quant aux conditions du travail, voici les règles adoptées :

Tous les travailleurs sont employés au mois et payés tous les quinze jours. Les heures de travail sont fixées pour chaque division de l'administration municipale ; mais, en aucun cas, elles ne peuvent excéder dix heures sur vingt-quatre pour les ouvriers manuels ; pour les hommes employés alternativement comme travailleurs manuels et comme gardiens, la journée peut s'élever à onze heures. Tout travail exécuté en dehors des heures normales est considéré comme supplémentaire et payé comme tel.

Tous ont droit à un jour complet de repos par quinzaine, et tous, à l'exception des travailleurs occupés temporairement, ont chaque année un congé de dix jours avec paie.

Au sujet des accidents du travail et de la maladie, voici ce que prescrit la nouvelle réglementation du conseil municipal de Paris : Si un travailleur est temporairement frappé d'incapacité de travail occasionnée par son service, il reçoit son traitement en entier jusqu'à son complet rétablissement ; s'il est atteint par la maladie, il touchera intégralement son salaire pendant toute la durée de sa maladie, sans que celle-ci puisse excéder un an ; au bout de ce terme, l'administration examine s'il y a lieu de continuer le paiement en totalité ou en partie du traitement ou s'il faut pensionner le travailleur malade.

Un cours sur le socialisme pendant la Révolution (1789-1796). — M. Albert Métin a remplacé M. Bernard Lazare au *Collège libre des Sciences Sociales,* 8, rue de Tournon, dans le cours sur les doctrines révolutionnaires, le mardi à cinq heures et demie.

M. Albert Métin a pris pour sujet : « Les mouvements populaires à Paris et les doctrines sociales extrêmes depuis l'ouverture des États généraux de 1789 jusqu'à la répression de la conspiration communiste de Babeuf. »

Il a exposé la situation du prolétariat parisien en 1789. Elle se résume sous deux chefs : question des subsistances, question du chômage, causées par la crise économique de la fin du dix-huitième siècle et par le commencement de la grande industrie. Pas de droit de grève ni d'association pour les ouvriers ; aussi leurs mouvements ne peuvent-ils aboutir qu'à l'émeute.

A côté des soulèvements populaires, se développent le communisme philosophique (Rousseau, Mably) très vivant en 1788-89, et les critiques de la propriété (Rousseau et ses disciples). Mais ce sont des théories purement morales qui tendent surtout à la réforme intérieure et n'aboutissent, en pratique, qu'à la philanthropie et à l'impôt sur les riches.

Comment les mouvements populaires parisiens, d'abord aveugles,

seront utilisés par les politiques; comment, ensuite, ils arriveront à se pénétrer du socialisme philosophique du dix-huitième siècle; comment le communisme, autrefois vide, commencera, par l'effort de Babeuf, à devenir le cadre des revendications prolétariennes; tel est le sujet du cours, qui, l'année prochaine, sera continué à travers le dix-neuvième siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

(On peut assister au cours, sans formalités, en s'adressant à M. Métin.)

Congrès féministe international. — *L'Union internationale des femmes pour la paix* tiendra un congrès à Paris le 8 avril prochain. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Eugénie Potonié-Pierre, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

BELGIQUE

L'arbitrage international. — En exécution de la décision prise par la conférence de « l'Union interparlementaire pour la paix », qui compte dix-huit cents parlementaires, et qui siégea à Bruxelles l'an dernier, M. le sénateur Descamps, président de l'Union interparlementaire, vient d'adresser aux puissances le plan d'une Cour d'arbitrage :

Le projet d'organisation d'un Office international d'arbitrage, élaboré par la conférence interparlementaire de Bruxelles, est simple et modeste. Il respecte et sauvegarde toute la procédure des arrangements directs, tous les moyens de conciliation. Il laisse aux États la liberté de fixer, dans leur souveraineté, la mesure dans laquelle ils entendent soumettre leurs différends aux arbitres. Il se borne à leur offrir éventuellement un moyen de résoudre facilement, promptement, sûrement, les litiges par la loi arbitrale, sans qu'aucun État puisse d'ailleurs obliger un autre à entrer dans cette voie.

En effet, l'article premier de ce projet, après avoir déclaré que « les parties contractantes constituent une Cour permanente d'arbitrage international pour connaître des différends *qui seront soumis à sa décision* », ajoute immédiatement après : « Dans le cas où un différend surgirait entre deux ou plusieurs d'entre elles, ces parties *décideront si le litige est de nature à être porté devant la Cour,* sous réserve des obligations qu'elles peuvent avoir contractées par traité. » Ainsi, en cas de conflit, les puissances demeurent maîtresses de recourir ou non à la juridiction établie par le projet. Cette juridiction est essentiellement volontaire et facultative. « La commission, dit le rapport de M. Houzeau de Lehaie, a désiré couper court aux appréhensions des gouvernements ou des diplomates; elle a voulu montrer qu'elle n'avait aucunement l'intention de s'immiscer dans leurs attributions. Elle a estimé que l'adhésion à la convention instituant une Cour internationale n'imposait aux gouvernements d'autre obligation que celle d'examiner et de décider si le conflit survenu est de nature à être porté devant la Cour. Il faut donc, pour que celle-ci soit saisie du litige, que les deux parties soient d'accord pour le lui soumettre. »

La conférence n'a pas dévié de cette ligne, et toutes les tentatives faites pour toucher, même indirectement, à la liberté des États, ont été écartées. Les puissances décident de concert si le litige sera déféré à la Cour. Elles ne le font du reste qu'en ordre subsidiaire, au cas où elles n'ont pu arranger le différend par les voies amiables proprement dites et, dans ce cas même, pour autant qu'elles s'accordent à le vouloir.

La difficulté des « cas réservés » est résolue dans le sens de la plus large indépendance laissée aux États. Il est loisible à ceux-ci soit de recourir exclusivement à d'autres moyens de solution que l'arbitrage, soit même d'instituer telle autre forme d'arbitrage qui leur agrée. Le projet ne fait que leur ménager l'accès d'une juridiction stable constituée par eux-mêmes et toujours ouverte à la solution de leurs contestations.

Il importe d'insister sur ce point, parce que telle est bien la pensée inspiratrice et tel est le trait caractéristique de l'œuvre élaborée par la conférence.

ITALIE

L'Afrique et les socialistes. — Sous ce titre, nous recevons la correspondance suivante de notre ami Momigliano :

On ne parle que de l'Afrique chez nous, comme au temps d'Annibal.

Beaucoup de nos adversaires, faute de mieux, accusent les socialistes de manque de patriotisme, parce qu'ils ne poussent pas le cri : *Delenda Abyssinia!*

On oublie que Charles Pisacane, le plus renommé des socialistes italiens, a versé son sang pour l'indépendance de son pays. Après un combat héroïque, à l'île de Ponza, il a été massacré par les agents des Bourbons.

C'est pour cela que Victor Hugo le plaça plus haut que Garibaldi; il a payé de sa vie l'amour pour la patrie.

Les socialistes italiens, ainsi que les socialistes de tous les pays, n'acceptent la guerre que dans le cas où il s'agit de combattre les tyrans, soit nationaux, soit étrangers.

Et pourtant, des journalistes vendus voudraient exciter contre nous la haine populaire, parce que nous nous refusons de pousser aux nouvelles guerres puniques que des farceurs, déguisés en Scipions, sont en train de nous préparer.

Cependant, le peuple, qui travaille et qui paie de son sang la folie des autres, est avec nous.

Après la débâcle de Amba-Gurimma, un cri d'indignation souleva toutes les poitrines.

Partout, de Palerme à Milan, le peuple, d'une façon bruyante qui trouble peut-être le sommeil des privilégiés, a manifesté son opinion : Assez de sang, assez d'argent pour l'Afrique!

Un demi-siècle ne s'est pas encore écoulé depuis que l'Italie, s'élevant à la dignité de nation, a démontré par son exemple le droit de tous les peuples à la liberté; aujourd'hui, égarée par un tas de fous atteints de folie morale et intellectuelle, elle ne fait que conspuer la mission que Mazzini et tant d'autres illustres penseurs lui avaient assignée.

La partie la plus stupide et la plus criminelle de la bourgeoisie pousse à

la ruine ce pauvre pays où la pellagre domine, où des milliers d'hectares de terre abandonnée réclament l'œuvre bienfaisante de la science.

Les enthousiastes des conquêtes devraient se rappeler que, l'année passée, le conseil des ministres a discuté le projet d'un grand aqueduc pour porter l'eau dans la Pouille, dont les produits (les plus abondants d'Italie) souffrent annuellement du manque d'irrigation. Faute d'argent, le projet a été abandonné ; mais, pour les gaspillages africains, les millions se trouvent toujours.

A la lanterne, les socialistes qui ne donnent pas un sou pour les gloires d'Amba-Alagi et Amba-Garimma, parce qu'ils voudraient employer au profit des pauvres l'argent que les fournisseurs empochent! Bientôt, un nouveau Lamartine pourra appeler l'Italie, non plus la terre des morts, mais la terre des gueux.

La dégringolade de Crispi. — Il est tombé, celui qui avait peuplé de nos camarades les îles et les cachots, le héros de la faction la plus corrompue et la plus pourrie de la bourgeoisie, ce Don Chichotte tragique qui a arrosé l'Afrique de sang italien. Il est tombé, avec les imprécations des milliers de mères et des fiancées qui pleurent leurs fils et leurs époux.

Il est tombé.

Il ne faut pas tuer un homme mort.

Les socialistes savent très bien qu'avec lui n'est pas tombé le régime capitaliste.

ANGLETERRE

La Women's Trades Unions League. — Il y a actuellement en Angleterre quarante-deux syndicats de femmes fédérés entre eux. Le nombre des adhérentes est de vingt-huit mille.

Le Congrès international socialiste. — Les préparatifs d'organisation du congrès international qui doit se réunir fin juillet prochain à Londres marchent admirablement.

La *Social Federation democratic* et les autres groupes socialistes organisateurs ont reçu des contributions, s'élevant jusqu'ici à 7,500 fr., pour couvrir les frais de réunions du congrès.

Socialistes et trade-unionistes marchent complètement d'accord.

Le congrès se tiendra dans la salle de l'hôtel de ville de Saint-Martin, qui comprend deux salles pour les réunions des sections et des comités, ainsi qu'une immense salle de séances, comprenant sept cents cinquante sièges pour les délégués et une vaste galerie réservée au public.

Le 26 juillet aura lieu à Hyde-Park une colossale manifestation populaire, avec le concours des délégués étrangers, en faveur de la paix internationale.

Adresser les noms des futurs congressistes à M. Thompson (Clarion office, 72, Fleet street, London).

SUISSE

Exemple de liberté. — Les organisateurs d'un congrès d'employés de chemins de fer ayant demandé pour leur assemblée générale la libre disposition de la place de l'hôtel de ville d'Aarau, reçurent sans difficulté du conseil d'État d'Argovie l'autorisation nécessaire. Et le maire d'Aarau, M. Max Schmid, leur adressa une lettre, où nous cueillons cette phrase : « Nous ne prendrons aucune mesure de police quelconque, sachant que les cheminaux savent se maintenir eux-mêmes en ordre. »

Une grève évitée. — Les revendications des employés de la Compagnie du Nord-Est, relatives aux conditions d'engagement et à l'échelle des salaires, ont été enfin admises, mais seulement grâce à l'intervention énergique du Conseil fédéral, qui avait menacé la Compagnie de l'exproprier de son administration.

AUTRICHE

Le mouvement syndical. — Environ 90,000 ouvriers, répartis en 750 syndicats, participent actuellement à l'agitation corporative et économique.

Gewerkschaft, l'organe des organisations syndicales de l'Autriche, a dressé un tableau des proportions dans lesquelles les diverses industries participent au mouvement syndical, heureusement en voie de croissance :

	Total des ouvriers	Nombre de syndiqués	Proportion
Industries polygraphiques. . . .	21.375	8.258	38.77 %
Chemins de fer et transport . . .	122.318	17.851	14.60 —
Métallurgie	246.023	14.867	6.04 —
Mines	139.769	7.710	5.50 —
Industries du bois	163.400	6.673	4.08 —
— de la pierre	119.974	7.591	6.33 —
— du papier et du cuir. .	57.411	2.070	3.60 —
— textiles	399.938	6.265	1.56 —
— du vêtement	383.339	6.614	1.07 —
— du bâtiment	252.900	3.251	1.68 —
— chimiques	19.312	281	1.45 —
— de l'alimentation . . .	317.600	3.319	1.04 —
Commerce	287.283	719	3.32 —
Entreprises diverses	123.693	3.357	2.71 —
TOTAUX	2.654.335	88.826	3.30 %

ALLEMAGNE

La grève du vêtement.— La grève est finie à Berlin. Voici les deux conventions conclues : La grève comprenait d'un côté les ouvriers, hommes et femmes, confectionnant les vêtements d'hommes et d'enfants, d'un autre côté les ouvriers, hommes et femmes, faisant les vêtements de dames et les manteaux d'enfants.

Entre les délégués de la première catégorie de travailleurs et les délégués des maisons de confection pour hommes et enfants, il a été conclu la convention suivante :

1° Les maisons de confection accordent une augmentation de 12 1/2 % sur tous les salaires payés avant la grève et s'engagent à ne payer aucun salaire en-dessous des prix les plus bas figurant au tarif arrêté de commun accord entre elles et leurs ouvriers ;

2° Les salaires calculés d'après cette augmentation de 12 1/2 % seront inscrits sur un tableau qui sera affiché dans chaque maison et qui sera communiqué à chaque intermédiaire. (Les maisons de confection ne traitent pas directement avec les ouvriers tailleurs ; entre elles et ceux-ci, il y a des intermédiaires, des *Zwischenmeistern,* comme on dit en Allemagne.)

3° Les intermédiaires afficheront également ce tableau et s'y conformeront scrupuleusement ;

4° Les maisons de confection s'engagent à ne plus utiliser les intermédiaires qui ne se conformeraient pas à la clause faisant l'objet du paragraphe précédent. De même, les intermédiaires prennent l'engagement de ne plus prêter leur concours aux maisons de confection qui n'observeraient pas la convention ;

5° Le conseil de conciliation aura à délibérer ultérieurement sur la rédaction d'un nouveau tarif de salaires minimum. Il s'occupera également de la création d'une commission d'arbitrage pour les contestations entre ouvriers et patrons et de la réforme qu'il conviendra d'apporter au système actuel de remise et de réception du travail ;

6° Le compte et la liquidation des salaires se feront chaque semaine ;

7° Aucun ouvrier ne pourra être congédié du fait d'avoir participé à la grève.

Voici maintenant la convention qui est intervenue entre les patrons, les intermédiaires et les travailleurs occupés aux vêtements de dames et aux manteaux d'enfants :

1° Il sera accordé des augmentations de salaires : *a)* de 30 % sur tous les salaires qui, avant la grève, ne dépassaient pas 1.75 marc ; *b)* de 20 % sur les salaires de 1.80 à 4.00 marcs ; *c)* de 15 % sur les salaires de 4.10 à 8.00 marcs ; *d)* de 10 % sur les salaires supérieurs à 8 marcs ;

2° Les augmentations ci-dessus seront également appliquées aux travailleurs aux pièces ;

3° Les ouvriers payés à la semaine (coupeurs, repasseurs, etc.) seront augmentés de 10 %;

4° Des tableaux indiquant les taux des salaires augmentés seront affichés, en un endroit apparent, dans les ateliers et les locaux où les ouvriers ont accès pour recevoir leurs salaires;

5° Le compte du travail fourni jusqu'au vendredi soir de chaque semaine sera dressé le samedi, au plus tard à six heures du soir;

6° La remise du travail terminé pourra être faite, chaque jour, de neuf heures à une heure, et ne pourra être exigée que pendant cette partie de la journée;

7° Les salaires seront inscrits chaque fois dans les carnets de remise du travail exécuté ou sur le bon qui accompagne celui-ci;

8° Les patrons s'engagent à ne plus utiliser les intermédiaires qui ne se conformeront pas aux clauses de la convention; de même les intermédiaires refuseront leur concours aux maisons de confection qui ne tiendront pas leurs engagements;

9° En vue des contestations à venir, il sera constitué un conseil de conciliation comprenant cinq patrons, cinq entrepreneurs et cinq travailleurs;

10° Aucun renvoi d'ouvrier ne pourra être décidé à cause de la grève.

Quels salaires devaient-ils donc payer ces patrons qu'une grève, ayant duré à peine huit jours, oblige à accorder des augmentations s'élevant jusqu'à 30 %. Malheureusement la question du *sweating-system* reste entière, et, quoique atténuée, elle subsiste encore, cette forme d'entreprise dans laquelle on a semblé vouloir condenser tout ce que l'exploitation du travail par le capital peut présenter d'inhumain et d'odieux.

ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

SERGE FIDELIS. — **Le Devoir socialiste.** — Paris, Chamuel, éditeur.

Un livre jeune, plein de fougue, de cœur, de verve, qui veut indiquer à la jeunesse française le vrai « devoir présent » et la guider dans sa « marche à l'étoile ».

C'est d'abord un réquisitoire ardent contre ce que les républicains au pouvoir ont fait du beau programme qui fut celui de la République, au moment où elle n'était encore qu'une espérance; critique vive, alerte, éloquente souvent, nourrie de faits précis, semée de formules piquantes, celle-ci entre autres : « La France a des colonies, comme certains imbéciles ont des maîtresses, pour les montrer ». C'est ensuite un examen rapide des solutions proposées pour liquider la situation. Arrière ceux qui tournent leurs regards vers le passé, arrière Ratapoil et Rodin, comme dit l'auteur! Il n'est pas satisfait non plus de l'anarchie ni du collectivisme marxiste, qui lui paraît trop autoritaire ; de l'une il retient surtout le souci de la liberté; de l'autre, l'idée d'organisation. Pour tirer la France du gâchis où elle se débat, il convie les jeunes à former le grand parti du *Socialisme français,* et il s'écrie :

« Jeune homme de vingt ans, qui sors des écoles ou peines à l'atelier, toi qui as l'esprit ouvert, la raison saine, le cœur haut, toi qui ne vis ni d'absinthe ni de débauche...; toi qui vas dans la vie avec, comme une cocarde à ton chapeau, une fleur d'idéal sur ton rêve...; une tâche grandiose s'offre à ton intelligence, s'impose à ton dévouement : refaire la République et fonder à jamais, par l'exemple de la France, le bonheur de l'humanité... T'éprendrais-tu d'une conception plus haute ? Je t'en défie. Vois-donc : reprendre les traditions interrompues du grand mouvement libertaire et social de 1789, refaire la Révolution, la seule qui compte, qui ait été autre chose qu'une fausse couche ; remettre au point l'œuvre de la Convention, jeter la patrie dans la voie de la justice sociale... ; inaugurer enfin, sur les débris de la République opportuniste, une ère nouvelle, la radieuse hégire de la démocratie pacifiée, généreuse, intellectuelle, au sein du bonheur commun, et poussée par l'amour vers le paradisiaque accomplissement des divines destinées. »

Dans quelques pages, qui sont naturellement les plus discutables du livre (le mal étant toujours plus facile à constater qu'à guérir), l'auteur énumère les réformes *de justice et d'amour* qui lui semblent essentielles et dès à présent réalisables. (Chambres ardentes, Convention constituante, refonte du Code

civil, travail de huit heures, monopole de l'alcool, organisation de nouveaux services publics, abolition graduelle du militarisme, la science à la portée de tous, proclamation et application du droit au travail et du droit à l'assistance, etc...)

En résumé, un appel à la génération montante pour qu'elle aide le socialisme à devenir de plus en plus net, généreux, franchement idéaliste, à renouer la tradition nationale sans cesser d'être largement humain, à donner toute la somme possible de bien-être, de lumière, de noblesse à la société de demain.

Un vibrant cri d'espérance et de vie; un coup de clairon retentissant, qui sonne la diane aux bonnes volontés indécises. Nous souhaitons vivement qu'il soit entendu de ceux qui cherchent leur voie.

*
* *

E. Lewy. — **Le Comité ouvrier des charbonnages de Paturages et Wasmes** (50 centimes). — Paris, Fischbacher.

Brochure à signaler comme un signe des temps. Elle émane d'un capitaliste, d'un actionnaire de mines, d'un administrateur de charbonnages. L'auteur n'est point collectiviste au moindre degré; il présente même les mesures qu'il propose comme un moyen d'enrayer des doctrines qu'il réprouve. Mais, par cela seul qu'il est un honnête homme et un homme de sens et de cœur, il reconnaît les injustices dont souffrent les ouvriers et il cherche des remèdes au mal. Il signale avec une loyale indignation des faits qu'il est bon de voir constater par un « bourgeois » (p. 29):

« Il n'y a pas bien longtemps, qu'à l'occasion de certains griefs formulés par les ouvriers d'un charbonnage important, la direction demanda qu'ils désignassent trois d'entre eux pour exposer la réclamation de tous. A peine admis en présence de la direction, on leur tenait le langage suivant :

« — Ah! c'est vous qui êtes les chefs. Eh bien! Voilà vos livrets.

« Ces malheureux, victimes de leur confiance et de leur dévouement, étaient renvoyés, et, grâce à l'entente qui existe entre les ingénieurs de toutes les Sociétés charbonnières, ils risquaient de ne trouver du travail nulle part.

« C'est ainsi que les ouvriers, surtout ceux qui pourraient le faire le plus utilement, n'osent plus se charger de la défense de leurs intérêts communs. Il faut pour cela des hommes qui ne dépendent pas des patrons dans leur existence matérielle.

« Les mineurs, en France, n'ont pas oublié les faits qui se sont passés dans le Pas-de-Calais, lors de la grève en 1893 ; comment les directions de tous les charbonnages, en invoquant leur droit de légitime défense, se sont mises d'accord pour mettre à pied, pendant six mois, deux cents ouvriers qui paraissaient avoir pris une part plus active que les autres dans l'organisation de la grève, *s'engageant toutes à ne pas leur donner du travail pendant ce temps.*

« Et l'on crie contre la tyrannie des syndicats ouvriers! Vraiment, c'est de l'ironie !... »

L'auteur demande qu'on établisse entre le capital et le travail un équilibre,

effrontément rompu au profit du capital, et il ne craint pas de dire que la liberté individuelle (p. 38), malgré le respect qu'elle mérite, devra, partout où cela sera nécessaire, céder la place au principe pour le moins aussi respectable de la solidarité. Il est d'avis qu'il y ait un règlement international de la production du charbon, destiné à empêcher les alternatives de surproduction et de chômage. Il dénonce avec vivacité les dangers des Sociétés anonymes et, pour recréer entre ouvriers et patrons des relations pacifiques et cordiales, il conseille trois choses :

1° L'installation de *Comités d'usines,* composés exclusivement d'ouvriers nommés par leurs camarades, et ayant pour fonctions de statuer sur les amendes, règlements d'ateliers, réclamations des travailleurs, etc. Il raconte les heureux résultats qu'a produits cette institution dans le charbonnage dont il était administrateur.

2° Il propose (p. 30) « de rendre obligatoires, non seulement la comparution en conciliation devant le juge de paix, mais l'arbitrage *à l'égard de tous les patrons, sans exception*, lorsqu'il aura été demandé ou accepté par les ouvriers, après que la tentative de conciliation aura échoué, *et plus particulièrement à l'égard de toute Société anonyme* ». Le fils de M. Émile Lewy, un jeune ingénieur civil, a développé ces idées dans le *Voltaire,* à propos du projet de loi déposé par M. Mesureur.

3° Enfin, l'auteur pousse de toutes ses forces au développement de syndicats ouvriers (p. 37) : « C'est ainsi que le comprennent et le pratiquent les patrons anglais et ils s'en trouvent bien. Lorsqu'une difficulté surgit, les délégués des syndicats en Angleterre interviennent aussitôt et cherchent à l'aplanir à l'amiable. Ils n'autorisent les grèves qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, et, la grève déclarée, tout en défendant les intérêts des ouvriers et en les soutenant pécuniairement, ils emploient leur influence pour maintenir l'ordre et le calme. » — Nous recommandons ces lignes à nos Rességuier, petits et grands.

Nous sommes ici de ceux qui veulent aller plus loin que M. Lewy ; qui croient indispensable, pour résoudre la question sociale, une modification profonde du régime actuel de la propriété. Mais cela ne nous empêche nullement de saluer avec sympathie l'esprit de justice et le souffle d'humanité qui animent cette intéressante brochure.

GEORGES RENARD.

*
* *

HENRY MICHEL, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. — **L'Idée de l'État** (Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France, depuis la Révolution). — Paris, librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

L'on n'a pas oublié la lettre de Georges Renard aux membres du corps enseignant. Notre directeur réclamait, en faveur des idées encore hétérodoxes du socialisme, la même attention indépendante, le même respect qui sont dus à tout sérieux effort de l'esprit humain. Et, dans son feuilleton hebdomadaire de la *Petite République* du 4 février, Georges Renard constate avec satisfaction

la courtoisie, la loyauté courageuse, l'équité soutenue dont a fait preuve M. Henry Michel dans la soutenance de sa thèse pour le doctorat ès lettres. Car ce gros livre a valu à son auteur d'abord le titre de docteur ès lettres, avec la mention trés honorable, puis d'être délégué, quoique non gradué en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Paris.

Le professeur corrigera peut-être les lacunes de l'écrivain, et réparera de regrettables omissions d'auteurs étrangers. Nous avons nommé le philosophe Charles Secrétan, le sociologue Walras, et nos amis Hector Denis et Guillaume de Greef, et enfin tous les socialistes de la chaire, allemands, autrichiens et italiens. — Peut-être aussi, sinon le rédacteur au *Temps,* du moins le professeur trouvera-t-il, dans la collection des dix années de la *Revue Socialiste,* maintes preuves que le socialisme n'est pas devenu « une doctrine qui compromet les intérêts généraux et élevés au profit des jouissances individuelles ».

M. Henry Michel affirme que Benoît Malon n'a fait que superposer au collectivisme marxiste une morale très noble et très haute, mais qu'ayant négligé de faire la démonstration, « son système honore plus la générosité de l'homme que la logique du penseur ». Et M. Henry Michel ajoute qu'au cours de ses patientes investigations à travers les écrits des penseurs de tous les siècles, Benoît Malon a parfois forcé un peu le sens des mots, en recherchant obstinément des filons socialistes dans toutes les couches de la stratification intellectuelle sur laquelle repose aujourd'hui la pensée humaine.

Cependant M. Henry Michel n'a-t-il pas adopté la même méthode de travail ? N'a-t-il pas recherché chez les philosophes, les économistes et les sociologues anciens, modernes et contemporains, toutes les traces possibles d'individualisme ou de socialisme ? N'a-t-il pas, lui aussi, procédé par rapprochements ingénieux, par comparaisons qui ne sont peut-être pas toujours des raisons ? N'a-t-il pas fait preuve d'une certaine ostentation de pénétration criticiste, en s'efforçant d'opposer l'un à l'autre, non pas seulement dans les diverses grandes écoles, mais chez chaque auteur, le filon individualiste au filon socialiste, et en prenant plaisir à signaler leurs contradictions apparentes ou réelles ?.....

Si Malon a superposé une morale très haute au collectivisme, M. Henry Michel a superposé à l'individualisme tout simplement la morale de la charité chrétienne, ce qui n'est pas précisément bien nouveau. Mais, quoi qu'on en dise, Malon n'a pas superposé une morale sociale à une doctrine économique, il a plus simplement, plus logiquement, démontré que le socialisme n'était pas exclusif de moralité, bien au contraire ; et, pour avoir reconnu cela en sa conférence sur « la renaissance de l'idéalisme », M. Brunetière a mérité, dans le *Peuple,* de Lyon, les hautes félicitations du plus autorisé des marxistes français, Paul Lafargue.

Le livre de M. Henry Michel nous rappelle le dialogue du médecin Tant Mieux et du médecin Tant Pis. Le médecin individualiste et le médecin socialiste y dissertent constamment sur les droits de l'individu et sur les droits de la société, — sur la liberté individuelle et sur le développement de la société, — sur les remèdes à appliquer directement à l'individu ou à l'ambiance sociale au milieu de laquelle il étouffe et se meurt, — sur ce que les Hippocrate et les Galien ont pu dire de la constitution économique et sociale,

depuis qu'il y a des hommes et qui pensent. — Comme chez tous les adversaires, même courtois, du socialisme, le médecin socialiste n'est pas compris. M. Henry Michel lui fait dire des choses qu'il ne pense pas ou contradictoires, tandis que le médecin individualiste, dont on nous dit le nom à la fin du volume, M. Renouvier, a toutes les qualités. Il a surtout celle d'accorder au médecin socialiste l'exactitude du diagnostic et des prémisses curatives théoriques. Mais la consultation ne s'achève pas et ne peut pas s'achever, parce que M. Renouvier et son disciple enthousiaste, M. Henry Michel, se refusent aux conséquences médicales des principes posés et qui peuvent se résumer en ces deux affirmations, d'ailleurs empruntées à la philosophie sociale de Rousseau et de Condorcet et des acteurs de la Révolution française :

1° L'appel à l'action de l'État est légitime, non pour lui conférer des droits sur les citoyens, mais pour lui assigner des devoirs envers eux.

2° L'État a pour mission d'aider à la formation du plus grand nombre possible d'individualités complètes et véritables.

Le plus grand intérêt du livre de M. Henry Michel réside dans la démonstration de la reconnaissance de ces deux principes par tous les auteurs qui ont préparé le mouvement social de la Révolution française, voire même chez les économistes qui ont précédé et suivi, — bien entendu mis à part les économistes contemporains, auxquels M. Henry Michel arrache avec entrain leur masque paradoxal de prétendue orthodoxie. Et certes, nous sommes reconnaissants à M. Henry Michel de n'avoir pas réédité contre les socialistes les sophismes du *Temps,* qui journellement les accusent de tourner le dos à la Révolution française, et les catalogue à part du parti républicain.

Ainsi, c'est bien entendu, nous avons le droit de nous réclamer de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* et non seulement de celle de 1793, mais encore de la première, — la Convention n'ayant fait que couver et faire éclore les germes sociaux déposés par la Constituante et la Législative.

M. Henry Michel n'a pas faussé le sens de notre grande Révolution par les étroitesses de jugement du doctrinarisme économique et de l'opportunisme politique.

Il faut lui en savoir beaucoup de gré, tout en signalant son insuffisante compréhension socialiste, sa timidité d'opérateur politique, qui va, comme l'a très bien écrit Georges Renard, jusqu'à lui faire infirmer le principe du socialisme, qu'il vient de poser. M. Henry Michel s'est placé vis-à-vis du socialisme dans la même attitude que ces républicains de nos jours qui se retournent contre les extensions démocratiques de la République ou que ces modérés de la Révolution, qui, selon les paroles mêmes de M. Henry Michel, se sont retournés « avec une sorte d'effroi contre la Révolution qu'ils avaient faite, mais dont ils n'acceptaient plus ni le développement ni les conséquences ».

*
* *

Michel Bodeux. — **Études sur le Contrat de Travail.** — Paris, Larose, éditeur, 22, rue Soufflot, et à Louvain (Belgique), chez l'éditeur Uystpruyst-Dieudonné.

S'il y avait un milieu qui semblait inaccessible, je ne dis pas seulement au

socialisme, mais même à l'interventionnisme réformiste, c'est assurément le milieu judiciaire. La magistrature apparaît encore à tous comme l'arche sainte du conservatisme, voire même de la réaction.

Eh bien, il se produit des fissures dans l'arche sainte, et voici un substitut du parquet de Louviers, en Belgique, qui se déclare partisan du minimum de salaire, et qui veut l'établissemeut de pénalités contre les patrons qui se refusent à discuter avec leurs ouvriers. Il réclame toute une série de mesures législatives réglementant le travail et destinées à rabaisser la superbe patronale, à mettre un frein à l'autoritarisme de gens qui, même bien intentionnés, « suivent, sans s'en rendre compte, l'impulsion irréfléchie de quelque sentiment personnel, soit d'autorité, soit d'intérêt, et peuvent ainsi, de la meilleure foi du monde, commettre un abus de pouvoir ou une injustice. Il est trop dangereux d'attendre d'un homme qu'il juge et prononce contre lui-même. »

M. Michel Bodeux estime que l'abstention du pouvoir n'est pas une inaction inoffensive, sinon pour le petit nombre de ceux que la nature ou la fortune ont bien traités, et que les masses souffrantes perdent à cette inertie du pouvoir leur meilleure chance de tutelle et de réhabilitation. Cet esprit libre et éclairé n'a évidemment pas fait acte d'adhésion au socialisme révolutionnaire. De par sa fonction même, il est profondément légaliste et pacifique. Mais il n'en a pas moins rassemblé et résumé avec science et émotion tout ce qui a déjà été publié dans les divers pays civilisés par toutes les intelligences, par toutes les bonnes volontés qui, en dehors de l'internationalisme socialiste, semblent se chercher et vouloir s'unir, « pour réaliser sûrement et pratiquement l'évolution mondiale qui est inévitable et qui sera féconde en joies et en dignités ».

*
* *

JACQUES LOURBET. — **La Femme devant la science contemporaine.** Paris, Félix Alcan, éditeur. Prix : 2 fr. 50.

M. Lourbet a posé la question de la femme sur le terrain exclusivement scientifique, et a démontré que le misogynisme emprunte sa force non point à la science expérimentale, mais à des conceptions *a priori* de la société, ou à des intérêts égoïstes parfois masqués par un vague et bizarre sentimentalisme. De préférence aux purs philosophes ou sociologues, M. Lourbet a emprunté ses références aux données de la biologie et de la psycho-physiologie. — Sa conclusion est liberté entière pour la femme; car le maximum de bonheur ne pourra se réaliser « dans son intégrale beauté que par le libre accord des sexes, par leur union intelligente dans la lutte contre la nature aveuglément hostile ».

ADRIEN VEBER.

*
* *

La Crise, par Teixoro BASTOS. — Librairie M. Lugan, 1895.

Ce fort volume de près de cinq cents pages est un résumé de l'histoire

contemporaine du Portugal. C'est un « dépouillement ». Dans une introduction générale, l'auteur caractérise la crise qui travaille toutes les nations et marque les progrès du socialisme international. Le livre I « la Crise politique » donne des renseignements du plus haut intérêt sur la situation politique des partis en Portugal.

P. B.

*
* *

Théorie de l'ondulation universelle, *essais sur l'Évolution*, par Basile Conta. — Alcan, 1895.

Cet ouvrage posthume du philosophe roumain, traduit par M. Rosetti Tescanu, est précédé d'une intéressante notice biographique sur l'auteur, qui a exercé une grande influence sur le mouvement des esprits dans son pays, où il a d'ailleurs occupé les plus hautes fonctions publiques. Une préface du professeur Louis Büchner étiquette nettement le philosophe, en rappelant la part prise par Conta à la diffusion des doctrines marérialistes.

Partisan de la loi de *l'évolution*, Conta entreprend d'en donner une formule plus précise et plus définie, en la ramenant à une loi d'*ondulation*, dont il s'efforce de dégager le schême invariable à travers la série de toutes les formes d'existence. Nous ne pouvons suivre dans le détail les applications souvent ingénieuses qu'il tire du développement de la loi nouvelle qu'il propose; nous n'avons pas davantage le loisir de rechercher si ladite loi jouit bien réellement de l'universalité qu'il lui attribue; mais nous devons convenir que sur bien des points elle fournit à l'esprit, sur la marche de l'univers, une méthode d'interprétation lumineuse et suggestive et, dans tous les cas, fort séduisante.

V. R.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

MÉTHODE DE CONCILIATION

OU DE SYNTHÈSE [1]

La *Revue Socialiste* se propose de laisser Léon Walras exposer, en une série d'articles, les points principaux du système d'économie sociale qu'il soutient et enseigne depuis plus de trente ans, soit en France, soit à l'étranger. Le nom de l'auteur, connu aujourd'hui dans toutes les Universités du globe, pourrait nous dispenser de tout commentaire. Nous croyons cependant devoir rappeler que cette Revue tient à honneur de répandre toutes les doctrines socialistes ayant une véritable valeur scientifique et qu'elle s'est donné, entre autres tâches, celle de renouer la tradition du socialisme français. Elle est donc heureuse de pouvoir appeler la discussion sur les idées d'un penseur qui se proclamait socialiste dès 1868, qui n'a cessé de l'être en usant d'une méthode personnelle et qui, durant de longues années, a été condamné, par l'intolérance de la science officielle en notre pays, à une sorte d'étouffement silencieux dans sa propre patrie. *(Note de la Direction.)*

I

PRINCIPE DE LA MÉTHODE DE SYNTHÈSE

La solution de ce qu'on appelle la question sociale économique, et qui n'est pas la question sociale tout entière, dépend de deux ordres de considérations préliminaires très différentes mais également essentielles : des considérations purement économiques et des considérations purement morales. Voici exactement ce que j'entends dire à

(1) Ce morceau est fort ancien : je l'ai écrit en 1868. En 1872, je l'ai utilisé pour une série de six leçons sur l'*Exposition et la conciliation des doctrines sociales,* faites à Genève et demeurées inédites, où je le reprends aujourd'hui pour le faire figurer tel quel dans les *Études d'économie sociale* dont je prépare la publication. J'ai été tenté de l'offrir à la *Revue Socialiste* par le fait que mon collègue et ami Georges Renard a lui-

cet égard. Résoudre la question de l'organisation économique de la société ce serait, en somme, déterminer les conditions : 1° de la production la plus abondante possible et 2° de la répartition la plus équitable possible de la richesse sociale entre les hommes en société. Eh bien! avant de faire et afin de faire cette détermination, il y a deux choses qu'il faut savoir : ce que c'est que la richesse sociale, et ce que c'est que l'homme en société. Si donc les économistes et les socialistes n'ont pas encore résolu la question de l'organisation sociale économique, c'est sans doute qu'ils ont négligé d'établir aussi patiemment et aussi solidement qu'il l'aurait fallu ces deux sortes de fondements de l'économie sociale. Et s'il est une chose qui reste à faire, c'est de ne pas trop se presser, comme tant d'autres, de défendre des solutions existantes ou d'en préconiser de nouvelles, mais de procéder avant tout à une élaboration lente et scrupuleuse des principes.

Je ne m'occuperai point ici de la richesse sociale et des divers problèmes de la détermination des prix sur le marché, du rapport des prix des produits avec les prix des services producteurs, etc., etc. Laissant de côté l'économie politique pure, pour m'attacher à la science morale, je m'occuperai exclusivement de l'homme, de la société civile, politique, économique et des problèmes divers du socialisme et du libéralisme, de l'utilitarisme et du moralisme, du communisme et de l'individualisme, de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de l'inégalité, etc., etc. Pour tout dire, je veux exposer une méthode nouvelle d'élucidation de ces problèmes et de constitution de la morale sociale.

Cette méthode est essentiellement une méthode de conciliation. Elle pourrait être appelée méthode *syncrétique,* car elle rappelle tout à fait celle qui fut employée au seizième siècle par Pic de la Mirandole, Bessarion et leurs amis en vue de la fusion des deux doctrines platonicienne et aristotélique ; malheureusement le syncrétisme s'est discrédité par l'application mauvaise qui s'en est faite à la conciliation des sectes protestantes. Il ne conviendrait pas davantage de l'appeler méthode *éclectique* : faute d'un critérium plus sûr que le sens commun, l'éclectisme s'est montré décidément superficiel et insuffisant ; avec la prétention d'ouvrir des voies nouvelles, il n'a jamais manqué de retomber dans les plus vieilles ornières. La méthode dont il s'agit ici

même formulé nettement la doctrine de la conciliation de l'*individualisme* et du *communisme,* en matière *politique* et *économique,* dans ses *Études sur la France contemporaine* (1888, pages 132 et suivantes) et a, en outre, donné cette conciliation comme programme de la *Revue* (numéro de mai 1894, page 514). Je le remercie de la générosité avec laquelle il me laisse établir que j'ai eu la même idée que lui vingt ans avant lui ; mais, pour être juste, je dois confesser que je la tenais en grande partie des vieux saint-simoniens que j'ai fréquentés dans ma jeunesse.

est autre et supérieure, sinon en principe (car son principe n'est pas, à tout prendre, plus différent de l'éclectisme que du syncrétisme), du moins dans l'application. Avant de prononcer entre les doctrines opposées, et de les renvoyer, s'il y a lieu, dos à dos, elle instruit à fond leur procès ; voici comment. En chaque matière controversée, elle s'efforce d'abord d'introduire une distinction de points de vue ; puis, par une critique motivée, elle donne alors respectivement raison ou tort à chacun des systèmes en présence, à l'un ou à l'autre de ces points de vue ; enfin, elle conclut en opérant le rejet des parties fausses et la synthèse des parties vraies. Si donc il faut absolumeut un mot grec, nous l'appellerons méthode de *synthèse* ou méthode *synthétique*.

Il ne serait pas impossible que plusieurs de mes lecteurs fussent des partisans et des sectateurs de la méthode de synthèse sans l'avoir adoptée ni pratiquée de parti-pris ; qu'elle se fût en quelque sorte imposée à leur esprit, et qu'elle y eût même fait naître des conclusions importantes sans qu'ils l'eussent reconnue et sans qu'ils eussent cherché à lui donner un nom. On la suit sans en avoir conscience, quand à l'habitude de lire beaucoup on joint celle de lire aussi sans préoccupations systématiques. Lisons ainsi, si nous voulons profiter largement de nos lectures. En ouvrant un livre, remettons-nous entre les mains de l'auteur ; ne lui faisons pas d'objections dès les premières pages ; au contraire, faisons plutôt un effort pour nous laisser convaincre et entraîner par lui ; le livre fermé, alors seulement nous reprendrons une à une, s'il le faut, toutes nos concessions. S'il est un seul point sur lequel cet auteur ait eu raison, ce point, du moins, ne nous échappera pas : il y aura là comme une pierre bien taillée, au milieu d'une certaine quantité de blocs informes, que nous retiendrons pour la construction de notre édifice. Ainsi, s'informer autant que possible de tout ce qui a été dit ou écrit sur une question avant de la traiter pour son propre compte, et, comme conséquence de cette première disposition, interroger toutes les opinions sans leur opposer d'opinion personnelle préconçue, à cela se réduit au fond le synthétisme.

Or c'est surtout en matière de philosophie et de morale que cette manière de procéder est heureuse et féconde. Il n'en est pas, en effet, de la philosophie et de la morale comme, par exemple, des mathématiques et de la physique. On n'y voit point les savants, d'accord sur un grand nombre de faits anciens et de lois établies, discuter seulement entre eux sur des faits nouveaux dont les lois sont à formuler ; et l'on n'y prend pas la science à un certain degré d'avancement pour la conduire à un degré un peu plus avancé. Non : ce que l'on trouve, ce sont des théories entièrement opposées les unes aux autres, depuis les premiers principes jusqu'aux dernières conséquences ; et ce que

l'on a à faire pour en avoir une à soi, c'est de tout remettre en question depuis A jusqu'à Z. Il semble que, parmi les sciences, les unes doivent s'élaborer morceau par morceau, comme on avance pas à pas vers un but, et que les autres doivent être commencées et achevées tout d'une pièce, comme on atteint un but en y lançant des traits successifs. Aucun des traits lancés par les penseurs et les écrivains n'a touché jusqu'ici le but de la question sociale économique ; mais, si l'on en pouvait aller placer un au centre précis de tous les autres, celui-là ne serait-il pas au centre même de la vérité économiqne et sociale ?

Parcourons ainsi tous les systèmes philosophiques, nous en arriverons certainement à reconnaître qu'il y a du vrai et du faux dans chacun d'eux, et à éliminer de chacun d'eux ce qu'il y a de faux pour n'y retenir que ce qu'il y a de vrai. Il y a du vrai dans le matérialisme, car nous ne connaissons la nature ou l'être physique que par le témoignage des sens. Et il y a du vrai dans le spiritualisme, car nous ne connaissons l'homme ou l'être moral que par le témoignage de la conscience. Le tort du matérialisme, c'est de vouloir déduire la connaissance de l'homme tout entière de la seule connaissance de la nature. Et le tort du spiritualisme, c'est de vouloir déduire la connaissance de l'être physique de la connaissance de l'être moral. Il faut faire la synthèse du matérialisme et du spiritualisme. N'en est-il pas à cet égard de l'empirisme et de l'idéalisme exactement comme du matérialisme et du spiritualisme ? Il y a du vrai tout à la fois dans l'empirisme et dans l'idéalisme ; car, s'il est certain que nous ne connaissons la nature et l'homme, l'être physique et moral, que par l'expérience, il ne l'est pas moins que nous ne concevons Dieu, ou l'être métaphysique, que par la raison. Là où l'empirisme et l'idéalisme deviennent exclusifs, c'est quand ils prétendent déduire, l'un la connaissance de Dieu de la connaissance de la nature et de celle de l'homme, et l'autre la connaissance de l'être physique et celle de l'être moral de la connaissance de l'être métaphysique. Et, ce qu'il y a, ici encore, à faire, en bonne philosophie, c'est la synthèse de l'empirisme et de l'idéalisme.

Quand on passe de la philosophie métaphysique à la philosophie morale, on trouve les mêmes systèmes en présence. En morale sociale, la question de l'idéalisme et de l'empirisme s'appelle la question du *socialisme* et du *libéralisme*. Nous concilierons le socialisme et le libéralisme en introduisant la distinction entre la *science* et la *politique*. Nous montrerons qu'en fait de science c'est le socialisme qui a raison, qu'en fait de politique c'est le libéralisme. En morale sociale, la question du matérialisme et du spiritualisme s'appelle la question de l'*utilitarisme* et du *moralisme*. Nous concilierons l'utilitarisme et le moralisme en introduisant la distinction entre l'*industrie* et les *mœurs*. Nous mon-

trerons qu'en ce qui concerne l'industrie, c'est-à-dire les rapports entre les personnes et les choses, c'est l'utilitarisme ou la doctrine de l'intérêt qui a raison; qu'en ce qui concerne les mœurs, c'est-à-dire les rapports des personnes entre elles, c'est le moralisme ou la doctrine de la justice. Nous établirons, en passant, la concordance de l'intérêt et de la justice ou l'harmonie de la destinée humaine. Il reste enfin une troisième question qui n'est plus une question ni de méthode ni de critérium, qui est une question de science sociale proprement dite, c'est la question du *communisme* et de l'*individualisme*. Eh bien! nous concilierons aussi le communisme et l'individualisme en introduisant la distinction entre les *conditions* et les *positions* sociales. On verra qu'en fait de conditions sociales l'égalité est de justice et l'autorité d'ordre, et que c'est le communisme qui a raison; qu'au contraire, en fait de positions sociales, c'est la liberté qui est d'ordre, l'inégalité de justice, et que la raison est du côté de l'individualisme. L'étude et la solution de ces trois problèmes constituera l'exposition même de la méthode synthétique.

II

SYNTHÈSE DU SOCIALISME ET DU LIBÉRALISME

Y a-t-il une vérité sociale? En d'autres termes, peut-on concevoir et doit-on poursuivre une organisation sociale parfaite, soit au point de vue de la justice, soit au point vue de l'utilité? Ceci, remarquons-le, n'est pas précisément une question entre les socialistes et les économistes. Les socialistes disent : « Il y a une question sociale; cette question n'est pas résolue et notre société est imparfaite. Nous devons tendre à une société parfaite et, pour cela, résoudre la question sociale ». Or, que leur répondent les économistes? Les économistes disent : « Il n'y a plus de question sociale, parce que cette question est résolue et parce que notre société est parfaite ». Les uns disent : « Elle est parfaite au point de vue de l'intérêt, sinon de la justice »; les autres disent : « Elle est parfaite au point de vue de la justice comme de l'intérêt ». Toujours est-il qu'on discute, entre économistes et socialistes, non sur l'existence de la question sociale, mais, à parler rigoureusement, sur son état de solution ou de non-solution. Laissons donc ici les économistes en tant qu'économistes; nous les retrouverons un peu plus tard sur notre chemin. En présence des socialistes qui affirment la question sociale et la vérité sociale, l'école qui les nie, c'est l'école libérale.

C'est ce que disait M. Edmond Schérer, dans son article du *Temps*, du 30 décembre 1862, sur un recueil d'études de M. Adolphe Guéroult,

que j'ai discuté dans mes trois lettres intitulées : *Socialisme et Libéralisme* (1), quand il voyait et montrait l'opposition entre le libéralisme et le socialisme dans la croyance de l'un à la *perfectibilité* pure et simple de la société, et dans celle de l'autre à sa *perfection* possible. Et c'est en quoi je pense toujours qu'il était on ne peut mieux inspiré, non pas qu'on ne puisse définir le libéralisme et le socialisme de plusieurs autres manières, mais parce qu'à le faire ainsi, on pose, avant la question de savoir comment on doit faire la science sociale, la question de savoir s'il y a, oui ou non, une science sociale. Toutefois, puisque j'ai discuté philosophiquement cette question avec M. Schérer, je la discuterai aujourd'hui d'une façon plus simple et plus familière avec un autre libéral aussi décidé, M. Prévost-Paradol. Le champion, je dois le dire, ne sera pas tout à fait aussi sérieux; mais, puisqu'à cet égard les divergences abondent, il y a tout profit à multiplier les exemples. Dans le genre des libéraux il y a plusieurs espèces : il y a, entre autres, celle des gens que l'affirmation pure et simple de la question sociale a le don de mettre en gaieté; c'est une variété à connaître. M. Prévost-Paradol est de cette école; c'est ainsi que, répondant à un rédacteur du *Constitutionnel,* il repoussait, dans le *Journal des Débats,* une manifestation de l'esprit socialiste (on ne se serait pas attendu à voir la cause du socialisme entre les mains du *Constitutionnel*) par une manifestation de l'esprit libéral exprimée dans la forme excessivement impertinente et moqueuse que voici :

Nous ne voulons pas quitter ce citateur, qui est, après tout, ingénieux, instructif et digne d'attention pour les personnes qu'intéresse notre histoire politique, sans lui faire une querelle. Dans l'un des articles où il nous fait l'honneur de nous mettre en cause, M. Giraudeau nous a reproché de n'avoir pas donné « la solution du problème social ». Nous en croyions à peine nos yeux en lisant cette accusation malsonnante. Il y a des personnes qui peuvent parler innocemment de la *solution du problème social;* il y en a d'autres qui en vivent et à qui ces quatre mots tiennent lieu d'esprit, de talent, de justice, de patriotisme et de raison. Mais M. Giraudeau n'est pas de ceux-là. Ce n'est pas sérieusement sans doute qu'il nous réclame, comme un objet perdu, la solution du problème social, à nous qui ne nous sommes jamais vanté de le résoudre et qui n'avons jamais escompté, en vue de cette solution promise, une popularité trop facile. Si M. Giraudeau est pourtant, par impossible, de ceux qui attendent prochainement la solution du problème social, que ne presse-t-il le gouvernement de la donner? Pourquoi garder si longtemps ce secret merveilleux, s'il existe? Pourquoi ne pas le publier et l'afficher sur les murs? Voilà seize ans que nombre de nos concitoyens s'attendent tous les matins à le trouver au *Moniteur !* Et, au lieu de seconder l'accomplissement de cette légitime espérance, M. Giraudeau se tourne brusquement vers nous, qui n'avons

(1) *Recherche de l'Idéal social,* pages XI-XXXI.

jamais parlé de cette histoire, ni leurré là-dessus personne, et il nous impose péremptoirement la solution du problème social! C'est presque un mauvais procédé de la part de M. Giraudeau, et, en tout cas, c'est un moyen oratoire indigne de sa méthode ordinaire de discussion; mais nous ne lui en gardons pas rancune. Ce moment d'oubli est venu sans doute d'un moment d'embarras. La *solution du problème social,* c'est le *tarte à la crème* des écrivains de cette école; cela fait le bruit d'un argument et tient la place d'une raison. C'est une sorte de cheville poétique qui accuse plutôt l'absence de la muse que la mauvaise foi de l'écrivain (1).

Assurément, le ton de ces lignes n'est guère celui qui convient à la science. Il faut être homme d'esprit par état pour ne pas comprendre combien il est sot de parler si légèrement de choses si graves. Et pourtant, après tout, pourquoi la science ne se ferait-elle pas à tous les tons? L'esprit qui ne va pas tout droit au juste point de la vérité et de la raison ridiculise moins ses adversaires qu'il ne se ridiculise lui-même. M. Prévost-Paradol a voulu, dans ce passage, peindre de la manière la plus drôlatique les socialistes, « ces personnes qui peuvent parler innocemment de la solution du problème social ». Mais il se pourrait qu'il eût peint également les libéraux et qu'il se fût peint aussi lui-même d'une façon qui ne fût guère moins divertissante. Gardons-nous de nous laisser charmer par les grâces de son ironie. Mais gardons-nous aussi de nous blesser et de nous irriter de voir railler, comme il le fait, nos ambitions les plus chères. Ayons le calme qui sied à des lecteurs d'un esprit cultivé et impartial. Et soyons aussi exempts de cet enthousiasme fanatique dont la plupart des sectaires couvrent l'étroitesse de leurs systèmes que de la fatuité suffisante sous laquelle certains beaux esprits dissimulent leur complète ignorance des choses de l'économie politique et sociale. Dans de telles dispositions, nous soupçonnerons tout d'abord qu'ici, entre libéraux et socialistes, les raisons et les torts se balancent peut-être, de telle sorte qu'ils se trouvent en face les uns des autres comme deux armées ayant chacune son aile droite en avant et son aile gauche enfoncée et qui toutefois ne manquent pas chacune de s'attribuer la victoire. En conséquence, nous chercherons bientôt à faire une distinction des points sur lesquels le socialisme et le libéralisme sont respectivement dans le vrai et dans le faux. Et, finalement, nous ne tarderons pas à opérer la conciliation de ces deux doctrines opposées dans une troisième formée des parties saines et résistantes de l'une et de l'autre. Tels sont, si l'on s'en souvient, le point de départ et le but du synthétisme économico-social.

Cherchons donc tout d'abord attentivement ce qu'il peut y avoir de

(1) *Journal des Débats,* 27 septembre 1868.

fondé dans les attaques du libéralisme, nous le trouverons. Rappelons-nous les saint-simoniens s'adressant successivement à Napoléon Ier, à Louis XVIII, à Charles X, à Louis-Philippe, à Napoléon III, pour leur proposer un échange de bons services ; les fouriéristes en quête d'un million pour fonder le premier phalanstère ; M. Louis Blanc attendant de la République de 1848 la réalisation de ses ateliers sociaux ; M. de Girardin, lui aussi, ses plans à la main, s'adressant toujours, non au public pour le convaincre d'en réclamer l'application du pouvoir, mais au pouvoir pour lui persuader d'en imposer l'application au public. Rappelons-nous M. Proudhon, s'écriant, après avoir exposé son système de crédit gratuit par la réciprocité, ou de substitution de la commandite du travail à la commandite du capital : « Que le pouvoir, à défaut de l'action spontanée des citoyens, donne le branle, et, en un jour, en une heure, toutes ces réformes, toutes ces révolutions peuvent s'accomplir. (1) » Après de telles paroles, en présence d'une confiance aussi outrecuidante et d'une aussi violente tyrannie, est-ce trop de toutes les railleries que le libéralisme fait pleuvoir sur ses adversaires ? Cette gratuité du crédit par la réciprocité, cette substitution de la commandite du travail à la commandite du capital, et toutes ces réformes et toutes ces révolutions qu'un pouvoir intelligent et fort, à défaut de l'action spontanée des citoyens, s'ils sont trop imbéciles et trop lâches, est mis en demeure d'accomplir en un jour, en une heure, n'est-ce pas là véritablement cette solution du problème social qui se réclame comme un objet perdu, ce secret merveilleux que l'on peut publier, afficher sur les murs, qu'on espère trouver un de ces matins au *Moniteur ?* En ce sens, assurément, la plaisanterie ne manque pas de sel.

Soit. Mais maintenant, et après que nous l'aurons suffisamment goûtée, faisons une autre supposition : c'est qu'au lieu d'être dirigée contre un empirique, qui, non content d'énoncer sa doctrine, en réclame en outre une application instantanée et despotique, cette même plaisanterie s'adresse, au contraire, à quelque savant qui, satisfait d'avoir produit ses théories, s'en remet entièrement, pour leur rejet ou leur adoption, à la discussion approfondie, à l'initiative volontaire de ses compatriotes, n'est-elle pas en ce cas parfaitement déplacée ? Eh quoi ! c'est M. Prévost-Paradol qui affirme ne s'être jamais vanté de résoudre le problème social ! A notre tour nous en croyons à peine nos yeux en lisant cette défense intempestive ! N'avons-nous pas tous lu *La France nouvelle,* ce livre étonnant où sont fixés de point en point les institutions et les principes de gouvernement qui conviennent à la

(1) *De la justice dans la Révolution et dans l'Église.* Troisième étude. *Les Biens,* page 98.

démocratie française, et auquel il ne manque, pour être un ouvage complet et définitif, que d'être réduit des dimensions d'un gros volume en vingt chapitres à celles d'une constitution en cinquante articles. Mais le libéralisme est beaucoup trop modeste en vérité! Il n'a pas promis la solution du problème social! Il a fait mieux : il l'a donnée. Ou, du moins, s'il n'a pas donné la solution du problème social, il a donné une solution du problème social, sa solution à lui du problème de l'organisation politique de la société. Est-ce donc une raison pour que le socialisme ne puisse, lui aussi, donner sa solution à lui du problème de l'organisation économique de la société? « Nous avons la société démocratique, dit en substance M. Prévost-Paradol, mais nous n'avons pas le gouvernement démocratique, et voici la théorie de ce gouvernement. » C'est fort bien parler, sans contredit. Mais quoi! il serait après cela défendu à quelque autre auteur de venir dire à son tour : « Nous avons le gouvernement démocratique, mais nous n'avons pas la société démocratique, et je vais vous donner la théorie de cette société. » Et il ne serait pas permis à un troisième de dire encore : « Nous n'avons ni la société démocratique ni le gouvernement démocratique, et je recherche la théorie de cette société et de ce gouvernement. » Nous avons la société démocratique! Et vraiment qu'en savez-vous? Sous le rapport de la production et de la répartition de la richesse, notre société réalise l'idéal de l'utilité et de l'équité! Comment l'établissez-vous? Quelle est, en particulier, votre théorie de la propriété et de l'impôt? Sur quelle théorie de la rente foncière fondez-vous la théorie de la propriété foncière individuelle? Admettez-vous avec Adam Smith, Malthus, Ricardo, Jean-Baptiste Say, que la rente est le revenu propre de la terre? Ou soutenez-vous, avec Carey et Bastiat que le fermage ne représente qu'un intérêt du capital? Où, quand et comment le libéralisme a-t-il répondu à ces questions? Où, quand et comment a-t-il montré qu'il soupçonnât seulement leur existence? Et, malgré tout, il aura, lui, le droit de déduire *ex professo* les conditions du droit de suffrage, l'organisation des assemblées communales, départementales, régionales et nationales, l'établissement de la responsabilité ministérielle, les formes de l'administration de la justice, etc., etc. Et nous serons, nous, bons à mettre aux Petites-Maisons si nous essayons de déduire de même les conditions de la propriété et de l'impôt, les rapports du travail et du capital, etc., etc. Ah! ça, mais la constitution élaborée par nos libéraux serait-elle donc le seul et unique document admis à l'insertion au *Moniteur* ainsi qu'à la publication et à l'affichage sur nos murailles? Ce serait elle, en ce cas, qui ferait assez la figure d'une *tarte à la crème,* et le ridicule du libéralisme qui laisserait loin derrière lui le ridicule des marquis.

Il me semble qu'on commence à voir aisément, d'après cela,

quand est-ce que le socialisme a raison ou tort contre le libéralisme, et quand est-ce que le libéralisme a raison ou tort contre le socialisme. Le socialisme a raison contre le libéralisme, quand il se borne à affirmer le problème social, à tâcher de le poser et de le résoudre ; il a tort quand il va jusqu'à proposer l'application immédiate et autoritaire d'une solution quelconque de ce problème. Le libéralisme a tort ou raison dans les deux cas. Il a tort quand il se permet de nier la question sociale ; il a raison quand il se contente de repousser la substitution de l'autorité à la liberté en ce qui touche à la solution de cette question. Deux choses sont donc à distinguer ici : la théorie, c'est-à-dire la *science,* d'une part ; la pratique, c'est-à-dire la *politique,* d'autre part. En matière de politique, c'est le libéralisme qui a raison contre le socialisme : il est odieux qu'une solution, quelle qu'elle soit du problème social, fût-ce la vérité sociale elle-même, prétende s'imposer à nous malgré nous. En matière de science, au contraire, c'est le socialisme qui a raison contre le libéralisme : il est absurde d'interdire à nos investigations le problème social, soit en totalité, soit dans telle ou telle de ses parties. Il est absurde de poser comme un axiome incontestable, ainsi que le fait le libéralisme français, que nous avons la société démocratique et qu'il ne nous manque que le gouvernement démocratique ; autrement dit, de nous proposer, ainsi qu'il le fait aussi, la liberté à la condition que nous n'en userons pas pour attaquer la propriété, la famille et la religion ; car si la liberté nous fait envie, c'est tout justement pour discuter la religion, la famille et la propriété ; et si nous soupirons après le gouvernement démocratique, c'est précisément à seule fin de nous en servir pour obtenir la société démocratique, et non point, comme le voudraient les libéraux de France (je ne parle pas de ceux des autres pays, que je ne connais pas assez), pour procurer à quelques-uns d'entre eux de l'influence dans leur canton et des succès à la Chambre.

La distinction trouvée, laissons-là M. Prévost-Paradol qui n'est décidément pas tout à fait assez fort, et revenons à M. Schérer, nous lui dirons ceci :

« La question est bien, comme vous la posez vous-même, entre la perfection et la perfectibilité. Les socialistes veulent une science parfaite et une société parfaite, l'absolu théorique et pratique. Les libéraux et vous, vous vous contentez d'une société imparfaite et d'une science imparfaite, du relatif pratique et théorique. Quant à nous, permettez-nous, tout en nous contentant de la perfectibilité en matière de société, de vouloir la perfection en matière de science. Pratiquement le relatif nous suffit ; théoriquement il nous faut l'absolu. »

Oui : je dis qu'en fait de science, nous pouvons être hardiment socialistes. En fait de science, nous sommes sur le terrain des idées,

de l'idéal, de la perfection. Personne ne peut nous empêcher de définir, c'est-à-dire de dégager par abstraction de l'expérience, l'idée de la richesse sociale, des capitaux et des revenus, des services producteurs et des produits, des propriétaires, travailleurs et capitalistes, des entrepreneurs, du marché et des prix; l'idée de l'homme en société, divisant le travail, raisonnable et libre. Or, sur le fondement de ces idées, nous pouvons, nous devons établir la théorie de la production et celle de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société. Par exemple, nous montrerons dans quels cas la liberté du travail et de l'échange assure à la fois l'abondance et la proportion dans la production de la richesse, et dans quels cas elle n'y réussit pas; et de là nous déduirons les limites de l'initiative individuelle et de l'intervention de l'État dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, le crédit. De même nous démontrerons que la propriété individuelle des facultés personnelles avec la propriété collective de la terre satisfait à l'égalité des conditions en même temps qu'à l'inégalité des positions en matière de répartition de la richesse. Ces conclusions seront absolues, parce qu'elles seront applicables à toute société d'hommes produisant et se répartissant entre eux la richesse sociale. Elles constitueront la vérité sociale économique.

En fait de politique, au contraire, nous devons être scrupuleusement libéraux. En fait de politique, nous sommes sur le terrain des faits, de la réalité, de l'imperfection. Ici, nous sommes en présence de telles ou telles conditions de la richesse sociale, de telles ou telles conditions de l'homme en société. Nous avons des terres, des facultés personnelles, des capitaux en quantité plus ou moins considérable, de qualité plus ou moins satisfaisante; nous trouvons des Français, des Anglais, des Allemands, des Belges, des Suisses, des Européens, des Asiatiques, etc., vivant sous l'influence de tel ou tel climat, sous l'empire de telles ou telles traditions. Au sein de ces faits, nous laisserons les idées pénétrer de façons diverses. Les uns iront à l'ordre par l'abus de l'autorité et d'autres par l'abus de la liberté; les uns iront à la justice par l'excès de l'égalité et les autres par l'excès de l'inégalité. Ces applications seront relatives parce que, si la science est universelle et permanente, la politique est locale et accidentelle, qu'elle est française, anglaise, allemande, belge, suisse, etc. Elles constitueront l'opportunité politique.

III

SYNTHÈSE DE L'UTILITARISME ET DU MORALISME

Nous disons donc que, si le relatif ou la perfectibilité pure et simple est le principe de la politique, l'absolu ou la perfection rigou-

reuse est le principe de la science. Or, nous sommes sur le terrain de la science; donc, sur ce terrain, nous cherchons l'absolu ou la perfection. Il ne nous suffit pas d'une demi-utilité ou d'un à-peu-près de justice; il nous faut soit l'utilité complète, soit la justice pleine et entière. Nous donnons tort aux libéraux, aux empiristes; nous donnons raison aux socialistes, aux idéalistes. Maintenant, nous rencontrons une deuxième question : Cet idéal est-il un idéal d'équité, de justice? Est-il un idéal d'intérêt, d'utilité? C'est ici que nous trouvons en présence les moralistes ou spiritualistes et les utilitaires ou matérialistes.

Pour faire la théorie de la production et celle de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société, il faut, ai-je dit, savoir deux choses : ce que c'est que la richesse sociale et ce que c'est que l'homme en société. Cette dernière condition est essentielle, non seulement pour faire la théorie de l'*industrie* et de la *propriété,* mais aussi pour faire celle de la *famille* et du *gouvernement*. Ainsi, pour faire la théorie de la société en général, économique ou morale, et pour la faire *a priori* et rationnellement, une opération préalable est nécessaire : dégager par abstraction de l'expérience la définition de l'homme. Les empiristes nous contestent la possibilité de cette opération. L'homme varie, suivant eux, de pays à pays, de siècle en siècle; il n'y a pas d'hommes, à leur dire; il n'y a que des Français, des Allemands, etc. A quoi nous répondons que, sous les différences relatives aux lieux et aux temps, il y a l'unité essentielle; que, s'il était vrai qu'il n'y eût pas d'hommes, mais seulement des Français, des Allemands, il serait vrai alors qu'il n'y a pas de Français, ni d'Allemands, mais qu'il y a Pierre, Paul, Wilhelm, Friedrich. Au surplus, essayons. L'opération est assurément délicate; mais, si nous l'effectuons, il sera pourtant certain qu'elle n'est pas impossible.

Au point de vue physiologique, l'homme est un être apte à diviser le travail et qui manifeste socialement cette aptitude dans l'*industrie*.

Au point de vue psychologique, l'homme est un être doué d'amour sympathique et de sens esthétique, d'entendement et de raison, d'une volonté libre et qui manifeste socialement ces facultés dans l'*art,* la *science* et les *mœurs*.

L'ensemble de ces quatre catégories : l'art, la science, les mœurs et l'industrie forme la destinée humaine. Et cette destinée s'accomplit dans des sociétés où l'homme trouve, en y arrivant, l'acquis des générations antérieures, où il laisse, en les quittant, le résultat de ses propres efforts, et qui elles-mêmes naissent, grandissent et meurent. Sommes-nous en dehors de l'observation et de l'expérience? Non. Voit-on jamais l'homme vivant, à la manière des animaux, dans

une complète indépendance individuelle, en dehors de toute solidarité sociale ? Non. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, dans les contrées les plus lointaines aussi bien que tout près de nous, dans l'état le plus arriéré comme dans la civilisation la plus avancée, rencontre-t-on jamais des hommes n'ayant ni art, ni langage, ni science, ni mœurs, ni industrie quelconques ? D'autre part, y a-t-il des animaux, artistes et poètes, savants, pourvus d'institutions morales et économiques ? Non. Sans doute, la démarcation n'étant pas plus tranchée entre l'animal et l'homme qu'entre le végétal et l'animal, qu'entre le minéral et le végétal, on peut voir chez certains animaux des rudiments soit d'art, soit de langage, soit de famille, soit d'industrie, soit même de société; mais on n'y trouve jamais les quatre catégories sociales existant ensemble et réagissant les unes sur les autres dans les conditions qui font l'humanité. Donc, sans sortir de l'observation ni de l'expérience, nous élevant seulement au-dessus de la réalité par l'abstraction scientifique, nous pouvons dire : L'homme est un être artiste, savant, moral et industrieux, et avec cela *sociable* et *progressif*.

Ces quatre catégories sociales : l'art, la science, les mœurs et l'industrie, sont essentiellement distinctes par définition même; et, plus on les observe, plus la distinction s'accuse. D'abord, entre l'art et la science, d'une part, les mœurs et l'industrie, de l'autre, il y a une ligne de démarcation très tranchée : l'art et la science sont des rapports passifs; les mœurs et l'industrie sont des rapports actifs. Nous subissons nos émotions sympathiques et esthétiques, nous subissons nos notions et conceptions, nos idées; au contraire, nous faisons nos efforts moraux et nos efforts industriels. Ensuite, entre l'art et la science, il y a une très grande différence : l'émotion est individuelle ; l'idée est collective. Enfin, entre les mœurs et l'industrie, la différence n'est pas moindre : les faits industriels résultent de la volonté, de l'activité des hommes s'exerçant à l'endroit de la nature impersonnelle : ce sont des rapports entre les personnes et les choses en vue de la subordination de la fin des choses à la fin des personnes ; les faits moraux résultent de la volonté, de l'activité des hommes s'exerçant à l'endroit des autres hommes : ce sont des rapports de personnes à personnes en vue de la coordination des destinées de ces personnes entre elles.

Ainsi, les mœurs et l'industrie ne sont pas moins distinctes que la science et l'art ne le sont aussi. Chacune de ces catégories a sa loi comme son but. Donnons, par conséquent, un nom à chacun de ces principes. Appelons *beau* le principe de l'art, *vrai* le principe de la science; appelons *bien* le principe des mœurs, *utile* le principe de l'industrie. Nous dirons : le beau et le vrai, le bien et l'utile sont distincts et non identiques.

La question de l'utile et du bien, ou de l'intérêt et de la justice, n'est donc qu'une question particulière dans une question plus générale : celle du beau, du vrai, du bien et de l'utile. Elle se résout, d'ailleurs, suivant la méthode synthétique, par une distinction. En présence de matérialistes ou d'utilitaires, d'une part, qui veulent assujettir au point de vue exclusif de l'utile ou de l'intérêt tout l'ensemble des rapports actifs de l'humanité avec le monde, et de spiritualistes ou de moralistes, d'autre part, qui veulent assujettir tout l'ensemble de ces mêmes rapports au point de vue exclusif du bien ou de la justice, il faut distinguer entre les rapports actifs de personnes à choses et les rapports actifs de personnes à personnes, entre l'industrie et les mœurs. Les rapports de personnes à choses doivent être organisés en vue de la subordination de la fin des choses à la fin des personnes ; l'utile ou l'intérêt est le critérium de l'industrie. Ici, le matérialisme a raison et le spiritualisme a tort. Les rapports de personnes à personnes doivent être organisés en vue de la coordination des destinées de ces personnes entre elles ; le bien ou la justice est le critérium des mœurs. Ici, le moralisme a raison et l'utilitarisme a tort.

Laissons donc au point de vue de l'intérêt les arts techniques, la théorie de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du crédit. Qu'ont à faire avec la justice l'agriculteur, l'industriel, le commerçant, le banquier? Laissons au même point de vue l'économie politique appliquée qui n'est, en définitive, que le premier des arts, l'art des arts, c'est-à-dire la théorie de la production agricole, industrielle, commerciale et financière de la richesse sociale s'effectuant au sein de la division du travail, entre les hommes en société. Au contraire, retenons pour le point de vue de la justice la théorie de la famille ou la théorie de nos rapports de parents et d'enfants, d'époux et d'épouses, la théorie du gouvernement ou la théorie de nos rapports d'électeurs et d'élus, d'administrateurs et d'administrés, d'officiers et de soldats, de justiciables et de juges, enfin, la théorie de la propriété et de l'impôt ou la théorie de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société. Ici la justice doit régner en souveraine.

Cette justice est-elle une justice théologique et révélée ? En aucune façon : c'est une justice positive et scientifique. Cette morale, il faut le dire, est de la morale indépendante. Que je partage ou non toutes les opinions métaphysiques et morales des partisans de la morale indépendante, peu importe ici ; je crois avec eux que la morale en général et la morale sociale en particulier peuvent et doivent être indépendantes de la théodicée et de la métaphysique. A cet égard, j'ai pour maître, depuis longtemps, un grand philosophe peu connu : c'est Deerslayer, le Tueur-de-Daims, cette admirable création poétique de Fenimore Cooper. Selon le Tueur-de-Daims, chacun doit agir « con-

formément à ses dons », c'est-à-dire conformément aux aptitudes, aux qualités qui lui ont été départies. Ainsi, il est bien que l'Indien agisse conformément à ses dons, qui sont de chasser, de pêcher, de s'asseoir autour du feu du conseil et de marcher dans le sentier de la guerre, d'user de ruse, de lancer le tomahawk, de scalper. Et il est bien que l'homme blanc agisse, lui aussi, conformément à ses dons, qui sont d'être franc et loyal, aussi humain et généreux que brave et hardi. Cette doctrine est exactement la mienne; je vais seulement un peu plus loin. Au delà de l'Indien, au delà même de l'homme blanc, qui n'est souvent qu'un Peau-Rouge à peau blanche, je vois l'homme proprement dit, la personne morale, et je dis que tout est bien s'il agit conformément à ses dons, qui sont la raison et la liberté. Je ne suis pas de ceux qui croient que Dieu a écrit sa loi dans un livre, comme nous mettons nos idées dans les nôtres; je crois que la loi n'est écrite que dans le grand livre de la nature physique et morale, mais je l'y trouve imprimée en caractères ineffaçables.

Les mœurs sont l'ensemble des rapports des personnes entre elles; l'industrie est l'ensemble des rapports des personnes avec les choses. Cela du moins va de soi pour l'industrie proprement dite : il est évident que l'industrie proprement dite n'a de rapport qu'avec les choses et que les théories des diverses industries, ou les arts techniques, n'ont pas à se préoccuper de la justice. Il n'en est pas tout à fait de même pour l'industrie générale, c'est-à-dire pour la production de la richesse sociale par les hommes en société et pour sa théorie qui est l'économie politique appliquée. Ici, les hommes n'entrent pas seulement en rapport avec la richesse sociale, ils entrent en rapport les uns avec les autres comme travailleurs divisant le travail, et l'on peut se demander si ces rapports économiques, réglés par l'intérêt, s'accorderont ou non avec les rapports moraux réglés par la justice. C'est la question de la contradiction ou de l'harmonie de l'intérêt et de la justice qui se présente immédiatement après celle de leur identité ou de leur distinction.

Cette question n'est-elle soluble qu'*a posteriori,* dans ses conséquences ? Il m'a paru qu'on pouvait la résoudre *a priori,* dans son principe; j'ai essayé de le faire, et voici comment je m'y suis pris.

J'établis successivement que, si l'instinct aveugle et fatal suffit à l'animal de qui les facultés sont naturellement à la hauteur de ses besoins, la volonté clairvoyante et libre est nécessaire à l'homme de qui les besoins, à l'état d'isolement, dépasseraient les facultés, et de qui les facultés ne dépassent les besoins que dans l'état social et par la division du travail : bref, que l'industrie suppose les mœurs ; — que si, pour la même raison, les représentations de l'imagination suffisent à l'animal, les notions de l'entendement et les conceptions de la raison

sont nécessaires à l'homme : que l'industrie suppose le langage et la science ; — que si, enfin, les émotions intéressées suffisent à l'animal, les émotions supérieures et désintéressées de l'amour sympathique et du sens esthétique sont nécessaires à l'homme, toujours en raison de la spécialité des occupations : qu'en un mot, l'industrie suppose l'art. S'il en est ainsi, n'est-il pas certain que, entre l'utile, d'une part, le bien, le vrai et le beau, d'autre part, il n'y a point d'antinomie ; que l'art, la science et les mœurs, institués et cultivés pour eux-mêmes, tournent d'eux-mêmes au profit de l'industrie.

Il existe un livre de M. Cousin, qui est comme le manuel du spiritualisme éclectique (car l'éclectisme a fini par verser dans le plus étroit spiritualisme), intitulé : *Du Vrai, du Beau et du Bien.* La théorie du vrai y donne les conceptions rationnelles comme des idées innées; la théorie du beau y reprend les émotions esthétiques à la sensibilité pour les donner à l'intelligence ; quant au bien, je n'ai rien à en dire, sinon qu'il y est tout à fait séparé de l'utile. Cette omission n'est-elle pas symptomatique ? Et quand le spiritualisme veut nous donner le mot de notre destinée sans nous parler de la division du travail et de l'industrie, n'essaie-t-il pas d'expliquer ce qu'est une montre en faisant abstraction du cadran et des aiguilles ? Je dis qu'en ce sens il faut réagir contre le spiritualisme exclusif; et, en cela, je suis de l'avis des saint-simoniens, des fouriéristes et des autres socialistes. Si nous voulons résoudre le problème de la destinée de l'homme en société, il faut au moins considérer cette destinée dans son entier et ne pas la mutiler arbitrairement en séparant l'une de l'autre la destinée physiologique et économique de l'homme et sa destinée psychologique et morale.

Et toutefois, en suivant les utilitaires jusqu'à un certain point, je ne les suis pas jusqu'au bout de leur système. Je fais à l'utilitarisme de grandes concessions. Je concède au point de vue de l'utile les arts techniques : agriculture, industrie, commerce. Cela ne fait pas d'ailleurs de difficulté. Il y a plus : je lui concède la production industrielle économique, c'est-à-dire l'organisation de l'agriculture, de l'industrie, du commerce sur le pied de la division du travail. Et, en cela, je suis avec les utilitaires contre les moralistes qui veulent introniser le point de vue du bien dans l'économie politique appliquée. Enfin, je vais plus loin encore : j'accorde que l'art, la science et les mœurs sont en quelque sorte des conditions médiates d'accomplissement de notre destinée humaine dont l'objet immédiat est l'industrie. Tel serait, en effet, le résultat de la synthèse à laquelle aboutit mon analyse. Mais cela même ne suffit pas à l'utilitarisme; et, ici, je l'abandonne. Il ne suffit pas à l'utilitarisme que l'art, la science et les mœurs concourent harmoniquement, mais indépendamment, au succès de l'industrie; il faut qu'ils soient dominés et absorbés par elle. Demandez à un utilitaire quel est le point

de vue de l'industrie. C'est l'utile. Et le point de vue des mœurs ? C'est l'utile. Et le point de vue de la science? C'est encore l'utile. Et le point de vue de l'art ? C'est toujours l'utile. C'est en vertu de cette extension désordonnée du point de vue de l'utile qu'on demande de nos jours à l'art de nous instruire, à la science de nous moraliser, aux mœurs de nous enrichir. Ce sont là des prétentions tyranniques et insoutenables. C'est le droit de l'artiste, en présence des faits naturels et sociaux, de n'écouter que son émotion esthétique et de la reproduire sur sa toile ou dans son drame pour nous la faire partager. C'est le droit du savant de n'obéir de même qu'à sa conviction rationnelle ou expérimentale et de la faire passer dans ses théories pour nous y amener avec lui. Un peintre compose un paysage; un mathématicien étudie les propriétés d'une courbe. Que si on leur demande : « A quoi cela servira-t-il ? » ils sont fondés à vous répondre : « Nous n'en savons rien. Cela est beau; cela est vrai. » Et, en effet, l'utilité du tableau, l'utilité du théorème est indirecte. Eh bien, il en est des mœurs comme de la science et de l'art. La justice ne peut manquer de favoriser l'intérêt; et, bien loin que nous soyons condamnés à demeurer dans la misère si nous ne voulons pas renoncer à l'équité, c'est au contraire en refoulant partout l'iniquité que nous atteindrons sûrement à la richesse. Mais il n'en faut pas moins chercher la justice pour elle-même. L'utilitarisme, qui la subordonne à l'intérêt, cherche l'unité aux dépens de la vérité; il fait une synthèse sans analyse; il ne concilie pas les deux termes, il les fait rentrer l'un dans l'autre; il ne résout pas le problème, il le supprime.

IV

SYNTHÈSE DU COMMUNISME ET DE L'INDIVIDUALISME

Si, pour passer à présent de la question du socialisme et du libéralisme, et de la question de l'utilitarisme et du moralisme, à la question du communisme et de l'individualisme, il était encore besoin de citations, ce ne serait plus à des contemporains comme MM. Schérer et Prévost-Paradol, ni à des écrivains des générations immédiatement précédentes comme J.-B. Say et Bastiat qu'il faudrait s'arrêter ; il faudrait remonter jusqu'à Platon et Aristote. La querelle s'est agitée entre ces deux philosophes et elle s'est poursuivie sans interruption, du côté du communisme, jusqu'à Babeuf, jusqu'à Cabet et leurs disciples, du côté de l'individualisme, jusqu'à ces socialistes et, mieux encore, jusqu'à ces économistes qui prétendent supprimer l'État, avec le gouvernement qui le représente, et le remplacer par des Compagnies d'assurance auxquelles chacun viendra s'abonner contre les risques de

toute nature. Nous retrouvons ici les économistes en tant que socialistes-individualistes ; et, de fait, ils ne sont pas autre chose. Leur prétendu libéralisme n'est qu'un individualisme exclusif tout prêt à s'imposer despotiquement si l'occasion s'en présente, comme on l'a pu voir en 1860, lors du traité de commerce avec l'Angleterre.

Dans l'ordre historique, le communisme précède l'individualisme. Chez des sociétés voisines de la barbarie, alors que la guerre a tant d'importance, l'attaque et la défense se faisant en commun, il arrive naturellement qu'on ne voit d'existence et de sécurité pour l'individu que dans l'existence et la sécurité de l'État. De là, la prédominance de l'élément collectif sur l'élément individuel. Plus tard, par une réaction naturelle de l'élément individuel contre l'élément collectif (réaction qui s'effectue principalement sous l'influence du développement de l'activité industrielle), on en vient, au contraire, à subordonner en quelque sorte l'existence et la sécurité de l'État à l'existence et à la sécurité de l'individu. Quoi qu'il en soit, dans l'ordre scientifique, en présence de ces tendances exclusives, le rôle de la méthode synthétique est tracé d'avance : elle doit tendre à trouver la distinction qui, en mettant en évidence les raisons et les torts des deux doctrines opposées, en permettra la synthèse.

Or, la détermination des droits et des devoirs respectifs de l'individu et de la communauté ou de l'État se pose à un double point de vue : 1° au point de vue de l'initiative ou de l'action à exercer respectivement soit par l'individu, soit par la communauté ; 2° au point de vue de la jouissance ou du profit à tirer respectivement, soit par l'individu, soit par la communauté, des résultats de l'activité sociale, isolée ou collective.

Le premier de ces deux problèmes se pose ainsi : Quand est-ce que les hommes doivent agir individuellement ou isolément, c'est-à-dire *librement ?* Quand est-ce qu'ils doivent agir en commun ou collectivement, c'est-à-dire *autoritairement ?* C'est là un problème d'*ordre ;* c'est le problème du *gouvernement* ou de l'organisation politique de la société, le problème de la liberté et de l'autorité. A proprement parler, le problème de la *famille* est compris dans le problème du *gouvernement* ainsi défini ; car il ne consiste pas en autre chose qu'à tracer la limite de la liberté de l'individu et de l'autorité de l'État en matière d'union des sexes et d'éducation des enfants. On en fait un problème à part à cause de son importance.

Le second problème se pose ainsi : Quand est-ce que les hommes doivent jouir en commun ou collectivement, c'est-à-dire *également ?* Quand est-ce qu'ils doivent jouir individuellement ou isolément, c'est-à-dire *inégalement ?* C'est là un problème de *justice ;* c'est le problème de la *propriété* et de l'*impôt* ou de l'organisation économique

de la société en vue de la répartition de la richesse entre les hommes, le problème de l'égalité et de l'inégalité.

Tels sont les deux problèmes sociaux, ou pour mieux dire les deux faces du problème social.

Or, c'est un fait curieux à noter en passant, comme une conséquence logique des partis pris exclusifs, que, de ces deux faces du problème social, les socialistes et les libéraux n'en veulent le plus souvent apercevoir qu'une seule. Il semble que, pour les socialistes, le problème d'ordre, qui consiste à ne pas laisser la liberté empiéter sur l'autorité ni l'autorité sur la liberté, soit un problème secondaire, et que tout le problème social consiste essentiellement dans le problème de justice. Parlez à la plupart des socialistes de la question du gouvernement, de la séparation des pouvoirs, ils ne vous écouteront que d'une oreille distraite et ne vous répondront que peu ou point. Ils sont préoccupés d'autre chose et vous diraient volontiers que tout gouvernement est bon s'il assure une équitable répartition de la richesse entre les citoyens. Il y a bien entendu des exceptions et qui se multiplient de jour en jour ; je parle des tendances qui ont été jusqu'ici dominantes. C'est qu'en réalité le problème social est si vaste et si complexe qu'il est bien difficile de l'embrasser dans son entière étendue et de le saisir dans tous ses détails.

Pour les libéraux, au contraire, il semble que le problème de justice soit d'avance et nécessairement résolu, par la raison des faits existants, dans le sens de l'inégalité contre l'égalité, et que tout le problème social consiste uniquement dans le problème d'ordre. Parlez à un libéral de la question de la propriété et de l'impôt, il n'hésitera guère à vous dire de son côté que tout système de propriété et d'impôt est bon si le jeu de l'action réciproque des individus et de l'État est convenablement ordonné. Voyez, par exemple, M. Prévost-Paradol. Qu'on s'enquière de la solution du problème social au point de vue de l'organisation politique de la société, rien de mieux ; mais qu'on s'enquière de cette même solution au point de vue de l'organisation sociale économique, c'est pour le faire mourir de rire. Et voilà de quelle hauteur scientifique et philosophique le libéralisme se moque du socialisme. Et cependant, quelle théorie de la propriété et de l'impôt professe le libéralisme ? Aucune. Le libéralisme affirmerait-il, du moins, qu'il existe une théorie de la propriété et de l'impôt également conforme aux principes de la morale sociale et à ceux de l'économie politique ? Nullement. Et se porterait-il garant que la propriété et l'impôt soient constitués d'après cette théorie ? Pas le moins du monde. Et que pense aussi le libéralisme des relations actuelles du travail et du capital dans l'industrie ? Rien du tout. En vérité, vous ne connaissez guère le libéralisme, si vous croyez qu'il s'occupe de

pareilles balivernes. Et de quoi donc s'occupe-t-il ? Eh bien, je vous le dis : il est exclusivement politicien ; et, comme il ignore complètement l'économie politique et sociale, le mieux lui paraît être de la mépriser profondément. Pour lui, il traite de la forme monarchique et de la forme républicaine. Il se demande s'il y aura une seule Chambre ou s'il y en aura deux ; et, selon lui, « l'expérience est d'accord avec la raison » (1) pour montrer qu'il doit y avoir deux Chambres et non une seule. Apprenez que c'est aussi une vérité à la fois rationnelle et expérimentale qu'il doit y avoir, dans la Chambre haute, dix sièges réservés de droit à deux membres de chacune des cinq classes de l'Institut. Et ainsi de suite.

Le synthétisme fait autrement. Il ne sacrifie ni le problème d'ordre au problème de justice ni le problème de justice au problème d'ordre. Et, tant à l'égard du problème d'ordre que du problème de justice, il répugne à sacrifier soit l'individu à l'État soit l'État à l'individu. De quoi s'agit-il donc pour lui ? De savoir quand est-ce que l'individualisme a tort ou raison contre le communisme, et quand est-ce que le communisme a raison ou tort contre l'individualisme. Ici encore, ne voulant point répéter mot pour mot ce que j'ai dit ailleurs, je me bornerai à résumer la démonstration qui se trouve à la sixième leçon de ma *Recherche de l'idéal social.*

L'homme n'existe qu'en société et par la société. L'homme réel, c'est l'homme dans la société. L'individu et l'État sont deux abstractions nécessaires à la science. L'individu, c'est l'homme abstraction faite de la société à laquelle il appartient ; l'État, c'est la société abstraction faite de chacun des hommes qui la composent. L'individualisme a raison contre le communisme, quand il affirme le droit qu'a l'individu d'accomplir en *liberté* sa destinée. Mais l'individualisme a tort contre le communisme, quand il nie le droit qu'a l'État d'établir d'*autorité* le milieu social d'accomplissement de toutes les destinées humaines. Voilà pour le problème d'ordre. Sur le problème de justice, le communisme a raison contre l'individualisme, quand il affirme le droit qu'ont les hommes d'être placés sur le pied d'une parfaite *égalité* dans le milieu social d'accomplissement de leurs destinées ; mais le communisme a tort contre l'individualisme, quand il nie le droit qu'ont les hommes de bénéficier *inégalement* de l'accomplissement bon ou mauvais de leur destinée.

Deux choses sont donc à distinguer ici : les *conditions* sociales générales et les *positions* personnelles particulières. En ce qui concerne les positions, c'est l'individualisme qui a raison, et c'est le communisme qui a tort. Il est contraire à l'ordre que la communauté fasse les

(1) *La France nouvelle,* page 105.

positions des individus. Et il est contraire à la justice que la communauté profite de la position que l'individu s'est faite. En ce qui concerne les conditions, c'est le communisme qui a raison et c'est l'individualisme qui a tort. Il est contraire à l'ordre que l'individu, et non l'État, institue les conditions sociales. Et il est contraire à la justice que l'individu détourne à son profit exclusif les conditions sociales instituées par l'État. *Liberté de l'individu ; autorité de l'État. Égalité des conditions ; inégalité des positions,* telle est la devise révolutionnaire complétée et la formule fondamentale de constitution de la science sociale.

Faire, dans toutes les catégories sociales, la détermination des positions personnelles et des conditions générales, et, par suite, faire la part de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de l'inégalité, c'est l'objet même de la science sociale. On ne peut imaginer quelle clarté pénètre dans l'obscurité des controverses économico-sociales à la suite de cette distinction si simple.

L'antiquité a absorbé l'individu dans l'État ; le moyen âge a démembré l'État au profit de l'individu ; nous avons, à notre époque, à équilibrer les droits et devoirs de l'individu et de l'État. Au point de vue politique, peut-être y a-t-il plutôt à affranchir l'individu ; au point de vue économique, il est urgent de restaurer l'État. On a laissé se constituer, dans notre société, des monopoles qui sont des citadelles d'où le capital exerce sur l'industrie et le crédit la tyrannie et la spoliation. D'autre part, il y a, dans cette société, trois catégories de personnes qui vivent d'un revenu plus ou moins assuré : ce sont les propriétaires fonciers qui vivent d'un fermage, les travailleurs qui vivent d'un salaire, et les capitalistes qui vivent d'un intérêt ; et il y a trois autres catégories de personnes qui n'ont rien et qui subsistent de ce qu'on leur donne ou de ce qu'elles prennent : ce sont les mendiants, les voleurs et l'État. L'État est ruiné, et cette ruine a lieu au profit des propritaires fonciers qui détiennent la fortune de l'État et s'enrichissent, sans travail ni épargne, par le seul fait de la plus-value constante de la terre et de la rente, et au détriment des prolétaires qui pourvoient à la subsistance de l'État et s'appauvrissent de jour en jour, au fur et à mesure de l'augmentation des dépenses publiques. La solution de la question sociale, au point de vue économique, est donc, tant pour ce qui touche à la production que pour ce qui touche à la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société, dans la reconstitution de l'État. Tel est, du moins, mon avis ; mais, au surplus, si c'est aller trop loin, je consens bien volontiers à m'arrêter en deçà de ce point. Peut-être, à tout prendre, est-il moins urgent de résoudre la question sociale (car qui peut se flatter de venir seul à bout d'une pareille tâche ?) que d'en bien fixer la méthode de solution. Je me bornerai

donc, pour le moment, à recommander à cet égard la *méthode synthétique*. Persuadons-nous bien que nous ne résoudrons pas en un jour un problème dont l'humanité cherche la solution depuis des milliers d'années. Usons, nous autres savants et professeurs, du droit que nous avons de nous élever au-dessus des considérations de lieux et de temps. De ces sommets, observons la richesse sociale dans ses éléments et l'humanité dans sa marche. Voyons celle-ci dans le passé traverser l'état sauvage, l'état pastoral, l'état agricole, la théocratie, l'esclavage, la féodalité ; essayons de l'apercevoir dans l'avenir entrant dans l'état industriel et commercial. Montrons-lui son but en travaillant à lui tracer le plan rationnel d'une société idéale qui serait à construire de toutes pièces dans les données de ce régime ; et laissons aux politiques et aux hommes d'État, à qui le présent appartient et qui sont, eux, chargés de tenir compte des circonstances locales et temporaires, le soin de l'y acheminer en modifiant jour par jour et une à une les conditions empiriques des sociétés réelles qu'elle traverse actuellement. Autrement dit encore, à nous à consulter le ciel et la boussole ; à eux à tenir le gouvernail et à commander la manœuvre ; ainsi le vaisseau s'avancera sûrement vers le port.

LÉON WALRAS.

Notes sur le Mouvement coopératif

EN FRANCE

AVANT-PROPOS

L'article qui suit était déjà composé au moment où le Sénat a abordé la discussion du dernier rapport de M. Lourties.

Nous avons cru devoir le maintenir tel que nous l'avions conçu en décembre 1895.

Le lecteur remarquera que nous nous étions montré trop optimiste sur les intentions de nos vénérables sénateurs. Nous avions pensé, en effet, que les efforts louables de M. Lourties, qui chérissait cette matière, comme un père dévoué aime son enfant, seraient sanctionnés par un vote affirmatif et définitif de la Chambre haute. Nous pensions aussi, que l'accord qui était né entre les deux Chambres, sur une matière qui a été aussi longuement et aussi minutieusement examinée, serait apprécié par le Sénat comme une œuvre de la bonne entente qui doit régner dans les travaux législatifs.

Le Sénat, dans sa sagesse, a pensé différemment.

Les observations de MM. Marcel Barthe et Buffet — car on dirait que c'est l'esprit de ce dernier qui anime actuellement les républicains du Sénat — la motion de M. Nioche, qui tend à assimiler les Sociétés coopératives de consommation aux Sociétés commerciales, au point de vue des droits de patentes, ont triomphé dans la journée du 13 mars 1896.

Le Sénat conservateur a détruit en une minute l'œuvre de douze années de labeur parlementaire. M. Lourties a donné sa démission de rapporteur, et la loi sur les coopératives paraît compromise, ou tout au moins ajournée à de longues années.

Cet échec a surpris désagréablement tous les coopérateurs ; mais il ne faut pas pourtant s'en exagérer la portée. La coopération est née sans qu'aucune législation ait dressé son état civil. Elle vivra et elle se développera, car

elle répond à un besoin de défense sociale, qui va en grandissant, et que les travailleurs comprennent actuellement de plus en plus.

*
* *

De toutes les données sociales, celles qui concernent le mouvement coopératif nous paraissent les plus dignes d'intérêt. Nous appartenons à cette école socialiste qui fait un véritable fond sur l'intervention de l'État dans la solution à donner aux questions sociales, mais qui préconise aussi à un très haut degré l'initiative privée. Nous ne sommes donc pas pour *le laisser faire et le laisser passer;* mais, si nous réclamons l'appui de l'État, nous déclarons hautement que chacun doit fortement payer de sa personne pour arriver au relèvement moral et au bien-être matériel qui sont les deux buts de tout être civilisé.

Nous nous proposons de passer rapidement en revue le mouvement coopératif en France dans ces dernières années.

I

HISTORIQUE

Lorsqu'on considère le mouvement coopératif en France depuis ses origines, on arrive à cette constatation qu'il présente les marques distinctives de notre caractère national. On y voit tout de suite les élans impétueux suivis immédiatement d'une période de recul et de piétinement, qui entraîne la perte de tout le terrain acquis à force de peines et de souffrances. On y constate des actes d'héroïsme suivis immédiatement de découragement et de raillerie.

Chose toujours pénible à dire — car c'est lui qui est la seule victime — on y voit le parti ouvrier brûler ce qu'il a adoré. On constate enfin, en dernière analyse, que les résultats obtenus en France dans ce domaine sont très inférieurs à ceux auxquels sont arrivés des pays comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie.

L'idée coopérative est une idée éminemment française : elle répond parfaitement à notre caractère national, qui est fait de sentiments de justice, d'équité et de bonté. Trois fois on a vu une brusque poussée des idées coopératives en France. Trois fois elle a avorté, après avoir produit quelques fruits éphémères, qui n'ont jamais eu le temps de mûrir. La première en date, la plus connue et la plus puissante, est celle qui coïncide avec le mouvement révolutionnaire de 1848. Chose à remarquer, le mouvement coopératif s'est manifesté sous une seule de ses formes : celle des Sociétés de production. On ne

parlait guère encore, en ce moment, de Sociétés coopératives de consommation. Plus de deux cents Sociétés se créèrent en 1848. Aujourd'hui, en faisant une froide nomenclature de ces Sociétés, on arrive à constater qu'elles ont disparu presque entièrement (1). Douze à peine avaient pu subsister trois ans après.

C'est sous le second Empire que se manifesta la deuxième poussée vers les idées coopératives. On sait que Napoléon III — la sincérité nous oblige à inscrire ce nom — s'était occupé longtemps de questions sociales. C'est sous son influence et non sous la pression des idées révolutionnaires que, vers 1863, se dessina ce mouvement vers les idées mutuellistes et coopératives. Ce mouvement, il faut le reconnaitre, était plus profond que celui de 1848 (2). Ces idées étaient entrées un peu plus dans l'esprit des masses; aussi faut-il faire remarquer que la province s'associa fortement au mouvement qui était parti de Paris.

La coopération embrassa à la fois la production et la consommation ; elle s'étendit même jusqu'aux institutions de crédit. Malgré tout, le souffle qui devait l'animer lui fit défaut, et on est obligé encore d'enregistrer un échec. Ce fut pourtant un échec moins profond que celui de 1848. Le mouvement coopératif du second Empire a laissé quelques traces après lui. Quelques Sociétés de consommation étaient très viables. Quelques-unes même sont encore aujourd'hui très prospères. Nous faisons ici allusion à la Société du dix-huitième arrondissement de Paris, et à la Société de Puteaux, qui porte le nom de la *Revendication*.

Après les désastres de 1870, la France avait d'autres plaies à soigner que celles qui résultent des conditions désastreuses faites aux travailleurs par la mauvaise organisation de la société : aussi constate-t-on un léger mouvement d'arrêt. C'est en 1876 et 1877, lors de la réunion des congrès ouvriers de Paris et de Lyon, que se produit le troisième mouvement vers les idées de coopération. Le parti socialiste français, amputé par la sanglante répression de la Commune de tous ses éléments révolutionnaires et internationaux, n'était dirigé que par des hommes modérés. Il revenait aux traditions pacifiques et *associationnistes* des vieux chefs d'école de 1848, que les jeunes gens d'aujourd'hui appellent ironiquement les vieilles barbes de 1848.

A l'unanimité, les deux premiers congrès se prononcèrent pour l'organisation des Sociétés coopératives. La sixième commission du congrès de Paris concluait ainsi dans son rapport : *A l'unanimité, citoyens, votre commission s'est prononcée en faveur de l'association coopéra-*

(1) Voir cependant la *Revue Socialiste*, de décembre 1894. Une Utopie socialiste, par Henry Vaudémont.

(2) Et. Lamy. *Études sur le second Empire*. Paris, 1895, in-8 (Ch. Ier. L'Empire et les ouvriers, pages 1-130).

tive, comme moyen radical d'affranchissement du travail et de la suppression du paupérisme.

Le congrès de Lyon de 1878 n'était pas moins catégorique. Il s'exprimait ainsi : *Considérant que le salariat n'est qu'un état transitoire entre le servage et un état innommé, les chambres syndicales devront mettre tout en œuvre pour l'établissement des Sociétés générales de consommation, de crédit et de production.*

Le programme des deux congrès de Paris et de Lyon resta à l'état de pur principe. Il n'y eut aucune réalisation dans les faits. Il y a plus : la solution indiquée par les esprits sages et modérés, qui faisaient la majorité des deux premiers congrès, fut fortement battue en brèche par la suite, grâce à l'entrée dans la lutte de l'élément collectiviste révolutionnaire.

En 1879, au congrès de Marseille, M. Jules Guesde, le chef ardent et autorisé du socialisme collectiviste en France, ressaisit la majorité et fit écarter la solution coopérative. Digne héritier intellectuel de son maître Karl Marx, il s'éleva avec vigueur contre les solutions des socialistes attachés aux idées de mutualité ; il fit voter le considérant suivant, rempli de dédain pour tout ce qui ne se rattache pas aux idées du maître : *Considérant que les Sociétés de production et de consommation, ne pouvant améliorer le sort que d'un petit nombre de privilégiés, ne peuvent assurément être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat....* etc.

Le congrès décida de rejeter la théorie des Sociétés Coopératives et donna son adhésion à la solution collectiviste, c'est-à-dire à l'appropriation collective du sol et de tous les instruments de travail. Le congrès adopta la solution de M. Jules Guesde par 73 voix contre 27.

La minorité coopérative, battue au congrès de 1879, ne voulait pas rester sous le poids de cette défaite. Elle essaya d'organiser d'autres congrès ; mais là, comme partout ailleurs, faute d'avoir un chef, elle ne tarda pas à se dissoudre.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1885, un mouvement vers les idées coopératives se fit de nouveau sentir ; cette fois, c'était la province qui, à elle seule, voulait diriger l'organisation des Sociétés Coopératives.

II

ÉTAT ACTUEL DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Nous venons de faire rapidement l'historique des Sociétés coopératives en France à partir de 1848 jusqu'en 1885. Avec cette année nous touchons à une quatrième phase de la question, qui paraît devoir être plus féconde et plus durable que les trois premières.

Nous allons essayer d'en esquisser l'histoire.

Pour plus de clarté nous ferons, dès le début, la distinction entre les Sociétés coopératives de consommation et les Sociétés de production.

Sociétés coopératives de consommation. — Ces Sociétés sont au nombre de plus de 1,197; nous empruntons ici le chiffre donné dans le *Rapport de M. Lourties présenté au Sénat en 1895* (1). Ce renseignement est bien au-dessous de la réalité, car, en France, on n'a pas encore pu dresser, à l'exemple de ce qui existe en Angleterre, en Allemagne et en Autriche, une statistique exacte de nos Sociétés coopératives. — Elles se trouvent réparties sur tous les points de la France. Chose qui mérite d'être signalée : six départements seulement ne comptent aucune Société. Ce sont : Alger (2), l'Orne, les Côtes-du-Nord, Constantine, la Lozère et la Corse.

Les centres les plus importants sont :

1° Le groupe des Charentes, qui comprend 138 Sociétés.

On remarque ce fait dans les Charentes que, sauf trois ou quatre Sociétés, toutes ont pour but de grouper et de solidariser les boulangeries.

Les statistiques déclarent que l'organisation des Sociétés coopératives dans les Charentes fait économiser une moyenne de 80 francs par an et par famille à ceux qui leur sont affiliés. Cette économie, pour un petit budget, n'est sans doute pas à dédaigner.

2° Le groupe de Lyon, de Mâcon et de Saint-Étienne ne compte pas moins de 194 Sociétés coopératives. La doyenne de toutes nos Sociétés françaises — et qui même tient certainement un rang honorable parmi celles du monde entier, puisqu'elle a été fondée en 1855, neuf ans après les Pionniers de Rochdale — est la *Ruche Stéphanoise* de Saint-Étienne.

3° Le groupe de Paris ne vient qu'en troisième rang. Il compte 131 Sociétés. Il est permis de dire que le développement de ces institutions est faible, étant surtout donné le chiffre énorme de la population. Pourtant, lorsqu'on examine de près les choses, il faut admettre que le résultat est excellent, car la population ouvrière parisienne ne brille pas par l'esprit d'économie et de prévoyance.

Une des plus brillantes, parmi les Sociétés du groupe parisien, est la Société civile coopérative de consommation du dix-huitième arron-

(1) Le rapport de M. Lourties fait le relevé de 83 départements.

(2) Alger-Mustapha compte actuellement une Société coopérative de consommation des employés du chemin de fer. Cette Société est de fondation récente. Des tentatives avaient été faites antérieurement en faveur de boulangeries coopératives. Elles ont toutes échoué.

dissement (1). Fondée en 1866, elle comprend l'épicerie, la chaussure et le vêtement. Au moment de la fondation, les sociétaires étaient au nombre de 116 ; ils atteignent actuellement le chiffre de près de 3,000. Elle n'a pas d'adhérents. Le capital qui a été versé est de 101,584 francs, le capital qui reste à verser est de 29,565 francs. Le montant de la part sociale est de 50 francs, qui ne produisent aucun intérêt. Au moment du dernier inventaire, le fonds de réserve atteignait la somme de 217,313 francs. Il y a une réserve spéciale et inaliénable pour le développement de la Société : cette réserve est formée par un prélèvement sur les bonis. La Société possède un immeuble qui a coûté 304,358 francs. La valeur totale des marchandises réparties pendant la dernière période annuelle a été de 890,508 fr. Le boni de la même période a été de 68,733 francs. La Société compte dix-neuf employés qui participent aux bénéfices. Elle ne vend pas au public.

4° Le groupe du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, des Ardennes compte 153 Sociétés. Ce groupement est dû à ce fait, que ces départements sont de vrais centres industriels et ouvriers où l'esprit de solidarité est très grand.

Immédiatement après viennent les groupes du Doubs et du Jura avec 37 Sociétés, de l'Indre-et-Loire avec 23 Sociétés et des départements limitrophes de la Seine.

Les employés de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée forment une union spéciale comprenant 43 Sociétés. Une statistique curieuse à avoir eût été celle donnant le nombre exact des adhérents et les chiffres des affaires de toutes ces Sociétés.

Si on tient compte d'une statistique dressée en 1894, et portant seulement sur 393 Sociétés, on relève les chiffres suivants : chiffres d'affaires (ventes effectuées par les Sociétés de consommation) : 74 millions de francs. Le nombre des sociétaires est de 219,805, en comprenant 46,375 adhérents qui peuvent être considérés comme des coopérateurs stagiaires.

Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître le nombre des Sociétés créées par ordre chronologique :

1855	1	1870	2
1864	3	1871	1
1865	5	1872	7
1866	9	1873	10
1867	12	1874	6
1868	4	1875	5
1869	3	1876	5

(1) Voir l'*Almanach de la Coopération française,* page 104, année 1895.

1877	1	1886	19
1878	3	1887	28
1879	10	1888	35
1880	22	1889	15
1881	21	1890	27
1882	8	1891	34
1883	12	1892	18
1884	16	1893	31
1885	15	1894 *(janvier-mars)*	5

Les Sociétés coopératives les plus importantes, comme nombre de sociétaires, sont les suivantes : la Société des employés civils de l'État, avec 11,268 membres, la Société de consommation et de production de la Rochelle avec 13,500 membres, et, enfin, la Moisonneuse de Paris et l'Association amicale des officiers des armées de mer et de terre avec des effectifs à peu près égaux de 14,166 pour la première et 14,199 pour la seconde.

Il n'est, sans doute, pas inutile de faire connaître rapidement la manière de fonctionner de ces Sociétés, surtout en tant que vente des objets et marchandises. Elles appartiennent presque toutes à ce qu'on appelle le type de Rochdale, qui a pour traits essentiels :

1° La vente au prix de détail, et cela pour permettre de laisser des bénéfices ; 2° la répartition du boni entre les consommateurs au prorata des achats ; 3° la vente au comptant. Pourtant il faut immédiatement faire remarquer qu'un certain nombre de Sociétés préfèrent vendre au prix de revient. Avec ce système, il n'y a plus aucun bénéfice à partager entre associés, mais on réalise immédiatement les avantages suivants, qui consistent à payer moins cher, ou à acheter davantage avec le même prix. Cette dernière procédure n'est aucunement blâmable : elle s'impose même là où les salaires des ouvriers sont insuffisants pour se procurer le nécessaire. Quelques Sociétés vont même jusqu'à vendre à crédit. D'autres, mieux inspirées, tout en maintenant la règle de la vente au comptant, créent à côté d'elles une caisse de prêts aux sociétaires trop pauvres pour payer argent en poche.

Les chiffres que nous venons de citer prouvent qu'il y a en France place pour de très puissantes Sociétés coopératives.

Quiconque veut faire une histoire un peu complète des Sociétés coopératives ne peut manquer d'étudier celles qui ont fonctionné et qui fonctionnent encore dans une de nos villes du Midi. Nous venons de désigner la ville de Nîmes. C'est de là qu'est partie l'initiative de grouper toutes les Sociétés coopératives et de provoquer ainsi des congrès où les idées coopératives seraient étudiées et mûries.

Nîmes compte trois associations : la *Solidarité*, dirigée par

M. *Aug. Fabre,* ce bourgeois qui s'est fait ouvrier. La métamorphose est réellement peu commune. Nîmes compte, en outre, l'*Abeille* et la *Renaissance*. C'est M. *de Boyve* qui est à la tête de ces deux associations.

Ces Sociétés ont formé ce que l'on appelle, à Nîmes, la *Société d'Économie populaire.*

Cette institution, qui a plus de dix ans d'existence, convoque à des discussions familières des personnes appartenant à toutes les classes de la société et compte parmi ses membres les plus assidus des banquiers et des balayeurs de rue. C'est une des œuvres les plus bienfaisantes qu'il soit donné de rencontrer. M. *de Boyve,* encouragé par le succès de ces trois Sociétés, conçut l'idée de réunir les Sociétés coopératives dans une fédération. Le premier congrès eut lieu en 1885, le 22 juillet, à la mairie du quatrième arrondissement de Paris. Il y fut décidé qu'un congrès se tiendrait tous les ans, et qu'il s'ouvrirait par un grand discours sur les avantages et sur le but de la coopération. Voici quelques-uns des orateurs qui ont été désignés pour y prendre la parole : En 1886 à Lyon, M. *Ch. Gide;* en 1887 à Paris, M. *Fr. Passy;* en 1889 à Paris, M. *Ch. Gide;* en 1890 à Marseille, M. *Siegfried;* en 1891 à Paris, M. *Cernesson.* Le dernier congrès a eu lieu à Lyon, le 27 août 1894.

Sociétés de production. — Celles-ci sont en plus petit nombre que les Sociétés de consommation. Elles atteignent à peine le chiffre de 81, et Paris, à lui seul, en compte 40. Les 41 autres sont dispersées sur tous les points de la France et on ne peut ici remarquer rien qui puisse fournir la moindre indication sur la situation économique du milieu où elles se trouvent. Toutes les industries sont représentées. Il serait presque impossible d'en faire une nomenclature. Tout ce que l'on peut distinguer, c'est trois associations coopératives de mineurs pour exploiter des houillères. Il était nécessaire de faire ressortir ce point, qui est assez remarquable.

Les derniers événements dont Carmaux a été le théâtre, la résistance aveugle et opiniâtre de M. Rességuier, qui a indisposé tous les gens qui ne raisonnent pas de parti pris, ont contribué à faire renaître dans certains esprits encore rétifs l'idée des Sociétés de production. La France est sur le point de voir naître une vaste Société coopérative de production de verrerie (1). Il s'agit de la création d'une verrerie ouvrière, qui viendrait concurrencer les industries fondées par les capitalistes bourgeois, qui se contentent, sous prétexte de capitaux engagés et de soi-disant direction industrielle, de conserver pour eux, presque tous les bonis de l'opération.

(1) La chose peut être considérée comme faite aujourd'hui.

Cette idée, qui met à l'envers la cervelle de M. Paul Leroy-Beaulieu, verra le jour, et, chose que le richissime économiste ne peut comprendre, c'est que le premier élément pécuniaire ait été fourni par une bourgeoise, qui s'est permis de donner 100,000 francs pour cette œuvre. Il est vrai que M. Leroy-Beaulieu estime que cette bourgeoise donatrice a voulu jeter une pomme de discorde dans les fractions socialistes (1).

Libre à M. Paul Leroy-Beaulieu de chercher à mettre MM. Jaurès et Guesde en contradiction avec eux-mêmes, et surtout de chercher à aviver les dissidences, qui ont pu se faire jour dans les discussions préparatoires, sur la question de savoir si c'est la *Verrerie aux verriers,* ou la *Verrerie ouvrière,* que l'on créerait. Aujourd'hui, M. Leroy-Beaulieu peut être fixé là-dessus : c'est la *Verrerie ouvrière* qui sera créée ; et des socialistes de marque ont été les premiers à faire abandon de certaines idées qu'ils avaient pu soutenir aux débuts avec une certaine intransigeance.

Dans un magistral article de la *Dépêche de Toulouse,* du 18 décembre 1895, M. Jaurès a tracé en termes nets et énergiques la voie que les socialistes et les prolétaires, désireux de faire face au despotisme de certains bourgeois, auront à suivre dans cette question de la création de la *Verrerie ouvrière :* « En attendant, dit-il, il ne faut rien négliger pour maintenir bien haut tout notre idéal. Et puisque la période de liberté où nous sommes nés nous serait funeste si elle était une période d'inertie, nous avons avec la Verrerie ouvrière une grande œuvre à accomplir; je prie notamment une fois de plus toutes les organisations ouvrières, tous les syndicats de se réunir. Que les bureaux de chaque syndicat, de chaque coopérative convoquent leur organisation ; que les mesures à prendre pour souscrire les billets émis et pour prendre des actions de la Verrerie ouvrière soient inscrites à l'ordre du jour. Ah ! mes amis ne nous endormons pas. » A ceux qui nous interrogeraient sur notre conduite pendant cette période de trêve, il faut que nous puissions répondre, dit Jaurès : « Nous avons fait surgir du sol une usine ouvrière qui a sauvé la liberté menacée de nos amis et qui a affirmé la solidarité des travailleurs, leur force, leur organisation. Nous avons dressé, en pleine société capitaliste, une institution d'un caractère socialiste éclatant, et nous nous préparons, peu à peu, mais sûrement, à transformer la société tout entière. »

L'appel de M. Jaurès et des autres socialistes dévoués à l'œuvre de la Verrerie ouvrière a été entendu. Les Sociétés coopératives de consommation de Paris ont promis leur concours ou, pour mieux dire, leur clientèle à la Verrerie ouvrière. Les Sociétés de la province

(1) Voir l'*Économiste Français,* du 28 décembre 1895.

suivront très certainement le signal donné : elles ne voudront pas se soustraire à ce devoir de solidarité. Les économistes de l'école classique auront beau crier que les coopératives de consommation sortiraient de leur rôle, en prêtant main-forte à la Verrerie ouvrière ; ils auront beau dire que les adhérents verront le capital de la Société compromis, cela ne retiendra aucunement les Sociétés, qui sentiront qu'il y a dans la question de la Verrerie ouvrière autre chose qu'une simple question mercantile. La question est plus haute. Il y a un encouragement à fournir à une association, qui veut faire un essai loyal d'une des données du socialisme : celle de la suppression du patronat.

C'est à ce mobile qu'ont obéi, sans aucun doute, les coopératives parisiennes qui ont, dès le premier jour, encouragé la Verrerie ouvrière de leurs demandes. Ainsi la *Bellevilloise,* que l'on trouve toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'une bonne action de solidarité à accomplir, s'est engagée à prendre 25,000 litres ; l'*Égalitaire,* 40,000 ; l'*Abeille de Saint-Ouen,* 10,000 ; l'*Union du dix-neuvième siècle,* 12,000 ; la *Jean-Robert,* 20,000 ; la *Moissonneuse,* 20,000, et quelques autres Sociétés entre 1,000 et 1,200 litres. Les Sociétés parisiennes, qui ont, jusqu'à présent, offert leur clientèle prendraient ensemble 145,000 litres.

M. Leroy-Beaulieu traite ce chiffre d'*enfantillage ;* mais attendons la fin. L'œuvre est à peine en train, et le mouvement n'a pas encore pu se répandre dans toute la province (1). Pour peu que les 1,197 Sociétés de consommation que compte la France actuellement veuillent seconder en partie ce mouvement, il est à prévoir que leur concours sera d'une grande utilité pour la Verrerie ouvrière. A côté du but pratique, cela entraînerait les Sociétés à se concerter et à renforcer ainsi leurs forces parfois affaiblies à cause de l'isolement dans lequel elles se cantonnent trop souvent.

Mais si le concours offert par les coopératives parisiennes est un pur enfantillage, qui donnerait à la Verrerie ouvrière un faible achat s'élevant à 14,000 francs, M. Leroy-Beaulieu devrait être logique et ne point crier si fort contre le gaspillage que les coopératives font faire de leurs capitaux, au détriment de leurs adhérents, qui n'ont encore fait sentir aucune plainte. La logique est souvent ce qui manque le plus à l'économiste bourgeois; et nous constatons que c'est souvent le parti pris qui l'entraîne ainsi à démolir lui-même son raisonnement qui paraît toujours armé de chiffres et de raisons parfois plausibles.

(1) M. Jaurès a annoncé que la coopérative de Castres avait offert son concours. Nous ne pouvons ici relever toutes les manifestations qui se sont produites depuis trois mois.

La verrerie ouvrière constituée sous forme de Société anonyme aura son siège à Paris (1). Le capital s'élèvera, dès le début, à la somme de 500,000 francs. Avec les 100,000 francs déjà donnés, il suffira de trouver 400,000 francs. Pour cela, on compte beaucoup sur les syndicats et les diverses associations ouvrières. On compte aussi sur le concours de particuliers, qui voudront protester contre les exigences du capitalisme individuel ou des Sociétés financières. L'idée fondamentale des organisateurs de la Société verrière est d'émettre parallèlement des billets de souscription et des actions. Cette organisation, qui nous demanderait trop de place pour être développée ici, a été étudiée dans un article de la *Dépêche de Toulouse,* du 21 décembre 1895. Tous les renseignements peuvent être demandés au siège de la Société, rue Vieille-du-Temple, 110, à Paris.

A côté de ces deux types de Sociétés coopératives (de consommation et de production), il faut parler des Sociétés de crédit et de construction ; mais le nombre en est encore infime. Ainsi on compte en France à peine 18 Sociétés de crédit et 3 Sociétés de construction. Il est bon pourtant, en ce qui concerne ces dernières, de faire observer qu'il y a en France d'autres Sociétés pour la construction de maisons ouvrières, et même une Société pour la construction des maisons à bon marché; mais cette Société a pour but non de construire elle-même, mais de fournir les renseignements nécessaires aux entreprises qui se rattachent à cet effet. On ne peut pas dire que ces Sociétés soient des Sociétés coopératives.

Un grand nombre de ces Sociétés (consommation et production) admettent leurs employés à une certaine participation aux bénéfices. La France retrouve ici sa première place. On peut lire, dans les statistiques, que le nombre des établissements qui ont adopté ce système est de 115, dont 60 à Paris, tandis qu'il n'est encore que de 80 en Angleterre, 35 aux États-Unis, 22 en Allemagne, 17 en Russie, 6 en Belgique, 6 en Hollande, 4 en Italie, 3 en Autriche-Hongrie, 2 en Espagne.

III

LES COOPÉRATIVES A L'ÉTRANGER

L'état actuel de la coopération anglaise est plus brillant que le nôtre (2). Le nombre des Sociétés s'élevait, en 1894, à 1,674. Il faut

(1) C'est une chose faite aujourd'hui depuis la sentence arbitrale prononcée par M. A. Millerand à Carmaux.

(2) Voir la *Revue d'Économie politique,* année 1891. Schulze-Gœvernitz : le Mouvement coopératif en Angleterre.

déclarer ici qu'il était déjà de 1,655 en 1892 et en 1893. Mais le nombre des membres qui était, en 1892, de 1,240,000, s'est élevé, en 1894, à 1,343,518 membres, possédant 377 millions. Les ventes ont été de 1,250 millions et les bénéfices de 525 millions de francs.

Ces quelques chiffres montrent, d'une manière assez évidente, quel développement, unique dans le monde, a su prendre la coopération anglaise, depuis les pauvres tisserands de Rochdale, qui inaugurèrent en 1844 cette forme d'association.

La situation des *équitables pionniers* de Rochdale était très brillante en 1891. Ils étaient 11,600; leur capital était de 9,270,000 francs; leurs ventes de 7,400,000; leurs bénéfices nets de 1,305,000 francs.

M. de Boyve, qui connaît aussi bien l'Angleterre que la France, au point de vue de la coopération, a, dans un travail récent, fait ressortir d'une manière brillante les causes pour lesquelles la coopération réussissait à merveille en Angleterre, tandis qu'elle marchait à pas trop lents chez nous. Nous citons ici textuellement :

L'Anglais est froid, tenace, prêt à tous les sacrifices, quand il s'agit de faire réussir un projet qu'il croit pratique. Il ne se laisse pas influencer par le qu'en dira-t-on. Il admet les supériorités et il sait s'en servir : il est très fier de celles de son pays, qu'il serait plutôt disposé à surfaire. Il comprend la nécessité de la discipline alliée à la plus grande liberté. Il a un grand respect pour sa religion. Patriote à l'excès, entreprenant, il devient égoïste, faux, insupportable lorsque l'intérêt de son pays est en jeu : pour lui, l'Angleterre est le premier pays du monde et la mer lui appartient. Avec cela, singulier contraste, il est individuellement ennemi du mensonge.

Le Français est léger, spirituel, impétueux. Il est sans cesse préoccupé de l'opinion d'autrui. Il recherche tout ce qui peut le faire briller. Très égalitaire, il n'aime pas les supériorités, surtout celles de son pays, qu'il cherche le plus souvent à rabaisser. Son idéal c'est la subordination et la quiétude de la vie dans l'irresponsabilité : voilà pourquoi il en appelle toujours au gouvernement pour tout ce qui touche à ses intérêts. Le Français est railleur, frondeur, et très peu respectueux des choses religieuses. Il est chevaleresque et prêt à se sacrifier pour toutes les nobles causes, sans calculer ce qui pourra en résulter pour lui; mais il lui arrivera souvent de brûler un jour ce qu'il aura adoré la veille. Il est désintéressé en politique et très sensible à l'injustice des nations et des gouvernements, qui abusent de sa loyauté.

Ces deux portraits donnent une explication suffisante de ce fait que la coopération a suivi une marche ascendante en Angleterre, tandis qu'elle a eu à subir de dures vicissitudes en France.

L'Allemagne est très favorable à ce mouvement coopératif. Dans le dernier compte rendu présenté au congrès de Gotha, par M. le docteur Schenck, syndic général de la fédération des associations Schultze-Delitzsch, nous relevons les chiffres suivants : au 31 mai 1894, le

nombre total de toutes les associations allemandes était de 9,934 (1). Voici une répartition des Sociétés suivant leur nature (2) :

1894	Sociétés de crédit.	6.417
—	— diverses de métiers	3.188
—	— de consommation	1.412
—	— de construction	124

Sur les 1,412 Sociétés de consommation, 417 ont fourni leurs rapports ; on constate qu'elles ont fait pour 97 millions de ventes.

En Hollande, les Sociétés coopératives sont assez en progrès ; mais ici il faut faire remarquer qu'à la différence du parti socialiste belge le parti socialiste hollandais ne fournit aucun appui aux Sociétés coopératives et leur est plutôt hostile.

On compte 450 Sociétés en tout, qui peuvent se répartir ainsi (3) :

Sociétés coopératives de consommation.	60
— de boulangerie.	20
— de boucherie.	3
— de combustible.	15
— de laiterie.	150
— de construction	67
— agricoles	120
Banques rurales	15

La coopération a jeté des racines plus profondes en Suisse : ce qui le prouve, c'est que l'on a évalué à 200 au minimum le nombre des Sociétés de consommation existant dans ce petit pays, qui ne compte pas trois millions d'habitants. On trouve quelques renseignements un peu précis sur le mouvement coopératif actuel en Suisse dans les rapports de l'Union suisse des Sociétés de consommation fondée il y a cinq ans (4).

C'est dans le courant de l'année 1889 que les coopérateurs suisses ont eu l'heureuse idée de dresser une statistique assez exacte de leurs forces numériques. Le 12 janvier 1890, le *Verband* helvétique a été formellement constitué dans un meeting tenu à Olten. Cette première assemblée ne fut pas très nombreuse : 27 Sociétés seulement se firent représenter. A partir de cette date pourtant, on put constater qu'une

(1) En mai 1895, d'après le docteur Schenck les associations allemandes étaient de 11,141 (Voir *Almanach de la coopération,* année 1896, page 93).

(2) Voir la *Revue d'Économie politique,* année 1892. Docteur Hans Crüger : les Sociétés coopératives en Allemagne.

(3) Voir l'*Almanach de la Coopération,* année 1895.

(4) Voir l'*Almanach de la coopération,* année 1896, page 104.

assemblée générale eut lieu tous les ans (1). Les premières idées qui dominaient les fondateurs de la nouvelle association se présentaient sous des apparences assez vagues. Il était dit que l'on se proposait « la défense et le développement des intérêts économiques des sociétés affiliées à l'Union ; l'échange entre elles d'expériences, de renseignements et de conseils ». Les idées se précisèrent quelque temps après. On y a ajouté quelque chose de plus utile et de plus direct. On décida la création sur la place de Bâle d'une agence contrôle *(Central-Stelle)*, pour effectuer les achats en commun.

En 1894, l'Union se composait de 38 Sociétés, qui ont fourni à l'agence contrôle un fonds de roulement en souscrivant entre elles 74 actions de 200 francs chacune.

M. Pictet, président de la Société de consommation de Genève, fait remarquer, dans une communication, que les séances annuelles de l'Union tenues tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, offrent quelques points de ressemblance avec les sessions de la législature fédérale. La plus grande discipline règne dans ces réunions : c'est une des caractéristiques du sérieux du caractère suisse, auquel nous nous plaisons à rendre hommage.

La principale Société coopérative suisse est celle de Bâle. C'est à elle qu'était dévolue la présidence de l'Union des Sociétés coopératives dès l'origine. Elle compte aujourd'hui 29 années d'existence. Au mois de janvier 1894, le nombre de ses membres s'élevait à 12,358, avec un chiffre de ventes pour l'année 1893 de 5,586,000 francs. Le bénéfice net était de 416,415 francs. Le dividende distribué sur les achats a été de 7 1/2 °/o.

La Société possède des immeubles évalués à 500,000 francs : il est vrai d'ajouter qu'en 1894 ils étaient encore grevés d'une hypothèque de 240,000 francs.

Les principales branches d'affaires sont l'épicerie, la boucherie, le vin, la bière et le lait.

L'Italie est la patrie de la coopération (2). Mais, comme notre pensée n'est pas d'étudier la question au point de vue des nations étrangères, nous nous contenterons de donner ici quelques détails sur la Société italienne la plus vivace : c'est l'Union coopérative de Milan (3). Elle vient immédiatement après l'Union militaire. Elle fut fondée, en 1886, par 134 employés, avec un capital de 1,712 francs; elle avait pris pour

(1) Cette année l'Union suisse des Sociétés coopératives de consommation a tenu sa réunion annuelle à Saint-Gall.

(2) Pendant l'année 1895, l'Italie a vu naître 335 Sociétés coopératives.

(3) Voir la *Revue d'Économie politique*, année 1892. Sbrojavacca. Les Sociétés coopératives en Italie. Meneghelli : le Mouvement coopératif en Italie. Ugo Rabbeno : le Societa cooperative di produzione. *Almanach de la Coopération*, en 1895 et 1896.

base les statuts des Pionniers de Rochdale. Son but est d'acheter, au lieu d'origine et en gros, des effets d'habillement, des denrées alimentaires et d'autres pour usage domestique, et de les revendre au comptant aux sociétaires et au public à des prix fixes correspondant aux prix courants les plus doux. Les bonis sont remboursés aux acheteurs associés ou non. Au 31 janvier 1894, le nombre des sociétaires était de 3,938, parmi lesquels 1,511 dames. Le roi d'Italie s'est fait inscrire comme membre actif. Le capital de la Société, au mois de janvier 1894, était de 918,875 francs. Les ventes opérées en 1893 se sont élevées à 2,949,779 francs, et les bénéfices réalisés à 808,528 francs. Au 31 décembre 1895, il y avait en magasin, comme marchandises, pour une valeur de 1,795,118 francs. En 1887, elle a créé, au profit de ses employés, une caisse de prévoyance qui possède déjà un capital de plus de 65,000 francs. Ce capital est formé par 8 °/o sur les bénéfices nets et 2 °/o sur les appointements du personnel.

La Belgique occupe un rang excellent dans le mouvement de la coopération. C'est qu'il y a dans ce petit pays des hommes qui n'ont jamais craint de manifester au grand jour leurs sentiments de solidarité humaine.

Les Sociétés coopératives datent d'une manière vraiment sérieuse de l'année 1865. Aujourd'hui, elles sont très nombreuses, et elles réalisent d'énormes bénéfices. La Société coopérative de Liège a donné annuellement, jusqu'en 1884, 10 à 30 °/o de dividende. En cinq ans, le capital avait produit 105 °/o. En 1875, la *Sincérité* d'Ensival, qui avait 264 sociétaires et un capital de 22,100 francs, avec 6,738 francs, avait fait 10,360 francs de bénéfices.

Les Sociétés coopératives belges font des opérations très variées. Elles ont créé des caisses de prêt, de cautionnement, de réserve pour l'acquisition et la construction des maisons d'habitation, pour les institutions de prévoyance, des pharmacies coopératives.

Le mouvement général des diverses opérations s'est élevé, en 1890, à 12,864,408 francs.

Les Sociétés coopératives belges sont régies par la loi du 18 mai 1873.

Cette loi ne donne aucune définition des Sociétés coopératives. Dans son article 85, elle se borne à dire qu'elles se composent d'associés dont le nombre ou les apports sont variables, et dont les parts sont incessibles à des tiers. M. Léon d'Andrimont, qui a publié en 1876 une excellente étude sur la coopération ouvrière en Belgique, fait remarquer qu' « en rendant les parts incessibles à des tiers, la transformation d'une Société coopérative en Société anonyme est devenue impossible. La spéculation est ainsi évitée et elle doit l'être, parce que le but de la coopération doit être moralisateur » (1).

(1) Léon Andrimont : la Coopération ouvrière en Belgique. Bruxelles, 1876, in-8°.

La même idée a été exprimée avec une grande force par le grand coopérateur belge César de Paëpe, dans un discours prononcé au congrès coopératif international de Paris (1). M. de Paëpe, après avoir déclaré qu'en Belgique il n'y a ni un Lassalle ni un Schulze ennemis, mais un parti ouvrier qui est à la fois coopérateur, républicain et socialiste, ajoute : « Nos Sociétés coopératives n'ont pas eu pour but de réaliser des bénéfices pour quelques individus, mais de développer entre leurs membres des sentiments de solidarité. Malgré leurs buts très complexes, elles tendent à réaliser cet état de choses où la production aboutira à la consommation. La production se fera avec méthode, ses besoins seront connus par un bureau central de statistique. Il s'agit de supprimer cette *grande opulence* qui fait un triste contraste avec la *misère.* »

On remarque en Belgique cinq grandes réalisations corporatives : le *Vooruit,* de Gand; le *Progrès,* de Jolimont-la-Louvière; la *Maison du Peuple,* de Bruxelles; la *Werker,* d'Anvers, et la *Populaire,* de Liège. Le *Vooruit* est la plus importante. Il possède une boulangerie, des magasins de confections, de quincaillerie, de chaussures, de charbons, une épicerie, un café-estaminet. Il fait près de 3,000,000 d'affaires.

M. Millerand, dans un récent discours, qui a été publié en très grande partie dans la *Petite République française* du 22 décembre 1895, rendait un hommage mérité aux socialistes belges, qui savent faire servir l'idée coopérative aux idées plus abstraites et plus philosophiques du socialisme doctrinal. On peut dire aujourd'hui que le socialisme et le coopératisme ne sont pas des frères ennemis. La Belgique aura largement contribué à établir ce fait.

Ajoutons que l'organe mensuel des Sociétés coopératives, de M. Louis Bertrand, tient les lecteurs au courant du mouvement de la coopération belge (2).

En Autriche, la loi du 9 avril 1873 a institué des associations productives et économiques, qui jouent le même rôle que nos Sociétés de coopération. L'évolution coopérative a suivi dans ce pays une marche assez rapide. Les plus prospères sont les associations distributives; elles sont aussi les plus nombreuses. A la fin de l'année 1889 on pouvait compter 1,464 associations de crédit et d'avances sur 1,916 associations. A cette même époque, les associations de consommation étaient au nombre de 239.

En Hongrie, le mouvement coopératif est moins prononcé.

(1) Voir l'article de Malon dans la *Revue Socialiste,* de 1891, janvier, page 53.

(2) En 1895, il s'est fondé en Belgique 83 Sociétés coopératives dont 13 laiteries. Il existe actuellement plus de 150 Sociétés coopératives. Plus de 50,000 Belges s'y approvisionnent ; elles ont débité 5 millions de kilogrammes de pain à 22 centimes le kilogramme.

En 1889, on comptait seulement 16 Sociétés de consommation et 54 banques populaires.

L'idée coopérative a fait des progrès en Espagne. Seulement il est bon ici de faire remarquer, à la suite des écrivains de la péninsule, que les livres, chez les Espagnols, valent mieux que les ateliers. L'Espagne, en effet, est un pays tout à fait ouvert aux idées économiques. Mais il y a toujours une grande ligne de démarcation entre l'action et la conception. Cette opinion est fortement exprimée dans le consciencieux article que M. J. Piernas Hurtado, professeur à l'Université de Madrid, a consacré aux coopératives en Espagne et en Portugal (1).

Le bilan de la coopération en Espagne peut se résumer ainsi :

Coopératives de consommation	71
— de production	36
— de crédit	3
— de construction	3

Cette nomenclature est très incomplète, de l'aveu même de M. Hurtado, à qui nous empruntons ces chiffres. En Espagne, comme partout ailleurs du reste, il est assez difficile d'arriver à dresser un inventaire exact des coopératives.

M. Hurtado, qui est à la tête du mouvement coopératif en Espagne, estime pourtant qu'il est permis de déclarer que les différentes Sociétés coopératives doivent atteindre le chiffre de plus de 200. Très dur pour le gouvernement de son pays, notre écrivain termine son article par la phrase suivante : « En cela, comme sur beaucoup d'autres points, les gouvernements en Espagne sont de beaucoup inférieurs à sa population. »

Le petit Portugal, qui a eu jadis ses splendeurs comme État européen et surtout comme État colonial, est plus dans le mouvement coopératif que sa voisine l'Espagne.

Cela, dit M. Hurtado, tient surtout à l'esprit d'association qui est fortement enraciné chez les Portugais. Il faut aussi ajouter que le gouvernement portugais n'est pas resté les bras croisés et qu'il a accordé des facilités et des stimulants très avantageux aux coopératives.

Ce mouvement vers les Sociétés coopératives date de la Révolution française de 1848, qui eut une forte répercussion dans les milieux ouvriers du Portugal. Mais c'est surtout à partir de l'année 1867,

(1) Voir *Revue d'Économie politique*, année 1895. Les Sociétés coopératives en Espagne et en Portugal, par Piernas Hurtado.

que la création des coopératives fut plus fréquente; les Sociétés deviennent alors très solides. Cette propagande est l'œuvre de quelques hommes généreux, tels que MM. Sousa, Brandao, Fontana y Silveira.

Ajoutons aussi qu'une loi du 2 juillet 1867 reconnaît le caractère spécial des coopératives, et les déclare exemptes de l'impôt de timbre, comme des contributions sur les bénéfices (1).

Voici qu'elle était, en 1892, la situation des coopératives en Portugal :

Coopératives de production.	6
— de crédit.	2
— de consommation	32

C'est Lisbonne qui en a le plus. Pour sa part, sur ces 40 coopératives, Lisbonne en prend 17.

Faisons remarquer aussi que les coopératives de consommation militaires comptent pour 12 dans cette statistique.

La plus notable des Sociétés de production est la *Coopérativa industria-social* de Lisbonne. Elle fait pour plus de 165,000 pesetas d'affaires, et elle réalise pour plus de 25,000 pesetas de bénéfices.

La Société de consommation la plus importante est la *Societad cooperativa economica domestica,* de Porto; elle fonctionne depuis 1875. Elle réalise plus de 20,000 pesetas de bénéfices.

Il nous faudrait aussi dire non plus quelques mots, mais donner de longs développements au mouvement coopératif aux États-Unis. Cela nous entraînerait trop loin. Ce travail, en dehors des travaux originaux, a été publié, du reste, par M. Ugo Rabbeno dans deux articles fortement documentés, que le professeur de Pérouse a publiés dans la *Revue d'Économie politique* des années 1887 et 1888 (2).

M. Ugo Rabbeno a donné dans ces deux articles une étude approfondie des conditions économiques et industrielles des États-Unis d'Amérique jusqu'en 1885.

Pour donner une idée approximative de la vitalité des idées coopératives en Amérique, disons, en nous servant des chiffres que M. Bermis a essayé de relever pour la Nouvelle-Angleterre seulement, que les résultats sont très appréciables :

	CHIFFRES D'AFFAIRES
20 Sociétés de production	1.000.000 dollars
60 — de consommation.	1.750 000 —
Laiteries coopératives.	1.000.000 —
Banques coopératives	3.250.000 —

(1) Que pensent nos sénateurs de cette prescription de la loi portugaise ?

(2) Voir la *Revue d'Économie politique,* 1887-1888. Articles de M. Ugo Rabbeno : le Mouvement coopératif aux Etats-Unis.

M. Rabbeno ne reproduit ces chiffres qu'en y attachant une faible valeur, car cette statistique est fort incomplète (1).

Rien ne peut se faire sans le concours de la presse, qu'elle soit périodique ou quotidienne. Aussi les Sociétés coopératives ont-elles, en dehors des rares comptes rendus des congrès, créé des publications pour soutenir leurs idées.

On compte la *Fédération nationale,* organe officiel du comité central; l'*Émancipation* (mensuelle), fondée à Nîmes, qui traite de la coopération et de toutes les questions sociales; les *Coopérateurs français* (hebdomadaire), fondée en 1885, par M. Fougerousse. Cet organe s'occupe principalement de donner des conseils pratiques aux Sociétés coopératives. Ces trois organes ne sont pas toujours unanimes sur les solutions à donner; il y a même des divergences sérieuses dans les trois directions, surtout entre l'*Émancipation* et les *Coopérateurs français.* Il faut ajouter aussi à ces trois revues le *Bulletin de la participation aux bénéfices,* de M. Ch. Robert, et la *Revue des Institutions de prévoyance,* de Maze, qui malheureusement a disparu avec son fondateur en 1891.

IV

LÉGISLATION SUR LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le tableau très résumé que nous venons de faire des Sociétés coopératives serait incomplet, si nous ne disions quelques mots de la législation qui les régit et des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans cette matière.

Il y a lieu de distinguer immédiatement plusieurs périodes : la première antérieure à l'année 1867, la deuxième prenant comme point de départ la loi de 1867 sur les Sociétés.

Jusqu'en 1867, les Sociétés coopératives n'avaient d'autres moyens que de se constituer en *Sociétés civiles.* Elles obéissaient ainsi aux règles tracées par le code civil. Cette forme était celle qui convenait entièrement au caractère des Sociétés coopératives de consommation, car elles n'avaient nullement pour but de faire du commerce.

On ne tarda pas à s'apercevoir que cette forme de Société présentait les inconvénients les plus graves pour les Sociétés coopératives. Nous n'avons aucunement l'intention de relever ici tous les inconvénients : nous retiendrons principalement ceux-ci : 1° la Société civile

(1) La coopération est très vivace en Danemark. C'est en 1866 que la première association coopérative a été fondée. On en compte aujourd'hui 600. Le mouvement le plus remarquable est celui des laiteries. On en compte aujourd'hui plus de 1,200.

n'a pas de personnalité distincte de la personne des associés et elle est dissoute par la mort de l'un d'eux; 2° chaque associé devient responsable sur ses biens personnels de tous les engagements de la Société. Voilà les inconvénients qui ont puisamment contribué à empêcher la fondation des Sociétés coopératives. Il est vrai que l'on aurait pu adopter la forme des Sociétés commerciales, c'est-à-dire des Sociétés par actions. La chose était faisable; mais il y avait aussi des empêchements majeurs. Avec les Sociétés par actions, il fallait émettre des actions de 500 francs, dont un quart payable immédiatement; il fallait aussi payer des frais de publicité considérables. Toutes ces opérations étaient absolument inaccessibles à de petites bourses.

Avec la loi du 24 juillet 1867 (1), nous touchons à une période très favorable au développement des Sociétés coopératives. Elle a créé pour elles une nouvelle forme de *Sociétés à capital variable*. Les Sociétés à capital variable ou coopératives acquièrent désormais la facilité d'émettre des actions de 50 francs, dont un dixième payable comptant, soit 5 francs. Elles ont aussi une personnalité juridique. Nous devons faire remarquer que cette faveur n'est accordée qu'aux Sociétés dont le capital est inférieur à 200,000 francs.

D'autres privilèges étaient accordés aux Sociétés coopératives, et cela en dehors de la loi elle-même. C'est la jurisprudence qui leur accorde cette munificence. Le premier, c'était d'être affranchies de l'impôt de la patente, auquel sont assujettis tous les commerçants de France. Nous ferons immédiatement remarquer que, lors des dernières discussions sur la loi des patentes, nos législateurs ont failli imposer les Sociétés coopératives. Elles n'ont échappé à cet impôt que grâce à une diversion très habile.

Le dépôt d'un amendement renvoyant à la commission agricole, chargée de refondre la législation sur les Sociétés, les parties du projet de réforme des patentes qui les concernaient a heureusement détourné le coup dont on les menaçait.

Le seul privilège que les Sociétés coopératives tiennent de la jurisprudence, c'est celui d'être affranchies de l'impôt de 4 °/o sur le revenu, auquel sont soumises chez nous toutes les Sociétés. Il est bon aussi de faire ressortir que l'administration accorde certaines tolérances au point de vue de l'impôt des boissons.

Les Sociétés coopératives avaient d'excellentes raisons à invoquer pour demander l'exemption des impôts. Ainsi, pour les premières exemptions, les motifs qu'elles invoquèrent peuvent se résumer de la

(1) La loi du 1er août 1893, portant modification de la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés par actions, a laissé entière l'ancienne situation juridique des Sociétés coopératives.

manière suivante : elles ne font pas de commerce ; elles ne jouent pas le rôle d'intermédiaire, puisque leur but principal est de supprimer les intermédiaires en achetant directement au producteur et en partageant les marchandises achetées entre leurs membres. En faveur de la seconde exemption, elles alléguèrent que les dividendes distribués à leurs membres ne constituaient point de véritables bénéfices, mais de simples remboursements de ce qu'ils avaient en trop.

Toutes ces mesures bienveillantes visaient seulement les Sociétés coopératives de consommation.

Les associations de production avaient de leur côté conquis certains privilèges, notamment celui d'être préférées à leurs concurrents, à égalité de prix, dans les adjudications de travaux publics faites par l'État, d'être dispensées de fournir un cautionnement préalable et d'être payées tous les quinze jours.

Toutes ces faveurs, édictées par décret du 5 février 1878, ont été confirmées par un décret du 4 mai 1888.

Malgré tous ces privilèges, la constitution légale des Sociétés coopératives était encore difficile, et tous ceux qui ont à cœur le triomphe des idées socialistes comprenaient que le besoin d'une nouvelle législation se faisait sentir.

Les Sociétés coopératives faisaient connaître leurs griefs contre la législation actuelle. On peut les grouper sous leurs chefs principaux :

1° Formalités trop onéreuses pour la constitution de la Société. La loi de 1867 n'exige pas positivement la rédaction d'un acte notarié ; mais les formalités sont telles qu'il est presque impossible et qu'en tout cas il est très imprudent de se passer du ministère de notaire. Dans tous les cas, lorsque les Sociétés de production veulent traiter avec une administration, celle-ci exige toujours la production d'un acte notarié. Les frais s'élèvent à des sommes qui vont de 4 à 700 francs. Il est encore bon de tenir compte des frais de publication, annonces légales dans les journaux.

2° Le chiffre trop élevé de l'action. L'action est de 50 francs, au lieu de 500 francs, mais c'est encore une somme trop élevée pour l'épargne de l'ouvrier.

Toutes ces réclamations, relatées dans l'enquête ouvrière qui eut lieu en 1883, ont abouti au projet de loi spéciale aux Sociétés coopératives, qui a été déposé le 30 mai 1888.

V

LE PROJET DE LOI SUR LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Ce projet de loi a son histoire. Il faut même déclarer qu'elle remonte déjà assez haut, et qu'elle est déjà longue.

Nous trouvons ici un des mille cas des retards que subissent les travaux parlementaires les plus intéressants et les plus urgents.

Ces retards sont principalement dus à notre procédure parlementaire, qui veut que les projets fassent la navette d'une Chambre à l'autre et qu'ils n'aboutissent que lorsqu'une des Assemblées est lasse de résister.

C'est pour ainsi dire en 1883 (le 20 mars) que l'idée de faire une loi sur les coopératives se fit jour. M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur, instituait une commission extra-parlementaire chargée de rechercher le moyen de faciliter aux associations ouvrières leur admission aux adjudications et soumissions des travaux de l'État, et d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'obtenir des entrepreneurs la participation de leurs ouvriers dans les bénéfices de leurs entreprises. Il voulut ouvrir lui-même les séances de cette commission par un discours, où il exposa ses idées qui paraissaient très avancées et très hardies alors à quelques-uns de nos bourgeois endormis. Dans son discours d'installation, M. Waldeck-Rousseau ne put s'empêcher de reconnaître que la loi de 1867 avait été conçue dans un certain esprit de défiance, au point de vue de l'évolution de l'association ouvrière, et qu'il convenait d'étudier les modifications qu'il y avait lieu d'apporter à cette loi, particulièrement, dans son titre III, relatif aux Sociétés à capital variable.

La commission terminait ses travaux *cinq ans* après, le 30 mai 1888. Elle avait tenu trente-cinq séances longues et laborieuses.

On peut y lire la conclusion suivante : *Nécessité du dépôt d'un projet de loi sur les Sociétés coopératives ouvrières de production et de participation aux bénéfices.*

On peut donc dire que c'est à l'année 1883 que remonte l'idée de faire une loi sur les coopératives.

Nous sommes en 1896, et rien n'est encore définitivement fait. Pourtant le travail parlementaire est très avancé ; car M. Lourties a déposé, le 2 décembre 1895, sur le bureau du Sénat, son dernier rapport sur la matière. Il faut pourtant déclarer très haut que, si les travaux de la commission d'enquête extra-parlementaire furent très remarquables, jamais projet de loi ne fut plus sérieusement discuté dans les commissions des deux Chambres et les deux fractions du Parlement.

La nomenclature des phases nombreuses, par lesquelles il a passé, en sera la preuve la plus convaincante.

M. Floquet, ministre de l'intérieur, le présentait à la Chambre, pour la première fois le 16 juillet 1888 ; M. Doumer, député, fit son rapport le 8 avril 1889. La Chambre des députés délibéra une première fois le 31 mai 1889, et une deuxième fois le 7 juin 1889. Le projet du

gouvernement était adopté avec adjonction d'un titre spécial aux sociétés coopératives de consommation.

M. Constans, ministre, présenta le projet adopté par la Chambre aux délibérations du Sénat le 14 février 1890.

M. Maze fut nommé rapporteur le 10 juillet. Après la mort de M. Maze, survenue à la fin de l'année 1891, ce fut M. Lourties qui le remplaça comme rapporteur.

M. Lourties déposa son rapport le 22 janvier 1892. Le Sénat lui consacra six longues séances : celles des 2, 3, 10, 16, 17, 20 juin 1892. Le Sénat adopta le projet, mais en introduisant des modifications assez profondes et l'adjonction d'un titre spécial pour les Sociétés coopératives de crédit et d'un autre pour les Sociétés coopératives de construction de maisons ouvrières.

Le travail du Sénat revint à la Chambre le 9 juillet 1892.

M. Doumer présenta un nouveau rapport le 23 janvier 1893, et la Chambre, après une longue discussion, qui occupa les séances du 29 mars et des 25, 26, 27 avril 1893, adopta le projet, mais avec des modifications assez sérieuses. Elle demandait la suppression du chapitre relatif aux Sociétés coopératives de construction de maisons ouvrières. Ce chapitre a été englobé dans la loi du 26 novembre 1894 sur les habitations ouvrières.

Le projet fut présenté une deuxième fois au Sénat le 13 mai 1893. M. Lourties déposa son rapport le 21 juillet 1893. Après de très longues discussions, qui occupèrent nos honorables de la haute Assemblée les 24, 27 novembre, les 7, 8 et 11 décembre 1893, le Sénat adopta le projet renvoyé par la Chambre, mais en y faisant des modifications telles que la Chambre populaire ne put encore s'incliner.

Le projet revint pour la troisième fois à la Chambre le 16 décembre 1893, M. Doumer présenta un troisième rapport le 19 février 1894. La Chambre discuta les 5 et 7 mai 1894, et modifia de nouveau le projet renvoyé par le Sénat. Une nouvelle présentation fut faite au Sénat le 7 juin 1894. M. Lourties étant alors ministre du commerce, le rapport fut confié à M. de La Berge. Après la mort de M. de La Berge, survenue le 11 juillet 1894, M. Lourties fut nommé de nouveau rapporteur. C'est ce dernier rapport qui va faire de nouveau les frais des délibérations du Sénat, en attendant d'être accepté ou modifié de nouveau par la Chambre des députés.

Nous avons tenu à donner une nomenclature froide et fastidieuse des phases qu'a traversées le projet de loi sur les coopératives. C'est là le meilleur moyen de prouver l'intransigeance parfois condamnable de nos parlementaires, lorsqu'il s'agit de projets de loi qui n'ont qu'un caractère purement économique. Cette pénible navette entre la Chambre des députés et le Sénat doit prendre fin, car la plaisanterie dure

depuis trop longtemps et le Parlement ne voudra pas s'entendre traiter de réunion d'hommes impuissants, même par les citoyens les plus pacifiques (1).

Nous avons énuméré antérieurement les griefs dont se plaignent les Sociétés coopératives.

Le projet sénatorial tient compte, dans la mesure du possible, de ces plaintes.

Nous pouvons même dire qu'il serait temps d'en finir avec cette discussion, et que, si le projet était voté tel qu'il est rédigé, il apporterait les améliorations suivantes, qui donneraient pleine satisfaction aux coopératives :

1° Les formalités seraient simplifiées. L'acte notarié, qui est pour ainsi dire de rigueur, deviendrait tout à fait facultatif. Les annonces et la publicité sont remplacées par un simple dépôt des statuts au greffe des tribunaux (justice de paix pour les coopératives de consommation, tribunal de commerce pour les Sociétés de production).

2° La valeur des actions pourra être abaissée à 20 francs.

Elle ne pourra pas être supérieure à 100 francs (2). Il faut ici faire une mention d'une innovation sérieuse. L'article 30 du projet nouveau, qui remplace l'article 28 de l'ancien projet sénatorial, permet même aux Sociétés de s'adjoindre des membres qui ne seraient pas actionnaires. Ces membres porteraient simplement le titre d'*adhérents*. Ils n'auraient qu'à payer un droit d'entrée, qui ne peut être inférieur à 2 francs. Leurs attributions pourtant n'auront pas la même étendue que celles des sociétaires-actionnaires. Aussi ils n'auront aucune part à la direction de la Société. Le montant du droit d'entrée payé par l'adhérent est inscrit à son compte individuel, auquel s'ajoute sa part annuelle dans les bonis. Dès que le montant de ce compte égale le montant d'une action de part de la Société, l'adhérent est crédité d'une action de part et prend rang parmi les associés, après acceptation du conseil d'administration.

3° Aucune limite ne sera fixée au capital social. Il faut pourtant que dans l'acte de société il soit stipulé que le capital est toujours variable.

4° Pour éviter l'usurpation du titre coopératif par les entrepreneurs de pure spéculation, usurpation qui est d'autant plus à craindre que la limite du capital est supprimée, le projet de loi (article 5) dit,

(1) Nous nous trompions dans nos prévisions, car le Sénat, dans sa séance du 13 mars 1896, a pour ainsi dire enterré le rapport de M. Lourties. La motion Nioche, tendant à mettre les Sociétés coopératives sur le même pied que les Sociétés commerciales au point de vue des impôts, a été adoptée par le Sénat. M. Lourties a donné sa démission de rapporteur, et le projet est en suspens.

(2) Article 5 du nouveau projet sénatorial.

d'une manière expresse, qu'aucun sociétaire ne pourra posséder dans le capital social une part supérieure à 5,000 francs.

Pourtant, M. Lourties, dans son projet de loi (article 5) fait remarquer que cette restriction ne peut nullement s'appliquer aux *Sociétés coopératives de production.*

5° Le projet est ferme sur les privilèges relatifs à l'exemption de l'impôt des patentes, de l'impôt sur le revenu et de quelques impôts spéciaux (1). Ces exemptions seront peut-être confirmées. (Articles 21, 22 du projet sénatorial.)

Le projet de loi reconnaît quatre espèces de Sociétés coopératives :

1° Les Sociétés coopératives de consommation, qui ont pour but l'acquisition par la Société de toutes les denrées, marchandises ou objets destinés aux besoins personnels des sociétaires et aux besoins d'une profession ou d'une industrie.

2° Les Sociétés coopératives de crédit qui ont pour but des opérations de crédit à effectuer avec les associés ou avec d'autres Sociétés coopératives.

3° Les Sociétés coopératives de production qui ont pour but l'exercice en commun de la profession des associés, la vente des objets fabriqués ou travaillés par eux ou produits par leur exploitation, l'acquisition et l'emploi, à l'usage exclusif des associés, de machines ou instruments quelconques.

Les Sociétés coopératives mixtes agricoles ou autres qui réunissent les caractères des Sociétés de consommation, de crédit, de production.

4° Le projet de loi reconnaît encore le contrat de participation limité à la seule participation aux bénéfices.

Nous souhaitons que le Parlement aborde immédiatement la discussion de ce projet de loi fortement étudié. La lenteur désespérante avec laquelle il a travaillé jusqu'à aujourd'hui a fait perdre patience même aux esprits les plus calmes.

Au congrès de Lyon du 27 août 1894, on a émis le vœu suivant, que nous croyons utile de reproduire ici, les colères des congressistes nous paraissent légitimes.

Vœu adopté par le congrès coopératif de Lyon, le 27 août 1894, contenant une protestation contre les retards subis par le vote de la loi promise sur « la Coopération ».

Le Congrès, considérant que les citoyens usent d'un droit incontestable en créant des Sociétés coopératives de consommation, et qu'il appartient au

(1) Il s'agit ici d'impôt sur le timbre. Le Sénat a voulu couper court à une trop rigoureuse et presque fausse interprétation de l'article 14 de la loi du 14 juin 1850, faite par des inspecteurs de l'enregistrement.

gouvernement de la République de protéger et de faire respecter ce droit, trop souvent méconnu par les intérêts rivaux et par le législateur lui-même;

Profondément ému du retard nouveau subi par le projet de loi sur les Sociétés coopératives;

Considérant que ce projet est à l'étude depuis 1883, qu'il a été remanié sept fois, soit par la commission extraparlementaire de 1883, soit par la Chambre ou par le Sénat;

Considérant qu'en 1890 des protestations contre son ajournement se sont élevées au congrès de Marseille, et qu'elles ont été retirées sur l'assurance que la loi serait votée en 1891;

Considérant qu'en 1891 les mêmes protestations se sont fait jour au congrès de Paris et qu'on a réussi à en atténuer l'énergie en affirmant que la loi serait votée en 1892;

Considérant qu'en 1893 de nouvelles protestations ont été proposées au congrès de Grenoble, et que le congrès les a écartées avec l'espoir de voir la loi votée en 1894;

Proteste vivement contre l'ajournement indéfini des espérances de la coopération; émet le vœu que la loi coopérative soit immédiatement votée par le Sénat; invite les Sociétés coopératives de chaque département à se faire auprès de leurs sénateurs et, s'il y a lieu plus tard, auprès de leurs députés, l'écho énergique des justes griefs de tous les coopérateurs.

La protestation était énergique; mais elle n'a pas suffi pour secouer la torpeur de nos sénateurs (1).

Espérons qu'avec l'année 1896 s'ouvrira une ère plus favorable aux solutions à donner aux affaires qui intéressent au suprême degré les travailleurs, ainsi que tous ceux qui désirent la réussite d'une loi que nous considérons, quant à nous, comme une œuvre de justice sociale, capable de solliciter toute l'attention d'un Parlement dominé par les idées démocratiques. Pour nous servir d'une expression, que M. Bourgeois employait dernièrement dans un banquet donné au sujet de la ligue d'enseignement, la loi sur les coopératives rentre dans le cadre des *devoirs sociaux* de la démocratie.

VI

OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Les Sociétés coopératives n'ont pas donné, en France, les résultats que leurs promoteurs et leurs champions en attendaient. Les causes de cet échec mitigé sont fort multiples. Nous allons essayer d'en résumer quelques-unes, qui se présentent avec une évidence indéniable.

(1) Cette protestation mérite d'être reprise et accentuée dans le prochain congrès des Sociétés coopératives.

Les Sociétés coopératives se sont trouvées, dès le commencement, aux prises avec des difficultés que l'on peut appeler externes, parce qu'elles tiennent au milieu dans lequel elles sont nées et dans lequel elles demandent à se développer. Au premier rang de ces difficultés, nous devons signaler l'hostilité des débitants et du petit commerce (1). Cette hostilité s'est manifestée dans tous les pays; mais, en France, la lutte a été plus vive que partout ailleurs, car, chez nous, grâce à notre régime démocratique, le petit commerce et surtout le monde des débitants occupent une place prépondérante dans l'esprit de tous ceux qui sollicitent des mandats électifs, ou qui s'attachent simplement à la fortune politique de certains amis. Nul n'ignore que les débitants exercent une influence électorale considérable, et le gouvernement et les municipalités ont tout intérêt à les ménager. On sait que la loi sur l'alcool est dure à faire, à cause des petits débitants, qui se verraient ruinés; et, si nous voulions une preuve de plus de la flatterie des pouvoirs constitués à l'égard de tout ce monde, nous n'aurions qu'à invoquer une des dernières décisions prises par le conseil municipal de Paris, à l'instigation de M. Georges Berry, au moment où il était conseiller municipal.

Se faisant l'avocat des griefs du petit commerce et des débitants, M. Berry a déposé le vœu suivant :

Considérant que la plupart des Sociétés coopératives créées dans le but d'être utiles à l'ouvrier sont, pour la plupart, de véritables Sociétés d'exploitation,

Émet le vœu que la Chambre place ces Sociétés sous le régime du droit commun.

Le conseil municipal de Paris a pris le vœu en considération.

Nous avons assisté personnellement à une levée de boucliers de tout le petit commerce, et surtout des bouchers, contre la création d'une Société coopérative dans une de nos principales villes du Midi.

(1) M. Lourties, dans son rapport de 1895, fait allusion à cette hostilité. Il déclare, pages 26 et suivantes, que les protestations parvenues au Sénat sont nombreuses et diverses. Elles émanent les unes de chambres de commerce, les autres des divers syndicats ou de ligues du commerce et de l'industrie, alimentation, épicerie, boulangerie, boucherie, etc.

M. Lourties mentionne principalement : le *commerce rouennais*, l'*Union commerciale et industrielle de la Touraine ;* les *chambres de commerce de Reims, d'Évreux et d'Avignon ;* l'*Union commerciale de Cherbourg ;* la *chambre de commerce d'Abbeville ;* la *chambre de commerce du Loiret, d'Orléans ;* la *chambre syndicale de la boucherie de Paris ;* l'*Union syndicale de la Côte-d'Or ;* la *chambre syndicale de la boulangerie française ;* le *syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux ;* le *syndicat du commerce de l'épicerie.*

A cette liste, il faut ajouter la dernière manifestation des limonadiers et restaurateurs parisiens, qui ont tenu un meeting de protestation sous la présidence de M. Marguery.

M. *Charles Gide,* qui professe, avec éclat et une largeur de vues peu commune dans le haut enseignement, l'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier, avait eu l'idée, il y a une dizaine d'années, de fonder une Société coopérative à Montpellier même. Il donna une conférence préparatoire pour exposer ses vues et trouver des adhérents (1). Avec sa parole persuasive, et grâce aux bienfaits qu'il faisait entrevoir aux auditeurs, il était arrivé à grouper un nombre considérable d'adhérents.

La Société fut fondée et fonctionna.

Les petits boutiquiers, sentant un concurrent considérable dans la Société coopérative de Montpellier, firent venir de Paris, à grands frais, un orateur qui prêcha la guerre sainte contre les idées de coopération.

Bien que le public eût pris au début parti pour les idées coopératives, les commerçants parvinrent à détacher de la Société tous les hommes influents qui avaient souci de ménager leur popularité, et à détourner aussi des ouvriers, par des griefs imaginaires analogues à ceux que faisait valoir au conseil municipal de Paris M. Georges Berry.

L'hostilité du petit commerce n'est pas pourtant l'obstacle le plus grave que les Sociétés coopératives aient rencontré. Cette lutte a eu presque l'effet salutaire de développer, chez les adhérents, des idées coopératives, la bosse de la combativité. Un des principaux obstacles au développement des idées de coopération réside dans ce fait inhérent à notre caractère national, que nous possédons à un très faible degré *la capacité associative.* J'invoque ici le témoignage de tous ceux qui ont voulu grouper quelques personnes pour la poursuite d'un but philanthropique. Ils ont subi, sans aucun doute, les plus énergiques résistances, dues simplement à l'apathie des gens, si ce n'est à cet esprit de raillerie qui tourne tout en dérision.

Lorsque ce n'est pas à la légèreté de notre caractère que nous devons les échecs dans ces groupements d'individus en associations, nous les devons à notre esprit de dénigrement. Ce sont toujours des divisions politiques ou religieuses, ou simplement des questions de personnes, qui nous empêchent de nous grouper. On ne veut pas faire partie d'une association, parce qu'il y a M. *Un tel,* qui a une figure qui ne plaît pas, ou seulement même parce qu'il a une coupe de redingote qui n'est pas celle de tout le monde. Si maintenant on cherche à constituer l'association avec des personnes de la même couleur politique, la tâche n'est pas plus aisée. Nous n'aimons pas, et notamment

(1) Nous sommes personnellement heureux d'envoyer ce témoignage de très haute estime à M. Gide, qui est en France le vrai champion de l'idée coopérative. Voir son travail paru dans la *Revue d'Économie politique,* de janvier 1893, que nous avons mis largement à contribution et que nous avons presque suivi pas à pas.

les ouvriers n'aiment pas être gouvernés par leurs pairs. Aucun ne se soucie d'abandonner le plus petit atome de son indépendance ou le plus petit sou de sa caisse au profit d'une association centrale. On est tenté de se demander quelquefois si la race française est susceptible de comprendre et de s'adapter à une autre forme d'association que celle qui porte le nom D'ÉTAT. Celle-ci lui convient à merveille, et tel, qui n'acceptera pas d'être gouverné par son camarade, obéira très docilement aux injonctions d'un employé d'administration (1).

Pourtant, c'est de l'association que l'élément ouvrier et producteur pourra tirer toute sa force. C'est une bonne loi sur l'association qu'un régime vraiment démocratique devrait faire. Le ministère Bourgeois, dans sa déclaration ministérielle du 2 novembre 1895, prenait l'engagement formel de travailler à l'élaboration d'une loi sur la liberté de l'association. Voici comment s'exprimait le chef du gouvernement : « Une lacune considérable existe dans notre législation politique : la liberté d'association n'y est pas encore inscrite. Nous croyons que la démocratie française doit aborder ce problème. Une loi sur les associations n'est pas seulement nécessaire pour préparer, quel qu'en soit le caractère, le réglement définitif des rapports entre les Eglises et l'État souverain. Elle contribuera à l'apaisement de bien des conflits politiques et sociaux, en substituant un véritable droit commun également respectueux de la liberté de l'individu et de la sécurité de l'État. »

Une loi sur la liberté de l'association serait le complément des lois libérales antérieures, telles que celles du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion, du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Cette question a toujours été à l'ordre du jour du parti radical ; et, chose curieuse, des esprits modérés, comme M. Waldeck-Rousseau, n'ont pas hésité à l'aborder : preuve son projet de loi déposé en 1883. Les réactionnaires, qu'ils se rattachent au principe de la monarchie impériale, comme M. Cunéo d'Ornano, ou qu'ils appartiennent à la monarchie constitutionnelle, comme certains princes de l'Église, l'ont souvent réclamée (2). Il est vrai que, pour ces derniers, on découvre comme une arrière-pensée de faire revivre les anciennes corporations de l'ancien régime, de manière à s'affranchir, presque radicalement, de l'autorité de l'État, qui ne doit jamais abdiquer sa souveraineté.

La loi sur la liberté d'association doit être une œuvre de liberté et de progrès, et pas une arme entre les mains d'adversaires qui voudraient s'affranchir de la tutelle généreuse de l'État.

---

(1) Voir l'article de M. Ch. Gide, *Revue d'Économie politique,* année 1893.

(2) Voir le *Journal Officiel,* de 1886. Documents parlementaires de la Chambre des députés, page 466.

C'est ainsi que l'ont compris certains de nos hommes politiques, qui ont servi la cause politique républicaine radicale, et c'est ainsi que la comprend encore aujourd'hui celui qui préside le conseil des ministres, M. Léon Bourgeois.

En 1888, M. Ch. Floquet, président du conseil des ministres, de concert avec son collègue Ferouillat, ministre de la justice, déposait un projet de loi sur la liberté d'association qui donnait pleine satisfaction aux aspirations de la démocratie.

Après avoir déclaré que tous les partis réclament à l'envi l'abrogation de l'ancienne loi et des articles du code pénal qui mettent des entraves à la liberté d'association, M. Floquet disait : « Nous estimons qu'il est urgent d'établir la liberté d'association, non seulement parce qu'elle consacre ce droit inhérent à la nature humaine, mais aussi parce que l'exercice régulier et permanent de ce droit de l'ensemble des citoyens est une condition de vie pour un régime fondé sur la souveraineté nationale (1). »

Les mêmes idées avaient déjà été soutenues par un fin lettré, qui n'avait touché à la politique qu'en amateur. M. Ed. About, dans son ouvrage intitulé *Le Progrès,* avait fait ressortir les avantages de l'association, qui doit être l'apanage d'un peuple libre. Il avait mis fort bien en lumière cette idée que l'association est fondée sur la solidarité des individus pour créer la sécurité, l'abondance et la force (2).

M. A. Naquet, dans son excellent ouvrage, peut-être un peu oublié aujourd'hui, *La République radicale,* a mis en lumière la nécessité impérieuse, pour un régime de suffrage universel, de faire une loi sur la liberté d'association (3). Cette loi existe dans les pays libres, comme l'Angleterre et l'Amérique.

Il nous faudrait énumérer toute la littérature radicale, si nous voulions seulement donner une nomenclature approximative des idées émises sur cette matière. Mais revenons aux travaux tout à fait parlementaires.

M. René Goblet, que l'on est sûr de rencontrer dans toutes les questions où la liberté est engagée, avait repris, en 1891, la proposition de loi déposée, en 1888, par M. Floquet. Il lui a donné son cachet personnel. Il avait su établir la démarcation entre la liberté d'association, qui est de droit naturel, et la liberté de posséder à laquelle aspirent les cléricaux. M. Goblet, dans son projet, faisait comprendre qu'il ne s'agissait pas de faire revivre la mainmorte, mais de concilier les principes d'égalité et de liberté, qui sont ceux du gouvernement

(1) Voir le *Journal Officiel,* de l'année 1888. Documents parlementaires de la Chambre des députés, page 711.

(2) About (Ed.). *Le Progrès.* Paris, 1864, in-8°.

(3) Naquet : *La République radicale.* Paris, 1873, in-12.

républicain, avec les garanties essentielles dues à la société civile et à l'État. Ce projet n'aboutit pas non plus. M. Bourgeois pourrait trouver là l'occasion d'ajouter une belle page à sa vie politique, s'il menait à bien la proposition qu'il va déposer à la Chambre (1).

On avait pensé un moment que l'on aurait pu grouper dans une même idée les Sociétés coopératives et les syndicats agricoles, et que ces deux institutions réunies doubleraient ainsi leurs forces. La chose paraissait tout à fait naturelle. Que sont, en effet, les syndicats agricoles ? Au fond, ce sont des Sociétés coopératives achetant en gros les engrais, semences, instruments agricoles, et quelquefois, quoique plus rarement, vendant au public certains produits : vins, bières, beurres, viandes de boucherie. Ils jouent donc, par ce fait, tantôt le rôle de Sociétés de consommation, tantôt de Sociétés de production. On fait remarquer, avec beaucoup de bon sens, que les Sociétés de consommation pourraient s'adresser directement aux syndicats agricoles pour toutes les denrées alimentaires, et réaliser ainsi la mise en relation directe et immédiate du producteur et du consommateur.

Cette union fut tentée en 1888 au congrès de Tours. La question fut rapportée par M. *Georges Maurin,* mais elle est restée sans résultat. Actuellement, il serait inutile de tenter une nouvelle démarche. Des querelles très vives et trop récentes divisent ces deux sortes d'associations. Les syndicats agricoles sont tous gagnés aux idées protectionnistes, tandis que les Sociétés coopératives sont par essence profondément libre-échangistes. Or, on sait qu'il n'y a pas en France de plus acharnés adversaires qu'un libre-échangiste et un protectionniste (2).

Le dernier argument que nous tenons à invoquer contre le développement des Sociétés coopératives réside dans le manque de foi dans ces institutions. Beaucoup n'y voient qu'une question de boutique, et il suffit qu'une Société périclite faiblement, et cela pour des raisons passagères, pour assister à la débandade des adhérents.

A côté de ces différents obstacles, les Sociétés coopératives ont eu surtout à subir l'influence désastreuse des divergences de doctrine parmi les principaux champions de l'idée coopérative. Cela a produit un véritable schisme, et il est à prévoir que cette hostilité purement de doctrine n'est pas près de s'effacer.

Chose à remarquer, ces dissentiments n'existaient pas au début. On voyait à côté des coopérateurs, comme MM. *Fabre* et de *Boyve,*

(1) Voir le *Journal Officiel,* année 1891. Documents parlementaires du Sénat, page 832.

(2) Comme preuves à l'appui, il n'y a qu'à lire les aménités que M. Méline échange quelquefois avec MM. Yves Guyot, Paul Beauregard et quelques autres batailleurs du libre-échange.

de Nîmes, et *Ch. Robert,* l'apôtre bien connu de la participation aux bénéfices, des hommes comme M. *Breslay,* collaborateur au journal de M. *Paul Leroy-Beaulieu,* l'*Économiste français,* et M. *Fougerousse,* rédacteur de la *Réforme sociale,* organe de l'école de *Le Play*. M. *Fougerousse,* grâce à l'autorité qui s'attache à son nom et à ses travaux, avait même été choisi comme secrétaire général des Sociétés coopératives aux deux congrès de Lyon et de Tours.

Une chose fort capitale devait diviser tôt ou tard toutes ces têtes d'économistes : c'était la manière de poser la question sociale par rapport au rôle que doivent jouer les Sociétés coopératives.

Cette occasion, MM. Breslay et Fougerousse la trouvèrent en 1889, lors de la réunion du congrès de Paris. Là se dessina la rupture profonde qui devait séparer ceux qui se rangèrent sous la bannière de l'école de Nîmes et ceux qui étaient hostiles aux visées de cette dernière école.

L'orateur du congrès était, précisément, M. *Ch. Gide,* un adepte fervent de l'école de Nîmes, à qui des économistes comme MM. Breslay et Fougerousse, reprochent des tendances vers le socialisme.

Il est utile de rappeler ici, en quelques mots, les données principales de ce que l'on appelle l'école de Nîmes. La coopération est, pour des hommes comme MM. Gide, de Boyve et Fabre, non pas seulement une institution destinée à améliorer le sort des salariés, mais destinée à transformer complètement et même à éliminer graduellement le *salariat* lui-même, en donnant aux travailleurs la propriété de leurs instruments de production, et à supprimer l'intermédiaire, y compris l'entrepreneur.

Elle ne vise pas à la suppression du capitalisme, mais simplement à la suppression de son droit sur les profits ou dividendes en le réduisant à la portion congrue, l'*intérêt*. Elle s'efforce de donner à la coopération un idéal et de soulever les âmes en leur montrant un but qui vaille la peine d'être atteint (1).

Quels sont les voies et moyens employés par l'école de Nîmes ? Elle préconise, non point d'abord l'association de production, comme on l'avait fait jusqu'alors sans succès en France, mais en première ligne l'association de consommation, comme on l'a fait avec beaucoup de succès en Angleterre. Cette préférence des associations de consommation n'est pas due à une raison empirique ; mais à ce fait que les Sociétés de consommation représentent mieux l'intérêt général que les Sociétés de production. Celles-ci, en effet, représentent toujours les intérêts corporatifs et particuliers.

(1) Voir l'article de M. Ch. Gide dans la *Revue d'Économie politique,* année 1893, page 17.

Les coopérateurs, qu'on pourrait appeler de l'école conservatrice, protestèrent contre ce qu'ils appelèrent la *coopération collectiviste* de l'école de Nîmes. Ils déclarèrent ce programme chimérique et dangereux par les illusions qu'il créait dans la classe ouvrière.

M. Breslay se retira de la rédaction de l'*Émancipation,* journal de l'école de Nîmes, et M. Fougerousse fit campage isolément dans le journal des *Coopérateurs français.*

Les Sociétés coopératives de Paris avaient d'ailleurs refusé de voter pour lui en 1889, et il dut quitter ses fonctions de secrétaire général.

A l'école de Nîmes restait fidèle M. Ch. Robert. Il est aujourd'hui le secrétaire général du comité central. M. Robert voit, surtout dans la participation aux bénéfices, un mode de transformation complet de l'ordre économique.

Il faut aussi mentionner l'adhésion que l'éminent M. *Secrétan,* l'illustre professeur de Lausanne, adressa à l'école de Nîmes. Dans ses dernières *Études sociales,* M. Secrétan voit dans la coopération l'élimination du patron, mais aussi du propriétaire foncier. Toutefois l'illustre philosophe, quoique partisan de la nationalisation du sol, déclare qu'il ne veut pas aboutir à ces fédérations des associations de consommation et de production, qui, elles, aboutiraient fatalement à une sorte de collectivisme mitigé.

VII

LES ÉCOLES ÉCONOMIQUES ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Il nous reste à dire quelques mots de l'attitude des trois grandes écoles économiques en France, à l'égard des Sociétés coopératives.

L'école libérale a manifesté une indifférence dédaigneuse ; l'école catholique une sourde opposition ; l'école socialiste une hostilité ouverte, au moins en ce qui concerne certains écrivains.

Nous ne pouvons passer en revue tous les économistes de l'école libérale ; nous retiendrons seulement deux noms : ceux de M. de *Molinari* et de M. *Paul Leroy-Beaulieu.*

Le premier, dans son ouvrage sur l'*Évolution économique au dix-neuvième siècle,* ne mentionne même pas les Sociétés coopératives. Même silence, ou même dédain, comme l'on voudra, dans son dernier ouvrage intitulé : *Comment se résoudra la question sociale.* C'est un procédé commode, sans doute, de réfutation, mais nous ne comprenons pas ce dédain, lorsqu'on veut surtout faire une histoire véridique du mouvement social de nos jours.

Le second, M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son ouvrage *La Question ouvrière au dix-neuvième siècle* et dans un article de la *Revue des deux Mondes,* du 1er décembre 1893, malmène fort les Sociétés coopératives et la participation aux bénéfices (1).

On se demande pourquoi cette hostilité systématique ? Comme l'école libérale, les coopérateurs comptent beaucoup sur l'initiative privée. Il est vrai qu'ils ne sont pas innocents de tout pacte avec l'État. Il est vrai aussi qu'ils se proposent de transformer le salariat, de supprimer les intermédiaires et de réduire le capital. Tout cela contrarie beaucoup M. Paul Leroy-Beaulieu, qui a écrit que le salariat est la forme par excellence du contrat libre, une vraie *libération !* Il n'admet pas que les Sociétés coopératives viennent rogner les ongles au capital. Il voudrait les réduire aux fonctions de caisse d'épargne pour la classe ouvrière, et de garanties pour la fabrication des denrées alimentaires.

L'école catholique n'a jamais marqué d'hostilité ouverte contre le mouvement coopératif, mais elle n'a rien fait, non plus, pour le propager. C'est un fait digne de remarque que le pape, dans sa fameuse encyclique *De conditione opificum* indiquant les diverses formes d'associations ouvrières, ne fasse aucune mention des Sociétés coopératives.

L'école de Le Play a observé au début le même silence significatif à l'égard des Sociétés coopératives.

Les disciples de Le Play, comme *Claudio Jannet, Hubert Valleroux, Guérin, Fougerousse* s'intéressent, au contraire, aux Sociétés coopératives.

M. Claudio Jannet va jusqu'à dire que « les Sociétés coopératives sont la seule expérimentation sociale qui ait réussi en ce siècle ». Seulement il faut remarquer que l'idée qu'il se fait des Sociétés coopératives est tout à fait restreinte. Pour lui, la Société coopérative est une sorte d'économat dirigé par des patrons ou des capitalistes qui restent maîtres de l'institution et ne laissent aux ouvriers qu'une part de direction de pure forme.

Passons à l'école socialiste (2). La coopération a la malheureuse

(1) Voir aussi le tome II du *Traité théorique et pratique d'Économie politique* de M. Paul Leroy-Beaulieu. Paris, Guillaumin, 1895, 4 volumes in-8°.

(2) Blanqui n'a pas caché son antipathie pour les Sociétés coopératives. On peut lire dans une forte étude de B. Malon sur Blanqui socialiste, parue dans la *Revue Socialiste* de juillet 1885, page 593, les lignes suivantes dues à Blanqui : « La coopération est venue en aide à l'ennemi et s'est mise à démolir la Révolution, en remplaçant un drapeau par le Doit et Avoir. Depuis 1789, l'idée seule est la force et le salut des prolétaires. Il lui ont dû toutes leurs victoires. La formule : Liberté, Égalité, Fraternité, renferme la vie matérielle autant que le progrès moral. Elle donnera au peuple le bien-être en même temps que la dignité. Qu'il ne sorte donc pas de l'idée pour se jeter dans

chance d'être beaucoup trop bourgeoise pour les socialistes, tout en étant trop socialiste pour les libéraux, et trop libérale pour les catholiques.

Depuis le congrès ouvrier de Marseille, en 1889, le parti socialiste s'est montré toujours hostile aux coopératives. Il les trouve trop bourgeoises. Il faut savoir, en effet, qu'un grand nombre des Sociétés coopératives existantes sont composées, sinon de bourgeois, du moins d'employés et de petits artisans. Les socialistes prétendent que la coopération et la soi-disant suppression du salariat ne sont qu'un appât tendu par les bourgeois pour détourner les ouvriers de la poursuite de leurs véritables intérêts, et les engager sur une fausse piste, qui n'aura d'autres issues que de conduire quelques-uns d'entre eux dans les rangs de leurs exploiteurs.

Le dernier congrès socialiste de Berlin a été non moins ferme, dans son opposition aux Sociétés coopératives. Voici, du reste, en quels termes s'est exprimé l'orateur : « Le parti ne veut approuver la fondation des Sociétés coopératives que là où elles ont pour but d'assurer l'existence sociale à des compagnons sans travail, par suite de leur participation à une lutte politique ou économique ; mais, là où elles servent à faciliter l'agitation dans les autres circonstances, les compagnons auront à s'opposer à l'organisation des Sociétés coopératives et, notamment, à combattre l'idée que la coopération est à même d'influencer les conditions de la production capitaliste, d'améliorer la situation des ouvriers en tant que classe, de supprimer ou seulement d'affirmer la lutte économique dans laquelle les travailleurs sont engagés. »

A quoi peut tenir cette hostilité de la part de l'école socialiste ? Il semble que les sympathies pour la coopération devraient être en raison directe du dédain des écoles conservatrices. Il faut ici se montrer sincère et avoir le courage de reconnaître que certains faits ont contribué à entretenir cette défiance que les socialistes ont à l'égard des coopératives. D'abord l'histoire de presque toutes les Sociétés coopératives de production : beaucoup de celles qui n'avaient pas échoué se sont transformées en Sociétés de petits patrons faisant travailler pour leur compte des ouvriers salariés et, par conséquent, ont perpétué le mal qu'elles prétendaient guérir.

Cette hostilité ne vise pourtant, d'une manière nette, que les Sociétés de production.

Nous voyons, aujourd'hui, que certains socialistes tendent à

---

la spéculation. La spéculation, c'est la voie de l'iniquité et des exploiteurs, ce n'est pas la sienne, il y périrait. » M. Malon s'empresse d'ajouter que cette violence de forme ne vise que certains Pangloss de l'affranchissement individuel.

considérer l'association de consommation comme un véritable instrument de révolution sociale, et n'accordent à l'association de production qu'un rôle secondaire. On pourra, sans doute, par là arriver à faire même apprécier la coopération par la classe ouvrière, mais les impressions fâcheuses ne s'effacent pas de si tôt.

Depuis quelques années on constate une certaine détente dans l'attitude générale du parti socialiste vis-à-vis de la coopération.

C'est aux socialistes belges que l'on doit cet heureux changement. Il faut savoir, que dans ce petit pays, si travaillé par les socialistes, le coopératisme et le socialisme sont deux frères amis. Dernièrement encore, un des apôtres du socialisme en Belgique s'écriait : « Que les Sociétés coopératives de consommation doivent être les forteresses d'où la classe ouvrière bombardera la société capitaliste à coups de pommes de terre et de pains de quatre livres (1). »

Au congrès de Paris de 1889, les délégués socialistes belges, dirigés par César de Paëpe, adhérèrent au programme tracé par M. Ch. Gide. De Paëpe a depuis souvent pris la défense des coopératives.

Les déclarations qu'il fit ont produit un effet considérable dans le monde socialiste et ouvrier. Benoît Malon a cru pouvoir constater, dans la *Revue Socialiste* et dans le tome II de son *Socialisme intégral,* un rapprochement entre l'école socialiste et l'école coopérative (2).

Un vote récent du congrès socialiste de Paris semble bien inspiré de cette manière de voir ; car, appelé à se prononcer sur l'utilité des Sociétés coopératives, ce congrès, au lieu de les frapper d'excommunication, comme l'avait fait le congrès de Berlin, s'est borné à condamner les Sociétés de production, mais a fait exception pour les Sociétés de consommation.

Nous arrêtons ici ces notes sur le mouvement coopératif en France. A vrai dire, les résultats ne sont pas ce qu'ils auraient pu être. Mais à qui la faute ? A nous, et à nous seuls. Franchement, avons-nous fait tout ce qu'il fallait faire pour entraîner la population ouvrière, et une partie de l'élément bourgeois très ouverte aux questions sociales, dans l'examen des avantages qu'offre la coopération ? Il est permis d'en douter. On doit pourtant rendre un hommage mérité à certains initiateurs, au premier rang desquels il faut citer César de Paëpe, Benoît Malon et Ch. Gide.

Malgré les faibles résultats, que nous avons été amené à enre-

(1) Voir l'article de M. Anseele dans l'*Almanach de la Coopération française,* de l'année 1893.

(2) Il faut aussi mentionner les différents appels que M. Jaurès a adressés dans les journaux aux Sociétés coopératives en faveur de la Verrerie ouvrière.

gistrer au cours de notre travail, nous pouvons déclarer, pourtant, qu'ils sont fortifiants, en ce sens qu'ils peuvent amener une fusion des classes qui constituent notre société actuelle.

Benoît Malon, qui joignait à un vaste savoir comme un esprit de divination, avait pressenti ces résultats. Aussi, dans son magistral ouvrage, *le Socialisme intégral,* a-t-il pu écrire ces paroles que nous retranscrivons avec plaisir :

« Coopérateurs et socialistes sont des militants de la même œuvre novatrice et justicière : les travaux des uns, les luttes des autres se complètent mutuellement, et leur union hâterait le jour désiré par tous de l'émancipation humaine (1). »

LOUIS PAOLI.

---

(1) Malon : le *Socialisme intégral.* Paris, Alcan, 1891. Tome II, page 67.

Leurs Arguments anticollectivistes

Le programme des divers groupements du parti ouvrier, ou, en d'autres termes, du parti prolétarien, contient, on le sait, une critique de la société actuelle, une énumération de réformes transitoires, et une indication sommaire des bases de la société future, c'est-à-dire du collectivisme. Les économistes orthodoxes, qui combattent naturellement ce programme, ont aujourd'hui pour principal représentant M. Yves Guyot. Non que sa supériorité sur ses frères d'armes vienne du nombre ou de la force de ses arguments; sous ce rapport, il ne dépasse pas leur niveau bien bas. Mais il se distingue plus qu'eux par la violence de sa haine infatigable qui s'épanche, fleuve corrompu et intarissable, sous la forme de livres, d'articles et de discours. Dans les manifestations des hommes, l'abondance du mal et de l'erreur, comme celle du bien et de la vérité, les met en relief. M. Yves Guyot possède à un haut degré la première; c'est pourquoi on ne peut s'empêcher de le remarquer. D'ailleurs, je le disais, son argumentation est vraiment négligeable.

On pourra objecter: si elle est négligeable, pourquoi ne la négligez-vous pas? Entendons-nous. Elle est négligeable pour ceux qui savent, et non pour ceux qui ignorent ou se laissent fourvoyer par de pauvres sophismes. La clarté qui éclaire un certain nombre de cerveaux, il importe de l'universaliser. Répondre à ce chef, c'est répondre à une troupe de combattants ou à un troupeau de crédules. Il possède vraiment une grande subtilité pour paraître ignorer, en imitant Conrart, les réponses trop gênantes de ses contradicteurs, ou, quand il leur réplique, pour opérer son sauvetage au moyen de déplorables clichés veufs de tout appui rationnel sérieux. Il prend fréquemment pour terrain de lutte une riche documentation que ses secrétaires lui fournissent; mais, suivant les besoins de sa thèse, en l'altérant par ses conclusions avec une parfaite désinvolture, en l'interprétant de manière à substituer un mirage à la réalité. Un esprit étroit et sec lui cache l'horizon des aspirations humaines.

Souvent il tranche en rendant des jugements sans les considérants qui les expliquent.

En parcourant ses nombreuses élucubrations contre le socialisme, voyons succinctement comment il essaye de l'anéantir. J'écarterai sa *réfutation* de l'origine et de l'évolution de la propriété dans le passé, savamment exposées par notre ami Paul Lafargue, et je ne traiterai que les principaux points de la question sociale dans le présent avec les solutions proposées. Je recourrai souvent à la forme dialoguée, qui comporte des avantages particuliers. Le dialogisme est un abréviateur; il peut affranchir l'écrivain de circonlocutions pesantes; il épargne la patience du lecteur en élaguant un superflu de phrases; il facilite, vapeur appliquée au style, la vitesse dans la marche. Une observation : quand l'absurdité des raisonnements de l'économiste apparaîtra trop évidente, il sera vraiment inutile de les réfuter.

I

LA CRITIQUE SOCIALISTE

X... — La société se scinde en deux catégories d'hommes : les uns qui peuvent, s'ils le désirent, vivre richement ou médiocrement sans travailler : ce sont les capitalistes; les autres, qui meurent de faim s'ils ne travaillent point : ce sont les prolétaires.

Y. G... — Le fameux quatrième État? Une sotte invention! Depuis 1789, les Français sont déclarés égaux devant la loi. Ils sont tous électeurs, tous soldats. Citez donc la loi qui interdit à un seul Français de devenir millionnaire? D'ailleurs, où commence le capitalisme? où finit-il? Ceux qui possèdent un livret de cinq francs à la caisse d'épargne ne sont-ils pas des capitalistes? Vous voyez donc deux classes où il n'existe qu'un groupement humain régi par la plus parfaite égalité, puisque les revirements de la fortune atteignent les situations les plus diverses; puisqu'on voit incessamment ceux que vous nommez des capitalistes choir dans la ruine, et ceux que vous qualifiez de prolétaires conquérir l'opulence. Oui, comme chaque soldat peut devenir général, chaque manœuvre peut devenir milliardaire. C'est l'honneur éternel de notre Révolution d'avoir investi chaque Français de cette liberté-là. Non, la France ne renferme pas de castes. La vérité, c'est que les uns, bien doués, se distinguent par le génie de l'initiative qui dirige toutes leurs pensées, tous leurs efforts, tous leurs actes vers la possession de cet or que vous méprisez, parce que vous ne le possédez pas; vers les hautes sphères industrielles, commerciales, financières dont vous faites fi, parce que vous ne pouvez les atteindre, tandis que les autres,

d'un organisme inférieur, ne trouvent pas en eux-mêmes la puissance nécessaire pour sortir des bas-fonds sociaux, pour planer au-dessus de la foule en devenant riches par leurs nobles aspirations, leur probité, leur vertu. Mais que deviendrait donc le travail sans le capital, ou, en termes concrets, ceux que vous classez sous le nom de travailleurs sans les capitalistes ? De quoi donc le salarié tire-t-il sa subsistance, sinon du capital possédé par son patron ?

X... — Tout est mensonge systématique dans ce que vous venez de dire. Vous feignez de confondre une formule écrite avec la réalité des faits, le droit avec le pouvoir. La loi reste lettre morte, quand elle est en désaccord avec le milieu où elle doit s'appliquer. Encore une fois, la classe capitaliste se différencie de la classe prolétarienne, parce qu'elle possède les moyens de vivre dont l'autre est frustrée. Une terrible ironie déshonore notre prétendue liberté, qui équivaut à l'asservissement des pauvres. Ceux-là sont esclaves dont la vie dépend des privilégiés qui possèdent un capital. Sans doute, le patronat pris en masse a un besoin absolu, lui aussi, des salariés, puisqu'ils l'enrichissent, puisque, sans leur travail, son capital-outillage demeurerait inerte, son capital-argent se réduirait quotidiennement. Mais le grand patron peut vivre sa vie durant ou plus ou moins longtemps, même si leur travail lui manque, tandis qu'ils ne peuvent vivre, eux, si le travail leur manque. Et quant aux petits patrons, qui ne sont pas lestés d'une rente, ils s'effondrent dans la ruine ou la faillite, ils sont prolétarisés à leur tour ? Quel socialiste le nie ? Loin de là, ce fait appuie leur plaidoyer contre le capitalisme. Pour aboutir à ces conclusions, point n'est besoin de monter sur les échasses de l'économie politique : une dose minuscule de bon sens ordinaire suffit.

Maintenant, outre la lutte des intérêts entre la classe patronale et la classe salariée, vous niez aussi l'antagonisme entre les patrons, dont chacun désire naturellement la réduction du nombre de ses concurrents ? Et l'antagonisme aussi, pour la même cause, entre les salariés ? entre les commerçants ? Enfin, l'antagonisme encore, pour les prix des marchandises, entre les vendeurs et les acheteurs ?

Y. G... — Ce que vous nommez antagonisme entre patrons, c'est la bienfaisante concurrence qui les pousse à livrer leurs produits au plus bas prix. Même explication de l'antagonisme entre salariés pour le travail, entre commerçants pour la vente des marchandises, entre vendeurs et acheteurs pour le gain et le bon marché. Remarquez que ces antagonismes, comme vous les nommez hostilement, mettent en jeux de puissants et précieux ressorts chez l'homme, qu'ils le poussent à déployer de hautes qualités d'audace, de finesse, de ruse féconde qui lui font grand honneur, qui rehaussent le genre humain, et qu'il serait détestable, illogique de ne pas encourager.

X... — Ainsi, le patron qui veut extraire de ses machines vivantes le travail le plus long et le plus intense pour le moindre salaire, en les dominant de toute sa hauteur de capitaliste, comme le seigneur féodal dominait ses serfs ; en martyrisant leur corps, leur cerveau et leur cœur ; en les utilisant comme des outils humains placés par lui bien au-dessous de son outillage mécanique, puisque son intérêt lui dicte de ménager celui-ci, tandis qu'il peut, sans débourser, remplacer ceux-là, les ouvriers, les employés, qui se sentent humiliés sous le joug, pleins d'une colère ouverte ou sourde contre lui qui s'enrichit ou tâche de s'enrichir de leur écrasement, de la substance de leur être; ainsi, les patrons qui, entre eux, se jalousent, se discréditent, se combattent, les forts cherchant à dévorer les faibles; ainsi, les travailleurs mêmes odieusement poussés à se haïr les uns les autres, quand ils suspectent dans leurs compagnons d'infortune des concurrents pouvant avilir encore ou même anéantir leurs salaires; ainsi, les petits commerçants non compris dans le patronat et saisis, comme les salariants et les salariés, dans le même odieux engrenage de la lutte pour la vie, pour supplanter leurs rivaux, recourent aux réclames les plus viles ou les plus grotesques; ainsi, les vendeurs qui se dégradent jusqu'à sophistiquer leurs marchandises ou à les vendre à faux poids, ou à tromper sur leur valeur, mentent cyniquement dans d'interminables et honteux débats pour soutirer le plus possible aux acheteurs ; — ainsi, tous ces êtres, que notre société pousse à se déshonorer par l'exploitation d'autrui, par la déloyauté, la haine, la filouterie, il faut, dans votre épouvantable théorie, qu'ils soient tels pour servir le progrès ! Les hostilités humaines, causes de toutes les bassesses, de toutes les infamies, de tous les crimes, de toutes les douleurs, deviennent pour vous des germes de bien qu'il faut précieusement cultiver !

Mais passons ! — Et le machinisme ? Si un nouvel outillage exécutait presque tout le travail dont les ouvriers sont chargés aujourd'hui, de sorte que un sur cent seulement pourrait être utilisé, que deviendraient les quatre-vingt-dix-neuf autres ?

Y. G... — « Cela les forcerait à chercher ailleurs leurs moyens d'existence. » (1)

X... — Mais, le nouvel outillage étant appliqué partout, puisqu'ils ne pourraient pas les trouver ? Ils périraient tous de faim ! c'est épouvantable, dites ?

Y. G... — « Pas de progrès sans déplacement d'intérêt. »

X... — Un *déplacement d'intérêt* qu'il faut traduire ainsi : privation des moyens de vivre...

(1) Cette citation et celles qui suivront sont extraites des ouvrages suivants de M. Yves Guyot : *Réfutation ;* les *Principes de 89 et le Socialisme ;* la *Tyrannie socialiste.* Il faut y ajouter plusieurs de ses articles.

Passons! — Est-ce que vous niez la misère?

Y. G... — Du tout. « La grande majorité de l'humanité est encore dans la misère la plus noire. » (1)

X... — Voilà un aveu sincère! Oui, la misère la plus noire, et c'est en pleine surabondance de la production que cette majorité...

Y. G... — Surabondance? Apprenez, messieurs les socialistes, que « ce n'est pas le désir de consommer qui fait défaut, c'est le pouvoir de consommer ».

X... — Est-ce une gageure, monsieur l'économiste? Jamais, vous le savez bien, nous n'avons nié cette vérité à l'appui de nos principes, mise en relief, au contraire, pour démontrer que cette surproduction se rapporte à l'impuissance où se trouvent les salariés, vu le prélèvement patronal, d'acheter la totalité des produits qu'ils créent. Si cet achat leur devenait possible, la prétendue surproduction actuelle apparaîtrait dans son affreuse vérité, c'est-à-dire comme une misérable production inférieure même aux besoins d'alimentation les plus élémentaires. En tout cas, que proposez-vous pour vaincre cette misère, la plus noire?

Y. G... — Rien. C'est une œuvre qui concerne seulement les individus. L'État ou la société, comme vous dites, n'a pas à s'en mêler. Sa mission se borne à ceci : Laissez faire, laissez passer.

II

QUELQUES RÉFORMES

X... — Vous venez de répondre à notre critique sociale. Ne parlons pas encore de l'organisation collectiviste. Que pensez-vous de certaines réformes revendiquées par nous? Par exemple, la réduction de la journée de travail s'impose, quelles que soient les difficultés pratiques de sa mise à exécution en régime du salariat?

Y. G... — Cette réduction obligatoire viole la liberté humaine. Chacun doit être libre de travailler vingt-quatre heures d'affilée, s'il lui convient.

X... — Sans doute, pour son propre profit, pour exécuter une tâche qui le passionne, pour accomplir ce qu'il juge un devoir. Mais au profit du patron, non?

Y. G... — Voilà bien « la mise en œuvre des sophismes socialistes »!

X... — C'est cela, broyons le corps, le cœur et l'esprit du manœuvre! Si, devenu salarié, vous étiez contraint pour vivre de

(1) Voilà une phrase qu'il faut précieusement recueillir. Voir la *Tyrannie socialiste*, page 72.

travailler pendant quatorze ou seize heures, en recevant 5 francs de votre patron, qui gagnerait sur vous la même somme, vous croiriez-vous libre ?

Y. G... — Je ne suis pas un salarié ; vous sortez de la question.

X... — Économiste, la manumission des prolétaires viendra, car la société est en prochaine gésine socialiste ; la propriété des moyens de production n'est pas incommutable ; le laissez-faire tombe dans le décri, et les enseignements du non-interventionisme vont à vau-l'eau. Vous trouvez légitime d'épreindre des salariés pour en extraire du profit ; mais, malgré les braiments des conservateurs, l'arrosion de la critique sociale fait son œuvre, l'aperception du détraquement social prend du champ ; bientôt l'on verra le débusquement des capitalistes. — Et le minimum de salaire ?

Y. G... — Il ne peut être déterminé que par le contrat libre.

X... — C'est-à-dire le contrat entre le pot de terre et le pot de fer, entre le crève-de-faim isolé qui sollicite son morceau de pain, sous forme de salaire, et la Compagnie anonyme ou le seigneur patronal retranché dans sa forteresse capitaliste. Inscrivons sur ce contrat : oppression, dérision, inégalité.

Y. G... — Cette inégalité n'existe pas, puisque la Révolution de 89 a institué l'égalité des citoyens devant la loi.

X... — Je ne puis croire que vous ne voyez pas l'abîme creusé entre une vaine déclaration, une musique de mots, et la réalité. La thèse que vous soutenez dénonce une cécité volontaire.

Y. G... — Votre prétendue *loi d'airain* est une rêverie démagogique ; car, si l'employeur ne peut vendre les produits créés par ses salariés, il ne pourra pas leur donner de salaires du tout, et s'il les vend bien, et si le nombre de travailleurs de son industrie est limité, ceux-ci recevront un salaire élevé.

X... — Mais vous venez vous-même de confirmer cette loi en disant que la mévente équivaut à la suppression du salaire, en d'autres termes, à la famine. Au contraire, si la vente est bonne, le salaire à peine suffisant pour vivre se maintient, voilà tout. Maintenant, quand les ouvriers sont rares dans une industrie, ils peuvent gagner des salaires au-dessus de la moyenne, sans doute ; mais ce cas forme exception, et vous connaissez le proverbe, l'exception...

Y. G... — Si la loi d'airain existe, comment les salaires peuvent-ils être inégaux dans une même localité ?

X... — Question de hasard, de tradition, de chance ou de malchance, de travaux plus ou moins demandés, de travailleurs plus ou moins rares, de l'abondance capitaliste, qui se porte ici ou là. D'ailleurs, écartons la question des causes. Le fait indéniable, qui domine de haut, se dresse accusateur : la moyenne des salaires représente la satisfaction des besoins les plus impérieux ; il atteint au plus le niveau de la pau-

vreté. Malheur aux prolétaires qui reçoivent au-dessous de ce niveau !

Y. G... — Vous dites : la loi d'airain. « Pourquoi pas de bronze ? pourquoi pas d'acier ? » Mon observation prouve bien que votre fameuse loi « n'a jamais été qu'une métaphore » ?

X... — Je demeure confondu sous le poids de ce merveilleux argument, et je renonce à y répondre. — Et le droit à l'existence ?

Y. G... — « Ce droit ne prime pas le droit à la propriété, puisqu'il lui est identique. »

X... — Bravo ! vous reconnaissez ainsi le droit à la propriété ?

Y. G... — Tout le monde est propriétaire, car, pour vivre, il faut posséder des aliments ; or, « cette possession de capitaux circulants est un acte de propriété ».

X... — Voilà une propriété bizarre. Combien de gens alors sont propriétaires sans le savoir ! Mais ceux qui ne possèdent même pas ces aliments, ces *capitaux circulants ?*

Y. G... — Ils meurent, voilà tout.

X... — Et ils ne peuvent plus alors revendiquer aucun droit ? C'est exact. — Mais, pour parler d'une propriété plus sérieuse, croyez-vous qu'il soit juste, par exemple, qu'un seul individu possède « seize mille hectares de terrain, soit plus du double de la surface de Paris » ?

Y. G... — Je vois où vous voulez en venir : la prétendue puissance de domination que sa richesse lui donne dans son entourage. Mais « une personne acariâtre, le nez au vent de tous les commérages, peut exercer aussi un despotisme terrible » ? Ce grand propriétaire et le petit propriétaire d'un lopin de terre « ont des droits rigoureusement égaux » ; cela suffit.

X... — Toujours la même antienne des droits égaux, non dans la pratique, mais dans une formule mensongère. Et les gens non *acariâtres ?*

Y. G... — Vous sortez toujours de la question. — Je vous demanderai, à mon tour, puisque les collectivistes, quand ils s'adressent aux paysans, parlent toujours respectueusement de la petite propriété agricole, où elle commence, et où elle finit ?

X... — Vous me surprenez : mille fois nous l'avons expliqué. Elle commence quand son propriétaire la cultive, et elle finit quand il prend un ou plusieurs salariés. C'est pourquoi nous disons que les petites propriétés n'entreront dans la socialisation que lorsque les petits propriétaires comprendront eux-mêmes, par l'exemple, qu'ils trouveront un immense avantage dans le nouveau régime.

III

LE COLLECTIVISME

Y. G... — Le collectivisme ! Expliquez donc « en vertu de quel

principe la propriété de l'individu serait illégitime, et la propriété de la nation, légitime » ?

X... — Quoique cette demande me semble des plus... étranges, je vais m'efforcer de répondre avec gravité. En vertu de ce principe dont il faut s'inspirer que l'action individuelle, sauf exception, a pour mobile un intérêt individuel, tandis que l'action nationale a pour but l'intérêt national. Ainsi, dans l'hypothèse où un seul individu posséderait tout le sol de la France, énumérez vous-même les conséquences fâcheuses qui résulteraient de cette propriété vraiment excessive, n'est-ce pas ?

Y. G... — Vous entendez établir les chiffres de la consommation par des statistiques ; mais les statisticiens peuvent se tromper. Quelles indications plus sûres donnent la hausse et la baisse des prix ! Dans le premier cas, marchandises en vogue ou rares, on produit plus ; dans le second, marchandises peu recherchées ou en excès, on produit moins. Où vous voyez une production laissée à la dérive, il faut voir, au contraire, le meilleur thermomètre des besoins des consommateurs.

X... — Les commissions de statistique ne pourront pas commettre des erreurs ; car leur mission se bornera à établir les moyennes des consommations dans les années précédentes, plus une réserve. Maintenant, la hausse et la baisse des prix actuels deviennent artificielles par des spéculations, des *trusts ;* et l'initiative privée, votre idole, un bandeau sur les yeux, crée à l'aveugle, engendre les désastres, la surproduction. « Au contraire, le calcul sera substitué au hasard. Chaque corporation, chaque commune, chaque région dresseront des états publics, périodiques et complets des travaux à exécuter, des produits à créer, du nombre correspondant des travailleurs inscrits. Le total à dresser est une simple opération d'arithmétique dont des commissions centrales seront chargées (1). »

Y. G... — Vous voulez détruire ce que vous nommez la société capitaliste en bornant la propriété aux seuls objets de consommation, et en n'acceptant pour représentation des produits que des bons de travail. Mais par l'épargne, par l'héritage, que vous conservez, la richesse peut se reconstituer sous une nouvelle forme ; et, par le concert entre propriétaires bien munis de ces bons de travail, ils pourront vider par l'accaparement les magasins d'approvisionnements ; et, à la société désarmée, ils pourront dicter leurs conditions, exiger la cession des capitaux fixes, terre, maisons, etc. Et l'usure ? On fera commerce de ses bons. L'homme économe pourra les prêter à gros intérêts. On verra donc des riches et des pauvres. Ce sera, sous une autre forme, la résurrection de la propriété, de ce que vous nommez les deux classes, la preuve de l'impuissance de votre socialisation éphémère ?

(1) La *Société collectiviste,* par Henri Brissac, 3e édition, page 40.

X... — Le signe d'échange aujourd'hui, la monnaie, est impersonnel. Il passe d'une main à l'autre sans laisser aucune trace du changement de son propriétaire, quelle qu'en soit la cause, vente ou achat, dette payée ou prêt, don ou vol, corruption ou vertu, héroïsme ou crime; quelle que soit l'origine de sa possession, légale ou illégale, légitime ou dolosive, fruit du travail ou de l'exploitation du travail d'autrui. Il favorise ainsi l'escroquerie ou le meurtre; il couvre d'un voile impénétrable les vilenies ou les forfaits; il est antisocial, parce qu'il offre un instrument commode aux vices en promettant l'impunité à leur assouvissement. Il symbolise notre société barbare comme un coutelas de malfaiteur symbolise l'assassinat. Les points d'interrogation qu'on dresse devant un tas d'or éveillent des pensées poignantes : combien d'ouvrières et d'ouvriers affamés ont péri pour le produire, pour enrichir des parasites, dans l'épuisement, dans la douleur, frustrés des joies morales et intellectuelles, se consumant sans espoir!

Le moyen d'achat, au contraire, dans la société collectiviste, sera essentiellement personnel, puisqu'il consistera en bons, représentant les heures de travail social fournies par chaque travailleur. Cette seule définition suffit pour démontrer que disparaîtront toutes les infamies incorporées dans la monnaie impersonnelle. Le nom du possesseur écrit dans un livret ne pourra donner prise à aucun doute sur la cause, sur l'origine de la somme incluse dans ce livret : elles se trouveront toujours dans la quantité de travail fournie. Toutes les sources empoisonnées de la richesse actuelle, mentionnées plus haut, tariront avec le bon de travail. Le tableau que vous tracez de la création d'une nouvelle caste capitaliste appartient au domaine fantastique. Vous parlez d'épargne? Mais chaque bon n'aura cours que pour un temps limité. Vous parlez d'héritage? Mais on ne pourra hériter que des biens mobiliers. Vous parlez de *trusts?* Mais les spéculateurs ne pourraient pas revendre les produits accaparés. Comment se feraient-ils payer, puisque les bons nominatifs ne seront pas transmissibles, puisque le commerce sera un service public? Entendez-vous ces spéculateurs s'écriant dans un accès de folie : « Puisque nous avons acheté tout le stock des chapeaux (masculins) disponibles, et que nous ne pouvons les revendre, nous exigeons que la société nous cède en terres un nombre donné d'hectares. » Et voyez-vous la société, non moins folle, se courbant devant une telle exigence, amener ainsi le commencement de la débâcle de l'organisation collectiviste! Vous parlez d'usure? mais puisque, répétons-le, le livret sera intransmissible? Comment alors les deux classes pourraient-elles se reconstituer?

Y. G... — Dans ce que vous venez de dire, je ne découvre que des sophismes. En tout cas, chaque fois qu'on met les collectivistes en demeure de ne pas s'en tenir à la critique de ce qui existe, de

déchirer le voile épais dont ils recouvrent cette société future, ils demeurent impuissants, lèvres closes, car ils ne la connaissent pas eux-mêmes, quoiqu'ils l'offrent à notre enthousiasme!

X... — Tout cela est faux, et vous le savez bien. Et la preuve même s'en trouve dans ce que nous avons dit au cours de notre entretien. Les bases du collectivisme sont formulées. Ceux qui vraiment les ignorent, qu'ils s'instruisent ! Sans doute, nous ne nous égarons pas dans les méandres du fleuve nouveau qui doit porter la barque de l'Humanité; mais, je le répète, les parties essentielles de l'édifice à construire sont connues, exposées : moyens de production socialisés, parasitismes de tous genres supprimés, société produisant, vendant, payant proportionnellement aux heures de travail. Leur nombre variant avec les fonctions. Même rétribution sociale pour chacun, à la condition, bien entendu, qu'il exécute sa tâche. Enfants élevés aux frais de la société. Ai-je besoin d'ajouter : égalité civile et politique de l'homme et de la femme...

Y. G... — Vous pataugez en pleine utopie!

X... — Non. Mais vous, avec votre laissez-faire, laissez-passer, vous êtes une des coqueluches de la société bourgeoise, une sorte de pythonisse qui rend ses oracles sur un trépied de cuisine. Les économistes rebattent des rengaines odieuses, il nomment pensées les excrétions de leur cerveau. Toute votre éthique tient dans le précepte guizotin ou guyotin, puisque vous l'avez fait vôtre : Enrichissez-vous! Mais on voit sourdre de toutes parts les révoltes intellectuelles et morales, en attendant la révolution. Mettez de la colophane à votre archet, car les cordes de votre instrument ne vibrent guère; de plus en plus on mécroit à l'évangile économique. Futurition n'est pas utopie. Les ploutocrates ne mangeront plus le raisin en laissant la rafle aux prolétaires, n'offriront plus l'antithèse d'un ivrogne et d'un abstème. Les socialistes veulent guérir les plaies sociales que les simples radicaux veulent absterger, que les conservateurs veulent conserver. Le flot révolutionnaire va remplacer la bonace opportuniste. Le margouillis de vos injures jetées aux révolutionnaires ne les empêchera pas de supprimer l'antilogie qui éclate entre votre devise républicaine et le monopole propriétaire. O économistes orthodoxes! vos livres résument un vaste sottisier; votre échine flexueuse devant la routine fait honte; votre cœur est lapidifié devant les tortures de la misère.

Y. G... — Vous venez de servir de la viande filandreuse.

X... — Et vous, le rebours de la logique et de la justice.

HENRI BRISSAC.

SONNETS

La Patrie

Loin de moi ton poison, ingratitude amère !...
A l'heure d'accomplir mes devoirs infinis
on ne me verra point faiblir; et je bénis
le hasard qui m'a fait ton enfant, ô ma mère !

Et puissé-je servir à ta gloire éphémère,
car je t'aime... Sans doute, au lieu de tièdes nids,
tu ne nous as offert que sables et granits
pour dorloter l'amour naïf et la chimère;

mais tes fils, tu les veux, du bouge ou du château,
pourvu que leur sang rouge empourpre ton manteau,
tu les veux accourus aux durs appels du cuivre.

Ton cœur est dur — ô mère — et tes vœux insensés;
mais, tandis que mon âme aux clairs azurs se livre,
voici mon rouge cœur, bois et mange ; — est-ce assez ?

(La Vie héroïque.) MARCEL RÉJA.

Obéissance

Je suis ce fauve à l'œil féroce, au croc sauvage,
glorieux de sa force et roi de son désert,
que des hommes poussant vers le piège entr'ouvert
ont ridiculement enclos dans une cage.

A présent, une voix fait tomber mon courage,
un vil bourreau me fait, pour prix d'un peu de chair,
faire le chien savant à la risée offert
et je dois obéir en ravalant ma rage.

Et je vis !... et je vois le soleil !... oui, je veux
vivre malgré la honte et, lâche et cauteleux,
je veux courber mon front hautain dans la poussière.

En attendant le jour précis, en attendant
la triomphale aurore où, domptant la lanière,
j'effacerai tout mon passé d'un coup de dent.

(La Vie héroïque.) MARCEL RÉJA.

LE CHANSONNIER LILLOIS

ALEXANDRE DESROUSSEAUX

Vers la fin de l'année 1892, toute la population de Lille accompagnait au cimetière un de ses enfants chéris, un humble prolétaire, qui fut un charmant poète populaire : « Le chansonnier Desrousseaux », comme il aimait à se qualifier lui-même modestement.

Pourquoi cette réputation locale, cette affluence à ses obsèques, alors qu'à Paris on ignorait presque ce poète? C'est que Desrousseaux, pendant plus d'un tiers de siècle, n'a cessé de chanter pour le peuple, pour les pauvres, pour les déshérités; peignant leurs souffrances, leurs mœurs, leurs pensées dans leur propre langage.

C'est que Desrousseaux avait passé sa vie au milieu d'eux, et que jamais l'ambition ne l'avait détourné de la tâche qu'il s'était donnée et à laquelle il n'a pas failli; aussi sa réputation était-elle grande, sa popularité immense dans la grande cité du Nord, qu'il ne voulut jamais quitter.

Enfant du peuple, forcé d'entrer à l'atelier dès l'âge le plus tendre, il conserva toujours le souvenir de ses misères d'enfance.

Il se forma lui-même, se fit lui-même son éducation et son instruction littéraire et musicale, conserva toujours dans ses œuvres ce patois lillois, ce langage roman-picard, si brutal et si franc, qu'il tira de l'oubli; il composa la musique de la plupart de ses chansons, qu'il chantait lui-même et qu'il publiait en cahiers. L'œuvre de Desrousseaux est importante. En outre des recueils, il a publié, de 1851 à 1884, cinq volumes de *Chansons et Pasquilles lilloises,* puis *Mes Étrennes,* sortes de petits almanachs chantants. En 1885-86 parut *Mes Passe-*

Temps, puis l'*Histoire des Mœurs populaires de la Flandre française,* qui est une reconstitution et une régénération de la langue qui s'y parlait, et qui jette les bases d'une grammaire et d'un vocabulaire du patois roman-picard tel qu'il existait il y a cinq ou six siècles.

« Le roman-picard — dit Armand Sylvestre — est exclusivement fait de mots nationaux, pour ainsi parler, mais défigurés par les abréviations, les élisions et les particularités de la prononciation. Il n'a pas la saveur latine de ceux du Midi, mais il est plus immédiatement compréhensible. »

« Malgré l'absence de mots poétiques — dit M. J. Corblet — le patois picard ne manque pas d'élévation. Il a du nombre, de l'harmonie et de l'énergie; sa bonhomie railleuse le rend merveilleusement propre aux sujets badins et enjoués; mais il aurait pu facilement devenir un éloquent interprète de la haute poésie sans l'influence des préjugés qui frappent de discrédit tous les patois du Nord de la France. Il aurait surtout brillé par le pittoresque de l'expression, la variété des cadences et l'harmonie imitative. »

C'est dans ce dialecte, qui avait servi au poète lillois Jacquemars Giélée pour écrire, au treizième siècle, son roman *Renard le nouveau,* que Desrousseaux écrivit ses œuvres, comme nous le verrons tout à l'heure.

Auparavant, quelques mots sur l'homme. Il naquit en 1820, à Lille, d'un ancien sous-officier des armées de la République, qui tenait à cette époque une pauvre petite épicerie rue Saint-Sauveur, et qui, à ses heures de loisirs, maniait l'archet. A six ans, le jeune Alexandre entra en apprentissage chez un ouvrier tisserand, nommé Wilmot, qui lui donna les premières notions d'instruction. Il passa successivement dans plusieurs autres ateliers et entra comme ouvrier tailleur chez Brunel, une sorte d'ouvrier philosophe, qui continua l'instruction du jeune Alexandre.

Après son service militaire, durant lequel il avait fait partie de la musique, ce qui acheva de le perfectionner, il rentra à Lille et chercha à gagner son pain. Il devint employé à l'administration des tabacs, puis au mont-de-piété, enfin à l'hôtel de ville où il devint chef de bureau.

Il fut de toutes les Sociétés musicales, de chant et de littérature de la contrée, de différentes Sociétés étrangères, membre de la *Lice chansonnière* de Paris, enfin chevalier de la Légion d'honneur.

Tel est l'homme. Voici l'œuvre.

Ses chansons ont ordinairement pour scène le bal, l'estaminet, la guinguette, les places publiques et pour thème, d'une simplicité toute native sans effort d'imagination, les amourettes, les querelles de ménage, les fêtes, toute la vie domestique et sociale.

Dans sa chanson : *Brûle-Maison* (1) (c'est le sobriquet d'un prédécesseur de Desrousseaux), il lui rend justice. Le peuple ne l'a pas oublié, parce qu'il a relevé le moral des désespérés :

V'la chintans qu'il a fini de rire,
Et chaque jour on in parle incor,
On lit ses pasquill's que j'admire,
On conserve sin billet de mort.

La Braderie est le titre d'une chanson qui rappelle une des vieilles fêtes les plus populaires et les plus originales de Lille. Ce jour-là, tous les habitants ont le droit d'étaler leurs vieilleries pour les vendre. Après avoir fait passer nombre de tableaux comiques, il termine ainsi :

Si m' canchon fait l'effet d'eun' peste,
Si vous s' sauvé ! in l'intendant,
Vous n'avez qu'a l' vinde in criant :
Vite à l' *Braderie! au reste!*

Marie-Claire est l'histoire sentimentale, mais passionnée, d'une jeune fille trompée, puis abandonnée, qui devient folle après le rapt de son enfant par son amant :

A ch' récit, chacun de vous soupire !
Patience, j' n'ai qu'un mo' à dire :
Apprenez qu' dans s' cave un matin
On l'a vu' morte d' froid et d' faim !

Casse-Bras est un vieux soldat d'Afrique cassé par l'âge, qui, ne pouvant subvenir à ses besoins, est admis à l'hôpital, mais à qui la séparation d'avec sa femme peine beaucoup. C'est une critique de nos établissements hospitaliers :

Hélas ! après trinte ans de mariache,
Avoir eu toudis, tant d' corache
Pour el'ver m' famille honnêt'mint
V'la l' biell' récompins' qui m'attind !

On voit par ces quelques citations ce qu'est l'œuvre de Desrousseaux. Terminons par sa fameuse *Canchon Dormoire :* Le *P'tit Quinquin,* chef-d'œuvre à portée sociale, très populaire dans le Nord de la France. Il s'agit d'une jeune mère, seule, pauvre ouvrière dentellière qui, ayant de l'ouvrage à terminer, avait couché son enfant de bonne heure. Des cris, des pleurs se font entendre. Le bébé vient de s'éveiller,

(1) François Cotigny, dit Brûle-Maison, est né à Lille en 1678.

et la mère de quitter son ouvrage pour essayer de le rendormir en lui promettant les jouets les plus beaux, les habits les plus neufs.....

Et si tu m' laiss' faire une bonne semaine,
J'irai dégager ton biau sarrau,
Ton pantalon de d'rap, ton gilet d'laine,
Comme un p'tit milord tu s'ras faraud...

N'est-ce pas le chômage d'abord, puis ce poignant spectre du mont-de-piété planant sur les pauvres gens? Le petit pleure toujours, la mère lui promet plus encore. Une fois rhabillé il ira à l' ducasse (fête), elle lui achetera un polichinelle ou

Un turlututu
Pour jouer l'air du capiau pointu.

Quinquin pleure toujours. Nous irons voir les marionnettes, continue la mère. Tu riras, Polichinelle demandera un doupe (un double, un liard) :

Té li mettras dins s' menotte
Au lieu d' doupe un rond d' carotte,
Y t' dira merci!
Pins' comm' nous arons du plaisi !

Mais le petit ne veut décidément pas dormir. Aux grands maux les grands remèdes, la mère, lasse, se fâche et menace Quinquin du grand saint Nicolas qui va venir avec son grand martinet. Les promesses avaient laissé le petit insensible, la peur du martinet le rend sage, il se rendort, la mère le replace dans son ochennoire (berceau) et la dentellière peut finir son travail en chantant son refrain :

Dors, min p'tit Quinquin,
M'in p'tit pouchin, min gros rojin,
Tu m' f'ras du chagrin
Si tu n' dors pas qu'à d'main....

Je me souviens avoir entendu cette chanson endormeuse dans mon jeune âge et peut-être bien qu'elle m'a bercé; aussi ai-je tenu à saluer l'auteur qui me rappelle le bonheur de mes premiers ans au foyer paternel et la première langue que j'ai balbutiée.

E. Museux.

PIERRE LEROUX SOCIALISTE (1)

Dans la préface de son *Traité de l'Égalité,* Pierre Leroux, dont on a pu dire que son cœur battait à l'unisson du cœur de l'humanité, a nettement indiqué lui-même l'orientation toute humanitaire de son activité et de l'idéal de solidarité qui fut sa grande pensée.

« Solon, dit-il, voulait que, dans les discordes civiles, chaque citoyen se prononçât ouvertement pour un parti. S'il faut suivre la loi de Solon, dans la discorde actuelle du genre humain, j'écris pour les esclaves contre les maîtres, pour les faibles contre les forts, pour les pauvres contre les riches, pour tout ce qui souffre sur la terre contre tout ce qui, profitant de l'inégalité actuelle, abuse des dons du Créateur.

« Il est bien vrai que l'humanité gémit dans tous ses enfants. Mais cette douleur universelle, bien qu'indivise dans son essence, à cause de la solidarité humaine, se traduit par des oppresseurs et des opprimés. Je veux montrer d'où vient cet affreux spectacle d'une partie du genre humain crucifiée par l'autre, et comment se prolonge indéfiniment dans la race d'Adam le meurtre d'Abel par son frère Caïn.

« Je porte mes yeux sur les heureux de la terre. Plus de caste guerrière, plus de caste théocratique. Avec la croyance au ciel les prêtres sont tombés. Mais qui les remplace ? Jésus chassait les marchands du temple. Le comptoir a aussi remplacé la lice. Je vois des hommes de lucre et de propriété qui luttent avec acharnement les uns contre les autres, spéculent sur leur ruine mutuelle, exploitent les misérables qui, sous le nom de prolétaires, ont succédé aux esclaves et aux serfs, et se livrent solitairement à leurs passions. Pourquoi veut-

(1) La ville de Boussac a voté dernièrement d'élever un monument à Pierre Leroux pour célébrer le centenaire de sa naissance. La famille et les disciples du philosophe se proposent de commencer prochainement une réimpression de ses œuvres. Adresser les souscriptions au monument à M. Joseph Gomet, conseiller municipal, secrétaire du comité, à Boussac (Creuse), et toutes communications relatives à la publication des œuvres de Pierre Leroux, à M. Louis Pierre-Leroux, 5, rue de l'Assomption, Paris.

on que je les honore? Ne serais-je pas exposé cent fois pour une à honorer la fraude, l'avarice et la cupidité? Et pourquoi, d'ailleurs, les honorer? Ils n'ont travaillé que pour eux. Les puissants d'aujourd'hui ne travaillent et sont autorisés à ne travailler que pour eux. » *(Discours,* p. 28.)

Voilà bien la question posée et posée dans toute son ampleur : le mal provient de l'orientation individualiste de l'activité, c'est-à-dire d'une fausse conception de la vie et du caractère individualiste de la législation, c'est-à-dire de la mauvaise organisation politique. Aussi est-ce pour réagir contre cet *individualisme* qu'il invente le mot *socialisme.* « C'est moi, dit-il, dans la *Grève de Samarez,* p. 255, qui, le premier, me suis servi du mot *socialisme.* C'était un néologisme alors, un néologisme nécessaire pour faire opposition à l'*individualisme.* » Ce ne fut point là un mot créé au hasard, car il en sut préciser et déterminer le sens dans sa doctrine de la *solidarité.* C'est ainsi que se trouva caractérisée l'idée que la force sociale, que le progrès, que la justice n'ont point d'autre fondement que la dépendance mutuelle des hommes entre eux. C'est la gloire de Pierre Leroux d'avoir su mettre en lumière cette grande et profonde vérité avant que les travaux de nos grands savants modernes ne l'eussent scientifiquement démontrée.

Son œuvre est trop touffue pour qu'on puisse songer à l'exposer en une simple notice. De plus, pour en comprendre toute la portée, il faudrait pouvoir se reporter à la disposition des esprits à l'époque où il écrivait. Un de ses collaborateurs à son journal le *Globe* le comparait à Leibnitz, disant que, comme ce dernier, il pouvait *traiter toutes sortes de sujets.* Profondément érudit, nourri d'une connaissance surprenante des littératures de l'antiquité, hébraïque, grecque, latine, causeur admirable, il fut un semeur d'idées à profusion, au point qu'on peut dire qu'exposer l'œuvre de ce penseur ce serait raconter l'histoire philosophique de ce siècle. Sainte-Beuve, un des fidèles habitués de la salle de rédaction du *Globe,* ne cessait de répéter : « Pierre Leroux!... mais il a toujours des idées nouvelles! C'est *ma vache à lait!* il m'a encore donné ce soir le sujet d'un article. » Comme dit justement Théodore de Banville, il a créé et porté laborieusement tout « un monde de pensées ». « Laissez! disait-il, une idée n'appartient à personne; nous ne sommes pas comme les poètes; nous ne faisons pas de l'art pour l'art. Si un homme possède une force de cerveau suffisante pour émettre une idée nouvelle, une de ces idées qui remuent ensuite le monde, qu'*importe son individualité!* »

Une idée qui remue le monde, n'est-ce pas le sort de son idée *socialiste?*

Rendons-lui donc justice à ce philosophe de la *bonté,* de la *solidarité,* de la justice *sociale.* Nul n'a mieux incarné en lui l'*humanitarisme.* C'est lui qui a jeté dans le monde des esprits, ou du moins qui a donné leur sens nouveau et leur popularité pleine d'avenir à la *solidarité,* à l'*idée sociale.*

Sans doute, ses ouvrages sont fortement empreints de l'esprit de son temps ; nous avons de la peine, à notre époque, à le suivre dans ses dissertations religieuses ; on ne trouve point chez lui les affirmations catégoriques, les intolérances doctrinaires de nos orthodoxes contemporains. Mais ce n'est point une raison pour méconnaître les services incalculables qu'il a rendus à la cause des déshérités, ni pour oublier que nul ne fut plus constamment préoccupé des besoins, des souffrances, des déceptions que subit le peuple et des maux sans nombre qui accablent cet éternel martyr.

« Mon but, dit-il, est de faire jouir tous les membres de la société, chacun suivant ses besoins, sa capacité et ses œuvres, du résultat du travail commun, que ce travail soit une idée, une œuvre d'art ou une production matérielle. »

C'est la solidarité dans le travail.

« Encore une fois, dit-il, ce qui produit, ce qui mérite, c'est bien le travail, mais ce n'est pas le travail individuel, c'est indivisiblement le travail de tous et de chacun : en sorte que c'est le travail uni à l'association humaine, ou plutôt encore l'association humaine manifestée par l'individu, par le travail individuel fonctionnant légitimement. »

Par là Pierre Leroux semble bien indiquer qu'il a compris le rôle social ou plutôt le rôle socialisant du travail. Ainsi envisagé, le travail, en effet, n'est plus simplement une manifestation de l'activité humaine à titre individuel, mais une fonction sociale des individus à titre de parties intégrantes de l'organisme social.

Pour lui, en effet, la société n'est pas seulement une agglomération d'individus, elle est un tout, un ensemble, dont toutes les parties sont solidaires. Rappelant la définition de la vie par Hippocrate, que « dans la vie tout concourt, tout consent », il trouve que « c'est une des plus profondes définitions qu'on ait encore données de la vie ; elle s'applique, dit-il, aussi bien à la vie collective ou sociale qu'à la vie organique de l'individu ; elle est vraie de l'être métaphysique *société,* comme de l'être physiologique qu'on appelle animal ; elle est vraie, en un mot, que vous considériez une plante, un animal, une œuvre d'art, une machine, une société ou l'univers. » (*Discours* I, p. 97.)

Ce qui fait la vie, c'est l'unité, c'est la solidarité des organes ou des membres. « Quelle est la vie d'un membre séparé du corps, et ayant perdu les relations où il était dans la vie générale du corps ? C'est de pourrir, de se décomposer, pour passer ensuite, par ses éléments, dans de nouveaux corps...

« Et de même, séparés et ayant perdu leurs connexions qui constituaient le corps social, quelle est la vie *à part* de la politque, de l'art, de la science, de l'industrie ?

« L'industrie produit la richesse; mais la richesse mal distribuée engendre tous les vices et toutes les misères. La science amasse une immense érudition de faits, découvre d'importantes vérités; mais la science, absorbée dans les détails et privée de la vue de l'ensemble, devient la plus aveugle des cécités, et la science, sans la charité, produit tous les doutes et toutes les misères morales. L'art, c'est-à-dire le sentiment, ne voyant autour de lui que cette décomposition du corps social, tombe dans le spleen et l'athéisme, ou revient aux conceptions du passé, et produit mille monstres semblables aux rêves du malade que la fièvre dévore dans une crise terrible... qui va le sauver.

« Quant à la politique, elle est nulle évidemment, puisque sa fonction était de présider à cette unité qui n'existe plus, puisque c'était elle qui établissait dans la réalité vivante ces relations, ce concours qui ne sont plus. Elle se réduit donc, pour les hommes que l'on appelle encore gouvernants à de telles époques, et qui n'ont pas le sens de la restauration de la société, à je ne sais quelle agitation égoïste, qui n'a d'autre mobile que leur intérêt ou leur vanité. Et néanmoins, quoique alors la politique soit bien véritablement nulle et complètement anéantie, à tel point même que son essence est niée et que son idée est tout à fait obscurcie pour tous, il arrive cependant que toutes les douleurs que la société ressent dirigent presque exclusivement son attention de ce côté ; et, chose singulière, mais évidemment nécessaire, jamais on ne s'occupe tant de la politique que lorsque la politique est anéantie.

« Toute cette fermentation de la mort pour engendrer la vie, toute cette agitation inquiète et sombre, hagarde et comme insensée, qui a lieu à ces époques, principalement dans la sphère des idées politiques et dans l'art, peut tromper celui qui n'y regarde pas de près; il peut prendre les phénomènes qui se passent sous ses yeux pour de la vie, son époque pour une époque semblable aux périodes antérieures. Mais celui qui contemple activement n'en prononce pas moins que c'est la mort du corps social et sait, en même temps, que ces phénomènes sont nécessaires pour former l'unité nouvelle.

« On répète tous les jours que les sociétés ne meurent pas ou ne meurent plus, par opposition aux petites sociétés de l'antiquité. Autant vaudrait dire que rien ne meurt, puisqu'en effet les éléments

ne meurent pas. Certes, les générations ne s'éteignent pas sans se reproduire. L'erreur vient de ce qu'on ne considère pas ce qu'il faut entendre par société. La société, ce ne sont pas les hommes, les individus qui composent un peuple; c'est la relation générale de ces hommes entre eux, c'est cet être métaphysique, harmonieuse unité formée par la science, l'art et la politique, qui est la société; et c'est cet être qui *meurt*. Alors tout ce qui était fonction de vie, tout ce qui concourait et consentait, devient fonction de décomposition et de mort. » *(Discours aux Philosophes,* p. 97-101.)

N'est-ce pas là une belle et complète conception de la vie sociale et de sa loi fondamentale, la solidarité des membres composant une société, qui est aussi nécessaire à la prospérité de cette société que l'unification harmonieuse des fonctions diverses d'un organisme vivant l'est à la vitalité de cet organisme ? Nul, mieux que Pierre Leroux, n'a fait ressortir l'utilité, la nécessité de l'accord entre les hommes, de l'amour de ses semblables, de la fraternité et de l'égalité pour le bonheur et la prospérité des nations et de l'humanité tout entière. Fils et disciple de notre grande Révolution, il ne s'est point enfermé dans le cercle trop étroit du nationalisme, il a étendu sa sollicitude à tout le genre humain. C'est là, d'ailleurs, qu'il faut voir l'explication du caractère religieux qu'on a reproché à sa doctrine. Passant au-dessus des particularismes religieux, comme au-dessus des particularismes nationaux ou politiques, il ne voit et ne veut voir que l'humanité tout entière : « Je traite de l'humanité, dit-il dans sa préface de son *Traité de l'humanité*. Je détruis, par le raisonnement, les idées fantastiques qu'on s'est faites du ciel, et je cherche à montrer où est vraiment le ciel. Ce que je cherche c'est la conciliation entre la philosophie moderne et les anciennes religions. Il faudra bien à la fin que les plus aveugles sachent où est la vraie religion, quand nous aurons prouvé, (ce que, pour ma part, j'essaie de faire en ce livre) que christianisme, mosaïsme, toutes les religions positives, se résument en ce grand mot *Humanité*. »

Encore une fois, pour comprendre la pensée, l'œuvre de Pierre Leroux, il ne faut pas le juger sur des mots et avec nos idées du jour, il faut chercher à s'élever à la hauteur de son esprit, qui savait envisager les choses dans leur ensemble et cherchait, comme il le dit lui-même, « à retrouver sous des formes éphémères, transitoires, caduques et irrémissiblement tombées aujourd'hui, l'esprit des anciennes religions. » Ce qu'il veut montrer, c'est l'évolution des croyances, c'est l'idée moderne en germe dans l'antiquité, l'Évangile dans la Genèse, la Révolution dans l'Évangile. « Retrouver les titres de la doctrine moderne de liberté, d'égalité et de fraternité, dans la profondeur des traditions, c'est, croit-il, donner plus d'autorité à cette

doctrine. » Pour juger cette opinion, il ne faut pas oublier qu'il a vécu et qu'il écrivait à une période de réaction religieuse et philosophique. C'est ainsi qu'il fut amené à quitter la *Revue des deux Mondes,* parce qu'elle était en train de se transformer en un organe officieux du gouvernement et de l'orthodoxie, pour fonder, avec Viardot et George Sand, la *Revue indépendante,* où il se fit remarquer par la vivacité de ses attaques contre la religion catholique et contre l'éclectisme universitaire (1841).

Son indépendance, son culte de la vérité lui valurent de terribles inimitiés, parmi lesquelles celles de Cousin et Proudhon. Il fut en butte aux plaisanteries des petits journaux et aux quolibets des réactionnaires. Sa supériorité lui valut surtout d'être incompris et de prêter le flanc à l'attaque de ses adversaires. C'est ainsi qu'il fut plus célèbre par la caricature que par la valeur très réelle de son œuvre. Toutefois, le soin, l'acharnement qu'on a mis à faire disparaître ses œuvres témoignent suffisamment de la crainte qu'il inspira à ses ennemis, les réactionnaires et les rétrogrades de toutes les écoles et de tous les partis.

C'est que ce *philosophe de la bonté* fut un grand *révolutionnaire.* Pour lui, la religion, c'est l'idée, c'est la conception commune que les hommes d'une civilisation se font de *leur propre vie et des choses de l'univers.* L'antiquité a vécu des mythes et de l'esclavage, des inégalités de *familles,* de *castes,* de *patrie* et de *propriété :* « L'homme *nouveau,* que chacun de nous sent en lui-même, va s'affranchir ; nous nous sentons entraînés vers la *cité future,* nous voudrions pénétrer dans l'avenir ; mais, pour franchir ce passage, notre esprit a besoin de deux choses :

« 1° Il a besoin d'embrasser, par un retour rapide et sous une seule et indubitable formule, la vie antérieure de l'humanité ;

« 2° Mais une pareille formule n'est pas tout. L'âme peut être éclairée par l'étude du passé et du présent, au point de concevoir une certaine loi de progrès qui lui fait pressentir l'avenir ; mais il n'en résulte pas pour l'âme qu'elle aime à marcher vers cet avenir. Car l'âme s'interroge sur elle-même et se demande quel rapport il y a entre elle et cet avenir de l'humanité qu'elle pressent, si cet avenir est lié à son propre avenir. L'âme, comme Archimède, demande un point fixe. » Ce point fixe, c'est la croyance commune, c'est le sentiment de la solidarité, c'est la foi dans la perfectibilité humaine, et c'est tout cela que Pierre Leroux appelle la *religion* humanitaire.

Ne l'oublions pas, ce dogme de la perfectibilité humaine, cette religion de la solidarité que nous prêche Pierre Leroux, c'est, au fond, la doctrine de l'Évolution et de l'hérédité biologique, c'est-à-dire la doctrine scientifique entrevue, défendue et proclamée par ce profond penseur avant les découvertes scientifiques dans le domaine de la

biologie, c'est-à-dire avant la possibilité de sa démonstration. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, il a eu une intuition vraiment remarquable de la situation des esprits de son temps, de la caractéristique de notre civilisation dans un individualisme aveugle, de l'avènement prochain d'un monde nouveau :

« Nous sommes entre deux mondes, dit-il, un monde d'inégalité qui finit et un monde d'égalité qui commence.

« Par quelle fatalité se peut-il que la société ne repose que sur la lutte et l'égoïsme, qu'elle fasse une loi à chacun de ne songer qu'à lui-même, que le malheur de l'un soit exploité avidement par l'autre, que les riches y vivent somptueusement de la faim des misérables, que les méchants y dominent sur les bons, que les plus généreux ne puissent la plupart du temps enrichir et avancer l'humanité qu'au prix de leurs souffrances, que les sages soient gouvernés par les insensés, qu'un sexe tout entier soit encore tenu dans l'abaissement, et qu'il y ait encore, sous une apparence de liberté, une multitude innombrable d'esclaves ? » *(Discours,* I, p. 76.)

« La terre est changée ou plutôt bouleversée, car l'*inégalité* suivant la naissance n'est plus consentie. Écoutez ce que disent vos livres, vos constitutions : « Le préjugé des races est aboli; plus de noblesse, plus « de privilèges héréditaires; tous les hommes sont égaux. » Voilà la clameur universelle. Mais montrez-moi cette égalité réalisée sur la terre. Ne voyez-vous pas que le fait est en opposition avec le droit et que l'ordre ne sera rétabli que lorsque le fait marchera d'accord avec le droit ou s'acheminera pour le rejoindre. » *(Discours,* I, p. 24.)

N'est-ce pas là une vision profonde de la nature et du rôle social du *droit* dans la société qui vient sous la poussée irrésistible du développement et du perfectionnement de la conscience que chacun prend de ses besoins, de ses forces et de ses droits au banquet de la nature ?

« Voilà bientôt trois siècles, dit-il, que les métaphysiciens, philosophes, moralistes, politiques ou autres, discutent sur ce qu'on pourrait appeler l'homme sans humanité : *Prolem sine matre creatam.*

« Ce qui est réellement, ce qui vit, ce qui existe, c'est l'homme en société avec l'homme (p. 104).

« L'homme n'est pas seulement un animal sociable, comme disaient les anciens; l'homme est encore un animal perfectible. L'homme vit en société, ne vit qu'en société, et, de plus, cette société est perfectible, et l'homme se perfectionne dans cette société perfectionnée. Voilà la grande découverte moderne, voilà la suprême vérité de la philosophie (p. 115).

« Vous cherchez le bonheur. Mais dans votre recherche de bonheur, vous rencontrez les autres hommes occupés de la même recherche, chacun à son point de vue. Comment allez-vous, dans votre appétit de bonheur, vous traiter les uns les autres ? Serez-vous des frères ou des ennemis ?

« Vainement vous ne voudriez voir dans la vie que ce que vous appelez votre bonheur individuel, votre intérêt, votre égoïsme, vos passions.

« La vie de l'homme et de chaque homme est attachée à une communication incessante avec ses semblables et avec l'univers. Ce qu'il nomme sa vie ne lui appartient pas tout entière, et n'est pas en lui seulement; elle est en lui et hors de lui; elle réside en partie, et pour ainsi dire par indivis, dans ses semblables et dans le monde qui l'entoure.

« De là, entre l'homme et ses semblables, entre l'homme et l'univers, deux relations qui donnent lieu au bien et au mal. L'homme se met en communication et en société avec ses semblables, c'est la paix; ou bien il veut violemment les asservir à ses besoins, et c'est la guerre. » *(De l'Humanité,* p. 128.)

« La famille, la patrie, la propriété sont les trois modes nécessaires de la communion de l'homme avec ses semblables et avec la nature.

« Il est de toute certitude que l'individualité de chaque homme disparaît, si l'on anéantit l'idée de cet homme en tant qu'ayant une famille, une patrie, une propriété.

« Mais ces trois choses, qui sont excellentes en elles-mêmes, et nécessaires, peuvent, par leur excès, devenir mauvaises. La famille, la patrie, la propriété, peuvent absorber l'homme. L'homme peut devenir l'esclave de sa naissance, de son pays, de sa propriété.

« L'homme, en effet, jusqu'à présent, a été esclave simultanément de ces trois choses, et, suivant les époques, il a été successivement asservi, d'une manière prédominante, soit à la famille, soit à la nation, soit à la propriété; il n'a pas encore été véritablement homme. Il deviendra homme sans cesser pour cela d'avoir une famille, une nation, une propriété.

« Que la famille, que la nation, que la propriété soient telles que l'homme puisse se développer et progresser dans leur sein sans être opprimé.

« *Voilà le programme de l'avenir.* » *(De l'Humanité,* p. 140.)

Mais résumons d'abord le passé, ou plutôt prouvons sans détour que le *passé est le mal,* et qu'il est le mal uniquement parce que ni la famille, ni la nation, ni la propriété n'y furent organisées de façon que l'homme pût se développer et progresser librement au sein de cette

famille, de cette cité, de cette propriété. Quand nous aurons découvert d'où est venu le mal dans le passé, quand nous aurons établi ce qu'on pourrait appeler la loi du bien et du mal, soyons sûrs que l'histoire ne nous manquera pas, et confirmera une loi fondée sur la nature même des choses.

« Il y a trois manières de détruire la communion de l'homme avec ses semblables et avec l'univers.

« La première, c'est de diviser les hommes dans le temps, c'est-à-dire de ne reconnaître à chacun pour ancêtres que ses ancêtres naturels, de nier toute reversibilité d'une famille sur une autre, d'établir, au contraire, une absolue reversibilité dans chaque famille, de rattacher tout à la naissance, de subordonner le fils au père qui l'a engendré et de faire de l'homme un *héritier*.

« La seconde, c'est de diviser les hommes dans l'espace, de composer des agrégations d'hommes, non seulement distinctes entre elles, mais hostiles les unes aux autres, sous le nom de *nations*, de subordonner l'homme à la nation, de faire de l'homme un *sujet*.

« La troisième, c'est de diviser la terre ou en général les instruments de production, et d'attacher les hommes aux choses, de subordonner l'homme à la propriété, de faire de l'homme un *propriétaire*.

« Il n'y a que ces trois manières de diviser le genre humain et d'asservir l'homme.

« Si la famille, la cité, la propriété ont jusqu'ici engendré tant de maux, et si l'homme y a trouvé de si lourdes chaînes, ce n'est pas, encore une fois, que ces choses soient mauvaises en elles-mêmes, ni que la nature humaine soit mauvaise; mais c'est que ces choses, au lieu d'être organisées de façon à servir à la communion de l'homme avec ses semblables et avec l'univers, ont été, au contraire, tournées contre cette communion de l'homme avec ses semblables et avec l'univers, c'est-à-dire contre le droit de l'homme et contre ses besoins.

« La vraie loi de l'humanité c'est que l'homme individu tend, par la famille, la patrie et la propriété, à une communion complète, soit directe, soint indirecte, avec tous ses semblables et avec l'univers, et qu'en bornant à une partie plus ou moins restreinte cette communion par la famille, par la cité, par la propriété, il en résulte nécessairement une imperfection et un mal. La famille est un bien, la famille caste est un mal; la patrie est un bien, la patrie caste est un mal; la propriété est un bien, la propriété caste est un mal.

« La famille, la patrie, la propriété sont légitimes et de droit, à la condition d'être organisées, non pas en vue seulement d'elles-mêmes, mais en vue de l'humanité.

« L'homme cesse d'être isolé, d'avoir une famille, une patrie, une

propriété isolée; il est en communion avec tous les autres hommes, recevant d'eux et leur donnant, les ayant tous pour objet et étant à tous leur objet, soit directement soit indirectement. »

Si nous traduisons en langage actuel ces grandes idées de Pierre Leroux, il ne nous sera pas difficile d'y retrouver les aspirations et les revendications fondamentales du socialisme contemporain : orientation sociale de la pensée humaine par la doctrine de la solidarité humaine en opposition aux dogmes religieux et politiques d'antan; guerre aux inégalités et privilèges de castes, de famille et de propriété, suppression de l'héritage qui est la source principale de la ploutocratie, collectivisation de la propriété foncière et des moyens de production, émancipation de la femme, association et non lutte pour la vie, en un mot, *organisation sociale,* basée sur la solidarité, se substituant à l'organisation politique. Nous pouvons donc proclamer bien haut que Pierre Leroux ne fut pas seulement l'inventeur du mot *socialisme,* mais qu'il fut bien lui-même un vrai et bon socialiste.

Docteur Julien Pioger.

M. le Premier Président Fabreguettes

ET LA QUESTION OUVRIÈRE [1]

M. Fabreguettes, premier président de la cour d'appel de Toulouse, vient de publier, sous forme de brochure, en le complétant par quelques détails nouveaux et par quelques annexes documentaires, le discours qu'il prononçait, le 18 novembre 1895, à l'audience solennelle d'installation de M. le procureur général Demartial. Cette brochure ne manque point d'intérêt pour les socialistes, tant à cause de l'autorité juridique de son auteur que par les matières qui y sont traitées.

Dans un avant-propos de quelques pages, M. Fabreguettes trace le devoir des magistrats, qui est selon lui d'interpréter les lois, non d'après leurs propres idées, mais en se pénétrant de l'esprit de ceux qui les ont faites. De juger si ces lois sont bonnes ou mauvaises, ce n'est point leur affaire ; ils sont tenus uniquement de les appliquer, telles qu'elles sont, sous peine de se rendre coupables de forfaiture.

Cela établi, M. le président de la cour d'appel de Toulouse examine rapidement quelle fut la condition des ouvriers avant la Révolution, à quels régimes ils ont été successivement soumis depuis cette époque, quelle est la nature du contrat de travail et dans quelle mesure se justifie l'intervention de l'État dans la conclusion et dans l'exécution du contrat de travail. Il passe en revue quelques-unes des propositions et des lois faites dans l'intérêt des ouvriers et s'arrête particulièrement sur les questions, toutes d'actualité, de l'arbitrage, des syndicats et du droit de grève.

Sans doute, on ne saurait oublier que la brochure dont nous nous

(1) Le contrat de travail. — Les coalitions et les grèves devant la loi. — Rôles des syndicats, arbitrage, conciliation (législation ouvrière), par P. Fabreguettes, premier président de la Cour d'appel de Toulouse.

occupons reproduit un simple discours et que, par conséquent, elle ne peut avoir l'ampleur d'un traité en forme. Néanmoins, il faut bien reconnaître aussi que, dans la partie qui concerne proprement la polémique, M. Fabreguettes se borne le plus souvent à des affirmations vagues et généralement dépourvues de preuves.

« Il est incontestable, dit-il, que le contrat de travail ne participe que de loin à la nature de la vente et de l'échange, dans lesquels l'objet du contrat est purement matériel. » N'eût-il point été utile de démontrer d'une façon précise en quoi le contrat de travail *participe à la nature de la vente et de l'échange,* et en quoi il en diffère, non pour nous, à la vérité, mais pour certains économistes orthodoxes qui, assimilant les ouvriers aux marchandises ordinaires, déclarent que les uns comme les autres doivent obéir à la loi de l'offre et de la demande et accusent de socialisme des protectionnistes comme M. Méline.

D'ailleurs, M. Fabreguettes paraît ne pas avoir lui-même une idée très nette de la question, puisque, après avoir écrit que « l'État est amené à exercer, dans bien des hypothèses, une tutelle indispensable sur les *industries* » (encore un mot vague), il recommande une citation de M. Leroy-Beaulieu, qui s'oppose énergiquement à l'institution d'une législation ouvrière quelconque. Et il conclut le chapitre par cette phrase que nous nous sommes vainement efforcé de comprendre : « Souhaitons que l'on trouve une formule satisfaisante pour les deux parties en présence, car différemment le résultat évident, *c'est que le patron fermerait son usine.* »

« L'exemple de l'antiquité, dit-il encore, l'histoire du monde prouvent qu'il y aura toujours des déshérités. » Assurément, cette affirmation n'est pas d'aujourd'hui ; mais, comme il y a été répondu bien des fois, M. Fabreguettes aurait dû la justifier par des arguments nouveaux, sérieux, sinon irréfutables. L'auteur est-il bien sûr, au reste, que, dans le passé, il y ait toujours eu des déshérités ? Pour se rendre compte du contraire, il suffit pourtant de lire le plus simple traité de sociologie. On y apprend, en effet, que le communisme, c'est-à-dire l'égalité absolue entre les hommes, du moins au point de vue économique, fut la première phase de la vie sociale de l'humanité.

Nous remarquons, dans une note (p. 54 et 55), la phrase suivante : « Ces dispositions (projet de loi de M. André Lebon) fermeront presque toujours la porte *aux fauteurs de grève,* ou à tous ceux qui, la grève étant déclarée, *viennent s'abattre sur la région qu'elle désole* et font entendre souvent des excitations regrettables. » Quels sont ces fauteurs de grève : certains patrons (exemple M. Rességuier en 1891) ou certains ouvriers. D'un autre côté, est-ce que les prétendus *commis-voyageurs en grève* (le mot n'est pas prononcé, mais l'auteur le pense) viennent spontanément dans les régions où le travail est suspendu, ou

bien sont-ils appelés — quelquefois de manière pressante — par les grévistes?

Nous n'en finirions pas si nous voulions signaler toutes ces déclarations dogmatiquement émises et qui demeurent sans point d'appui. Comptant sur l'autorité dont il jouit dans le monde judiciaire, M. Fabreguettes n'aurait-il point cru inutile, par hasard, de développer, d'expliquer, de discuter ses assertions? Dans ce cas, nous le plaignons beaucoup; car lorsqu'on s'adresse au public, il est nécessaire, aujourd'hui, de prouver ce qu'on avance, faute de quoi l'on risque de paraître légèrement ridicule.

Quelles sont maintenant les opinions de M. Fabreguettes sur les syndicats, l'arbitrage, le droit de grève?

Ce haut magistrat place, au-dessus de toute législation ouvrière *la liberté du travail*. Ce principe fondamental, dont se recommandent tous les économistes orthodoxes depuis la Révolution, a donné lieu, par son élasticité, à un grand nombre d'abus dans la pratique.

Il s'agirait, d'abord, de déterminer si, en sociologie, il existe vraiment un seul principe immuable, si les vérités que l'on a cru longtemps définitives ne sont point contingentes au temps, au milieu, aux circonstances? Ainsi, la liberté du travail que certains considèrent comme d'essence supérieure et éternelle était inconnue sous l'ancien régime qui, pendant des siècles, ne l'a jugée ni nécessaire ni même désirable. Aujourd'hui même, la liberté de ne pas travailler et de ne pas faire travailler, qui se rattachent à la liberté du travail, paraît injuste à beaucoup d'hommes sérieux qui pensent, que le capital et le travail étant des fonctions sociales, nul n'a le droit de s'en décharger. A leurs yeux, celui qui ne fait pas travailler commet un crime contre ceux qui ont besoin de travailler, et ceux qui ne travaillent pas commettent un vol au préjudice de ceux qui travaillent. Les premiers sont à la fois des voleurs et des meurtriers, et les seconds sont des parasites.

Au fond, est-ce que, dans la réalité, la liberté du travail existe? Il n'en saurait être ainsi, avec la séparation actuelle du capital et du travail. La liberté de travailler et la liberté de faire travailler s'annulent réciproquement. D'une part, si le patron est libre de ne pas donner du travail à l'ouvrier, celui-ci est incapable, par le fait, d'exercer sa liberté de travailler. D'autre part, si l'ouvrier refuse de travailler, malgré les offres du patron, le patron est privé de la liberté de faire travailler.

A notre avis, l'erreur de nos économistes et de nos législateurs provient de ce qu'ils envisagent la liberté du travail en dehors du temps et des circonstances où elle fut proclamée. En la revendiquant, les membres de la Constituante tendaient simplement à protester contre

les innombrables entraves dont le travail était embarrassé sous le régime des corporations. Qu'ils aient érigé en principe général la liberté du travail, c'est par une envie de réagir qui poursuit tous les novateurs, mais dont le penseur calme doit se débarrasser et qui, en toute hypothèse, ne doit point enchaîner l'avenir. Il ne s'agit point d'ailleurs, maintenant — aucun socialiste ne le réclame — de supprimer l'indépendance de celui qui travaille. Il s'agit, au contraire, de rendre plus assuré l'exercice de cette indépendance; car il ne l'est guère sous le régime capitaliste qui nous gouverne.

Nous nous serions abstenu de cette digression, si M. Fabreguettes, au lieu de se borner à l'examen juridique des lois sur l'arbitrage, les syndicats et le droit de grève, n'avait fait œuvre de polémiste en combattant les doctrines socialistes sur la matière.

La grande industrie s'étant créée et considérablement développée dans ce siècle, M. le premier président de la cour d'appel de Toulouse avoue qu'elle devait nécessairement entrer en conflit avec le prolétariat groupé dans ses usines, dans ses mines, dans ses manufactures, etc. Nécessairement aussi l'État devait intervenir pour amener la conciliation ou pour maintenir une sorte d'équilibre entre les deux adversaires.

On attendait d'heureux résultats de la loi instituant l'arbitrage. Mais, celui-ci étant facultatif, il est insuffisant presque toujours à résoudre les difficultés graves qui s'élèvent entre ouvriers et patrons. Une fraction du parti socialiste a alors proposé de rendre l'arbitrage obligatoire. D'après M. Fabreguettes, l'adoption de ce projet, d'ailleurs inapplicable, causerait la perte de l'industrie française. Pour son compte, ce magistrat préférerait la création de comités permanents de conciliation, tels qu'ils existent déjà en Belgique, en Angleterre et en Allemagne, qui étudieraient les différends dès leur apparition et empêcheraient ainsi la plupart des grèves d'éclater.

Une seconde mesure s'imposait. A la concentration du capital devait pouvoir répondre la concentration des travailleurs. C'est pour satisfaire à cette nécessité qu'ont été fondés les syndicats.

Quoiqu'il approuve, en définitive, la loi sur les syndicats, M. Fabreguettes déplore, sans en rechercher les causes profondes, qu'ils aient dévié, dans la pratique, de leur destination première. « Le seul objet des attributions des syndicats, dit-il, c'est, en résumé, la défense des intérêts économiques, industriels et agricoles. » « Pour rester soigneusement dans ce cadre, ajoute-t-il, l'entrée des syndicats est interdite à toute personne étrangère à la profession des syndiqués. » C'est pourquoi « la cour de cassation et les tribunaux après elle condamnent les syndicats à des dommages pour avoir menacé de grève tel patron, s'il ne renvoyait pas tel ouvrier ou contremaître, ou publié

dans un journal la mise en interdit, soit d'un établissement industriel qui ne veut pas employer les seuls ouvriers du syndicat, soit d'un cabaret parce qu'il reçoit des renégats, c'est-à-dire des ouvriers sortis de l'association syndicale, ou enfin, pour avoir traité de traître un ouvrier qui continue de travailler malgré la grève. » Selon M. Fabreguettes, les syndicats sont punis, dans ces occasions, pour avoir contrevenu à l'article 1382 du code civil, qui ordonne que tout dommage doit être réparé.

Il est possible que, d'après la lettre de la loi, puisque la loi borne l'action des syndicats au domaine économique, ces diverses condamnations se justifient. Néanmoins, il en est telles dont les juges auraient pu s'abstenir sans commettre de « forfaiture ». Au fond, n'est-ce point un fait économique celui par lequel on demande au patron le renvoi d'un contremaître qui, sous les prétextes les plus futiles, souvent même sans prétexte, inflige des amendes aux ouvriers et les chasse de l'usine sans considérer qu'ils ont souvent opéré à la caisse des retraites des versements dont le bénéfice se trouve ainsi leur être brusquement enlevé sans retour ? Évidemment, si l'on s'en tient à la lettre de la loi, le cas que nous citons tombe sous le coup des fameux articles 1382 et 1383. Mais c'est surtout dans des matières aussi délicates que l'on doit méditer sur le vieil adage : « L'extrême justice est souvent l'extrême iniquité. »

M. Fabreguettes se plaint, avons-nous dit, de ce que les syndicats, se détournant de leur objet, versent dans la politique. On pourrait lui demander : A qui la faute ? Est-ce que certains membres du Parlement, qui ont brillé dans leur fougue juvénile au ministère de l'intérieur aussi bien que dans les coulisses de l'Opéra, n'ont point fait patronner leur candidature à la députation par ces syndicats abhorrés ? Est-ce qu'un certain M. Rességuier n'a point essayé d'obtenir, en 1893, du syndicat des verriers de Carmaux, son appui dans la campagne opportuniste qu'il mena à Toulouse contre M. Calvinhac ? Quoi qu'il en soit, M. Fabreguettes doit savoir qu'aujourd'hui les luttes politiques deviennent de plus en plus des luttes économiques et sociales et que les syndicats, représentants de la classe ouvrière, ont été amenés, logiquement et par nécessité, pour défendre ses intérêts, à participer aux unes pour triompher dans les autres. En présence du capitalisme, qui se coalisait contre eux et dirigeait contre leur action et leur développement toutes les forces de conservation sociale en son pouvoir, comment auraient-ils pu éviter eux-mêmes de se grouper autour d'une idée émancipatrice, l'idée socialiste ?

Pour ce qui concerne le droit de grève, M. Fabreguettes est d'avis qu'il faut le maintenir absolu.

« C'est là un moyen redoutable, dit-il, mais nécessaire, accordé

aux ouvriers pour faire prévaloir leurs revendications et assurer le succès des conditions auxquelles ils subordonnent leur travail. »

Et il continue ainsi :

« ..... Les ouvriers ont, naturellement, la liberté d'organiser la coalition qui appuie la grève. Ainsi, on peut constituer un comité directeur, nommer des délégués, créer un fonds de secours, une caisse de chômage, l'alimenter pendant toute la durée de la coalition, par dons, souscriptions.

« ..... Il est licite de préconiser la grève, de la soutenir par la propagande, soit dans des conférences, soit dans les journaux, etc... »

Quoique cette dernière formule soit un peu vague, il paraît évident que M. Fabreguettes reconnaît à des étrangers à la corporation, à la presse, aux députés, aux citoyens ordinaires, le droit d'intervenir dans le conflit. M. Gensoul, procureur de la République à Toulouse, qui, à l'occasion du procès Rességuier — Jaurès a fait mention de la brochure de M. Fabreguettes, aurait dû, semble-t-il, tenir compte de ces déclarations de son premier président (1).

Énumérer les délits : violences, voies de fait, manœuvres frauduleuses, qui tombent sous le coup de la loi en temps de grève nous conduirait trop loin. Nous en signalerons un, cependant, qui nous semble fort douteux, celui qui consiste à donner de l'argent à un ouvrier pour en obtenir la promesse de quitter le travail ? Constitue-t-il une violation de la liberté du travail ? Nous ne le pensons pas ; car, dans ces conditions, le patron ne commettrait pas un délit moins grave en tentant d'embaucher des ouvriers en grève. Dans le premier cas, l'ouvrier attenterait, il est vrai, à la liberté de *faire travailler ;* mais, dans le second, le patron attenterait à la liberté *de ne pas travailler.*

La loi est tellement obscure sur ce point que M. Fabreguettes lui-même paraît ne pas très bien s'y reconnaître, puisqu'il admet comme licites les tentatives de désembauchage (note 1, page 78) telles qu'elles se sont produites à Carmaux, dans la dernière grève des verriers. Il se demande toutefois, tant son incertitude est grande, si ces tentatives ne pourraient point donner lieu à des poursuites en dommages-intérêts, toujours en vertu de l'article 1382 du code civil.

Rien de plus irritant que cette législation volontairement vague sur les relations du capital et du travail. Quand des jurisconsultes éminents comme M. Fabreguettes se déclarent quelquefois embarrassés,

(1) Nous ne parlons pas de celles qu'il a faites, quand il était, sous le nom de Polen, le collaborateur de Jules Guesde aux *Droits de l'Homme.*

comment les magistrats exigeraient-ils des ouvriers, peu habitués aux subtiles distinctions juridiques, une parfaite conscience de la limite où s'arrête leur droit et où commence la faute?

Encore une fois, les juges appelés à décider sur des délits ou sur des procès relatifs à des conflits entre ouvriers et patrons sont tenus à la plus grande prudence. Au fond, la brochure de M. Fabreguettes, qui manque fréquemment de précision, qui renferme des opinions parfois mal assurées, démontre surtout, avec la plus vive clarté, la nécessité pour la magistrature de se mettre à l'étude des questions sociales.

« Elles sont, dit M. Fabreguettes lui-même (note 1, page 36), la société s'étudiant sur le vif et préparant elle-même son lendemain, son avenir, et, en quelque sorte, sa mort ou sa vie. »

En somme, le code, tel que les magistrats l'appliquent, c'est le passé qui s'impose au présent.

En se rendant compte des nécessités de l'heure, des idées en perpétuel mouvement, ils se sentiront invités, nous en sommes convaincu, à user d'indulgence dans bien des cas. Sans doute, aussi, dans l'interprétation de la loi, les connaissances sociologiques éclaireront sur certains points leur esprit.

Plus que quiconque, peut-être, les juges ont le devoir de s'instruire de tout ce qui regarde l'homme. Ce devoir est d'autant plus impérieux aujourd'hui que le moment est critique, et qu'il dépend, dans une certaine mesure, du pouvoir judiciaire de prévenir ou de précipiter la catastrophe qui menace la société actuelle.

PAUL GRENIER.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

En ce moment, où les projets d'impôts sur le revenu (par revenu étant entendu : Tant les recettes commerciales, fruit d'un travail souvent ardu et de préoccupations parfois cruelles, que les rentes de l'oisif) inquiètent tant de gens et arrêtent encore un peu plus l'essor des transactions pourtant déjà auparavant si difficiles, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler l'excellente idée qu'avait eue un bon curé genevois, qui proposait de remplacer *tous les impôts existants* par la seule disposition de loi suivante :

La nation, dans tous les héritages, a droit à la part d'un enfant.

S'il n'y a pas d'enfants, la nation en prend la place; s'il y en a, elle s'ajoute à eux à titre d'héritier également nécessaire.

L'État laisse les citoyens travailler à l'aise et s'enrichir autant qu'ils le pourront leur vie entière. Il se présente à leur mort, afin de percevoir ce à quoi il a droit sur la fortune de chacun, disait ce curé, nommé Carrier, dans une brochure parue en 1893.

Méditez cette idée. Elle a une portée réellement considérable.

Le produit que son application donnerait serait *énorme* et ce serait peut-être de tous les systèmes d'impôts le moins choquant : l'État considéré comme faisant partie de chaque famille, au même titre que les autres enfants, en raison de la protection et des avantages de toute nature qu'il offre à chacun.

Chiffrez et les résultats vous étonneront.

Puisse cette lettre n'être pas inutile à la cause de l'humanité !

Amicus.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

Lettres Intimes d'Ernest et d'Henriette Renan, précédées de *Ma sœur Henriette,* chez Calmann-Lévy

La vie de Renan, la vie laïque de ce Renan, au seul nom de qui toute la Bretagne en soutane se signe d'épouvante, la vie de Renan se trouve plus belle et plus haute encore que nous ne pouvions supposer, par ce qui nous en est dévoilé de jour en jour, qui était demeuré plutôt dans l'ombre pour le public jusqu'à présent; car ce merveilleux écrivain préférait répandre son esprit à montrer sa vie, et ce qu'il avait publié de *Souvenirs* ne faisait guère que nous entr'ouvrir l'intimité, où nous pénétrons aujourd'hui, grâce à cette correspondance enfin livrée au public. Voici que le prestige de cette vaste intelligence rayonne davantage encore, accru d'une lumière nouvelle ; voici que cette pure mémoire brille d'un éclat de plus en plus vif : précieuses lettres que nous livrent les éditeurs de Renan, et qui ne peuvent qu'augmenter l'admiration de ceux qu'enthousiasme le fort labeur du savant et du philosophe, le génie de l'écrivain; précieuses lettres qui défendent le souvenir du mort contre l'injure des adversaires; précieuses lettres par lesquelles un cœur est mis à nu, une conscience découverte d'une délicatesse rare, un caractère comme on ne pouvait en rêver de plus droit et de plus noble, grave et souriant, ferme et tolérant. C'est une aubaine assez peu commune que la gloire de nos maîtres ne s'effrite pas par quelque endroit : jouissons donc pleinement du bonheur que nous héritons avec les publications posthumes de celui-ci, d'un bonheur sans mélange ; nous n'avons point à goûter qu'une œuvre, l'une des plus puissantes du siècle, les plus hardies, de celles qui datent dans le temps; nous pouvons, en outre,

ne pas séparer dans notre sentiment l'homme de sa tâche ; la vie fut belle comme les livres. Mais ce qui fait le charme et la leçon incomparables de cette correspondance, ce n'est pas que la conscience, l'attitude d'honneur de Renan, à cette crise effroyable de sa vingtième année, balancé entre tout un passé, une éducation qui pèsent si lourdement sur le reste des hommes — et la vérité scientifique, philosophique qui sollicite son libre esprit ; ce qui passionne en ces lettres, ce n'est pas que le scabreux débat moral où l'élève de Saint-Sulpice est acculé, ce n'est pas que la manière honnête et courageuse dont il sort de la voie terrible où l'engagent tant de motifs, où tout le pousse, où sa réflexion seule lui crie d'arrêter, de n'aller pas plus avant ; ce n'est plus tout cela, dont nous savions beaucoup déjà, qui excite le plus notre curiosité. Mais, tandis que, dans la presque unanimité des cas, ce que nous cherchons dans la correspondance d'un grand homme, c'est lui-même, à peu près exclusivement, cette fois, il n'en va pas de même, il y a plus, et nous dévorons, aussi fiévreusement, les réponses de cette extraordinaire femme, exilée institutrice en quelque château de Pologne qui, sœur aînée, dialogue avec son frère, lui donne la réplique d'un tel ton. Sœur d'intelligence autant que de sang et de chair ! Quel langage, quelle élévation de pensée, quelle justesse de vision, quelle rectitude de jugement ; quelle divination aimante des incertitudes, des doutes où s'agitait celui dont elle se disait « l'une des mères » !

Mais une mère sans rien de ce que comporte d'étroit et de fermé l'amour maternel, le plus considérable lorsqu'il s'agit de la loi familiale, de la situation, de l'avenir rêvé pour un enfant : une mère virile dont la droiture ne se laissait dévier par rien de ce qui souvent fausse l'esprit féminin, une créature de grand sens ne reculant pas devant l'examen du grave problème de la destinée, et poussant jusqu'à ne pas lui donner la solution proposée par ses goûts, ses opinions, sa religion — capable d'aller jusqu'à l'avis contraire, comme elle conseilla à son frère Renan, également éprise de vérité, soucieuse avant tout que l'on fasse selon *le devoir*...

D'une mère, cela n'empêchait qu'elle possédait l'incommensurable tendresse, aidant de ses gains à assurer l'humble vie de son frère, toute pleine d'affection pour lui et le manifestant à chaque page en protestations émouvantes...

Cependant, que dans une correspondance il n'y ait pas toujours que l'un des dialogueurs qui nous intéresse, cela se produit, surtout dans les correspondances amoureuses ; il est moins fréquent que le destinataire des lettres d'un grand esprit mérite notre attention par ses réponses ; ici, le destinataire, tout d'un coup, se place au même rang que l'envoyeur et, dans ces conversations écrites qui

viennent de nous être rapportées, c'est avec la même avidité que nous lisons ce pli daté du *château de Clemensow, près Zamosc, Pologne,* où vit l'institutrice au milieu de l'indifférence de la riche famille dont elle élève les enfants, — avec la même hâte que les feuillets expédiés de Paris ou de Tréguier.

Dans l'abandon des confidences, leur toute sincérité, la confiance pleine qu'elles indiquent, l'accord intime qu'elles témoignent, nous trouvons un cas d'amitié qui honore et met en relief singulièrement ces deux figures : elles ne sont pas de tous les jours, ni de tous les mondes, assez peu fréquentes pour étonner, même lorsque l'une est celle de Renan; mais, désormais, on peut les croire inséparables.

Comment oublier dorénavant la part de la sœur, Henriette, dans l'avènement à la lumière, dans la libération de son intelligence, de Renan...

A la préface de ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* Renan le disait : « La personne qui a eu la plus grande influence sur ma vie... ma sœur Henriette... »

Mais il annonçait que l'opuscule écrit par lui, et tiré à cent exemplaires seulement, au lendemain de la mort d'Henriette, et réservés à son entourage, ne serait pas réimprimé de son vivant :

« En septembre 1862, un an après la mort de cette précieuse amie, j'écrivis, pour le petit nombre des personnes qui l'avaient connue, un opuscule consacré à son souvenir. Il n'a été tiré qu'à cent exemplaires. Ma sœur était si modeste, elle avait tant d'aversion pour le bruit du monde que j'aurais cru la voir, de son tombeau, m'adressant des reproches si j'avais livré ces pages au public. Quelquefois, j'ai eu l'idée de les joindre à ce volume. Puis j'ai trouvé qu'il y aurait en cela une espèce de profanation. L'opuscule sur ma sœur a été lu avec sympathie par quelques personnes animées pour elle et pour moi d'un sentiment bienveillant. Je ne dois pas exposer une mémoire qui m'est sainte aux jugements rogues qui font partie du droit qu'on acquiert sur un livre en l'achetant. Il m'a semblé qu'en insérant ces pages sur ma sœur dans un volume livré au commerce, je ferais aussi mal que si j'exposais son portrait dans un hôtel des ventes. Cet opuscule ne sera donc réimprimé qu'après ma mort. Peut-être pourra-t-on y joindre alors quelques lettres de mon amie, dont je ferai moi-même par avance le choix. »

Nous avons eu l'opuscule et voici maintenant les lettres.

On aurait pu croire à quelque exagération dans les jugements que Renan portait sur une sœur dévouée : il n'en est rien; ces louanges, loin d'être excessives, seront universellement ratifiées...

En face de sa famille, de ses maîtres, s'il ne se fût pas senti soutenu par sa sœur, qui ne se bornait pas à des conseils, mais ouvrait sa bourse, s'ingéniait à lui chercher une situation en rapport avec ses désirs d'études, l'énergie d'Ernest Renan ne pouvait-elle faiblir ! Et pour la sœur Henriette, loin des siens, dans l'emploi accepté pour vivre qui la retenait au milieu d'étrangers, le soin de ce frère plus jeune, en qui résidait tout l'espoir de la famille bretonne, pour lequel on avait fait « tous les sacrifices », l'amour de ce frère ne fut-il pas une sauvegarde, un but ? Peut-on n'être pas touché, pénétré profondément, lorsqu'elle confond son rêve avec ceux d'Ernest, au point de dire si joliment « notre avenir », parlant de l'avenir de son frère, car, pour elle, il n'en est guère d'avenir... Depuis le jour, où, leur père mort, elle se trouve, en somme, à la tête de la famille : « A partir de ce moment, notre état fut la pauvreté... Ma sœur avait dix-sept ans. Sa foi était toujours vive, et plus d'une fois la pensée d'embrasser la vie religieuse avait fortement préoccupé son esprit. Le soir, en hiver, elle m'amenait à l'église sous son manteau; c'était pour moi une grande joie de fouler la neige, ainsi abrité de toutes parts... Elle s'envisageait comme chargé de mon avenir. Un jour, trouvant mes mouvements embarrassés, elle vit que je cherchais timidement à dissimuler le défaut d'un vêtement usé. Elle pleura : la vue de ce pauvre enfant destiné à la misère, avec d'autres instincts, lui serra le cœur. Elle résolut d'accepter le combat de la vie et s'imposa la tâche de combler, à elle seule, l'abîme que la mauvaise fortune de notre père avait creusé devant nous... » Avec quelle vaillance, elle se résigne et accomplit le labeur viril auquel elle se voue ! Et comme son âme aux duretés de la lutte se trempe et se forge ! Il faut, pour s'en rendre compte, scruter cette correspondance, voir de quels lumineux conseils elle éclaire la route ténébreuse où s'aventure son frère, où, toujours, comme de ce manteau dont elle garantissait l'enfant contre le froid, de son amour et de sa sagesse elle enveloppait et choyait ce frère — de si loin, pendant dix ans d'exil, — avant leur existence commune, en attendant d'aller mourir des fièvres, au milieu d'un voyage en Orient avec lui, — sous les palmiers d'Amschit, sur la terre des mystères antiques, près de la sainte Byblos.

Quel rare exemple d'entente de cœur et d'esprit, qui monte de ces papiers lointains que l'on vient d'exhumer — qui datent de cinquante ans, effusions de tendresse, plans de vie d'un petit Breton parti de son village pour aller apprendre à dire la messe, et d'une petite Bretonne expatriée pour n'être plus à charge à ses parents... L'un est devenu Ernest Renan, et sa sœur aussi est devenue « Ernest Renan », oserais-je dire — tant la vie d'Henriette se déversa dans celle de son frère, toute; celui-ci n'eût pas été, peut-être, sans celle-là...

comme ces fleuves qui doivent la grande part de leur onde à de forts affluents...

En Bretagne, les couples, le pays et la payse, marchent souvent, au lieu de se donner le bras, en se tenant par la main, par un doigt — et c'est ce doigt-là qui entraîne le reste, la destinée...

Évidemment, Henriette n'a pas eu d'efforts absolument à faire pour entraîner son frère... Elle le laissa libre...

Mais elle sentit bien où penchait sa vocation, du jour où il commença d'être assiégé de scrupules...

Elle le prit par la main, le petit doigt... et cela suffit...

JEAN AJALBERT.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Le mois de mars (ventôse) a été agité politiquement, comme certains printemps aigres et tourmentés du Midi. Il s'est ouvert par les cris : *A bas le Sénat!* grondés par la foule à Marseille, à Toulon, à la Ciotat, sur le passage du président de la République. Les sénateurs ont bouillonné d'une grosse colère ; ils voulaient interpeller à ce sujet M. Bourgeois. Ces projets se sont dissipés heureusement en une mousse de mauvaise humeur passagère ! Ces vieux messieurs désirent, paraît-il, être aimés pour eux-mêmes. Sganarelle, Bartholo, rôles éternellement ridicules de l'éternelle comédie humaine, vont bien à la taille de nos sénateurs. Ils se dressent en Othellos tragiques et retombent Gérontes.

L'événement du mois a été la grande intrigue ourdie par les royalistes, les ralliés et le centre opportuniste contre le ministère. Cette intrigue avait besoin d'un prétexte et d'un organe. Le prétexte, ça a été le projet d'impôt sur le revenu, et l'organe la commission du budget. L'embuscade financière n'ayant point réussi, les conjurés ont braqué sur le cabinet l'escopette diplomatique. En cas d'insuccès, ils emploieront successivement la poudre sans fumée du militaire ou la torpille du marin. Les grands intérêts nationaux servent aux malins du centre pour abriter leurs malices.

La discussion du projet Doumer a eu un grand éclat. Jaurès a ouvert les débats par un magistral discours. Il a critiqué, d'une ironie très vive, les conclusions négatives de la commission du budget.

Les financiers à la Delombre ont préféré s'en tenir à la critique du projet gouvernemental. C'était coaliser dans un effort commun tous les ennemis du gouvernement et de l'impôt sur le revenu, admirable machine... à renversement. Mais il était imprudent d'opposer à la folie ministérielle la sagesse de la commission ; car, sur un projet

ferme, les opposants se seraient débandés; on ne saurait contenter tout le monde!

Cette tentative anarchiste de l'opportuno-réaction n'a point réussi. Millerand est arrivé à temps pour mettre le pied sur la mèche, soigneusement allumée par Delombre, Méline et Poincaré; la bombe a raté. Le ministère n'a point sauté.

Nous ne pouvons résumer cette discussion si longue et complexe; du reste, la plupart de nos lecteurs ont lu dans la *Petite République* le discours si complet de Jaurès et la réplique invincible de Millerand à Poincaré. Cela suffit pour juger les arguments de détail de nos adversaires, même ceux du sévère et documenté Méline, qui a prédit la ruine de la France, sans savoir peut-être que non loin de son département, dans le canton de Vaud, l'impôt progressif sur le revenu existe depuis dix ans avec un ensemble de mesures autrement radicales.

Les prophètes conservateurs vaudois avaient prédit, eux aussi, bien des catastrophes. Les catastrophes ont manqué au rendez-vous.

Dans le commencement du mois, on a parlé de l'esclavage à Madagascar : il a fallu que Gérault-Richard montât à la tribune pour rappeler aux républicains dégénérés du centre que l'esclavage est aboli en France et dans les colonies françaises.

Le sort des blancs ne semble pas intéresser davantage ces messieurs. Quand Vaillant et Guesde ont présenté leur proposition au sujet des conditions de travail à imposer aux entrepreneurs chargés de la construction de l'Exposition de 1900, la Chambre s'est livrée à une de ces belles manifestations de philanthropie... en paroles qui ne signifient rien. Elle a voté la première partie de l'ordre du jour de nos amis spécifiant « que des conditions humaines de travail » seraient établies pour les ouvriers. Quand il a fallu préciser et indiquer en quoi consistent les conditions humaines de travail, se prononcer par suite sur diverses questions, et entre autres sur la journée de huit heures, la majorité a refusé d'adopter un texte précis, préférant la commodité de cette phraséologie vague, brouillard commode dans lequel se dissimulent aisément le contour franc des choses et la mauvaise volonté des parlementaires bourgeois.

A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

Théatre de l'Œuvre. — *Hérakléa,* drame en vers, en trois actes, de M. Auguste Villeroy.

Théatre des Escholiers. — *La Vache à lait,* pièce en un acte, de M. Daniel Riche; *Comité secret,* un acte, de M. Georges Mitchell; *le Seul Lien,* pièce en trois actes, de M. Léopold Lacour.

Théatre du Gymnase. — *Disparu,* vaudeville en trois actes, de MM. Bisson et Sylvane.

Théatre du Vaudeville. — *Amoureuse,* pièce en trois actes, de M. Georges Portoriche.

Nous approchons de l'an mil; nous en approchons, je vous assure, bien plus que de 1900, quoique prétendent les almanachs. Vous vous rappelez que pour l'an mil la fin du monde était annoncée. La chrétienté se lamentait sur son propre cercueil; on ne parlait que cataclysme et néant; un gémissement universel s'échappait de la terre et déchirait les nues.

C'est bien là, ce me semble, que nous en sommes aujourd'hui. Jamais nous n'avons tant pleuré sur nous-mêmes; jamais nous n'avons été si mous, si découragés, si écrasés devant l'effort, si impropres à l'action. Les savants ont reconnu ou cru reconnaître que la lune était un astre mort, sans atmosphère, sans eau; et aussitôt, de la lune enjambant jusqu'au soleil, ils ont affirmé que cette pauvre bougie n'en avait pas pour longtemps et ont gentiment préparé un éteignoir : la terre et l'humanité étaient condamnées par la même sentence. Pas un chercheur ne s'est avisé de s'écrier, comme faisait ici-même l'autre jour Eugène Fournière dans un élan de spirituel enthousiasme : « Eh bien, s'il s'éteint, votre soleil, vous le rallumerez! » Au contraire, un astronome a complaisamment écrit un roman ingénieux pour nous conter les détails de la fin du monde. D'autres prophètes, moins aventureux, nous menacent tout d'abord du péril jaune, d'une nouvelle invasion des barbares avec fin de la civilisation et des races de l'Europe occidentale. Et, dans l'appétit de néant qui nous étreint, cette perspective nous a particulièrement séduits, parce qu'elle était plus proche que l'extinc-

tion du soleil. Ce n'est pas tout : les impatients écoutent avec délice l'ange Gabriel, qui dit la bonne aventure rue de Paradis et qui révèle l'approche des plus terribles catastrophes à une foule de badauds ébaubis.

Oui, cette soi-disant fin des choses que nous nous plaisons à envisager est une douce caresse pour notre espoir qui est court; c'est un tendre oreiller sur lequel notre lassitude aime à s'endormir sans remords. A quoi bon agir? A quoi bon essayer d'améliorer ce qui est? Ne voyez-vous pas les Jaunes qui guettent et accourent déjà s'asseoir à la table que vous croyez dresser pour vous? Et derrière les Jaunes, il y a les Noirs! Et, après les Noirs, vous ne sentez pas un souffle glacer déjà la petite lanterne qui grelotte là-haut dans le ciel? On dit progrès, développement, perfectionnement! Des gens qui se croient sages répondent en parodiant un roi : Fin du monde! Et les conservateurs ont une bonne excuse pour ne rien faire.

M. Gustave Le Bon — le même qui vient de publier de remarquables travaux sur le passage de la lumière à travers les corps opaques — termine ainsi un livre tout récent sur la *Psychologie des Foules :*

« Passer de la barbarie à la civilisation en poursuivant un rêve, puis décliner et mourir dès que ce rêve a perdu sa force, tel est le cycle de la vie d'un peuple. »

Je ne puis discuter ici cette affirmation que rien ne prouve et qui repose seulement sur des exemples historiques; je me bornerai à faire remarquer que le récit du passé n'est pas nécessairement le miroir de l'avenir; il est fort étonnant d'entendre des penseurs tout prêts à railler la prophétesse de la rue de Paradis et prophétiser eux-mêmes imperturbablement comme s'ils avaient reçu la visite de l'ange Gabriel. Mais, n'importe, cette opinion de la fin probable et imminente des civilisations harcèle beaucoup de gens et voilà comment elle s'est implantée dans le cerveau de M. Auguste Villeroy, pour en ressortir cristallisée sous forme de drame. Et nous possédons *Hérakléa.* Un drame, ai-je dit; est-ce bien un drame? c'est plutôt une longue conversation entre des ombres qui font de la philosophie au sein d'une ville assiégée. Nous sommes je ne sais trop où, dans la cité imaginaire de Chrysopolis qui représente, si vous voulez, Rome ou Constantinople, ou même Paris. Les Barbares sont aux portes. L'empire, affaibli, s'écroule et quatre Symboles causent de cet écroulement douloureux.

L'Empereur — le Passé — se lamente; il n'espère plus; il sent qu'il y a dans la patrie quelque chose d'usé; la machine a fonctionné trop longtemps :

L'empire meurt, chargé d'oubli, poussière grise,
Écrasé sous le poids de souvenirs trop lourds,
Dans les plis du manteau de pourpre des beaux jours.

. . . . . .

Et il ajoute ce tableau sinistre de la situation :

L'armée, faible, éparpillée sur des frontières trop lointaines,
Le sang du cœur qui ne va plus jusques aux veines,
Le cœur lui-même avachi, flasque, outre vidée,
Et partout le grand cri de lassitude épouvantée
Qui s'élève et qui se prolonge dans l'espace :
« A quoi bon vivre les lendemains? Vivons la minute qui passe! »

Pourtant, il ne se résigne pas, le noble vieillard; il sent l'étendue du mal et il voudrait lutter. Mais sur quels auxiliaires s'appuyer? Il a deux fils : L'un, Théodore, ne songe qu'à s'amuser; les Barbares lui sont indifférents. Il pense qu'avec eux il y aura toujours des courtisanes, du vin, des courses de char, des plaisirs de toutes sortes et qu'il serait pratique et commode de leur ouvrir les portes. L'autre fils, Chéréas, est honnête et vaillant; mais il croit aux fatalités historiques, il a lu Vico et M. Gustave Le Bon; il s'est baigné dans notre atmosphère; il voit sa race vieillie et déclinante; il voit la race jeune et nouvelle des Barbares et il pense que, dans la lutte, ceux-ci doivent nécessairement l'emporter. Enfin, l'Empereur a une fille, Hérakléa, en qui s'incarne l'âme de la jeune patrie, qui veut sauver ses dieux et ses croyances et le trésor des traditions antiques et son noble idéal. Elle prie, elle lutte, elle parle, elle excite le peuple. Mais le peuple est corrompu et lâche et n'écoute pas ses objurgations. A la fin, les Barbares pénètrent dans Chrysopolis, et l'Empereur, de désespoir, tue sa fille et se frappe lui-même pour ne pas assister à un si honteux désastre.

Telle est la donnée qu'a choisie M. Auguste Villeroy; elle n'est pas sans grandeur. Je l'ai dit : il ne nous paraît nullement prouvé que les nations s'usent et soient condamnées à disparaître un jour sous une poussée extérieure. Néanmoins, l'agonie d'un peuple est un sujet sombre et tragique, digne de tenter un poète. Le malheur est que M. Villeroy a commodément dédaigné d'imaginer une action dramatique; il s'est borné à mettre en trois actes une conversation qui paraît longue; ce n'est pas du théâtre.

Quant au style d'*Hérakléa,* il est coloré et souvent vigoureux. Mais l'auteur, en nous annonçant la ruine prochaine des choses, consomme d'abord celle de la versification, comme on a pu le voir par les quelques vers cités plus haut : ni mesure, ni césure, et souvent pas de rime, mais une simple assonance. Eh! quoi, monsieur Villeroy, déjà les barbares! Grâce, oh! grâce, je vous en supplie. On peut imaginer, j'en conviens, un système de prosodie différent de celui dont la langue française se sert depuis trois siècles. Lequel, je l'ignore; mais ce n'est certes pas le procédé grossier que vous apportez. En attendant que vous ayez forgé un outil supérieur aux engins merveilleux dont tant

de grands poètes se sont contentés, laissez-nous ce qui nous a procuré jusqu'ici le charme infini des beaux rythmes et des sonorités harmonieuses.

Le Seul Lien, de M. Léopold Lacour, est une œuvre très intéressante et d'une belle élévation de pensée. Elle m'a fait songer à une pièce sombre, furibonde et burlesque de Strindberg, *les Créanciers*, dont le public parisien s'est diverti il y a deux ans. Mais la conclusion est très différente dans les deux pièces. Il s'agit dans le *Seul Lien* d'une femme, Marthe, qui a rompu, un peu malgré elle, avec un mari infidèle, dissipateur, qu'elle continuait d'aimer, en dépit de torts si graves. Marthe aurait peut-être supporté cette insupportable vie conjugale, si son père ne l'y avait pas arrachée. A regret, elle a quitté son cher Kéral ; malgré ses scrupules religieux, elle est allée jusqu'au divorce et, après deux ans de solitude, elle a cédé aux sollicitations de sa famille en se remariant ; elle a épousé un honnête homme, nommé Fresnay, qui l'adore. Malheureusement, c'est le premier qu'elle aime ; elle n'a pu oublier Kéral et, tout en ayant une amitié sérieuse et forte pour celui qui lui a reconstitué un foyer paisible et serein, elle chérit en secret le trompeur charmant à qui elle avait fait le rêve de consacrer sa vie tout entière. Or, ce séduisant Kéral reparaît soudain ; après s'être éloigné, après avoir vécu en Angleterre, où il a réparé par le travail les brèches de sa fortune, il revient repentant auprès de Marthe qu'il n'a jamais cessé d'aimer, dit-il, même au milieu de ses erreurs. Léger, volage, coureur, oui, il fut cela ; mais ce n'est pas sa faute ; on l'avait marié trop jeune, alors qu'il ne connaissait pas encore la vie. Comme beaucoup de débauchés — du moins c'est eux qui le prétendent — il n'a jamais aimé qu'une femme, sa chère Marthe, vers laquelle il revient mûri et assagi, fortifié par l'adversité, et que désormais il jure de rendre heureuse. Il s'exprime avec chaleur, avec enthousiasme, et sa sincérité rend son repentir éloquent.

D'autre part, Fresnay, le second mari, plus âgé, plus sérieux, moins séduisant, a pour lui les droits que lui donne la loi ; il a pour lui l'ascendant d'un amour grave et profond ; il a pour lui sa conduite irréprochable et toujours loyale.

Entre les deux, que va faire Marthe ? Elle lutte ; elle est indécise ; elle oscille entre deux tendances contraires ; et les combats qui font l'intérêt de ce drame intime sont constamment dramatiques et retracés de façon vigoureuse. Enfin, dans une dernière scène très mouvementée et qui serait encore plus saisissante, si elle était plus claire, — elle m'a paru mal réglée — Marthe, contenant et sacrifiant sa tendresse secrète, se résout à rester auprès de son second mari, auprès de l'homme bon et loyal à qui elle ne peut rien reprocher et dont elle a promis de faire le bonheur. Le *Seul Lien,* ce n'est pas le lien légal que le monde a formé ;

ce n'est pas non plus celui que le prêtre a béni; ce n'est même pas celui de l'adorable et aveugle amour; il en est un autre plus pur, plus noble, plus puissant, c'est celui qui se tisse des fibres intimes et délicates de la conscience. Marthe s'attache d'elle-même par le *seul lien* du devoir.

Voilà certes un beau dénouement qui exalte la résistance à la passion au nom de la conscience et de la volonté, et qui, par là, touche à la grandeur. Il y a quelques gaucheries çà et là dans l'exécution de la pièce et j'ai signalé quelque obscurité dans la scène finale; mais l'œuvre de Léopold Lacour est intéressante d'un bout à l'autre; elle est ferme, condensée et robuste.

Au *Seul Lien,* le théâtre des Escholiers avait joint deux petits actes : la *Vache à lait,* de M. Daniel Riche, et *Comité secret,* de M. Georges Mitchell. La *Vache à lait* est l'histoire d'une pauvre paysanne qui a été nourrice à Paris, qui a eu dans la grande cité la nostalgie de son village, et que son mari et sa belle-mère veulent encore exiler, malgré ses répugnances, et contraindre à vendre le lait de son second enfant, afin d'en tirer quelque aisance pour eux-mêmes. Elle résiste; mais les brutalités ont bientôt raison de sa faiblesse. Ces scènes sont pénibles à voir; frapper une femme, et une femme enceinte, rien de plus odieux. Mais le tableau, malheureusement vrai, est très en relief et le dialogue est bien fait. Que M. Daniel Riche, qui a du talent, nous apporte bientôt une œuvre moins atroce.

Comité secret, de M. Georges Mitchell, est la parodie bouffonne d'un conseil municipal de village. C'est amusant, quoiqu'un peu long.

Parodie également *Disparu,* le vaudeville de MM. Bisson et Sylvane. Il s'agit, comme dans *les Héritiers* d'Alexandre Duval, d'un homme que l'on croit mort alors qu'il est seulement en voyage. Son unique héritier, un huissier, s'empresse de dévorer sa succession. Cette furieuse convoitise, enfin châtiée, donne lieu à d'amusantes études de caractère tracées à grands traits. Mais les auteurs, soucieux de cocasseries, ont versé bientôt dans la charge d'atelier, ce qui m'avertit de ne pas parler trop sérieusement de leur gai vaudeville. J'attendrai donc une meilleure occasion de discuter ici avec vous la grosse question de l'héritage.

Le théâtre du Vaudeville a repris *Amoureuse,* l'émouvante comédie de M. de Portoriche. On y a revu avec plaisir les interprètes de la création : Mlle Réjane, MM. Duménil et Calmettes, qui tous trois ont retrouvé leur succès d'antan. M. Calmettes, en particulier, a peut-être trouvé là le meilleur rôle de sa carrière déjà féconde. Mais on aurait préféré applaudir ces excellents artistes dans une pièce nouvelle. Il y a tant de jeunes auteurs qui attendent leur tour ! Pourquoi donc des reprises ?

GASTON STIEGLER.

CHRONIQUE DES CONCERTS

La Damnation de Faust, de BERLIOZ. — *La Tétralogie,* de R. WAGNER *(l'Or du Rhin ; le Crépuscule des Dieux).*

Parmi tous les musiciens (combien nombreux!) qu'inspira l'immortel poème de *Faust,* il faut évidemment mettre hors de pair Berlioz et Schumann; mais, tandis que le *Faust* de celui-ci (1), composition étrange et foncièrement allemande, se confine presque exclusivement dans le *Second Faust, la Damnation de Faust* du maître dauphinois n'illustre musicalement qu'un certain nombre de scènes du premier, que Gérard de Nerval avait fait définitivement goûter du public français par sa traduction célèbre parue en 1828. C'est de cette même année que date, chez Berlioz, la première idée d'une composition sur *Faust,* idée qu'il réalisa aussitôt, écrivant « d'une rage de génie », l'expression est de lui, les *Huit scènes de Faust,* qu'il fit graver et exécuter en 1829. C'était sa première œuvre importante; il avait vingt-six ans. En 1845, seize ans après, alors qu'il parcourait triomphalement l'Europe centrale, l'idée d'un *Faust* le ressaisit; il reprit ses *Huit scènes,* les remania quelque peu (et elles n'ont pas plus vieilli que le reste à l'heure actuelle), en les fondant dans ce qui devint *la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties.* Exécutée deux fois sous sa direction en décembre 1846, cette œuvre, depuis si populaire, ne fut pas plus goûtée à la salle Favart, où en eut lieu l'audition, « que si l'on y eût représenté le plus mesquin des opéras de son répertoire » (2). Un nouveau voyage triomphal, en Russie cette fois, devait venger heureusement Berlioz de l'indifférence de ses « chers Parisiens »...

A partir du jour (18 février 1877) où Pasdeloup et Colonne l'ont reprise chacun de son côté, et intégralement, *la Damnation* a été

(1) On a pu l'entendre plusieurs fois à la salle d'Harcourt, en 1894 et 1895. Il date de 1848.

(2) H. Berlioz, *Mémoires.* Ne pouvant m'étendre très longuement ici sur la *Damnation,* je prie les lecteurs curieux de se reporter à mon *Cycle Berlioz (la Damnation de Faust),* un volume à l'*Association,* 17, rue Guénégaud, Paris.

entendue une centaine de fois à Paris. Chaque hiver, plusieurs auditions en sont données avec un succès que Berlioz n'eût certainement jamais espéré..... même après sa mort. Tout dernièrement, MM. Lamoureux et Colonne l'ont exécuté dix fois (1) devant un public religieusement attentif, enthousiaste, et qui sait goûter dans toutes ses parties une de ses œuvres préférées. Et ce ne sont pas seulement les dilettantes de profession, ce n'est pas le public, plus ou moins trié sur le volet, de l'Opéra, par exemple, c'est un vrai public, le public-peuple, où se coudoient l'étudiant et l'ouvrier des faubourgs, que j'ai vu vingt ou trente fois applaudir le chef-d'œuvre ! *La Damnation* est aujourd'hui de la *musique populaire* dans le bon sens du mot.

Dans cette préférence marquée pour la symphonie de Berlioz, certainement, à la première heure, il ne faut pas se le dissimuler, le désir de la comparer avec l'opéra si connu de Ch. Gounod entra pour une bonne part. Mais actuellement, à mon sens, c'est la seule jouissance esthétique que lui procure *la Damnation de Faust* qui fait que la foule vient l'applaudir.

Musicalement, *la Damnation* peut donner une idée très exacte de l'art de Berlioz : art romantique au premier chef, recherchant l'effet et le pittoresque à tout prix, dans la tonalité (la sublime et panthéiste *Invocation à la Nature;* la *Ballade du roi de Thulé,* d'une simplicité d'effet étonnante cependant); dans l'orchestration et l'instrumentation, toujours neuves (quelle plus grande hardiesse que celle qui consiste à faire entendre *simultanément,* dans le finale de la deuxième partie, le chœur des soldats à six-huit et celui des étudiants à deux-quatre !) s'écartant toujours des sentiers battus, répudiant, en révolutionnaire intransigeant, l'horrible mélodie carrée qui sévissait pourtant avec rage aussi bien en 1829 qu'en 1846, dans l'école italianâtre toujours chère, en l'an de grâce 1896, aux habitués de l'Opéra-Comique comme aux vieux abonnés de l'Opéra ! Art romantique, comme celui de Hugo et de Delacroix, auxquels Théophile Gautier (qui s'y connaissait, même en musique) n'hésitait pas à comparer Berlioz ; tout imprégné de Shakespeare et de Gœthe (2), mais que Berlioz, qui avait l'âme d'une sensibilité inouïe, tempérait si souvent par des accents empruntés à celui qui le faisait pleurer à treize ans sur les malheurs de Didon, à celui qu'il porta toute sa vie dans son cœur et dont il inscrivit le nom au frontispice de ses *Troyens : Divo Virgilio !* Art où le comique, le grotesque côtoie souvent le sublime, et qui fait succéder à l'infernal *Pandæmonium* cette apothéose de Marguerite qui est autre chose qu'une

(1) Ce qui porte à 100 le chiffre de ses auditions intégrales à Paris depuis 1846.

(2) « Shakespeare et Gœthe, écrivait Berlioz à son ami Ferrand, en 1829, les explicateurs de ma vie ! »

apothéose d'opéra ou de féerie, que je comparerais volontiers à certaine toile du fra Beato l'Angelico : au *Couronnement de la Vierge,* par exemple.

Quant au sujet en lui-même, Berlioz a vu d'abord matière à musique dans le *Faust* de Gœthe; il n'a guère songé à en faire une nouvelle et originale création. Aussi bien, le héros de Gœthe convenait merveilleusement à son tempérament. Il s'est contenté, sous ce rapport, de modifier le dénouement du poète en reprenant celui de la vieille *Légende du docteur Faust,* qui livre celui-ci aux flammes éternelles. Mais ce que Berlioz a développé magnifiquement, c'est le sentiment intense de la « nature immense, impénétrable et fière », de cette nature au milieu de laquelle il vécut, absorbé, les vingt premières années de sa vie, et pour laquelle, jusqu'à la fin, il conserva un culte vraiment païen. Là est sa grande originalité, là est la source où il puisa les sublimes accents qui font que l'*Invocation* de Faust restera comme une des pages immortelles de la Musique (1).

De Berlioz à Wagner, la transition semble facile et cependant, entre ces deux génies que la postérité placera côte à côte tout près de Glück et de Beethoven, ces dieux, de notables différences peuvent se marquer, on le sait.

Lorsque l'on considère l'œuvre wagnérien, on ne peut pas ne pas admirer l'unité qui a présidé à sa conception comme à sa composition. Pour ne nous occuper que de ce monument qu'est la *Tétralogie de l'Anneau de Nibelung,* dont, cet hiver, on a pu entendre le prologue *(l'Or du Rhin, das Rheingold)* et l'épilogue (le troisième acte du *Crépuscule des Dieux, die Gœtterdaemmerung),* nous ne saisirons le génie du compositeur allemand que dans l'une de ses manifestations, mais dans sa plus caractéristique.

La *Tétralogie* dont, comme de tous ses autres ouvrages, Wagner fut le poète en même temps que le musicien, et qui l'occupa plus de vingt ans (à partir de 1851 environ), la *Tétralogie* lui fut inspirée par l'épopée des *Nibelungen,* cette *Iliade* allemande du treizième siècle, et aussi par l'*Edda,* épopée scandinave du dixième siècle environ. Dégageant le sens symbolique du mythe solaire de Sigurd ou Siegfried, Wagner a caractérisé, suivant son système, chacun des symboles ou des personnages des vieux poèmes, par des *leit-motiven* qui se déduisent les uns des autres, ou s'opposent entre eux, selon les péripéties de l'action. On les voit apparaître dans le *Rheingold,* idées génératrices de tout le drame.

(1) *La Damnation de Faust* a été interprétée chez M. Lamoureux par MM. Lafarge et Bailly de façon excellente, ainsi que par Mlle Passama ; chez M. Colonne, par MM. Cazeneuve, fort mauvais dans le rôle de Faust, sensiblement trop haut pour sa voix, et Auguez, qui n'est guère à sa place dans celui de Méphistophélès ; et par Mlle Marcella Pregi, toujours très correcte, mais trop froide, dans le rôle de Marguerite, ainsi que par Mme Auguez de Montalant.

Au fond du Rhin, où gît l'Or fatal, les trois ondines commises à sa garde, Woglinde, Wellgunde et Flosshilde, se poursuivent par jeu, dans les flots; l'aube luit à peine. Soudain, d'une crevasse, sort le nain Albérich, le Nibelung, qui veut folâtrer avec elles; mais toutes trois, à qui mieux mieux, se moquent de lui, lui échappent des mains, se rient de sa maladresse... Peu à peu, voici que l'aube descend dans le fleuve et que la « divine éveilleuse » fait luire l'Or sur son récif. Les ondines chantent, joyeuses, leur hymne à la gloire du Rheingold merveilleux; et leur chant imprudent révèle que celui qui forgera l'Anneau avec cet Or aura force et pouvoir, mais à condition de renoncer à l'Amour. Albérich, qui a tout entendu et compris, n'a plus qu'une pensée : s'emparer du trésor. Abjurant l'Amour, il s'élance sur le rocher et, d'un effort violent, arrache l'or de son flanc. La nuit retombe sur le fleuve...

Dans ce premier tableau est développé le motif de l'Or, berceur et doux tout d'abord, mais qui s'élève bientôt et fulgure, irradie, sonné par les cuivres, lorsque la lumière du jour vient enflammer le métal précieux; et aussi le motif du Renoncement à l'Amour, qui est l'un des principaux de la *Tétralogie*.

Le deuxième tableau, sans aucune interruption, transporte insensiblement au Walhall. Wotan (le Zeus germanique et scandinave) vient de faire construire par les géants, sur un plateau élevé près du Rhin, son palais, le Walhall. Les géants ont demandé, pour prix de leur travail, l'Or ravi par Albérich; Wotan l'a pris par ruse et par force au Nibelung (troisième tableau); mais, avec l'Or, le malheur est entré dans le monde et Wotan lui-même est soucieux; il sent la nuit prochaine pour les dieux, et qu'il doit créer une force à opposer à l'Or : il créera le Fer, l'Épée qui, plus tard, pourra reconquérir l'Or et le rendre aux filles du Rhin; il engendrera aussi les neuf sœurs guerrières, les *Walküres*. Le quatrième tableau du *Rheingold* fait entendre la *Marche du Walhall*, d'une majesté vraiment olympienne avec ses graves accords de tubas à la basse, tandis que Wotan et Fricka, suivis des autres dieux, s'avançant lentement sur le pont immense de l'arc-en-ciel, entrent dans le Walhall. Cependant que les ondines, du fond du Rhin, prédisent la ruine prochaine à ces usurpateurs, et le triomphe final de la race humaine.

La *Walküre* et *Siegfried* retracent les événements qui précèdent la naissance du héros et la majeure partie de sa vie libre et sauvage. La *Gœtterdaemmerung* raconte sa mort et celle de la Walküre, conclusion de la *Tétralogie*. Siegfried, tel le Jason hellénique, a reconquis l'Anneau que gardait le dragon Fafnir. Il a délivré Brünnhild, la Walküre endormie, par punition de Wotan, au milieu des flammes (en Islande disent les vieux poèmes); mais Hagen, fils d'Albérich, a

fait boire un philtre au héros, et celui-ci a reconquis Brünnhild pour Hagen ; n'ayant plus souvenir du passé, il a, en outre, épousé la sœur de Gounther. Ce dernier (au troisième acte) a résolu de tuer le héros invincible qui ne sut jamais ce que c'est que la peur. Il l'entraîne à la chasse. Siegfried, un moment égaré près du Rhin, à la poursuite d'un ours, apprend par les ondines les malheurs attachés à la possession de l'Anneau fatal, malheurs auxquels Wotan lui-même n'eût pu se soustraire. Siegfried se rit de leurs paroles, et sonne dans sa corne de bœuf pour appeler ses compagnons de chasse, qui ne tardent pas à le rejoindre près du fleuve. On boit. Hagen lui demande s'il est vrai, comme on le dit, qu'il comprenne le langage des oiseaux ; là-dessus le héros, insouciant et joyeux, raconte son histoire : comment il fut élevé par Mime, « gnôme hargneux » ; comment il reforgea l'Épée brisée de Siegmund son père, tua le dragon Fafnir, et, ayant porté la main à sa bouche teinte du sang du monstre, comprit le langage des oiseaux ; il prit alors le heaume et l'Anneau magique et tua Mime. — Il boit de nouveau ; Hagen a pressé dans sa corne à boire une plante dont le suc va lui rendre la mémoire du passé ; — et il révèle maintenant comment il conquit Brünnhild dans les flammes. — Étonnement et colère de Gounther. — Hagen aussitôt se jette sur le héros, par derrière, et lui enfonce son épée entre les épaules, seul endroit où il fût vulnérable.

Après une courte agonie, pendant laquelle il ne cessa d'appeler Brünnhild et d'implorer son pardon, Siegfried expire. Alors résonne cette majestueuse marche qui est en même temps une oraison funèbre musicale, où tous les motifs qui caractérisent, dans le cours de la *Tétralogie,* les différends épisodes de la vie de Siegfried reparaissent, entrecoupés de coups frappés sourdement, lugubres ; le dernier motif entendu est celui qui caractérise le héros, mais dans une tonalité mineure et sombre maintenant, comme brisé par une mort soudaine ; tandis que le cortège qui accompagne le corps, porté sur un bouclier, se déroule au bord du fleuve, éclairé par des torches dans les ténèbres, se dirigeant vers la demeure de Gounther. Goudroune excuse celui-ci d'avoir tué son époux ; Gounther rejette le crime sur Hagen ; les deux guerriers se disputent alors l'Anneau : Hagen tue Gounther et, au moment où il va prendre la bague fatale au doigt du mort, la main de celui-ci se dresse. Brünnhild en même temps arrive et pleure la mort de celui « si pur » qui la trahit poussé par la fatalité inéluctable. Goudroune tombe et meurt, ayant compris la vérité.

La scène finale de la *Gœtterdaemmerung* surpasse, peut-être, en grandeur tout ce qui précède. Brünnhild veut rendre l'Anneau aux filles du Rhin. Elle fait dresser un bûcher au bord du fleuve et apporter le cadavre de Siegfried, auprès duquel elle se lamente en un long monologue d'une beauté épique. Elle contemple d'abord le corps

inanimé de ce « soleil sans tache » ; puis accuse Wotan d'avoir rejeté sur lui la malédiction attachée par les Nomes inéluctables à la possession de l'Or maudit, qu'elle rejette dans le fleuve. Saisissant une torche, elle met elle-même le feu au bûcher, et ce feu va monter jusqu'au palais des dieux. Elle saute alors sur son fier coursier de Walküre, Grane, et se lance au milieu des flammes... Le bûcher a disparu recouvert par les flots du Rhin où Woglinde, Wellgunde et Flosshilde paraissent une dernière fois, redevenues joyeuses par la possession du Rheingold, qu'imprudemment elles avaient laissé dérober... Et là-haut, dans les nuages en feu, on aperçoit le Walhall qui s'écroule : les dieux sont morts et vont faire place à l'homme triomphant.

On ne peut que très sèchement et très imparfaitement rendre compte de cette conception gigantesque dont je n'ai analysé que le commencement et la fin. Il faut hautement remercier M. Colonne de son initiative, d'avoir fait exécuter au Châtelet une grande partie du *Rheingold* et, presque entièrement, le troisième acte de la *Gœtterdaemmerung*. Malheureusement, dans la première partie de celui-ci, l'orchestre et les solistes ont été peu à la hauteur de la tâche assumée. M. Cazeneuve s'est montré aussi exécrable en Siegfried qu'en Faust (1); mais à partir de la *Marche funèbre,* et dans la *Scène finale,* interprétée par la wagnérienne Kutscherra d'une façon digne de la Materna ou de Lili-Lehmann, c'est-à-dire impeccablement, nous avons eu une impression d'art inoubliable.

M. Lamoureux, qui a exécuté (pour la dix-septième fois) la *Scène finale* au Cirque d'été, y a été fort bien secondé par Mlle Marcy. Il a fait entendre en même temps (pour la première fois à Paris) les *chants de la Forge,* du premier acte (deuxième tableau), de *Siegfried,* avec M. Lafarge qui, dans *la Damnation,* est un fort bon Faust. Quant à l'orchestre, il marche toujours de la façon admirable que l'on sait lorsqu'il interprète les œuvres du Maître.

Je ne dois pas oublier de louer comme elle le mérite l'excellente traduction de notre éminent confrère, le très érudit musicographe Alfred Ernst qui a, je crois, maintenant traduit toute la *Tétralogie* du *Ring der Nibelungen*. Grâces lui en soient rendues par tous les bons wagnériens qui ne peuvent entendre chanter l'Œuvre intégrale dans la langue où elle fut conçue.

J.-G. Prod'homme.

(1) A la première audition ; car, à la seconde, il a interprété magnifiquement le rôle de Siegfried ; et l'orchestre ainsi que les solistes ont été sensiblement meilleurs que la première fois. Quant à Mlle Kutscherra, elle s'y est montrée égale à elle-même : c'est tout dire.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* La Bourse du Travail de Paris; la Verrerie ouvrière; la Municipalité de Roubaix; un Programme municipal socialiste; le Syndicat des agriculteurs; Société pour la création et l'entretien d'établissements d'éducation intégrale; Léo Frankel. — *Le Congrès international de Londres.* — *Angleterre :* Les Salaires. — *Belgique :* Les Alliances; le Procès du *Conscrit.* — *Allemagne :* Les 70 ans de Liebknecht; l'Anniversaire de la Révolution de mars 1848. — *Espagne :* Propagande agraire; Élections législatives. — *Etats-Unis :* Les Progrès du socialisme; le Chômage; les Trusts.

FRANCE

La Bourse du Travail de Paris. — Le *referendum,* ouvert sur l'opportunité de la réintégration des syndicats à la Bourse officielle de la rue du Château-d'Eau, a donné quatre-vingt-dix voix de majorité pour la rentrée.

Le régisseur de la Bourse du Travail sera notre ami J.-B. Dumay, ancien maire du Creusot, ancien député socialiste, dont toute la vie a été un exemple de dignité et de dévouement.

La Verrerie ouvrière. — Grâce aux 100,000 francs de Rochefort, le terrain est payé, et deux fours vont être installés. — La souscription ouverte, au moyen de tickets à 20 centimes, par le comité d'action établi à Paris, 110, rue Vieille-du-Temple, et qui représente les coopératives et les syndicats ouvriers, se monte déjà à environ 120,000 francs, dont plus de 80,000 francs déjà versés aux ouvriers verriers. Avec les souscriptions directement reçues, les ouvriers de Carmaux ont donc pu verser, pour leur verrerie d'Albi, le premier quart du capital social, soit 125,000 francs.

A titre de bon exemple, l'on nous prie d'insérer la communication suivante :

Une combinaison ingénieuse, qui permettra à tous les ouvriers de

contribuer, sans bourse délier, à la prospérité de la Verrerie ouvrière, vient d'être mise à exécution par nos amis du Nord de la France.

Par suite d'une entente avec MM. Dangleterre et Cie, fabricants de chicorée à Carvin (Pas-de-Calais), ces fabricants créent spécialement une marque, qui portera le nom de *Chicorée Universelle,* et une remise prélevée sur le montant de la vente de la Chicorée Universelle sera versée à titre de don à la Verrerie ouvrière. Plus la vente sera forte, plus le versement sera élevé. Le contrôle du montant des affaires faites a été assuré par des mesures spéciales.

Dans ces conditions, nous engageons tous les travailleurs, sans exception, à réclamer à leurs fournisseurs ce produit, dont la qualité sera excellente, de préférence à tout autre; sans qu'il leur en coûte un centime, ils apporteront ainsi leur aide à l'existence même de la Verrerie ouvrière.

Les épiciers et les Sociétés coopératives peuvent demander les prix et échantillons à MM. Dangleterre et Cie, à Carvin, ou au citoyen Daillet, 28, rue de Fives, à Lille.

La municipalité de Roubaix. — La municipalité socialiste de Roubaix vient de recevoir l'assentiment préfectoral qui lui avait été refusé en 1892 pour l'ouverture, à la mairie, d'un bureau de consultation judiciaire gratuit.

Ce bureau sera occupé par un licencié en droit au traitement de 3,000 francs. Il donnera son avis sous toutes réserves; il ne pourra plaider auprès d'aucune juridiction pour les contribuables qu'il aura conseillé.

Un programme municipal socialiste. — A propos de ses différents congrès, nous avons déjà donné le programme municipal de toutes les fractions du parti socialiste, ainsi que le programme synthétique issu des délibérations de la Fédération des conseillers municipaux socialistes de France. — Voici le programme municipal élaboré à son tour par le *Comité révolutionnaire central :*

1° La commune libre dans l'unité nationale. La commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police. Reconstitution de la commune de Paris. Suppression de la préfecture de police.

2° Organisation communale et cantonale du pays. Les communes et les cantons régionalement fédérés ou syndiqués pour tous les services d'intérêt commun. Suppression de l'arrondissement et du département.

3° Laïcisation de tous les services. Reprise de tous les biens et immeubles encore aux mains des églises et de leurs clergés.

4° Municipalisation de tous les services publics n'appartenant pas ou ne devant pas appartenir à l'État. Reprise par les communes des monopoles et des concessions actuels accordés à des individus ou à des Sociétés.

5° Inaliénabilité, extension et indivisibilité du domaine agricole et industriel communal. Son exploitation par la commune au profit de la commune et du pauvre et pour l'atténuation du chômage.

6° Institution d'un service municipal d'approvisionnement et d'alimen-

tation. Boulangeries, meuneries, boucheries municipales. Restaurant populaire. Entrepôt municipal de grains. Entrepôt municipal d'engrais. Rapports directs d'échange avec les syndicats agricoles. Application légale de la taxe sur le pain et la viande avec inspection et contrôle.

7° Service municipal d'accouchement ou maternité. Assistance à domicile. Dispensaires gratuits pour adultes et enfants malades. Hôpitaux et hospices d'invalidité et de vieillesse en rapport avec les besoins. Pharmacie municipale.

8° Service d'hygiène et d'inspection sanitaire. Désinfection publique et à domicile. Établissements gratuits de bains et de douches. Travaux d'assainissement. Mise en valeur sanitaire de la commune et de ses habitations.

9° Budget suffisant à la caisse des écoles pour assurer aux enfants des écoles une cantine scolaire gratuite et des distributions de chaussures, de linge et de vêtements en rapport avec leurs besoins, pour la fourniture gratuite de livres et de matériel scolaires, pour l'établissement de garderies scolaires et de patronages laïques.

10° Adoption municipale des orphelins, des infirmes, des invalides, des vieillards et des aliénés pauvres.

11° Caisse de retraite de l'invalidité et de la vieillesse.

12° Caisse de secours et d'assurance contre le chômage. Travaux aux conditions normales de travail pour l'atténuation du chômage.

13° Refuges de nuit et secours d'alimentation aux sans-asiles.

14° Réforme de l'impôt. Suppression des taxes de consommation et de l'impôt indirect. Mise en demeure immédiate au conseil municipal d'avoir, dans les six mois de son élection, transmis aux pouvoirs publics une proposition ferme de suppression totale des taxes d'octroi et de leur remplacement par une imposition de la richesse acquise.

Substitution enfin à toutes les taxes existantes de l'impôt personnel et progressif sur le capital et le revenu, la progression étant calculée de façon à satisfaire, sans recourir à l'emprunt, à tous les besoins des services publics et des travaux, ainsi qu'à l'exploitation du régime communal.

15° Établissement à la mairie d'un bureau de statistique, de consultations judiciaires et de renseignements. Publicité et affichage des délibérations. Bulletin municipal. Ces fonctions attribuées dans les petites communes au secrétaire de mairie. Le bureau sera aussi un bureau de placement, s'il n'y a pas encore de Bourse du travail dans la commune.

16° Indemnité suffisante pour assurer l'indépendance des élus consacrant leur temps aux fonctions publiques, tels que conseillers prud'hommes, inspecteurs ouvriers, maire, adjoints. Rétribution de toutes les fonctions électives.

17° Cours du soir, cours et conférences d'enseignement complémentaire de l'enseignement primaire. Cours et conférences d'enseignement populaire supérieur. Bibliothèque et salle de lecture municipale.

18° Salles de réunions publiques par commune ou par section de commune, pour délibérer sur les affaires publiques et sur les questions soumises à la population par le conseil municipal.

19° Bourse du travail établie en chaque commune et confiée entièrement

à la direction et administration des syndicats ouvriers. Subvention municipale à cette Bourse, si elle est demandée. Liberté syndicale garantie par la commune. Suppression des bureaux privés de placement.

20° Organisation du travail communal direct en régie ou par les associations ouvrières créditées, aidées à cet effet. Suppression de l'adjudication et de l'entreprise ; et, là où elle est imposée par la loi, inscription au cahier des charges des conditions du travail. Ces conditions du travail obligatoires pour tous les services, pour tous les travaux de la commune sont : hygiène et sécurité des travaux ; journée de huit heures et un jour et demi de repos par semaine ; tarif syndical ou au moins salaire minimum répondant au frais de l'existence ; interdiction du marchandage ; suppression des heures supplémentaires (excepté dans le travail agricole) ; suppression du travail aux pièces ou à la tâche et du travail de nuit ; inspection par des délégués des syndicats investis du mandat d'inspecteurs et rétribués par la commune.

21° Toute mesure importante après avoir été exposée et discutée en réunions publiques doit être avant le vote municipal soumise par voie de *referendum* au vote populaire, en attendant le droit légal d'initiative et de *referendum* populaire, comme premier élément de la législation directe.

22° Par réunions, pétitions, vœux du conseil municipal, revendication incessante de la liberté individuelle et politique des citoyens par l'abrogation des articles 15 et 16 du décret organique de 1852 et de tous les décrets, de toutes les lois d'exception et de réaction, par la suppression du régime de la police actuel, de ses commissaires spéciaux et de sa police secrète, par la suppression de l'armée permanente, par le droit de guerre et de paix rendu au peuple, par l'entière liberté de réunion, d'association, d'organisation ouvrière socialiste et républicaine, par la révision de la Constitution politique et sociale et par la législation directe du peuple.

Observation générale. — Certaines des réformes proposées pourraient paraître s'appliquer plutôt aux grands centres qu'à de petites communes ou à des communes rurales ; mais ces réformes doivent devenir au plus tôt et partout la règle et la loi par le concours nécessaire et la participation croissante de l'État et de la solidarité nationale. Il importe donc que partout soit affirmé l'ensemble des revendications municipales du parti socialiste et la nécessité de la conquête par lui des pouvoirs publics dans la commune et l'État.

POUR LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL

La Commission administrative :

Baudin, Chauvière, E. Vaillant, Walter, députés ;
E. Landrin, E. Moreau, conseillers municipaux de Paris ;
Argyriadès, J.-L. Breton, Calmels, Capjuzan, Louis Dubreuilh, Albert Goullé, H. Le Page, Rossignol, Henri Turot.

Le Bureau :

E. Landrin, secrétaire ; Bonnet, Louis Dubreuilh, Rossignol, secrétaires-adjoints ; J.-L. Breton, archiviste ; Charpentier, trésorier ; Paquier, trésorier-adjoint.

Le syndicat des agriculteurs. — L'assemblée générale du syndicat

des agriculteurs n'a pas réélu M. de Rothschild; mais, comme nous le fait très bien remarquer l'un de nos correspondants, de la Drôme, les membres du bureau n'en restent pas moins composés de capitalistes, c'est-à-dire de financiers qui n'ont d'autre droit à porter le titre d'agriculteurs que celui d'être de riches propriétaires fonciers tirant une partie de leurs revenus de l'exploitation des véritables agriculteurs, du *sweating-system* des cultivateurs. Et leur organe de combat, la *Démocratie rurale,* sous la direction de M. Kergall, reste le défenseur de tous les privilégiés et mène une très vive campagne contre le ministère radical.

Société pour la création et l'entretien d'établissements d'éducation intégrale. — Le titre de cette Société en indique suffisamment la portée, que souligne encore le nom de son initiateur, Paul Robin, 6, rue Haxo, à Paris, où il faut s'adresser pour tous renseignements.

Léo Frankel. — Paris vient de faire à Frankel des obsèques dignes de son caractère élevé, de sa vie qui ne fut qu'un long sacrifice à la cause du socialisme international. Et le conseil municipal s'est grandement honoré en accordant à ses restes l'abri d'une concession perpétuelle au cimetière du Père-Lachaise.

Léo Frankel est mort à l'hôpital de Lariboisière.

Fils de médecin, Frankel naquit en 1844; d'abord soldat, il vécut ensuite à l'étranger. De bonne heure familier avec les idées socialistes, il se mêle en France à la lutte politique et fonde à Lyon une section de l'Internationale. Sous l'Empire, il est condamné à deux mois de prison pour participation à des Sociétés secrètes.

De Lyon, il va à Paris, où il est si remarqué comme représentant du socialisme scientifique qu'il est élu, le 26 mars 1871, membre de la Commune et délégué à la commission du travail.

La Commune fut vaincue; quand commença l'égorgement, Frankel fut recherché, comme tous les autres membres de la Commune, pour être exécuté. Un cocher de ses amis le fit prendre place dans sa voiture et le véhicula pendant près de vingt-quatre heures, jusqu'à ce qu'enfin, grâce à sa connaissance parfaite de l'allemand, il parvint aux postes de l'armée prussienne; il eut à y subir de longs interrogatoires; mais, comme il soutenait qu'il ne connaissait pas un mot de français, il traversa sans obstacle toutes les villes occupées par les Allemands et il se réfugia à Londres.

Là il est élu secrétaire-correspondant de l'Internationale pour l'Autriche-Hongrie et, en cette qualité, prend part au congrès de Haager.

Mais la faim le chasse en Allemagne et de là en Autriche. Thiers et Favre demandèrent alors son extradition au gouvernement hongrois, qui n'osa l'accorder, mais l'emprisonna.

Sa sortie de prison lui permit de diriger le journal socialiste hongrois *Arbeiter Wochen Chronik;* le mouvement de ce pays, qui n'était cependant pas favorisé en raison du retard du mouvement économique et du désaccord entre les militants, n'a jamais été aussi puissant qu'avec Frankel, dont la rentrée en prison marqua une nouvelle ère de discorde entre les socialistes hongrois.

Frankel prit alors le parti d'aller à Vienne, où il collabora à la *Gleichheit,* gagnant sa vie comme correcteur à la *Wiener Allgemeinen Zeitung.*

Il revient enfin à Paris, où il collabore avec Gérault-Richard à la *Bataille* et à l'*Ère nouvelle.* Il était aussi correspondant assidu du *Vorwaerts* et de plusieurs journaux étrangers.

Frankel incarnait vraiment l'idée internationale. Né en Hongrie, il participa à l'Internationale, à la Commune de Paris, à la réorganisation de la démocratie socialiste autrichienne, à tous les congrès socialistes internationaux: Paris 1889, Bruxelles 1891, Zurich 1893, congrès international des mineurs de Paris 1895, et il se réjouissait encore ces jours derniers de participer à celui de Londres.

Dans le cortège qui accompagna Frankel au Père-Lachaise, nous avons remarqué nos amis :

Gérault-Richard, Vaillant, Jaurès, Viviani, René Chauvin, Jules Guesde, Gustave Rouanet, Carnaud, Prudent-Dervilliers, Fabérot, députés; Dejeante et Groussier, anciens députés; Archain, Paul Brousse, A. Moreau, E. Moreau, Landrin, Lucipia, conseillers municipaux; Faillet et Berthaut, conseillers démissionnaires; Ch. Longuet, S. Dereure, J.-B. Clément, Legrandais, Urbain, Ostyn, Clovis Dupont, Champy, Martelet, Jaclard, anciens membres de la Commune; les citoyens Amilcar Cipriani, Jules Lejeune, E. Degay, Gabriel Farjat, Gatineau, Dramas, L. Dubreuilh, Max Brœmer, Louis Marle, A. Michel, rédacteurs à la *Petite République;* Villedary, Dejean, Tibara, Gabriel Deville, J.-B. Dumay, George Diamandy; G. Renard, directeur de la *Revue Socialiste;* A. Veber, R. Simon; Camélinat, Élie May, Roussel, Prévost, membres du conseil national du Parti ouvrier français; P. Argyriadès, Rossignol, Argence, Forest, Breton, Briolle, Warnault, Thiercelin, Gaston Sicaud, Lecoq, Dr Susini, Dr Regnard, Lissagaray, Maxime Vuillaume, Étienne Chichet, Alavoine, Victor Bonnet, Guinot, maire de Saint-Ouen; Salembier, conseiller municipal de Calais; Dr Moret, des groupes socialistes de Fourmies; Giffault, rédacteur à l'*Intransigeant;* Causit, rédacteur au *Radical,* etc...; de nombreux socialistes allemands, autrichiens, russes, polonais, roumains, bulgares.

Plus de trente magnifiques couronnes avaient été apportées.

Citons notamment celles qui sont offertes par les anciens membres de la Commune, par les élus socialistes du Reichstag, par le groupe

socialiste de la Chambre, par le parti social-démocrate de Berlin, par le parti socialiste autrichien, par les socialistes polonais, par le *Vorwaerts,* par la *Petite République,* par le *Socialiste,* par l'*Ère nouvelle,* par la *Revue Socialiste,* par le conseil national du Parti ouvrier français, par le *Monde nouveau,* par le Comité révolutionnaire central, par l'Agglomération parisienne, par la Jeunesse collectiviste du troisième arrondissement, par la Couture, par le Parti ouvrier d'Ivry, par les socialistes russes, par le groupe des socialistes allemands à Paris, par des amis inconnus, entre autres celle-ci : « Une sœur de la Commune », etc., etc.

Autour de la tombe, plusieurs discours furent prononcés.

Gérault-Richard donne d'abord lecture du testament de Léo Frankel, qui est ainsi conçu :

Ayant vécu libre-penseur, je veux mourir de même.

Je demande donc qu'aucun prêtre d'aucune Église n'approche de moi, soit à l'heure où je meurs, soit à mon enterrement, pour « sauver » mon âme.

Je ne crois ni à l'enfer ni au ciel, ni aux châtiments ni aux récompenses dans un « autre monde ».

Enfer et ciel, châtiments et récompenses vivent dans la conscience de chacun. Les remords et le contentement sont le châtiment et la récompense que chacun reçoit et porte en soi en rapport de ses actions, bonnes ou mauvaises.

Je meurs sans crainte.

Mon enterrement doit être aussi simple que celui des derniers crève-de-faim.

La seule distinction que je demande, c'est d'envelopper mon corps dans un drapeau rouge, le drapeau du prolétariat international, pour l'émancipation duquel j'ai donné la meilleure part de ma vie et pour laquelle j'ai toujours été prêt à la sacrifier.

En quelques paroles émues, Gérault-Richard prononce ensuite le suprême adieu au nom des élus socialistes de la Chambre.

Au nom des amis de Frankel, dont nous fûmes, le citoyen Longuet rappela les vertus privées et civiques de Frankel, vie de dévouement et de sacrifices, et rappelle, en terminant, que Frankel était l'un des disciples les plus convaincus et l'un des amis les plus fidèles de Karl Marx et d'Engels, bien qu'à cause des malheureuses divisions socialistes, et précisément par esprit d'union, il soit constamment resté indépendant.

Le citoyen Vaillant parle au nom des anciens membres de la Commune et des socialistes russes. Il insiste sur le rôle joué par Frankel pendant les événements de 1871 et sur la précision de vues, sur l'énergie incessante avec lesquelles il participa aux travaux de la Commune, notamment à la préparation de la suppression de toutes les concessions de services publics exploités par des Compagnies.

Deux démocrates-socialistes allemands prennent ensuite la parole au nom du *Vorwaerts,* des élus socialistes du Reichstag et des socialistes allemands résidant à Paris. Ils dirent que la mort de Frankel est une perte, non seulement pour le socialisme français, mais pour le socialisme international, dont Léo Frankel était l'incarnation.

D'autres discours furent encore prononcés par la citoyenne Paule Mink et les citoyens Dereure et Diamandy... Et l'on se sépara aux cris de : Vive la Commune! Vive l'Internationale!

Le Congrès international de Londres. — Ci-dessous la circulaire qui fixe les conditions du congrès de Londres, dont l'importance sera très considérable selon toutes les prévisions :

LE COMITÉ D'ORGANISATION

Aux Travailleurs de tous les pays

Nous sommes heureux de vous apprendre que notre première circulaire d'invitation a reçu l'accueil le plus cordial de la part des travailleurs du monde entier.

Déjà les principales organisations ouvrières de l'Europe, de l'Amérique et de l'Australie nous ont fait part de leur intention de se faire représenter à Londres en 1896.

Nous avons aussi reçu des notifications qu'un nombre considérable de corps de métiers ont décidé de tenir des *congrès internationaux corporatifs* pendant la semaine du congrès général international. Quoique, naturellement, nous ne puissions entreprendre l'organisation de ces congrès spéciaux et fort importants des divers corps de métiers, cependant, comme groupement central, nous serons heureux d'aider, autant que cela nous sera possible, à mettre en communication les organisations corporatives des divers pays.

DATE ET LOCAL

Le congrès de 1896 siégera le lundi 27 juillet et les cinq jours suivants à l'hôtel de ville du district de Saint-Martin (Saint-Martin's Town Hall, Charing Cross Road).

Cette salle est tout près de la gare de Charing Cross et donne sur le square de Trafalgar (Trafalgar Square), près de l'église.

Des chambres spéciales seront retenues pour les réunions particulières des délégués de chaque nationalité.

Il y aura en outre des chambres spéciales pour les réunions de chaque commission.

COMMISSIONS

Les commissions seront composées de délégués de chaque nationalité et auront à étudier les différents vœux ou résolutions portés à l'ordre du jour et groupés ensemble selon les sujets auxquels ils se rattachent.

LOGEMENTS

Des renseignements à propos des hôtels et logements et leurs tarifs seront publiés ultérieurement. Nous tiendrons à la disposition des organisations ouvrières les détails qu'elles pourront nous demander à ce sujet.

Les travailleurs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande envisagent avec joie le plaisir de souhaiter la bienvenue à leurs camarades de tous les pays. Ils montreront aux classes dirigeantes que les travailleurs de toutes les nations sont unis sur les principes qui doivent amener la complète émancipation politique et économique de la classe ouvrière.

CONDITIONS D'ADMISSION

En vous adressant cette invitation, nous rappelons encore une fois à votre souvenir la résolution adoptée par le congrès de Zurich 1893, laquelle établit la règle qui gouverne l'admission des délégués. Nous sommes nécessairement forcés, en envoyant notre invitation pour le congrès de 1896, d'appliquer cette résolution. En voici le texte :

« Toutes les chambres syndicales ouvrières seront admises au congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique. Par action politique, on entend que les organisations des travailleurs cherchent, autant que possible, à employer ou à conquérir les droits politiques et le mécanisme de la législation, pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et la conquête du pouvoir politique. »

Toute organisation qui désire être représentée au congrès doit envoyer au comité organisateur le nom de l'organisation et le nombre de ses délégués, avant le 1er juillet.

Le comité organisateur reconnaît que des circonstances tout à fait inattendues peuvent déterminer quelques exceptions à cette règle; mais il tient à connaître, avant le 1er juillet, le nombre approximatif des délégués pour lesquels il doit faire les préparatifs de réception nécessaires.

Chaque organisation recevra autant de *cartes d'admission* qu'il y aura de délégués nommés. Aucun délégué ne sera admis à l'entrée du congrès s'il n'est pas muni de sa carte d'admission.

VÉRIFICATION DES MANDATS

Chaque nationalité vérifiera et examinera les mandats de ses délégués et préparera une *liste de délégués* dont les mandats auront été acceptés ou refusés. Cette liste et les mandats qui s'y rattachent devront être remis au comité organisateur, afin de permettre l'impression d'une liste complète des délégués de tous les pays.

S'il y a désaccord à propos d'un mandat, la question sera soumise en première instance au bureau. En cas d'appel contre la décision du bureau, la question sera décidée en dernière instance par le congrès.

Les délégués, dont les mandats auront été vérifiés et acceptés, recevront du comité d'organisation une carte sur laquelle leur nom sera inscrit.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Le comité d'organisation a rédigé et adopté, comme règlement provisoire du congrès, les résolutions suivantes (nous les résumons).

1. Dimanche 26 juillet, à trois heures, une grande *Démonstration* publique en plein air, à Hyde Park, en faveur du maintien de la *Paix internationale*. Des orateurs de tous les pays prendront la parole.

2. Le soir, réception offerte aux délégués par le comité d'organisation.

3. Lundi, à neuf heures du matin, réunion de deux délégués de chaque nationalité dans son local spécial (vérification des mandats et nomination de deux délégués au bureau et aux diverses commissions).

4. Remise de tous les vœux et propositions au comité organisateur pour le classement par dénominations générales.

5. Les vœux non classés seront soumis au congrès, si le temps le permet, après tous les autres.

6. Séance d'ouverture, lundi à onze heures, par un président de langue anglaise, assisté de deux vice-présidents de langues française et allemande. L'après-midi, réunion des commissions dans leurs locaux.

7. Les autres séances plénières, mardi et jours suivants, le matin, de dix heures à midi et demi, le soir, de deux à cinq heures.

8. A la séance de mardi matin, dépôt du rapport de chaque nationalité sur la composition de sa délégation et validation des mandats.

9. Après cela, discussion des rapports de la commission.

10. Devoir des commissions de discuter toutes propositions concernant leur objet, et de présenter au congrès un rapport et une résolution. En cas de non unanimité, droit pour la minorité de présenter un deuxième rapport.

11. Aucune proposition tendant à modifier le règlement du congrès et l'ordre du jour ne peut être acceptée après le lundi.

12. La durée des discours ne doit pas dépasser vingt minutes pour les rapporteurs de commissions, et dix minutes pour les autres orateurs. Aucun orateur ne doit parler plus d'une fois sur le même sujet. Le congrès, cependant, pourra suspendre ce règlement.

13. Les résolutions qui traitent de principes fondamentaux seront votées par nationalités. Pour les questions de détail, le vote aura lieu à mains levées.

14. A chaque séance, un président de nationalité différente.

ORDRE DU JOUR

Nous avons déjà reçu un nombre considérable de vœux de différentes organisations et de divers pays.

Les questions principales comprises dans ces vœux sont : guerre et arbitrage, émigration d'étrangers dépourvus de moyens d'existence, la journée de huit heures, le travail des enfants, la grève générale, la question agraire, le travail aux pièces, la politique coloniale, les conflits entre le capital et le travail.

Le 1er mai 1896 est la limite accordée pour l'envoi des vœux et résolutions qui seront portés à l'ordre du jour. Passé cette date, ils ne pourront plus être acceptés par le comité d'organisation.

Vous êtes instamment priés de nous adresser aussitôt que possible le texte des résolutions que vous désirez faire inscrire à l'ordre du jour. Il serait aussi utile de décider dans le plus bref délai le nombre de délégués que vous désirez envoyer et de procéder à leur élection.

L'INTERNATIONALE

Les réponses reçues à nos invitations préliminaires ont excédé nos plus grandes espérances. Tout semble indiquer que le congrès international de 1896 sera, par son importance, tout à fait digne des meilleurs congrès précédents.

L'ancienne *Internationale* a tenu son premier congrès en Angleterre en 1864. Ce congrès a siégé dans l'ancienne salle de Saint-Martin, à Londres. Le congrès de 1896 siégera dans la nouvelle salle de Saint-Martin, et nous pouvons espérer qu'il en résultera une nouvelle *Internationale* destinée à réaliser et à perpétuer la solidarité entre les travailleurs du monde entier.

Travailleurs de tous les pays, unissez-vous !

Fraternellement à vous !

LE COMITÉ ORGANISATEUR

(Suivent les signatures).

NOTA. — Toutes les propositions ci-dessus sont conçues dans le but d'économiser le temps du congrès. Le congrès est souverain et, en dernier lieu, décide de toutes les questions à propos du règlement et de l'ordre du jour.

Toutes les communications doivent être adressées à W. THORNE, 144, Barking Road, à Londres.

*
* *

Le Comité révolutionnaire central, de Paris, vient déjà d'envoyer au comité d'organisation du congrès de Londres les propositions suivantes :

Le Congrès,

Considérant,

Que si, comme l'a décidé le congrès de Bruxelles, les revendications des travailleurs de tous les pays doivent être marquées par le caractère nettement économique qui leur est commun : de la journée de huit heures, il n'est pas moins nécessaire que la solidarité politique des travailleurs et des socialistes de tous les pays soit nettement affirmée ;

Que c'est en effet par l'action politique nationale et internationale que les travailleurs diminueront leur servitude et conquéreront leurs droits ;

Que c'est par l'action politique qu'ils peuvent le mieux défendre la cause, d'un intérêt, pour eux, supérieur à tout autre, du maintien de la paix internationale, contre les complots guerriers du capitalisme, du militarisme et de la réaction et contre les intrigues de la spéculation coloniale ;

Qu'il importe donc de mieux définir et préciser que ne l'ont fait les précédents congrès les conditions de la solidarité internationale de la classe ouvrière et du parti socialiste, de leur action à la fois économique et politique et de leur manifestation le 1er mai,

Le Comité révolutionnaire central, au nom de ses Fédérations et Comités de Paris et des départements, propose au congrès internationaliste de Londres les résolutions suivantes :

1° Le but auquel doivent tendre, de tous leurs efforts, le prolétariat et le parti socialiste est la conquête du pouvoir politique, comme le moyen, par excellence, de destruction du régime capitaliste, d'émancipation des travailleurs, d'affranchissement de l'homme et du citoyen, et d'établissement de la République socialiste internationale ;

2° La journée du 1er mai sera la manifestation de la solidarité et de l'action internationales, à la fois politique et sociale, des travailleurs et des socialistes, pour la revendication de l'émancipation du prolétariat, pour la

journée de huit heures, pour l'action politique socialiste, pour la conquête du pouvoir politique, pour le maintien de la paix internationale.

Pour le Comité révolutionnaire central

La Commission administrative :

Baudin, Chauvière, Édouard Vaillant, Walter, députés;
E. Landrin, Ernest Moreau, conseillers municipaux de Paris;
Argyriadès, J.-L. Breton, Calmels, Capjuzan, Louis Dubreuilh, Albert Goullé, H. Le Page, Rossignol, Henri Turot.

ANGLETERRE

Les salaires. — Le département du travail d'Angleterre a fait paraître, il y a quelque temps, un exposé de la situation des salaires des travailleurs manuels. Précédemment déjà, il avait publié un rapport semblable sur les industries minière et textile.

Voici, en résumé, les conclusions de ces intéressants documents :

Le salaire moyen pour hommes est de 24 sch. 7 d. par semaine ou 64 livres sterling par an; celui payé aux femmes est de 12 sch. 8 d., soit de moitié moindre; celui attribué aux garçons et jeunes gens, 8 sch. 11 d. et aux filles 6 sch. 4 d.

La majorité des travailleurs mâles touche de 20 à 30 schellings (58 °/o); il y en a 24 °/o qui reçoivent moins de 20 schellings et 18 °/o plus de 30 schellings par semaine.

Quant aux femmes, le plus grand nombre est payé moins de 20 schellings.

Ces chiffres ont une certaine valeur, puisqu'ils ont été établis à la suite de 8,073 rapports concernant 816,106 ouvriers.

C'est parmi les travailleurs agricoles que se rencontrent les plus faibles salaires (33 livres sterling par an) et c'est parmi les ouvriers du bâtiment qu'on constate les salaires les plus élevés (73 °/o).

Il nous est impossible de donner le taux des salaires de toutes les professions; nous nous contenterons de mettre en regard les moyennes de salaires les plus élevées et les plus faibles pour chaque catégorie d'ouvriers (en schellings et pence).

SALAIRES LES PLUS ÉLEVÉS

	Hommes	Garçons	Femmes	Filles
	—	—	—	—
Imprimerie (journaux)	37.1	8.4	12.2	6.6
— (grands travaux). . . .	33.8	8.7	11.9	5.7
— (petits travaux.	29.2	7.0	10.7	6.2
Ouvriers des coopérations.	30.5	7.9	»	»
Laiton, bronze.	29.7	8.5	12.11	6.2
Étain.	33.5	11.3	10.4	6.11

SALAIRES LES PLUS FAIBLES

	Hommes	Garçons	Femmes	Filles
	—	—	—	—
Engrais chimiques	23.0	9.10	8.9	»
Briqueteries	22.10	9.0	9.4	7.7
Distilleries	20.4	9.10	9.5	»

De l'examen de ces chiffres, il est constaté que le salaire des femmes est le tiers de celui des hommes, celui des garçons n'en est que le tiers et parfois le quart et celui des filles tombe jusqu'au sixième.

Cette statistique montre aussi que les femmes et les jeunes filles participent de plus en plus au travail dans toutes les industries (métallurgie, imprimerie, construction des wagons et des voitures de chemins de fer, etc.).

Dans les industries textiles, nous trouvons les données suivantes sur les salaires :

SALAIRES LES PLUS ÉLEVÉS

	Hommes	Garçons	Femmes	Filles
	—	—	—	—
Coton	25.2	9.4	15.3	6.10
Tapis	26.7	8.4	11.1	6.11
Dentelles	27.3	9.4	12.3	6.2
SALAIRES LES PLUS FAIBLES				
Lin	19.9	6.3	8.11	4.11
Jute	19.4	6.8	9.7	4.8

On le remarque, une fois de plus, ici encore, les femmes ne reçoivent qu'une rémunération moitié de celle des ouvriers.

Les industries minières accusent les chiffres suivants :

SALAIRES LES PLUS ÉLEVÉS

	Hommes	Garçons	Femmes	Filles
	—	—	—	—
Carrières	23.10	9.10	»	»
Houille, fer	22.11	10.9	8.2	5
Ardoisières	22.1	8.0	»	»
Granit	21.1	8.3	»	»

BELGIQUE

Les Alliances. — Les membres de la Fédération bruxelloise du parti ouvrier se sont prononcés pour l'alliance avec les progressistes.

Votants : 2,916. — Pour les alliances : 2,261. — Contre les alliances : 630. — Bulletins nuls et blancs : 25.

Majorité pour les alliances : 1,631.

Le procès du « Conscrit ». — Malgré de superbes plaidoiries du sénateur socialiste Picard, auteur des *Pandectes* belges, et de notre ami Vandervelde, les citoyens de Brouckère et Leken ont été condamnés chacun à six mois de prison, pour leurs articles antimilitaristes.

ALLEMAGNE

Les 70 ans de Liebknecht. — La démocratie socialiste allemande a célébré le soixante-dixième anniversaire de Liebknecht avec grand éclat. Au dîner, suivi d'une soirée, offert par la rédaction du *Vorwaerts* et les élus socialistes du Reichstag, la place d'honneur, où était assis Liebknecht, était ornée de guirlandes de verdure, avec le chiffre 70 en roses rouges. Le cadeau qui a été offert à W. Liebknecht par ses collègues est une plaque commémorative en bronze, qui se détache sur un fond de peluche rouge, et qui repose sur un chevalet drapé de rouge.

Une couronne de chêne encadre l'inscription suivante :

« A son doyen, Wilhelm Liebknecht, pour le soixante-dixième anniversaire de sa naissance, la fraction démocrate-socialiste du Reichstag allemand. *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* »

Les rubans de la couronne de bronze portent les dates : « Giessen, 29 mars 1826. — Berlin, 29 mars 1896. »

Bebel a présenté le souvenir au nom de ses amis, et adressé au jubilaire une allocution.

Des adresses de profonde sympathie étaient parvenues de tous les points du globe, notamment en France, du parti ouvrier, du comité révolutionnaire central, du groupe socialiste de la Chambre, de la *Revue Socialiste,* etc...

L'anniversaire de la Commune et de la Révolution de mars 1848. — Les socialistes allemands font toujours coïncider la célébration de ces deux anniversaires, réunissant dans la même pensée de commémoration les socialistes de 1848 et de 1871.

Tous les journaux révolutionnaires ont publié des numéros extraordinaires.

ESPAGNE

Propagande agraire. — Le premier journal de propagande socialiste dans les campagnes vient de paraître à Barcelone. Il est bimensuel et porte le titre de *El Campesino.*

Élections législatives. — Le parti socialiste espagnol vient de décider qu'il prendra part aux élections pour les Cortès. Dans un manifeste aux électeurs socialistes, le parti rappelle à ses membres les décisions prises dans ses congrès antérieurs, notamment que, là où

l'organisation ouvrière est complète, c'est le devoir des socialistes de prendre part à la lutte électorale ; que dans aucun cas les socialistes ne doivent faire alliance avec l'un ou l'autre des partis bourgeois, et que les candidats choisis doivent appartenir effectivement à une organisation ouvrière affiliée au parti socialiste. Enfin, dans les circonscriptions électorales où il y a deux ou plusieurs groupes appartenant au parti, c'est le devoir de ceux-ci de réunir leurs forces au point de vue électoral.

Le manifeste engage tous les socialistes à entrer dès maintenant dans l'arène pour la propagande de leurs idées. Dans ce but, on organisera des assemblées nombreuses, des pamphlets seront distribués partout, et des milliers d'exemplaires des journaux socialistes seront répandus gratuitement dans toutes les circonscriptions électorales. « Le parti socialiste, dit le manifeste, a le triple avantage d'être le seul en Espagne que la corruption n'ait pu entamer, d'être le seul qui lutte pour le triomphe d'un idéal supérieur et d'être le seul aussi qui soit organisé et discipliné d'une manière absolument remarquable. Tous les autres partis sont divisés à l'infini. »

Les candidats socialistes aux Cortès pour la ville de Madrid sont Pablo Iglesias et Janne Vera.

ÉTATS-UNIS

Les progrès du socialisme. — Les dernières élections de décembre ont montré le socialisme en progrès notable aux États-Unis d'Amérique.

Alors qu'il y a un an le parti ne pouvait engager la lutte que dans neuf États, c'est dans seize qu'il vient de s'affirmer et ses voix ont augmenté de 24 °/₀.

Voici, d'ailleurs, la marche ascendante des voix socialistes aux États-Unis depuis huit années :

1888.	2.068
1890.	13.331
1892.	21.157
1894.	33.133
1895.	42.975

Le chômage. — Extrait de *Quarterly* Journal of Économists, de Boston :

Villes	Total de la population	Les chômeurs
New-York.	1.515.000	85.000
Chicago	1.100.000	100.000
Brooklyn	806.000	35.000
Boston	448.500	38.000
Albany	95.000	11.000

Les Trusts. — Dans ces derniers temps deux trusts, remarquables par l'importance des capitaux qu'ils solidarisent, ont été créés aux États-Unis.

Le premier est celui du charbon, qui fut fondé à Washington, le 26 février dernier, et qui englobe en un seul organisme les mines de charbon et les chemins de fer de six districts. Il comprend :

1° Les charbonnages du district de Clearfiel et des environs, expédiant par le chemin de fer de Pensylvanie ;

2° Les charbonnages de Cumberland, de Meyersdæle et d'une manière générale toutes les exploitations qui utilisent la ligne de Baltimore et Ohio ;

3° La Compagnie des chemins de fer de Norfolk et Western ;

4° La Compagnie des chemins de fer de Chesapeake et Ohio ;

5° Les charbonnages de la région de Beach Creek et de Reynoldsville ;

6° La Compagnie du West-Virginia-Central Railway.

Cette solidarisation capitaliste des charbonnages et des chemins de fer est intéressante et ne peut que hâter la concentration capitaliste.

L'autre trust a été constitué à Port Townsend (Washington) et a pour but de soumettre à une direction unique tout le commerce des bois le long des côtes du Pacifique. Les capitaux qu'il associe ne représentent pas moins de 70 millions de dollars.

ADRIEN VEBER

POST-SCRIPTUM. — La *Simplification de l'orthographe* fait l'objet d'un article dans le numéro du 1er avril de la *Revue des Revues,* qui publie le texte d'une pétition adressée le 11 mars dernier à M. Combes, ministre de l'instruction publique, au nom des trois sections — algérienne, belge et française — de la Société de réforme orthographique.

Cette requête fait ressortir que l'orthographe française, très libre jadis, a été immobilisée depuis Napoléon par l'administration.

Cette pétition est signée par le comité central de la Société de réforme orthographique, comité composé de Léon Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon; Paul Passy, maître de conférences à l'école des hautes études; Eugène Monseur, professeur de philologie comparée à l'Université de Bruxelles; Auguste Renard, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.

Elle est contresignée par un grand nombre de savants, de professeurs, d'hommes politiques et d'écrivains; ainsi, par MM. J. Debœuf (Liège), Hector Denis (Bruxelles), C. de Harley (Liège), C. Houzeau de Lehaie, De La Fontaine (Bruxelles), Camille Lemonnier (Bruxelles), Émile Verhaeren (Bruxelles), De Crouslé (de la Faculté des lettres de Paris), L. Havet (du Collège de France), Hugues Le Roux, Georges Renard, Francisque Sarcey.

REVUE DES LIVRES

Les trois Socialismes *(anarchisme, collectivisme, réformisme)*, par Paul Boilley. — Paris, Félix Alcan, libraire-éditeur, 108, boulevard Saint-Germain. Prix : 3 fr. 50.

Voilà un titre qui plaira à notre ami Hamon. Comme ce dernier, M. Boilley voit moins dans le socialisme une somme de doctrines qu'un ensemble d'aspirations de sentiments généreux, humanitaires ayant des formes diverses selon les hommes et les milieux, une manifestation spéciale de la sensibilité qui se traduit avec violence chez ceux-ci, avec méthode chez ceux-là, d'une manière vague et timide, enfin, chez d'autres. Anarchistes, collectivistes ou « réformistes », tous sont au même degré socialistes. « Nous croyons, dit M. Boilley, que tout le monde est plus ou moins socialiste, car il n'est personne qui, directement ou indirectement, n'ait à se plaindre d'un abus ou à souffrir d'un vice social qu'il désire voir réformer. »

La définition est large. A ce compte, M. Leroy-Beaulieu, lorsqu'il enseigne que le premier devoir du capitaliste est d'augmenter son capital, lorsqu'il décrit les bienfaits de la « philanthropie rémunératrice » se montre socialiste, puisqu'il affirme vouloir le bien de tous et supprimer des abus.

Voilà qui bouleverse nos classifications ordinaires. Comment alors comprendre le titre même de cette Revue, si le mot « socialisme » n'a point de sens précis ?

Mais c'est là querelle de mots. A propos du dernier livre de Hamon, A. Veber a déjà, d'une façon très précise, indiqué ici la distinction du socialisme et de l'anarchie. Quant aux réformistes, nous les croyons de deux sortes : ceux qui, avec Benoît Malon, G. Renard, Fournière, Rouanet, tous nos amis, croient à la possibilité d'atteindre par une évolution lente à la suppression du régime actuel d'exploitation de l'homme par l'homme — et ceux qui, confondant le piétinement avec la marche, l'agitation avec l'action, le changement avec le progrès pensent apaiser avec des semblants de réformes le désir de justice des souffrants.

M. Boilley, bien qu'il semble s'en défendre, est avec les premiers. Aussi ne voyons-nous que dans une confusion la raison des reproches qu'il nous adresse.

Il a pris à tâche de donner dans un livre, relativement bref, une idée exacte des diverses formes de ce qu'il appelle le socialisme contemporain. Son œuvre est excellente et d'un analyste très consciencieux, mais pourquoi vouloir

ainsi enfermer dans un cadre à trois compartiments une infinie variété de systèmes ?

Tout en indiquant avec précision ce qui distingue B. Malon et l'école française de K. Marx, il adresse à ceux-ci les mêmes reproches qu'à celui-là dans des pages consacrées au « marxisme ». Le plan de son livre l'y obligeait, mais n'est-ce point une inexactitude ?

M. Boilley déclare voir la conciliation de tous les systèmes dans le « socialisme réformiste ». Il indique une « ligne de démarcation nette et vivement tranchée » entre le « collectivisme » de cette Revue et son propre idéal. Quelle différence ! dit-il. L'un abolit le capital, tandis que l'autre cherche au contraire à en multiplier la possession. L'un veut supprimer la liberté individuelle, l'autre la sanctionne et la consolide en la rendant plus morale et plus humanitaire. L'un impose la soumission absolue à l'État, être impersonnel et irresponsable, l'autre assemble les individus et les associe par une union librement consentie, ne laissant à l'État que la seule mission de favoriser tous les essors, en veillant avec soin à ce que les parties contractantes exécutent loyalement leurs engagements réciproques. »

J'ai transcrit ce passage pour rendre plus sensible la confusion.

D'abord nous n'avons jamais parlé d'abolir le capital, mais seulement de supprimer sa possession exclusive par un petit nombre et de réglementer cette possession au profit de tous. De plus, notre fédéralisme ne combat-il pas pour la défense des libertés individuelles, locales, régionales contre la centralisation factice de l'État tout-puissant.

L'exposé que fait par ailleurs M. Boilley du socialisme réformiste consiste dans un résumé précieux des résultats obtenus par la coopération, la participation aux bénéfices, etc.

Nous ne nous élevons point contre ces manifestations de l'esprit de solidarité, nous croyons seulement à leur insuffisance.

D'ailleurs, la coopération, par son développement même, aboutit directement à ce « collectivisme » qui effraie M. Boilley. Je me souviens de l'avoir fait dire à M. Gide dans une conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui.

Le progrès d'une société coopérative anéantit l'industrie individuelle, et il est aisé de supposer une commune où progressivement toutes les manifestations de l'activité économique soient devenues coopératives. Quelle différence ainsi entre ces services coopératifs et les services communaux dont parle Malon ?

L'idéal de M. Boilley est moins précis que le nôtre : les moyens le préoccupent plus que la fin. N'importe, malgré ses affirmations dans ce beau livre de science et de franche discussion, nous ne pouvons trouver entre ses idées, ses sentiments et les nôtres qu'une différence de nuance que rendent les expressions.

Ce ne sont que des mots qui nous séparent et c'est une bien frêle barrière.

P. L.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

Crise Constitutionnelle

Quelques mots sont nécessaires pour dégager le sens de la crise actuelle. Il ne s'agit point d'une lutte sans intérêt entre ambitions rivales ; il s'agit de savoir laquelle l'emportera de deux tendances contraires : ou la politique de *statu quo* ou la politique de réformes.

La Chambre des députés, interprète du suffrage universel, s'est prononcée pour la marche en avant ; le Sénat, interprète d'un suffrage habilement restreint, s'est prononcé pour le piétinement sur place. Ainsi conflit aigu entre les deux organes du pouvoir législatif.

Qui doit avoir le dessus ? La Constitution boiteuse qui nous régit laisse la question indécise entre les deux Chambres. La nomination d'un ministère nouveau, réduit à gouverner la République avec l'appoint indispensable d'une minorité monarchiste, n'est qu'un expédient provisoire et incorrect.

En pays vraiment démocratique, une consultation loyale des électeurs eût tranché le débat. En notre régime équivoque, qui remplace la libre et franche discussion des affaires publiques par des intrigues de couloir et d'antichambre, on a, en violant les règles du système parlementaire au profit d'une coalition d'intérêts et non d'idées, créé une situation semi-révolutionnaire.

Toute la gauche républicaine relève ce défi au suffrage universel et s'organise pour le combat. Les socialistes l'appuient par une action parallèle. Le premier but à atteindre est la revision de la Constitution ; mais en France l'effort dépasse d'ordinaire le premier but visé. Les conservateurs, tant républicains que monarchistes, et M. le président de la République, leur allié en cette circonstance, pourront bien regretter trop tard le très modéré ministère Bourgeois, qui aura, peut-être, été à la République bourgeoise et immobiliste ce que fut, trois ans avant la Révolution de 1830, le ministère Martignac à la royauté du droit divin.

Georges Renard.

Organisation Socialiste

CHAPITRE V

LA PRODUCTION SOCIALISTE

Si j'ai tracé, au chapitre précédent (1), le cadre de l'organisation industrielle socialiste, ce n'est pas pour enfermer la société de demain dans une formule rigide ; ce n'est même pas pour m'y enfermer moi-même jusqu'à la fin de ce livre ; et j'espère qu'en se développant notre conception apparaîtra à tous plus riche, plus large, plus vivante et plus souple. Mais il fallait dessiner d'abord quelques lignes très générales encore et provisoires, mais précises déjà. Par là, les problèmes si nombreux et si graves que nous avons à résoudre sont posés en termes plus nets. Nous n'avons plus à nous demander, par exemple : comment l'activité industrielle et l'énergie de la production sont-elles possibles dans le système socialiste ? Car, sous ce dernier mot, les idées les plus diverses peuvent être entendues, depuis le socialisme d'État jusqu'au communisme absolu. La question est maintenant celle-ci : comment peut-on concevoir une production intense et une industrie progressive dans un système social, qui n'est ni le socialisme d'État ni le communisme pur, mais un collectivisme très prudent et très tempéré ? Je suppose la société échappant à la propriété capitaliste et bourgeoise et réalisant l'appropriation collective des moyens de production. Je la suppose en même temps, dans cette révolution, accomplissant le minimum d'effort et gardant de l'ordre antérieur, des habitudes antérieures tout ce qui n'est pas rigoureusement incompatible avec l'ordre nouveau. Ce n'est là qu'une hypothèse, peut-être enfantine ; car il se peut que le monde nouveau ne puisse se dégager du passé que par une poussée soudaine

(1) Voir notre livraison d'août 1895.

de violence et d'idéal; il se peut que la source chaude qui bouillonne obscurément sous le sol crève en un coup l'enveloppe et jaillisse d'emblée à toute sa hauteur. Mais il se peut aussi que la réalité se contente, si je puis dire, d'une révolution paresseuse; et, en tout cas, j'ai le droit et l'obligation peut-être de me tenir d'abord à cette hypothèse plus humble.

Donc comment, avec le mécanisme industriel précédemment décrit ou tout autre mécanisme analogue, pouvons-nous espérer le développement de la production, le progrès technique de l'industrie, l'accroissement de la richesse? La question importe au plus haut degré au socialisme. Avant tout, l'humanité veut vivre, et d'une vie toujours plus large qui accroisse et apaise le désir. Je crois bien, si plus de justice devait entraîner moins de richesse, que l'humanité renoncerait à un idéal du droit trop onéreux. Ce droit même, s'il était stérilisant et appauvrissant, cesserait d'être le droit. Si un homme ne peut réclamer sa juste part qu'en réduisant le total des biens à répartir, si, en entrant dans la maison commune, il la rétrécit, sa réclamation est si égoïste qu'elle cesse par là même d'être équitable.

De même pour une classe d'hommes. Si le prolétariat devait dépouiller l'humanité pour se vêtir, sa revendication serait condamnée d'avance. Mais il n'en est rien : le prolétariat socialiste ne veut pas être et n'est pas l'importun grossier qui risque d'arrêter la civilisation humaine et la croissance de la vie pour s'approprier une plus large part des fruits. Nous avons la prétention d'accroître tout à la fois la justice dans la répartition des biens et la somme des biens à répartir. La vie humaine sera, par nous, non pas seulement plus harmonieuse et équilibrée, mais plus pleine, plus ardente et plus riche. C'est à cette condition seulement que le socialisme est légitime et qu'il triomphera.

Quelques-uns de nos adversaires, parmi les plus bienveillants, établissent entre les économistes et nous une distinction que nous ne pouvons accepter. Ils disent que les économistes se préoccupent surtout de la production, et les socialistes surtout de la répartition des richesses. C'est là une opposition toute superficielle et scolastique. Les deux problèmes sont inséparables, et il n'est pas de système social sérieux qui ne prétende résoudre à la fois l'un et l'autre. Selon les économistes, la propriété capitaliste, non seulement surexcite la production et la porte au maximum, mais assure la plus large diffusion du bien-être et de la propriété elle-même. Et nous, nous disons d'abord que, dans l'ordre capitaliste, le mode de production et le mode de répartition réagissent fâcheusement l'un sur l'autre. C'est parce que les grands moyens de production sont appropriés et monopolisés par une classe restreinte, que l'immense multitude des salariés ne reçoit qu'une faible part du produit de son travail. Et c'est parce que la

multitude salariée ne reçoit pas sa juste part, que la production elle-même est à la fois chétive et pléthorique, intermittente et incertaine, n'étant pas stimulée et réglée par un développement normal de la consommation. Nous affirmons ensuite que la propriété socialiste, en même temps qu'elle assurera une plus équitable répartition des produits, donnera à la production même et plus de régularité et plus d'élan.

Ce qui a créé contre nous cette sorte de préjugé, c'est qu'en effet, dans nos polémiques ordinaires, nous signalons surtout la monstrueuse inégalité des richesses et des conditions. C'est là, pour la foule accablée et qui n'a ni le loisir ni la force de chercher les causes, le phénomène le plus sensible et aussi le plus scandaleux, et il semble que le socialisme, qui dénonce avec véhémence cette inégalité, se préoccupe seulement de l'effacer ou de la réduire. Mais, ceux-là seuls sont vraiment socialistes qui, sans s'arrêter à l'effet apparent, signalent la cause profonde, qui est la propriété capitaliste elle-même; les autres sont ou des sentimentaux impuissants, ou des esprits critiques sans conclusions fermes, ou des déclamateurs sans idées ou des démagogues sans scrupule.

En fait, depuis que la pensée socialiste se développe, le problème de la production a été au premier plan, et ce qu'on peut reprocher au socialisme, c'est bien moins d'avoir négligé ce problème que d'avoir cru trop facilement, et avec une sorte de surabondance utopique, à la prodigieuse croissance de la production par la seule vertu d'une nouvelle formule sociale. Je sais bien qu'un de nos ancêtres français, Babeuf, a conçu une sorte de communisme très réglementé et très spartiate où la tempérance et le rationnement semblent parfois tenir lieu de richesse. C'est comme un dernier legs de la pensée de Rousseau. Mais, d'abord, ce qui fait la gloire de Babeuf n'est pas d'avoir été un des penseurs du socialisme : il n'a pas su s'affranchir de ce qu'il y avait de suranné et de rétrograde dans les conceptions pseudo-socialistes du dix-huitième siècle. Sa gloire est d'avoir senti, avant même la clôture officielle de la Révolution, qu'elle n'avait fait qu'une œuvre provisoire, qu'elle avait arraché des inégalités superficielles, mais qu'elle n'avait pas « labouré profond » et coupé la racine d'où des inégalités nouvelles allaient surgir. Et c'est son honneur surtout d'avoir compris et proclamé, avant l'apparition de Bonaparte, que le peuple désabusé, fatigué de rhétorique révolutionnaire, impatient de bien-être et d'action, allait se livrer à une dictature militaire, si on ne le rattachait pas à la Révolution défaillante par la certitude immédiate du bien-être et par la réalité du bonheur. Voilà pourquoi il voulait faire sortir des ateliers et surgir des profondeurs de la mine « l'armée infernale », qui aurait illuminé de ses torches de travail ou de ses lampes souterraines l'horizon où allaient flamber bientôt les innombrables feux d'Austerlitz. Là est la partie

vivante de la pensée et de la politique de Babeuf, et non dans l'affectation de simplicité et de pauvreté imitée de l'antique.

Au demeurant, dans la pensée même de Rousseau, mieux étudiée et comprise, il y a un germe merveilleux de civilisation. Ce qui, selon lui, fait la beauté du contrat social, c'est qu'il restitue à l'homme, avec des garanties nouvelles, la primitive liberté de l'état de nature. Il ne me déplairait point de pousser en ce sens la pensée de Rousseau et, de même qu'il faut un prodigieux mécanisme social pour que l'homme civilisé se meuve en pleine civilisation avec autant de liberté que l'homme de nature en pleine nature; de même, pour donner aux hommes d'aujourd'hui, à tous les hommes, avec les joies nouvelles de la pensée et de l'art, les joies premières d'un libre et familier contact avec la nature, avec la lumière et l'espace, avec l'air, la terre et les eaux, il faudra un prodigieux mécanisme de richesse; et, en ce sens, qui fut vraiment celui de la pensée de Rousseau, aux heures les plus hautes, retrouver la nature sera le suprême effort de la civilisation et du socialisme.

Mais, à peine la société avait-elle échappé à la période tragique de la Révolution, à peine avait-elle pu s'entrevoir et se juger elle-même que les grands esprits du socialisme proclamaient la nécessité d'une réorganisation totale, qui multiplierait à l'infini la richesse. La vertu de l'harmonie, de l'association, de la combinaison habile des forces et des intérêts était telle pour eux que l'homme allait devenir le maître de la nature et une sorte de créateur jouant avec sa toute-puissance. Fourier affirmait qu'une rénovation de la nature suivrait comme d'elle-même une rénovation de la société, et il voulait faire servir à la vie de l'homme, à sa puissance et à sa joie, toutes les sèves de la terre, tous les sels de la mer, tous les météores du ciel. C'est une banalité de rappeler combien l'esprit des saint-simoniens a été fécond en vastes entreprises; et il est étrange qu'on attende je ne sais quelle stérilité ou quelle diminution d'énergie du socialisme qui, dès son apparition, multipliait les forces de l'homme. Il a eu d'emblée, avec l'âpre critique qui juge et condamne le présent, le plus large optimisme d'ensemble. Et ce n'est pas une espérance chétive ou timide qui nous vient de lui.

Même le socialisme « scientifique », qui s'est interdit les audaces constructives ou les fantaisies du socialisme « utopique », est resté en réalité très optimiste et très ambitieux. Son espérance prochaine, souvent affirmée par Marx même et par ses disciples, est de libérer l'humanité, par la socialisation de la production, par la prédominance du travail vivant sur le travail mort, et par une application inouïe du machinisme, de toute besogne servile. Pour produire, il faudra toujours effort et peine, et la production sera toujours, selon le beau langage emprunté par Marx à la philosophie de l'Allemagne, « le royaume de

la nécessité »; mais, au-dessus, s'élargira pour tout homme avec le noble loisir, « le royaume de la liberté ». Et tous les marxistes ont beau se refuser aux descriptions « paradisiaques », on sent percer en eux à tout instant la foi en une prodigieuse croissance de la richesse, de la force humaine. Quant aux communistes libertaires, comme Kropotkine, ils vont jusqu'à préciser les nouvelles applications scientifiques qui, dans la société renouvelée, multiplieront le bien-être pour tous.

D'ailleurs, il n'y a jamais eu une grande doctrine qui n'ait pris l'homme tout entier. La doctrine chrétienne, malgré son ascétisme, n'a pas jeté aux sens et à la nature un anathème définitif. Avant de se décolorer en un spiritualisme abstrait, le christianisme affirmait que la transfiguration des sens répondrait à la transfiguration de l'esprit, et que la nature même se conformerait à l'homme transformé. C'était au sens littéral et physique qu'il annonçait le renouvellement de la face du ciel et de la face de la terre; et c'est bien dans le monde sensible idéalisé que devaient s'accomplir les destinées divines de l'homme. De même, depuis un siècle, tous les socialistes, quel qu'ait été leur point de départ, ont abouti à une même synthèse de la justice et de la richesse, de l'idéal et du réel. Les uns se préoccupaient avant tout du droit humain et d'une plus équitable répartition des biens; mais ils pressentaient en même temps et annonçaient, par l'avènement même du droit, par la substitution d'une organisation juste à une anarchie violente, de l'harmonie au désordre et de la paix à la guerre, un admirable développement de la production et de la richesse. Les autres, répudiant ou paraissant répudier tout idéalisme, constataient seulement le mouvement des faits économiques, la concentration croissante du capital, l'expropriation continue de la masse, le déséquilibre grandissant entre la forme collective de la production et la forme individuelle de la propriété, et, prolongeant par la pensée ce mouvement, ils l'achevaient en révolution sociale par la concentration souveraine des moyens de production rendus à la collectivité. Mais aussi, sans l'avouer toujours expressément, ils concluent qu'une justice plus haute sortira du mouvement même des choses et de la dialectique de la production. Ainsi, pour les uns, le développement de la justice doit aboutir à un développement économique; pour les autres, le développement économique doit aboutir à un développement de justice. Je n'ai pas à rechercher ici les raisons, diverses selon les systèmes, qui expliquent pour les socialistes cette concordance entre « le règne de la nature et le règne de la grâce », comme disait Leibnitz, entre le mouvement des faits et les exigences de l'esprit ou, plus précisément, entre la justice et la richesse. Je constate seulement chez tous les socialistes la même espérance complète, le même rêve complet, et je m'étonne que nos adversaires n'aient vu que le souci d'une répartition plus juste dans une doctrine qui pré-

tend organiser et exalter au profit de l'homme toutes les forces de la nature.

Aussi combien sont puérils ceux qui, s'imaginant que nous allons répartir aux citoyens de notre pays la richesse d'aujourd'hui, font le compte du pauvre lot qui reviendrait à chacun ! Ce calcul même est une imprudence, car il en ressort qu'en France il y a aujourd'hui pour chaque famille moyenne un capital et comme une base d'existence de vingt-cinq mille francs ; et qu'ainsi la société ne peut plus alléguer, comme excuse des innombrables misères qui la déshonorent, sa pauvreté générale. Mais il ne s'agit pas de cela. Nous n'entendons pas couper en petits morceaux la société capitaliste, et la distribuer aux citoyens comme on distribue le pain bénit à l'église. Napoléon disait de l'économisme qu'il était le pulvérisateur universel ; ce n'est pas du socialisme qu'il aurait pu le dire. Étranges révolutionnaires, ceux qui garderaient l'ancienne machine, sauf à en déchiqueter les produits ! Nous ne voulons pas dissocier les anneaux du serpent, mais le jeter loin de nous, après lui avoir broyé la tête. Ce n'est pas une réforme mécanique par division, émiettement ou morcellement que nous préparons, c'est une réforme organique, c'est-à-dire la substitution d'un nouveau système général de vie et d'action au système capitaliste suranné ; ou, plutôt, c'est la force même des choses qui la prépare avec le concours réfléchi des volontés humaines. Dans une de ces conférences d'économie orthodoxe par lesquelles on tente de ramener à la bonne doctrine les jeunes gens du quartier Latin égarés en socialisme, M. Zolla, se transformant en arpenteur, mesurait la surface qui reviendrait à chacun dans un partage général du sol. Quelle pitié ! Comme si, dans un système agraire qui abolirait la classe des propriétaires oisifs et qui attribuerait la rente foncière en partie aux travailleurs du sol, en partie à la communauté pour de vastes travaux de production agricole, il n'y aurait pas un prodigieux enrichissement du sol, c'est-à-dire une prodigieuse extension de sa surface ! A la fin du siècle dernier aussi, si on avait fait le compte du cadeau immédiat que la Révolution faisait à chaque paysan par l'abolition des redevances féodales, on eût fait ressortir un chiffre dérisoire, et la Révolution, prise de dédain pour elle-même, se fût évanouie devant le simple calcul d'un économiste. Elle a marché cependant, et, en supprimant tout ce qui restait de propriété féodale et de propriété corporative, en brisant toutes les entraves qui gênaient la bourgeoisie capitaliste ou l'âpre démocratie rurale, elle a amplifié la production dans des proportions presque incalculables. Et, parce que nous estimons que la propriété capitaliste est devenue aujourd'hui un obstacle à la production, comme l'était il y a un siècle la propriété féodale et corporative, nous ne pouvons tenir aucun compte des travaux d'arpentage de M. Zolla. Il

calcule la répartition socialiste sur les données de la production capitaliste. Il suppose l'ordre capitaliste à la fois détruit et conservé, et, lui aussi, ne veut pas comprendre que la révolution sociale sera avant tout une révolution dans la production.

C'est la même erreur de point de vue que commet M. Henry Michel dans son livre, d'ailleurs remarquable à plus d'un titre, sur l'*Idée de l'État*. Lui aussi, il croit que le souci dominant des économistes est la production, et que celui des socialistes est la répartition. On pourrait presque dire, s'il n'y avait pas un lien nécessaire entre les deux problèmes, que c'est le contraire qui est vrai. En fait, c'est surtout de la répartition que se préoccupent aujourd'hui les économistes, puisqu'ils maintiennent la production capitaliste, malgré ses vices, ses crises et ses insuffisances, pour conserver à une minorité le privilège de la richesse. En fait aussi, pour les socialistes, c'est le problème de la production qui est dominant, puisque c'est la contradiction croissante entre le mode de production et le mode de propriété qui est pour eux le principe de toutes les misères et de tous les désordres. Mais M. Michel (et c'est là ce qu'il importe de relever), tout en acceptant comme accordée cette vieille et fausse oppositon entre les économistes et nous, ne s'en sert pas pour conclure contre nous. Il professe qu'il n'est pas démontré que le développement de la production soit le but essentiel ou exclusif des sociétés humaines, que peut-être l'humanité consentira à limiter sa richesse pour limiter son effort, et qu'elle sacrifiera certaines surcharges de luxe frivole ou certains raffinements laborieux de bien-être pour reconquérir un peu de liberté; et, en ce sens, le socialisme lui paraît acceptable si, même au prix d'une certaine restriction de la production, il libère les individus de ce qu'il y a d'excessif dans les besognes de la civilisation moderne et les hausse vers des fins supérieures. Ainsi formulée, avec une sorte de tour moral et esthétique, l'idée que M. Michel se fait du socialisme n'est pas aussi grossièrement inexacte. Elle n'est pas vraie pourtant, et nous ne pouvons l'accepter : car le socialisme n'implique pas une diminution de la puissance productive de l'humanité; il n'implique à aucun degré un abandon *forcé* d'une part quelconque de ce qu'on appelle le luxe. Il n'est pas du tout la mise en œuvre d'une religion ascétique ou d'une philosophie de la tempérance. A vrai dire, je ne devrais pas discuter la concession que semble faire M. Michel ni le prix qu'il y met, puisque ce n'est pas à nous qu'elle s'adresse. Il repousse absolument le collectivisme et il n'admet pas l'intervention sociale pour abolir le régime capitaliste, mais seulement pour en tempérer les excès, quand ils contrarient le développement des individus. Il est certain que le socialisme de réglementation peut être beaucoup plus suspect de limiter la production que ne l'est

le socialisme révolutionnaire, qui, en instituant un nouveau principe de production, lui laissera tout son essor. Mais même ainsi appliquée, sa thèse porte à faux, car la limitation légale de la journée de travail, même pour les hommes, expérimentée en Angleterre dans certaines industries, y a suscité presque immédiatement d'admirables progrès techniques.

Et, quant au collectivisme, il est tout à fait au-dessus de ce débat. Oui, quand la propriété capitaliste aura fait place à la propriété sociale, bien des formes grossières ou viles du luxe disparaîtront. D'abord le luxe que Diderot appelle si fortement le luxe de misère, celui des pauvres ou des demi-pauvres qui essaient de tromper les autres ou de se tromper eux-mêmes par un lamentable clinquant. Puis le luxe de débilité ou de maladie, celui des estomacs fatigués par tous les déréglements de la vie oisive et qui ne sont ranimés un peu que par une nourriture très délicate et très recherchée. Puis le luxe de paresse, celui des femmes de la bourgeoisie qu'une éducation prétentieuse ou molle a rendues incapables de tout effort et qui ne connaissent plus la joie de l'action. Puis le luxe de vanité, qui fait tant de ravages dans une société où presque toute considération s'attache à la fortune, où les parvenus ne prennent conscience de leur richesse, c'est-à-dire de leur valeur, que dans un cadre éclatant, et où, entre les classes sociales nettement opposées, les grands capitalistes en haut, le prolétariat en bas, flottent bien des existences incertaines, prétentieuses, agitées et qui veulent tenir aux existences supérieures au moins par un reflet. Et encore, le luxe d'intrigue et de mensonge, celui qu'étalent les aventuriers de la finance pour attirer les dupes, les notaires véreux pour prolonger leur crédit et faire affluer les dépôts, les commerçants à la veille de la faillite pour éblouir le créancier, les charlatans de la médecine pour flatter leur clientèle de leur propre luxe, et bien d'autres encore en notre monde de générale et chronique tromperie. Et, enfin, le luxe superbe de classe, le luxe de force, de domination et d'orgueil, celui des puissances sociales qui doivent s'affirmer par un grand état de maison et par un déploiement continu de richesse. Les grandes fortunes sont obligées, en effet, comme les grandes puissances politiques ou nationales, à une représentation proportionnée; elles sont obligées de soutenir ce qu'a de factice, en somme, ou au moins de fragile toute domination humaine par une démonstration incessante de force; et le grand luxe est l'équivalent de la revue des vassaux que passaient les seigneurs dans la cour du manoir. De toutes les formes de luxe que j'ai dites, et que le régime capitaliste emportera avec lui, celle-ci seule a quelque grandeur; car elle est l'expression d'une force sociale vraie et, en rappelant sans cesse sa puissance au détenteur de la grande fortune, elle peut le préserver de certaines

convoitises vulgaires et de certains sentiments bas. Mais celle-là même aujourd'hui se corrompt et s'abaisse; car, à côté des grandes fortunes traditionnelles et fondées dont le luxe est comme l'éclat solide, se sont multipliées les fortunes d'improvisation, de spéculation et d'aventure dont le luxe déréglé n'est qu'une aventure de plus. Et surtout, dans l'ébranlement de l'ordre capitaliste, les grandes fortunes ont perdu cette sécurité, cette belle certitude d'avenir qui en faisait presque, si je puis dire, la noblesse morale : elles ont perdu, avec cette fierté, le respect d'elles-mêmes, et il en est qui se gaspillent avec une sorte de fantaisie frénétique, comme si l'an mil de la classe capitaliste approchait.

Donc tout ce luxe, ou sot, ou vil, ou fou, sera balayé; car le luxe n'est qu'une contradiction misérable, quand il ne se résout pas en noblesse ou en joie.

Mais l'ordre socialiste aura son luxe et grand et beau. On n'attend pas de moi que j'en précise les formes. L'artiste même, qui a sculpté avec une si prodigieuse variété d'élégance et de vie la porte du baptistère de Florence, ne pourrait sculpter la porte de la société nouvelle et deviner ou fixer les innombrables formes de puissance, de joie et de beauté, c'est-à-dire de luxe, qui se développeront spontanément de l'ordre nouveau. Tout ce qu'on en peut pressentir, c'est que l'œuvre d'art que voudra façonner d'abord et surtout la société nouvelle, c'est l'humanité elle-même. Elle appliquera toutes les énergies enfin réconciliées et organisées à assurer à tous les hommes, par un large bien-être et une activité réglée, la santé qui, dans les races un peu nobles, est un principe de beauté. Elle fera un immense effort pour remettre les hommes en contact familier avec la nature, avec la variété des aspects et la beauté des horizons. Elle voudra perfectionner à ce point la production qu'il reste à tout homme assez de loisir et de force pour la science et pour l'art. L'ordre socialiste aura donc besoin d'une production plus intense que l'ordre capitaliste. Comment l'obtiendra-t-il ?

D'abord par la suppression des obstacles que le régime capitaliste lui-même oppose à la production. Ils sont multiples. En premier lieu, le vice même de la répartition capitaliste paralyse singulièrement la production. Les salariés, qui constituent l'immense majorité des producteurs, ne reçoivent qu'une faible part du produit de leur travail, et ils sont forclos de la propriété; ils n'ont donc ni les conditions nécessaires de bien-être, c'est-à-dire de santé et d'activité, ni la sécurité d'esprit ni l'initiative. Par là le régime capitaliste diminue l'énergie physique, intellectuelle et morale des producteurs; et, pendant qu'il se réclame contre nous de sa prétendue puissance de production, il appauvrit la source vive de toute production : l'énergie humaine; il affaiblit le muscle, le nerf, le cœur, le cerveau.

Et cette énergie humaine ainsi diminuée, il en fait un mauvais usage. Il en gaspille une large part dans des dépenses improductives, qui consomment du travail humain, sans accroître la force durable de production de l'humanité.

J'entends bien, d'emblée, la réponse qui nous est faite en ce premier point, et il faut la discuter de suite et de près. On nous dit qu'en fait le vice de répartition n'est qu'apparent. Sans doute l'ouvrier fileur, ou tisseur, ou mineur, ou verrier ne reçoit, sous forme de salaire, qu'une partie du produit de son travail. Sans doute le paysan est obligé de payer au propriétaire oisif une rente foncière. Sans doute aussi, si le paysan employait cette rente foncière à l'amélioration du sol, si l'ouvrier industriel, retenant pour lui le dividende, l'employait soit à améliorer l'hygiène de sa propre vie, soit à perfectionner l'outillage industriel qu'il manie avec ses camarades, il semble qu'il y aurait progrès de la production. Mais qui garantit d'abord que les ouvriers et les paysans, eux aussi, ne gaspilleraient pas en dépenses improductives ou même nuisibles, en excès de tout ordre ou en frivolités, une part plus grande de leurs ressources accrues, et Auguste Comte n'a-t-il pas montré que la bourgeoisie exerçait au profit de tous une fonction d'épargne créatrice et de prévoyance que le prolétariat ne pourrait remplir sans perdre sa noblesse même avec son imprévoyance ? De plus, comment méconnaître qu'une grande partie de la « plus-value » prélevée par le capitaliste sur le travailleur, sous forme de rente du sol, ou de rente d'État, ou de bénéfice, ou de dividendes, est employée par le capitaliste lui-même à créer de nouveaux moyens de production ? Ainsi, nous dit-on, le mode de répartition capitaliste, bien loin de paralyser la production, la sauvegarde et la développe.

Cette première réponse de nos adversaires est vaine. Une certitude domine tout : les ressources que la classe privilégiée, depuis la haute bourgeoisie capitaliste jusqu'à la bourgeoisie moyenne, affecte à son entretien, à sa dépense proprement dite pourraient être largement diminuées sans que son énergie vitale fût atteinte. Au contraire, un supplément équivalent de ressources permettrait à l'immense foule des salariés d'accroître sa force. Même si une partie de ces ressources nouvelles était gaspillée, l'ensemble se traduirait certainement par un accroissement solide de bien-être, de santé et d'énergie ; d'autant plus que, si les ouvriers gaspillent leur pauvre salaire, c'est souvent sous l'influence déprimante et démoralisante de la misère. Il n'est donc pas douteux que le régime capitaliste porte atteinte aux forces vitales de production.

Mais, nous dit-on, ce déplacement dans le budget annuel des dépenses des diverses classes sociales n'est possible que par la brusque suppression de tout ce qu'on appelle le luxe et, outre que bien des

catégories d'ouvriers seraient réduites au chômage, l'humanité, ramenée tout entière à un niveau uniforme de médiocrité aisée, perdrait l'habitude, la notion, le goût même des formes supérieures d'existence. Et, comme l'esprit humain est stimulé au progrès par l'infinie diversité des besoins et par les fantaisies mêmes des blasés, l'humanité sera appauvrie d'une grande force d'action et de progrès : il n'y aura plus d'air échauffé et subtil pour enlever le ballon, et l'invention humaine se traînera à terre, la production languira comme dans les civilisations à peu près figées.

Cette objection serait grave, si elle venait à son heure. Elle ne vaut plus dans la période humaine où nous sommes entrés. Je néglige la difficulté de transition qui nous est opposée, le prétendu chômage auquel les ouvriers de luxe seraient condamnés par l'expropriation de la classe capitaliste. Non que j'en méconnaisse l'importance pratique ; il y a un siècle, les ouvriers de luxe qui servaient la noblesse ou la finance et qui perdaient leur clientèle par les émigrations, les confiscations et les proscriptions étaient violemment opposés à la Révolution ; ils ne se réconcilièrent avec elle que très tard, quand elle-même se réconcilia avec la réaction et quand la bourgeoisie du Directoire reprit la tradition de luxe de l'ancienne noblesse. A coup sûr, si la révolution sociale n'éclate pas avant que le prolétariat socialiste soit assez puissamment organisé pour la discipliner et la conduire, il faudra rattacher au mouvement révolutionnaire la clientèle immédiate de la classe capitaliste. J'en rechercherai les moyens quand je serai arrivé, dans cette étude, au mécanisme même de la révolution. Je ne retiens à cette heure que la difficulté permanente et essentielle.

Oui, je crois et j'accorde aux économistes que jusqu'ici, et tout le long de l'histoire, le progrès humain eût été impossible s'il avait dû être homogène. Si les groupes humains n'avaient pu progresser, tenter des inventions nouvelles, et chercher plus de bien-être et de joie qu'en en faisant part simultanément à tous leurs membres, les hommes ne se seraient probablement pas élevés au-dessus de leur condition primitive. Le progrès, condamné à traîner chaque fois toute la masse humaine, se fût arrêté. Mais à quoi bon cette hypothèse ? En fait, depuis l'origine de l'histoire, la société humaine a été livrée à la force, à la force des muscles et des armes, à la force du courage, à la force de la pensée, et surtout à la force de la richesse, qui a tour à tour traduit ou produit, servi ou dominé, et enfin remplacé toutes les autres. Les minorités dominatrices ont donc pu utiliser à leur profit une grande part de l'énergie de travail des multitudes opprimées. Elles ont pu ainsi développer en elles-mêmes et satisfaire des besoins nouveaux. Elles ont pu, pour leurs vêtements, pour leur nourriture, pour leur demeure, pour leurs voyages et même pour le luxe suprême de la

science et de l'art, devenus les parures de la force, réaliser des progrès que l'effort humain réparti sur la masse tout entière n'eût pu accomplir. Elles ont violenté dans le sens de la hauteur l'effort humain, au lieu de le laisser se perdre en de vagues étendues. Et par là, de période en période, elles élevaient au-dessus de la foule des formes d'existence vers lesquelles lentement, péniblement la foule se haussait ensuite à demi. Les classes privilégiées ont été ainsi, dans le grand travail de l'histoire, des condensateurs d'énergie humaine. Elles ont été, si je puis dire, des essayeuses de civilisation. Et c'est, en un sens, la justification historique de leur privilège et aussi la consolation obscure des multitudes pressurées, broyées qui dorment dans le passé.

Mais ce rôle initiateur et civilisateur des classes dominantes est inutile désormais, et onéreux : le progrès humain peut être à la fois, dès maintenant, énergique et homogène, il peut entraîner et soulever, d'un mouvement uniforme, toute la masse de la nation, et il n'est pas à craindre, si le ressort capitaliste est brisé, que l'activité générale se détende. D'abord l'idée même du progrès a pénétré jusqu'au fond même des cerveaux les plus obscurs et les plus routiniers ; il n'est pas de paysan, dans le hameau le plus écarté, qui ne sache, d'une certitude absolue, que la force humaine n'a pas dit son dernier mot. Puis, dès aujourd'hui, la puissance du machinisme est telle que tous les hommes savent et conviennent qu'appliquée avec ensemble et méthode, et développée par un énergique parti pris social, elle peut accroître infiniment la productivité du travail humain. Enfin, l'organe du progrès général existe maintenaint : c'est la nation. Et les nations modernes, par une contradiction qui ne peut durer, sont à la fois absolument homogènes et divisées. Elles sont divisées en classes antagonistes et haineuses par le système de la propriété capitaliste, qui enrichit perpétuellement les uns des dépouilles des autres. Et elles sont homogènes par l'effet d'une centralisation énergique et rapide qui propage incessamment les idées et les modes ; par l'égalité au moins apparente des droits politiques ; par la familiarité de la vie démocratique, qui oblige les plus riches à se faire pardonner leur richesse dans les relations de chaque jour ; par l'unité de la langue, qui efface même la diversité des patois et qui sera bientôt la même dans les salons, au faubourg, au village ; par un commencement général de culture ; enfin (et c'est là le trait décisif) par la fierté croissante de la classe opprimée et dépouillée. Non seulement l'ouvrier sait qu'il vaut le capitaliste ; mais la classe ouvrière sait qu'elle vaut mieux, étant créatrice, que la classe capitaliste. Aussi les déshérités, lorsque, par la révolution sociale, ils entreront enfin dans la civilisation, dans la propriété transformée, dans le luxe même, n'auront ni éblouissement ni torpeur. Dès maintenant, par un des plus curieux phénomènes de

l'histoire, ils sont familiers avec la civilisation même dont ils sont exclus ; ils ne seront ni comme la soldatesque d'Antoine qui se roulait ivre sur les tapis orientaux de la maison de Pompée, ni comme ces barbares qui, devant la majesté caduque de Rome, étaient déconcertés par un trop lourd héritage. Les déshérités sont prêts à recueillir, au nom de la nation, sans ivresse comme sans faiblesse, la succession de la classe capitaliste. Ni ils ne sacrifieront à un luxe frivole le bien-être solide et les garanties de l'avenir ; ni ils ne renonceront à mettre peu à peu dans leur vie, dans leur demeure, dans leurs habitudes, dans leur esprit même le plus d'élégance possible et de beauté. Il n'est donc pas à craindre aujourd'hui que l'humanité subisse, par la transformation socialiste du budget des diverses classes, une brusque diminution de niveau. Pour aller à l'esclave les civilisations antiques auraient dû descendre ; car elles n'avaient pas la puissance presque indéfiniment extensible des moyens mécaniques de production ; et l'esclave n'avait pas cette fierté qui est la révolution latente. Au contraire, le prolétaire aujourd'hui est de plain-pied avec la civilisation capitaliste, et il en prendra possession non pour la rétrécir ou l'abaisser, mais pour l'élargir et la hausser. De leur budget personnel accru, les producteurs se serviront d'abord pour accroître leur bien-être, c'est-à-dire leur force vitale de production ; et ensuite toute la nation, par un effort intense, continu, normal, de tous les citoyens réconciliés, se haussera vers les formes supérieures d'existence graduellement accessibles à tous. Donc, d'abord et d'emblée, en développant chez tous la force, le besoin et l'espoir, l'ordre socialiste, par le seul effet d'une répartition meilleure, donnera un prodigieux essor à la production.

Avec le socialisme, avec le système collectiviste qui donne à la nation organisée la propriété des moyens de production et aux travailleurs tout le produit de leur travail, pour la première fois depuis l'origine de l'histoire, chaque producteur sera consommateur dans la mesure même où il sera producteur. Jamais pareil stimulant de travail n'aura été appliqué à une société humaine. Pour accroître ses jouissances, pour se créer, avec des besoins nouveaux, des moyens nouveaux de les satisfaire, chaque producteur devra accroître et son effort personnel et l'efficacité de son effort personnel, c'est-à-dire la puissance des moyens de production que la nation met à son service. Il a donc intérêt à améliorer sans cesse et son propre effort, et l'outillage commun qui multiplie la puissance de son effort. Rien ne stimule l'homme comme de travailler pour soi et en même temps pour un vaste ensemble où il est compris. Aucune parcelle de son effort ne s'égare hors de lui, et pourtant cet effort même prend une apparence généreuse et ample. L'égoïsme, l'esprit de solidarité, l'imagination sont réjouis à la fois par un système social.

où chacun en travaillant pour soi travaille pour tous et, en ajoutant à la puissance de tous, ajoute à la sienne propre.

Craindra-t-on que chaque producteur, au lieu de réserver une part de l'effort et du produit au développement des moyens de production, ne préfère tout consommer d'emblée, et que l'accumulation des égoïsmes privés ne se résolve en un formidable égoïsme social? Craindra-t-on, en un mot, que chaque génération se désintéresse des générations suivantes ? Mais, en fait, il y a là d'abord une singulière illusion d'optique : les générations ne se succèdent pas bout à bout; elles ne se succèdent qu'en se pénétrant, en se superposant, et grand est toujours, dans une société, le nombre des hommes jeunes qui ont un intérêt personnel aux œuvres d'avenir. De plus, si aujourd'hui les actionnaires d'une entreprise consentent à réduire leur dividende pour assurer les réserves, et s'ils transforment en capital, pour des entreprises nouvelles, une partie de leur revenu, tous les citoyens, copropriétaires de l'immense activité nationale, auront un intérêt du même ordre à la perpétuer et à l'agrandir.

L'actionnaire, le capitaliste d'aujourd'hui a un triple intérêt à accomplir la fonction sociale d'accumulation et de prévoyance. D'abord, en ajournant la dépense personnelle, il se ménage pour l'avenir des moyens plus étendus de dépense personnelle : la partie de son revenu qu'il transforme en capital deviendra elle-même productrice de revenu. En second lieu, il affermit, il élargit la base d'existence de ceux qui ont son affection et qui hériteront de lui. Enfin, et peut-être surtout, il satisfait, à son insu même, ce besoin de perpétuité qui est dans l'homme. La dépense personnelle, la consommation égoïste est une destruction : tout l'effort humain s'anéantit en elle. Au contraire, transformer une part de ce produit en un capital qui pourra indéfiniment se reproduire en s'agrandissant, c'est donner à un effort passager une sorte de prolongement et de retentissement indéfini; c'est donner à la précaire et caduque activité humaine une sorte d'éternité économique; c'est aussi lui donner une sorte d'infinité, car il n'y a pas de limites assignables à la puissance d'extension et de reproduction du capital une fois engagé dans le vaste monde. C'est par là que la dialectique interne du capital, qui tend à l'infinité et à l'éternité par le procès même de sa reproduction, répond au secret instinct, à la vocation secrète des consciences humaines. Et là est, je crois, plus encore que dans l'appétit de jouissances personnelles ou le sentiment familial, la raison de la prodigieuse activité capitaliste. Le tourbillon des forces historiques emporte les hommes dans le sens même de leur rêve, et on ne sait plus s'ils sont précipités ou s'ils se précipitent.

Or, de ces trois mobiles qui agissent aujourd'hui sur le capitaliste, il n'en est pas un seul qui ne doive agir avec autant de force sur les

participants de l'ordre socialiste. Chacun des producteurs, en accroissant la puissance sociale de production par le sacrifice momentané de quelques jouissances personnelles, accroîtra d'abord pour l'avenir ces possibilités personnelles de jouissance. En second lieu, il accroîtra la puissance économique et le bien-être de ceux qui naissent de lui, ou en qui il a mis sa complaisance. Enfin, c'est à une œuvre éternelle et indéfiniment extensible qu'il s'associe, et, à vrai dire, ce qui est à craindre dans l'ordre socialiste, ce n'est pas une folie du présent sacrifiant l'avenir ; mais plutôt, par intervalles, une folie d'avenir sacrifiant et mortifiant à l'excès le présent. Bien loin que l'humanité nouvelle subordonne l'avenir à la satisfaction exclusive des instincts immédiats et bornés, c'est du côté de l'avenir, attirant comme un abîme par sa profondeur même et par l'infini de ses promesses, qu'elle pourrait plutôt, comme en un mystique vertige, perdre l'équilibre. D'autant plus que, pour le capitaliste, l'éternité et l'infinité du capital a je ne sais quoi d'abstrait et d'extra-humain. Cette richesse, qu'il réserve à des croissances illimitées, il ne sait pas, après une ou deux générations, qui en sera détenteur et quel usage en sera fait. Au contraire, dans le système socialiste, l'homme sait que c'est au profit de la nation une et organisée ou mieux encore, dans un avenir prochain, au profit de l'humanité une et organisée qu'il réserve une part de richesse transformée en moyens nouveaux de production. Cette part, il ne l'abandonne pas, puisque le bénéfice lui en revient personnellement à lui et à ses descendants, mais elle est marquée en même temps d'un caractère de perpétuité et d'humanité. Elle se confond désormais avec la vie illimitée de l'humanité elle-même. Aujourd'hui, le capital doit revenir à des individus, et le capitaliste ne sait pas quels seront, dans un demi-siècle, ces individus; il abandonne donc son effort à tous les ricochets aveugles de la vie et de la mort; et, ne pouvant donner à son capital, dans la suite des temps, une figure vivante et précise, il en est réduit à l'imaginer comme une force impersonnelle et extra-humaine. Demain, au contraire, ce que nous épargnerons tous, en vue de l'avenir, aura la figure de l'humanité elle-même; et, tandis que l'appropriation individuelle de la richesse aboutit, par un juste châtiment, à l'impersonnalité abstraite et inhumaine du capital, quand la force de production, de richesse et de progrès aura été arrachée à l'égoïsme individuel, elle sera par là-même toute palpitante de vie et d'humanité. Jamais l'homme n'aura été plus puissamment sollicité à sortir de lui pour se projeter en une humanité indéfiniment progressive, et le pouvoir social aura sans doute pour fonction, à certaines heures, de ramener l'humanité au présent comme à son centre d'équilibre, plutôt que de l'en arracher de force.

Au demeurant, si l'on craint encore que les individus, dans l'ordre

socialiste, soient parfois incapables d'une suffisante prévoyance, la puissance sociale ne sera pas désarmée. Et si déjà l'État, qui n'est guère que le gardien d'une classe, a, à un très haut degré, le sentiment de l'avenir; s'il sait faire, dès maintenant, d'énormes dépenses qui ne sont pas immédiatement productives, comment la puissance sociale, quand elle sera l'organe commun de tout un groupement humain, pourrait-elle négliger l'avenir? Je crois, par toutes les raisons que j'ai dites, qu'elle sera devancée par l'assentiment ou même par le désir spontané des individus et je ne sais vraiment pas comment nos adversaires pourraient le contester, puisque je n'ai supposé d'autres sentiments que ceux qui aujourd'hui conduisent l'homme. Mais, s'ils se refusent à cette hypothèse, il ne nous en coûte pas de dire qu'au besoin la puissance sociale usera de contrainte, je veux dire d'un prélèvement forcé sur tous les produits du travail, pour assurer le renouvellement et l'extension de l'outillage et la continuité du progrès technique. Ce prélèvement aujourd'hui s'appelle l'impôt; et, s'il plaît à nos adversaires de dire que demain le prélèvement social dont je parle ne sera qu'une autre forme de l'impôt, je n'ai pas l'intention de soutenir avec eux une querelle verbale. Les différences de fond nous suffisent. Or, aujourd'hui, l'impôt a ce double caractère de n'être pas, en réalité, consenti par toute la nation et de ne pas servir, en réalité, à toute la nation. D'une part, les pauvres n'exercent leur souveraineté politique que dans des conditions de dépendance lamentable ; d'autre part les services alimentés par l'impôt, sont, le plus souvent, sous le nom de services publics, des services de classe et l'impôt n'est pas un prélèvement social, mais un prélèvement gouvernemental. Il n'en sera pas ainsi du prélèvement socialiste ; car tous les producteurs, copropriétaires du fonds social, détermineront avec une égale souveraineté les décisions communes, et c'est au profit de tous et de chacun qu'une part de produits sera affectée au développement de l'outillage collectif. Si donc aujourd'hui les citoyens subissent sans résistance l'impôt capitaliste, ils accepteront de bonne grâce, quand ils ne l'auront pas provoqué eux-mêmes, le prélèvement socialiste, et la loi interviendra beaucoup moins pour contraindre que pour coordonner les volontés individuelles spontanément agissantes. C'est donc à une production colossale ou, socialiste, puisque la production sera animée à la fois par un prodigieux moteur central et par l'innombrable spontanéité des intérêts individuels.

Entre les activités individuelles elles-mêmes, c'est forcément au profit des plus énergiques, je dirais presque des plus ambitieuses, que se fera l'équilibre. Je veux dire que ce sont les individus plus agissants qui entraîneront les plus inertes, et non ceux-ci qui appesantiront ceux-là. Dans le pamphlet sur la *Misère de la Philosophie*,

comme le dit Pottier, à une production géante qu'aboutira l'ordre par lequel il répondait à la *Philosophie de la Misère,* de Proudhon, Marx opposait au mutuellisme ou même à tout communisme non autoritaire, que chacun n'y pourrait déployer toute son activité. En effet, disait-il en substance, si l'on suppose que les travailleurs s'entendent par groupes pour échanger leurs produits (c'est le trait essentiel du mutuellisme), chacun ne pourra produire qu'autant qu'il sera assuré de recevoir un produit équivalent. Par conséquent, chacun ne pourra produire que dans la mesure où les autres voudront ou pourront produire. Ainsi les activités les plus ardentes et les plus créatrices seront ralenties et refroidies par les autres; et, par une conséquence qui paraîtra aux individualistes de tout ordre absolument paradoxale, c'est pour assurer le plein essor de toutes les activités, comme la pleine satisfaction de tous les besoins, que Marx concluait, contre Proudhon, à une forte centralisation communiste.

A vrai dire, nous touchons ici à un des plus délicats problèmes, non seulement de l'ordre socialiste, mais de l'ordre humain. D'une façon générale, il s'agit de concilier la liberté et la solidarité. Toute activité humaine est en rapport nécessaire avec d'autres activités humaines; comment pourra-t-elle s'exercer en sa plénitude sans contraindre ou contrarier les autres activités? Et il n'est pas question ici de la violence directe; mais il est des violences indirectes qu'une liberté, même dans son exercice le plus innocent et le plus légitime, fait à une autre liberté. Dans l'ordre de la production, ce conflit semble perpétuel. Tel homme ne peut travailler que si d'autres hommes désirent les produits de son travail et se mettent en état de les acheter par d'autres produits.

Comment résoudre ce conflit? Faudra-t-il condamner l'un à ne pas travailler, c'est-à-dire à ne pas agir comme il le veut, ou les autres à travailler contre leur gré? C'est surtout au socialisme que la question se posera; car précisément, parce qu'il organisera la solidarité humaine, parce qu'il substituera un ordre réfléchi et conscient au jeu des forces inconscientes, il devra trouver et formuler la règle selon laquelle s'ordonneront les libertés. Aujourd'hui, si un homme veut travailler et ne trouve pas de travail, ou si ayant créé des produits il ne trouve pas à les échanger contre d'autres produits, ou s'il ne peut utiliser qu'une part de son activité, à coup sûr c'est l'organisation sociale qui en est la cause. C'est bien le régime capitaliste qui mérite le reproche que nous adressent d'ignorants adversaires; il oblige les plus agissants et les plus habiles à se mettre au pas des fainéants et des maladroits. C'est parce que dans telle région la terre mal cultivée donne peu que le paysan pauvre ne peut acheter des meubles à la ville voisine et que le menuisier laborieux, passionné au travail, se morfond devant

son établi vide. La routine pèse ainsi d'un poids très lourd sur les forces de progrès, et la paresse sur le travail. Mais dans le régime capitaliste, cette solidarité brute, si fatale qu'elle soit souvent à la production, s'exerce, si l'on peut dire, d'une façon occulte et diffuse. Il y a entre le progrès et la routine, entre l'activité des uns et la paresse des autres, d'innombrables actions, réactions et transactions dont aucune puissance définie n'est responsable, parce que dans l'inconscient et le chaotique il n'y a pas de responsabilités ; les hommes sont attachés les uns aux autres par des chaînes pesantes, mais que seule la nécessité aveugle a forgées. Au contraire, l'ordre socialiste aura beau être l'aboutissement d'un long travail historique et une forme nouvelle de l'éternelle nécessité, c'est en pleine lumière de la conscience qu'agiront cette fois les forces économiques, c'est par l'intermédiaire de volontés explicites, d'actes réfléchis que s'exercera la loi des choses, et la nécessité même aura la forme de la raison. Comment donc la raison socialiste harmonisera-t-elle dans la production les efforts humains, les libertés humaines? La question est d'autant plus grave que par cela seul qu'il y aura, semble-t-il, décision explicite et centrale, la solution sera beaucoup plus brutale, plus absolue que dans le régime capitaliste où la solution flotte à tous les courants. Comment donc le droit au travail et le « droit à la paresse » seront-ils conciliés par le socialisme? Et si une minorité très laborieuse entend travailler deux fois, trois fois plus que la majorité plus indolente ou plus sage, si elle crée ainsi des produits qui n'ayant pas leur contrepartie n'auront pas leur emploi, comment la communauté rétablira-t-elle l'équilibre? Est-ce en amortissant l'activité des uns ou en imposant aux autres un surcroît d'activité?

C'est évidemment au profit des plus actifs que sera, mais sans contrainte, résolu le conflit. D'abord, la solution inverse compromettrait la civilisation elle-même; car, dans l'ordre socialiste, la puissance de dépense étant mesurée par la puissance du travail, limiter arbitrairement l'effort d'un homme, ce serait limiter sa dépense, ce serait par conséquent gêner le progrès même de la civilisation en interdisant à des individus bien doués et énergiques des formes supérieures d'existence où ils atteindraient par leur plein effort. En régime capitaliste, comme ce ne sont pas ceux qui travaillent le plus qui dépensent le plus, les innombrables restrictions que subit le travail de chacun n'empêchent pas du moins la grande dépense des classes privilégiées et le développement du luxe. Dans l'ordre socialiste, la dépense étant réglée par le travail, toute restriction du travail serait une restriction de la dépense, c'est-à-dire, en un sens, de la civilisation elle-même. Et comme tous les citoyens, même les indolents, auront intérêt au développement général de la civilisation, c'est vers

la minorité la plus active qu'inclinera nécessairement le sentiment social et, par suite, la puissance sociale.

Il ne faut pas juger du tout de l'ordre socialiste et de l'esprit socialiste par les mesures de protection provisoire que nous proposons aujourd'hui contre les excès du régime capitaliste. Si nous demandons la limitation légale de la journée de travail, ce n'est pas du tout pour niveler tous les efforts, toutes les activités. Nous regrettons même, dans bien des cas particuliers, de soumettre à une mesure uniforme le travail de toutes les femmes. Mais c'est l'odieuse exploitation capitaliste qui nous y contraint ; car le capital ne prolonge la journée de travail au delà des limites humaines que pour mieux pressurer l'ouvrier et, de plus, la quantité de travail disponible, c'est-à-dire, aujourd'hui, de salaire disponible, étant très limitée par la pauvreté même des travailleurs qui n'achètent pas, il faut, le mieux possible et empiriquement, répartir ce travail entre tous et atténuer la concurrence meurtrière que se font entre eux ces misérables. Dans l'ordre socialiste, ces périls et ces maux auront disparu, et quand tout travailleur sera assuré de sa part de travail, quand il sera payé pour tout son travail, ceux qui, par dessus ce travail minimum, voudront par un effort complémentaire s'assurer plus de bien-être ne feront tort à personne ; ils feront du bien à eux-mêmes et à la civilisation.

Aussi la puissance sociale s'ingéniera certainement, du consentement de tous, à rendre efficace ce travail de surcroît en assurant l'échange des produits. Tel groupe de menuisiers s'offrira à faire des meubles, à condition que tel groupe de maçons et de charpentiers construise des maisons neuves plus agréables où les menuisiers logeront. Tel groupe de paysans s'offrira à travailler plus profondément le sol par un surcroît d'efforts, à lui donner ainsi une fertilité normale plus grande, et à développer des cultures de choix, à condition que tel groupe de graveurs, de peintres ou de sculpteurs vienne orner, en échange de beaux fruits, la maison commune du village ou leur propre demeure. Et un office essentiel de la puissance sociale sera de servir d'intermédiaire à tous ces groupements ; quand elle aura assuré l'ensemble de la production moyenne, répondant à l'ensemble des besoins moyens, elle pourra centraliser les offres de travail et les demandes de produits des individus et des groupes et les coordonner. Elle n'aurait là aucun rôle de contrainte ; elle serait, au contraire, au service des libertés individuelles, et les producteurs n'auraient, d'ailleurs, recours à elle que s'il ne leur était pas plus commode de s'accorder directement sous la condition générale de l'égalité dans l'échange des produits. Il y aura ainsi très probablement, dans la complexité presque infinie de l'ordre socialiste, synthèse de l'individualisme proudhonien et du communisme marxiste.

Où sera le point d'équilibre de l'un et de l'autre ? Où sera le nœud de l'activité sociale et de la spontanéité individuelle ? Dans quelle proportion les hommes se livreront-ils au travail commun socialement organisé, ou produiront-ils par leur seule initiative, ou formeront-ils de mouvantes et partielles associations de travail dans la permanente association nationale ? La vie seule pourra répondre là-dessus, et sa réponse sera à coup sûr perpétuellement changeante. Ce qui est certain, dès aujourd'hui, c'est que s'il plaît aux travailleurs, enfin affranchis par la possession collective du grand outillage, d'user de l'outillage national individuellement ou par groupes, en vue d'un surcroît de production et de bien-être, l'ordre socialiste les y encouragera. Il est probable qu'il se trouvera dans toutes les catégories de la production une minorité plus active, et qu'ainsi, dans l'ensemble, cette minorité se suffira à elle-même pour l'échange des produits supplémentaires. Il ne sera donc pas nécessaire d'élever le travail moyen de la majorité par la contrainte pour assurer aux travailleurs plus énergiques des produits équivalents aux leurs. En tout cas, et même s'il fallait faire appel à un surcroît d'activité de l'ensemble des travailleurs pour faire équilibre à l'activité surabondante de la minorité, il n'y aurait aucune résistance. Qu'on se figure, pour reprendre l'exemple cité plus haut, un groupe de menuisiers ou de tapissiers très vaillant et très habile. Quand il a accompli sa tâche normale, quand il a suffi à la part de commandes qui lui a été assignée dans la distribution sociale du travail, il fait savoir qu'il est disposé à un effort plus grand, et qu'il créera, par exemple, tel mobilier de luxe d'une invention nouvelle, pour les travailleurs des autres catégories qui voudront eux-mêmes, par un travail supplémentaire, lui procurer tel et tel produit. Il est bien évident qu'il ne sera même pas besoin d'une stimulation de la puissance sociale pour que l'appel des menuisiers soit entendu ; car le surcroît de travail que les autres s'imposeront pour y répondre sera rémunéré, et d'une façon pleine, adéquate, par un surcroît de bien-être, et la tentation du luxe, de la beauté est contagieuse. Ainsi, dans l'ordre socialiste, ce sont à coup sûr les plus actifs qui mèneront le mouvement ; ce sont les activités les plus exigeantes, les plus passionnées, les plus éprises de nouvelles conquêtes sur la nature rebelle, qui entraîneront sans cesse l'ensemble de la production, et c'est du plus bas au plus haut que se fera le nivellement des efforts humains, sans que la liberté de tel individu voulant réduire son effort au minimum soit jamais menacée. Il y aura, si je puis dire, une loi presque irrésistible d'entraînement pour la masse ; il n'y aura pas pour les individus une loi de contrainte, et le maximum de production se conciliera avec le maximum de liberté.

Comment en pourrait-il être autrement, si l'on veut bien démêler

les forces essentielles qui gouverneront l'ordre socialiste ? Tout citoyen aura le plus grand intérêt à porter son effort de production au plus haut, puisqu'il aura tout le bénéfice de cet effort, au lieu de l'abandonner en partie du moins au capitaliste. Et aucun citoyen n'aura intérêt à limiter cet effort. Il y aura donc, pour toute activité, le maximum d'expansion, le minimum de contrainte. D'autre part, dans la société profondément égalitaire de demain, quand aucun homme ne disposera d'un autre homme et ne l'exploitera, tout avantage obtenu par l'un des citoyens apparaîtra comme facile à obtenir aux autres, puisqu'il aura été procuré par le seul travail et qu'il dépend de tous de travailler. De là, dans cette société unifiée, une émulation incomparable, tandis que dans les sociétés à classes antagonistes il ne peut y avoir le plus souvent qu'une misérable et stérile envie. L'écart entre toutes les conditions humaines étant faible, puisqu'il sera mesuré par la seule différence du travail, l'ordre socialiste tout entier, en chacun de ses groupes, en chacun de ses individus, tendra invinciblement vers une même limite, vers l'universelle misère ou vers l'universelle richesse. Son centre de gravité sera au plus bas ou au plus haut. Il faudra qu'il ravale l'humanité tout entière aux plus élémentaires instincts et aux plus grossiers besoins, ou qu'il l'exalte tout entière aux désirs les plus ambitieux, aux besoins les plus délicats, aux joies les plus hautes. La médiocrité est interdite au socialisme ; car elle est une moyenne entre des extrêmes, et ces extrêmes sont exclus de l'ordre socialiste par l'égalité. Il faudra donc que la nation socialiste tombe à la plus triste barbarie ou s'élève à la plus riche civilisation. Or, elle disposera de trop de moyens d'action, et les besoins y seront trop universellement excités pour que la rechute soit possible. Elle n'a donc d'issue que vers les hauteurs, et elle sera obligée à un effort de création en quelque sorte désespéré pour universaliser le bien-être, le grand et le beau luxe de la vie.

Un ingénieux écrivain a démontré, dans une récente étude dialoguée, que le luxe serait pour le collectivisme une nécessité. S'il ne fallait satisfaire qu'aux besoins élémentaires et primitifs de l'homme, même d'une façon plus complète et plus sûre qu'aujourd'hui, un nombre infime d'hommes serait occupé et des forces de production innombrables se consumeraient sans emploi. Il faudra donc, d'une nécessité en quelque sorte mécanique, admettre dans la sphère de la production socialiste tous les objets et tous les travailleurs de luxe. Mais, comme ceux-ci ne pourront plus travailler pour une classe privilégiée, cette classe ayant disparu, il faudra qu'ils travaillent pour tous les citoyens ; il n'y aura pas de raison, en effet, pour que telles catégories de travailleurs plutôt que telles autres prétendent à une nourriture délicate et saine, à une demeure aérée et lumineuse, et à tous les objets qui peuvent charmer les sens et ennoblir l'esprit. La civilisation avec ses raffinements, ses

charmes et sa noblesse est donc condamnée, dans l'ordre socialiste, à s'universaliser sous peine de périr. Je n'entends point par là, et nul ne saurait entendre, qu'elle doit être universalisée d'emblée et qu'au lendemain même de la révolution sociale les masures, les haillons, la nourriture sordide et appauvrissante, l'ignorance et la laideur de misère auront disparu. Ce que je dis, c'est que l'ordre socialiste serait intenable et qu'il se dissoudrait vite dans la plus lamentable contradiction, si, après avoir aboli les classes, il laissait subsister des catégories, et s'il ne tendait pas d'un mouvement passionné je dirai presque forcené à l'universalisation rapide du bien-être et des nobles joies de la vie. Et il le pourra par un meilleur emploi des richesses sociales, et par la surexcitation enthousiaste des énergies renouvelées. Si ce qui est gaspillé aujourd'hui en fausses jouissances et en pure vanité était appliqué d'emblée au perfectionnement de l'outillage social et à l'enrichissement du sol, la condition de tous ne tarderait pas à être haussée à ce qu'est aujourd'hui la condition de la bourgeoisie moyenne et, en même temps, la société tout entière, par une large hygiène, par la diffusion des œuvres d'art, par les contacts multipliés de l'homme avec la nature, se dirigerait vers ce que le grand luxe a de noble et de beau. Ce qu'on peut reprocher aujourd'hui à la bourgeoisie capitaliste, ce n'est pas de jouir : c'est de consommer trop tôt des forces qui, bien aménagées, produiraient de la joie au centuple. Elle mange en herbe son blé et celui des autres, et l'ordre socialiste ne tarderait pas à lui rendre toutes ses facilités de vie, mais agrandies pour être désormais le bien de tous. C'est donc par le plus sot aveuglement, comme par le plus lâche égoïsme, que la bourgeoisie répugne à une transformation sociale qui ne lui fera d'autre mal que de faire du bien à tous, et qui ouvrira aux facultés créatrices ou organisatrices qui sont en elle, à l'audace inventive de ses architectes, de ses ingénieurs, de ses agronomes, de ses chimistes, de ses artistes, de ses savants, de ses philosophes, la plus vaste carrière de pensée et d'action que l'homme ait parcourue encore sous le soleil.

Et comment le progrès technique ne serait-il pas prodigieusement multiplié ? Je n'ai pas, dans cette partie toute générale de mon exposé, à préciser l'état présent du machinisme et ses applications prochaines. Mais, aujourd'hui, toute invention nouvelle est meurtrière pour quelques-uns, elle n'est un progrès que pour l'avenir; dans le présent, elle crée souvent misère et douleur. De là, inévitablement, la résistance des intérêts blessés; les ouvriers allumettiers résistent à la merveilleuse et terrible machine qui ne les sauve du poison qu'en les menaçant de la faim; les ouvriers mégissiers et les petits patrons mégissiers de Graulhet résistent à la machine qui expropriera les ouvriers de leur travail et les petits patrons de leur industrie. Et l'on voit des patrons

profiter d'une grève, ou même la provoquer sournoisement, pour introduire la machine nouvelle, grève forcée des bras. Dans l'ordre socialiste, cette résistance sourde au progrès technique sera remplacée par l'universelle et incessante collaboration de tous au progrès bienfaisant pour tous. Et, pour la première fois, il sera vrai de dire que l'humanité progresse. Jusqu'ici elle subissait le progrès presque autant qu'elle le faisait : triomphe pour une classe, il était défaite pour l'autre ; deuil et joie, ombre et lumière, résistance et élan. Désormais, c'est bien l'humanité qui le voudra, qui le portera en elle comme une espérance passionnée, et qui le développera en tous sens par un libre et unanime effort.

De même, avec la catégorie économique du profit disparaîtra une lourde entrave au progrès de la production. En ce moment, et selon toutes les lois si merveilleusement analysées par Marx, qui règlent le passage du capital de la sphère de la production dans la sphère de la circulation, la plus-value, que le capitaliste obtient par le travail non payé du prolétaire, se transforme sur le marché national et ensuite sur le marché universel en profit moyen du capital. Dès lors, le capital se détourne invinciblement des entreprises qui ne lui assurent pas ce taux moyen de rémunération. Fussent-elles excellentes et utiles, elles ne valent pas, si elles ne sont pas source de profit et de profit moyen. Par exemple, d'admirables travaux d'amélioration agricole pourraient être accomplis dans notre pays presque tout entier et, dans l'avenir, l'effort de l'homme sur la terre serait plus fructueux ; mais, la part de profit que pourrait attendre le capital n'étant pas suffisante, les travaux ne se font point. Et notre société, abêtie par l'habitude, assiste indifférente et inattentive à ce monstrueux, quoique inévitable, phénomène.

Il y aurait bien des travaux utiles et beaux à accomplir. Ils accroîtraient, pour une longue suite d'années, la richesse du patrimoine humain ; il y a en même temps des forces humaines sans emploi qui s'y appliqueraient joyeusement. Et ces travaux ne se font pas, ces richesses ne se créent pas, ces forces humaines languissent désespérément dans le chômage et la misère ; pourquoi ? parce que ces travaux ne rapporteraient pas au capital le profit moyen. Ce n'est pas (car tout dans l'évolution historique comme dans l'évolution organique a sa raison et son sens) que cette apparente monstruosité ne s'explique et à quelques égards même ne se justifie. La règle du profit moyen est la discipline qui détourne les forces humaines des entreprises stériles ou moins productives, pour les concentrer sur les plus immédiatement et les plus largement fructueuses. Elle établit ainsi, si je puis dire, un classement parmi les tentatives humaines, et elle ne permet de se produire d'abord qu'à celles qui restituent le mieux son effort à l'humanité. Mais cette discipline, excellente quand la force

capitaliste était encore incertaine et débile, a cessé d'être une protection pour devenir une entrave, depuis que les forces de production dont dispose l'humanité peuvent être rapidement accrues et dépassent en tout cas d'une manière permanente la production elle-même, comme en témoigne le chômage chronique et des hommes et des machines. Ce n'est plus selon la règle stricte et chiche du profit que doivent être désormais mises en œuvre les forces colossales de production qui, à demi-éveillées, à demi-dormantes, sont au service de l'homme. Et peu importe, comme nous l'objectent si étourdiment les économistes, que, par la croissance même des capitaux et leur concurrence grandissante, ils soient obligés de rechercher des emplois de moins en moins rémunérateurs et d'abaisser leur exigence pour le taux moyen du profit. Peu importe même qu'on nous fasse entrevoir dans l'avenir ce taux se rapprochant indéfiniment de zéro, c'est-à-dire le régime capitaliste tendant, par une contradiction interne, à sa propre suppression. C'est plus tard seulement que nous aurons à examiner le sens et la portée de ce phénomène ; mais ce que nous retenons, pour notre objet présent, c'est que, malgré la tendance à la baisse du profit moyen, le chômage persiste ou s'aggrave même et que l'action paralysante du profit s'exerce avec une cruelle intensité. Dans l'ordre socialiste, le profit ayant disparu, il ne sera point nécessaire, pour qu'une entreprise soit engagée, qu'elle puisse fournir un profit déterminé. Il suffira qu'elle soit utile et qu'elle ajoute, si peu que ce soit, à la richesse sociale. A coup sûr, c'est sur les entreprises les plus utiles et, au sens social, les plus fructueuses que se porteront d'abord les énergies disponibles. Mais il n'y aura pas d'énergie en chômage, tant que subsistera la possibilité d'une entreprise utile, si humble même que puisse être son degré d'utilité. Par là encore l'ordre socialiste aura une intensité de production infiniment supérieure à celle de l'ordre capitaliste ; car il n'y aura jamais une seule parcelle de force qui n'y soit en pleine et féconde activité.

Enfin la contradiction, paralysante aussi, dont se meurt la production capitaliste, aura disparu. Le capital prenant aux salariés une part de travail non payé, les salariés ne sont plus capables, avec leur salaire, de racheter leur produit ; et, la minorité capitaliste a beau gaspiller en jouissances souvent futiles la part de produit que ne peuvent racheter les travailleurs, cette consommation, même déréglée, n'est pas l'équivalent de la large et normale consommation que feraient les travailleurs, si leur travail était payé tout entier et s'ils pouvaient en racheter tout le produit. Dès lors le capital appauvrit lui-même ses propres clients ; il se condamne à une perpétuelle surproduction, et voilà pourquoi il est obligé de chercher au dehors, par une exportation à tout prix, par les guerres et conquêtes coloniales, des débouchés qui

lui manquent sur place. Seulement, là où il ne cherchait d'abord que des consommateurs, il suscite, malgré lui et contre lui, des imitateurs, c'est-à-dire des producteurs concurrents, et les débouchés du dehors se ferment ou même deviennent des centres nouveaux de production et d'exportation. Le capital est donc condamné à se retirer à lui-même sa clientèle et, s'il ne disparaissait pas dans la transformation socialiste, il aboutirait à une surproduction constante, universelle et sans issue, c'est-à-dire à l'impossibilité chronique de fonctionner. La vraie solution, qui rétablira l'équilibre, sera de restituer au producteur toute la valeur de son travail. Après avoir couru le monde et fait le tour de la planète, le capital sera obligé de revenir à son point de départ, c'est-à-dire au travailleur même. Il y aura alors perpétuel équilibre entre la consommation et la production et, comme en chaque individu la puissance de consommation sera toujours égale à la puissance de production, celle-ci pourra se développer sans qu'aucune crise en châtie le développement. Tandis qu'aujourd'hui la puissance de production du capital a pour limite la puissance de consommation des salariés réduite au minimum par le capital lui-même, dans l'ordre socialiste la puissance normale de production n'aura d'autre limite que celle de la force humaine ou mécanique disponible et la limite de saturation des besoins humains.

Nous aboutissons donc, par toutes les voies, à la même conclusion générale : c'est que le socialisme, bien loin d'être stérilisant et d'appauvrir l'humanité par le souci abstrait d'une répartition plus équitable, donnera à l'effort humain une intensité et une efficacité jusqu'ici inconnues. La révolution sociale sera, en même temps qu'une révolution de justice, une révolution de richesse ; elle accroîtra prodigieusement la puissance de l'homme sur la nature et la vie. Peut-être, il est vrai, les mêmes adversaires qui nous accusent d'habitude de préparer la misère universelle nous accuseront-ils maintenant de ne proposer à l'humanité que des fins matérielles et de confondre la civilisation avec la puissance de production. Qu'ils nous permettent, sur ce point, de ne pas leur répondre encore; car il nous reste, pour l'organisation même de la production, bien des difficultés à éclaircir et des préjugés à dissiper.

JEAN JAURÈS.

La Propriété Foncière a Java

I

ÉTAT ACTUEL DE LA PROPRIÉTÉ

Un pont gigantesque, de 35,000 kilomètres, réunit la presqu'île de Malacca à la Nouvelle-Zélande. Il ferme le cercle de feu qui, bordant l'océan Pacifique, longe toute l'Amérique, le Japon et les Philippines. Sur ce pont, dont les grandes îles de la Sonde et de l'archipel australien forment les piliers, il y a 109 volcans en activité, dont 28 vomissent perpétuellement leurs laves, leurs cendres et leurs boues sur l'île de Java.

Cette longue île volcanique a une superficie de 2,383 milles géographiques, quatre fois celle de la Hollande. Sa population de 24,643,000 habitants est cinq fois plus grande que celle de la mère-patrie. Elle est de 10,160 habitants par mille géographique, et atteint dans quelques provinces jusqu'à 21,783 habitants, tandis que la *Belgique* n'en a que 11,440 pour la même superficie.

La race malaisienne qui habite l'île s'est diversifiée en trois peuplades ayant une langue et des caractères particuliers : 16,000,000, demeurant au centre de l'île, parlent le javanais proprement dit ; 5 millions 3/4, habitant l'Occident, parlent le soudanais et les 2 millions 3/4, dans la partie Est, parlent le madourais.

Dispersés dans plus de 32,000 dessas (1) (villages), 15,000,000, ou les deux tiers des habitants, ne vivent que d'agriculture, et surtout de la culture du riz. Durant l'année 1893, ils avaient planté du riz sur 2,770,000 bahoe's (2) ou 1,939,000 hectares de sawah's (3) et d'autres

(1) *Dessa,* du sanscrit desja : lieu, région.

(2) *Bahoe :* bras, épaule, ce qu'un homme peut cultiver avec sa famille ; le *Mannwerk* du moyen âge ; superficie de 7,096 mètres carrés.

(3) *Sawah :* rizière, champ entouré de petites digues pour retenir l'eau d'irrigation ou de pluie, sans laquelle le riz, cette plante de marais, ne peut vivre.

plantes alimentaires sur 853,000 bahoe's ou 597,000 hectares de tegallan's (1). Comme dans ce climat si chaud et avec ces terres si fertiles on peut avoir jusqu'à deux récoltes par an, les 3,000,000 de familles de laboureurs avaient labouré dans cette même année 5,333,000 bahoe's de terrain, soit 1 hectare 1/4 par famille.

Bien que partout l'exploitation soit individuelle, la manière de posséder les champs diffère beaucoup dans les différentes parties du pays. La propriété individuelle n'y existe pas, car le souverain (le gouvernement hollandais) a déclaré toutes les terres *domaine de l'État (Journal Officiel,* année 1870, n° 118). Le cultivateur n'a pas la propriété de ses terres, il n'en a que la *possession,* l'usufruit aussi longtemps qu'il remplit les conditions imposées par ses maîtres.

Tous les habitants n'ont pas une part du sol cultivable. Il y a environ 3 millions 1/2 à 4,000,000 d'indigènes qui ne possèdent pas de terre, bien qu'ils aient quelquefois une maison à eux. Ils vivent du commerce, d'un métier ou du travail de leur mains. On les appelle les *orang menoempang,* c'est-à-dire « heimathlosen », habitants temporaires, et quelquefois « pondok ujloesoep » ou les intrus. Les *melantjoeng's,* qui ne possèdent rien et doivent vivre du salaire qu'ils gagnent, ne dépassent pas 400,000 hommes valides, formant une population d'environ 1 million 1/2 d'âmes.

Les *wong tjiliek* sont les gens aisés du village, et possèdent leurs champs, soit individuellement, soit comme une part des champs communaux. En 1892, on comptait 1,918,210 bahoe's, soit 48.6 °/o de la superficie totale, qui étaient possédés *individuellement,* et 1,901,844 bahoe's ou 48.2 °/o qui appartenaient aux *communautés* de village, tandis que 123,409 ou 3.2 °/o étaient régis par un droit spécial. Bien qu'actuellement les terrains communaux aient à peu près la même superficie que ceux qui sont possédés « individuellement et héréditairement », la répartition dans l'île en est fort inégale. On ne trouve *pas* la propriété commune dans les résidences (provinces) de *Bantam, Preangan* et *Batavia* à l'Ouest, ni dans *Besoekie* et *Madoura* à l'Est, qui contiennent ensemble le quart du Java. Dans les quatorze autres Résidences, situées au centre de l'île, les deux tiers des rizières sont *propriété collective,* dans le *Kadoe* et *Semarang,* 94 °/o et 89 °/o appartiennent à la commune.

Nous voulons décrire maintenant ces communautés de village qu'on a souvent regardées comme des vestiges du communisme antique.

Les terrains du village sont partagés en *trois* parties distinctes :

1° Le *village* proprement dit, où l'on trouve les maisons, les

(1) *Tegallan* : champ cultivé non pourvu d'eau.

vergers et les potagers. Ces terrains sont à peu près propriété individuelle, bien que dans quelques contrées on ne reconnaisse à l'indigène que la propriété de la maison, des arbres et des fruits, tandis que les terres appartiennent au souverain.

2° Les *terrains cultivés,* où l'on distingue les *sawah's* (rizières) et les *tégallan's.* Ces dernières sont possédées individuellement, mais deviennent propriété commune, dès qu'en y conduisant de l'eau ou en construisant des digues on en a fait des rizières.

Les *rizières* appartiennent collectivement aux « orang sikep » corvéables, qui font les travaux de corvées et paient les impôts fonciers. Autrefois ces champs de riz étaient partagés annuellement ; actuellement le partage se fait par périodes de trois à cinq ans. C'est une propriété collective de la *dessa,* l'individu ne pouvant disposer de sa part : il ne peut la vendre, ni la céder ni la léguer, car elle retourne à sa mort à la communauté. Le fils, s'il est corvéable, recevra une autre part, avec le même droit que tout étranger qui, se fixant dans le village, peut obtenir une part après un séjour d'une année. La distribution périodique devenant de plus en plus rare, il y a une tendance marquée à laisser à chacun sa *part fixe* du patrimoine commun. Dans les résidences de *Probolingo, Bagelen, Kadoe* et *Banjoemas,* on ne connaît plus que des « parts fixes ». Celles-ci ne comptaient que 884,743 bahoe's, en *1882;* en *1887,* déjà 1,045,421. Elles étaient devenues la règle dans 13,201 villages des 23,473 dessa's où existait la propriété commune.

3° Quant aux *terrains vagues* ou incultes, ils sont exploités collectivement. Chaque indigène peut y chercher du bois ou des joncs (bambou) et cueillir les fruits de la forêt. C'est seulement quand on a défriché une partie de ces terrains, que l'on obtient le droit *jasa,* qui ressemblerait beaucoup à notre droit de propriété, s'il n'y avait pas toujours la souveraineté du gouvernement. Souvent ces nouveaux champs retournent à la communauté après une jouissance de trois années ou davantage et aussi lorsque l'exploitant en abandonne la culture.

Mais, dans tous les cas, les individus n'ont que le droit d'usage ; ils appellent leur système de posséder « gadoeh », expression qui signifie abandon des terres quand le souverain l'exige.

En comparant la *dessa* javanaise avec le *mir* russe et la *mark* germanique, on trouve chez les trois peuples que l'exploitation est individuelle, la distribution plus ou moins périodique, et que la culture laisse à désirer.

Dans les trois cas, les prairies et les forêts sont communes, l'emplacement des maisons est individuel, et l'on reconnaît le droit du premier défricheur. Les impôts écrasent les cultivateurs, qui n'ont plus assez de terres pour subvenir à leurs besoins. Depuis l'ukase de

1883, les paysans russes ont reçu le droit de propriété que les Javanais ne possèdent pas encore, tandis que la mark a presque entièrement disparu.

Là où les terres n'appartiennent pas à la communauté, la différence entre notre droit de propriété et la possession individuelle et héréditaire à Java est peu considérable. L'indigène peut vendre ou louer ses champs, il peut les hypothéquer, faire des contrats pour les laisser cultiver en métayage, les donner à la mainmorte; il peut en disposer par don ou testament. En somme, son *melik* ne diffère de notre droit de propriété que par la souveraineté du gouvernement. Par la loi agraire de *1872,* on a voulu abolir cette dernière entrave et donner le droit à l'indigène de changer sa *possession* individuelle en *propriété* absolue. Il n'y a de restriction que pour la vente aux non indigènes; seulement fort peu de Javanais en ont profité. En vingt ans il n'y a pas plus de 5,030 bahoe's qui aient demandé et obtenu ces titres de propriété.

La « conversion » des terrains communaux en possessions individuelles a marché plus vite. Depuis le commencement du siècle jusqu'en *1865,* la propriété communale gagnait du terrain, grâce aux mesures politiques dont nous parlerons plus tard. Depuis ce temps, la possession *individuelle* augmente : En *1882,* elle comprenait 43.1 °/o de la superficie totale; en *1887,* 47.3 °/o et en *1892* 48.2 °/o. Durant les dernières années, il y eut un arrêt dans cette tendance à diviser la propriété collective pour la rendre individuelle.

Les terres qui ne sont pas possédées par les indigènes sont données par le gouvernement en bail ou emphytéose (170,754 bahoe's), pour la culture de café, thé, sucre et tabac, à des Européens; puis 1,568,967 bahoe's ont été vendus à des particuliers qui jouissent maintenant des mêmes droits qu'autrefois le souverain, tandis qu'il y a 55,483 bahoe's que les princes indigènes indépendants ont cédés à des industriels européens, en cédant en même temps leurs droits.

Toutes les terres sont donc la propriété absolue du souverain, qui peut céder une partie de ses droits à des individus ou à des communautés, aux conditions qu'il lui plaît. Ces conditions sont souvent tellement dures, par les impôts et par les corvées, que, de même que dans le *mir,* il faut quelquefois forcer le paysan à cultiver ses terres. Comme en Russie, la propriété collective, bien qu'assez étendue, est de création récente. Jusqu'à la fin du seizième siècle, les paysans russes étaient des propriétaires indépendants; un ukase du tsar Fédor (1592) les lia à la terre; la capitation, les corvées et autres impôts, dont on rendait responsable le village entier, favorisèrent rapidement la propriété du mir, et celui-ci, dans les provinces du centre, constitua plus des neuf dixièmes de la propriété individuelle. En *Russie,* comme à

Java, la propriété collective n'est donc pas une survivance des temps communistes, des « clans », mais une *création politique* de date récente.

Le communisme primitif avait déjà longtemps disparu de Java, laissant à peine quelques vestiges qu'on a de la peine à retrouver, lorsque, dans ce siècle-ci, les lourdes cultures auxquelles on obligeait les habitants, les impôts écrasants qu'on leur faisait payer, les dures corvées que le gouvernement exigeait d'eux ont, dans une grande partie de l'île, changé en *propriété communale* la *possession individuelle* qui existait presque partout. (Bergma, *la Conversion.)*

Les noms mêmes qu'on donne à ces terres *communales* prouvent que cette institution n'est pas d'origine javanaise. Tandis que le droit de possession de l'exploitant, le *jasan* est désigné du même nom dans toute l'île, la propriété collective a des noms différents de district en district. Le substantif qu'on retrouve le plus, sawah, « kongsèn », vient du mot chinois « kongsi » (1).

Presque tous les écrivains qui parlent de l'histoire de Java durant l'indépendance des rois font mention de la possession *individuelle* des rizières, comme d'un phénomène dominant. Les rois ne levaient qu'une contribution s'élevant à la moitié de la récolte des rizières et des deux cinquièmes de celle des autres champs. Dans le sultanat de *Bantam,* qui sut garder son indépendance jusqu'au commencement de ce siècle, la propriété communale était *inconnue ;* les terrains vagues étaient « hak oellah » (la propriété de Dieu) ; après le défrichement, ils devenaient « hak oeladan », et les cultivateurs n'étaient pas regardés comme les usufruitiers ou les fermiers de leurs princes, mais seulement comme payant un impôt de leurs revenus.

Il n'y a pas de doute à ce sujet, bien que le communisme ait été universel du temps de la « gens », toute propriété commune qu'on peut encore trouver n'est ni ancienne, ni une survivance des coutumes d'autres siècles. Encore plus que le *mir,* la *dessa* javanaise a été créée par des influences modernes.

En *Russie,* le *mir* est le résultat des besoins de l'agriculture, de la colonisation, des impôts, des corvées, des guerres perpétuelles et du morcellement des propriétés. A Java, la *dessa* provient des impôts, des corvées et, durant tout le temps des cultures forcées, de l'exploitation féroce du gouvernement hollandais.

II

ÉVOLUTION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Vers le premier siècle de notre ère, quand les premiers colonisa-

(1) *Kongsi,* du chinois *ssi* ou *sse,* administration, et de *kong,* général, public.

teurs *hindous* vinrent à *Java*, l'île était habitée par des sauvages nomades, vivant en tribus sous l'autorité des chefs de famille. Les indigènes avaient apprivoisé quelques animaux, ils savaient fabriquer la vaisselle de terre cuite, ils cultivaient quelques plantes, mais ils n'avaient pour toutes armes que la lance et la tulupan (1). Les métaux étaient encore inconnus. Chaque tribu avait son territoire, où les biens immobiliers étaient possédés en commun, et où l'unité politique était formée par ces *villages communities* (communautés de villages) que Henri Sumner Maine a décrites pour l'Hindoustan. Le nom *sima*, qu'en vieux javanais on donnait au terrain communal, avait la même signification que le *mark* des pays germaniques.

Ce communisme de la « gens » (2), dont on retrouve des traces dans toutes les parties du globe, et dont Strabon fait encore mention pour l'Hindoustan, n'a pas tardé à disparaître sous l'influence des Hindous. Ceux-ci, étant peu nombreux, étaient aussi impuissants que les Germains à détruire la civilisation romaine. Cependant, les anciennes coutumes de Java ne disparurent pas complètement, et, malgré la domination étrangère, l' « adat » (coutume) conservait une grande partie de son influence.

Mais les castes vinrent; les princes, les guerriers et les prêtres formèrent les classes privilégiées des *aryas, kshatriya's* et *brahmana's*, laissant tout le travail et les peines au *çoudra*, qui n'avait qu'à courber la tête sous le joug des tyrans. Dédaignant tout travail, les vainqueurs obligeaient l'indigène à peiner pour eux en cultivant leurs terres, ou bien ils lui enlevaient les fruits de ses récoltes et ne lui laissaient aucun droit. Les tyrans disposaient des biens et de la vie du çoudra, qui n'avait de valeur que comme bête de somme. « Le roi fera avec ses sujets ce qu'il lui plaira, prenant le produit de son travail ou la vie du travailleur. »

Bien que les lois de *Manou*, importées à Java dans le *Mâna radharma çastra*, reconnaissent la propriété privée de la terre, dont le roi pouvait exiger seulement une partie des récoltes; en réalité, les terres étaient devenues la propriété absolue du souverain, qui en disposait à son gré. Les princes augmentaient leur part du produit, et forçaient souvent les cultivateurs à émigrer en abandonnant leurs terres. On

(1) Tulupan, sorte de sarbacane avec laquelle on lançait des flèches empoisonnées.

(2) On lit dans le *Pratada*, le cantique des cantiques de la vieille Inde : « Il n'y avait pas de castes, car l'ambition n'était pas encore née, et le mal n'avait pas encore obligé les hommes à se réunir en troupeaux et à exercer une domination sur l'eau et la terre, disant au voyageur exténué : « Cette source m'appartient, ce riz est à moi. N'y « touchez pas ou je vous tue ! » (Dageraad, juin 1892). La culture était collective et l'on partageait la récolte ».

trouve encore des pierres, dont les inscriptions datent du huitième siècle, où l'on mentionne les limites des *dons* de terrains faits à un couvent, ou à des membres de la famille, par les rois, qui parfois faisaient cadeau de tout un village, habitants compris. Le gouvernement était féodal et les vassaux rendaient le village entier responsable des corvées et des impôts, ainsi que des travaux d'irrigation pour les rizières, que les Hindous avaient introduites à Java. La *propriété* devint plus importante que la population, et, de même que, sous Louis Capet et Jean Ier, les rois « des Français » et « des Anglais » prenaient le nom de rois de France et d'Angleterre, les puissants rois de Modjopahit et de Padjadjaran pouvaient se dire les souverains de l'île de Java. En cela ils suivaient l'*adat* qui s'était développé jusqu'au huitième siècle, époque à laquelle Java se trouvait dans un état de civilisation assez avancée et possédait un gouvernement assez bien administré. Le « Koetâra Mânawa » — un des anciens codes — parle déjà de la terre comme « de la propriété du roi, laissée à l'usage du cultivateur ». Et, à l'article 100, il est dit que, quand quelqu'un donne sa terre en gage, le gage ne peut expirer, car *la terre appartient au souverain*. La vente des terres était donc défendue, on ne pouvait troquer que les fruits et les arbres. Les indigènes n'étaient, par conséquent, ni esclaves, ni serfs, mais seulement ils constituaient le dernier échelon de l'échelle sociale. C'étaient à eux qu'on laissait le soin de nourrir les castes privilégiées, « dont la charrue ne pouvait blesser la terre ». Les revenus des grands se composaient d'une partie de la récolte (en général un sixième, quelquefois un quart du produit), d'un impôt sur les produits du travail, sur les métaux précieux, les achats et les ventes, un impôt de capitation et des corvées particulièrement accablants, pour la construction des énormes temples bouddhistes, que nous admirons encore.

La *communauté de village,* bien qu'assez générale autrefois dans l'Hindoustan, n'était pas une institution aryenne.

Sous le despotisme oriental, se basant sur une aristocratie féodale, elle disparut presque entièrement, de même que la *gens* romaine disparaît sous la puissance des empereurs.

C'est surtout dans la partie Ouest de l'île que la population sut maintenir ses droits sur la terre contre l'usurpation des rois et, ayant longtemps passé le temps de la gens, c'est dans ces pays *soudanais* que la possession des terres se rapproche le plus de notre systèmee de propriété individuelle. Dans la province de *Bantam* surtout, le défrichement donnait le droit de propriété ; droit qui n'admettait pas de prescription, comme c'était le cas généralement dans le reste de Java.

Le communisme de la *gens* et la possession communale avait donc *disparu* de Java durant la domination hindoue, qui reconnaissait

le souverain comme étant le seul propriétaire, mais qui laissait aux cultivateurs la possession individuelle de ses champs.

*
* *

Quand les missionnaires de l'*islam* subjuguèrent, de gré ou de force, la population javanaise et détruisirent le despotisme hindou, ils adoptèrent une grande partie des codes originels, même quand ceux-ci étaient en conflit avec le Koran. Le « Soerjà Ngalam » (écrit au commencement de la domination mahométane) rappelle que « le roi seul possède toutes les terres, car on ne peut vendre que leurs produits ». L'influence économique de l'islam, qui balaya la brillante civilisation hindoue du quinzième siècle, était peu considérable. On confondit la doctrine de l'islam autant que possible avec l'ancien adat, sous l'influence des idées religieuses. Le droit mahométan respectait les institutions du pays, conquis pour la plus grande partie d'une manière pacifique.

L'esclavage, qui avait tant d'importance en Arabie, ne fut point introduit à Java. Les droits de vente et d'achat, le contrat de louage, la donation, les avances sur la récolte, le métayage se maintinrent comme avant l'invasion de l'islam, bien que tout cela fût contraire à l'islamisme. Le droit de racheter ce qu'on a vendu « ngagade sawah », si en usage à Java, était inconnu du code mahométan. Tandis que celui-ci n'admettait pas le droit de prescription du droit du premier occupant, les codes javanais « angger sadàsà et angger goenoeng » font perdre le droit de propriété, quand un autre a cultivé ces terrains durant trois années. La propriété communale, bien qu'on la rencontrât dans quelques pays mahométans, était inconnue du Koran et, si elle n'avait en grande partie disparu sous la domination hindoue, ce ne sont pas les musulmans qui l'auraient réintroduite à Java.

L'*islam* reconnut le droit de propriété absolue (milk) pour les terres défrichées. Il suffisait de payer une dîme au souverain, qui ne pouvait rien exiger pour les terrains vagues et les pâturages, parce que le prophète avait dit que « les musulmans possèdent collectivement l'eau, le feu et l'herbe ». Le Javanais regarde le souverain comme le propriétaire de toutes les terres. L'islam considère les terres incultes comme n'appartenant à personne, *res nullius,* jusqu'à ce que quelqu'un les mette en culture. Les revenus du souverain mahométan ne pouvaient provenir que des revenus des champs cultivés. Le çoudra était livré sans défense à l'égoïsme et à la cupidité de ses despotes.

L'impôt ne pesait que sur le produit de la récolte, le « padjeg » ou « tjoeké » n'avait pas de nom arabe, mais un nom purement javanais. Il n'y avait que le droit « melik » qui avait des ressemblances avec le droit mahométant, et ce mot fut adopté par les codes de Java. L'islam

distinguait la *propriété absolue* et la *propriété privée héréditaire,* qu'il appelait le bail éternel et pour lequel on payait un impôt foncier. Et ce régime est encore reconnu maintenant dans les cours indépendantes de « Solo et de Djokdjo », où le souverain est le propriétaire absolu et ne donne le droit de cultiver ses terres qu'à ceux qui remplissent les obligations qu'il lui plaît de lui imposer. L'indigène reconnaît le droit du souverain de disposer arbitrairement de tout ce qu'il possède, donc aussi de ses terres, droit que l'islam ne reconnaît pas.

*
* *

Des maîtres nouveaux traversèrent les mers. Des aventuriers *portugais,* des brigands *espagnols* et des marchands *hollandais* avaient mis pied à terre sur « l'île d'émeraude ».

Par ruse et violence, par intrigue, parjure et trahison, les Hollandais avaient réussi à se fixer à Java, à éloigner tous les concurrents et à se donner le monopole du commerce. Les Javanais étaient à cette époque — seizième siècle — un peuple de commerçants et de hardis navigateurs; leurs vaisseaux croisaient dans les parages lointains et allaient même à Madagascar. Les luttes sanglantes entre le *sivaïsme* et l'*islam* n'avaient pas encore cessé, et ces guerres continuelles ruinaient la prospérité du pays et le bonheur des habitants. La terre de Java était partagée entre plusieurs princes, qui de plus en plus reconnaissaient la suzeraineté du roi de Mataram.

Les Hollandais surent adroitement tirer parti de la situation et acquirent, surtout après que toutes les petites Compagnies marchandes se furent réunies en une seule grande Compagnie — la Oost Indische Compagnie — une grande influence dans tout le pays. Leurs comptoirs devenaient peu à peu des résidences de gouvernement et devinrent une puissance souveraine. En étendant leurs droits et leurs possessions, ils firent lentement naître le puissant empire de l'*Insulinde.* Le gain était le seul mobile de ces commerçants avides d'or, qui ne reculaient devant aucun moyen pour augmenter leurs trésors. L'histoire de la Compagnie des Indes est écrite avec du sang. Elle a commis les crimes les plus atroces et son nom inspire encore la haine et la terreur à la population opprimée de Java. L'or était son seul but, dut-elle pour l'acquérir ruiner les contrées et exterminer les habitants. Laissant les mains libres aux princes indigènes qui se livraient au pillage et aux cruautés sans nom, la Compagnie força ceux-ci à voler les Javanais par les *contingents* et les *redevances* (1). Les indigènes devaient apporter

(1) *Contingents :* part des livraisons en nature mise à la charge de chaque circonscription territoriale.

Redevances : livraisons forcées contre des prix dérisoires.

annuellement dans ses magasins certaines quantités de riz, sucre, fèves, café, coton, poivre, indigo, tamarinde, kassia, sel et bois de construction. Le paiement se faisait en tissus, faïenceries et quelquefois même en opium. Quand le prix de vente baissait, on réduisait la rétribution ou bien on diminuait la récolte en coupant les arbres ou en ruinant les plantations. La cupidité de la Compagnie ne connaissait point de bornes. Profitant de chaque avantage, laissant le pouvoir en apparence aux mains des princes indigènes, elle exerçait en réalité la puissance souveraine.

Dans les traités conclus avec les rois javanais, elle reprit à ceux-ci le droit de propriété absolue du souverain. Dans le traité de *1677,* par lequel le sultan de Mataran dut céder une grande partie de son pays, on parla de la « cession de la propriété ». Les régents n'étaient que ses fermiers, qui devaient lui livrer des marchandises et des corvéables, en cédant temporairement aux cultivateurs des terres qu'on pouvait reprendre chaque année. Il n'y avait qu'à l'Ouest de Java que le souverain, tout en étant propriétaire, reconnaissait un droit d'hérédité pour les usufruitiers du sol cultivé.

La Compagnie des Indes n'eut donc que peu d'influence sur l'évolution de la propriété de la terre. Sous la domination *française,* le maréchal Daendels la laissa intacte. Raffles, toutefois, qui fut gouverneur pendant l'intérim *anglais,* bouleversa tout le vieux système de la Compagnie. Il brisa toutes les entraves à la liberté de l'industrie et du commerce, et remplaça les contingents forcés par un impôt en argent équivalent à une part fixe des récoltes. Il laissa faire une enquête sur la propriété foncière et déclara que toute la propriété revenait au souverain, dont les droits étaient passés aux gouvernements européens. Envers le seul propriétaire légitime, l'État, les usanciers de la terre pouvaient faire valoir des droits, tels qu'ils s'étaient développés par les traités et les coutumes, à condition pour eux de remplir fidèlement leurs obligations. Il reconnut leur droit d'usage, mais non leur droit de vente. L'impôt foncier était le loyer (1) payé au propriétaire, le gouvernement, et devait être payé individuellement par le tenancier de l'État.

En dehors des provinces soudanaises, les cultivateurs n'avaient pas de droits sur la terre qu'ils n'avaient qu'en « gadoeh », c'est-à-dire qu'ils la possédaient tant que le souverain ne la leur reprenait pas. Le laboureur n'avait droit qu'à une partie de la récolte, en échange de son travail et de ses corvées.

Daendels et Raffles n'hésitèrent pas à *vendre* des régions entières

(1) Dans la résidence de *Bantam,* on appelle encore souvent l'impôt foncier *sewah,* c'est-à-dire *loyer.*

à des particuliers, auxquels ils faisaient passer leurs droits de souveraineté sur les terres et les habitants. Et le révolté Diepo Negoro, suivant en cela les autocrates moscovites et Guillaume le Conquérant, partagea de grandes parties de Sourakarta et de Djokdjo entre ses chefs d'armée.

Après la restauration du gouvernement *hollandais,* on adopta avec empressement le système de Raffles : toutes les terres étaient la propriété absolue du souverain, qui en permettait l'exploitation selon son bon plaisir. Les « commissaires du gouvernement » maintinrent le droit du roi, de vendre les terres, et l'on abolit en fait le droit des indigènes sur les terrains vagues, les forêts et les prairies, quand le gouvernement voulait s'en emparer pour « cause d'utilité publique ou pour ses propres cultures ».

Mais la *propriété collective* avait disparu de presque partout, dans le centre de Java (où elle est maintenant dominante) ; dans le *Bantam, Soemedang* et *Pamekassan,* on ne trouve plus trace du communisme d'autrefois, du temps des rois indigènes. Dans les régions des *Vorstenlanden,* où les princes javanais ont su garder un semblant d'indépendance, la possession est *individuelle,* bien que la propriété éminente appartienne au sultan.

Malgré le sentiment de solidarité qui a toujours uni les habitants d'un même village, on peut dire que, pendant le premier quart de ce siècle, la propriété collective ne fut plus qu'une rare exception à Java, comme on n'en trouve plus guère que quelques traces maintenant en Hollande et dans les autres pays d'Europe. Le *gouvernement* hollandais a *rétabli,* pour des motifs politiques, la *possession communale,* qui régit maintenant la moitié des terres cultivées de Java.

III

RÉTABLISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE

Le gouverneur général anglais, Sir Thomas Stamford Raffles, voulant en finir avec le détestable système d'exploitation des Hollandais, abolit les corvées et les redevances en nature, pour les remplacer par un impôt foncier consistant dans une partie de la récolte (1813). Dès que le gouvernement hollandais fut rentré en possession de ces colonies, il maintint la « landrent » anglais (impôt foncier), mais rétablit les corvées seigneuriales et sut faire revivre plus tard les redevances, sous le nom de « cultuur-stelsel ».

C'est par ces lourdes charges que l'État hollandais révolutionna

la nature de la propriété et fit renaître de force la propriété communale là où la possession individuelle était devenue la règle. Cette transformation violente de la forme de la propriété commença en 1815, mais s'accéléra après l'arrivée au trône vice-royal du général Van den Bosch (16 janvier 1830). Le roi Guillaume Ier l'avait chargé d'introduire le « cultuur-stelsel » pour subvenir aux besoins financiers de la mère-patrie.

Les résultats furent encore plus nuisibles à la population que ne l'avait prévu l'inventeur de ce système. *Van den Bosch* voulait remplacer l'impôt foncier par ces corvées de culture, mais on conserva l'impôt. Le gouverneur général ne voulait prendre pour les cultures du gouvernement qu'un cinquième des terrains cultivés ; plus tard, on prit tout ce dont on avait besoin pour remplir les caisses de l'État.

Le général Vanden Bosch ne voulait exiger des indigènes que la quantité de travail nécessaire pour payer l'impôt des rizières ; il avait l'intention de faire supporter les dommages de la mauvaise récolte par le gouvernement ; il voulait aussi rembourser aux indigènes la partie des produits livrés par ceux-ci aux magasins et qui dépassait le montant de l'ancien impôt foncier. Aucune de ces mesures ne fut exécutée. On préféra rançonner les indigènes.

Primitivement, on cultiva les produits les plus divers pour augmenter les recettes du trésor. On ordonna la culture du sucre, du tabac, du thé, de la cannelle, de l'indigo, de la girofle, de l'opium, du poivre, etc. On accapara les meilleurs terrains et on épuisa la fertilité du sol. Afin d'avoir plus tôt les champs disponibles pour la canne à sucre, on obligea les indigènes à choisir les espèces de riz qui mûrissaient vite, mais qui ne donnaient qu'une plus petite récolte, et de médiocre qualité. La plupart de ces cultures ne laissaient que des pertes et durent être abandonnées ; il n'y eut guère que la culture du sucre que l'on maintint jusqu'en ces derniers temps, et la culture du café qui existe encore.

L'histoire de la culture forcée du café n'est que le récit d'une longue série d'abus et de mensonges. On promit de payer les trois cinquièmes de la valeur réelle, soustraction faite des frais de transport ; mais lorsque le prix monta à 60 francs le picol (1), on ne paya que 14 francs, au lieu des 33 francs qui étaient dus. De 1840 à *1874*, on fit, de cette manière, un *bénéfice net* de *630,000,000* de florins ou *1,320,000,000* de francs (2). De *1874* à *1892*, le gouvernement reçut encore *13 millions 1/2* de picol, sur lesquels il gagna de 10 à 50 francs

(1) Un picol : balle de 125 livres d'Amsterdam ou 61 kilogr. 76.

(2) Durant la même période, on gagna sur le sucre *232,000,000* de francs, et sur les autres cultures *56,000,000*.

par balle. De *1886* à *1893*, le bénéfice net montait encore à *330,000,000* de francs. Cette culture rapporta donc des milliards au gouvernement ; mais le cultivateur n'en profita pas, et souvent l'on dut l'emprisonner ou le flageller pour réveiller son ardeur au travail au profit des étrangers ; travail qui occupait, en *1882*, environ 722,000 familles ou le septième de toute la population. On ne payait dans quelques résidences, où le caféier produisait peu, que 12 à 14 centimes pour soixante à soixante-quinze jours de travail !

Pour pouvoir disposer plus facilement des grandes superficies de terrains qu'exigeaient les plantations du sucre, on méconnut les droits des indigènes et on transforma souvent la possession individuelle en *propriété communale*, quelquefois en brûlant le registre des propriétaires. Dans les résidences de *Chéribon, Tegal, Pekalongan, Samarang, Kediri, Rembang* et *Passoerocan*, situées sur le bord de la mer, la culture forcée du sucre, du tabac et de l'indigo fit *introduire* la propriété communale, qui devint le régime dominant dans *Bagelen, Banjoemas, Madioen* et *Kediri*, par la culture du café et de l'indigo. Il n'y avait que *Japara* et *Sourabaya* où probablement existaient encore des vestiges importants de la propriété collective. En *Bantam, Probolingo* et *Besoekie*, on maintint la possession individuelle qui, en *1858* encore, était générale dans toute l'île de *Madoura*, à la seule exception de quelques villages incorporés dans les corvées de la culture. Dans les *Vorstenlanden* (principautés indépendantes), où cette culture gouvernementale ne fut pas introduite, on ne connaît pas encore la propriété communale. Il en est de même dans les territoires de *Batavia, Krawang* et *Chéribon*, vendus aux seigneurs propriétaires.

Ce sont donc surtout les corvées de culture, mais aussi les impôts en travail et en argent, qui ont favorisé la révolution du régime propriétaire.

Les *heerendiensten* (corvées seigneuriales) étaient probablement d'origine hindoue, mais elles étaient peu usitées durant la domination des Arabes et de la Compagnie des Indes. Depuis le commencement du siècle, on les augmenta démesurément et il fut interdit d'acheter des remplaçants. Chaque homme valide devait à son tour remplir le service imposé. Pour diminuer les charges qui étaient inhérentes à la possession de la terre, on augmenta le nombre des propriétaires en donnant une partie du sol aux nouveaux venus ; quelquefois on reprit la part de terrain du vieillard trop faible pour remplir les corvées, qui étaient de cinquante-deux jours par an. En général, ceux qui avaient la plus grande ou la meilleure part devaient sacrifier le plus de journées de travail au service du gouvernement et c'étaient aussi sur eux que pesaient le plus lourdement les corvées du village et les rondes de police, qui quelquefois absorbaient les deux tiers de leur temps, en

moyenne quatre-vingt-dix-sept jours par an. L'influence de ces corvées sur l'évolution de la propriété était si puissante, qu'on lit dans le résumé de l'enquête officielle sur la propriété du sol : « *L'histoire des corvées est l'histoire de la propriété foncière* » (II supplément 2) (1).

En dehors de ces charges de travail, qui reposaient sur la possession du sol, on a encore l'impôt en argent, la *landrente*.

Raffles, qui l'installa en *1813*, voulait l'imposition du village entier, en traitant les chefs du village comme les fermiers de l'État. Après quatre mois, il changea de système en décrétant l'impôt individuel, qui devait être perçu par les collecteurs du gouvernement. Après sa retraite, les commissaires *hollandais* rétablirent la cotisation du village, parce qu'on ne connaissait rien ou presque rien de la superficie des terres cultivées par chaque indigène.

Rien ne favorise tant la propriété communale que des impôts mis solidairement à charge de la commune, rendue responsable de la bonne rentrée des impôts.

Dans plusieurs villages du *Chéribon, Rembang* et *Pekalongan*, on se rappela pendant l'enquête que les rizières avaient appartenu *individuellement* aux pères, mais qu'on avait *ordonné* la communalisation pour faciliter le recouvrement de la *landrente*. Les tégallan's (champs sans eau), ne payant pas d'impôt foncier, restèrent partout propriété individuelle, de même que les jardins, que le gouvernement imposa pour un quart bahoe, mais que les habitant du village laissèrent libres de tout impôt.

En principe la *landrente* ne peut excéder un cinquième de la récolte (2), mais souvent elle est tellement supérieure à cette fraction qu'il arrive qu'on doit *forcer* les indigènes à cultiver leurs champs, qu'ils abandonnent volontiers quand un autre veut reprendre leurs *services*, dont le total absorbe, d'après les calculs de M. *P. Brooshoeft*, 45 % de la valeur de la récolte. D'autres fois ils détruisent les semences pour être libérés de l'impôt.

Pour vaincre cette résistance passive et avoir toujours des satellites fidèles, le gouvernement hollandais, suivant l'exemple des despotes hindous et des princes javanais, octroyait de grands avantages aux régents, et des champs aux chefs de village ; en même temps on leur donnait une part des bénéfices des cultures. Le chef devint l'instrument docile du pouvoir étranger, mais il perdit le respect et la sympathie des indigènes qu'il aidait à piller et à exploiter. Ces moyens

(1) Ce sont seulement les corvéables qui reçoivent une part du sol, de là le nom de *sikep*, qui doivent remplir les corvées, de *koelies kentjeng* ou *koewat*, hommes forts, ou de *gogol*, « qui peuvent travailler », qu'on donne aux cultivateurs.

(2) La landrente augmenta à *29,000,000* de francs en *1872*, à *43,000,000* en *1886*, pour diminuer depuis jusqu'à *33,000,000* en *1893*.

de corruption ont été abolis, mais les chefs de village ont toujours un grand avantage à ce que les terres du village soient possédées en commun, et à ce que les impôts soient imposés collectivement à toute la *dessa* prise comme unité.

C'est par les cultures forcées, par les corvées et les impôts en argent, que la Hollande sut faire subir aux Javanais le drainage d'or le plus gigantesque dont parle l'histoire. De *1831* à *1877*, elle soutira *1,750,000,000* de francs de la seule île de Java (1). C'est avec cet argent qu'on construisit les chemins de fer de la Hollande et qu'on remit son trésor à flot.

Les Javanais se laissaient piller et ruiner sans révolte. Tyrannisés durant toute notre ère, ils avaient perdu jusqu'à la notion de la liberté. Que leurs maîtres fussent les *Hindous* à la face jaune clair, les *Arabes* à la teinte foncée, les pirates *hollandais*, les blonds *Anglais*, ou les *Français* au cœur léger, les Javanais obéissaient et pliaient également les genoux. Ils n'avaient plus souvenance de leurs anciens droits sur le sol qu'ils avaient défriché et fait fructifier par leur travail. Quand, par « ordre suprême », l'on eut introduit la propriété communale, ils se soumirent à l'inévitable, et quand, durant l'enquête, les fonctionnaires du gouvernement tâchaient de savoir quelle forme de propriété plairait le mieux aux habitants du pays, un *Soemenggo kersaning negoro* (que la volonté du gouvernement soit faite) sortait timidement de leur bouche. Ils trouvaient étrange qu'on parlât de leurs droits !

IV

DISPARITION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE

La propriété communale va disparaître avec les causes qui la créèrent. Après avoir poussé les cultures forcées jusqu'aux dernières limites en *1850*, on les abolit peu à peu, et maintenant il ne reste plus que la culture officielle du café, qui ne tardera pas a être rémunérée plus honnêtement en attendant sa disparition.

Les corvées dans la *dessa* ont diminué en de fortes proportions, les services personnels chez les chefs indigènes ont été abolis, et les corvées, déjà réduites au maximum de quarante-deux jours par an, vont bientôt être remplacées par une capitation en argent et par le travail libre et salarié.

---

(1) En comptant les dépenses faites en Hollande, et remboursées par la colonie, M. P. Brooshooft calcule un drainage de *2,400 millions* de francs de *1831* à *1877*.

La *landrente* qui pèse si inégalement, qui est cause de tant d'iniquités, sera un jour remplacée par un impôt foncier fixe et individuel, quand le cadastre aura mesuré les champs de culture.

Les travaux d'irrigation, autrefois laissés à l'initiative des villageois, sont désormais régis et administrés par le gouvernement, qui pourra recouvrer amplement ses frais par un meilleur produit de l'impôt ou par la vente des eaux.

Tout cela fait diminuer la propriété communale, surtout depuis *1865,* et augmenter la propriété individuelle, qui est nécessaire au développement économique de l'île (1). L'augmentation rapide de la population, qui double régulièrement tous les cinquante ans (2), rend les parcelles personnelles beaucoup trop petites pour subvenir à la subsistance du cultivateur. Les enfants ne possèdent plus que la moitié ou le quart de la superficie qui revenait autrefois au père.

Dans beaucoup de dessa's, l'agriculture ne reçoit que la moitié ou le tiers de bahoe, quelquefois un trente-deuxième de bahoe seulement ou un quarante-sixième d'hectare, tandis qu'il peut facilement cultiver jusqu'à un bahoe un sixième : cinq sixièmes d'hectare. En abandonnant en partie la culture du riz pour une culture plus féconde, cette culture elle-même devra devenir beaucoup plus intensive et doubler sa récolte. Aussi longtemps que l'on changera annuellement les champs, que l'agriculteur ne profitera pas des améliorations qu'il y apporte, qu'il ne sera pas porté remède à l'épuisement du sol, on ne peut espérer de meilleures récoltes. La répartition annuelle, que le gouvernement ordonnait jusqu'en *1872,* fait place à des répartitions périodiques avec de plus longs intervalles. Cette division étant une source régulière d'intrigues, de querelles, et de luttes même, se fait de plus en plus rarement, et tend à devenir une distribution de parts fixes. En *1882,* des 1,832,000 bahoe's de champs communaux, il y avait 885,000 bahoe's à *parts fixes* et 916,000 bahoe's à distributions périodiques, tandis que 31,000 bahoe's étaient possédés, en partie d'une manière périodique, en partie d'une manière fixe. En *1887,* il y avait déjà 1,045,000 bahoe's en partie fixe. De là au droit de legs et d'hérédité, il n'y a qu'un pas. Et cette forme de propriété suffit pour le développement de l'agriculture de Java. Le droit d'usage héréditaire, c'est tout ce que l'indigène désire. Le *Journal officiel* de *1872* (n° 116) donna aux Javanais l'occasion de changer leur possession individuelle

(1) Le gouvernement laisse pleine et entière liberté aux indigènes de « convertir » la propriété communale en propriété individuelle. Ce n'est qu'en *1874* qu'il y eut un essai de « conversion » de la part du ministère libéral, mais il fut empêché par l'influence du parti conservateur.

(2) De *1880* à *1890,* la population indigène augmenta de 19,540,313 à 23,609,312 d'habitants ou de *20* °/₀.

héréditaire en « propriété agraire » en lui donnant les documents nécessaires, mais on n'en profita pas.

La transformation de la propriété de village en possession individuelle marcha au contraire d'un pas accéléré. En *1882,* on comptait 1,831,833 bahoe's en propriété *communale* et 1,390,802 en propriété *individuelle ;* en *1887,* ces chiffres étaient de 1,906,213 et 1,825,228 bahoe's et, en *1892,* on trouva 1,901,845 bahoe's en possession collective et 1,918,219 bahoe's en possession individuelle. Cette dernière forme de propriété augmentait donc de 41.6 °/o à 47.3 °/o et 48.6 °/o de la superficie cultivée. En *1883,* le rapport de la propriété individuelle à la propriété communale était de 3 à 4 ; en *1892,* de 4 à 4. Depuis *1891,* il y a un arrêt dans l'évolution de la propriété terrienne.

La propriété communale diminue donc toujours et va disparaître avec les causes qui la firent naître, malgré l'opposition des chefs de village qui y trouvent leur bénéfice.

L'enfantement sera douloureux, les *orang menoempanz,* gens sans terres ni biens, vont augmenter dans des proportions énormes ; les usuriers pilleront ce peuple naïf et enfant ; et le paupérisme étendra ses ravages, si le gouvernement n'empêche l'achat des terres par les Chinois, les Européens et les Arabes (1). A l'occasion d'un mariage, d'une fête ou pour le jeu, le Javanais vendra ses terres à un prix dérisoire, sans songer à l'avenir qui l'attend. Le gouvernement devra donc, suivant en cela l'ancienne coutume, se basant sur le droit existant, ne donner à l'indigène que le droit d'usage héréditaire en gardant comme domaine éminent *the original heritance of the whole species* (J.-S. Mill), c'est-à-dire l'héritage originel de tout le peuple de Java.

Mais, avant tout, il faut que la richesse du pays augmente (2), que des industries naissent, que les forces productives qui dorment encore soient réveillées. Il faut que la population indigène cultive elle-même librement les produits pour l'exportation sur le marché du monde. Il faut qu'un autre ne profite plus des améliorations apportées au sol, qu'un zèle trop grand ne fasse plus augmenter les impôts, que l'épargne soit désormais à l'abri des voleurs et des usuriers. Il n'est pas possible d'échapper à cette fatalité : *le Javanais doit encore traverser la douloureuse période du capitalisme.* Un communisme d'un degré supé-

(1) Dans le *Buitenzorg,* où le gouvernement avait résilié ses droits de propriété à des particuliers et où rien n'empêche la vente du sol, les *Chinois* et les *Arabes* possèdent déjà 456,000 bahoe's d'une valeur de 51,000,000 de francs. A *Batavia* et *Meester Cornelis* ils possèdent pour 19,000,000 de terre, les Européens pour 4 millions 2/3.

(2) On calcula que 3 millions 2/3 de famille de laboureurs n'ont en moyenne qu'un revenu *annuel de 176 francs* par famille.

rieur à celui de la *gens* et des communautés du village n'est pas possible encore actuellement, par ce temps de décadence et de féodalisme qui va mourir. Il faudra attendre la période de la civilisation où enfin le capitalisme aura vécu.

L'humanité ne peut brûler aucune étape de son évolution ; tout ce que nous pouvons faire, c'est de rendre la route moins douloureuse et moins longue pour ces peuples lointains. Arrachés à la terre, dont jadis ils recevaient leur part en naissant, bientôt des milliers d'indigènes deviendront des *boedjangs,* n'ayant que leur force musculaire pour gagner leur pain en travaillant dans les fabriques ou sur la terre de leurs ancêtres. Beaucoup seront des dépossédés, quelques-uns s'enrichiront; l'égalité dans la misère fera place à l'inégalité des riches et des pauvres ; un *prolétariat* va naître, la classe capitaliste ne se fera pas attendre. On peut déplorer cette triste perpective, on ne peut l'empêcher ; on n'arrête pas l'évolution économique !

Espérons que la Hollande utilisera au moins, au profit des indigènes, une partie de cet *ill gotten, ill spent wealth, which was obtained by robbing and starving the poor defenceless natives of India* (1) (Tucker) ; qu'elle favorisera le développement agricole et industriel de Java, afin de rendre moins pénible le douloureux calvaire que le « peuple le plus doux du monde » devra gravir.

RIENZI (VAN KOL).

---

(1) Cette richesse mal acquise, mal dépensée, obtenue en pillant et affamant les pauvres natifs désarmés des Indes.

RÉSIGNATION SOCIALISTE

Eh bien, non, je n'ai pas la force de la haine,
Je ne puis me cloîtrer vif en cette géhenne :
Haïr. Et puis, après? Se venger? A quoi bon?
Bonté de l'Idiot, diamant du charbon,
Je fais d'un grand penseur mienne cette devise.
J'avais voulu d'abord lutter, je me ravise
Et je n'ai même plus ni dédain ni mépris.
Du supême pardon je veux gagner le prix
Et je garde dédain et mépris pour moi-même,
Nul n'entendra sortir de ma bouche un blasphème,
Des dernières fiertés je veux faire abandon,
Vous ne me prendrez rien, de tout je vous fais don,
Même de mes amis, de ceux que je révère.
Pour dompter mon dégoût, j'ai craché dans mon verre,
Pour masquer sur mon front des hontes le reflet
Je me suis appliqué sur la face un soufflet;
Mon calomniateur imbécile, je l'aime.
J'accepte tout, vices et crime, et, dût-il même
Ou fouiller dans ma poche ou frapper sur mon sein,
Je comprends le voleur et j'absous l'assassin.

PAUL BUQUET.

AUX FILS DE LA TERRE

C'était le soir : déjà vers la terre apaisée
Le soleil descendait du haut du firmament,
Comme s'avance un roi, majestueusement,
Pour mettre une caresse au front de l'épousée
Pâle, sous le regard de son royal amant.

Et, quand il disparut dans une apothéose
De nuages dorés et de ciel pourpre et bleu,
La terre tressaillit et l'horizon, en feu,
Devint sombre, et bientôt l'on ne vit qu'un point rose
Qui semblait une fleur pâlissant peu à peu.

La nuit vint, une nuit radieuse, étoilée,
Où j'entendis monter, de partout à la fois,
Un murmure très lent, une plainte, une voix
Aussi triste qu'un chant de femme inconsolée...
Et la rosée en pleurs brillait au fond des bois !

*
* *

« Mon fils, ne pleure plus sur l'infini du monde,
« Tourne tes yeux vers moi, jeune éternellement,
« Et chasse loin, bien loin, la pensée inféconde
« Dont ton âme trop frêle a le cruel tourment.

« Mon fils, ne cherche pas à soulever le voile,
« Car jamais ton regard n'arriverait au fond.
« Cette immensité bleue, où vacille l'étoile,
« Est le vide où toujours le vide se confond.

« Sois à moi, tout entier, comme un fils à sa mère,
« Je te donne mes fleurs, mes fruits et mes parfums,
« Prends-les vite, prends tout... la vie est éphémère...
« Oh ! s'ils pouvaient parler tous ceux qui sont défunts !

« Comme ils diraient, mon fils, qu'on doit m'adorer seule,
« Et qu'en dehors de moi tout le reste est néant ;
« Jeune et belle, je suis ton immortelle aïeule,
« Tu me dois le respect et l'amour d'un enfant.

« Ne préfères-tu pas aux stupides problèmes
« Qui te rident le front et dessèchent ton cœur,
« Ne préfères-tu pas à ces mille systèmes,
« Où chaque philosophe est tour à tour vainqueur,

« Ne préfères-tu pas m'abandonner ton âme,
« Comme je t'ai livré mon sein et mes trésors ?
« O mon Fils, sois à moi, mon culte te réclame,
« Sois à moi, sois à moi, sans honte et sans remords !

« Mensonge le miracle et conte le mystère !
« Périssent à jamais le temple avec l'autel !
« La religion vraie est celle de la Terre,
« A qui la mort rendra ton pauvre corps mortel...

« Je te délivre enfin du doute qui t'oppresse ;
« Ne tourne jamais plus ton front vers le ciel bleu,
« Aime-moi ! que je sois ton unique déesse,
« Mon Fils, aime-moi bien, sans plus rêver un dieu ! »

*
* *

Voilà ce que disaient, dans la nuit étoilée,
La voix triste du vent, la voix triste du flot,
Le murmure des bois, plaintif comme un sanglot,
Et j'ai compris ta peine, ô Terre inconsolée !

J.-R. Phalippou.

Socialisme intégral et Marxisme

I

Ne pensez-vous pas que ce serait pour les socialistes français le moment d'être unis de cœur et de pensée contre leurs ennemis communs ?

C'est le moment qu'a choisi un de leurs chefs pour réchauffer de vieilles querelles, pour attaquer à l'improviste des camarades, pour crier avec une candide et hautaine intransigeance, au nom du groupe qu'il représente : Hors de notre socialisme, point de salut. Tout autre ne compte pas.

En vain l'un des plus sympathiques militants du socialisme parisien, le député Vaillant, a-t-il écrit dans une lettre vraiment large, élevée et sage, qui a paru dans une brochure récente (1) : « Il n'y a que des nuances qui, théoriquement, séparent les socialistes ; le socialisme est, quant aux idées, le même dans tous les pays et pour tous les partis. » Certains caractères ne peuvent supporter qu'on diffère d'eux, fût-ce par une nuance, sur un point de tactique ou de doctrine.

Je n'ignore pas que les dissensions les plus violentes (l'histoire est là pour en témoigner) ont souvent mis aux prises les sectes ou les fractions de sectes les plus proches l'une de l'autre ; catholiques et protestants se détestèrent plus que chrétiens et musulmans ; la guerre civile est d'ordinaire plus atroce que la guerre étrangère ; Montagnards et Girondins s'entredévorèrent avec l'acharnement que l'on sait ; Abel et Caïn, Altrée et Thyeste symbolisent tragiquement la férocité des inimitiés entre frères. Dans la conviction où l'on est de posséder la vérité absolue, on oublie ce qui rapproche ; on grossit ce qui divise ; on s'en laisse comme hypnotiser ; et, après d'aigres débats ou de sanglants combats, c'est seulement dans le souvenir de la postérité que se trouvent un jour réconciliés ceux qui ont malgré tout consacré

(1) *De Seilhac. Le Monde socialiste*, p. 59.

leurs forces, leur dévouement, leur vie à une seule et même œuvre.

Je sais tout cela et pourtant je voudrais (vœu naïf, sans nul doute, et qui sera taxé de niaiserie sentimentale) que le parti socialiste, en pleine bataille, peut-être à la veille d'entrer dans la voie des réalisations, ne recommençât pas l'éternelle faute des partis victimes d'eux-mêmes ; je voudrais qu'il sût se dérober à l'influence dissolvante de l'esprit sectaire et du dogmatisme intolérant. Combattre les adversaires de ses idées est une joie virile ; lutter contre des compagnons d'armes me paraît toujours douloureux.

Ce que je pardonne le moins aux chercheurs de stériles disputes, c'est qu'ils vous forcent à leur ressembler, en vous obligeant à leur rendre coup pour coup. Mais comment faire ? Il faut bien repousser une agression injuste, répondre à des provocations directes ! Peut-on laisser dénigrer, sans les défendre, des morts et des absents qu'on aime. Pourtant que mes lecteurs se rassurent ! N'ayant aucun goût pour le pugilat, je ne m'abaisserai pas à leur donner en spectacle un de ces échanges de horions qui sont faits pour amuser la galerie. Je me rappellerai, quoiqu'il paraisse l'oublier, que notre assaillant inattendu est un soldat de la même cause que nous. Je songerai surtout qu'injurier n'est pas répondre, que notre devise a toujours été : Guerre aux opinions et paix aux personnes !

II

M. Gabriel Deville vient de publier un livre intitulé : *Principes socialistes*. Le titre est mal justifié par le contenu ; car il faut traduire : *Principes marxistes*. Il est vrai que pour l'auteur le marxisme est, comme il le proclame, « *le seul* socialisme qui compte » (1) ; et, pour que nul n'en ignore, son ouvrage est dédié d'abord à la mémoire de Marx et d'Engels, « *les seuls* inspirateurs directs de l'universel mouvement socialiste contemporain », puis à MM. Guesde et Lafargue, qui composent avec lui la trinité dirigeante du marxisme français.

Le titre pourrait encore faire croire à un exposé méthodique des principes d'où découle le socialisme tel qu'il est compris par eux. Erreur ! Nous sommes en présence de plusieurs conférences qui se suivent et ne s'enchaînent pas, et de deux ou trois morceaux de polémique.

En tout cela l'on retrouve les qualités habituelles à M. Deville, qualités qui (je lui en demande pardon) sont en lui, comme en tout être humain, inséparables de leur envers : la précision sèche et la logique impérieuse d'une intelligence plus scientifique que philosophique ; l'humilité touchante et la dévotion inquiétante d'un disciple

(1) Pages VIII.

qui sait Marx autant qu'homme de France ; la lucidité d'un style sans éclat et sans grâce, mais non sans vigueur et sans chaleur ; la raideur loyale d'un caractère épineux qui a le courage d'avouer quelques-unes des évolutions subies par sa pensée, et la faiblesse d'imprimer à la discussion des idées une allure cassante.

L'âpre et savant théoricien n'y épargne aucun des groupes qui s'écartent tant soit peu de l'orthodoxie marxiste actuelle : broussistes, allemanistes, blanquistes, tous ceux qui admettent la possibilité d'une grève générale, ce système « qui, dit-il, ne supporte pas l'examen », sont, par lui, vertement rabroués ; mais il a, cette fois, condensé ses énergies combatives dans un éreintement aussi tardif que féroce de Benoît Malon.

Le crime du patient ? Il est double. D'abord Malon a, paraît-il, voici quelque dix ou quinze ans, relevé méchamment une phrase échappée à M. J. Guesde : « Notre parti... qui se vante d'être le parti du ventre. » — Puis il a rêvé de se faire chef d'école et il a eu la prétention sacrilège de corriger et de compléter la doctrine de Marx. Et voilà le pauvre Malon atteint et convaincu d'avoir voulu « éternuer plus haut que le nez » ! Son socialisme, « bon pour des francs-maçons et des spirites ! » Son complément au marxisme, une ceinture herniaire au flanc d'une statue parfaite ! Sa philosophie, un breuvage sans nom ! Est-ce qu'il a jamais existé, le nommé Malon ? On lui refuse toute espèce d'autorité en toute espèce de matière.

M. Deville cite quelque part avec éloge cet excellent conseil donné par Kautsky (p. 53) : « Notre unité sur les questions essentielles doit nous éloigner de toute âpreté dans nos divergences sur des points de détail. » On voit comme il met en pratique ce qu'il approuve en théorie. Et ce qu'il y a de piquant, c'est que le farouche exécuteur procède à cette suppression de Malon, dans un moment où il se rapproche de Malon, comme je le prouverai tout à l'heure, et dans un ouvrage dont une partie a été bénévolement publiée dans la *Revue Socialiste* (1) fondée par le même Malon.

Il va sans dire que dans la condamnation si allègrement prononcée sont englobés les amis dudit Malon. Ils sont accusés, « ces bons apôtres », d'affecter bonté, libéralisme, franchise d'allures, désir d'union, mais d'être, en réalité, des loups dévorants pour les marxistes, ces agneaux ; et moi-même, non sans surprise, j'ai reçu le livre de M. Deville, avec cette gracieuse dédicace : *Bon souvenir, dans l'espoir que le malonisme, lui non plus, n'a pas peur des coups... !!* — Des coups ! Douce invitation à nous gourmer fraternellement ! Ah ! certes, on n'accusera pas les marxistes d'afficher la bonté et le désir d'union !

(1) *Mai 1895.*

III

Vais-je maintenant m'amuser à démontrer que Malon, quoique méprisé de M. Deville, a pu avoir quand même quelque valeur ? Je ne ferai pas cette injure à la mémoire de notre ami. Sa vie et son œuvre suffisent à le défendre, comme leur outrance passionnée suffit à juger certains jugements. Il est des cas où citer, c'est châtier. Les intempérances de langage et de pensée font moins de mal à celui qu'elles visent qu'à celui qui s'en rend coupable.

Je ne veux pas non plus, sous prétexte d'imiter M. Deville, recourir à ce procédé facile et mesquin qui consiste à diminuer un homme pour atténuer la portée de ses critiques. Quoi que je puisse penser de sa façon d'agir, je me borne à discuter les deux griefs sérieux qu'il allègue contre Malon.

Le premier, c'est que Malon a protesté contre cette phrase écrite en 1881 par M. Guesde : « Notre parti, qui ne repose que sur des intérêts à satisfaire, qui se vante d'être *le parti du ventre.* »

J'ignorais parfaitement, pour ma part, l'existence de cette phrase. J'admets volontiers que M. Guesde, dans le feu de la lutte, l'a étourdiment laissée tomber de sa plume. Je le crois trop intelligent pour avoir supposé un instant que cette ignoble appellation de *parti du ventre* eût la moindre chance de faire fortune en France, en un pays où, au dire même d'un Allemand (1), « le peuple, élevé et dirigé par les écrivains, combattit le plus souvent pour des intérêts intellectuels, pour des idées philosophiques ».

J'admettrai encore, si l'on veut, que M. Guesde entendait par là répéter cette vieille vérité qu'il faut vivre avant de philosopher, et que par suite le premier besoin des prolétaires est le pain du corps avant le pain de l'esprit.

Mais, avec tout cela, il n'en reste pas moins vrai que la phrase était brutale, maladroite et dangereuse. Un parti ne saurait trop prendre garde à ces étiquettes, qui risquent de lui rester collées au front à perpétuité, reproduites docilement par les sots et les gaffeurs qui n'y manquent jamais, exploitées habilement par des adversaires trop heureux qu'on leur fasse la partie belle. Je ne connais pas le passage où Malon a protesté contre cette formule ; mais, le jour où il l'a fait, il a bien fait, je le dis hautement, et il a rendu ce jour-là un signalé service au socialisme.

(1) *Henri Heine.*

La phrase n'était pas d'ailleurs le simple écart d'une fantaisie individuelle : elle était la traduction d'une expression fort usitée alors en Allemagne. *Magenfrage,* question d'estomac, y était, dans la presse, le synonyme courant de question sociale, ou plutôt de question ouvrière. Le besoin d'acclimater en France cette dénomination malencontreuse ne se faisait vraiment pas sentir, et, puisque M. Deville paraît la condamner comme nous, on peut s'étonner qu'il blâme, non celui qui l'a hasardée, mais celui qui l'a repoussée.

IV

J'arrive au second grief. Malon a voulu être chef d'école. Quelques personnes se demanderont, peut-être, pourquoi il n'aurait pas eu le droit de fonder une école, tout comme un autre. Et à moins qu'on ne déclare que, la théorie de Marx étant parfaite, et *se confondant avec la réalité* (ainsi que le dit sans rire M. Deville, p. XIII), il n'y a plus désormais qu'à la répéter pieusement, comme un catéchisme, je ne vois pas pourquoi il serait interdit à quelqu'un n'ayant pas la vocation de disciple soumis de proposer à son tour son petit système.

Donc Malon serait pardonnable d'avoir voulu être chef d'école. Mais, j'en suis fâché pour M. Deville, Malon ne l'a jamais voulu. Il écrivait, en janvier 1885, dans le premier numéro de cette revue : « Quelle théorie si large pourrait enfermer dans les mailles de son réseau de fer la pensée sociale contemporaine ? » Est-ce là le langage d'un fondateur d'école ? Il disait encore *(Socialisme intégral*, I, p. 16) : « Aucun parti socialiste ne peut, en son particulier, élever la prétention d'être tout le socialisme, ni faire que son fanion de groupe soit l'étendard général de l'avant-garde humaine ». N'est-ce point là le dédain d'un libre esprit pour l'étroitesse des petites écoles et des petites chapelles ?

Élargissez le socialisme ! Ce fut toujours son mot d'ordre. C'est pourquoi il appela *Socialisme intégral* celui qu'il entrevoyait dans l'avenir et dont il ne voulait être que l'avant-coureur. Ce mot exprimait à la fois *un espoir* et *une méthode :* l'espoir d'une vaste synthèse où les vérités partielles des différentes théories pourront se fusionner un jour en une vérité totale, comme tous les rayons de l'arc-en-ciel forment en se réunissant la lumière blanche ; une méthode, consistant à embrasser le problème social sous tous ses aspects ; à poursuivre en même temps la transformation économique, politique, intellectuelle et morale des sociétés ; à travailler pour tous les opprimés et pour tous les exploités sans distinction de race, de sexe, de religion ; à mettre en jeu, pour améliorer le monde, non seulement l'intérêt éclairé par la science, mais encore l'idée de justice et le sentiment

de la sympathie humaine ; à concilier enfin les deux principes qu'on fausse en les outrant isolément, individualité et solidarité.

On peut attaquer cette façon de comprendre le socialisme ; mais on ne saurait nier qu'elle est la négation même du dogmatisme autoritaire et fermé.

Aussi M. Deville se méprend-il étrangement sur le rôle de Malon, quand il vient nous parler de malonisme. Le malonisme ! Belle trouvaille ! Je comprends le marxisme ou le guesdisme, puisqu'il existe un groupe d'hommes consentant à s'enfermer dans un *Credo* déterminé par les opinions de Marx ou de M. Guesde. Mais les amis de celui qui, en tête du *Socialisme intégral,* a jeté l'apologie de la libre recherche n'ont aucune envie de laisser embrigader de la sorte leur pensée indépendante ; et s'il m'est permis de parler ici en leur nom, puisque j'ai l'honneur d'avoir succédé à Malon dans la direction de cette revue, je tiens à déclarer, une fois pour toutes, que, fidèles à l'esprit de Malon, mais non liés servilement à des doctrines qui doivent évoluer comme toute chose vivante, nous n'acceptons pas le nom de malonistes.

Non certes — et nous prions qu'on en prenne acte — il n'y a pas de malonisme et, autant qu'il dépendra de nous, il n'y en aura pas. Nous estimons qu'il y a assez et trop de petites chapelles socialistes pour qu'il soit nécessaire d'en créer une de plus ; nous trouvons déplorable, et, faut-il le dire, quelque peu ridicule la manie d'émietter un grand parti en groupes et sous-groupes prenant chacun pour drapeau le nom d'un individu ; nous n'aimons point ces étiquettes renouvelées des sectes religieuses et des partis monarchistes ; nous voyons là une survivance fâcheuse des pieux agenouillements devant un chef ou un ancêtre passé dieu, et nous avons la fierté de ne pas nous ravaler au rang d'esprits à la suite, condamnés à reproduire et à commenter sans fin les paroles d'un maître. Ni malonistes, malgré notre affection pour Malon ; ni marxistes, malgré notre estime pour Marx. Socialistes nous sommes, rien que socialistes, et nous ne voulons pas être autre chose. Nous n'avons garde de rétrécir aux limites d'une école ce qui doit embrasser un jour toutes les écoles.

Il convient, sans doute, pour que le mot de socialisme ne devienne pas un pavillon banal couvrant toute espèce d'ambitions et d'opinions de préciser ce qu'il signifie ; mais c'est aux congrès internationaux dûment consultés, et non à une fraction quelconque du parti, de fixer les principes essentiels dont l'adoption donne droit à revendiquer le titre de socialiste ; et, en attendant, étant ici groupe d'études plus encore que groupe d'action, nous nous rallions à la définition la plus large (1), à celle qui permet d'harmoniser des bonnes volontés

(1) Voir *Notre programme.* Mai 1894.

légèrement dissonantes et de réaliser entre elles un accord nécessaire, prélude lointain de l'unisson que peut seul produire le progrès de notre science imparfaite.

C'en est assez, je pense, pour répondre aux deux reproches adressés par M. Deville à Malon et à ses amis. Mais trêve à ces discussions de personnes! Il y a au fond de ce débat une question de principes engagée. Pourquoi ne voulons-nous pas, ne pouvons-nous pas accepter purement et simplement les théories qui suffisent aux marxistes et leur paraissent la quintessence de la vérité ? C'est ce que nous allons dire ou redire, sans colère et sans fiel, mais avec toute la franchise, toute la netteté que réclame une discussion de ce genre.

V

C'est vers 1885 que Malon, Rouanet, Fournière, Veber, etc. indiquèrent avec éclat leurs raisons de se séparer des marxistes. *La Revue Socialiste,* fondée alors, admit, il est vrai, les articles de leurs écrivains, comme elle admet ceux de toute autre école socialiste, mais en refusant de s'inféoder à leur doctrine. On peut lire dans le numéro de juillet 1886, sous la signature de Chirac, le compte rendu très précis d'une conférence que Rouanet venait de faire à la salle des Capucines et l'on y trouvera les conceptions de Marx complétées et rectifiées sur plusieurs points d'importance. J'ai moi aussi, dans mes *Études sur la France contemporaine,* résumé longuement (1) les corrections que les *Indépendants,* comme ils s'appelèrent, apportaient, sinon à la doctrine de Marx, du moins à l'interprétation qu'en donnaient alors ses disciples. La diatribe de M. Deville contre Malon et ses amis n'est peut-être, en réalité, qu'une réplique attardée à ces critiques d'antan.

Depuis lors la divergence a persisté, masquée souvent par les nécessités d'une propagande et d'une action communes. La *Revue socialiste* a eu toujours des marxistes, voire à l'occasion MM. Lafargue et Deville, pour collaborateurs. Il m'est même arrivé à plusieurs reprises (2) de défendre leurs théories, quand je les ai vues calomniées par des adversaires mal informés. Mais nous avons toujours maintenu nos objections (3), sans faiblesse comme sans raideur blessante; c'est sans doute cette fermeté calme que l'on ne nous pardonne pas et qui nous vaut l'attaque imprévue de M. Deville.

Expliquons-nous donc une fois de plus sur ce sujet délicat.

(1) Pages 216-226. (Librairie de *la Revue socialiste*).
(2) *Critique de combat.* I, 79.-II, 91.
(3) Voir *le Socialisme en Sorbonne. Revue Socialiste* de juillet 1894.

Avant tout faisons une distinction nécessaire entre Marx et les marxistes français. On prête à Marx ces paroles : « S'il est un parti dont je ne suis pas, c'est le parti marxiste. » J'ignore si le mot est authentique; mais ce que je sais bien, c'est qu'il faut toujours distinguer entre un maître et ses disciples; qui voudrait juger le Christ d'après certaines variétés de chrétiens s'exposerait à de singulières bévues.

Marx fut à coup sûr un penseur original, un logicien puissant, quelque chose comme un Darwin de l'économie politique. Il nous plaît de rendre hommage à la vigueur et à la rigueur de ses raisonnements, de reconnaître le grand service qu'il a rendu au socialisme en le précisant, d'accepter sur bien des points ses vues et ses démonstrations. Nous n'avons pas la petitesse de nier la valeur d'un homme, parce que nous ne sommes pas en toute chose d'accord avec lui; nous laissons à d'autres ce travers enfantin. Mais qu'on veuille transformer l'admiration pour Marx en adoration, faire de lui une sorte de pape infaillible du socialisme et de sa doctrine un bloc intangible, cela nous paraît un retour de fétichisme pour le moins singulier; et quand on s'irrite on s'indigne, parce que d'autres penseurs essaient de compléter sa philosophie de l'histoire, « adéquate, paraît-il, à la réalité », nous nous permettons de rire de ce culte, décidément trop dévotieux.

Ce n'est pas du reste Marx qui est ici directement en cause. Il y a ceci de bizarre en cette affaire que le premier volume du *Capital,* son œuvre maîtresse, a été seul traduit en français; et je m'étonne que ceux qui se recommandent de son nom, quand il ne leur manque ni la connaissance de l'allemand ni l'argent pour payer les frais d'édition, laissent attendre le même honneur au second volume depuis des années et au troisième depuis des mois. Toujours est-il que, par suite, le livre, qui est la Bible des marxistes, demeure, pour la plupart des Français, plongé aux deux tiers dans une ombre mystérieuse, une ombre de sanctuaire. Je mets en fait que, parmi les marxistes eux-mêmes, le nombre de ceux qui ont lu Marx tout entier est extrêmement petit, et bien heureux sont les autres, d'avoir les yeux de la foi pour suppléer à la familiarité réelle avec le texte sacré.

Il ne s'agit donc ici que de Marx vu à travers quelques-uns de ses disciples. Nous nous refusons d'avance à toute discussion byzantine et quasi théologique pour savoir si Marx a bien dit ce qu'on lui fait dire, s'il a été trahi ou traduit exactement. Il est bien entendu qu'en parlant du marxisme nous le prenons tel qu'il a été présenté à la France par les dévoués interprètes du maître.

Or à ce marxisme-là, au nom de la science, de l'histoire, de la philosophie, nous avons de graves reproches à faire !

D'abord nous nous rappelons que les mots de *socialisme* et de

collectivisme n'ont pas été créés par Marx; que la socialisation des instruments de travail et l'union des prolétaires de tous pays ont été proposées avant lui; qu'il a, comme tout enfant d'une civilisation savante, hérité de ses prédécesseurs; qu'il a été l'aboutissant d'une longue évolution intellectuelle; qu'il a résumé en lui l'œuvre collective de plusieurs générations. Et nous concluons qu'il ne mérite pas d'absorber en lui la gloire de toute une pléiade, d'être appelé, avec Engels, son prophète, « *le seul* inspirateur direct » du socialisme contemporain.

Nous osons faire observer qu'il est fort simple d'effacer d'un trait de plume tout le socialisme antérieur à 1848, en le baptisant, comme firent ses ennemis bourgeois, de socialisme utopique; mais que ce socialisme humanitaire et idéaliste, pour l'appeler de son véritable nom, eut sa grandeur et son utilité. Il put y avoir un mélange de rêves et de chimères dans l'éruption de théories qui marqua la période tumultueuse de 1830 à 1848; mais, si l'on voulait rechercher une à une chez Marx et les marxistes les idées et les formules qui appartiennent à Saint-Simon, à Robert Owen, à P. Leroux, à Fourier, à bien d'autres, on en ferait encore un beau monceau. Guillaume de Greef exprime (1) l'estime et la reconnaissance que leur doit la science sociale et il rend, par exemple, à Fourier l'honneur d'avoir le premier décrit supérieurement « cette nouvelle féodalité industrielle, basée sur les monopoles naturels et artificiels, et qui, par sa concentration même, prépare son expropriation ». On dirait du Marx, n'est-il pas vrai? Les marxistes veulent en vain réduire à rien ce qu'ont fait ces romantiques du socialisme. Singulier manque de sens historique chez des hommes qui ont toujours l'histoire à la bouche! Comment ne comprennent-ils pas que les socialistes d'alors représentent une phase du socialisme et du siècle tout entier, la phase purement idéaliste, tout comme les marxistes en représentent une autre qui a juste la même valeur, la phase purement réaliste ?

Je touche ici au point essentiel du débat : qu'on me permette d'y insister.

C'est une chose aujourd'hui bien connue que, de 1850 à 1885 environ, se produisit, en Europe, une réaction violente contre l'idéalisme, qui avait dominé avec excès dans l'époque précédente. Suivant ce rythme qui gouverne la vie d'une nation comme les flots de l'océan, la tendance contraire prévalut à son tour. Il y eut interrègne d'idéal, ce fut en tous domaines le triomphe du réalisme.

En guise de morale courante, on proclame pour règle la recherche

(1) *Le Transformisme social*, p. 195.

de l'intérêt et du plaisir ; on bafoue, on « blague », suivant l'expression qui naît alors, l'enthousiasme, l'amour, tous les grands sentiments.

Dans le monde de la pensée, on donne la première place à la science, et surtout à une science qui ne construit pas de vastes systèmes, qui se tient prudemment terre à terre, qui accumule patiemment des faits et encore des faits.

La philosophie en vogue est le positivisme et, comme le mot l'indique, c'est une philosophie qui se limite aux faits positifs, qui craint de s'aventurer dans l'inconnu, qui proscrit toute envolée hardie, qui s'interdit toute spéculation portant sur la fin ou l'origine des choses.

En littérature, même mouvement. La critique avec Taine devient scientifique, méthodique, incline à n'être qu'une branche de l'histoire naturelle.

L'histoire, au lieu de se hasarder aux vues d'ensemble, se complaît dans les monographies érudites, dans les travaux de détail, dans les analyses microscopiques.

Le roman avec Flaubert raille la sentimentalité, étudie à la loupe la vulgarité bourgeoise, se proclame, comme la peinture du moment, résolûment *réaliste,* en attendant qu'il préfère avec Zola l'épithète analogue de *naturaliste.*

Le théâtre oppose aux drames lyriques de V. Hugo la comédie de mœurs prise sur le vif de la société contemporaine ; il remplace les folles chevauchées dans les temps et les pays lointains par des études d'après nature.

La poésie elle-même se fait impassible, marmoréenne, précise ; elle met en vers avec Sully-Prudhommme les découvertes de la science et les problèmes de la philosophie ; elle dit avec Coppée les mélancolies discrètes d'un petit épicier ou le charme familier d'un paysage de banlieue.

En politique, place aux hommes pratiques, aux hommes forts ! Fi ! des visées humanitaires, des larges plans de réformes, des principes à longue portée. Taine fait cruellement expier à nos ancêtres de la Révolution le tort d'avoir eu un idéal ; et l'on sait le succès qu'obtient dans les Chambres du second Empire comme de la troisième République la politique d'expédients et d'affaires.

Ainsi durant cette période roule, victorieux et formidable, le grand courant réaliste, à peine contrarié çà et là par quelques remous idéalistes. Je ne condamne pas ce courant, notez-le ! Il a eu sa raison d'être, sa légitimité, sa nécessité. Il a été fécond à son heure, il a fait œuvre utile. Mais enfin il s'est épuisé par sa victoire même ; il n'a été qu'un moment de l'éternelle évolution et il est déjà entré dans le passé.

Pour en revenir au marxisme, il est la forme réaliste du socialisme, une sorte de positivisme social à la fois étroit, solide et sec. Il porte gravée sur lui la date de sa naissance ; il garde, incarné dans ses formules, l'esprit dominant de l'époque où il s'est formé. Voyez plutôt. — La prétention d'être uniquement scientifique ! La peur de l'idéal, la haine du sentiment ! Le mépris du droit, de la fraternité, ces mots creux, ces fariboles, ces chinoiseries, ces « blagues bourgeoises ! » La prédilection pour la force, « cette accoucheuse des sociétés ! » La préoccupation presque exclusive du côté matériel de la question sociale ! Avec cela, le goût de la précision, le souci des faits, la volonté de se cramponner à la réalité d'une étreinte indissoluble ! Il a ramené le socialisme des nuages sur la terre. Grâces lui en soient rendues ! Il a donné à certaines théories économiques une vigueur qui leur manquait jusqu'alors. Il faut l'en féliciter et conserver précieusement les vérités acquises. — Mais que le marxisme puisse satisfaire les aspirations d'aujourd'hui ; répondre aux besoins du milieu nouveau dans lequel il est plongé ; guider la génération montante dégoûtée, suivant la coutume, de la conception du monde qui fut celle de la génération précédente ; voilà qui est bien difficile à croire.

M. Zola, voici quinze ans, s'écriait avec une superbe conviction : « La République sera naturaliste ou elle ne sera pas. » M. Deville dit, à son tour, aujourd'hui : — Le socialisme est marxiste, ou il ne compte pas. — Même orgueil, même illusion, même révolte impuissante contre la force des choses ! On n'arrête pas plus l'art qu'une doctrine vivante en un moment de sa marche.

Le marxisme, ainsi que le naturalisme, a cessé d'être d'accord avec la tendance régnante. Il retarde. Il appartient à une époque finie ; et il se débat mal à l'aise dans une atmosphère hostile où il doit nécessairement dépérir ou se transformer.

L'idéalisme, en effet, est ressuscité. Depuis dix ans il a reparu, d'abord trouble, fumeux, embrumé de mysticisme, puis peu à peu clarifié, rayonnant et vibrant de lumière. Aujourd'hui il est dans l'air ; il emplit les cœurs et les cerveaux ; il a reconquis la société française ; il renouvelle la peinture, le roman, l'éloquence, la poésie. Il rentre dans la politique et la philosophie. Il recrée peu à peu l'état d'esprit qui contribua tant à faire la grande révolution du siècle dernier. C'est devenu presque une banalité de célébrer cette renaissance (1).

Comment les théories socialistes auraient-elles échappé à ce souffle de renouveau ? Malon, Rouanet et celui qui écrit ces lignes furent des premiers à revendiquer les droits de l'idéal en matière politique et sociale. Jaurès les défendait, l'an dernier, dans une brillante

(1) Je l'ai constatée il y a longtemps. Voir *Critique de Combat*, II, 314.

conférence où il avait Paul Lafargue pour contradicteur. Fournière (1), un idéaliste de la première heure, les soutenait récemment encore dans un très remarquable article.

Seulement, assagi par l'expérience, l'idéalisme social actuel n'entend point s'envoler dans les espaces imaginaires, dans le pays des rêves bleus et roses ; il veut marcher la tête dressée vers le ciel où blanchit l'aurore, mais les pieds solidement appuyés sur le sol où l'humanité est condamnée à cheminer. Il veut illuminer de toutes les clartés de la science la route qui doit le mener au but conçu par l'intelligence. Il veut, en un mot, prendre pour point de départ et pour guide les données que lui a fournies la réalité profondément étudiée, mais en créant à son tour une réalité nouvelle à force de la vouloir.

Si je voulais employer les termes de Hegel (cher à Marx, qui procède de lui), je dirais : le socialisme idéaliste primitif a posé *la thèse;* le socialisme réaliste ou marxiste en a été *l'antithèse ;* le socialisme intégral, que nous représentons, veut et doit faire la *synthèse* de l'un et de l'autre.

VI

J'ai affirmé; il faut prouver. J'ai résumé rapidement l'évolution du socialisme jusqu'à nos jours; il faut maintenant démontrer que la place du marxisme y est bien celle que je lui ai assignée.

Seulement une difficulté se présente. Le marxisme n'est plus aujourd'hui ce qu'il fut à son apparition en France. Il s'est modifié sous l'influence des circonstances ambiantes, et en partie sous celle des critiques que Malon et ses amis ont dirigées contre lui. Il s'est adouci et même teinté d'idéalisme. Le plus gênant est que tantôt il avoue, tantôt il dissimule cette transformation. Il faut donc toujours considérer avec soin la date des différentes brochures où ses doctrines sont éparpillées.

Je prends, pour rendre sensible cette métamorphose, deux seulement des points essentiels de sa théorie : *sa philosophie de l'histoire* et *ses principes politiques,* son interprétation du passé et ses vues sur la préparation de l'avenir social. Je dirai, sur chacun de ces deux points, d'abord la doctrine primitive du marxisme, puis les corrections que nous y avons proposées, enfin les changements qu'ouvertement ou sans bruit ses adeptes y ont apportés. Chacun pourra contrôler ainsi la nature, la raison d'être et même l'effet des objections dont M. Deville nous fait un crime tout en les mettant à profit.

Le marxisme a lancé dans le monde comme interprétation du

(1) *L'Idéalisme social. (Revue Socialiste,* mars 1896). Voir aussi *l'Ame de demain* (Paris, Lemerre).

passé ce qu'il a appelé *le matérialisme historique*. Cela veut dire qu'à ses yeux toute l'évolution humaine s'explique par le développement économique. « C'est dans le milieu économique, et *là seulement*, écrit M. Paul Lafargue (1), que l'historien philosophe doit rechercher les causes premières des évolutions et des révolutions sociales. »

Pour Hegel, le développement historique était avant tout le développement de l'idée ou de l'esprit à travers les siècles. Pour l'école de Marx c'est tout le contraire; l'antithèse est complète; sa doctrine n'est que du Hegel retourné.

Engels le savait bien, quand il écrivait (2), naïvement fier de remplacer une moitié de vérité par la moitié de vérité exactement opposée : « Ainsi l'idéalisme était chassé de son dernier refuge, la science historique. »

En vertu de cette théorie, l'homme, dominé par les conditions matérielles de son existence, subit fatalement la forme sociale qu'elles lui imposent; et sa volonté est incapable de changer cette forme; car sa volonté est serve et non maîtresse des faits. C'est seulement bien plus tard, quand il connaîtra les lois qui régissent sa propre action et saura les tourner à son usage, qu'il pourra faire son histoire, diriger sa destinée, agir enfin sur les choses en être conscient et libre (3).

M. Deville écrivait en ce sens (4): « Les conceptions de justice, de liberté, d'utilité obéissent aux faits *et ne leur commandent pas.* »

Et M. Guesde disait plus tard (5) : « Ce ne sont pas les désirs de l'homme qui mènent le monde, mais le monde qui, par ses transformations successives, nécessaires, crée nos sentiments, nos désirs, ce que l'on appelle encore notre idéal. »

Rien de plus net et de plus tranchant. Il suivait de là que désirs et idées étaient choses sans portée. Leur rôle avait été nul jusqu'ici dans la vie de l'humanité. Les intérêts matériels avaient seuls déterminé sa conduite. Et, pour que nul ne pût s'y méprendre, M. Deville chantait les louanges de l'intérêt, « l'intérêt, qui est le point de départ réel de *tous les actes* de l'homme, qui régit *tous les rapports* de l'individu avec le milieu ambiant » (6).

A ces affirmations par trop simplistes nous répondions (7) : Qu'il était raisonnable de donner à l'étude des faits économiques, jusqu'alors trop négligée, une place plus importante et la première, si l'on voulait;

(1) *L'Idéalisme et le matérialisme dans l'histoire,* p. 3 (sans date).
(2) *Socialisme utopique et socialisme scientifique.* Traduction de Paul Lafargue. 1880.
(3) *Engels, ibidem,* p. 23.
(4) *Philosophie du socialisme,* p. 15 (sans date).
(5) *Le Collectivisme.* Conférence faite à Bruxelles le 7 mars 1891, p. 3.
(6) *Le Capital de Karl Marx,* résumé et accompagné d'un aperçu sur le socialisme scientifique, p. 15 (1883).
(7) Voir mes *Études sur la France contemporaine,* pages 202 et 221.

mais qu'ils ne méritaient pas d'absorber toute l'attention; que dans les guerres religieuses du seizième siècle il y avait eu, assurément, des motifs de nature intellectuelle et morale; que la Révolution française avait été préparée autant par les écrits des philosophes que par la situation matérielle de la France. Nous répondions que, si les désirs et les idées de l'homme naissent du milieu ambiant, ils réagissent à leur tour sur ce milieu; qu'ils deviennent causes après avoir été effets; qu'ils contribuent à produire des faits, destinés eux-mêmes à produire de nouveaux désirs et de nouvelles idées; qu'il y a ainsi (1) « dans l'évolution humaine une série de modifications qui vont et viennent de son entourage à l'homme et de l'homme à son entourage. »

Que dit *aujourd'hui* M. Deville? Il proteste contre « l'idée d'action exclusive » (2) du milieu économique attribuée aux marxistes. Et il cite Marx qui, en effet, paraît avoir été moins catégorique que ses disciples. Mais j'ai déjà dit que je ne me chargeais pas de mettre d'accord les disciples et le maître. Les passages cités plus haut subsistent et ne prêtent pas à l'équivoque. Ils justifient amplement nos réclamations et Engels, en 1894, dans un article publié par l'*Ère Nouvelle,* a beau écrire : « Les influences exercées par le monde extérieur sur l'homme s'impriment dans son cerveau, s'y réfléchissent en sensations, pensées, impulsions, déterminations de la volonté, bref en « courants idéaux » et sous cette forme deviennent des « puissances idéales ». Elle est quelque peu tardive, cette adoption, par un homme qui se vantait d'avoir tué l'idéalisme historique, de la théorie des *idées-forces,* que nous avons toujours soutenue avec Fouillée. Et elle ne prouve rien, sinon les outrances imprudentes du marxisme à ses débuts et le bon sens qu'ont eu Malon et ses amis de se mettre en travers!

De la façon dont les marxistes concevaient le passé découlait tout naturellement leur façon d'envisager l'avenir. D'une part c'était la réduction de la question sociale à une pure question économique; d'autre part c'était l'aboutissement de la lutte de classes à un coup de force nécessaire.

« La *seule* transformation à poursuivre est celle du mode de propriété », écrivait M. Deville *(Le Capital, etc.,* p. 40). Et il faut l'entendre railler (p. 11) « la morale, le progrès et autres grands principes mirobolants ». Honte à qui osait parler de faire appel à l'idée de justice ou aux sentiments de pitié et de fraternité! On défendait Marx, et avec quelle âcreté, (p. 6, *Le Capital, etc.)* d'avoir

(1) *Critique de combat,* I, 82.
(2) P. 9. *Principes socialistes.*

jamais songé à appuyer sa théorie sur une conception quelconque du droit et on le félicitait d'avoir combattu « l'illusion juridique ».

« M. Guesde disait, en parlant du marxisme (1) : « Il ne repose sur aucun concept *a priori* de justice, de liberté, d'égalité ou de fraternité, ces concepts rentrant pour nous dans cette métaphysique dont Voltaire a pu dire — ou à peu près : « Quand deux hommes n'arrivent pas à s'entendre, c'est de la métaphysique. »

« Il ne se réclame pas davantage des *sentiments généreux,* ou des *aspirations vers le bien-être,* qui sont de tous les temps sans avoir jamais abouti. »

Nous répondions à cela (2) que, « tout en tenant la transformation économique pour la condition nécessaire et première de la transformation sociale », nous estimions utile de travailler en même temps à la rénovation de la philosophie, de l'art, du droit, des lettres, etc.; nous répondions encore que dresser devant les hommes un idéal de justice, leur montrer un avenir meilleur, c'est leur inspirer le désir de les réaliser, et par conséquent les stimuler à agir; que ranimer l'amour de l'humanité et la sympathie pour tous nos compagnons de misère, c'est mettre au cœur des militants une passion qui double en eux la puissance de la logique et de la science.

Que dit aujourd'hui M. Deville? *(Principes socialistes,* p. 71). Il maintient que « la question économique est la matière unique du socialisme militant »; mais il dit en même temps que ce n'est pas là restreindre son domaine et son champ d'activité, si bien qu'il accepte et repousse à la fois les désidérata du *Socialisme intégral.* Mais, oublieux de son dédain transcendant pour « la morale et autres principes mirobolants », il veut bien que l'esprit de justice et le sentiment soient « utilisés *(Principes socialistes,* p. 6) comme mobiles d'action ». C'est précisément ce que nous demandions, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'il disait, quand il proclamait l'intérêt, comme « le point de départ réel *de tous les actes* de l'homme ».

Reste le recours à la force, qui fut considéré et prêché comme une *nécessité historique.* C'est sur ce point que le marxisme a le plus varié.

M. J. Guesde prophétisait ainsi (3) : « L'émancipation économique de l'humanité ne s'opèrera que *révolutionnairement.* » M. Deville répétait en écho (4) : « Qu'on le déplore ou non, la force est *le seul moyen* de procéder à la rénovation économique de la société. »

(1) *Le Collectivisme. Conférence de 1891,* p. 3.
(2) Voir *Notre programme. Revue Socialiste.* Mai 1894, p. 2.
(3) *Collectivisme et révolution.* 1879, p. 24.
(4) *Le Capital,* etc., p. 56.

C'était folie, presque trahison, de (1) « viser à une action parlementaire quelconque ». Il était malhonnête de faire espérer aux ouvriers leur émancipation « du (2) développement régulier des institutions républicaines ». Fournière, pour avoir brigué je ne sais quel siège, était flétri du nom de *Candidat-Fournière* (3), par MM. Guesde et Lafargue, futurs candidats et députés.

Nous répondions que (4) cet espoir, mis uniquement en un coup de violence, était peu conforme aux leçons de la science; que le temps nous apparaissait dans toute transformation comme un facteur nécessaire; que nous ignorions si des résistances aveugles forceraient le peuple à sortir de la légalité; qu'en tout cas le recours aux armes était un pis-aller qu'il fallait éviter, tant qu'on le pouvait; et qu'en attendant il était sage de viser des réformes, voire même, comme dit Vaillant (5), « le progrès le plus minime, quand il est seul possible ».

M. Deville, aujourd'hui, ne trouve plus du tout nécessaire cette *nécessité historique*, dont il était le héraut. Il écrit (6) : « Loin d'être un bouleversement matériel, l'avènement du socialisme ne sera que le couronnement de l'évolution économique en cours. »

Il dit encore, avec une certaine dureté pour ceux qui ont gardé ses opinions de jadis (7) : « Ceux qui, alors que tout se transforme, croient à l'efficacité des vieux procédés révolutionnaires, sont des attardés, réfractaires à la moindre investigation hors de la coquille dans laquelle ils se sont, une fois pour toutes, enfermés. »

A quoi bon d'ailleurs insister ? M. Deville a la franchise de reconnaître qu'il professe sur ce sujet exactement le contraire de ce qu'il professait autrefois.

Je ne blâme pas, qu'on m'entende bien, ces transformations multiples du marxisme et j'aurais mauvaise grâce à le faire, puisque, en somme, il s'est rapproché de nous sur bien des points, puisque sa doctrine est devenue presque une sorte de cote mal taillée entre le bloc anguleux qu'elle fut d'abord et le *Socialisme intégral*.

Nous n'avons combattu en lui que ses exagérations, et sa prétention à être le possesseur exclusif de la science sociale. Dans la vaste synthèse que nous rêvons, il y a place pour ce qu'il contient de juste, comme pour toutes les parcelles de la vérité totale que renferment les autres écoles.

(1) *Le Capital*, etc., p. 47.
(2) Guesde, *ibidem*, p. 1.
(3) *Le Programme du Parti ouvrier*, p. 21, par Jules Guesde et Lafargue. 1883.
(4) *Études sur la France contemporaine*, p. 224.
(5) *Le Monde socialiste*, p. 62.
(6) *Principes socialistes*, p. 50.
(7) *Principes socialistes*, p. 239.

Si nous avons rappelé les opinions successives par lesquelles il a passé, c'est que nous voudrions deux choses : d'abord qu'il eût la modestie de ne pas accaparer le collectivisme à son profit et de ne pas mettre hors du socialisme « qui compte » tous ceux qui s'écartent d'une orthodoxie aussi instable ; ensuite qu'il se résignât à supporter des camarades ayant une nuance différente de la sienne, et à leur pardonner des critiques dont ses changements mêmes démontrent le bien fondé.

VII

Mais ce n'est pas à nous de dicter leur conduite aux marxistes. Nous pouvons seulement dire, au nom de la *Revue Socialiste*, qu'elle restera ce qu'elle était hier. Elle persistera à s'inspirer de l'exemple, de l'esprit, de la large bienveillance de Malon, sans se croire jamais obligée de suivre à la lettre ce qu'il a pu dire ou écrire, ce qui serait le contre-pied de la haute leçon qui se dégage de toute son œuvre.

Elle continuera de respecter Marx et de le discuter, sans prétendre élever autel contre autel, école contre école, mais aussi sans vouloir sacrifier à sa gloire les grands penseurs, français ou anglais, passés ou présents, du socialisme.

Elle poursuivra la rénovation intégrale de la société, sans séparer la transformation morale et la transformation économique, l'étude du réel et la recherche de l'idéal.

Elle sera, comme elle l'a toujours été, ouverte et accueillante à tous les socialistes, d'où qu'ils viennent, du groupe marxiste ou d'ailleurs, à la seule condition qu'ils consentent à n'avoir chez elle que des luttes courtoises avec leurs camarades des autres groupes.

Elle sera même hospitalière à ceux qui, sans être rangés sous notre drapeau, mais aussi sans le combattre, travaillent à accroître l'une par l'autre la liberté et la solidarité, en associant les hommes ou en socialisant les choses.

Elle s'efforcera enfin d'élaborer, avec l'aide de toutes les bonnes volontés, un socialisme scientifique sans doute, mais en même temps généreux, tolérant, imprégné d'amour et de bonté, soucieux d'art, de beauté, de tout ce qui fait la dignité et la parure de la vie, et, pour tout dire en un mot, un socialisme vraiment humain.

GEORGES RENARD.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DES PAYSANS EN RUSSIE

I

M. le ministre des finances de Sa Majesté le tsar Nicolas II, l'illustre Witte, est extrêmement satisfait de la situation financière et économique de la Russie. En demandant au bon peuple russe, pour l'année 1896, une augmentation de 286,000,000 de francs (106,114,382 roubles) — ce qui porte le budget annuel au chiffre de 3,676,000,000 (1,361,500,000 roubles) — M. le ministre daigne exprimer sa satisfaction dans quelques pages vraiment généreuses. Je dis généreuses, car le ministre du tsar ne doit d'explication à personne, sinon à son maître. Ceux qui diront que ces pages radieuses sont destinées à éblouir les nombreux créanciers du trésor impérial et à leur inspirer confiance pour de très prochains appels seront d'une humeur évidemment méchante. Non, l'illustre Witte est satisfait et il veut faire partager sa satisfaction à ses sujets fidèles. Certes, le ministre ne va pas jusqu'à justifier à leurs yeux ses exigences toujours croissantes : ce serait diminuer le principe de l'autocratie absolue, dont le tsar Nicolas II s'est déclaré le champion convaincu. M. le ministre n'explique pas non plus les dépenses projetées : pourquoi, par exemple, le budget de la police monte toujours, tandis que celui de l'instruction publique reste depuis tant d'années presque stationnaire ! Mais, si M. Witte garde un silence imposant sur ces questions de détail, il est très abondant en vues générales et il ouvre des horizons inattendus à tous ceux auxquels la situation économique n'inspirait que des inquiétudes .

« L'étrange idée que la caisse de l'État peut s'enrichir, quand le peuple se ruine, devient encore plus étrange, quand on l'avance à l'occasion de nos succès financiers, les plus considérables qu'on ait jamais atteints, non seulement chez nous, mais dans les autres pays,

succès qui possèdent des qualités évidentes de régularité et de solidité... L'art financier n'est pas de la magie, personne n'a encore inventé le moyen d'exciter et de soutenir par des prodiges la vigueur financière dans un organisme économique ruiné... Des succès financiers solides ne peuvent avoir lieu qu'en *raison de conditions favorables au bien-être du peuple*... Cette règle doit être acceptée de tout le monde indépendamment de telle ou telle humeur; elle est supérieure à tout optimisme ou pessimisme. »

Le budget croît, la dette publique croît en dehors de toute proportion, donc le peuple est heureux. Ainsi le veut le maître! Donc, sera désormais établie d'une manière absolue cette *règle,* que le bien-être des populations a pour mesure le chiffre d'impôts directs et indirects qu'un gouvernement (absolu) réussit à extorquer au peuple et que ce bien-être est aussi en raison directe des dettes contractées par le même gouvernement (sans ombre de consentement du peuple...). Dès lors, une conclusion mathématique s'impose.

En 1861, le total des dépenses était de 345,000,000 de roubles; en 1896, elles montent au chiffre de 1,231,000,000! Au quadruple! D'après la règle de M. Witte, le bien-être du peuple a dû aussi quadrupler ou à peu près... La dette publique a augmenté pendant les treize années du règne d'Alexandre III de 3 milliards de roubles environ!... Donc, d'après la règle de M. Witte, le bien-être du peuple russe devait atteindre l'apogée pendant la même période! Que signifie alors la famine de 1891-92, où, d'après l'aveu de M. le ministre lui-même, la population (plus de 40,000,000 d'individus) a dû recourir à l'aumône officielle et privée, pour ne pas mourir littéralement de faim?

La famine! M. le ministre Witte n'est nullement embarrassé par cet « accident ». Au contraire, cette famine ne fut qu'une occasion de plus pour montrer la vigueur de l'État russe; car « nul budget n'a encore eu dans aucun pays à faire de pareilles dépenses... et les sacrifices du trésor n'ont eu pour résultat que de montrer la vigueur et l'endurance des forces financières du pays ».

On croit rêver en lisant ces lignes, et n'était la signature de l'illustre Witte, nous serions porté à croire qu'on veut tout simplement... se moquer du monde. Car enfin, s'il y a un événement qui a ébranlé la confiance des plus optimistes, qui a mis à nu l'affreuse réalité dans laquelle se débattait un peuple ruiné et épuisé, c'est bien la famine de 1891, la famine qui, hélas! commence à réapparaître, car les nouvelles du gouvernement de Pskov sont d'un sinistre présage. Mais l'illustre Witte a une règle qui est « au-dessus de l'optimisme et du pessimisme »; inclinons-nous et continuons à suivre sa leçon d'économie sociale.

« Jadis les communes aisées et même des familles paysannes

aisées n'étaient que des exceptions en Russie. Aujourd'hui partout dans la population rurale se forme un groupe aisé. Ce groupe croît numériquement et fait des progrès très marqués dans son bien-être; disposant d'une bonne part des dépôts des caisses d'épargne et augmentant la consommation des marchandises des manufactures et des autres industries, ce groupe représente cette couche rurale qui saura vaincre les conditions défavorables de la vie de campagne et qui a tout ce qu'il faut pour son développement ultérieur. »

M. le ministre des finances russes trace ensuite de sa main de maître le tableau de l'évolution économique.

« Les progrès de la production et de l'accumulation des richesses, par l'essence même des choses, précèdent toujours et partout leur distribution plus régulière parmi les différentes classes de la population... Les voies nouvelles, ouvertes à la nation par l'amélioration générale des conditions économiques, ne sont abordées au début que par une petite minorité de personnes entreprenantes, d'hommes d'une initiative hardie, et ce n'est que plus tard, quand ces voies deviennent des sentiers battus, que les masses inertes et timides du peuple s'y engagent à leur tour et, s'affranchissant lentement et péniblement de la routine, ce legs des siècles passés, arrivent à leur tour à améliorer leur situation économique. »

Jamais le peuple russe n'a entendu de paroles si hardies et si éloquentes de la bouche d'un ministre russe ! Le peuple russe est maintenant bien édifié : si l'énorme majorité, loin de posséder des dépôts dans les caisses d'épargne, « meurt de faim », la faute n'en est pas aux exigences du fisc, à la politique asiatique du gouvernement, ni à ces hommes que, dans leur simplicité, les moujïks ont appelés « miroïèdes » « mangeurs du mir », usuriers des campagnes et qui, au contraire, excitent l'enthousiasme de M. le ministre des finances — non, la faute en est à la « routine séculaire », contre laquelle, n'est-ce pas, monsieur Witte, le gouvernement russe a lutté de toutes ses forces par des sacrifices inouïs et par sa sollicitude pour l'instruction du peuple (1). La conclusion de M. Witte est celle-ci :

« Si notre vie rurale commence à suivre la voie capitaliste, ceci prouve que l'amélioration des conditions économiques, favorable au développement du bien-être général, s'est affirmée nettement dans la vie des masses rurales. »

Puisque M. le ministre place — et avec raison — le centre de gravité de la situation économique dans la « classe rurale », nous voudrions jeter à notre tour un coup d'œil rapide sur les conditions

(1) Voici, d'après M. Kaufmann, *Dépenses générales et locales des principaux pays de*

économiques des paysans russes, d'autant plus que ce côté de la vie russe a été le mieux étudié, grâce aux énormes travaux de la statistique des *Zemstvos*.

Que les lecteurs jugent eux-mêmes la valeur des affirmations de l'illustre Witte.

II

A l'avènement du tsar Alexandre II, la question portée à l'ordre du jour par les événements extérieurs (guerre de Crimée), par les révoltes des paysans et surtout par les réclamations mémorables de la minorité intellectuelle (Herzen, Tourguéneff, etc...) fut l'affranchissement des serfs, ou plutôt la répartition des terres entre les serfs affranchis.

Les paysans et leurs représentants intellectuels demandaient que *toutes les terres* cultivées fussent abandonnées à titre de possession collective aux producteurs agricoles. Quant à l'indemnité à payer aux seigneurs (qui n'étaient, en somme, que de simples concessionnaires de l'État) et aux réformes à introduire au sein de la commune rurale pour élever sa force productive, la minorité intellectuelle demandait plus ou moins clairement que le pays fût invité à déléguer ses hommes pour discuter, dans un *Zemski Sobor*, la réorganisation politique et pour prendre les mesures législatives et financières que la situation comportait.

Ces revendications furent naturellement combattues par les nobles, dont la fraction rétrograde — minime à cette époque, mais

---

l'Europe, p. 141, un tableau très instructif des budgets de différents pays; les chiffres concernant l'instruction publique sont surtout éloquents :

	ALLEMAGNE	FRANCE	RUSSIE	ITALIE	AUTRICHE	ROYAUME-UNI
1) Dette publique. . .	10 90 %	23 34 %	21 37 %	31 09 %	18 31 %	17 98 %
2) Guerre et marine. .	14 82 —	21 22 —	31 58 —	16 16 —	13 59 —	20 24 —
3) Cultes	0 98 —	1 45 —	1 34 —	»	0 91 —	»
4) *Instruction publique* .	8 31 —	7 01 —	3 99 —	5 13 —	6 92 —	7 62 —
5) Voies de communication (*sans compter* les chemins de fer)	4 35 —	8 42 —	2 95 —	9 82 —	4 32 —	5 06 —
6) Protection de la grande industrie. .	1 66 —	1 18 —	1 62 —	0 55 —	3 82 —	1 02 —
7) *Police* intérieure . .	8 44 —	5 37 —	6 50 —	8 91 —	7 65 —	15 32 —
8) Administration générale	6 90 —	4 65 —	13 36 —	6 87 —	9 28 —	3 4 —
Etc.						

qui releva la tête plus tard sous le règne d'Alexandre III — proposait l'abolition juridique pure et simple du servage, sans aucune distribution des terres. Une bonne partie de la noblesse était pour un « juste » partage des terres entre les nobles et les paysans, et cela non par « philanthropie » ou par esprit de « justice », mais par simple prudence...

Les revendications populaires furent naturellement combattues par les représentants du capital foncier et mobilier, par les grands et petits usuriers ; une réforme qui assurerait l'indépendance économique des producteurs agricoles tuerait la spéculation naissante dans sa racine ; une organisation économique, qui ne jetterait pas tout de suite sur le marché du travail de la chair à machine et à profit en abondance, ne présenterait que très peu de chances au développement rapide du régime capitaliste.

Quant au gouvernement, les documents semblent indiquer chez lui une certaine hésitation. La masse noire des paysans, sourdement agitée, lui inspirait une crainte très réelle. Aussi constatons-nous dans quelques travaux préparatoires des notes favorables à la cause des paysans ; dans le rescrit du 20 novembre 1857, le tsar semblait incliner vers la solution qui abandonnait aux paysans toute la terre dont ils avaient l'usage et pour laquelle ils payaient des prestations en nature ou en argent aux seigneurs. Ces hésitations furent telles qu'elles inspirèrent de vagues espérances, même à des hommes tels que Herzen. Mais ce n'était qu'une fausse apparence. Au fond, le gouvernement n'avait qu'une seule préoccupation, celle de trouver *de l'argent,* et, quand vint l'heure du manifeste définitif, nous le voyons marcher d'accord avec les éléments antipopulaires ; le tsar devient le simple syndic du capital foncier et mobilier.

Le principe directeur qui prévalut — comme une sorte de résultante de la coalition des trois forces réactionnaires organisées d'une part et de la force populaire disséminée d'autre part — fut donc celui-ci : N'abandonner aux paysans que le strict minimum de terre de labour (aux serfs des seigneurs ni pâturages, ni forêts); assurer *par tous les moyens possibles* le payement exact des impôts, des redevances, des prestations pour faire face aux frais de la dernière guerre, pour assurer l'indemnité pécuniaire aux seigneurs, pour permettre la construction des chemins de fer et des ports maritimes, si nécessaires au commerce en gros, et pour payer des subventions énormes à la grande industrie naissante et surtout pour permettre le développement de la machine bureaucratique, qui va prendre des dimensions gigantesques.... Les résultats ne se firent pas attendre. Une suite de famines en 1871, 1872, 1873 et 1874 a attiré l'attention du monde entier sur l'état économique du peuple russe.

En 1877, M. Janson, le célèbre statisticien russe, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, publia un livre intitulé : *Essai d'étude statistique sur les lots et les redevances des paysans.* L'auteur déclare dans la préface à la première édition de son livre n'avoir pour but que « la recherche de la vérité » ; il dit qu'il voudrait « s'être trompé dans ses conclusions, mais les chiffres ont leur terrible logique » ; dans la préface à la seconde édition de 1881, il se plaint des attaques de la presse réactionnaire, qui avait dénoncé son travail scientifique comme « une théorie de l'expropriation des anciens seigneurs » et l'auteur lui-même comme « politiquement dangereux ».

On comprend parfaitement la colère de la presse réactionnaire. Les colonnes interminables et sèches des chiffres, puisés aux sources les plus officielles, dressaient contre l'acte de spoliation, accompli en 1861 sous un masque hypocrite, le plus formidable réquisitoire..... Il faut que « la logique des chiffres » soit bien terrible pour qu'un professeur de statistique d'une Université impériale, homme paisible et libéral par excellence, arrive à cette conclusion : « Il serait, certes, absurde de voir dans les faits analysés des arguments en faveur du servage, mais il résulte de notre étude que l'affranchissement — *sans aucune autre garantie de bien-être* — ne fut pas un préservatif suffisant contre la misère et le paupérisme, car les paysans-propriétaires restent le plus souvent sans pain. »

M. Janson étudie d'abord douze gouvernements de la région industrielle à terre sablonneuse. C'est dans cette région que la grande industrie a établi ses quartiers généraux : gouvernements de Moscou, de Vladimir, de Jaroslav, de Costrovna...

Pour que le paysan pût donner à sa famille du pain sec, le lot, d'après le calcul de M. Janson, ne devrait pas être inférieur à *15* hectares. Or, l'ancien serf du seigneur n'a jamais obtenu un lot supérieur à *4* hectares, *sans pâturages et sans forêts* (1), — dans une contrée où les petites industries locales auxquelles s'adonnaient les paysans se rattachaient précisément à l'exploitation des bois, etc... Quant aux anciens serfs de l'État, toujours plus favorisés, leur lot ne dépassait pas *6* hectares — y compris des parcelles insignifiantes de forêts et de pâturages. Les industries procuraient à la population un revenu triple de celui qu'elle tirait de la culture des terres. Mais le fisc absorbait 56 % de leur gain. Dans les ménages à cinq personnes, il ne restait — défalcation faite du pain et des impôts — que *30 francs en moyenne par an et par famille* pour faire face à tous les besoins : vêtements, sel, instruments, ustensiles, frais du culte religieux (le

(1) Le même fait est signalé — avec les mêmes commentaires — dans le beau livre de Laveleye : *La Propriété primitive.*

paysan paye aux popes des droits plus ou moins variables, des *tréby*, pour les cérémonies de mariage, de naissance et d'enterrement).

Dans quelques districts, comme celui d'Ourjoum, la moyenne de la somme qui reste au paysan, pour entretenir sa famille pendant une année, est de 35 *kopeck* = 1 franc !...

La région du terreau noir est la partie de la Russie essentiellement et exclusivement agricole. Ici la terre a la réputation séculaire de donner des récoltes abondantes sans trop d'effort de la part du producteur et sans aucun emploi du capital sous forme d'engrais, d'amendement, etc... Ce sont les gouvernements d'Oufa, Orenbourg, Samara, Saratov, Simbirsk, Kazan, Penza, Tambov, Riazan, Voronèje, Toula, Orel, Koursk, Kharkoff, etc... La population n'a ici d'autres ressources que l'agriculture.

Les paysans de l'État — 53 °/o du total — furent ici, comme partout ailleurs, favorisés et obtinrent en moyenne un lot de 4 hect. 50 par chef de famille, tandis que les anciens serfs des nobles ne reçurent que 2 hect. 50, c'est-à-dire un peu plus de la moitié. Or, chose curieuse, les redevances fiscales furent réparties dans une proportion exactement inverse. Tandis que le paysan de l'État payait, en moyenne, 163 kopeck par *dessiatine* (1), le paysan des seigneurs payait 370 kopeck ! Les charges en raison inverse des moyens de production ! !

Ayant examiné en détail la situation des paysans de différentes catégories de cette « riche » région, M. Janson arrive à la conclusion suivante : « Dans 74,5 °/o des districts, *tous* les paysans sans exception sont hors de mesure de tirer de leur lot le pain sec, et, dans les 24,5 °/o des districts, la *majorité* se trouve dans les mêmes conditions économiques. »

Ces conclusions catégoriques de M. Janson déterminent exactement la situation économique créée à la majorité des paysans russes par la réforme de 1861. L'allotissement des terres dont ils furent dotés ne fut qu'une nouvelle façon de les attacher à la terre, en vue d'assurer au fisc une assiette solide, une base sûre d'opérations pour le prélèvement des impôts directs; d'un autre côté, les paysans furent privés des moyens de production qui pouvaient seuls assurer leur bien-être, ils se trouvèrent expropriés et livrés au nouvel état de choses, affaiblis et impuissants à défendre leur situation.

Ils furent obligés de chercher leur subsistance dans un travail salarié et, comme la plupart, faute d'industrie, ne pouvaient s'adonner qu'au travail agricole, voilà donc au profit des anciens seigneurs ou des grands propriétaires, en général, une source intarissable de main-

(1) Une dessiatine = 1 hect. 09.

d'œuvre à bon marché, voilà de quoi compenser l'infime concession de terres que l'État leur avait imposée, d'ailleurs, avec une indemnité de rachat déjà largement compensatrice (1). On comprend alors que le réactionnaire Charapoff ait eu raison de déclarer joyeusement, en 1895, que « pendant tout l'été se reconstitue chez nous le servage ». M. Tchouïkoff, dans son rapport sur le gouvernement de Koursk, de 1895, a aussi des raisons sérieuses de dire que « le servage existe chez nous; s'il n'a plus à sa base une norme juridique, il est rétabli par la force économique du riche propriétaire et l'impuissance du paysan. »

On devine facilement dans quelles conditions désastreuses se trouva placée la subsistance du peuple russe. Parmi les très nombreux travaux qui ont mis à jour l'extrême *misère permanente* du peuple russe, choisissons-en un de date récente :

En 1893, à la section statistique de la Société juridique de Moscou a été lu un rapport, plus tard publié par la revue : *Pensée russe,* et intitulé : *L'Alimentation des masses agricoles en Russie.*

L'auteur de cette étude, M. Marès, s'est imposé la double tâche suivante : 1° Calculer d'une part, d'après les données de la physiologie et de l'analyse chimique, le *minimum* des denrées végétales nécessaires à la subsistance d'un être humain ; nous disons : végétales, car, les recherches officielles ont établi d'une manière formelle que la nourriture des paysans est *exclusivement* végétale... Exprimant la

---

(1) Avant la réforme, les terres étaient réparties de la manière suivante :

	Dessiatines		
Terres de l'État	221.000.000	=	64 %
— de la couronne	11.400.000	=	3,3 —
— de la noblesse	105.000.000	=	30,6 —
— des colons et paysans libres	6.200.000	=	1,7 —

En 1877, M. Janson fait le relevé suivant :

	Dessiatines
Terres de l'État	151.500.000
— de la noblesse	100.000.000
— de la couronne	7.500.000
— des anciens serfs du fisc	35.000 000
— des paysans de toutes les autres catégories	120.200.000

Aujourd'hui (1892) nous avons les chiffres suivants :

	Dessiatines		
Communes des paysans	131.372.457	=	33,5 %
État	150.409.977	=	38,8 —
Couronne	7 367.740	=	1,9 —
Propriété privée	93.381.170	=	23,8 —
Églises, couvents, villes	8.572.622	=	2,2 —

Sur les 93,381,170 dessiatines des propriétés privées, 5,005,824 seulement ou de 5,5 % appartiennent aux paysans.

moyenne obtenue en quantité de blé, l'auteur la compare avec la moyenne calculée par une voie toute différente. Les monographies sur les ménages aisés des paysans de différents districts, faites soit par les statisticiens des Zemstvos, soit par des savants indépendants, permettent de calculer la quantité moyenne des denrées de différente nature consommée dans une famille de paysans moyenne. Les deux moyennes ainsi obtenues, théorique et pratique, ne diffèrent pas beaucoup entre elles. L'auteur accepte donc sa moyenne théorique comme exprimant mieux le *minimum* strictement nécessaire et la fixe à 260 kilogrammes (1). 2° L'auteur examine alors les données officielles et autres sur les récoltes en blés et en produits agricoles végétaux de toute espèce faites sur les terres paysannes pendant deux périodes : de 1870-1878 et de 1883-1890.

Ces données lui permettent d'établir la consommation moyenne. Les résultats sont les suivants : tandis que le minimum strictement nécessaire pour vivre est de *260* kilogrammes, la consommation moyenne fut pendant la première période de *213* kilogrammes par tête, et pendant la seconde de *200* kilogrammes.

Le déficit est donc de 22 °/₀ environ. « Donc, dit l'auteur, la population n'a actuellement, non seulement aucun moyen de satisfaire tous ses besoins matériels, mais même de pourvoir à son alimentation pure et simple. »

Peut-on trouver une formule plus terriblement concise !

Ce qui frappe dans les conclusions fortement documentées de M. Marès, c'est la diminution de la consommation d'une période à l'autre. Ce n'est pas un fait accidentel ; il a son explication dans ce fait plus général que la productivité du sol en général est stationnaire en Russie, que l'agriculture suit à peine l'accroissement de la population : tandis que, de 1870 à 1890, la population augmenta de 19 °/₀, la production totale n'a augmenté que de 21 °/₀ ; mais l'exportation des blés à l'étranger a augmenté de 58 °/₀ et l'impôt de 100 °/₀.

Il est intéressant de faire avec M. Marès la comparaison de la consommation moyenne des classes agricoles dans les différents pays. Voici la liste de ces moyennes exprimées en kilogrammes de blés pour dix pays :

	kg		kg
États-Unis.	838 6	Angleterre.	301 3
Danemark.	565 1	Austro-Hongrie . . .	291 5
Belgique	345 6	Suède	280
France	311 2	Italie	234 2
Allemagne	304	Russie	203 1

(1) Ce minimum est celui qu'adopte la science physiologique moderne.

La Russie est donc le pays le plus pauvre au point de vue de *l'alimentation végétale.*

Comparez maintenant les chiffres d'exportation des blés dans quelques-uns de ces pays :

	Millions de poudes (1)
Russie	450
Austro-Hongrie	40
États-Unis	300

Ainsi le pays le *plus pauvre* en denrées consommées est le plus grand fournisseur de ces mêmes denrées pour le monde entier. La Russie fournit à peu près 60 °/o de la demande du marché international, quand sa population est condamnée à la faim perpétuelle.

Qu'on ne croie pas à une exagération.

Quelque inattendue que soit cette constatation, elle est strictement exacte. M. Mendéléïef, le célèbre chimiste et un des plus fervents partisans du régime actuel en Russie, ne s'écrie-t-il pas dans son livre, auquel nous avons emprunté les derniers chiffres : « La Russie vend non pas son excédent de pain, mais ce qui serait nécessaire à sa propre consommation. Les 450,000,000 de poudes qu'elle exporte annuellement ne feraient qu'un quart de livre de pain par jour et par paysan, mais *tout le monde* sait qu'une augmentation même plus grande de la ration du pain, ne serait pas superflue pour l'énorme majorité du peuple russe. »

Cette insuffisance de pain étant établie, comment expliquer le développement colossal du commerce d'exportation des blés qui suivit la construction (2) des chemins de fer, construction qui absorba des milliards prélevés sur le peuple ? Chose curieuse ! Le peuple produit à peine la quantité de blé dont il a besoin pour sa consommation et pourtant il figure sur le marché des blés comme un véritable commerçant, subissant l'écrasante concurrence de l'Amérique, autrement outillée pour la lutte commerciale ! Il est démontré que le blé exporté est exclusivement dû au *travail forcé* accompli par les anciens serfs sur les terres de leurs anciens seigneurs, que les chemins de fer — à la fin du compte — ne sont utiles que pour ces grands seigneurs, et pourtant il est non moins exact que le paysan vend son blé... pour l'acheter dans des conditions désastreuses quelques mois plus tard. C'est M. Nicolas — One — dans son livre remarquable sur « *l'Économie sociale après la Réforme* » qui explique d'une manière décisive et magistrale le mécanisme de ce commerce étrange ; c'est dans ce mécanisme

(1) Un poude = 40 livres russes = 16 kilog. 38.

(2) Dans des conditions scandaleuses dénoncées dans le livre de M. Golovatcheff : *Nos Chemins de fer.*

qu'on aperçoit nettement le nœud coulant qui étrangle le producteur agricole russe.

C'est au mois de septembre — quand le blé est fraîchement récolté — qu'est fixé le paiement des impôts directs... Le paysan pour faire face aux exigences du fisc — et nous verrons de suite si cette exigence est assez énergique — *doit vendre sa récolte*. Le pain qui pourrait le nourrir est vendu au prix du marché et même au-dessous — c'est-à-dire au prix fixé par la concurrence du marché international. Or, pour avoir une idée approximative de la dépressiou des prix, il nous suffit de dire que la principale concurrente des Russes dans le commerce du blé, l'Amérique, a doublé en dix ans sa production annuelle, sans que la valeur d'échange de cette production ait subi la moindre augmentation. Autrement dit, étant donné que la production en Russie est presque stationnaire, la valeur d'échange a diminué de moitié !... Le produit du dur travail du paysan est donc transformé par les exigences du fisc en valeur d'échange avec perte de 100 °/₀. Et, comme il faut manger coûte que coûte, même pendant l'hiver, le paysan, tout en cherchant dehors un travail quelconque, c'est-à-dire en s'offrant pour n'importe quel prix au travail sur les terres des seigneurs ou dans les fabriques et usines des villes, qui ne peuvent d'ailleurs absorber même le centième de la population (1), emprunte de l'argent à l'usurier local et achète chez le même usurier du blé que celui-ci avait mis en provision dans son magasin. On devine dans quel engrenage est alors pris le paysan !

Ce n'est pas tout. Obligé de vendre toute la matière première dont il dispose, le paysan ne peut plus s'adonner pendant l'hiver aux travaux de tissage pour se faire des vêtements. Pour les avoir, il doit les acheter. Le gouvernement a dépensé des milliards pendant ces trente-cinq années pour développer en Russie la grande industrie textile, cette industrie, qui travaillant avec des machines puissantes produit avec 700,000 ouvriers au plus de quoi vêtir toute la Russie, a tué les industries familiales ; et le paysan est *forcé* d'acheter ces *marchandises* à des prix relativement exorbitants (encouragés par des tarifs de protection).

La marche progressive de la misère et de la ruine des classes rurales n'est pas un secret pour le gouvernement. Depuis longtemps celui-ci possède un indicateur fidèle — c'est la rentrée des impôts directs...

*
* *

Le gouvernement russe a établi un système draconien de prélè-

(1) Sur 120,000,000 d'habitants, *toute l'industrie* russe emploie à peine 1,600,000 ouvriers des deux sexes.

vement des impôts directs. Il utilisa d'abord le *mir* dans un but fiscal (tout en faisant son possible pour le détruire comme unité sociale et économique) : la commune fut rendue solidairement responsable de la régularité du paiement de ses membres individuels. L'article 188 dit qu'en cas de retard dans le paiement des impôts le paysan subira la contrainte par corps avec travaux obligatoires, ses biens seront saisis et vendus aux enchères. Si, dans la commune, le nombre des retardataires est considérable, la police doit d'abord, selon l'article 190, commencer par « contraindre »; mais, en cas d'insuccès de cette mesure d'intimidation, la commune est envahie par la force publique : police, armée, etc..., — et les biens vendus aux enchères « en l'absence des paysans ».

L'article 551 du « Règlement concernant le recouvrement des impôts » rend les gouverneurs des provinces responsables de la rentrée régulière des impôts : « Les gouverneurs, en cas de faiblesse, tourneront contre eux-mêmes toute la sévérité des lois et la colère de la justice »; l'article 552 dit que « les fonctionnaires coupables de faiblesse dans la collection des impôts seront immédiatement révoqués et déférés aux tribunaux ». Aussi, l'époque du paiement des impôts — en automne et au printemps — est-elle la période de la plus grande activité de la machine administrative ; les lecteurs nous permettront de ne pas insister sur les scènes atroces qui se déroulent sur tout le territoire. Nous remarquerons seulement que le fisc sait arracher à la population tout ce qu'elle « doit ».

Si donc, malgré cela, il se produit des lacunes, des non-paiements, on a une indication sûre que la maison du paysan est vide. Il est, par conséquent, très intéressant de suivre les chiffres des *arriérés* dans les comptes des impôts directs. Nous constatons presque dans tous les gouvernements purement agricoles un accroissement continu des arriérés. En 1894, la somme totale des arriérés monta au chiffre de 90 millions de roubles; d'après le compte-rendu du contrôleur-général de l'État, dans dix-neuf gouvernements les arriérés dépassaient l'imposition annuelle dans le rapport de 3 à 2. En 1891, les arriérés formaient, par rapport à l'imposition annuelle, dans le gouvernement de Samara, 306 °/o; dans celui d'Oufa, 249 °/o; celui de Kazan, 202 °/o; celui de Moscou, pourtant gouvernement très industriel, 117 °/o; etc...

Quoi d'étonnant !

Le tome vingt-deux des *Travaux de la Commission des impôts,* cité dans le livre de M. Nicolas — One — nous dit que, dans trente-sept gouvernements de la Russie d'Europe, les paysans de l'État payaient au fisc en moyenne 92.75 °/o du revenu *net* de la terre; que les anciens serfs des seigneurs payaient 198 °/o de leur revenu *net.*

« Un pareil impôt peut être appelé comme vous voudrez, s'écrie M. Nicolas — One — (p. 38), mais l'appeler contribution, c'est vraiment abuser des mots !!! »

La situation des classes rurales explique suffisamment le retour périodique et fréquent des famines en Russie, et la catastrophe de 1891.

Les hommes « à l'initiative hardie », les novateurs qui excitent l'enthousiasme de M. le ministre des finances, ne sont autres que les *usuriers ;* les mêmes travaux statistiques montrent que, parallèlement à la misère du peuple, marche l'enrichissement de ses sangsues qui n'avaient aucune initiative à développer, qui n'avaient qu'à récolter les fruits semés par la politique du gouvernement.

C'est cette couche sociale qui apparait maintenant au gouvernement impérial comme la planche de salut. Sous le régime précédent, on croyait pouvoir sauver la Russie en exaltant, flattant, protégeant la noblesse. Mais l'usurier a su dévorer la propriété de ces parasites nobles, dont les biens sont hypothéqués et dont les dettes sont telles, qu'on a pu dire avec raison qu'une simple opération de vente pour dettes arriérées pourrait légalement exproprier les anciens seigneurs au profit de l'État... Cette expropriation se fait au profit des usuriers...

S'appuyant d'un côté sur les capitalistes de l'Europe occidentale en quête de placements fructueux, de l'autre sur cette tourbe d'usuriers, le gouvernement russe s'apprête à consolider l'édifice vermoulu sur les bases modernes.

De même que les pays en plein épanouissement de capitalisme sont obligés de chercher des colonies pour la vente des marchandises au milieu de la misère des producteurs, la Russie dépense l'argent de ses emprunts à construire des chemins de fer asiatiques, aspirant ainsi à créer artificiellement un régime capitaliste.

Mais la sourde agitation du pays, qui s'est réveillé enfin de son sommeil après la mort d'Alexandre III, permet de croire que l'espoir dont se berce le gouvernement russe et son intendant général, l'illustre Witte, ne sera qu'une illusion éphémère. Attendons les événements !

E. Rubanovitch.

LE SOCIALISME EN ESPAGNE

HISTORIQUE

C'est en Espagne que les barbares du nord et du midi, les Goths et les Arabes, ont combattu comme en champ clos tout le moyen âge durant. D'abord possédée par les Romains, par les Goths ensuite, les musulmans s'en emparent au huitième siècle de notre ère. C'est sous leur domination que l'Espagne a joui d'une gloire artistique et littéraire, ainsi que d'une prospérité économique étonnante. La prise de Grenade et l'expulsion des juifs, sous Ferdinand et Isabelle, tarirent les sources de la richesse de ce pays à cette époque. Les Maures avaient régné près de huit siècles sur l'Espagne. Une seule bataille la leur avait livrée et il fallut huit cents ans pour les en chasser.

C'est à l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle que commence l'histoire de l'Espagne moderne. Leur règne vit s'accroître le fanatisme religieux et l'unification du royaume s'accomplir. Charles-Quint, dès le début, porte atteinte aux libertés politiques et aux garanties nationales. Son administration provoque le soulèvement des *communeros* (1519-1521) en Castille, et des *germanias* (1520-1521) à Valence et à Majorque. L'héroïque résistance des communeros a emporté l'admiration de l'histoire, et Michelet leur a consacré une page que je ne puis m'empêcher de relire et de citer :

L'insurrection se développait et gagnait toute l'Espagne. La Castille et la Galicie entières, Murcie et la plupart des villes de Léon et de l'Estramadure étaient soulevées ; la révolte n'était pas moins furieuse à Valence, mais elle avait un caractère différent. Les habitants avaient juré une *hermandad* (fraternité populaire) contre les nobles, et Charles, mécontent de la noblesse, avait eu l'imprudence de la confirmer.

Dabord, les communeros de la Castille s'emparèrent de Tardésillas, où résidait la mère de Charles-Quint, et firent tous les actes au nom de cette princesse. Mais leurs succès durèrent peu. Ils avaient demandé dans leurs remontrances que les terres des nobles fussent soumises aux impôts. La noblesse abandonna un parti dont la victoire lui eût été préjudiciable. La vieille rivalité

de Burgos et de Tolède se réveilla; la première se soumit au roi, qui lui assurait la franchise de ses marchés. Les communeros divisés n'avaient plus d'espoir que dans le secours de l'armée française qui avait envahi la Navarre. Mais avant d'avoir pu opérer leur jonction avec elle, ils furent atteints par les *leales* et entièrement défaits.

Cette défaite ouvrit l'ère du despotisme et du cléricalisme dont l'Espagne eut à souffrir longuement.

CASTILLANS ET CATALANS

Il est nécessaire, pour juger sainement le mouvement socialiste en Espagne, de s'intéresser un instant au caractère et à la langue de ses habitants. Les idées et les actes d'une nation se ressentent toujours de ses conditions historiques. Les Goths et les Maures, peuples aux sentiments si contraires, ont fait le fond du caractère espagnol. Les Maures lui ont légué l'insouciance, la gaîté, l'amour du luxe qui alternent avec l'esprit des Goths, altier et cruel. Et, bien que plus de quatre siècles se soient écoulés depuis la réunion des États qui ont constitué l'Espagne, la population est loin d'être homogène. Il existe de grandes différences, notamment au point de vue du langage, entre les habitants des diverses provinces. Nous diviserons donc la population espagnole en deux groupements : le central méridional, personnifié par la race castillane, et le pyrénéen, ou nord oriental, dont font partie les catalans. On rencontre, selon que l'on parcourt telle ou telle province, l'un ou l'autre de ces types dominants.

Le castillan, qui est la langue officielle, est fort peu répandu en dehors des hautes classes de la société et de son domaine primitif, Léon, les Castilles, l'Estramadure, l'Andalousie et l'Aragon. Dans le Nord-Ouest, on parle le galicien, langue sœur du castillan, et d'où est sorti le portugais. Le dialecte catalan, qui ressemble plus au provençal qu'au castillan, et qui possède une littérature riche, se parle dans les provinces de Catalogne, de Valence, dans les Baléares. Enfin, dans les provinces basques, cinq cent mille individus parlent le basque, sans rapport avec aucune langue connue d'Europe.

PREMIERE PÉRIODE SOCIALISTE

Ce sont les adeptes de Fourier et de Cabet qui les premiers, dès 1840, prêchèrent le socialisme en Espagne. Déjà, en 1836, Joachim Abreu propageait ouvertement des doctrines socialistes. Et un peu plus tard, en 1841, Manuel Sagracio de Belay, riche négociant de Cadix, réunit cinq millions pour fonder un phalanstère sur le modèle de ceux de Fourier. Mais Espartero refusa la concession gratuite du terrain,

l'entrée en franchise des machines et déclara qu'il ne souffrirait jamais d'expériences socialistes en Espagne.

En 1847, le socialisme comptait de nombreux représentants. Des théoriciens, tels que Ordaz, Vecilla, Camora et autres florissaient à Madrid; en Catalogne, c'était Abdon, Renados, Cuello, pendant que la doctrine de Fourier réunissait des prosélytes en Andalousie, où agissait le groupe phalanstérien formé sous l'impulsion de l'actif propagandiste F. Garrido, qui devait plus tard renier Fourier et passer au coopératisme anglais.

Les fouriéristes, après de nombreux efforts, firent paraître à Madrid, en 1840, *La Attraccion,* revue socialiste, qui, faute de souscriptions, ne vécut que trois mois. C'est là, je crois, le premier organe socialiste qui ait été publié en Espagne. En 1847, ils éditaient à Madrid *La Organizacion del Trabajo* qui, en mai 1848, fut supprimé par un arrêt du gouvernement.

A Barcelone où, depuis 1840, le communisme de Cabet dominait, propagé par des apôtres ardents, se publiait la *Fraternidad* et peu après *El padre de familia.*

La révolution française de 1848 eut une grande répercussion en Espagne. Ordax-Avecilla, député démocrate, se déclara socialiste. La propagande redoubla; les adhérents se multiplièrent, et, en 1849, naissaient deux périodiques socialistes, la *Reforma economica,* dirigé par Sixto Camora, et *el Echo de la juventud,* avec Garrido en tête. Ces deux organes se fondirent en un seul, la *Associacion,* dont Ordax-Avecilla fut le directeur.

A cette époque, la situation des partis est assez confuse. Voici ce qu'écrit Garrido, en son livre l'*Espagne contemporaine :*

> L'élément socialiste s'était largement recruté depuis 1848 parmi les étudiants et les ouvriers des centres industriels ; il entra pleinement dans la lutte politique et y exerça une influence décisive, combattant énergiquement contre les anciens progressistes devenus démocrates.
>
> La division, qui éclata ouvertement depuis, existait à l'état latent, dès le début; sous le drapeau démocratique se rangeaient trois fractions bien distinctes : les *démocrates,* qui voulaient des réformes économiques et politiques radicales, disposés à transiger avec la monarchie ; les *républicains purs,* qui s'étaient posés comme parti depuis 1840, et les *socialistes,* qui représentaient le socialisme moderne propagé en France et en Espagne sous le règne de Louis-Philippe. A leur tête étaient Ordaz, Camora, Cervera, Terrada, Monturiel, Cuello.

Tel était l'état des idées et des partis, quand éclata la révolution de juillet 1854. Vers la même époque, Pi y Margall, le futur président de la république espagnole, se fit le propagateur érudit et éloquent du mutuellisme proudhonien en Espagne.

Le mouvement socialiste prenait une extension plus grande de jour en jour. Le 16 août 1861, le gouvernement promulguait un rescrit, interdisant en Catalogne les associations collectives d'ouvriers. Ces Sociétés secrètes comptaient, en 1855, en Catalogne seulement, quatre-vingt-dix mille affiliés, et cinquante mille d'entre eux quittèrent leurs ateliers le même jour, sans que l'autorité en eût le moindre soupçon.

Mais, jusque-là, ce mouvement n'avait rien de révolutionnaire; on se contentait de fonder des Sociétés de secours mutuels, d'épargne et de production.

INTERNATIONALE ET ANARCHIE

C'est en 1868, sous l'impulsion de *Bakounine,* des deux *Reclus,* de *Joukowsky* et de quelques autres que date réellement l'installation du socialisme en Espagne. Avant cette époque, le socialisme, comme corps organisé, n'existait pas en ce pays. Déjà, en 1867, Bakounine avait agi, grâce à l'aide précieuse d'hommes comme *Fannelli, Friscia,* le député socialiste sicilien, *Sentinion, Alerini,* tous collectivistes anarchistes. Et, au premier congrès de l'Internationale, à Bruxelles, paraissait un délégué espagnol, *Sarra Magallan,* de Barcelone.

Ce fut Fannelli qui créa les sections internationales de Madrid et de Barcelone qui, à leur tour, fondèrent d'autres sections. En quelques mois, l'Espagne devint la terre de prédilection de l'Internationale dans sa forme la plus révolutionnaire et la plus agissante. A la fin de 1869, elle comptait deux cents sections avec plus de deux mille membres. Et au congrès de Bâle (septembre 1869), Farga, Pelicer et Sentinion purent parler avec autorité au nom de la formidable *Fédération nationale ouvrière espagnole* qui venait de se constituer sur l'initiative de la section centrale de Madrid. Les journaux ouvriers foisonnèrent. A la *Fédération,* organe de la fédération régionale ouvrière de Barcelone qui paraissait depuis 1867, s'ajoutèrent, en janvier 1870, la *Solidaridad,* journal de la fédération madrilène, *el Obrero,* la *Revolution social,* de Palma, la *Voz del trabajador,* de Bilbao, et divers autres organes, tous très lus, des diverses fédérations locales.

En 1870 s'organisa une Société secrète socialiste révolutionnaire qui fut appelée *Alianza de la Democratia socialista,* et, en juin, au congrès de Barcelone, les délégués ouvriers acceptèrent les principes anarchistes. Des statuts furent élaborés pour l'organisation des collectivistes-anarchistes. Ces derniers sont moins individualistes que les anarchistes français; ils comprennent parfaitement la nécessité d'organiser les forces populaires en vue du triomphe de la révolution, et ont plus d'analogie avec les socialistes révolutionnaires qu'avec les anarchistes de Paris ou de Londres.

Lors de la Commune de Paris, le gouvernement s'émut et proposa aux Cortès un projet de loi contre les menées de l'Internationale. Une première fois, après de violentes discussions, ce projet fut repoussé. Le gouvernement ne se tint pas pour battu. De nombreux procès furent intentés pour délit de presse ou de propagande. Mais l'acte le plus important de cette politique régressive fut l'interdiction du second congrès ouvrier de la région espagnole, qui devait avoir lieu en juillet 1871, à Valence. Les délégués ne tinrent aucun compte de cette interdiction, et organisèrent dans la même ville une conférence privée. Les résolutions votées furent d'autant plus violentes qu'elles étaient plus entravées. Les gouvernants s'obstinèrent, et, après de longs débats aux Cortès, l'association internationale des travailleurs fut mise hors la loi comme « une association contraire à la constitution du royaume et tombant sous le coup de la loi et du code pénal, parce qu'elle compromet la sécurité du pays et la tranquillité publique, en niant Dieu, l'État, la propriété, la famille ». Les persécutions, loin d'atteindre les résultats désirés, ne firent qu'augmenter le nombre des adhérents. Lors de la conférence de Valence, en septembre 1871, la *fédération régionale espagnole,* qui ne comptait que treize fédérations locales, en comprenait, trois mois plus tard, plus de cinquante déjà constituées et plus de cent en voie de formation. Sur tous les points de l'Espagne, en moins de six mois, et dans tous les corps de métiers, plus de cinquante grèves éclatèrent et triomphèrent. Ces faits amenèrent Sagasta, alors au pouvoir (1872), à édicter une ordonnance menaçant de sévir énergiquement. Malgré tout, les fédérations locales se constituèrent en assemblée, et, le 31 janvier 1872, le conseil fédéral espagnol publiait un manifeste de protestation contre la circulaire du ministre. En même temps, en dépit des menaces gouvernementales :

Le conseil fédéral, décidé à faire son devoir jusqu'au bout, convoqua les délégués des fédérations locales, pour le 6 avril, à Saragosse, afin de célébrer le deuxième congrès espagnol, comme il avait été convenu à la conférence de Valence.

La convocation se terminait ainsi :

Il faut que la classe ouvrière, exploitée, persécutée, calomniée par ceux-là même qu'elle fait vivre, réponde aux provocations du pouvoir en se réunissant pacifiquement à Saragosse pour traiter des problèmes qui se rapportent à son émancipation, qui sera l'émancipation de l'humanité. Mais si les pouvoirs, représentants de la classe possédante, essayaient d'empêcher cette réunion pacifique des enfants du travail, souvenez-vous qu'il ne se sera jamais présenté dans l'histoire, d'une manière aussi claire et aussi pressante, l'occasion de déclarer la guerre sociale, la guerre des classes, la guerre entre les pauvres et les riches... Si ce cas arrivait, la classe ouvrière saurait faire son devoir.

Le congrès se constitua d'abord en séances privées le 6 et le 7, et il fut convenu que, le 8 avril, malgré les menaces de la police, il inaugurerait les séances publiques. Ce fut fait; mais, à peine la séance était-elle ouverte, qu'elle était déclarée dissoute par un commissaire de police. Après avoir montré qu'elle ne cédait qu'à la force et avoir lu une protestation signée par tous les délégués du congrès, la réunion se sépara; mais le congrès continua ses séances dans un local privé, sans que la police montrât la moindre envie de les troubler; on se contenta d'intenter un procès aux membres du bureau. Le congrès passa donc tranquillement à son ordre du jour ainsi fixé :

De la manière de transformer la propriété pour la conformer avec la justice; organisation de la propriété, comme de tous les instruments de production. De la résistance du travail exploité au capital exploiteur; question des grèves, etc... Des Sociétés coopératives de consommation... De l'enseignement intégral...

Le congrès, en se séparant, prit connaissance d'un mémoire du conseil fédéral, établissant les forces positives du parti. En sept mois, le nombre de fédérations locales s'était élevé de treize à cent deux, et, si l'on ajoute à ce chiffre soixante-neuf sections de métiers divers, deux cent quatre-vingt-quatre sections de résistance, et un grand nombre d'adhésions individuelles, dans les endroits où les fédérations n'existaient pas; enfin, quarante-six autres fédérations en voie de formation et dont l'adhésion était prochaine, on verra que l'Internationale, à cette époque, était plus puissante en Espagne qu'en aucun autre pays.

Cette prospérité fut troublée par les discussions qui éclatèrent au congrès de La Haye (2 et 9 septembre 1872). Une scission se produisit au sein de l'Internationale entre Marx et Bakounine. Les délégués espagnols demeurèrent fidèles à Bakounine qu'ils avaient soutenu de leurs votes et entraînèrent après eux la majeure partie des ouvriers espagnols. Les partisans de Marx, en très petit nombre, sous l'influence de Lafargue et de Farja, qui avaient gagné à leur cause les membres du conseil fédéral espagnol de Madrid, se détachèrent de la fédération madrilène pour fonder la *Nouvelle fédération madrilène,* ou parti ouvrier. Au congrès de Saragosse (avril 1872), l'*Alianza* fut déclarée dissoute, et le conseil fédéral espagnol, composé de membres nouveaux, non inféodés à Lafargue, fut transféré à Valence. Cette association se fit représenter par quatre membres au congrès de Saint-Imier (septembre 1872) réuni pour protester contre le congrès autoritaire de La Haye, et désormais participa à tous les congrès de la fédération jurassienne.

En décembre 1872, lors du congrès régional de Cordoue, où les délégués de Saint-Imier rendirent compte de leur mandat, plus de

deux cent trente-six sections, représentant près de deux mille collectivistes-anarchistes, avaient envoyé des mandataires. Et, tandis que les anarchistes s'alliaient aux radicaux pour renverser le roi Amédée, les marxistes, contrairement à l'avis de Lafargue et de Mésa, se confinaient sur le terrain économique exclusivement. L'Espagne est restée, durant de longues années, le foyer le plus ardent des doctrines anarchistes.

Les illusions que l'avènement de la république fédérale de Pi y Margall avaient fait naître furent de courte durée. La constitution votée fut des plus démocratiques; mais la lutte entre la faction des *pacifiques* et des *intransigeants* fut telle qu'elle entraîna, après des conflits sanglants, la chute de la république. Pi y Margall, et, à son tour, Salmeron se démirent de leurs fonctions de président; Castelar, plus hardi, assuma la tâche de réprimer les soulèvements. Les émeutes éclatèrent de toute part, et, pour échapper aux fédéralistes et aux carlistes, la bourgeoisie espagnole appela au trône Alphonse XII.

Parmi ces nombreuses insurrections, il en est qui ont revêtu un caractère purement socialiste; tels les essais communalistes de Cadix et de la révolution de Carthagène. Voici l'un des principaux décrets édicté par la « Junte souveraine de salut public de Carthagène » :

Considérant que la propriété est un des droits les plus légitimes de l'homme, lorsqu'elle est le résultat de son travail ;

Considérant qu'une des nécessités les plus urgentes de la révolution et un des principes les plus élémentaires de notre doctrine régénératrice est d'établir une séparation absolue entre la propriété bien acquise et la propriété mal acquise, entre celle qui est juste et celle qui est injuste ;

Considérant que, de temps immémorial et par suite des systèmes absolutistes qui ont gouverné notre pays, les forces vives de la production et de la richesse se sont trouvées, dans leur presque totalité, paralysées et improductives entre les mains d'une douzaine de familles privilégiées, qui les ont acquises par droit de conquête ou par donations royales ;

Considérant que c'est là, avec d'autres raisons économiques du même ordre, la cause première de notre infériorité relative dans le développement industriel et commercial en comparaison des autres nations, infériorité qui fait, au grand scandale de la logique, du pays le plus riche en productions naturelles le pays le plus pauvre ;

Considérant que les privilèges économiques sont l'élément principal de la force qu'emploient les classes en possession des monopoles pour combattre les droits sacrés du peuple ;

Considérant que la révolution veut abolir ces abus, détruire ces vieux privilèges et revendiquer partout la justice économique ;

Considérant que la révolution doit sauver les finances publiques et faire face aux difficultés que l'avidité et l'orgueil d'autres familles privilégiées ont créées au trésor public de notre malheureuse nation, par les luttes intestines qui la déchirent ;

Cette junte souveraine décide ce qui suit :

1° Il sera procédé immédiatement et avec toute la promptitude possible, par des pouvoirs révolutionnaires, à la délimitation absolue entre la propriété légitime et la propriété illégitime ;

2° Seront confisqués et déclarés propriété collective du canton les biens situés sur son territoire, qui sont possédés à titre d'héritage par leurs détenteurs actuels et qui proviennent d'une donation royale, tels que substitutions, majorats, chapellenies, etc...

3° Seront confisqués comme propriété collective du canton ceux des biens acquis lors de vente par l'État des propriétés ecclésiastiques qui auront été payés moins du tiers de leur valeur réelle. Les contrats et les titres de propriété relatifs à la vente des biens nationaux seront revisés par d'autres autorités révolutionnaires, qui décideront selon le droit et la justice sur la légitimité de leur possession.

Carthagène, le 1er novembre 1873.

Pour la commission :

ANTONIO DE LA CABLE.

Ces insurrections furent cruellement réprimées ; les généraux Pavia et Campos écrasèrent les révoltés à Séville et à Valence ; les fédérations locales furent dissoutes et celles qui se réunissaient virent leurs membres emprisonnés. Néanmoins, en septembre 1873, la *Fédération espagnole* déclarait 270 fédérations locales renfermant 674 sections de métiers, 117 sections d'ouvriers divers, avec environ 30,000 affiliés. Les journaux étaient à cette époque, la *Solidaridad,* de la fédération de Barcelone; *el Obrero,* de Cordoue; la *International*, de Malaga ; *el Endenado, las Decamisados* et *el Petroleo,* de Madrid ; la *Revista social,* de Garcia. Un grand nombre de républicains fédéraux, après la chute de la république, vinrent grossir les rangs du parti anarchiste.

Traquée, mise hors la loi, l'Internationale, toujours vivace, s'entêtait courageusement dans la voie entreprise. La propagande rendue clandestine n'en fut que plus active ; des Sociétés secrètes se fondèrent dans tous les centres ouvriers sous le prétexte de réunions scientifiques ou littéraires. Les attentats du mois d'octobre 1878 et du mois de décembre 1879, qui furent dirigés contre la personnne du roi par des individus qu'on disait affiliés à l'Internationale, attirèrent de nouveau l'attention sur cette association ; on s'aperçut alors que les doctrines socialistes s'étaient singulièrement répandues dans l'intervalle. Les ouvriers catalans et les populations agricoles d'Andalousie se trouvaient particulièrement atteints par la contagion. Parmi les premiers, de nombreuses crises économiques ; parmi les seconds, les détestables conditions du régime agraire, aggravées souvent encore par la sécheresse, les inondations, les mauvaises récoltes avaient

préparé, pour l'éclosion des idées communistes, un terrain singulièrement favorable.

Le congrès international de Londres, tenu en juillet 1881, et où l'Espagne se trouva représentée, donna une impulsion nouvelle au mouvement. Un congrès national anarchiste fut convoqué, en septembre 1881, à Barcelone. Cent quarante délégués environ y prirent part et élaborèrent les statuts de la *Fédération des travailleurs de la région espagnole*.

Cette association, organisée en fédérations locales et en sections, déclarait autonome, quant à son règlement intérieur, chaque fédération. En même temps on créait une commission fédérale de correspondance internationale entre les fédérations locales, pouvant prendre l'initiative dans les questions d'organisation, et l'on décidait la réunion de congrès annuels.

Son mécanisme si savamment combiné mérite l'attention et nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en empruntant un passage du livre du docteur Zacher, l'*Internationale rouge* :

Comme but, cette association se propose l'émancipation complète, c'est-à-dire politique, économique et sociale de la classe ouvrière tout entière ; elle cherche à fonder un État basé sur les principes collectivistes, et dans lequel les communes unies en fédération jouiraient d'une pleine autonomie ; quant au moyen d'atteindre ce but, elle le voit dans le renversement violent de l'ordre des choses établi par les masses organisées à cet effet, vu que toute action politique légale serait vaine et doit dès lors être abandonnée. Aussi, jugeant, avec raison que le socialisme ne devient susceptible d'exercer une action réelle qu'autant qu'il réussit à s'emparer des chambres syndicales et, par conséquent, de la grande masse des ouvriers, on convint de donner au parti une double organisation, l'une reposant sur des subdivisions d'ordre économique ; l'autre sur des subdivisions territoriales ; ces deux organisations se complètent d'ailleurs l'une l'autre.

Tout d'abord on forma, à l'aide des éléments fournis par les associations ouvrières ou les chambres syndicales, des sections communales qui, en se réunissant, constituent des Sociétés locales ; des groupes de semblables associations forment des Sociétés provinciales, dont l'ensemble constitue la Société nationale ou union. Ces diverses Sociétés ont comme organes délibératifs les conférences ou congrès mensuels, trimestriels, annuels, et, comme organes exécutifs, leurs comités.

A côté de cette organisation, purement syndicale, vient ensuite l'organisation socialiste. Les divers groupes qu'on vient de citer sont, en effet, reliés entre eux d'une autre manière encore ; les sections locales ou régionales font toutes partie d'un même groupe purement socialiste qu'on appelle union locale ; les unions locales forment les unions provinciales qui elles-mêmes constituent par leur ensemble la

fédération ; ces nouveaux groupes ont, à leur tour, leurs congrès et leurs comités. De cette manière, le parti englobe toute l'organisation syndicale; il réunit les syndicats dans une action commune, politique et sociale, et possède, en définitive, une très large base d'opérations.

Il faut convenir que cette organisation est fort habilement combinée : en haut elle est centralisatrice, en bas, au contraire, décentralisée ; chacun des facteurs conserve une entière liberté d'action, et tout le parti peut recevoir cependant une impulsion unique.

Le comité national de la fédération activa la marche des idées révolutionnaires. Dès le second congrès, qui se tint à Séville (septembre 1882) et auquel assistèrent deux cent cinquante-quatre délégués, on put constater des progrès surprenants. On relevait dix unions provinciales, deux cent neuf locales et six cent trente-deux sections, représentant un total de soixante mille ouvriers fédérés. La fédération, à côté de son organe semi-officiel, la *Revista social*, qui tirait à plus de vingt-cinq mille exemplaires et desservait dix mille abonnés, voyait prospérer un grand nombre de feuilles locales ; entre autres, le *Cosmopolito,* la *Bandera social,* la *Bandera roja,* etc., qui toutes se prévalaient de son appui. La caisse accusait un revenu annuel de 600,000 francs, et, en dehors des dix congrès provinciaux, des dix unions provinciales, il s'était tenu huit congrès de chambres syndicales, où s'étaient fondées huit unions syndicales qui s'étaient, sans exception, rattachées à la fédération.

Toutefois, le congrès de l'année suivante qui eut lieu à Valence, en octobre 1883, ne put pas confirmer une situation aussi brillante. En revanche, les décisions qui y furent prises juraient par leur caractère pacifique avec celles des précédents congrès. Il est vrai que les crimes agraires de la *Mano-Negra*, qui terrorisaient l'Andalousie, avaient attiré sur les anarchistes une surveillance rigoureuse. Cependant la fédération, et le congrès ensuite, répudièrent hautement toute affiliation à la Mano-Negra, déclarant les statuts de la fédération dûment reconnus et ses revendications légales.

On décida, en se séparant, que le Congrès suivant se tiendrait à Madrid, en 1885, mais que, dans l'intervalle, un congrès anarchiste international serait réuni à Barcelone. Au congrès de 1885, les chiffres apportés par le comité fédéral dénotait une décadence sensible. La fédération, sous l'action sévère du gouvernement, avait vu se dissoudre un grand nombre de sections locales et s'éloigner la majeure partie de ses membres. Elle ne comptait plus, à cette date, que trente-deux mille affiliés. Ce chiffre quoique imposant était loin de répondre à la prospérité d'autrefois. Les persécutions toujours croissantes, jointes aux discussions mesquines qui éclatèrent au sein de la Société, hâtèrent sa disparition.

Au congrès de Valence, en 1889, la fédération, déclarée dissoute et réorganisée sur des bases nouvelles, prit le nom de *Fédération du pacte de solidarité et de résistance au capital,* qui eut son centre à Barcelone.

Les cinq articles principaux de ses statuts disaient : 1° que, l'anarchie étant le non-gouvernement, toute liberté devait être donnée aux membres de la Société; 2° qu'une Société ne sera pas anarchiste tant qu'il existera un atome d'autorité ; 3° en conséquence, sont admis à former l'organisation anarchiste tous les individus, Sociétés, groupes, etc., qui acceptent l'anarchie sans distinction de procédés révolutionnaires et d'écoles; 4° tout individu, comme toute association, est libre dans ses manifestations, toute faculté leur est laissée d'agir comme ils l'entendent; 5° est créé un centre de relations et de statistiques ayant pour objet de faciliter les communications entre les individus et les groupes, mais n'ayant pas d'autre initiative.

Cette association, formée en grande partie de l'ancienne fédération des travailleurs de la région espagnole, compte de nombreux adhérents en Catalogne, Valence, Andalousie, Aragon et autres provinces d'Espagne. Elle publie actuellement : la *Acraria,* revue sociologique, la *Anarquia, el Productor, el Corsario.* Sa propagande s'est exercée dans les campagnes et le nombre de ses membres, qui était, en octobre 1892, de plus de cent mille, est toujours composé de collectivistes-anarchistes.

Deux branches toujours en discorde existent parmi les anarchistes d'Espagne. Les uns, collectivistes, représentés par la fédération; les autres, individualistes, forment ce parti amorphe appelé anarchiste. Ces derniers reprochent aux compagnons collectivistes l'autorité de leurs organisations et agissent par petits groupes, sans lien entre eux. Ils éditent, à Madrid, l'*Idea libre, Ciencia social,* et la *Tramontana,* à Barcelone ; *el Communista,* à Saragosse, et lancent chaque année un grand nombre de brochures.

L'anarchie, comme nous l'avons vu, a trouvé en Espagne un terrain des plus favorables à son développement. Les persécutions de 1873, qui ont suivi la chute de la république, celles de 1892 et de 1893, après l'insurrection de Xérès et l'attentat du Liceo, n'ont pu étouffer les sentiments anarchistes d'une partie de la population. Cependant, quoique très répandues, principalement en Catalogne et en Andalousie, les théories anarchistes, qui ont eu leur apogée de 1870 à 1888, sont actuellement en décroissance.

LE PARTI SOCIALISTE OUVRIER

Le parti socialiste s'implanta difficilement et n'exerça qu'une

influence très médiocre, durant de longues années, sur le mouvement ouvrier. Les anarchistes, tout-puissants, lui faisaient une guerre acharnée. Après la scission de la Haye, le petit groupe, qui avait suivi Lafargue et Farja, fonda à Madrid la *Nouvelle fédération madrilène*, à laquelle ils essayèrent de rallier les partisans de Marx. Ils se défendirent de toutes compromissions, voulant rester sur le terrain économique, contrairement à leurs adversaires qui s'alliaient aux radicaux pour établir la république. Après l'insurrection réprimée de décembre 1872, à Madrid, l'*Emancipation*, organe des marxistes, écrivait : « Nous connaissons assez le personnel du parti républicain pour dire que ce mouvement n'est qu'une de ces tentatives révolutionnaires par lesquelles les éléments déclassés de la bourgeoisie cherchent à faire leurs affaires et qui coûtent tant de sang aux ouvriers, sans qu'ils puissent en tirer aucun profit. Nous ne pouvons que répéter à nos amis : l'émancipation des ouvriers ne peut s'accomplir que par des ouvriers. Toute révolution conduite par des bourgeois ne peut être qu'utile à la bourgeoisie. » Ces paroles ne furent pas écoutées. Après l'abdication du roi Amédée, qui eut lieu le 10 février 1873, les anarchistes entraînèrent les ouvriers à s'unir aux radicaux pour préparer une nouvelle révolution.

En 1879, le petit groupe de Madrid et celui de Barcelone se réunirent et donnèrent comme fondé le parti ouvrier d'Espagne. En réalité, c'est en 1882, au congrès national de Barcelone, où assistaient cent vingt-trois délégués, représentant cent cinquante-deux Sociétés, que fut créé, par cent huit voix contre huit, le *Parti ouvrier socialiste démocrate d'Espagne*. Il admettait en principe le programme minimum français et adoptait les mêmes subdivisions que les anarchistes, subdivisions basées sur les syndicats. Il poursuit l'émancipation du quatrième État par voie légale; il veut arriver à la socialisation des moyens de production à l'aide d'une politique de parti, fondée sur le suffrage universel et direct. Il réclame, parmi les réformes économiques, la diminution des heures de travail, la réglementation du travail des femmes, des enfants et des prisonniers, ainsi que celle du système de surveillance actuellement usité dans les fabriques, la création d'assurances contre la maladie, les accidents, l'incapacité de travail, etc... Ce parti, représenté par deux délégués à la conférence internationale de Paris (29 octobre 1886), comptait le gros de ses adhérents à Madrid et à Barcelone, où se publiait son organe l'*Obrero*. Ce parti ne donna vraiment signe de vie qu'en l'année 1886. A cette époque, de nombreux meetings furent organisés, et, le 12 mars, *el Socialista*, l'organe officiel du parti, parut à Madrid, sous la direction d'Iglésias. La propagande, quoique active, ne donnait que des résultats insignifiants. Quelques agglomérations se créaient bien, par ci, par là; mais l'état général du parti ne progressait que difficilement. En 1888, un congrès national, le premier, fut convoqué à

Barcelone. Seize Sociétés seulement y prirent part. On se compta et l'on apporta quelques légères modifications au programme. Le voici reproduit tel qu'il a paru dans *el Socialista :*

Considérant que la société actuelle est injuste, parce qu'elle divise ses membres en deux classes inégales et antagonistes : l'une, la bourgeoisie, possédant les instruments de travail, est la classe dominante ; l'autre, le prolétariat, qui ne possède que sa force vitale, est la classe dominée ;

Que la sujétion économique du prolétariat est la cause première de l'esclavage sous toutes ses formes : la misère sociale, le non-développement intellectuel et la dépendance politique ;

Que les privilèges de la bourgeoisie sont garantis par le pouvoir politique, dont elle se sert pour dominer le prolétariat.

D'autre part :

Considérant que la nécessité, la raison et la justice exigent que l'inégalité et l'antagonisme entre deux classes disparaissent et ce par la destruction de l'État social qui les produit,

Que cela ne peut être réalisé sans la transformation de la propriété individuelle ou corporative des instruments de travail en propriété commune de la société tout entière ;

Que la tâche formidable qu'a le prolétariat de détruire les obstacles qui s'opposent à la transformation de la propriété ne pourra être remplie, tant que la bourgeoisie disposera du pouvoir politique ;

Le parti socialiste espagnol déclare qu'il tient pour aspirations siennes :

1° La possession du pouvoir politique par la classe ouvrière ;

2° La transformation de la propriété individuelle ou corporative des instruments de travail en propriété collective, sociale et commune ;

Nous entendons par les instruments de travail : la terre, les mines, l'outillage des transports, les fabriques, les machines, le capital-monnaie, etc.

3° L'organisation de la société sur les bases de la fédération économique et l'usufruit des instruments du travail par les collectivistes ouvriers, garantissant à tous ses membres le produit total de son travail et l'enseignement général scientifique et professionnel à tous les individus de l'un et l'autre sexe ;

4° L'assurance aux frais de la société d'une large existence à tous ceux que l'âge, la maladie ou des infirmités empêchent de travailler ; en somme l'idéal du parti socialiste ouvrier est la complète émancipation de la classe ouvrière ; c'est-à-dire l'abolition de toutes les classes sociales et leur transformation en une seule de travailleurs, maîtres des fruits de leur travail, libres, égaux, honorés et intelligents ;

Le parti socialiste ouvrier espagnol considère comme nécessaires, pour réaliser ses aspirations, les suivantes réformes politiques et économiques.

Réformes politiques :

Droit d'association, de réunion, de pétition, de manifestation et de coalition. Liberté de la presse, suffrage universel, sécurité individuelle, inviolabilité

de la correspondance et du domicile, abolition de la peine de mort, justice gratuite, jury pour tous les délits, suppression des armées permanentes et armement général du peuple, abolition de la dette publique, suppression des privilèges du clergé et confiscation de ses biens.

Réformes économiques :

Journée légale de huit heures de travail pour les adultes. Interdiction du travail des enfants de moins de quatorze ans et réduction de la journée de travail des jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, salaire minimum légal déterminé chaque année par une commission de statistique ouvrière et fixé d'après le prix des denrées de première nécessité, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes. Repos d'un jour par semaine et interdiction aux patrons de faire travailler plus de six jours sur sept. Interdiction du travail des femmes, quand cela est contraire à l'hygiène ou aux bonnes mœurs. Création de commissions de vigilance élues par les travailleurs pour inspecter les maisons dans lesquelles ils vivent, les mines, fabriques, ateliers et tous les centres de production. Assurance à domicile de secours et pensions pour les invalides du travail. Réglementation du travail des prisons. Création d'écoles professionnelles, enseignement primaire et secondaire laïque et gratuit. Responsabilité des patrons pour les accidents du travail garantie par une caution métallique déposée par l'industriel dans les caisses des Sociétés ouvrières et cela en proportion des ouvriers employés.

Réformes des lois de loyer, de fermage, de métayage et de toutes celles qui tendent directement à léser les intérêts de la classe ouvrière. Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique, chemins de fer, mines, arsenaux, etc... et exploitation des manufactures de l'État par les Sociétés ouvrières. Abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en un impôt progressif sur les revenus ou bénéfices dépassant 3,000 pesetas.

Et, en général, toutes les réformes qui peuvent conduire à l'abolition de l'exploitation et de la servitude des travailleurs.

Ce programme précisait nettement la ligne de conduite du parti. Sa propagande redoubla, les socialistes gagnèrent quelques adeptes et virent se former, dans divers centres, des agglomérations nouvelles. Un deuxième congrès, qui eut lieu à Bilbao, en 1890, dénotait un progrès sensible. Vingt-trois Sociétés étaient représentées ; et le 1er mai de la même année, les socialistes espagnols réclamaient : 1° la limitation de la journée de travail à un maximum de huit heures pour les adultes ; 2° la prohibition absolue du travail des enfants mineurs de quatorze ans et la réduction du minimum de la journée à six heures pour les mineurs des deux sexes entre quatorze et dix-huit ans ; 3° l'abolition du travail de nuit excepté dans certaines branches de l'industrie dont la nature exige un fonctionnement non interrompu ; 4° la prohibition absolue du travail de la femme dans toutes les industries où le travail peut affecter l'organisme féminin ; 5° l'abolition du

travail de nuit pour la femme et pour les mineurs de dix-huit ans et au-dessous ; 6° un repos non interrompu de trente-six heures au moins chaque semaine pour tous les travailleurs ; 7° la prohibition de certains genres d'industrie et de certains systèmes de fabrication nuisibles à la santé des travailleurs ; 8° la suppression du paiement en denrées comestibles ; 9° la suppression des agences de placement ; 10° la vigilance sur tous les ateliers et établissements industriels, même de l'industrie domestique, au moyen d'inspecteurs rémunérés par l'État et élus, au moins par moitié, par les ouvriers eux-mêmes.

Ce développement, qui coïncidait avec la décadence de la grande fédération, émut les anarchistes, qui formèrent le pacte de solidarité et de résistance au capital et s'unirent aux républicains pour mieux combattre le parti ouvrier. L'impulsion était donnée ; le parti socialiste fit face à la coalition.

Le troisième congrès, où trente-sept Sociétés avaient envoyé des mandataires, fut tenu, en 1892, à Valence. On adopta un programme municipal ainsi conçu :

1° Abolition de tous les impôts préjudiciables à la classe des travailleurs ;

2° Fixation d'un salaire minimum qui permette aux employés et ouvriers municipaux de se procurer le nécessaire ; la salaire sera déterminé toutes les années par les municipalités d'accord avec les Sociétés ouvrières de résistance ;

3° Journée de huit heures pour tous les travaux et services municipaux ;

4° Cantines scolaires qui donneront gratuitement un repas aux enfants des travailleurs et leur distribueront, tous les ans, un vêtement et une paire de chaussures à l'entrée de l'hiver et à l'entrée du printemps.

5° Assistance médicale et services pharmaceutiques gratuits.

6° Création d'asiles en faveur des vieillards et des invalides ; création d'asiles pour les enfants que les mères abandonnent, le jour ou la nuit, pour se rendre à la fabrique.

Création de maisons de bains et lavabos publics gratuits ; création de bourses de travail où les Sociétés ouvrières trouvent des locaux gratuits, où elles puissent discuter leurs intérêts.

Abolition des subventions de caractère religieux.

Rétribution des fonctions municipales en rapport aux salaires maximum que reçoivent les travailleurs, afin que les élus ouvriers puissent remplir leur devoir.

Exiger l'exécution complète des ordonnances municipales, principalement en ce qui touche l'hygiène des habitants et l'analyse des denrées alimentaires.

Au congrès international de Zurich, en 1893, le rapport déposé par les délégués espagnols présentait une amélioration notable dans la situation du parti. Les socialistes qui comptaient trente groupes, lors de la célébration du congrès international de Bruxelles, en accusaient cinquante, dont six appartenant aux travailleurs agricoles. Les progrès

étaient sensibles à tous les points de vue. La presse, qui, en 1891, était constituée par quatre journaux seulement, se composait, en 1893, de sept, qui étaient : Le *Socialiste,* de Madrid ; la *Guerre sociale,* de Barcelone ; le *Cri du Peuple,* d'Alicante ; *le Drapeau rouge,* de Palma de Majorca ; l'*Ouvrier,* du Ferrol ; la *Lutte ouvrière*, de Santander ; l'*Egalité,* de Bilbao, et, par intervalle, l'*Union ouvrière,* organe de l'Union générale des travailleurs d'Espagne.

De plus, aux élections législatives, le parti socialiste obtint sept mille voix, deux mille de plus qu'en 1890. Ces résultats sont relativement bons, si l'on tient compte du milieu et des difficultés de toutes sortes que rencontre le socialisme.

L'acte le plus important du quatrième congrès, auquel assistaient quarante-cinq délégués et qui fut tenu à Madrid, en 1894, a été la transformation apportée aux bases mêmes de l'organisation du parti. Pourront désormais être considérées comme affiliées toutes Sociétés de résistance, cercles et autres organisations qui se conformeront à son programme.

Un comité central, élu chaque fois que se réunit le congrès et qui réside à Madrid, est placé à la tête du parti. Les agglomérations sont tenues de verser 5 francs par chaque 100 membres, et chaque membre doit, à la fin de l'année, payer 10 centimes pour le renouvellement de sa carte. Cet argent sert à couvrir les frais du parti.

Le comité, de son côté, publie chaque semaine un état des dépenses et des recettes et rend compte de son mandat.

Les localités où les forces du parti sont le plus considérables sont : Madrid, Bilbao, Malaga et Mataro ; viennent ensuite par ordre, Barcelone, Valence, etc.

Iglésias, F. Diego, Mésa, G. Quejido sont les militants qui, par leur dévouement et leur propagande, ont le plus aidé à la marche des idées socialistes et au développement du parti ouvrier en Espagne.

L'UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS D'ESPAGNE

C'est en 1888, en un congrès convoqué à Barcelone, que l'*Union générale des travailleurs d'Espagne* fut constituée. Séparée du parti ouvrier, son organisation purement sociétaire prêta son appui aux grèves soutenues par les Sociétés ouvrières. Ces deux groupes marchent d'accord et les orateurs du parti ouvrier recommandent aux travailleurs leur entrée dans l'union générale, qui aspire à améliorer leur sort au moyen de grèves et de pétitions aux pouvoirs publics. Pour exprimer clairement son but, nous reproduisons l'article premier de ses statuts.

L'Union générale des travailleurs se propose : 1° De réunir dans

son sein les diverses organisations ouvrières (Sociétés de métiers, fédérations locales ou unions nationales) qui ont pour but l'amélioration et la défense des conditions du travail au moyen de la résistance ;

2° De provoquer la création de nouvelles sociétés de métiers, où elles n'existent pas et de les aider, afin qu'elles constituent des fédérations locales et des unions nationales ;

3° De mettre en pratique le principe de solidarité entre les organisations adhérentes, conformément aux prescriptions des présents statuts ;

4° D'entretenir les plus étroites relations avec les organisations ouvrières des autres pays qui poursuivent le même but que cette *Union* et de mettre en pratique avec elles de la même manière, autant que possible, le principe de solidarité ;

5° De réclamer aux pouvoirs publics des lois qui favorisent les intérêts du travail, telles que la journée légale de huit heures, la fixation du salaire minimum, l'égalité de salaire pour les ouvriers de l'un ou l'autre sexe, etc.

Cette agglomération est allée progressant d'année en année. Fondée, dès le début, avec 29 Sociétés et 3,355 fédérés, l'année suivante, en 1889, elle comptait 38 groupes et 3,896 adhérents. En 1890, le nombre des Sociétés était de 54 et de 5,467 celui de ses membres ; en 1891, de 79 et de 7,170 ; en 1892, 110 et 8,848 ; actuellement elle comprend 112 sociétés et 8,848 affiliés.

L'Union, en outre de celui où fut déclarée sa fondation, a tenu trois congrès : le premier, en 1890, à Villanueva y Geltru ; l'autre, en 1892, à Malaga ; enfin le troisième, en 1894, dans la première quinzaine d'avril, à Madrid.

Le comité central, élu à chaque congrès, réside à Barcelone, cette ville étant le centre industriel le plus important de la nation. A certaines époques, un journal, la *Union Obrera,* rend compte des affaires de l'organisation.

Elle a déclaré reconnaître et adopter les résolutions qui seront votées par les congrès internationaux légalement constitués. Elle a participé à la manifestation ouvrière du 1er mai et elle s'est fait représenter, pour la première fois, au congrès international de 1893, à Zurich.

RADICAUX ET SOCIALISTES

L'évolution des idées rapproche à nouveau les partis républicains du socialisme. Le parti fédéraliste de Pi y Margall et des autres républicains avancés a fondé, ces dernières années, le *Parti démocrate socialiste,* dont le but était d'unir, comme avant 1873, le courant populaire

socialiste et le courant républicain. Les principes de ce parti étaient, en 1892, défendus à Madrid, par trois journaux : l'organe officiel du parti, *El Democrata social*, dirigé par les publicistes Lupaya et Yésares; *las Regiones,* publié par Marti Miguel, et la *Nueva Espana*, du colonel Romero-Quinones.

Le parti démocrate socialiste est à la fois socialiste et radical. Il s'adresse à toutes les classes et voit la solution du problème social dans les réformes pacifiques. Avant les élections, en 1891, il préconisait l'union des trois partis : anarchiste, marxiste et démocrate-socialiste. Cette entente n'eut pas lieu, et fédéralistes, zorillistes et socialistes poursuivirent la lutte chacun de leur côté avec acharnement. Les républicains n'en continuèrent pas moins à demeurer fidèles à leurs principes. Et Pi y Margall, le chef des fédéralistes, publiait, en 1894, le programme ci-joint, qui marque un pas vers le socialisme et qui fut bien accueilli par les républicains.

Nous demandons dans l'ordre économique :

La conversion de toutes les dettes en dette intérieure, la rente étant à la fois intérêt et amortissement du capital.

La réduction graduelle des passifs actuels, l'abolition des vétérances, retraites pour tous ceux qui entrent au service de l'État.

Nivellement des budgets, limitation de la dette flottante par anticipation sur les rendements et l'exercice courant.

L'amplification de l'action des maisons de dépôt, tous les bénéfices de la monnaie fiduciaire à l'État.

En location les mines et les autres propriétés de l'État, location de tous les services publics, l'administration recouvrant les impôts et les contributions.

Unification successive des charges, abolition de tout impôt sur les articles indispensables à la vie.

Au gouvernement central sont réservés les impôts suivants : droits de douane, profits casuels des consulats, produits des monopoles et services aujourd'hui à sa charge ; celui des *champs qu'il inspecte,* celui de la retenue à ses employés ; ceux qu'il impose sur la rente des titres de la dette égal à celui que la propriété paye ; ceux qui se perçoivent sur les titres et grands de Castille à moins qu'on ne les supprime.

Substituer au système progressif le système proportionnel dans la répartition des contributions.

Le budget est transformé et ce qui s'applique, aujourd'hui, au superflu doit être destiné aux nouvelles nécessités des temps présents.

Nous demandons dans l'ordre social :

La jouissance de la terre comme propre à tous les hommes.

Livraison à des communautés ouvrières des terres publiques, de celles que les propriétaires laissent incultes depuis cinq ans et qu'il convient d'approprier

par le système qu'a employé la Russie pour l'émancipation des serfs et qu'a proposé Gladstone pour résoudre la question territoriale d'Irlande.

Établissement du crédit agricole, principalement pour ces communautés.

Le contrat de location, relatif à la terre, sera tranformé en cens rachetable avec terme.

Livraison des services et œuvres publiques aux associations ouvrières qui, par leur organisation, sont capables de les exécuter, le crédit leur étant accordé par des banques publiques.

Au pouvoir de l'État, les mines, les eaux et les chemins de fer, etc...

Adoption de la journée de huit heures pour les établissements et les travaux de l'État, qu'ils soient faits par l'administration ou par contrat. Inclus cette condition à toutes les concessions que l'État octroie, même quand il n'assigne aux concessionnaires d'autres bénéfices que celui d'expropriation pour cause d'utilité publique. Extension de la journée de huit heures aux mines.

Prohibition, pour les travaux souterrains des mines, des femmes et des enfants de moins de douze ans.

Exclusion des fabriques et manufactures des mères de famille et des enfants de moins de douze ans qui ne savent ni livre, ni écrire, ni les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

Les mines, manufactures et usines sujettes à des inspections, les inspecteurs nommés par les ouvriers eux-mêmes.

Établissement pour une échelle de population d'un minimum de salaire.

Bourses et assemblées de travail.

Écoles professionnelles, où les ouvriers apprendront théoriquement et pratiquement l'intégrité du métier qu'ils exercent.

Les questions entre le capital et le travail soumises à un jury mixte.

Transformation du code civil, principalement en ce qui est relatif aux tutelles, successions, contrats de travaux, services, prescriptions et droit des enfants naturels.

Dans l'ordre international :

Confédération des nations. Création d'un pouvoir qui règle les relations internationales, aujourd'hui, matière à multiples traités.

En attendant, la décision de tous les différends par l'arbitrage.

Entretien des plus amicales relations de lettres et de commerce avec les républiques latines et d'Amérique.

Autant que possible faciliter les concessions pouvant contribuer à ce que le Portugal veuille être une région d'Espagne.

L'appui et la stimulation de tout ce qui peut agrandir dans l'homme l'idée de la patrie et lui montrer que l'humanité constitue un tout organique.

Civilisation des peuples incultes, non par la force, mais par la colonisation pacifique et l'établissement de relations commerciales.

En un mot, substitution de la paix à la guerre, de la raison et du droit aux armes.

LA PRESSE, LES MILITANTS

Parmi ceux qui ont propagé avec le plus d'activité le socialisme en Espagne, on peut citer, dans le camp socialiste, P. Iglésias, orateur éloquent qui est le chef du parti ouvrier espagnol. Chassé des ateliers et sans travail, le parti à pourvu à ses besoins et lui a confié l'administration de son organe officiel, *el Socialista*. Il est l'un des plus dévoués et des plus énergiques parmi les militants socialistes espagnols. A. Garcia Quejido, typographe de son métier, est l'orateur le plus aimé, le plus populaire parmi les ouvriers d'Espagne. Paniagua, serrurier, chef du groupe de Bilbao; Manuel Orte, typographe, conseiller municipal de Bilbao; F. Valero, typographe, directeur de *El Grito del Pueblo,* d'Alicante; V. Hernandez, Diego, Comaposada, etc..., etc... tous ouvriers manuels, intelligents et dévoués à leurs idées.

A côté, le docteur J. Vera, que ses occupations tiennent éloigné de la lutte, est un des rares intellectuels marquants du socialisme en Espagne.

En dehors d'*el Socialista,* le parti édite, à Barcelone, la *Guerre sociale;* à Alicante, le *Cri du Peuple;* le *Drapeau rouge,* à Palma de Majorca; l'*Ouvrier,* à Ferrol; la *Lutte ouvrière,* à Santander; l'*Égalité,* à Bilbao; la *Question sociale,* à Malaga; la *Lutte des classes,* à Bilbao, et enfin l'*Union ouvrière,* qui paraît par intermittence et représente la grande agglomération des travailleurs de Barcelone.

Parmi les anarchistes les plus intelligents et les plus distingués sont : Anselmo Lorenzo, typographe; F. Tarrida, ingénieur industriel; E. Bonnel, l'un des plus remarquables et des plus éloquents; E. Alvarez, typographe, directeur de l'*Idea Libre;* C. Gomis et Marsal Anglora, ingénieurs; etc...

Les périodiques que publient les collectivistes anarchistes sont : à Madrid, la *Anarquia* (3,000 exemplaires); à Barcelone, *el Productor* (6,500 exemplaires); à la Corogne, *el Corsario* (3,000 exemplaires).

L'*Idea Libre* (2,000 exemplaires), de Madrid; la *Ciencia social* (500 exemplaires), de Barcelone; *el Communista* (500 exemplaires), de Saragosse, représentent les principes des anarchistes purs.

Les anarchistes de l'une et l'autre branches ont toujours affectionné la propagande par la brochure. Ce mode de propagande a été trop dédaigné par les socialistes, qui, en dehors du *Manifeste du parti communiste,* de Marx et Engels; de la *Misère de la philosophie,* de Marx; de la *Loi du salaire,* de J. Guesde; de l'*Autonomie et la journée de huit heures,* de Lafargue; de l'*Aperçu sur le socialisme scientifique,* de Deville; de *Socialisme utopique et Socialisme scientifique,* de Engels, et

de quatre ou cinq autres publications d'écrivains espagnols, n'ont rien imprimé de nouveau.

Contrairement, les publications anarchistes, rien que pour la période qui va de 1887 à 1892, se décomposent ainsi : *Dios el estado,* de Bakounine ; *Acraciaa Réplica,* de Lorenzo ; la *Morale de progresse,* d'Oteiza ; *Siete sentencias de muerte,* d'Alvarez ; la *Anarquiá,* de Malatesta ; a *Los jovenes,* de Kropotkine ; *En tiempo de elecciones y la politica parlamentaria en el movemento socialista,* de Malatesta ; *Sipnosis social,* de Mella ; *Évolution et révolution,* de Reclus ; *El Gobierno revolutionario,* de Mella ; *Notas sociales,* de Martinez ; *Fuera politica,* de Lorenzo ; la *Ley de la vido; Anarquistos literarios,* de Martinez ; *Entre compesinos,* de Malatesta ; *Certamen de Reuss y del certamen,* de Barcelona.

Les plus récentes sont : *Crimen de Barcelona,* de Montsoury, qui a atteint 10,000 exemplaires ; *Sucesos de Jerey,* de Mella (10,000 exemplaires) ; *Apuntos sociologicos* (2,000 exemplaires) ; *el Estado,* de Lorenzo (2,000 exemplaires) ; la *Peste religiosa ;* la *Ley del numero,* de Mella.

Les anarchistes ont fort bien compris que la brochure était un facteur qu'il ne fallait pas négliger. Il est regrettable que les socialistes ne les aient pas suivis dans cette voie.

MARIÉ OSWALD.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

Souvenirs d'un Matelot, par Georges Hugo. — Chez Charpentier et Fasquelle.

« Alors, je suis pris de l'envie folle, — oh! oui, bien folle! — de crier de toutes mes forces, de tout mon cœur : Camarades, camarades, ne venez pas ici! Restez aux champs, courez la mer sur vos bonnes barques. Mais ne venez pas ici, où vous connaîtrez l'humiliation, où vous comprendrez la haine. »

Ce sont les paroles amères, le cri de révolte qui s'échappent de la poitrine libre de l'engagé, son temps accompli, trois ans après son entrée dans la marine, après cette journée d'effarement et d'angoisse où le jeune « civil », le Parigot, se rendait à la *Division maritime* de Toulon, un matin de pluie et de boue, parmi des matelots apparus « contraints et découragés, comme des visages de forçats », sans rien de cette désinvolture que l'auteur s'était plu à imaginer.

C'est en pages sincères et émouvantes que le petit-fils du poète des *Travailleurs de la mer,* qui vient de rompre avec la vie de Paris, confesse le désarroi où il est soudain, l'épouvante de son âme à percevoir brusquement la dure réalité, avec laquelle un caprice du sort va le mettre en contact.

Dès la porte franchie, où se lit sur un écriteau noir *Équipages de la flotte,* dans un éclairement subit, il sait de quoi il retournera, il sent la main terrible de l'autorité, du commandement, de la discipline sur lui, sa pensée réduite, sa volonté biffée, sa personnalité annihilée — comme la pensée, la volonté, la personnalité des millions d'hommes qui le précédèrent, ou subissent le même joug, ou le subiront.

« J'ai une envie folle de m'en aller, de me cacher, de ne rien voir : j'ai bien le temps. Tout de suite, aussi, un seul moment de joie à venir m'apparaît, unique dans l'énumération de tous ceux de ces trois années, de ces trente-six mois qui commencent : le dernier, le moment

de la libération, l'heure où je quitterai cette vie que j'ignore encore, où me sera rendue la liberté que j'avais hier, que je ne remarquais pas, et dont toutes les délices me reviennent aujourd'hui si tentantes, si indispensables. Oui, malgré que je n'en aie pas encore revêtu la tenue, je me sens marin, non pas déjà marin de métier, mais marin soldat, marin serviteur, marin machine à obéir, homme emprisonné, entravé, chose toute petite et sans cervelle. Je revois le papier, la feuille de route, où j'étais livré comme un objet, — et c'est bien comme un objet qu'on m'a pris. Je me rappelle avec horreur la brutalité, les voix sèches de ces hommes qui m'ont reçu en coupable, en condamné. Voilà que je ne puis m'éloigner de ces rues-là maintenant. Je ne puis faire un pas, en somme, dans le sens que je voudrais; je suis tenu, garrotté, et l'heure de l'appel, demain matin, sonne à mes oreilles, lentement, sans discontinuer, marque mes pas dans les rues sombres. Alors, je suis pris d'une si profonde tristesse, que j'ai envie de me coucher là, dans la rue, et de ne plus bouger. On viendra m'y chercher, on me forcera de faire cet absurde devoir; car il me semble impossible, quand brûle en soi la plus petite flamme d'intelligence, de l'accomplir de son plein gré, d'avoir la volonté consciente de céder à une nécessité que l'on méprise, sachant d'avance que l'on rougira du propre triomphe en soi-même. C'est un dédale dont les deux issues sont la honte... Cette première fausse liberté, cette promenade de chien tenu en laisse par un lien d'acier et une main de fer, pesants, froids, invisibles et si terrifiants; cette première nuit-là est trop humiliante où je dois lutter contre ce que je sens en moi d'utile fierté, où je dois employer toute ma volonté à m'amoindrir, à m'anéantir, à me serviliser, à me faire l'esclave de je ne sais quel maître. Oui, oui, c'est bien cela; je me débats par cette nuit noire, je me révolte, j'implore aussi, et je me trouve devant l'inexorable, devant la force. Cette force me frappe, réclame ma jeunesse, mon enthousiasme, ma curiosité, mon intelligence; elle me dit : « Je veux tes plus belles années, celles dont tous les souvenirs sont des semences fécondes, celles où tient toute la vie. Je les veux, donne-les moi... Nous avons mieux à connaître que la discipline avilissante, mieux à apprendre que l'obéissance. Je voudrais fuir, ne pas céder, jamais... Oh! que je serais bien flétri, méprisé, condamné à un exil infamant, et traître, et lâche, pour avoir gardé la tête haute, refusé d'accepter l'humiliation... Allons, comme tous les jeunes Français de mon âge, qu'entraîne le même filet, il faut apprendre à se courber, à respecter, à saluer des effigies. Fierté, noblesse, dignité, amour-propre, tout ce qui vous fait passer dans la vie avec le regard droit et clair, vains mots pour nous autres; inclinons-nous devant la platitude, la bassesse, le silence forcé, la crainte de la punition, le respect des chefs, la mort de la personnalité... »

Et le jeune homme s'interroge :

« Pourquoi sommes-nous ici ? Quelle est donc la si grande cause qui nous force à subir cette vie d'abnégation hors des hommes, hors la société ! Au nom de quel droit supérieur exige-t-on ce sacrifice de nous-mêmes ? »

Et le volontaire ne trouve point de réponse.

La guerre ?

C'est une raison bien sauvage, s'écrie-t-il.

J'ai tenu à citer ces paragraphes éloquents, d'une si belle simplicité.

Lorsque les Vallès, dans leurs colères contre la vieille société, lorsque les Descaves, les Henry Fevre, les Audigier, les Darien, les Hermant, avec *Misères du sabre, Sous-Offs, Au Port-d'armes, Souvenirs du casque, Biribi,* le *Cavalier Miserey,* etc., dans leurs romans militaires, content les souffrances de l'être indépendant incarcéré dans le rang, après l'admirable *Grandeur et servitude militaires,* d'Alfred de Vigny, on a tôt fait de crier sus aux communards, aux socialistes, aux révolutionnaires, et les feuilles réactionnaires s'émeuvent et les tribunaux sévissent.

Or, que se passe-t-il ? C'est que, chaque fois que, par eux-mêmes, ceux de qui l'on n'attendrait aucune revendication violente ont été mis à l'épreuve, ce sont les mêmes paroles farouches qui partent.

Comme M. Georges Hugo, ils sentent l'*humiliation,* ils *comprennent la haine;* et celui-ci, pas plus que ceux-là, ne s'incline à l'idée de patrie sur laquelle a vécu notre civilisation. Je ne veux pas m'appesantir en conclusions faciles à ce sujet; tout de même, il faut bien noter que chaque fois qu'une œuvre nouvelle se produit, ayant trait à cet ordre d'idées, c'est une œuvre contre, et jamais pour.

Écoutez de quelle façon M. Georges Hugo, qui parle *de visu,* s'exprime; ce ne sont pas là discours de théoriciens de parti pris, mais les phrases de quelqu'un qui s'est fait une opinion en connaissance de cause :

« Les terriens s'imaginent aussi qu'il y a une *grande famille maritime* bien unie, gaie, enthousiaste, touchant exemple de solidarité, de courage insouciant : les *matelots,* c'est-à-dire la chanson, la joie, de grands enfants intrépides, depuis le brave homme d'amiral jusqu'au mathurin à grosse trogne de bon vivant. Oh ! quelle aberration ! Vous ne savez pas, terriens, ce que c'est que notre *famille maritime,* quel enfer c'est que ce monde-là, comme y règnent l'envie, la jalousie, la haine, et comme la bonté, la fraternité y sont inconnues. Ce que vous appelez une famille est le mélange le plus brutal, le moins fondu et le plus étroitement mêlé de deux classes dont la différence est un abîme : tout en haut, l'état-major, les officiers, sorte

d'aristocratie spéciale, association mystérieuse et bien défendue dont on ignore les actes; au fond du gouffre, nous autres, la tourbe des marins qui s'attristent et se rongent dans l'attente obsédante de la libération. Cela vit ensemble, l'un contre l'autre, attaché l'un à l'autre, l'un dépendant de l'autre, parfaitement étrangers!... »

Et je pourrais multiplier les citations, toutes aussi précises, aussi affirmatives, aussi absolues : c'est une aubaine, lorsque viennent, au secours de nos opinions et de nos idées, de pareils témoignages, qui ne sont guère suspects de partialité.

Et il faut nous féliciter, quand l'œuvre qui les contient est de la valeur de celle de M. Georges Hugo.

Les Souvenirs d'un Matelot composent un livre d'une fraîcheur d'impressions, d'un naturel, d'un spontané charmants; le récit, avec des hésitations et des gaucheries juvéniles, est d'un rare attrait de sincérité; des figures surgissent, humbles et touchantes, dessinées d'un trait simple à la manière vague et profonde de Loti, des figures naïves de Bretons qui sont les compagnons de bord du *Parigot* exilé dans ce Toulon, son port d'attache, ou naviguant vers Rhodes, Beyrouth, et roulant vers Jérusalem, d'où il rapporte des chapitres exotiques d'une excellente qualité de notation.

Mais ce n'est point sur les mérites de littérature et d'art de ces *Souvenirs* que j'ai à m'étendre ici, mérites abondants et indéniables qui font de cette œuvre de début un livre tout à fait exquis aux endroits où il conte les petites anecdotes, les « presque rien », qui sont tout pour les pauvres habitants de la nomade maison de fer.

Ce qu'il était plus intéressant de signaler aux lecteurs de cette Revue, c'est, de la part d'un écrivain qui n'est point des nôtres, je crois, la nécessité où il fut de témoigner et de conclure en notre sens, d'ajouter sa plainte personnelle d'autant plus éloquente et péremptoire aux réclamations des opprimés, de communier fraternellement de la douleur universelle, lorsque sa destinée l'envoya parmi eux, le fit participer à leurs misères et souffrir de leurs détresses.

JEAN AJALBERT.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

C'en est fait du ministère Bourgeois et des espérances de progrès démocratique qu'il avait fait naître. M. Bourgeois a donné sa démission après le vote hostile du Sénat, refusant les crédits nécessaires aux troupes de Madagascar. Nous avions espéré quelques lois ouvrières, facilitant la lutte économique et politique, accroissant la valeur de combat du prolétariat et préparant par suite la solution de la question sociale dans l'apaisement définitif de la propriété collective. Beaucoup aussi avaient entrevu, comme espérance enfin réalisable, la réforme de notre système d'impôts, dont il est question depuis vingt ans, depuis que le moulin parlementaire tourne presque à vide dans un tic-tac monotone de promesses non tenues et de bavardages vides. Mais hélas ! ces diverses besognes, qui semblaient sérieuses, qui semblaient valoir quelque étude et quelque discussion, ont servi de prétexte aux luttes de parti et aux insatiables cupidités ministérielles de quelques grands hommes incompris qui pensent justement que, puisque M. Dupuy a été premier ministre, ils sont bien de taille, eux et leur chef-lieu d'arrondissement, à s'asseoir enfin sur le banc... où ont déjà passé tant de médiocrités.

La guerre a été menée par le pâle ministère Bourgeois, avec cette rage dont seuls les modérés sont capables. On a multiplié les incidents parlementaires, on a même interpellé trois ou quatre fois sur le même sujet, sans craindre l'irritante stérilité de débats passionnés ni la perte de temps et l'arrêt, par suite du si lent tricotage des réformes pratiques. Ah ! si sous Dupuy et sous Ribot les socialistes s'étaient permis une telle fureur de questions, d'attaques inconsidérées, d'intrigues haineuses, on n'eût pas manqué de s'écrier : « Nous étions sur le point de réaliser de grandes réformes ! Notre fécondité créatrice, après une

longue gestation, allait enfin étonner le monde. Le bonheur du peuple était fait, sans ces maudits socialistes qui nous interrompent à chaque instant et nous troublent la cervelle avec leurs folies. »

Nous regrettons la chute de ce ministère, que l'on a qualifié de socialiste (c'est pousser un peu loin la plaisanterie), de radical, mais qui a été simplement républicain, dans l'ancienne tradition républicaine. Mais avouons aussi que M. Bourgeois et ses collaborateurs ont été quelque peu les artisans de leur chute; à leur tour, ils ont essayé, par des finesses, de savantes combinaisons, des sourires raccrocheurs, de désarmer les opportunistes et de ramener quelques fils prodigues dans le sein familial et accueillant de la majorité ministérielle. Ils ont craint de toucher aux préfets, aux fonctionnaires compromis, à ces souteneurs de réaction, dont certains magistrats d'Albi ont réalisé le type brutal et cynique; c'étaient là de graves fautes; avec les députés opportunistes, on doit procéder par la rigueur et la rudesse. Ces gens-là sont de la race insolente et plate des valets; ils plient volontiers devant le fort qui les méprise et les tance, mais se redressent contre les faibles, les scrupuleux et les timides. De l'opportunisme à la Chambre, à Paris, en province, dans les villes ou les villages, il n'y a rien à tirer ni à espérer. Ce sont là les pires ennemis de la démocratie. Les combattre et les battre, c'est le seul rapport que l'on puisse avoir avec eux. Si on négocie, on est trompé. Si on croit s'appuyer sur eux, on tombe. On ne saurait bâtir ferme sur la boue.

Cette première faute a entraîné la seconde. Pour ménager les députés, il fallait aussi laisser en place les bons préfets fraudeurs, à l'appel de qui les bulletins de vote accourent en foule comme autant de blanches colombes familières. Vous comprenez qu'un opportuniste, élu toujours chancelant des fonctionnaires, des intimidés, des candidats à un bureau de tabac ou à un emploi quelconque et des naïfs, ait besoin des services de ces pétrisseurs de l'argile électorale. Et voilà pourquoi M. Bourgeois n'a point sévi, pourquoi probablement il n'a pas parlé de haut à toute cette domesticité préfectorale, qui respecte le maître fort, mais trahit volontiers le maître faible. Pendant la session des conseils généraux, le ministère a reçu, dans la question de l'impôt sur le revenu, par la faiblesse ou la complicité des préfets, plusieurs atteintes graves. MM. les préfets assistaient à la discussion, impassibles, comme s'il fût agi de l'impôt sur le revenu en Prusse, ne prenant point de part aux débats, laissant l'opposition opportuniste et réactionnaire dénaturer le projet de loi de M. Doumer, trop grands seigneurs pour défendre, commenter, éclaircir, interpréter la pensée du gouvernement, ou peut-être incapables de le faire!

La dernière faute de M. Bourgeois a été la plus grave. Une

première fois, le Sénat avait dû céder, lors du conflit relatif à la nomination de M. Le Poitevin, comme juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire des chemins de fer du Sud. Le président du conseil avait dénoué la difficulté avec une rondeur charmante. Il avait joué du Sénat d'une main ferme et souple. Les grands politiques de musée qui siègent au Luxembourg avaient dû se soumettre, — dans une attitude humiliée et grognante.

Un deuxième conflit éclate, — conflit voulu et cherché par le Sénat. Ce dernier interroge le ministère au sujet de sa politique extérieure. La réponse fut bien jugée satisfaisante par cette cour des conflits, puisqu'on ne crut pas nécessaire de donner une sanction aux débats au moyen d'un ordre du jour motivé. Le lendemain ou le surlendemain, les diplomates opportunistes de la Chambre des députés brandissent à leur tour la question d'Égypte sur le ministère coupable de trahir les intérêts du pays — en se passant de leurs services. — Les élus du suffrage universel accordent près de cent voix de majorité au gouvernement et s'en vont en vacances. Mais le Sénat, jaloux de donner au ministère, avant les vacances, le coup de pied... suprême, reprend la même interpellation. On discute la même question pour la troisième fois (admirable manière de ne point perdre de temps) et cette fois-ci, M. Bourgeois est mis en minorité.

Il semblait que le second conflit serait tranché comme le premier, par la netteté d'esprit et l'audace heureuse du président du conseil; mais l'assemblée du Luxembourg, qui laisse fuir de nombreuses semaines dans le sommeillement paisible du *far-niente,* quand il n'y a à l'ordre du jour que quelque projet de réforme relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, fut prise d'une ardeur à la besogne que l'on n'avait jamais connue. Elle revint en séance le 24 avril. — Cet été de la Saint-Martin de l'hiver sénatorial fut brûlant. — Pour la première fois, on fit passer de misérables intrigues de politiquaillerie avant les intérêts des soldats en campagne. On refusa les crédits, parce que le ministère n'avait point, suivant en cela la tradition habituelle, considéré le vote du Sénat comme ayant la vertu de défaire les ministères. La susceptibilité ou la vanité des sénateurs était en jeu : cela devait passer avant tout, même avant la santé et la vie des fils de paysans ou d'ouvriers qui meurent à Madagascar, afin que leurs officiers gagnent quelques galons et M. Suberbie de beaux dividendes. Ce vote caractérise bien le patriotisme des bourgeois — vertu que vantent ces messieurs, mais à laquelle ils ne sacrifient ni leurs intérêts ni les plus vulgaires froissements d'amour-propre.

Alors M. Bourgeois recule : il se retire. On raconte que le président de la République savait le projet de démission de M. Bourgeois en cas d'échec devant le Sénat et qu'il s'était empressé de mettre

au courant ses bons amis les sénateurs, auprès de qui il tenait à rentrer en grâce. Digne élu de la réaction et de l'opportunisme, M. Félix Faure a commis dans cette affaire un véritable abus de confiance, une espèce de trahison. Qu'il se réconcilie, par cette démarche indigne, avec ceux qui ont si bien insulté sa famille!

Ce qui semble certain, c'est que les sénateurs furent dès lors confiants; ils avaient pu craindre qu'un vote hostile n'amenât sur leurs échines quelque volée de bois vert, ils redoutaient la main qui les avait déjà cinglés. Rassurés par leur agent indicateur de l'Élysée, ils marchèrent courageusement contre qui ne voulait point se défendre et triomphèrent aisément.

C'est précisément cette démission qui est, à notre avis, l'acte de faiblesse le plus grave de M. Bourgeois. Il pouvait, par des artifices de comptabilité bien connus, trouver les fonds nécessaires pour la relève des troupes à Madagascar, affirmer devant la Chambre qu'il ne se retirerait que devant un vote de la Chambre, flétrir devant le pays l'antipatriotisme criminel du Sénat, demander la révision de la Constitution et, en cas de refus de la part du président, de signer un projet de révision (fait qui, dit-on, se serait produit), déchirer les voiles, mettre en cause l'habitant de l'Élysée, le délégué à la signature qui refuse de signer et de jouer le rôle limité que la Constitution lui assigne. C'était là, évidemment, une entrée dans l'inconnu, le commencement d'une agitation aiguë, le prélude d'une révolution peut-être ou d'une entreprise contre la stricte légalité, cette légalité fabriquée par les ennemis de la République, il y a vingt ans, et qui, comme un brodequin de torture, comprime le pays et la démocratie.

Pour avoir le cœur de s'élever à de telles audaces, il n'était pas besoin d'être révolutionnaire ; il eût suffi de la volonté résolue d'intéresser directement les citoyens aux affaires publiques et de les mettre en demeure d'exprimer leur avis.

Ce n'est pas de M. Bourgeois que nous attendons ces résolutions viriles, mais plutôt du peuple de Paris, réuni au meeting du Tivoli Vaux-hall et de l'homme qui a paru incarner si bien ce jour-là les aspirations de la foule et sa vibrante énergie, de Jaurès, grand par la parole, bientôt plus grand par l'action.

La Chambre, réunie extraordinairement, le 26 avril, pour entendre lecture de la lettre de démission du cabinet, vote l'ordre du jour Ricard (Côte-d'Or), affirme dans un scrutin solennel la prépondérance du suffrage universel et la volonté de continuer une politique de réformes démocratiques. Le vote de cet ordre du jour était de bonne guerre, car le Président de la République ne pouvait régulièrement choisir les membres du nouveau cabinet que dans la majorité de la Chambre. — Mais on avait compté sans les grâces d'État, qui

sont abondamment réservées à toutes les irrégularités, illégalités ou violences de la politique opportuniste. M. Félix Faure, après l'échec voulu par lui de la combinaison Sarrien, s'adressa à M. Méline, membre de la minorité de la Chambre, un des adversaires les plus tenaces des projets de M. Bourgeois, lesquels avaient déjà obtenu, à plusieurs reprises, le vote approbateur de la Chambre. Naturellement, M. Méline aboutit dans sa tentative inconstitutionnelle et se présente, le 30 avril, devant l'Assemblée du suffrage universel, celle qui, il y a un mois, battait les amis de Méline à près de cent voix de majorité. Malgré la très remarquable discussion de M. Goblet, l'intervention lumineuse et démonstrative de M. Bourgeois, la logique dominatrice de Millerand, la cause du suffrage universel et des attributions et prérogatives de la Chambre est perdue devant la Chambre même; la majorité de la malheureuse assemblée, dans son appétit de servitude, se précipite avec des frétillements de queue aux pieds de son nouveau maitre, de celui qui l'endort de quelques paroles trompeuses, et lui apporte l'ordre de se soumettre au Sénat et de consentir à ce que la Chambre du suffrage restreint acquière une action prépondérante sur la direction des affaires. *Cent quatre-vingt-seize* députés seulement ont le courage de voter contre la falsification ministérielle *Méline-Félix Faure*, et contre l'humiliation du suffrage universel; cinquante ont fait défection depuis huit jours.

Il n'est rien de plus décourageant que cette maladie de la volonté qui sévit au centre de toute assemblée délibérante, sorte de malaria parlementaire, émanation putride de ce marais où croassent les adorateurs du pouvoir, fût-il Dieu, table, ou cuvette. Ces députés invertébrés, à qui la station debout n'est point possible, infléchissent leur flasque personne à toutes les courbures qu'on veut bien leur donner. Les cabinets les plus hétéroclites n'ont point à se gêner avec eux; ce sont des savates déformées qui vont bien à tous les pieds et que les ministres chaussent à leur lever.

Contre eux, surtout, doit être engagée la campagne qui commence. Il faut que les pires coupables soient flétris, afin que le suffrage universel reconnaisse les siens et chasse les autres comme de la valetaille infidèle.

Ces graves incidents, si douloureux pour tous les démocrates, consacrent définitivement le fait politique le plus important qui se soit produit depuis quelques années. Le classement des partis est aujourd'hui transformé. Républicains, dits de gouvernement, c'est-à-dire opportunistes, ralliés et royalistes, sont unis et constituent le grand syndicat de la conservation sociale, de l'entêtement étroit contre le progrès, de la résistance aux partis avancés, la coalition des porte-monnaie contre toute mesure de justice et d'égalité sociales. Cela ne

s'appelle même pas un parti, car il n'y a ni idée, ni doctrine, ni conception communes, c'est une Société d'assurance mutuelle autour d'un coffre-fort. Les républicains gambettistes en sont venus à être les protégés de la finance royaliste. Entre eux et les vrais radicaux la cassure est aujourd'hui bien nette : Il n'y a plus entre eux de paix possible, à moins que le socialisme ne vienne à les réconcilier dans la tombe, comme un fossoyeur qui couche côte à côte et les conservateurs endurcis et les réformateurs insuffisants, incapables de comprendre. Car le problème de l'organisation politique est, à notre avis, inclus dans le problème social. On ne résoudra le premier qu'en résolvant le second.

A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

Théatre de l'Œuvre. — *Dernière Croisade,* comédie en trois actes, de M. Maxime Gray ; *l'Errante,* poème dramatique, de M. Pierre Quillard ; *la Fleur enlevée,* un acte, traduit du chinois.

Théatre du Chatelet. — *Catherine de Russie,* drame en cinq actes et douze tableaux, de MM. Paul Ginisty et Charles Sanson.

Théatre de la Comédie-Française. — *Manon Roland,* drame en cinq actes, en vers libres, de MM. Émile Bergerat et Camille de Sainte-Croix.

Des œuvres de tous les genres : un petit acte de fantaisie exotique nous donne l'impression d'une gentille figurine peinte sur un paravent; c'est *la Fleur enlevée,* traduite du chinois.

Du poème dramatique l'*Errante,* de M. Pierre Quillard, je ne vous parlerai guère, sans avoir pour cela l'excuse très réelle de dire que je n'y ai rien compris; car ici cette excuse n'est pas valable. Une notice distribuée aux spectateurs m'avertit, en effet, qu'il ne faut pas trop creuser et que le poème est seulement « ce que doit être le théâtre, c'est-à-dire un prétexte à rêver ». Définition nouvelle en vérité ; on a bien dit que le théâtre devait avoir seulement pour but l'art en lui-même, ou bien la fantaisie, ou bien la peinture des mœurs et des passions; on a dit, au contraire, qu'il devait se proposer la haute mission d'éduquer la foule; mais soutenir qu'il *doit* être un prétexte à rêve, c'est se moquer. M. Quillard a fait une gageure : il a parié de déranger un millier de personnes pour leur faire entendre quelques lambeaux de vers qui paraissent sans suite; il a parié que ces spectateurs ne s'apercevraient pas tous sur-le-champ de la mystification et que tous demeureraient héroïquement courtois et patients jusqu'au bout. Accordons qu'il a gagné, mais supplions-le de ne pas recommencer.

Dernière Croisade, de M. Maxime Gray, est une petite étude de mœurs contemporaines qui n'est pas trop bien traitée, mais dont la

conception est ingénieuse. Il s'agit d'un coin de la question juive dans le grand monde. Remarquons tout de suite qu'il y a grand monde et grand monde. En effet, M. Henry Lavedan nous présentait récemment, dans *Viveurs,* un riche fêtard, parfaitement chrétien, et nommé Durand ou Dupont, qui s'affublait du nom de Salomon, afin de paraître juif, à cause du prestige. Dans un autre grand monde, côté du faubourg Saint-Germain, cette même qualité de juif est, au contraire, mal portée, nous dit M. Maxime Gray. C'est à ce point que le marquis de Maltaux rougit de sa maîtresse Sarah, femme du baron de Gugenfeld, laquelle est juive et ne sert pas de sandwiches avec le thé. Gugenfeld, devenu très riche dans la banque, rougit lui-même de sa juiverie, qui l'empêche, paraît-il, de pénétrer dans les grands cercles, et il est d'accord avec l'amant de sa femme pour convertir celle-ci, qui, précisément, résiste, car elle est attachée à ses croyances religieuses.

Vraiment, je ne puis m'empêcher de remarquer ici combien c'est étrange qu'il y ait encore chez nous une question juive et que certains soient antisémites et essayent de remonter le grand courant de liberté et de tolérance créé par la Révolution française. J'entends bien ce qu'on me dit, en laissant à part la question religieuse, qui n'existe pas à mes yeux ; on me dit : « Il existe une catégorie de citoyens d'une race étrangère, quoique français de nation, qui sont unis entre eux par une intimité très étroite et qui, tout en respectant les lois à la vérité, s'entendent mieux que les autres hommes à en profiter pour acquérir la richesse et la puissance excessive qu'elle procure. » Je vois, en effet, ce mal et j'ai tous les jours l'occasion de le constater. Mais je n'en conclus nullement qu'il faille, comme on le veut, injurier, proscrire, persécuter les Juifs et les exclure de la famille française. Le mal est dans la défectuosité de nos lois, qui permettent à des citoyens, juifs ou autres, d'accumuler entre leurs mains des fortunes trop considérables et, par suite, de devenir un véritable danger pour l'indépendance du reste de la nation.

Rien de plus juste que cette observation. Mais ce ne sont pas les Juifs qu'il faut combattre; c'est seulement, chose plus difficile, le système économique qui permet de tels excès. N'attaquez pas les personnes qui, après tout, se soumettent aux institutions, mais changez votre régime social et faites des lois dont aucun citoyen ne puisse user pour opprimer les autres ; la solution de la question juive est contenue dans celle de la question sociale, dont elle n'est qu'un cas particulier.

Telles ne sont pas, bien entendu, les idées du grand monde que nous présente M. Maxime Gray. Soyez riche, il vous accueille, et ne vous fait pas la fameuse question : « d'où vient l'argent? » Il vous demande seulement d'avoir la religion de tout le monde, religion décente, avouable, qui permette de causer avec vous du dernier sermon,

moyennant quoi vos faiblesses seront bien reçues dans ses salons. C'est ce que le marquis de Maltaux explique à sa maîtresse Sarah Gugenfeld, et il réussit en effet à la convertir : baptisez vos millions, baptisez votre adultère, ils seront partout les bien venus.

J'arrive à deux drames de belle envergure : *Catherine de Russie* et *Manon Roland,* intéressants tous deux et qui donnent un regain de vie à l'un des genres les plus nobles et les plus séduisants, le genre des ouvrages historiques. Historiques ! il faut toujours en rabattre quelque peu et comprendre l'embarras des auteurs placés entre deux exigences contradictoires : celle d'observer la vérité des faits tels que nous les enseigne l'histoire, et celle de composer une pièce intéressante au théâtre. Comme ces deux obligations sont généralement inconciliables, il faut admettre d'avance une déformation inévitable et savoir gré aux auteurs lorsqu'ils ont respecté, sinon le détail des événements, du moins les caractères de leurs héros. MM. Paul Ginisty et Charles Sanson nous donnent-ils ce plaisir de voir revivre la Catherine terrible, cynique et sans scrupule, semblable à l'effigie que nous nous sommes tracée d'elle d'après nos lectures ? J'en doute, et, d'ailleurs, le pouvaient-ils, le peut-on aujourd'hui ?

La Russie est un pays qui a de la chance; c'est un pays sur lequel il circule parmi nous des mensonges obligatoires. Il y a cent ans déjà, Catherine, caressant Voltaire, Diderot, Grimm, les chargeait du soin de sa publicité, les trompait par l'illusion d'une fausse Russie et posait devant eux, pour la postérité, une fausse Catherine. C'est sur sa demande que Voltaire composa cette tisane édulcorée — intéressante quand même — qui est son *Histoire de Russie.* On lui avait envoyé à la fois documents, compliments et cadeaux; et, comme je ne sais qui lui reprochait un jour son indulgence pour tous ces souverains barbares, il répondit en riant : « On voit bien que vous n'avez pas reçu de fourrures, vous ! » Aujourd'hui, c'est une autre affaire. Depuis la conclusion — utile d'ailleurs — de l'alliance russe, nous avons tous reçu des fourrures....., je me trompe : nous espérons en recevoir; nous les avons même payées d'avance sept milliards. Cela donne bien droit à quelques peaux de zibeline. Encore ce prix ne suffit-il pas, et il y faut ajouter force politesses.

Voilà pourquoi la Catherine de MM. Ginisty et Sanson est si bonne fille. Cette pauvre femme est devenue veuve sans y penser : elle apprend, quinze ans après, qu'Orloff lui a assassiné son malheureux Pierre III; alors elle a horreur du crime et du criminel, et Orloff éprouve quelque chose comme des remords. Eh bien ! j'en suis fâché pour l'alliance; mais, si Catherine disait comme on prétend qu'a dit Danton : « J'ai regardé mon crime en face et je l'ai commis », je la trouverais plus vraie, plus atroce et plus grande dans sa sauvagerie.

Je ne prétends pas raconter en détail ce drame, qui est vivant, pittoresque et curieux. Je me borne à en indiquer le côté principal, qui se trouve être une sorte d'actualité. Les auteurs ont eu surtout pour but de nous narrer ou plutôt de nous montrer la furieuse insurrection de Pougatchef, une insurrection de la faim. Pougatchef, sorte d'apôtre inspiré, de Christ cosaque, ou, si vous voulez, de nihiliste, s'est fait passer pour ce Pierre III, dont la mort n'est pas bien certaine aux yeux du peuple. Sa révolte a réussi d'abord : il a affranchi les paysans, il a battu les troupes impériales. Mais les esclaves supportent mal l'ivresse soudaine de la liberté; en un jour le serf ne devient pas homme et créature de devoir. Les paysans, lâchés dans les jouissances, deviennent mous et pusillanimes ; Pougatchef est trahi et livré. On le condamne ; on va l'exécuter; mais il persiste dans son imposture : il se dit toujours Pierre III. Catherine veut le confondre, elle veut qu'il disparaisse sans laisser subsister de doute dans l'esprit de la foule. Elle vient donc elle-même le trouver dans sa prison. Ah! la belle conception ! D'un côté, l'autocratie, le droit des rois ; de l'autre, l'indépendance et le droit des peuples. Vous devinez les propos que les deux interlocuteurs peuvent échanger. Hélas, je dis bien, il faut les deviner, car les auteurs ne nous les ont pas rapportés avec suffisamment d'ampleur, et dans cette discussion, car c'en est une, la révolte est trop facilement battue par le despotisme. L'impératrice fait un vain serment de devenir plus douce et plus juste, moyennant quoi Pougatchef consent à confesser publiquement qu'il n'est pas Pierre III. Mais Pougatchef paraît petit devant Catherine : les auteurs se sont rangés du côté de la victoire. Pourtant le révolté avait de grandes choses et éloquentes à dire sur cet avenir dressé tout à coup devant le passé.

La *Manon Roland,* d'Émile Bergerat et Camille de Sainte-Croix, est plutôt un drame intime, ingénieusement mêlé à l'histoire, qu'un drame historique. Le drame intime, c'est la chaste passion de Mme Roland pour le Girondin Buzot, qu'elle chérit tout en restant fidèle à son mari. L'histoire, c'est la lutte de deux partis politiques, de la Montagne contre la Gironde, et finalement la proscription de celle-ci. On connaît mal, même aujourd'hui, les causes de la rupture si violente survenue entre deux partis qui en somme poursuivaient le même but, c'est-à-dire l'établissement des institutions nouvelles et le triomphe de la Révolution. Sans doute, à voir les choses de haut, on discerne, comme cause principale l'opposition irréductible entre deux conceptions contraires : d'une part, le fédéralisme que rêvaient les Girondins et qui, expérimenté dans des temps calmes en dehors de la guerre étrangère, aurait eu l'avantage de laisser à chaque province de France plus de personnalité et d'originalité ; d'autre part, la centralisation, excessive et étouffante, mais qui, par la convergence des efforts, réussit à sauver le pays. Or ces

idées abstraites ne sont guère susceptibles d'être exprimées au théâtre sous une forme matérielle qui saisisse les spectateurs. Les auteurs ont donc dû chercher une explication plus accessible et imaginer des détails qui rendent compte de la conduite des divers personnages. Voici leur fable ; j'ignore et eux-mêmes ignorent aussi, je pense, si elle est conforme à la vérité; elle a par malheur le défaut de n'être pas clairement exposée.

Roland a compris que, pour le triomphe de la Gironde, il est nécessaire de lui trouver un allié, un allié éloquent, puissant, populaire et il a songé à Danton, qui pourra servir de lien entre les Girondins et les Montagnards. Il va le trouver, en effet, lui propose et lui fait signer une sorte de pacte que Buzot, l'amant platonique de Manon Roland et l'un des chefs du parti Girondin, doit ratifier. Or il a paru contre Mme Roland un libelle calomniateur où elle est injuriée, accusée d'adultère, et il semble que ce libelle ait été inspiré par Danton. La noble femme a paru à la Convention, s'est disculpée, a été applaudie, mais, dans son triomphe, elle a repoussé dédaigneusement la main que lui tendait Danton en signe de réconciliation. Ce refus la perdra, elle et son parti. Elle le sait ; mais elle veut mourir ; sans Buzot qu'elle adore, mais à qui sa vertu l'empêche d'appartenir, la vie lui est insupportable. Elle interdit définitivement à Buzot de signer le traité et consomme ainsi la rupture de la Gironde avec Danton. Elle mourra donc et avec elle tous les siens.

Puisque Bergerat et Sainte-Croix étaient libres d'inventer cette fable ou telle autre, je ne crois pas qu'ils aient heureusement choisi ; elle diminue, en effet, et Manon et Buzot et Danton, et, de plus, elle nous laisse dans l'incertitude. On nous dit que Danton — qui ne paraît pas dans le drame, mais de qui il est tracé un magnifique portrait — est généreux et bon. D'où vient donc sa haine contre Mme Roland? Et pourquoi sacrifie-t-il un grand intérêt politique à cette haine ? D'autre part, Mme Roland subordonne également la cause des Girondins à son ressentiment, à je ne sais quel accès de dépit, à son appétit de mourir pour le désespoir d'une égoïste affaire de cœur. Et Buzot agit de même, pour une histoire de femme ! Vraiment, ces gens-là n'étaient pas des politiques dignes de diriger les destinées d'une grande nation. Après tout, c'est peut-être là ce que les auteurs ont voulu dire ; peut-être ont-ils, sans défaillance, dépeint leurs personnages tels qu'ils les ont vus dans l'histoire, c'est-à-dire nobles, pleins d'aspirations élevées et de constance devant la mort, mais pourtant mesquins, et faibles et rancuniers dans certaines circonstances. Et peut-être ont-ils vu juste, plus préoccupés de créer des hommes vraisemblables que des héros de théâtre. La rouge auréole de l'échafaud a trop embelli à nos yeux ces figures souvent sublimes et parfois petites.

Bergerat et Sainte-Croix ont d'ailleurs respecté le « bloc ». Ils rendent justice à tous ces grands révolutionnaires et n'essayent d'en déshonorer aucun. Une conversation du dernier acte, où la résistance des Girondins est qualifiée de *petite Vendée républicaine,* semble indiquer qu'au fond de leur cœur ils penchent vers la Montagne. Mais le dernier mot de la pièce montre qu'ils ont vu, dans la Terreur, le germe de la réaction despotique qui a suivi. En effet, Mme Roland vient de quitter la prison pour l'échafaud. Elle a laissé une lettre inachevée. Quelqu'un lit les derniers mots qu'elle ait tracés, la date, et cette date est : *18 Brumaire.* C'est précisément le jour qui devait devenir si fameux, six ans plus tard, par la destruction des libertés.

Tel est, en résumé ce drame, très émouvant, très intéressant, très littéraire, qui serait tout à fait bien, s'il était un peu plus clair et mieux secoué par le souffle épique de cette époque, la plus passionnante de toute l'histoire humaine. Il renferme un rôle de premier ordre, celui de Roland, que Sylvain a joué avec un éclat extraordinaire.

GASTON STIEGLER.

CRITIQUE MUSICALE

THÉATRE DE L'OPÉRA. — *Hellé,* opéra de MM. DU LOCLE et NUITTER musique de M. Alphonse DUVERNOY. — Partition, piano et chant, chez Enoch et Cie, éditeurs.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE. — Reprise d'*Orphée,* de GLUCK.

Une femme est enlevée de force par un suborneur dont elle se venge en se faisant aimer par le fils, voilà, dégagée de l'affabulation du poète et des détails de la forme, l'idée thématique de *Hellé.*

Voyons maintenant comment les librettistes ont tiré parti de ce sujet.

De blanches prêtresses païennes, restées fidèles, en plein quatorzième siècle, aux antiques dieux, consacrent leur suave virginité à célébrer le culte de Diane, dans une île déserte, au milieu de la mélancolique poésie des temples en ruine. Un navire, que la tempête a détourné de sa route et poussé vers ces rives désolées, paraît à l'horizon. Il porte des guerriers revenant de conquêtes lointaines, les compagnons de Gauthier, duc d'Athènes, qui s'éprend de la beauté sauvage d'Hellé, la grande prêtresse, et, furieux de voir repousser ses avances, emporté par la passion, la fait ensuite enlever par ses soldats.

Mais son amour n'en est pas, pour cela, plus heureux; dans le palais de son ravisseur, à Florence, parmi les fleurs, les fêtes et sous le ciel azuré, Hellé ne songe qu'à la vengeance. Elle a remarqué que le fils de Gauthier, le prince Jean, n'était pas insensible à ses charmes; son parti est vite pris. Elle avivera cette passion naissante, elle excitera les désirs du jeune homme et, dans un suprême rendez-vous savamment combiné, elle mettra en présence les deux rivaux, le fils et le père. Nul doute que celui-ci, en proie à la fureur jalouse, ne tue son fils; elle sera ainsi vengée de terrible façon.

Mais Jean est brave et beau; il parle si bien d'amour, il est si tendre et si persuasif qu'Hellé est émue et attendrie et, quand Gauthier se précipitera sur son fils, elle se jettera entre les deux hommes pour défendre et sauver celui qu'elle aime.

Et plus tard, quand les deux amants, chassés et maudits, erreront dans les forêts désertes, Hellé songera à ses vœux d'éternelle virginité et de fidélité à sa déesse qu'elle a trahis; le remords lui meurtrira le cœur, et croyant entendre, dans une hallucination de détresse, les reproches et les menaces des anciennes divinités qu'elle adorait, elle mourra d'effroi, tandis que Jean se poignardera sur son cadavre, pour ne pas survivre à sa bien-aimée.

Comme vous le voyez, ce n'est pas très inventif, ni très neuf; mais il s'agit d'un livret d'opéra, et vous savez qu'en cette matière il suffit de donner prétexte à une somptueuse mise en scène et à un ballet chatoyant placé au bon endroit.

La musique de M. Duvernoy n'est peut-être pas très personnelle, mais elle est agréable à entendre.

Ce que l'on peut surtout lui reprocher, c'est le défaut d'unité et de cohésion dans l'ensemble, où se trahissent trop d'influences contraires.

L'instrumentation, quelquefois soignée, délicate, ingénieuse dans les combinaisons de timbres, paraît souvent diffuse et lourde.

Cela tient à ce que l'auteur n'a pas accusé assez nettement les fonctions propres à chaque groupe instrumental qui entre en action un peu trop au hasard des morceaux de force et des passages doux, sans que le rôle et le caractère de chaque famille d'instruments soient strictement délimités, et mis en opposition d'après les situations et les personnages. L'absence de variété dans le tissu orchestral vient aussi de l'abus du hautbois qui, d'un bout à l'autre, ne cesse de se faire entendre, soit en doublant les voix, soit en détaillant les ritournelles ou les contrechants, le timbre homogène et la technique limitée de cet instrument ne permettant pas des effets assez variés pour ne pas lasser l'oreille par un emploi aussi fréquent.

La partie mélodique a du charme et de l'agrément, et la grâce des douces cantilènes, qui parsèment, çà et là, la partition, pourrait bien déterminer le succès de l'œuvre.

L'ouverture est une page symphonique voulant donner l'idée d'un orage, très bruyante, très développée, en somme intéressante avec des réminiscences indiscutables du prélude de *L'Or du Rhin* (pages 4 et 5 de la partition) et de l'ouverture de *Guillaume Tell* (pages 20 et 21).

J'ai beaucoup aimé l'harmonieuse facture du premier chœur des prêtresses (pages 24 et suiv.). Les phrases des bois, ponctuées d'accords de harpe, qui précèdent l'entrée d'Hellé (pages 30, 31, 32), sont d'une coloration fraîche et délicate. Je note aussi le joli chœur de bienvenue des prêtresses aux marins naufragés (pages 64 et suiv.), et j'arrive à la perle de ce premier acte, à cette délicieuse invocation d'Hellé : *Voici le soir* (page 14), d'une vraie poésie de ciel étoilé.

Dans le ballet, qui représente le mystère de la Saint-Jean, au deuxième acte, je citerai la mélodie voluptueuse, assez courte, du n° 1 (danse des compagnes de Salomé), et les gracieuses fusées de petites flûtes du n° 2 (danse vive de Salomé).

Le troisième acte n'est, pour ainsi dire, qu'un long duo d'amour; on y trouve, à défaut de grand élan dramatique et de fougueuse passion, de fort jolies et gracieuses cantilènes : ce sont les mélodieuses phrases du ténor, *Semblable à la déesse* (page 313) et *Je vous ai toujours aimée* (page 319); c'est la grâce ondoyante du rythme, la fraîcheur lyrique du chant dans cette autre phrase : *Aime-moi, ma Diane* (page 232).

Le quatrième acte est très court : je n'y signale que la sensuelle envolée de l'hymne d'amour (page 376), dit à l'unisson par les deux voix de ténor (Jean) et de soprano (Hellé), et que l'air : *Ah ! pourquoi m'aimes-tu ?* (page 385), simple, mais d'un beau caractère.

Les procédés harmoniques employés dans *Hellé* indiquent chez le compositeur un goût délicat, une érudition réelle.

Ses rentrées sont toujours très soignées : celle du chœur religieux de *fa* dièze mineur et *si* majeur (page 41); le *diminuendo* très réussi qui ramène la phrase de l'invocation d'Hellé (page 112); le joli *rallantando* de la prière d'Hellé à Diane (page 212).

Il aime à terminer la mélodie à la dominante de l'accord (page 45), ou à la tierce (pages 315, 320), ce qui donne à la phrase musicale du charme, à user de cadences rompues que l'on rencontre fréquemment.

Les modulations, nombreuses, sont heureuses et agréables.

Je remarque une courte phrase des cuivres interrompant le récitatif de Gauthier : *Parez de fleurs vos temples*, modulant à la tierce majeure supérieure, reprise trois fois dans des tonalités différentes, à la quarte supérieure les unes des autres (page 155), donnant une impression de plénitude par une belle sonorité.

Les modulations chromatiques de l'air de Gauthier : *Obéissez à mon fils* (pages 260, 261) sont intéressantes; un court dessin d'orchestre, pris dans une série montante d'accords de septième diminuée, se fait entendre quatre fois, d'une allure vigoureuse.

Enfin, je cite l'harmonisation curieuse d'un passage de la *Prière à Diane* (page 211) : pédale intérieure de tonique, accords de septième de susdominante dans leur second renversement se résolvant sur l'accord de tonique mineure, avec mouvement syncopé de tierce aux basses.

La mise en scène d'*Hellé* est magnifique; l'interprétation est tout à fait remarquable.

Mme Rose Caron (Hellé) est merveilleuse de sens dramatique,

d'émotion, de voix, et de tenue ; M. Renaud fait preuve de belles qualités de chanteur et de comédien dans le personnage de Gauthier ; le rôle de Jean est fort bien chanté par M. Alvarez, très en progrès. C'est un excellent ténor d'amour.

L'amour ? La musique n'en est-elle pas la langue par excellence ?

Il n'y a pas de chef-d'œuvre lyrique où l'amour soit complètement étranger ; il n'y en a que bien peu, deux ou trois exceptions, comme *le Freyschütz* ou *Guillaume Tell,* où il occupe une place secondaire.

Dans le merveilleux répertoire de la musique pathétique, couronné si superbement par la sensualité pittoresque des productions de Berlioz et par la furie passionnellement extra-humaine de *Tristan et Yseult, Orphée,* le pur chef-d'œuvre de Glück, peut être considéré comme le premier vrai drame d'amour.

Le sujet, puisé aux sources les plus limpides de l'antiquité, dans les vers de miel et d'azur du divin Virgile, se résume tout entier dans l'Amour survivant à la mort, l'Amour-martyr puisant dans la douleur l'énergie et la force de vaincre les obstacles les plus insurmontables.

Vérité puissante et éternelle ! N'est-ce pas l'amour, en effet, qui a toujours animé les belles actions, toujours stimulé les nobles enthousiasmes ? Amour de la Beauté et de l'Idéal, qui fait vibrer les artistiques génies ; amour de la Vérité et de l'Humanité, qui crée les grands réformateurs sociaux.

La partition d'*Orphée* est un enchantement ; si l'orchestration paraît monotone à la lecture, avec ses longs accompagnements du quatuor, que vient seulement rehausser de temps en temps une cantilène de flûte ou de hautbois, avec ses dessins de forme et d'allures semblables, quel plaisir, quelle émotion ne ressent-on pas à l'audition !

Et quelle intensité d'expression, quelle majesté, quelle douleur dans les récitatifs du premier acte : *Aux mânes sacrés d'Eurydice rendez les suprêmes honneurs..... Eurydice n'est plus et je respire encore !*

Certes, ce sont des pages de belle inspiration que l'air fameux : *Objet de mon amour*, d'une joliesse si mélancolique, où le timbre du cor anglais se marie si bien à l'octave avec la voix du contralto, et que la gracieuse cantilène de l'amour : *Soumis au silence*, d'un accompagnement si neuf des violons scandant le premier temps de la mesure en *pizzicati* de triples cordes.

Mais les récitatifs sont plus simples et plus touchants. C'est comme cela que l'on aime, et aussi que l'on pleure. Impossible de mieux traduire, avec si peu de notes, la suprême tristesse qui désespère un cœur.

On ne rencontre pas moins de beautés de premier ordre dans le deuxième acte d'*Orphée :* la scène aux enfers et la scène aux Champs Elysées.

Les chœurs des spectres, d'abord furieux, rugissants, sous les grands coups cinglants des archets, puis s'apaisant peu à peu et fléchissant aux accents enchanteurs du tendre musicien ; les trois récits d'Orphée d'un charme délicat, d'un accompagnement discret de harpe et du quatuor en *pizzicati,* tout cela est d'une large intensité dramatique.

Mais quelle pure merveille que la scène aux Champs Elysées ! Dès le début, la douceur des chants de flûte et des violons vous pénètre et vous ravit, la douce grâce du chœur des ombres heureuses vous touche, la suave mélodie du hautbois, sur les arpèges en broderies des premiers violons, tandis que répondent les courts trilles du second violon et de la flûte, vous enchante. C'est bien là le séjour de l'amour, des fleurs et des nids.

Dans ces pages se montre surtout le génie novateur et original de Glück; son accompagnement est une véritable peinture sonore de ce qu'il veut exprimer; sa musique, par le pittoresque de son allure et de sa forme, transporte l'esprit dans le milieu où se meut le personnage. La poétique instrumentale n'est plus une simple affaire de conventions et de remplissage harmonique, mais elle se compose d'après la nature même du drame; géniale innovation sur laquelle s'appuiera plus tard la grande technique wagnérienne.

Le duo entre Orphée et Eurydice, qui commence le troisième acte, renferme de belles phrases mélodiques, mais on le souhaiterait moins long, et puis, il semble que cette scène entre deux époux qui s'aiment tant et se retrouvent après une séparation aussi cruelle est bien froide et bien raisonnée. Mais, dès qu'Orphée a perdu de nouveau sa compagne bien-aimée, il retrouve ses magnifiques accents, et il gémit la plainte célèbre : *J'ai perdu mon Eurydice,* belle et touchante à faire pleurer.

Malgré une interprétation insuffisante, la reprise du chef-d'œuvre de Glück a obtenu un très vif succès.

Mlle Delna n'a pas compris la douce poésie, l'ineffable charme du personnage d'Orphée, qu'elle change en un héros de mélodrame, aux énormes gestes, aux grands éclats de voix. Chose plus grave, elle dénature les accents des mots dans les récitatifs, inventant des points d'orgue de mauvais goût, substituant des blanches ou des noires à de simples croches, travestissant ainsi la sobre écriture du Maître. C'est anti-artistique.

Inutile de vous dire que le public applaudit avec rage ces mutilations, le public doré d'exotiques, de snobs et de bourgeois qui remplit les salles de spectacles, va au théâtre parce que c'est la mode, que c'est un excellent digestif à la suite de fins repas, mais qui ne comprend rien à la musique, pas plus, du reste, qu'à tout ce qui touche à l'art, en général.

Le peuple, qui a le sentiment inné des belles choses, ne peut pas aller au théâtre. Un travailleur, manuel ou intellectuel, à la fin de sa tournée, ne songe qu'à se reposer de son labeur commencé trop tôt, jerminé trop tard.

D'ailleurs les places sont trop chères. Et si, une fois par semaine, il peut distraire de son maigre budget une petite somme d'argent, ce sera pour le café-concert, dont l'accès est peu onéreux, mais où il se pourrira le goût, la jolie et fine chanson y étant remplacée par la scie pornographique, et l'art se bornant à étaler des demi-nudités et à montrer comment une belle créature se déshabille et quelle est sa manière de se mettre au lit

Comment voulez-vous qu'un artiste soit poussé et encouragé à produire une œuvre dans de pareilles conditions, puisqu'au lieu d'être jugée par le peuple, la grande foule anonyme capable de passion et d'enthousiasme, elle ne peut être entendue et goûtée que par un public restreint de désœuvrés stupides, uniquement conduit par le caprice et la cabale du moment?

Comment voulez-vous qu'un artiste puisse se révéler et se produire dans cette fin de siècle où l'art est monnayé, où une œuvre est considérée comme un objet négociable ayant plus ou moins de valeur selon le gain qu'elle peut rapporter, où il faut sacrifier les illusions d'idéal, les visions d'azur à l'inéluctable besoin du pain quotidien à manger, de la pièce de cent sous à conquérir?

Heureux si le pauvre artiste a l'énergie vaillante et la belle confiance en l'avenir, en l'époque bénie d'une société meilleure où il sera possible de ne pas répondre, comme notre grand Berlioz, un jour qu'on lui demandait pourquoi il ne composait plus :

« Je ne suis pas assez riche ! »

HENRI HOLLEVILLE.

REVUE DES LIVRES

Le meurtre poétisé à l'école

Les Chants populaires pour les écoles, édités par Hachette, sont tout comme une publication officielle.

Montrer par les détails de leur genèse les intérêts multiples, *non pédagogiques*, qui se rattachent à la fabrication des ouvrages de ce genre demanderait assez de place et des précautions infinies pour ne pas tomber dans les mailles de notre législation protectrice de toutes les concussions. Nous espérons, malgré la difficulté, y réussir un jour. Pour le moment, nous voulons nous arrêter à un seul détail, assez important par lui-même, du seul livre cité.

Le poète lauréat du concours semi-officiel, origine de ce recueil, ayant à mettre des paroles sur un vieil air breton, s'est cru obligé d'être et de travailler à rendre nos petits Français modernes aussi sauvages que les primitifs d'Armorique, et leur fait chanter :

« Chant du glaive de bataille, — cher au dur guerrier. — Il fera plus d'une entaille, — il fera crier : — Tann! tann! dir, oh! dir, — bois le sang et mords la chair, — etc. »

Nous ne saurions trop recommander aux amateurs de fine et spirituelle critique de se procurer la *Réforme musicale* de février 1896, chez J. Lebègue, 30, rue de Lille, à Paris. Et, comme la bonne critique se complète en remplaçant ce qu'elle démolit, les lecteurs de la *Réforme* y trouveront une poésie excellente, tout aussi énergique que le couplet cité, mais hautement humanitaire, à côté de l'abominable excitation au meurtre produite par l'écrivain agréable aux corrupteurs officiels de l'enfance.

*
* *

Réorganisation des cours d'adultes (1)

Sous ce titre, nous recevons d'un de nos plus sympathiques amis, qui signe *Jean Bonsens*, une étude montrant, en effet, chez lui, pour tout ce qui est utile, autant de bon sens que de bon cœur, que de véritable amour de l'humanité.

(1) Librairie de la France scolaire, 5, rue Mayet, Paris.

Mais le point où pèche gravement l'auteur, c'est d'avoir confiance en tous ces faiseurs officiels à la parole melliflue, bien dignes de composer un ministère *How not to do* (Comment ne pas faire) si spirituellement décrit par Ch. Dickens, il y a cinquante ans, dans des pages toujours aussi applicables à son pays qu'au nôtre, qu'à tous les autres.

L'auteur qui, avant de prêcher ses jeunes collègues avait depuis longtemps mis la main à la pâte, sait ce que ça lui a rapporté. Il le dit lui-même : « Travail excessif, déboires, locaux malsains..... il est aujourd'hui faible, meurtri, souffrant..... » et il n'est pas le seul !

L'expérience apprend ce qui sous nos régimes menteurs, attend les gens de véritable initiative, de réel esprit de progrès. Quand ils auront été meurtris, sinon écrasés, dans quelque basse intrigue, ils seront admirablement lâchés par tous ces faiseurs de beaux discours auxquels *Jean Bonsens* a encore la naïveté de s'associer.

PAUL ROBIN.

*
* *

Lettre aux petits commerçants par l'un d'eux. — Brochure à 10 centimes, en vente à l'imprimerie Chaudron, 39, boulevard de Strasbourg, Paris, et dans la plupart des kiosques de journaux.

Cette lettre, inspirée par la série des Lettres Socialistes de notre Directeur, a pour but d'obtenir dans la propagande socialiste une place aux petits commerçants.

A la manière dont la question est traitée, les lecteurs de cet opuscule reconnaîtront sans peine qu'il n'émane pas d'un théoricien, mais d'un professionnel que des considérations faciles à comprendre obligent à garder l'anonyme.

Les conclusions auxquelles arrive l'auteur, après un examen raisonné de notre situation économique et des déductions empreintes d'un vif cachet personnel, frappent d'autant plus qu'on voit clairement qu'elles sont, chez lui, la résultante d'un enchaînement d'idées qui n'ont rien de préconçu.

Que les intéressés lisent donc ces quelques pages avec l'attention qu'elles méritent et, peut-être, reconnaîtront-ils, avec celui qui les a écrites, qui a les mêmes intérêts, les mêmes sujets de mécontentement qu'eux, ce que nous leur disons depuis bien longtemps : qu'ils poursuivent une irréalisable chimère et qu'ils demandent au parlementarisme ce que ce dernier est impuissant à leur donner.

Tant que la lutte concurrentielle sévira sur le terrain agricole, industriel et commercial, malgré tous les adoucissements qu'ils pourront essayer de lui faire apporter, que les petits soient bien persuadés que désormais, avec les moyens d'action dont dispose le capital, ce sont eux qui en feront tous les frais et qui en seront les seules victimes.

Maintenant qu'ils sont, non seulement avertis par nous, mais encore éclairés par certains d'entre eux, qu'ils décident s'ils doivent persister à soutenir un régime économique qui, actuellement, leur réussit si bien. Ils verront ce qu'ils en retireront dans l'avenir.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Du mois d'Avril [1]

LIVRES

1. SOCIOLOGIE
(DOCTRINES ET MÉTHODES)

E. Cheysson : *Fréd. Le Play, l'homme, la méthode, la doctrine,* in-8, 32 p. — Guillaumin.

Gumplowicz : *Précis de sociologie,* in-8. — Chailley.

M. Hauriou : *La Science sociale traditionnelle,* un vol. in-8. — Guillaumin.

B. Kidd : *L'Évolution sociale,* in-8. — Guillaumin.

J. Michel : *Manuel d'Économie sociale* (4e édition). — Mame, à Tours.

Paul de Lilienfeld : *La Pathologie sociale* (2 vol.).— Giard et Brière. in-8.

Seeley : *Introduction à la science politique,* in-8. — Londres, Maunillan et Cie.

Vacher de Lapouge : *Les sélections sociales,* in-8. — Fontemoing.

René Worms : *Organisme et société (la société est un organisme supérieur),* thèse de doctorat. — Giard et Brière, in-8.

2. PRINCIPES ET IDÉES GÉNÉRALES

Boutroux : *Quatre leçons de morale.* (Exposé des morales proposées à l'heure présente à l'esprit humain.) — Delagrave, in-12.

G. Clemenceau : *Le Grand Pan.* (Recueil d'articles, précédé d'une admirable préface, où l'auteur affirme une haute philosophie fondée sur l'intelligence de la nature et l'amour de la vie universelle. « Pan n'est pas mort. ») Un fort volume. — Charpentier.

Abbé Naudet : *Vers l'avenir.* (Exposé des idées démocrates chétiennes, par un homme qui peut jouer un rôle important par son éloquence et par son influence au Vatican, et qui apporte des idées précises, claires, intéressantes.) In-12. — Lecoffre.

Queyrat : *Les Caractères et l'éducation morale.* (Etude de psychologie appliquée.) — Alcan. 2 fr. 50.

George Sand : *Questions politiques*

(1) Nous inaugurons sous ce titre une sorte de Résumé systématique des livres, des articles importants des revues et de la presse, et des brochures qui offrent un intérêt quelconque pour l'étude des questions sociales. On aura ainsi une idée d'ensemble des publications et de l'œuvre des différents partis. Nous nous efforcerons de rendre ce bulletin aussi complet que possible, au fur et à mesure que nous posséderons tous les éléments d'information, et nous comptons sur l'obligeance de nos confrères pour nous faciliter notre tâche.

et sociales (Œuvres complètes), in-18. — Calmann-Lévy.

L'Année philosophique, sous la direction de M. Pillon. (A signaler sa Bibliographie, critique très détaillée des livres de philosophie, d'histoire, de droit et d'économie sociale.)

3. QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

A. Documents

Travaux du Congrès de Bordeaux (assemblée de l'associat. protest. pour l'étude des quest. sociales, 16-19 octobre 1895. in-8. — Fischbacher.

Annales de la Chambre (28 mai-13 juillet 1895).

Troisième Congrès des groupes de la jeunesse royaliste de France. Toulouse, 19-22 mars 1896. Sous-commission des études sociales, in-8. 41 p. — Picquoin, Paris.

B. Ouvrages originaux

Maurice Ansiaux : *Heures de travail et salaires* (Etude sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels.) — Paris, Alcan. Prix : 5 fr. Bruxelles, Ve Ferd. Sarcier.

M. Chabrol : *Du crédit mutuel et coopératif* (thèse), in-8, 202 p. — A. Rousseau.

Champcommunal : *Examen critique et comparé du projet de réforme du Code pénal français* (partie générale), 94 p. — Rousseau.

E. Cheysson : *L'Assurance obligatoire contre l'insolvabilité en matière d'accidents.* — Guillaumin.

Alfred des Cilleuls : *Origine et développement du régime des travaux publics en France,* in-8. — Pichon.

Emmanuel Coste : *Les Taxes d'octroi* (leur suppression et leur remplacement. — Firmin et Montoue, Montpellier.

Guilleminot : *Études sociales* (femme, enfant, humanité). Préface de G. Martin, in-18. — Giard et Brière.

Lefébure : *Les Sans-Travail* (la lutte contre le vagabondage et la mendicité), in-8, 24 p. — Librairie Calmann-Lévy.

J. Marie, prof. à la Faculté de droit de Caen : *La législation ouvrière et l'initiative individuelle,* 53 p. in-8. — Caen, Delesgues.

Ch. Muteau : *L'Assistance hospitalière.* 2 fr. — Chevalier.

F. Roux : *L'Assistance judiciaire et les réformes,* in-8, 225 p. — Laroze.

J. Signorel : *Etude de législation comparée sur le* Referendum *législatif et autres formes de participation directe des citoyens à l'extension du pouvoir légal,* 472 p. in-8, 8 fr. — Rousseau.

H. Savatier : *La Concurrence déloyale, l'accaparement et l'organisation moderne du commerce,* 1 fr. — Poussielgue.

Irma de Troll. Borostyani : *Les Droits de la Femme.* — Fischbacher. 2 fr. 50.

4. HISTOIRE ET ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Mme Adam : *La Patrie portugaise.* — Havard fils.

Calmon : *Histoire parlement. des finances de la mon. de Juillet.* — Calmann-Lévy, tome II, in-8. 7 fr. 50.

A. Chiché : *Affaire de Panama* (fascic. 2 à 15). — Bordeaux, Demachy, Pech et Cie. 20 c. le fascicule.

A. Daniel : *L'Année politique* (recueil très incomplet, partial, mais qui donne une idée suffisante des événements accomplis. M. A. Lebon, l'auteur, a reproduit un peu trop la prose de son maître, M. Ribot). Charpentier. 3 fr. 50.

Denormandie, sénateur : *Notes et*

Souvenirs (Juin 1848, Siège de Paris, Commune, Assemblée nationale), in-8, 339 p.— Mouillot, Paris.

S. JANNET : *Fourberies politiques*, 1re et 2e p. Polit. hist. (1789-1896). (Thiers le misérable et la Commune); 3e p. Aperçus polit. en province.— Auxerre, imp. Lanier, in-18, 2 fr. 50.

L. MUEL : *Précis historique des assemblées parlementaires de 1789 à 1845*, in-8. — Guillaumin. 6 fr.

H. MONIN, profess. à la Ville de Paris (enseign. sup.) : *Précis d'histoire contemporaine (1789-1895)*.— Société d'édit. sav. 1 fr. 50.

SABATIER : L'Apôtre Paul (livre VI. *Le principe chrétien dans la sphère sociale)*, in-8. — Fischbacher. 7 fr. 50.

5. LITTÉRATURE

G. BONNAMOUR : *La Misère humaine* (nouvelles). — Dentu. 3 fr. 50.

PAUL FLAT : *Figures de rêve*. Nouvelle et impressions d'art, d'Italie surtout, à la manière de Bourget. — Edit. Lemerre.

G. HUGO : *Souvenirs d'un matelot* (à signaler plus. scènes d'une réalité intense et les réflex. sociales de l'auteur sur le régime de la guerre avec ses conséquences : service militaire et maritime.) — Charpentier. 3 fr. 50.

HUGUES LAPAIRE : *Au Pays du Berri* (poésies). — Lemerre.

GEORGES LECOMTE : *Espagne*. Notes de voyages et impressions d'art très originales. — Charpentier.

ROSNY : *Le Serment* (étude d'un des problèmes les plus passionnants de la conscience humaine chez une jeune fille). Collection Ollendorff à 2 fr. — Illust. de L. Métivet.

BROCHURES

6. SOCIOLOGIE

G. ALIX : *La liberté d'association*, 10 cent. — 54, rue de Seine.

CH. BENOIST : *L'organisation du suffrage universel*. — Didot.

GIARD : *La direction des recherches biologiques en France et la conversion de M. Yves Delage* (Bulletin scientif. de la France et de la Belgique). Brochure où le distingué professeur rappelle avec preuves à l'appui qu'il a été des premiers à faire connaître en France la biologie nouvelle et où il raille les prétentions de ceux qui redécouvrent l'Amérique.

DE LA GRASSERIE (R.) : *Projet de Constitution*. — Giard et Brière.

O. GUERLAC : *Trois apôtres : Drumont, Rochefort, Séverine*. — Alcan. 30 cent. (Beaucoup d'esprit et de verve.)

D'HULST : *Conférences : la Morale sociale* (Poussielgue) : 1° Vices opposés à la fraternité ; 2° Respect de la vie humaine ; 3° Respect de la propriété ; 4° Réparation de l'injustice ; 5° Charges sociales de la propriété.

R.-G. LÉVY : *Diffusion de la fortune mobilière en France*.— 54, rue de Seine.

ÉMILE LEWY : *La réglementation de la production du charbon au congrès intern. des mineurs de Paris*. — Paris, Charles Leroy. 2 fr. 50.

LEVAVASSEUR, ancien député : *Anarchie et socialisme, les partis et le gouvernement*, in-8, 43 p. — Charles.

DE LUÇAY : *L'Impôt sur le revenu* (Rapport à la Soc. des agric.), 23 p. in-8. — Rue d'Athènes.

DE PARSEVAL : *Notes sur l'individualisme*, 18 p., in-8. Picquoin (ét. soc. de la J. roy.).

CH. SENTUPÉRY : *La Situation vinicole et les lois depuis 1888* (Communic. à la Soc. d'agr. du Gard), 24 p. in-8. — Nîmes, Chastanier.

TAUDIÈRE : *Le Droit d'association*, 12 p. Picquoin. (ét. soc. de la J. roy.).

L'Université cath. de l'Ouest, in-4. — Germain, Angers.

7. PROPAGANDE DES PARTIS

V. Barrucand : *Le pain gratuit.* — Chamuel, 1 franc.

Baunard, recteur des fac. cath. de Lille : *Dieu dans l'école, le collège chrétien. Instructions dominicales.* Quatrième mille, 563 p., in-8. — Poussielgue.

Chabot-Simon : *L'Ami du cultivateur et de l'ouvrier* (Notions d'écon. rurale et sociale), 2 vol. in-16. 1re partie, agricole; 2me partie, éc. et soc. (3me édit.). — Saint-Laurent (Hautes-Pyrénées), chez l'auteur. 2 vol., 4 fr.

Yves Guyot : *Les Tribulations de M. Faubert* (contre l'impôt sur le revenu). — Flammarion.

Leroy-Beaulieu (A.) :

— *Individualisme et socialisme* (conférence).

— *Le Comité de déf. et de progrès social,* discours au Congrès d'éc. soc. de 1895, 3me édition.— 54, rue de Seine.

Dr Ch. Péchenet : *Les Jacobins en 1793 et l'époque actuelle* (conf. au collège libre des sc. sociales).— Libr. Rousseau.

J. Roche : *Conférence sur l'impôt progressif des successions,* 24 pages. — Dupont.

A. de S. : *Du Socialisme chrétien,* 24 pages. — Aix, Nicot.

Fava : *Appel aux catholiques français et aux catholiques des diverses nations,* in-8, 56 p.— Grenoble, Baratier.

Turinaz : *De l'organisation et de l'action des catholiques de France.* — Nancy, Le Chevallier, 10 centimes.

Léon Say : *Contre le socialisme* (3me édit.).— Calmann-Lévy, 3 fr. 50.

Chansons

Houdoux : *L'Union des prolétaires.* — Lille, Delnory.

G. Masurel : *Si vous êtes des hommes de t' cœur* (en patois).—Delnory. Lille.

Méplond : *Le gaz à deux sous.* — Robbe, Lille.

REVUE DES REVUES

(Publications Françaises) (1)

1. PRINCIPES ET DOCTRINES

ANDLER : Sociologie et Démocratie (*Rev. de métaph. et de morale*. Mars).

BÉRENGER (H.) : La Politique de Lamartine et les générations nouvelles (L'*Art et la Vie*. Avril).

R. DOUMIC : Rôle Social de l'Ecrivain (*Réf. soc.* 1er avril).

GOURMONT (DE) : Le Principe de la charité (*Mercure de France*. Avril).

HEIMWEH : Droit de conquête et plébiscite (défense très intéressante du principe des nationalités). (*Paix par le Droit*. Avril).

PAUL LAFFITTE : Le Parti modéré, ce qu'il est, ce qu'il doit être (critique très intéressante de la politique des modérés : essai de constitution d'un programme progressiste, article important et remarquable). (*Rev. de Paris*. 15 avril).

G. PREVOST : L'Indifférence du peuple et ses causes (*France moderne*).

SAINT-MARC : Du Domaine propre de la Sociologie (*Rev. d'écon. politique*). (Article qu'il faudrait rapprocher des études récentes de MM. Lapie, Bernès, Durkheim, Brunschvig, Bouglé dans la *Revue de métaph. et de morale* (1895-1896); Durkheim et Tarde dans la *Revue philosophique*; R. Worms dans la *Revue int. de sociol.*, etc.

M. TALMEYR : Les Idées de M. Robin (*Revue Hebdomadaire*. 24 avril).

TOLSTOÏ : Contre le patriotisme (*R. Blanche*. Avril).

—Le Patriotisme ou la paix (1er mai).

2. QUESTIONS GÉNÉRALES

DE KÉRALLAIN : La Souveraineté politique dans le droit moderne (*Réf. soc.* 15 avril).

F. LATASTÉ : De la limitation du nombre des enfants au point de vue de la morale et de l'intérêt de la famille, de la patrie et de l'humanité (*Revue occidentale* (positivistes).

SPENCER BEESLEY : De l'accroissement de la population (*Revue occidentale* (positivistes).

LEROY-BEAULIEU (A.) : Le Règne

(1) Pour l'étranger, voir les articles de M. Boz, publiés ici-même.

Cette Revue des Revues est, nous le déclarons, encore assez incomplète (bien qu'elle signale un assez grand nombre d'articles), et cela en raison du défaut d'un certain nombre de documents. Nous donnerons notre soin à être de mieux en mieux informés.

de l'argent (la bancocratie) (*Rev. des Deux-Mondes*. 15 avril).

MATAYA : Les origines de la protection ouvrière (*Rev. d'écon. politique*).

SPENCER : L'Evolution professionnelle (*Revue des Revues*. 15 avril).

3. QUESTIONS SPÉCIALES
(ÉTUDES ET DOCUMENTS)

L. DE TROUSAZ-CRÉTET : La Nouvelle loi municipale en Belgique (*Correspondant*. 25 avril).

E. LEVAVASSEUR : La Grève aux Etats-Unis (*Nouv. Revue*. Avril).

E. ROSTAND : Défense contre l'alcool par l'action locale (*Réf. soc.* 15 avril).

GUY TOMEL : Les Industries féminines. La sténographie. (*Revue des Jeunes filles*. 5 avril).

TOUZAUD : La Décentralisation administrative (*Science sociale*).

ZVORIKINE : Propriétaires et paysans russes, situation econom. et sociale (*Réforme soc.* 15 avril).

— Travail des femmes à Lyon (enquête). (*Réf. sociale*. 15 avril).

4. LETTRES, ARTS, INSTRUCTION

E. BOUTMY : Réforme du Baccalauréat (*Revue Bleue*. Avril).

G. SOREL : La science dans l'éducation (*Devenir social*).

5. HISTOIRE, BIOGRAPHIES, DOCUMENTS

BARRUCAND : Rossignol dans le Babouvisme (*Rev. blanche*).

CLÉMENT : Le Socialisme au dix-huitième siècle (*Réf. soc.* 15 avril).

GUSTAVE GEFFROY : L'Enfermé (Blanqui). *Lecture Illustrée*, en cours de publication depuis le 10 avril. Admirable livre d'art et d'histoire, de pensée et de vie.

PIERRE LAFFITTE : Vue d'ensemble de la féodalité (*Revue occidentale*. Mars).

E. RENAN : Lettres à sa sœur (les lettres de 1848, d'un haut intérêt philosoph. et polit. (*Revue de Paris*).

La Révolution Française (Document sur la Révolution).

6. LES ÉVÉNEMENTS

G. DEVILLE : Histoire du Premier Mai (*Devenir social*).

GIACOMETTI : La Crise italienne (*Revue de Paris*).

M. TALMEYR : Le Jugement de Toulouse (*Revue hebdomadaire*, nº 201).

X. : L'Espagne socialiste et les partis à Cuba (*Revue bleue*. 11 avril).

A. L.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

Les Propagateurs de l'Internationale

En France

On a déja beaucoup écrit sur le développement progressif de l'idée socialiste depuis 1830 ou à peu près. On l'a suivie, éparpillant dans le champ de la pensée, à travers les convulsions du sol rebelle aux nouvelles germinations, ses théories diverses, incomplètes et téméraires, se succédant par phases échelonnées, se heurtant, se contrariant et finalement s'entassant pour végéter humblement dans des replis oubliés de la glèbe trop dure qui les rejetait. Elles n'avaient pu réussir nulle part : elles avaient seulement impressionné le sol en travail, où les vieilles végétations n'étaient plus à leur aise. Et les conservateurs avaient beau jeu contre ces divagations et ces utopies gênantes, auxquelles les masses paraissaient indifférentes et qui ne pouvaient aboutir à rien.

Si quelques enfants perdus des révolutions futures essayaient, comme cela eut lieu en 1848, de relier les théories socialistes aux revendications confuses et indisciplinées, dont le murmure indistinct agitait la conscience du peuple, rien n'était si facile que de transformer cette avant-garde aventureuse en un amas de démagogues ambitieux et d'exploiteurs de la crédulité populaire. C'était la période préparatoire. Le socialisme planait sur le monde, comme un gros nuage gris, multiforme, bizarre, incohérent, dont les bords seulement commençaient à s'illuminer des reflets d'une flamme encore invisible. Tout cela est assez connu maintenant.

Mais, jusqu'ici, quelques écrivains seulement se sont préoccupés de rechercher comment l'idée socialiste, pénétrant avec peine dans les profondeurs des couches populaires, y détermina pour la première fois des mouvements coordonnés, tendant à l'organisation d'une action générale. Quelques-uns de ces auteurs se sont efforcés d'être impartiaux, ce qui leur a été bien difficile, à si peu de distance des événements, alors que c'est encore une nécessité impérieuse, pour qui veut être bien accueilli,

de ne point heurter une certaine somme d'idées politiques et sociales, qui forment l'évangile vulgaire, couramment accepté par la masse de nos contemporains.

Les récits publiés jusqu'ici sur ce sujet, depuis les plus violents contre le socialisme, jusqu'aux plus sagement pondérés par un meilleur esprit d'observation, ne sauraient donc point être rangés au nombre de ces études critiques et analytiques, qu'un historien peut consulter avec fruit. Ils sont, en outre, très mal documentés.

Ils ont simplement éveillé une curiosité que personne n'est en mesure de satisfaire. C'est un vide qu'il ne nous appartient pas de combler. Pour être impartial, il ne faut pas avoir été acteur. Mais, celui qui a été mêlé aux faits, qui a vu et apprécié les hommes et les choses, peut et doit, au moins à titre de simple renseignement, dire ce qu'il sait. Pour cette fois, nous ne voulons que mettre plus en lumière des silhouettes d'hommes très mal esquissées jusqu'ici, sur un fond brumeux, que des passions rageuses n'ont pas encore permis d'éclaircir.

*
* *

Nous ne redirons pas comment a été fondée l'Association Internationale des Travailleurs. On sait combien était peu influent le petit bureau qu'elle avait à Paris, rue des Gravilliers, et quelles méfiances excitait le petit groupe proudhonien qui s'y réunissait et dont le futur sénateur Tolain faisait partie. On sait comment des politiciens, ignorants du socialisme ou mal disposés pour ces premières tentatives d'émancipation des ouvriers, étouffèrent, dès la fin de 1866, l'Internationale naissante, à Lyon et à Marseille. On sait enfin comment le procès de l'Internationale à Paris acheva la débandade des premiers socialistes ouvriers.

Ce qu'on sait moins, c'est ce que furent les hommes qui, de 1867 à 1870, réorganisèrent l'Internationale française, en firent une puissance sérieuse et jetèrent dans tout le prolétariat ce formidable levain de justice et de révolte que plus tard d'autres y trouvèrent, survivant à toutes les répressions et à toutes les calomnies. Les conservateurs, aussi bien que les policiers de leurs gouvernements préférés, ont eu beau répéter leurs vieilles définitions sur les meneurs, les agitateurs, les utopies, ces assemblages quelconques de mots haineux ont paru bien insuffisants à ceux qui recherchent la vérité, puisque des écrivains, qui ne sont nullement socialistes, ne s'en sont point contentés.

La vérité, elle est si singulière que plus tard elle étonnera et forcera à réfléchir ceux qui savent observer, dans l'enchaînement continuel de causes et d'effets qui est le fond de l'histoire, la corrélation fatale qui existe entre la marche des idées et le développement des faits. En

1867, il n'y avait plus en France d'Internationale, au moins en tant qu'association constituée. En 1868, quelques hommes, qui ne se connaissaient point du tout la veille et qui ne s'étaient jamais vus, entraient en relation et la reconstituaient à Paris, à Lyon, à Marseille et à Rouen. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'avant de se connaître, ces hommes, dont l'un n'avait que vingt ans, et un autre vingt et un, étaient chacun dans son milieu d'ardents propagateurs du socialisme, des points de ralliement pour les socialistes de leur région. Ils étaient donc entrés dans cette voie périlleuse, sans pouvoir se concerter, sans savoir qu'ils se prêteraient bientôt un mutuel appui, et ils n'appartenaient à aucune école, ne se réclamaient d'aucune doctrine.

Quatre sur cinq n'avaient encore de préférence pour aucun des théoriciens connus, Proudhon, Fourier, Cabet, etc.; personne ne leur avait donné de leçons, personne ne les avait poussés, influencés. Quant à Karl Marx, il était alors complètement ignoré en France; le petit groupe des amis de Blanqui se méfiait de l'Internationale et s'en tenait à l'écart. Bakounine n'avait pas encore paru.

Les nouveaux adeptes du socialisme étaient donc bien des produits naturels du milieu, des manifestations spontanées et homogènes d'une nécessité qui s'affirmait, sur plusieurs points à la fois, dans la conscience du prolétariat.

Les théoriciens avaient eu auparavant quelques disciples, mais ils n'avaient point agité les masses. Maintenant, ces hommes du peuple, que la sève démocratique, toujours comprimée dans le vieux tronc battu et brutalement étêté pendant des siècles, poussait, comme des bourgeons hâtifs, à travers le fouillis des branches embarrassées, allaient jeter les bases de l'action révolutionnaire du monde des travailleurs. Les ouvriers *eux-mêmes* allaient enfin réclamer la part de droits et d'avantages sociaux, qu'aucune révolution ne leur a faite encore.

Depuis l'abolition des corporations, condamnées en bloc par la législation sortie de 89, les ouvriers n'avaient point trouvé d'autre moyen de se grouper et de solidariser leurs efforts que le compagnonnage, qui les opposait stupidement les uns aux autres. Les Sociétés de secours mutuel n'étaient que des créations du gouvernement, dirigées par lui. Les Sociétés coopératives, qui commençaient à se répandre, étaient un essai d'extension de l'esprit commercial aux ouvriers. On espérait les faire bénéficier, au moins en partie, des avantages que d'autres classes trouvent, soit à produire à l'aide de leurs capitaux placés dans l'industrie, soit à occuper dans le mouvement des échanges les points d'intersection où d'habiles intermédiaires réussissent à commander les routes par où passe tout ce qui va du producteur au consommateur. Les nouveaux chevaliers du prolétariat représentaient un ordre d'idées tout différent, qui jusque là n'avait inspiré qu'accidentellement,

et sous l'empire de circonstances exceptionnellement graves, la pensée et l'action ouvrières.

Les principes que l'Association Internationale venait d'affirmer étaient une importante révélation de ces nouvelles tendances, mais la grande Association aurait pu succomber, au moins en France, contre les premiers écueils qu'elle venait de rencontrer. C'est ce qui aurait eu lieu infailliblement, sans les quelques hommes dont nous parlons. Ils étaient cinq. On nous excusera de ne rien dire de celui de Lyon. Les autres étaient : à Paris, Benoît Malon et Varlin ; à Rouen, Émile Aubry ; à Marseille, André Bastélica. A Paris, les premiers initiateurs proudhoniens de la rue des Gravilliers, au courage et à l'activité desquels il faut rendre justice, fatigués par les poursuites ou les tracasseries gouvernementales autant que par les calomnies dont ils furent assaillis, étaient rentrés sous la tente, chacun d'eux se bornant désormais à une action prudente, dans le milieu qui l'entourait immédiatement. A Rouen, toutefois, Aubry, bien qu'isolé, n'avait point abandonné son œuvre : il fondait des Sociétés de résistance, en apparence locales, mais conservait des relations personnelles avec le conseil général de Londres. A Marseille, les éléments qui constituaient primitivement l'Internationale dissoute avaient passé dans une Ligue démocratique d'enseignement.

A Lyon, ils s'étaient éparpillés en désordre, avec une hâte qui trahissait de la frayeur, dans les groupes républicains lyonnais très hostiles au socialisme.

Ce fut pourtant à Lyon que vinrent se nouer les fils de la nouvelle organisation, grâce à laquelle allait se faire entendre pour la première fois la voix du peuple révolutionnaire, cherchant à définir lui-même sa foi dans l'avenir, sans pontifes et sans catéchismes, et élevant son action libre et inspirée de lui-même au-dessus de toutes les théories, comme au-dessus de toutes les tergiversations gouvernementales et parlementaires.

Cette audace étrange ne fut point cherchée, point calculée. Nous insistons sur ce point. Elle se montra tout simplement au moment voulu, à la petite place marquée pour elle par une série de fatalités, comme l'eau d'une source longtemps retenue sous le poids des couches rocheuses et qui a fini par s'y ouvrir un passage difficile, d'où elle jaillit impétueusement. Pauvre filet d'eau, que d'autres courants plus forts entraîneront plus tard dans les lits encaissés où roulent les grandes masses domptées. Mais l'humble source, tout en s'égarant çà et là, ne cessera plus de couler désormais : les roches ouvertes par le bouillonnement intérieur s'élargiront encore, le sol tourmenté finira par se creuser sous la persistance du courant et par lui laisser un passage régulier, où il s'écoulera et où il grossira, plus libre, plus fort, et ne pouvant plus guère être asservi ou détourné.

Le conseil général de Londres avait un secrétaire pour la France, nommé Eugène Dupont, très actif, très intelligent et très convaincu.

Après la dissolution de l'Internationale à Lyon, quelqu'un de cette ville était resté en correspondance avec Eugène Dupont, comme Aubry à Rouen.

De grands efforts furent faits pour que, malgré le triste état de l'Internationale en France, les ouvriers français fussent représentés au congrès de l'Association, en septembre 1868, à Bruxelles. La section lyonnaise, qui commençait à se réorganiser, mais qui était malheureusement divisée en deux camps très opposés, y envoya deux délégués, dont l'un était socialiste, tandis que l'autre, au contraire, ne l'était pas du tout et pouvait même passer pour un ennemi.

Quelques groupes marseillais se réunirent, pour envoyer au moins un délégué et choisirent un ancien républicain très bien intentionné, mais tout à fait étranger aux nouvelles idées qu'il s'agissait de défendre.

Plusieurs Sociétés ouvrières parisiennes, qui n'avaient rien de commun avec l'Internationale, envoyèrent aussi au congrès de Bruxelles un bon nombre de délégués. Rouen envoya Aubry. Tolain était là, mais sans influence sur le nouveau mouvement qui commençait à se dessiner.

La délégation de Paris se composait donc ou de proudhoniens incomplets, c'est-à-dire, de proudhoniens moins le profond sentiment d'humanité révoltée qui soulevait l'âme ardente de Proudhon, ou de partisans de la coopération et d'une vague prévoyance ouvrière. Aussi le congrès de Bruxelles ne servit que fort peu à établir l'entente qui se révéla plus tard entre les propagateurs du socialisme révolutionnaire parmi les ouvriers français.

Mais Lyon et Rouen se trouvaient directement reliés désormais, et peu après, par l'intermédiaire du délégué de Marseille, cette dernière ville se trouvait de même en correspondance avec Lyon, puis ensuite avec Rouen.

Le délégué de Marseille, désorienté par les aspirations nouvelles, s'était effacé; Bastelica était apparu. Et les trois centres correspondaient avec Londres, ainsi qu'avec les sections suisses et belges. On s'y employa dès lors activement à réorganiser l'Internationale et à répandre son action de tous côtés.

On faisait des progrès, mais lentement, avec peine. On manquait de point d'appui à Paris. Vers la fin de 1868, Benoît Malon, qui appartenait déjà à l'Internationale et inspirait un groupe peu nombreux, mais fidèle, à Paris, était allé en Suisse et s'y était mis en rapport avec les socialistes suisses et avec les réfugiés russes, Bakounine surtout. Élisée Reclus et quelques autres avaient servi d'intermédiaires. En

revenant de Genève, Malon s'arrêta quelques jours à Lyon et, comme on peut le croire, n'y perdit point son temps.

Il fut convenu qu'il s'occuperait sérieusement de reconstituer l'Internationale à Paris et qu'on formerait un grand parti socialiste français, dont les sections de Paris, de Lyon, de Marseille et de Rouen seraient les centres d'action et les points de repère. Le levier était trouvé, il n'y avait plus qu'à le faire mouvoir. Dans le cours de l'année suivante, l'Internationale devint une puissance. Les petites sections d'autrefois se transformèrent en vastes fédérations ouvrières, dont faisaient partie à Lyon plus de vingt Sociétés ouvrières, sans compter les groupes non corporatifs. A Marseille les Sociétés adhérentes étaient encore plus nombreuses. Le mouvement gagnait de Lyon, de Marseille et de Rouen les villes voisines. A Paris, l'Internationale prenait la direction de toute l'agitation ouvrière. Partout, les sections se multipliaient et la propagande était activement menée.

Jusque-là, le mouvement conservait son caractère autonome et spontané, avec un esprit de large tolérance. L'opposition des théories qui plus tard vinrent se disputer la prépondérance et cherchèrent à s'emparer des forces populaires se manifestait déjà, mais sans ébranler le faisceau que formaient les pionniers du socialisme français. Ils savaient écarter aussi à cette époque une autre cause de division, qui plus tard leur fut bien funeste.

On sait qu'une grande partie du parti républicain était très mal disposée pour les socialistes. A Paris, toutefois, des radicaux énergiques et sincères ne combattirent point l'Internationale et firent cause commune avec elle contre l'Empire et les futurs hommes d'État de l'opportunisme. A Marseille et à Rouen, l'Internationale fut au moins suspectée et mise à l'index par les républicains d'alors.

A Lyon, ce fut pis, les républicains, même après l'élection de Raspail, en 1869, attaquèrent l'Internationale et le socialisme avec la dernière violence.

Pour que les initiateurs de la nouvelle action révolutionnaire, dont le caractère était encore peu compris, pussent continuer d'éviter les dangers que cet état de choses allait accumuler autour d'eux, il leur eût fallu une grande expérience et un tact supérieur. Il leur eût fallu cette netteté de conception des plans et des idées, cette vision claire des choses, cette élévation des principes fondamentaux au-dessus des nécessités et des accidents de la lutte, qui sont le propre des esprits rompus à toutes les épreuves et des caractères complètement formés. Où ces prolétaires, ces fils de pauvres, tout jeunes, empêtrés dans les soucis journaliers de la vie matérielle, instruits par eux-mêmes en dehors de toute méthode, à force de lire et de réfléchir, auraient-ils pris toutes les vertus et toutes les qualités qui leur manquaient encore ?

La tâche qu'ils avaient assumée était trop lourde, beaucoup trop lourde. Des événements désastreux allaient anéantir pour un long temps le fruit de tous leurs efforts et les semer comme des épaves dispersées par la mer furibonde aux quatre vents de la détresse. C'est là que les attendaient, sinistres comme les vampires nocturnes des légendes roumaines, l'isolement, la misère, l'impuissance, la calomnie qui consume, le dégoût qui torture et dégrade la pensée. Pourtant, qu'il nous soit permis de faire observer une chose. Depuis leur union, de 1868 à 1871, les cinq hommes dont il est question, réduits à quatre, puisque Varlin a été fusillé en mai 1871, n'ont jamais prononcé l'un contre l'autre une seule parole empreinte de haine ou de mépris. Au début de leur action, c'est surtout l'estime et la sympathie mutuelles qui les unissaient qui furent leur bouclier, longtemps impénétrable, contre les assauts répétés des influences intéressées à les diviser. De sensibles différences de tempérament et de caractère ne purent prévaloir contre cette union que cimentait une foi commune. La faible flamme se courbait sous les souffles morbides qui apportaient des catastrophes, mais elle brûlait toujours. Remontons par les pénibles sentiers du souvenir à travers les obscures et discordantes mêlées politiques de ce dernier quart de siècle, jusqu'au temps déjà oublié où les jeunes socialistes du prolétariat français s'exposaient aux coups des terribles haines qui les ont brisés, eux fragiles apôtres de l'idée, mais qui n'ont pu arrêter une seconde la marche envahissante du socialisme.

Et comme d'autres, plus soigneux des mémoires chères à leurs coreligionnaires, font revivre des figures intéressantes à divers titres, accordons un instant d'attention aux pauvres soldats si mal armés et si mal approvisionnés des revendications populaires et tâchons de distinguer leurs véritables traits, sous le brouillard qui s'est épaissi derrière eux et sous la boue qui les a maculés. Benoît Malon est le seul qui ait fourni une brillante carrière. Certes ! les événements l'ont mieux servi et il a trouvé autour de lui des amitiés précieuses qui l'ont soutenu et encouragé. Mais il faut dire aussi qu'il était le mieux préparé à supporter les vicissitudes d'une existense aussi douloureuse et à vivre haletant, mais respirant toujours, malgré les plaies sans cesse élargies dans l'âme des jeunes révolutionnaires par les mille bras levés de toutes les réactions coalisées.

Malon, alors âgé de vingt-six ou vingt-sept ans, avait appris de bonne heure à gagner sa vie péniblement, à se contenter du gain le plus modeste, à se priver même du nécessaire. Il n'avait point ce tempérament fougueux qui ne saurait se soumettre à la peine trop prolongée et qui ne peut contenir des ardeurs impatientes.

Au contraire, il était calme, plein de sang-froid et perdait difficilement ces avantages. Il n'avait pour ainsi dire pas de besoins physiques ;

l'âme seule vivait en lui et s'agitait au point de ne laisser apparaître qu'au second plan tous les désirs qui bouillonnent dans le sang des autres et font dévier les plus précieuses facultés. Il avait déjà eu assez le temps de réfléchir et d'observer, pour avoir pris son parti en pleine connaissance de cause. Il n'avait qu'une ambition morale, mais point d'ambition matérielle. Il avait coutume de dire : « Nous ne sommes pas de la génération qui réussira, nous serons sacrifiés, comme le sont tous les précurseurs. Notre mission est ingrate et ne nous vaudra que des déboires; car nous ne serons compris de notre vivant que par une minorité et il ne faut pas s'attendre à ce qu'on nous rende justice. »

Dès ce temps-là, Malon n'était certes pas un ignorant; mais, comme il n'avait su écrire qu'à vingt ans et avait toujours dû travailler pour gagner sa vie, c'est au prix d'un travail incroyable et avec une peine infinie qu'il avait réussi à s'instruire, à lire un peu de tout à tort et à travers. Il connaissait déjà assez bien l'histoire de France ; il avait lu tous les auteurs socialistes, quelques philosophes et les poètes les plus connus. Il avait même fait de mauvais vers, dont il n'était pas content lui-même. Comme il sentait en lui une force et était doué d'un jugement solide, il se trouvait ignorant et ne cessait de déplorer cette ignorance, ce qui explique les efforts prodigieux qu'il fit dans la suite pour acquérir des connaissances, qui lui ont permis d'écrire des livres remarquables.

Cette défiance que Malon avait de ses propres forces et le besoin qu'il éprouvait de puiser partout des éléments d'instruction engendrèrent des qualités précieuses, une attitude modeste, une prudence habile, et c'est ce qui lui permit de fréquenter en même temps des milieux assez disparates, où il était généralement bien accueilli. Sa conduite privée était impeccable. C'était un vertueux sans prétention à l'austérité et sans fanatisme. Son énergie ne se démentait pas, parce qu'il ne se faisait guère d'illusions. Si son courage dans les moments les plus critiques n'avait pas d'éclats chevaleresques, il était soutenu par un sentiment du devoir très impérieux, qui s'imposait à toutes les faiblesses de l'être physique. Les esprits absolus déplaisaient à Malon, même quand ils étaient aussi bien intentionnés que possible. Il ne s'engouait ni des hommes ni des idées : il avait dans l'esprit un équilibre naturel qui l'empêchait de trop pencher d'un seul côté et le maintenait dans ses spéculations, comme dans la pratique, sur le terrain du relatif. C'était un jeune sage.

Emile Aubry était le plus âgé. Il avait de trente-deux à trente-cinq ans. Il est assez généralement admis dans les milieux conservateurs que les révolutionnaires sont des hommes violents, excentriques, haineux, envieux, incapables de raisonner froidement.

Nous venons de voir combien Malon était loin de ressembler à

ce portrait conventionnel du buveur de sang. Mais Aubry s'en éloignait bien plus encore.

Il était impossible de trouver un homme d'un tempérament plus calme, d'un caractère plus modéré. Il était affable et courtois avec tout le monde, absolument incapable d'exagération ou d'emportement. Il parlait avec douceur, toujours réfléchi, toujours mesuré. Il était convenablement instruit, mais son esprit lent à comprendre et à décider ne se laissait point aller à l'enthousiasme et s'effrayait des contrastes trop accentués. Dans une théorie ou dans une idée, Aubry cherchait tout de suite le côté pratique et, s'il ne le trouvait pas, il se tenait sur la réserve. Doué d'un grand esprit de suite et d'une rare persévérance, observateur méticuleux et propagateur consciencieux de l'idée qui lui paraissait la plus juste, Aubry savait trop apprécier les hommes de ce temps et la société actuelle pour avoir beaucoup d'illusions sur l'avenir immédiat du socialisme.

Il ne croyait guère à une prochaine révolution assez complète, assez triomphante, pour changer toute l'assiette des faits économiques. Mais, comme Malon, il pensait que si le char embourbé n'était pas susceptible de faire beaucoup de chemin, il n'en fallait pas moins pousser à la roue.

Et il se dévouait corps et âme avec une énergie froide et calculée à l'organisation des forces du prolétariat. Quand cet homme, dont le bon sens ne se payait jamais de mots, vit apparaître les théories ardentes qui divisèrent l'Internationale, il s'éleva courageusement contre ces tendances funestes, rappelant à tous qu'en dehors des principes généraux on n'avait rien à décider avant que le prolétariat lui-même, plus conscient et plus expérimenté, pût indiquer, sans théoriciens et sans doctrinaires, la voie qu'il voulait suivre.

En attendant, on n'avait qu'une chose à faire : hâter par la propagande, par l'organisation et la fédération des Sociétés ouvrières, l'heure où le monde du travail pourrait enfin prendre la parole efficacement. Père de famille estimé, profondément honnête, penseur judicieux, Aubry répugnait à ces procédés hâtifs, grâce auxquels certains révolutionnaires espèrent entraîner les masses indécises dans des tempêtes prématurées. Les tiraillements incessants, les rivalités féroces, les haines acharnées n'étaient point du tout son fait. Pour qu'il eût pu donner tout entière la mesure de sa valeur, il aurait fallu un milieu moins troublé et des circonstances plus favorables.

Varlin aussi était un démenti vivant aux idées reçues chez les conservateurs et accréditées par eux sur le compte des révolutionnaires.

Du même âge que Malon à peu près, il avait moins étudié que Malon et Aubry, il n'avait point l'exceptionnelle activité cérébrale du premier, ni la puissance d'observation et le sens pratique du second.

Mais, comme eux, c'était un homme simple, doux, dévoué, aux allures pacifiques, froid, réfléchi, persévérant. Dépourvu d'ambition aussi bien que de visées d'ordre général, limitant naturellement son rôle et son action, il n'était guère, avant 1869, qu'un partisan de la coopération et des Sociétés ouvrières de résistance ou de prévoyance. L'aménité de son caractère jointe à ses capacités et à son activité le faisaient estimer des ouvriers et le mettaient toujours au premier rang, quand il s'agissait de défendre leurs intérêts. Malon, qui le connaissait depuis 1866, où ils avaient tous deux été délégués au premier congrès de l'Association Internationale avec Camélinat, Tolain, Fribourg et autres, l'estimait et appréciait sa valeur, mais le trouvait dans les premiers temps assez tiède et peu enclin aux formidables œuvres révolutionnaires qui s'annonçaient. Toutefois les convictions profondes de Malon devaient finir par se rencontrer avec la loyauté de Varlin.

Dès qu'il eut compris le socialisme, Varlin entra dans la lutte sans élan, sans emphase, fort tranquille d'esprit, mais de tout cœur et avec un fond de résolution qui le rendit d'autant plus énergique et inaccessible au découragement.

Les événements qui se précipitèrent lui firent illusion, comme à bien d'autres, non pour lui, qui ne faisait pas de rêves personnels, mais pour l'avenir de la Révolution. Cependant il ne faiblit jamais, car il s'était donné tout entier; il eut le suprême bonheur de ne pas survivre à la défaite. Sa mort fut comme sa vie : celle d'un héros qui s'ignore.

A Lyon et à Marseille, les initiateurs, beaucoup plus jeunes, étaient aussi plus ardents, plus impressionnables, plus enthousiastes et nullement résignés aux défaites sans appel et aux sacrifices épouvantables qui allaient être l'unique récompense des jeunes révolutionnaires.

C'étaient des idéalistes, non des hommes pratiques. Ils étaient donc infiniment plus vulnérables et devaient fatalement rester plus cruellement blessés et accablés par une souffrance sans nom, quand les inévitables désillusions viendraient obscurcir leur horizon et leur barrer le chemin.

André Bastelica est le plus frappant exemple de l'atrocité impersonnelle de notre société positive et individualiste envers les intelligences, quelque brillantes qu'elles soient, qui ne savent ni ne peuvent se plier aux conditions matérielles de l'existence que leur impose la pauvreté. Quand les professeurs d'économie politique ou les philosophes à gages des journaux conservateurs déclarent que, dans l'ordre social actuel, toutes les voies sont ouvertes à tous, que la fortune et la réputation y sont le prix du travail aussi bien que de l'activité intellectuelle, ils effacent allègrement, d'un trait de plume, les noms à peine connus d'hommes qui avaient du talent, du génie, l'amour du

travail, mais que leur naissance avait classés prolétaires, qui ont été rejetés à cause de cette marque d'origine et des sentiments de justice dédaignés et gênants qu'elle recouvre, et qui finalement ont été tués par la misère. Avec le même sans-façon, on affecte de ne pas voir que, si quelques-uns de ces infortunés ont pu échapper, ce n'est pas parce qu'ils ont été d'acharnés travailleurs comme on le dit, mais parce qu'ils ont pu trouver des protecteurs et parce que leur conscience a su se soumettre au despotisme de la pensée jalouse qui domine aujourd'hui.

La misère complète n'est même pas toujours nécessaire pour faire disparaître des condamnés insoumis comme Bastelica. Ces hommes-là ont fait, du fond de la détresse où ils essaient de prendre leur essor, un grand rêve.

On leur en fait un crime impardonnable. Pourquoi n'ont-ils pas supporté leur misère ? Pourquoi n'ont-ils pas conformé leurs aspirations à l'humilité de leur destinée, comme le font des millions d'ouvriers et de paysans qui souffrent, gémissent, mais en somme s'arrangent pour vivre dans leur situation inférieure ?

Eh bien ! qu'on le sache, cette résignation relative, où grouillent et s'enchevêtrent obscurément les colères rentrées et impuissantes, n'est pas à la portée de tout le monde.

La bonne volonté ne suffit point pour l'acquérir. Il est nécessaire d'expliquer cette assertion.

La différence des conformations psychiques et les circonstances qui entourent l'éducation première donnent lieu de bonne heure à des manifestations de la mentalité individuelle, qui permettent de se rendre compte, au moins d'une manière générale, des tendances et des aptitudes de chaque intelligence. Mais ce n'est là qu'un faible aperçu de la fatalité particulière qui va peser sur le développement psychologique de chacun. Ce qui est beaucoup moins appréciable, c'est l'énormité des contrastes entre la nature intime des consciences et des caractères ; c'est le but réel que leur assignait leur destinée contrariée, c'est leur base éthique, que viennent influencer des événements extraordinaires et des circonstances anormales.

Nul ne possède des éléments de connaissances qui lui permettent de juger le bien-fondé des aspirations et des projets de tel ou tel esprit. Nul ne peut affirmer qu'une idée, qui vient d'emporter dans un élan formidable celui qui s'est passionné pour elle, puisse tout d'un coup, à la suite d'un désastre imprévu, se transformer en une adoration muette qui va dormir de longues années, à l'ombre des tabernacles.

Un tel changement était impossible à Bastelica et à d'autres.

Pour ceux-là, il fallait agir bon gré mal gré, chercher tout de suite des dérivatifs à l'action empêchée et trouver, coûte que coûte, une

revanche, sans s'arrêter au blâme de l'opinion courante, qui s'habitue si facilement aux défaites, quitte à les rappeler de loin en loin par d'inutiles lamentations. Comment Bastelica se serait-il résigné à ce rôle effacé des vaincus qui ne savent que clamer à tous les échos leur douleur et leur impuissance ? Bastelica était fait pour les grandes luttes de la pensée, pour les éclats et les sonorités des hautes cimes de l'histoire. Ses élans audacieux repoussaient toute mesure ; la poésie qui débordait de son cœur ne pouvait s'allier avec les tâtonnements et les évolutions prudentes des esprits terre-à-terre. Il avait fait des études plus sérieuses que ses amis dont nous venons de parler ; ses connaissances littéraires et philosophiques étaient beaucoup plus vastes et secondaient son éloquence, aussi fougueuse qu'étincelante. C'était déjà un orateur de haut vol. S'il avait pu achever la formation de son être moral, c'eût été un de ces hommes extraordinaires, qui sont la gloire de leur époque. Mais, il voulait dépenser sa force exubérante : il avait besoin de vivre, d'agir, de produire et de défendre à la lumière des tribunes l'idée qui s'incarnait en lui. Bastelica en exil, réduit à la misère, à l'isolement, calomnié, dédaigné, trahi par la fatalité qui foulait aux pieds son idéal, comme une guirlande fanée qui s'effeuillait dans l'ombre, n'avait point ces ressources précieuses que la patience et le recueillement offrent à d'autres, qui peuvent conserver pour plus tard et pour de plus humbles tâches leurs forces inutilisées. Non qu'il manquât de courage dans l'adversité. Après avoir manipulé des millions comme directeur des contributions directes et indirectes sous la Commune, il était arrivé en exil sans aucun moyen d'existence. Il apprit le métier de typographe et gagna son pain en travaillant.

Mais, ses facultés paralysées et, plus tard, les soupçons qui pesèrent sur ceux qui avaient perdu, après les horreurs de 1871 et l'union de Thiers et de Gambetta, leur ancienne foi dans la République, le laissèrent abattu comme un malade mortellement atteint.

Ceux à qui il suffit d'être républicains, tout en voyant la République livrée à leurs ennemis, dévoyée, exploitée, adaptée aux intérêts, aux idées et aux besognes des vainqueurs du socialisme, ne peuvent pas juger Bastelica. A ces républicains faciles, les protestations suffisent ; Bastelica avait besoin d'action comme on a besoin de pain. Bastelica est mort à trente-neuf ans, de telle maladie classée et définie par les médecins, mais en réalité de tristesse et de dégoût, comme Hégésippe Moreau est mort de l'indifférence qui le condamnait à l'obscurité et à la misère. Si Bastelica avait voulu se rallier à la bourgeoisie, consacrer son talent à la défense des intérêts conservateurs, tout en restant *un bon républicain,* comme tant d'autres, il eût su trouver et exposer avec art, avec énergie les arguments topiques de tous les hommes d'État en

faveur du maintien de l'ordre social actuel. Il est certain que, dans ce cas, il eût aussi bien réussi que son compatriote Rouvier et, au lieu de mourir oublié et méconnu, il serait encore bien vivant au milieu des gloires de l'opportunisme, prenant comme ceux-là son parti du rôle expectant des républicains extrêmes.

De ces cinq hommes du peuple, les véritables fondateurs de l'Internationale en France, trois sont morts, les deux autres ne sont plus dans l'action. La société est débarrassée d'eux tous.

L'œuvre qu'ils dirigeaient en commun a été reprise par d'autres sous d'autres formes. Ces derniers ont été plus heureux et ont eu en partie les succès refusés aux premiers initiateurs. Le prolétariat pourra errer et tâtonner encore, mais il ne s'arrêtera plus dans sa marche vers l'émancipation finale.

*
* *

Le véritable but de l'Internationale n'était que l'organisation des forces ouvrières; ce n'est que par suite de déviations accidentelles du mouvement que des idées plus théoriques, des programmes plus absolus, se firent jour dans les sections et y jetèrent des ferments de division. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile aux socialistes du présent qui voudraient profiter de l'expérience du passé de pouvoir retrouver dans l'œuvre tourmentée des premiers socialistes prolétaires, avec les indices précurseurs des difficultés futures, l'exposé des idées et des sentiments dont l'éclosion tumultueuse embrasait les esprits où soufflaient déjà tant d'orages. Nous publierons à cet effet des extraits de quelques lettres importantes de Malon, de Varlin, d'Aubry et de Bastelica.

Mais auparavant, une courte lettre d'Eugène Dupont, le secrétaire du conseil général de l'Internationale, donnera une idée précise des graves dissentiments qui séparaient alors les républicains, ne visant qu'à un changement de régime politique, et les socialistes, tendant à la réforme de l'ordre social. Eugène Dupont écrivait à Lyon, le 13 août 1868:

Je vous dirai que, pour nous, la révolution est toute dans la question sociale; ce qu'il faut changer, c'est le fond et non la forme. En Amérique, la République et la liberté existent et le peuple y est exploité tout comme en Europe. En Angleterre, la liberté existe aussi, mais des millions de créatures y sont sans abri, sans vêtement et sans pain. La liberté telle qu'elle existe, telle que la veut la bourgeoisie, c'est l'engrais du capital.

Vous avez peut-être supposé qu'à Londres je m'étais épris de l'un ou de l'autre de nos proscrits, lesquels ne voient la révolution que dans le changement d'un homme. Bonaparte tué, il n'y a plus qu'une chose à faire, les

mettre à sa place. Bien au contraire, depuis que je suis à Londres, je n'ai cessé de les combattre. Aussi, j'ai été obligé de me séparer d'eux et de donner ma démission de la branche française, ainsi que tous les socialistes. Ces hommes-là ont des phrases toutes faites qui leur suffisent et quand, sur tous les tons, ils ont répété ces trois mots : liberté, égalité, fraternité, la foule applaudit. C'est triste. Je suis heureux d'apprendre qu'à Lyon vous êtes dans la bonne voie.

Rien n'était si difficile, malgré la poussée de l'idée socialiste, que de séparer alors en France les revendications sociales des luttes de la politique, auxquelles on était plus habitué et dont on ne voulait pas voir la stérilité. Les souffrances économiques dérivaient encore une fois dans l'enceinte inhospitalière où le bruit des fanfares éclatantes étouffe facilement la plainte des espérances trompées. Le désir d'en finir avec l'Empire se mêlait avec de plus hautes, mais vagues aspirations, et leur donnait une apparence de réalisation prochaine.

Malon écrivait à Lyon, le 28 mars 1869 :

Les réunions publiques à Paris ont continué leur œuvre révolutionnaire. Économistes au début, ensuite mutuellistes, vaguement socialistes plus tard, elles prennent de plus en plus la teinte du communisme révolutionnaire.

En ce moment, il y en a de deux sortes. Celles du cœur de Paris, qui ont tant fait de bruit d'abord, sont restées purement libérales en politique et caractéristiquement communistes en économie sociale. Aussi, est-ce sur celles-là que tombent toutes les foudres de l'administration. Soixante orateurs au moins ont comparu devant la sixième chambre et subi des condamnations, qui vont de quinze jours à huit mois de prison, de 50 à 2,000 francs d'amende. Vous devez avoir entendu les échos de la presse libérale contre ces malencontreuses réunions, dont les orateurs se mêlent de dire que le peuple est enfin majeur, qu'il faut qu'il prenne la gérance de ses affaires, que jusqu'ici presque tous ses mandataires l'ont trompé, qu'il ne faut oublier ni juin, ni décembre, que toute la philosophie sociale repose sur l'athéisme, sur la négation de la propriété individuelle, en un mot sur le communisme pris dans la plus large acception du mot. Aussi, est-il évident pour tout esprit bourgeois que ceux qui profèrent de tels blasphèmes sont des stipendiés du bonapartisme. Les foudres de Pelletan, de Garnier-Pagès, d'Ollivier ont éclaté en plein Corps législatif.

Et comme ces mêmes orateurs, *stipendiés du gouvernement,* persistent à dire que le régime d'oppression qui pèse sur la France touche à sa fin, que l'ère des massacreurs du peuple doit être passée, que le remède aux maux du présent est dans la révolution politique et sociale, le gouvernement redouble de rigueur. — On ne discute pas avec le socialisme, on le supprime! s'écrie le *Pays;* s'il le faut, nous ne reculerons pas devant un second juin. — En présence de telles choses, l'opinion publique est divisée, les uns pensent que le moment de la lutte n'est pas éloigné et qu'il faut le hâter. D'autres croient qu'il faut laisser achever la révolution dans les idées, que plus celle-ci sera mûre, plus la révolution de fait sera possible. Entre ceux-ci et les révolutionnaires plus pressés, il n'y a presque point de divergences; tous veulent un renversement

radical de l'ordre de choses actuel et l'application immédiate, s'il est possible, des théories communistes.

Le 17 avril suivant, à l'approche des élections législatives, Malon écrivait au même correspondant, son ami :

Les gros bataillons ne s'élèvent pas à la hauteur morale de l'abstention. Il n'y a guère que les communistes de Belleville sur lesquels on puisse sérieusement compter. Les libéraux (et ils sont nombreux) sont incorrigibles, les proudhoniens voient la possibilité d'une rénovation sociale par la seule abrogation de l'article 291. Aussi, la bourgeoisie libérale les considère-t-elle sans cette horreur sauvage que lui inspirent les communistes. Les coopérateurs (ils sont peut-être trente mille) croient toujours à la possibilité d'une révolution pacifique et, comme les proudhoniens, comme Bakounine, ils ne croient pas à l'efficacité d'une révolution politique.

Je ne peux pas te donner une idée plus juste de l'état des esprits à Paris qu'en disant que la moitié de la classe ouvrière demande la liberté, tandis que le quart demande plus ou moins radicalement l'égalité; l'autre quart exténué, contenu ou dévoyé, est indifférent et sera de l'avis du plus fort. Cependant, les faubourgs, ceux du Temple, de Belleville, de Ménilmontant en tête, se réveillent, et la vie politique y circule de nouveau. Les réunions publiques sont en décadence, les rigueurs administratives en viendront peut-être à bout. Mais ne désespérons pas ; le jour des grands combats approche et, comme tu le dis, nous avons de grandes choses à faire. Seulement, nos rôles seront différents.

Il y a dans chaque révolution de grandes et séduisantes figures et il y a aussi de sombres lutteurs, aussi peu brillants que résolus ; je serai de ces derniers.

Il ne faut pas nous dissimuler qu'après six mois de révolution nous courons le risque de ne plus marcher parallèlement. Ta propension à te porter toujours l'un des premiers à l'avant-garde devancera souvent ma méthode de prévoyance révolutionnaire, qui ne me permet d'avancer qu'en entraînant autant que faire se peut les gros bataillons, au risque d'être retardé. Cela tient surtout à ce que tu ne vois qu'un groupe tout préparé, tout révolutionnaire, tandis que moi, aventurier de la pensée, je fréquente tous les partis : démocrates, radicaux, proudhoniens, positivistes, phalanstériens, collectivistes, communistes, coopérateurs, etc., tout en restant moi-même un des plus énergiques communistes. Mais, je vois partout des gens de bonne foi et cela m'apprend à être tolérant.

Plus loin, il ajoute :

Nos amis de Belleville consultés et vu que tous les programmes publiés jusqu'ici sont d'une modération désespérante, nous serons abstentionnistes. J'ai fait la proposition suivante qui a été acceptée : Rédiger un énergique manifeste, prier nos frères de Lyon, de Marseille et de Rouen d'en faire autant de leur côté, les inviter à nous les envoyer. Nous les combinerons avec le nôtre pour en faire un tout réellement complet. Qu'en dis-tu ? La plus grande partie de l'exécution dépend de toi. Tu devrais écrire à Rouen et à Marseille, les

hâter, te hâter toi-même et recueillir le plus de signatures qu'il sera possible. Délibérez promptement et agissez vite.

Dans une lettre du 28 mai, après les élections, Malon fait mieux apparaître ses attaches désormais inévitables avec les politiciens radicaux en partie révolutionnaires :

L'échec de Garnier-Pagès, Carnot, Jules Favre est une preuve manifeste de la déchéance de la presse libérale. Quant à la presse radicale, la ridicule défaite de Baudin lui apprendrait à vivre, si les exemples pouvaient servir de quelque chose à ce cancer social qu'on nomme la bourgeoisie. Si nous n'avons pas à nous réjouir outre mesure des élections, nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre ; le radicalisme révolutionnaire a pesé de tout son poids dans la balance, et nous sommes aussi et surtout révolutionnaires.

Des élections, il passe à un autre objet de préoccupation pour nous :

Il faut que je me sois mal expliqué en te parlant de Bakounine. J'ai toujours vénéré l'homme, le vieux lutteur, l'indomptable révolutionnaire. Je n'ai attaqué que l'organisateur qui, ne se rendant pas compte de la diversité des moyens que rend nécessaire la différence des époques, des traditions, des forces, du milieu, du degré de civilisation des différents peuples, voudrait engager les jeunes révolutionnaires dans une voie unique avec un programme absolu et uniforme. J'ai regretté qu'avec sa grande science et sa vaste expérience des hommes et des choses, il n'ait pas vu, non plus que ne le voient Mazzini et Blanqui, qu'à la génération, qu'illuminent les grandes découvertes du milieu du dix-neuvième siècle et qu'ont déjà mûrie des défaites nombreuses, il faut d'autres horizons, d'autres moyens d'action qu'à la génération métaphysicienne et sceptique de 1830.

Te prépares-tu au congrès de Bâle? Vas-tu démolir la théorie proudhonienne du crédit avec la force de logique que je te connais ? Ne sens-tu pas la nécessité de nous occuper de l'*organisation du travail?* Nous restons courbés sous cette impertinence de Proudhon : « Quiconque fait appel pour organiser le travail au capital ou à l'État en a menti. »

Il parle ensuite des obstacles qu'on lui suscite :

Je vais pour quelques semaines, au moins, travailler à Pontoise. La souscription pour les Belges que j'ai organisée a consommé mon ostracisme industriel et je suis forcé de quitter momentanément Paris. Les anciens seigneurs remplissaient les oubliettes de leurs châteaux de récalcitrants ; les bourgeois signent entre eux le pacte de famine. Croirais-tu, par exemple, que tous les chefs d'apprêts d'étoffes (ma spécialité), de Paris et environs, se sont engagés, avec dédit de 20,0000 francs, à ne pas m'embaucher et à me faire renvoyer de partout. C'est inconcevable. Tandis que je fais tous mes efforts pour vaincre mon amour-propre, ces gens-là s'obstinent à me rendre orgueilleux, en attachant une telle importance à ma bien impuissante personnalité.

Le mélange des préoccupations politiques et sociales s'imposait aussi à Bastelica. Il écrit à Lyon, le 22 mars 1869 :

Que résultera-t-il de ces nouvelles élections législatives ? Un fait peut-être. Toujours rien pour la révolution. Je m'explique. Je ne crois pas à l'efficacité du suffrage universel dans un milieu ambiant qui n'est pas le sien. Par exemple, le suffrage universel qui suivit le 24 février eût-il absous le 2 décembre ? Le suffrage universel qui a fait l'Empire n'est pas celui qui a fait la révolution. Vaincue et prisonnière depuis dix-huit ans, la démocratie manque du sens pratique révolutionnaire. D'où il résulte que la révolution se trouve dégagée et dans son principe absolu et dans sa fin la plus médiate des alternatives de succès ou de revers qui surgiront de l'urne.

Et cependant, les éléments ne manquaient pas pour constituer sur ses bases vraies et authentiques l'union révolutionnaire. L'union démocratique, dont on fait tant de bruit, est encore de la logomachie libérale. Jules Ferry est la faute, le vice de l'union démocratique. Cela dit tout.

Le mot a été trouvé, mais il est vide : la chose, le *substratum,* manque. Liste de revendications, dit le *Rappel.* Oui, mais il y a plusieurs sortes de revendications qui s'imposent. Toutes devraient trouver leur place naturelle, légitime et former une somme, sinon une synthèse. Cela s'est-il fait ?

Picard et Pelletan présents à l'acte énergique de la revendication. Un bourgeois et un hiérophante ! Raspail absent ! Allons donc ! Voyons, citoyens revendicateurs, qui de vous tient du Grand-Orient de la révolution le mot ? J'ai tenu, mon cher ami, à mettre à découvert le vif de ma conscience à la veille de ce grand jour, qui couve une grande déception. J'ai l'orgueil de prétendre que cette lettre, écrite sous une double impression de tristesse et de fierté, par un citoyen obscur, mais convaincu, appartenant de cœur et d'âme non à une démocratie platonique, mais à la forte, à la vieille révolution, mettra la révolution à l'abri d'une insulte et d'une défaite. Néanmoins, pour l'honneur de la vérité et l'honnêteté de mes convictions, demain, je voterai pour Gambetta.

Au commencement de 1870, avant les poursuites générales contre l'Internationale, il y avait eu à Paris de nombreuses arrestations ; Bastelica nous écrivait, le 15 février :

C'est aux communistes surtout qu'on en veut. J'admets ta philosophie *en soi* des événements, jusqu'à un certain point. Nous ne devons point nous montrer indifférents à la *solution politique* du problème social.

Nous devons tendre, au contraire, à en saisir la direction. Si Marat et Babeuf avaient eu leur popularité dès 89, ou bien encore si la liquidation de la dette ou de la propriété féodale s'étaient opérée de 92 à 93, la Révolution triomphait et débordait sur l'Europe entière. Serions-nous plus maladroits que la bourgeoisie ? Si nous ne voulons pas que la prochaine révolution soit politique, faisons-la sociale, collectiviste. Telle est l'idée qui guide ma conduite. Nous opérons sur un peuple bizarre, original, fantasque. Ici, à Marseille, si je contrebalance à moi tout seul plusieurs coteries plus ou moins jacobines, c'est parce que l'on voit en moi le républicain décidé à en finir avec tous les despo-

tismes. Cette tactique, cette logique, dirai-je, réussit et convainc. Je ne dis pas : c'est l'Empire qui a fait la misère, je dis : c'est la misère qui a produit l'Empire. Je prends alors l'effet et la cause à bras-le-corps et les terrasse du même coup.

Sur ces mêmes difficultés dont la politique embarrassait le chemin du socialisme, Varlin écrivait à Lyon, le 20 novembre 1869, à propos de nouvelles élections :

Pour moi, je suis très satisfait de tout ce qui se passe. La campagne électorale nous a montré le plus beau gâchis qui se puisse voir. Presque toutes nos personnalités républicaines sont venues montrer leur impuissance ou leur incapacité au grand jour.

Je considère que le résultat des élections sera insignifiant. Quatre républicains bourgeois de plus entreront au Corps législatif et voilà tout.

Tant mieux si le peuple pouvait se désabuser sur le système représentatif. En revanche, le mouvement social marche bien. La multiplicité des grèves nous crée des embarras terribles, mais cela nous force à nous organiser.

Il est certain que la fédération parisienne ne serait pas encore constituée sans les difficultés en présence desquelles nous nous sommes trouvés dans ces derniers temps. Que faites-vous à Lyon ? Songez-vous à vous constituer en fédération ? Ce serait très nécessaire. Nous pourrions aussitôt établir la fédération nationale en unissant les fédérations parisienne, rouennaise, lyonnaise et marseillaise. Je pense que Marseille est aussi en état de former une fédération locale. Nous obtiendrions ainsi une puissance considérable et qui nous assurerait une grande importance dans les événements qui se préparent. Nous pourrions surtout commencer l'étude des moyens d'organiser le travail, aussitôt la révolution faite ; car il faut que nous soyons prêts ce jour-là, si nous ne voulons pas nous laisser frustrer encore une fois. La suppression de toutes les institutions qui nous gênent sera facile, nous sommes à peu près tous d'accord là-dessus. Mais la reconstruction sera plus difficile ; car les travailleurs n'ont pas encore d'idée commune sur ce point. Très peu même ont quelque chose d'arrêté dans leur imagination. Il est cependant essentiel que nous soyons prêts, de telle sorte qu'en substituant tout d'un coup une meilleure organisation à celle que nous ferons disparaître, les plus incrédules et les plus rétifs soient immédiatement avec nous. Il faut nous hâter, les temps sont proches.

Cette hâte, dont les événements semblaient faire une nécessité absolue, poussait Varlin, Malon et les socialistes parisiens à s'allier avec tous les éléments révolutionnaires.

Il fallait un journal. Le *Travail*, dirigé par Verdure, ne réussissait guère. Varlin croyait utile de s'entendre avec Rochefort et se risquait dans l'arène politique, au lieu de la parquer pour ne pas s'y enliser, pour rester libre et pouvoir dominer ensuite ce terrain suspect où se forment tant de boues méphitiques. Par suite, les socialistes se laissaient envelopper par des éléments extérieurs, qui allaient se servir

d'eux, sans aucun profit pour la cause du peuple. Varlin écrivait à Lyon, le 29 décembre 1869 :

Les dernières élections, en groupant le parti socialiste radical autour de Rochefort, qui avait accepté franchement le mandat impératif, ont ravivé encore le désir d'avoir un journal. D'autant plus que notre candidat, après avoir été vilipendé par tous les journaux pendant la campagne électorale, allait se trouver comme député en butte à toutes leurs attaques. A tout prix, il nous fallait un organe. Avec Rochefort, la difficulté financière était résolue; car Rochefort était le succès assuré, ce qui permettait de trouver des capitaux.

Plusieurs réunions des socialistes les plus éprouvés, surtout parmi les travailleurs, ont eu lieu pour fixer la ligne politique et sociale du journal. Il a été convenu que la partie politique, *qui ne devait être que l'accessoire,* serait radicalement révolutionnaire, non seulement contre l'Empire, mais contre toutes les institutions gouvernementales actuelles. Quant à la partie sociale, elle doit être communiste non autoritaire, c'est-à-dire collectiviste, enfin, conforme à l'opinion de la grande majorité des délégués de l'Internationale au congrès de Bâle. Les fondateurs de la *Marseillaise* se proposent, en outre, d'établir des relations permanentes avec tous les groupes socialistes révolutionnaires de l'Europe, afin d'organiser le parti et de préparer la révolution sociale universelle. Je crois qu'après ces explications vous ne refuserez pas le concours qui vous est demandé.

Les sections lyonnaises répugnaient à s'engager dans cette voie, où Malon et Varlin se croyaient obligés de marcher au-devant des événements. On leur opposait la crainte, d'ailleurs bientôt vérifiée, que l'Internationale, au lieu d'être la grande association ouvrière et humaine, portant la véritable pensée du peuple, centre supérieur d'attraction, mobile formidable de toute agitation ayant pour but la justice, ne devînt simplement un élément d'action à côté de tant d'autres, un simple rouage de la vieille politique des partis, toujours inspirée par la vision bornée et superficielle des amateurs de lois et de constitutions. On redoutait comme la peste cette contemplation acharnée des revêtements et des extériorités de l'édifice social, qui empêche toujours la révolution de descendre dans les fondements et d'y porter les coups de sape qu'on n'ordonnera jamais d'en haut. Mais Malon n'en démordait pas. Il nous écrivait, le 26 janvier 1870 :

Ta lettre est au fond une mise en demeure de me prononcer sur l'idée révolutionnaire. Je ne suis pas du tout partisan de l'abstention des socialistes en présence du mouvement qui agite Paris. La révolution s'avance inévitable, accessible encore à bien des influences. S'abstenir dans ces conditions serait pour nous une ligne de conduite on ne peut plus désastreuse, puisque ce serait abandonner le mouvement à la direction des politiques purs. Telles sont les raisons qui font que je me suis jeté sans réserves dans l'agitation républicaine,

persuadé que la meilleure façon de planter son drapeau est de le faire toujours apercevoir aux premiers rangs.

Ce n'est pas notre faible concours qui fera de beaucoup avancer l'heure de la révolution, mais nous contribuerons par notre intervention à lui donner une allure réellement sociale.

On ne pouvait donner tort à Malon, et cette attitude du principal représentant de l'Internationale à Paris impressionnait ses collègues à Lyon et à Marseille. D'ailleurs, Bakounine, qui dans le même temps agissait sur les socialistes de Lyon et de Marseille, ne laissait pas de fatiguer, par la facilité imprévoyante avec laquelle il voulait écarter des hommes qui ne pensaient point comme lui, mais qui étaient aussi dévoués et aussi résolus.

Malon ajoutait, sur la question de principes :

Le collectivisme, tel que je l'entends, n'est pas une théorie plus ou moins arbitraire, c'est un système social reposant sur des bases scientifiques indéniables et par conséquent un ensemble ayant ses déductions logiques que nous devons accepter, sous peine d'avoir à rejeter le système tout entier.

Revenant à la situation, il déclare :

Le socialisme est plus ancré dans l'opinion que tu ne sembles le croire. Vienne vite la révolution, le peuple ne peut plus être endormi; une force nouvelle est entrée dans la politique : la classe ouvrière. C'est l'épée de Brennus qui fera pencher la balance.

Relativement à la *Marseillaise,* déjà accaparée par les politiciens, il dit :

Varlin ne t'a pas écrit, parce qu'en ma présence Millière lui avait promis de t'expliquer pourquoi on ne pouvait pas insérer tes correspondances.

Je n'ai pas besoin de te dire que nous non plus, nous ne sommes pas satisfaits de la *Marseillaise* (Journal de Rochefort).

Il serait fastidieux de multiplier ces citations. Celles que nous venons de faire suffisent pour montrer qu'il était impossible de marcher droit sur la route de l'émancipation du travail et que la foule, qui courait sur les voies latérales, les voies traditionnelles de la démocratie, débordait les ailes de l'Internationale. Quand la résistance à cet envahissement était trop accentuée, comme à Lyon, les républicains d'alors ne se bornaient pas à attaquer les socialistes sans aucun ménagement, mais certains de leurs comités électoraux, dirigés par des personnalités très en vue, se transformaient en offi-

cines ténébreuses, d'où s'élançaient par tous chemins d'intarissables jets de calomnies.

De graves scissions ultérieures ont leur origine là et pas ailleurs.

D'ailleurs, l'Internationale avait beau se développer et s'affirmer de plus en plus, les principes proclamés au début n'avaient point cette clarté et cette rigidité cristalline qui ne permettent aucun alliage suspect. Elle avait laissé le champ libre à toutes les utopies qui allaient s'y combattre et n'avait pas assez dégagé l'idée-mère, le palladium suprême, qui pût abriter sans péril pour l'ensemble toutes les pensées et tous les concours. Les congrès, en votant la propriété collective, avaient laissé croire que c'était là l'idée dominante de l'association et le but essentiel de ses efforts. La conception marxiste du socialisme commençait à se faire jour et démontrait, avec la supériorité de logique du célèbre penseur, qui était alors l'âme du conseil général, la substitution fatale du fait socialiste au fait individualiste, de la force du travail à celle du capital. Cette mathématique économique, quelque probante qu'elle fût, ne suffisait pas aux uns et inquiétait les autres. On ne raie pas d'un trait de plume, fût-ce même la plume d'un savant, cette puissance très insaisissable, très métaphysique, mais très réelle, qui s'appelle le sentiment. On cherchait l'idée, on ne trouvait que des fatalités.

Karl Marx n'avait sans doute pas fait cette observation, qui n'a point échappé à M. de Laveleye, que le peuple, malgré toute son ignorance, s'attache précisément à des idées abstraites et ne s'émeut et ne se dévoue que pour celles-là.

A des formules comme la Patrie, la République, la Liberté, les socialistes n'avaient rien à opposer. La théorie de la lutte des classes, qui a été acceptée et généralisée depuis, n'a pas encore permis aujourd'hui de mettre assez en relief l'idée suprême, qui domine le socialisme, parce que le matérialisme scientifique ne pouvant quitter le terrain des faits et se condamnant à procéder par voie d'analyse, d'inductions en déductions, ne peut pas s'élever sur une cime assez haute, pour pouvoir de là dominer tout l'ensemble du mouvement humain. On ne veut pas ou on ne peut pas crier aux hommes, à tous les hommes, *sans distinction de classes,* la parole décisive, la parole humaine par excellence : *solidarité!* parce qu'on a peur de faire de la métaphysique. On oublie que le premier et souverain moteur d'une révolution extraordinaire, ainsi que l'a écrit Taine expliquant Carlyle, est un sentiment extraordinaire. Toutefois, il faut le dire, Karl Marx, quelque convaincu qu'il fût de l'excellence de ses théories défendues au congrès de Bâle par Yung, par Eccarius et par Liebknecht, ne cherchait pas autrement à s'imposer à l'association. Il se soumettait comme les autres aux décisions des congrès et ne fut jamais personnellement une cause de division.

Michel Bakounine, plus ardent et plus emporté, fut plus affirmatif et par son impatience précipita les événements et jeta l'Internationale au milieu de la guerre des idées, pour laquelle elle n'était pas préparée et qui n'était pas son but.

Karl Marx ne voulait faire de la politique qu'un instrument du socialisme. Bakounine allait plus loin, niait l'efficacité de toute politique et voulait qu'on repoussât hautement toute action d'un État quelconque, attendu que les institutions dont un État se compose et les hommes privilégiés qui s'y font des situations prépondérantes ne peuvent que fausser la spontanéité de l'action populaire, s'imposer à la révolution et la faire dévier. Ces préoccupations, qui s'étendaient ainsi jusqu'aux débats philosophiques, venaient encore compliquer les embarras causés par la situation politique. La correspondance des cinq propagateurs de l'Internationale en France en donne aussi la preuve. On y retrouve ces efforts et ces tourments des intelligences combattues, en marche au milieu des écueils sans cesse renaissants, et qui sentent confusément qu'il leur manque des éléments de lumière et des bases pour asseoir leurs jugements.

Dès le 23 décembre 1868, Émile Aubry écrivait à Lyon :

Deux extrêmes ne peuvent faire autrement que donner naissance à un absolu, et vous savez que toute doctrine qui implique un absolu mène directement au despotisme, conséquemment à l'annihilation de l'individu, ou, si vous aimez mieux, de la liberté. L'étude et l'expérience m'ont démontré qu'en tout il existe des antinomies, qu'il faut bien se garder de vouloir détruire. Les résoudre, d'une manière normale, doit être le but de tout penseur sérieux. Ainsi, depuis les origines historiques, deux principes se disputent le gouvernement de l'humanité. Tous deux ont eu l'honneur d'occuper alternativement la place, sans jamais, ni l'un ni l'autre, avoir pu donner satisfaction aux peuples. Tantôt, l'esprit prétendait qu'on ne pouvait l'exclure sans ravaler la personnalité humaine. Tantôt, la matière affirmait que sans elle le monde ne serait que néant. De ces luttes gigantesques, que résultait-il? Des contradictions qui engendraient des redites et jamais cette pauvre humanité n'a pu trouver le repos dans une sage synthèse.

En un mot, toutes les doctrines absolues n'ont abouti qu'au chaos. Ainsi nous conduirait encore celle qui prétendrait éliminer la force ou l'esprit.

Une hypothèse de ce genre ne pourrait pas plus être vérifiée que les autres. Si j'insiste autant sur ce point, ce n'est pas parce que je me soucie de l'une plutôt que de l'autre. Que Dieu existe ou n'existe pas, cela m'importe peu. Je l'évince simplement, parce qu'il s'imposerait à ma volonté, comme tous les absolus, comme je repousse toute doctrine qui prétend à la prépondérance, y compris celle qui voudrait m'imposer comme la vérité supérieure une négation complète. Dans l'une comme dans l'autre, il y a un absolu que je déteste et qui, sous les apparences de la liberté, cache un piège à tous les hommes de bonne foi. Vous dites, mon cher ami, que le mouvement social est partagé en deux courants, dont l'un appartient aux politiciens et l'autre

aux collectivistes, et vous vous empressez de me classer parmi ces derniers. Je ne m'en éloigne pas, si par collectivistes vous entendez ceux qui dans tout cherchent l'équilibre des libertés, l'autonomie des individus associés et non l'absorption de l'un par l'autre. Mais, si par cette dénomination vous entendez au contraire (et c'est ce que crains) l'ensemble des principes émis par l'Alliance (1), j'avoue très franchement ne pas l'être. En effet, comment voulez-vous que je puisse accepter une doctrine qui consiste à supprimer toute espèce d'émulation individuelle, à supprimer l'hérédité et veut par suite abolir la famille, sous prétexte d'empêcher celui-ci de dominer l'autre. Les hommes qui pensent ainsi ne veulent autre chose que ce qu'on appelait il y a vingt ans le communisme, et c'est ce que l'humanité repoussera toujours, parce qu'elle ne veut pas être parquée. Il est regrettable que les hommes généreux qui propagent cette fausse doctrine n'aient pas étudié plus profondément les lois de l'échange. Autrement, ils auraient bien vite compris que dans l'équilibre de ces mêmes lois se trouve le bonheur de l'humanité. Ils auraient vu que les maux qui accablent le travail n'ont pas d'autre origine que la prélibation du capital sur le produit, qui n'arrive au consommateur que grevé de cette charge anormale.

Ils auraient vu que le capital, en tant qu'élément distinct du travail, ne se forme qu'au moyen de cette prélibation, qui trouble le mécanisme naturel de l'échange. Rejetez donc au loin le mirage d'une humanité mangeant à la même gamelle. Est-ce que l'abolition de l'intérêt du capital sous toutes ses formes ne résout pas tout le problème, la liberté par le bonheur et *vice versa ?*

Pourquoi restreindre ou réglementer l'activité individuelle?

Est-ce que le produit de mon travail n'est pas ma propriété légitime sur laquelle personne n'a le droit de mettre la main? Si la collectivité avec la division du travail a permis d'augmenter la somme de ma production, il me semble que je suis une partie de l'ensemble, qui apporte une force quelconque à la collectivité.

Le droit qu'elle représente n'est que la somme des droits individuels. Vous devez donc respecter mon droit et le considérer comme inaliénable ; autrement, vous attentez à ma liberté. Que peut vous faire, si j'ai travaillé et produit beaucoup, que je consomme en raison de ma production ? Puisqu'il m'est impossible, par suite de l'organisation de l'échange à prix de revient, de vendre mon produit au-delà de sa valeur réelle, comment voulez-vous que l'excès de ma force productive devienne un danger pour mes semblables ?

Depuis, Aubry combattit franchement l'Alliance, et au congrès de Bâle ne vota point la propriété collective qu'il avait pourtant votée à Bruxelles.

Mais ses idées particulières ne furent jamais un obstacle à l'union dans l'Internationale française, ni au progrès de la propagande et de l'organisation des sections. Il ne marchanda jamais son appui et resta l'ami de ses collègues communistes ou collectivistes. Bastelica, plus

(1) L'Alliance de la démocratie socialiste, fondée par Bakounine.

téméraire, avait adhéré au programme de l'Alliance. Il écrivait, le 6 octobre 1869 :

Nous voulons le non-gouvernement, parce que nous affirmons la non-propriété et *vice versa*. La morale humaine détruira les religions révélées, le socialisme supprimera le gouvernement et la question politique. Si le peuple aujourd'hui comprend surtout la question politique, c'est que, dans sa conception théorique, il croit que le gouvernement représente la société. Fausseté, direz-vous ; réalité, vous répondrai-je. Le plébiscite est encore en honneur dans les masses.

Et pourquoi nous en plaindrions-nous? Le peuple affirme ainsi la raison collective. Le travailleur attend tout de la République, c'est son *desideratum*, donnons-lui la République. Prouvons *in anima vili* le non-gouvernement, et l'agriculteur acceptera la non-propriété. C'est de la déduction rationnelle. La démocratie a peur de son ombre, de l'utopie, comme naguère elle s'effrayait de la démagogie. Je suis utopiste et démagogue, parce que révolutionnaire. Si la démocratie n'enfantait pas l'utopie, elle accoucherait du despotisme. Exemples, 1793, 1799, 1804, 1848, 1851. Ne nous trompons pas, nous ne serons jamais des gouvernants, je préfère la verge au compas.

On a vu comment Aubry combattait l'Alliance. Malon, pour des raisons de tactique révolutionnaire, ne l'approuvait pas davantage. En août 1869, il était allé à Roubaix et avait fondé de nouvelles sections de l'Internationale à Roubaix, Tourcoing, Lille, Wattrelos. Les patrons le persécutant l'avaient obligé à partir et, après avoir raconté son odyssée, il écrivait à Lyon, au sujet de l'Alliance :

Je suis loin d'accepter la définition que Bakounine donne de la révolution. Elle ne consiste pas tant à développer, selon une méthode, les instincts populaires qu'à réaliser les aspirations générales. Du reste, Bakounine lui-même ne se conforme nullement à la règle de conduite qu'il trace aux autres. Au lieu d'interroger le peuple, comme le voulait Proudhon, ne formule-t-il pas lui-même un idéal préconçu et ne montre-t-il pas qu'il n'en dérogera jamais. Je te remercie d'avoir pris ma défense; il est vrai que j'étais peu attaqué et je ne rappelle ce débat que pour ajouter que c'est bien de propos délibéré que je conforme ma conduite aux conditions du milieu dans lequel je suis appelé à agir. Je ne fais ainsi qu'imiter Bakounine, qui n'emploie nullement la même forme d'éloquence pour amener à ses idées les individus de caractères différents.

Malon sentait évidemment que le socialisme révolutionnaire avait son point de départ initial dans une obscurité qui n'était pas encore dissipée. C'est pourquoi il recherchait l'origine philosophique du droit et du devoir.

Et ses collègues s'apercevaient comme lui qu'il était impossible de séparer les processus sociologiques d'une idée supérieure à tous les

faits connus et appréciables, idée qui s'élabore et grandit dans les profonds sanctuaires de la conscience, jamais assez explorés. On ne s'écartait de la métaphysique que pour s'égarer dans des essais de synthèse hâtifs, incomplets, antagoniques.

Les théoriciens du socialisme, comme Proudhon et Karl Marx, et les agitateurs, comme Blanqui et Bakounine, apportaient certes à l'œuvre générale de la révolution un contingent énorme, précieux, mais ils introduisaient aussi dans l'Internationale des éléments de division, des ferments dissolvants, qu'on avait pu éviter jusque-là, malgré les différences des tempéraments et des caractères, malgré les points de vue divergents et les tendances variées d'hommes qui n'avaient point eu la même éducation et qui n'avaient point fait les mêmes études.

Cependant, le faisceau de l'union des jeunes socialistes français résista encore longtemps à tous les germes funestes qui le menaçaient. Les grandes fédérations étant formées dans les grandes villes, avec d'importants rayonnements à l'entour, l'Internationale, devenue puissante, organisa à Lyon une sorte de congrès des sections françaises, une grande assemblée populaire, qui eut lieu le 13 mars 1870. Varlin en fut le président. Bastelica, Aubry et beaucoup d'autres étaient là. Plusieurs sections étrangères y avaient aussi des représentants.

Quinze jours après, le gouvernement impérial commençait des poursuites et tous les chefs de l'Internationale étaient arrêtés dans toute la France.

Ce n'était rien, c'était le succès futur assuré. Ce qui paralysa ce grand mouvement et rejeta le prolétariat en arrière, ce fut la guerre et tous les événements qui suivirent. Ce fut l'explosion prématurée et partielle d'un sentiment révolutionnaire très mélangé et l'écrasement de la Commune en 1871. La défaite du socialisme fut facilement complétée ensuite par la négation de la question sociale, très franche de la part de Gambetta et des anciens orléanistes, ses nouveaux alliés, mais perfidement enveloppée de réticences démocratiques par d'autres, aussi funestes au socialisme.

Et les plus nuisibles, par conséquent les plus utiles aux conservateurs, furent peut-être ceux qui en si grand nombre restèrent muets, tacites approbateurs des faits accomplis et des principes qu'ils permettaient d'affirmer. Il y a de ces muets prudents et habiles, dont les élasticités de conscience peu remarquées ont échappé au blâme que la démocratie ne ménage pas à ceux qui dévoilent trop fièrement leur irritation contre les mixtures auxquelles elle se résigne parfois.

Nous avons dit que l'Internationale n'a pu dégager suffisamment l'idée supérieure du socialisme, la montrer au-dessus de toutes les autres dans sa lumineuse puissance, aller chercher au fond des

consciences le sentiment formidable qui seul pouvait électriser les masses et embraser les apôtres de la révolution nouvelle.

Mais au moins, cette haute mission, cette idée étaient alors pressenties et ceux qui avaient un tel pressentiment s'efforçaient de ne pas le laisser étouffer par les pousses tenaces et enveloppantes que la tradition romaine et monarchique a léguées au jacobinisme et à tous les genres de républiques qui sortent des mêmes racines si profondément enfoncées dans notre histoire. Depuis, l'idée politique redevenant l'unique point de mire et, pour ainsi dire, la religion des républicains francais, la vieille plante usée se mettant à refleurir sur le tronc creux rongé par les vers, les continuateurs du socialisme vaincu n'ont pu tout d'abord afficher toutes les audaces de leurs prédécesseurs. Ils eurent la prudence de suivre les chemins battus et de ne point emporter les principes du socialisme sur des hauteurs superbes, d'où les idées politiques leur eussent semblé petites et mesquines.

Le nouveau socialisme s'est donc fait, au moins en apparence, plus modeste et s'est plus ou moins mal abrité sous les ramures maladives du tronc caduc où geignent et tremblotent dans l'attente de l'inconnu, sous le portique sombre de l'avenir troublant, toutes les décadences, toutes les infirmités et tous les égoïsmes sauvés pour un temps, en mai 1871, par M. Thiers et les Versaillais.

Il y a eu des socialistes qui auraient voulu conjurer cette persistance des aspirations démocratiques à faire refluer vers la politique, vers les sommets gouvernementaux et législatifs toutes les espérances du peuple. Pour ceux-là, qui avaient visé trop haut et trop loin, la coupe des déceptions était déjà pleine en 1871. Il leur était absolument impossible de se mettre au niveau des nouvelles réalités républicaines. Leur découragement et leur dégoût étaient de ces sentiments terribles qui ravagent l'âme et que ne peuvent comprendre ceux dont la foi n'a jamais été qu'un raisonnement et que l'idéal n'a jamais passionnés. Les événements venaient ainsi achever ce que les langues sifflantes et baveuses au service des futurs hommes d'État avaient commencé quelques années auparavant. La grande route était complètement barrée. La République tant désirée existait enfin et elle repoussait le socialisme de toutes ses forces.

L'éternel pèlerin du prolétariat dut reprendre à terre son lourd bagage pour gravir de nouveau les côtes abruptes, les défilés sans horizon. On reproche à ceux qui ne purent s'y résigner d'étranges et douloureuses déviations. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet. Le socialisme populaire n'a marché jusqu'ici que dans une atmosphère étouffante, par des routes basses semées de fondrières, interceptées par des éboulements. Il faut encore se féliciter qu'il ait pu marcher et

prospérer dans cette ombre ; car la grande idée qui plane au-dessus la percera un jour.

Au point où en est aujourd'hui le socialisme, nous avons pensé qu'il était bon de rappeler l'œuvre de ceux qui les premiers l'ont placé tout entier comme le plus précieux, mais le plus dangereux et le plus écrasant des fardeaux, sur les épaules affaissées et pourtant robustes du prolétariat. Répétons-le, c'était une tâche inouïe, bien au-dessus de leurs forces. C'est pour qu'on ne puisse plus l'oublier, que nous avons voulu parsemer de quelques rayons, auxquels elles ont droit, ces pâles figures de pionniers du travail, qu'a déjà engloutis et brûlés dans son ventre de fer le Moloch des révolutions.

ALBERT RICHARD.

THÉORIE DE LA PROPRIÉTÉ

1. Ayant à combler ici une lacune qui existe entre ma *Théorie générale de la société* (1867-68) et ma *Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'État* (1880) en fournissant la *Théorie de la propriété,* et voulant le faire à la fois sommairement et correctement, je fournirai cette théorie dans la forme géométrique qui est la vraie forme de la science de la justice, si la science de la justice consiste, comme la science de l'étendue, dans la déduction analytique de rapports et de lois relatifs à des types idéaux, abstraits de la réalité par définition.

2. Définition. — *Le droit de propriété d'une personne sur une chose est le droit, pour cette personne, d'appliquer cette chose à la satisfaction d'un besoin, même en la consommant.*

Tout droit est un rapport moral entre personnes, c'est-à-dire un pouvoir moral pour certaines personnes auquel correspond une obligation morale pour certaines autres personnes. La personne investie du droit de propriété sur une chose aura le pouvoir moral d'appliquer cette chose à satisfaire le besoin qu'elle en éprouve, et les autres personnes auront l'obligation morale de respecter le droit des premières. Les personnes morales sont *individuelles* ou *collectives.* Les individus, les familles, les associations, d'une part, les communes, les provinces, les États, d'autre part, peuvent être les titulaires du droit de propriété.

Les choses à propos desquelles s'exerce le droit de propriété sont les choses qui sont à la fois *utiles* et *limitées dans la quantité,* les choses *rares* ou la *richesse sociale.* La richesse sociale se compose de *biens durables* qui servent plus d'une fois, et de *biens fongibles* qui ne servent qu'une seule fois, autrement dit, de *capitaux* et de *revenus,* que nous classerons sous les sept chefs ci-après :

1° Les *terres,* 2° les *facultés personnelles,* 3° tous les autres capitaux

existants, autres que les capitaux fonciers et les capitaux personnels : les meubles, vêtements, objets d'art et de luxe, les machines, instruments, outils, les constructions de toute nature, et que nous nommerons les *capitaux artificiels*. Tous ces biens sont des capitaux; ils survivent au premier usage qu'on en fait.

4° Les services journaliers des terres ou les *rentes*, 5° les services des facultés personnelles ou les *travaux*, 6° les services des capitaux artificiels que nous nommerons les *profits*. Tous ces services sont des revenus; chacun d'eux périt au premier usage qu'on en fait. Parmi eux, les uns ont une utilité directe et sont utilisés comme services *consommables;* les autres n'ont qu'une utilité indirecte et sont utilisés comme services *producteurs*.

7° Les *produits*. De ces produits, les uns sont des revenus : les substances alimentaires, les combustibles, les matières premières; les autres sont des capitaux artificiels. Nous userons, en temps et lieu, de la faculté que nous donne cette circonstance de classer les capitaux artificiels parmi les produits (1).

3. Lemme I. — *Le propriétaire d'une chose est propriétaire du service de cette chose.*

Qui peut le plus peut le moins. Celui qui a le droit de consommer une chose immédiatement a le droit de la consommer à la longue, autrement dit, d'en consommer seulement le service. Ainsi, les propriétaires des terres seront propriétaires des rentes, les propriétaires des facultés personnelles seront propriétaires des travaux, les propriétaires des capitaux artificiels seront propriétaires des profits. Nous n'avons pas à faire, en droit naturel, la théorie de la propriété des articles 4, 5 et 6 de la richesse sociale; cette propriété résultera du droit de propriété sur les articles 1, 2, 3 et 7, tel qu'il sera établi.

4. Lemme II. — *Le propriétaire d'une chose est propriétaire du prix de cette chose.*

Celui qui a le droit de consommer une chose a le droit de la vendre. Il sera propriétaire de la chose qu'il aura achetée, ou reçue en retour de celle qu'il aura donnée, soit dans un troc en nature, soit dans un échange effectué sur le marché, conformément au mécanisme de la libre concurrence ou de l'enchère et du rabais. Il le sera, du moins, si ce mécanisme ne le favorise pas aux dépens de sa contre-partie. Il faut donc ici démontrer que la libre concurrence ne favorise pas les acheteurs au détriment des vendeurs, ou réciproquement. Quelques

(1) Voir, sur cette classification de la richesse sociale et sur le mécanisme de la production, mes *Éléments d'économie politique pure*, 17e et 18e leçons.

lecteurs penseront peut-être que cette proposition est évidente par elle-même. Je ne suis pas de cet avis : je la considère comme une des plus délicates dont l'économique mathématique permette la démonstration; j'y vois d'ailleurs le nœud de la théorie scientifique de la propriété. Je dédie, en conséquence, les lignes qui vont suivre à ceux qui ne veulent pas plus d'escamotage dans les sciences morales que dans les sciences physiques, en remplacement des *prolongement de la personnalité humaine, projection de la vie sur les choses,* et autres métaphores semblables qui sont le fondement le plus solide de l'économie sociale contemporaine.

Voyons d'abord le troc. Jevons a reconnu et signalé, au chapitre IV de sa *Théorie de l'économie politique,* dans le troc de grain contre viande entre deux individus A et B, les éléments quantitatifs essentiels de l'échange économique tel qu'il s'opère sur le marché. Je lui emprunterai son analyse du phénomène, en y faisant toutefois quelques rectifications et additions nécessaires.

On essaye au hasard un *rapport d'échange* de la viande contre le grain, inverse d'un rapport d'échange du grain contre la viande. A ces rapports d'échange proposés, chaque troqueur décide quelle quantité de sa marchandise il veut céder et, par suite, quelle quantité de l'autre marchandise il veut acquérir. Il prend cette décision de façon à se procurer *la plus grande somme possible de satisfaction de ses besoins.* Et la mathématique montre que la condition de ce maximnm est *que,* le troc une fois effectué, *les rapports des intensités des derniers besoins satisfaits des deux marchandises soient, chez chaque troqueur, inversement égaux aux rapports d'échange.* Mais, généralement, le troc ne s'effectuera pas ainsi du premier coup, parce que, généralement, la quantité de chaque marchandise offerte par son propriétaire ne sera pas égale à la quantité demandée par le propriétaire de l'autre marchandise. En ce cas, on essaiera un autre rapport d'échange de la viande contre le grain, inverse d'un autre rapport d'échange du grain contre la viande, plus élevé si la demande effective du grain est plus forte que son offre effective et moins élevé si l'offre effective du grain est plus forte que sa demande effective. A ces nouveaux rapports d'échange, les deux troqueurs prendront des décisions nouvelles, toujours conformément à la condition de satisfaction maxima des besoins. Et la mathématique montre qu'on arrive ainsi à l'*égalité de la demande et de l'offre des deux marchandises.* Alors le troc s'effectue. Et puisque, à ce moment, en vertu de la condition de satisfaction maxima, le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits des deux marchandises est le même chez chaque troqueur, le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits des deux troqueurs est aussi le même pour chaque marchandise.

Par exemple, si, pour le grain, A s'arrête à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 7, et B à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 3, alors, pour la viande, A s'arrêtant à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 14, B s'arrêtera à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 6. Et, comme on aura

$$7 : 14 :: 3 : 6,$$

on aura aussi

$$7 : 3 :: 14 : 6.$$

Pour la viande comme pour le grain, A sera plus loin et B plus près de la satiété. Le troc jevonien est donc une opération par laquelle les deux troqueurs portent la satisfaction de leurs besoins au maximum compatible avec la condition que l'un offre de sa marchandise autant que l'autre en demande et demande de la marchandise de l'autre autant que celui-ci en offre, soit à un maximum relatif qui laisse subsister le droit de propriété de chaque troqueur sur sa marchandise. C'est un troc *individualiste :* il s'effectue par la volonté de l'individu cherchant en toute *liberté* son avantage, et il laisse subsister après lui l'*inégalité* de richesse qui résultait avant de la possession d'une quantité plus ou moins grande d'une marchandise plus ou moins utile. Il s'opère sur le terrain de la *justice*, aucun des deux individus ne devant rien à l'autre une fois l'opération faite.

En regard de ce mode de troc, il y en a un autre : celui dont Gossen a donné la formule aux pages 83-85 de son *Exposition des lois de l'échange,* et après lequel les deux marchandises sont réparties entre les deux troqueurs de telle sorte *que l'intensité du dernier besoin satisfait de chaque marchandise soit la même pour l'un et l'autre.* Dans ce système, le grain serait réparti entre A et B de façon à ce qu'ils s'arrêtassent tous deux à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 5 ; et la viande serait répartie entre eux de façon à ce qu'ils s'arrêtassent tous deux à un dernier besoin satisfait d'une intensité égale à 10. Ce troc, aussi bien défini que le précédent, est donc une opération par laquelle la satisfaction des besoins des deux troqueurs pris ensemble est portée au maximum absolu et non plus relatif, aucun compte n'étant tenu des quantités de marchandise possédées, autrement dit, abstraction étant faite du droit de propriété de chaque troqueur sur sa marchandise. C'est un troc *communiste :* il n'aura lieu en toute certitude que par l'*autorité* de l'État, et il amènera l'*égalité* qui résulterait à la fois de l'égalité des besoins et de celle des moyens de les satisfaire. Il s'opère sur le terrain de la *fraternité.* Soient deux frères à la table de leur père, celui-ci leur distribuerait la nourriture de telle sorte que tous deux s'en allassent également rassasiés. Mais il est

évident qu'ici les deux troqueurs ne sont plus quittes l'un envers l'autre. Pour nous en convaincre, supposons qu'il s'agît de revenir du résultat du mode jevonien à celui du mode gossenien : il faudrait reprendre du grain et de la viande à B de façon à augmenter les intensités de ses derniers besoins satisfaits de 3 à 5 et de 6 à 10, et donner ce grain et cette viande à A de façon à diminuer les intensités de ses derniers besoins satisfaits de 7 à 5 et de 14 à 10. Ainsi, dans le mode gossenien, B fait à A une concession volontaire ou forcée (1).

On trouve donc bien ici aux prises les deux doctrines sociales qui se disputent la théorie de la propriété; et on pourrait déjà prononcer entre elles. Je n'aborde pas encore cette question qui serait ici compliquée de la question de savoir d'où vient le grain, d'où vient la viande. Tout ce que je soutiens, pour le moment, c'est que, *si* A *et* B *ont le droit de manger l'un tout son grain, l'autre toute sa viande, ils ont le droit d'en troquer une partie selon le premier des deux systèmes en présence.*

Quant au second système, je ne le réprouve pas du tout; j'en définis le caractère. En réalité, le troc gossenien n'est pas un troc, mais une mise en commun des deux marchandises. Voici un exemple de ce partage fraternel des biens dont j'ai gardé le souvenir. En 1846, au collège de Caen, tous les jours, au goûter de quatre heures, nous étions une trentaine de pensionnaires assis autour d'une table du petit

(1) Voici l'illustration géométrique de cette double analyse :

GG_a, VV_a sont les *courbes d'utilité* du grain et de la viande pour A, rapportées à deux axes : un axe des *quantités* vertical, et un axe des *intensités des derniers besoins satisfaits,* ou plus brièvement des *raretés,* horizontal. Oa est la quantité de grain possédée par A. OG_a et aR_a sont les intensités des premier et dernier besoins de grain qui seraient satisfaits ensuite de la consommation de toute cette quantité par A. La surface OaR_aG_a est la *somme de satisfaction de besoins,* ou plus brièvement l'*utilité effective,* qui serait ainsi obtenue. GG_b, VV_b sont les courbes d'utilité du grain et de la viande pour B. Ob est la quantité de viande par lui possédée. OV_b et bR_b sont les intensités initiale et marginale de besoins satisfaits et la surface ObR_bV_b est l'utilité effective qui correspondraient à la consommation de toute cette quantité par B.

Suivant le troc jevonien, dans ces conditions, ce serait au rapport d'échange de 1 de viande contre 2 de grain qu'aurait lieu l'égalité de l'offre et de la demande effectives des deux marchandises. La quantité $ax = Ox'$ de grain s'échangerait alors contre la quantité $by = Oy'$ de viande ; et l'on aurait les équations

$$\frac{x\varphi_a}{y'\psi_a} = \frac{1}{2} = \frac{x'\varphi_b}{y\psi_b},$$

soit l'équation

$$\frac{x\varphi_a}{x'\varphi_b} = \frac{y'\psi_a}{y\psi_b}.$$

Suivant le troc gossenien, après reprise de $aX = OX'$ de grain à A pour B, et reprise de $bY = OY'$ de viande à B pour A, on aurait les deux équations

$$X\Phi_a = X'\Phi_b, \quad Y\Psi_b = Y'\Psi_a.$$

Donc, pour revenir du troc jevonien au troc gossenien, il faudrait dépouiller B de la quantité $x'X' = xX$ de grain et de la quantité $yY = y'Y'$ de viande au profit de A.

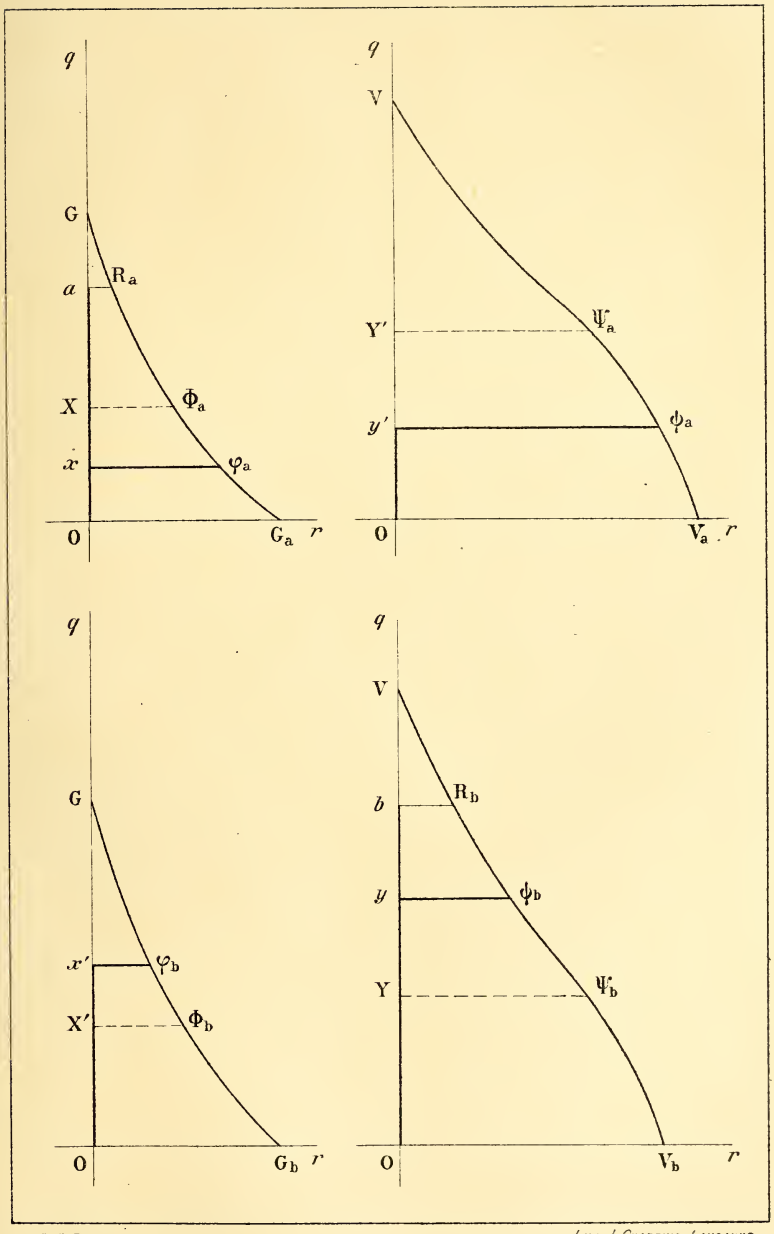

L. Walras

Lith. J. Chappuis, Lausanne

réfectoire, ayant chacun un morceau de pain sec fourni par l'économat. Quelques-uns d'entre nous, tantôt les uns, tantôt les autres, avaient reçu des pots de provisions de leur famille. Tous les autres leur envoyaient leur morceau de pain, et ils le retournaient garni de beurre ou de confitures. Cela était de règle et se faisait à charge de revanche, mais sans compter, et en Normandie, terre de droit strict! Ces usages doivent être encouragés chez les enfants et se perpétuer chez les jeunes gens et les grandes personnes dans bien des cas. Mais, enfin, la société n'est pas un pique-nique; et des concessions acceptables comme une politesse, quand elles sont volontaires, devraient être repoussées comme une humiliation si elles étaient imposées par la loi. Je ne sais pourquoi on suppose assez volontiers le peuple prêt à profiter de toutes les faveurs. Pour moi, quand je parle en son nom, ma devise reste ce qu'elle a toujours été : « Tout notre dû : rien de moins, rien de plus. »

Il s'agit à présent de passer du troc à l'échange économique en introduisant sur le marché plusieurs échangeurs concurrents, avec la condition qu'il n'y aura pour tous qu'un prix unique, en faisant intervenir la monnaie, en opérant la transformation des services producteurs en produits aux moindres frais possibles, et de savoir si ces conditions ne favorisent ni les acheteurs ni les vendeurs au détriment les uns des autres.

1° La condition *qu'il n'y ait qu'un seul prix courant sur le marché* est bien une condition de justice. S'il y avait, à un moment donné, plusieurs prix courants pour une même marchandise, les vendeurs auraient le droit de se transporter du point où le prix serait plus bas sur le point où il serait plus élevé, et les acheteurs, à l'inverse, du second point sur le premier; et ces opérations auraient pour effet de niveler les prix divers. Il est parfaitement juste de proposer immédiatement le prix unique. A ce prix, quand il est devenu prix courant, il est parfaitement juste que, si un échangeur donne 2 unités d'une marchandise contre 4 d'une autre, celui qui donne 5 reçoive 10, et ainsi de suite.

2° L'*intervention de la monnaie* ne trouble pas non plus les conditions de justice de l'échange, si la monnaie ne change pas de valeur entre le moment où on la reçoit et le moment où on la donne. La fixité ou la régularité de variation de la valeur de la monnaie d'un point à un autre au même moment, et surtout d'un moment à un autre sur un même point, est donc essentielle à l'exercice du droit de propriété.

3° La condition *que les produits soient fabriqués au meilleur marché possible* est, elle aussi, une condition conforme à la justice. Si les consommateurs fabriquaient eux-mêmes les produits, ils auraient le droit de les confectionner de manière à ce qu'ils leur coûtassent le

moins cher possible et, par conséquent, d'acheter, aux prix courants, les services producteurs nécessaires pour cette confection. C'est ce que les entrepreneurs font en leur lieu et place. A supposer donc que la condition dont il s'agit diminue l'utilité effective totale en diminuant le prix de certains services producteurs, il ne faut pas plus s'arrêter à cette circonstance qu'à celle de la diminution de l'utilité effective totale, ou de la réduction du maximum absolu d'utilité au maximum relatif compatible avec la justice, qui peut résulter également de la condition d'unité de prix.

Ainsi, les propriétaires fonciers, les travailleurs, les capitalistes seront propriétaires de la monnaie qu'ils recevront, sur le marché des services, en échange de leurs rentes, de leurs travaux, de leurs profits, et propriétaires des produits qu'ils recevront, sur le marché des produits, en échange de leurs fermages, de leurs salaires, de leurs intérêts. Les entrepreneurs seront propriétaires des rentes, travaux et profits qu'ils recevront, sur le marché des services, en échange de leur monnaie, et propriétaires de la monnaie qu'ils recevront, sur le marché des produits, en échange de leurs produits, et avec laquelle ils continueront leurs entreprises. Le droit de propriété de l'entrepreneur sur son bénéfice d'entreprise, corrélatif de sa perte éventuelle, est ainsi compris dans son droit de propriété sur le prix de vente de ses produits, supérieur ou inférieur au prix de revient. Nous n'avons donc pas à faire, en droit naturel, la théorie de la propriété de l'article 7 de la richesse sociale : cette propriété résultera, comme celle des articles 4, 5 et 6, du droit de propriété sur les articles 1, 2 et 3.

Mais ce n'est pas tout. Les capitaux artificiels sont des produits qui appartiennent, comme les revenus consommables, en premier lieu aux entrepreneurs qui les ont confectionnés, et en second lieu aux propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes qui les ont achetés. Donc, nous n'avons pas à faire non plus, en droit naturel, la théorie de la propriété de l'article 3 de la richesse sociale : cette propriété résultera, elle aussi, du droit de propriété sur les articles 1 et 2. Nous n'avons à faire, en droit naturel, la théorie de la propriété que des terres et des facultés personnelles. La voici.

5. Théorème I. — *Les* facultés personnelles *sont, de droit naturel, la propriété de l'*individu.

En d'autres termes, toute personne s'appartient à elle-même, parce que toute personne, c'est-à-dire toute créature raisonnable et libre, a le droit et le devoir de poursuivre elle-même sa fin, d'accomplir elle-même sa destinée, et est responsable de cette poursuite et de cet accomplissement. Ici s'applique le principe de l'inégalité des positions qui veut que nous jouissions en proportion de nos efforts.

Au moment où s'introduisent ici les idées de personnalité, de droit et de devoir, qui sont l'objet de la morale sociale, je tiens à faire remarquer que je les rattache non à une conception métaphysique de la liberté, mais à une observation scientifique de la nature humaine, observation non seulement psychologique ou subjective, mais historique ou objective. En comparant entre eux l'animal et l'homme, j'observe que le premier vit en général à l'état d'isolement, de famille, de société-famille, tout au plus de société rudimentaire, genre de vie pour lequel l'instinct lui suffit, tandis que le second subsiste grâce à la division du travail et vit en société économique et morale, genre de vie pour lequel la sympathie et le sens esthétique, l'entendement et la raison, la conscience et la possession de soi-même lui sont nécessaires. L'aptitude à la division du travail, l'amour sympathique et esthétique, la raison, la volonté consciente et libre sont des facultés qui s'affirment et se développent dans l'industrie, l'art, la science et les mœurs, et qui s'appellent et se fortifient réciproquement. La personne morale naît et grandit dans la société, et je la définis, non telle qu'elle est, mais telle qu'elle peut et doit être, pour faire la théorie de la société idéale. Ainsi définie, elle a le droit et le devoir de poursuivre sa fin et est responsable de cette poursuite.

Or, au point de vue économique, dire que l'homme est une personne morale, ayant le droit et le devoir de poursuivre elle-même sa fin, c'est dire que les facultés personnelles appartiennent à l'individu. D'ailleurs l'individu, étant propriétaire de ses facultés personnelles, sera propriétaire de son travail (Lemme I) et propriétaire de son salaire ainsi que des produits, revenus consommables ou capitaux neufs, acquis par lui avec son salaire (Lemme II). Il travaillera quand et comme il voudra, subsistant plus ou moins bien selon qu'il aura su gagner un salaire plus ou moins élevé, devenant plus ou moins riche selon qu'il aura plus ou moins épargné et capitalisé.

Telle est la *justice* stricte. La justice n'est pas le seul principe des relations entre les hommes; mais elle est le premier, parce qu'elle est un principe *obligatoire* et un principe *réciproque* ou *bilatéral*. Tout devoir de justice répond à un droit corrélatif; tout droit juridique appelle un devoir corrélatif. J'ai prêté à un homme une somme d'argent, j'ai le droit de la recevoir de lui et il a le devoir de me la payer à l'échéance. Si c'était lui qui me l'eût prêtée, il aurait le droit que j'ai, et j'aurais le devoir qu'il a. Ce sont les droits et devoirs de cette espèce que la loi définit et consacre.

Mais, en dehors des relations résultant de leur destinée économique et sociale, les hommes ont entre eux des relations résultant de leur destinée morale et individuelle. Un second principe qui se présente ici est celui de l'*association* ou de l'*assurance*. On peut dire très exacte-

ment que la société proprement dite est une association naturelle, et que l'association est une société artificielle; et, de cette définition, découleront les caractères de ce dernier principe. Il sera *réciproque* comme la justice, mais *facultatif* et non plus obligatoire. Il dépend de moi de m'associer ou non, de m'assurer ou non, suivant que j'y trouve ou non mon intérêt et ma convenance. Par exemple, une fois associé ou assuré, je suis sur un pied de parfaite égalité avec mes co-associés et mes co-assurés. Nous avons formé une association pour la consommation ou le crédit; j'ai droit, comme tous les autres membres de l'association, d'acheter et d'emprunter aux conditions fixées. Ma maison brûle, la compagnie d'assurance contre l'incendie me doit une indemnité proportionnelle au montant de la prime qu'elle a reçue de moi. La maladie, le chômage m'atteignent, la société de secours mutuels me doit un subside en raison de la cotisation que j'ai payée. On aperçoit aisément toute l'importance de ce principe : il pare à une foule d'éventualités auxquelles la justice pure et simple ne saurait pourvoir. Les économistes ont toujours mis un entêtement singulier à ne pas vouloir le comprendre et l'admettre; il est vrai que les socialistes ont eu parfois le tort de prétendre l'installer au lieu et place de la justice, ce qui est une erreur fondamentale. Le droit et le devoir d'association et d'assurance sont un droit et un devoir que ma volonté crée. Sans doute, une fois créés, ce droit et ce devoir rentrent dans les conditions ordinaires de la justice; toujours est-il que la société, qui ne peut dépendre de ma volonté, ne saurait reposer sur un tel principe.

Enfin, il existe un troisième principe, appartenant, lui aussi, à l'ordre des relations résultant de la destinée individuelle et morale des hommes, qui est celui de la *fraternité,* du *dévouement,* de la *charité.* Celui-là est le principe complémentaire des deux autres. Il n'est ni obligatoire, ni bilatéral; il est *facultatif* comme l'association et, de plus, il est *unilatéral.* Le devoir de dévouement, le devoir de charité, est un devoir sans nul droit corrélatif : il n'y a pas de droit au dévouement, pas de droit à la charité. Un homme tombe sous mes yeux dans la rivière ; aucune loi écrite ne peut m'obliger à me jeter à l'eau pour l'en retirer, et ce n'est pas à la justice à intervenir ici. S'il n'y a pas d'ailleurs, entre cet homme et moi, un contrat de sauvetage mutuel, ce n'est pas non plus à l'association. Cependant, cet homme se noie! A quel principe de le secourir? A celui de la fraternité me faisant appel des profondeurs de la sensibilité, principe non social, mais individuel, principe éternel d'ailleurs, comme l'humanité même. Supposez, si vous voulez, l'idéal social réalisé de la façon la plus complète, la justice et l'ordre régnant définitivement; supposez, avec cela, l'association et l'assurance aussi développées que possible, tous les hasards calculables calculés. Personne n'a plus rien à réclamer de la

société naturelle et obligatoire, ni rien à attendre des sociétés artificielles et facultatives ; personne n'est plus malheureux que par la faute de la nature ou par sa propre faute. D'abord, nous n'en sommes pas là ; et la fraternité nous est nécessaire pour y arriver. Puis, même dans cet état idéal, il y aurait des malheureux : les infirmes, auxquels nous devons notre amour, et les coupables, auxquels nous devons notre pitié. Je dis que nous les devons, bien entendu, selon la loi morale et non selon la loi sociale, selon la conscience et non selon le code ; car la société ne doit pas plus reposer sur la fraternité que sur l'association, mais seulement sur la justice. La justice laisse les hommes sur le pied de l'égalité des droits et devoirs, la fraternité non, celle, du moins, qui se traduit par une aide pécuniaire. Il n'y a plus égalité entre l'homme qui fait la charité et celui qui la reçoit, entre le citoyen qui contribue à l'assistance et celui qui y participe. Dites qu'il y aura toujours des riches et des pauvres et que la fraternité aura toujours à s'exercer, soit ! Mais, s'il faut violer la justice pour que la fraternité s'exerce, s'il s'agit d'entretenir dans la société des riches et des pauvres pour que les uns aient l'occasion de faire la charité et les autres de la recevoir, je proteste contre l'interversion des principes. Cette charité d'ailleurs se fera-t-elle ? Vous la commanderez au besoin. En la commandant, vous la détruisez ; le communisme fraternitaire ne resterait méritoire qu'à la condition de rester libre ; c'est pourquoi, bien souvent, on entend dire : Ce serait là l'organisation sociale à poursuivre, si la nature humaine était plus parfaite. On pourrait soutenir que l'homme tel que l'observation nous le montre, libre et responsable d'abord, ayant à subir, en premier lieu, au nom de la justice, les conséquences bonnes ou mauvaises de son activité ou de sa paresse, de sa vertu ou de ses vices, susceptible, en second lieu, d'amour et de sympathie, venant, au nom de la fraternité, au secours des autres hommes, est supérieur à cet idéal vague et peut-être contradictoire ; car, enfin, le premier degré du sacrifice de soi-même à autrui, ce serait de ne pas accepter le sacrifice d'autrui à soi-même. Mais, au surplus, et quoi qu'il en soit, nous avons à prendre l'homme non tel qu'il nous plaît de le rêver, mais tel qu'il nous est donné, pour en dégager le type. C'est pour celui-ci que nous organisons la société. Et voilà la personne morale, voilà l'individu propriétaire de ses facultés personnelles.

6. Théorème II. — *Les* terres *sont, de droit naturel, la propriété de l'*État.

En d'autres termes, les terres appartiennent à toutes les personnes en commun, parce que toutes les personnes raisonnables et libres ont le même droit et le même devoir de poursuivre elles-mêmes leur fin

et d'accomplir elles-mêmes leur destinée, et sont au même titre responsables de cette poursuite et de cet accomplissement. Ici s'applique le principe de l'égalité des conditions qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts.

Or, au point de vue économique, dire que l'homme n'est une personne morale que dans la société et par la société, que tous les hommes, dans la société, sont également des personnes morales, et doivent pouvoir profiter également des ressources naturelles qui leur sont offertes pour poursuivre leur fin et accomplir leur destinée, c'est dire que les terres appartiennent à l'État. L'État, étant propriétaire des terres, sera propriétaire des rentes (Lemme I) et propriétaire des fermages ainsi que des produits, revenus consommables ou capitaux neufs, acquis par lui avec ses fermages (Lemme II). Il subsistera au moyen de ces revenus, sans rien demander à l'individu, ni à titre d'impôt, ni même à titre d'emprunt, et, en outre, laissera aux générations postérieures des capitaux, non seulement entretenus, mais agrandis, accrus et multipliés, comme les générations antérieures lui en ont laissé à lui-même. Les terres n'appartiennent pas à tous les hommes d'une génération ; elles appartiennent à l'humanité, c'est-à-dire à toutes les générations d'hommes. Si la société était un fait conventionnel et libre, les individus contractant pour l'établir pourraient décider un partage égal des terres entre eux; mais, si elle est un fait naturel et nécessaire, toute aliénation des terres est contraire au droit naturel, parce qu'elle lèse les générations futures. En termes juridiques, l'humanité est propriétaire, et la génération présente est usufruitière des terres.

Il y a eu, jusqu'ici, pour l'espèce humaine, cinq états ou régimes économiques abstraits, dont les combinaisons, s'opérant d'une façon plus ou moins régulière par superposition, constituent les états ou régimes réels : 1° l'état sauvage, qui est l'état *de chasse et de pêche;* 2° l'état *pastoral;* 3° l'état *agricole,* où l'on commence à cultiver la terre et dans lequel la chasse, la pêche et l'élevage des troupeaux ne sont plus que des opérations spéciales dans l'œuvre générale de l'agriculture; 4° l'état *industriel,* dans lequel l'industrie manufacturière prend, à côté de l'industrie agricole, une place considérable; et 5° l'état *commercial,* dans lequel les diverses nations, ne se contentant plus de leurs propres produits, se procurent, par voie d'échange, les produits les unes des autres, et qui suit de très près l'état industriel. Dans l'état de chasse et de pêche et dans l'état pastoral, les terres appartiennent à la communauté. Les défenseurs attitrés de la propriété foncière individuelle affirment d'ordinaire que, dans les deux premiers états économiques, cette propriété « n'existe pas ». C'est une erreur

complète : elle existe à l'état de communauté. Les peuples sauvages ou pasteurs sont divisés en tribus dont chacune se considère comme ayant des droits sur un territoire plus ou moins étendu et repousse à main armée les incursions des tribus voisines. Ainsi la propriété, qui n'est pas établie d'individu à individu, est établie de nation à nation. Et, sur le territoire national, chaque individu a le droit de chasser, de pêcher, de faire paître son troupeau. En somme, dans ces états, la richesse est médiocre, mais elle est au moins répartie d'une façon rationnelle.

C'est, en général, en inaugurant le régime agricole que les sociétés ont partagé les terres entre les individus, évidemment dans cette persuasion que la division de la propriété était nécessaire à la division de la culture. Il ne serait guère difficile de montrer, par l'histoire, qu'en amenant ainsi, au bout d'un certain temps, le partage de leurs membres en propriétaires et prolétaires, et en faisant apparaître l'inégalité des conditions à côté de celle des positions, elles se sont préparé des difficultés qui ont entraîné leur décadence. Mais il est plus intéressant encore de montrer comment la plupart d'entre elles, obéissant à la nature des choses par un instinct profond, ont eu soin de faire servir, en grande partie, le plus ou moins de rente et de fermage qui existe dans l'état agricole à défrayer les services publics.

Cela est évident des Indous, des Égyptiens, des Juifs et des peuples qui ont organisé leur société dans le système du gouvernement théocratique et des castes, puisque, chez eux, la caste sacerdotale, qui est la caste gouvernante, ou possède les terres, ou prélève sur le revenu des terres une dîme correspondant approximativement à la valeur de la rente. Cela est certain encore, si l'on y regarde attentivement, des peuples qui, comme les Grecs et les Romains, ont commencé à séculariser le gouvernement, en fondant la société sur l'esclavage. Ici, les esclaves sont agriculteurs et industriels, ils travaillent; les citoyens libres passent leur vie sur l'agora, au forum, dans les camps, à discuter les affaires publiques, à voter, à plaider, à juger, à combattre. Les premiers tiennent la place des artisans de l'Orient, et les seconds celle des prêtres : ils s'acquittent des services publics et, à ce titre, possèdent les terres. Mais c'est peut-être dans le système féodal que l'attribution de la rente et du fermage aux frais des services publics est le plus apparente. Les principaux services publics, à cette époque, sont la justice en temps de paix et le service militaire en temps de guerre. Or les seigneurs féodaux sont à la fois justiciers et chefs militaires; et ils sont en même temps les propriétaires des terres. On sait comment les hauts barons partagent à la fois leurs fonctions et les terres qui les rémunèrent avec leurs vassaux; on sait comment l'Église, les Universités, les hôpitaux, dans le régime féodal,

sont dotés en terres. Ce régime est tombé. Au fur et à mesure que la noblesse a décliné et que la bourgeoisie a grandi, les fonctions publiques sont passées des mains de l'une à celles de l'autre, ou, pour mieux dire, sont revenues à l'État. Malheureusement, en déchargeant l'aristocratie féodale des fonctions publiques, on a négligé de lui reprendre le sol, dont la jouissance constituait le traitement de ces fonctions. Une occasion d'éviter cette erreur s'est offerte, quand la Révolution a pu s'emparer des biens de la couronne, du clergé et des nobles émigrés; mais on l'a déplorablement manquée en vendant ces biens à vil prix, et de là vient que, placés entre un ordre social qui s'est décomposé et un autre qui est à recomposer, nous sommes en présence de la question sociale.

Fait bien remarquable! Quelques sociétés, passées à l'état agricole en demeurant à moitié dans l'état pastoral, ont évité l'erreur du partage des terres, en se bornant à procéder, à intervalles réguliers, à un lotissement, pour la seule jouissance, de la *forêt,* du *pâturage* et du *champ cultivable,* entre leurs membres; et, parmi elles, un assez grand nombre, trouvant dans la justice un principe de durée, se sont perpétuées jusqu'à nous. Telles sont, pour n'en citer qu'un seul groupe, les communes de la Suisse primitive demeurées propriétaires de leurs *allmends.* Quelques économistes bien intentionnés, comme Laveleye, ont prétendu nous ramener à cette forme sociale; mais ils ont négligé de considérer une chose : c'est que nous sommes en train, dans ce moment, de passer de l'état agricole à l'état industriel et commercial. Or, dans ce dernier régime, il y a, à côté de la population agricole, une population industrielle, une population commerçante, une population de gens exerçant des professions libérales, et enfin une population de fonctionnaires publics : cinq populations pour une à nourrir; dès lors l'agriculture doit se transformer complètement, devenir d'extensive intensive, s'exercer en grand et sur le pied d'un large emploi de capital, double condition, technique et économique, tout à fait contraire au système de l'allmend. Puis, que feraient les non-agriculteurs de leur lot de champ cultivable, de pâturage et de forêt? Et enfin où l'État trouverait-il le revenu dont il a besoin, dans l'état industriel et commercial, pour les services publics devenus si nombreux et si importants? Que l'État, propriétaire des terres, les afferme à des entrepreneurs de culture et consacre le montant des fermages aux services publics qui seront gratuits; et ainsi l'égalité des conditions subsistera à côté de l'inégalité des positions, et la justice sera satisfaite sous ses deux formes.

7. L'État, la province, la commune, qui sont les degrés divers de la communauté, auraient, dans ce système, la propriété des capitaux

artificiels qu'ils auraient créés ou reçus en donation ou legs. Les individus, les familles, les associations de toute nature, qui sont les degrés divers de l'individualité, auraient, de même, la propriété des capitaux artificiels résultant de leurs épargnes ou qui leur seraient venus par donation ou héritage. Étant, pour ma part, très individualiste, sur le terrain de l'individualisme, j'incline à considérer, autant que possible, ce droit comme absolu. Toutefois, je dois faire observer que la théorie de la famille et la théorie de l'association n'existent pas scientifiquement; que j'ignore la limite qui sépare, dans ces catégories, le droit de l'individu du droit de l'État; et que je dois réserver la question de l'intervention de l'État dans les donations et legs faits par l'individu à sa famille, à son église, à des particuliers ou sociétés quelconques.

LÉON WALRAS.

(La fin au prochain numéro).

Les Revendications Ouvrières

AU CONGRÈS D'HYGIÈNE DE LYON

Par le Docteur JULIEN PIOGER

Les congrès ouvriers vont faire entrer l'hygiène et l'assainissement dans une voie nouvelle. C'est la mise en pratique du vrai principe de politique démocratique, de politique sociale; c'est la voie ouverte à la législation directe par la participation des intéressés ; c'est la vraie et la plus féconde direction à donner à l'émancipation ouvrière. Il y a là une innovation de la plus haute portée, qu'il faut savoir utiliser et encourager. C'est la question ouvrière posée sous son véritable jour. C'est la préparation des nouveaux cahiers des futurs États généraux pour les grandes assises qui se préparent. Que les ouvriers, que les prolétaires, que les victimes de tous ordres de notre déplorable état politique se réunissent ainsi en congrès pour étudier ensemble les maux dont ils souffrent, pour se concerter sur les moyens d'y remédier, et nous verrons surgir de ces résolutions, de ces « vœux aux pouvoirs publics », l'exposé le plus net de la question sociale et l'indication la plus pratique des réformes urgentes d'où sortira la plus grande somme possible d'améliorations aux maux plus ou moins adhérents à tout état social.

S'il est un point bien établi aujourd'hui, c'est que le mal, pas plus que la maladie, n'a rien d'absolument fatal, mais résulte de causes sur lesquelles nous pouvons agir d'autant plus efficacement que nous en apprendrons mieux le mode d'action. C'est là un fait qui a été merveilleusement mis en lumière par toutes les conquêtes de la science sur les « forces aveugles » de la « nature » : en nous révélant la façon de domestiquer les éléments, en nous dévoilant la genèse de nos maux et de nos misères, en nous apprenant à y remédier, en combattant leurs causes, la science nous a montré que nous devons être notre propre

Providence. Les temps sont proches, où, désabusés des fallacieuses promesses de la politique, les hommes comprendront que, au lieu de mettre toute leur espérance dans un principe, dans un sauveur, dans l'État, ils doivent être leur propre gouvernement, leur propre législateur. Quand nous en serons là, nous aurons fait un grand pas vers la vraie émancipation de l'humanité et nous verrons singulièrement s'aplanir les difficultés qui irritent aujourd'hui les impatients, effraient les timorés et découragent souvent les meilleurs.

Au fond, ce qui domine l'état actuel, ce qui est vraiment inquiétant, c'est la méconnaissance profonde de la situation par les partis en lutte. Ce qu'il importe de faire, c'est d'éclairer les uns et les autres sur leurs véritables intérêts, c'est de montrer à tous, grands et petits, exploiteurs et exploités, que le salut est dans l'accord et non dans la lutte, que l'avantage de chacun est dans l'entente commune et non dans la « libre concurrence » et la rivalité. Que de luttes inutiles, que de misères désolantes, que de malheurs irréparables nous pourrions éviter si nous savions mieux voir la part de nos maux qui provient de nos divisions et de notre aveuglement ! Sous ce rapport, rien ne nous semble d'un meilleur augure pour l'avenir de notre démocratie que l'organisation de ces congrès ouvriers où les prolétaires apprendront à mieux connaître la genèse de leurs maux en les exposant, où ils prendront plus nettement conscience de leurs droits en les discutant, et surtout où ils feront leur éducation de citoyens en s'habituant à débattre, à peser les intérêts et les forces en conflit.

« Le prolétariat, dit un des rapporteurs, qui s'organise lentement pour les conquêtes futures, dont l'éducation politique, économique et sociale se poursuit à travers le temps, connaît mieux aujourd'hui ses intérêts et apprend à discerner ses vrais amis et collaborateurs. Il sait les moyens à employer pour préparer son émancipation et faire de la République une réalité vivante. C'est sur lui seul, sur le savoir qu'il acquerra, sur l'expérience qu'il a déjà acquise, qu'il doit compter, s'il entend s'affranchir de la sujétion séculaire sous laquelle il est encore courbé. Le vingtième siècle s'ouvrira pour lui comme une aube lumineuse aux jours du printemps. Mais il faut de rudes et pénibles préparations pour les besognes futures à accomplir.

« Conserver son sang-froid, agir avec certitude, ne rien tenter au hasard, consulter dans les cas difficiles les précédents historiques, mettre à la raison les impatients trop bruyants, prêts à toutes les délations et à toutes les calomnies, et, dans les moments favorables, agir avec promptitude et résolution, telle nous paraît être la ligne de conduite à suivre par le prolétariat, s'il entend demeurer maître de ses destinées et assurer la victoire définitive. »

Aussi, appréciant les résultats du congrès de Lyon, peut-on dire

très justement, avec la commission, qu'il a « fait faire un pas de géant aux revendications sociales ; le jour où leur application sera faite n'est plus guère éloigné, cela grâce au concours que des gens instruits, éclairés et philanthropes ont bien voulu prêter.

« Quand nous vous aurons dit que notre Bourse du travail était considérée comme un repaire de farouches sectaires, de gens irréconciliables par ceux que leur intelligence, leur science porte indubitablement vers l'étude des réformes que nous revendiquons, vous serez heureux d'apprendre que tous se sont plu à reconnaître la parfaite organisation de nos groupes ouvriers, la parfaite urbanité des délégués chargés d'assister à notre congrès.

« D'aucuns sont allés même jusqu'à dire : « Véritablement, nous « avions été trompés, nous devons reconnaître que les ouvriers sont « conscients d'eux-mêmes, et qu'ils savent parfaitement bien exprimer « leurs desiderata, et ce dans les termes les plus convenables.

« Aussi, nous nous engageons à leur assurer non seulement notre « appui moral, mais à les aider de tous nos moyens pour qu'ils « obtiennent ce qu'ils réclament, ce qui, nous le reconnaissons, est « absolument juste et équitable. »

C'est là, nous ne saurions trop le répéter, un résultat certain, de grande portée, qui ne fera que s'accentuer, si les exploités de tous ordres savent unir leurs efforts pour arriver à une connaissance approfondie de leurs maux et appuyer leurs revendications sur l'intérêt commun, sur les besoins de la patrie, au lieu de s'épuiser à batailler pour les personnalités ou à échanger des injures et des calomnies.

Ce qui nous divise, ce qui fomente et entretient nos luttes, c'est trop souvent un malentendu, c'est la tendance trop habituelle que nous avons de juger les gens, non d'après ce qu'il sont, ni d'après ce qu'ils font, mais d'après l'idée préconçue que nous avons d'eux, d'après la catégorie dans laquelle nous les avons enfermés sans leur demander leur permission. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à voir la façon dont se jugent et s'apprécient tous les jours les partis politiques, les écoles littéraires. Ce sont là pratiques déplorables, fort nuisibles au progrès. Des congrès, comme celui de Lyon, auront ce double bon résultat de provoquer la collaboration des hommes de science et de pensée et d'amener les ouvriers à prendre connaissance des travaux de ceux-ci et à reconnaître l'utilité de leur collaboration.

C'est ainsi que nous voyons la commission témoigner « son entière satisfaction » au docteur Gailleton, maire de Lyon ; Augagneur, conseiller municipal ; Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine et conseiller général ; Roux, directeur du laboratoire municipal, et à un grand nombre de célébrités médicales, de députés, des conseillers municipaux, des ingénieurs et des publicistes distingués, pour leur

précieux concours et l'appui de leur autorité. D'autre part, le soin avec lequel chacun des rapporteurs a étudié sa question les a amenés à se documenter auprès des diverses autorités scientifiques, qui se trouvent ainsi avoir collaboré indirectement à cet intéressant congrès. Ne pouvant citer ici tout ce qui mérite l'attention, dans les nombreux et intéressants rapports des différentes commissions, nous engageons fortement tous ceux qu'intéressent l'avenir de notre pays à lire et à méditer le *Compte rendu général des travaux du congrès national scientifique d'hygiène ouvrière* (Plan, rue de la Barre, 12, Lyon).

Voici simplement les *Conclusions générales* ou *Résolutions prises et votées par le congrès :*

PREMIÈRE COMMISSION

Le congrès d'hygiène ouvrière et professionnelle considère que les réformes suivantes doivent être introduites dans la législation sur le travail :

1° Extension de la protection du travail aux établissements et exploitation de toute nature dans lesquels sont admis les travailleurs des deux sexes, ouvriers et employés, y compris les ateliers dits de famille dans lesquels le travail s'exécute aux pièces ou à façon, par l'intermédiaire de marchandeurs et tâcherons ;

Application de la loi de 1848, concernant la répression du marchandage ;

2° Fixation à 16 ans au moins, après constatation d'aptitude physique, de l'âge d'admission au travail professionnel des enfants des deux sexes, toute activité physique et intellectuelle de l'enfant mise pour son entretien à la charge de la collectivité, devant être jusqu'à cet âge du domaine de l'éducation intégrale (scientifique, morale, civique, technique), qu'il doit recevoir gratuitement dans les établissements scolaires de l'État ;

3° Fixation de la journée du travail professionnel ;

Pour les hommes adultes à 8 heures de jour au maximum, entre 6 heures et 7 heures du soir, dans les établissements industriels, commerciaux et les entreprises de transport ; à 7 heures par jour dans les travaux souterrains, et à 6 heures de jour dans les établissements dangereux ou insalubres ;

A 6 heures de jour au maximum pour les femmes, les filles et garçons mineurs de 18 à 21 ans ;

Et au demi-temps de la durée maxima, pour les mineurs de 16 à 18 ans, ceux-ci devant être admis à poursuivre, dans les établissements scolaires spéciaux, leur éducation technique et l'instruction théorique de leur profession ;

4° Repos hebdomadaire pour tous d'un jour par semaine au moins, de manière à laisser un intervalle minimum de 36 heures entre la suspension et la reprise du travail ; obligation du repos les jours de fêtes légales ;

5° Interdiction du travail de nuit aux ouvriers et employés des deux sexes dans les établissements industriels, commerciaux, financiers, les entreprises de transport, etc., toute exception à cette disposition ne pouvant être apportée, à l'égard des hommes adultes seulement, que pour l'exécution des services publics reconnus indispensables ou urgents et là ou l'interdiction du travail pourrait compromettre la sécurité publique ;

6° Interdiction du travail souterrain aux garçons de moins de 21 ans ;

7° Interdiction du travail aux femmes enceintes ou récemment accouchées, pendant les deux mois qui précéderont et suivront la délivrance;

8° Interdiction absolue du travail des femmes et des mineurs dans tous les établissements insalubres et dangereux et dans les ateliers où les matières mises en œuvre produisent des émanations, des poussières, des fumées, des gaz, des vapeurs nuisibles à la santé;

9° Extension de la législation spéciale sur les établissements classés et des dispositions appliquées aux établissements de première classe, à tous les établissements industriels et à toutes les entreprises professionnelles;

Interdiction de l'emploi de tout procédé industriel reconnu irrémédiablement nuisible à la santé des travailleurs; droit permanent de révocation des autorisations d'ouverture d'établissements et des concessions d'exploitation de toute entreprise;

10° Combustion des gaz, fumées, poussières, vapeurs, résidus, etc., produits par la manipulation ou la transformation des matières industrielles, afin d'éviter leur mélange à l'air extérieur;

11° Responsabilité civile et pénale des employeurs en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles;

12° Recrutement après examen des inspecteurs du travail sur les listes de candidats désignés par les syndicats professionnels d'ouvriers et d'employés;

13° Obligation pour les conseils départementaux et municipaux de constituer des comités permanents d'hygiène dans lesquels l'élément ouvrier ou employé entrera au moins pour moitié, et dont les membres seront indemnisés, ces comités devant veiller à l'application des lois sur le travail, indiquer et répandre les moyens de sécurité et de salubrité et concourir à la répression des infractions;

14° Attribution de la compétence, en matière d'infractions aux lois sur l'hygiène et la sécurité professionnelles, aux tribunaux de prud'hommes universalisés, et, là où ils n'en existent pas encore, aux tribunaux correctionnels, ces tribunaux statuant en dernier ressort, sans appel, sur les contraventions constatées par les procès-verbaux des inspecteurs, lesdits procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux, et aucune atténuation ne pouvant être apportée aux pénalités, soit par application de l'article 463 du Code pénal relatif aux circonstances atténuantes, soit par application de la loi du 26 mars 1891, relative à l'atténuation ou à l'inexécution des peines;

15° Pénalité : lors de la première infraction et pour chaque infraction, de 1,000 à 5,000 francs d'amende et d'un à six mois de prison avec affichage et publicité; en cas de récidive, pénalité de 10,000 à 20,000 francs d'amende et de six mois à cinq ans de prison pour infraction, avec affichage et publicité, sans préjudice des responsabilités civiles et pénales à l'égard des ouvriers victimes des infractions; et en outre, en cas d'accident ou de maladies professionnelles causés par inobservation des prescriptions, confiscation au profit de l'État du matériel industriel, des matières en magasin ou en cours de livraison et des produits fabriqués, suivie s'il y a lieu, de la fermeture de l'établissement ou de sa mise en activité par les soins des comités choisis parmi les travailleurs eux-mêmes;

16° Création d'un ministère ou d'une direction autonome du travail;

17° Transport des attributions, conférées à la commission supérieure du travail instituée par les lois de 1874 et de 1892, au conseil supérieur du travail institué par décret du 22 janvier 1891, celui-ci, réorganisé, devant comprendre pour moitié au moins des délégués choisis par les syndicats professionnels d'ouvriers et d'employés, et, pour le surplus, des membres du corps médical et des fonctionnaires de l'administration; représentation directe, par la même voie, de l'élément ouvrier introduit en même proportion dans les commissions départementales d'hygiène et les commissions administratives des comités de patronage institués par la loi de 1892;

18° Création d'un ministère ou d'une direction autonome de la santé, de l'hygiène et de la sécurité publiques.

DEUXIÈME COMMISSION

Première question : *Dangers résultant de l'outillage.*

Deuxième question : *Accidents provenant des moteurs, appareils de transmission et machines en général.*

Troisième question : *Hygiène dans ses rapports avec les matières mises en œuvre, telles que matières irritantes, acides, chaux, etc., matières toxiques, industries employant le plomb, le phosphore, etc.*

Pour ces trois questions, la deuxième commission émet les vœux suivants :

1° Que le ministère rende obligatoire par décret des vœux émis par le comité consultatif d'hygiène de France, et les conseils d'hygiène de la Seine, du Rhône et du Nord, notamment pour les matières toxiques, telles que plomb, arsenic, mercure, etc.;

2° Que les conseils d'hygiène départementaux voient leurs attributions étendues à toutes les questions d'hygiène, non seulement publiques, mais surtout professionnelles, qu'ils aient aussi connaissance des rapports des inspecteurs et puissent leur donner des indications sur les cas spéciaux qui pourraient leur être signalés;

3° Que les commissions départementales fassent un rapport de leurs opérations en signalant tout spécialement les usines et ateliers ne se conformant pas aux prescriptions hygiéniques qui leur sont propres, et, par contre, signalant aussi les industriels faisant tous leurs efforts pour garantir et préserver leur personnel contre les accidents et risques professionnels.

Ce bulletin serait affiché dans toutes les mairies, bourses du travail, etc., etc.

Quatrième question : *Application de la loi de 1893 concernant la sécurité et l'hygiène des travailleurs dans les établissements industriels.*

La deuxième commission émet le vœu :

1° Que l'application de cette loi soit strictement surveillée;

2° Que des inspecteurs ouvriers soient adjoints aux membres des conseils de surveillance et d'hygiène des départements;

3° Qu'un rapport soit établi et affiché tous les mois dans le même cadre que le *Bulletin des communes.*

TROISIÈME COMMISSION

Première question : *Air confiné. Question d'aération, de ventilation,*

non-ouverture des fenêtres, encombrement, nombre des ouvriers dans un espace donné.

La troisième commission conclut à la nécessité d'imposer aux industriels une loi les obligeant :

1° A ventiler convenablement leurs locaux soit au moyen de machines, de cheminées ou de dispositifs, comme les lanternons, les verres perforés, les ventouses à lames mobiles, par des ventilateurs mécaniques ou électriques, ou par des ventilateurs non mécaniques ;

2° A rappeler aux inspecteurs du travail d'appuyer la stricte observation de l'article 14 de la loi du 2 novembre 1892, au sujet de l'éclairage des locaux industriels ;

3° A exiger que les locaux industriels soient installés ou modifiés de façon à ce que chaque ouvrier ait un cube d'air de 14 mètres ;

4° Qu'une commission municipale d'hygiène s'assure de l'application de cette réglementation.

Deuxième question : *Travail dans l'air comprimé.*

La troisième commission conclut à la nécessité d'un décret augmentant, ce qui est possible, étant donné l'état actuel de la science, les moyens préservatifs des effets de décompression brusque, et que, dans tous les cas, lorsque les ouvriers éprouveraient des malaises après la décompression, des soins médicaux spéciaux, comportant inhalations d'oxygène, leurs soient prodigués immédiatement ;

Qu'un docteur-médecin soit toujours attaché à la disposition des équipes isolées accomplissant ce genre de travaux;

Qu'un décret épargnera aux adolescents, apprentis et ouvriers âgés de moins de vingt et un ans, tout travail dans l'air comprimé.

Troisième question : *Vapeurs, gaz et poussières mêlés à l'air.*

La troisième commission conclut, en ce qui concerne les vapeurs de gaz :

1° Qu'un décret réglemente la ventilation énergique des établissements où ces dégagements se produisent ;

2° Que la commission municipale d'hygiène puisse intervenir et faire observer aux industriels insouciants ou récalcitrants les termes du décret à intervenir ;

3° Que la fourniture des masques ou respirateurs aux ouvriers soit imposée par la loi aux propriétaires d'industries insalubres, en considérant les conditions particulières et leur genre d'industrie, et en s'inspirant des circonstances pour créer des engins de préservation individuelle commodes, sans oublier toutefois que, malgré les masques, une ventilation énergique est toujours nécessaire ;

4° En ce qui concerne plus spécialement les poussières, la troisième commission forme le vœu qu'un décret rende obligatoire :

A. — Dans le cas de poussières minérales, d'envelopper les meules, tours, établis, tables de travail, dans des gaînes ayant un système de ventilation localisée par aspiration de bas en haut.

B. — En ce qui concerne les poussières végétales, d'aérer très largement les ateliers au moyen de hottes surmontées de cheminées d'appel de très bon tirage. En outre, pour éviter tout danger d'explosion dans les boulangeries,

minoteries et autres industries analogues, et à défaut d'éclairage électrique, les becs de gaz ne pourront être à flamme nue, ils devront brûler dans un globe de toile métallique ou tout au moins dans un manchon de verre fermé par une toile métallique.

C. — En ce qui concerne les poussières animales, les matières animales à œuvrer seront toutes passées à l'étuve. Le travail sera interdit si les locaux sont trop étroits, encombrés, mal aérés, mal éclairés, et dans tous les ateliers, même les mieux aérés et les mieux éclairés, des affiches seront apposées recommandant aux ouvriers une propreté minutieuse et des lavages avec de l'eau savonneuse légèrement chargée de bichromate de potasse, qui diminueront considérablement le danger de contagion dans les industries qui manipulent les cuirs et peaux.

Quatrième question : *Chauffage des usines et ateliers.*

La troisième commission émet le vœu que des instructions soient données par l'administration centrale aux industriels pour les inviter à prendre les précautions suivantes :

1° Rafraîchir l'atmosphère des endroits trop chauds ;

2° Réchauffer l'air des ateliers trop froids ;

3° Enlever les buées des ateliers trop humides ;

4° Rappeler aux inspecteurs du travail à faire observer la stricte application du tableau A de la loi du 13 mai 1893 sur les travaux interdits au-dessous de dix-huit ans aux filles mineures et aux femmes ;

5° Que la commission municipale d'hygiène et l'inspecteur départemental du travail soient appelés à statuer sur les réclamations qui leur seraient présentées à ce sujet par un groupe d'ouvriers employés dans une même usine.

Cinquième question : *Logements ouvriers.*

La troisième commission émet les vœux suivants :

1° Favoriser la construction d'habitations salubres et à bon marché sur le modèle de celles de Mulhouse, Londres, Paris, etc. ;

2° Exiger l'examen préalable des plans de constructions nouvelles au point de vue spécial de la salubrité et de l'hygiène, examen qui est pratiqué dans la plupart des pays voisins ;

3° Provoquer la présentation d'une loi déterminant très nettement et sans ambiguïté les pouvoirs des municipalités en cas de danger pour la santé privée ou publique, résultant de l'insalubrité de maisons déjà construites et plus ou moins anciennes ;

4° Poursuivre énergiquement la révision de la loi du 13 avril 1850, en insistant sur la nécessité d'augmenter les pouvoirs de la commission des logements insalubres et de réduire au minimum les formalités administratives et les délais actuellement existants ;

5° Insister pour que, dans la composition des commissions des logements insalubres, une large part représentative soit faite aux ouvriers des divers corps de métiers qui concourent à l'édification des maisons d'habitation ou de leurs annexes ; la compétence toute spéciale et éminemment pratique de ceux-ci les désigne, en effet, comme étant les collaborateurs naturels et même indispensables des médecins, architectes, ingénieurs, etc. ;

Il est de toute justice au reste et vraiment démocratique que, dans une question qui intéresse surtout la classe laborieuse, celle-ci puisse obtenir voix au chapitre et défende elle-même ses propres intérêts ;

6° Obliger toutes les communes de France à instituer des commissions de logements insalubres et déterminer, en en augmentant le nombre, la proportion des membres de ces commissions suivant le chiffre de la population.

Ce n'est pas sans une vraie satisfaction que nous avons retrouvé, dans ces travaux si dignes d'attention, l'affirmation si nette; si constamment renouvelée par les différents rapporteurs, de l'importance primordiale des questions d'hygiène pour le prolétariat tout entier, pour la nation elle-même, et pour l'humanité :

A première vue, disent les citoyens Boisson et Bourchet dans leur rapport sur le travail du cuivre, il semble que les questions hygiéniques les plus primordiales doivent être de nature à attirer l'attention d'une façon spéciale, doivent avoir la priorité sur toutes les autres. En effet, le premier soin de la société, de l'homme, ne devrait-il pas être la conservation, dans la mesure du possible, de cette santé sans laquelle l'existence du travailleur, déjà peu enviable, n'est plus faite que de déboires, de vicissitudes et d'avanies ?

Et pourtant il n'en est rien ; au milieu de l'activité fébrile de la vie, on s'inquiète fort peu de ces questions d'hygiène, et travailleurs, industriels, commerçants, propriétaires, semblent avoir pris à tâche de reléguer bien loin au second plan cette première nécessité : la conservation de la vie humaine.

Divulguer, ou plutôt mettre à jour les erreurs, les mauvaises volontés, l'inconscience de tous et y apporter les améliorations, les nécessités qui s'imposent, est certainement l'œuvre la plus utile qui puisse être tentée.

La vie et la santé des individus, pourrait-on dire, sont en raison même de la durée quotidienne et de la fréquence du travail obligatoire. Et tout ce que l'on peut dire des individus s'applique conséquemment à l'espèce, à la nation.

Défendre, protéger et conserver l'espèce humaine, la race française, c'est défendre la nation elle-même, c'est élever ses facultés de résistance au maximum de puissance, c'est augmenter l'intégrité, la grandeur de l'humanité.

C'est pour nous la plus belle confirmation de notre plaidoyer en faveur de la préférence à accorder à la *question sanitaire* sur la *question politique pure*. De plus, l'insuffisance bien établie de notre législation actuelle, l'incohérence ou la complexité des réglementations, les défauts inhérents à toute surveillance fonctionnarisée, les échappatoires de toutes sortes que savent trouver les employeurs, propriétaires ou fournisseurs, ne constituent-ils pas autant de preuves de la nécessité d'en arriver à opposer notre *droit sanitaire* (1) au vieux abusif *droit quiritaire* qui domine encore et inspire trop exclusivement toute

(1) Voir la *Question sanitaire* (ch. XIV, principe et légitimité du), par le docteur Julien Pioger, chez Giard et Brière, 16, rue Soufflot, Paris.

notre législation et notre jurisprudence. Sans doute, nous ne devons point nous illusionner sur les obstacles et les résistances à vaincre pour en arriver là, mais ce n'est pas une raison, non plus, pour ne pas montrer que c'est là qu'est la véritable sauvegarde du prolétariat, le vrai remède contre l'exploitation de l'homme par l'homme, le meilleur et le plus sûr stimulant à la réalisation de toutes les améliorations que la science ne cessera de découvrir pour pallier aux dangers de toutes sortes.

L'expérience ne nous démontre-t-elle pas surabondamment qu'une loi, quelque bonne qu'elle soit, peut toujours être plus ou moins éludée ou rendue inefficace par la ruse et l'habileté ? D'ailleurs, dans la pratique, ne faut-il pas toujours compter avec les nécessités et les besoins impérieux de la vie ? Dès lors, quand même nous aurions une loi pour assurer aide et protection au travailleur contre tous les risques, ne nous trouverions-nous pas toujours en face de la même nécessité, d'abord pour le travailleur de trouver du travail pour vivre, et ensuite pour la société de faire exécuter certains travaux dangereux ou nuisibles ? Mais si la loi, au lieu de chercher à empêcher le jeu naturel des contingences de la vie, au lieu, en un mot, d'être plus ou moins une entrave, se contentait de garantir à chacun *son droit de santé* vis-à-vis des autres droits d'industrie ou de commerce, ne voyons-nous pas de suite que ce serait leur propre intérêt qui obligerait les employeurs et autres possesseurs de droits à rechercher et à réaliser toutes les mesures susceptibles de préserver la santé de leurs employés, puisque ce serait pour eux l'unique moyen de couvrir leur responsabilité légale et de diminuer leurs propres charges pécuniaires ? Ce qu'on ne voit pas, ce qu'on ne veut pas voir, c'est l'erreur, c'est l'illusion de toujours vouloir demander à la loi ou à l'État ce qu'ils ne peuvent donner, ou du moins, ce qu'ils ne peuvent donner directement. Ce qu'il faut voir, c'est que la loi, c'est que l'État ne doivent avoir pour rôle que d'assurer la meilleure concordance possible des besoins et des ressources, des droits et des intérêts. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le progrès ne peut être décrété d'avance, ne pouvant résulter que des adaptations et réadaptations incessantes des besoins aux ressources, des droits aux intérêts. Ce qui veut dire que la loi doit être conçue de façon à faciliter le plus possible ces adaptations incessantes des besoins aux ressources, des droits aux intérêts. Voilà pourquoi, en fait de législation sanitaire, nous demandons uniquement à la loi de proclamer le principe du droit sanitaire :

« Article premier. — Nul n'a le droit de porter atteinte à la santé de son semblable.

« Art. II. — Toute atteinte à la santé entraîne une responsabilité

en dommage-intérêt dont la connaissance appartient aux autorités sanitaires. »

C'est bien là une législation de pur principe, c'est le simple énoncé d'un principe de justice, qui reste évidemment difficile à appliquer d'une façon équitable en présence des cas particuliers. Nous pensons que la répugnance à admettre une pareille simplification de nos codes tient beaucoup plus à la routine et à l'habitude invétérée, devenue inconsciente, de préférer l'autorité d'un texte à la conscience éclairée d'un juge compétent et intéressé à bien juger, qu'à une opinion réfléchie, raisonnée. Il est indéniable, en effet, que la multiplicité de nos lois et l'explicité de leurs textes n'aboutissent, en pratique, qu'à les rendre moins efficaces, qu'à permettre plus facilement de les éluder ou d'en détourner les effets.

Aussi est-ce le cas de rappeler que de savants jurisconsultes, parmi lesquels M. de Savigny, se montrent de plus en plus partisans, sinon de la suppression, du moins de la simplification des codes :

« Il faudrait se faire de la science juridique une idée bien peu exacte pour s'imaginer, comme Napoléon Ier, qu'il est possible d'enfermer la législation dans des articles de lois si savamment rédigés qu'ils puissent servir à résoudre indéfiniment toutes les difficultés prévues ou imprévues que fait surgir forcément à sa suite la marche continuelle des sociétés. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'indiquer à peu près à quelles conditions doit se conformer un recueil de lois pour avoir le plus de chance de durée. Le meilleur code, à mon sens, serait celui dans lequel on se serait contenté de poser des principes généraux, sans chercher à entrer dans des détails trop nombreux, où l'on aurait écarté toutes les solutions d'espèce pour bien faire ressortir les idées dirigeantes, où, pour tout ce qui est interprétation de volonté, le législateur n'aurait pas cherché à substituer ses propres conceptions à l'appréciation spéciale que seul le juge peut faire en connaissance de cause suivant les circonstances de chaque affaire (1). »

Nous avons tenu à citer ce passage, parce qu'il émane d'un professeur de droit et qu'il constitue un argument de spécialiste, de jurisconsulte, en faveur de notre thèse. Mais ce que nous voulons surtout faire remarquer, c'est que nous retrouvons à chaque instant, dans les intéressants rapports du congrès de Lyon, la même tendance à demander et à chercher les moyens efficaces d'imposer la responsabilité pécuniaire pour tous dommages à la santé, soit dans le travail (accidents et maladies professionnelles), soit dans l'alimentation, soit dans l'habitation (insalubrité et insuffisance des logements ouvriers).

(1) Alfred Gautier, *Histoire du Droit français*, page 619.

Sans doute, un certain nombre de ces revendications sont encore un peu vagues, d'autres peuvent encore porter à faux, mais c'est un acheminement; et nous avons la ferme conviction de les voir se préciser, s'unifier dans le prochain congrès et nous ne saurions trop conseiller aux futurs délégués et rapporteurs de réfléchir à la simplification et à la portée incalculable de l'opposition du *droit sanitaire* au *droit quiritaire*. C'est le plus puissant antidote à la propriété, au capitalisme. C'est, en effet, opposer un intérêt à un autre intérêt, puisque c'est mettre les exploiteurs et les privilégiés dans la nécessité de choisir entre deux partis : ou refréner leur exploitation de l'homme ou bien payer eux-mêmes les conséquences de leur abus de la force humaine. Tant qu'on ne fera que crier contre la tyrannie du capital, contre l'exploitation des prolétaires par les bourgeois, nous verrons ceux-ci se draper dans le manteau de la liberté et invoquer les droits sacrés de la propriété.

Mais, qu'au lieu de ces déclamations de part et d'autre, on en arrive à revendiquer et à proclamer le *droit sanitaire* et aussitôt nous verrons le tableau changer. Or, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence d'une pareille loi, il n'y a besoin ni de déclamer contre les capitalistes, ni de menacer la propriété, ni de bouleverser la société, il suffit de montrer ce qui est, de dévoiler les vraies causes de la dépopulation de la France, de l'affaiblissement de la nation, de l'aggravation progressive et continue du budget de l'assistance publique par l'étiolement et la dégénérescence de notre race sous l'influence des empoisonnements alimentaires de toutes sortes, des ravages de l'alcoolisme, de l'infection et de la contagion des maladies transmissibles, des insalubrités diverses des habitations ouvrières, des centres populeux, des milieux industriels. C'est ce qu'il nous a été facile de démontrer dans notre *Question sanitaire*, en nous basant, non pas sur des théories ou des intérêts de parti, mais uniquement sur les révélations inquiétantes de la statistique et sur les avertissements incessants de tous les hommes compétents. Ce qu'il faut que les socialistes comprennent bien, c'est que la *Question sociale* ainsi posée et ainsi envisagée apparaîtra à tout le monde comme une question d'intérêt commun, comme une question de sauvegarde nationale, c'est-à-dire, en un mot, comme une vraie question de *conservation sociale*.

Tout le monde, en effet, comprend que la santé est le premier de tous les biens. Seulement, ce qu'on n'a pas assez compris jusqu'ici, c'est que la santé est le patrimoine de tous, c'est que la santé des uns est la condition de santé des autres ; ce n'est point là une question de classe, ni de parti : c'est une question d'intérêt commun en même temps que d'intérêt individuel.

Il ne peut être indifférent à personne, par exemple, que nous

soyons efficacement protégés contre les falsifications alimentaires, car personne ne peut se flatter de pouvoir toujours sûrement y échapper. Les doctrines nouvelles sur la contagion et l'infection nous font encore mieux comprendre l'intérêt que nous avons tous à éviter les foyers de contagion et d'infection, puisque nous savons maintenant que leur danger augmente avec le nombre des malades. C'est assurément cette notion de l'étroite solidarité où nous sommes tous vis-à-vis de la maladie contagieuse qui fait le succès des idées nouvelles d'assainissement et de prophylaxie. Ici le « chacun pour soi », le « laissez-faire », si cher aux économistes, n'est plus de mise; chacun comprend que, en fait de santé, ce que l'un perd n'est plus un gain pour l'autre, comme dans le jeu des intérêts pécuniaires; tout le monde comprend qu'on ne peut raisonner au sujet de la santé comme au sujet des questions d'argent, puisque l'atteinte portée à la santé de l'un, non seulement ne constitue point un gain pour le voisin, mais devient au contraire un danger par les chances de contagion et une charge par les répercussions de toutes sortes, soit sous forme d'impôt, soit sous forme de service militaire, soit sous forme d'affaiblissement national.

D'autre part, n'est-il pas profondément suggestif et très encourageant de voir ainsi l'intérêt général bien compris concorder si bien avec l'intérêt individuel; n'est-ce pas là l'idéal social par excellence et la base la plus solide et la plus féconde de la justice, telle que la comprend et la réclame le parti des opprimés et des victimes de notre vieille société trop exclusivement édifiée sur les privilèges? N'est-il pas très significatif de voir ainsi la science vraie, la *science de la vie*, venir confirmer les revendications fondamentales, humanitaires du socialisme, qu'on accuse tantôt d'être utopique, tantôt d'être révolutionnaire? A qui fera-t-on croire de bonne foi, par exemple, que tout serait perdu parce qu'on accorderait dorénavant à la protection et la défense de la santé les mêmes prérogatives, les mêmes droits et la même sollicitude que les hommes, aveuglés jusqu'ici sur leurs véritables intérêts, ont accordé trop exclusivement à la propriété et à leurs questions d'argent?

Est-il vrai que toujours l'intérêt privé, ce grand mobile des actions humaines, sera ingénieux à chercher par des interprétations subtiles à tourner les textes positifs de nos lois, et par toutes espèces de moyens à en éluder l'application ou les effets? Où trouverons-nous une meilleure garantie des droits de chacun à jouir et à profiter de sa santé que le principe de notre droit sanitaire entraînant la responsabilité effective de l'auteur du dommage causé, et cela conformément au principe de toute législation basée sur la justice? Croit-on, par exemple, que la falsification alimentaire ne sera pas plus sûrement entravée par la perspective, pour le fabricant comme pour le débitant, d'avoir à indemniser individuellement toutes les victimes au lieu de n'avoir à craindre que

le hasard d'une inspection par un fonctionnaire au moins désintéressé ?

Mais c'est surtout dans des questions comme celle des habitations ouvrières que nous pourrons juger de l'effet merveilleux du droit sanitaire, lorsque les propriétaires de taudis auront à redouter, non plus une commission introuvable et presque toujours impuissante des logements insalubres, mais la légitime préoccupation de sa propre sauvegarde de la part de chacun de leurs locataires. Oh! alors, on peut être sûr que les réparations et les améliorations ne pourront plus être éludées ou ajournées pendant des années.

D'ailleurs, la preuve est déjà faite, non pas en France, il est vrai, mais en Allemagne, pour ce qui touche aux conditions de sécurité et de salubrité intérieure du travail industriel : il a suffi de la loi sur l'assurance obligatoire pour amener les employeurs à comprendre que leur premier intérêt était de commencer par éviter les accidents et les maladies. Que serait-ce donc si, comme l'implique toute vraie justice, les charges d'entretien, d'assistance et de remplacement de leur personnel incombaient directement aux employeurs, c'est-à-dire aux bénéficiaires, au lieu d'incomber à la commune et à l'État, comme cela se passe encore chez nous, pour le plus grand préjudice du contribuable, et par le plus inique des privilèges qui procure gratuitement aux industriels le plus précieux des moteurs : l'ouvrier ?

En résumé, voici donc ce que nous conseillons aux syndicats et aux congrès ouvriers de demander et de préparer par tous les moyens de propagande dont ils peuvent disposer : conférences, campagne de presse, pétitions à la Chambre des députés, etc., etc.

1° La promulgation du *droit sanitaire,* qui sera le *droit ouvrier* par excellence, en face et en opposition au *droit quiritaire* ou *capitaliste ;*

2° L'organisation de commissions sanitaires, composées de spécialistes (médecins, architectes et ingénieurs sanitaires) et d'ouvriers en majorité ;

3° Le pouvoir pour ces commissions de *juger en fait,* et sans autre appel que des vérifications contradictoires, toutes les questions sanitaires intéressant directement la classe ouvrière ;

4° Autonomie de réglementation sanitaire accordée à chaque collectivité dans la limite du droit des individus et des autres collectivités.

De cette facon, on réalisera les grands principes démocratiques de toute justice vraiment sociale :

Autonomie de l'individu dans sa collectivité et de la collectivité dans la nation.

Représentation directe des intérêts par les intéressés.

Législation directe par les intéressés, seuls compétents.

Docteur Julien Pioger.

L'OUBLI

A Sully Prudhomme

La mer, sous son azur inondé de soleil,
Où s'engloutirent tant d'espérances sombrées,
Dans son immense lit qu'ébranlent les marées,
Berce bien des humains pour l'éternel sommeil.

Sans marque d'amertume et de mélancolie,
Prête à donner asile aux cadavres nouveaux,
Sur l'ossuaire avide elle roule ses eaux
Et chante, indifférente à ces morts qu'elle oublie.

*
* *

Dans la virginité de sa prime candeur,
L'âme humaine à l'aube est la mer inviolée ;
Le timide désir et l'espérance ailée
N'en ont point exploré la fraîche profondeur.

Mais un soir de printemps illuminé d'étoiles,
Espoirs, rêves d'amour, roses illusions,
S'élancent d'un essor, comme un vol d'alcyons,
Et sur la vaste mer voguent à pleines voiles.

Ils s'en vont, enivrés de leur gai floréal
Éclos au renouveau des berceuses haleines,
Sous des cieux inconnus, en des îles lointaines,
Tout là-bas, tout là-bas, où sourit l'Idéal ;

Tout là-bas, au pays des splendeurs éternelles,
Ou, jeune de fraîcheur, l'imposante Beauté
Brille de l'éclat pur d'une immortalité
Que vous n'exprimez point, formes matérielles ;

Au pays des plaisirs indemnes de rancœurs
Où ces bonheurs si doux dont s'étoilent les songes
Seront des vérités et non plus des mensonges,
Où d'un fidèle amour s'abreuveront les cœurs...

Où quelque audacieux découvrirait, peut-être,
La route où doit marcher l'errante humanité
Pour échapper au joug de la Fatalité
Et trouverait le mot de l'énigme de l'Être.

*
* *

Et tous les imprudents affronteurs d'infinis,
Ignorant si le sort ménage des tempêtes,
Poursuivent des désirs inouïs de conquêtes
Vers le seuil séduisant des horizons bénis.

Ils vont, ils vont toujours... quand soudain un orage
Surprend les voyageurs pleins de sérénité,
Que le souffle brutal de la réalité
Fait succomber en foule au lugubre naufrage.

Et l'homme qui rêva, durant de courts moments,
Pour ses frêles bonheurs une réelle ivresse,
Se réveille, accablé d'une affreuse détresse ;
Il découvre la vie et ses écœurements.

Partout il aperçoit, sur les flots, sur les grèves
Où tentaient d'atterrir les frêles insensés,
Par les flux et reflux sans cesse balancés,
Des épaves de cœur et des débris de rêves...

*
* *

C'est un décret fatal que nous subissons tous ;
Nos bonheurs les plus purs sont tramés de souffrances
Et lorsque nous voulons saisir nos espérances,
Nous les voyons s'enfuir et déjà loin de nous.

Au fond du cœur toujours il saigne la blessure
D'un amour infini qui cherche à s'épancher,
Et nos tristes amours, en croyant l'étancher,
Laissent encor sur lui chacun sa meurtrissure.

Antique déité, la Destinée est là
Qui nous tient pantelants, gémissants, à l'attache :
Il faudra jusqu'au bout mener la lourde tâche
Sans savoir d'où l'on vient, sans savoir où l'on va.

Nous consultons en vain les poteaux de la route,
Car parmi le fatras des dogmes entassés,
L'un sur l'autre bâtis, l'un par l'autre effacés,
Deux mots surnagent seuls : Incertitude et Doute.

*
* *

Ce sont de lourds fardeaux, nos deuils intérieurs!
Mais un jour l'oubli vient soulager l'âme humaine;
Rêves, illusions, espérance sereine,
N'attendent qu'un rayon pour se montrer, rieurs.

Dès le premier appel poussé par les chimères,
Ils n'aperçoivent plus dans leur soif de bonheurs
Le sillage éperdu que tracent les douleurs
Et vont courir encor leurs courses éphémères.

Ils vont — jusqu'au moment où, lassés de mourir
Et de voir au lointain le passé disparaître,
Aucun ne se sent plus la force de renaître;
L'âme semble avec eux vouloir s'anéantir.

— Puis, nous suivrons la pente où chaque chose tombe.
Nous aurons tant souffert et tant enseveli !
Nous aussi, nous serons alors mûrs pour l'oubli;
Morts, nous emporterons nos chers morts dans la tombe.

*
* *

Oubli mystérieux! en toi tout va finir!
Toutes les ombres vont s'enfoncer en ton ombre,
Puis tu les fais dormir dans une nuit si sombre
Que ne peut y glisser l'éclair d'un souvenir.

Si rien ne survit plus des fuyantes années,
Tu nous laisses au moins cet espoir — alarmant!
De voir, sur nos bonheurs, languir confusément
Nos souffrances, au cœur les mieux enracinées.

— Mais pour les deuils sanglants que tu sais enterrer,
Pour ta cendre coulant, hélas! sur chaque flamme;
Pour tous les morts du cœur, pour tous les morts de l'âme,
Oubli! tu devrais bien permettre de pleurer.

Louis Sauty.

UN DÉPOT DE MENDICITÉ

Il n'y a guère longtemps qu'un membre de la Chambre des Communes, dans une virulente apostrophe, souhaitait à ceux que le poignant problème social laisse indifférents, d'être replacés pour quelques heures seulement, dans une de ces situations dont ils niaient la terrible hideur. Plus récemment encore, on put voir un journaliste parisien réaliser partiellement ce souhait, en racontant à ses lecteurs les impressions d'une nuit passée dans un asile de vagabonds. De ces vagues prémisses est sortie une méthode offrant quelque ressemblance avec celle de Leplay et qui pourrait fournir à l'étude des questions ouvrières des éléments nouveaux et originaux. Les deux premières applications qui en furent faites appelèrent l'attention générale sur leurs auteurs.

Une de ces misses anglaises que l'amour du magazine qu'elles fournissent de copie rend capables de dévouements invraisemblables s'engagea parmi les ouvrières cotonnières de Manchester pour narrer leur vie en des pages émues et débordantes de compassion. Plus psychologue, mais moins heureux, fut le docteur allemand qui se fit mineur, après avoir fait part de ses desseins au patron du charbonnage et raconta ses impressions en des pages nombreuses, pleines de parti-pris et d'erreurs (1).

Préoccupé depuis longtemps des problèmes de politique sociale, j'ai tenu à expérimenter ce procédé réaliste d'investigation, évidemment suggéré par la littérature naturaliste. Je livre aujourd'hui à l'appréciation des lecteurs de cette revue le journal de mes impressions, me réservant de dire en la préface de ces études, si un jour elles doivent paraître en volume, ce que je pense de la méthode et de ses résultats.

1er Décembre.

Aujourd'hui donc débutera mon expérience. J'ai quitté Anvers par

(1) Voir aussi Henri Leyret : *En plein faubourg*, et Éd. Conte : *Les mal vus*. (N. de la D.).

un temps brumeux. Le vicinal m'a conduit à travers quelques villages industriels; puis, après une bifurcation des rails vers des distilleries adossées au canal, que nous avons traversé, il s'est élancé au travers des sapinières de la Campine. Deux ou trois fois nous avons traversé un village bordant la chaussée. Qui ne les connaît ces villages campinois, après les innombrables toiles qu'ils ont suggérées aux maîtres flamands de notre époque? Partout c'est la même sobriété de ton se dégageant harmonieusement sur le fond vert sombre de la sapinière. Une seule note plus claire se glisse parmi ces lavis ternes. Les barons terriens y font peindre les portes et les volets de leurs fermes aux couleurs de leurs écuries de course.

Derrière une courbe de la route surgit l'établissement des trappistes avec ses alignées de bâtiments symétriques et ses cultures irréprochables.

Puis le monotone cahotement du vicinal reprend sur les rails, qui s'enfoncent dans le sable. Mais voici un plus grand village : Westmalle. La ligne s'y sépare en deux tronçons dont l'un descend sur Turnhout, capitale de la Campine, et l'autre sur Hoogstraeten, siège du dépôt de mendicité. Nous sommes en pleine bruyère. Les jachères alternent avec les bois de sapins ; çà et là un chemin bosselé débouche sur la grande route. Puis, tout à coup, la contrée reprend un aspect civilisé.

Nous allons traverser le canal d'irrigation, qu'annoncent les parcelles cultivées alignées sur ses bords. Un haut clocher domine la plaine avec quelques cheminées d'usine. Des capitalistes anglais ont planté sur les rives du canal une fabrique de ciment et plusieurs panneteries. On m'assure que le prix du transport de leurs produits vers leurs débouchés principaux sont largement compensés par les salaires de famine qu'ils paient à leurs ouvriers. Ceux-ci, de leur côté, sont les plus vigoureux de cette région pauvre. Le service militaire a développé chez eux des besoins que l'industrie agricole ne saurait satisfaire ; ils vont à l'usine.

Enfin voici Hoogstraeten, gros bourg de quelques milliers d'habitants, marché assez important, avec un petit séminaire et quelques fabriques de cigares. La localité date de plusieurs siècles ; car elle possède une église et un hôtel de ville en style renaissance et qui ont grande allure. Au-delà du village, la route reprend vers la Hollande. C'est le point terminus du tramway, dont l'arsenal est à l'extrémité du village. Un embranchement se détache vers la droite et conduit à la colonie. Je suis descendu à l'entrée du bourg et, après un copieux repas dans une bonne auberge, — qui sait avant combien de temps j'en aurai un pareil à me mettre sous la dent — me voici en route pour rechercher le garde-champêtre. Je ne réussis pas à le découvrir et me voilà, vers le soir, sonnant à l'huis du bourgmestre. Une vieille paysanne qui vient m'ouvrir répond d'un ton bourru à ma demande d'entrevue que si je

veux du logement je n'ai qu'à m'adresser au garde-champêtre qui habite les sous-sols de l'hôtel de ville. Je m'y rends incontinent. Une lourde paire de lunettes à cheval sur son gros nez rougi, le garde lit son journal à la lueur d'une lampe tremblotante. Une femme assise près de lui coud un vieux jupon décoloré. L'ombre emplit les recoins de la vaste pièce. On devine des voûtes aux lignes élancées et l'éclat de vieilles poteries de cuivre ou d'étain plantées au haut des bahuts luit faiblement au travers de l'obscurité profonde.

— Que me voulez-vous, demande le garde, d'un air qui veut être farouche ?

D'une voix sourde je lui réponds :

— Une nuit de logement, si faire se peut; je cherche du travail et mes moyens ne me permettent pas d'aller à l'auberge.

— La chambre à coucher dont je dispose ne s'ouvre que pour laisser partir au dépôt ceux qui y séjournent, dit-il d'un air gouailleur; et, après une pause, il ajouta : Avez-vous des papiers au moins ?

— Je n'en ai pas, lui répondis-je.

— Dans ce cas, entrez, et il se leva pour décrocher une lanterne qu'il alluma. Suivez-moi, dit-il, en fermant la porte de sortie.

Quelques pas plus loin, il déverrouilla une porte massive, l'ouvrit et me dit, en levant sa lanterne :

— Voilà le lit, bonsoir.

La porte se referma et il tira les verrous.

Je tâtonnai dans l'obscurité, je finis par sentir deux paillasses, puis un traversin et quelques couvertures puantes et trouées. La nuit était fraîche, le vent entrait par une lucarne mal close. Je résolus de me couvrir tant bien que mal de ces loques dégoûtantes et je dormis rapidement, le voyage en tramway m'ayant fatigué.

2 Décembre.

Rien de bizarre comme mon réveil dans la prison communale d'Hoogstraeten. Les premières lueurs entrant faiblement à travers la haute et étroite fenêtre tombaient sur les murs sales tout remplis d'inscriptions et de dessins crayonnés à la hâte par des hôtes de passage. Le cachot était spacieux, aux lignes élégantes, avec un revêtement de plâtras dissimulant mal les élégances de la construction mutilée par le vandalisme inconscient des administrateurs municipaux.

Brusquement mon examen fut interrompu par l'arrivée du garde suivi d'un trio de gendarmes sans armes. Sans cérémonie préliminaire, l'un d'eux — qui en sa qualité de chevronné jouissait du commandement de l'escorte — me dit d'un ton simple et bon enfant :

— Allons, en avant, l'ami.

Comme j'étais seul il ajouta :

— Suivez-moi.

Et nous traversâmes ainsi les rues du village jusqu'au local de la justice de paix. En route, il me dit :

— Vous avez bien fait de venir vous constituer ici ; cela vaut mieux après tout, quand on sent qu'on ne peut plus y échapper.

Dans le petit prétoire aux meubles de pacotille, il faisait froid. Mais on avait fait du feu dans le bureau du greffier, un petit réduit y attenant, tout encombré de paperasses. Lorsque nous entrâmes — mon guide et moi — le tribunal y était déjà réuni. Le juge avait négligé de revêtir sa robe et il en était de même du greffier. L'adjoint, un petit vieux tout courbé, considérait l'audience comme tellement insignifiante qu'il n'avait enlevé ni son paletot, ni sa casquette.

En un instant le juge ouvrit l'audience et, après avoir éternué pour se donner une contenance, il me demanda mon nom :

— Louis Lambert, répondis-je au hasard.

Le reste de mon état civil fut tout aussi fantaisiste.

— Comment êtes-vous venu ici, demanda-t-il.

— Ouvrier cigarier sans travail, lui répondis-je, j'en ai cherché pendant plusieurs jours dans cette région et sans le moindre succès.

— Vous n'avez pas le moyen de retourner à votre domicile, me demanda-t-il.

Je répondis que non.

— Alors, dit-il,... et il regarda le petit vieux, qui opina de la tête.

Je remarquai qu'en prononçant son jugement, il récitait par cœur l'article de la loi qu'il appliquait. Il parlait très vite, d'une voix sourde au point qu'on n'y comprenait rien. On n'entendit distinctement que le prononcé de la peine : j'étais mis à la disposition du gouvernement. Le gendarme me ramena vers la maison communale, où m'attendait une soupe de légumes cuits à l'eau servie dans un pot de terre brune.

Je n'avais pas fini de vider l'écuelle qu'un nouveau gendarme se montra en criant à son tour :

— Allez, marchons.

Le tramway venait d'arriver et un homme, vêtu d'un uniforme bizarre, attelait un cheval à la voiture cellulaire qu'il avait amenée. On m'y fit entrer. Dans un brusque cahot la voiture s'ébranla et dévala en un roulement saccadé vers l'établissement.

Cinq hommes se trouvaient déjà dans la voiture, qui me regardèrent avec curiosité. Ils semblaient avoir bien des choses à me demander. On croyait voir les questions leur brûler les lèvres.

L'un d'eux, coiffé d'un béret, me demanda enfin :

— Première fois ?

— Oui, lui répondis-je, et vous autres ?

Alors tous avec empressement me dirent le nombre de fois qu'ils avaient déjà été mis à la disposition du gouvernement.

L'arrêt du wagon mit un terme à leur récit.

Nous descendîmes un à un et le gendarme nous remit à un surveillant. Il avait toute l'apparence d'un ex-sous-officier, malgré le caractère civil de son uniforme sombre, sur lequel deux liserés d'or, des boutons de cuivre et un képi d'ordonnance jetaient seuls une note officielle.

Alors commença un long pèlerinage à travers vingt locaux divers, sous l'œil curieux des détenus vaquant à mille travaux divers, qui nous épiaient avec cette curiosité coutumière aux gens privés de la liberté et de ses jouissances.

La salle de bain nous reçut d'abord ; des vêtements de détenu attendaient sur chaque baignoire; une chemise aussi grossière de coupe que de façon, un caleçon rapiécé, un morceau de coton rayé en guise de foulard, un costume en grosse étoffe, en tissu grossier poil et coton, des chaussettes largement ajourées, tricotées à l'aide de fils de chanvre, et enfin une paire de sabots blancs. J'ai oublié un minuscule béret rond, une calotte toute primitive, toute d'une pièce, sans fond ni doublure.

En sortant du bain, nous nous regardâmes tous les six. Dès le premier moment de notre rencontre, l'incertitude de notre origine, ainsi que les différences du vêtement avaient mis une certaine réserve dans les conversations et les rapports. Maintenant, sous la livrée égalitaire, nous eûmes un éclat de rire en nous regardant, toute réserve tomba et la conversation devint plus libre pendant que nous allions au magasin. Là on nous remit une cuiller, un quart, une musette pour le pain, bref, tout un jeu d'ustensiles culinaires.

Puis chacun dut narrer son existence à un employé, qui rédigea notre biographie et prit notre signalement.

Enfin notre guide nous mena en un grenier situé au-dessus d'une grange, où six paillasses et autant de couvertures s'étalaient par terre. Après qu'on nous eut apporté à chacun une gamelle d'étain remplie d'une purée brunâtre au goût rance, on nous avertit que nous ne pourrions plus sortir et qu'au lendemain matin on nous enverrait au travail, en brigade.

3 Décembre.

La loi de 1891 sur la répression du vagabondage et de la mendicité est due à un homme éminent, qui a introduit dans l'administration du département de la justice des réformes sérieuses. Son projet personnel consistait à subdiviser les individus trouvés en état

de vagabondage en deux catégories, les occcasionnels et les récidivistes.

Rompant avec cette honteuse pratique de nos sociétés modernes, qui fait à l'individu un délit de ce qu'il n'a ni argent ni domicile ni travail, alors qu'elles ne font rien, ni par leurs lois, ni par leurs institutions pour aider les faibles et les malheureux à se procurer par un travail honnête cet argent, ce travail ou ce domicile — il résolut de venir au secours de ceux qu'une infortune passagère dépouillait de ces choses légalement exigibles de tout citoyen. Pour eux il voulait créer une colonie de travail, où ils auraient pu se réfugier pendant les périodes de chômage, gagner un salaire modique, qui, au bout de quelques mois ou de quelques semaines, leur aurait formé une petite réserve les mettant en état de se rendre là où les appelait un travail en rapport avec leurs capacités. Le départ devait être laissé à la seule volonté du pensionnaire et cet asile ne devait en rien laisser à désirer au triple point de vue de la nourriture, de l'hygiène et des égards dus aux internés.

Hélas! ce projet si rationnel sortit abominablement déformé des délibérations parlementaires. Ce qui ne devait être qu'une hospitalisation momentanée et volontaire devint une condamnation privant celui qui l'encourait de ses droits électoraux. L'autorité seule était juge de la durée du séjour qu'il lui importait de lui imposer. Ce qu'était ce séjour enfin, la suite de ces notes le dira. La grande zone sablonneuse qui couvre tout le Nord de la Belgique est devenue en certains endroits une zone de production intense sous l'effet du labeur du paysan flamand et par l'emploi d'une forme contingente de propriété. En d'autres endroits cependant, le sol plus rebelle au travail humain incorporé à sa matière n'a guère offert que des sapinières, des bruyères, des tourbières et des sablières. Telle la Campine. Le gouvernement a pensé que ce que n'avait pu faire le travail libre pourrait réussir au travail forcé des colons. La colonie ou maison de refuge se propose donc, comme but principal, le défrichement des bruyères et l'établissement de cultures rationnelles. J'aurai l'occasion de juger ce travail plus tard, quand j'y serai occupé.

4 Décembre.

Me voilà donc bel et bien habitant du domaine seigneurial d'Hoogstraeten. Rude chance pour un vagabond! C'est en effet un ancien domaine princier que cette originale construction pentagonale entourée d'un fossé profond, que traverse un pont de lourde maçonnerie donnant accès à un porche de construction moderne, bâti avec beaucoup de goût. L'ancien château seigneurial, devenu aujourd'hui le

dépôt central des trois colonies de Wortel, Hoogstraeten et Merxplas, subsiste encore presque totalement. Les parties anciennes se distinguent nettement des bâtiments plus récents sous leur badigeonnage d'un blanc verdâtre; ces derniers sont en briques rouges avec des arêtes de pierre blanche. L'intérieur permet de se figurer l'ancien château. On devine facilement dans la cour d'honneur la double galerie circulaire et au haut des murs, percés aujourd'hui de minuscules portes carrées, la nervure de la voûte montre encore la ligne élégante suivant laquelle était découpée la cloison.

Le château est des plus anciens. On en parle, ainsi que de sa légende, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Il s'élève presque en même temps que la plaine qu'il domine surgit de l'Océan qui se retire. Tout le moyen âge revoit ses seigneurs en mille circonstances diverses, aux croisades, au tournoi, en guerre, partout. Mais, où le manoir prend une réelle importance historique, c'est au seizième siècle, lorsque la Néerlande entière se soulève contre la tyrannie espagnole et que l'héroïsme d'un petit peuple fait un instant trembler l'empire sur lequel le soleil ne cessait jamais de luire. C'est à Hoogstraeten qu'eut lieu la réunion préparatoire au *compromis des nobles*. Philippe II brûla le manoir où la rébellion s'était ainsi donné libre cours. Mais le château fut rapidement reconstruit; sa situation excentrique le sauva de la ruine sous la Révolution française. Le gouvernement de Guillaume d'Orange se borna à en faire une propriété nationale et, vers 1850, le gouvernement belge en fit un dépôt de mendicité, hébergeant ainsi les vagabonds et les chemineaux dans les locaux où s'étaient abrités les nobles et les seigneurs.

5 Décembre.

Hoogstraeten, comme tout château qui se respecte, a sa légende, une légende moyennâgeuse que rappelle au voyageur le cavalier décapité tournant en guise de girouette sur le clocher de l'église. Les seigneurs de l'endroit ne mentaient pas à la réputation de banditisme de tous les preux du moyen âge. Eux aussi dévastaient la plaine et rançonnaient les voyageurs, et leur cupidité ne respectait même pas le fiancé de leur sœur. C'est pour venger la mort de celui-ci que la noble dame trancha la tête à son frère pendant qu'il reposait et fit ensuite lier le corps décapité sur le cheval d'armes de la victime. La cavale fougueuse s'en retourna ainsi à travers la sauvage contrée, semant sur toute la route les chairs pantelantes de l'assassin.

Telle est la légende du seigneur d'Hoogstraeten, que le paysan raconte à la veillée à l'hôte de passage, près du fagot de ramée flambant clair au fond de l'âtre, et dont toute la famille accueille la fin

par un pieux signe de croix; naïve prière expiatoire pour le meurtrier et sa victime.

6 Décembre.

Une population clairsemée nous entoure ici. La solitude a rendu le paysan campinois farouche et morose. Dès les premiers jours de la colonie, il s'est mis à considérer cette institution comme destinée avant tout à venir en aide à sa misère. L'administration l'y a quelque peu excité en lui conférant des emplois pour effectuer à vil prix les expropriations indispensables à la création des colonies. De là une génération de surveillants grotesques et illettrés, confinés par la direction dans certains services élémentaires, où ils sont attirés et où ils ont souvent justifié des reproches de vol et de détournement.

Ce surveillant déhanché, à la démarche gauche, portant l'uniforme comme on s'affuble d'oripeaux carnavalesques, est l'intermédiaire de la population et l'agent de ses prélibations sur toutes les fournitures affectées à la colonie. Car tous les cultivateurs des environs considèrent comme de bonne prise les pires soustractions et les fraudes les plus éhontées.

Jadis le cultivateur, habitué à mépriser le détenu qu'il pille chaque jour, joignait à ce rôle peu délicat une fonction répressive. En cas d'évasion, il devenait une sorte de gendarme d'occasion. L'administration lui conférait une prime par fugitif ramené. Il en résultait fréquemment des chasses désordonnées à l'homme à travers les bois de sapins et des luttes entre les rustres et les évadés. Faut-il ajouter que cette poursuite sauvage ameutait les détenus, faisait bouillonner le sang des plus calmes et donnait fréquemment lieu à des luttes épiques où la lourdeur et le nombre des ruraux se heurtaient à l'agilité et à la souplesse des gars des villes et qui ordinairement se dénouaient devant la cour d'assises. La suppression de la prime attribuée à ces auxiliaires quelquefois trop zélés a mis un terme à ces scènes sauvages.

7 Décembre.

Je ne resterai pas à Hoogstraeten, qui n'est qu'une sorte de dépôt central, où se trouvent concentrés tous les services de la colonie : boulangerie, brasserie, hôpital, bureaux, etc. Le véritable établissement de travail est à une petite lieue d'ici, au petit village de Wortel. On va nous y envoyer ce matin. Vers dix heures, nous nous sommes en effet réunis sous le porche d'entrée. Quatre lignards et un caporal formaient une escorte qui devait nous accompagner, baïonnette au canon. Il faisait beau, un faible rayon de soleil argentait le givre tout du long de la route. Pour sortir du château, nous marchions deux à deux en une longue file impeccable; mais, à peine fûmes-nous sortis de l'allée, que

les rangs se rompirent, des conversations s'engagèrent avec les hommes d'escorte; la commune situation de liberté confisquée se prêtait à des concessions mutuelles, relâchant la discipline. Au village, on reforma les rangs pour traverser la dizaine de maisons groupées à l'ombre de l'église basse, où habitaient des employés de la colonie. Puis, de commun accord, dès la sortie, les rangs se rompirent et une campagne en règle se fit autour du caporal pour solliciter l'autorisation d'aller boire la goutte. Les solliciteurs gagnèrent leur procès et toute la bande s'engouffra dans le cabaret isolé planté là au milieu de la route. Combien de temps seraient-ils sans goûter de genièvre, se demandaient-ils, et ils s'aidaient à parfaire le prix du « grand verre » dans une poussée d'assistance mutuelle, qui mettait en relief leur passion ardente d'alcoolisés.

Au sortir, ils marchèrent d'un pas plus alerte, régulièrement, essayant de percer le brouillard matinal pour distinguer Wortel. Les bâtiments rouges de la colonie se montrèrent bientôt distinctement avec un air de caserne. Deux ailes de constructions entouraient une cour continuée par une double série de dortoirs prenant jour sur un large corridor servant de chapelle. L'aspect extérieur réveillait l'idée des constructions hâtives, provisoires, ou des bâtisses de villes américaines excluant l'étage pour hâter leur extension.

Un léger arrêt au bureau du gardien chef et un employé nous dit : « Allez ». Il nous relançait au milieu des quinze cents colons, dont la majorité nous contemplait de toutes parts avec des regards d'avide curiosité.

8 Décembre.

Nous allions prendre contact avec nos collègues, la population de l'endroit. Le froid chassait les colons dans le chauffoir, où nous les trouvâmes tous réunis. Il était spacieux, ce chauffoir, grand comme une remise de locomotives, avec une patine de boue gluante apportée du dehors par les sabots des hommes sur son pavement en briques rouges. Un banc en bois en faisait le tour, recevant quelques privilégiés assoupis en des poses hiératiques rappelant celles des mendiants perclus à la porte des cathédrales. Au milieu, les piliers étaient devenus des centres de réunion autour desquels campaient des théories de joueurs de cartes.

Notre nouveauté se fondit au milieu de cette multitude, dans la chaleur moite qui se dégageait de leurs vêtements humides, et au milieu de la buée de centaines de brûle-gueule dans lesquels fumait un tabac puant. C'était sale, affreux comme un cloaque, avec une vague odeur de laboratoire bactériologique, au point qu'en repassant au dehors l'air pur vous grisait d'une sensation de bien-être indicible.

Beaucoup se promenaient, rêveurs qu'arrêtaient un instant mes sabots neufs et blancs, demandant timidement :

— D'où que tu viens, ou bien, où que t'as été pris ?

Je pus m'approcher des groupes sans gêner la conversation ou le conteur.

D'autres s'approchaient de moi et, au bout de quelques mots, y allaient de leur autobiographie. Je buvais leurs paroles, m'intéressant énormément à cette profusion de documents psychologiques, dont je veux reproduire ici quelques extraits des plus caractéristiques.

Voici le prolétaire d'abord, narrant son simple martyre : « J'ai travaillé toute ma vie, élevé des enfants, qui sont morts ou mariés. L'ouvrage ne va plus, c'est un triste temps. Ils m'aiment, je n'en doute pas; mais la gêne les induit à me manquer de respect. Je suis parti pour éviter de désunir leur ménage. »

Venait ensuite l'infirme : « On m'appelle Nœunœil, j'ai perdu la même année mon père, ma mère et mon œil, je ne puis plus trouver d'embauche; car on craint partout qu'un accident ne m'enlève le second œil et alors, vous comprenez, il me serait dû une indemnité trop considérable. Ce risque effraie les employeurs. Voilà trois fois en une année qu'on me met ici, et puis, que sera l'avenir?... »

Plus loin c'était le raté, ancien élève de la Flèche, fils de fonctionnaire, boursier de l'empereur. Ses études, interrompues par la mort de ses parents, l'avaient laissé sans appui dans le monde avec une instruction non terminée et sans capacités professionnelles. Il avait pendant quelque temps fait un mauvais cuisinier à bord d'un paquebot, puis était retombé au rang des vulgaires chemineaux, qu'il étonnait par le vernis de sa demi-science et qui lui disaient, avec une admiration feinte ou réelle : « Ah ! si j'en savais aussi long que toi... je ne serais pas ici. » Cet éloge à double tranchant réchauffait en lui les restes de son amour-propre éteint.

Plus loin c'était un hôte d'occasion. Quinze jours auparavant, il était encore employé de commerce, heureux, marié, établi. Mais son tempérament ne sympathisait pas avec son existence réglée et uniforme, il se sentait vivre dans une situation fausse, mû par une contrainte au sein de laquelle il ne se retrouvait plus. Un soir de fin de mois, il avait gaspillé son traitement en une orgie folle, qui avait comme ressuscité sa personnalité. Il s'était retrouvé le lendemain dans le lit d'une cocotte quelconque, sans argent, avec la perspective d'un mois à vivre sans le sou et il avait marché le long des grandes routes, mû par un mouvement instinctif, ne sachant où il allait. La contrainte de la colonie, il l'acceptait parce qu'il s'en reconnaissait l'auteur responsable et qu'elle ne serait que de courte durée. Plus tard, à sa sortie, il verrait ce qu'il aurait à faire.

« Moi, je ne travaille plus, me dit un autre. J'ai tout fait pour « ouvrer » et je n'ai pas réussi ; j'ai crevé de misère, autant crever à ne rien faire; après tout, les colonies ne sont pas faites pour les chiens, ni les prisons non plus. »

9 Décembre.

C'est en synthétisant toutes ces observations individuelles que je suis arrivé à caractériser les principaux groupes de la population de la colonie. J'essaierai de les énumérer brièvement avec leurs caractères essentiels.

Le *vagabond professionnel* refuse tout labeur, c'est le réfractaire du travail, être malfaisant que la société aurait le droit de poursuivre de ses justes rigueurs.

Les *cheminaux ou trimards,* comme ils s'intitulent eux-mêmes, sont ces voyageurs sans le sou qui traînent par les grandes routes, depuis l'ouvrier avide de voir du pays jusqu'au vagabond qui veut se donner une teinte d'ouvrier sans travail, et qui se promène toute la bonne saison d'Amsterdam à Marseille ou de Pau à Hoogstraeten, où il passe l'hiver. Le groupe des repris de justice est nombreux. La société les a flétris parce qu'ils avaient failli, mais la répression a excédé ses justes limites. Vainement ils ont essayé de se hisser au niveau d'une moralité supérieure. Vaincus ou rebutés partout et par tous, ils aboutissent à Hoogstraeten.

Voici deux groupes qui doivent à des situations économiques leur séjour en ces lieux. L'un et l'autre gagnaient honnêtement leur pain quotidien, mais une transformation de l'outillage industriel s'est accomplie, un tarif de douane a été révisé. Moins bien doués que d'autres, ils n'ont pu résister à la crise temporaire. La société ne leur est point venue en aide, au nom des sacro-saintes lois naturelles du laisser-faire et du laisser-passer. Elle préfère les entretenir à Hoogstraeten.

Ils n'ont aucune responsabilité non plus, ces vieillards et ces invalides, qui ont donné toute leur activité pour la conquête du nécessaire et que l'âge ou un accident ont jetés sur le pavé, les uns sans espoir, les autres avec une espérance qui décroît avec les difficultés croissantes d'une procédure longue et coûteuse contre laquelle leur humble supplique *pro deo* est désarmée et impuissante.

Sont-ils responsables, ces anciens militaires, sous-officiers partis de l'armée sur la promesse formelle d'un emploi qui ne leur est pas accordé ? Leur intégrale incapacité, leur rudesse, leur platitude souvent s'étaient casées dans l'anachronisme militariste. Ils sont tout étonnés que la société civile exige plus de savoir et de caractère pour un égal bien-être. Ils sont employés à Hoogstraeten.

Et les alcoolisés, me direz-vous, il manque encore cette strophe finale à votre ballade des internés d'Hoogstraeten. Au risque de déplaire à de bouillants antialcoolistes, je dois pourtant m'élever contre cette opinion. Pour beaucoup l'alcool fut une cause seconde directement engendrée par une des causes premières que je viens d'énumérer et, s'il devint passion dominante chez quelques-uns, c'est uniquement après avoir pris naissance à la suite d'une des circonstances citées plus haut. Leurs confessions naïves reflétaient cette succession d'événements, qu'on essayerait en vain de nier, et leur récit se terminait invariablement par ces mots : « Alors j'ai bu... »

10 Décembre.

Laissez-moi, après les hôtes de ce séjour considérés en général, vous présenter en détail deux groupes spéciaux étroitement connexes : les *chemineaux* et les *mendiants*. Entre eux, plus d'un caractère commun se montre. Le chemineau à bout de ressources — ce qui arrive fréquemment — devient mendiant et réciproquement la majorité des mendiants étant dépourvus de domicile se déclarent volontiers chemineaux.

Le trimard ou trimardeur, c'est le jeune ouvrier qu'une humeur aventureuse pousse, après ses années d'apprentissage, à se rendre de ville en ville, travaillant pour vivre et, à peine installé, songeant où il ira la semaine suivante. C'est aussi l'ouvrier adulte qu'atteignent des chômages périodiques et qui émigre pour les éviter, ou bien le travailleur dépourvu de capacité professionnelle qui n'aspire qu'aux gros travaux et qui cherche à s'employer comme manœuvre là où il trouve un chantier.

Les trimards ne se gênent nullement pour mendier lorsque leur bourse est à sec, et on peut même ajouter que ce qui est d'abord chez eux l'exception tend à devenir la règle. Ils veulent être trimards aussi, ces marcheurs qui émigrent du sud au nord vers le printemps et redescendent vers le midi en automne pour passer l'hiver sur les bords de la Méditerranée ou dans quelques prisons du sud de la France. Ils ont des papiers en règle et prétendent chercher de l'ouvrage, mais, en réalité, ce sont des mendiants.

Non seulement ils en ont tout l'extérieur, mais, qui plus est, ils en connaissent tous les secrets. Hoogstraeten est une véritable faculté de mendiants. On y prend ses grades en mendicité. Vous y entendrez des cours sur la manière de mendier, sur les procédés les plus propres à cacher la mendicité : vente de papier à lettres ou d'autres marchandises, recherche supposée d'ouvrage ; des leçons sur les catégories sociales à solliciter de préférence : ministres des cultes, fermiers, consuls, châtelains, etc; enfin une géographie *ad hoc* renseignant pour

chaque pays ou pour chaque région sur les endroits les plus favorables, les personnes les plus charitables, le plus ou moins de mansuétude de l'autorité judiciaire et policière, la nature et le montant des secours officiels, etc., etc. Tout cela, non seulement s'y raconte, mais s'y inscrit ou s'y débite. C'est à Hoogstraeten que se rédigent les itinéraires à l'usage des touristes sans le sou, qui voyagent à pied. Ces itinéraires enseignent les heures et le menu des repas, l'endroit du coucher, les étapes quotidiennes; bref, ils dépassent en précision ceux des agences les plus réputées.

11 Décembre.

Un autre facteur influe également sur la foule réunie à la colonie. Je veux parler de la nationalité. Chose surprenante quoique réelle, les Belges, qui forment l'immense majorité des détenus, ne parviennent pas à rendre originale la généralité de cette foule. Cette nationalité mixte semble n'avoir fourni ses pensionnaires que pour servir de fond aux originalités nationales de certains hôtes d'occasion. Sont à noter à ce point de vue les Français et les Germains. Les Latins s'y distinguent par leurs allures vives; avec beaucoup de Belges qui ont travaillé en France, ils se font remarquer grâce à leur langage mordant et incisif, au dégagé de leurs manières et à la bonne humeur avec laquelle ils supportent un internement dont ils sentent mieux que n'importe qui tout le poids et la honte. Quoique peu nombreux, ils dominent intellectuellement, au point que leur argot, emprunté à celui de la haute pègre parisienne, est le langage dominant de l'endroit et voit même ses expressions les plus caractéristiques se germaniser pour s'incorporer aux langues flamande et allemande.

Les Germains sont moins expansifs. La captivité leur semble plus lourde, ils y pensent à tout instant, rongeant leur frein en silence, tant qu'ils y sont contraints, et se répandant en imprécations violentes, dès qu'ils trouvent quelqu'un pour les comprendre ou les approuver.

(A suivre.) P. D. K.

La Solidarité et l'Individualisme

Le cas de M. Félix Faure est venu bien à point pour juger et fixer l'état de l'opinion à l'égard de certaines doctrines sur l'individu et la responsabilité. D'une manière générale, M. Félix Faure a été approuvé, félicité d'avoir épousé autrefois celle qu'il aimait, sans se préoccuper des actes et de la situation de celui dont elle était la fille. On a vu dans ce mépris du préjugé et des conventions sociales un acte de générosité et de courage méritant l'éloge.

A ce propos la doctrine individualiste s'est affirmée, professée par ceux que l'on s'attendait le moins à rencontrer parmi ses partisans. Suivant cette doctrine antisociale, qui ne tient compte de rien, ni des origines, ni des milieux, ni des faits, plus absolue encore que le dogme de la déchéance originelle, l'individu est une sorte de génération spontanée, ne tenant à rien, ne relevant que de lui-même, n'étant responsable que de ses seuls actes, sans lien avec ses ascendants, ses proches et ses descendants, n'ayant pas plus à se louer des actes de ses ancêtres qu'à s'affliger de leurs fautes, puisqu'ils n'étaient pas lui-même.

Puisque, pour les doctrinaires de l'individualisme, l'individu ne saurait être rendu responsable ni en bien ni en mal de ses propres ascendants, il peut l'être encore moins des ascendants de ceux auxquels il s'allie et de ses alliés eux-mêmes, et encore moins, conséquemment, de ses congénères et concitoyens. La conclusion logique et fatale de la doctrine, devant laquelle ne reculent pas d'ailleurs les doctrinaires, c'est qu'il n'y a nulle solidarité entre les hommes (la solidarité n'étant qu'une communauté de responsabilité) et qu'il n'y a ni famille, ni patrie ou nation. Et il se trouve que, par la force des faits, M. Félix Faure, président de la République française, devient l'incarnation de cette doctrine, qu'il professe non par des paroles ou dans des livres, mais par sa conduite et par des actes, ce qui est la meilleure façon de professer.

La doctrine individualiste est d'une incontestable logique, si l'on admet son affirmation première et fondamentale, à savoir que l'individu est une génération spontanée. Mais c'est cette affirmation qui est justement très discutable. Les lois de la génération sont encore

obscures et peut-être le resteront-elles toujours. Mais il est bien certain que l'individu n'est que le développement d'un germe organique, modifiable en certaines conditions, modifié pour une partie à l'état embryonnaire par les éléments de l'ovule où il a germé, qui reproduit ou continue l'ascendant comme l'épi né d'un grain de blé reproduit l'épi dont ce grain était sorti. Il est même permis d'affirmer que le germe organique en question est mystérieusement transmis par les ancêtres de générations en générations, puisque l'on retrouve chez les descendants des traits, des manières d'être, des énergies et des aptitudes qui caractérisaient un aïeul. Aussi la ressemblance atavique, qui s'est jointe à la nécessité sociale pour constituer la doctrine de l'hérédité, a-t-elle été constatée depuis l'origine du monde, pourrait-on dire, étant un fait aussi ancien que lui, et d'autant plus constatable que les masses humaines, quoique nomades, étaient plus impénétrables aux éléments étrangers.

Mais si l'individu n'est pas une génération spontanée, le germe dont il sort, et qu'il est, est un composé organique modifiable dans une certaine mesure et dans certaines conditions; et la modification est telle que l'adjonction de nouveaux éléments ou de nouvelles énergies dans la combinaison dont il est le produit détermine le développement de certains organes et de certaines aptitudes au dépens d'autres, dans des proportions diverses, ce qui établit une différence entre des congénères, alors même qu'ils conservent tous des caractères généraux de la race et de la famille dont ils sont issus. Il va sans dire que ces différences sont d'autant moins grandes ou que les caractères originels sont d'autant plus concordants qu'il y a eu moins de mélange dans les accouplements générateurs, pour une même famille ou une même race, ou inversement que les dissemblances et différences sont d'autant plus grandes que les mélanges ont été plus nombreux.

Les pseudo-philosophes de l'individualisme peuvent nier l'hérédité; leur dialectique ne convaincra jamais les éleveurs, qui savent bien qu'il y a plus de chance d'obtenir un beau cheval de course d'un étalon comme *Gladiator* avec une jument de pur sang bien cotée que d'un étalon attelé à un fardier et accouplée à une jument tarée empruntée à un cocher de fiacre.

Quoi que nous en disions, quoi que nous puissions faire ou protester, une fatalité originelle plane sur chacun de nous, et nous rend directement ou indirectement, et dans une mesure plus ou moins grande, responsables de nos ascendants. Au point de vue physiologique, l'enfant d'un syphilitique, d'un alcoolique, d'un phtisique, d'un épileptique, est frappé en naissant d'une déchéance ou d'une infirmité dont il n'est ni libre ni maître de se défaire, et qui ne lui permettent pas, comme disent pompeusement les doctrinaires individualistes, de

faire lui-même le programme de sa destinée. La seule chose qu'il soit à peu près libre de faire, c'est de se tuer, s'il a de sa déchéance une conscience que son état ne lui permet même pas d'avoir.

Ceux-là même qui se croient exempts de ces tares physiologiques ne sont pas moins asservis à la fatalité originelle. Ce sont des dispositions spéciales organiques de structure ou de tissus, qu'ils tiennent des ascendants et qu'ils ne peuvent changer, qui les rendent apoplectiques, congestifs, nerveux, sensibles, réfléchis ou spontanés, braves ou prudents, studieux ou distraits, myopes ou presbytes, crédules ou douteurs. Quand Musset fait dire à son Mardochée, parlant à son oncle, le sacristain : « Nous n'avons pas le crâne fait de même », c'est là toute l'explication de nos différences de destinées, d'opinions, de conduite. Mais les plus entêtés individualistes avoueront bien qu'on ne se fait pas à soi-même son crâne, et qu'on ne peut même, hélas! le faire comme on le veut à ses enfants.

Outre les causes ataviques, constitutionnelles et physiologiques originelles ou héréditaires qui influent sur la destinée des êtres, il en est une autre, plus mystérieuse encore, qui n'est pas sans influence sur elle : celle qui résulte des circonstances et conditions de l'acte générateur lui-même, dans lequel l'individu à naître n'est absolument pour rien et dont il porte pourtant la responsabilité pendant presque toute sa vie.

A propos du cas de M. Faure, M. Henri Fouquier, je crois, disait que ce qui l'avait fâché avec la loi mosaïste était la responsabilité qu'elle faisait peser sur la descendance. En cette occasion, M. Henri Fouquier paraît avoir mal compris la pensée du conducteur du peuple hébreu.

Moïse était un grand philosophe agissant, un grand législateur et un grand politique, qui avait médité sur les destinées de l'homme et des sociétés. Il croyait, non sans raison, que la justice fatale extrahumaine, celle de la nature et des choses, finit toujours par avoir sa sanction, et que, si elle ne punit pas l'individu lui-même de ses outrages à la nature et de ses torts envers ses semblables et envers la société, elle en punit ses descendants, successeurs et héritiers, d'autant plus rigoureusement qu'elle a plus longtemps attendu pour frapper. En instituant des lois sanitaires et des lois sociales, il ne leur donnait pas une sanction, à la manière de nos faiseurs de codes modernes, qui en confient l'exécution aux commissaires, gendarmes, juges, geôliers et bourreaux; mais, connaissant le souci des Hébreux pour leur progéniture, il les avertissait qu'ils seraient punis de leur violation de la loi, qui était l'expression de la nécessité, dans leurs enfants jusqu'à la troisième génération. Il ne les en aurait pas avertis que les choses se seraient passées de même. Il était plus paternel et plus sage de les avertir.

Pour que Moïse, qui n'était pas un sot, ait cru que cet avertissement serait salutaire, et pour qu'il l'ait formulé en précepte, il fallait

qu'il fût convaincu par les faits que le peuple auquel il s'adressait avait assez le souci de la destinée de ses descendants pour que ce souci influençât ses actes. Il est certain qu'aujourd'hui le précepte n'aurait aucune force de coercition morale. On pourrait répéter quotidiennement à un ivrogne que ses enfants porteront irrémédiablement la peine de son ivrognerie, que cette considération ne l'empêcherait pas de boire. On pourrait de même répéter à chaque heure du jour à nos contemporains que leurs descendants porteront cruellement peut-être la peine du désordre et de l'anarchie morale et sociale, dans lesquelles ils vivent et dont ils sont, chacun à leur manière, les auteurs et les complices, que cette prédication ne changerait absolument rien à leurs habitudes, à leurs pratiques et à leur conduite. Leurs descendants s'en tireront comme ils pourront.

Les historiens apologistes de la Révolution ont justifié, non sans apparence d'ailleurs de raison, les exécutions et les massacres de cette époque, par les excès de la longue servitude féodale. Cette justification est après tout acceptable ; mais il faut avouer que si elle est conforme à la loi du talion elle n'est guère conforme à la doctrine de la responsabilité individuelle. Un grand nombre de nobles du dix-huitième siècle, promoteurs ou disciples de la philosophie nouvelle qui devait devenir l'Idée révolutionnaire, les premiers et les plus sincères partisans des réformes furent proscrits ou mis à mort parce que leurs ancêtres, dans des temps de sombres luttes guerrières, avaient traité durement la race des serfs de la glèbe, qui n'avait ni l'énergie ni la capacité de la révolte. D'autre part, quoiqu'il fût véritablement coupable de fourberie et de trahison, Louis XVI paya sur l'échafaud, bien plus les fautes de ses ancêtres, Louis XIV et Louis XV, et de sa femme, l'Autrichienne, que les siennes, comme Charles Ier fut puni par la hache du bourreau des crimes de Jacques Ier et des intrigues de Henriette, sa femme, bien plus que de ses propres torts.

Napoléon Ier, par un concours de circonstances assez rare dans l'histoire, porta lui-même la responsabilité de ses actes, à laquelle ne put le soustraire son génie militaire. Mais il laissa un lourd héritage à deux peuples : à l'Allemagne disloquée et à la France vaincue et ramenée à un régime bâtard, révolutionnaire dans ses institutions civiles, monarchique et parlementaire dans ses institutions gouvernementales et féodalement anarchique dans son état économique.

Pouvait-on de 1815 à 1870, à force d'intelligence, de prévoyance, de sagesse, modifier cette situation, créer un ordre de choses rationnel qui aurait permis une évolution devenue nécessaire, tout en corrigeant les erreurs du système révolutionnaire et les fautes impériales. On peut le prétendre. Mais il aurait fallu pour cette tâche un homme de génie qui ne s'est pas trouvé ; car la destinée individuelle qu'on nous

vante est toujours à la merci d'un homme de génie, inventeur, conquérant, spéculateur, qui change les conditions d'existence d'une nation ou d'un continent. Pendant cinquante ans, les peuples affaissés dans leur routine imprévoyante et égoïste ont laissé faire et patauger les diplomaties et les gouvernements. Et la force des choses a repris ses droits, nous entraînant, comme la pente des fleuves entraîne leurs eaux, à une guerre désastreuse pour le vainqueur comme pour le vaincu, fauchant des milliers d'individus qui s'étaient probablement fait un autre programme de vie et qui avaient sans doute fait des rêves de long bonheur.

Les morts ont été les victimes expiatoires de l'erreur collective; mais ceux qui en portent le plus lourdement le poids, ce sont les descendants des contemporains du second Empire, dont ils ignorent même l'histoire, et non pas les courtisans, fonctionnaires, ministres, spéculateurs, agioteurs, rentiers de cette époque, plus ou moins auteurs ou complices de nos malheurs, qui ont bénéficié de la prospérité impériale et sont morts tranquillement dans leur lit.

Il ne faut pas être un prophète bien clairvoyant pour prédire que nous allons à une révolution lamentable, déterminée par le surmenage économique, l'imbécillité du spécialisme, la ruine et la misère. Ceux qui en sont véritablement responsables sont les citoyens arrivés à l'âge de virilité et de raison depuis vingt-cinq ans. Ceux qui en seront les victimes seront ceux qui vivront dans le premier quart de l'autre siècle et auxquels il serait bien impossible d'empêcher, quelles que fussent leur intelligence et leur énergie individuelles, que les choses soient ce que nous les avons faites.

On peut maudire l'existence, la nature et ses ascendants, proches et congénères; on ne peut pas faire qu'on ne soit solidaire avec eux, responsable d'eux dans l'intimité de son être même. Et, pour n'être ni solidaire ni responsable des êtres étrangers, pour faire sa destinée individuelle suivant son goût et sa volonté, il faudrait ne pas habiter la planète où se rencontre le bipède humain. Il faudrait aller dans la lune.

Après les fatalités inéluctables d'origine et de naissance, viennent les fatalités sociales, c'est-à-dire de condition, de circonstances et de milieu, favorables ou défavorables, qui influent singulièrement sur la destinée individuelle et la rendent très différente de ce qu'elle aurait pu être. On s'est plu à dire que nos institutions, dites démocratiques, avaient diminué ou supprimé ces fatalités. Elles n'ont fait que les changer. On cite comme exemples concluants une foule de parvenus sortis des classes inférieures, qui ont fait de grosses fortunes, ou sont arrivés à de hautes fonctions. Si l'on examinait avec attention leur cas, on verrait que la plupart ont été favorisés par des circonstances qu'ils n'étaient pas maîtres de faire naître et par les institutions qu'ils n'ont pas le mérite d'avoir créées, tandis que d'autres, qui méritaient une

meilleure destinée, à ne considérer que leurs capacités, leur caractère et leurs vertus, ont été « défavorisés » par les mêmes institutions et les mêmes circonstances.

L'état de choses moderne est essentiellement favorable aux individus médiocres, d'esprit mercantile et indifférents au sort d'autrui et de la société. Mais c'est un don d'origine que d'être ainsi. On n'est pas plus médiocre par volonté que l'on n'a volontairement la taille moyenne ; les petits ne peuvent pas plus s'élever jusqu'à elle que les grands s'y abaisser. Et pour les hommes d'initiative, d'idée, primesautiers, originaux, l'ordre de choses qui favorise la médiocrité est aussi bien une fatalité funeste que pour les pauvres diables, simples d'esprit, naïfs, crédules, désintéressés ou incapables de ne rien faire autre chose qu'exécuter ce que d'autres ont conçu. Les individus favorisés peuvent être satisfaits et trouver l'état de choses excellent ; ceux qui, au contraire, subissent les fatalités favorables à ces médiocrités ne peuvent partager ni leur avis ni leur satisfaction.

L'individu, quoi qu'en pensent les individualistes, n'est pas seul au monde et ne veut pas y être seul. D'une manière générale, il cherche à s'accoupler au moins avec un être d'un sexe différent, — quand ce n'est pas avec plusieurs, — et il manifeste une joie naïvement fière quand il en a des enfants. Dans l'accouplement, qu'il soit le mariage, le concubinat ou la liaison, l'individu ne reste pas entier, quoiqu'il le croie et quoiqu'il veuille. Il peut demeurer constitutivement et organiquement lui-même, il ne le reste pas moralement ; de même que les corps qui, en conservant leur nature intime, changent de propriétés, quand ils sont sensibilisés par la lumière, l'électricité ou tout autre agent physique, l'individu est influencé dans sa sentimentalité, ses opinions, son caractère, sa volonté par l'être avec lequel il cohabite. C'est bien pour cette raison que les familles des castes d'autrefois se préoccupaient tant du choix de l'époux ou de l'épouse de leurs enfants et même de leurs liaisons. Les familles pouvaient se tromper et se trompaient sans doute très souvent dans leur appréciation des personnes, comme dans celle des conséquences probables des liaisons ou des unions ; mais leurs erreurs à cet égard n'empêche pas que l'observation d'après laquelle elles raisonnaient était aussi juste que l'opinion qu'elles avaient de l'importance du rôle de la femme dans la destinée de l'homme, ou de celui de l'homme dans la destinée de la femme.

L'histoire est là pour attester l'importance de ce rôle, qui s'étend de la destinée d'un individu à celle de tout un peuple. Et ce qui est vrai pour les souverains, les princes, les dictateurs, les chefs, les ministres, l'est tout aussi bien pour chacun des citoyens. Toute la différence est que l'influence que subissent ces derniers a moins de retentissement. Et ce n'est pas seulement une influence personnelle

et directe que subit l'individu dans la cohabitation permanente ou fréquente; c'est encore l'influence indirecte des proches. En épousant une femme, on épouse presque toujours une famille dont on finit par partager, dans une certaine mesure, les habitudes, les goûts, les opinions. Le proverbe connu : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es » est vrai pour la plupart des individus. Aussi peut-on juger, en général, les gens par leurs relations les plus fréquentes dans lesquelles entrent leur famille personnelle et celle à laquelle ils se sont alliés.

Il est bien certain que quelques individus échappent à ces sortes d'influences et ont des sentiments et des manières d'être tout différents de ceux de leur entourage et de leur famille originelle ou adoptive. Mais ceux-là sont les exceptions; et, comme on ne peut juger d'après des exceptions, on a bien quelque raison de supposer que les individus ressemblent dans une mesure plus ou moins large à ceux avec lesquels ils s'assemblent ou s'allient, ce qui est une manière de faire partager aux premiers la responsabilité des seconds.

Il est bon de s'affranchir des préjugés dans ce qu'ils ont d'injuste et de trop rigoureux. Mais il faut reconnaître que le préjugé est presque toujours la généralisation d'une observation juste et d'une nécessité sociale. Il peut se faire que quelques doctrinaires de l'individualisme poussent la logique jusqu'à réclamer l'abolition complète de l'hérédité et de l'héritage, même du nom, et jusqu'à l'isolement absolu de l'individu, afin de le soustraire à toute influence d'autrui et conséquemment à toute responsabilité étrangère. Mais la plupart de ceux qui viennent de s'affirmer partisans de la responsabilité individuelle ne vont pas jusque-là. M. Félix Faure, tout le premier, applaudirait la *Fille de Roland,* qui est la négation de la thèse soutenue par ses apologistes, car il ne saurait prétendre que le fils de Ganelon puisse être rendu responsable de la trahison que la légende prête à son père. Il est presque certain que le président de la République serait assez peu flatté d'avoir à ses côtés, dans un banquet officiel de province, le fils de Dumolard, s'il se trouvait par hasard que ce dernier fût devenu un riche éleveur primé dans les concours d'animaux gras, et qu'il lui répugnerait de remettre la décoration de la Légion d'honneur au descendant du guillotiné, si ce dernier avait remporté des médailles d'or à plusieurs expositions pour ses produits. Bien plus même : il y a tout lieu de croire qu'il éviterait, s'il en avait l'occasion, de rencontrer un prince qui ne s'est fait connaître que par ses goûts et ses recherches scientifiques, parce que ce savant est un prince et s'appelle Bonaparte.

La thèse de la responsabilité individuelle est donc, comme la plupart des thèses de ce genre, contradictoire au moins dans l'application. C'est-à-dire qu'on l'invoque quand on a avantage à l'invoquer et qu'on l'oublie quand on n'a pas d'intérêt à s'en souvenir. Si la doctrine de la

responsabilité individuelle était officiellement reconnue, acceptée et proclamée, elle devrait avoir pour conséquences immédiates l'abolition du nom de famille dans les actes civils et celle des droits de succession. En effet, si l'individu ne relève que de lui-même, ne doit être responsable que de ses actes propres, il ne doit avoir qu'un nom individuel, personnel, ne rappelant aucun autre souvenir que celui de ses seuls travaux et de ses actes seuls, et il ne doit participer en rien à la fortune de ses ascendants ou collatéraux. Quand on prétend, non sans apparence de raison, se dégager de la honte d'une famille, il faut aussi ne pas prétendre à l'honorabilité que peut donner un nom, et quand on repousse toute responsabilité de ses proches, il la faut repousser sous la forme de l'héritage de biens qu'on a pas acquis soi-même, comme sous la forme de dettes qu'on n'a pas faites.

Il n'y a pas à parler de l'influence des relations et des recommandations, qui n'a peut-être jamais été plus grande qu'en ce temps, et qui sert si puissamment les médiocrités aux dépens naturellement des gens de véritable mérite. Mais on ne peut l'empêcher.

Il est assez singulier que dans cette fin de siècle, où il est tant parlé de socialisme et où le mot, en France au moins, est à la mode, la doctrine de l'individualisme, qui en est la négation, soit affirmée autant par ceux qui se prétendent socialistes que par ceux qui sembleraient devoir représenter ou défendre les anciennes traditions sociales. On comprend que cette doctrine soit en faveur dans une société féodale, puisqu'elle y peut justifier les excès du droit de la force. Mais on ne comprend pas qu'elle trouve des partisans dans une société démocratique, où il n'apparaît que trop que l'individu est complètement à la merci, non seulement des influences originelles, mais encore de toutes les influences sociales, d'éducation, de législation, de milieux, de circonstances, d'événements contre lesquelles il est absolument impuissant, et quand il est écrasé par tout le poids des forces collectives.

Peut-être est-ce la fatalité de ces influences et cet écrasement même qui ont inspiré la doctrine individualiste comme une protestation. Mais la protestation, sous cette forme, est vaine, comme le serait contre la mort une doctrine de l'immortalité corporelle. On n'empêche pas les faits d'exister en les niant, en protestant contre eux ou en prétendant qu'ils sont autrement. L'individu est une abstraction, une conception de l'esprit, comme l'humanité. Il n'y a pas d'individus en réalité, il n'y a que des êtres; il n'y a pas d'humanité, il n'y a que des hommes.

Chaque être a quelque chose qui lui est propre, individuel, son organisme et conséquemment sa manière d'être, de sentir, de se développer et d'agir. Mais cet organisme, il le tient d'ascendants qui l'ont engendré dans des conditions où le hasard tient plus de place que la volonté, et, quant à son développement et à sa manière d'être,

ils sont soumis à toutes les influences de milieux que l'individu ne choisit pas et qu'il ne peut changer. Dans son organisme, il subit l'influence des agents physiques qui l'entourent et qui font son tempérament; dans sa cérébralité, il subit l'influence directe ou indirecte de ses éducateurs, des exemples et des spectacles qu'il voit, de ce qu'il entend et de ce qu'il lit, ce qui fait sa pensée, et, dans son action, il subit l'influence des circonstances, qui font sa destinée. Pauvre individu! Que lui reste-t-il d'individuel?

On a constamment cité Napoléon Ier, entre autres, comme un exemple de la puissance de la volonté individuelle. On aurait pourtant mieux fait de le prendre pour exemple de ce que les hasards peuvent faire pour la destinée d'un homme et de l'influence que celle-ci à son tour peut avoir sur les destinées d'un peuple, c'est-à-dire de millions d'autres êtres nés et à naître. Napoléon n'avait ni prévu, ni voulu la Révolution, sans laquelle il serait resté un officier quelconque. Quand elle fut faite même, il n'y comprit rien et fit son métier de militaire avec les maîtres qu'elle appelait au pouvoir, comme il l'aurait fait sous la monarchie. Sa préoccupation presque unique est de caser ses frères et de marier ses sœurs, ce qui est le fait d'un fils de hobereau ou de petit propriétaire corse. Pour obtenir de l'avancement, il se marie à Joséphine, veuve plus âgée que lui, déjà mère, ce qui n'est pas le fait d'un homme aspirant à la dictature impériale. Il croit si peu à son avenir qu'il demande au sultan de devenir instructeur des troupes turques pour s'assurer la sécurité de l'existence. Sans son frère Lucien, il n'eût pas fait le coup d'État de Brumaire. Empereur, il ne songe qu'à pourvoir sa famille, comme il le faisait étant lieutenant d'artillerie. Il déploie dans les batailles un génie de grand capitaine, de spécialiste en définitive; mais tous ses traités de paix sont entachés d'une imprévoyance presque grossière, telle que leur exécution entraîne de nouveau la guerre, même quand il est las de la faire et quand lui manquent les hommes et l'argent. En matière civile, même imprévoyance. Il accepte les institutions jacobines et bourgeoises des assemblées révolutionnaires accommodées avec du droit romain, sans se demander ce qu'elles produiront; et enfin, après avoir dix-huit ans guerroyé, bouleversé l'Europe, fait tuer des centaines de mille hommes, gaspillé des millions, passé la plus grande partie de sa vie à cheval sur les chemins et dans les camps, et répudié une femme qui, du moins, l'aimait, pour épouser une princesse autrichienne, qui le détestait et le trompait, il se fait prendre et s'en va mourir prisonnier sur le roc de Sainte-Hélène, laissant la France envahie, ruinée, moins grande qu'elle ne l'était à son avénement. Vraiment, comme programme de destinée, on pourrait imaginer mieux!

Il faut bien dire que, si Napoléon avait été moins le jouet du

hasard, des circonstances et de sa propre imprévoyance, s'il avait été un grand homme politique comme Henri IV, Richelieu ou Cromwell, il aurait moins ébloui l'histoire. Il n'aurait pas été empereur ; il aurait moins bouleversé l'Europe, fait moins de guerres et conséquemment gagné beaucoup moins de batailles. Il n'aurait pas fait de ses frères des rois. Il aurait constitué trois États fortement unis, la France, l'Allemagne et l'Italie, qui auraient formé une fédération européenne toute-puissante ; il n'aurait pas eu à créer, pour des nécessités militaires, l'industrialisme qui est devenue notre incurable plaie économique, et, tout en conservant provisoirement les institutions révolutionnaires, il aurait du moins permis à la France d'élaborer un droit nouveau conforme à ses traditions et aux nécessités. Il n'aurait pas été un grand capitaine : il n'aurait été qu'un grand citoyen.

C'est à propos du cas de M. Félix Faure que s'est manifestée la doctrine de la responsabilité individuelle. Or, on peut, sinon prévoir, du moins supposer sans nulle exagération qu'un souverain professant le préjugé contraire, comme Guillaume II, qui fait condamner les critiques adressées à son grand-père comme des crimes de lèse-majesté, recherche l'occasion d'un conflit, ainsi que lors de l'affaire Schnœbelé. Il n'aurait qu'à faire, devant la cour ou devant des ambassadeurs, une allusion offensante à la parenté de M. Félix Faure, qui, en briguant la présidence de la République, n'y a peut-être pas assez songé. Ce n'est pas celui-ci qui irait, comme un simple citoyen, demander au souverain réparation de l'offense et échanger avec lui des balles de pistolet ou croiser l'épée. Ce sont des centaines de mille hommes qui, le connaissant à peine de nom, s'en iraient, pour venger son offense, le représenter sur les champs de bataille, lui qui représente fictivement la France. Que serait cette guerre ? Probablement un désastre pour deux nations au moins. Mais, quel qu'en pût être le résultat, il n'en est pas moins vrai que deux peuples seraient responsables des conséquences d'un acte dans lequel on prétend qu'il n'y a pas de responsabilité, si ce n'est pour un individu disparu, dont un jeune négociant en cuirs a épousé autrefois la fille, sans prévoir qu'il voudrait être et serait un jour président de la République.

Quoi que puissent dire les doctrinaires de l'individualisme, on est, en réalité, qu'on le veuille ou non, responsable de son pays, de son parti, de ses ancêtres, de sa famille, même dans une certaine mesure de ses amis, et le seul homme qui puisse se flatter de n'être responsable que de lui-même, et de faire seul sa destinée, est celui qui reste isolé, n'ayant pas de famille, détaché de sa patrie, ne voulant rien être, n'étant rien et demeurant par conséquent aussi inconnu qu'inutile.

PIERRE DENIS.

Un Essai de République mutualiste[1]

I

DIFFICULTÉS DE LA SITUATION ACTUELLE

Avant d'étudier ce qu'il y aurait à faire, essayons de nous rendre compte de l'état social actuel.

Constatons d'abord que la division en classes, et même en castes, que la République de 1792 a cru supprimer, existe toujours et qu'elle n'est pas seulement basée sur la fortune, mais qu'elle l'est aussi sur les habitudes et sur l'amour-propre. Il n'est même pas entièrement vrai qu'elle ne le soit pas sur la légalité, qui est certainement pour quelque chose dans la séparation entre officiers et soldats, dans celle qui, dans les ponts et chaussées, par exemple, existe entre ingénieurs, conducteurs et cantonniers. Que ces démarcations, qui ne sont pas les seules, aient leur raison d'être, je n'ai pas à l'examiner ici; je me borne à constater qu'elles existent.

Cette situation et ces habitudes sont invétérées; elles remontent tout au moins à la société antique basée sur l'esclavage, où tout travail manuel avait fini par devenir déshonorant. Elles ont subi une recrudescence au moyen âge, où la profession militaire est devenue l'apanage exclusif d'une caste qui existe encore et qui se croit supérieure à toutes les autres. Plus tard, lorsqu'une minorité plébéienne a pu s'enrichir, le premier usage qu'elle a fait de sa fortune a été de se rapprocher, autant que possible, de la classe privilégiée en *vivant noblement*, c'est-à-dire en adoptant les goûts et les préjugés aristocratiques qui étaient et sont encore de vivre avec luxe, de s'abstenir de tout travail servile ou manuel et de se croire supérieur au reste des mortels.

Ces habitudes compliquent la lutte entre le capital et le travail en les obligeant à ne pas combattre seulement pour la vie, mais aussi, et

(1) *La Revue Socialiste* croit devoir laisser à la fois à l'auteur de cet article la liberté d'exposer l'essentiel de son système et la responsabilité des opinions particulières qu'il soutient. (Note de la Direction).

plus encore, pour le luxe. Comme, dans un certain monde, on est d'autant plus considéré qu'on vit plus noblement, c'est-à-dire qu'on déploie plus de faste, on lutte pour acquérir la fortune qui peut seule aujourd'hui le donner, et il y en a qui ne s'arrêtent jamais, comme ce milliardaire qui vient de s'engager dans une affaire d'accaparement, bien qu'il soit le plus riche *monsieur* de France.

Il résulte de là qu'il n'est pas bien certain que la suppression légale des classes ait été un progrès vers l'égalité. Il en résulte aussi que la société actuelle est partagée en deux grandes castes qui se subdivisent elles-mêmes à l'infini : celle des *messieurs,* d'autres disent des *bourgeois,* et celle des *ouvriers,* d'autres disent des *citoyens,* croyant ainsi avilir un titre dont tout Français doit être fier.

Par suite de circonstances diverses, parmi lesquelles on peut compter, je le veux bien, le développement de l'instruction publique, le nombre des *messieurs* va sans cesse en augmentant, ce qui se traduit par un nombre toujours croissant, non seulement d'employés, mais de patrons et d'intermédiaires. Aussi, ne doit-on pas être étonné de l'énorme disproportion entre les prix de fabrication et de vente qui atteint et dépasse le décuple pour certaines marchandises qui, toutes, ne sont pas objets de luxe, puisque les médicaments sont du nombre.

Comme, d'un autre côté, la main-d'œuvre nécessaire pour entretenir un *monsieur* est trois fois au moins aussi forte que pour faire vivre un *ouvrier*, le total de la main-d'œuvre à faire va sans cesse en augmentant, d'où il suit que les ouvriers sont obligés de travailler plus vite ou plus longtemps.

Il y a un effet moral plus grave peut-être; c'est la préoccupation perpétuelle à laquelle les classes moyennes échappent moins que les autres, celle d'augmenter sa fortune ou sa situation afin d'être moins méprisé par les classes supérieures ou pour procurer à ses enfants le plus grand bien-être possible. C'est une des causes qui, par amour de l'égalité, pourraient amener certains *messieurs* au socialisme, comme elle en amène, tous les jours, quelques-uns à se retirer du monde pour se faire chartreux, missionnaires ou autre chose de semblable; c'est aussi l'une des causes principales de la diminution de la natalité.

Il importe de noter que les *classes dirigeantes* s'identifient aujourd'hui avec la caste des *messieurs,* qui continue, en dépit du suffrage universel, à remplir toutes les assemblées électives de quelque importance et à occuper tous les emplois élevés, y compris le corps des officiers, où elle a remplacé l'ancienne noblesse. La presse, dont la puissance est plus grande que jamais, lui appartient aussi, sans excepter même toutes les publications dues à d'anciens ouvriers; car tous les autodidactes ne sont pas des Benoît Malon. Aussi n'est-il nullement certain que beaucoup de réformes pratiques des plus importantes ne

trouveraient pas, dans les classes dirigeantes, sans distinction d'opinion, des obstacles aussi grands que la nationalisation du sol en rencontre dans la classe agricole. On peut en juger par l'accueil fait à l'impôt sur le revenu et à l'augmentation des émoluments des petits salariés de l'État (1); que sera-ce si l'on vient à parler de la suppression des domestiques ou des filles de joie, conséquences inévitables des moindres réformes démocratiques? Parmi ceux qui font les appels les plus violents à la révolution sociale, il en est plusieurs certainement qui seraient navrés s'ils venaient à être privés brusquement de certaines liaisons aussi agréables que temporaires. Aussi, est-ce une raison de plus de ne procéder qu'à des réformes progressives. Quel que soit l'ordre nouveau qu'on voudra substituer à l'actuel, il est désirable que les deux puissent fonctionner parallèlement; chaque citoyen ira à celui qu'il préférera et le meilleur des deux aura raison de l'autre.

II

MUTUALISME

Le but est d'assurer à chacun la plus grande somme de bien-être matériel et moral possible, en exigeant de lui le moins de travail possible.

Il résulte de l'étude que nous venons de faire que, pour y parvenir, il faut :

Réduire au minimum le nombre de ceux qui ne travaillent pas manuellement;

Réduire progressivement, sinon supprimer brusquement, les domestiques et le reste, derniers vestiges de l'esclavage antique;

Rétribuer et honorer le travail manuel à l'égal du travail intellectuel;

Tâcher que tout le monde travaille manuellement pendant plus ou moins de temps;

Arriver à ce que l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots et, dans ce but, tendre à la fusion des classes et non à leur

(1) Ces réformes sont les seules dont il m'ait été donné de m'occuper jusqu'ici. J'ai fait paraître en 1888, chez Dentu, sous le pseudonyme de Pierre Lauret, une brochure intitulée : *Projet rationnel d'impôt sur le revenu*. Le système que je proposais n'est pas sans analogie avec celui qui a été présenté plus tard à la Chambre par MM. Cavaignac et Doumer. Vers la même époque, j'ai rédigé une pétition en faveur des cantonniers et autres petits salariés de l'État que j'ai envoyée à presque tous les membres du Parlement dont plusieurs ont bien voulu y prêter une certaine attention. Elle a servi de base à une proposition de mon ami Montaut, député de Seine-et-Marne, qui, après deux renvois au Sénat et trois votes de la Chambre, a fini par obtenir un demi-succès.

haine, ce qui, d'ailleurs, serait presque aussi dangereux que le révolutionnarisme ;

Faciliter à tout le monde, mais surtout aux ouvriers, l'acquisition et l'extension de la propriété particulière intégrale.

Il faut enfin que les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à l'état social actuel soient légales, progressives et volontaires, c'est-à-dire que chacun soit libre d'entrer ou non dans la société nouvelle.

Ces conditions nous paraissent remplies par l'organisation que nous allons exposer et que nous appellerons le *mutualisme,* particularisant ainsi une dénomination qui a eu jusqu'ici une acception plus générale.

Dans la société mutualiste, telle que nous la comprenons, tout le monde travaille manuellement. Chacun connaît au moins deux métiers, dont l'un manuel, l'autre pouvant être manuel ou non. En outre, l'un des deux doit être agricole.

Les mutualistes sont répartis en mutualités correspondant à peu près aux communes actuelles et comprenant chacune une population d'un millier d'âmes au moins.

La mutualité nourrit ses adhérents, les loge, les habille, les soigne lorsqu'ils sont malades ou infirmes ; elle les dote lorsqu'ils se marient (1); elle les instruit, les récréée, les moralise et pourvoit en un mot à tous leurs besoins matériels et moraux, sans excepter les frais de culte, s'ils ont une religion. Tout cela est fourni en argent ou en nature, en nature autant que possible. En outre, la mutualité donne périodiquement à chacun de ses membres, vieux ou jeune, une certaine somme d'argent dont il a l'entière disposition.

En retour de ces avantages, chacun et chacune est obligé de travailler pour la mutualité, pendant un certain temps dont le minimum est fixé annuellement par la mutualité.

Les minima, comme les allocations en argent et en nature, varient en raison de l'âge, du sexe et de l'aptitude, mais non en raison de la nature du travail. Ainsi, l'ingénieur travaille pendant le même nombre d'heures que le manœuvre et reçoit les mêmes allocations en nature et en argent comme rémunération de son travail obligatoire.

Une fois sa tâche accomplie, chacun est libre de l'emploi de son temps ; il peut se reposer, s'amuser ou travailler à prix débattus, si tel est son désir, soit pour la mutualité, soit pour les autres mutualistes, ses collègues, soit pour des tiers, et il a l'entière disposition de l'argent qu'il peut gagner ainsi, comme de celui qu'il peut se procurer

(1) Il est bien entendu qu'il s'agit de dots modestes, telles que celles que de rares communes donnent à leurs rosières et qui leur permettent d'acheter une montre en or, quelques bijoux, du linge et des vêtements ; que le marié en apporte autant et le ménage pourra se procurer un mobilier convenable.

autrement. Il peut l'employer, notamment, soit à acheter des actions de la Société, soit à acheter une maison, un jardin ou des terres. La mutualité lui donne toute facilité à cet effet. Elle ne vend d'actions qu'à ses adhérents, auxquels elle les cède à prix réduits et les rachète lorsqu'elles sont à vendre, à la seule condition qu'ils s'interdisent de les vendre à des tiers. Elle leur vend, dans des conditions analogues, une maison, un jardin et la quantité de terres qu'ils peuvent cultiver eux-mêmes, et ils en ont la propriété intégrale, libres, au besoin, de les vendre à des tiers, à la condition toutefois de rembourser à la Société la différence entre le prix porté sur l'acte d'achat et le prix exigé par elle.

La Société n'aliène ses propres terres que pour fournir à ses adhérents la surface qu'ils peuvent cultiver eux-mêmes, mais elle leur facilite, par tous les moyens, l'acquisition au dehors d'autant de terres qu'ils peuvent en acheter, notamment en leur prêtant de l'argent à faible intérêt et en leur fournissant, à de bonnes conditions, tout ce qui peut leur être nécessaire pour la culture, y compris la main-d'œuvre. Elle ne se réserve, en retour de ces avantages, que le droit de préférence dans le cas où les terres ainsi achetées seraient à vendre ou à louer.

L'administration des mutualités se fait par les mutualistes eux-mêmes. L'État, le département, la commune n'interviennent que si leur intervention est demandée ou nécessaire. Les mutualistes fixent la durée et la nature de la tâche de chacun. Si la mutualité est en bénéfice, elle peut diminuer la durée des tâches; dans le cas contraire, elle doit l'augmenter.

Le travail est réparti de façon que la tâche de chacun soit manuelle au moins en partie; sous cette seule restriction, on se conforme, autant que possible, aux goûts et aux aptitudes de chacun; toutefois, au point de vue hygiénique, une partie au moins des tâches s'effectuent en plein air.

Les mutualités ne se bornent pas à organiser le travail et à en répartir les produits; elles veillent aussi à procurer, dans la mesure de leurs ressources, des satisfactions de tous genres à leurs adhérents : soins aux malades et aux vieillards, éducation des enfants, conférences, concerts, représentations théâtrales, consommations de choix et à prix réduits, etc., etc...

Elles veillent à ce que l'intimité la plus grande règne entre les mutualistes, qui doivent se tutoyer, s'entr'aider mutuellement et n'affecter aucun luxe exagéré. Ceux qui, malgré plusieurs avertissements, ne se conforment pas à ces règles, sont exclus de leur mutualité.

Le capital des mutualités se compose des terres, manufactures, bâtiments agricoles, ateliers, instruments de travail, fonds de roule-

ment, etc., nécessaires aux diverses industries qu'elles exploitent. Normalement, ce capital doit appartenir aux mutualités ou à leurs adhérents; mais il peut aussi appartenir à l'État, aux départements et aux communes ou à des particuliers. C'est même ce qui arrivera le plus souvent au début. Quoi qu'il en soit, le capital est divisé en actions et, lorsque des actions viennent à se vendre, la mutualité a droit de préemption et ne peut les revendre qu'à ses adhérents, lesquels eux-mêmes ne peuvent les céder qu'à leurs collègues ou à la mutualité.

Les bénéfices, lorsqu'il y en a, sont partagés entre le capital et le travail. La part revenant au capital est divisée également entre les actionnaires. La part revenant au travail est répartie entre les mutualistes en raison du nombre d'heures de travail obligatoire faites par eux.

L'idée première des mutualités n'est pas nouvelle; c'est le système qui m'a paru préférable. Il est applicable à l'industrie comme à l'agriculture, comme au militarisme, comme au fonctionnarisme, à tout en un mot. Il exige, en particulier, que les membres de chaque mutualité récoltent ou fabriquent eux-mêmes tout ce qui leur est possible et nécessaire; il convient donc que, sauf de rares exceptions, dans les grandes villes par exemple, les mutualités possèdent ou afferment une étendue de terres suffisante; il convient de même que certains de leurs adhérents connaissent les professions et les métiers les plus usuels, sans excepter les professions dites libérales. Il doit donc y avoir, parmi eux, des boulangers, des médecins, des couturières, des musiciens, des charpentiers, des modistes, etc...

Les mutualités sont associées entre elles pour le placement de ceux de leurs produits qu'elles ne peuvent consommer elles-mêmes, en sorte qu'elles ne sont obligées d'en vendre qu'une faible partie, ce qui diminue le nombre des intermédiaires. Elles se prêtent un mutuel secours en cas de crises commerciales, qui généralement ne frappent pas toutes les industries à la fois. Comme, d'ailleurs, elles récoltent de quoi se nourrir et que leurs adhérents exercent les principaux métiers nécessaires à l'existence, elles souffrent beaucoup moins des chômages que dans l'état actuel.

Rien de mieux donc, pour les vrais démocrates du moins, que le mutualisme; reste à savoir s'il pourra être convenablement appliqué. En ce moment, c'est le hasard en quelque sorte qui préside à la production et à la répartition des choses nécessaires, utiles ou agréables; on est en droit d'espérer qu'une direction intelligente saura faire mieux ou au moins aussi bien, mais on ne doit pas se dissimuler qu'on aura à vaincre de nombreux obstacles, car le temps a créé une foule d'habitudes, qui sont peut-être des abus, mais qu'il sera malaisé de détruire. Ce qui rend surtout la lutte difficile, c'est que tout le

pouvoir est encore dans les mains de la caste privilégiée qui, malgré son petit nombre, compose à elle seule la presque totalité des classes dirigeantes. Comment amener ces *messieurs* à fraterniser avec les *ouvriers* qu'ils ont méprisés jusqu'ici et qui sont, d'ailleurs, si différents par leur éducation et par leurs habitudes ? Comment s'habituer à travailler manuellement, à se passer de domestiques et du reste ? Par l'éducation, par le service militaire convenablement réorganisés, peut-être ; mais ce sera long et difficile. Ces objections ne sont pas, d'ailleurs, spéciales au mutualisme ; elles sont moindres, au contraire, contre ce système que contre tout autre, parce que la mutualité peut s'appliquer partiellement sans toucher à l'ensemble du corps social, avec lequel elle peut parfaitement coexister, et parce qu'elle peut trouver des partisans dévoués parmi les agriculteurs, qui ont été jusqu'ici opposés à d'autres systèmes. C'est pourquoi, il y aurait lieu d'essayer le mutualisme sans plus tarder, et l'État pourrait commencer par l'une des nombreuses industries qu'il exerce lui-même. On pourrait, en même temps, encourager, par des subventions ou autrement, les particuliers qui en essaieraient l'application plus ou moins complète. Si le système réussit et prospère, il s'étendra tout seul et finira par absorber le système actuel, qu'il faut bien se garder de détruire avant que l'expérience ait fait voir s'il est réellement inférieur au mutualisme ou à tout autre système qu'on voudra lui substituer.

La partie essentielle du mutualisme a déjà été appliquée avec succès, en France comme à l'étranger, où certaines œuvres qui, toutes, ne sont pas religieuses, s'estiment hors d'affaire, lorsqu'elles ont pu se procurer des terres assez étendues pour nourrir leur personnel et qu'elles peuvent cultiver à l'aide de ce personnel, dont elles tirent, d'ailleurs, tout le parti possible, faisant exécuter par lui les vêtements, constructions, etc., dont elles ont besoin et ne recourant à des ouvriers étrangers qu'en cas de nécessité absolue. Tout porte donc à penser que cette première partie du mutualisme, qui en est, en quelque sorte, la partie matérielle, réussira pour peu qu'elle soit bien appliquée. On peut espérer qu'il en sera de même de la partie qu'on pourrait appeler *démocratique et sociale,* dont nous pouvons peut-être réclamer, au moins partiellement, la paternité, mais qui n'a pas encore été appliquée, au moins d'une manière complète. Nous voulons parler surtout de l'égalité des salaires et de la diversité du travail ; nous voulons parler aussi de la liberté laissée aux associés de s'administrer eux-mêmes et de travailler à prix débattus, une fois leur tâche terminée, ce qui, avec autre chose, leur facilite les moyens de devenir propriétaires, si telle est leur ambition. Nous ne voyons pas pourquoi cette deuxième partie de l'organisation mutualiste ne réussirait pas, comme l'autre, si elle est bien appliquée ; il nous semble, tout au moins, qu'elle ne donnera

lieu à aucune des objections que l'on fait à l'organisation collectiviste dont elle réalise cependant tous les avantages sans en excepter un seul. On reconnaîtra notamment qu'elle tend, non seulement à l'union des classes, mais à celle de l'industrie et de l'agriculture ; au lieu que ce soient les agriculteurs qui refluent dans les villes, ce seront les industriels qui reflueront dans les campagnes.

Nous allons énumérer actuellement les réformes qui nous paraissent immédiatement réalisables et l'on verra que le mutualisme y trouve de nombreuses applications.

III

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Comme mesures transitoires ou définitives, on pourrait adopter les suivantes qui, elles-mêmes, peuvent être appliquées en tout ou en partie, progressivement ou successivement :

Élection du Sénat par le suffrage universel et au scrutin de liste, dont une partie par les départements et une autre par la France entière ;

Rétablissement des assemblées primaires, la plus importante de toutes les réformes politiques restant à accomplir ;

Établissement d'un ou de deux grades que les Français devraient obtenir avant celui de *citoyen,* qui ne pourrait être conféré qu'à 21 ans et à certaines conditions ;

Aucun citoyen, pas même s'il est militaire, ne pourrait être privé du droit de voter, soit à sa résidence actuelle, soit à son ancienne, mais à charge de remplir certaines conditions et, en particulier, d'avoir assisté un certain nombre de fois à l'assemblée primaire de sa section ;

Rétablissement dans les assemblées électives, dans l'armée et dans les administrations, des formes démocratiques usitées sous la première République ;

Obligation, pour tous les représentants et agents de la République, de vivre simplement, sans excepter son président, qui devra donner l'exemple ;

Extension des pouvoirs des communes, qui doivent avoir le droit de tout faire, à la seule condition de ne pas empiéter sur les attributions de l'État ; elles doivent avoir, en particulier, la faculté d'organiser des boucheries, des boulangeries, des pharmacies municipales, etc. ;

Droit d'association, non seulement entre ouvriers d'un même métier, mais entre ouvriers de métiers différents, ce qui est essentiel pour le mutualisme ;

Réorganisation du conseil d'État;

Choix des fonctionnaires à l'élection toutes les fois que la chose est possible, en particulier des magistrats;

Application du mutualisme à l'instruction publique depuis les écoles primaires jusqu'aux écoles de droit, de médecine et militaires;

Droit d'association illimité; en particulier, faculté donnée aux ouvriers de métiers différents de s'associer entre eux pour former des mutualités;

Instruction intégrale donnée à tout le monde; ceux et celles qui se distinguent par leur aptitude et leur application recevant toute l'instruction artistique, professionnelle, littéraire ou scientifique que comportent les facultés dont ils sont doués;

Réforme des douanes, de manière à leur faire rapporter le plus possible, sauf le cas où il en résulterait des inconvénients graves pour l'industrie ou l'agriculture françaises;

En particulier, établissement des droits sur les denrées alimentaires récoltées à l'étranger;

Par contre, suppression des droits d'octroi sur les denrées alimentaires récoltées à l'intérieur;

Établissement d'un impôt *rationnel sur le revenu* ou plutôt sur le *superflu*, ne faisant pas double emploi avec les impôts sur *les revenus* déjà existants, en attendant qu'on puisse arriver à l'impôt unique et progressif;

Retour à l'État des mines, chemins de fer et autres industries qui peuvent être exploitées par lui mieux ou au moins aussi bien que par des Compagnies;

Application progressive du mutualisme, en commençant par les établissements industriels et agricoles appartenant à l'État ou aux communes, ainsi que par les régies administratives telles que les chemins, routes et chemins de fer;

Même application progressive au militarisme et au fonctionnarisme;

Réglementation du travail, aussi bien pour les hommes et les adultes que pour les femmes et les enfants; en particulier, fixation d'un minimum de salaire et d'un maximum de travail;

Encouragements donnés à l'application, par l'industrie privée, du mutualisme ainsi que de toutes les mesures susceptibles d'améliorer la condition des ouvriers;

Suppression des droits et frais de succession pour les petites propriétés;

Réduction des frais de vente immobilière;

Révision et non *réfection* du cadastre;

Tenue au courant du cadastre une fois révisé;

Péréquation de l'impôt foncier;

Assurance des récoltes par l'État, tout ou partie de la prime étant imputé sur l'impôt foncier, qui se trouverait ainsi dégrevé;

Crédit agricole; prêt aux agriculteurs pour améliorations agricoles ou réparation de sinistres, l'État se remboursant à l'aide d'une augmentation de l'impôt foncier pendant quelques années;

Écoles militaires cantonales permettant aux réservistes de faire leurs 28 jours et aux jeunes gens d'apprendre à tirer et à monter à cheval;

Armée coloniale, qui devrait être appelée *armée nationale;*

Application du mutualisme à la *colonisation militaire,* ce qui conduirait à une organisation analogue à celle de la légion romaine et à celle que le maréchal Bugeaud voulait appliquer en Algérie;

Demi-liberté laissée aux condamnés à de courtes peines;

Application progressive du mutualisme au système pénitentiaire;

Faculté, pour les libérés, d'attendre, dans des mutualités pénitentiaires ou établissements analogues, le moment où ils trouveront à se placer au dehors;

Création de dépôts de mendicité mutualistes plus ou moins analogues à ceux de Hollande;

Obligation, pour l'État et les communes, de prendre à leur charge toutes les personnes nécessiteuses, dangereuses ou incommodes, en exigeant d'elles tout le travail qu'elles peuvent raisonnablement produire (système mutualiste).

Nous voilà maintenant arrivé au terme de cette étude dont la *Revue Socialiste,* sans partager toutes nos vues, a bien voulu nous laisser exposer ici les grandes lignes (1).

On ne contestera pas sans doute que le principal but du socialisme doit être d'*assurer à chacun la plus grande somme de bien-être matériel et moral possible, en exigeant de lui le moins de travail possible.* Nous avons essayé de faire voir qu'on pouvait y parvenir sans supprimer la propriété individuelle, suppression qui n'est d'ailleurs réclamée par aucune école collectiviste.

Nous n'avons pas la présomption d'y avoir réussi; mais on reconnaîtra peut-être que, bonnes ou mauvaises, nous avons proposé des solutions précises pour tous les points assez nombreux que nous avons examinés.

LATERRADE.

---

(1) Notre travail paraîtra plus développé en brochure à la librairie de la *Revue Socialiste.* On y trouvera en particulier certaines considérations sur la propriété intégrale, le militarisme, l'évolutionnisme, le révolutionnisme et le révolutionnarisme qui n'ont pu trouver leur place ici.

REVUE DES REVUES

Philosophie et Littérature

Sous ce titre : *l'Année sociologique 1895* (la morale sociale), M. Paul Lapie se propose (1) de résumer, de coordonner les acquisitions récentes des études sociologiques. Il le fait avec une remarquable hauteur de vues, et nous croyons intéressant de rapporter ici ses principales conclusions. Il faut, en effet, attacher notre attention à cet important article d'une revue qui est l'organe attitré de la jeune école philosophique, et qui s'ouvre libéralement aux discussions sociales par la collaboration de MM. Andler, Durkheim, C. Bouglé, G. Belot, Darlu, et de quelques autres. On verra ici la sociologie aboutir, par la méthode rationnelle, — soit en posant *a priori* les fins de la vie sociale, soit en les constatant par l'expérience, — à des définitions et à des lois que le socialisme, dès longtemps, avait déterminées et sur lesquelles reposaient ses principes et ses moyens, avant même que n'eût été formulée cette philosophie rigoureuse de l'histoire et de l'économie politique qui a eu son expression la plus précise dans le « socialisme scientifique ».

M. Lapie traite d'abord la question de la méthode en sociologie, celle de savoir qui de la conscience ou de l'expérience doit fixer les droits de l'homme. Sur ce point les sociologues contemporains tendent à déterminer empiriquement les fins comme les moyens de la vie sociale. Mais il y a action et réaction de la science et de l'idéal. L'idéal social n'apparaît clairement à la conscience que s'il commence à devenir réel ; réciproquement la nature de notre idéal détermine le choix des moyens à employer pour l'atteindre. C'est par une alliance de la raison et de l'expérience que nous concevons fins et moyens. La méthode de la morale comme de la science sociale est rationnelle.

Une morale rationnelle ne doit flatter aucun de nos penchants, elle ne doit être ni utilitaire, ni sentimentale ; le devoir n'est ni l'intérêt, ni le désintéressement, mais la justice.

(1) Revue de métaphysique et de morale. Colin, éditeur, mai 1896, page 338.

Égoïsme et devoir social sont des notions contradictoires. Une société d'égoïstes peut se concevoir : « la vie sociale résulterait de l'harmonie ou de la concurrence spontanée des égoïsmes ; *peut-être une telle société est-elle réalisée, peut-être est-elle seule réelle ; mais le devoir social en est absent ;* les lois naturelles s'y jouent sans rencontrer de résistance de la part des conciences ».

« Comme le pur égoïsme, l'altruisme absolu est irrationnel. » La doctrine de la charité se fait un mérite d'être irrationnelle. Elle prétend chercher plus haut que dans la raison la source de la vie morale. La charité n'oblige pas : « elle n'est qu'un devoir large » dit la morale courante. Or, dit M. Lapie, « ou elle est un devoir, et alors elle oblige ; ou elle n'est pas un devoir, et il faut la rayer de nos mœurs et de nos institutions : ce ne sera ni long, ni difficile ».

Mais, en vérité, il y a union intime entre la justice et la charité. Car nous voici parvenus à la nécessité d'une définition de la justice. L'idée de justice exprime une égalité entre l'action et la sanction, et entre les sanctions d'actions équivalentes. La justice, c'est l'égalité ou la constante de deux termes. Cette relation peut être détruite de deux manières. Certaines actions ne sont pas sanctionnées, ou bien au contraire un homme peut recevoir des biens ou des maux sans les avoir causés. Il y a donc deux espèces d'injustices, et par suite il y a deux conceptions de la justice. Il y a une justice négative, c'est celle qui suffit à nos philosophes et à nos législateurs : elle se borne à assurer aux personnes la libre disposition d'elles-mêmes ; à garantir aux individus ce qu'ils possèdent, à obliger les hommes au *respect* mutuel de leur vie, de leurs biens, de leur honneur. Elle veut seulement que la sanction suive l'action, et que chacun soit inviolable. La justice positive, — acquisition nouvelle de la morale sociale rationnelle, — interdit à la sanction de suivre l'abstention : *« il faut s'opposer, par des actes positifs, à l'injuste distribution des biens et des maux. »* — « Nous jouissons de biens qui dépassent infiniment notre mérite, et, d'autre part, nous ne touchons pas le produit de notre travail » (1). *« Comme les biens, les maux immérités doivent disparaître : ils sont nombreux ; l'appropriation du sol, par exemple, crée de ces injustices... »* (2) — C'est pour supprimer les maux immérités que la justice positive ordonne les actes dits charitables. La charité n'est pas juste. Elle supprime les maux dont la victime n'est pas cause. Mais l'idée de justice positive a plus d'extension que l'idée de charité. Elle tend à supprimer tout bonheur ou tout malheur immérité. L'inégalité naturelle et l'inégalité sociale sont les deux sources de l'injustice. « Si la

(1) Depasse : *Du Travail,* pages 41 et suivantes.
(2) Lapie, page 351, loc. cit.

société se borne à détruire le mal qu'elle a fait, quelle est son utilité ? » Que dit la raison ? Elle dit que deux actes identiques accomplis par deux hommes doivent avoir des conséquences identiques. L'égalité qui est la condition de la justice n'est pas l'égalité des personnes, mais l'égale sanction des actes égaux. Ce n'est pas la nature, c'est notre activité qui nous confère un droit égal à celui des autres agents.

Ce principe posé, la justice étant l'idéal de la vie sociale, comment l'atteindre ? L'harmonie du bien et du bonheur sera-t-elle spontanée, sera-t-elle provoquée ? Les efforts des individus peuvent-ils la produire ? ou faut-il réclamer le concours de l'État ? Telle est la troisième importante question que M. Lapie veut résoudre d'après la sociologie moderne. Et nous allons le voir élaborer une définition très haute, très rationnelle de l'État, dans le sens le plus conforme à la conception socialiste.

Pour que l'idéal social de justice soit réalisé, il faut que les actions des hommes soient toutes mesurées ; la justice doit être universelle ; il faut qu'elles soient mesurées par la raison ; la justice doit être impartiale. Ces deux conditions ne sauraient être remplies par des individus.

Dans l'état actuel des mœurs, on ne trouve, à la surface des sociétés, que de rares îlots de justice... admettons qu'ils grandissent et parviennent à former des continents — entre ces continents se creuseront encore des océans d'injustice — Toutes les fois qu'une action universelle doit être exécutée, on ne peut se fier à l'initiative individuelle : l'État doit intervenir.

Universalité, impartialité de la justice, voilà les deux conditions qui exigent l'intervention de l'État.

Tout État remplit-il ces conditions ? Si l'État peut entrer en conflit avec les individus, s'il croit former une gigantesque individualité plus puissante, mais non moins réelle que celle des citoyens, comment serait-il impartial ? — Ici, M. Lapie se croit obligé de reconnaître ce caractère à l'État socialiste. — Il l'appelle l'État-personne. Étrange erreur de la part d'un philosophe généralement mieux informé. Comme si cet État-personne n'était pas l'expression vraie de l'État dans le régime actuel, véritable superposition d'intérêts et de passions égoïstes au dessus des intérêts sociaux, puissance autoritaire et instrument de règne d'une classe, sinon d'un parti. Sans nous arrêter à cette discussion secondaire en l'état de la question, constatons que M. Lapie affirme nettement le droit et le devoir d'intervention de l'État dans l'intérêt de la justice sociale. L'État, dit-il, est une personne morale : ce n'est pas un organisme, c'est une âme.

Que si, pour mettre la justice dans la répartition ou la perception de l'impôt, l'État doit se livrer à certaines industries, il reste dans la limite de sa fonction ; mais la propriété et l'industrie de l'État diffèrent de la propriété et de l'industrie individuelles ; l'individu acquiert et travaille pour vivre : l'État acquiert et travaille pour être juste.

« La fin de l'humanité, dit encore M. Lapie, n'est pas l'apothéose de l'individu, c'est la justice dans les relations individuelles. L'État n'est pas seulement l'auxiliaire des individus dans la conquête de la personnalité; il est leur arbitre dans l'établissement de la justice. » Qu'importent après cela les réserves. Sans doute il sera difficile toujours de réaliser par des hommes cet État parfaitement juste. Mais il nous suffit que la définition soit ainsi posée. Le reste est œuvre d'émancipation et d'éducation humaine. Les moyens de réaliser cet État juste peuvent être divers. L'idéal nous suffit pour combattre tout ce qui le limite, tout ce qui le nie, tout ce qui n'est pas dans sa voie.

Faisceau d'intérêts (représentation professionnelle), dit M. Lapie, l'État serait injuste, à cause du conflit même des intérêts; fédération de provinces, collection de petites républiques, il ne remplirait pas davantage sa mission. Il n'est pires tyrans que les tyranneaux. Non seulement l'impartialité, mais l'universalité manquerait à la justice de l'État décentralisé. « *La centralisation, malgré ses défauts, a l'avantage de tenter une répartition des biens entre les mérites* ». La garantie de la justice n'est pas plus dans l'autonomie des provinces que dans l'autonomie des corporations. Pour que la justice soit garantie, il suffit que les citoyens s'habituent à ne demander que la justice. Le vrai régime de la justice est celui des contrats sociaux entre citoyens, des contrats rédigés dans un esprit de liberté, dans une parfaite égalité des parties contractantes, non sous l'empire de la force des choses ou de la nécessité. « Si la propriété était fondée jadis sur la violence, elle n'oserait plus avouer son origine; elle veut reposer aujourd'hui sur un contrat ». L'État devient ainsi l'équilibre des individus. Mais cet équilibre ne s'établit pas spontanément; quelqu'un doit tenir le fléau, apprécier la pesée. Les sociétés sont des systèmes d'idées, non de forces matérielles; pour les combiner il faut qu'elles se rencontrent dans une âme raisonnable : cette âme, cette raison, cet arbitre universel et impartial, c'est l'État idéal.

Admirable définition, que, n'en déplaise à M. Lapie, nous acceptons, nous revendiquons tout entière. Le socialisme dans son esprit, sa doctrine, ses principes et ses espérances, ses conclusions, c'est cet idéal même d'une société juste, d'un État juste et rationnel. Au terme de toute dialectique sur la justice, on doit nécessairement rencontrer cet idéal, et jamais doctrine ne l'affirma plus hautement et ne s'en inspira plus ardemment que la nôtre. Il est, selon les mots de notre philosophe, « l'âme même et la raison » de notre propagande.

*
* *

Pour atteindre cet idéal, l'œuvre est double : œuvre de plus juste

et rationnelle organisation des forces économiques, œuvre aussi de plus entière et plus extensive éducation des esprits. Au seuil d'un tel effort, une des plus grandes tâches qui incombent aux hommes épris de justice est celle de l'éducation morale de l'humanité. D'aucuns disent seulement : du peuple. Nous disons : de l'humanité. Car non moins dangereuse est l'inconscience des uns que l'ignorance des autres. Dans cette partie de l'œuvre du moins quelques hommes viennent nous apporter un intéressant concours : M. Séailles, le distingué professeur de la Faculté de Paris, proclame hautement ce devoir des intelligents de concourir à l'éducation de la démocratie. (1) Pour lui, ce qu'il vient apporter au peuple, c'est l'enseignement même de la philosophie, tirée de la lecture des grands penseurs de tous les temps. Il est possible d'élever à la dignité de la réflexion les hommes qui vivent du travail de leurs mains ; ils sont prédisposés par la vie à comprendre les hautes conceptions de la vie morale — on trouvera l'œuvre dangereuse et vaine. « Il faut une religion pour le peuple ». La théorie n'est pas nouvelle, théorie de politiques habiles ou de croyants hypocrites. « Leur Dieu défenseur de la propriété, sorte de roi constitutionnel, gendarme de la bourgeoisie, ce Dieu, en faveur de qui on organise des ligues de gens bien pensants, ce Dieu, mêlé aux questions de partis, économiste et modéré, n'est qu'un épouvantail ridicule qui compromet le nom qu'il usurpe ». La conception du monde s'est transformée.

« Les grandes inventions de l'industrie ont changé les conditions de la vie matérielle ; de nouveaux besoins sont nés ; de nouvelles espérances se sont éveillées ; *dans les revendications qu'on déplore il y a quelque chose de légitime, l'idéal d'une société dont tous les membres auraient part à la raison ;* mieux vaut faire l'effort vers l'avenir que de se perdre dans les vains regrets d'un passé qui ne veut plus renaître.

Tout ce qui convaincra de la nécessité de faire effort sur soi-même et pour tous ne peut-être que salutaire. Notre époque n'est pas aussi irréligieuse que quelques-uns se plaisent à le dire ; elle a un idéal très noble, très élevé ; elle ne veut plus qu'on rejette le signe de la justice dans un autre monde, elle rêve, elle appelle une société qui le réalise dès ici-bas. Les ouvriers ont le droit, ils ont le devoir de vouloir une société vraiment humaine, je veux dire une société dont aucun membre ne soit, par une sorte de fatalité, exclu de l'humanité.

Ici encore les ordinaires réserves ; chimère de croire que la vie de l'homme consiste « dans la satisfaction des besoins de l'animal que suffirait à assurer un nouveau mécanisme de production et de répartition des richesses. » — C'est entendu : nous autres nous ne faisons appel qu'à la haine, la violence, la brutalité des appétits ». Heureux M. Séailles

(1) La Philosophie au peuple (bulletin de l'*Union pour l'action morale)*, article reproduit par l'*Art et la Vie* (mai) et publié en brochure par l'*Union*.

qui croit de bonne foi que les ouvriers auxquels il s'adresse ne l'écouteraient pas avec plus de plaisir et avec un corps moins fatigué s'ils peinaient un peu moins, si, leur juste temps de travail accompli, ils venaient l'entendre dans la seule intention de se délasser aux heures de loisir, d'élever leur esprit, de s'instruire, et non pas comme ils viennent là quelques-uns, convoqués péniblement, rassemblés à grand mal, auditeurs lassés, résignés, sorte de fidèles d'une nouvelle église recevant béatement la parole du prédicateur qui les catéchise. Oui, il est vrai qu'il ne suffit pas de changer le milieu social pour réaliser dans les individus un haut idéal moral et social. Mais aussi la liberté sociale n'est-elle pas la condition même de la liberté morale ? Vous voulez élever et émanciper les esprits ; élevez d'abord la dignité des conditions ; affranchissez l'homme. Pas de liberté réelle, morale ou physique sans un contrat libre ; où peut-il être signé, ce contrat libre, en l'état social présent, dominé par les forces matérielles du pouvoir de la richesse et par l'autorité de la tradition ? Vous le dites vous-même en nobles termes : « la France a proclamé l'existence de l'humanité ; elle a agi, elle s'est constituée comme si l'homme existait ; il lui reste, sous peine de mourir de la contradiction des faits, d'élever tous ses enfants à la dignité d'homme ; de faire un être réel de l'être, je ne dirai pas abstrait mais idéal, dont elle a supposé généreusement l'existence. » Telle est précisément l'œuvre du socialisme, telle que l'ont dès longtemps conçue ses initiateurs. Or, il ne faut point faire deux parts de l'homme. C'est l'individu tout entier, corps et âme, que nous voulons élever à la dignité de la vraie liberté. Plus de dépendance ni matérielle ni morale ; plus de salariat, plus de dogmes. En tout liberté et volonté ; plus de contrainte, participation libre et égale de tous, chacun selon ses moyens, à la vie sociale. Comme vous, nous sommes « embarqués » ; mais nous contemplons au loin devant nous tout l'immense horizon. Des scrupules encore vivaces vous retiennent, vous, hésitant sur l'antique rivage. Et nous voguons et nous parviendrons longtemps avant vous vers la terre de notre idéal.

*
* *

Je suis obligé de renvoyer au prochain numéro une critique que je voudrais précise et détaillée du dernier numéro de la *Revue du christianisme social (La lutte sociale contre les ennemis de la jeunesse)*, et d'une conférence de M. Henry Bérenger, *Lamartine et les générations nouvelles* (l'*Art et la Vie*, avril-mai).

A. Livet.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Encore une fois le grand parti radical, d'un essor impétueux, s'est élancé... puis il s'est tranquillement rassis. Après le recul du sage M. Bourgeois, et la démission du cabinet réformiste rougissant de timidité devant la douairière sénatoriale, après la victoire du suffrage restreint et la défection des députés insexués qui, à vingt-quatre heures d'intervalle, adorent ce qu'ils ont brûlé et brûlent ce qu'ils ont adoré, on sentit passer sur les épais bataillons du parti radical le frissonnement des résolutions suprêmes. Le comité d'action pour la réalisation des réformes républicaines organise aussitôt un meeting au Tivoli-Vaux-Hall; mais la foule brise le cadre modeste dans lequel on voulait l'enfermer et s'épanche en un bouillonnement révolutionnaire. Malgré ce mauvais début, les journaux radicaux anti-collectivistes fumèrent de projets ardents : constitution d'une ligue pour la défense du suffrage universel, affichage du dernier discours de M. Bourgeois, publication de brèves brochures jetées à tous les vents et à tous les coins du pays, mobilisation générale de tous les conférenciers et députés radicaux s'abattant sur les vignes et les blés comme autant de sauterelles politiques, réunions vibrantes, appels à l'indignation des foules, manifestations grondantes de colère maîtrisée et, sous ce coup de fouet, réveil du vieil esprit républicain et de l'appétit réformiste, l'opportunisme secoué d'un coup d'épaule comme on se débarrasse d'un vieux manteau en loques ! — Voilà le projet ! La réalité fut plus modeste.

M. Bourgeois prit le train et s'en alla banqueter et discourir à Melun; M. Doumer, plus courageux, poussa jusqu'aux Pyrénées, où il prononça un bon discours en faveur de l'impôt sur le revenu. La campagne radicale commença ainsi et finit ainsi.

Le discours de M. Bourgeois ne soulèvera probablement pas les masses. C'est un petit filet d'eau claire au murmure agréable, chef-d'œuvre d'éloquence froide; cela se termine par un petit couplet senti-

mental, l'appel obligatoire à la fraternité et à la solidarité. L'ancien président du conseil veut prouver qu'il n'est point prisonnier des socialistes; et il dit des choses désagréables au collectivisme. On croirait entendre Yves Guyot opérant lui-même. Un homme distingué, comme M. Bourgeois, eût dû trouver mieux et plus neuf. Reprocher au collectivisme d'être une importation étrangère, l'objection est vieille; elle n'en vaut pas mieux. Vous avez certainement entendu parler de Babeuf et de Blanqui, qui étaient des communistes, de Vidal et de Pecqueur qui écrivaient, aux environs de 1830, des livres en faveur d'une organisation collectiviste. En supposant même que l'idée ou le mot viendraient de l'étranger, qu'importe ? Vous êtes probablement vacciné, M. Bourgeois; mauvais patriote, que ne repoussez-vous les importations de l'étranger !

Vous déclarez aussi que le collectivisme menace la liberté des citoyens. Allez donc au Creusot, à Montceau-les-Mines, à la Grand'Combe, vous y verrez que l'oppression des consciences est l'œuvre même du capitalisme, et que, seulement sous la forme collectiviste, peut être conçue et effectuée la libération des âmes et des votes.

Les républicains de Melun furent satisfaits. On se congratula mutuellement. On se sépara; le volcan radical était éteint — et le Sénat exerçait toujours la suprême autorité politique.

Le parti socialiste crut bon, lui aussi, de préciser son programme minimum et de formuler l'idée essentielle qui est lui. Le banquet du 30 mai, donné en l'honneur des municipalités récemment acquises au socialisme, fut l'occasion du solide discours prononcé par Millerand. D'une brièveté vigoureuse, d'une impérieuse rigueur scientifique, nourri de la substance forte du collectivisme le plus réaliste, ce discours va d'une allure ramassée, comme un gars aux larges épaules. — Le caractère essentiellement réel et anti-utopique du collectivisme contemporain, en même temps que la part d'idéal qui incite à l'action et qui élève les courages, ont été esquissés par l'orateur d'une touche juste dans un langage à la fois ardent et exact. C'est certainement une des belles pages de notre littérature socialiste, si riche en beaux morceaux depuis quelques années.

L'effet dans le pays sera sérieux. Qui va au fond même des choses émeut et intéresse toujours.

Docteur A. Delon.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — *Thermidor*, drame en quatre actes et six tableaux, de M. VICTORIEN SARDOU.

THÉATRE DU GYMNASE. — *Au Bonheur des Dames*, pièce en six tableaux, tirée du roman d'ÉMILE ZOLA.

Thermidor est, comme vous savez, l'histoire lamentable d'une vertueuse et chaste et touchante religieuse, victime de ces méchantes gens qui ont fait la Révolution française. Ou bien, pour parler plus exactement et dégager les figures cachées derrière les symboles, c'est un tableau de la lutte de l'avenir contre le passé, c'est le passé glorifié et l'avenir honni. J'entends bien les protestations maintes fois formulées par l'auteur; mais, qu'il l'ait voulu ou non, voilà ce qu'il a réalisé. En vain il me dit qu'il poursuit de sa haine Robespierre et la Terreur, mais non pas la Révolution. Clémenceau intervient avec son « bloc » et défend qu'on y porte une main sacrilège ; et Clémenceau a raison. Que signifie donc ce bloc? Est-ce à dire que tout absolument soit admirable dans cette terrible période où tant de sang coula ? Est-ce à dire que tous les hommes furent constamment justes, vertueux et bons, et que leurs actes sont toujours louables jusque dans leurs moindres détails? En vérité, ce serait merveille qu'on eût, fût-ce pour un temps, découvert la perfection en ce pauvre monde, et personne ne songe à ce miracle. Mais le bloc, imparfait, abrupt et rudement taillé, impose, étonne par sa puissance et sa grandeur. Il produit une impression d'ensemble si énorme et si magnifique que nul ne peut la nier sans fausser l'histoire.

Or, la pièce de M. Victorien Sardou a précisément pour effet de dénaturer cette impression d'ensemble qui se dégage de la Révolution et d'en faire uniquement une chose horrible et criminelle. C'est un long et inique réquisitoire contre la Terreur et contre Robespierre, et rien de plus. Nulle part l'auteur ne souffle mot ni de l'ancien régime,

ni des abus à réformer, ni du droit nouveau à créer, ni de la résistance vendéenne, ni de la lutte contre les rois, ni de ce fait colossal qui est l'avénement de la démocratie; le spectateur a simplement cette idée que, à certain jour, un nommé Robespierre, « un chat-tigre, qui portait des lunettes bleues » — c'est tout ce qu'on nous dit de lui — s'est trouvé, on ne sait comment, maître souverain de la France, et qu'il a eu soudain la fantaisie de faire couper la tête à une foule d'innocents, à des faibles, surtout à des vieillards, des femmes et des enfants. Et comme, durant quatre actes et six tableaux, il n'est pas question d'autre chose, j'emporte en sortant, moi ignorant, cette opinion que la Révolution ou la Terreur — c'est la même chose dans la pièce — fut uniquement une époque de massacre où triompha la hideuse férocité humaine, où quelques bêtes fauves s'amusaient à tuer sans motif, pour rien, pour le plaisir, pour l'atroce délectation de la mort. C'est d'ailleurs la thèse des partis conservateurs depuis un siècle, thèse rajeunie il y a quinze ans, pour la plus grande joie des bourgeois, par l'indigeste et solennel pamphlet de Taine.

Eh bien non, il y a autre chose dans la Révolution, il y a autre chose — pour restreindre ici cette immense sujet — dans la figure de Robespierre. Je sais bien qu'un homme qui porte des lunettes bleues ne peut pas être sympathique. Mais enfin, lunettes à part, peut-être celui-là mérite-t-il d'être étudié au théâtre et, au lieu de l'injurier en le laissant dans la coulisse, M. Sardou aurait fait une plus noble tentative en essayant de le ressusciter sur la scène et d'analyser son caractère. Ce n'était pas un personnage vulgaire, ce petit homme qui, sans épée, sans éclat, sans grande éloquence, sans le charme de la séduction personnelle, sans prestige, est arrivé en si peu de temps à s'imposer à la France par la seule puissance de la volonté, la volonté la plus tenace et la plus inflexible qu'un homme d'État ait jamais déployée. Il y a dans la Convention des orateurs plus entraînants, des spécialistes plus compétents, des hommes plus célèbres par les services rendus; pourtant c'est lui qu'on écoute de préférence, ce sont ses avis qui prévalent d'ordinaire, c'est lui qui est l'âme de l'assemblée, le chef du gouvernement. J'aurais voulu qu'un penseur m'expliquât ce phénomène, j'aurais voulu qu'un écrivain trouvât des traits dramatiques saisissants pour dévoiler ce mystère; j'aurais voulu qu'on me dît par quelle transformation Robespierre, qui avait demandé l'abolition de la peine de mort, fut amené par la suite à faire de cette peine l'abus qu'on lui reproche. Ses hésitations, les combats de son âme, son changement, forment précisément ces développements qui doivent tenter un homme de théâtre.

Il a frappé ceux qui étaient d'abord des coreligionnaires politiques, Vergniaud, Brissot et les autres; il a frappé des amis personnels, Danton, Camille; il a frappé des femmes, Madame Roland, Lucile; et cette

conduite est contraire à ses mœurs, à son passé, au caractère doux et humain qu'on lui avait toujours connu avant que les circonstances l'eussent jeté dans la fournaise. Ne trouvez-vous pas que cela mérite quelque examen ? La nuit de Robespierre avant la condamnation de Danton ; ou bien Robespierre au moment de sacrifier l'adorable Lucile dont il avait signé le contrat de mariage deux ans auparavant, ne voyez-vous pas là de merveilleux sujets de monologues ? J'ai idée que plus tard il se trouvera quelque Corneille pour traiter ce sujet, si l'humanité peut enfanter un second Corneille. Il y aura alors une belle peinture de l'âme de ce Robespierre, de cette âme imprégnée de Plutarque, comme l'était d'ailleurs celle de tous les contemporains. Les vertueux meurtriers du vieux conteur surgiront de ces pages brûlantes et viendront devant l'homme hésitant vanter leurs actions abominables et sublimes, le premier Brutus glorieux d'avoir condamné ses propres fils, le second Brutus assassinant son père, Timoléon poignardant son frère, tous, furieux d'héroïsme, poursuivant jusque dans le parricide leur idéal de Liberté, de Patrie, de Justice. Et lui même prendra leurs mains tendues, comme Dante a pris celle de Virgile, et les accompagnera dans leur voie tragique. Voilà un sujet de drame !

Et peu après, quelle mort que celle de cet homme d'État, tombant — chose unique ! — au moment même où son gouvernement vient de sauver la France et la Révolution. La Vendée est abattue ; la coalition des puissances étrangères écrasée ; on croit n'avoir plus besoin de sa forte main ; le triomphe venu, la responsabilité du pouvoir est moins lourde ; un autre peut l'assumer et n'en sera, sans doute, pas accablé. La victoire de Fleurus a assuré l'établissement définitif de l'ordre nouveau. C'est le moment d'abattre le chef, que ses amis d'hier abandonnent, et qui meurt simple et digne. Allons, monsieur Sardou, un tel homme, même avec des lunettes bleues, méritait mieux que des insultes ; il valait, au moins, une étude sérieuse. Vous auriez pu, à propos de lui, retrouver quelque étincelle de ce *Patrie* qui vous éleva au-dessus de vous-même. Votre haine pour la démocratie vous a conduit à conter une anecdote insignifiante en passant à côté d'un grand sujet.

L'auteur de *Au Bonheur des Dames,* — six tableaux tirés du roman de Zola — est passé lui aussi à côté d'un grand sujet. C'est assez l'habitude; on traite le spectateur comme un enfant que l'on craint de fatiguer. Surtout, qu'on ne le fasse pas penser, qu'on n'essaye pas de l'amener à réfléchir, ce pauvre spectateur, qui pourrait attraper mal à la tête. Grave tort, imputable au public, qui est frivole ; imputable aussi aux écrivains qui ne tentent pas de l'exalter, de lui proposer de nobles objets. Dans *Au Bonheur des Dames* on pouvait, on devait étudier un des modes de la formation naissante du collectivisme, montrer par

des scènes dramatiques cette rapide absorption des petits capitaux dévorés par les grands, cette constitution de colossales maisons de commerce, modèles réduits des institutions nationales de l'avenir ; on devait entrevoir au moins ce que seront un jour ces gigantesques machines créées par la solidarité des efforts pour le commun profit de tous. Au lieu de cela, l'auteur s'est borné à faire voir les côtés extérieurs d'une historiette d'amour, une grisette, une demoiselle de magasin qui épouse son patron. Il y a bien le profil du petit négociant vaincu par la concurrence, Bourras, qui se laisse vendre et expulser plutôt que de céder ; mais l'œuvre est traitée sommairement, sans vigueur et sans style.

GASTON STIEGLER.

CHRONIQUE DES CONCERTS

Le Messie, de HÆNDEL. — *Le Défi de Phœbus et de Pan,* de BACH. — Musique ancienne : *Les Chanteurs de Saint-Gervais;* les grands concerts d'orgue. — La Société des instruments anciens. — *Le Vaisseau-Fantôme (der Fliegende Holländer),* de WAGNER (première audition à Paris).

Après avoir fait exécuter au Cirque des Champs-Élysées tout ce qu'au concert on peut entendre des œuvres de Wagner sans trop de dommage pour elles, M. Lamoureux, pendant la saison qui vient de finir, est retourné à l'une de ses plus vieilles et non moins ardentes admirations. Il a repris le chef-d'œuvre de Hændel, ce *Messie* dont, le 19 décembre 1873, il dirigea la première audition intégrale en France. Hændel, dit-on, qui joignait à son génie altier une prodigieuse rapidité de composition, écrivit le *Messie,* que l'on considère comme son chef-d'œuvre, en vingt-quatre jours (1741). Outre ses autres compositions religieuses, bien connues aussi de l'autre côté du détroit, chaque année, les Anglais entendent le *Messie* un nombre incalculable de fois; et ce n'est pas seulement à Londres, mais dans toutes les villes, dans les villages même de l'Angleterre que la musique du maître est connue par cœur. On l'entend exécuter dans des festivals monstres et aussi par de petites Sociétés chorales. La musique de Hændel, si noble, si grandiose, y est aimée et admirée de tous. Nulle part, peut-être, on ne trouverait l'exemple d'un fait semblable.

Passionnée dans l'expression des sentiments, la musique de Hændel est plus dramatique et plus humaine que celle de son grand contemporain J.-S. Bach. Ces deux maîtres étaient, il y a cent-cinquante ans, les deux plus grands organistes de l'Europe. Aussi, dans leurs oratorios, ont-ils l'un et l'autre tiré grand parti de l'orgue, indispensable d'ailleurs aux œuvres religieuses. En outre, par la façon dont il dispose de la voix humaine dans les chœurs, Hændel a fait réellement preuve de génie, en vrai disciple des grands maîtres du seizième siècle. « L'effet de ces morceaux, dit Fétis, dont le plus grand

nombre n'est accompagné que par des violons, des violes et des basses, est immense et accuse des proportions colossales. Telle est la puissance de ces chœurs, que, loin d'y ajouter par le luxe de l'instrumentation moderne, on ne pourrait que l'affaiblir. » Mozart refit l'instrumentation du *Messie,* remplaçant souvent l'orgue par les instruments à vent ; et c'est l'œuvre ainsi retouchée que M. Lamoureux a fait entendre. Hændel tenait lui-même l'orgue, dans l'exécution de ses oratorios ; c'est ce qui explique que son orchestration était plutôt rudimentaire. On peut donc dire que c'est l'œuvre même du vieux compositeur qui nous a été restituée dans toute sa majestueuse grandeur, avec quelques retouches faites d'une main respectueuse aux endroits que le siècle dernier trouvait déjà un peu décolorés par le temps.

L'exécution impeccable du *Messie,* de la part des chœurs et de l'orchestre, a été un triomphe pour Mlle Passama et l'objet de très honorables applaudissements pour Mme Marie Morel, M. Auguez et en particulier M. E. Lafarge. L'air délicieux : *Il garde ses ouailles,* à chaque audition, a été redemandé ; et l'*Alleluia* grandiose a produit un très grand effet. M. E. Lacroix tenait le grand orgue, et s'est fort bien tiré de la difficile exécution du *Messie.*

Quelques semaines auparavant M. Lamoureux avait repris *le Défi de Phœbus et de Pan « Dramma per musica »* de Bach, composé vers 1732, dit le programme, et que pour la première fois, il avait fait entendre à Paris le 13 mars 1873.

Le sujet de cette composition est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, et a fourni au musicien sérieux qu'était Bach une occasion de se laisser aller à la gaieté (une fois n'est pas coutume !).

Au chœur aérien du début succède l'air si gai de Momus *« Phœbus, le drôle de fou ! »* chanté à ravir par madame Lovano ; suivent les airs de Phœbus (par M. Charles Morel) et celui de Pan (par M. Bailly), d'un grotesque très réussi et que, pour ma part, je préfère à celui de Phœbus qui remporte le prix. L'air de Midas *« Pan triomphe, il est vainqueur ! »* chanté par M. E. Lafarge, où l'orchestre imite le braîment de l'âne, est également très en situation. La pièce s'achève par un chœur à la gloire d'Apollon vainqueur.

Les *Chanteurs de Saint-Gervais,* qui ont été fondés dans le but de faire revivre cette musique ancienne si longtemps délaissée, ont eu leur succès habituel pendant la semaine sainte, où ils exécutent les œuvres des Palestrina, des Marcello, etc. Depuis ils ont donné leur concert annuel (à la salle Érard), où ils ont fait entendre un délicieux madrigal à quatre voix de Palestrina *(la cruda mia Nemica)* ainsi qu'une chanson du quinzième siècle « *ils sont bien pelez, ceux qui font*

la gorre, » dont la mélodie archaïque, d'un ton charmant, a été harmonisée de la façon la plus heureuse par l'érudit Gevaert; plus un oratorio entendu pour la première fois à Paris, *la Fille de Jephté,* de Carissimi, composé avant 1650; un psaume de Goudimel (paroles de Th. de Bèze, seizième siècle); un madrigal spirituel à quatre voix de M. E. de Polignac, et un motet nuptial à quatre et six voix de M. Vincent d'Indy; ces deux dernières œuvres prouvent que les modernes savent parfois traiter les voix comme les anciens, sans le secours d'accompagnement. A ce même concert, un air de *la Prise de Troie* (l'air de Cassandre) et le duo des *Troyens à Carthage,* ont été chantés par madame Daunay et M. E. Lafarge. Si ce pouvait être un acheminement vers l'exécution à l'Opéra de l'ouvrage méconnu de Berlioz!!...

Aux concerts d'orgue de M. Guilmant la musique ancienne a aussi triomphé avec Buxtehude, ce célèbre organiste d'il y a deux siècles, dont la renommée était telle que Bach, âgé de vingt ans (1705) fit à pied le chemin d'Anstadt à Lübeck pour l'entendre; et Bach lui-même, et Haendel, et *tutti quanti.*

La *Société des instruments anciens,* fondée depuis un an par MM. Diémer, Delsarte, Van Waefelghem et Grillet, se consacre aussi à ces anciens maîtres, mais plutôt aux français. Elle a produit d'importants fragments des *Boréades,* opéra inédit de Rameau (1764); et des vieux airs de danse ou de chant pleins de charme, exécutés à ravir par les artistes sus-mentionnés, sauf par M. Diémer, toutefois, trop sec et par moments insupportable au clavecin.

Les concerts de charité ont parfois du bon, lorsque, comme dans celui donné il y a un mois par Mme de Trédern, on y exécute des fragments aussi importants que ceux du *Vaisseau-Fantôme,* qu'on a pu entendre et voir à la Comédie-Parisienne, où le grand récit des Hollandais (1er acte), précédé de l'ouverture, et le deuxième acte tout entier ont été joués, dans les costumes et les décors que l'œuvre comporte, de façon fort satisfaisante pour des amateurs. Mme de Trédern s'y est montrée fort bonne chanteuse et actrice dans le rôle de Senta. Un petit effort de plus, et nous avions le *Vaisseau-Fantôme* en entier joué pour la première fois à Paris.

Qui empêche donc un théâtre de réaliser complètement ce qu'un groupe d'amateurs a si bien réussi en partie ?

J.-G. Prod'homme.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le Discours de Millerand et l'Union socialiste ; les Élections municipales. — *Suisse :* Le Bureau international d'information des métallurgistes. *Le banquet Liebknecht.* — *Le punch Lavroff.*

FRANCE

LA POUSSÉE SOCIALISTE

Le discours de Millerand. — En prenant la direction de la *Revue Socialiste*, après la mort de notre regretté fondateur Benoît Malon, le citoyen Georges Renard affirmait dans « Notre Programme » que, « l'homme étant à la fois par nature *un individu et un être social*, le socialisme poursuit à la fois le développement de l'*individalité* et de la *solidarité* ».

« *Décentralisateur et libertaire en politique*, le socialisme est *collectiviste en matière économique*. Notre socialisme est encore synthétique en ce qu'il n'oppose point comme deux ennemies, la patrie et l'humanité. Il est à la fois *national* et *international*, ainsi que l'esprit français lui-même. »

Et Georges Renard ajoutait encore : « Quand nous nous proclamons réformistes, c'est au moyen, non au but que nous songeons. »

Telles sont les pensées maîtresses qui ont toujours dicté la ligne de conduite suivie par la *Revue Socialiste*. Tels sont aussi les points de repère de l'admirable discours prononcé par Millerand, le 30 mai, au banquet des municipalités socialistes, où plus de cinq cents citoyens, tous militants du socialisme, ont fraternellement communié et scellé pour toujours le pacte de concorde, où Brousse, Guesde et Vaillant acceptèrent au nom de leurs partis respectifs, au nom des socialistes de la première heure, l'union intime et nécessaire avec les nouvelles recrues républicaines amenées au socialisme par Jaurès et Millerand, et aussi par la pléiade des socialistes indépendants, tels que Georges Renard, Rouanet, Fournière, Gérault-Richard, etc.

Nous reproduisons presque intégralement les déclarations de Mille-

rand, que tous les socialistes du Parlement ont d'ailleurs faites leurs, parce qu'incontestablement elles demeureront parmi les plus importants documents historiques du socialisme. Grâce au discours de Millerand, grâce à cet acte, l'Union socialiste est enfin devenue un parti conscient, ayant un programme net et lucide et des frontières définies. Le sentiment fraternel, l'instinct des nécessités politiques eussent été impuissants à maintenir la concorde et l'unité d'action de toutes les forces socialistes et auraient peut-être alourdi et ralenti leur marche ascendante.

L'heure était venue de formuler et de faire sanctionner la pensée commune à tous les socialistes. Millerand eut cette heureuse initiative de donner une boussole à l'Union socialiste, tout en laissant aux convictions de chacun la liberté de conceptions particulières secondaires. Voilà pourquoi le discours de Millerand restera :

DISCOURS DE MILLERAND

... En présence de tant d'élus du suffrage universel, auxquels je suis heureux de souhaiter une fraternelle bienvenue; devant le concours de ces mandataires des grandes villes et des communes rurales accourus de tous les points de la France pour porter témoignage de l'irrésistible mouvement qui entraîne la démocratie française, ma pensée se reporte naturellement aux jours de tristesse et d'épreuve, aux batailles et aux défaites qui ont précédé et préparé cette victoire.

Qu'il soit permis à un socialiste, qui, ni par son ancienneté, ni par ses services, n'est un vétéran du parti, de se retourner vers les militants de la première heure, vers les apôtres qui nous ont frayé la voie, et d'incliner l'hommage des nouveaux venus et des jeunes devant les Jules Guesde, les Vaillant, les Paul Brousse, devant la mémoire de Benoît Malon, devant tous ceux qui depuis vingt ans ont incarné et incarnent encore dans leur nom les luttes et les espérances du prolétariat organisé. Ils ont connu les jours difficiles, la rancœur des insuccès, l'amertume plus cruelle des divisions fratricides. Mais ils étaient soutenus, emportés au-dessus de tous les obstacles par leur foi invincible en la bonté, en la grandeur, en la nécessité de leur cause.

Ils reçoivent aujourd'hui la juste récompense, la seule qu'ils ambitionnaient, de leur inlassable persévérance. Le grain qu'ils ont jeté à pleines mains a germé ; la moisson sera fructueuse.

L'UNION SOCIALISTE

Mais, citoyens, nous ne remplirions pas toute l'utilité d'une telle assemblée, nous ne répondrions pas à son attente, si sa réunion ne nous fournissait qu'un prétexte à nous réjouir et nous féliciter. Pour un parti comme le nôtre, chaque victoire constitue l'engagement de remporter de nouveaux succès, et c'est dans le triomphe même qu'il sied de songer à fortifier les points faibles, à corriger les vices d'organisation, à prendre, en vue des luttes prochaines, toutes les mesures capables de nous attacher la victoire.

Citoyens, de tous les champs de bataille où la France socialiste a rencontré la réaction capitaliste, le même cri a jailli, qui nous dicte notre devoir : Union ! Trêve aux querelles d'école, oubli des dissensions intestines ! Contre l'ennemi commun, un seul cœur, un seul esprit, une seule action !

LA DISCIPLINE SOCIALISTE

Mais si cette formule, dictée par la vue claire des nécessités pratiques autant que par le sentiment élevé de la subordination nécessaire de l'individu à l'idée, ne soulève aucune objection en théorie, elle a reçu dans l'application plus d'une atteinte.

Comment s'étonner, en effet, si le conflit des ambitions et des rivalités personnelles obscurcit parfois la notion du devoir et si l'intérêt individuel est habile à découvrir les prétextes les plus variés et parfois les plus séduisants pour colorer sa résistance aux dures exigences de l'intérêt général ? Mais plus de telles défaillances sont naturelles et explicables, plus il importe que notre parti se prémunisse contre le péril réel qu'elles lui feraient courir.

Et qui donc pourrait se scandaliser que la première preuve de sincérité exigée de quiconque ambitionnerait le titre de candidat socialiste fût l'engagement d'honneur signé par lui de se retirer de la lutte si, au premier tour, le suffrage universel avait mieux traité que lui un autre candidat socialiste ?

Une telle mesure, dictée par le souci exclusif de l'intérêt général, appliquée sans distinction à tous les candidats qui se réclameraient du parti, aurait le double mérite de ne froisser la dignité de personne et de fournir contre les infractions à la discipline une sanction qui, pour être purement morale, n'en serait pas moins efficace. Qui se déroberait à cet engagement deviendrait par là même légitimement suspect de rechercher la satisfaction exclusive de son ambition. Qui l'aurait souscrit se trouverait lié. Comment en effet le corps électoral accorderait-il crédit aux promesses d'un candidat dont le premier acte public serait de violer la promesse solennelle par lui librement consentie à son parti ?

Mais, en songeant à la mise en œuvre de cette mesure, apparaît une difficulté dont la solution dépasse beaucoup les proportions de ce qu'il serait permis d'appeler un règlement d'administration intérieure.

Un candidat socialiste a pris l'engagement de se retirer devant tout autre candidat socialiste plus favorisé que lui ; à merveille. Mais que lui répondre si, mis en demeure de tenir sa parole, il dénie à son heureux concurrent la qualité de socialiste ? Où sera le critérium ? Quel est en d'autres termes le programme minimum dont l'acceptation s'impose à qui revendique le titre de socialiste ?

NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME

La question est à coup sûr d'importance. Sans avoir à aucun degré la prétention de la trancher de mon autorité privée, je vous demande la permission de faire connaître sur ce sujet avec une entière liberté mon opinion toute personnelle.

Au point de développement où en est arrivé le parti socialiste, j'estime qu'il est de son intérêt, comme de son devoir, de délimiter ses frontières avec le plus de précision possible. Où va le parti socialiste, par quelles voies se

propose-t-il d'atteindre son but? Est-il vrai qu'il ait pour objectif la suppression de la liberté, la confiscation de la propriété individuelle; pour moyen, le recours à la force?

C'est sous ces traits qu'à l'ordinaire nos adversaires de tout ordre s'entendent pour présenter la figure du parti socialiste. Mais n'apparaît-il pas tout d'abord que tous les points de cette prétendue définition — suppression de la liberté, suppression de la propriété, recours à la force — constituent l'antinomie la plus grossière, la contradiction la plus brutale tant avec nos doctrines qu'avec les faits?

Est-ce que l'idée socialiste ne se résume pas toute entière dans la volonté énergique d'assurer à chaque être, au sein de la Société, le développement intégral de sa personnalité : ce qui implique nécessairement deux conditions, dont l'une est le facteur de l'autre; d'abord l'appropriation individuelle des choses nécessaires à la sécurité et au développement de l'individu, c'est-à-dire la propriété; ensuite la liberté, qui n'est qu'un mot sonore et creux si elle n'a pour base et pour sauvegarde la propriété.

D'autre part, ce banquet même, qui réunit ce soir des représentants de toutes les nuances du parti socialiste, n'est-il pas l'affirmation la plus nette de sa tactique, et jamais parti, en ce pays, a-t-il plus que le nôtre rendu hommage et fait confiance au suffrage universel?

Mais cette double constatation, pour décisive qu'elle soit aux yeux de tous les juges de bonne foi, ne saurait nous suffire. Il faut pousser à bout nos contradicteurs, il faut prendre corps à corps l'équivoque qu'ils essaient d'entretenir, il faut voir ce qu'il y a derrière ces déclamations et quels sont en définitive les intérêts que s'efforcent de sauvegarder contre nous les hommes qui ont sans cesse à la bouche les mots de liberté et de propriété.

LE RÉGIME CAPITALISTE. — LE COLLECTIVISME

On a fait bien souvent le tableau de l'anarchie capitaliste; il suffit pour la caractériser d'un mot, de constater que, dans ce régime, il n'y a de sécurité pour personne. Agriculteurs, commerçants, industriels, travailleurs intellectuels, comme travailleurs manuels, sont livrés à tous les hasards. Mais c'est de cet excès même du mal que le collectivisme soutient que va jaillir le salut.

Le collectivisme, j'ai prononcé ce mot plein d'horreur dont l'incantation magique doit faire se dresser contre nous les millions de travailleurs des villes et des champs que le socialisme ne suffit décidément plus à apeurer.

Je ne veux, de l'idée collectiviste, dire qu'une chose, c'est qu'elle n'est ni le produit de l'imagination d'un rêveur, ni le résultat des conceptions d'un philosophe, mais la constatation pure et simple des phénomènes qui se déroulent sous nos yeux. On ne fait pas et on ne fera pas le collectivisme; il se fait chaque jour; il est, passez-moi le mot, la sécrétion du régime capitaliste.

Sous la double influence des progrès de la science, dont le développement du machinisme n'est que la traduction pratique, et de la concentration des capitaux, nous assistons à l'expropriation des petits propriétaires, à la dissociation du travail et de la propriété, à la constitution d'une féodalité nouvelle qui, accumulant entre ses mains la propriété des instruments de production, deviendrait par une lente mais implacable progression la maîtresse absolue

de la vie économique, politique et morale, du peuple tout entier réduit par elle à cette forme moderne de l'esclavage qui s'appelle le salariat.

Eh bien ! le collectivisme proclame que le salariat ne sera pas plus éternel que ne l'ont été ces modes antérieurs de la servitude et de l'exploitation humaine qui se sont appelés l'esclavage et le servage.

Le collectivisme constate que le développement normal de la société capitaliste substitue à la propriété individuelle, condition et sauvegarde de la liberté, le monopole tyrannique d'une minorité. Il ne se révolte point devant ces constatations, il s'incline devant elle. Il ne prétend point remonter le cours des siècles, ni arrêter la transformation de l'humanité ; il se plie, au contraire, à ses règles, et puisque c'est une loi de l'évolution sociologique que tous les moyens de production et d'échange passent de la forme de propriété individuelle à celle de propriété capitaliste, toute sa prétention est qu'au fur et à mesure que se constituent ces immenses propriétés capitalistes qui sous leur rayonnement dessèchent et tuent la petite propriété, la propriété individuelle, c'est qu'au fur et à mesure la propriété sociale se substitue à la propriété capitaliste.

LE PROGRAMME SOCIALISTE

Et voici que, me semble-t-il, je touche du doigt le trait caractéristique du programme socialiste.

N'est pas socialiste, à mon avis, quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste. C'est dire qu'il ne saurait s'agir seulement de la transformation de ces trois catégories de moyens de production et d'échange qu'on peut qualifier de classiques : le crédit ou la banque, les transports par voie ferrée, les exploitations minières. Voici à côté d'elles, pour prendre un exemple qui ne saurait souffrir de discussion, une industrie qui incontestablement est mûre dès à présent pour l'appropriation sociale, parce que, monopolisée en quelques mains, rapportant à ses exploiteurs des profits énormes, caractérisée à la fois par le perfectionnement de son machinisme et par la concentration intense de ses capitaux, elle est toute désignée pour fournir une matière féconde et facile à l'exploitation sociale : j'entends parler des raffineries de sucre.

C'est un exemple, ce n'est qu'un exemple ; mais, en vérité, est-ce donc une si grande nouveauté que cette régie nationale qui demain restituera à tous le profit indûment monopolisé par quelques-uns ? Est-ce que déjà, — les représentants des municipalités socialistes qui m'écoutent le savent bien, j'en avais encore hier un exemple dans une commune nullement socialiste d'un de nos départements de l'Est, — est-ce que déjà, en mettant la main sur la distribution de l'eau, de la lumière, de la force motrice, sur l'organisation des transports, sur le service en commun des machines agricoles, nombre de petites collectivités urbaines et rurales n'ont pas dans leur sphère substitué la propriété sociale à la propriété capitaliste !

Et cette socialisation progressive des diverses catégories des moyens de production ne peut être qu'un motif d'espérance et de joie pour les millions d'êtres humains appelés ainsi à s'élever par une progression, que réglera non pas le caprice des hommes, mais la nature des choses, de la condition de salariés à la qualité de coparticipants des richesses sociales. (Cris : Très bien ! très bien !)

Et ce serait en vain qu'on essaierait d'exciter contre le parti socialiste les alarmes des rares favorisés qui réunissent encore dans leur main l'instrument de production et le produit intégral de leur travail. Ceux-là, ces petits propriétaires, non seulement la transformation poursuivie par le parti socialiste ne les menace en rien, puisque leur propriété morcelée ne saurait être l'objet d'une appropriation sociale, mais ils recueilleront pour leur part, au même titre que tous les autres membres de la société, le bénéfice de l'incorporation successive dans le domaine social des grandes industries.

L'ÉVOLUTION

Je dis « incorporation successive ». Nul socialiste n'a jamais rêvé, en effet, de transformer d'un coup de baguette magique le régime capitaliste, ni d'édifier sur une table rase une société toute nouvelle.

Vandervelde, l'éminent penseur, le grand orateur belge, mettait, dans un article sur l'évolution collectiviste, ses amis en garde contre le danger des constructions à la fois trop hâtives et trop arrêtées à une époque où la science peut bouleverser tout d'un coup les éléments mêmes de la vie, soit, comme l'évoquait un jour notre grand chimiste Berthelot, en transformant de fond en comble les conditions de l'alimentation, soit en modifiant profondément par des applications inattendues du transport de la force les conditions de l'industrie.

Et, citoyens, en tenant ce langage, notre ami ne faisait que mettre en lumière les deux faces du socialisme, ce qui constitue à la fois sa puissance idéale et sa grandeur pratique. Nos philosophes, nos idéologues — c'est un beau mot et juste employé à sa place — construisent des systèmes; le collectivisme est un plan de société idéal et complet.

Mais si nous regardons haut, toujours plus haut, nous ne perdons point pied pour cela; nous gardons contact avec le sol résistant et solide. Nous ne substituons point nos imaginations aux réalités au milieu desquelles nous nous mouvons, et chacune de nos réalisations ne veut et ne doit être que la conséquence et le résultat des phénomènes déjà accomplis.

Mais l'hypothèse est un des instruments nécessaires du progrès dans tous les ordres de connaissance, et ce serait traduire ou plutôt trahir d'une bien étrange manière l'enseignement des esprits géniaux qui, tels les Claude Bernard, ont institué la méthode expérimentale, que de prétendre contraindre le sociologue comme le savant à rayer de ses papiers l'hypothèse féconde.

Je ne sais lequel de nos adversaires, je crois bien que c'était M. Méline lui-même, ne trouva un jour rien de mieux pour reprocher à notre ami Jaurès la hardiesse de ses vues, que de le qualifier de poète du socialisme. M. Méline ne s'imaginait guère, sans doute, qu'il lui faisait le plus bel et le plus précieux éloge qui ait été jamais adressé et à Jaurès et au parti qui est fier de le compter dans ses rangs.

Oui, certes, poète, et dans la plus magnifique acception du mot, l'orateur incomparable qui a su faire vibrer l'âme de la démocratie ouvrière et paysanne sous les accents les plus émouvants dont ait retenti depuis cent ans la tribune française.

Mais il n'est pas donné à tous les partis de susciter des poètes et de

mériter d'être ainsi défendus. Une cause perdue, enveloppée du double prestige de la tradition et du malheur, peut bien connaître un Berryer. Un peuple soulevé pour la revendication de ses droits ou pour la défense de son sol peut emprunter la voix d'un Mirabeau, d'un Danton ou cent ans plus tard d'un Gambetta; mais la classe capitaliste, tout entière attachée à la défense de ses intérêts matériels, sans idéal et sans croyances, ne saurait acheter de tout son or un avocat dont la voix réussisse à émouvoir en sa faveur les masses qu'elle exploite.

Si le socialisme aujourd'hui domine tous les partis et les couvre de son ombre, s'il attire et retient l'attention passionnée de tous les esprits cultivés, s'il fait tressaillir tous les cœurs généreux, c'est qu'il embrasse en sa vaste synthèse toutes les manifestations de la Vie, c'est que rien de l'homme ne lui est étranger, c'est que seul aujourd'hui il offre à notre appétit de justice et de bonheur un idéal purement humain dégagé de tout dogme — se séparant ainsi sans confusion possible de ce socialisme chrétien qui n'est qu'une piteuse contrefaçon du socialisme, puisque, loin d'être l'agent de l'émancipation humaine, il n'est que l'instrument de domination et de règne d'une théocratie aux abois.

Oui, le socialisme vise à assurer à chaque être humain, par une transformation bienfaisante et d'ordre exclusivement naturel, ces deux biens jumeaux : liberté et propriété, que lui ravit la fatalité du régime capitaliste. Mais, en marquant ainsi le but poursuivi par notre parti, j'ai répondu par avance au ridicule reproche qui lui est si souvent jeté de n'attendre que de la révolution violente le tromphe de ses idées.

LA CONQUÊTE DES POUVOIRS PUBLICS

Notre éminent ami Gabriel Deville disait, il y a quelques jours, avec autant de force que de précision, que ce n'était point d'une minorité en révolte, mais de la majorité consciente que nous pouvions tenir la transformation sociale. Recourir à la force, et pour qui, et contre qui ? Républicains avant tout, nous ne nourrissons point l'idée folle de faire appel au prestige illusoire d'un prétendant ou au sabre d'un dictateur pour faire triompher nos doctrines.

Nous ne nous adressons qu'au suffrage universel; c'est lui que nous avons l'ambition d'affranchir économiquement et politiquement. Nous ne réclamons que le droit de le persuader. Et personne, j'imagine, ne nous prêtera l'intention bouffonne de recourir à des moyens révolutionnaires contre un Sénat que des ministres radicaux animés d'une volonté moins vacillante eussent suffi à réduire à la raison.

Non, pour réaliser les réformes immédiates susceptibles de soulager le sort de la classe ouvrière et de la rendre aussi plus apte à conquérir elle-même son émancipation; pour commencer dans les conditions déterminées par la nature des choses la socialisation des moyens de production, il est nécessaire et suffisant au parti socialiste de poursuivre par le suffrage universel la conquête des pouvoirs publics.

L'INTERNATIONALISME

Mais, en même temps que dans la commune, dans le département, dans

la nation, le socialisme travaille à substituer la propriété sociale à la propriété capitaliste, il ne saurait perdre de vue le caractère général, international, que le développement même des connaissances et par suite des relations humaines a imprimé au problème social. Ah! je sais avec quelle odieuse hypocrisie nos adversaires ont essayé d'exploiter contre nous l'entente internationale des travailleurs !

Eux, qui ne connaissent pas de frontières dès qu'il s'agit de négocier de fructueux accords entre agioteurs de toute race, ils ont poussé des cris de pudeur effarouchée à la pensée que des travailleurs qui ne parlent pas la même langue peuvent se réunir pour s'entretenir de leurs intérêts communs. Ils n'ont pas craint, ces patriotes, de jeter la patrie dans nos querelles intérieures comme un argument commode à la sauvegarde de leur cause. Mais le bon sens public a fait justice de ces impudentes manœuvres. Ce n'est pas dans cette réunion, où s'affirment avec tant de force l'unité de pensée en même temps que la variété d'aspect de notre pays, non, ce n'est pas ici que j'ai besoin de redire que jamais nous n'avons eu l'idée impie et folle de briser, de rejeter loin de nous cet incomparable instrument de progrès, matériel et moral, forgé par les siècles, qui s'appelle la patrie française.

Non, à aucun moment, pas plus lorsque nous recevrons dans quelques jours, avec la sympathie et le respect qui lui sont dus, Liebknecht, le combattant indéfectible de l'idée socialiste, le vaillant défenseur du droit qui, en 1871, payait de sa liberté son admirable protestation contre le crime de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, que préparait le chancelier de fer ; pas plus lorsque nous recevrons le député allemand que lorsque nous nous rendrons dans quelques semaines au Congrès international de Londres, à aucun moment nous n'oublierons qu'en même temps qu'internationalistes, nous sommes Français et patriotes. Patriotes et internationalistes, ce sont deux titres qu'avant nous les ancêtres de la Révolution française ont su noblement allier.

CONCLUSION

Tels sont, citoyens, à mon avis, les trois points essentiels qui sont nécessaires et suffisants pour caractériser un programme socialiste : intervention de l'État pour faire passer du domaine capitaliste dans le domaine national les diverses catégories des moyens de production et d'échange au fur et à mesure qu'elles deviennent mûres pour l'appropriation sociale ; — conquête des pouvoirs publics par le suffrage universel ; — entente internationale des travailleurs.

Qu'un tel programme menace les intérêts des hauts barons de l'agiotage et de la spéculation, c'est son honneur et c'est sa force. Il ne frappe les grands que pour libérer les petits. Sa raison d'être, sa justification, c'est la défense de la liberté et de la propriété individuelle enlevées à beaucoup, menacées chez tous par les progrès ininterrompus de la féodalité de l'or. En dépit de toutes les calomnies, le suffrage universel a compris qui nous étions, ce que nous voulions, où nous allions. Chaque jour, il nous donne de nouveaux témoignages de sa confiance. Cette confiance, citoyens, nous impose de grands devoirs : nous saurons les remplir...

A l'heure où la France, écœurée de dix-huit années d'impuissance et de

corruption opportuniste, demande à tous les échos un gouvernement de progrès, de liberté et de justice, le parti socialiste constitué se présente à elle.

Étranger aux coteries, libre de toute attache avec le passé, irréductible sur les principes, mais tolérant pour les personnes, uniquement jaloux de soulager es misères et de calmer les souffrances, en introduisant peu à peu dans une société en proie à l'anarchie économique la paix et l'ordre d'une organisation harmonique, seul capable d'offrir à ce pays un idéal intellectuel et moral qui satisfasse les esprits et les cœurs, le parti socialiste peut sans crainte élever la voix. Pour être invincible, il lui suffit d'être uni.

Citoyens, je lève mon verre à l'union du Parti socialiste, à la conquête par le socialisme des pouvoirs publics, au triomphe de la République sociale !

Les Élections municipales. — Voici la liste des conseils municipaux définitivement acquis au socialisme :

Alpes-Maritimes : Le Bar.

Allier : Bézenet, Cérilly, Commentry, Doyet, Durdat Larrequille, Estivareilles, Huriel, La Celle, Montluçon, Urçay, Valigny, Domérat.

Ardennes : Auchamps, Braux, Château-Regnault, Gespunsart, Fumay, Revin, Renwez, Villers Semeuse, Vivier-au-Court, Vrigne-au-Bois, Mohon, Nouzon, Pure, Ville-sur-Lunes.

Ariège : Tarascon.

Aube : Les Riceys, Sainte-Savine.

Aude : Bizanet, Castelnaudary, Fabrezan, Monséret, Narbonne, Paraza, Saint-Laurent de la Cabrerisse, Saint-Polycarpe, Thezan, Villeneuve de Minervois.

Aveyron : Viviez.

Bouches-du-Rhône : Aix, Aubagne, Châteaurenard, Fontvielle, La Ciotat, Marseille, Miramas.

Calvados : Saint-Pierre-du-Regard.

Charente-Inférienre : Thar.

Cher : Crésençay, Marœil, Saint-Florent, Saint-Loup.

Côte-d'Or : Dijon.

Corrèze : Peyrelebade, Allillac, Puy-d'Arnac, Soselle.

Dordogne : Belvès.

Gard : Beaucaire, Boucoiran, Saint-Hippolyte du Fort.

Gers : Fleurance.

Gironde : Bègles.

Hérault : Canet, Cette, Lunel, Marssillargues, Tressan.

Indre : Issoudun.

Isère : Meyzieu.

Haute-Loire : Sainte-Florine.

Loire : L'Agresle, Belmont, Firminy, Lorette, Régny, Roanne, Chadron, Villars.

Loir-et-Cher : Vendôme.

Lot : Montady.

Nièvre : Cosne, Mesves-sur-Loire, Pouilly, Arquian, Châteauneuf-Val, de

Bargis, Boisgibault, Tracy, La Marche, Neuvy, Myennes, Premery, Saint-Verain, Troussanges.

Nord : Croix, Fourmies, Hellemmes, Lille, Loos, Ronchin, Roubaix, Houplines.

Oise : Creil, Liancourt.

Pas-de-Calais : Calais, Carvin, Lievin.

Puy-de-Dôme : Saint-Éloi-les-Mines.

Pyrénées-Orientales : Perpignan, Prades.

Rhône : Condrien, Cours, Givors, La Mulatière, Oullins.

Seine : Bagnolet, Le Perreux, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Suresnes, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.

Seine-et-Oise : Auvers-sur-Oise, Athis-Mons.

Seine-Inférieure : Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Caudebec, Orival, Saint-Aubin.

Somme : Villers-Bretonneux.

Tarn : Albi, Cadaleu, Carmaux, Castres, Cordes, Graulhet, La Bastide-Saint-Georges, Lavaur, Les Cabanes, Saint-Benoist, Saint-Juéry, Teyssade.

Var : Callian, Flayosc, Gassin, La Seyne, Nans, Plan de la Tour, Toulon.

Haute-Vienne : Fromental, Limoges.

Yonne : Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Lézinne.

En outre, voici les localités où les municipalités appartiennent aux républicains les plus proches de nous, aux « radicaux socialistes » :

Ain : Bourg.

Aisne : Longchamps, Vadencourt.

Algérie : Alger, Bordi.bou Arreridj, Constantine, Djidjelli, Tebessa.

Ariège : Étion, Lafrancheville, Saint-Girons.

Aube : Nogent-sur-Seine, Troyes.

Aude : Carcassonne, Leucate, Limoux.

Aveyron : Aubin.

Belfort : Belfort.

Bouches-du-Rhône : Allauch, Dimiane, Gardanne, Lambèze, Martignies, Mollèges, Noves, Pélissanne, Rogues, Septèmes.

Calvados : Condé-sur-Noireau.

Corrèze : Tulle, Aztaillac, Beaulieu, Boulzac.

Gard : Aigues-Mortes.

Haute-Garonne : Anduze, Saint-Gaudens, Toulouse, Fos, Boutx, Aspet, Saint-Béat, Bezin, Garant, Lieurdes.

Gers : Auch, Lectoure.

Gironde : Le Bouscat.

Indre : Châteauroux.

Indre-et-Loire : Châteauroux, Tours.

Isère : Grenoble.

Loir-et-Cher : Blois, La Chaussée, Saint-Viclon, La Fontenelle, Vaneil, Oncques, Saint-Bohaire, Saint-Sulpice, Guèvres, Vineuil, Ouzouer-le-Marché.

Loire : Bourg-Argental, Grand-Croix.

Lot-et-Garonne : Agen, Casteljaloux.
Nièvre : La Charité, Saint-Amand en Puisaye.
Pas-de-Calais : Labussière.
Puy-de-Dôme : Brassac-les-Mines.
Pyrénées-Orientales : Rivesaltes.
Rhône : Villeurbane.
Seine : Courbevoie, Pré-Saint-Gervais.
Seine-et-Marne : Donnemarie.
Seine-et-Oise : Argenteuil.
Somme : Amiens.
Tarn : Gaillac.
Var : Bargenon, Brignolles.
Yonne : Sens.

Dans de nombreuses autres localités, nos amis élus en minorité feront dans l'opposition bonne propagande, ou pourront même, comme à Paris, par des alliances momentanées avec les radicaux, prendre des mesures utiles aux classes laborieuses.

Par exemple, à Paris, une trentaine ; Lyon, 2 ; Aubin, 6 ; Annonay, 3 ; Dunkerque, 8 ; Wattrelos, 8 ; Wignehies, 11 ; Vierzon-Ville, 10 ; Thisy, 7 ; Tarare, 5 ; Saint-Quentin, 2 ; Guise, 3 ; Digne, 5 ; Gap, 2 ; Sedan, 1 ; Saint-Loup, 10 ; Dreux, 3 ; Sarlat, 4 ; Saint-Étienne, 17 ; Saint-Nazaire, 6, Nantes, 3 ; Grand-Croix, 10 ; Cahors, 1 ; Mâcon, 1 ; Nice, 1 ; Hénin-Liétard, 11 ; Château-Thierry. 4 ; Provins, 3 ; Vannes, 6 ; Darnétal, 7 ; Vienne, 1 ; Saint-Claude, 1 ; Villefranche, 2 ; Bergerac, 1 ; Saint-Jean-d'Angély, 1 ; Mérac, 2 ; Armentières, 1 ; Le Havre, 2 ; Chatellerault, 2 ; Lodève, 7 ; Chambéry, 1 : Tarbes, 14 ; Cagnes, 7 ; Chaumont, 4 ; Cholet, 1 ; Épernay, 3 ; Montpellier, 7 ; Rochefort, 1 ; Veynes, 6 ; Béthune, 1 ; Montbéliard, 2 ; Villalier, 6 ; Niort, 2 ; La Selette, 3 ; Giraudot, 4 ; Breteuil, 1 ; Romilly, 10 ; Sales d'Aude, 3 ; Castelnau d'Aude, 5 ; Mesnil-Théribus, 5 ; Bourganeuf, 2 ; Beaume-les-Dames, 1 ; Bigny-Vallenay, 6 ; Bury, 6 ; Bordeaux, 8 ; Cenon, 4 ; Créon, 1 ; Soulac, 2 ; Saint-Macaire, 2 ; Castets-en-Dorthe, 1 ; Lesparre, 1 ; Bruges, 2 ; Le Bouscat, 3 ; etc., etc.

SUISSE

Le bureau international d'information des métallurgistes. — Nous recevons la communication suivante du citoyen Vogelsanger, président du bureau international d'information des métallurgistes :

A l'assemblée commune qui eut lieu le 23 février à Wallisellen (Suisse) : 1° Il a été ordonné au bureau international d'information d'interroger les camarades, par la voie des revues socialistes et bulletins scientifiques de tous les pays, sur ce qu'ils pensent de la création d'un secrétariat international des métallurgistes, à la tête duquel un homme tout à fait indépendant, possédant les connaissances nécessaires en économie sociale, fonctionnerait comme secrétaire permanent, moyennant un salaire annuel.

2° Le secrétaire à nommer serait soumis aux conditions suivantes : Il devrait considérer sa tâche comme une occupation prenant tout son temps et, par suite, employer tout son pouvoir et savoir à défendre les intérêts internationaux des métallurgistes. Le renouvellement de son engagement aurait lieu tous les trois ans, par décision des congrès internationaux spéciaux à notre corps de métier.

3° La fédération suisse des métallurgistes propose au congrès international des métallurgistes de Londres le sanctionnement de la proposition du bureau international et de son comité directeur.

En prenant ces décisions, les participants partirent de l'idée que la création d'unions internationales est une nécessité absolue pour la protection des intérêts ouvriers, ce que les patrons ont déjà reconnu et mis en pratique depuis longtemps ; que le bureau de la fédération internationale des ouvriers métallurgistes, fonctionnant depuis trois ans à Winterthour (Suisse) et dont tous les membres sont des ouvriers obligés de travailler au jour le jour pour gagner leur vie, n'ayant que quelques instants dans la soirée et le dimanche pour s'occuper des intérêts internationaux, n'est pas à même de développer comme il faudrait les relations internationales, l'organisation des ouvriers métallurgistes et les recherches statistiques.

Nous prions d'adresser toutes les réponses à ce sujet au bureau international d'information des métallurgistes, Hôtel Helvetia, Winterthour (Suisse).

*
* *

L'abondance des matières nous force à ajourner au mois prochain tout le bulletin social concernant l'étranger, notamment les congrès de l' « Independent Labour Party » anglais, — des socialistes autrichiens à Prague, — de la Fédération internationale des ouvriers mineurs à Aix-la-Chapelle, etc...

*
* *

Le banquet Liebknecht. — La sympathique et respectueuse réception qu'en son discours Millerand promettait à Liebknecht s'est pleinement réalisée. Le samedi 13 juin, au restaurant Marguery, les députés socialistes et les conseillers municipaux socialistes de Paris ont offert à Liebknecht un déjeuner amical. Parmi les assistants, nous citerons les citoyens : Pierre Lavroff, Paul Lafargue, Henri Turot, Dormoy, Jaclard, Lencou ; — les conseillers municipaux : Landrin, John Labusquière, André Lefèvre, Alfred Moreau, Eugène Fournière, Blondel, Adrien Veber ; — les députés : Jaurès, Millerand, Vaillant, Jules Guesde, Rouanet, Paschal Grousset, Sembat, Gérault-Richard, Viviani, Prudent-Dervillers, Dejeante, Jourde, Antide Boyer, Chauvin, Coutant, Couturier ; — etc...

Pierre Lavroff. — Le dimanche 14 juin, la *Revue Socialiste* délégua le citoyen Adrien Veber pour la représenter au punch offert, à l'occasion de son 73e anniversaire, au citoyen Pierre Lavroff, le vénérable doyen du socialisme international. ADRIEN VEBER.

REVUE DES LIVRES

ÉMILE LEWY. — **La Réglementation de la Production du Charbon au Congrès international des Mineurs de Paris.** — Brochure de 144 pages. Charles Leroy, éditeur, 26, boulevard des Italiens. Prix : 2 fr. 50.

On se souvient peut-être qu'au congrès des mineurs de 1895 une discussion assez vive s'engagea au sujet d'un projet, dit projet Lewy, soumis à l'examen des délégués, et dont la presse s'occupa sérieusement pendant quelques jours. L'auteur, M. Émile Lewy, à ce moment administrateur des charbonnages de Pâturages et Wasmes, en Belgique (poste qu'il a dû abandonner depuis, en raison même de ses idées), proposait dès 1893 à l'attention des mineurs un plan complet de réglementation du travail et de la production dans les charbonnages, sur ces bases : Entente internationale des mineurs. Adoption de la journée de huit heures. Minimum de salaire. Établissement d'un comité international de production, composé de patrons et de délégués ouvriers, ayant pleine autorité pour réglementer la production du charbon, de manière, non à fixer les quantités à produire pour chaque pays, mais seulement à répartir plus régulièrement les productions sur toute l'année, selon les besoins de la consommation, c'est-à-dire supprimer les périodes de chômage.

Ce projet, très intéressant, pratique en plusieurs de ses dispositions, clair et très intelligible, fut l'objet d'un rapport très détaillé du député ouvrier belge Defuisseaux, aussi précis qu'intelligemment rédigé, qui devait être présenté au congrès de Berlin. Defuisseaux, expulsé, ne put développer son rapport, et la discussion fut ajournée. Elle eut lieu au congrès de Paris, en 1895, mais beaucoup de délégués étrangers n'eurent connaissance du projet qu'au dernier moment et se trouvèrent surpris. Des partis-pris intervinrent. Les arguments de clocher furent opposés à l'intérêt pratique du plan, trop simple en apparence, de M. Émile Lewy. L'égoïsme corporatif se manifesta sous des formes naïves. De plus, M. Lewy fondait la réalisation pratique de son projet sur une entente nécessaire et possible, affirma-t-il, entre le capital et le travail, et rencontrait encore sur ce terrain des adversaires irréductibles. La discussion, mal engagée, dans de telles conditions, ne pouvait aboutir. Elle fut renvoyée au prochain congrès qui vient de se tenir à Aix-la-Chapelle.

C'est en vue de ce congrès que M. Lewy a publié sa récente brochure. Elle est divisée en trois parties. Après un historique de son projet et de ses péripéties aux congrès, l'auteur répond à toutes les objections qui lui ont été

présentées, soit par les Anglais, soit par les collectivistes allemands, — les Français et les Belges s'étant de suite déclarés très haut favorables à son projet. Répondant aux objections, M. Lewy éclaire sa pensée, entre dans le détail de son plan, en fait mieux comprendre l'intérêt, la portée, l'efficacité pratique. Il s'explique avec une entière franchise, dit ses intentions, répond avec fermeté et assurance, avec condescendance même, à tous ses adversaires, et notamment à M. Wilson et au député collectiviste Moller. La troisième partie est un rapide résumé des articles essentiels du projet : la journée de huit heures, le minimum de salaire, la participation aux bénéfices.

Rarement on a exposé avec plus de force, plus de clarté, plus de solide raison, les avantages si appréciables qu'offriraient ces deux conquêtes sociales : journée de huit heures, minimum de salaire, non seulement dans l'intérêt de la classe ouvrière, mais dans celui même des patrons, luttant péniblement contre la surproduction, l'avilissement des prix et obligés d'exploiter chaque jour davantage leurs ouvriers, pour maintenir leur part de bénéfices.

Ce patron qui s'avoue patron, n'est pas, lui, « un meneur », un « démagogue », un « fauteur de révolutions », un « sectaire », voire même « un jacobin », puisque ce mot dit les pires horreurs pour certains. Non, hier encore il était administrateur d'un grand charbonnage. Il est resté industriel : il est riche. Ce n'est même pas par pure bonté d'âme, par une sorte de sentimentalisme qu'il vient aux mineurs, leur apportant ce plan d'organisation d'où peut naître un si grand bien. Il affirme qu'il a en vue autant l'intérêt du capital, des patrons, que celui des ouvriers. Et il pose comme bases indispensables de tout progrès économique, de toute amélioration des conditions de la vie, ces principes, ces revendications de tous les programmes socialistes et ouvriers : minimum du salaire ; les huit heures. Cette constatation nous suffit. Nous renvoyons les esprits sincères, dégagés de tout préjugé, de toute idée préconçue, à la brochure elle-même. Ce n'est pas un des nôtres qui parle. Sa voix n'en a, nous voulons l'admettre, que plus d'autorité. M. Lewy appelle la discussion franche, nette, entière. La parole est aux économistes, aux politiques, aux hommes d'ordre et de gouvernement, aux philanthropes, aux adeptes de la réforme sociale, aux patrons et aux dirigeants enfin. Quant aux ouvriers, M. Lewy a raison de croire en leur clairvoyance et d'espérer en leur solidarité. Ils entendront le cri que leur répète, après tant d'autres, cet ami désintéressé, M. Lewy : Prolétaires de tous les pays, mineurs de toutes les régions d'Europe d'abord et du monde ensuite, unissez-vous ! organisez-vous !

ALBERT LIVET.

*
* *

Questions féministes, par L. BRIDEL. — Une brochure chez Eggimann. Genève, 1896.

Le socialisme est le seul vrai féminisme parce qu'il est en même temps plus que cela ; ce qui ne veut pas dire du tout que la brochure de M. L. Bridel soit sans valeur. Ceux qui trouvent encore trop peu... modérées les revendications féministes feront bien de la lire, cette brochure. En termes excellents, l'auteur y prouve qu'on doit juger avec *la même* sévérité, ou bien avec *la*

même indulgence, l'homme et la femme qui, en dehors du mariage, se sont donnés ou, simplement, se sont prêtés l'un à l'autre. Ses arguments sont si manifestement justes qu'il faudrait être, en matière de sociologie, un... coquin pour ne pas les admettre.

Dans la seconde moitié de son opuscule, l'auteur répond à M. Naville qui prétend que le féminisme va détruire la famille (!). Mais retenons seulement ceci, c'est que la brochure, un peu mince, de M. Bridel, contient une dizaine de pages où sont dites, avec simplicité, des choses irréfutables. Et cela est très bien. H.

*
* *

Ch. Limousin. — **Le Problème monétaire et la Question sociale.** (Édition de la Société Nouvelle).

Êtes-vous monométalliste ou bimétalliste? M. Limousin est monométalliste, mais il consentirait à être bimétalliste, à une seule condition, à savoir que l'on conçût bien que dans la monnaie métallique il y a de la marchandise associée à la monnaie-signe, que la monnaie est à la fois instrument d'échange et mesure de valeur fixant les prix.

Conclusion : Il faut faire perdre à l'or et à l'argent leur qualité de métaux « précieux » ou fixateurs de prix, et ne leur laisser que le rôle de marchandise servant seulement d'instrument commode d'échange, et ne remplissant plus la fonction déterminatrice des prix.

Si l'État renonçait à attribuer le rôle d'étalon de valeur à un ou plusieurs métaux, et se bornait à inscrire simplement sur des disques de métal leurs poids respectifs, la marchandise or et la marchandise argent, en tant qu'instruments d'échange, seraient pour le même objet de poids variable selon les circonstances du marché.

Et... la question sociale serait tranchée! La morale de cette histoire vous étonne peut-être. Mais M. Limousin vous répondra que son système « créerait la fixité de la mesure de valeur, et rendrait inoffensives pour les autres marchandises les variations de quantité et de prix des métaux servant d'instrument d'échange, qu'en conséquence l'accroissement de la monnaie, — en relevant les prix que le perfectionnement des moyens de production tend à abaisser, — ne viendrait plus, par ses fluctuations, empêcher la solution de la question sociale, « rien que par le progrès industriel ».

*
* *

A. Tournier. — **Pensées d'Automne.** — Collection des moralistes de la librairie Paul Ollendorf, 28 *bis,* rue de Richelieu. — Prix : 4 francs.

Le succès que notre Revue des Livres de décembre 1890 avait prédit à ce mélancolique livre d'heures laïques s'est affirmé. Voici paraître la troisième édition. A. V.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Du mois de Mai

(Publications françaises sur les questions politiques, économiques et sociales.)

Livres

1. SOCIOLOGIE (Doctrines et Méthodes) ET PHILOSOPHIE

A. Fouillée : *Le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science positiviste,* in-8; 7 fr. 50. — Alcan.

A. François : *Les Grands Problèmes,* in-18, VIII-367 p. — Noblet.

Le Dantec : *Théorie nouvelle de la vie* (théorie biologique) (collect. philos. scientif. intern.), ouvrage très important, in-8; 6 fr. — Alcan.

E. de Roberty : *Le Bien et le Mal,* in-12. — Alcan, 2 fr. 50.

R. Worms : *De la Nature et de la Méthode de la Sociologie* (thèse latine). — Paris, in-8, 107 p., Giard et Brière.

2. PRINCIPES ET IDÉES GÉNÉRALES

A. Chirac : *Le Droit de vivre,* précis de la théorie socialiste, avec un grand luxe de faits, d'arguments et de preuves. — Savine, 3 fr. 50.

A. Foray : *La Société idéale,* in-18. — Savine.

A. Onclair, prêtre : *Les Causes et les Remèdes du socialisme,* in-18, 285 p. — Téqui, 2 fr.

Schultz-Gavernitz (Dr) : *La Grande Industrie,* son rôle économique et social étudié dans l'industrie cotonnière, in-8, 316 p. — Guillaumin, 7 fr. 50.

Abbé Trestey : *Sans Dieu* (nouvel examen, par le côté pratique, des rapports de la Science et de la Foi, point de vue catholique), 380 p. — Chamuel, 3 fr. 50.

3. QUESTIONS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

A. Documents

Annales de la Société d'Econ. polit., sous la direction d'E. Courtois, t. XIII, 1880-1882, in-8, 628 p. — Guillaumin, 9 fr.

Bulletin de Statistique et de Législ. comparées, table des matières de 1 à 30 (1880-91), in-8, 210 p. — Impr. nat.

Congrès nation. des syndic. agricoles (compte rendu des séances). — Angers, 174 p. in-8, Germain et Grassin.

Congrès intern. de la protect. de l'enfance (procès-verbaux, mémoires et discussions publiés sous la direction du Dr J. Courtin). 472 p. in-8, Bourange. — Bordeaux.

Compte rendu des travaux du Congrès nation. scientif. d'hygiène ouvrière de Lyon, in-8, 359 p. — Plon, Lyon.

Rapport sur les opérations des Sociétés de secours mutuels pendant 1893, par M. Léon Bourgeois, in-4, 611 p. — Imprim. administrative, Melun.

La France charitable et prévoyante, tableau des œuvres et des instit. des départ., publié par l'office central des œuvres charitables (Ain, Seine-et-Oise, Sarthe). — Plon, 50 centimes le fascicule.

Le Musée social, fête du travail (dimanche 3 mai 1896). Allocution de MM. Siegfried, Cheysson, Gigot, J. Simon, etc., et congratulations réciproques de nos plus éminents « économistes ». — Calmann Lévy.

Office féministe universel, projets de loi : 1. *Le Témoignage de la femme,* in-8, 56 p. ; 1 fr. ; 2. *L'Epargne de la femme mariée,* in-8, 64 p. ; 1 fr. ; 3. *Salaires de la femme ouvrière,* 2 fr. 50.

Office du travail : *Statistique des grèves et des recours à la réconciliation et à l'arbitrage pendant 1895,* in-8, 336 p. — Berger-Levrault.

Office du travail : *La Coopération de production dans l'agriculture,* résumé du rapport de la mission, par le Vte de Rocquigny, XVI-211 p. in-8. — Guillaumin et Masson, 4 fr.

L'Education populaire, documents officiels (1894-95). — Librairie de la France scolaire, in-16, 322 p. ; 2 fr.

B. Ouvrages originaux

Tybaldo Bassia : *Récidive et détention préventive,* in-8, 188 p. — Chevalier-Maresq, 5 fr.

A. Bolotte : *Manuel-formulaire raisonné de concil. et d'arbitrage entre patrons et ouvriers,* d'après la loi du 27 déc. 1892, in-8, VIII-130 p. ; 3 fr. — Paris, Marchal et Billard.

C. Colson : *Les Chemins de fer et le Budget,* in-18. — Hachette, 3 fr. 50. Paris.

Dallemagne, professeur à l'Université de Bruxelles : *Les Théories de la criminalité,* in-16, 214 p. (excellent résumé). — Masson, 2 fr. 50.

P. Dandurand : *Le Mandat impératif,* étude de droit constitutionnel, in-8 raisin, 4 fr. — Fontenay.

F. Dreyfus : *Etudes et Discours* (Petite histoire de la commune française. Syndicats de communes. Réforme de l'instruction criminelle. Vagabondage et mendicité. Question constitutionnelle). — Paris, in-18, 460 p., Calmann-Lévy.

L.-P. Dubois : *Les Chemins de fer aux Etats-Unis,* in-8 jésus, 273 p. — Colin.

G. François : *Les Banques d'émission,* in-18, 206 p. — Giard et Brière, 3 fr.

Funck-Brentano et Ch. Dupuis : *Les Tarifs douaniers et les Traités de commerce.* — Paris, Arthur Rousseau.

Ch. Genart : *Les Syndicats industriels,* in-8. — Larose, 4 fr.

G. Hamon : *Histoire générale de l'Assurance en France et à l'étranger* (fasc.-10, 11), in-8. — Giard et Brière, 4 fr.

Ch.-M. Limousin : *Le Problème monétaire et la Question sociale* (édition de la Soc. nouvelle).

Morgand : *La Loi municipale,* 5e édit., in-8; 15 fr. — Berger-Levrault.

Poirrier : *Discours sur le projet de loi des accidents du travail,* in-16, 355 p. (*Journal officiel*).

Raffalovich : *Le Marché financier en 1896,* in-8, 742 p. — Guillaumin.

C. Raynerie : *Manuel des banques populaires,* in-4, II-336 p. ; 5 fr.

P. Strauss : *L'Enfance malheureuse,* in-18. — Charpentier, 3 fr. 50.

Thirion : *La Politique au village,* in-18, 452 p. — Fischbacher, 3 fr. 50.

4. HISTOIRE ET ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Ammann et Coutant : *Histoire générale de 1789 à nos jours,* tableau politique et économique du monde contemporain, in-18. — Nathan, édit.

A.-C. Chérest : *Le Bilan de la Commune* (recettes et dépenses). — Paris, Charles, in-8, 106 p. ; 2 fr.

Barrucand : *Vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille* (préface-notes et documents), 3 fr. 50.

E. Denis : *L'Allemagne (1789-1810),* in-8. — Libraires Imprimeries réunies.

Colonel Duban : *Souvenirs militaires d'un officier français* (1848-1887). — Plon.

De La Gorce : *Histoire du deuxième Empire* (IIIe vol.) in-8 ; 8 fr.

C. Grégoire : *Monographies révolutionnaires* (Allier), in-8, 184 p. — Durand, Moulins.

K. Kautsky : *L'histoire du socialisme,* en allemand, t. Ier ; 3 fr. 75, in-8. — Dietz, Stuttgard.

Lissagaray : *Histoire de la Com-*

mune de 1871, un fort volume in-18. — Dentu, 3 fr. 50.

J. Loyseau : *Le Suffrage universel à travers les âges* (Athènes, Rome, Florence, l'Eglise. Nos jours), 208 p. in-16. — Chamuel.

Abbé de Madourne : *Histoire de la renaissance du catholicisme en Angleterre au* XIXe *siècle,* 3e édition in-8. — Lecoffre, 6 fr.

Th. March : *Histoire de la Commune de 1871,* en anglais, 372 pages. in-8 ; 10 fr. — Macmillan et Cie, Londres.

H. Rochefort : *Aventures de ma vie,* 3e volume. — Paul Dupont.

A. Tuesey : *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution* (doc. inéd.). — Paris, Imprimerie nationale, in-8, 796 p. ; 30 fr.

L. Wuarin : *La Politique aux Etats-Unis,* in-8. — Giard.

5. LITTÉRATURE ET ARTS

De Saint-Auban : *La Voix des choses,* in-18. — Pedone, 13, rue Soufflot.

Ce livre, dans une forme nouvelle, évoque toutes les visions sociales de l'époque. La forêt, la montagne, les remparts, la cathédrale, chantent tour à tour les troubles, les énigmes, les espoirs de nos décadences.

Livre d'inspiration chrétienne et sociale un peu confus et déclamatoire du célèbre avocat.

Jean d'Égly : *Fleurs éparses* (poésies). Soc. libre des Gens de lettres. Œuvre d'un véritable poète, sincère, originale par l'expression simple et naturelle de la passion. Une partie a paru dans la *Revue Socialiste.*

Jean Jullien : *Le Théâtre vivant,* (2e vol.). — Tresse et Stock. Recueil d'articles et études sur le rôle, le but, les tendances de l'art dramatique moderne.

Gustave Kahn : *Le Roi Fou* (G. Havard fils, édit., Paris). Œuvre de rêve et de philosophie, de fantaisie railleuse et tragique, qui mêle la vie d'aujourd'hui à la préparation de celle de demain.

L. Lumet : *Contre ce temps.* Critique d'une logique rigoureuse des mœurs modernes, dans un style ferme et éclatant. Préface de J. Baffier, aussi profond penseur qu'excellent artiste. A l'Association, 17, rue Guénégaud ; 3 fr.

Mæterlinck : *Trésor des humbles,* in-18, 317 p. — Au Mercure.

Victor Meignan : *Conseils.* Plon. Petit in-8. Résumé de la science du bonheur en quatre principes. Œuvre intéressante, spirituelle en sa forme, d'un esprit très pratique et positif.

A. Pigeon : *Un Ami du peuple* (la Bretagne en 1848). Romans hist. — Colin, 3 fr. 50.

J.-G. Prod'homme : *Le Cycle Berlioz* (1 vol.), étude musicographique et historique. Le premier volume (la *Damnation de Faust),* paraîtra en juin. 200 p. in-12 carré ; 3 fr. — La série aura 12 volumes. — Prix : 30 fr. — On souscrit, 17, rue Guénégaud, à l'Association.

Paul Ritti : *Une Conversion,* roman social., chez l'auteur, 76, avenue du Maine.

Léon Riotor : *Le sage Empereur* (Wilhem), poème symbolique qui enferme le mythe dans les hardiesses les plus libres qu'on ait tentées du vers rythmé.

E. Zola : *Rome,* in-18. — Charpentier.

Brochures

A. QUESTIONS POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Bertillon : *Dépopulation de la France et des remèdes à y apporter.* 33 p. — Berger-Levrault.

Abbé Callippe : *La Propriété dans une démocratie chrétienne.* in-8, 60 p. — Le Bigot. Lille.

M. Clémot : *Du Principe du vote de l'impôt*, in-8, 211 p.—Oudin, Poitiers.

Vte de Colleville : *La Question monétaire et la frappe libre de l'argent*, in-16. 0 fr. 50. — Chamuel.

Henri Coulon : *La Liberté de la presse*, commentaires de la loi du 28 juillet 1894, avec introd. contenant un projet de loi sur l'applic. du jury en matière correct. Paris, Marchal et Billard, édit.

F. Courivaud (secrétaire de la conférence des avocats stagiaires de Poitiers) : *Des Bureaux de placement*, in-18, 34 p.—Blais, Roy et Ce. Poitiers.

Curé de campagne (Un) : *Défense des pauvres et des ouvriers*, in-8, 44 p. — Question sociale, 0 fr. 25.

Émile Ferré : *Un ministère radical*. — Chamuel.

L.-A. Gatin, receveur municipal de la ville de Versailles : *Un Rêve sur la solution de quelques questions sociales* (des vues intéressantes et un projet de loi bien ordonné sur l'assurance obligatoire), in-8, 48 pages. — Imp. Aubert, Versailles).

Hartzfeld : *Royer-Collard et M. Spuller*, 12 p. in-8.—Au *Correspondant*.

J. Heimveh : *Droit de conquête et plébiscite*, in-16. — Colin, 1 fr. (Questions du temps présent).

Historique de la grève dans l'industrie du tissage mécanique des cotonnades de Roanne (1894-1895). In-8. 24 p. — Roanne (publication de la Chambre de commerce).

J.-N. Jacques : *Contre l'invasion* (proposition de mesures fiscales contre les ouvriers étrangers). — Chez l'auteur, 25, rue Saint-Jacques.

Joanne, distillateur : *La Réforme des boissons au Sénat*, in-8. 12 p. — Luce. Versailles.

A. Lagarde : *De la mobilisation du sol* (mobilisation du crédit hypothécaire). Discours à la conférence des avocats stagiaires de Poitiers), in-8. — Blais, Roy et Ce. Poitiers.

Dr Lède : *Résultats de l'application de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants placés en nourrice*. In-18. 31 p. — 4, rue Antoine-Dubois. Paris.

Ollé-Laprune : *De la virilité intellectuelle*, in-18 jésus. 60 c. — Belin. Paris.

M. Mège : *Essai de constitution démocratique*, 39 p. in-8. — Ducourtieux. Limoges.

Mongin (Dr) : *Du risque professionnel dans les maladies et les accidents du travail au point de vue de l'hygiène générale et de la médecine judiciaire*, in-8. 154 p. — Forck. Lyon.

De Montagnac : *Cinquante francs de rente à tous du jour de la naissance au décès*, in-18. 30 p. — Rétaux. Paris.

Léon Parsons : *Un Fédéralisme libertaire* (l'ordre social et le contrat libre). Constitution où les fonctions politiques feraient place aux fonctions industrielles avec une large décentralisation. — Chamuel, Paris.

E. Perrin, professeur aux Facultés catholiques de Lyon : *L'Enseignement de la philosophie à l'école primaire*, in-8. 28 p. — Vitte, Lyon.

E. Picard : *Le Sermon sur la montagne et le socialisme contemporain*, in-16. — Lacomblez. Bruxelles.

J. Reinach : *L'Education politique*, in-8, 52 p. 1 fr. — Chailley. Paris.

C. Wœste : *Une Expérience* (la représentation proportionnelle), in-8. 1 fr. — Société belge de librairie. Bruxelles.

B. PROPAGANDE DES PARTIS

P. Berton, conseiller à la cour : *Liguons-nous contre le socialisme*, 112 p. in-18. — Giard et Brière.

Brissac : *Leurs Arguments anticollectivistes*.—(Libr. de la *Rev. socialiste*), 15 cent.

Nouvel Exposé du collectivisme, et suite à la *Société collect.*, du même auteur.

A. Desjardins : *Les Ennemis des femmes*, in-8, 23 p., 50 c. — André et Cie. (Conférence de la Ligue contre l'athéisme.)

A. Desprès : *Manuel du parfait radical*, in-18, 36 p. — Savine.

Guide de l'Electeur, livre indispensable contenant des avis essentiels pour arriver à donner à la France un

gouvernement honnête et soucieux de nos intérêts, un gouvernement économique, moralisateur et respectueux de toutes les libertés. 48 p. in-16. 20 centimes. — Imp. Valent., Valence.

Les Juifs dans le socialisme (N° 1), in-18. 12 p. 10 centimes. — Imp. ouvrière. Roanne.

Ni Socialistes, ni Francs-Maçons, in-32, 23 p. — Oudin. Poitiers (au *Courrier de la Vienne*).

Elisée Reclus : *L'Anarchie* (conférence), in-18. 24 p. — Aux *Temps nouveaux*, 10 centimes.

Saint-Genis (Vte de), ancien conservateur des hypothèques : *Les adversaires de la propriété*, in-8, 75 p. — A la *Réforme sociale*. Paris.

G. Siauve (Evausy), rédacteur en chef du *Réveil du Nord : Roubaix socialiste ou quatre ans de gestion municipale ouvrière*, 40me mille. Nouv. édit. in-8. 55 p. 10 c. — Delory. Lille.

A. Vovard : *La Propriété est-elle légitime ?* 57 p. in-18. — Publ. de la *Réforme sociale*. Paris.

Chansons

Laforest : *Cri du prolétaire*. — Delory. Lille.

Capart : *Les Armes du prolétaire*. — Delory. Lille.

Devernay : *L'Union des travailleurs*. — Delory. Lille. 5 centimes.

Devernay : *Le Devoir des travailleurs*. — Delory. Lille. 5 centimes.

REVUE DES REVUES (Publications françaises) (1)

1. PRINCIPES ET DOCTRINES

Beaurin-Gressier : Des Forces qui déterminent l'évolution du milieu social (*R. int. de soc.*, avril).

E. Carpenter : Le Mariage dans une société libre (*Société nouvelle*, mai).

X. Combothécra : L'Etat en tant qu'organisme (*Revue du Droit public*, mars-avril).

Deherme : *La Coopération des idées*, pose la question : Quel sera l'idéal de demain (Rép. de Lombroso, Thiaudière, Vogué, Zola, etc.), à suivre.

D'Eichthal : Démocratie et Liberté (Tocqueville et la *Démocratie en Amérique*). *Revue pol. et parlem.*

A. Fouillée : Nécessité d'une interprétation psychol. et sociol. du monde (*Revue de philosophie*).

P. Lafargue : Le Mythe de l'Immaculée Conception (*Devenir social*).

E. Maneuvrier : Une Thèse individualiste sur l'Idée de l'Etat (*Revue universitaire*).

Onclair : La Propriété au point de vue du fait, le socialisme, les capitalistes (*Rev. cathol. des Inst. et du Droit*)

A. Posada : La Fonction administrative de l'Etat (*Revue du Droit public*) mars-avril.

Rostand : Les Solutions socialistes et le fonctionnarisme (*Réf. socialiste*) 16 mai.

G. Renard : Crime du socialisme (*Magazine international*, mai).

H. Savatier : Examen critique de la Théorie moderne du capital (*Assoc. cathol.*).

G. Sorel : Compte rendu du cours de W. Pareto (cours d'économie soc.) *Devenir soc.*).

La Tâche intérieure et extérieure d'un ministère modéré (*Economiste français*, 2 mai).

E. Villey. — L'Esprit des impôts (*Revue d'Econ. pol.*, mai.)

A. L.

(1) Les nécessités de la mise en pages ont forcé l'ajournement de la plus grande partie de cette revue bibliographique des revues.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 9, rue du Pont.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-TROISIÈME

(Premier semestre 1896)

N° 133. — JANVIER

		Pages
Georges RENARD	Pierre Leroux	1
Henri MAYOR	La Banque d'Etat en Suisse	3
Adrien VEBER	Législation ouvrière comparée	23
LEGOUIS	Sonnets socialistes	51
RIOUX DE MAILLOU	Petiote	52
Gustave ROUANET	La Philosophie socialiste	73
SIEBENHAAR	Le Paradis des ouvriers (l'Australie)	87
Pierre BOZ	Revue de la Presse étrangère	96
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	105
P. L.	Revue des Revues	107
Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	111
Henri HOLLEVILLE	Critique musicale	116
Adrien VEBER	Mouvement social	119
P. B. — A. V.	Revue des livres	124

N° 134. — FÉVRIER

Georges RENARD	Lettres socialistes. — VI. Aux Militaires	129
H. THUROW	Le Parti socialiste allemand en 1895	149
Hubert LANGEROCK	La Question agraire et le Congrès de Breslau	170
Paul BUQUET, Robert SEIDEL	Deux Voies (poésie)	180
Mme Georges RENARD	Tableau à trois Pans (l'ouvrier, le patron, le bourgeois)	181
Emile VANDERVELDE	Les Elections communales en Belgique	193
Felice ALBANI	Le Prélude du Mouvement socialiste en Italie	197
Mme Isabelle BOGELOT, Amilcare CIPRIANI	Mme de Morsier	208
***	Un Mariage socialiste	211
Pierre BOZ	Revue de la Presse étrangère	213
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	218
Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	221
PROD'HOMME	Les Grands Concerts	225
Adrien VEBER	Mouvement social	228
Dr Julien PIOGER. — X. — H. — Dr DELON. — P. B.	Revue des livres	246

N° 135. — MARS

Eugène FOURNIÈRE	L'Idéalisme social	257
Justin ALAVAILL	L'Agiotage sur les Mines d'or	285
Paul BUQUET	Poésies	311
Louis LUMET	La Vocation	314
Émile VANDERVELDE	L'Inspection du Travail en Belgique	318
RITTINGHAUSEN	Lettres sur la Législation directe	326
ZERBOGLIO	Le Socialisme et la Psychologie du raisonnement	345
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	351
P. L.	Revue des Revues	356

Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	359
Henri HOLLEVILLE	Critique musicale	364
Adrien VEBER	Mouvement social	368
Georges RENARD.— A. V.--P. B. —V. R.	Revue des livres	378

N° 136. — AVRIL

Léon WALRAS	Méthode de Conciliation ou de Synthèse	385
Louis PAOLI	Notes sur le Mouvement coopératif en France	407
Henri BRISSAC	Leurs Arguments anticollectivistes	444
Marcel RÉJA	Sonnets	454
E. MUSEUX	Le Chansonnier lillois Alexandre Desrousseaux	455
Dr Julien PIOGER	Pierre Leroux	459
Paul GRENIER	M. le premier président Fabreguettes et la Question ouvrière	469
AMICUS	Correspondance	476
Jean AJALBERT	Le Mouvement littéraire	477
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	482
Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	484
J.-G. PROD'HOMME	Chronique des Concerts	489
Adrien VEBER	Mouvement social	495
P. L.	Revue des livres	511

N° 137. — MAI

Georges RENARD	Crise constitutionnelle	513
Jean JAURÈS	Organisation socialiste. — Chap. V. La Production socialiste	514
RIENZI (VAN KOL)	La Propriété foncière à Java	539
Paul BUQUET	Résignation socialiste	557
J.-R. PHALIPPOU	Aux Fils de la terre	558
Georges RENARD	Socialisme intégral et Marxisme	560
E. RUBANOVITCH	La Situation économique des Paysans en Russie	577
Marié OSWALD	Le Socialisme en Espagne	590
Jean AJALBERT	Le Mouvement littéraire	611
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	615
Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	621
Henri HOLLEVILLE	Critique musicale	627
Paul ROBIN	Revue des livres	633
Albert LIVET	Bulletin bibliographique	635

N° 138. — JUIN

Albert RICHARD	Les Propagateurs de l'Internationale en France	641
Léon WALRAS	Théorie de la propriété	668
Dr Julien PIOGER	Les Revendications ouvrières	682
Louis SAUTY	L'Oubli	696
P. d. K.	Un Dépôt de mendicité	699
Pierre DENIS	La Solidarité et l'Individualisme	712
LATERRADE	Un Essai de république mutualiste	722
Albert LIVET	Revue des Revues	732
Dr DELON	La Question sociale devant les Corps élus	738
Gaston STIEGLER	Chronique théâtrale	740
J.-G. PROD'HOMME	Chronique des Concerts	744
Adrien VEBER	Mouvement social	747
LIVET. — H. — A. V.	Revue des livres	759
Albert LIVET	Bulletin bibliographique	762

AVIS

Les manuscrits et les lettres concernant la Direction doivent être adressés à M. GEORGES RENARD, *5, avenue Agassiz, à Lausanne (Suisse)*

LA NOUVELLE REVUE

Fondée et dirigée par Mme Juliette Adam, 190, boulevard Malesherbes, Paris.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er JUIN 1896

Hors texte : *Tête d'Étude,* dessin inédit, par Joseph Nittis. — Henrik Ibsen, *Peer Gynt* (II). — Jean Blomdus, *Unité de doctrine. Unité dans l'action militaire* (V). — Le prince de Valori, *Lord Byron.* — Jules Case, *La Finlande et les Finnois.* — Mme Hector Malot, *Amours* (III). — Octave Diamanti, *Le choix d'un bourreau.* — Raoul Fabens, *Les Jeux olympiques à Athènes.* — Mme Juliette Adam, *Lettres sur la politique extérieure.*

Pages courtes : Mme Gabrielle Miraben, Robert de Souza, Francis Jourdain, Jacques des Gachons.

LA QUINZAINE : *Chronique de décentralisation :* ***. — *Provinces :* Provence, Normandie, Gascogne, Flandre, Languedoc, Dauphiné, Bas-Languedoc, Lyonnais, Bretagne, Algérie. — *Étranger :* Christian Schefer. — *Armée :* Colonnel X. — *Marine :* Commandant Z. — *Colonies :* Bernard d'Attanoux — *Critique littéraire :* E. Ledrain. — *Critique musicale :* Louis Gallet. — *Sciences :* Stanislas Meunier. — *Finances :* Charles Géhelle.

Bibliographie. — Carnet mondain. — Mode.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 15 JUIN 1896

Hors texte, *Étude* : dessin inédit par Jean Aman. — F. Mistral, *Le Poème du Rhône.* (*Chants* I et II). — F. de Mahy, *Responsabilités diplomatiques.* — Henrik Ibsen, *Peer Gynt* (III et fin). — Mme Hector Malot, *Amours* (IV). — F. Mury, *Les Siamois et leur pays* (I). — V. Jacquemont du Donjon, *Deux lettres inédites de Mme de Pompadour.* — Mme Juliette Adam, *Lettres sur la politique extérieure.*

Pages courtes : André Lemoyne, Camille Mauclair.

LA QUINZAINE : *Chronique de décentralisation :* ***. — *Provinces :* Provence, Normandie, Gascogne, Flandre, Languedoc, Dauphiné, Bas-Languedoc, Lyonnais, Bretagne, Algérie. — *Étranger :* Christian Schefer. — *Armée :* Colonel X. — *Marine :* Commandant Z. — *Colonies :* Bernard d'Attanoux. — *Critique littéraire* : E. Ledrain. — *Critique musicale* : Louis Gallet. — *Sciences* : Stanislas Meunier. — *Finances* : Charles Géelle.

Bibliographie. — Carnet mondain. — Mode.

		12 mois	6 mois	3 mois
PRIX DE L'ABONNEMENT	Paris, Seine et Seine-et-Oise . .	50 fr.	26 fr.	14 fr.
	Départements et Alsace-Lorraine	56 fr.	29 fr.	15 fr.
	Etranger	62 fr.	32 fr.	17 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste et dans toutes les agences de la Société générale et du Crédit Lyonnais.

Envoi d'un numéro spécimen contre 2 fr. 50 en mandat ou timbres-poste.

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre. — PARIS

Fondé en 1889

TÉLÉPHONE **A. GALLOIS, directeur** ASCENSEUR

Fournit coupures de Journaux et de Revues sur tous sujets et personnalités

Le COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour

Léon LEBRUN Négociation et Exploitation de Brevets
Ecrire : 4, place Dancourt. — Paris

Courrier des Théâtres

Premières annoncées pour le mois :

Opéra-Comique. — *Don Pasquale,* de Donizetti; *La Femme de Claude,* drame lyrique, de M. Albert Cahen.

Concert de la Cigale. — Une revue d'été, signée de MM. Léon Nunès et Henry Fursy.

*
* *

Théatre du Gymnase. — *Au Bonheur des Dames,* pièce en six tableaux, tirée du roman de M. Emile Zola, par MM. Ch. Hugot et Raoul de Saint-Arroman.

Le sujet de cette pièce peut se résumer en quelques mots : Denise (Mlle Lecomte), vient à Paris chez un de ses oncles, Baudu (M. Lerand), lequel est établi en face d'un grand magasin de nouveautés « Au Bonheur des Dames »; le tort que lui fait ce voisinage l'empêche d'occuper sa nièce qui, alors, va solliciter un emploi au magasin, cause de la ruine de son parent. Son air un peu gauche, son désir de rester honnête la rendent peu sympathique aux autres employés, et elle serait chassée si le directeur de cette maison, un nommé Mouret (M. Noblet), ne s'était épris d'elle. Il voudrait en faire sa maîtresse, mais il ne peut vaincre la résistance de cette jeune fille, qui préfère travailler des nuits entières que d'accepter ses alléchantes propositions; et il finit par l'épouser.

Cette intrigue sert à faire défiler six tableaux très vivants et d'une grande exactitude de détail comme mise en scène, ce qui, certainement, n'est pas un des moindres attraits de cette pièce, dont l'interprétation est excellente.

*
* *

Les Petites dames du Temple, vaudeville de M. Alexis Bouvier, qui fut représenté pour la première fois au théâtre Déjazet il y a une vingtaine d'années, vient de retrouver auprès du public du Théatre de la République le même accueil que lors de sa création. On s'est encore beaucoup amusé des mésaventures de Bamard, ce mari qui se fait pincer par sa femme au moment où il allait donner quelques coups de canif dans le contrat conjugal. Mme Riquet Lemonnier et M. Pougaud, qui tiennent les principaux rôles, sont d'excellents artistes.

*
* *

La reprise aux Menus-Plaisirs de *Valmy,* le drame patriotique de M. Mahalin, a eu un beau succès. Bons artistes, au nombre desquels MM. Renot, Dorny et Mme Odenat. Mise en scène bien réglée et nombreuse figuration.

*
* *

Éclatant succès, à l'Olympia, pour la *Demoiselle de Magasin* (The Shop Girl), opérette anglaise de M. Dam, adaptée par M. Maurice Ordonneau, partition de M. Yvan Caryll, et jouée par Mlle Micheline, MM. Berville, Maréchal, Hurbain, Danvers.

Valery Hermay.

Programme des Spectacles

Opéra. — Consulter l'affiche.
Français. — Hamlet.
Opéra-Comique. — Consulter l'affiche.
Odéon. — Le Roman d'un jeune homme pauvre.
Gymnase. — Au Bonheur des Dames.
Palais-Royal. — Le Dindon.
Porte-Saint-Martin. — Thermidor.
Ambigu. — Deux Gosses.
Gaîté. — Les Vingt-huit jours de Clairette.
Châtelet. — Le Tour du monde en 80 jours.
Folies-Dramatiques. — La Falote.
Nouveautés. — La Tortue.
Cluny. — Les Femmes qui font des scènes.
Théâtre de la République. — Les Petites Dames du Temple.
Menus-Plaisirs. — Valmy.
Casino de Paris. — Fiammina. — Coco-Troupe.
Folies-Bergère. — Chez le Couturier (ballet).
Olympia. — Spectacles variés. — La Demoiselle de magasin.
Moulin-Rouge. — Spectacles variés. — Bal.
Ambassadeurs. — Concert-Spectacle. — Yvette Guilbert.
Alcazar d'Eté. — Concert-Spectacle. — Polin, Paulus, la nouvelle Patti.
Horloge. — Concert-Spectacle. — Fragson.
La Cigale. — Concert-Spectacle.
Trianon. — Concert-Spectacle. — Reschal.
Théâtre du Chat-Noir. — Le Sphinx. — Au Parnasse.
Tréteau de Tabarin. — L'Ecole des pitres.
Le Carillon. — Mapipe, Petin et Mouillarbourg.
Cirque d'été. — Représentations équestres.
Cirque Fernando. — Représentations équestres.
Hippodrome (Champ-de-Mars). — Représentations équestres.
La Fourmi. — Troupe de comédie. — Changement de spectacle tous les huit jours.
Divan Japonais. — G. Habrekorn. — Concert.
Tour Eiffel. — Ouverte de 10 heures du matin à 11 heures du soir. — Au 1er étage, à 9 heures Théâtre. — Bête comme... impôt.

Suresnes. — Imp. G. Richard, 9, rue du Pont.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 033650612